

BIBLIOTHÈQUE
C.E.G.E.P.
F.X. GARNEAU

RAPPORT

50174

SUR LES

ARCHIVES DU CANADA

RETIRÉ DE LA COLLECTION
PAR
DATE 20/04/04/21

DOUGLAS BRYMNER,

DIRECTEUR DES ARCHIVES

1892



(Etant une annexe au rapport du ministre de l'agriculture.)



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LA REINE

1893

[N° 7a—1893.] Prix : 30 centins.

027.571

AG 73 n

1892



R

SA 1

1892

MATIÈRES.

	PAGE
RAPPORT DE L'ARCHIVISTE.....	i
Liste des livres, etc., présentés aux archives, et noms des donateurs.....	lx
 NOTE A.—ETABLISSEMENTS ET EXPLORATIONS.	
Personnes qui ont demandé des terres en mai 1788.....	1
" " juillet 1788.....	1
" " de juillet à octobre 1788.....	2
" " en mars 1789.....	3
" " en juillet 1789.....	4
<i>Township de Lancaster</i>	5
Première concession.....	5
Seconde ".....	5
Troisième ".....	6
Commission des terres de Mecklenburg.....	6
Liste des officiers réformés des corps provinciaux qui ont demandé des terres du 17 juin au 9 septembre 1789.....	6
Liste des vieux colons qui ont demandé des terres pendant la même période.	6
Liste des personnes des Etats-Unis, etc., admises comme colons.....	7
Liste des terres concédées du 1er octobre 1788 au 23 septembre 1789.....	7
Townships mentionnés dans la liste précédente.....	7
Personnes de Montréal qui ont demandé des terres sur l'Ottawa (rapport dé janvier 1790).....	8
Colons à Hamilton, Baie des Chaleurs, qui n'ont pas de titres pour les terres qu'ils occupent depuis 1762.....	8
 NOTE B.—LE BAS-CANADA EN 1800.	
Le lieutenant-gouverneur Milnes au duc de Portland.....	8
<i>Pièces incluses :</i>	
Terres concédées au Canada avant la conquête.....	14
Revenu et dépenses à compter de 1795.....	14
Remarques.....	15
 NOTE C.—AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES DANS LE BAS-CANADA.	
N° 1. Le lieutenant-gouverneur Milnes à lord Hobart.....	16
2. L'évêque anglican de Québec au lieutenant-gouverneur Milnes.....	16
<i>Pièces incluses :</i>	
Annexe A.....	21
" B.....	21
" C.....	21
" D.....	21
3. Lord Hobart au lieutenant-gouverneur Milnes.....	22
4. Conversations entre Mgr Plessis et le procureur général Sewell....	23
Premier compte rendu.....	23
Deuxième compte rendu.....	27
5. Le lieutenant-gouverneur Milnes à lord Camden.....	30
<i>Pièces incluses :</i>	
Requête de Mgr Denaut au roi.....	30

NOTE D.—ÉTAT POLITIQUE DU HAUT-CANADA EN 1806-7.

N° 1.	Alexander Grant, président, à lord Castlereagh	32
2.	Adresse de l'Assemblée législative du Haut-Canada.....	33
3.	Réponse du président Grant.....	35
4.	Mémoire de l'adresse de l'Assemblée.....	36
5.	Projet de réponse à l'adresse.....	37
6.	Le lieutenant-gouverneur Gore à M. Windham.....	37
7.	Le juge Thorpe à Edward Cooke	39
8.	Le même à lord Castlereagh	40
9.	Délibérations de la Société d'Agriculture du Haut-Canada.....	41
10.	Le juge Thorpe à Edward Cooke.....	44
11.	Le juge en chef Allecock à sir George Shee.....	44
12.	W. Harrison au même	45
13.	Le juge Thorpe à Adam Gordon.....	46
14.	Le même à Edward Cooke.....	47
15.	Le petit jury du district de Home au juge Thorpe.....	48
16.	Le juge Thorpe à Edward Cooke.....	49
17.	Le même à Adam Gordon	49
18.	Le même à sir George Shee	50
19.	Le lieutenant-gouverneur Gore à M. Windham.....	51
20.	Adresse au lieutenant-gouverneur Gore.....	52
21.	Le grand jury du district de London au juge Thorpe	53
22.	Le grand jury du district de l'Ouest au même.....	54
23.	Le petit jury du district de l'Ouest au même	55
24.	Le petit jury de Niagara au même.....	56
25.	Requête au même	56
26.	Le juge Thorpe à sir George Shee	57
27.	Le lieutenant-gouverneur Gore à M. Windham.....	59
28.	Le même au même.....	60

Pièces incluses :

B.—	Le solliciteur général (D'Arcy Boulton) au lieutenant-gouverneur Gore.....	60
C.—	Quetton St-George au même.....	61
29.	Le lieutenant-gouverneur Gore à M. Windham	61
30.	Le même au même.....	61

Pièces incluses :

A.—	Le grand jury du district de Home au juge Thorpe.....	65
B.—	Le petit jury au même.....	66
C.—	Le greffier de l'Assemblée à W. Halton.....	66
D. et E.—	Doubles, voir 28 et 21 de cette note.....	67
F.—	R. Hamilton et Joseph Edwards au lieutenant-gouverneur Gore.....	67
G.—	Thomas B. Gough aux électeurs d'York, etc	68
	Réponse à l'adresse.....	69
H.—	William Allen au lieutenant-gouverneur Gore.....	69
N° 1.	Conversation entre le juge Thorpe et le lieutenant-gouverneur Gore.....	70
	Remarque sur la conversation qui précède.....	72
2.	Le juge Thorpe au lieutenant-gouverneur Gore	73
	Remarque sur la lettre qui précède.....	75
31.	Le lieutenant-gouverneur Gore à M. Windham	76

Déclarations sous serment y incluses :

George Richard Ferguson	76
Le lieutenant Ranny L. Besserer	78
Titus Geer Simons	78

NOTE D.—ÉTAT POLITIQUE DU HAUT-CANADA EN 1806-7—*Suite.*

PAGE

Joseph Cheniquy.....	80
John Richardson.....	80
Certificat de caractère de Richardson.....	81
32. Lord Castlereagh au lieutenant-gouverneur Gore.....	81
33. Le lieutenant-gouverneur Gore à lord Castlereagh.....	82

Pièces incluses :

N° 1. Rapport du conseil exécutif.....	82
2. Le juge Thorpe à Joseph Willcocks.....	83
3. Le même au même.....	83
4. Le juge en chef (Scott) au lieutenant-gouverneur.....	84
5. Le juge Thorpe au juge en chef.....	84
6. Les électeurs de York au juge Thorpe.....	85
7. Les francs-tenanciers, etc., de York.....	86
8. Lettre anonyme à l'honorable John McGill.....	86
9. Lettre anonyme.....	87
10. John Powell au lieutenant-gouverneur Gore.....	87
34. Le lieutenant-gouverneur Gore à lord Castlereagh.....	87

Pièces incluses :

A.—W. Dummer Powell au lieutenant-gouverneur Gore.....	88
B.—Adresse du juge Thorpe aux francs-tenanciers de York, etc.....	89
35. Le juge Thorpe à sir George Shee... ..	90

Pièces incluses :

N° 1. Le grand jury du district de London au lieutenant-gouverneur Gore.....	91
2. Joseph Brant au juge Thorpe.....	93
3. Le juge Thorpe au lieutenant-gouverneur Gore.....	94
4. Adresse des électeurs de York, Durham et Simcoe.....	95
36. Le juge Thorpe à sir George Shee.....	98

Pièces incluses :

Adresse de l'Assemblée législative au lieutenant-gouverneur... ..	100
37. Joseph Willcocks à M. Windham.....	101
38. Le juge Thorpe à sir George Shee.....	101
39. Le même au secrétaire d'Etat.....	103
40. Le lieutenant-gouverneur Gore à sir George Watson.....	105
41. Le juge Thorpe au secrétaire d'Etat.....	106

Pièces incluses :

Les sauvages de la Grande Rivière à William Claus.....	109
42. John Mills Jackson à lord Castlereagh.....	110
43. Le juge Thorpe à Edward Cooke.....	113
44. Le même au même.....	114
45. Le lieutenant-gouverneur à George Watson.....	115

Pièces incluses :

N° 1. C. B. Wyatt au juge Thorpe.....	118
Remarque sur la lettre qui précède.....	120
2. M. Wyatt à M. Baldwin.....	120
Remarque sur la lettre qui précède.....	124

Correspondance de Wyatt avec le Colonial Office :

(a). C. B. Wyatt à lord Castlereagh.....	125
(b). Le même au même.....	126
(c). Note jointe à la lettre qui précède.....	126
(d). C. B. Wyatt à Edward Cooke.....	126
(e). Le même à lord Castlereagh.....	127

NOTE D.—ÉTAT POLITIQUE DU HAUT-CANADA EN 1806-7—*Fin.*

PAGE

Correspondance de Wyatt avec le Colonial Office—Fin.

A.—Extrait inclus dans la lettre (e).....	131
B.— do do	131
C.— do do	131
D.— do do	132
(f). C. B. Wyatt à lord Castlereagh.....	132
(g). Le même au même	133
(h). Lord Castlereagh à C. B. Wyatt.....	133
(i). C. B. Wyatt à Edward Cooke.....	134
Liste des papiers mentionnés dans la lettre (i).....	135
N° 3 du n° 45. Extraits de lettres au juge Thorpe.....	136
4 do 45. Renseignements fournis par Mme Wyatt.....	137
46. Mme Thorpe à Edward Cooke	137
47. Le lieutenant-gouverneur à Adam Gordon.....	136

NOTE E.—COURS DE JUSTICE POUR LE TERRITOIRE SAUVAGE.

N° 1. Le lieutenant-gouverneur Milnes à lord Hobart.....	139
--	-----

Pièces incluses:

A.—Les juges du Banc du Roi, Montréal, au lieutenant-gouverneur Milnes.....	141
B.—Représentation du grand jury, Montréal.....	142
C.—Rapport du procureur général.....	143
D.—Etat des postes, etc., dans le territoire sauvage.....	145
E.—Pelleteries déclarées à la douane à Québec, 1793 à 1801.....	146
F.—Fourrures exportées en 1801, avec prix.....	146
2. John Richardson à H. W. Ryland.....	147

NOTE F.—PROJET DE COMPAGNIE GÉNÉRALE DE PÊCHE ET DE PELLETERIES.

N° 1. Sir Alexander Mackenzie à lord Hobart.	150
---	-----

Pièces incluses:

Articles et observations.....	150
2. Sir Alexander Mackenzie à John Sullivan	153

PAPIERS D'ÉTAT, BAS-CANADA, CATALOGUE.

Q. 85. Lieutenant-gouverneur Milnes et divers, 1800.....	155
Q. 86-1 et 2. do 1801.....	164
Q. 87-1. do et divers, 1801.....	170
Q. 87-2. do do 1801.....	174
Q. 88. do 1802.....	181
Q. 89. do et divers, 1802.....	185
Q. 90. do do 1802	193
Q. 91. do 1803.....	197
Q. 92. do 1803.....	204
Q. 93. do et divers, 1803	214
Q. 94. do 1804.....	219
Q. 95. do 1804.....	225
Q. 96. do 1804.....	229
Q. 97. do 1805.....	234
Q. 98. do T. Dunn, et gouv. par intérim....	241
Q. 99. T. Dunn, gouv. par intérim, et divers, 1805.....	248
Q. 100. do 1806.....	254
Q. 101-1. do et divers, 1806.....	260
Q. 101-2. do do 1806.....	262

PAPIERS D'ÉTAT, BAS-CANADA, CATALOGUE.—*Fin.*

PAGE

Q. 102.	T. Dunn, gouv. par intérim, 1807.....	266
Q. 103.	do 1807.....	272
Q. 104.	do 1807.....	275
Q. 105.	do 1807.....	281
Q. 106-1.	Le gouverneur Craig et divers, 1807.....	282
Q. 109-2.	do do 1807.....	285
Q. 291-1 et 2.	Le lieutenant-gouverneur Peter Hunter et divers, 1801.	294
Q. 292.	Le lieutenant-gouverneur Peter Hunter, 1802.....	297
Q. 293.	do et divers, 1802.....	300
Q. 294.	do 1803.....	306
Q. 295.	do 1803.....	307
Q. 296.	do 1803.....	317
Q. 297.	do 1804.....	329
Q. 298-1 et 2	do 1804.....	330
Q. 299.	do et divers, 1804.....	344
Q. 300.	do 1805.....	353
Q. 301.	do 1805.....	355
Q. 302.	do 1805.....	357
Q. 303.	do et divers, 1806.....	367
Q. 304.	A. Grant, gouverneur par intérim, 1806.....	372
Q. 305.	do et divers, 1806.....	373
Q. 306.	Le lieutenant-gouverneur Gore, 1807.....	382
Q. 307.	do 1807.....	389
Q. 308-1 et 2	do 1807.....	390
Q. 309-1 et 2	do 1807.....	397
Q. 310.	do et divers, 1807.....	397

RAPPORT SUR LES ARCHIVES DU CANADA.

PAR DOUGLAS BRYMNER, DOCTEUR ÈS LETTRES, MEMBRE DE LA
SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA, DIRECTEUR DES ARCHIVES.

L'honorable A. R. ANGERS,
Ministre de l'agriculture,
Etc., etc., etc.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les archives pour 1892.

Depuis la date du dernier rapport les copies des papiers d'Etat du Bas-Canada jusqu'en 1825 ont été reçues, et l'on peut trouver aujourd'hui sur les rayons le reste des documents de l'administration de Monk et ceux de l'administration de Maitland, les papiers de lord Dalhousie, en sa qualité de gouverneur en chef, ceux de Burton, le président du Conseil, et ceux qui se rattachent à la reprise d'office de lord Dalhousie en septembre 1825. Les papiers de cette période comprennent des choses de grand intérêt : le projet d'union des deux Canadas en 1822, avec les arguments pour et contre ce projet, lequel n'a été réalisé, comme on sait, que vingt ans plus tard ; le rapport sur les griefs ; les questions entre le Haut et le Bas-Canada relatives au fisc, et autres sujets considérés alors comme d'importance vitale. Le dernier volume reçu des papiers du Bas-Canada, volume Q. 173, contient la correspondance des différents bureaux publics. On poursuit la préparation des volumes qui suivront ; ceux de 1830 sont à peu près terminés, à juger par les rapports mensuels transmis par l'honorable haut-commissaire. Pour ce qui est des papiers du Haut-Canada, les copies reçues sont jusqu'à 1829 et couvrent la période de l'administration de sir Peregrine Maitland et le commencement de celle de sir John Colborne. La transcription des volumes subséquents est bien avancée. Ces volumes comprendront la correspondance, les comptes, dessins, etc., de la Compagnie du Haut-Canada depuis la date de son établissement en 1825.

En conséquence de la réception de fréquentes demandes de renseignements au sujet des instructions données aux gouverneurs, lesquelles ne se trouvent recueillies nulle part, la direction des archives a fait faire la recherche de ces pièces, et a donné des ordres spéciaux pour leur arrangement et leur transcription, de façon à s'en procurer une collection complète qui ne fût pas encombrée de répétitions, dans le cas par exemple d'instructions simplement répétées pour un nouveau titulaire, où ne se trouve qu'un changement de noms, etc. Ces instructions étaient éparses dans les différentes collections de papiers au *Colonial Office* ; mais elles ont été rassemblées et arrangées par ordre chronologique. On n'a fait que noter celles qui ne contenaient aucun changement ; on a transcrit les variantes présentées par d'autres ; et après un premier document, on n'a transcrit que ceux dont la reproduction a paru nécessaire. Les instructions aux gouverneurs, pour la période de 1763 à 1867, pour la province de Québec, le Bas-Canada, le Haut-Canada et la province du Canada, après l'Union des deux Canadas, sont maintenant contenues en quatre volumes respectifs.

La même méthode a été suivie pour les commissions des gouverneurs, qu'on a trouvées sur parchemin dans les lettres patentes de la chancellerie, salle des recherches judiciaires du *Public Record Office*. On les a reliées en un volume qui couvre, de même que la collection des instructions, la période de 1763 à 1867, époque de la confédération. Aujourd'hui, commissions et instructions sont d'un facile accès.

Les procès-verbaux du conseil exécutif sont de grande importance, mais on ne peut en trouver que quelques-uns parmi les papiers d'État ordinaires. Ces procès-verbaux font partie des archives du *Board of Trade*. On en a déjà reçu trois volumes (de 1764 à 1766), et la préparation des autres est avancée. Quand ils seront terminés les chercheurs auront à leur disposition une collection complète des décisions de ce corps gouvernant.

Un coup d'œil sur la liste des documents et des livres présentés aux archives dans le cours de l'année, donnera une idée de l'intérêt qui s'attache à l'œuvre qu'on y poursuit. Parmi les manuscrits offerts est une importante collection de la correspondance de M. A. W. Cochrane, l'un des secrétaires de sir George Prevost dans la Nouvelle-Ecosse, que nous devons à l'esprit civique de l'honorable sénateur Almon; le capitaine Bagot, petit-fils de sir Charles Bagot, gouverneur du Canada de 1842 à 1843, a fait parvenir aux archives une collection particulièrement précieuse de manuscrits originaux, de livres de lettres et autres documents, qui jettent de la lumière sur les événements qui se sont passés dans le cours de l'administration de sir Charles Bagot. Nous devons aussi au Dr Herbert Nelson d'intéressants documents tirés de sa collection.

Comme les précédents, le présent volume continue à donner les rapports d'établissements et explorations selon la méthode déjà suivie. Les noms de ceux qui ont demandé des terres et ceux des concessionnaires étant donnés par ordre alphabétique, et les pages étant indiquées à la suite du catalogue de chaque volume, les descendants des premiers occupants ne sauraient trouver de difficulté à obtenir tous les renseignements contenues dans les rapports. Beaucoup de ces derniers cependant sont assez maigres, mais tout incomplets qu'ils soient, celui dont l'objet sera de retracer la filiation d'une famille les trouvera utiles. Les listes données dans la note A, sont celles des personnes qui ont demandé des terres avant la division de la province de Québec, et sont la continuation de celles qui sont contenues dans le rapport de 1891.

Comme il en était de ce dernier, les documents dont la liste est donnée dans le présent rapport couvrent la même période pour chaque province. Le fait est qu'il serait impossible de les séparer sans nuire à l'exactitude si nécessaire dans des rapports de cette nature. Bien que certains sujets qui y sont traités n'aient qu'un intérêt local, les intérêts généraux sont si intimement liés, particulièrement en ce qui concerne les choses impériales et les gouvernements étrangers, qu'il faut nécessairement suivre cette marche jusqu'à la date de la réunion des provinces, à compter de laquelle les documents font partie d'une même collection générale, et devront être traités ainsi lorsqu'on obtiendra des autorités impériales la permission de faire transcrire les documents subséquents à 1842, la permission déjà obtenue ne s'étendant que jusqu'à cette dernière époque. Les observations sur les documents analysés ou publiés en entier dans le présent rapport les considéreront donc dans leur ensemble, quand leur nature le voudra ainsi; ceux d'une portée locale seront traités séparément.

Pour le Bas-Canada les événements ont été passés en revue jusqu'à l'époque de l'arrivée de sir Robert Shore Milnes, lieutenant-gouverneur, chargé de l'administration durant l'absence du général Prescott, le gouverneur en chef.

L'un des premiers efforts de sir Robert paraît avoir eu pour objet l'augmentation des revenus des biens de la couronne qui avaient été affectés aux dépenses du gouvernement civil de la province. Il paraît donc à propos de donner des détails sur ce qui a été fait de ces biens au point de vue des finances, dont les déficits ont été maintes fois comblés par le gouvernement britannique à la demande des gouverneurs ou des administrateurs. Les Forges du Saint-Maurice et le Quai du roi ne rapportaient pas ensemble plus de £20 par année à l'arrivée de sir Robert, mais bientôt il pût faire rapport dans une de ses lettres, qu'au lieu de cette somme insignifiante, il avait réussi à retirer de ces propriétés un revenu de £1,400 sterling, et qu'il espérait pouvoir porter celui des Postes du roi de £400 à £2,000 ou £3,000. Quand au Quai du roi il fut jugé à propos d'en retenir une partie pour des fins militaires, et pour l'érection d'un bureau de douane, dont le commerce croissant commençait à faire sentir le besoin. A l'avenir, au lieu de louer le Quai ou les Forges par arrangement privé, on adjudgerait à l'enchère l'usufruit de ces propriétés et des autres. Les fermiers alors en possession (MM. Monro et Bell) et la Compagnie de Fer de Batiscan se disputaient alors vivement la possession des Forges du Saint-Maurice, et chaque compagnie offrait de donner pour le privilège un plus haut prix que sa rivale. Les fermiers offrirent de payer un loyer annuel de £550 et dépenser £1,500 en améliorations; la Compagnie de Fer de Batiscan offrit £800 sans s'obliger à des travaux d'amélioration. On communiqua cette offre à Munro et Bell, en leur donnant avis qu'il fallait nommer un chiffre absolu de loyer sans proposition de travaux, l'offre finale devant être faite dès le 12 mai, c'est-à-dire dans les dix jours suivants, avec garantie suffisante. La Compagnie de Batiscan refusa d'augmenter son offre de £800, et Monro et Bell, ayant offert £50 de plus que l'enchère la plus élevée de leurs rivaux, reçurent l'adjudication de l'établissement pour cinq années au prix annuel de £850. A l'époque où le bail allait expirer Thomas Dunn, qui faisait fonction de gouverneur en l'absence de sir Robert Milnes, se trouva dans une position embarrassante, par suite de ce qu'il avait acheté pour ses fils des actions dans la Compagnie de Batican, et craignant le blâme quelque fût la décision qu'il prendrait, soit qu'il protégeât les intérêts publics soit qu'il signât un bail pour un montant insuffisant, il essaya de rejeter sur le conseil exécutif la responsabilité de la chose, mais recommanda qu'on remît l'adjudication jusqu'à l'arrivée du gouverneur ou du lieutenant-gouverneur. Le rapport du comité du conseil mentionne un rapport précédent en date du 1er mai 1805, où se trouvaient deux choses de nature à rendre la concession moins avantageuse; on appréhendait, en premier lieu, la rareté du minerai et du bois nécessaire aux opérations de la fonte, et l'on établissait la condition que les nouveaux concessionnaires devraient payer à leurs prédécesseurs pour matériel, etc., la somme de £4,000, ou toute autre somme à fixer par arbitrage. D'un autre côté la valeur de la propriété devait être grandement augmentée par de nouvelles terres qui tomberaient sous l'effet du bail. On recommandait de plus que le bail courant fût prolongé jusqu'au 1er avril au même prix (£850), ce à quoi MM. Monro et Bell consentirent tout de suite; ces messieurs, paraît-il, désiraient ardemment continuer leur exploitation aux mêmes conditions. Le conseil fit rapport que la durée du bail devait être fixée à vingt ans, et concluait à ce que l'adjudication en fût faite publiquement en juin 1806 (on fixa plus tard le 11 du mois). On ne consentit pas à la recommandation de Dunn, qui voulait l'ajournement indéfini de l'adjudication; mais il y eut quelque retard pour la raison que les arpentages n'étaient pas assez avancés pour que la vente pût avoir lieu à la date fixée. Le 1er octobre

l'adjudication eut lieu ; après trois enchères, le bail fut adjugé à Monro et Bell pour £60 au lieu de £850. En faisant connaître la chose au *Colonial-Office*, dans une lettre du 5 novembre, Dunn s'exprime comme suit : " La vente.....a eu lieu le 1er " courant. * Il n'y avait que deux enchérisseurs à part MM. Monro et Bell, les " fermiers précédents, et l'adjudication fut faite à ces derniers pour soixante louis " courant par année. Bien que je regrette extrêmement la perte que va subir le " trésor provincial par l'adjudication de cette exploitation à un prix si disproportionné à sa valeur réelle, je ne me croirais pas justifiable de l'empêcher quand tout " s'est passé d'une façon si loyale et si publique. J'ai en conséquence donné instruction au procureur général de préparer un projet de bail en conformité, et j'espère " que vous l'honorerez de votre approbation." (Q. 100, p. 398.) La réponse de M. Windham, qui était alors le secrétaire des colonies, ne contient qu'une légère expression de regret. Cependant le manque de précaution qui avait marqué la vente ne passa pas sans observations. M. Allcock, le juge en chef, avait recommandé à M. le président Dunn de faire fixer la mise à prix à £850, et d'exiger trois enchères d'au moins £25 chacune, mais le président avait refusé d'imposer ces conditions. Le juge en chef ajoute : " Cela a donné lieu à beaucoup de murmures et de mécontentement dans la ville et par toute la province, vu que ces revenus ont été donnés par " Sa Majesté pour l'usage de la colonie en aide du gouvernement civil." (Q. 101-2, p. 425.) " Néanmoins," dit-il, " le bail n'est pas encore signé, et j'aurai soin de scruter " rigoureusement les conditions de la vente." Lord Castlereagh, qui succéda à M. Windham, attachait à la chose beaucoup plus d'importance que n'y avait vu son prédécesseur. Dans sa dépêche à la date du 4 juillet 1807, Sa Seigneurie dit : " Au " sujet de la nomination de M. Fargue, votre beau-fils, pour succéder à M. Lees, en " qualité de gardien des magasins du département des affaires des Sauvages, je crois " qu'il est de mon devoir de ne pas vous exprimer d'approbation de cette nomination " jusqu'à ce que j'aie reçu un compte rendu plus satisfaisant de l'adjudication des " Forges de l'Etat. Il doit être évident qu'une exploitation qui a été affermée pour " £850 par année, et dont le fermier offrait de continuer comme tel aux mêmes conditions, n'aurait pas été sacrifiée pour £60 par année si on avait été soucieux des " intérêts de Sa Majesté, et pareil bail doit être considéré comme irrégulièrement " obtenu et par conséquent nul. Et cela est d'autant plus surprenant qu'on aurait " pu facilement obtenir, selon ce que j'apprends de bonne source, un loyer de £1,500 " par année, et qu'il était question d'offres allant jusqu'à £2,000 par année." (Q. 102, p. 256.) Les rapports et la correspondance sur le sujet sont volumineux. De leur côté MM. Monro et Bell mentionnent qu'il n'y a jamais eu de vente plus loyale, et prétendent, par induction au moins, que ce chiffre de £60, bien qu'en raison de certaines circonstances ils aient consenti à payer un loyer de £850, représente la valeur réelle du bail, les avis de la vente ayant été, comme on peut le voir par le rapport du comité du Conseil privé, publiés non seulement dans les journaux de la province, mais encore dans ceux de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. En discutant le sujet, MM. Monro et Bell s'expriment comme suit :—" On ne doit pas oublier que pour s'aventurer dans une exploitation dont on ne connaît pas le premier principe, pour payer " la somme de £4,000 aux anciens fermiers comme condition de la vente à part la " valeur de la mine tirée et préparée pour la consommation de l'année, et en sus de " la somme considérable qu'il faut immédiatement dépenser en réparations nécessaires, etc., il faut plus d'esprit d'entreprise et de capital qu'il ne s'en rencontre gé-

* Ceci est une erreur : la vente avait eu lieu le 1er octobre.

“ralement au Canada. Si les ministres de Sa Majesté le voulaient, et si les cours de justice pouvaient annuler la vente, sauf même l'indemnité à laquelle, de l'aveu de tous nous aurions droit, nous doutons fort qu'il se trouverait au Canada un individu ou une compagnie d'individus capables de rembourser à Sa Majesté cette indemnité, de payer les £4,000 en sus du coût de la mine que, d'après les conditions de l'ancien bail, le nouveau fermier doit payer dès son entrée en possession, et de dépenser immédiatement la forte somme d'argent nécessaire pour les usines, tout en étant disposés à payer en outre, la somme même faible en apparence de £60 par année.”

Pour ce qui est de la remarque de lord Castlereagh qu'on aurait pu obtenir £1,500 ou même £2,000 par année pour le bail au lieu des £60 offerts, M. Dunn y répond en exposant en détail la situation des personnes qui s'étaient préparées à faire cette proposition. D'après lui, le principal personnage de l'entreprise n'avait, dans ses efforts pour prendre possession des forges, que les vues d'un vulgaire escroc, et s'était assuré la coopération d'hommes sans moyens, quelques-uns respectables, mais d'autres de réputation suspecte. “Fort heureusement,” dit M. Dunn, “le désaccord s'est mis entre eux avant la vente, et le projet est tombé.” Il n'y avait pas dans la province, à part Monro et Bell, de capitalistes disposés à entreprendre cette exploitation, et une expérience chèrement payée lui permettait de dire que la Compagnie de Batiscan n'était pas en mesure de le faire.

L'importance de l'augmentation obtenue par sir Robert Milnes, et sur laquelle il comptait pour réduire le montant à tirer du gouvernement impérial, peut être jugée par un passage de sa lettre du 1er novembre 1800 (note B, p. 14), où l'on voit que le total des revenus territoriaux de la couronne n'était que de £1,500, et que le chiffre des revenus de toutes provenances n'atteignait que £13,199 19s. 1d. Comme les dépenses étaient de £25,000 le découvert était presque précisément de £12,000.

A la note B se trouve une dépêche de sir Robert Milnes, dans laquelle il décrit l'état du Bas-Canada en 1800. Cette dépêche est imprimée dans son entier et il suffit de la mentionner ici. Dans la réponse du duc de Portland, à la date du 6 janvier 1801 (Q. 81-1, p. 3), Sa Grâce énumère les causes de l'influence du peuple que mentionne M. Milnes dans le Bas-Canada, et exprime l'opinion qu'il ne pourrait y avoir de remède contre l'insignifiance de l'influence des seigneurs aux points de vue politique et social, si ce n'est dans les efforts, l'habileté et l'ambition que pourraient déployer individuellement les seigneurs poussés par quelques motifs pour sortir de cette condition, et aussi dans l'offre de tous les encouragements possibles à ceux qui se montreraient disposés à tirer parti des avantages qui se présenteraient ainsi. Sa Grâce est cependant surprise de constater que l'établissement du bataillon canadien dans le Bas-Canada n'a pas mieux réussi à accomplir sa principale fin, qui était de tirer les gentilshommes canadiens de leur indolence et de leurs habitudes d'inaction, et de les attacher au service du roi. On avait l'intention de former un deuxième et un troisième bataillon, si l'on rencontrait quelque empressement dans la formation du premier. Le duc signale aussi des défauts dans l'organisation de la milice, et indique des remèdes à appliquer, mais l'analyse du document donnée dans le catalogue est suffisamment explicite. (Q. 86-1, p. 3.)

Pour augmenter les difficultés de la situation dans laquelle se trouvait Milnes, s'exerçait, selon sa dépêche du 26 mars 1801 (Q. 86-1, p. 142), l'opposition du juge en chef Osgoode, qu'il accuse d'avoir oublié tout décorum et de s'être servi à l'égard du lieutenant-gouverneur d'un langage irrespectueux devant une nombreuse réunion non officielle, et d'avoir publiquement combattu avec violence des mesures qu'il

savait avoir reçu son approbation marquée. Les causes de cette conduite du juge en chef étaient attribuées au refus de sir Robert Milnes de démettre le juge de Bonne de ses fonctions, ainsi qu'au désappointement de ne pas avoir été mis à même d'agir comme unique conseiller du lieutenant-gouverneur et de prendre l'initiative de toutes les mesures du gouvernement. D'où que vînt la faute—et ce malentendu entre ces deux hauts fonctionnaires continua jusqu'à la retraite d'Osgoode, en 1802—l'effet de cet état de chose ne pouvait qu'être préjudiciable au gouvernement de la province. La division du pouvoir entre les autorités civiles et militaires était regardée comme un grand désavantage, et maintes fois résidants et autres avaient représenté qu'il y aurait profit pour l'administration des affaires à revenir à l'ancien état de choses et à la réunion du gouvernement civil et militaire dans les mains d'un commandant en chef. Dans une lettre au secrétaire des colonies en date du 26 juillet 1806, signée "Mercator", et que, après en avoir comparé l'écriture, je suis porté à attribuer à l'honorable John Young, membre du conseil exécutif, cette opinion est fortement représentée et appuyée de diverses raisons, dont l'une est la jalousie qui ne peut manquer d'exister et qui, de fait, existe entre les autorités militaires et civiles. Quant aux autres raisons, il vaut mieux les exposer dans les termes mêmes de la lettre: "Non seulement l'énergie du gouvernement se trouve affaiblie et celui-ci " perd de son prestige par suite de cette séparation inutile, mais le gouverneur civil " n'a pas les moyens de mener un train de vie et d'exercer l'hospitalité comme le " faisaient ses prédécesseurs, ce qui, dans ce pays, est indispensable pour commander " le respect.

" Les Canadiens, qui sont un peuple militaire et accoutumé à un gouvernement " militaire, n'estiment pas assez hautement une personne placée à la tête des affaires " et qui n'est pas en même temps commandant de l'armée; aussi s'est-il produit dans " les dernières années une grande relâche parmi eux. Ne payant aucun impôt, si ce " n'est sur des articles de consommation, c'est à peine s'ils sentent le poids d'un " gouvernement quelconque dans les conditions actuelles de la colonie." Les diffé- rends qui se sont produits entre l'administration et les autorités militaires à la mort du général Hunter prouvent assez qu'il existait des jalousies, et cela est confirmé par une lettre de Milnes datée le 22 juillet 1807 (Q. 106-2, p. 425).

Milnes ayant obtenu un congé d'absence, Thomas Dunn, en sa qualité de président du conseil, devint administrateur, mais son gouvernement ne fut pas satisfaisant pour quelques-uns au moins de ses collègues du conseil. Le juge en chef Alcock, entre lequel et Milnes il ne paraît pas y avoir eu bonne entente, suivant en cela les traditions de son prédécesseur le juge en chef Osgoode, critiqua très sévèrement la personnalité de M. Dunn, et l'absence chez lui des qualités nécessaires dans un poste aussi important que celui qu'il occupait (Q. 106-2, p. 386). Prescott, qui était encore nominalemeut gouverneur en chef et qui, durant le temps qu'il avait passé dans l'exercice actif de ses fonctions, était aussi commandant de l'armée, avait fait voile le 29 juillet 1799. Il avait été remplacé dans ses fonctions civiles par sir Robert Shore Milnes, et dans son autorité militaire, par le général Hunter, qui était débarqué quelques jours avant le départ de Prescott, et qui le 16 août arrivait à York (Toronto) pour prendre le gouvernement de la province. La division des fonctions du général Hunter conduisit à des difficultés dans l'administration du Haut-Canada, et à un conflit d'opinions entre lui et Milnes au sujet de paiements à faire sur la caisse militaire et de différentes questions d'une nature en partie politique ou civile et en partie militaire. Hunter mourut le 21 août 1805, et le commandement militaire passa temporairement aux mains du lieutenant-colonel Bowes, puis en celles du

lieutenant-colonel Isaac Brock, et entre l'un et l'autre et le président Dunn ne tardèrent pas de s'élever comme entre ce dernier et le général Hunter des différends au sujet de l'emploi des fonds de la caisse militaire pour des fins civiles. Agissant en apparence sur les représentations pressantes qui avaient été faites sur les inconvénients de la décision du pouvoir, le secrétaire des colonies, lord Castlereagh, informa le général Prescott, le 10 août 1807, que l'état des affaires rendait "absolument nécessaire un changement dans les conditions du gouvernement des provinces de l'Amérique du Nord," lui laissant entendre que le roi se proposait d'envoyer un officier pour lui succéder dans le gouvernement. Quelques mots ci-dessous donnent une idée des égards avec lesquels on traitait les intérêts de Prescott, sous le rapport des émoluments attachés à une charge que d'après ce qu'on peut voir, n'était depuis tant d'années pour lui qu'une simple sinécure: "Vous verrez, j'espère, sous leur véritable jour," lui dit le secrétaire des colonies en lui annonçant la décision prise, "les motifs qui ont à cette période dicté la présente mesure, et je regrette que la force des circonstances ait rendu impérieusement nécessaire une réorganisation qui peut nuire à vos arrangements."

La condition critique des affaires dans les deux provinces, qui rendait ce changement nécessaire, se trouve traité dans une autre partie du présent rapport, où il est question des hostilités qu'on appréhendait, par suite du désir de la France de reprendre possession du Canada, et à l'occasion de l'attitude des Etats-Unis, qui demandaient la renonciation au droit de recherches ci-devant exercé par la Grande-Bretagne.

Si l'on en juge d'après les histoires du Haut-Canada actuellement en cours, et dans lesquelles on ne trouve que des généralités à ce sujet, les affaires politiques de cette province au commencement du siècle paraissent être peu connues. Il a donc paru à propos de publier quelque peu au long la correspondance qui appartient à l'administration du président Grant et à une partie de celle du lieutenant-gouverneur Gore. Le chef de l'opposition au gouvernement paraît avoir été M. le juge Thorpe, dont il est parlé avec éloges dans les histoires de la province. Que cette appréciation soit juste ou non, on pourra, si l'on consulte la correspondance qui se trouve à la Note D, juger du ton des lettres de ce fonctionnaire. Le caractère d'ardent partisan politique ne saurait plus être toléré aujourd'hui chez un juge du plus haut tribunal du pays. Que cela fût alors compatible avec la loi, il n'en est pas moins vrai qu'à toute époque, pareil état de chose doit avoir eu le mauvais effet de miner l'influence judiciaire et le respect que doivent commander les décisions des cours de justice, car quelque impartial que soit un juge au tribunal le public ne peut manquer, dans ces conditions, de regarder ses décisions comme influencées, si non dictées par des considérations politiques. Ses attaques contre le général Hunter, l'accusant d'avoir presque ruiné la province par sa rapacité, le déclarant exécré du peuple, lui et ses instruments écossais, et affirmant qu'on ne s'occupait ni des chemins, ni des postes, ni de la religion, ni des mœurs, ni de l'éducation, ni du commerce, ni de l'agriculture, ni de l'industrie, étaient le prélude de ses attaques contre les administrations subséquentes, et dans un postscriptum ajouté à la lettre qui contient ses expressions (Note D, p. 39), il se vante d'avoir pris les rênes de la législature: "bien qu'à l'instar de Phaéton je les aie prises précipitamment, je ne me brûlerai pas, et j'espère sauver les autres." Dans sa lettre n° 8, publiée dans la même note, D, p. 40, il répète ses accusations, cette fois en y associant le président Grant, qui avait été nommé aux fonctions à la mort de Hunter, non pas sans opposition de la part de M. Peter Russell, qui prétendait avoir droit à la charge et était appuyé par M. Thorpe.

En 1802, M. Thorpe fut nommé l'un des juges de l'Île du Prince-Edouard, en remplacement de M. le juge Cochrane, nommé juge puisné pour le Haut-Canada. Au mois de janvier 1803, à la date de la lettre de M. Cochrane, M. Thorpe n'était pas encore arrivé dans l'île, et il ne s'y rendit probablement qu'au printemps. Il n'y resta pas longtemps, et son départ paraît avoir été mutuellement satisfaisant, pour les insulaires et pour lui-même. Il ne dit guère de bien de la population, probablement parce qu'elle ne se rendait pas assez complaisamment à ses prétentions, comme semble l'indiquer le passage suivant d'une lettre adressée à M. Cooke, le sous-secrétaire, et datée à York le 10 octobre 1805 :

“Je ne pourrai jamais vous remercier assez de m'avoir fait sortir de l'Île du Prince-Edouard, où vit la plus vilaine population du monde. Je crains que vous n'ayez plus de peine que l'île ne pourra récompenser. J'ai voulu rédiger un bill pour établir les limites des townships, mais il était impossible de concilier les différents intérêts. Le fait est que ce sont de tels piètres individus que dans ce qui serait sujet de satisfaction pour d'autres ils ne voient, eux, que calamité. Aussi, bien décidé de ne plus rien faire là, je vous ai béni de m'en avoir retiré.”

A la date de la lettre ci-dessus citée, il venait à peine d'arriver au Haut-Canada, car il avait écrit de Terre-neuve à M. Cooke le 15 juin précédent, lui demandant d'être nommé juge en remplacement d'Allcock ou d'Elmsley ; mais si peu de temps qui se soit écoulé depuis son arrivée, il n'hésita aucunement à donner son opinion sur l'état des choses dans la province. “Il n'existe,” dit-il, “ni gouverneur, ni général, ni évêque, ni juge en chef ; le conseil a élu un président (Grant), mais à la suite d'une espèce de cabale parmi les conseillers, ils ont nommé un homme qui ne paraît pas être le plus âgé d'entre eux et qui ne semble guère à la hauteur de la position.” On pourra voir par la correspondance publiée à la note D, l'opinion qu'il avait du lieutenant-gouverneur Gore. Par suite de l'opposition systématiquement exercée de M. le juge Thorpe, le lieutenant-gouverneur crut de son devoir de le suspendre de ses fonctions judiciaires, et cette mesure fut approuvée par lord Castlereagh, qui cependant pria Gore de dire à Thorpe que Sa Seigneurie espérait pouvoir le recommander pour quelque autre charge professionnelle “s'il promettait de s'en tenir à l'avenir “aux devoirs de sa proposition.”

Avant la confirmation de la suspension de M. Thorpe, la nouvelle était venue à Québec qu'il était pour être transféré au banc du roi pour le Bas-Canada, sur quoi le juge en chef Allcock crut devoir en écrire à lord Castlereagh. Comme exprimant l'opinion d'un collègue, le passage suivant de la lettre du juge en chef, qui se rapporte à M. Thorpe, est ici cité au long :

“La nouvelle arrive ici (de quelle source, je n'en sais rien) que M. le juge Thorpe doit être transféré du Haut-Canada à un siège sur le banc du roi en cette province. Bien que je n'ajoute pas grande foi à cette rumeur, je crois nécessaire d'informer Votre Seigneurie, que je crains bien que pareille nomination n'aurait le plus mauvais effet ici. Je connais assez la conduite tenue par M. Thorpe dans la province voisine pour pouvoir dire que n'eussent été les mesures sages et énergiques du lieutenant-gouverneur Gore, le gouvernement de Sa Majesté aurait eu avant aujourd'hui à faire face à des difficultés très fâcheuses, et j'attribue le tout à M. Thorpe. S'il allait venir faire ici ce qu'il a fait là-bas, il ne tarderait pas à créer une faction qui ne pourrait manquer d'embarrasser extrêmement le gouvernement du roi.”

La correspondance et les extraits publiés jettent de la lumière sur l'état de chose politique du Haut-Canada à cette époque, et permettent de se former une opinion impartiale de la conduite du lieutenant-gouverneur Gore, d'un côté, et de celle de

M. Thorpe et de ses principaux disciples, de l'autre. Car la suspension de M. Thorpe n'a pas été la seule mesure prise pour réprimer l'opposition. D'autres fonctionnaires furent aussi suspendus : M. Wilcocks, le shérif, pour paroles séditieuses, M. Wyatt, l'arpenteur général, sur autres accusations, bien qu'il soit assez raisonnable de supposer que la véritable raison de sa suspension, virtuellement sa destitution, fût son adhérence au parti de Thorpe. Il ne manque peut-être pas d'à-propos de dire, au sujet de Wyatt, que sachant que ses prénoms étaient Charles Perkin, j'ai eu quelques doutes sur la fidélité de la transcription de la signature, que les copies donnent comme C. B. Mais en comparant un grand nombre de ses signatures j'ai constaté qu'il a toujours signé ainsi. Des copies de la correspondance de son bureau, qui datent de cette époque, ainsi que des lettres qui lui étaient adressées, portent les mêmes initiales. Wyatt protesta vainement contre sa suspension, et en 1816, après le retour de Gore, il poursuivit l'ancien lieutenant-gouverneur pour libelle. Le rapport judiciaire porte que Charles Perkin Wyatt poursuivit Francis Gore pour diffamation fautive et malicieuse et pour l'avoir suspendu de ses fonctions d'arpenteur général de la couronne dans le Haut-Canada, de sorte qu'il ne saurait y avoir de doute sur l'identité entre le demandeur et la personne qui signe C. B. Wyatt. (Voir *Annual Register*, vol. lviii, p. 294, *Chronicle*.) Le rapport judiciaire établit qu'il obtint £300 de dommages-intérêts, non pas pour les actes administratifs de Gore en sa qualité de lieutenant-gouverneur du Haut-Canada, mais pour un écrit diffamatoire publié à Londres. Wilcocks, le shérif destitué, se joignit aux troupes d'invasion des Etats-Unis lors de la guerre de 1812, et donna à l'ennemi le bénéfice de sa connaissance du pays ; John Mills Jackson écrivit un volume dans lequel il malmenait le gouvernement du Haut-Canada, mais immédiatement, sous la signature *An Américain Loyalist*, parut en réponse, un pamphlet écrit avec une égale violence. Ces deux imprimés sont dans les archives, le premier parmi les livres, sous le titre *Jackson* au catalogue, et le second parmi les brochures, avec renvoi au même titre.

L'Assemblée s'opposait fermement au droit du gouverneur du Haut-Canada de dépenser les revenus de la province sans crédit voté au préalable par la législature. On trouvera à la note D, p. 33, du présent rapport, une adresse à ce sujet. Dans la lettre par laquelle il transmet cette adresse (note D, p. 32), M. le président Grant reconnaît la justice de la demande de l'Assemblée, bien qu'il en considère le langage comme inconvenant, ce qui est dû non pas à un esprit d'hostilité à l'égard des actes du gouvernement mais au défaut de savoir comment mieux attirer l'attention sur le sujet. Une liste des "mauvais emplois d'argent" était attachée à l'adresse, mais d'après ce qui suit il s'agirait moins de "mauvais emplois" que d'infractions aux privilèges de la Chambre. L'adresse demande que non seulement cette somme (£617, 13, 7) soit remise dans le trésor provincial, mais que le président tienne la main à ce qu'à l'avenir il ne soit plus employé d'argent "sans l'assentiment du parlement ou sans un crédit voté par la Chambre d'assemblée." Il est évident que le président Grant pensait que c'était là la seule voie qui fût raisonnable de suivre, et que les sommes mentionnées dans la liste devaient être remboursées au fisc, comptant que la législature voterait les sommes voulues pour le service. (Le texte de la lettre est à la note D, p. 32.) L'adresse fut suivie d'une réponse conciliatrice (p. 35 ; le projet de réponse est à la page 37). Apparemment l'accusation d'incompétence portée par M. le juge Thorpe contre Grant comme administrateur était justifiée, et elle se trouve pleinement corroborée par le lieutenant-gouverneur Gore dans sa dépêche à M. Windham, à la clôture de la première session de la législature après son entrée en fonction. Le lieutenant-gouverneur Gore dit dans son rapport officiel :

“Après la conduite turbulente et pleine de violence de la Chambre d’assemblée sous l’administration de M. le président Grant, j’ai la plus grande satisfaction à vous annoncer que la session s’est passée sans aucune tentative de la part de la Chambre d’assemblée de s’opposer aux mesures ou d’embarrasser l’exécutif.” Cela était dû, en partie au moins à ce que Gore avait judicieusement, bien que sans instruction encore à cet égard, remboursé la somme appliquée à des fins publiques par le général Hunter sans l’autorisation des autres branches de la législature. La Chambre était satisfaite, et par une résolution retira la demande de cette somme, mais réclama le droit d’accorder ou de refuser les subsides, consacrant ainsi la grande sauvegarde constitutionnelle des droits du peuple contre les empiètements de la couronne. Gore ajoute que la résolution passa sans aucune opposition autre que celle de M. le juge Thorpe, “qui a toujours combattu toutes mesures de nature à favoriser la paix et à donner de la force à ce gouvernement.” Pendant combien de temps un administrateur habile aurait-il pu empêcher l’assertion d’un pareil principe, il est difficile de le dire; et cela n’a du reste pas grande importance pratique aujourd’hui. La puissance de la bourse aux mains du parlement avait été reconnue de très bonne heure en Angleterre. A l’époque d’Edouard III (1840-5) elle s’était affirmée après une lutte prolongée; le contrôle des subsides par vote législatif avait été gagné sous Richard II, mais la grande lutte qui avait fini par régler à jamais la question avait commencé sous le règne de Jacques I et continué jusque sous Charles I; dès lors il avait été définitivement établi que le parlement avait le pouvoir de refuser des subsides jusqu’à ce que ses griefs fussent redressés, et que le contrôle des subsides comportait le contrôle des dépenses; de sorte que, tôt ou tard, la prétention émise par la législature du Haut-Canada devait inévitablement, là comme ailleurs, devenir un principe fixe du gouvernement représentatif.

Relativement à la colonisation des terres du Bas-Canada, le secrétaire pour les colonies avait demandé un rapport sur le sujet, d’une allocation aux conseillers exécutifs en sus de leur traitement, en rémunération du temps et du travail qu’ils avaient à consacrer aux demandes de terres. En réponse, Milnes fit rapport à la date du 14 août 1800, que le travail consistant à décider des pétitions, “la partie la plus onéreuse et la plus ardue du service des terres,” était terminée. Ceux à qui avait incombé la plus grande partie de la besogne étaient le juge en chef, l’évêque, M. Finley, M. Young, M. Daly et M. Dunn. M. McGill était venu de Montréal passer un mois à Québec. Il recommanda que les six conseillers mentionnés (à l’exclusion de M. McGill, à qui son voyage à Québec devait avoir causé des dépenses considérables à part la perte de son temps et la négligence de ses propres affaires, qui étaient d’une grande importance) reçussent la concession de tout un township, sauf le nombre ordinaire d’associés, ou la moitié d’un township (non compris les réserves de la couronne et du clergé), sans conditions autres que le paiement de l’arpentage et des anciens droits. Il recommandait cependant que ces demi-townships ne fussent pas pris parmi les fractions qui restaient des townships dont il avait déjà été concédé une partie, et cela pour les raisons données dans une lettre subséquente (Q. 85, p. 166). Dans cette dernière, en date du 4 novembre 1800, il attache une grande importance à ce qu’on obtienne le plus haut prix possible pour les premières terres vendues, et ajoute: “comme les parties qui restent de ces townships valent beaucoup plus que les premières, attendu qu’elles sont arpentées et subdivisées et qu’il y a des établissements dans le voisinage, la concurrence qui s’établira pour leur possession ne manquera pas d’être très avantageuse pour le gouvernement, et exercera probablement une influence marquée sur la valeur des terres par toute la province.” Il parle ensuite

du projet de constituer les produits de la vente de ces terres en une caisse pour le bénéfice de la province, et exprime un ardent désir de recevoir des instructions lui permettant de mettre ce projet à exécution.

Dans une lettre, datée le janvier 1801 (n° 71), le secrétaire des colonies approuve l'idée d'augmenter la valeur des townships en partie vendus, indique quel est à son avis le meilleur moyen de faire la chose, et ordonne que le produit des ventes de terres soit versé dans le trésor pour être placé au compte des dépenses de la province, et qu'il ne soit pas donné de lettre patente avant paiement complet du prix d'achat. Sa Grâce ordonne en même temps que le gouverneur, le lieutenant-gouverneur ou administrateur et les membres du conseil exécutif en exercice soient constitués conservateurs des terres de la couronne et de l'église, qu'ils tiennent séparément les comptes de ces terres, et que le produit des unes soit appliqué à des fins provinciales, et que celui des autres aille aux fins ecclésiastiques, en conformité de l'acte de 1791, pour la subsistance d'un clergé protestant, et qu'en conséquence ces produits soient placés en fidéicommiss à ces fins et à nulle autre. Avant d'arriver à une décision sur le montant de la concession à faire à chacun des conseillers qui s'étaient occupés du service des terres, le ministre prie sir Robert Milnes d'envoyer une évaluation de chaque township. C'est ce que fait sir Robert le 24 février 1801. Il informe le secrétaire pour les colonies qu'un township de dix milles carrés contient, à l'exclusion des réserves de la couronne et de l'église, environ 44,000 acres, valant en moyenne, pour les townships dont les lignes extérieures seules ont été tirées, quinze pence courant l'acre, ce qui portait la valeur totale des townships, déduction faite des frais d'arpentage et de subdivision ainsi que des droits, à un peu moins de £2,500. Il explique en outre comment on s'y prend pour éluder le règlement relatif aux concessions de terre, au moyen d'un arrangement secret conclu entre le principal et ses associés, grâce auquel le premier devient possesseur des cinq sixièmes du township ou de près de 37,000 acres au lieu de 1,200. Comme il pense qu'il est dérogatoire à la dignité d'un conseiller exécutif de faire des arrangements secrets, il recommande que, quelle que soit la quantité de terre qu'on accorde, on la concède à chacun isolément, non pas en société avec d'autres, et que la concession de chacun soit en proportion de ses vacations. En juin, le secrétaire pour les colonies écrit à Milnes que le roi a décidé de concéder à chacun des six conseillers exécutifs qu'il a recommandés un quart de township individuellement, soit après déduction des frais un équivalent d'environ £600, et qu'il lui laisse le soin de déterminer de justes allocations pour les autres.

Milnes a de bonne heure favorisé l'idée d'abolir la tenure féodale des terres, et un acte passé par l'Assemblée législative pour alléger le fardeau des tenanciers de terre en roture reçut son entière approbation. La préambule de l'acte établit :— "Que la perception des lods et rentes maintenant dus dans le domaine de Sa Majesté, est, dans une certaine mesure et sauf certaines modifications à faire, juste et à propos, mais que sans restriction, elle serait nuisible en certains cas." Le texte de l'acte se trouvant au troisième volume des statuts, 41 George III, ch. 3, il suffit ici d'y renvoyer le lecteur. A part l'objet d'améliorer la situation des tenanciers arriérés dans leurs redevances, l'acte en avait un autre auquel Milnes attachait de l'importance : "C'est," dit-il, "une mesure d'excellente politique sous tous les rapports, mais je regarde son adoption comme un pas important de fait vers l'abolition de la tenure féodale en cette province." Les avantages qu'on attendait de cette abolition sont exposés au long dans un rapport du procureur général auquel je renvoie le lecteur (Q. 86-1, p. 175). Avant le passage du bill au Conseil législatif, le juge en chef

Osgoode, qui en était le président, protesta contre son adoption, en appuyant son attitude de cinq raisons dont il suffit de citer ici la dernière; le tout se trouve du reste parmi les archives (volume Q, 86-1, p. 172). Le juge en chef s'opposa donc au bill " parce que d'après une règle basée sur les convenances autant que sur une " saine politique, tout acte de grâce ou de rémission émanant de la clémence ou de la " générosité de la couronne est de l'initiative de la couronne. Mais avec le bill qui " nous occupe, et qui, d'après son titre, est un bill de merci (*Bill of Relief*), les débi- " teurs de la couronne porteront naturellement leur gratitude non pas au souverain, à " qui elle devrait aller, mais à ceux qui ont spontanément donné naissance à la mesure, " c'est-à-dire aux représentants." Pour la protestation, la réponse, les procès-verbaux de l'Assemblée et du Conseil, etc., voir le volume Q. 86-1, pp. 157-175, 197, 199.

Il paraît y avoir eu beaucoup de friction entre le juge en chef et le lieutenant-gouverneur, ce dernier ayant pour lui l'appui de tous les conseillers exécutifs. Une adresse de l'assemblée demandant la préparation d'un papier terrier des biens immeubles possédés en roture dans la censive de Sa Majesté, fut présentée au lieutenant-gouverneur, qui approuva l'idée et soumit aux juriscultes de la couronne la question de la méthode à adopter pour la mise à exécution du projet. Leur rapport fut renvoyé à un comité général du conseil, qui s'entendit sur un rapport qui dut être signé par Osgoode en qualité de précédent. Mais annexé au rapport était un protêt d'Osgoode rédigé en ces termes: " Tandis que les documents communiqués au comité " établissant que la préparation du papier terrier et censier doit être ordonnée en " conséquence d'une adresse présentée à Son Excellence le lieutenant-gouverneur de " la part de la Chambre d'assemblée, et comme le rapport ci-dessus peut porter à la " conclusion que cet ordre est approuvé, je proteste contre pareille conclusion. Car " Sa Majesté ne s'étant pas dessaisie de l'administration de ses revenus territoriaux, et " comme l'adresse en question ne mentionne ni autorisation ni raison pour intervenir, " pareille intervention me paraît être irrégulière et n'être pas de nature à être sanc- " tionnée comme elle l'a été." Le rapport fut présenté au conseil, qui le renvoya au comité pour être complété par un rapport sur le protêt ajouté par Osgoode. Le rapport du comité, après le préambule ordinaire, se lit comme suit: " Le comité exprime " respectueusement mais fermement son opinion que l'écrit est, de forme et de fond, " ainsi que dans la manière dont il est présenté, irrégulier et inconvenant, qu'il n'a " pas sa raison d'être dans les questions immédiatement soumises au comité, qu'en ce " qu'il condamne une mesure qui a déjà reçu l'assentiment du gouvernement de Sa " Majesté, il manque de bienséance et de respect, qu'il ne devrait pas être reçu, ni " trouver accès dans les registres du Conseil exécutif de Sa Majesté; et en conséquence " le comité recommande humblement que le dit écrit soit enlevé du dit rapport." (Pour les documents mentionnés, voir Q. 86-1, pp. 205-217, et Q. 86-2, pp. 219-227.) Incidemment il fut question de la pratique de donner accès à des protestations dans les registres du Conseil exécutif, et Osgoode prétendit qu'on devait s'en tenir à la pratique suivie dans la Chambre des lords. La question fut référée au secrétaire pour les colonies, qui, dans sa lettre du 13 juillet, approuva l'attitude de l'Assemblée comme étant justifiée par le message de lord Dorchester en 1794, exténuait la conduite d'Osgoode, considérant qu'elle provenait de louables motifs, regarda la mesure comme déclaratoire des droits de la couronne tout en en rendant l'exercice moins onéreux pour les sujets. La règle relative à l'entrée des protestations dans les registres du Conseil exécutif étant d'une importance permanente, il est peut-être bon de la consigner ici. Elle est du reste exposée en très peu de mots. Le secrétaire des colonies, le duc de Portland, s'exprime comme suit: " Il me semble qu'il ne saurait être donné de

“meilleure règle que celle qui gouverne le Conseil privé de Sa Majesté en pareil cas. Bien que les membres du Conseil jouissent de la liberté de la parole la plus absolue, de même que les conseillers exécutifs du Bas-Canada, selon les instructions de Sa Majesté, j’ai raison de croire qu’il n’existe pas un seul protêt dans les registres du Conseil privé, et il est très certain qu’il n’a pas manqué d’occasions (et en vérité il ne saurait en être autrement), où les opinions différaient diamétralement entre les membres. Vous ayant ainsi dit ce qui paraît être la pratique invariable ici dans les cas semblables à celui où M. Osgoode a cru devoir protester, je crois qu’il n’est pas nécessaire que j’entre dans la discussion de la question d’un droit que personne n’a jamais songé à exercer ni à réclamer.” (Q. 87-1, p. 2.) Osgoode avait poursuivi la discussion, comme on peut voir par une lettre de Milnes datée du 12 juin, mais que le secrétaire pour les colonies ne reçut que le 30 juillet. Il suffit cependant de mentionner cette lettre qu’on trouvera avec les documents qui l’accompagnaient au volume Q. 87-1, pp. 105-140. Toute la question y est discutée.

En conformité des vues exprimées par le secrétaire des colonies, dans sa lettre n° 11, du mois de janvier 1801, relativement à la question d’augmenter la valeur des parties non concédées des townships, Milnes fit rapport, le 24 juin 1802 (n° 23), qu’il avait soumis cette question au conseil; qu’on proposait d’offrir d’abord plus de 82,000 acres au prix minimum de deux chelins et six pence l’acre, ce qui à ce prix modéré donnerait plus de £11,000 au trésor de la province. La quantité offerte n’était qu’une faible proportion du total disponible, mais comme il a déjà été dit, les terres tout arpentées et subdivisées valaient beaucoup plus que les autres. La lettre et les procès-verbaux du conseil sont au volume Q. 89, pp. 79, 81. L’introduction explique que l’objet de l’offre de cette quantité de terres était d’établir une valeur pour les terres dont on disposerait par la suite. La quantité mentionnée dans la lettre de Milnes est de 82,000 acres, et les résolutions du Conseil disent 80,000. Il y a dans le rapport deux articles que je cite parce qu’ils ont donné lieu à nombre de plaintes:—

“5. Qu’avant la délivrance des lettres patentes, l’acheteur prêtera les serments et signera la déclaration voulus par les instructions royales.

“6. Qu’il sera inséré dans les lettres patentes une clause par laquelle l’acheteur prend l’engagement que ses héritiers, en recevant l’héritage des terres ainsi achetées, prêteront aussi les serments et signeront la déclaration qui seront alors exigés.”

On avait déjà attiré l’attention sur les inconvénients que la mise en application de ces règles entraîneraient pour les sujets de naissance dans le cas d’absence ou d’éloignement du lieu où les serments devaient s’administrer. Milnes avait signalé la chose dans une lettre (n° 57) au duc de Portland en date du 11 d’août 1801, dans laquelle il avait demandé que le gouverneur en conseil fût autorisé à dispenser des serments en certains cas. La demande fut répétée en octobre 1802 (Q. 89, p. 172). La correspondance ne contient aucune réponse à ces représentations.

L’existence du droit français et du droit anglais dans la province entraîna des doutes sur celui qui devait régir les questions de succession et de douaire en matière de terre tenues en franc et commun soccage. Le 1er juillet 1803 (n° 60).

Milnes soumit la question au secrétaire des colonies (Q. 92, p. 159) en lui communiquant en même temps les différentes opinions contradictoires des juges. Le juge en chef Sewell et les juges Dunn, Williams, Ogden et Davidson prétendaient que les lois anglaises devaient gouverner, tandis que le juge en chef Monk et les juges Panet et DeBonne soutenaient le contraire. Les deux opinions étaient appuyées de longues

considérations qu'on trouvera à la suite de la lettre de Milnes qui les accompagne. Le 9 janvier 1804, le secrétaire des colonies transmet le rapport du procureur général (Q. 93, p. 58), qui pose en principe que "les lois de succession et de douaire anglaises sont celles qui s'appliquent dans les cas de tenure en soccage au Canada." (Q. 93, p. 194.) Beaucoup de la correspondance relative aux terres se rapporte à la division des droits et frais, mais il n'est pas nécessaire de s'étendre ici là-dessus; ceux qui voudraient faire des recherches à ce sujet, le catalogue de la correspondance indiquera tous les documents qui s'y rapportent.

Quant aux biens des jésuites, la concession à lord Amherst n'avait pas été consommée. Il était impossible de la parfaire sans soulever le mécontentement de toutes les classes de la population, qui maintenaient que ces biens n'avaient été concédés que pour des fins éducationnelles. On peut sur ce point consulter la correspondance cataloguée dans les rapports précédents. Un des plus importants documents qui se rapportent à cette question est une pétition à la date du 19 novembre 1787, dont lord Dorchester envoya une traduction à lord Sydney dans sa dépêche (n° 55) datée du 9 janvier 1789 (Q. 38, p. 62). Le catalogue du rapport de 1890 contient une courte analyse du mémoire, qui expose en termes emphatiques les prétentions de la population du Canada aux biens des jésuites. Dans la pétition signée par 195 personnes qui accompagne le mémoire des habitants il est dit que le document, lequel porte aussi 195 signatures, "établit le droit des fidèles sujets canadiens de Sa Majesté de recevoir leur éducation à ce collège, et définit en même temps ceux des "révérends pères jésuites qui sous l'ancien régime n'était que les professeurs et les "administrateurs." Le mémoire se divise en trois articles dont les titres sont donnés dans le catalogue des Papiers d'État du vol. Q. 35. (Rapport de 1890, p. 213.) Le texte et les citations à l'appui du premier point sont très longs et se terminent par ces mots: "Comme Canadiens et citoyens ils ont droit par les titres et les lois qui "ont fondé le collège de Québec pour leur éducation; c'est leur patrimoine qu'ils ont "défriché et mis en valeur, même en qualité de sujets, ils ont droit à l'éducation "publique qui existé en tout gouvernement. C'est avec vérité et justice qu'ils "déclarent que les jésuites et leurs créanciers n'ont aucun droit de disposer ni de "confisquer ce collège et ses dépendances au préjudice des fidèles sujets canadiens "de Sa Majesté." Il n'y a pas lieu d'entrer ici dans des détails sur le second article, qui traite des causes qui ont privé les Canadiens de leur éducation au collège de Québec depuis la conquête. Dans le troisième article, sur les moyens de "réinté- "grer les Canadiens dans leur éducation par leur collège," il est répété plusieurs fois que les jésuites n'étaient que professeurs ou administrateurs de biens publics pour fins éducationnelles, entre autres dans les termes énergiques suivants: "Ce ne "peut être que par erreur que quelqu'un ait dit que les biens et l'édifice de ce collège "d'éducation appartenaient aux jésuites, qui n'en ont été que les recteurs et professeurs "et administrateurs." Et le mémoire continue: "Aurait-il pu entrer dans l'intention "généreuse des citoyens, des Cent Associés, ou de quiconque, qui ont fondé ce collège "d'éducation, qu'ils en donnaient le titre et entière propriété aux jésuites, qui selon "leurs institutions n'en pouvaient avoir que dépendante du généralissime de la com- "pagnie de tous les jésuites dans l'univers?" La pétition demande que le collège soit libéré du logement des troupes qui l'occupent, et qu'il soit tenue une "assemblée "légitime et compétente des fidèles sujets natifs ou résidents de cette province qui y "possèdent des terres et qui sans distinction de naissance y sont les vrais pères de "famille, y ayant l'intérêt essentiel pour eux et leur postérité, afin de procéder à "l'élection d'un nombre raisonnable de leurs représentants comme directeurs ou

“ administrateur du dit collège et de ses biens, pour les conserver..... faire
 “ exactement acquitter les vues de cette louable fondation, en sollicitant l’approbation
 “ du gouvernement pour rétablir les anciens professeurs du dit collège ou en nommer
 “ d’autres et régler la rétribution due à leurs talents et aux soins qu’ils donneront à
 “ l’éducation.” (Q. 84, p. 87 et suivantes.)

En 1793 les habitants de Montréal adressent à la Chambre d’assemblée une pétition dont les conclusions s’accordent avec celles de la pétition de Québec de 1787, bien que présentées dans une forme plus simple. L’Assemblée, favorable à ces conclusions, adresse au roi une pétition demandant que des mesures soient prises pour affecter les biens des jésuites à l’éducation de la jeunesse de la province, disposition que l’Assemblée considère comme conforme aux intentions primitives des donateurs. On trouvera au volume Q. 84, p. 41, d’autres documents qui accompagnaient la lettre de Milnes du 31 janvier 1799 (n^o 16); on en trouvera la liste dans le rapport des archives pour 1891, papiers d’Etat du Bas-Canada, pages 199-200. En face de ces opinions exprimées par les trois villes de Québec, Trois-Rivières et Montréal, et partagées sans doute par toute la population rurale du pays, il est facile de comprendre l’impopularité du projet de concéder ces biens à lord Amherst. Le rapport du comité du conseil exécutif recommande que le règlement de la question soit ajourné, jusqu’à ce que tous les documents relatifs à ces biens soient présentés au roi, mais dans la lettre qui accompagne ce rapport et les autres documents, sir Robert Milnes donne une autre raison pour ce retard. Il dit dans cette lettre qu’il ne s’est pas cru justifiable de soumettre à l’opinion du conseil exécutif la question de la concession à lord Amherst, “ mais les membres m’ont individuellement fait connaître que
 “ ce serait une mesure des plus impopulaires, et je crois que ce serait manquer à mon
 “ devoir que de ne pas exprimer à Votre Grâce la crainte dans laquelle je suis que,
 “ lorsque cette concession se fera, elle occasionnera dans toute la province un mécon-
 “ tentement très général dont les conséquences, vu la tournure que prennent les
 “ affaires en Amérique, pourraient bien être très sérieuses.” (Q. 84, p. 41.) Il propose ensuite, considérant l’étendue de ces biens, de les diviser, d’en donner à lord Amherst une part que des commissaires pourraient considérer comme suffisante pour les fins qu’on se propose et pour le satisfaire, et de réserver le reste à des usages publics, de façon à satisfaire les habitants. Cependant une investigation qu’il fait personnellement de la valeur de ces biens dans une tournée en janvier et février 1800, lui fait retirer cette proposition, parce que la valeur des biens ne s’élève pas à un chiffre total suffisant pour en permettre une division avantageuse. En conséquence, dans une lettre du 5 avril de la même année, il suggère un autre moyen de mettre à exécution les intentions du roi relativement à lord Amherst; mais il appuie encore davantage sur la nécessité d’augmenter les moyens d’éducation non seulement pour les jeunes gens se destinant aux professions libérales mais encore pour toute la population. La mort du dernier survivant des jésuites, le père Cazot, fait disparaître, à l’avis du lieutenant-gouverneur, un des arguments de la Chambre d’assemblée, et il ne s’attend pas à plus d’opposition de la part de la législature à la concession en faveur de lord Amherst, quelque impopulaire que puisse être la mesure. Il recommande aussi qu’on remette la délivrance des lettres patentes jusqu’à ce qu’on ait constaté d’une façon plus certaine la valeur des immeubles. “ Je me crois tenu,” dit-il, “ de faire rapport à Votre Grâce que le besoin de moyens d’obtenir une éducation libérale se fait tellement sentir qu’il sera au moins très irritant pour les Cana-
 “ diens de voir des biens aussi considérables appliqués à d’autres fins, et que leur

“ mécontentement serait considérablement amoindri si on prenait en même temps “ des mesures pour l'établissement d'un collège.” (Q. 84, p. 270.)

Dans une lettre en date du 19 octobre 1799 (Q. 84, p. 183), l'évêque anglican de Québec attire l'attention sur le désavantage dans lequel se trouve depuis longtemps la province, non seulement faute d'établissements éducationnels pour les jeunes gens qui devraient entrer dans les professions libérales, ou qui grâce à leur rang pourraient par la suite occuper des positions de grande importance politique, mais encore faute d'écoles pour une partie non moins importante de la population. “ Tout le monde sait,” dit-il, “ que les basses classes, dans cette province, sont la plupart d'une “ ignorance déplorable, que les bribes d'instruction que peuvent obtenir leurs “ enfants, en dehors des villes, ne sont guère données qu'aux villes; et l'on sait “ surtout que jusqu'à présent elles n'ont fait aucun progrès dans la langue du pays “ sous le gouvernement daquel elles ont le bonheur de vivre.” Il signale ainsi la funeste ligne de démarcation qui divise en deux sections séparées ceux qui ne devraient faire qu'un seul peuple, et il propose comme remède qu'un certain nombre de bons instituteurs anglais soient payés par le gouvernement et placés dans chaque ville et village de quelque importance pour y enseigner l'anglais gratuitement. Cette lettre est soumise au conseil exécutif, et le 22 un comité du conseil fait un rapport approuvateur qui est porté au procès-verbal. Le rapport est très court et peut être cité en entier : “ Le comité ayant examiné le document qui lui a été sou- “ mis, et étant convaincu que son objet est d'une grande importance pour le bien- “ être de la province, recommande le plus sérieusement l'adoption du plan qui y est “ suggéré.” En transmettant les documents relatifs au sujet, sir Robert suggère qu'on fasse une concession de terres pour l'établissement de lycées et d'un collège à Québec. Cela n'ajouterait pas seulement, croit-il, à la popularité du gouvernement de Sa Majesté, mais serait aussi d'un très bon effet aux points de vue politique et moral, et surtout comme moyens d'encourager l'usage de la langue anglaise dans la province. En juillet, le secrétaire des colonies annonça à Milnes dans une dépêche que l'idée de l'évêque recommandée par le conseil est approuvée, et qu'il était autorisé à prendre sur les fonds provinciaux l'argent nécessaire pour le paiement des appointements d'instituteurs qui seraient établis par toute la province, particulièrement pour l'enseignement de l'anglais, non pas dans l'intérêt d'un nombre restreint d'élèves mais pour l'avantage général. En outre il serait établi des écoles d'une classe plus élevée selon le régime des écoles publiques d'Angleterre, et aussitôt qu'il serait à propos, d'autres institutions plus grandes seraient fondées. Ces dispositions que le lieutenant-gouverneur avait officiellement rendues publiques eurent les plus heureux effets, selon la dépêche de sir Robert du 23 février 1801. Bien que la concession à lord Amherst ne cesserait pas d'être une mesure impopulaire, le temps était cependant particulièrement favorable pour la mettre à effet, l'ordre pour l'établissement d'un nombre suffisant d'écoles gratuites, etc., ayant eu l'effet de faire taire toute mention des biens des jésuites. Il se préparait dans l'Assemblée un bill pour l'érection d'écoles dans les différentes paroisses, et ce bill serait probablement adopté si le clergé catholique romain ne s'y opposait pas. Le 5 juillet 1803 (Q. 92, p. 205), Milnes fit rapport qu'il avait soumis au Conseil exécutif la question d'affecter des terres à l'éducation. En transmettant le rapport il parle de la vaste échelle sur laquelle le Conseil propose d'établir les réserves nécessaires, mais il ajoute qu'on ne demande aucun argent à la métropole, et qu'à mesure que les terres incultes seraient établies, la province en tirera le bénéfice, et il espère pour ces raisons qu'on recommandera le plan à Sa Majesté. Le rapport

qui accompagne cette lettre a en vue trois catégories d'écoles : 1° des écoles paroissiales, où l'on enseignerait la lecture, l'écriture et la tenue des comptes; 2° les collèges classiques, où les élèves de la classe moyenne pourraient apprendre à parler et écrire leur langue maternelle avec précision et correction, et acquérir une connaissance des langues étrangères, vivantes ou mortes, de nature à leur être utile dans leur carrière; 3° un séminaire ou université, où les jeunes gens de meilleur rang pourraient recevoir une éducation en rapport avec les postes d'importance et de distinction auxquels leur situation sociale leur donne droit d'aspirer. Pour ce qui est des premières, il y est déjà pourvu; quant aux secondes, le comité croit qu'il en faudrait au moins huit pour répondre aux besoins, c'est-à-dire, un à Québec, un aux Trois-Rivières, un à Montréal, un au nouvel établissement de la baie Missisquoi, et trois à placer plus tard. Les collèges de Québec et de Montréal devraient être construits tout de suite, vu que la province n'offre aucun moyen d'acquérir même les rudiments d'une éducation libérale, excepté dans une ou deux écoles privées établies sur un pied d'assez peu d'importance et ne donnant pas de garantie de durée. Les parents sont ainsi obligés d'engager des précepteurs particuliers, ce que peu ont les moyens de faire, ou bien d'envoyer leurs enfants en Europe parmi des étrangers, à une époque critique de la vie, ou bien encore, "en dernier ressort, d'avoir recours à la déplorable alternative "de les envoyer aux Etats-Unis, où ils apprendront à mépriser leur religion et haïr "le gouvernement de leur patrie." Pour l'établissement, à Québec et à Montréal, d'écoles sur le modèle de celles de Westminster, Winchester et Eton, le comité recommande une concession de terres capable de produire £20,000 courant pour chacune; pour les autres une moindre somme pourra suffire. Quant à une université, le comité croit que le temps n'est pas arrivé de formuler un plan à adopter, mais il recommande qu'on pourvoie aux moyens nécessaires de mettre à exécution le plan qui pourra être adopté plus tard. (Pour le rapport, voir Q. 92, p. 210 et suivantes.)

Les travaux accomplis par M. Joseph Bouchette, en sa qualité d'arpenteur général, me justifient de parler ici des services de ce fonctionnaire. Vu l'état des choses de cette époque, alors que le pays était en voie d'établissement, les fonctions d'arpenteur général étaient fort importantes. Depuis plusieurs années déjà son prédécesseur, le major Holland, était devenu, par suite de ses infirmités, incapable de s'occuper activement des travaux dont il était responsable; mais ce n'est qu'après la mort de ce vieux fonctionnaire qu'avait eu lieu une investigation officielle de l'état de cette branche du service, la considération de ses mérites et de ses services passés l'ayant soustrait à cette investigation. Le comité du conseil exécutif qui en avait été chargé fit rapport que les choses étaient dans un état peu satisfaisant, que le système adopté par le substitut du major Holland ne pouvait manquer de donner lieu à beaucoup de litiges. Sir Robert Milnes écrit à ce sujet :—"Il va falloir une personne de beaucoup d'habileté "en même temps que d'une grande intégrité, pour établir dans ce service un système "capable d'assurer également les droits de la couronne et des individus." C'est cette personne que l'on trouva dans M. Bouchette, à qui l'on donna la commission de sous-arpenteur général en remplacement de Collins, décédé; et la façon dont il se mit tout d'abord à conduire les affaires de cet important service, ne saurait être mieux exposée que dans les termes employés par le lieutenant-gouverneur dans sa dépêche du 22 avril 1802. "M. Bouchette," dit-il, "a complètement répondu à l'opinion que "nous nous étions formée de lui, le comité et moi, de sorte que depuis sa nomination, "tout a été le mieux possible dans les affaires qui se rapportent aux terres incultes "de la couronne." (Q. 88. p. 70.)

Joseph Bouchette, qui fut nommé au poste de sous-arpenteur général le 15 février 1802, était, comme il est dit dans une lettre de Simcoe à lord Pelham en date du 2 mai 1802, le fils d'un Canadien à la fidélité duquel lord Dorchester avait confié sa sûreté personnelle et avec elle la conservation du Canada, pendant la rébellion américaine. Il commandait les forces navales sur les lacs du Haut-Canada, occupant ainsi un poste de grande responsabilité et de peu de profit, dans lequel il se conduisit avec une grande intégrité. (Q. 90, p. 289.)

Joseph Bouchette avait de bonne heure été activement employé dans différents services. En 1791, il était arpenteur provincial et dessinateur sous son oncle, le major Holland. En 1794, il recevait une commission de lieutenant dans la marine provinciale et commençait un service de cinq ans, au cours duquel il commanda pendant un certain temps l'un des vaisseaux de Sa Majesté et sauva le vaisseau de Sa Majesté l'*Onondaga*, en face de York (Toronto), où il avait été abandonné par les officiers et l'équipage. Il avait été employé par Simcoe, à son entière satisfaction, à des levés hydrographiques dans les ports du lac Ontario; il avait eu pendant quelque temps le commandement d'une galère sur le Saint-Laurent avec un détachement militaire pour parer à des tentatives hostiles. Il avait aussi fait le service militaire, en qualité de lieutenant, d'adjudant et d'instructeur de la milice canadienne à Québec, et plus tard comme commandant d'une compagnie d'artillerie. Nommé, comme je l'ai déjà dit, sous-arpenteur général en 1802, il fut porté au poste d'arpenteur général en 1804. Dans l'exercice de cette charge il perfectionna le système d'arpentage, et il prétendait—sans qu'il paraisse y avoir lieu d'en douter—trois ans après, qu'il avait fait déjà plus d'ouvrage qu'il n'en avait été fait dans le département durant les vingt années précédentes.

M. Bouchette avait réellement été nommé à la charge d'arpenteur général par le lieutenant-gouverneur dès le mois d'août 1803, mais sa nomination ne fut approuvée par le cabinet qu'en 1804, bien qu'il en remplit les fonctions pendant l'intervalle. En novembre 1804 le conseil recommanda la nomination de deux commis et d'un messager, ce qui, avec l'arpenteur général lui-même, constituait tout le personnel du service; les appointements devaient être pour l'un des commis dix chelins par jour, et pour l'autre £150 par année; il devait être alloué £40 par année pour le messenger, mais cette somme devait comprendre sa pension, que lui fournirait l'arpenteur général. Le comité craignait que l'on regardât ces chiffres comme extravagants, mais il espérait qu'on les sanctionnerait et "qu'on ne les croirait pas trop élevés lorsqu'ils devaient assurer les services de personnes sur lesquelles on pouvait compter." Le 2 mai suivant les arrangements étaient sanctionnés et les frais autorisés. (Q. 97, p. 38.)

Etant à Londres en 1807, M. Bouchette attira l'attention des autorités sur l'importance de faire déterminer les bornes de la province du Bas-Canada du côté des Etats-Unis, et exposa en termes clairs quelles difficultés pouvaient survenir si la chose n'était pas faite. Mais ce n'est que presque quarante ans plus tard que fut déterminée la frontière internationale, après que les deux pays fussent maintes fois venus à un doigt de la guerre par suite de différends résultant de la question. S'il ne saurait avoir aujourd'hui d'utilité, le mémoire qu'il présenta alors ne manque cependant pas d'intérêt. On le trouvera au volume Q. 106-2 p. 437, suivi d'un extrait d'un discours dans lequel le gouverneur du Vermont expose les prétentions de son Etat. Quelques jours plus tard il envoyait les Indications d'un plan de défense pour les deux Canadas ("*Heads of a plan of defence respecting the two Canadas.*") (Incluses dans une lettre du 9 août, Q. 106-2, p. 479.) A la fin d'août 1807, il quitta Londres pour

prendre bord à Portsmouth, mais était trop tard et il se rendit à Plymouth; là il ne put trouver qu'un bâtiment à destination de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, contretemps qui fut plus tard d'un grand avantage. Il s'attendait à un voyage pénible et dispendieux avant d'arriver à Québec par terre, bien qu'il y vît une occasion d'acquérir une connaissance plus exacte de cette route. On peut voir comment cette dernière attente s'est réalisée, dans la description topographique des différentes provinces qu'il a publiée en 1831 et qui, bien que datant aujourd'hui de soixante ans, est encore regardée comme une autorité sur la topographie du pays, y compris les deux Canadas et les provinces maritimes.

Les législatures des provinces s'occupaient peu de l'immigration comme service public; on concédait des terres à des individus, dans le but de les faire établir grâce aux efforts des particuliers, et c'était tout. On verra par les listes des personnes qui ont demandé des terres, listes publiées à la fin du catalogue des documents de chaque volume, et dans les notes du présent rapport et des rapports précédents, quels succès ces efforts ont pu avoir. Mais il n'est pas sans intérêt de signaler ici certaines causes et certains individus qui ont eu une influence sur l'immigration.

Le colonel Thomas Talbot, qui avait été dans le Haut-Canada avec le lieutenant-gouverneur Simcoe, avait quitté la province en 1794 après avoir obtenu la promesse d'une grande concession de terres. A son retour, dans le printemps de 1801, cependant, il trouva que la promesse n'avait pas été remplie, et il écrivit au duc de Kent à ce sujet. La lettre est datée de Skittiewaabaa, Haut-Canada. Il était arrivé, disait-il, à son établissement favori, et avait trouvé les choses en aussi bon état qu'il pouvait désirer. Afin d'éviter le paiement des droits imposés par les nouveaux règlements, lesquels rendaient la possession de terres plus dispendieuse et plus difficile qu'à son départ, il demandait au duc d'adopter un plan qu'il exposait, attendu qu'il croyait avoir droit au rang d'*Hidalgo* tout autant que d'autres aventuriers dans ce pays nouveau. Le plan qu'il proposait au duc était d'obtenir pour lui-même par lettre patente royale la concession du township de Houghton, dans le comté de Norfolk, sur le lac Erié, ou tout autre township voisin non encore concédé, sans droits ni obligations de coloniser, et ensuite de lui transférer (à Talbot) la lettre patente par voie légale de façon à lui assurer la possession du domaine. Il mentionnait le township de Houghton, parce que ce township était près de chez lui.

Pareil service ferait un obligé du " bon vivant d'autrefois, Tom Talbot." Tous les matins, le lever du soleil le prenait dans son sarreau à abattre des arbres et brûler la forêt pour s'y tailler une ferme, et il ajoutait: " Si quelques-uns de mes amis de Saint-James me voyaient arriver le soir à mon frugal repas, noir comme un ramoneur, ils s'écrieraient: Quel satané fou tu as été, Tom; mais je dirais: non, car mon maigre menu me donne plus de satisfaction que n'ont jamais fait les meilleurs dîners de Londres." (Q. 291-1, p. 517.) Le duc de Kent fit la demande, mais non pas dans la forme suggérée par le colonel Talbot: il demanda une concession directe exempte des droits, etc., en raison de ce que la chose avait été promise du temps de Simcoe, mais avait été négligée par inadvertance. Talbot avait fait la même demande au duc de Cumberland, et les raisons données par les deux princes pour s'abstenir de faire cette requête au roi jette un jour curieux sur les rapports entre George III et ses fils. Ecrivant à lord Hobart le 11 octobre 1801, le duc de Kent expose les difficultés que présente pour le colonel Talbot les obligations qu'il encourrait, et il ajoute: " Pour obvier à cela, dans son ignorance de la difficulté qu'il y a pour les fils de Sa Majesté de présenter au roi une demande quelconque,

“ et particulièrement une requête comme celle qu’il suggère, il a prié mon frère de demander en son propre nom la concession d’un township qui lui serait ensuite transféré. Mais il ne saurait être question de cela, car le duc de Cumberland ne veut aucunement que son nom figure dans cette affaire.” Cependant les deux ducs royaux désiraient beaucoup qu’on accordât à Talbot l’exemption qu’il voulait, ce que le duc de Kent trouvait suffisamment justifié. La demande fut accordée, et ordre fut donné en conséquence. Le 27 octobre 1802, le colonel Talbot proposait à M. Sullivan l’idée de faire attirer l’immigration dans le Haut-Canada par le gouvernement, et il offrait de surveiller et diriger le mouvement. (Pour l’énumération des services de Talbot, voir la lettre de Simcoe du 11 février 1803, Q. 296, p. 286.) Au printemps de 1803, on lui accorda la terre qu’il voulait, mais comme on trouvera imprimés des comptes rendus de ce qui a été fait, il n’y a pas lieu dans ce rapport d’aller plus loin sur le sujet.

On connaît les efforts faits par lord Selkirk pour favoriser l’émigration, et on peut aisément se procurer ce qu’il a publié dans ce but. En 1802, Sa Seigneurie soumettait au cabinet un plan d’émigration d’Irlande au Canada. Son idée (Q. 293, p. 172) était d’établir quelque part dans l’Amérique du Nord pour les Irlandais catholiques une colonie où rien ne violenterait leurs préjugés religieux ou nationaux, d’encourager l’émigration et de faire payer par l’Etat le voyage des émigrants. Si l’idée était approuvée, il entreprendrait de peupler la nouvelle colonie, et si l’administration voulait payer les frais de passage il se faisait fort d’obtenir autant de colons qu’on jugerait à propos. Dans des notes supplémentaires, envoyées quelques jours plus tard, il suggérait que les environs du lac Winnipeg seraient un bon endroit pour cette colonie. Il y avait bien à cela un obstacle, c’est-à-dire le monopole de la Compagnie de la Baie-d’Hudson, mais il suggérait un moyen d’y obvier. (Q. 293, p. 178, voir aussi la lettre de la p. 169.) La lettre était adressée à lord Pelham, qui la transmit à lord Hobart accompagnée de notes par M. King. Celui-ci ne favorisait pas le plan; il n’avait pas de confiance dans une colonisation en masse et ne croyait pas qu’on put former de nouveaux districts ou de colonies distinctes. Tout colon devait être soumis aux lois et à l’autorité exécutive de la province. Quant au commerce des pelleteries il ne laissait rien à désirer. Il était l’objet d’une “salutaire négligence” qui valait mieux que toutes les protections du monde. Le projet n’aboutit donc à rien.

Sur les entrefaites le percepteur et le contrôleur des douanes à Fort-William faisait rapport qu’il se préparait un mouvement d’émigration des montagnes de l’ouest de l’Ecosse, sans dire sous quelle direction, mais les autorités douanières d’Edimbourg paraissent avoir mis à la réalisation de l’entreprise des obstacles qui l’empêchèrent d’être mise à exécution.

En juillet 1802, lord Selkirk demanda des terres au Sault Sainte-Marie, et une concession dans l’Ile du Prince-Edouard. En août il expose les détails de ses plans. Il se propose, dit-il, de s’attacher à trouver le moyen d’obtenir des colons allemands; quant aux Ecossais il ne doute pas qu’il en aura assez, vu qu’un grand nombre se proposent d’émigrer des Montagnes, mais il a regretté d’apprendre en visitant les lieux, qu’il en est tant parti pour la Caroline, et que bon nombre se préparent à prendre le même chemin l’année prochaine. Il ne saurait dire absolument combien de colons il peut établir, mais si les conditions ne sont pas défavorables, il pourra avoir en quelques années de huit à douze cents familles; et s’il obtenait la concession des mines il n’hésiterait pas à s’engager à en établir même davantage. (Q. 293, p. 219.) En

conséquence de cette proposition, Sa Seigneurie envoie pour examiner les choses au Sault Sainte-Marie, un agent recommandé à la protection du général Hunter par lord Hobart. En novembre, Sa Seigneurie écrit qu'il a réussi dans une certaine mesure à l'emporter sur la coutume des montagnards de n'aller que là où leurs amis sont déjà établis, ce qui fait qu'un si grand nombre d'entre eux s'en vont encore en Caroline et à New-York. A la condition qu'il les accompagnerait, cent familles ont consenti à accepter ses offres; autrement elles seraient allées en Caroline. (Q. 293, p. 256.) Il ne paraît pas nécessaire de suivre plus loin le développement des plans d'émigration de lord Selkirk. Sa brochure sur l'émigration des montagnards et l'établissement de l'Île du Prince-Edouard, publiée en 1805, fera connaître ses idées sur le sujet.

En mars 1803, lord Hobart fait savoir au général Hunter qu'un certain nombre de montagnards, composé pour la plupart de MacDonnells et en partie de soldats licenciés du régiment des *Glengarry Fencibles*, avec leurs familles et amis, vont bientôt rejoindre au Haut-Canada quelques-uns des leurs qui y sont déjà établis. Leur mérite et leurs services, dit Sa Seigneurie, les rendent dignes de tous les égards qu'on pourra avoir pour eux; et il n'a aucun doute qu'ils se montreront aussi bons colons que leurs devanciers dans le district de Glengarry, "dont la conduite et l'application au travail ont été maintes fois louées ici." (Q. 294, p. 141.) Dans une lettre qui ne porte pas de date, mais qui est notée au dos comme écrite d'Edimbourg en mars 1804, le révérend Alexander MacDonell, écrit à M. Sullivan que vu qu'on a approuvé son idée de garder les Ecossais catholiques du Canada entièrement sous la direction spirituelle de pasteurs choisis parmi leurs propres nationaux instruits dans la Grande-Bretagne, et comme on a désiré qu'il se chargeât de cette direction, il est prêt à prendre le premier bâtiment qui quittera le Clyde, et il pourra amener avec lui un maître d'école compétent, si le gouvernement veut en payer les frais. Pour quelque raison inexplicquée cette émigration en masse des soldats licenciés du régiment des *Glengarry Fencibles*, que l'on projetait ainsi, n'a pas lieu, mais le révérend Alexander MacDonell n'abandonne pas pour cela sa détermination de rejoindre ses compatriotes établis à Glengarry dans le Haut-Canada, et le lieutenant-gouverneur Hunter reçoit instruction de lui donner toute l'assistance possible. Ce dernier répond que cela sera fait dès l'arrivée de M. MacDonell, et il exprime en même temps son désappointement de ce que les soldats licenciés n'ont pu venir. Les *Fencibles* de Glengarry, dit-il, "ont servi quelque temps sous mon commandement en Irlande, en 1798, et je les ai trouvés à un haut degré gens de bonne conduite et bien disposés." (Q. 299, p. 49.)

M. MacDonell arriva au Haut-Canada dans l'été de 1804, "avec instructions" selon ses propres paroles, "de prendre la charge spirituelle des montagnards écossais catholiques établis dans la province." Il devait fixer sa demeure dans l'établissement écossais du district de l'Est, c'est-à-dire dans Glengarry, mais visiter de temps en temps les autres établissements écossais. Le mémoire d'où sont tirés ces renseignements décrit M. MacDonell comme "aumônier des ci-devants régiments de Sa Majesté de Glengarry." L'objet du mémoire est d'obtenir le secours promis par le gouvernement pour permettre à M. MacDonell de se procurer parmi ses nationaux quelques prêtres et des maîtres d'école pour les highlanders; le mémoire attire l'attention sur la somme de travail qui lui incombe et qu'il lui est impossible de faire seul. A part les établissements peu éloignés de chez lui, il y en a d'autres à York, à Kingston, à Niagara, Johnstown et Newcastle. Dans le district de l'Est la colonie écossaise

comprend toute l'étendue qui gît entre le Saint-Laurent et l'Ottawa, c'est-à-dire les comtés de Glengarry, Stormont et Prescott, avec une population de 10,000 âmes qui s'accroît rapidement. (Q. 405, p. 4, voir aussi, dans les archives, le compte rendu de l'établissement de Glengarry par l'évêque MacDonell. Consulter le catalogue des imprimés au titre MacDonell, et, au même titre, la série M des manuscrits.)

En 1803, des démarches sont faites pour l'établissement d'une colonie suisse dans le Haut-Canada; en 1805, sir George Mackenzie s'informe s'il y aurait des avantages à y envoyer un certain nombre de ses tenanciers, et en 1807 des manœuvres de Lancashire envoient une requête demandant de l'aide pour émigrer, mais les documents n'indiquent pas que ces différentes démarches aient eu de résultats.

On a évidemment attaché beaucoup d'importance à la culture et à la préparation du lin et du chanvre pour la fabrication des cordages, dans l'intérêt de la marine royale. La correspondance établit clairement la chose pour l'une comme pour l'autre province. On donnait aux personnes qui s'occupaient de cette culture l'encouragement le plus libéral, et on offrait des primes considérables aux meilleurs échantillons envoyés en Grande-Bretagne. On trouvera dans le rapport de 1891, à la page xlii, quelques observations à ce sujet.

Le capital qu'on proposait de consacrer à cette industrie était comparativement élevé. M. Philip Robin, jeune, de l'île Jersey (probablement de la même famille que le Robin de la maison Robin, Pipon & Co, qui faisait le commerce des pêches), proposait de placer £10,000 sterling dans la culture et la préparation du chanvre, si le gouvernement offrait assez d'encouragement. MM. LeMesurier, par l'entremise desquels la proposition était faite, et qui se portaient garants de son exécution, disaient que M. Robin avait depuis un certain temps ce projet en vue, mais que la perspective d'avoir longtemps à attendre avant que l'industrie pût rapporter quelque chose, l'avait jusque là empêché de le mettre à exécution; c'est aussi cette considération qui rendait nécessaire que l'Etat contribuât aux déboursés des premières années. Il voulait que toutes les opérations fussent entre lui et le gouvernement impérial, par suite de l'insuccès de tous les essais faits auparavant sous les auspices des autorités provinciales. La correspondance ne corrobore pas cette dernière assertion. Le secrétaire pour les colonies, dans une lettre écrite quelques mois après la demande faite de la part de M. Robin, se déclare satisfait des progrès accomplis, et espère que la législature prendra des mesures pour atteindre cet important objet. En conformité de ce désir exprimé par Sa Seigneurie, la législature passe un acte à la session suivante, et les districts de Québec et de Montréal, dit sir Robert Milnes, s'intéressent activement à la question; des comités ont été formés dans ces districts, où l'on a publié, en anglais et en français, des "Instructions sur la culture et la préparation du chanvre." Le comité de Montréal a publié dans la *Gazette Officielle*, en anglais et en français, comme tout ce que publient les comités, des renseignements de moindre étendue accompagnés de l'annonce suivante: "Avis est par le présent donné aux personnes disposées à cultiver le chanvre, qu'il sera gratuitement fourni de la graine de chanvre, à Québec et à Montréal, en quantités ne dépassant pas deux boisseaux et demi par personne, aux personnes qui voudront s'engager à la semer, et qu'il sera payé neuf pence la livre pour du bon chanvre net récolté dans le Bas-Canada, égal aux échantillons de chanvre de Russie que l'on peut voir à Québec et à Montréal, et livré le ou avant le 30 septembre 1803, et douze chelins et six pence par boisseau pour de la bonne graine de chanvre mûre, le ou avant le 1er janvier 1803." L'Acte

(George III, 1802, ch. V.) autorise l'emploi de £1,200 courant, pour permettre aux habitants "d'entreprendre la culture du chanvre avec facilité et avantage." Des sociétés offrent aussi des primes, et à la page xiii du Rapport de 1891, déjà cité, on verra qu'en 1804, M. Isaac Winslow Clarke, président du comité de Montréal, reçoit la médaille d'or de la Société des Arts, etc., pour le meilleur chanvre cultivé dans le Bas-Canada; les autres médailles sont accordées à des Haut-Canadiens.

La correspondance établit clairement que l'intérêt pris dans cette industrie était général. En réponse à une consultation de la part du *Board of Trade*, sir Joseph Banks, président de la Société royale, et homme de grandes connaissances, donne certains renseignements qui expliquent pourquoi cette industrie a été abandonnée au Canada, en dépit de tous les efforts faits pour l'encourager. Il ne lui paraît guère probable qu'on puisse jamais se procurer le chanvre nécessaire dans les colonies anglaises de l'Amérique. Sur ce point, il cite une lettre de Stephen Shairp, Esq., qui dit: " Dans les pays où l'on cultive le chanvre, les paysans sont *glebi adscripti* " (serfs), " d'où il suit qu'il ne saurait y exister de grandes fermes, et que la main-d'œuvre est difficile à obtenir. Le chanvre ne se cultive donc pas en grands " champs, mais généralement en petites pièces près de la chaumière, où chacun sème " ce qu'il croit être capable de soigner et préparer pour le marché avec l'aide de sa " famille, et pas plus." M. Shairp donne des détails sur la façon de recueillir le produit pour le marché, etc., et après avoir fait voir l'immense valeur de cette industrie pour la Russie, il ajoute: " Arrêter cette industrie en Russie, ce serait porter " l'inertie dans toutes les veines de l'Empire, car elle tient jusqu'aux plus minimes " ramifications." D'où sir Joseph conclut que rien au monde ne saurait empêcher l'exportation du chanvre de la Russie, car, quelque bas que soit le prix payé au producteur de la Grande-Bretagne ou des colonies, le chanvre de Russie sera nécessairement offert encore à meilleur marché. Sir Joseph entre ensuite dans le calcul des frais, et, se basant sur les chiffres fournis par le juge en chef Elmsley, du Haut-Canada, démontre que le coût du produit, livré à la marine, dépasse de beaucoup le prix auquel on peut obtenir le chanvre de Russie. Son dernier argument est que le chanvre ne saurait être cultivé dans un pays fort peuplé, car chaque tonneau récolté représente 128 boisseaux des produits alimentaires que le sol aurait autrement pu produire. On pourra lire avec avantage cette lettre, qu'on trouvera dans le volume Q. 90, à la p. 323. On y voit comment il était impossible alors, et il en est probablement encore ainsi, de faire concurrence au chanvre de la Russie. Le chanvre qui se produit aujourd'hui au Canada est cultivé en petite quantité.

Les rapports des cordiers (Q. 93, pp. 151, 154) sont d'accord sur la force du chanvre canadien, qui pour certains objets était considéré comme supérieur à tout autre, mais qui perdait beaucoup de valeur par la façon dont il était préparé pour le marché.

Parmi ceux qui demandèrent des terres pour la culture du chanvre, se trouve Philemon Wright, le fondateur, pour ainsi dire, de l'industrie forestière sur l'Ottawa, et dont les descendants occupent encore un rang important dans le district. Il avait demandé l'île Chaudière, en face de Templeton, à quelques milles en aval de ce qui est aujourd'hui la ville d'Ottawa, et, dans les townships de Hull et de Templeton, toute la terre propre à la culture de cette plante. Cependant, à cause de la défense de concéder les îles ou d'en permettre l'occupation, le comité refusa la première partie de sa demande; quant à la seconde, on remit à plus tard de s'en occuper. M.

Wright s'engageait : 1° à ensemercer, dans le cours de dix ans, cent acres de terre, dont dix au printemps suivant (1803); 2° d'ériger un moulin qui serait mu par l'eau ou par force de chevaux pour préparer le chanvre. Il ne serait rien exigé pour l'avance de la graine nécessaire pour la première saison. Il demandait de plus une concession de 10,000 acres de terre arable sur la rivière Ottawa, indépendamment de la prime et des autres encouragements offerts par le gouvernement. Il faisait remarquer qu'il était très dispendieux de construire des moulins et de faire venir des ouvriers de la Nouvelle-Angleterre, et demandait que si l'on acceptait ses propositions, on lui assignât la terre aussitôt possible, afin qu'il pût la faire préparer sans délai pour la culture.

Le comité fit les contre-propositions suivantes : M. Wright cultiverait le chanvre pendant dix ans sur le pied de dix acres par année et recevrait 200 acres de terre pour chaque tonneau de chanvre vendable, livré et inspecté, la quantité sur laquelle devait être basée la concession ne devant pas dépasser 100 tonneaux, ce qui portait le maximum à 20,000 acres; il pourrait vendre son chanvre comme bon lui semblerait; il ne recevrait pas d'autre subvention de l'Etat, soit de la province soit de la Grande-Bretagne, mais il pourrait recevoir toute prime offerte par des sociétés d'agriculture, etc. Le comité recommanda qu'il fût avancé vingt boisseaux de graine pour le premier ensemençement, lesquels seraient remis l'année suivante si on l'exigeait. M. Wright accepta les contre-propositions, pour ce qui était de l'ensemencement annuel de dix acres; mais il demanda qu'on lui permît de modifier sa première proposition après une année d'expérience. Le *Board of Trade* s'opposa au plan de M. Wright de semer en sillon, pour la raison que tandis qu'il pourrait produire ainsi de meilleure graine, le prix de revient serait plus élevé et la qualité de la fibre souffrirait du nombre des brins latéraux, l'ensemencement à la volée et dru étant le meilleur. On trouvera mentionnés dans le catalogue des documents d'autres demandes de terres pour le même objet faites par des habitants du Bas-Canada; la liste indiquera aux intéressés et aux chercheurs où trouver le texte des documents.

On s'est également montré disposé à entreprendre la culture du chanvre dans le Haut-Canada. Le colonel Talbot, le fondateur de la colonie Talbot, y choisit le township de Yarmouth comme propre à cette culture, et proposa d'étendre celle-ci à tout le township. Les volumes analysés dans le présent rapport ne contiennent que peu de chose sur la culture du chanvre dans le Haut-Canada; on y rencontre cependant la preuve indubitable que cette culture s'est faite dans une certaine mesure, par exemple, dans le fait que la Société des Arts, etc., donnait des médailles aux fermiers du Haut-Canada pour la qualité de leur chanvre. (*Voir le Rapport pour 1891, p. xlii*).

La question de la presse des matelots ne se présente dans les documents que d'une façon incidente, bien que ce mode de recrutement fût fort pratiqué. Maints navires perdaient tant de leurs matelots dans le port de Québec, que si la saison était avancée, ils ne pouvaient faire voile sans dangers sérieux à cause de l'insuffisance de leurs équipages. Non pas que les marins se laissassent enlever sans résistance; souvent le sang coulait, et de temps à autre il y avait des pertes de vie, comme on peut le voir dans le catalogue d'un des rapports précédents. L'exemption même que prescrivait la loi dans le cas de certaines personnes n'était pas toujours suffisante pour les protéger, car les enrôleurs ne prenaient pas toujours grande peine pour distinguer entre ceux qu'il était permis et ceux qu'il était défendu de presser dans le service naval de Sa Majesté en temps de guerre. Deux cas de cette nature sont men-

tionnés dans les documents catalogués dans le présent rapport. L'un, dont il est question dans la lettre de sir Robert Shore Milnes, du 15 novembre 1804 (Q. 96, p. 2), est celui de John Queen, garçon d'au-dessous de dix-huit ans, en apprentissage chez un chapelier du nom de John Digouard, à Québec, et qui n'était jamais allé en mer. Il a été enlevé par un détachement du bâtiment de Sa Majesté l'*Orpheus*, et le lieutenant-gouverneur demandait qu'on lui rendît la liberté et qu'on l'indemnisât pour la violation de la loi dont il avait été victime. L'autre cas est celui d'un fils du juge Panet, qui avait été enlevé à Londres deux ans auparavant, et qui servait encore en qualité de simple matelot à bord du vaisseau de Sa Majesté l'*Excellent* dans la Méditerranée. Sir Robert dit dans sa lettre qu'il a déjà fait privément des démarches pour obtenir la liberté de ce jeune homme, et qu'il écrit aujourd'hui officiellement. (Pour les dangers causés à la marine marchande par la presse des matelots, on peut consulter cette lettre, Q. 96, p. 2.) En conséquence des représentations de Milnes, lord Camden prit immédiatement des mesures pour faire libérer le jeune Panet, et le 22 mai on annonçait sa mise en liberté. Les documents ne disent pas ce qui a été fait de Queen.

Vu qu'il était difficile d'obtenir les fonds suffisants pour construire des prisons et des palais de justice dans le Bas-Canada, il fut d'abord question d'en créer au moyen de lotteries. Mais on ne s'accorda pas sur ce projet. Les baraques qu'il fallait employer comme lieu de détention n'étaient pas satisfaisantes. Elles n'offraient pas la sûreté nécessaire pour la garde des prisonniers non plus que des abris convenables pour des êtres humains. A Montréal, en 1796, à la suite de l'évasion de quelques prisonniers, un acte d'accusation ayant été formulé contre le geôlier, le grand jury visita la prison du district, et dans ses représentations au tribunal, aux assises de septembre, déclara que les murs extérieurs du bâtiment étaient dans un tel état de délabrement que non seulement ils n'étaient pas sûrs pour la garde des prisonniers, mais qu'on ne saurait les rendre sûrs autrement qu'en les rebâtissant. Le grand jury de Québec fit de pareilles représentations au sujet de la prison de cet endroit, et entra dans des détails minutieux sur l'état du bâtiment. Les occupants de chaque étage étaient désignés : quelques-uns étaient sous le coup de condamnations pour crimes graves, meurtres, etc., d'autres étaient détenus pour des délits de peu d'importance, mais tous étaient ensemble. Après avoir exposé les souffrances endurées par les prisonniers à cause du froid dans les temps rigoureux, le grand jury demandait au gouvernement d'intervenir pour établir une prison convenable, dans laquelle on pourrait séparer les prisonniers, et mettre à effet les condamnations aux travaux forcés. Le jury représentait de plus que les prisonniers ne subissaient pas d'autre peine que celle de la détention. "Leurs amis," dit-il, "ont le privilège de leur apporter toute espèce de provision, et comme ils sont ainsi dans un état de complète oisiveté, et en constante compagnie d'autres criminels, ils sont en danger de quitter la prison, après l'expiration de leur sentence, plus endurcis dans le vice qu'ils n'étaient lorsqu'ils y sont entrés."

En 1804, le grand jury de Montréal, dans de nouvelles représentations, fait de l'état de la prison une image qui, si elle est vraie, suffit à démontrer la nécessité d'un nouvel édifice, et il n'y a pas de raison de douter de la fidélité du tableau. "La prison actuelle," dit le grand jury, "n'est autre chose que les ruines de l'ancienne prison ravagée par l'incendie; ces ruines ont été réparées tant bien que mal, et si les détenus y sont à l'abri des rigueurs du temps, rien n'empêche qu'ils s'en évadent quand bon leur semble." Les dangers que courent les habitants ainsi exposés à

toute sorte de violences sont représentés comme militant fortement en faveur d'un nouvel édifice, et le jury prie le tribunal de s'intéresser à obtenir qu'on réponde à un besoin aussi impérieux. Le juge en chef Monk transmet le document au lieutenant-gouverneur, recommandant qu'on y donnât suite. Le shérif Gray fut invité à faire un rapport sur le sujet. Ce rapport établit que l'édifice était le même qui avait servi sous la domination française, qu'il avait alors et subséquentement été dévasté par des incendies, et que malgré des réparations récemment faites s'élevant à la somme de £615, il était encore incapable d'assurer la garde des prisonniers.

En conformité des rapports, etc., la législature passa, en 1805, un acte constituant une commission chargée de l'érection, dans chacune des villes de Québec et de Montréal, d'une prison qui ne devait pas coûter plus de £9,000 courant, la somme nécessaire devant être obtenue au moyen d'un droit imposé sur les marchandises importées dans la province. Sur la question de la construction de prisons dans ces deux villes, la Chambre d'Assemblée était unanime, mais sur celle des moyens à prendre pour obtenir les fonds nécessaires, les opinions ne s'accordaient plus; les membres de l'Assemblée intéressés dans le commerce voulaient une taxe sur la propriété foncière, tandis que les propriétaires d'immeubles, anglais et canadiens, soutenaient qu'on devait avoir recours à un droit sur les importations, et c'est leur opinion qui prévalut dans le bill. Les marchands de Québec et de Montréal présentèrent des pétitions au Conseil législatif contre le bill, et demandèrent la permission de plaider leur cause devant la Chambre. Le Conseil refusa cette permission et passa le bill à l'unanimité. Des pétitions prièrent ensuite le lieutenant-gouverneur de réserver le bill pour le bon plaisir de Sa Majesté, mais sur rapport du procureur général, à qui la question avait été soumise, il fut décidé de ne pas refuser la sanction royale, et le bill devint loi. Pour les arguments employés pour ou contre l'imposition de droits sur les importations, on peut consulter la lettre de sir Robert Milnes du 12 avril 1805 (n^o 22), dans laquelle il rend compte des débats, et donne ses propres raisons pour sanctionner le bill (Q. 97, p. 59). On trouvera au volume Q. 99, p. 100, copie de la pétition des marchands de Montréal au conseil; celle des marchands de Québec à Milnes, étant une reproduction de celle des marchands de Montréal, n'a pas été copiée. Vu l'importance attachée à cet impôt par la classe commerciale, on peut aussi consulter au vol. Q. 99, p. 285, le mémoire dans lequel les marchands de Londres faisant commerce au Canada demandèrent le désaveu du bill. La lettre de M. Inglis, de la maison Phyn, Inglis & Co., qui accompagnait ce mémoire, se trouve à la p. 284.

Les rapports précédents contenaient des renseignements sur les canaux, destinés d'abord au transport du matériel de guerre et, par la suite, aux marchandises; le présent rapport contient l'analyse de nouveaux documents sur le sujet. Parmi ceux-ci se trouve un mémoire de sir Alexander Mackenzie sur la navigation du haut du Saint-Laurent. Cet écrit, couché dans les termes les plus généraux, se trouve au volume Q. 293, p. 120. L'auteur n'y suggère aucun plan quelconque, et ne fait qu'indiquer qu'il est possible de rendre la navigation entre Montréal et le lac Ontario praticable, à l'aide de quatorze milles de canaux qui seraient faciles à construire, tandis qu'il en faudrait plus de quatre-vingt-dix milles pour ouvrir la navigation entre Albany et le même lac; et il supplie les capitalistes de Londres, auxquels on s'adresserait sans doute pour les fonds nécessaires à une entreprise d'une magnitude qui dépasse les moyens de ceux qui en ont conçu l'idée dans les Etats-Unis, de ne pas se laisser tenter d'aider des étrangers au détriment de leurs compatriotes. Le colonel

Mann, commandant des Ingénieurs royaux, auquel le mémoire avait été soumis, fit remarquer que celui-ci était très vague, mais admit qu'il était possible, sans trop grands frais, de rendre navigable la route mentionnée par sir Alexander Mackenzie, attendu qu'il serait facile de l'améliorer en plusieurs endroits sans avoir recours à des canaux et des écluses ; mais il attachait la plus grande importance à la construction d'un canal entre Montréal et Lachine. Il suppose, et pareille supposition est forcée et non naturelle, qu'en parlant de quatorze milles de canaux, sir Alexander Mackenzie voulait dire une longueur non interrompue de quatorze milles, et il s'attache sans besoin à combattre une pareille prétention.

“ Il est possible,” dit-il, “ qu'il veuille dire que la somme des tranchées à pratiquer en différents endroits ne dépasse pas quatorze milles,” ce qui pour ceux qui connaissent les lieux, et le colonel Mann les connaissent, doit nécessairement être l'interprétation à donner aux paroles de sir Alexander. Il était cependant raisonnable pour le colonel Mann de demander, avant de donner une évaluation du prix de revient et du temps nécessaire pour l'exécution d'une pareille entreprise, que l'on définit le projet avec plus de précision. Il regarde comme devant être satisfaisant le résultat de la tranchée pratiquée à travers une langue de terre en amont des Cascades, car le coût en serait bientôt remboursé par les péages, mais il doute grandement qu'il en soit ainsi de la construction de quatorze milles de canaux et d'écluses, mais il attribue à son manque de connaissances commerciales de ne pouvoir se prononcer avec confiance sur ce point. Quels qu'aient été les plans exacts de sir Alexander Mackenzie, son idée a été en somme mise à exécution, avec en outre la construction du canal Lachine, à laquelle le colonel Mann attachait tant d'importance. La route navigable entre le lac Ontario et Montréal, outre celle des lacs supérieurs grâce au canal Welland, a été pratiquée dans des conditions libérales, les canaux et les écluses ont été à différentes reprises agrandis et la navigation d'autres façons facilitée. Au sujet des projets de canaux on peut consulter les Rapports sur les archives pour 1886 et 1890.

Les affaires religieuses, pour ce qui est des protestants, n'étaient pas dans un état satisfaisant, ni dans le Haut ni dans le Bas-Canada. Le premier évêque anglican se plaignait souvent et amèrement du traitement que recevait l'Eglise d'Angleterre. Dans sa lettre du 6 juin 1803 (Q. 92, p. 253), reproduite *in extenso* à la note C du présent rapport, il établit une comparaison entre la situation de l'Eglise catholique romaine et celle de l'Eglise d'Angleterre dans le Bas-Canada, et dit : “ En comparaison avec les établissements respectables, les revenus considérables, les pouvoirs étendus et les privilèges de l'Eglise de Rome, l'Eglise d'Angleterre tombe au rang d'une secte simplement tolérée, etc.” Il attire l'attention sur le titre d'évêque de Québec employé par le premier dignitaire de l'Eglise catholique romaine, tandis que, suivant lui, son titre officiel devait être “ premier administrateur de l'église de Rome ” (*Superintendent of the Church of Rome*), et il fait remarquer que c'est sous la sanction immédiate de la bulle du Pape qu'il est entré dans ses fonctions épiscopales, et qu'il exerce sans contrôle tout le patronage et les autres privilèges attachés au rang d'évêque. (Voir la lettre déjà citée et les annexes B, C et D.) On trouvera à la note C, commençant à la page 23, deux comptes rendus de conversations entre Mgr Plessis et le procureur général, et on pourra aussi consulter d'autres documents reproduits au long dans la même note. En transmettant ces deux comptes rendus fournis par le procureur général, sir Robert Milnes dit que l'évêque et son coadjuteur acceptèrent les conditions offertes. Il transmet également une

requête dans laquelle Mgr Denaut, l'évêque catholique romain, demande que lui et ses successeurs soient civilement reconnus comme évêques de l'Église catholique romaine de Québec, et "jouissent de tels prérogatives, droits et émoluments temporels que Votre Majesté voudra gracieusement attacher à cette dignité." On trouvera cette requête à la fin de la note C. Dans la lettre du 4 juillet 1805 (n^o 28), dans laquelle il transmet cette requête, sir Robert Milnes écrit, au sujet de la demande d'une augmentation d'allocation de la part de l'évêque, que, comme condition préalable, "il devra se conformer implicitement à l'article 44 des instructions "de Sa Majesté, qui veut que personne n'ait le soin des âmes sans une licence "obtenue du gouverneur, etc., article qui n'avait jamais encore été mis en vigueur "mais que Sa Grâce le duc de Portland m'a donné instruction de mettre à effet par "tous les moyens que la prudence peut suggérer." Plus loin, dans la même lettre, il dit: "J'ai tout lieu de croire que l'évêque et son coadjuteur n'hésiteraient pas à "accepter ces conditions s'ils ne craignaient l'opinion publique, et s'ils n'avaient "peur d'être accusés de sacrifier les prétentions de leur église pour des considérations "d'avantages personnels, mais je n'ai guère de doute qu'ils ne surmontent ces scrupules, si l'on persiste." La lettre de Milnes, d'où sont tirés ces extraits, a été analysée très complètement; outre des questions se rapportant à l'évêque, elle traite des biens des séminaires et est accompagnée de rapports sur les deux sujets. Il y a lieu d'ajouter que Mgr Denaut étant mort, le 18 janvier 1806, il fut remplacé par Mgr Plessis, son coadjuteur, qui prêta les serments voulus le 27 du même mois. M. Panet ayant été nommé coadjuteur, prêta les serments le 8 février suivant, bien que tout d'abord il y ait eu des doutes sur l'à-propos de la nomination de M. Panet.

En conformité de maintes représentations faites par le lord évêque, relativement au besoin d'une église dont souffraient les habitants de Québec, et dont il a été parlé dans le rapport de 1891, le secrétaire des colonies, le duc de Portland, avait écrit à Milnes le 24 juillet 1799, autorisant la construction d'une église métropolitaine au siège du gouvernement, sur l'emplacement de la ci-devant église des récollets, et l'emploi à cette fin d'une somme annuelle de £400, comptant que les habitants contribueraient dans les limites de leurs moyens à l'accomplissement d'un objet aussi louable. Comme la loi n'autorisait pas la perception de dîmes, il incombait à la législature provinciale de pourvoir à la subsistance du desservant. Il serait cependant, croyait-il, plus facile de fournir le traitement nécessaire que de trouver un titulaire convenable, au sujet duquel il était en ce moment en correspondance avec la Société pour la propagation de l'Évangile. On peut voir combien il avait raison sur ce point en consultant les documents relatifs aux deux provinces, lesquels montrent qu'il était impossible d'obtenir des *clergymen* convenables pour les paroisses qui pouvaient se former.

On nomma une commission chargée de voir à la construction de l'église métropolitaine à Québec; et en juin 1800, la commission fit rapport qu'elle s'était entendue sur un plan et avait obtenu des évaluations du prix de revient, lesquels s'élevaient à £4,925 19s. 6d., indépendamment de certains articles non compris. Ces items étaient les gradins, la chaire, le lutrin, la balustrade devant l'autel, les murs de clôture, et le salaire du maître maçon. Le rapport disait que les dimensions projetées pour l'édifice n'étaient pas plus grandes qu'il ne fallait pour les besoins de la congrégation, composée des militaires et des bourgeois, et que les matériaux employés n'étaient que ceux nécessaires pour une stabilité raisonnable. "La commission," disait le rapport, "n'a pas visé au luxe, mais n'a eu en vue qu'une simplicité con-

venable." (Q. 85, p. 198.) Les dimensions devaient être comme suit: longueur, 130 pieds; largeur, 60 pieds, et hauteur, 34 pieds à compter du sous-sol. (p. 200). La commission représentait de plus, que de nombreuses interruptions de travaux devant nécessairement en porter le prix bien au delà des moyens à sa disposition, elle espérait qu'on l'excuserait d'avoir dépensé une somme élevée dès le commencement. En transmettant ce mémoire, sir Robert Milnes en appuya les conclusions. Déjà, dans sa lettre du 12 novembre 1799 (n^o 11), lorsqu'il avait soumis les noms des commissaires, il avait averti le secrétaire des colonies qu'il ne fallait pas compter beaucoup sur le résultat des souscriptions particulières, et que dans un climat comme celui de Québec, il était nécessaire de dépenser sur une bâtisse une forte somme la première année, afin qu'elle fût assez avancée dès la première saison pour ne pas souffrir de la rigueur de l'hiver (Q. 84 p. 4). Dans sa lettre du mois d'octobre 1800, il louait aussi le soin tout particulier que mettaient le lord évêque et les autres membres de la commission à maintenir les dépenses au plus bas chiffre possible (Q. 85, p. 196). Si la subvention était restreinte à £400, dit-il, il faudrait, d'après les évaluations, douze ans pour construire l'édifice. Pendant ce temps les fondements avaient été posés et une partie des matériaux achetés pour continuer les travaux, ce qui avait été rendu possible par une avance faite à la commission de £800, c'est-à-dire le montant de la subvention de deux années. Au mois de janvier 1801, vu le surcroît de dépenses qu'entraîneraient des délais, le secrétaire des colonies autorisait Milnes à avancer les sommes qu'il jugerait à propos pour terminer les travaux sans interruption, mais, répétait Sa Grâce, "je dois faire remarquer que le roi, par sa générosité, entendait encourager et aider les efforts de ses sujets protestants dans le Bas-Canada, et qu'en conséquence il s'attend qu'ils se chargeront d'une partie des frais de construction de l'église, en proportion de ce que leurs moyens leur permettront de faire pour l'accomplissement d'une œuvre si importante pour eux et si digne de leur libéralité" (Q. 86-1, p. 10). La correspondance ne fait pas voir que cet appel ait été suivi de grand résultat.

Le 7 avril 1802, la commission envoya un deuxième rapport, où l'on voit que le coût de l'entreprise a de beaucoup dépassé le chiffre de la première évaluation, par suite de défaut d'expérience dans l'érection de bâtisses de cette nature, en même temps que de l'augmentation des frais de subsistance qui avaient amené une augmentation du coût de la main-d'œuvre. Cette représentation fut transmise par Milnes, qui en corrobora les assertions; et en vue de l'importance qu'il attachait à l'achèvement de l'église, il proposa de continuer les paiements au delà de la première limitation selon l'autorisation contenue dans la lettre du duc de Portland du 6 janvier 1801. (Pour cette lettre, voir Q. 86-1, p. 10, où le mois seulement est donné.) Pour expliquer le peu de zèle de la population protestante à contribuer à la construction de l'église, la lettre du lieutenant-gouverneur du 17 mai fait voir que la politique du gouvernement britannique était de faire de l'Eglise d'Angleterre l'église établie du Canada, et on espérait que la population protestante donnerait son adhésion. Du reste ce n'est là qu'une preuve entre plusieurs, de l'existence de cette intention. Après avoir signalé comme une des raisons militant en faveur de la continuation des avances, les avantages importants qu'il y aurait à établir l'église sur un pied respectable, la lettre continue: "Il est à propos de faire remarquer ici à Votre Seigneurie qu'une grande proportion des protestants du Bas-Canada n'appartient pas à l'Eglise établie, et que les moyens de ceux qui y appartiennent ne leur permettront pas de contribuer à l'édifice actuel, par souscriptions volontaires, une somme de nature à réduire de

“ beaucoup les avances auxquelles s’attendait le gouvernement. Mais, bien que la majorité des protestants ne soient pas membres déclarés de l’Eglise d’Angleterre, on se montre en général si bien disposé à s’y conformer, que je considère la réunion probable des sujets protestants de Sa Majesté de toutes confessions, comme loin d’être le plus mince avantage à espérer en donnant à l’établissement de cette église une base convenable.” (Q. 88, p. 150).

Le 28 avril 1803, la commission envoyait un autre mémoire, accompagné d’états indiquant les frais encourus et à encourir. Le premier état comprend les sommes payées pour les différents services, matériaux, la main-d’œuvre, etc. Il ne sera peut-être pas sans intérêt pour les historiens de la localité de connaître les sommes dépensées pour la pierre dans les différentes carrières. Jusqu’au 31 mars 1803, on avait payé pour la pierre, au Cap-Diamant, £496.6.6; à Beauport, £78; à l’Ange-Gardien, £547.11.8; à la Pointe-aux-Trembles, £825.10; au Cap-Rouge, £182.18.6. On avait jusqu’à cette date (y compris l’évaluation du mois suivant) dépensé £15,059.5.10 courant ou £13,553.7 sterling, et suivant les estimations, il restait encore à dépenser pour achever l’édifice £2,551.5.3 courant, ou £2,296.2.8 $\frac{3}{4}$ sterling.

Les dimensions données en premier lieu comme celles que l’on se proposait de suivre, ne s’accordent pas avec l’état qui accompagne le présent mémoire. Comme on peut voir en se reportant à un paragraphe ci-dessus, la longueur de l’édifice devait être de 130 pieds, la largeur de 60, et la hauteur de 34 pieds à partir du sous-sol. D’après l’état détaillé l’édifice avait réellement 135 pieds de long, 73 de large et, du sol au sommet de la corniche, 42 pieds et 6 pouces, avec une tour et un clocher d’une hauteur totale de 152 pieds à partir du sol; mais la profondeur des fondements n’est pas donnée. Toutes les autres dimensions sont consignées; les parties de la bâtisse où les différentes qualités de pierre ont été employées, etc., sont indiquées en détail, et les causes du grand écart entre les premières évaluations et le coût réel sont mentionnées.

L’importance qui s’attachait, au point de vue ecclésiastique, à la construction de cette église, me paraît une excuse suffisante pour la longueur des présentes remarques à ce sujet. Quoi qu’il en soit l’évêque anglican était fort inquiet de savoir de quelle considération elle serait l’objet. Une lettre de lui, que l’on trouvera à la note C, contient ce qui suit à l’adresse du lieutenant-gouverneur: “ Je prends la liberté de suggérer qu’il serait nécessaire de déterminer si l’église qui se construit en ce moment à Québec doit être considérée réellement comme une église métropolitaine ou simplement comme une église paroissiale, et dans le cas où on en ferait une église paroissiale, s’il conviendrait de la laisser sans chapitre, sans un peu de la dignité qui devrait la distinguer.” Et plus loin, comme on peut voir en consultant la lettre, revient encore l’idée de réunir tous les protestants à l’Eglise d’Angleterre, ce que, selon l’évêque, l’établissement d’une cathédrale et d’un chapitre contribuerait grandement à accomplir. Pour la réponse à cette lettre, transmise par Milnes au secrétaire des colonies, on peut voir la lettre de lord Hobart du 9 janvier 1804, imprimée *in extenso* à la p. 22, note C.

Le 14 août 1804, sir Robert Milnes écrivait (Q. 94, p. 231) que l’église serait prête pour la dédicace dans le cours du mois, et que l’évêque demandait qu’un bedeau fût nommé et payé £30 par année par le gouvernement, ce qui fut promptement accordé. Un état, qui n’est que noté, Q. 17, p. 50, fait voir quels étaient les traitements des membres du clergé protestant. Les *rectors* de Québec et des Trois-

Rivières recevaient chacun £200 et rien de plus; celui de Montréal recevait la même somme, plus £80 de la paroisse; William Henry (Sorel), £100, outre £50 de la Société pour la propagation de l'Évangile; le lecteur, à Québec, £100. Ces traitements, surtout celui du *rector* de Québec, étaient regardés comme insuffisants, et sir Robert Milnes demandait avec instance qu'ils fussent augmentés, vu que les curés catholiques romains recevaient deux fois autant que les pasteurs protestants, qui étaient la plupart des hommes mariés, tandis que les premiers, vivant dans le célibat, n'avaient pas de familles à soutenir.

Pour le reste de la correspondance relative aux affaires ecclésiastiques dans le Bas-Canada, on pourra consulter le catalogue des documents, qui contient en général des extraits complets des lettres sur le sujet de l'établissement de l'Église d'Angleterre comme église nationale du Canada, lequel conduisit par la suite à de longues et amères controverses pour aboutir à la sécularisation des réserves du clergé et à la séparation complète de l'Église et de l'État, par acte de la législature.

Pour revenir un instant à l'histoire plus intime de l'église métropolitaine de Québec, on voit par la correspondance qu'en conformité de ce qu'elle croyait être la pratique ordinaire dans le cas de l'érection de nouvelles églises dans les capitales des différentes provinces d'Amérique, la commission avait demandé en 1802 que le roi lui fit présent de l'argenterie nécessaire et de la nappe d'autel, d'une bible et de livres d'offices pour le gouverneur, le lieutenant-gouverneur, les membres du Conseil privé et le desservant, espérant que la première église cathédrale érigée en Amérique recevrait les marques de faveur et de protection royales jusque-là données aux églises paroissiales à leur érection. Presque par le retour du courrier, une dépêche du secrétaire des colonies, en date du 5 octobre 1802 (Q. 891, p. 102) annonçait au lieutenant-gouverneur que le roi avait bien voulu se rendre à la demande de la commission, et que la Trésorerie avait reçu instruction de prendre les mesures nécessaires pour mettre à exécution le désir de Sa Majesté. En janvier 1803, le lieutenant-gouverneur accuse réception de la dépêche et demande qu'un drap pour la chaire soit ajouté aux objets déjà mentionnés; il envoie en même temps les dimensions des draps et nappes demandés. En août 1804, les dons n'avaient pas encore été reçus, et ce n'est qu'en juillet 1808 qu'on annonce par lettre que les paquets contenant les dons du roi ont été dirigés sur Portsmouth pour être embarqués sur le prochain bâtiment qui fera voile pour Québec. La facture de MM. Rundell, Bridge et Rundell donne une description complète de l'argenterie envoyée, mais la date, non mentionnée dans les factures pour les livres de prières, etc., et pour les nappes d'autel et autres draps, fournit un intéressant exemple des délais officiels à cette époque. En octobre 1802, on donne ordre de faire préparer les dons. MM. Rundell, comme on verra par la description, sont prêts à livrer leur commande en février 1803, ce qui n'est pas un délai excessif. En juillet 1808, cinq ans et cinq mois après que les choses sont prêtes, on donne ordre de les envoyer à Portsmouth pour être mis à bord. Le 18 septembre 1809, le gouverneur Craig écrit que le don du roi n'a pas été reçu, et exprime des craintes que quelque accident ait pu causer ce délai extraordinaire. A quelle date précise eut lieu la livraison, il n'apparaît pas dans la correspondance, mais M. Barrow, secrétaire de l'amirauté, écrit, le 18 décembre 1809, au trésorier que le capitaine Heneker, du vaisseau de Sa Majesté le *Mermaid*, l'a informé que l'argenterie destinée au lord évêque de Québec lui a été livrée par l'entremise du gouverneur en chef; il ne dit pas à quelle date, mais si le livre de loch du *Mermaid*, qui se trouve parmi les documents de l'amirauté, établit que le vaisseau arriva à Québec le 2 novembre 1809,

il y a lieu de conclure que les dons furent remis une couple de jours après, c'est-à-dire sept longues années après la commande. La facture de MM. Rundell, Bridge et Rundell se lit comme suit :

“ Un riche service d'argenterie ciselée pour la communion, destiné à l'église “ métropolitaine à Québec.

“ Un très superbe plateau octogone, avec, au centre, et ciselée en haut relief, la “ représentation de la cène, avec le Sauveur et les douze apôtres, et sur les rebords, “ les quatre évangélistes ciselés en médaillons, avec élégants dessins de bordure “ antique à cannelures, et autres ornements, avec les armes et supports de Sa Majesté “ et ceux du siège épiscopal.

“ Une paire de superbes candélabres à riches dessins ciselés avec chérubins aux “ angles saillants ; sur larges et élégants trépieds ; portant les armes de Sa Majesté, “ les armes du siège, et des gloires, ciselées en médaillons ; dessins ciselés, têtes de “ béliers, animaux ailés et griffes, à la base.

“ Un élégant plateau circulaire sur pied ciselé ; au centre, une gloire ; bordure “ à cannelures ciselée ; sur les côtés, chérubins à genoux ; avec les armes de Sa “ Majesté et ceux du siège.

“ Deux grands flacons élégants ciselés, pour le vin ; bordures antiques en feuilles “ de vigne et anses en forme de chérubins, ornements en cannelures, armes du “ roi, gloires, etc.

“ Deux élégants calices antiques avec patènes ; ornements en feuilles de vigne, “ bordures ciselées, armes et gloires, etc.

“ Une élégante boîte en bois pour contenir le tout, divisée en compartiments et “ doublée en cuir blanc, cornières en fer, plaque d'inscription en cuivre, etc.”

Les nappes d'autel, etc., étaient également riches, en velours cramoisi et or. On ne paraît pas non plus avoir lésiné sur les bibles et les livres de prière, mais aucune des factures ne porte de prix.

Le 16 novembre 1802 était présentée une requête “des fidèles sujets de Sa “ Majesté appartenant à la congrégation de l'Eglise d'Ecosse en la ville de Québec”, signée par le révérend Alexander Spark, le ministre, et les membres de la congrégation, au nombre de 150, et demandant un emplacement pour l'érection d'une église et une concession de terre à son profit, la demande étant basée sur ce qu'ils étaient “ membres de l'Eglise nationale d'Ecosse et en communion avec cette église.” La requête se termine en exprimant l'espoir que Sa Majesté regardera comme à propos le don d'une faible partie de ces vastes terres incultes, ainsi affecté au soutien d'un rameau d'une église nationale reconnue et protégée par Sa Majesté. Les recommandations à l'appui de la requête font encore voir le dessein de faire de l'Eglise d'Angleterre l'église nationale du Canada. “ Permettez-moi d'ajouter,” dit sir Robert Milnes, “ qu'en fournissant aux membres de l'Eglise d'Ecosse les moyens de se bâtir un “ temple séparé, on n'apporte, selon moi, aucun obstacle à l'adhésion graduelle et “ générale à l'église établie dont j'exprimais l'espoir dans une dépêche antérieure ; “ au contraire, il me semble que le rejet de leur demande pourrait tendre plutôt à “ affermir de préjugés contre l'union tant désiré.” Le mémoire au lieutenant-gouverneur, demandant que la requête fût transmise au roi, était signé par un comité représenté comme délégué par la congrégation de l'Eglise d'Ecosse. Pareille requête demandant un emplacement pour la construction d'une église pour la congrégation de Notre-Dame, fut présentée par Mgr Plessis. Après quelques délais résultant de difficultés se rattachant au choix d'un emplacement dans l'intérieur des murs, les deux requêtes furent accordées, les deux emplacements étant pris sur le terrain attenant au collège des jésuites dans la haute-ville de Québec.

Le rapport sur les archives pour 1891 contient des notes ainsi qu'un rapport sur la question des lois sur le mariage dans le Haut-Canada, mais peu de correspondance à ce sujet. Les documents analysés dans le présent volume donnent des détails sur la question, en ce qui concerne le Bas-Canada, au point de vue de l'évêque anglican. Dans sa lettre du 24 octobre 1804, le lord évêque de Québec dit que dans le but de légaliser certains mariages célébrés dans le Haut-Canada par des ministres dissidents et des juges de paix, deux bills ont été présentés au conseil, l'un par lui-même pour donner effet à ces mariages, l'autre, par le juge en chef pour régulariser la position des protestants dissidents qui professent la religion de l'Eglise d'Ecosse. A la lettre de l'évêque sont jointes des copies des bills tels que présentés (Q. 96, p. 171 et suiv.) Le bill, tel que finalement sanctionné, se trouve dans le volume des statuts passés à la session de 1804, et peut être comparé aux deux bills originaux présentés au Conseil législatif et qu'on trouvera au volume Q. 96, p. 209 et 213 respectivement. Le préambule du bill présenté par le juge en chef indique suffisamment quels en sont la portée et l'objet. En voici les termes : " Attendu que l'Eglise d'Ecosse est selon " la loi l'église établie de l'un des trois royaumes dont l'union forme la métropole de " cette province, et attendu qu'il est raisonnable.....que les sujets de Sa Majesté " résidant dans cette province et professant la religion de la dite église en aient " l'exercice et jouissance complets et libres," etc. Le bill porte ensuite l'abolition de toutes restrictions jusque là imposées aux ministres de cette église relativement à la célébration du mariage et autres fonctions ecclésiastiques. Un bill indépendant fut aussi présenté, par lequel l'Eglise d'Ecosse était reconnue comme église établie au Canada, et ayant tous les droits qui se rattachent à cette situation. En consultant les journaux de l'assemblée pour 1804, on verra que l'assemblée approuva les principes sur lesquels reposaient les bills du juge en chef et de l'évêque, mais ces bills furent rejetés par le conseil pour les raisons mentionnées dans la lettre de l'évêque : " Ces " deux bills ont passé le Conseil législatif.....Le premier contenait des dispositifs " provisoires pour la célébration du mariage, dans certaines parties de la province où " ne résident pas de ministres protestants. En opposition à la décision des juges, " l'assemblée s'efforça de transformer le bill en un acte déclaratoire, et en élimina " tout, sauf l'article qui légalisait les mariages passés. Le second fut intentionnelle- " ment changé de façon à rendre impossible pour le Conseil législatif d'en adopter les " modifications sans virtuellement établir l'Eglise d'Ecosse dans cette province..... " De cette façon on a refusé aux ministres de l'Eglise d'Ecosse le privilège de célébrer " le mariage, et plusieurs milliers de sujets de Sa Majesté, dans les nouveaux établisse- " ments, se voient privés des moyens d'entrer dans l'état du mariage à moins d'entre- " prendre de longs voyages souvent presque impraticables pour eux." A part la " légalisation des mariages passés, on verra en consultant l'acte qu'aucun remède " n'était apporté à la situation, et que les restrictions relatives à la célébration des " mariages, etc., restaient en vigueur.

La rareté des ministres de l'Eglise d'Angleterre au Haut-Canada occupait l'esprit de l'évêque de Lincoln, qui s'efforçait, mais sans grand succès, d'obtenir en Angleterre des hommes compétents pour remplir les rangs du clergé. Au Canada, l'évêque de Québec n'avait qu'une faible source où il pouvait puiser. Parmi ceux qui étaient nés dans le pays, le nombre de ceux qui avaient assez d'instruction était bien minime, et il était encore moindre parmi ceux qui venaient s'y établir. Les temples de l'Eglise d'Angleterre étaient rares. Le parlement accordait en 1795 et 1796 une somme de £1,000 sterling pour la construction d'églises dans le Haut-Canada. Ces

églises devaient être élevées à Newark (Niagara), York (Toronto), Cornwall et Sandwich.

Les crédits, d'après la lettre du 20 mai 1802, du général Hunter, étaient affectés comme suit : pour Sandwich £200, pour Niagara £100, pour York £300, New-Johnstown £200, et Cornwall £200 ; ce qui ajoutait New-Johnstown à la première liste de quatre. Mais jusque là Sandwich seule avait été en mesure de faire usage de ses £200, et les £800 qui restaient devinrent périmés, mais furent votés de nouveau plus tard.

L'évêque Strachan a joué un rôle si important dans la politique du pays, qu'il serait difficile de ne pas mentionner son premier établissement dans le Haut-Canada. Dans une dépêche à Lord Hobart, datée à Québec le 4 août 1803, le général Hunter écrit : " J'ai nommé le révérend John Strachan, récemment ordonné ici par le lord évêque de Québec, ministre résidant de l'Église d'Angleterre à Cornwall, dans le district de l'est du Haut-Canada, en remplacement du révérend James Sutherland Rudd, transféré à une paroisse de la province du Bas-Canada (Q. 296, p. 251).

Dans le rapport sur les Archives pour 1890 (Note C) se trouvent reproduits tout entier des documents sur le commerce des pelleteries ; ces documents et ceux publiés dans les rapports de 1886 et 1889 ce sont pas étrangers aux présentes observations. La correspondance publiée dans le rapport de 1890 allait jusqu'en 1785, bien qu'on trouve mentionnés dans des rapports précédents des événements subséquents à cette période, après la division en 1798 des associés primitifs en deux corps distincts sous les noms respectifs de Compagnie du Nord-Ouest et Compagnie X. Y., tous deux hostiles à la Compagnie de la Baie-d'Hudson, de même que l'une à l'autre. Cet état d'hostilité et la concurrence désordonnée qui se faisait entre ces compagnies entraînent des actes de violence accompagnés de regrettables circonstances. Le fait est que l'état des affaires dans le Nord-Ouest devint presque intolérable ; de sorte que bientôt après la formation des deux sociétés indépendantes, certains associés firent des efforts pour amener une réunion, offrant à ceux qui seraient prêts à la favoriser, des avantages sur ceux qui y feraient obstacle. En janvier 1802, sir Alexander Mackenzie, qui était à Londres à cette fin, présenta à lord Hobart, le secrétaire des colonies, un plan pour l'établissement d'un commerce permanent de pelleteries et de produits de pêche, etc., dans l'intérieur et sur la côte ouest de l'Amérique du Nord. En communiquant ce qu'il appelait ses " Préliminaires, " sir Alexander prévoyait qu'il aurait des difficultés à amener la coalition des deux compagnies à Montréal. Ceux qui ne voudraient pas entrer dans la compagnie projetée pourraient faire comme bon leur semblerait, pourvu qu'il obtint les privilèges nécessaires au commerce. De cette façon il croyait pouvoir s'assurer ceux dont les services personnels étaient essentiels, " infiniment plus essentiels en vérité que le capital des autres, puisque les premiers sont des personnes expérimentées qui ont grandi dans cette industrie et qu'on ne saurait remplacer que par des nouveaux dans le métier, tandis que le capital voulu, et plus encore, peut s'obtenir en tout temps. " (Q. 90, p. 37.) Selon les *préliminaires*, il était question de former un établissement suprême, civil et militaire, sur l'île de Nootka, au détroit du Roi-George, à la latitude 50° nord, avec deux établissements subordonnés, l'un sur le fleuve Columbia, latitude 46°, l'autre à Sea-Otter-Harbour, latitude 55°. Sir Alexander proposait soit la révocation des actes qui donnaient aux compagnies des Indes orientales et de la mer du sud un droit exclusif de pêcher et de naviguer dans l'océan Pacifique et sur la côte ouest de l'Amérique du Nord, ou autrement, d'obtenir de ces compagnies des permis irrévocables et absolus de faire le commerce et la pêche, et d'établir des factoreries et des agents à Canton ou ailleurs pour l'achat de leurs importations ou

la vente de leurs exportations. De plus il était question d'obtenir de la Compagnie de la Baie-d'Hudson un permis de passage sauf à cette dernière le droit d'exiger la présentation d'une déclaration de marchandises, et d'examiner les marchandises, au premier port d'entrée dans les limites de son domaine à l'exclusion de tout autre poste. Le rapport des Archives de 1889 a parlé de l'établissement sur le Pacifique de postes de traite pour le commerce des pelleteries avec la Chine, etc. (Rapport 1889, p. xxxiv.) Le projet d'établir une voie de communication entre l'Atlantique et le Pacifique avait longtemps été une idée favorite chez sir Alexander Mackenzie, comme on peut voir par le compte rendu de son voyage à la mer Glaciale, et par d'autres publications et documents. Il ne sera peut-être pas sans intérêt de citer le quatrième article des Préliminaires, ainsi que les observations qui s'y rattachent. Il veut que le gouvernement force la Compagnie de la Baie-d'Hudson—

“A accorder ces permis à une compagnie de marchands britanniques qui s'établira à Londres et aura pour nom *The Fishery and Fur Company*, laquelle, dans le but de combiner la pêche sur le Pacifique avec le commerce des fourrures dans l'intérieur, entre les côtes est et ouest du continent de l'Amérique du Nord, équiperait immédiatement des baleinières en Angleterre, et au moyen des établissements qui sont déjà en activité à Montréal, à l'est, au moyen des postes avancés et comptoirs, dans l'intérieur, vers la côte de l'ouest où elle pourra s'étendre, et au moyen d'autres établissements qui seront fondés au détroit du Roi-George, dans l'île Nootka, sous la protection d'un gouvernement suprême, et sur la rivière Columbia et à Sea-Otter-Harbour, sous la protection de gouvernements dépendants, ouvrirait et établirait un courant commercial à travers le continent de l'Amérique du Nord entre l'Atlantique et le Pacifique, au grand avantage et profit des pêches du Pacifique et du commerce des fourrures américaines, pour la grande-Bretagne, en partie directement et en partie indirectement, par le chenal des possessions et factoreries de la Compagnie des Indes orientales en Chine, etc., avec l'entente absolue qu'aucun de ces établissements maritimes ou de l'intérieur ne sera fait sur un territoire en possession d'une autre nation européenne, non plus que dans les limites des États-Unis d'Amérique, ni dans celles du domaine de la Compagnie de la Baie-d'Hudson.”

Les observations sur les articles trois et quatre n'ont pas besoin d'être reproduites *in extenso*, et il suffira d'en donner les parties principales. A l'appui de la demande de permis de passage que la Compagnie de la Baie-d'Hudson aurait à accorder, voici la raison donnée :

“Le droit de passage entre la métropole et ses colonies, sur son propre territoire et dans les colonies, étant un attribut de la souveraineté qui n'a pas été abandonné et que l'on n'a pas eu l'intention d'abandonner à la Compagnie de la Baie-d'Hudson, et dont l'abandon ne saurait être justifié par aucun principe d'économie politique, tandis que le droit de passage demandé est nécessaire et serait d'un grand avantage, en ce qu'il donnerait la route la plus courte entre des pays situés en dehors du domaine de la Compagnie de la Baie-d'Hudson, d'un côté, et la Grande-Bretagne, de l'autre, pour l'échange des produits manufacturés de l'une contre les matières premières des autres.”

Dans ses remarques sur l'article 4, sir Alexander s'exprime comme suit :

“Il y a à présent à Montréal deux compagnies qui font le commerce des fourrures de l'Amérique du Nord. Ces deux compagnies sont principalement composées d'hommes qui, par des labeurs aussi pleins de dangers que pénibles et obstinés, ont contribué à l'extension de ce commerce dans des contrées inconnues avant eux, et qui, s'ils ne sont pas les seuls capables de le pousser jusqu'au Pacifique, sont au moins les plus propres à réussir.

“Ces compagnies n'ont pas, jusqu'à présent, eu l'idée de faire la pêche du Pacifique, mais si elles réussissaient à combiner le commerce des fourrures de l'est avec

celui de l'Ouest, elles trouveraient un grand avantage à combiner ce dernier sinon tous les deux avec la pêche de la baleine," etc.

Sir Alexander Mackenzie ne réussit pas cependant à former sa compagnie.

Le 25 octobre 1802, évidemment aigri par le désappointement, il écrivait à M. Sullivan, que ses efforts n'avaient abouti à rien. Les documents qu'il envoyait feraient voir, dit-il, qu'il n'avait pas réussi, et aussi qu'il était improbable qu'il pût réussir à amener l'union des deux compagnies de fourrures recommandée par sir Hobart comme premier pas vers l'accomplissement de son projet favori. "Sans l'aide que donnerait le gouvernement en accordant les licences à l'une des parties, à la condition que l'autre aurait l'option de prendre part dans la proportion du commerce qu'elle pourrait faire alors dans cette partie des domaines de Sa Majesté, je ne vois pas de moyen d'amener une fusion d'ici à plusieurs années, et alors le commerce pourra avoir diminué, s'il n'est même ruiné, et on aura perdu peut-être pour toujours l'occasion de former l'établissement de l'Ouest."

Dans une lettre que M. Richardson (de la maison Forsyth, Richardson & Co), écrivait à M. Ryland, le secrétaire du lieutenant-gouverneur, en date du 21 octobre, se trouvent clairement exposés les rapports hostiles qui existaient entre les deux compagnies. La nouvelle compagnie, dit-il (populairement connue sous le nom de *X. Y. Company*) est regardée par la vieille (la Compagnie du Nord-Ouest) avec une jalousie et une rancune qui siéent mal à des sujets d'un même empire. Il se plaint que ces sentiments s'exercent en créant dans l'esprit des sauvages de fausses et malicieuses impressions qui mettent en danger la vie et les biens des associés, des commis et des employés. On a, continue-t-il, poussé les sauvages au pillage et à faire feu sur les canots de la nouvelle compagnie; on embauche les commis et on les emploie pour agir sur les autres; si quelqu'un tente de résister au pillage, il en résulte des conséquences fatales, et pareil état de choses, s'il continuait, ne pourrait qu'entraîner les suites les plus déplorables. M. Richardson n'exprime pas le désir de voir la fusion des deux compagnies, et, bien qu'il ne le dise pas précisément, le ton de la lettre ne laisse pas de doute que l'idée de pareille mesure rencontre la plus grande répugnance.

Les dissensions entre les deux compagnies ne paraissent pas avoir tout d'abord eu de mauvais effets sur le commerce, car le 30 octobre 1802, Milnes rend compte de l'état florissant du commerce des fourrures dans une dépêche à lord Hobart. Loin de diminuer, dit-il, ce commerce semble croître; les intéressés ont visité de nouvelles régions qui sont devenues de nouvelles sources d'exploitation, et une grande quantité des fourrures prises dans le Nord-ouest sont apportées à Québec pour l'exportation. La dépêche (n^o 33) donne beaucoup de renseignements sur l'état du commerce des fourrures sous le régime français et depuis la conquête, et peut être consultée avec avantage par ceux qui s'occupent de la question (Q. 89, p. 144). Les tableaux qu'elle contient indiquent d'abord les noms et les numéros des postes occupés dans le territoire sauvage (à l'exclusion des postes du roi), le nombre des associés, commis et autres employés, ainsi que la latitude et la longitude de chacun des postes. Les totaux donnent 117 postes, 20 associés, 161 commis et interprètes, 877 engagés, soit en tout un personnel permanent de 1,058 hommes, ainsi répartis: 95 dans le territoire des Etats-Unis depuis le lac Supérieur jusqu'au partage des eaux qui se jettent d'un côté dans le Mississipi et de l'autre dans la baie d'Hudson; 76 dans les régions des eaux qui, par la Kaministiquia et le Saint-Maurice se jettent dans le Saint-Laurent; 630 sur les eaux qui tombent dans la baie d'Hudson, et 257 sur les eaux qui se versent dans la mer du Nord par le fleuve Mackenzie. En outre il y avait 80

ou 100 chasseurs canadiens ou iroquois courant les bois pour leur propre compte, et environ 540 hommes employés dans des canots sur l'Ottawa. Les droits payés annuellement à l'entrée en Angleterre s'élèvent en moyenne à plus de £22,000 sterling, et le prix payé pour les fourrures exportées de Québec en 1801 aux ventes de Londres a atteint le chiffre de £371,139 11 4.

La dépêche fut reçue le 29 novembre, et le 15 décembre le secrétaire des colonies exprimait au lieutenant-gouverneur Milnes le désir qu'il s'occupât prochainement du plan d'établir une compagnie chartée, et qu'il lui exposât en détail ses idées à ce sujet (Q. 89, p. 178). En septembre 1803, sir Robert Milnes envoyait à M. Sullivan, sous-secrétaire, un mémoire de la Compagnie du Nord-Ouest dans lequel sont exposés les efforts qu'elle a faits pour ouvrir de nouvelles voies de communication. La lettre est portée assez longuement au catalogue, et la partie importante du mémoire de la compagnie est donnée au long, de sorte qu'il suffit ici d'y renvoyer le lecteur (Q. 92, pages 283 et 286).

On voit d'après le tableau dont il est question ci-dessus, que dans le territoire des Etats-Unis, 95 personnes étaient employées pour la Compagnie du Nord-Ouest. Afin de mettre fin à ce commerce le contrôleur des affaires des sauvages pour la partie nord de la Louisiane lança, le 25 août 1805, une proclamation défendant l'accès de la rivière Missouri à tous traiteurs ou autres personnes non citoyens des Etats-Unis d'Amérique, et imposant à tous les traiteurs britanniques l'obligation d'abjurer leur allégeance sous peine d'exclusion du commerce. Ces derniers craignaient que cette mesure ne mît fin à tout le commerce de l'ouest du Mississipi, et ne les ruinât. Ils se plaignaient encore plus de ce que la proclamation avait été lancée au moment même de leur arrivée à Saint-Louis, après qu'ils eussent payé les droits à Michilimakinak, le poste de frontière ; de ce qu'on ne leur avait donné aucun avis de cette restriction, et que cette restriction équivalait ainsi à la confiscation de leurs effets. On fermait même virtuellement les voies de communication avec les postes de commerce, vu que les canotiers engagés pour le transport des marchandises ne pouvant pas naviguer la rivière, il faudrait pour ce service employer des citoyens américains à des prix ruineux. Ils regardaient la proclamation comme une violation du traité d'amitié entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, et M. le président Dunn, en transmettant leur plainte à M. Merry, le plénipotentiaire britannique à Washington, adopta cette manière de voir, et représenta l'action des autorités américaines comme une violation de l'article 3 du traité de 1794, et particulièrement des dispositifs de l'article explicatif du 4 mai 1794. Ces stipulations invoquées à l'appui des plaintes des traiteurs sont bien connues, mais il est bon d'en examiner la substance en corrélation avec le plaidoyer des traiteurs pour l'entière liberté de commerce avec les sauvages. Le mémoire des traiteurs est dans ces termes :

“ Par ce dit traité d'amitié et de commerce, le commerce avec les Sauvages, dans le territoire respectif de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, est déclaré ouvert et libre aux sujets et citoyens de ces puissances, et il n'est fait aucune distinction quelconque à cause de l'allégeance de ces sujets ou citoyens. ”

L'article 3 du traité de 1794 (connu sous le nom de traité de Tay), stipule qu'il sera en tout temps libre aux sujets de Sa Majesté, aux citoyens des Etats-Unis et aux Sauvages de l'un ou de l'autre côté de la ligne internationale, de passer et repasser par voie de terre ou de navigation intérieure dans les pays respectifs des

deux nations (le territoire de la Compagnie de la Baie-d'Hudson excepté), de naviguer sur les lacs, etc., et "faire entre eux le commerce en liberté."

Le traité conclu par Pickering en 1795 avec les sauvages, stipule qu'il ne sera permis à aucune personne qui n'aura une licence à cet effet de la part des Etats-Unis, de résider en qualité de traiteur dans les bourgades ou les camps de chasse des tribus avec lesquelles est passé le traité. On craignit que cette stipulation ne nuisît dans son opération à l'exécution du troisième article du traité conclu l'année précédente, et pour faire disparaître les doutes on ajouta au traité l'article explicatif. Après un préambule qui en expose les raisons, cet article, déclare que les commissaires nommés pour en régler les termes conviennent explicitement par les présentes et déclarent :

"Que nulle stipulation, dans aucun traité subséquentement conclu entre l'une des présentes parties contractantes et quelque autre nation ou quelque tribu sauvage, ne saura être interprétée de façon à nuire en quelque manière que ce soit aux droits de libres rapports et commerce garantis par le troisième article susdit du traité d'amitié, de commerce et de navigation aux sujets de Sa Majesté, aux citoyens des Etats-Unis et aux Sauvages demeurant de l'un ou de l'autre côté de la ligne frontière susdite, mais que lesdites personnes resteront en pleine liberté de passer et repasser par voie de terre ou de navigation intérieure, sur les territoires et pays respectifs des parties contractantes, de l'un ou de l'autre côté de ladite ligne frontière, et de poursuivre ensemble leur négoce et commerce, en conformité des stipulations dudit troisième article du traité d'amitié, de commerce et de navigation."

Si l'on compare les prétentions des traiteurs avec les termes du traité on pourra juger de la valeur de leurs représentations. M. le président Dunn transmit celles-ci à M. Merry, le ministre plénipotentiaire, mais informa le secrétaire des colonies, auquel il avait envoyé copie de sa lettre et du mémoire, que rien n'indiquait que le contrôleur des affaires des sauvages (Wilkinson) eût agi avec l'autorisation du gouvernement des Etats-Unis. Le 20 février 1806, les lords du commerce adressèrent une note à sir George Shee, sous-secrétaire, pour savoir quelles représentations le lieutenant-gouverneur avait faites au Secrétaire d'Etat au sujet de la plainte des traiteurs, mais les documents portés au catalogue dans le présent rapport n'indiquent pas que les représentations des marchands aient eu de résultat. M. Inglis, marchand canadien à Londres, déclara cependant qu'il s'attendait que le gouvernement des Etats-Unis justifierait la mesure prise en alléguant que le district en question ne faisait pas partie de son territoire à la conclusion du traité.

L'absence de juridiction dans le pays sauvage, comme on appelait le territoire où se faisaient les opérations de la traite, permettait au crime de rester impuni, et cet état de choses donna lieu à de nombreuses représentations. Dans sa lettre du 25 octobre 1802, sir Alexander Mackenzie dit que, vu l'improbabilité de la fusion des deux compagnies, il faudrait aussitôt que possible établir une cour de justice pour empêcher les compagnies rivales d'abuser de leur puissance, et pour assurer à chacune d'elles les fruits de son travail et de ses honnêtes efforts. Sir Alexander croyait du reste que pareille mesure tendrait à mettre un terme à l'animosité croissante qui régnait entre les deux compagnies. M. Richardson, de l'autre compagnie, demandait aussi avec instance l'établissement d'un tribunal compétent, et citait le cas d'un des commis de sa compagnie qui, en défendant les effets confiés à ses soins, avait tué un des commis de l'autre compagnie. Le jeune homme avait descendu à Montréal pour subir son procès, mais comme les cours n'avaient pas juridiction, "il se trouvait dans "cette position déplorable de ne pouvoir faire constater légalement son innocence."

Il proposait aussi qu'on établit un poste militaire à la baie du Tonnerre, sur le lac Supérieur, comme moyen additionnel d'assurer la paix.

Les grands jurys de Québec et de Montréal avaient à maintes reprises attiré l'attention sur cette absence de juridiction. Comme leurs différentes représentations se réduisent à peu près à la même chose, il suffira de citer ce que disait le grand jury de Montréal aux assises de 1802. La présence dans les territoires sauvages d'un certain nombre de personnes du Canada, surtout du bas-Canada était donnée comme une raison pour qu'on y établit un tribunal de juridiction compétente pour juger les crimes commis dans ces régions, y compris celles de la baie d'Hudson. Le grand jury dit qu'il n'existe pas de tribunal pour le jugement des crimes et délits commis dans ces territoires par les Canadiens ou autres personnes. A défaut de pareil tribunal, la justice ne peut atteindre le crime dans le territoire où il a été commis, non plus que dans l'un ni l'autre des Canadas qui en sont limitrophes, par suite du principe général de jurisprudence anglaise qui veut que les crimes commis en dehors des limites juridictionnelles d'un tribunal ne peuvent être du ressort de ce tribunal. De sorte qu'en pareil cas il ne paraît pas exister d'autre remède que celui qui serait applicable en vertu du statut spécial de la 33e Henri VIII, chap. iv, c'est-à-dire la nomination d'une commission royale en Angleterre, où, seulement, les faits peuvent légalement faire le sujet d'un procès." Cette absence de juridiction, ou plutôt cette unique juridiction virtuellement inaccessible, avait, selon le grand jury, grandement favorisé le crime, tandis que d'un autre côté elle privait l'innocent injustement accusé de tout moyen de venger sa réputation. Le document développe ces points et conclut qu'on devrait établir dans les Canadas des tribunaux compétents pour juger des crimes commis dans le territoire sauvage (Q. 293, p. 239).

Dans sa lettre du 30 octobre 1802 (Q. 89, p. 144), sir Robert Milnes appuie fortement les représentations du grand jury, et ajoute :—

" Dans de pareilles conditions on peut appréhender toute espèce de délits ou de crimes, depuis l'empiètement jusqu'au meurtre, et craindre que le caractère national du peuple anglais ne tombe en déconsidération dans l'esprit des sauvages, et qu'en conséquence leurs nombreuses tribus n'en viennent à prêter plus facilement l'oreille aux émissaires étrangers employés par les ennemis de la Grande-Bretagne." (*Voir aussi* Q. 89, p. 162.)

En conséquence de ces représentations lord Hobart promit, dans sa dépêche du 1er décembre 1802 (n° 13, Q. 89, p. 170), qu'il serait immédiatement pris des mesures pour remédier à l'état de choses. Mais Milnes devint impatient et, écrivant, en septembre 1803, au sous-secrétaire, il lui rappela cette promesse dont l'exécution devenait tous les jours de plus en plus urgente (Q. 29, p. 283). L'acte à l'effet de donner la juridiction voulue aux tribunaux du Haut et du Bas-Canada avait néanmoins été sanctionné le 11 du mois précédent (11 août 1803, 43 George III, ch. cxxxviii) et sous l'empire de cet acte plusieurs procès eurent lieu. Le préambule énonce que des crimes et délits ont été commis dans les territoires sauvages, etc., et qu'à défaut de juridiction dans aucune des provinces " de grands crimes sont restés impunis " et le crime pourra à l'avenir continuer à rester impuni et grandement augmenter." Puis l'acte décrète que les crimes et délits commis dans ces territoires, etc., " seront " sujets aux mêmes procès et entraîneront les mêmes peines que s'ils avaient été " commis dans les provinces du Haut ou du Bas-Canada." Au cours d'une lettre dont il accompagne l'envoi de son rapport sur les différends entre la Compagnie de la Baie-d'Hudson et la Compagnie du Nord-Ouest, M. Coltman attribue les désordres

dans les territoires à ce que la Compagnie de la Baie-d'Hudson a négligé d'exercer son droit de juridiction, et dit que c'est à cette négligence qu'est dû l'acte ci-dessus cité. (Le rapport complet de M. Coltman se trouve au volume Q. 151, qui est exclusivement consacré à ce rapport et à la correspondance qui s'y rattache.) Des doutes s'étant élevés à propos des pouvoirs des tribunaux sous l'effet de l'acte 43 George III, un nouvel acte à l'effet de les dissiper reçut la sanction royale en juillet 1821 (1 et 2, George IV, ch. LXVI.) C'est vers cette époque que s'opéra la fusion des la Compagnie du Nord-Ouest avec celle de la Baie-d'Hudson, et dès lors cessèrent les désordres résultant de leur rivalité; mais ces événements appartiennent à une époque plus récente que celle dont il s'agit dans le présent rapport.

Le transfert du contrôle des sauvages, des autorités militaires aux autorités civiles, ne s'est pas fait sans causer assez de friction. Selon une lettre de H. W. Ryland, le département des affaires des sauvages était à cette date (31 janvier 1800, Q. 85, p. 328), au Haut-Canada, entièrement sous le contrôle et l'administration du lieutenant-gouverneur, mais, dans le Bas-Canada, entièrement sous la direction du commandant en chef; à telle enseigne que le major Deschambault avait été démis de ses fonctions de contrôleur des affaires des sauvages parce qu'il avait été nommé aide-de-camp provincial, bien que les deux emplois fussent parfaitement compatibles, et on avait nommé à sa place un officier des volontaires canadiens, dont les fonctions militaires étaient incompatibles avec celles qu'on lui donnait dans le département des affaires des sauvages. Cet état de choses ne tarda cependant pas à changer, car, en juillet, les instructions prescrivaient que le gouverneur civil devait prendre l'administration des affaires des Sauvages dans le Bas-Canada comme il en était dans le Haut-Canada, et sir Robert Milnes comprit qu'il ne devait pas en résulter de changement dans les paiements nécessaires à l'administration du département, c'est-à-dire que ces paiements se feraient sur la caisse militaire. Telle n'était pas l'opinion du général Hunter, le commandant de l'armée, qui prétendait qu'en sa qualité de commandant en chef il n'avait rien à voir aux affaires des sauvages, qui devaient être défrayées par la caisse civile. Le général Hunter refusa en même temps d'ordonner la fourniture des provisions et autres articles nécessaires au service des sauvages, et mit fin à toutes allocations de casernes et autres dont avaient joui jusque là les officiers de ce département. Milnes se reposait sur les instructions envoyées à Prescott quand ces affaires avaient été transférées à l'administration civile dans le Haut-Canada, mais Hunter prétendait que ces instructions avaient été adressées à Prescott comme gouverneur général des possessions britanniques de l'Amérique du Nord et, conséquemment, ne s'appliquaient pas à lui (Q. 85, p. 224.), et les différences d'opinion s'élevèrent aussi au sujet du patronage dans le département, le duc de Kent ayant réclamé le pouvoir de faire des nominations tant dans le Bas que dans le Haut-Canada. Le 23 février 1801, sir Robert Milnes, dans sa dépêche au duc de Portland (N° 43, Q. 86—1, p. 132) disait qu'à la place de M. Bunbury, il avait nommé le lieutenant-colonel Deschambault, alors sous-contrôleur des Abénaquis et des sauvages de Saint-François, sous-agent des affaires des sauvages dans le Bas-Canada, et le major de Salaberry successeur du colonel Deschambault. Le duc de Kent, en sa qualité de commandant en chef, prétendit que ce patronage lui appartenait, mais comme il arriva que la nomination qu'il voulait faire était précisément celle du major de Salaberry qu'avait faite Milnes, le conflit fut évité. Mais sir Robert fait remarquer cependant le tort qui en serait résulté pour le colonel Deschambault si la prétention

du duc avait été établie avant qu'un autre emploi ait été trouvé pour le titulaire de la charge en question.

Le duc eut avec le général Hunter, un différend qui alla plus loin au sujet de la nomination du colonel Connolly à la charge de sous-contrôleur général des affaires des sauvages pour le Haut et le Bas-Canada. En 1799 le duc de Kent avait nommé le colonel Connolly, au lieu et place du capitaine Claus, qui avait une longue expérience dans le département. En réponse à l'avis de nomination, en décembre, le gouverneur Hunter informa le duc que la destitution du capitaine Claus et la nomination du colonel Connolly seraient grandement préjudiciables au service de sa Majesté (Q. 287-1, p. 21). En même temps il écrivait au duc de Portland, lui disant en substance qu'il ne reconnaîtrait pas Connolly et qu'il avait envoyé à sir John Johnson des ordres à cet effet. Sur ces représentations le duc de York écrivit au duc de Kent d'annuler sa nomination au grand déplaisir du duc de Kent, qui maintenait sa prétention au patronage; mais finalement la prétention fut abandonnée, la pratique suivie par les prédécesseurs du duc au poste de commandant en chef ayant été changée, par suite de ce que le contrôle des affaires des sauvages était passé des autorités militaires aux autorités civiles.

Les disputes des Six-Nations au sujet de leurs terres étaient de temps à autres, aggravées par les effervescences de Joseph Brant qui, lorsqu'il était sous l'influence de la boisson, ne paraît pas avoir été très circonspect dans son langage. Un de ses emportements amena un jour une plainte formelle contre lui, mais Claus, en prenant les renseignements nécessaires, se convainquit que la dispute était finie, et que les paroles dont on s'était plaint avaient été dites "dans un moment d'ivresse et de colère" à quelqu'un qui le contrecarrait dans ses mesures" (Q. 295, p. 26). Mais bien autrement graves étaient les prétentions de ces tribus au droit de disposer de leurs terres sans contrôle, et ce n'est qu'en cédant à leurs désirs, et en adoptant un règlement officiel à l'effet que les terres seraient transférées d'abord à la couronne mais que celle-ci s'engageait à donner des titres à ceux qui avaient acheté des sauvages sans réserve, qu'on put maintenir la paix; mais on publia un avis "qu'aucune concession faite ou prétendue faite par une nation sauvage ne serait reconnue" (Q. 298, p. 44).

Les sauvages de la Grande-Rivière étant mécontents de l'état de leurs affaires, la question fut référée à une commission du conseil, qui fit rapport sur les terres des sauvages vendues par M. Russell dans les circonstances relatées ci-dessus. D'après ce rapport il n'avait été créé régulièrement aucun fidéicommissaire et il n'avait été donné aucune garantie de l'exécution des obligations assumées. Le rapport recommandait qu'on instituât des actions contre chacun des concessionnaires pour faire mettre à exécution les conditions de la concession. La lettre et les documents qu'elle contient sont volumineux, et on peut les consulter au volume Q. 299, de la page 140 à la page 163. En juin 1804, le capitaine John Norton (Teyoninhokarawen), muni d'instructions, se rendit à Edinbourg pour solliciter l'aide de lord Moira pour faire valoir les prétentions des Six-Nations, mais Sa Seigneurie l'envoya à lord Camden comme étant l'autorité compétente pour juger de ces prétentions. Norton présenta en conséquence à lord Camden un mémoire qui, après avoir mentionné les services des six Nations et allégué qu'elles avaient perdu celles de leurs terres qui se trouvaient dans les limites assignées aux Etats-Unis par le traité de 1783, poursuit ainsi: "Dans ces circonstances le capitaine Brant et autres chefs et guerriers des Six-Nations demandèrent une concession dans la province britannique du Haut-Canada, et Son Excellence feu le général Haldimand leur accorda à eux et à leur descendance la Grande-Rivière, ou rivière

“ Ouse depuis sa source jusqu'à son embouchure dans le lac Erié avec six milles de terres
 “ de chaque côté de la rivière, soit une étendue de terre d'environ cent milles de lon-
 “ gueur sur douze milles de largeur.” Le mémoire allègue de plus qu'à l'établissement
 du gouvernement civil, alors qu'il était donné des titres aux loyalistes, Brant et d'autres
 chefs en demandèrent, mais le titre qu'on leur donna était tellement restreint qu'ils
 refusèrent de l'accepter. Le mémoire se plaint que les terres transférées au gouver-
 nement avec la condition expresse qu'elles seraient concédées à ceux qui les avaient
 achetées des sauvages étaient encore retenues, et qu'on ne permettait pas aux tribus
 de louer leurs terres, ce qui serait d'un grand avantage pour les plus laborieux d'entre
 eux, et demande que les tribus soient confirmées dans la possession de leurs terres selon
 la concession originelle. Citons au complet une clause importante du mémoire :

“ Si la possession de la part afférente à chaque tribu et famille lui était confir-
 mée, il n'y a pas le moindre doute que la majeure partie des Six Nations, dont plus de
 la moitié demeure de l'autre côté de la frontière, s'en viendrait bientôt rejoindre les
 autres sur le territoire britannique, ce qu'on ne saurait attendre aujourd'hui dans les
 conditions d'incertitude où se trouvent leurs titres et leur possession : ”

La question fut soumise à Hunter pour qu'il fit un rapport. Mais celui-ci n'a
 trait qu'aux terres vendues par Russell, et dont il a déjà été parlé plus haut
 (Q. 299, de la p. 140 à la p. 163). On conseilla à Norton de quitter Londres en lui
 disant qu'on s'occuperait de l'affaire; mais il refusa pour plusieurs raisons, la princi-
 pale étant qu'il ne voulait pas s'en retourner avant que la question eût été réglée d'une
 façon ou d'une autre. Il eut donc ainsi occasion de présenter un autre mémoire au
 conseil des ministres en septembre. On trouvera ce document au volume Q. 299, p.
 329. Voir aussi une lettre à Lord Camden, p. 336. Au mois de mai 1805, Norton
 était encore à Londres à faire valoir la cause des Six-Nations. On lui avait conseillé
 de porter l'affaire devant le parlement, mais tout ardent qu'il était pour la cause de
 ses compatriotes il ne voulait pas se laisser, dans son zèle ignorant, pousser à des
 erreurs (Q. 303, p. 95). A la fin de mai, Norton paraissait avoir abandonné tout
 espoir d'un prochain règlement, et il se proposait de revenir au Canada. Dans la
 lettre où il parle de ce projet, Norton met un extrait d'une lettre de D. W. Smith,
 larpenteur général, lequel est assez vague. Autant qu'il peut se rappeler, dit-il, la
 concession s'étendait à six milles de chaque côté de la Grande-Rivière, “ et pour
 “ éviter les complications résultant des méandres de la rivière, le bureau des terres et
 “ les sauvages se sont entendus sur des lignes plus régulières ” (Q. 303, p. 104).
 Le 23 juin Norton écrivait encore à M. Cook, sous-secrétaire, disant que lord
 Dorchester s'était exprimé dans les termes suivants: “ S'il était nécessaire pour
 “ satisfaire les Cinq-Nations de rendre plus libérales les conditions de la concession
 “ faite par sir Frederick Haldimand, il y consentirait volontiers, mais il ne consen-
 “ tirait aucunement à ce qu'on les rende plus rigoureuses, et il ne voyait pas de
 “ raison pourquoi les Cinq-Nations de la Grande-Rivière n'auraient pas le droit de
 “ louer leurs terres et d'y avoir des fermiers comme les gens de Caughnawaga et du
 “ lac des Deux-Montagnes.” Sur ces entrefaites on apprenait du Haut-Canada que
 les sauvages avaient désavoué Norton et signé des documents où ils se déclaraient
 satisfaits. Norton prétendit que ces déclarations n'avaient pas été obtenues par des
 moyens avouables, et écrivit à ce sujet un long récit détaillé, dont il suffira d'indiquer
 l'existence au volume Q. 303, p. 125.

Le 14 mars 1801, dans une lettre à sir George Shee, le juge en chef Allcock
 donne son opinion sur les droits des sauvages aux terres de la Grande-Rivière. C'est
 à son point de vue de la question un exposé lucide dont il est à propos de parler, le

juge en chef Allcock ayant été président du conseil exécutif auquel est ressortie l'affaire. Son opinion, qu'il expose en peu de mots, peut être présentée dans ses propres paroles. Après avoir dit qu'il a examiné avec soin tous les documents qui se peuvent trouver sur le sujet, et qu'il a fait de la question la plus sérieuse étude, il continue :

“ Je n'hésite pas à conclure que le gouvernement a réservé ces terres comme domaine de chasse pour les sauvages en reconnaissant en même temps à ceux-ci la plus entière liberté de cultiver et employer à leur usage ce qui leur en conviendrait selon leur bon plaisir, et que le gouvernement est lié de façon à ne pouvoir concéder ces terres à personne, ni tolérer qu'il soit rien fait qui puisse nuire aux sauvages dans la possession paisible de cette vaste étendue de terre, ni permettre aux blancs (selon l'expression des sauvages) d'empiéter sur leurs privilèges. En même temps je ne vois pas que la couronne ait rien fait qui soit de nature à donner aux sauvages le pouvoir de louer ces terres et encore moins de les vendre.”

Il rend ensuite compte des causes qui ont porté le gouvernement à consentir à la vente de certaines parties de ces terres ; le prix devait être garanti par hypothèque portant intérêt à six pour cent, lequel serait distribué annuellement parmi les sauvages, et l'argent provenant de cet intérêt a été converti en consolidés de trois pour cent pour leur bénéfice, le premier placement s'élevant à £9,244 5s. 11d. On peut consulter le procès-verbal du conseil du 13 août 1806 (Q. 308, pages 252-255) qui contient un compte rendu par Claus des délibérations d'un conseil des Six-Nations et un rapport sur ce compte rendu par le conseil exécutif. Un coup d'œil sur le catalogue des volumes Q. 309 et 310, permettra de voir quels documents peuvent être consultés au sujet des prétentions des sauvages ; les documents analysés dans le catalogue qui accompagne le présent rapport ne vont pas jusqu'au règlement de la question.

L'achat des terres appartenant aux sauvages de Missisauga, entre le township d'Etobicoke et la baie de Burlington jette incidemment de la lumière sur les difficultés de communication dont souffrait la province dans les premières années du siècle. L'étendue du domaine était estimée à environ 70,000 acres ; plus tard on constata qu'elle dépassait 80,000 acres. Il fallait avoir la possession de ces terres, “ non seulement pour faire des chemins, mais pour pouvoir durant une partie de l'année “ communiquer entre le siège du gouvernement et l'ouest de la province.” £1,000 était la somme convenue comme prix d'achat, mais M. le président Grant recommanda qu'elle fût portée à £1,700 pour des raisons mentionnées dans sa lettre au volume Q. 303, p. 35. Le marché provisoire, les comptes rendus des conseils des sauvages, etc., se trouvent dans le même volume, de la page 38 à la page 55. La recommandation du paiement additionnel de £700 fut approuvée et effectuée sous l'administration de Gore.

La politique consistant à attacher les seigneurs au gouvernement anglais par des nominations à des emplois civils avait été successivement poursuivie par plusieurs gouverneurs, et dès le commencement presque du régime anglais un certain nombre de sièges au Conseil exécutif étaient occupés par des Franco-canadiens. Cela est si bien établi qu'il suffit de le mentionner. Quelques rares commissions avaient été accordées dans l'armée. Les moyens des seigneurs ne leur permettaient pas de faire les dépenses nécessaires pour acheter des commissions et assurer des revenus à leurs fils, la solde d'un officier des rangs inférieurs étant loin de lui permettre mener le train de vie jugé nécessaire pour faire figure avec ses confrères. Il ne

sera peut-être pas sans intérêt de citer ici le langage de sir Robert Milnes, dans une lettre (Q. 89, p. 172) en date du 30 octobre 1802, brièvement analysée dans le catalogue, vu qu'il donne un aperçu des services d'une famille dont l'un des membres remporta à Chateauguay une si brillante victoire sur les troupes des États-Unis pendant la guerre de 1812. "A la pressante demande de M. de Salaberry, qui était major " du premier bataillon des volontaires *Royal Canadian*, je sollicite la recommandation " de Votre Seigneurie pour son fils, Maurice de Salaberry, afin qu'il obtienne une " commission d'enseigne dans quelque régiment du service régulier. Le père de ce " jeune homme appartient à une des meilleures familles de ce pays. Il a servi durant " la guerre américaine" (la guerre de la révolution) " et a été blessé à Saint-Jean. Je " ne puis m'empêcher de croire qu'il serait très avantageux que les fils des bonnes " familles canadiennes trouvent place dans le service de Sa Majesté. Le frère aîné de " M. de Salaberry a, grâce à l'intérêt que lui a porté Son Altesse royale le duc de Kent, " obtenu une commission en l'année 1794, et est aujourd'hui capitaine dans un des " bataillons du 60e régiment dans les Antilles, où il a toujours été depuis, et celui que " j'ai l'honneur de recommander à Votre Seigneurie était enseigne (de même que " son frère cadet) dans les volontaires canadiens, mais son père n'a pas les moyens de " lui acheter une commission." Le résultat de la demande ne paraît pas dans la correspondance cataloguée.

Les inconvénients qui résultaient de l'absence d'une cour d'équité dans le Haut-Canada, ont été fréquemment et fortement représentés. En juillet 1801, M. le juge Allcock écrivait à M. King, sous-secrétaire, qu'il préparait un bill pour la création d'un pareil tribunal, et au mois d'août suivant, le général Hunter transmettait le projet de bill, représentant l'urgente nécessité qu'il y avait d'établir cette cour et l'opportunité de nommer en même temps un juge capable comme chancelier, attendu qu'il aurait à enseigner leurs devoirs au barreau et aux fonctionnaires, les avocats n'étant assurément pas très forts en droit, aucun d'entre eux n'ayant jamais mis le pied dans une cour de chancellerie. Il recommandait Allcock, qui avait demandé la charge de juge en chef en remplacement d'Osgoode. Le projet du bill est dans le volume Q. 290-1, p. 96a, et les observations à la p. 107. La lettre est à la page 88.

En décembre 1801, Allcock écrivait encore à M. King, lui rappelant qu'on lui avait promis une des charges de juge en chef, et que c'était à cette condition entre autres qu'il était venu au Canada. C'était la charge qu'il préférait, mais si on fixait les émoluments du chancelier au chiffre de ceux du juge en chef, et si on lui donnait un siège au conseil législatif, il accepterait les fonctions de chancelier, bien que les autres fussent " infiniment préférables " (Q. 293, p. 128).

La lettre de Hunter, le projet de bill et les observations furent renvoyés à une commission du Conseil privé. Le rapport de celle-ci disait que la création d'une charge de juge de la cour de chancellerie, distincte de celle de chancelier, était une mesure si nouvelle qu'elle ne devait pas être faite sans le plus sérieux examen de la question. Les articles auxquels on faisait objection paraissent être les articles 2 et 3 du projet de bill. La commission du gouverneur du Haut-Canada l'autorise à exercer une juridiction en équité dans la pleine mesure mentionnée dans la lettre du lieutenant-gouverneur Hunter, et il peut appeler à son aide tout juge ou jurisconsulte de la province pour préparer des règles de procédures et établir un tableau des frais, sauf pour ce dernier l'approbation de Sa Majesté. Le 15 septembre 1804, le général Hunter parle de la désapprobation du projet de bill, et fait remarquer qu'il n'a pas encore été reçu de réponse relativement au tableau de frais préparé pour être soumis

au roi selon les instructions reçues, et il ajoute que la nécessité qu'il y avait de l'établissement d'une cour d'équité a grandement augmenté, et que M. Allcock, alors à Londres, est en mesure d'expliquer pleinement l'état des affaires (Q. 299, p. 140). Le 14 mars 1806, M. Allcock, qui était encore à Londres, écrivait à ce sujet à sir George Shee, sous-secrétaire, et il y a avantage à citer ses paroles :

“ Tout le temps que j'ai résidé dans la province, depuis 1798, il s'est constamment présenté des cas où la justice échouait faute d'une cour d'équité. Mais, monsieur, il doit être évident pour quiconque donnera un moment de réflexion au sujet, que dans notre colonie anglaise, où le droit établi par la législature est le droit anglais, les occasions ne doivent pas manquer où un tribunal de droit commun ne saurait administrer véritablement la justice. Il y a maintenant quatorze ans que le Haut-Canada est érigé en province, et il n'y a pas encore de cour d'équité. Pendant que je siégeais en cour du banc du roi dans la province, maints verdicts ont été rendus contre les défendeurs contrairement à l'équité, une cour de droit commun ne pouvant rien y faire, comme, par exemple, dans les causes en éviction. Il y a eu maintes causes de ce genre, dans lesquelles le décret d'une cour en équité aurait naturellement non seulement soustrait la partie au verdict, mais aurait encore réglé plusieurs autres points en question entre les parties, et qui, vu que les cours de droit ne peuvent intervenir, sont encore en ce moment pendantes, au grand détriment d'une des parties, et contrairement aux fins de la justice. Les plaintes des sujets de Sa Majesté dans le Haut-Canada en conséquence de l'absence d'une cour en équité, ont été très nombreuses. Feu le général Hunter en a entendu un grand nombre et j'en ai entendu davantage; et pendant des années j'avais (en toute autorisation) si souvent assuré aux intéressés qu'il serait bientôt établi une cour d'équité, que j'en vins à craindre qu'on ne comptât plus guère sur ces assurances. Les marchands du Bas-Canada qui avaient beaucoup de créances garanties par hypothèques au Haut-Canada, se plaignaient ouvertement de ce qu'il n'existait pas de juridiction qui leur permit de réaliser, et je crois que plus d'une fois ils ont adressé aux ministres du roi en Angleterre les plus pressantes suppliques pour l'établissement d'une juridiction en équité dans le Haut-Canada.”

Après avoir parlé de la désapprobation du bill qu'il avait rédigé, il disait qu'il était entendu qu'à son retour au Haut-Canada il était pour siéger avec le lieutenant-gouverneur, pour lui aider à conduire une cour en équité. M. Harrison, du Temple, auquel cette lettre fut soumise, exprima sa surprise qu'une pareille cour n'ait pas été établie lors de l'introduction du droit anglais, mais aujourd'hui que le retard a déjà été si long, le lieutenant-gouverneur devait immédiatement recevoir instruction d'établir cette cour et d'assumer les fonctions de chancelier, en se faisant aider du juge en chef ou de tout autre juge qu'il jugerait bon d'appeler à cette fin. Le choix d'un fonctionnaire spécial comme juge de ce tribunal entraînerait selon lui pour le présent des dépenses de plus, et pour l'avenir aucun avantage, tout au contraire. En janvier 1801, M. W. Dummer Powell envoya, sur le sujet, un mémoire qui amenait à une demande de sa part d'être nommé aux fonctions de juge en chancellerie, attendu qu'il était le seul magistrat du pays qui eût exercé dans une cour en équité et qui eût eu beaucoup de pratique dans le règlement des questions d'immeubles (Q. 310, p. 31). Le 5 août fut sanctionné par le roi en conseil le rapport de la commission désapprouvant le projet d'acte à l'effet d'établir une cour en chancellerie, le gouverneur ayant déjà juridiction en équité, etc. (Q. 310, p. 235). Il n'y a pas d'autres documents sur le sujet parmi ceux qui sont catalogués dans le présent rapport.

M. le juge Cochrane fut nommé juge pour le Haut-Canada en juillet 1803, mais il n'exerça pas longtemps sa charge, ayant bientôt péri, en compagnie d'autres fonctionnaires, dans le naufrage d'un navire sombré avec tout son équipage dans le lac Ontario. Cet accident, soit dit en passant, n'était pas le premier survenu

dans les eaux du lac. Selon le récit qu'en fait le général Hunter, le juge Cochrane, M. Gray, le solliciteur général, un autre membre du barreau, et d'autres personnes respectables, s'embarquèrent à York (Toronto), à bord du vaisseau de Sa Majesté, le *Speedy*, le 7 octobre 1804. Le nombre total des personnes à bord, passagers, officiers et équipage, était de vingt. Ils s'en allaient aux assises du district de Newcastle, à environ mi-chemin du pied du lac. Ecrivain à la date du 12 novembre, cinq semaines après le départ du bâtiment, le général Hunter dit qu'on n'en a jamais eu de nouvelles. "Il est aujourd'hui hors de doute qu'ils doivent avoir fait naufrage sur le lac Ontario, mais personne n'a survécu pour raconter quand et de quelle manière est arrivé le malheureux accident." A juger par ce fait et par d'autres, les navires de Sa Majesté qui naviguaient sur le lac à cette époque, doivent avoir été bien inférieurs, et avoir bien mérité le nom de cercueils flottants donné aux vieux bricks de dix canons. On n'a jamais rien su du sort du bâtiment, ni de son équipage, ni de ses passagers, et au commencement de 1805, M. Darey Boulton était nommé solliciteur général en remplacement de M. Gray.

On verra par les analyses données au catalogue que l'état de choses s'améliorait dans le Haut-Canada, que les chemins s'ouvraient à travers la contrée, qu'on bâtissait des ponts, et qu'on établissait des marchés à Toronto. Ces travaux démontrent que les affirmations de M. le juge Thorpe étaient au moins grandement exagérées, car tout défectueux que fussent les moyens de communication dans la province on s'efforçait de les améliorer. Dans une contrée si étendue, avec une population si éparsée et des ressources limitées, le plus qu'on pouvait faire était d'établir les principales avenues de communication, et on paraît ne pas avoir négligé ce service. En 1804, on sentit que le temps était venu de conduire les affaires législatives de la province dans des édifices plus convenables que ceux qui avaient jusque là servi à cette fin. Pas un seul service public n'avait de bâtiment qui y fût affecté; les bureaux se tenaient dans les maisons privées des fonctionnaires; le conseil exécutif se réunissait dans une petite chambre, dans la maison du greffier, où l'on pouvait des autres pièces entendre leurs délibérations; les bâtiments étaient en bois, manquaient de sûreté pour les archives et coûtaient un loyer annuel de £350. Les deux chambres de la législation avaient leurs séances dans l'édifice occupé par la cour d'appel, la cour du banc du roi, la cour de district et les sessions trimestrielles; ce bâtiment servait en outre de temple, et contenait en tout deux pièces. Parmi les documents de la série C, dans le volume qui se rapporte au gouvernement civil du Haut-Canada, se trouve une lettre d'Edward Walsh, chirurgien du 49^e régiment, contenant un plan et une élévation ressemblant assez à l'édifice que la province a si longtemps occupé depuis; le coût du bâtiment, construit en bois et en brique, était évalué à £1,000 sterling. Au mois de juillet de la même année (1804) le lieutenant général Hunter transmettait une estimation qu'avait faite le major général Mann du prix de revient des bâtiments projetés; la législature offrait de contribuer annuellement £400 sterling à leur construction. Le général Mann calculait sur un édifice de 270 à 300 pieds de longueur sur 36 ou 40 de largeur, construit uniment, en matériaux solides et durables, murailles en pierre et arches en brique, autant que possible à l'épreuve du feu; avec voûtes parfaitement sûres pour les archives, et salles pour les différents services suivants: conseil législatif, conseil exécutif, chambre d'assemblée, cour du banc du roi et cour des sessions trimestrielles, avec bureaux; bureaux pour le secrétaire de la province, l'arpenteur général et l'auditeur des lettres patentes. On remarquera qu'on ne pourvoyait pas aux besoins des services administratifs ordinaires. Si l'on met en

contraste, non pas en comparaison, le coût de ce bâtiment avec celui des nouveaux palais législatifs et administratifs récemment construits à Toronto aux seuls frais de la province, on pourra se former une idée du progrès qui s'est accompli durant la période de guère plus de quatre-vingts ans qui s'est écoulée depuis l'érection des premiers édifices publics de la province.

L'abrogation du traité d'Amiens, qui avait été suivi d'une paix de courte durée, renouvela le malaise au Canada. La guerre était déclarée entre la Grande-Bretagne, la France et l'Espagne, et l'on appréhendait l'ouverture des hostilités avec les États-Unis. Les tentatives des Français contre le Canada, que le rapport de 1891 démontre avoir été faites jusqu'en 1797, ne paraissent guère avoir été interrompues pendant la durée du traité. En 1801, avant la paix, dans une lettre spéciale et secrète, le lieutenant-gouverneur Milnes transmettait au ministre des colonies, des renseignements reçus d'un certain colonel Graham, et auxquels ni lui ni le major général Burton, l'officier commandant à Montréal, n'attachait grande importance. Cependant, après le départ de Graham de Québec, où il était allé pour avoir une entrevue avec Milnes, celui-ci obtint de nouveaux renseignements qui corroboraient ceux qu'il avait reçus de Graham, sur la véritable destination des armes apportées par Ira Allen, du Vermont, sur l'*Olive-Branch*, qu'on avait saisi, et dont le procès se poursuivait devant l'amirauté. On trouvera au volume Q. 87-1, p. 161, une déposition relative aux assemblées secrètes tenues dans le Vermont dans le but de concerter des mesures pour s'emparer de Québec, projet dans lequel Ira Allen était impliqué. Les renseignements fournis par Graham sont au long dans le rapport de 1891, et étaient tirés de la série C des archives, mais comme les documents ne portaient pas de signature l'auteur n'en était pas connu. Ce sont les nos 28 et 29 de la note D de ce rapport, pages 83 et 84. Le 16 septembre (1801) Milnes faisait rapport de nouvelles corroborations des renseignements fournis par Graham, savoir, qu'il se faisait des complots contre le Canada. Une société composée de ce que le lieutenant-gouverneur appelait "un paquet d'Américains" (*a parcel of Americans*) s'était formée à Montréal, sur les principes du jacobinisme et de l'illuminisme, et avait à sa tête un nommé Rogers, qui, croyait-on, était le seul au fait des véritables fins de la société, qui, de cinq qu'il était d'abord, avait porté le nombre de ses membres à soixante et un. Six d'entre ceux-ci furent arrêtés et subirent leur procès mais Rogers s'échappa. Le procureur général (Sewell), auquel l'affaire fut soumise, fit sur le sujet un long rapport dont on trouvera le texte au volume Q. 87-2, page 383 et suivantes. Il ne sera cependant pas mauvais d'en donner ici quelques extraits. Le nommé McLean, mentionné dans la première citation, fut exécuté pour haute trahison le 21 juillet 1797 (*voir le Rapport sur les archives de 1891, p. XLIII*). La société dont parle Milnes "était formée de divers individus qui n'avaient rien à perdre et parmi eux se trouvaient plusieurs des personnes concernées dans la conspiration de McLane, particulièrement Ira Allen et Stephen Thorn, qui venaient d'arriver de France." Le rapport parle ensuite de Rogers, maître d'école de la Nouvelle-Angleterre, qui était depuis quelque temps établi à Carillon, à environ 40 milles à l'ouest de Montréal. Le prétexte sous lequel il avait fondé cette société était la recherche de trésors, mais le procureur général conclut, d'après toutes les circonstances, que cette association était formée sur le modèle de celles établies par les Jacobins de France dans les pays dont ils désiraient la possession. Quelques-unes des dépositions qui accompagnent le rapport, parlent sans hésitation et en termes énergiques de la complicité d'Ira Allen dans la conspiration, et disent que son but et celui des maraudeurs qu'il avait rassemblés dans

le Vermont, n'était pas tant de s'emparer du Canada que de profiter de l'occasion de pillage que fournirait une invasion du pays.

Suivant une lettre du lieutenant-gouverneur, du 28 octobre 1801, tel était le motif principal des aventuriers du Vermont, et si ce qu'il dit est établi, savoir, que pas un seul nom canadien ne se trouve dans la liste des conspirateurs, la preuve sera faite du caractère étranger de l'affaire, et l'opinion de M. Robert Milnes qu'Ira Allen était un émissaire des Jacobins de France sera confirmée. L'inaction apparente des magistrats de Montréal, jointe aux rumeurs exagérées qui circulaient relativement à l'étendue de la conspiration, causait la plus grande alarme, les habitants respectables formaient des associations de police, le général Hunter déposait à la demande de Milnes, des armes pour 600 hommes à l'usage de la milice, que le lieutenant-gouverneur avait passée en revue dans différentes parties de la province, au nombre de 1,200 hommes. Dans le cours de sa tournée il avait eu la satisfaction de constater la fidélité de la milice canadienne, de sorte qu'à son retour à Québec il appelait sous les armes un huitième de la milice, à Montréal et dans les environs. On répondit instantanément à l'appel. "La milice canadienne," dit sir Robert, et ses paroles valent la peine d'être rapportées, "s'est non seulement montrée prête à fournir le nombre d'hommes demandé, mais elle a même offert d'augmenter ce nombre jusqu'à n'importe quel chiffre quand le gouvernement pourrait avoir besoin de son aide." Les précautions prises et les préparatifs qui se faisaient au grand jour en vue de toute éventualité, eurent un heureux résultat. En novembre, Milnes écrivait que les complots avaient été déjoués, et que d'après les renseignements qui lui venaient du Bas-Canada et du Vermont, il espérait ne pas être inquiété. Le 31 juillet 1802, il publiait une proclamation annonçant le rétablissement de la paix (le traité avait été signé au mois de mars précédent), et il ordonnait l'observance d'un jour d'actions de grâce pour les bénédictions qu'elle apportait. Il était cependant évident pour les hommes d'Etat de l'Europe, que Bonaparte, élu au mois d'août 1802 consul inamovible, n'avait pas l'intention de maintenir la paix, mais qu'il rêvait la conquête du monde, et en mai 1803, l'ambassadeur anglais quittait Paris, et la guerre était déclarée. Même pendant que la paix régnait en Europe, les républicains de France avaient fait des efforts pour obtenir possession du Canada, car le 1er juin 1803, longtemps avant qu'on eût pu donner suite à la déclaration de guerre, des émissaires dans les provinces s'attachaient à désaffectionner les habitants. Le 5 mai, une semaine avant le départ de l'ambassadeur britannique, on rapportait que six ou huit hommes, porteurs de commissions de la république française, étaient à Chambly; ces hommes avaient été officiers avec Humbert dans l'attaque projetée contre l'Irlande, et ils paraissaient ne faire aucun secret de leur uniforme, qui était vert et or. Plusieurs d'entre eux avaient été à Montréal, sous des noms différents de ce qu'ils portaient à Chambly, et avaient ouvertement confessé leur hostilité au gouvernement britannique du Canada. Une lettre de M. Auldjo, alors à Londres, écrite à la date du 15 mars 1803, donne avis que Bonaparte envoie des émissaires au Canada. Deux sont spécialement nommés, M. de Léry, officier d'artillerie française, et un canadien de naissance dont il n'est pas sûr du nom, M. Villtray ou Villeray, qui était à Philadelphie et au Haut-Canada l'été précédent, mais n'a pas osé se rendre jusque dans le Bas-Canada. M. de Léry viendrait sous le prétexte de visiter ses amis. De plus, le juge Panet envoie des extraits d'une lettre adressée à son frère par M. Foubert, qui avait quitté le Canada lors de la conquête et était maintenant établi en France, et ces extraits disent que les Français désirent ardemment reprendre le Canada aussi bien que la Louisiane.

Le juge fait remarquer que par un coup soudain les Français pourraient réussir à prendre possession du Canada, si les habitants canadiens les favorisaient, et qu'il faudrait de fortes troupes pour contenir les mécontents et encourager les amis du gouvernement. Les extraits que le juge Panet donne de ces lettres sont importants, en ce qu'ils exposent clairement les sentiments du peuple français, et corroborent les renseignements envoyés au gouvernement provincial, au sujet de la présence d'émissaires français dans la province. Je cite :

“ Je vous dirai que je conserve toujours un attachement pour ‘le pays’ que vous habitez, au point que je voudrais le voir rentrer au pouvoir des François, le regardant comme une Colonie très essentielle pour le commerce et comme un débouché de marchandises et d'hommes, qui auront sans cesse des moyens de spéculations qui amélioreroient les futures des citoyens que la guerre et la révolution ont réduit à la misère. Je pense que les hommes qui pensent bien dans votre Colonie seroient fort aises de revoir leurs anciens compatriotes voyager dans leur Continent.”

Cette lettre n'est pas datée, mais on la croit avoir été écrite un peu avant la paix.

Celle dont est tirée l'extrait suivant porte la date du 12 janvier 1803. Ces extraits font voir, en partie au moins, les motifs qui animaient ceux qui favorisaient la reprise de possession du Canada, en ce que ces deux lettres appuyaient sur les occasions de spéculation comme étant d'une grande importance pour les Français.

“ J'ai eû un moment l'esperance que le 1er Consul auroit redemandé cette Colonie lors du Traité général de la paix, comme il m'en avoit flatté par une réponse que j'avois reçu de lui, en m'annonçant qu'il auroit envoyé au Ministre de la Marine mon memoire pour en faire usage dans l'occasion. J'ai vû avec peine que le traité définitif a eu lieu sans qu'il en ait été question. Il y avoit pourtant bien des raisons pour ne pas perdre de vuë un objet aussi important, surtout ayant traité avec l'Espagne du Mississipi qui est rentré à la France. Quelle différence pour un débouché des denrées de France, et pour donner des moyens de speculation à un nombre infini de François, qui n'ont point de ressources dans leur propre pays.”

Ces extraits serviront à montrer que les précautions prises au Canada ne l'étaient pas sans raison, et que les nouvelles de la présence d'émissaires dans les provinces n'étaient pas de vains bruits nés dans des esprits excités par la terreur.

La législature passa une nouvelle loi de milice pendant la session de 1803, pour remplacer l'acte de lord Dorchester de 1796, qui n'avait passé qu'avec difficulté dans les deux chambres, et était toujours depuis lors resté lettre morte. Mais Milnes, dans une lettre datée le 10 juin 1803, craint que la mise à exécution des dispositifs de l'acte de 1803 ne demande beaucoup de précaution et de tact, à cause de la faiblesse numérique des troupes stationnées dans la province. Il croyait cependant que la nouvelle loi donnait les moyens de mettre le gros du peuple en union plus intime avec l'autorité exécutive; et il continuera à passer la milice en revue, voyant le bon effet obtenu par ce moyen. Il avait aussi encouragé la formation de compagnies de volontaires, dont trois étaient déjà établies à Montréal, et avaient fourni elles-mêmes leurs propres uniformes. Trois allaient se former à Québec et une aux Trois-Rivières, de sorte qu'il espérait graduellement voir disparaître l'apathie qui existait à l'égard de la milice. Il suggère que plus tard le gouvernement impérial fournisse des fonds pour les objets qu'on avait en vue, c'est-à-dire le renforcement des moyens de défense de la province, mais pour le moment il suffirait que les arsenaux du roi fournissent des armes. Quinze jours plus tard (le 24 juin 1803), dans une lettre à lord Hobart (Q. 92, p. 16), marquée “secrète,” sir Robert Milnes entre dans plus de détails sur l'état des affaires.

Les dernières communications qu'il avait reçues étaient une circulaire et les délibérations du parlement en mars, mais les indications de ces documents tendaient si clairement à une reprise d'hostilités avec la France, qu'il croyait bon de prendre les mesures nécessaires pour parer à cette éventualité. Il proposait de faire revivre l'acte des étrangers, parce qu'il croyait, avec apparence de raison, que des espions s'étaient introduits dans la province. Il se proposait de suspendre la mise à exécution de la loi de milice, "attendu que dans le cas d'une guerre avec la France ce ne sera pas le temps de "mettre à l'essai de nouvelles mesures," surtout, répète-t-il, avec le peu de troupes qu'il y a dans la province. Il n'y avait alors dans le Haut-Canada que deux régiments, le 6e et le 41e, avec un corps d'artillerie, pas plus de mille hommes en tout, la garnison de Québec consistant dans le 41e composé d'environ quatre cents hommes, et dans environ cent quatre-vingt-dix artilleurs. Bien que les Canadiens fussent à cette époque mieux disposés envers le gouvernement anglais qu'ils n'avaient jamais été, et que dans le cas d'une guerre avec les Etats-Unis ils eussent volontiers pris les armes, il pouvait se faire qu'il en fût autrement en face des Français, et il fallait compter grandement sur l'influence des troupes pour empêcher les classes inférieures de se joindre à l'ennemi à la merci duquel elles pourraient se croire. Il discute ensuite la possibilité que la marine française se porte sur Québec pour y capturer le matériel de guerre qui s'y trouve, et dont la valeur s'élève à un million de louis sterling, et, vu le tempérament des gouvernants actuels de la France, il était raisonnable de craindre pareille tentative. Pendant ce temps-là on tenait strictement l'œil sur tous les étrangers suspects, et le consul général à New-York communiquait les renseignements qu'il obtenait. M. Richardson, magistrat de Montréal, nommé agent secret, paraît avoir conduit ses opérations avec zèle et jugement. Parmi les agents employés par M. Richardson était un nommé Rous, qui ne s'était pas caché pour aider aux déserteurs de l'armée anglaise, mais qui n'avait pas d'objection à servir les autorités britanniques moyennant rétribution. M. Barclay écrivait, le 2 décembre 1803, que Jérôme Bonaparte, frère du premier consul, Napoléon, était revenu à New-York le 26 novembre, ostensiblement en route pour le sud mais se proposant, d'après les renseignements de Barclay, d'aller à Albany après avoir passé quelques jours pour affaires privées dans le New-Jersey, et de là se mettre en communication avec les Français du Bas-Canada. Il était probable, continuait la lettre, qu'il irait jusqu'à la frontière, près du lac Champlain, où vivait un Français du nom de Rous (le même que ci-dessus), avec lequel McLean, qui avait été exécuté, était particulièrement intime. On fit des recherches le long de la frontière, sur le lac Champlain et à Albany, mais ni Jérôme ni son compagnon n'était encore arrivé, bien qu'on l'attendît à Albany dans le cours de l'hiver. (On trouvera à la p. 219 du présent rapport le signalement de ces deux personnages.) En février, Milnes écrivit qu'il n'avait pas encore obtenu de preuve positive que le gouvernement français eût fait des ouvertures aux mécontents du Canada. La mise à exécution du projet d'attaque contre le Canada dépendait du succès des armes française en Europe, et l'ajournement du projet semble solliciter un regard en arrière sur l'état des affaires maritimes en France, si l'on considère que Pichon, chargé d'affaires à Washington, attribuait l'abandon momentané du projet à ce que l'Angleterre était encore trop puissante sur mer. De bonne heure en 1803, même avant la déclaration de guerre, les Français et les Anglais prenaient chacun de leur côté les mesures les plus actives pour augmenter la force de leur marine. Napoléon avait donné des ordres pour que le port de Flushing fut prêt à recevoir et équiper une escadre de dix vaisseaux de soixante-quatorze canons, qui devaient être immédiatement construits dans différents arsenaux français. On

devait construire des canonnières et des navires à fond plat le long du Scheldt, du Weser et de l'Elbe; à Brest, il y avait vingt et un vaisseaux de ligne en état; trois vaisseaux étaient presque prêts dans le port de l'Orient, et deux autres devaient être construits. Dans tous les autres ports français régnait la même activité. Il s'en suivit que la France eut bientôt une marine de soixante et six vaisseaux, dont quarante-sept à flot, les autres en voie d'achèvement. Napoléon ne s'était pas attendu que les hostilités reprendraient avant le mois de septembre, mais, comme il est dit plus haut, la guerre fut déclarée en mai, et l'on prit les mesures les plus actives pour la poursuivre avec succès. Le 17 du même mois, Cornwallis partait avec une flotte formidable pour aller mettre le blocus devant Brest, et d'autres flottes étaient stationnées à différents points pour surveiller les mouvements de l'ennemi. Il n'est pas nécessaire de suivre le cours des événements de 1803, ce qui se fit cette année-là n'étant pas de première importance, les engagements se limitant à des rencontres de croiseurs et ne comprenant jamais les flottes. C'est en l'année 1804 que Napoléon devint empereur, et que devait avoir lieu l'invasion des Îles-Britanniques, projet que fit avorter la constante vigilance des vaisseaux britanniques; et l'observation de Napoléon lui-même sur la disparité qui existait entre les marines des deux nations suffit pour expliquer pourquoi Pichon disait à Rous que la Grande-Bretagne était trop puissante sur mer pour que la France pût attaquer le Canada. Pendant ce temps-là on prenait ici toutes les précautions pour prévenir l'exécution de tout dessein hostile qu'on pourrait former, et pour veiller à ce qu'il ne s'introduisît pas d'espions français dans les provinces, et dans ce but ainsi que pour autres fins M. Richardson s'assura les services de deux individus qui paraissent avoir été auparavant des espions français, au moins l'un d'eux, Rous ou Rouse, car on trouve le nom épilé des deux façons; l'autre n'est pas nommé, mais seulement désigné sous le numéro 2. D'après ce qu'on peut voir par les rapports de M. Richardson, Rous était le meilleur agent. Il obtint des renseignements de Genet, qui avait été ministre de France à Washington, ainsi que de Pichon, le chargé d'affaires; et on ne paraît pas avoir suspecté la vérité de ses renseignements. Les actes de barbarie commis par les soldats français à Saint-Domingue l'avaient guéri, dit-il, du désir de voir les Français en Canada. La personne connue sous la désignation de n° 2, fit rapport que Fouquet, qui s'était servi d'un langage incendiaire en passant et repassant par l'Acadie (village situé près de Napierville, sur le Richelieu), était en réalité un émissaire du consul français à Boston, et que c'était lui qui avait répandu le bruit que les Etats-Unis, maintenant qu'ils avaient la Louisiane, voulaient étendre leur frontière jusqu'au Saint-Laurent, et que la France leur aiderait. M. Richardson expose ainsi la politique de Jefferson, alors président des Etats-Unis, et cet exposé peut être corroboré par la correspondance de Jefferson à cette époque. "La conduite de Jefferson en plusieurs choses est loin d'être amicale, mais il est trop lâche pour risquer une rupture avec la Grande-Bretagne, à moins que celle-ci ne souffre grandement d'une invasion par Bonaparte."

Rous (n° 3) voyait aussi dans Fouquet un agent français, mais ne croyait pas à une invasion du Canada pour cette année. On remarqua comme une coïncidence à l'appui de cette opinion, que Fouquet était sur la frontière à l'époque où l'on attendait Jérôme Bonaparte. Milnes paraît avoir eu des scrupules sur l'emploi de pareils instruments, d'après ce qu'il paraît avoir écrit dans le but de justifier son action. "Si l'on considère," dit-il, "la faiblesse numérique des troupes à la disposition du gouvernement en cette province, il me paraît d'une grande importance d'employer pour nous renseigner les moyens les plus propres à nous faire connaître et frustrer les desseins secrets de l'ennemi" (Q.94, p.34).

En septembre 1804, M. Merry, ministre britannique aux Etats-Unis avertit Milnes d'un complot qui se faisait dans les deux provinces, la nouvelle en ayant été reçue d'un nommé Mathew Wing, Canadien établi dans le comté de Saratoga, dans l'Etat de New-York. Selon ce dernier, il se faisait une grande exportation de bétail et de chevaux, qui se vendaient aux Etats-Unis, et dont le produit était employé à l'achat d'armes à Springfield, dans la Nouvelle-Angleterre. Les armes devaient être préparées dans le cours de l'hiver et envoyées dans le Bas-Canada sur des radeaux; une partie du dessein était de saisir le gouverneur ou commandant en chef quand il serait en route de Québec à York, dans le Haut-Canada. Le général Hunter était alors lieutenant-gouverneur du Haut-Canada et commandant en chef des troupes des deux provinces. Wing disait aussi que l'un des principaux instigateurs de l'insurrection projetée (il ne voulait pas le nommer) avait fourni à Jérôme Bonaparte tous les renseignements nécessaires pour faire le plan d'attaque, et s'était entendu avec lui pour faire charger un bâtiment d'armes aux frais de la France; ce bâtiment devait aller sous les couleurs britanniques, être équipé par des Irlandais, partir de bonne heure au printemps, et débarquer les armes à l'anse de Wolfe. D'après le ton de la lettre de M. Merry, il est clair qu'il ne mettait pas trop de confiance dans les dires de Wing; mais il les rapportait pour ce qu'ils pouvaient valoir. En transmettant copie de la lettre de M. Merry au secrétaire des colonies, Milnes disait que d'après ce qu'il avait appris par l'entremise de Rous, employé comme il est dit plus haut à procurer des renseignements secrets, il était convaincu qu'il n'y avait aucunement lieu de croire aux assertions de Wing. Il assura néanmoins à M. Merry qu'il prendrait de nouvelles mesures pour se renseigner. Ce que disait le lieutenant-gouverneur à M. Merry des sentiments de la population du Canada à cette époque critique, était rassurant. "En justice pour les Canadiens," dit-il, "je dois dire que jamais le pays n'a été plus tranquille, et jamais la conduite du peuple, par toute la province, n'a été plus loyale en apparence que dans le moment actuel; et ce que je sais des Canadiens, qui sont naturellement tranquilles et très attachés à leurs foyers, me porte à croire fermement qu'on ne pourrait jamais leur persuader de disposer de leurs bestiaux et de leurs chevaux pour les fins mentionnées par Wing." Cette dernière hypothèse était pleinement confirmée par les bordereaux d'exportation des chevaux; quant au bétail il n'avait jamais entendu parler qu'il s'en exportât du Canada aux Etats-Unis. Il était inévitable que, dans un temps de doute et d'incertitude sur la ligne de conduite à suivre, de pareils rapports trouvassent origine chez des gens qui désiraient obtenir de l'argent pour des renseignements, et qui lorsqu'ils ne connaissaient pas de complots en inventaient. Il ne paraît pas y avoir à douter que tel fût le cas pour les renseignements de Wing. M. Merry reçut, au sujet des prétendues ventes d'animaux, des rapports qui corroboraient le langage de Milnes, bien que cette corroboration ne fût pas nécessaire, et qui ajoutaient à l'histoire de Wing la nouvelle contradiction qu'il n'avait pas été acheté d'armes à Springfield, et que personne n'avait jamais même demandé si on pouvait s'en procurer.

Que la cause de l'abandon de l'idée d'attaquer le Canada fût la supériorité de la Grande-Bretagne, c'est ce qu'on peut avec raison conjecturer d'après les renseignements fournis par Rousé, envoyé spécialement à Washington pour s'assurer des desseins des Français. La confirmation que les événements ont apportée à ses rapports paraît prouver que Rouse, en sa qualité d'espion, s'est bien acquitté de sa tâche. Selon ce qu'il rapporta à M. Richardson, Rouse obtint accès auprès du ministre de France à Washington, gagna sa confiance, et apprit de lui que les Français n'avaient aucun dessein immédiat sur le Canada, certainement aucun pour cette année (1805).

Ils se proposaient bien d'obtenir la possession de la province, mais quand ils mettraient leur projet à exécution, cela dépendait des événements d'Europe. Les paroles du ministre au sujet de la flotte, telles que rapportées par Rouse, étaient très emphatiques : " Ils ne risqueront jamais une flotte dans le Saint-Laurent, pour faire plus que " débarquer des troupes et reprendre la mer immédiatement. Le grand effort de " l'escadre française qui prendra la mer cette année se portera sur les Antilles." Advenant certains événements, l'escadre attaquerait la Jamaïque. Si elle ne réussissait pas, elle harasserait les autres îles, et ferait un effort contre les nègres de Saint-Domingue. A tout événement les Canadiens devaient se tenir tout à fait tranquilles, et s'il se préparait quelque mouvement sérieux on les avertirait à temps. On n'enverrait pas d'émissaires dans le pays pour le moment ; plusieurs de ceux qui y étaient allés jusque là étaient des aventuriers qui avaient fait plus de tort que de bien. Cazeau, le nouveau consul à Portsmouth, New-Hampshire, aurait la charge de toute expédition qui pourrait se faire au Canada ; le général français s'entendrait avec Cazeau sur les mesures qu'il y aurait à prendre pour une invasion. Et le ministre donna à Rouse l'adresse de Cazeau, pour lui servir de présentation, ce qui lui permettrait d'obtenir tous les renseignements nécessaires sur les desseins des Français. M. Richardson était porté à croire à la fidélité des rapports de Rouse, et apparemment avec raison.

Pitt, qui avait pris les rênes du pouvoir, avait conclu des traités d'alliance avec l'Autriche, la Russie et la Suède ; la seule grande puissance qui marchait avec la France était l'Espagne qui déclara la guerre à la Grande-Bretagne. Milnes en fut informé par une lettre du secrétaire des colonies, portant la date du 11 janvier 1805, et reçue le 19 mai courant. Une proclamation annonçant la déclaration de guerre, lancée le 22 mai, fut publiée dans la gazette officielle. Le lieutenant-gouverneur et le général commandant confèrent ensemble sur les mesures à prendre pour la défense de la province, en cas d'invasion ou de soulèvement, ce dont on ne paraît avoir eu grande appréhension.

Dès le commencement de la guerre, les Canadiens de toutes les croyances et de toutes les classes contribuèrent des sommes relativement considérables pour en défrayer les dépenses. Parmi les noms qui composent la première liste de souscriptions se trouvent ceux des principaux marchands de langue anglaise, et les habitants de langue française y sont aussi dignement représentés. Les institutions religieuses et le clergé se joignirent cordialement au mouvement, le séminaire de Saint-Sulpice donnant pour sa part £500 pour commencer, et s'engageant à ajouter à cette somme £300 par année, pendant la durée de la guerre ; c'était la plus forte contribution, les souscriptions annuelles des autres variant de £5 à £25 (Q. 85, de la page 321 à la page 324 ; à cette dernière page commence la liste). Quelques temps après, sir Robert Milnes transmettait la lettre suivante du lieutenant colonel Longueuil, avec une traite pour la somme y mentionnée. La lettre était adressée à sir Robert Shore Milnes, lieutenant-gouverneur, etc.—

" MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli une lettre de change " tirée sur le payeur général pour la somme de cinq cents livres sterling, avec prière " à Votre Excellence de bien vouloir la transmettre au gouvernement de Sa Majesté " comme contribution de la part des officiers et des soldats du 1er bataillon des volon- " taires royaux du Canada, aux frais de la guerre actuelle. Avec tout mon respect, " etc."

Les victoires navales remportées sur la France eurent l'effet d'assurer la paix pendant quelque temps, et durant cette période il ne paraît y avoir eu grande ardeur pour entrer dans le service militaire. Le danger semblait éloigné, et il

paraissait être peu probable qu'il se rapprochât. Mais sitôt y eut-il des indications que les Etats-Unis avaient l'intention d'entrer en lice, l'esprit martial qui sommeillait se réveilla, et le colonel Isaac Brock, qui commandait alors l'armée, déclara qu'il ne doutait pas de pouvoir lever dans les deux provinces des troupes auxquelles on pourrait confier des armes avec sûreté. En face de la conduite hostile du gouvernement des Etats-Unis, Brock croyait que le résultat de la discussion qui avait lieu en ce moment réglerait la question de paix ou de guerre. La guerre était au moins possible, et la faiblesse des provinces était notoire. Dans le Bas-Canada la milice armée et quelque peu exercée ne dépassait pas trois cents hommes; il croyait pouvoir en choisir et former en corps dix fois autant. De leur côté, les fortifications de Québec étaient délabrées et incapables de soutenir le feu d'un ennemi. Il demanda donc au gouvernement civil d'y remédier, ce qui occuperait de six cent à mille hommes et une grande quantité de voitures, etc., pendant six ou huit semaines, la garnison étant tout à fait insuffisante pour entreprendre ces travaux. Les rapports des officiers ingénieurs établissent que partout, dans les deux provinces, les fortifications étaient dans le même état de ruine. Si la guerre avec les Etats-Unis se déclarait, Brock croyait qu'il ne serait pas fait d'attaque sérieuse avant le mois de mai prochain, mais si les travaux n'étaient pas finis en octobre, il faudrait les interrompre alors pour ne les reprendre qu'au mois de mai, et ils ne pourraient être terminés à temps pour la défense. Si les ouvrages étaient finis en octobre on aurait le temps d'équiper et former un peu les habitants. Le 25 juillet la lettre de Brock (datée le 17) fut soumise au conseil, et voici la détermination à laquelle on arriva.

“ Qu'en l'absence de tout renseignement venant soit des ministres d'Etat de Sa Majesté, soit du ministre plénipotentiaire de Sa Majesté en Amérique, autre que la nouvelle de l'affaire entre le *Leopard* et le *Chesapeake*, et la proclamation du président des Etats-Unis, le Conseil se sent totalement incompetent à former une opinion bien fondée sur ce que l'on doit attendre comme résultat des récents événements mentionnés dans ladite lettre du colonel Brock, et en conséquence, le comité est obligé d'ajourner la question de juger de la probabilité ou de l'improbabilité d'une guerre entre les deux pays jusqu'à ce que des communications officielles ou des actes de l'une ou l'autre des deux puissances, aient fourni les moyens de former un jugement en la matière.

“ Si le gouvernement exécutif venait à recevoir des renseignements, ou s'il survenait quelque fait ou circonstance de nature à le porter à croire que des hostilités pourraient bientôt commencer entre les deux puissances, le comité n'a pas de doute que Votre Honneur se croirait obligé de coopérer avec le colonel Brock, et se montrerait de bon cœur disposé à le faire, avec toute l'énergie dont le gouvernement exécutif est capable, pour arriver au but qu'il a ou peut avoir en vue. En attendant le comité prend la liberté de faire remarquer que le colonel Brock doit pleinement savoir qu'il peut, en sa qualité de commandant de l'armée, engager en aide de la garnison, des journaliers et des ouvriers, s'il croit que la nature des événements justifie la chose, sans aucune coopération du gouvernement civil; à cela il y a lieu d'ajouter que l'aide volontaire que suggère le colonel Brock lui serait donnée de bon cœur.”

La lettre de Dunn à Castlereagh jettera encore de la lumière sur l'attitude du conseil (Q. 104, p. 140).

L'affaire entre le *Leopard* et le *Chesapeake* a été si abondamment discutée des deux côtés qu'il n'y a pas lieu d'en parler ici, si ce n'est pour dire que dès avant qu'aucune représentation de la part du gouvernement des Etats-Unis ne soit arrivée au gouvernement britannique, celui-ci avait formellement désavoué l'action et offert réparation, ce que les Etats-Unis n'ont pas reconnu comme ils auraient dû faire. On

rappela le vice-amiral Berkeley, qui avait donné l'ordre de visiter le *Chesapeake*, et on donna ample preuve d'amitié.

Soit à cause de la résolution du conseil, soit pour autres raisons, Brock refusa la responsabilité du commandement dans le Haut-Canada, lequel fut assumé par Francis Gore, le lieutenant-gouverneur, bien qu'il n'occupât aucun rang militaire. La position de Gore, telle qu'elle lui apparaissait à la lumière des renseignements les plus récents qui lui était parvenus, était des plus critiques. Le vice-amiral Berkeley lui écrivait que la guerre avec les Etats-Unis était inévitable. Ceux-ci avait catégoriquement demandé la renonciation du droit de visite, et si l'on refusait, cela équivaldrait à une déclaration de guerre; le vice-amiral croyait impossible que le gouvernement britannique accédât à pareille demande. "Le retour d'Angleterre de M. Munroe" (Monroe), disait-il, "ou de l'envoyé, sera probablement le signal de la guerre," et il ajoutait que si le Canada était pris, il existait une entente secrète, par laquelle il devait être remis aux Français, ou constitué en un royaume distinct gouverné par un Français.

Le Haut-Canada était encore moins en état de se défendre que le Bas-Canada, mais Gore, même dès avant d'avoir reçu la lettre de Berkeley, avait pris des mesures pour améliorer la situation. Il avait fait entasser à Amherstburg et à Saint-Joseph des provisions pour les sauvages, et il avait convoqué à Amherstburg un conseil général des Nations de l'ouest. A la date de la réunion, pensait-il, la question de la paix ou de la guerre aurait été réglée. Mais les milices manquaient d'armes. Brock n'en avait envoyé de Québec que pour quatre mille hommes, de sorte qu'il fut décidé de ne pas appeler les milices, et il n'y avait que quatre cents hommes de troupes régulières, c'est-à-dire le 41e régiment et un petit détachement d'artilleurs, pour garder un immense territoire accessible sur tous les points de la ligne imaginaire qui sépare le Canada des Etats-Unis.

C'est dans ces conditions, comme il est dit ailleurs, que sir J. H. Craig fut choisi pour remplir effectivement les fonctions nominales de Prescott, celles de gouverneur et commandant en chef des provinces. Avant de faire voile il communiqua ses vues sur les moyens de défense, dans une note où il exprimait des doutes sur la possibilité de résister à une attaque portée partout ailleurs que contre Québec; même là, lord Casltreagh avait ses doutes sur l'opportunité de résister longtemps. Il approuve, d'après ce qu'on peut voir, l'idée de former des compagnies indépendantes de Canadiens commandées par des personnes du pays, plutôt que des corps plus nombreux, bien que leur efficacité ne pût être démontrée que par l'expérience; il demande dans quelle mesure il s'emploiera à compléter les moyens de défense de Québec; il désire avoir d'eux vaisseaux armés qu'il considère comme nécessaires pour le service du fleuve, et il demande qu'on l'autorise à diriger le lieutenant-gouverneur du Haut-Canada dans la ligne générale à suivre à l'égard des Etats-Unis, ainsi que dans la question des mouvements de la milice et des volontaires dans cette province, et en général dans tout ce qui se rapporte à l'état d'hostilité, afin que toute la force disponible réponde à un contrôle unique (Q. 104, p. 153). Une deuxième note, sans date, attire l'attention sur la nécessité qui peut se présenter de transférer la conduite des sauvages des mains du lieutenant-gouverneur du Haut-Canada à celles du commandant en chef, laquelle note se termine par ces mots :

"Dans le cas d'hostilité avec les Etats-Unis, la conduite à suivre à l'égard des sauvages deviendra une question de la plus haute importance; il faudra pouvoir les retenir ou les pousser à l'action selon qu'on jugera le plus à propos, ou selon que la conduite des Américains eux-mêmes rendra nécessaire. Comme cela tombera sous

“sa responsabilité comme le reste de la direction de la guerre, il désire exercer en
 “cela son propre jugement; il ne saurait être satisfait de se sentir exposé à être
 “entraîné par des engagements entrepris par d'autres sans son approbation.” Sir
 J. H. Craig arriva à Québec le 18 octobre, mais la maladie l'empêcha de prêter serment
 avant le 24. On passa une espèce de revue des milices, et on lui dit qu'à quelques
 exceptions près, elles étaient dans de bonnes dispositions, mais il ne saurait rien en
 dire de lui-même. On n'avait pas fait de rapport du nombre présent, mais on estimait
 qu'avec le 5e bataillon, qui avait reçu ordre de se tenir prêt, on aurait un total de
 trente-sept mille hommes de milice. Le matériel était cependant tout à fait insuffi-
 sant. On n'avait en magasin que sept mille petites armes, le Haut-Canada en avait
 reçu dernièrement quatre ou cinq mille et en demandait d'autres qu'on ne pouvait pas
 envoyer; il en fallait une nouvelle provision de sept mille. Il n'y avait pas d'accou-
 trement; et sans accoutrement nul corps de milice ne peut servir efficacement ou ne
 servira autrement qu'avec dégoût et mécontentement. Il en faut à peu près dix mille
 dans le Haut-Canada, où les choses sont dans le même état que dans la province de
 l'est. La provision de pierres à fusil était même insuffisante pour les réguliers sans
 compter la milice; il en fallait deux cent cinquante mille, ainsi qu'une provision de
 couvertures (Q. 106, p. 5). La lettre fait voir clairement combien peu le Canada
 était alors en état de se défendre, loin de pouvoir prendre l'offensive.

L'opinion de M. Joseph Bouchette, l'arpenteur général du Bas-Canada est cepen-
 dant sur ce point d'un grand poids, car non seulement il connaissait à fond la topo-
 graphie du pays, mais il était au fait des sentiments de la population. Dans une
 lettre à M. Cooke, le sous-secrétaire des colonies, il attire l'attention sur le projet d'en-
 voyer le général Moreau, à la tête de six mille hommes, attaquer le Canada, s'il y a
 une guerre avec les Etats-Unis, et il exprime l'opinion que personne mieux que
 Moreau n'est capable de conduire une pareille expédition; mais il ajoute, et la
 guerre de 1812 montre jusqu'à quel point il voyait juste: “je suis d'avis qu'il n'au-
 “rait qu'une bien faible chance de réussir, et qu'il faudrait aux Américains une armée
 “beaucoup plus considérable. Je crandrais davantage si l'on parlait de quinze
 “ou vingt mille hommes répartis comme il suit, savoir: six ou sept mille hommes
 “sous le général Moreau dirigés sur Montréal, un pareil nombre remontant la
 “rivière Kennébec pour descendre la rivière de la Chaudière et venir se camper
 “devant Québec, et élever des batteries en face de la ville à la Pointe-Lévy, tandis que
 “trois ou quatre mille descendraient la rivière Saint-François avec l'intention de se
 “réunir à l'armée de Moreau aux Trois-Rivières, s'il réussissait à prendre Montréal.”
 Mais même dans d'aussi formidables conditions, il ne croit pas au succès d'une pareille
 entreprise si l'on prend des mesures judicieuses. “Qu'on porte le nombre des
 “troupes régulières à dix mille pour les deux Canadas, faute de plus, en sus d'environ
 “vingt ou vingt-cinq mille hommes de milice active dans le Bas-Canada, et d'envi-
 “ron douze ou quatorze mille dans le Haut-Canada, à part les sauvages, et les Améri-
 “cains auront une besogne très difficile à s'emparer de l'une ou l'autre des provinces,
 “principalement du Bas-Canada. Quant au Haut-Canada, ils ont plus d'avantages de
 “leur côté, et moins de milice devant eux; ils ont aussi pour eux les grandes routes
 “qui conduisent aux différentes garnisons qu'ils ont maintenant sur la frontière, ce
 “qui n'est pas peu en leur faveur. Néanmoins, je suis convaincu qu'en distribuant
 “judicieusement les troupes et la milice de cette province et en augmentant les
 “forces navales sur les lacs, avec la possession du fort George, dans l'état et la
 “position maîtresse où se trouve ce fort, situé sur la rive ouest de la rivière
 “Niagara, on pourra faire une résistance des plus vigoureuse, et j'ai confiance

“ qu'avec le temps on verra que le Canada n'est pas une proie aussi facile à saisir que les Américains le croient ” (Q. 106, p. 507).

Même avant l'arrivée de Craig on poursuivait activement les préparatifs par anticipation d'hostilités. La revue des milices dont parle Craig, avait été ordonnée par Dunn ; Gore, qui avait pris charge des troupes du Haut-Canada, crut être de son devoir de se rendre à Montréal pour rencontrer Brock et le consulter sur les arrangements à prendre pour la protection du Haut-Canada. Le colonel Brock répondit assez cavalièrement à sir Francis Gore que c'était lui (Gore) qui en avait la responsabilité. Il n'a pas été rendu compte de la conférence subséquente, mais il n'est pas improbable que ce soit par suite de cette conférence que furent prises les mesures préparatoires dont il a déjà été question. Gore rapporta qu'il était impossible de dire ce que ferait “ le peuple souverain ” dans les Etats-Unis. Emmett était très actif et avait de chauds amis dans la province. La guerre qui menaçait alors n'eut lieu que plus tard, en 1812, sous l'administration de Madison.

Brock n'avait aucunement exagéré le tableau qu'il avait fait de l'état de ruine dans lequel étaient les fortifications. En 1805, lord Chatham (le second comte du nom, qui était grand maître de l'artillerie de 1801 à 1806) écrivit à lord Camden une lettre confidentielle sur les fortifications de Québec, et ceux qui désireront étudier la question pourront consulter cette lettre et les documents qui l'accompagnaient, au volume Q. 99, de la p. 206 à la page 225a. C'est au sujet des réparations à faire à ces fortifications qu'eut lieu la correspondance déjà mentionnée entre Brock, Dunn et le conseil exécutif.

Dans l'état des communications à cette époque, Fort-Erié, situé à la tête de la route entre les lacs Ontario et Erié, était regardé comme un endroit important au point de vue de la défense, et très essentiel comme lieu de dépôt momentané de toutes les provisions, du matériel et des marchandises qui remontaient ou descendaient ces lacs. Le colonel Mann fit rapport que le fort était complètement en ruines, et qu'on ne pouvait plus compter sur des réparations provisoires. De pareilles réparations avaient empêché une partie des bâtiments de tomber tout à fait en pièces ; mais ce que la vétusté avait manqué de faire une tempête l'avait accompli le 6 janvier précédent, et le tout était maintenant en ruines, à l'exception d'un bâtiment en pierre construit en 1797. Le colonel Mann estimait que les fortifications et les bâtiments coûteraient £9,649 3 0. Le rapport du colonel Mann, accompagné d'un plan, se trouve au volume Q. 296, à la suite de la lettre de Hunter, à la page 257. Le secrétaire des colonies annonça, le 9 janvier 1804, que le rapport avait été approuvé et les travaux commencèrent.

Dans le Bas-Canada les fortifications étaient également délabrées, mais il suffit de renvoyer aux rapports du major général (ci-devant colonel) Mann accompagnés de plans. (Pour Saint-Jean, sur la rivière Chambly, et pour Montréal, voir Q. 299, p. 72 et suivantes, avec les plans aux pages 81a et 81b ; pour Québec, voir p. 82 jusqu'à 105. Pour les réserves militaires à Montréal, voir p. 114 et suivantes). Avec la lettre du 15 janvier 1805 se trouvent des rapports d'inspections, des états, etc., du matériel de guerre ; et on y trouvera ; ainsi que dans les rapports sur les fortifications, de très complets renseignements sur les préparatifs de défense que fit le Canada à cette époque.

L'existence des murs autour de la ville de Montréal étaient pour les citoyens un grand inconvénient, et maintes représentations avaient été faites au gouvernement à

ce sujet. Dès 1791, le général Mann, alors capitaine des ingénieurs royaux, faisait rapport que tout en ayant été très utiles comme moyen de protection contre les sauvages dans les premiers temps de la colonie, ces ouvrages d'enceinte n'avaient plus leur raison d'être à Montréal, et, dans leur état de ruine, nuisaient plutôt qu'ils n'étaient utiles. Il recommandait de conserver une partie des matériaux des murs, et d'employer le reste au remplissage des fossés ou autres travaux de la ville. Il suggérait de raser le coteau de la citadelle et d'y construire des casernes, ou d'abaisser l'élévation en pente douce de façon à prolonger la rue Notre-Dame jusqu'au faubourg Québec, ouvrant par là à la ville une avenue qui lui serait d'un grand avantage. Les rues transversales conduiraient à la montagne, et l'on ménagerait le long du fleuve une chaussée que l'on pourrait plus tard convertir en un beau quai. Ceux qui s'occupent de l'histoire locale pourront étudier ce rapport avec avantage (Q. 86-2, p. 277). En juillet 1793, M. Dundas approuvait la démolition des murs, mais invitait lord Dorchester à s'assurer si les propriétaires y aboutissant avaient ou non le droit qu'ils réclamaient de bénéficier de l'espace ainsi créé. En 1797, Prescott, alors lieutenant-gouverneur, annonça à la législature que la pétition demandant que le terrain laissé vacant par la disparition des murs bénéficie aux propriétés attenantes, avait été accordée, et demanda à l'Assemblée de prendre des mesures pour prévenir les litiges entre les ci-devant propriétaires et les propriétaires actuels; il annonçait en même temps que le commandant des ingénieurs royaux recevait ordre de préparer un plan de la ville et des fortifications, où seraient indiquées les réserves qu'on se proposait de faire pour l'usage de la couronne. Le bill préparé à cet effet par le procureur général et transmis au secrétaire des colonies se trouve, en anglais, à la page 290 du volume Q. 86-2, et en français à la page 318 du même volume. En novembre (1797) le secrétaire des colonies écrivit qu'il avait reçu le bill, et qu'il le renverrait avec indication des changements qui seraient nécessaires, ce qu'il fit en août 1798. En 1801, la législature passait un bill pour décréter la démolition des murs en conformité de ces indications, mais avec quelques modifications. Sir Robert Milnes réserva le bill pour sauvegarder ce qu'on pourrait y trouver à modifier au point de vue militaire. A cet acte, ainsi qu'à deux autres également réservés, Sa Majesté donna la sanction royale sans changements. La décision fut communiquée à Milnes le 6 mai 1802, et le 10 juin 1803 une proclamation donnait effet aux bills réservés. On trouvera au volume Q. 299, p. 81b un plan de la ville et des fortifications de Montréal à cette époque (1802).

Le 6 juin 1803 eut lieu à Montréal un incendie destructeur. Il se déclara dans la maison d'un nommé Chevalier, dans la rue Saint-Laurent, du côté nord-est, vers l'extrémité supérieure. Le vent était fort et variable; les maisons et dépendances, des deux côtés de la rue, ne tardèrent pas à s'embraser. A 4 heures moins le quart le toit de la prison brûlait; bientôt c'était le tour de l'église anglicane, du côté nord-est, et de la chapelle catholique-romaine, du côté sud-ouest. Ces bâtiments, selon les termes du rapport des magistrats furent, "instantanément détruits". Ce n'est qu'avec difficulté qu'on put sauver le palais de justice. A part la prison et les deux églises, le collègue catholique-romain et onze maisons furent détruits dans la partie inférieure de la ville. Vers 10 heures du soir on avait maîtrisé les flammes, qui s'arrêtèrent à la maison voisine de celle occupée par M. le juge Oyden. Dans le faubourg, où il avait commencé, le feu était éteint au coucher du soleil, après avoir consumé treize maisons avec dépendances, écuries, etc. D'autres incendies suivirent dans le cours de l'été, et d'une nature si alarmante, qu'ils semblèrent être évidemment non pas le

résultat d'accidents, mais plutôt l'œuvre d'incendiaires. Le gouverneur offrit une récompense de £500 pour l'arrestation des coupables. A l'exception du premier, qui avait eu lieu en juin, tous ces incendies se produisirent dans la première semaine d'août. Les magistrats offrirent une récompense additionnelle de £250, ce qui portait à £750 la somme à gagner par la découverte des criminels. Voici l'ordre dans lequel se produisirent ces incendies. Lundi, le 1er août, un peu après 1 heure du matin, le feu prenait et consumait deux maisons; mardi matin, à 6 heures, on découvrait une écurie en flammes, mais on ne tarda pas à la démolir et éteindre le feu; mercredi plusieurs maisons étaient détruites, un homme tué et plusieurs plus ou moins blessés. Vendredi d'autres incendies se déclaraient, rasant nombre de maisons, et ce n'est qu'avec difficulté que la partie inférieure de la ville échappait à une sérieuse conflagration. On établit des patrouilles et prit toutes sortes de précautions contre le renouvellement des désastres. La correspondance n'apprend rien de plus sur le sujet.

Un autre incendie qui peut être mentionné ici, est celui du couvent des Ursulines aux Trois-Rivières, le 2 octobre 1806. Les documents n'en donnent aucun détail.

En conformité des instructions reçues de l'honorable John Carling, alors ministre de l'agriculture, je me suis rendu à Londres, où je suis arrivé le 18 octobre dernier, dans le but de continuer la recherche des documents qui se rapportent au Canada. Depuis lors, j'ai été constamment occupé à l'examen des papiers, mais mon travail n'est pas assez avancé pour me permettre d'en faire un rapport satisfaisant.

Le tout respectueusement soumis,

DOUGLAS BRYMNER,

Directeur des archives.

31 décembre 1892.

LISTE des livres, etc., reçus en don, avec les noms de ceux qui les ont donnés.

Abbott, l'hon. J. J. C.	Ottawa	Case of Labrador Co.
Almon, le sénateur ...	Halifax	Cochrane Correspondence.
Buckingham, Wm.	Stratford	Hon. Alex. Mackenzie, his life and times.
Le Collège Macalester.	Contributions.
Fraser, John.	Montréal	Historic Canadian Ground.
Historical Manuscripts Commission	Volume VII.
Inter-State Commerce Commission.	Statistics of Railways in the United States.
Keefer, T. C.	New-Edinburgh. . .	Manuscrit.
Literary and Historical Society ...	Québec	Currency of Canada.
Master of the Rolls ...	Londres	Letters and Papers Henry VIII.
		Volume 12, part II., 1537.
		Calendar Committee for compounding 1643-1660.
		Chronicles by Waurin, 1447-71, et 1422-31.
		Year Book 15 Edward III.
		Sarum Charters and Documents.
		Giraldus Cambrensis.
		Calendar of Patent Rolls.
		Edward III, 1327-1330.
		Niagara, 100 years ago, par Janet Carnochan.
Matheson, D.	Ottawa	Brochures historiques.
Neill, rév. E. D.	Saint-Paul, Minn. .	Collections, 1886-87.
New York Historical Society	Brochure.
Olney, George N.	New-York	Publications.
Pennsylvania Historical Society.	Brochures historiques.
Raymond, rév. N. O.	Saint-Jean, N.-B. .	Brochure historique.
Renault, Raoul.	Québec	State Papers, by a late Secretary of State, 1789, Vol. 2
Robinson, J. De Lancey.	Frédéricton, N.-B. .	Report.
Smithsonian Institute	Liste de concessions de terres, 1837.
Spry, D.	Barrie	Memoirs Lyman Copeland Draper.
Thwaites, Reuben G.	Madison, Wis.	Black Hawk War.
		Transactions.
Wisconsin State Society	Report, 1891.
Yale University	New-Haven	

NOTE A.

ÉTABLISSEMENTS ET ARPENTAGES.

(Suite du rapport de 1891.)

PERSONNES QUI DEMANDÈRENT DES TERRES EN 1788.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 37, avant la division de la province.)

Les chiffres qui suivent les noms indiquent les pages.

- A.—Allsopp, George, 272; Antrobus, 281, 283, 292 à 309, 311, 312.
B.—Battery Point, 259; Bennington, 316; Berthelot d'Artigny, 316; Bostwick, rév. Gideon, 283.
C.—Caldwell, l'hon. Henry, 278; Carillon, 271; Chaleurs, Baie des, 252, 266, 280; Chambly, 274; Cochrane, l'hon. John, 274 à 278.
D.—Darcy, Thomas, 266, 309; D'Artigny, (Berthelot), 316; Davison et Lees, 311; Dibble, George, 283; Drummond, capit. Peter, 283; Dulmage, lieut. John, 283; Dunbar, capit. David, 267.
G.—Grand River (Ottawa), 266, 279, 284; Grant, capitaine David, 267, 310.
H.—Harrison, Edward, 289; Hoofnail, Michael, 283.
J.—Jessup, major Edward, 283, 311, lieut. Edward, 283.
L.—Lacs, LaClaie, 270; Long, 263; Memphremagog, 317; Simcoe (ou LaClaie), 270; Supérieur, 263; Témiscouata, 268; L'Assomption, rivière, 267; Lawe, capit. George, 267; Lees, John, 283; Lees, voir Davison, 311; Long Sault, 267.
Mc.—MacLean, capit. Lauchlin, 271, lieut. Neil, 271.
M.—Mann, Edward Isaac, 280, Isaac, 279, Isaac, jeune, 262, 279, John, 279, Thomas, 280, William, 280; Murray, Richard, 283.
N.—Nord-Ouest, Cie du, 262; Nouvelle, 259.
O.—Ottawa, (Grande-Rivière) 266, 279, 284, 314.
P.—Porter, Asa, 317 to 322.
R.—Rocheblave, 269, 310.
S.—St. John's Blockhouse, 316; Saint-Régis, 271; Shoolbred, John, 252 à 262.
T.—Toronto, Portage, 269, 310.
V.—Vaudreuil, seigneurie de, 266.
W.—William Henry, 281.
Y.—Yacta, Pointe, 259.

PERSONNES QUI ONT DEMANDÉ DES TERRES EN JUILLET 1788.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 38, avant la division de la province.)

Les chiffres qui suivent les noms indiquent les pages.

- A.—Allsopp, George, 104.
B.—Boucherville, capitaine de, 44, 46; Bourdage, Louis, 127 à 130, 135, veuve 128.
C.—Compagnies canadiennes, 44, 46; Cataraqui, 133; Chambly, 37; Chaleurs, Baie des, 127, 128; Covell, capit. Simeon, 133, 135; Cugnet, François Etienne, 101, 102.
D.—Davison, Alexandre, 105; Delancy, col. James, 132; Desauniers, capit., 44, 46; Drummond, Colin, 104; Dumas, Alexandre, 103, Jean-Baptiste, 39, 134; Dunn, Thomas, 103.
F.—Finlay, Hugh, 100 (pétitions concernant les forges de Saint-Maurice, 110, 111); Fitch, col. Eleazer, 40, 45, 46; Fortune, col. William, 38, 134; Fraucherville, Thérèse Delouagne, veuve de, 101; Fromenteau, Louis, 127, 135.

- G.—Gamelin, Ignace, 101, 102; Gugy, Conrad, (forges 1783) 104.
 H.—Holland, major Samuel, 128; Holmes, lieut.-col. James, 132, 135.
 J.—Johnston, James, 104.
 L.—Lafond, Marie Boucher, veuve de Etienne, 101; lac Memphremagog, 42
 130; lac Saint-François, 45; La Verandry, seigneurie, 101; Lees, John, 105.
 M.—Moseley, Isaac, 130 à 132; Murray, quartier-maître, John, 36, veuve de
 lieut. Duncan, 36, 134.
 N.—Niagara, Fort, 36; Niverville, M. de, 37.
 O.—Oswegatchie, 133.
 P.—Pelissier, Christophe, 103; Porter, Asa, 45, 46; Poulin, veuve de Maurice,
 100, Michael, 102, Pierre, 102; Price, Benjamin, 104.
 R.—Rivières, Bonaventure, 127, Ottawa, 37, 39, Saint-François, 43, Yamaska,
 130; Rouville, capit. de, 44, 46.
 S.—Saint-Etienne, seigneurie, 101; Saint-Martin, Dumas, 104; Saint-Maurice,
 forges (1767) 103 (1783) 103, 104. (Rapport sur les mines, avec détails, 100 à 109, et
 pétitions de Finlay, 110, 111). (Autres documents concernant les forges, 112 à 126);
 Saint-Maurice, seigneurie, 100, 102; Shoolbred, John, 35, (rapports, conditions des
 concessions françaises et des projets d'actes relatifs à la concession d'un fief à Shool-
 bred, 47 à 99); Simonnet, Jacques, 102.
 T.—Taschereau, Thomas-Jacques, 102; Trois-Rivières, 100; Todd, James, 135.
 V.—Varenes, sieur de, 101.
 W.—Watson, Brook, 104; réfugiés de Chester-Ouest, 132; Worthington, John, 41.

PERSONNES QUI ONT DEMANDÉ DES TERRES DE JUILLET À OCTOBRE 1788.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 39, avant la division de la province.)

Les chiffres qui suivent les noms indiquent les pages.

- A.—Allsopp, George, 80 à 82; Amory, veuve de John, 103; Anderson,
 Joseph, 90.
 B.—Ball, lieut. Jacob, 77, lieut. Thomas, 77; Beasely, Richard, 93; Bethune,
 rév. John, 88; Boucherville, Marie Marguerite de, veuve de La Corne Saint-Luc, 89;
 Bradt, capit. Andrew, 77; milice britannique, 97; Butler, lieut.-col. John et les
 officiers des gardes-forestiers, 77.
 C.—Caldwell, col., 97, capit. pour ses fils William et James, 84; Campbell,
 veuve Abigail, 94, major Colin, 96, George, 163, lieut.-col. John, 96; Cap Diamant,
 80; Carillon, 87, 89, 91, 99; Cataragoui, 91, 98; Charlottenburgh, 88, 97; Chisholm,
 Alexander, 102; Church, Malachy, 104; Oliver, 104, Clarke, Isaac Winslow, 80;
 Claus, lieut. William, 99; Collins, John, 91; Cook, Michael, 95; Cornwall, 88, 97;
 Covel, Simon, 86; Curot, Messieurs, de Montréal, 99.
 D.—Dedegan, Pierre, 95.
 E.—Edwardsburg, 95, 103; Ernesttown, 90.
 F.—Farquharson, James, 100.
 G.—Genevay, Lewis, 101; Going, Richard, 94; Gray, major James, 95.
 H.—Hare, veuve du lieut. Henry, 87; Harkimer, capit., 92; Harris, lieut.-col.,
 89; Hay, lieut. Henry, 85, veuve de John, 85; Hughes, James, 91.
 I.—Impey, Adam, 87; îles, Calumet, Le Grand, 101, Carleton, 98, Grande Ile,
 (maintenant l'île du Loup), 85, 98, 99, Grenadier, 98, Tanti, 98.
 J.—Jacquet, François, 90; Johnson, héritiers du col. Guy, 98, sir John, 97, 98, sir
 John, pour les officiers du régiment royal du roi, de New-York, 76.
 K.—Kingston, 90.
 L.—Lacs, Petit Saint-François, 96, Memphremagog, 91, Ontario, 93, Saint-François
 94; La Motte, William, 84; Landriaux, Antoine, 92; Leake, héritiers du major, 99;
 Longueuil, Joseph de, 96; Lord, Elizabeth, 92, Joseph, 92; Lorimier, François,
 Verneuill de, 97, Guillaume, 97.
 Mc.—McDonell, lieut. Angus, 97, lieut. Archibald, 85, major James, 85;
 Mackay, John, 83, Samuel, 83, veuve du capit. Samuel, 83; McKinnon, lieut. Donald,
 101.

M.—Marchand, Louis (ses services 79); Marcheterré, Louis, 90; Mecklenburgh, district de, 90; Molloy, James, 103; Munro, capit. Hugh, 96; Murray, veuve du lieut. Duncan, 100.

N.—Niagara, 100.

O.—Orillat, veuve, 94; Osnabruck, 95.

P.—Pagé, Joseph, 92; Pastorius, Abraham, 96; Pemitiscutiank, 93, 94; Petite Nation, 95; Powell, William Dummer, 79.

Q.—Quinté, Baie de, 98, 102.

R.—Rastoul, Frédéric, 90; 84^e régiment. Proportion des concessions accordées à chaque grade, savoir, aux officiers supérieurs, 5,000 acres; capitaines, 3,000; subalternes, 2,000; sous-officiers, 200; soldats, 50 acres, 75; rivières Chateauguay, 89, 90, Détroit, 84, Grande, (*voir* Ottawa), Ottawa, 79, 80, 85, 88, 91, 96, 98, 99, 104.

S.—Saint-Luc, veuve de La Corne, 89; Saint-Sulpice, 96; Smith, Peter, 93; Smyth, George, officier de marine, 91, Terence, 91; Spencer, Benjamin, 101, Hazleton 101; Stuart, rév. John, 90, Sydney, 103.

T.—Tenbroek, capit. Peter, 77; Thurlow, 103; Toronto, 90, 92, 93, 94; (le creek de Douze-Milles), 100.

V.—Van der Leyden, M., 102; Vaudreuil, seigneurie, 91.

W.—Weimer, Jacob, 93; Wing, Abraham, jeune, 92.

PERSONNES QUI ONT DEMANDÉ DES TERRES EN MARS 1789.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 41, avant la division de la province.)

Les chiffres qui suivent les noms indiquent les pages.

A.—Anderson, Robert, 239, William, 238; Armstrong, Jesse, 238; Ayton, John, 239.

B.—Beaudin, madame, 246; Betts, Benjamin, 244; Bistodeau (ou Bistadeau), Antoine, 243, 249; Bobb, Jacob, 243, 248; Boudros, Athinass, 246; Bowman, John, 238; Burch, John, 250.

C.—Caldwell, capitaine, pour ses fils, William et James, 233; Campbell, Archibald, 237, Donald, 237; capit. Chalmers, 246, 249; Carillon, 244; Cary, Thomas, 240; Chaleurs, Baie des, 245, 246; Clarke, William, 239; Claus, héritiers de Daniel, 235, lieut. William, 235; Cook, Alexander, 239; Coulson, Francis, 238; Crébassa, Henry, 239; Cunningham, John, 238, T., jeune, 238, Thomas, 238.

D.—Davison, John, 239; Day, Elias, 237, Ithamar, 238, Ithamar, jeune, 238, Jose, 238, Thomas, 237; De Lisle, rév. C., 232; Desgouffre, Aubin, 246; Dillon, Richard, 239; Duncanson, James, 238; Duthie, John, 245.

E.—Edwardsburg, 236; Elizabethtown, 240; Emerson, John, (ses services, etc., 44), 249, Joseph, 237.

F.—Farquharson, James, 235; Ferguson, Alexander, 239, Joseph, 237; Finney, Francis, 238; Fortin, —, 246; Foy, lieut. Louis, 241, 247; Fraser, Hugh, 238, William, 238, 239.

G.—Galette, Vieille, 234; Galway, Alexander, 238; Garfield, Jos., 238; Gaspé, 246, (petit), 245; Genevay, capit. Lewis, 236; Gibbons, James, 239; Gill, John de Courcy, 242, 248; Gordon, John, 238; Graham, T., 240; Grant, John, 237, 238; Green, James, 237; Gregory, P. Wharton, 238; Greig, James, 239.

H.—Hadden, Robert, 239; Hamilton, Robert, 250; Harris, lieut.-col., 234; Harron, George, 239; Holmes, Benjamin, 232.

I.—Ile du Grand Calumet, 236, Tonti, 235; Iver, Alexander, 237.

J.—Johnson, sir John, 235, pour héritiers de Guy, 235, pour héritiers du major Leake, 235; Juncken, Henry, 237.

K.—King, Godfrey, 239; Kingston, 250; Kitfield, Nathaniel, 237.

L.—La Corne, veuve de Saint-Luc, 234; Lafontaine, F. de, 246, 249; Laforce, Hypolite, 246; lac Saint-François, 233, 234, Témiscouata, 234; La Motte, capit. W.,

233; Laplante, —, 246; Lawe, capit. George, 233; Liens, Michael, 238; Linton, George, 239; Longueuil, M. de, 244; Lorimier, François, Verneuil de, 234, Guillaume, 234.

Mc.—McCutcheon, James, 239; McDonald, Alexander, 238, Donald, 239, John, 239; McIntosh, John, 238; McKay, Donald, 238; McLean, Neil, 250; McPherson, John, 239; McRae, Allan, 238; McVay, sergent P., 238.

M.—Maxwell, lieutenant, 246; May, Jos., 239; Merret, Jos., 239; Miller, James, 237; Mitchel, Fred., 239; Montmoulin, Fred. Gaudot, 239, Jos. Fred., 239, rév. M., 239; Morrison, Hector, 237; Murray, veuve, 235; Myers, capit. Walter, 244.

N.—Nelson, James, 240; Niagara, 235, 250; Nugent, William, 237.

O.—Orlay, Pat., 246; Osnabruck, 241, 248.

P.—Parr, George, 238; Pashley, Joseph, 237; Pearson, John, 238; Petit, Nathaniel, 250; Petry, Fred., 239; Phillips, Robert, 239; Pointe-à-la-Croix, 245; Powell, W. Dummer, 233.

Q.—Québec, basse-ville, 243, 246, 249; Quinté, baie de, 244.

R.—Réaume, Charles, 242, 248; Rees, John, 237; Richardson, John, 238; Ristigouche, sauvages de, 245; Ritchie, Hugh, 239; rivières Chateauguay, 232, 233, 234, Détroit, 233, Grande, (*voir* Ottawa), Métapédiac, 245, Ottawa, 233, 234, 235, 241, 242, 243, 244, 247, 248, 249, Sainte-Anne, (petite), 246, 249, Saint-Laurent, 246; Robb, John, 239; Robinson, milicien, 239; Ross, John, 238.

S.—Saxton, lieutenant. Joseph, 237; Smith, Hugh, 245, John, 239; Smyth, Edward, 298; Sogudywitohenen, 244; Stagman, (Stegman ?) lieutenant. John, 241, 247; Stanley, John, 238; Stedman, Philip, 250; Stilhem, Jos., 238; Strachan, Isabella, 239; Sweetland, Henry, 238.

T.—Telfair, John, 238; Thomas, Charles, 242, 248; Thompson, Peter, 238, veuve de Peter, 238, Th., 237; Toronto, 242, 248.

V.—Vallé, Louis, 246, 249.

W.—Walker, James, 240; Warren, John, 250; Webb, milicien, 239; William-Henry, (ville), 232, 243, 248; Williams, Edward, 237, W. John, 238; Willsie, James, 237; Wing, Abraham, 236; Wright, David, 238.

Y.—Young, John, 239.

PERSONNES QUI ONT DAMANDÉ DES TERRES EN JUILLET 1789.

(*Archives canadiennes, série Q., vol. 43-2, avant la division de la province.*)

Les chiffres qui suivent les noms indiquent les pages.

B.—Beaseley, Richard, 567; Beauchemin, Pierre, 568; Beauvilliers, héritiers de François, 568; Bleury, de, 570.

C.—Cameron, Andrew, 554; Cananoque (*voir* Gananoque); Chaleurs, baie des, 557, 565; Clarke, Robert, 561, 565; Cournoyer, Ignace, 567, Jean-Baptiste, 568.

D.—De Lisle, Michel, 567; Desfouds, héritiers de Jean, 568; Desourcy, Pierre, 568; Doty, rév. John, 562; Dufau, Pierre, 554.

E.—Ernesttown, 561, 565; Etier, Louis, 568.

F.—Ferré, J. B., 566; Fromenteau, Louis, 565.

G.—Gananoque, (*voir* aussi rivières), 558; Goring, Richard, 567; Gouin, Joseph, 568.

H.—Handfied, Thomas, 559, 564; Hare, héritier du lieutenant. Henry, 566; Hay, lieutenant. Henry, 566, héritiers de John, 566; Herkimer, Joseph, 562.

I.—Impey, Adam, 566; îles, île au Blé-d'Inde, 558, 559, 564; île Forêt, 557, 562, 563; Noix, 558, 559, 564.

J.—Jacquet, François, 566; Johnson, sir John, 548, 550, 558, 563, 564; Jones, Daniel, 556.

L.—Lac, Saint-François, 567; Landriaux, Antoine, 566; Langevin, Pierre, 571, La Traverse, héritiers de Pierre, 568; Le Roux, héritiers de Jean-Pierre, 571, Jean, dit Provençal, 571; Le Tendre, Antoine, 568, Jean-Baptiste, 568; Lines, Nathaniel, 557; Longueuil, Joseph de, 569.

- Mc.—McKinnon, lieut. Donald, 567; McLeod, Norman, 569.
 M.—Mandeville, Antoine, 568; Mann, Isaac, 557, 565, William, 557, 565;
 Marcheterre, Louis, 566; Matanne, seigneurie, 567; Millet, Antoine, 568, Charles,
 567; Moore, Joseph, 569, 570.
 O.—Orillat, héritiers de ———, 565.
 P.—Pagé, Joseph, 566; Pastorius, Abraham, 551, 552, 553, 565; Jean-Baptiste,
 567; Pemistiscutiank, 567; Piedmont, 570; Pittsburg, 557.
 Q.—Québec, 555.
 R.—Rastoul, Frédéric, 566; rivières, Bonaventure, 557, 565, Châteauguay,
 570, Gananoque, 563, 564, Grande, (*voir* Ottawa), Ottawa, 559, 562, 565, 566, 569, 570,
 Saint-Laurent, 563, 564; Robertson, Charlotte, 556, capit. Daniel, 556, Elizabeth,
 556, John, 556, Margaret, 556; Ruisseau, Jaune (Chaleurs, Baie des), 557, 565.
 S.—Saint-Martin, Jean-Baptiste, 567, héritiers de Jean-Baptiste, 568; Saint-Sul-
 pice, 551, 575; Schaffalitzky, baron, 569, 570; Schieffelin, Jacob, 569; Smith, Terence,
 560, Thomas, 560; Smyth, Peter, 567; Sorel, 571, curé de, 569, seigneurie de, 567;
 Stewart, Murdoch, 554; Stone, Joel, 548, 550, 558, 564; Stuart, rév. John, 560.
 T.—Tonnancourt, Godefroy de, 570; Toronto, 566, 567.
 W.—Weimer, Adam, 566; William, Henry, 570.

TOWNSHIP DE LANCASTER.

(Archives canadiennes, série Q., vo's. 45-1 et 45-2, avant la division de la province.)

Première concession, page 295.

(Chaque lot contient 200 acres.)

- B.—Bland, William, lot 24; Bushby, Thomas, lot 16.
 C.—Cameron, Alexander, lot 25, John, $\frac{1}{2}$ du lot 30; Campbell, veuve, lot 13.
 D.—Dixon, Jane, $\frac{1}{2}$ du lot 30; Dunn, John, lot 20.
 G.—Graham, Thomas, lot 22; Grant, Alexander, $\frac{1}{2}$ du lot 27, John, lot 19,
 William, $\frac{1}{2}$ du lot 27.
 H.—Hair, James, lot 21; Hyler, Nathaniel, lots 17, 18.
 Mc.—McFall, lieut. David, lot 4; McIntosh, Peter, lot 5.
 M.—Morrison, héritiers de C., lots 1, 2, 3, James, $\frac{1}{2}$ du lot 15, Mary, $\frac{1}{2}$ du lot 15.
 R.—Ross, Donald, lot 26, Thomas Ben, lot 29, Thomas Taylor, 28.
 S.—Sutherland, Alexander, lot 7 et $\frac{1}{2}$ du lot 8, Anna, $\frac{1}{2}$ du lot 11, George, lot
 12, Joseph, lot 6, Mary, $\frac{1}{2}$ du lot 11, Thomas, $\frac{1}{2}$ du lot 8, lieut. Walter, lots 9, 10,
 14, 23.

Seconde concession, page 296.

(Lots 1, 2, 3 et la $\frac{1}{2}$ de chacun des lots 7 et 8 non concédée.)

- B.—Baker, Ben, lot 11; Blakely, veuve, $\frac{1}{2}$ du lot 15.
 C.—Cameron, Alexander, lot 25; Carey, (Curry?), John, $\frac{1}{2}$ du lot 8; Curry,
 John, $\frac{1}{2}$ of lot 9.
 D.—Dunn, John, lot 20.
 F.—Flynn, John, $\frac{1}{2}$ du lot 15; Fouda, James, lot 14; Fountain, Richard, lot 17.
 G.—Grant, Alexander, $\frac{1}{2}$ du lot 27, John, lot 19, William, $\frac{1}{2}$ du lot 27.
 H.—Hair, James, lot 21.
 J.—Jonson (ou Tomson), Edward, $\frac{1}{2}$ du lot 5.
 L.—Lemon, John, lot 13.
 Mc.—McBean, Richard, lot 6; McDowell, John, lot 12; McFall, lieut. David,
 lot 4.
 P.—Powell, Jack, lot 16; Prince, Cato, lot 10.
 R.—Ross, Thomas Taylor, lot 28.
 S.—Scarrot, John, lot 18; Snyder, Jacob, lots 22, 23; Sutherland, lieut. Walter,
 $\frac{1}{2}$ des lots 9, 24.
 T.—Tomson (ou Jonson), Edward, $\frac{1}{2}$ du lot 5.
 W.—Williams, Moses, $\frac{1}{2}$ du lot 7.
 Y.—Young, James, lot 26.

Troisième concession, page 297.

- (Lots 1, 2, 3, 4, 10, 12, 16, 17, 18, $\frac{1}{4}$ du lot 13, $\frac{1}{2}$ du 14 et le $\frac{1}{4}$ de 28 non concédés.)
 B.—Baker, Ben, lot 11; Blakeley, veuve, $\frac{1}{2}$ du lot 15; Bowman, Luke, $\frac{1}{4}$ du lot 28.
 C.—Cameron, John, $\frac{1}{2}$ du lot 30; Castles, John, $\frac{1}{2}$ du lot 26; Curry, John, $\frac{1}{2}$ du lot 9, veuve, $\frac{3}{4}$ du lot 8.
 E.—Edge, Mary, lot 29.
 F.—Flynn, John, $\frac{1}{2}$ du lot 15; Fouda, Thomas, $\frac{1}{2}$ du lot 14; Fountain, Richard, lot 5.
 G.—Graham, Thomas, lot 22; Grant, John, lot 19.
 L.—Lemon, John, $\frac{3}{4}$ du lot 13; Londonderry, lot 27.
 S.—Sambro, $\frac{1}{2}$ du lot 30; Sealey, Augustus, lots 20, 21, 25; Snyder, Jacob, lot 23, Jeremiah, lot 24; Sutherland, Joseph, lot 6, lieutenant. Walter, $\frac{1}{2}$ du lot 9.
 W.—Williams, Moses, lot 7, $\frac{1}{4}$ du lot 8; Wright, John, $\frac{1}{2}$ du lot 28.
 Y.—Young, James, $\frac{1}{2}$ du lot 26.

COMMISSION DES TERRES DE MECKLENBURG.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 45-2, avant la division de la province.)

Liste 1, page 367.

LISTE des officiers réformés des corps provinciaux qui ont demandé des terres entre le 17 juin et le 9 septembre 1789.

2e bataillon du régiment royal de New-York.

- Capit. James McDonell.
 " George Singleton.
 Lieut. Hazelton Spencer.
 " Oliver Church.
 " John Howard.
 " Henry Young.
 " William McKay.
 Sous-lieutenant William Crawford.
 " " pour son père le capit. Crawford.
 " John Thompson.

Gardes-forestiers du Roi.

- Major James Rogers.
 Capit. John Walter Myer.
 Lieut. Henry Guimon. (?)
 " James Robins.
 " James Parot.
 Sous-lieutenant John Peters.
 " Richard Ferguson.

Liste 2, page 369.

LISTE des anciens colons qui ont demandé des terres pendant la même période. (Les chiffres qui suivent les noms indiquent le nombre d'acres concédés.)

- A.—Abraham, Christian, 200; Anise, Jonas, 200.
 B.—Bartholomew, Peter, 200; Booth, Joshua, 200; Boyce, Stephen, 200.
 C.—Cole, Simon J., 350; Conklen, John, 200.
 D.—Davis, Henry, 200.
 F.—Finckle, Henry, 200; Foster, John, 200, Moses, 350; Franklin, John, 100, Joseph, 200, Joseph, jeune, 200; Frileigh, Christopher, 100, Peter, 100.
 G.—Gardener, Henry, 350; German, John, 200.
 H.—Hartman, David, 300, Philip, 200; Hawley, Davis, 300; Hesse, Jacob, 200; Hicks, Lewis, 500; Hough, Barnabas, 300.

- J.—Johnson, William, 200.
 Mc.—McDougall, Peter, 300; McFaggert, James, 450; McKenzie, Colin, 600.
 P.—Perry, Robert, 400; Putnam, Russell, 150.
 R.—Rambourg, Amos, 300; Richards, John, 200; Rogers, David, 260, James, jeune, 200.
 S.—Smith, Michael, 200; Snyder, Abraham, 200, Simon, 200; Spencer, Augustus, 200; Stoner, Martin, 200; Storms, Gilbert, 400; Swan, Charles, 200.
 T.—Thomas, Peter, 200.
 V.—Van Dwien, Conrade, 200.
 W.—Walker, Daniel, 200; Washburn, Ebenezer, 200.

Townships mentionnés à la liste 2.

- A.—Adolphustown.
 C.—Carleton, île
 E.—Ernesttown.
 F.—Fredericksburg.
 K.—Kingston.
 M.—Marysburg.
 P.—Pittsburg.
 T.—ThurLOW.

Liste 3, page 371.

LISTE DES PERSONNES des Etats américains et d'ailleurs admises pendant la même période comme colons. Les noms des townships ne sont pas rapportés. (Chaque colon a reçu 200 acres.)

- B.—Bushel, Richard.
 C.—Conger, David, jeune, Peter de Sydney.
 D.—Demaree, James, Nicolas.
 F.—Foster, Oliver; Frederick, Peter; Fretz, Jacob.
 H.—Hanna, William; Havens, John; Hennessey, James; Hunt, Philip; Hurff, Auzel.
 Mc.—McMichael, John.
 P.—Paddock, Solomon.
 S.—Smith, Jacob; Snyder, John, William; Stuart, Alexander.
 V.—Vilia, William.
 W.—Walker, William.
 Y.—Young, Robert.

Liste 4, page 372.

LISTE DES TERRES concédées du 1er octobre 1788 au 23 septembre 1789. (Les chiffres qui suivent les noms indiquent le nombre d'acres concédés.)

- A.—Ashold, Isaac, 100; Attwood, Benjamin, 100.
 B.—Babcock, David, 200; Boice, Stephen, 200; Booth, Joshua, 200; Bradt, Peter, 100; Brown, Stephen, 100; Bushel, Richard, 200.
 C.—Clapp, Benjamin, 100, Elias, 100, Joseph, 100; Clocker, Joachim, 200; Cole, Tobias, 100; Conklin, John, 200; Crawford, enseigne William, 200.
 D.—Demaree, James, 100; Duree, Samuel, 100.
 F.—Ferguson, John, 100; Finckle, Henry, 200; Foster, John, 200, William, 100; Franklin, John, 100, Joseph, aîné, 200, Joseph, jeune, 200; Fredericks, Conradt, 100; Fretz, Jacob, 200; Frileigh, Christopher, 100, Jacob, 200, Martin, 200, Peter, 100.
 G.—Galloway, Samuel, 200; German, John, senior, 200; Graham, Richard, 100, William, 100.
 H.—Hanna, William, 200; Hartman, David, 300, Philip, 200; Hantz, John, 100; Havens, John, 200; Hawley, David, 300; Hennessey, James, 200; Hesse, Jacob, 200; Hough, Barnabas, 300; Huff, Abraham, 100, John, 100, Solomon, 100, William, 100.
 J.—Johnson, James, 100, John, 100, William, 200.

- K.—Kine, Francis, 100.
 L.—Lake, Nicholas, 200; Lauglin, (Laughlin ?), Alexander, 100; Leode, Godfrey, 100; Lewis, Richard, 100, William, 100; Lipscomb, capitaine, 100; Longwell, John, 100, Matthew, 100.
 Mc.—McAfee, John, 100; McDougall, Peter, 300; McMichael, John, 200.
 M.—Marsh, Mathias, 100; Mae, Thomas, 100; Myers, capit. John Walter, 200.
 N.—Nyiliar, Nicholas, 100.
 O.—Ostrum, Rudolf, 100.
 P.—Paddock, Solomon, 200; Perry, Robert, 400; Purdy, Gilbert, 100.
 R.—Rasbur, Peter, 100; Reid, John, 100, William, 100; Robins, lieut. James, 200.
 S.—Smith, Abraham, 100, Jacob, 250 et 200, James, 200, Michael, 200, Richard, 200 et 100, Samuel, 100, Thomas, 100; Spencer, Benjamin, 100, Henry, 100; Swick, Philip, 100.
 T.—Thomas, Peter, 200; Thompson, Timothy, 200.
 V.—Vanderlop, John, 200; Vanhorn, Garrot, 100.
 W.—Walker, David, 200, William, 200; Williams, Samuel, 100; Willsea, Abraham, 100; Winney, Benjamin, 100; Wood, John, 100; Wright, Robert, 100.
 Y.—Yedman, (Yeoman ?), Eleazer, 100; Yeoman, Arthur, 200, David, 200; Young, Robert, 200.

TOWNSHIPS mentionnés à la liste 4. (Les townships, concessions et lots sont mis en regard du nom de chaque concessionnaire dans la liste.)

Camden, Ernest-town, Fredericksburg, Pittsburg, et le premier township au-dessous, Richmond, Sophiasburg, Sydney, Thurlow.

PERSONNES DE MONTRÉAL qui ont demandé (rapport de janvier 1790) des terres sur l'Ottawa, page 388.

- B.—Bloomes, Nicholas; Bradley, John; Bright, Lavis.
 C.—Carpenter, Peter; Cumming, John.
 D.—Dogstrader (Dockstrader ?), Adam.
 K.—Kayser, Melcher; Killimere, George.
 M.—Martin, John.
 S.—Schaum, John.
 T.—Tiring, John.
 W.—Wallace, William.

ENUMÉRATION des colons à Hamilton, baie des Chaleurs, qui n'ont pas de titre pour les terres qu'ils ont occupées depuis 1762, avec le nombre d'arpents. Le nombre d'arpents suit chaque nom.

(Archives canadiennes, Q., 45-2, page 399.)

AU SUD-OUEST DE LA RIVIÈRE.

- B.—Babin, Ambroise, 75, Thomas, 18; Bourdage, Esther Leblanc, veuve, 300; Bujol, Charles, l'aîné, 75, Charles, fils, 80.
 P.—Poirier, Charles, 72, Pierre, 62½, Pierre dit Parrot, 100.
 R.—Richard, François, 62½, Jean-Baptiste, 62½.

AU NORD-OUEST DE LA RIVIÈRE.

- A.—Arceneau, Gregoire, 60, Jean, l'aîné, 60, Joseph, capitaine de milice, 60.
 B.—Bernard, Isaac, 60, Jean, 60; Bourg, Joseph, 60.
 G.—Gauthier, Joseph, 60.
 L.—Lavache, Jean-Baptiste, 60.

NOTE B.

LE BAS-CANADA EN 1800.

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES AU DUC DE PORTLAND.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 85, p. 228.)

QUÉBEC, 1er novembre 1800.

MILORD,—Dès que j'ai pris en main l'administration des affaires de cette province, j'ai été extrêmement frappé de l'état d'indécision dans lequel j'ai trouvé les choses du gouvernement. Je me suis donné depuis beaucoup de peines pour découvrir la cause réelle de cet état de chose, et j'ai constaté clairement qu'elles étaient plus mêlées que ne le supposent généralement, je crois, les ministres de Sa Majesté, et je suis tellement convaincu que ce sujet mérite l'attention, que je crois de mon devoir d'exposer à Votre Grâce les observations que j'ai faites, afin que Votre Grâce puisse se rendre réellement compte de l'état véritable du pays, et prendre les mesures que vous jugerez à propos pour fortifier l'exécutif dans le Bas-Canada.

Quelle qu'excellente que puisse être en elle-même la nouvelle constitution qu'il a plu à Sa Majesté d'accorder à cette province, je suis d'avis que sa base doit reposer sur le maintien d'une juste proportion entre l'aristocratie et les ordres inférieurs du peuple, sans quoi elle deviendra une arme dangereuse entre les mains de ce dernier. Maintes causes se réunissent présentement pour diminuer tous les jours le pouvoir et l'influence de l'aristocratie dans le Bas-Canada. Je ne puis cependant m'empêcher de penser qu'on pourrait adopter des mesures pour contrebalancer cette tendance, et plus loin, j'aurai l'honneur de les indiquer à Votre Grâce; mais afin de mieux me faire comprendre, je dois vous dire d'abord ce que sont, à mon avis, les principales causes qui ont graduellement réduit à son présent état l'influence de l'aristocratie dans ce pays. La première et la plus importante provient, à mon sens, de la manière dont la province a été primitivement colonisée; c'est-à-dire à raison de la tenure indépendante, grâce à laquelle les cultivateurs (qui forment la grande masse de la population et qu'on appelle du nom d'*habitants*) sont propriétaires de leurs terres; et, d'un autre côté, par suite du pouvoir insignifiant qu'ont conservé ceux qu'on appelle les seigneurs, et du peu de disposition qu'ils manifestent pour augmenter leur influence ou développer leur fortune au moyen du commerce. C'est pourquoi la gentilhommerie canadienne s'est presque éteinte par degré, et bien peu d'entre eux ont, sur leur propre domaine, les moyens de vivre plus richement et d'une façon plus imposante que les simples habitants qui se sentent à tous égards tout aussi indépendants que le seigneur même avec lequel ils n'ont pas d'autres liens que la simple obligation de faire moudre leurs grains à son moulin, de payer le droit du quatorzième boisseau, ce qu'ils considèrent plutôt comme charge que comme rente lui revenant pour la terre que sa famille a concédée à jamais à leurs ancêtres sous d'autres conditions plus rigoureuses que l'obligation ci-dessus, soit une rente insignifiante, et celle de payer un douzième au seigneur sur tout transfert des terres.

La seconde cause qui, je le crois, tend à amoindrir l'influence du gouvernement dans cette province, est l'ascendance de la religion catholique romaine et l'indépendance du prêtre; je constate que cette indépendance va beaucoup plus loin que ne le comportaient les instructions royales qui déclarent particulièrement qu'il plaît à Sa Majesté, "que nulle personne ne doit recevoir les ordres sacrés ou n'avoir le soin des âmes, sans avoir au préalable eu et obtenu un permis du gouverneur, etc., etc." mais ces instructions n'ont jamais été mises en vigueur jusqu'ici, ce qui fait que tout le

patronage de l'église a été livré aux évêques catholiques romains, et que tout rapport entre le gouvernement et la population par ce canal se trouve interrompu, car les prêtres ne se considèrent pas justiciables à d'autre pouvoir qu'à l'évêque catholique.

Un singulier exemple de cette indépendance s'est présenté récemment : un prêtre de Terrebonne, près de Montréal, est intervenu de la façon la plus indécente dans la récente élection pour le comté d'Effingham. Il a employé toute son influence à empêcher le solliciteur général d'être choisi, et a violemment appuyé un homme qui avait été chassé de la Chambre d'Assemblée pour avoir été trouvé coupable de conspiration et qui fut en conséquence considéré comme étant une personne déshonorée. Cet homme ayant été choisi, le prêtre alla en vérité jusqu'à célébrer une grande messe dans l'église paroissiale, en action de grâce " pour la réélection de ce martyr," ainsi qu'il le disait. En justice pour l'évêque canadien je dois ajouter que, vu mes représentations, il a fait tout ce qui était convenable de faire dans la circonstance.

Une autre circonstance qui a beaucoup contribué à diminuer l'influence du gouvernement depuis la conquête, provient de la nécessité où l'on s'est trouvée de licencier la milice, mais comme je suis loin d'être d'avis, vu les événements qui ont eu lieu il y a quelques années, qu'il serait praticable ou prudent d'appeler la milice à ce moment particulier, je ne m'étendrai pas plus au long sur ce sujet pour le moment, bien que je reparlerai plus bas de la milice, même dans son état actuel, comme moyen d'établir peut-être encore dans plusieurs paroisses une certaine somme d'influence.

Il est peut-être inutile de faire remarquer à Votre Grâce combien les faits qui précèdent ont acquis plus d'importance depuis l'établissement de la nouvelle constitution. Du temps du gouvernement français une ordonnance promulguée au nom du roi suffisait pour faire exécuter tout ce qu'on jugeait opportun, sans qu'il y eut de discussion à ce sujet, ou sans qu'il entrât, pour un moment, un doute dans l'esprit de l'habitant illettré sur la valeur de la mesure. Mais depuis l'établissement de la présente constitution, en l'année 1792, les choses sont bien différentes ; tout est préalablement discuté dans la Chambre d'Assemblée, et, à moins de maintenir une certaine prépondérance dans cette chambre, prépondérance qui est loin d'être établie aussi fermement que je le désirerais, le pouvoir du gouvernement exécutif se réduira insensiblement à rien. Très peu de seigneurs, comme je l'ai déjà insinué, ont des intérêts suffisants pour assurer leur propre élection ou l'élection de celui auquel ils donnent leur appui dans la Chambre d'Assemblée ; et l'habitant sans instruction a même plus de chance d'être élu (quoiqu'il ne sache pas peut-être signer son nom) que le premier fonctionnaire de la couronne. Il y a eu un moment où j'ai même désespéré de faire arriver le procureur général dans la présente Assemblée, et bien que la composition de la chambre soit indubitablement meilleure que la dernière, elle est loin d'être aussi respectable que le gouvernement pourrait le désirer.

Les habitants canadiens sont, je le crois réellement, un peuple industriel, paisible, bien disposé, mais à raison de leur manque d'éducation et leur extrême simplicité, ils sont exposés à être induits en erreur par des hommes artificieux et ingénieux ; et s'ils se rendaient compte une fois de leur propre indépendance, les pires conséquences pourraient s'en suivre. De fait ils sont les propriétaires uniques de presque toutes les terres en culture du Bas-Canada. Les seigneurs et les corps religieux auxquels les terres ont été primitivement données, ont concédé à jamais au cultivateur la plus grande partie des terres avec peu ou point de réserve, par petit lopins de cent à deux cents acres, ne conservant, ainsi que je l'ai observé, que la propriété et les profits des moulins, une certaine proportion des produits qui sont parfois payés en nature ou d'une autre façon, et les lods et les ventes ; et cette sorte de propriété relevant des droits seigneuriaux devient en peu de générations en vertu des anciennes lois françaises sur les successions (qui occasionnent de fréquentes subdivisions de propriété) tout à fait insignifiantes, ce qui fait que la position du seigneur a été souvent réduite au-dessous de celle du vassal. Chaque habitant cultive autant de terre qu'il peut, avec l'aide de sa propre famille, et selon les besoins de son existence ; et ayant chez eux tout ce qui est nécessaire à la vie d'une année à l'autre, il ne peut y avoir une race plus indépendante, et je ne crois pas non plus qu'il y ait dans

le monde un pays dans lequel l'égalité des situations soit aussi bien établie. A l'exception des villes de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, on ne peut guère remarquer de différence dans la masse des Canadiens, si ce n'est ce qui peut résulter des circonstances locales d'une position plus ou moins favorable, d'un sol plus riche et d'une somme plus ou moins considérable d'énergie.

Les comtés sont divisés en paroisses; chaque paroisse s'étend sur une longueur d'environ trois lieues sur le Saint-Laurent ou sur la rivière Chambly, et chacune d'elles possède une église paroissiale; la principale personne dans chaque paroisse est en général le prêtre, vient ensuite le capitaine de milice, et c'est par l'entremise de ce dernier que le gouvernement transige ses affaires.

Ayant essayé de faire queique peu connaître à Votre Grâce l'état véritable de ce pays, sujet sur lequel je pourrais m'étendre davantage si je ne craignais de vous importuner trop longtemps sans en avoir obtenu votre permission, je vais indiquer les moyens qui, à mon avis, pourraient immédiatement étendre l'influence du gouvernement aux régions éloignées de la province, et bien que je sache que ceci ne peut se faire sans certains frais pour la mère-patrie, je considère ces dépenses comme de peu d'importance lorsqu'on les met en regard des sommes qu'il faudrait pour étouffer tout trouble qui pourrait surgir dans la province par suite de l'absence de précautions prises à temps. La crainte d'un tel événement, sans être immédiat, existe d'une façon vivace dans l'esprit d'un certain nombre des meilleurs amis du gouvernement.

Je sais très bien que le moyen principal sur lequel on doit compter pour augmenter l'influence de la couronne, sont les terres incultes; et à cet égard on doit beaucoup regretter le retard qu'ont éprouvé les affaires des terres, et il est d'une importance particulière pour le gouvernement qu'il n'y ait plus de retard qui empêche de défricher et de coloniser les immenses régions que possèdent maintenant la couronne et dont on n'a pas encore disposé, car le fait qu'on les concède en franc et commun soccage formera avec le temps (si on les distribue judicieusement) dans la province un noyau de population protestante qui, naturellement, se sentira plus immédiatement lié au gouvernement anglais, mais comme on ne peut s'attendre à ce que ce moyen ait un effet immédiat, je suis porté à croire qu'en attendant beaucoup peut s'accomplir, premièrement, par l'entremise des prêtres catholiques, et, en second lieu, à l'aide de la milice.

L'évêque catholique actuel est extrêmement bien disposé envers le gouvernement, Sa Majesté lui accorde £200 par année, comme chef de l'Eglise catholique et, en outre, il reçoit du gouvernement un loyer de £150 par année pour l'usage de l'évêché à Québec, qu'occupent des fonctionnaires publics; il nous a récemment demandé le paiement de ce loyer, déclarant en même temps que son revenu est tout à fait insuffisant à la position qu'il tient et pour répondre aux demandes qu'il reçoit, ce qui, j'ai raison de le croire, est un juste exposé de faits.

Cette demande offre une occasion d'attacher plus particulièrement l'évêque canadien au gouvernement, si, grâce à l'augmentation de ses appointements qu'il plaira à Sa Majesté de lui accorder, sa position devenait meilleure, tout en exigeant de lui une stricte adhésion à cette partie des instructions que Sa Majesté a données au gouverneur et dont j'ai précédemment parlé. Ceci contribuerait beaucoup, à mon avis, à grandir cette considération pour le gouverneur que les prêtres eux-mêmes devraient avoir et qu'ils devraient cultiver chez leurs paroissiens, de même que cela assurerait la coopération de l'évêque canadien. Mais pour atteindre ce but, on doit avoir particulièrement soin de choisir un moment convenable, et si l'évêque était déterminé à ne pas faire le sacrifice qu'on exige de lui, la chose devrait peut-être être soumise à la commission de la paix.

Les prêtres ont un 26e de tout le grain, ce qui peut être évalué à £25 ou £26,000 par année, revenu qui seul doit rendre leur influence très considérable, et vu que, particulièrement les corps religieux possèdent près du quart de tous les droits seigneuriaux accordés avant la conquête (sauf ceux des biens des jésuites dont la couronne a récemment pris possession comme l'indiquera la pièce ci-jointe); il y a 123 paroisses et 120 prêtres de paroisse.

Relativement à la milice, il me sera plus difficile de donner à Votre Grâce une idée claire et distincte du mode dont on doit se servir pour employer ces corps à appuyer les intérêts du gouvernement dans toute la province et répondre des principes de loyauté parmi les Canadiens en opposition à cet esprit de démocratie qui, depuis peu a gagné tant de terrain dans plusieurs parties du monde, mais qui, heureusement, n'a pas fait pour le moment de sensibles progrès en Canada.

La population du Bas-Canada est portée à environ cent soixante mille âmes, dont les neuf dixièmes demeurent dans les paroisses ci-dessus décrites, à part les villes, et parmi lesquels la milice est prise; cette milice se compose de 37,904 hommes, dont l'âge varie de 16 à 60 ans. Dans les paroisses en question, il y a 292 capitaines de milice, choisis parmi les habitants canadiens les plus respectables (l'état-major, composé de 16, est généralement choisi au milieu des seigneurs); et il est nécessaire ici de dire à Votre Grâce jusqu'à quel point, sous la domination française, la population était régie dans toutes les affaires publiques par les officiers de la milice; les capitaines de milice étaient ceux qu'on employait pour lancer et faire exécuter les ordonnances publiques, et les curés, grâce à l'autorité que leur déléguait le gouvernement, possédaient une influence considérable dans leur paroisse respective.

Bien que, sous le gouvernement de Sa Majesté, on ait dans une grande mesure retiré ces pouvoirs, surtout depuis la nouvelle constitution, les Canadiens, dans leur idée, attachent encore une certaine valeur au caractère de capitaine de milice, et, comme je l'ai fait observé plus haut à Votre Grâce, c'est encore la coutume, dans toutes les occasions publiques, d'employer cette classe utile de population à exécuter plusieurs services pour le gouvernement, ce qu'ils faisaient jusqu'ici sans autre récompense que celle que donnaient dans leur esprit, l'honneur et la dignité du poste; mais ce motif, bien que suffisant pour le faire désirer, est, comme ils le comprennent, loin d'être un dédommagement convenable pour la somme considérable de temps qu'ils emploient ainsi. Si donc au moyen d'une récompense honorifique et pécuniaire, ou par tout autre plan que le conseil exécutif pourra approuver, cette catégorie de Canadiens étaient amenés à se considérer comme fonctionnaires immédiats de la couronne, et particulièrement liés à l'intérêt du gouvernement, il n'y a pas de doute qu'une telle influence, à raison du fait qu'elle serait également répandue dans toute la province, contribuerait effectivement à maintenir vivace dans la grande masse de la population cet esprit de zèle et de loyauté pour le gouvernement monarchique, qui, je crois, est naturel aux Canadiens, mais qui, par suite de l'absence d'une classe immédiate sur laquelle ils peuvent jeter les yeux, et comme ils n'ont pas de rapports directs avec le pouvoir exécutif, menace de s'éteindre.

Cette loyauté, je n'en doute pas, est un principe profondément enraciné dans le cœur des Canadiens, si je puis en juger par les expressions de contentement que tous manifestent sans distinction de rang, chaque fois que le représentant de Sa Majesté traverse le pays; j'en ai eu l'expérience (bien que dans le temps je ne fusse pas généralement connu) lors de mon récent voyage à travers la province.

Il y a plusieurs autres moyens outre ceux dont j'ai déjà parlé grâce auxquels, j'en suis convaincu, on peut donner une bonne direction à l'esprit des Canadiens, qui, je l'espérerais, protégeraient la province contre toute commotion ou contre tout mécontentement à l'intérieur, mais j'en tairai les détails jusqu'à ce que j'aie reçu de Votre Grâce la permission de vous opportuner sur ce sujet, vu que surtout, pour donner à Votre Grâce une idée parfaite de cette question et de la partie de mon plan, il est nécessaire de solliciter votre attention sur l'état des dépenses relatives du gouvernement civil du Bas-Canada et des dépenses militaires des Canadas, état qui démontrera combien peu de proportion existe dans les dépenses de ces services et combien on peut économiser dans la suite pour le gouvernement, si, d'après le plan que je propose, et par une distribution plus libérale en faveur des dépenses civiles, on pouvait acquérir sur l'esprit des Canadiens cette influence qui, avec le temps, non seulement mettrait la province à l'abri de toute commotion ou mécontentement à l'extérieur, mais nous assurerait de même la coopération des habitants pour la défense de la province contre les tentatives d'un ennemi étranger sans l'aide d'une organisation militaire aussi considérable que celle que la mère-patrie a maintenue jusqu'ici dans cette partie des possessions de Sa Majesté.

Le revenu comparé à la moyenne des cinq dernières années du gouvernement civil, accuse, comme le démontrera l'état que j'ai l'honneur de transmettre, un déficit de £12,000 par année, et les dépenses militaires des deux Canadas, d'après les meilleures informations que j'ai pu obtenir, s'élèvent à environ £260,000, et, dans le cas de tumulte ou d'insurrection dans le pays, ou d'une guerre avec les Etats voisins, cette somme doublerait très probablement; cette considération seule fait voir combien il importe à la mère-patrie que Votre Grâce soit mise au courant, pendant qu'il en est encore temps, des moyens qui peuvent augmenter l'influence de la couronne et fortifier les mains du pouvoir exécutif.

Mais il y a une autre considération d'une importance peut-être plus grande encore que celles dont j'ai précédemment parlé. Pourrait-on obtenir une telle influence dans toute la province par l'entremise des prêtres et des capitaines de milice, ainsi que j'ose l'espérer. On pourrait aussi se servir de cette influence, une fois bien établie, pour assurer, en tout temps, une majorité en faveur du gouvernement dans la Chambre d'Assemblée, et obtenir l'élection, pour cette chambre, d'hommes qui, par leur éducation et leurs connaissances des affaires, seront plus aptes à envisager les véritables intérêts de la province sous leur vrai jour, et que les arguments trompeurs d'orateurs populaires n'empêcheront pas de donner leur entier appui au gouvernement exécutif. L'absence de cette influence sur les élections amoindrit la dignité de l'Assemblée dans une très grande mesure, et vu que surtout, à raison du manque absolu, qui existe depuis si longtemps, des moyens de s'instruire, et de l'impossibilité où se trouvent les Canadiens de faire face aux dépenses qui leur faudrait faire pour envoyer leurs fils dans ce but à la mère-patrie, il n'y a guère présentement d'hommes d'avenir et bien peu d'hommes de talent parmi la gentilhommérie canadienne.

Pour cette raison et pour d'autres les affaires de la Chambre d'Assemblée se font avec si peu de système ou de régularité, que les plus anciens membres sont parfois incapables de dire ce qui va résulter de leurs délibérations sur les sujets les plus ordinaires.

Tant que l'absence d'une prépondérance du côté du gouvernement se fera sentir d'une manière aussi manifeste dans la Chambre d'Assemblée, ceux qui portent intérêt à l'administration considèrent que c'est une circonstance heureuse que le revenu ne soit pas égal aux dépenses, et Votre Grâce constatera immédiatement pour cette raison, la nécessité de conserver, en apparence du moins, cette disposition d'esprit à un degré plus ou moins accentué, car il y a lieu de croire que, si on pouvait amener la province à s'imposer des taxes à peu près égales aux besoins du gouvernement exécutif, l'Assemblée réclamerait probablement le droit de régler et le contrôle sur le tout, ce qui ne manquerait pas de produire les conséquences les plus préjudiciables pour le gouvernement de la colonie, en le mettant dès ce moment à la merci des volontés d'une assemblée populaire.

Le fardeau dont est maintenant chargée la mère-patrie sera pleinement allégé lorsque les sommes que produira la vente des terres incultes commenceront à arriver, et surtout si (comme on semble en avoir eu l'idée par la dépêche du 13 juillet 1797, au général Prescott) on décidait d'appliquer les deniers provenant de ces ventes à l'achat de rentes anglaises et d'en consacrer l'intérêt à aider au gouvernement civil de la province, selon la manière que pourront indiquer les lords de la Trésorerie de Sa Majesté.

La quantité de terre dont, à tout compter, le gouvernement pourra disposer, est évaluée à environ 150 townships, soit à peu près dix millions d'acres, territoire qui, en réalité, a été demandé, y compris, comme on le suppose, le principale partie des terres non concédées du Bas-Canada et réputées propres à la culture.

Sur ce qui précède, l'acte primitif de 1792 ne propose de concéder que 35 townships, par conséquent il restera à la couronne 135 townships à disposer, à l'exclusion des réserves de l'église et de la couronne, qui se composent des cinq septièmes mis de côté dans les townships déjà concédés.

La richesse, le pouvoir et l'influence qui doivent revenir à la métropole lorsque ces terres seront colonisées sont un objet qui par lui-même révèle son importance, et qui avec le temps devra compenser pour tout ce qu'on aura jugé nécessaire dans l'intervalle, pour maintenir et conserver une colonie aussi précieuse.

Je me flatte de dire qu'il ne peut y avoir de doute que la libéralité avec laquelle il a plu à Sa Majesté de pourvoir à l'éducation dans la province, contribuera énormément à obtenir l'affection et la loyauté de la génération qui grandit, et qui serait autrement exposée à se pénétrer de principes contraires au gouvernement doux et paternel de Sa Majesté, par suite de la nécessité où elle s'est trouvée jusqu'ici d'aller dans les Etats voisins pour s'instruire.

La position digne qu'on est sur le point de faire à l'Eglise protestante dans Québec contribuera aussi à augmenter la considération qui devrait exister en faveur de l'Eglise établie.

Lorsque j'ai commencé cette dépêche je n'entrevois pas la longueur vers laquelle j'ai été inévitablement attiré, mais j'espère que les motifs qui m'ont animé dans cet examen me feront trouver grâce dans l'esprit de Votre Seigneurie, et je puis avouer franchement que je n'ai pas d'autre but que celui d'accomplir consciencieusement et entièrement tous les devoirs qui découlent de la position qu'il a plu à Sa Majesté de me confier.

J'ai l'honneur d'être, milord, de Votre Grâce,
le très obéissant et très humble serviteur,
ROBT. S. MILNES.

Pièces incluses.

Mémoire de la quantité de terre concédée en Canada avant la conquête, avec la proportion qui a été concédée à l'église et aux laïques.

Somme totale des concessions..... 7,985,470.

A l'église.

Aux Ursulines de Québec	164,615	
Aux Ursulines des Trois-Rivières.....	38,909	
Aux Récollets.....	945	
A l'évêque et au séminaire de Québec.....	693,324	
Aux Jésuites.....	891,845	
Aux Sulpiciens.....	250,191	
A l'hôpital général, Québec.....	73	
do Montréal.....	404	
Hôtel-Dieu, Québec.....	14,112	
Sœurs Grises.....	42,336	
		<hr/>
Aux laïques.....	2,096,754	
	5,888,716	
		<hr/>
		<u>7,985,470</u>

A l'église près d'un quart.

Etat du revenu et des dépenses de la province du Bas-Canada pour les cinq années à compter de 1795.

Le revenu se subdivise comme suit :—

1. Revenu casuel et territorial de la couronne, tel qu'il existait avant la conquête, lequel joint aux amendes imposées au nom du roi, a produit, pendant cinq années, environ.....	£1,500	0	0
2. Revenu provenant des droits, etc., imposés sous l'empire de l'acte de la 14e du roi et dont la moyenne a été fixée par la législature à.....	4,644	8	0
3. Crédit des droits pour le paiement des fonctionnaires du Conseil législatif et de l'Assemblée législative, et les dépenses imprévues, environ.....	1,500	0	0

4. Droits imposés par la législature pour combler la somme de £5,000 stg. accordée pour l'administration de la justice et le maintien du gouvernement civil.....	5,555	11	1
--	-------	----	---

£13,199 19 1

Moyenne des dépenses : pendant cinq années à compter de 1795 et finissant en 1799 (à l'exclusion des deniers affectés au soutien du clergé, etc.), conformément aux listes des mandats soumis annuellement à la législature, environ.....	25,200	0	0
---	--------	---	---

Déficit annuel environ.....£12,000 0 0

qui a été jusqu'ici comblé et soldé à même les fonds extraordinaires de l'année.

Remarques.

Le revenu provenant de la source n° 1 s'est récemment amélioré et peut encore s'améliorer sous la même administration dans les détails qui suivent :

Loyer des forges de Saint-Maurice autrefois louées à £20.16.0 maintenant louées à raison de £850 par année pendant cinq ans. Loyer d'une partie du quai du roi, pendant ans à raison de £310 par année.

Le reste est donné à l'usage du service militaire évalué à £ par année.

Le poste du roi qui est maintenant loué à raison de £400 par année, peut, croyons-nous, se louer pour une somme beaucoup plus considérable.

Les lots et ventes ou droits de mutations dans le domaine du roi à Québec et ailleurs, qui ne *produisent rien* en ce moment, peuvent produire, si on s'en occupe et si on les perçoit (ou en équivalent à leur place), une augmentation considérable du revenu.

Le revenu créé en vertu de l'Acte 14e du roi (si l'acte relatif à la consolidation est ratifié) sera versé dans les autres votés par la législature provinciale, ce qui devra combler tout déficit, mais, d'un autre côté, le surplus, s'il y en a un (et c'est le plus probable), sera à la disposition de la législature.

Le revenu n° 3 est dans la même position. La législature de la province ayant autorisé le prélèvement de la somme de £5,000, et le gouvernement l'ayant acceptée comme fonds destiné à l'administration de la justice et au maintien du gouvernement civil, on peut considérer cette somme comme la proportion des dépenses que la législature reconnaît.

NOTE C.

AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES DANS LE BAS-CANADA.

N° 1.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES À LORD HOBART.

QUÉBEC, 15 août 1803.

MILORD,—J'ai l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie copie d'une lettre du lord évêque de Québec, concernant l'état des affaires ecclésiastiques dans cette province.

L'évêque, dans sa présente lettre, a traité cette question importante d'une façon si complète, qu'il me reste peu à dire à son sujet, et, de fait, mon appréciation de l'affaire, est qu'elle dépend entièrement de la décision que pourra prendre Sa Majesté relativement à l'Eglise épiscopale du Bas-Canada, à ce point que je considère qu'il est inutile pour moi de faire autre chose que de transmettre l'exposé de Sa Seigneurie pour qu'il soit soumis à l'examen de Sa Majesté, persuadé en même temps que le caractère élevé de l'évêque et l'appui qu'il n'a pas cessé de donner au gouvernement exécutif de la province, donneront une importance considérable à tout ce qu'il pourra suggérer pour la meilleure gouverne et l'établissement des affaires ecclésiastiques dans ce diocèse.

Relativement au clergé catholique romain du Bas-Canada, il est nécessaire que je dise à Votre Seigneurie que, autant que je puis le savoir, aucun représentant de Sa Majesté dans cette province n'a exercé jusqu'ici d'autorité ou d'intervention à son sujet, c'est pourquoi j'ai cru opportun pour le moment de laisser toutes choses le concernant dans l'état où je les ai trouvées. Ayant, dans la dépêche marquée séparée et secrète que j'adressais à Sa Seigneurie le duc de Portland, le 1er novembre 1800 (Q. 85. p. 228), parlé au long de la véritable position du clergé catholique romain du Bas-Canada, je demande la liberté, dans la présente occasion, de renvoyer Votre Seigneurie à cette dépêche.

J'ai l'honneur d'être, milord,

de Votre Seigneurie le très obéissant et très humble serviteur

ROBT. S. MILNES.

N° 2.—L'ÉVÊQUE ANGLICAN DE QUÉBEC AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES.

(*Archives canadiennes, série Q., vol. 92, page 253*).

SANSBRUIT, 6 juin 1803.

MONSIEUR,—Ce n'est pas sans hésitation que je viens en ce moment appeler l'attention de Votre Excellence sur la position des affaires ecclésiastiques dans cette province, non pas que j'aie des doutes sur l'importance ou l'urgence des diverses choses que je désire vous soumettre, mais parce que le moment où la munificence de Sa Majesté est considérablement mise à profit pour compléter une église métropolitaine à Québec peut sembler mal choisi pour solliciter une distinction plus élevée et une plus grande protection.

Mais après avoir muri le sujet sous ses divers aspects, et après avoir pesé, à la suite des meilleures délibérations possibles, son influence politique comme son influence religieuse et morale, sur les intérêts généraux des sujets de Sa Majesté

dans cette province, je me crois tenu, par un devoir d'ordre supérieur, de surmonter mes scrupules et de soumettre à l'examen de Votre Excellence les diverses questions dont l'importance me semble la plus immédiate.

Les institutions qui ont été successivement données au représentants de Sa Majesté (du moins celles dont j'ai eu connaissance), les mesures prises par le parlement pour le maintien d'un clergé protestant à l'avenir, l'érection de ces provinces en un évêché, et l'assurance qu'on a donnée à l'évêque lors de sa nomination à ce siège, ont témoigné, avec une décision uniforme, des intentions du gouvernement de Sa Majesté à l'endroit de l'établissement réel de l'Eglise d'Angleterre ici.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer à Votre Excellence que ce dont on a eu ainsi l'intention évidente n'a été jusqu'ici que très imparfaitement réalisé.

Comparée aux fortes organisations, aux revenus considérables et aux pouvoirs et privilèges étendus de l'Eglise de Rome, l'Eglise d'Angleterre tombe tout simplement au rang d'une secte tolérée, n'ayant en ce moment pas un schelling de revenu qu'elle peut convenablement appeler le sien; sans lois pour contrôler la conduite de ses propres membres, ou même pour régler les délibérations ordinaires des chapitres et des marguilliers; sans dispositions pour l'organisation ou la gouverne des délibérations nécessaires d'une cour ou pouvoir ecclésiastique afin de faire exécuter ses décisions. Et ce qui est pis encore, et ce qui ne peut qu'alarmer et affliger l'esprit de tout homme sérieux et réfléchi, sans un clergé qui, soit par son nombre suffisant pour les besoins de l'Etat, ou par un droit reconnu, ou par une autorité légitime, puisse maintenir sa propre utilité ou la dignité d'une église épiscopale.

Je sais très bien, monsieur, que c'est au parlement provincial que nous devons nous adresser pour obtenir ces lois et ces règlements locaux dont je parle plus haut. Mais vouloir critiquer ce corps injustement, je puis bien dire que constitué comme il est en ce moment, l'Eglise d'Angleterre ne doit pas en attendre un aide quelque peu important, à moins que, d'abord, on ne relève l'Eglise de la prostration où elle se trouve présentement,—et qu'elle ne puise dans l'autorité voulue la force qui seule peut lui donner sa prépondérance constitutionnelle, comme religion établie du pays, ses droits étant immédiatement clairement déterminés et légalement garantis.

Diverses circonstances sur lesquelles Votre Excellence possède des renseignements complets et dans les détails desquelles il n'est pas, partout, nécessaire ou opportun d'entrer, justifieront, je crois, ce langage.

Je vais exposer les questions qui me semblent mériter plus particulièrement une attention immédiate.

Et d'abord, je prendrai la liberté de faire comprendre la nécessité qu'il y a de déterminer si l'église qu'on est à construire à Québec en ce moment doit être considérée comme une église réellement métropolitaine ou simplement comme une église paroissiale; si elle peut être raisonnablement laissée sans chapitre, sans avoir une part de cette dignité qui doit lui donner un caractère raisonnable?

Au cas où elle serait simplement une église paroissiale, si l'intention d'établir réellement l'Eglise d'Angleterre en Canada et de maintenir un évêché, ne semblera pas en réalité totalement abandonnée.

Enumérer les nombreux avantages que le pays retirerait de cette fondation me mènerait trop loin.

Je n'en mentionnerai qu'un ou deux d'une importance majeure. Mais je prendrai d'abord la liberté de faire remarquer à Votre Excellence qu'il ne s'agit pas seulement dans cette question des intérêts des habitants protestants de Québec, de Montréal, des Trois-Rivières, de William-Henry, et des colons des nouveaux townships (ces derniers s'élevant déjà à plusieurs milliers [annexe A] et augmentant rapidement)—tout importants que ces intérêts soient—mais bien aussi de ceux de toute la province du Haut-Canada, qui est au moins également intéressée dans l'issue d'une telle organisation.

Dans les deux provinces la plupart des sujets de Sa Majesté sont des dissidents; et parmi ceux-ci il existe un grand nombre de sectes diverses. J'exprime non seulement ma propre opinion, mais celle d'un bon nombre des personnes les mieux informées dans les deux provinces lorsque je dis qu'une organisation efficace et digne de l'Eglise d'Angleterre aurait pour résultat la réunion presque totale des dissidents

dans son giron. Je n'ai pas besoin de faire des commentaires sur cette *union*; je ne dis rien de ses bienfaits religieux, quelque grands qu'ils doivent être. Ses avantages politiques, dans des temps comme ceux-ci, seraient incalculables. Sa Majesté ne pourrait avoir de liens plus sûrs pour l'allégeance et la fidélité de ses sujets, dans ces provinces éloignées.

Un autre avantage important serait d'avoir les moyens de se procurer le nombre d'ecclésiastiques (*clergy*) nécessaires.

Où il n'y a pas d'espoir d'avancement on ne peut guère avoir l'espoir d'obtenir les services d'hommes capables et dignes. On n'engagera pas facilement des ministres respectables et utiles de notre Église à passer leur vie dans les solitudes de ce pays sans une perspective de ne jamais atteindre des positions plus convenables et plus honorables que pourront mériter leurs travaux et leurs vertus.

Ce zèle primitif qui pouvait déterminer des hommes à dire complètement adieu à tout bien-être de la vie pour se consacrer à la propagation de la véritable religion se trouve, je le crains, rarement parmi nous. Je n'ai peut-être pas eu, du moins, la bonne fortune de le trouver. Mais la difficulté d'avoir des ministres pour la nouvelle colonie disparaîtrait, je crois, entièrement si une organisation libérale et convenable de l'Église leur offrait un espoir raisonnable de recueillir de justes émoluments et une distinction honorable comme récompense de l'accomplissement exemplaire et méritoire de leurs devoirs.

Lorsqu'on arrivera à examiner cette question j'espère que l'on tiendra compte aussi du fait que, dans le présent état de la société, la dignité de la religion même, comme le caractère de l'Église, est compromise, lorsque ses principaux ministres sont trop gênés dans leurs revenus.

Votre Excellence verra, j'en suis persuadé, que les appointements des curés (*rectors*) de Québec et de Montréal sont aujourd'hui beaucoup trop faibles. Ils n'ont jamais été augmentés depuis qu'on les a établis la première fois, bien que le prix de nombre d'articles nécessaires à la vie soit aujourd'hui trois fois plus élevé qu'il ne l'était dans le temps.

Deux cents louis par année est une somme très insuffisante pour maintenir le rang élevé que les *rectors* de la capitale de cette province et la riche et florissante ville de Montréal doivent incontestablement occuper dans la société.

Le nombre des pauvres dans ces deux villes, et auxquels les lois ne pourvoient pas, constituent une lourde charge sur la charité des ministres d'une religion bienfaisante, charge qui, dans le cas dont on s'occupe, fait l'objet d'attentions suivies, ainsi que la chose est bien connue. Le service des deux paroisses est très lourd, trop pour un homme quelque peu avancé en âge; et on ne pourrait obtenir l'aide d'un vicaire pour moins de la moitié des appointements du curé.

Je crois que les appointements de la cure des Trois-Rivières, qui sont égaux à ceux de Québec et de Montréal, suffisent pour le moment, mais les appointements de la cure de William Henry, qui ne sont que de £100 par année, sont assurément trop bas.

Je parlerai ensuite de la juridiction de l'évêque.

Les procédés qui ont récemment eu lieu dans la cour du banc du roi, à Montréal, dans une cause contre le rév. M. Tunstall, accusé de cruauté envers sa femme, (cause suivie d'une pétition des principaux paroissiens pour son expulsion de la cure), l'ont trouvé coupable d'une conduite tellement monstrueuse qu'elle a nécessité la censure de l'évêque et exigé la décision d'autorité d'une cour ecclésiastique. Votre Excellence, dans cette circonstance, a constaté les difficultés, qui ont surgi contre l'organisation de ce tribunal, et la situation pénible à laquelle l'évêque aurait été réduit n'eût-il heureusement trouvé une source dans le concours et l'appui de Votre Excellence.

Des circonstances d'une complication pire ont menacé de faire surgir depuis des difficultés encore plus grandes.

Les avocats dans les cours temporelles sont, de fait, dans ce pays, en vertu de leur commission, des procureurs, mais pour un greffier ou tout autre fonctionnaire inférieur de la cour, il n'existe pas présentement de disposition.

Ceci semble mériter qu'on s'en occupe.

Si l'organisation de l'Église avait lieu, je proposerais que l'évêque, le doyen (*dean*) et le chapitre, en leur adjoignant quelques autres ministres, fussent constitués en corporation dans le but de prendre à l'avenir la surintendance et l'administration des terres réservées pour l'Église; la disposition totale des fonds provenant de ces terres étant laissée au gouverneur et au conseil des provinces respectives.

Permettez-moi d'ajouter de plus, que, si on concédait à l'évêché et au chapitre une partie des terres incultes de la couronne, il en résulterait, ainsi que je le crois humblement, des avantages considérables et généraux, en réduisant en proportion les appointements qu'on donne ou qu'on peut donner à l'un ou à l'autre à même ce fonds extraordinaire de l'année ou autrement.

En hasardant une suggestion comme celle-ci, après les amples moyens auxquels a pourvu le parlement pour le soutien d'un clergé protestant, je crains que mes motifs puissent paraître moins désintéressés qu'ils ne le devraient être, ou qu'ils ne sont en réalité. Cependant cette idée disparaîtra, je crois, si l'on tient compte du fait que le revenu devant provenir des terres réservées est complètement futur; qu'il doit s'écouler un certain temps avant qu'il puisse devenir quelque peu considérable; que le présent état de dépendance de l'Église n'est pas propre à donner la solidité requise à la religion épiscopale et à lui apporter le respect convenable; que les concessions qu'on pourrait faire ne seraient pas ultérieurement en proportions avec toutes les possessions de l'Église, et qu'on n'entend pas par là augmenter le revenu réel d'aucun individu.

Je suis peiné d'être obligé de prendre tant de temps de Votre Excellence.

Je tais nombre de choses qui me semblent cependant dignes de votre attention, mais il me reste à parler d'une question qui, bien que je l'aborde avec peine parce que je puis paraître encore personnellement intéressé, semble avoir des conséquences de plus en plus grandes, dont l'importance et la portée sont telles que je crois de mon devoir d'en recommander humblement mais sérieusement l'étude à Votre Excellence.

En 1793 il a plu à Sa Majesté d'ériger ces provinces et leurs dépendances en évêché devant être appelé à l'avenir (lettres patentes) "évêché de Québec." Sous l'empire d'actes successifs de son gouvernement, il lui a plu de pourvoir à "l'établissement de l'Église d'Angleterre tant en principe qu'en pratique," et pour le maintien de son clergé à l'avenir.

Sa Majesté a semblé avoir l'intention d'accorder à ses sujets de l'Église romaine "une tolérance du libre exercice de leur religion, mais sans les pouvoirs et privilèges comme Église établie, car c'est une préférence que Sa Majesté a jugé n'appartenir qu'à l'Église d'Angleterre seule."

Se réservant sa juste suprématie, il a plu à Sa Majesté de "défendre sous des peines très rigoureuses tous recours à une correspondance avec un pouvoir ecclésiastique étranger de telle nature ou sorte que ce soit;" de prohiber "l'exercice d'un pouvoir épiscopal ou vicarial, dans la province, par une personne professant la religion de l'Église de Rome, n'en exceptant que ceux qui sont essentiellement et indispensablement nécessaires au libre exercice de la religion romaine, et cela non sans une licence ou permission du gouverneur au gré et au bon plaisir de Sa Majesté;" d'ordonner "que nulle personne ne recevra les ordres sacrés, ou n'aura charge d'âmes sans un permis du gouverneur," et "que tout droit ou prétention d'une personne quelconque, autre que Sa Majesté, de présenter ou de nommer à un bénéfice vacant (l'exercice des droits civils excepté) sera aboli.

Mais quel état de chose Votre Excellence a-t-elle trouvé en vérité et de fait?

"Le supérieur de l'Église de Rome" (car je comprends que tel est son nom légitime et convenable) exerce réellement tous les pouvoirs et privilèges de l'autorité épiscopale la plus entière, sous l'empire de laquelle il visite, non seulement cette province ou celle du Haut-Canada, mais aussi les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

C'est sous l'empire de la sanction immédiate d'une bulle du pape que son coadjuteur et lui entrent dans l'exercice de leurs fonctions épiscopales. Si je le comprends il choisit, sans aucun permis du représentant de Sa Majesté ou sans le consulter, celui qu'il juge à propos pour les ordres sacrés et le soin des âmes.

Si je suis bien informé, il dispose absolument de tout le patronage de son immense diocèse ; et depuis l'installation de prêtres immigrants français (annexe B) dans cette province, il a décidé de s'arroger pour *lui-même*, dans les documents publics, non seulement le titre "d'évêque de Québec," mais aussi d'y ajouter le magnifique qualificatif de "Monseigneur Sa Grandeur le révérendissime et illustrissime." (C) Son coadjuteur porte l'habit et prend le rang d'un évêque et reçoit aussi le titre de Monseigneur.

Des livres (D) en anglais comme en français, qui inculquent les doctrines et la discipline de l'Eglise de Rome, sont annoncés publiquement, sous son autorité, "à l'usage du diocèse de Québec."

Je suis loin de désirer que le clergé catholique romain soit dépouillé d'aucun des privilèges qui lui ont été concédés si libéralement pour le libre exercice de son culte, ou de toute indulgence raisonnable dont il jouit ; je préférerais plutôt souhaiter, si j'en avais la permission, que l'indemnité que le supérieur reçoit du gouvernement fût plus en accord avec la haute munificence de Sa Majesté. Mais si en outre de son pouvoir et de son influence extraordinaire il lui est permis de continuer cette dignité de haut ton, il est naturel de se demander ce que devient l'établissement de l'Eglise d'Angleterre ? Si l'évêque romain est reconnu comme étant "l'évêque de Québec," que devient le diocèse que Sa Majesté a solennellement créé et de l'évêque qu'il lui a plu de nommer ? Autoriser l'établissement de deux évêques du même diocèse, de professions religieuses différentes, serait un solécisme en forme de gouvernement ecclésiastique qui, je crois, n'a jamais existé dans le monde chrétien ; tenter l'*union* d'Eglises différentes avec l'Etat serait, je le crains fort, une expérience dans la science du gouvernement pas moins dangereuse que nouvelle.

Si on permettait à tout ce qu'on s'est ainsi arrogé d'une manière injustifiable de se continuer et que, par cette permission, cet état de chose dut virtuellement recevoir la sanction du gouvernement de Sa Majesté, ce serait une faveur qui, et je le dis humblement et respectueusement, me semblerait contraire aux lois et à la constitution de notre pays ; ce serait mettre "l'évêque du pape" (car tel il est) au-dessus de celui du roi ; ce serait, à mon humble avis, faire tout ce qui peut se faire pour perpétuer le règne de l'erreur, et établir l'empire de la superstition ; et, conséquemment, ce serait accorder aux Canadiens une faveur plus préjudiciable à eux-mêmes qu'aux habitans anglais ; car tout ce qui peut tendre à amener petit à petit une réforme de l'Eglise romaine serait le plus grand bienfait que pourraient recevoir les Canadiens.

Je conjure Votre Excellence de ne pas me croire sous l'influence d'un sentiment dénué de tolérance et de charité dans ce que j'ai dit ici ; je suis certes trop attaché à l'Eglise d'Angleterre par principe et pas moins par expérience, pour ne pas insister ici sur la pureté supérieure de sa foi et de ses doctrines ; je la crois l'amie la meilleure de la tranquillité et du bonheur des gouvernants et des gouvernés, de toutes celles qui existent dans le monde.

C'est mon devoir impérieux de veiller à ses intérêts. Je fais maintenant ce qui doit être de ma part un dernier appel en sa faveur ; j'ai l'honneur de faire cet appel à ceux qui peuvent parfaitement le juger et qui l'accepteront loyalement. C'est pourquoi, tout en déclarant de nouveau n'avoir aucun désir de voir l'Eglise romaine dépouillée de tout privilège qu'on peut juger nécessaire à la tolérance complète et libérale de son culte, je n'hésite pas à conclure qu'à moins d'appliquer un remède immédiat et efficace aux abus qui se sont graduellement introduits, à moins que l'état positif et la situation relative, à la fois, de l'Eglise d'Angleterre, dans ce pays, nesoient incessamment et radicalement changés, tout espoir de maintenir l'établissement de cette Eglise sera, à mon avis, irrévocablement perdu.

L'Eglise catholique romaine sera, à toute fin que de droit, la religion établie du pays ; bien que déclinant comme elle semble le faire, dans d'autres parties du monde, elle trouvera ici non seulement un asile sûr, elle sera élevée à la prééminence et assise sur les bases les plus larges et les plus solides.

Telle est, monsieur, mon opinion arrêtée, après une réflexion longue et sans préjugés, je crois, sur cette question.

J'ai cru de mon devoir de la dire en termes explicites. Mais ces observations comme les mesures que j'ai osé suggérer, sont soumises avec le plus profond respect, à la sagesse de Votre Excellence. Et, avec la forte conviction que tout ce qui semblera toucher aux intérêts véritables, présents et futurs, du peuple confié à vos soins, ne sera pas jugé indigne de votre attention favorable,

J'ai l'honneur d'être, avec le plus grand respect, monsieur,
de Votre Excellence le très obéissant et très humble serviteur,
J. QUÉBEC.

Annexe (A).

D'après un calcul raisonnable, le nombre des colons dans les nouveaux townships peut être porté de onze à quinze mille. Et lorsqu'on songe qu'il y a présentement treize cent mille acres sous patente, et qu'il y en aura bientôt deux millions de plus, il doit être évident qu'à une époque pas très éloignée, les protestants dans cette province dépasseront en nombre les papistes.

Relativement au Haut-Canada j'ai raison de croire d'après des renseignements dignes de confiance que la population de cette province est de soixante à quatre-vingt mille, et que tous les ans il y arrive cinq cents familles.

Annexe (B).

J'ai examiné avec soin la *Gazette* de Québec depuis la fin de l'année 1793, et je ne trouve aucun exemple où les *évêques mêmes* aient pris ces titres avant la publication du sermon du coadjuteur, en janvier 1799. De fait, en juin 1794, M. Gragé, un Français, relatant la mort de M. Brian "ancien évêque de Québec," un Français aussi lui, dans la *Gazette*, l'appelle "l'illustrissime et révérendissime père en Dieu," et M. Desjardins, un émigré français, à la mort de M. Hubert, fait la même chose. Mais je parle de l'adoption de ces titres et du nom de diocèse que font les *évêques mêmes*.

Quant aux livres français annoncés avec la sanction de l'autorité "à l'usage du diocèse de Québec," je n'en trouve pas d'exemple avant septembre 1800, et, quant aux livres anglais "à l'usage du diocèse de Québec," avant novembre de la même année. A venir jusqu'en juillet 1796, ils disaient "pour l'usage des congréganistes"; en février 1800, tout simplement "avec approbation."

Les extraits ci-joints de la *Gazette* de Québec, du 15 avril 1802, et d'un supplément de la même date à peu près, donneront une idée de la façon dont on fait les choses maintenant :—

Annexe (C).

Récemment Publié
& à vendre à la Nouvelle Imprimerie
Une Nouvelle Edition

Des Epîtres & Evangiles des Dimanches & Fêtes de l'année, de l'avent, du Carême et des autres grandes Fêtes, avec de courtes réflexions.

L'Imprimeur a cru devoir se borner à donner ici seulement l'approbation de *Sa Grandeur l'Evêque de Québec* pour faire connaître le mérite et l'utilité de ce livre, dont la rareté dans ce pays l'a engagé à entreprendre l'impression à gros frais; Se reposant sur le zèle des Messieurs du Clergé à répandre cet ouvrage parmi les Fidèles pour lui en assurer le débit.

Approbation
de Monseigneur, l'illustrissime & Révérendissime, Pierre Denaut, Evêque de Québec.

Nous approuvons la présente Edition des Epîtres & Evangiles des Dimanches & Fêtes de l'année avec de courtes réflexions, Nous en recommandons la lecture assidue à tous les fidèles de Notre Diocèse. Notre intention est qu'on en fasse usage dans les Ecoles & Catéchismes, afin d'accoutumer de bonne heure les enfants de l'Eglise à goûter la céleste nourriture qu'elle leur présente en ce livre divin.

† P. Evêque de Québec.

Annexe (D).

Le Processional romain à l'usage du diocèse de Québec, avec une méthode de plainchant, même format pour accompagner le graduel et l'antiphonaire.

Grands Catéchismes à l'usage du diocèse de Québec, Petits Catéchismes à l'usage du diocèse de Québec.

An Abridgement of Christian Doctrine "for the use of the Diocese of Québec."

The True Catholick's Companion, containing the Holidays of Obligation throughout the "Diocese of Québec," &c., and an Abridgement of the Douay Catechism.

N° 3.—LORD HOBART AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES.

(*Archives canadiennes, série Q., vol. 92, p. 275.*)

DOWNING STREET, 9 janvier 1804.

MONSIEUR,—Après un examen minutieux des importants sujets dont parle la communication de l'évêque de Québec, que contenait votre dépêche n° 65, j'ai l'honneur de vous dire qu'avec tout le désir d'apporter une juste attention aux suggestions d'un personnage aussi distingué, on n'a pas jugé à propos, dans les circonstances présentes, de recommander qu'on agite toute question qui pourrait être de nature à provoquer des différends entre les chefs de l'Eglise protestante et de l'Eglise catholique romaine, et il est en conséquence très à désirer que vous fassiez remarquer aux deux évêques combien il convient de s'abstenir de tous actes qui pourraient avoir l'effet de créer un malaise mutuel, ou de l'irritation dans l'esprit du clergé ou des personnes qui professent les religions qu'ils dirigent respectivement.

Il sera de la plus haute opportunité que vous signifiez à l'évêque catholique qu'il ne convient pas d'assumer de nouveaux titres ou d'exercer des pouvoirs additionnels; et il serait bon que vous lui fassiez comprendre que, bien que des ordres exprès n'aient pas été donnés à ce sujet, on s'attend à ce que, si on s'en est arrogé récemment on ne devra pas persévérer à les conserver.

On devra aussi rappeler aux prêtres immigrants français que leur séjour en Canada n'est qu'à titre de tolérance, et c'est conséquemment une autre raison pour eux d'observer la plus grande circonspection dans leurs procédés, car ils doivent comprendre que l'indulgence avec laquelle le gouvernement britannique les a traités peut être retirée s'ils s'en rendaient indignes par quelque chose de répréhensible dans leur conduite.

L'évêque de Québec a justement fait saisir l'avantage de réunir tous les protestants dissidents du Haut et du Bas-Canada dans le giron de l'Eglise d'Angleterre, On croit comprendre que les protestants du Bas-Canada demeurent dans les villes, tandis que la population du Haut-Canada, en grande partie des protestants, est évalué à soixante ou quatre-vingt mille âmes, avec l'arrivée d'un nombre considérable de familles tous les ans. Il se présente une question relativement à la politique dans la province dont je parle. Sur ce point, je vous prie de me dire ce que vous en pensez et ce que pense l'évêque que, naturellement, vous consulterez.

Je dois vous demander d'obtenir et de me transmettre, pour l'information de Sa Majesté, un rapport des revenus des cures dans le Bas-Canada, indiquant non seulement les appointements nominaux, mais aussi, en tant que vous pourrez vous en assurer, un état des recettes réelles que les divers titulaires retirent de leur charge.

J'ai étudié avec l'attention qu'elle mérite à si juste titre votre dépêche au duc de Portland, du 1er novembre 1800, et je recevrai de vous avec plaisir tout nouveau renseignement sur les questions dont vous parlez, et particulièrement jusqu'à quel point il y a eu modification dans le Bas-Canada, depuis cette période, relativement au clergé catholique romain.

Le profit de fonder et de doter une grande institution pour l'instruction supérieure, et dont on vous a autorisé de commencer l'exécution par l'érection de sémi-

naires à Québec et à Montréal, contribuera beaucoup à faire promouvoir les idées que suggère l'évêque de Québec.

Relativement aux diverses autres matières qui, dit-il, intéressent hautement l'établissement de l'Eglise protestante en Canada, il semble opportun de suspendre toute décision à leur endroit jusqu'à ce qu'une occasion plus favorable se présente.

N° 4.—CONVERSATION ENTRE MGR. PLESSIS ET LE PROCUREUR GÉNÉRAL SEWELL.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 97, p. 175.)

Premier rapport.

A Son Excellence sir ROBERT SHORE MILNES, baronnet, lieutenant-gouverneur de la province du Bas-Canada, etc., etc., etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,—

Conformément à vos instructions, j'ai l'honneur de rapporter à Votre Excellence la conversation qui a eu lieu hier entre le révérend M. Plessis, évêque titulaire catholique romain de Carrothe*, et moi sur l'état actuel de l'Eglise de Rome. Voici, à l'exception de quelques remarques sur des sujets indifférents, quel a été le dialogue.

Plessis. J'ai récemment parlé au gouverneur de l'Etat actuel de notre Eglise et il m'a renvoyé à vous à ce sujet.

Le procureur général. Le gouverneur m'a permis de vous exprimer mes propres sentiments particuliers sur cette question; vous pouvez me demander ce que je pense et je vous répondrai franchement. Mais avant de formuler ce que j'ai à dire, permettez-moi d'observer que la question est de la dernière importance pour votre Eglise, comme elle est importante, je l'admets aussi, pour le gouvernement. Il est de première nécessité pour vous d'avoir les moyens de protéger votre Eglise, et pour le gouvernement d'avoir une bonne entente avec les ministres d'une Eglise qu'il a reconnu par l'acte de Québec, et de les avoir en même temps sous son contrôle. Laissez-moi aussi remarquer que le gouvernement, ayant permis le libre exercice de la religion catholique romaine, devrait aussi reconnaître ses ministres, mais non pas toutefois aux dépens des droits du roi ou de l'Eglise épiscopale. Vous ne pouvez espérer, et jamais obtenir, quoi que ce soit qui ne soit pas conforme aux droits de la couronne, et le gouvernement ne peut jamais vous accorder ce qu'il refuse à l'Eglise d'Angleterre.

Plessis. Votre position peut être juste. Le gouverneur est d'avis que les évêques agissent sous l'empire de la commission du roi, et je n'y vois pas d'objection.

Le procureur général. Voici le principe sur lequel je me base: je n'interviendrais pas dans vos affaires purement spirituelles; mais dans toutes les affaires temporelles ou mixtes, je vous soumettrais à l'autorité du roi. Il y a, je crois, des difficultés des deux côtés; d'un côté la couronne ne consentira jamais à ce que vous vous émancipiez de son pouvoir, et elle ne vous donnera jamais plus que les droits de l'Eglise d'Angleterre, qui a gouverné avec la constitution, et dont le pouvoir, tout restreint qu'il soit, est très utile aux intérêts généraux de l'Etat; de l'autre votre évêque aura de la répugnance à abandonner ce qu'il croit être son droit, je veux particulièrement parler de la nomination aux cures; il devra cependant le faire, car nul pouvoir de ce genre n'est conféré aux évêques d'Angleterre, et si on le permettait ce serait très dangereux.

Plessis. Vous avez dit: ce qu'il croit être son droit; pourquoi?

Le procureur général. Le statut de la 1re année du règne d'Elizabeth, chap. 1, adopté pour les possessions que la couronne avait alors ou qu'elle pourrait acquérir dans la suite, explique ce que je veux dire. Mais je ne cacherais pas ma pensée, la voici: l'évêque n'a pas de *pouvoir*, et je serai heureux de vous exposer un autre jour

* Evêque *in partibus* de Carrothe en Palestine.

les raisons qui motivent cette manière de voir, s'il résulte quelque chose de cette conversation.

Plessis. Je connais le statut 1 Eliz., mais j'avoue que je ne savais pas qu'on l'étendait aux possessions que la couronne pourrait acquérir dans la suite.

Le procureur général. Il s'y applique assurément. Il fût adopté à l'époque où l'Angleterre avait toute raison d'être mécontente de la religion catholique romaine, immédiatement après la mort de Marie; la loi émancipait tous les sujets anglais du pouvoir du pape en tout temps et lieu.

Plessis. Si Marie avait suivi le conseil du cardinal Pole, la loi n'aurait jamais été adoptée; elle ne se serait pas alors discréditée elle-même et sa religion par ses cruautés.

Le procureur général. Qu'il l'ait influencée ou non, la conduite de Marie a contribué à l'établissement de la réforme sur des bases très fermes, et fondre heureusement l'Eglise et l'Etat d'Angleterre comme ils le sont maintenant.

Plessis. Comment les curés (*rectors*) sont-ils nommés en Angleterre?

Le procureur général. Là où le roi est patron, et il l'est de tous les bénéfices qui ne sont pas en la possession d'individus, il présente l'ecclésiastique à l'évêque, qui, s'il n'y a pas de raison légale de refus, installe le clerc présenté. S'il y a raison légale, il les expose au roi, et si le roi est satisfait il en présente un autre, et sinon il émane un bref qui enjoint à l'évêque de présenter la raison de refus devant les tribunaux du roi, qui instruisent le mérite du refus et le déclare bon ou mauvais selon la loi; je mettrais votre Eglise sur ce pied.

Plessis. Le roi deviendrait alors le collateur de chaque bénéfice. Le roi de France était le collateur des charges consistoriales mais non des cures.

Le procureur général. Il l'était d'un grand nombre de curés, mais pas de tous, parce que nombre de ses sujets, laïques comme ecclésiastiques, étaient les patrons.

Plessis. L'évêque ne devrait pas être tenu de déclarer la cause de son refus. En France, lorsque le patron était un laïque, il était tenu de présenter successivement cinq clercs avant que l'évêque ne fut obligé de donner une raison quelconque de son refus. Lorsque le sixième était présenté, il lui fallait déclarer la cause de son refus. Si le patron était un ecclésiastique il donnait la raison de son refus à la présentation du troisième.

Le procureur général. Nulle de ces règles ne s'appliquait au roi. Je crois pouvoir vous le démontrer à votre satisfaction. Il ne serait pas convenable de refuser la présentation du souverain, sans raison, et, d'un autre côté, un évêque ne devrait jamais avoir honte de dire la raison de son refus en aucun cas.

Plessis. Les présentations faites par la couronne sont d'accord avec les dogmes de l'Eglise d'Angleterre, mais elles ne le sont pas avec les nôtres. Ce serait contraire à nos devoirs spirituels. Les évêques en France ont toujours fait les nominations aux cures de leurs diocèses; dans le dernier concordat fait entre le Souverain Pontife et Bonaparte, leur droit de faire ces nominations est reconnu.

Le procureur général. Je ne dirai rien de Bonaparte et du Pape, sauf que le premier n'est pas, Dieu merci, un exemple pour nous. Mais je nie formellement qu'il est contraire aux principes d'accepter une nomination de la couronne. C'était d'habitude journalière en France non seulement quant à la couronne, mais même quant aux patrons particuliers de toutes catégories. Je ne suis pas catholique, mais mon devoir professionnel m'a amené à bien peser cette objection d'après vos propres principes. Ma réponse est très courte: l'évêque fait d'abord l'ordination, ce qui donne les qualités requises à l'ecclésiastique pour prendre la cure; le prélat et non la couronne fait le *prêtre*, la couronne ne fait que choisir dans votre clergé la personne qu'elle juge convenable pour la nomination, et s'il n'y a pas de raison d'abrogation, l'évêque lui confie tout ce qui est nécessaire pour la mettre en état de remplir les fonctions de sa cure. Le choix réciproque de la personne, d'abord par l'évêque pour la prêtrise et en second lieu par la couronne pour la cure, maintient une juste balance entre les deux.

Plessis. Dans notre église certains ordres donnent à l'individu le pouvoir de dire la messe, d'autres confessent, et d'autres ordres ne sont que conventionnels.

Le procureur général. Permettez-moi de vous interrompre. Lorsque la couronne nomme une personne qui n'est pas assez avancée dans les ordres pour la nomination qu'elle reçoit, l'évêque à une raison légale de refuser.

Plessis. Si les rois font les nominations dans tous les cas, l'évêque ne pourra jamais faire avancer un pasteur fidèle.

Le procureur général. L'évêque, une fois reconnu le *chef de son département*, le sera de fait. Vous connaissez l'*attention* qu'on a toujours portée et qu'on portera toujours aux *chefs* de départements dans notre gouvernement. Les représentations de l'évêque au gouvernement en pareil cas assureraient la promotion de la personne qu'il désire faire avancer.

Plessis. Votre évêque a assurément un plus grand pouvoir. La *Gazette* nous a annoncé dernièrement qu'il a donné une cure à M. Rudd à William-Henry.

Le procureur général. La *Gazette* est assurément le journal du roi, et, *généralement*, ce qu'elle contient est digne de foi, et il en est ainsi dans ce cas. M. Rudd a été nommé à William-Henry, mais c'est le gouverneur et non l'évêque qui l'a nommé. Soyez assuré que toutes les cures de l'Eglise d'Angleterre dans cette province relèvent du roi.

Plessis. Les gouverneurs ne prêtent pas toujours attention aux recommandations qu'ils reçoivent. Je me rappelle que le juge en chef Osgoode s'est fortement plaint de ce que M. Perraault a été nommé protonotaire de la cour du banc du roi, contrairement à sa recommandation.

Le procureur général. Les plaintes de M. Osgoode confirment ce que je dis. La conduite qu'on a tenue à son égard était une exception à la règle générale, et il s'en est plaint conséquemment.

Plessis. Le gouvernement général de notre Eglise est autocratique, mais le gouvernement d'un évêque est monarchique. Il a le pouvoir de faire des *règlements* auxquels on doit obéir. Vous n'admettez probablement pas cette position.

Le procureur général. Le pouvoir d'un évêque s'étend à la mise en vigueur, par ses règlements, des principes généraux de gouvernement adoptés par l'Eglise. Il ne peut légiférer, il ne peut qu'exiger obéissance de tout ce qui est déjà décrété aux canons et aux lois municipales du pays.

Plessis. C'est vrai, mais nos canons sont différents, très différents des vôtres.

Le procureur général. Je ne puis admettre cela. Dans le règne de notre roi Henri VIII il fut décrété que les canons alors en vigueur et qui n'étaient pas incompatibles avec les principes de la réforme devaient continuer en vigueur jusqu'à ce qu'on en eût fait une révision, ce qui n'a jamais eu lieu, de sorte que l'Eglise d'Angleterre est aujourd'hui régie par les canons en vigueur avant la réforme, lesquels constituent la partie la plus considérable et la plus essentielle des canons qui gouvernent l'Eglise de Rome.

Plessis. Vous faites erreur; votre Eglise, par exemple, ne reconnaît pas les canons promulgués par le concile de Trente.

Le procureur général. L'Eglise anglicane ne les reconnaît certainement pas.

Plessis. Cependant les canons du concile de Trente étaient certainement en vigueur en France.

Le procureur général. Oui, la plus grande partie, mais c'est parce que les rois de France les ont promulgués dans les ordonnances. De ce côté, vous ne pouvez souffrir, car ces ordonnances sont aujourd'hui parties constituantes de la loi municipale du Canada.

Plessis. J'ai vu une fois entre les mains de M. Ryland (le secrétaire du gouverneur) les instructions du roi, où il est dit qu'aucun prêtre ne pourra être enlevé de sa cure à moins d'avoir préalablement été trouvé coupable de félonie dans une des cours de Sa Majesté. Il peut y avoir des circonstances ou un prêtre devrait être déplacé sans être cependant coupable de félonie. Les difficultés seraient moindres si l'évêque avait juridiction sur son clergé, officialité qui ne sera peut-être jamais accordée.

Le procureur général. Je vous ai déjà prié de croire que, dans tout ce que je dis, j'exprime mes propres sentiments particuliers et rien de plus. Cette remarque faite, je n'hésite pas à dire que le gouvernement devrait, par politique, donner à l'évêque

une juridiction sur son clergé, soumise toujours au contrôle de la cour du banc du roi, et à l'opération des brefs de prohibition et d'appel. Le tribunal des évêques en Angleterre est soumis à la cour du banc du roi.

Plessis. Si le bref de prohibition est semblable à l'appel comme d'abus, en France, il ne restera pas une ombre d'autorité à l'évêque. Tous les actes d'un évêque étaient en définitive réputés abus de son autorité, en France, et constamment mis de côté par les parlements.

Le procureur général. Le bref de prohibition est très différent du bref comme d'abus. Par ce bref toutes les questions sont examinées à nouveau tant en fait qu'en droit. Le bref de prohibition est un bref de prorogation qui émane de la cour du banc du roi pour empêcher les tribunaux ecclésiastiques et autres tribunaux inférieurs de procéder dans des causes portées devant elles et dans lesquelles ils n'ont pas juridiction ou dans lesquelles ils procèdent contrairement à la loi. A quelle cour devrait-on en appeler est une question à examiner.

Plessis. Vous savez que présentement tous les curés sont amovibles au gré de l'évêque. Dans les premiers temps de cette colonie il en était autrement, mais dans la suite, à l'érection du séminaire de Québec, monseigneur De la Val régla les choses comme elles le sont maintenant. Si le roi fait les nominations, le curé devrait être amovible au gré de l'évêque.

Le procureur général. Je pense très différemment. L'esprit de la constitution de la colonie accorde toutes les cures durant bon plaisir nominale, mais on sait très bien que ce bon plaisir se continue tant qu'il y a bonne conduite, et un curé (*rector*) en Angleterre ne peut être déplacé que pour sa conduite. Il me semble à propos qu'un curé devrait bien connaître ses paroissiens, et se considérer comme établi au milieu d'eux. Dans les moments difficiles un curé qui a demeuré longtemps avec son troupeau peut mieux le guider qu'un nouveau venu. La confiance mutuelle n'est pas le résultat d'une connaissance courte et transitoire; sans cela le pasteur, dans de tels moments, ne peut rien faire d'efficace. Je vous dirai aussi, franchement, que les curés qui dépendent de la volonté de l'évêque seraient peu soumis au contrôle du gouvernement. S'il en était ainsi la position du curé serait peu enviable, et vous ne pourriez pas vous attendre à ce que la meilleure catégorie de la population instruisse ses fils pour l'Eglise. Votre tribunal de l'évêque serait tout à fait inutile, et la présentation faite par la couronne une cérémonie oiseuse, si l'évêque pouvait subséquemment déplacer le curé à son gré.

Plessis. La position d'un curé avec une telle restriction serait alors meilleure que l'est présentement la position des évêques du Canada. Quant à moi, j'en ai assez, j'ai une cure qui me donne tout ce dont j'ai besoin, mais l'évêque Denaud est dans la pauvreté, il tient une cure et fait les fonctions d'un prêtre de paroisse, en contradiction directe avec les canons.

Le procureur général. Mon opinion sur ce point est complètement formée. Le gouvernement reconnaît votre religion, et en faisant de ses fonctionnaires des fonctionnaires de la couronne il devrait pourvoir à eux comme à tous les autres. L'évêque devrait avoir suffisamment pour lui permettre de vivre dans une splendeur en rapport avec son rang, et le coadjuteur recevoir des appointements en proportion.

Plessis. Je ne veux pas voir l'évêque vivre en splendeur, mais je veux le voir à l'abri des besoins. Je ne désire pas qu'il soit dans le Conseil législatif et le Conseil exécutif, mais je veux qu'en sa qualité d'ecclésiastique seulement il ait droit au rang qui lui est dû dans la société.

Le procureur général. Quand j'ai dit splendeur, je voulais dire "une splendeur convenable à son rang." J'entends par là que son revenu devrait être celui d'un gentilhomme, et égal à des dépenses convenables. De fait il n'y a rien de tel comme splendeur en Canada.

Plessis. Nous entendons la même chose. Mais cette question est très délicate. Si l'évêque touchait une pension et qu'il abandonna le droit de nommer les curés, le public n'hésiterait pas à dire qu'il a vendu son Eglise.

Le procureur général. Il est inutile d'essayer d'arrêter les clameurs du public. S'il fallait suspendre les affaires d'Etat par crainte des injures populaires, le gouvernement ne pourrait faire que très peu; les gouvernés n'approuvent que rarement.

Dans l'affaire qui nous occupe, si la question est envisagée comme elle devrait l'être, le monde devra être convaincu qu'au lieu de vous désister d'un droit vous ne vous êtes de fait jamais désisté, vous abandonnez l'ombre pour le vrai; assurément ceci est une réponse suffisante à toute déclamation vulgaire contre un évêque qui fait des conditions très avantageuses pour son Eglise, des conditions qui doivent être très satisfaisantes pour lui-même.

Plessis. Je ne sais pas, c'est son affaire.

Le procureur général. Une idée que je désire vous suggérer. Si vous n'avez jamais voulu mettre les fonctionnaires de votre Eglise sur un pied quelconque, c'est maintenant le moment. Le lieutenant-gouverneur d'aujourd'hui est un homme à principes très libéraux, il est depuis assez longtemps dans le pays pour connaître tout ce que s'y rapporte, il est très disposé à vous servir, et il est sur le point d'aller en Angleterre, où cette question doit être réglée.

Plessis. Je sais parfaitement tout cela. Quoi qu'on doive faire doit être fait maintenant.

Le procureur général. Si je dis des choses que je ne dois pas dire, vous m'excuserez, mais je suis convaincu que si vous manquez cette occasion, elle ne reviendra jamais. Il est de votre intérêt de profiter de la circonstance et d'obtenir les meilleures conditions possibles.

Plessis. Vous ne pouvez rien dire qui puisse me blesser ou m'offenser. Je considère cet entretien une conversation libre des deux côtés, dans le but d'atteindre un but très important qu'on ne peut jamais atteindre sans un langage ouvert.

Le procureur général. Je ne veux pas vous importuner davantage en ce moment.

Plessis. Je vous remercie des instants que vous m'avez consacrés. Il faut que quelque chose se fasse, et bien qu'on puisse différer dans les détails, je ne crois pas qu'on le fasse dans les grandes lignes, et si nous différons nous devons être modérés, et dans ce cas nous finirons par nous entendre. Je ne suis, toutefois, qu'un subordonné. Je dois d'abord écrire à l'évêque, et quand je saurai ce qu'il en pense je viendrai vous voir.

Le procureur général. Faites-le, mais veuillez bien vous rappeler ce que je vous ai dit, que vous ne pourrez jamais obtenir quoique ce soit qui ne soit pas compatible avec les prérogatives de la couronne, ou à tout événement un droit qu'un évêque d'Angleterre n'a pas.

Le tout respectueusement soumis par,

De Votre Excellence le très obéissant et très humble serviteur,

J. SEWELL,

Procureur général du Bas-Canada.

QUÉBEC, 26 avril 1805.

Second rapport.

A Son Excellence sir ROBERT SHORE MILNES, baronnet, lieutenant-gouverneur de la province du Bas-Canada.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE.—

Conformément à vos instructions, j'ai l'honneur de rapporter à Votre Excellence la conversation qui a eu lieu entre M. Plessis, évêque catholique romain titulaire de Carrothe, et moi le 21 courant.

Il a d'abord parlé de l'état général de l'Eglise catholique romaine dans cette province, du fait que la loi le tolère en vertu de la capitulation et de l'Acte de Québec, et de l'aide que, partant, on donne pour son maintien, concluant de là que c'est une religion établie et conséquemment que la couronne devait non seulement reconnaître ses fonctionnaires, mais qu'elle devait aussi leur conférer tous les pouvoirs auxquels ils avaient droit sous le gouvernement de la France. En réponse à cela j'ai brièvement remarqué que les choses étaient si changées depuis cette époque à raison de

l'introduction d'un gouvernement protestant, qu'on ne pouvait chérir aucune idée de ce genre. Je lui ai rappelé ce que j'avais dit dans notre première conversation, concernant l'Eglise d'Angleterre, et lui ai demandé s'il croyait possible pour l'Eglise catholique romaine d'obtenir ce qu'on refusait à l'Eglise nationale, lui faisant comprendre en même temps qu'il devait se contenter de beaucoup moins.

Dans le cours de la conversation, il fit une énumération spécifique de ce à quoi les membres de l'Eglise croient avoir droit, et je vais reproduire ses demandes et mes réponses d'une façon générale, mais aussi exactement et aussi distinctement que possible. Notre conversation a été trop longue pour que je puisse la rapporter plus particulièrement.

1. "Que l'évêque devrait être constitué en corporation sous un titre qui le distinguerait de l'évêque protestant de Québec."

A ceci j'ai répondu qu'il n'y avait pas d'évêque catholique de Québec, et qu'à mon avis le gouvernement ne pouvait reconnaître ce personnage sans un acte du parlement impérial. Qu'on pourrait nommer un surintendant de l'Eglise catholique romaine et un sous-surintendant, avec tels traitement, rang et préséance que la couronne pourrait juger à propos d'accorder, et que ces titres les distingueraient suffisamment du dit évêque de Québec. Qu'ils seraient des fonctionnaires civils de la couronne, et qu'ils pourraient en silence recevoir du pape les qualités ecclésiastiques dont ils pourraient avoir besoin pour exécuter les devoirs de leur ministère. Que je ne pouvais rien dire de leur pouvoir constitutif, mais que je croyais que comme toutes les autres positions coloniales, ils conserveraient leur charge durant bon plaisir.

2. "Que l'évêque devrait nommer ses grands vicaires et ses subordonnés."

A ceci j'ai répondu que je n'y voyais pas de grandes objections, pourvu que dans chaque cas la chose fut faite avec l'approbation du gouverneur, et que les nominations ne soient faites que pour des fins spirituelles. Que le lord évêque de Québec était autorisé par lettres patentes à nommer ses commissaires, mais que c'était une question importante qui exigerait d'être mise à l'étude.

3. "Que l'évêque devrait avoir une cour ecclésiastique pour la gouverne de son clergé."

Sur ce point je le renvoyai à notre première conversation, ajoutant que mon opinion était toujours la même, c'est-à-dire que le gouvernement devrait, par politique, donner à l'évêque juridiction sur son clergé, soumise au contrôle de la cour du banc du roi par voie du bref de prohibition, etc., et à la revision des décisions de ce tribunal au moyen du bref d'appel.

4. "Que l'évêque devrait avoir le pouvoir de gérer et diriger l'administration des revenus des communautés religieuses."

Ce à quoi j'ai répondu que les revenus des communautés religieuses, tant qu'elles existaient, leur appartenaient. Que leur soumission à l'évêque en sa qualité de leur directeur spirituel lui ferait à peu près atteindre tout ce qu'il pourrait désirer. Mais je le priai en même temps d'observer qu'aucun arrangement qu'il pourrait faire avec le gouvernement exécutif ne pourrait changer la loi à cet égard, dans ce sens que le roi est légalement le "visiteur" de toutes les communautés, et que s'il jugeait à propos de déléguer ses pouvoirs à l'évêque, l'exercice de ces pouvoirs doit nécessairement se faire soumis à son contrôle, en la manière qu'il jugerait convenable d'indiquer. J'ajoutai que je ne voyais pas d'objection à ce que cette délégation de pouvoirs se fit.

5. "Que l'évêque devrait avoir le pouvoir de fixer les honoraires que les curés perçoivent pour les baptêmes, les mariages, les funérailles, etc."

A ceci j'ai répondu que par l'édit de 1695, les évêques de France avaient été autorisés à fixer les honoraires que les curés pouvaient prélever pour la célébration des mariages, etc., nonobstant l'ordonnance de Blois, mais que cet édit avait été promulgué subséquentement à l'établissement du conseil souverain de Québec, et que, comme ce conseil ne l'avait pas enregistré, l'édit n'était pas en vigueur en Canada. Que par l'ordonnance de Blois il était statué que la coutume de chaque paroisse particulière réglait le taux des honoraires que le curé doit recevoir en pareils cas, et que, présentement, c'était là la loi du Canada sur ce sujet, vu que l'ordonnance de Blois avait

été promulgué avant l'établissement du conseil souverain, et que c'était une partie du système que les premiers colons avaient amené de France. Que le gouvernement exécutif n'avait pas le pouvoir de changer la loi à cet égard.

6. "Que l'évêque devrait finalement examiner et contrôler les comptes de tous les deniers employés à la construction et aux réparations des églises et des presbytères, etc."

J'ai répondu que toutes les contestations relatives à la construction et à la réparation des églises, etc., étaient de la compétence des tribunaux du roi, et, qu'à mon avis, ceux-ci étaient les auditeurs voulus en dernier ressort de tous les comptes de deniers ainsi employés. Que ces emplois de fonds étaient de fait des taxes prélevées sur les paroissiens pour leur propre usage, sous l'empire de la loi civile de la province, et que les syndics de chaque paroisse étaient, dans une action en reddition de comptes, responsables envers la paroisse de tout denier versé entre leurs mains soit à titre de construction ou de réparation.

Que je ne voyais pas, conséquemment, comment la couronne pouvait conférer ce pouvoir à l'évêque.

7. "Que l'évêque devrait conserver le droit de faire les nominations aux cures, mais que le choix des titulaires ne devrait pas se faire sans l'approbation du gouverneur."

J'ai répondu que c'était impossible. Que la nomination et le choix doivent exclusivement rester à la couronne.

8. "Que les cures ne devraient pas être permanentes, mais seulement durant bon plaisir."

J'ai répondu en le renvoyant à ce que j'ai dit sur ce point à notre première entrevue. Que nominalemeut une cure devait être conservée durant bon plaisir, mais qu'elle devait incontestablement se continuer durant bonne conduite.

9. "Que l'évêque devrait avoir deux coadjuteurs ou plus."

J'ai répondu qu'un suffirait et qu'il ne pouvait s'attendre à en avoir plus.

10. "Que le traitement ou pension de l'évêque devrait être de £1,500 et de £750 par année pour le coadjuteur."

J'ai répondu que sur ce point je ne pouvais rien dire, mais que j'avais tout lieu de présumer que le gouvernement serait libéral.

11. "Que l'Acte des écoles devrait être abrogé et que la surintendance des écoles protestantes devrait être confiée au lord évêque de Québec, et la surintendance des écoles catholiques à l'évêque catholique de Québec."

J'ai répondu très brièvement que c'était impossible.

12. "Que l'évêque devrait avoir le pouvoir d'ériger des paroisses."

A ceci j'ai répondu que le droit d'ériger des paroisses appartenait clairement à la couronne exclusivement, ce qui était un pouvoir commun à l'Eglise d'Angleterre et à l'Eglise de Rome. Que les paroisses étaient assurément des divisions ecclésiastiques de la province, mais qu'il y avait une absolue nécessité que chaque arrondissement de territoire qui devenait paroisse fut et resta à jamais paroisse, quant aux deux Eglises, vu que nombre d'affaires civiles greffées sur ces paroisses avaient un rapport égal aux deux. Que le pouvoir de diviser la province en paroisses pour le service même de l'Eglise anglicane n'étant pas conféré au lord évêque de Québec, ne pouvait être accordé à l'évêque titulaire catholique.

Le tout est néanmoins et très respectueusement soumis par,

de Votre Excellence le très obéissant et le très humble serviteur,

J. SEWELL,

Procureur général.

QUÉBEC, mai 1805.

N^o 5.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES A LORD CAMDEN.*(Archives canadiennes, série Q., vol. 98, p. 5.)*

QUÉBEC, 27 juillet 1885.

MILORD,—C'est avec le plus grand plaisir qu'avant mon départ de Québec je me vois en état de transmettre à Votre Seigneurie la requête de M. Denaut à Sa Majesté, requête que j'ai l'honneur de mettre sous ce pli, et qui, je le crois, servira à arriver à un règlement final des questions relatives au clergé catholique romain dont je me suis occupé depuis plusieurs années et que j'ai eu l'honneur de soumettre à l'examen de Votre Seigneurie dans ma dépêche n^o 28.

Je me crois tenu, en justice pour M. Denaut, de déclarer à Votre Seigneurie que je l'ai toujours trouvé franc et loyal dans les diverses conversations que nous avons eues à ce sujet, et je crois qu'il n'y a pas d'homme plus attaché que lui au gouvernement.

Votre Seigneurie remarquera qu'en signant la requête ci-incluse à Sa Majesté, M. Denaut se donne le titre de "évêque de l'Eglise catholique romaine," et demande d'être officiellement reconnu comme "évêque de l'Eglise catholique romaine de Québec," titre par lequel il n'est pas reconnu dans les instructions du roi au gouverneur, où il n'est désigné que sous le nom de surintendant de l'Eglise romaine.

Mais, bien que les instructions n'admettent pas le titre, on l'a cependant toujours employé par courtoisie, sauf dans les lettres officielles du gouverneur, et non seulement la société en général, mais aussi les personnes qui administrent le gouvernement, se sont toujours adressé à monsieur Denaut comme à ses prédécesseurs en lui donnant le titre de Monseigneur. J'ai essayé de faire comprendre à M. Denaut la véritable distinction, mais comme il a toujours eu l'habitude de signer comme évêque de Québec, je n'ai pas insisté sur une signature différente de celle d'aujourd'hui, ne voulant, sur ce point, blesser les sentiments d'un homme d'un âge aussi avancé qui, dans cette occurrence, s'est conduit avec tant de dignité.

Comme mon départ de Québec est fixé au commencement du mois prochain, la multiplicité des affaires qui surgissent en ce moment ne me donnera pas suffisamment de temps pour parler au long de chaque détail en rapport avec ce très intéressant sujet, qui embrasse tant de questions diverses et importantes. C'est pourquoi je n'importunerai pas Votre Seigneurie davantage pour le moment, dans l'espoir d'avoir la liberté de vous les exposer en personne, ou, Si Votre Seigneurie me le permet, de vous faire, à mon arrivée en Angleterre, tels exposés que Votre Seigneurie désirera avoir.

J'ai l'honneur d'être, milord,

De Votre Seigneurie le très obéissant et le très humble serviteur,

ROBT. S. MILNES.

(p. 8.)

REQUÊTE DE MGR. DENAUT AU ROY.

A Son Très Excellente Majesté du Roi. L'humble Requête de Pierre Denaut Evêque de l'Eglise Catholique Romaine,

Lequel prend la liberté de s'approcher du Trône de Votre Majesté pour lui rendre très respectueusement.

Que la Religion Catholique Romaine ayant été introduite en Canada avec ses premiers Colons, sous l'ancien Gouvernement de France, l'Evêché de Québec fut érigé en mil six cent soixante-quatre, et a été successivement rempli par des Evêques, dont le sixième est mort en mil sept cent soixante, époque de la Conquête de ce pays par les armes de Votre Majesté.

Que depuis cette date, les Catholiques, qui forment plus de dix-neuf vingtièmes de la population de Votre Province du Bas-Canada, ont continué, par la Bonté de Votre Majesté, d'avoir des Evêques, lesquels, après le serment d'Allegiance, prêté entre les mains des Représentants de Votre Majesté en cette Province en Conseil, ont toujours exercé leurs fonctions avec la permission de Votre Majesté et sous la Protection de différens Gouverneurs, qu'il a plu à Votre Majesté d'établir pour l'admi-

nistration de cette Province, et que votre suppliant est le quatrième Evêque qui conduit cette Eglise, depuis que le Canada est heureusement passé à la Couronne de la Grande Bretagne.

Que l'extension prodigieuse de cette Province, et l'accroissement rapide de sa population exigent plus que jamais que l'Evêque Catholique soit revêtu de tels droits et Dignité, que Votre Majesté trouvera convenable pour conduire et contenir le Clergé et le Peuple, et pour imprimer plus fortement dans les esprits ces principes d'attachement et de Loyauté envers leur Souverain et d'obéissance aux Lois, dont les Evêques de ce Pays ont constamment et hautement fait profession.

Que cependant, ni votre suppliant qui conduit depuis huit ans cette Eglise, ni ses prédécesseurs depuis la Conquête, ni les Curés des Paroisses, n'ont eu de la part de Votre Majesté, cette autorisation spéciale, dont ils ont souvent senti le besoin, pour prévenir les doutes qui pourroient s'élever dans les Cours de Justice, touchant l'exercice de leurs fonctions civiles.

Ce considéré, qu'il plaise à Votre Majesté de permettre que votre suppliant approche de Votre Majesté, et la prie très humblement de donner tels Ordres et Instructions, que dans sa sagesse Royale. Elle estimera nécessaires, pour que Votre suppliant et ses successeurs soient civilement reconnu comme Evêques de l'Eglise Catholique Romaine de Québec, et jouissent de telles prerogatives, droits et émolumens temporel que Votre Majesté voudra gracieusement attacher à cette Dignité.

Pour plus amples détails votre suppliant prie Votre Majesté de s'en rapporter aux informations que Son Excellence Sir Robert Shore Milnes Baronet le Lieutenant Gouverneur de Votre Majesté en cette Province veut bien se charger de donner à Votre Majesté.

Et Votre Suppliant continuera d'adresser au Ciel les vœux les plus ardens pour la prospérité de Votre Gracieuse Majesté de son Auguste Famille et de son Empire.

PIERRE DENAUT.

Evêque de l'Eglise Catholique Romaine.

QUÉBEC, 18 juillet 1805.

NOTE D.

ÉTAT POLITIQUE DU HAUT-CANADA EN 1806-7.

N° 1.—ALEXANDER GRANT, PRÉSIDENT, À LORD CASTLEREAGH.

(*Archives canadiennes, série Q, vol. 304, p. 10.*)

(N° 14.)

YORK, HAUT-CANADA, 14 mars 1806.

MILORD,—Il me sera nécessaire de présenter un court exposé du revenu de cette province pour mieux faire comprendre le sens d'une adresse de la Chambre d'assemblée et la liste des comptes auxquels elle se rapporte, avec ma réponse à la dite adresse, que j'ai maintenant l'honneur de transmettre à Votre Seigneurie.

Le revenu de cette province provient en partie de certains droits qui, avant la dix-huitième année du règne de Sa Majesté, avaient été imposés sur la province de Québec sous l'empire du parlement britannique, et en partie des taxes et des droits imposés par la législature de cette province, conjointement avec une part d'un huitième des droits imposés sur les marchandises importées dans le Bas-Canada sous l'autorité de la législature d'après un arrangement entre les deux provinces.

Depuis l'organisation de cette province jusqu'en 1803, les taxes et les droits imposés par sa législature, y compris la part d'un huitième des droits ci-dessus mentionnés, s'élevant à environ trois mille louis par année, étaient considérés comme étant uniquement à la disposition du parlement de cette province, et furent, pour la plus grande partie, appliqués par ce parlement à des objets spéciaux dans la province, le reliquat de ces taxes et droits restant entre les mains du receveur général, soumis aux crédits subséquents accordés par la même autorité.

En 1803, par ordre du lieutenant-gouverneur Hunter, des comptes d'une nature semblable à ceux indiqués dans la liste susmentionnée (étant des dépenses inhérentes à l'administration de la justice et du gouvernement civil de la province) furent imputés au reliquat que le receveur général avait en main et soldés à même ce reliquat, sans crédit de la législature de la province à cette fin.

Pendant deux ans ces dépenses furent soumises à la législature, et on ne protesta pas contre l'absence de l'autorisation du parlement pour l'application du reliquat en question. Lorsque l'administration du gouvernement de cette province me fut remise, confiant dans le jugement et l'habileté du lieutenant-gouverneur Hunter, je ne me suis pas cru libre, dans ma position temporaire, de discontinuer ce qu'il avait autorisé.

Comment la Chambre d'assemblée a jugé cette question à la dernière session de la législature, l'adresse l'indique suffisamment; la réponse que j'ai donné à cette adresse a été, au meilleur de mon jugement, propre à la circonstance.

Le langage de cette adresse est excessif, surtout lorsqu'on tient compte de la générosité de la Grande-Bretagne envers cette province. Mais je serais peiné si Votre Seigneurie supposait que les membres de la Chambre d'assemblée sont, la plupart, adverses aux mesures du gouvernement, ils désirent faire ce qui est bien, mais éloignés du reste du monde, et comme un certain nombre d'entre eux n'ont pas eu l'avantage d'une éducation libérale, ils sont exposés à subir trop facilement l'influence des arguments d'autres personnes qui, grâce à leurs moyens, s'efforcent à embrouiller, sinon à tourmenter, l'administration du gouvernement de cette province.

Toutefois, pour ce qui est du sujet de l'adresse, je dois avouer franchement, et depuis la prorogation de la législature, j'ai pris tous les moyens de me renseigner, que je ne puis découvrir une autorité quelconque par laquelle le gouverneur, le lieutenant-gouverneur ou la personne qui administre le gouvernement, possède le pou-

voir d'appliquer à des fins particulières une partie quelconque du revenu prélevé pour cette province par les actes de sa législature, sans l'assentiment de cette législature en faveur de telle application. Je ne puis donc m'empêcher de dire à Votre Seigneurie, après avoir étudié cette question de mon mieux, qu'en mon sens les choses devraient être mises sur le même pied qu'elles étaient à compter de l'organisation de cette province jusqu'en 1803, et que les articles des dépenses imputées en 1805 au revenu, mentionnés dans l'adresse de la Chambre d'assemblée, et contenus dans la liste, soient retirés comme articles imputés aux taxes et droits imposés par le pouvoir provincial; ceci donnerait satisfaction complète, et je ne doute pas qu'en pareil cas, comme dans le Bas-Canada, la législature accorderait une somme, d'après ses moyens, pour le maintien du gouvernement civil de cette province, à même le revenu qu'on prélève sous son empire; je fais cette observation avec la plus grande confiance, vu que, lors de la dernière session de la législature, cent louis ont été accordés, à prendre à même le revenu, pour le paiement des traitements dus aux shérifs des districts est et ouest de cette province, lesquels traitements n'ont pas été portés, et ne l'ont jamais été, au débit du revenu dans les comptes publics.

Dès qu'on les aura préparés, je transmettrai à Votre Seigneurie les actes adoptés dans le cours de la dernière session de cette législature.

J'ai l'honneur d'être, milord, avec respect et obéissance,
de Votre Seigneurie le très obéissant et très humble serviteur,

ALEXR. GRANT, *président*.

Administrateur de la province du Haut-Canada.

N° 2.—ADRESSE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU HAUT-CANADA.

(Page 15, incluse dans la lettre du président Grant, p. 10.)

A Son Honneur ALEXANDER GRANT, président, administrant le gouvernement de la province du Haut-Canada, etc., etc.

PLAISE À VOTRE HONNEUR,—

Nous les très fidèles et très loyaux sujets de Sa Majesté, les communes du Haut-Canada, en parlement réunis, conformément à l'assurance que nous en avons donné dès le début à Votre Honneur, avons pris en considération les comptes publics de la province; et, après en avoir fait un sérieux examen, nous avons à vous représenter que le premier privilège le plus constitutionnel des communes a été violé dans l'application des deniers du trésor provincial à diverses fins, sans l'assentiment du parlement ou sans un crédit de la Chambre d'assemblée.

Faire des commentaires sur cet écart de l'autorité constituée et de l'organisation fiscale doit être plus que pénible pour tous ceux qui apprécient les avantages de notre heureuse constitution et qui désirent les voir continuer de génération en génération; malgré nos efforts pour éviter toute critique, nous ne pouvons taire la pénible émotion de notre position relative. Nous le ressentons comme représentants d'un peuple libre. Nous le déplorons comme sujets d'un souverain bienveillant, et nous espérons que, dans vos rapports avec les deux éléments, vous nous accorderez plus que vos sympathies dans une circonstance aussi extraordinaire.

Nous prenons la liberté d'annexer à la présente une liste des deniers qui ont été ainsi appliqués à tort et qui s'élèvent à une somme de six cent dix-sept louis treize schellings sept deniers, et nous espérons que non seulement vous ordonnerez que cette somme soit remise au Trésor provincial, mais que vous donnerez aussi instruction qu'à l'avenir aucun fonds ne sera pris du dit Trésor sans l'assentiment du parlement, ou un crédit de la Chambre d'assemblée.

ALEX. McDONELL,
Orateur.

Chambre d'assemblée, }
1er mars 1806. }

LISTE des deniers pris à même le trésor provincial pendant l'année expirée en février 1806, sans le consentement du parlement ou un crédit de la Chambre d'assemblée.

M. John Bennett, imprimeur du gouvernement, montant de son traitement en sa qualité d'imprimeur du gouvernement, et du loyer d'un bureau à compter du 1er janvier au 30 juin 1805 inclusivement.....	£50	0	0
M. Hugh McLean, son indemnité semi-annuelle comme huissier de la cour du banc du roi, du 1er janvier au 30 juin 1805 inclusivement.....	5	0	0
M. Isaac Pilkington, son indemnité semi-annuelle comme gardien de la cour du banc du roi, du 1er janvier au 30 juin 1805 inclusivement.....	5	0	0
M. John Bennett, imprimeur du gouvernement, montant de son compte pour impression des proclamations, licences et lois de la première session du 4e parlement provincial de cette province et les publications dans la <i>Gazette</i> , etc., du 1er janvier au 30 juin 1805 inclusivement.....	63	5	10
William Jarvis, écuyer, secrétaire de la province, somme de ses honoraires pour divers documents publics, etc., du 1er janvier au 30 juin 1805 inclusivement.....	38	4	0
David Burnes, écuyer, greffier de la couronne et des plaids communs, soit £8 sterling, somme de son compte de dépenses imprévues, du 1er janvier au 30 juin inclusivement.....	8	17	9 $\frac{1}{4}$
William Jarvis, écuyer, régistrateur de la province, somme de ses honoraires pour divers documents publics, etc., du 1er janvier au 30 juin 1805, inclusivement.....	4	15	9
Thomas Scott, écuyer, procureur général, égal à £32.4 sterling, soit la somme de son compte de dépenses imprévues, du 1er janvier au 30 juin inclusivement.....	35	15	6 $\frac{1}{2}$
William Samuel Curry, écuyer, curateur de la succession de feu le lieutenant-gouverneur Peter Hunter, écuyer, soit la somme d'honoraires pour divers documents publics dus au dit feu lieutenant-gouverneur Peter Hunter, écuyer, du 1er janvier au 30 juin 1805 inclusivement.....	42	0	0
M. John Bennett, imprimeur du gouvernement, soit la somme de son traitement comme imprimeur du gouvernement et du loyer d'un bureau, du 1er juillet au 31 décembre 1805 inclusivement.....	50	0	0
M. Hugh McLean, soit son indemnité semi-annuelle comme huissier de la cour du banc du roi, du 1er juillet au 31 décembre 1805 inclusivement..	5	0	0
M. Isaac Pilkington, soit son indemnité semi-annuelle comme gardien de la cour du banc du roi, du 1er juillet au 31 décembre 1805 inclusivement.	5	0	0
M. John Bennett, imprimeur du gouvernement, soit la somme de son compte pour impression d'avis, de licences, de mandats d'argent, de proclama-			

tions et d'obligations, du 1er juillet au 31 décembre 1805 inclusivement.....	11	15	0
D'Arcy Boulton, écuyer, solliciteur général, égal à £30 10s. sterling. Soit la somme de son compte de dépenses imprévues, du 1er juillet au 31 décembre 1805 inclusivement.....	34	6	8
William Jarvis, écuyer, secrétaire de la province, soit la somme de ses honoraires pour divers documents publics, du 1er juillet au 31 décembre 1805 inclusivement.....	43	11	0
William Samuel Curry, écuyer, curateur de la succession de feu le lieutenant-gouverneur Peter Hunter, écuyer, soit la somme d'honoraires pour divers documents publics dus au dit feu lieutenant-gouverneur, du 1er juillet au 31 août 1805. (21?)	70	0	0
William Jarvis, écuyer, registrateur de la province, soit la somme de ses honoraires pour divers documents publics, du 1er juillet au 31 décembre 1805 inclusivement.....	7	4	3
William Allan, écuyer, soit la somme d'honoraires pour divers documents publics dus à M. le président Grant, du 11 septembre au 31 décembre 1805 inclusivement.....	24	0	0
Thomas Scott, écuyer, procureur général, égal à £86 5s. sterling, soit la somme de son compte de dépenses imprévues, du 1er juillet au 31 décembre 1805 inclusivement.	95	17	9½
M. William Smith, pour matériaux fournis et réparations faites au passage de communication entre les deux chambres de la législature.....	18	0	0
	<hr/>		
	£617	13	7
	<hr/>		

N° 3.—RÉPONSE DU PRÉSIDENT GRANT.

(Page 20, incluse dans la lettre du président Grant, page 10.)

Messieurs de la Chambre d'assemblée.

J'apprends avec regret par votre adresse du 1er mars, que du mécontentement existe dans la Chambre d'assemblée relativement à l'emploi d'une somme d'argent portée au chiffre de six cent dix-sept louis, treize schellings et sept deniers. A mon avènement à l'administration du gouvernement, je constatai que divers articles de comptes, semblables à ceux de la liste qui accompagne votre adresse, avaient été portés au débit du revenu provincial, et admis pendant les deux années précédentes, et je donnai instruction de suivre le mode habituel en faisant les comptes que j'ai ordonné de vous soumettre pendant la présente session. Les fonds en question ont été incontestablement appliquées à des fins utiles et nécessaires aux intérêts généraux de la province. Comme je désire, cependant, donner toute satisfaction raisonnable à la Chambre d'assemblée, je vais ordonner qu'on s'enquiert immédiatement de l'affaire, et s'il y a eu erreur dans l'état des comptes, je prendrai des mesures pour la faire corriger et pour qu'elle ne se représente plus à l'avenir.

ALEX. GRANT.

YORK, HAUT-CANADA,
3 mars 1806.

N^o 4.—MÉMOIRE SUR L'ADRESSE DE L'ASSEMBLÉE.*(Archives canadiennes, série Q., vol. 304, p. 22.)**Haut-Canada.*

A l'avènement de M. Grant à la présidence du conseil et à l'administration du gouvernement par suite du décès du lieutenant-gouverneur, le général Hunter, il se mit entre les mains des amis de confiance du défunt, et il ne s'est écarté d'aucune règle que ce dernier avait suivie pendant sa vie. Il existe une dépense annuelle pour l'exécution du service des prisons dans toute la province qui a été habituellement soldée par un mandat du gouverneur sur le receveur général et dont il rendait compte à la législature sans qu'il y eut un crédit préalable. Je crois qu'il était d'habitude de porter les dépenses imprévues du bureau du gouverneur, les proclamations, les opinions, etc., à un autre compte uniquement contrôlé par le Trésor. On a conseillé au général d'adopter une mesure quelque peu délicate, en obligeant les porteurs de lettres patentes à venir porter le prix de leurs lettres patentes. Cette œuvre avait créé une si vive sensation dans toute la province qu'on a jugé opportun, immédiatement après la mort du général Hunter, de la modifier ou d'en abandonner complètement l'exécution. Dans de telles circonstances, il était sans doute imprudent de demander à l'Assemblée le paiement des dépenses faites par ce procédé prématuré; mais les amis du général ont cru bon de tenir la transaction cachée, et M. le président Grant délivra des mandats pour le paiement de ces sommes, précisément comme on avait eu l'habitude de les accorder pour défrayer les dépenses de la justice dans le district; si ces sommes n'avaient pas été confondues, je crois qu'on n'aurait pas trouvé à redire contre l'irrégularité ou l'absence d'un crédit spécial pour le service de la colonie. Mais malheureusement une partie des serviteurs de Sa Majesté avait déclaré la guerre à l'autre, et on profita de cette indiscrétion pour faire des embarras. Les termes de l'adresse provoquèrent parmi les amis du président de l'indignation chez les uns et de la crainte chez les autres, alors que ni l'une ni l'autre n'était nécessaire. M. le procureur général vint me voir avec l'adresse et le projet de réforme. Cette dernière était faible et indécise lorsqu'elle aurait dû être vigoureuse et ferme, et par contre elle était péremptoire et elle engageait le gouvernement sur une question hors de son contrôle. Je fis remarquer ces erreurs à M. le procureur, qui les reconnut et me pria de lui donner, par écrit, mon idée de la réforme convenable. Je le fis, mais à ma grande surprise j'appris qu'elle avait été rejetée, et le président envoya la réponse qui fit fermer les portes de la Chambre au huissier lorsqu'il vint sommer la présence des membres auprès du président pour la prorogation. Je pris la liberté de faire remarquer à M. le procureur général qu'on ne devrait jamais permettre au gouvernement exécutif de descendre de sa haute position pour venir discuter avec les communes; que si une erreur avait été commise, on devrait franchement la reconnaître, mais, comme remède, on ne devait jamais recourir à la promesse ou même à l'insinuation d'un moyen qu'il ne pouvait pas absolument contrôler; partant de ce principe, je condamnerai l'hésitation à admettre les faits qu'ils savaient avoir été véritablement exposés par les communes, et le fait qu'ils s'étaient engagés à rembourser, ayant tout aussi peu de droit de disposer, sans autorisation, des deniers de la Grande-Bretagne que de la colonie. Je lui remis donc un brouillon dont j'annexe la substance aux présentes, et je recommandai à l'examen de l'administration une règle simple de conduite, celle de toujours examiner comment chaque proposition peut affecter la prérogative de la couronne, ou le bien-être de la mère-patrie, et, partant, de lui donner effet sans préjudicier le moins possible au véritable bien, aux sentiments et aux préjugés du colon. J'ai raison de croire que si on avait suivi mon conseil, le président aurait obtenu un succès, car en parlant de l'affaire avec un certain nombre de membres après la prorogation, ils m'ont assuré qu'une forte majorité aurait voté non seulement la somme nécessaire, mais aussi des remerciements au président pour sa franchise et ses sages conseils; et on aurait évité à M. Gore l'embarras dans lequel on l'a mis en laissant la question ouverte à la discussion à la présente session.

W. D. P.

(William Dummer Powell.)

N^o 5.—PROJET DE RÉPONSE À L'ADRESSE.*(Archives canadiennes, série Q., vol. 304, p. 26.)*

MESSIEURS,—En réponse à votre adresse au sujet du paiement de certaines sommes d'argent s'élevant à £—sans l'autorisation de la législature, je ne puis que dire qu'appelé à l'administration du gouvernement à la mort du lieutenant général Hunter, je trouvai cette pratique établie et je la suivis.

Je me hâterai de transmettre votre adresse au secrétaire d'Etat pour qu'elle soit soumise à Sa Majesté, et je ne doute pas qu'on recevra des instructions de remettre ces deniers à la disposition de la législature.

Mais, messieurs, je ne puis m'empêcher de soumettre à votre sérieuse considération, s'il ne conviendrait pas à la dignité de la Chambre d'assemblée de pourvoir par un crédit à telle partie de ces dépenses qu'on admet avoir été faites pour des fins purement provinciales, et, avant que vous preniez congé, de pourvoir aussi, avec le concours des autres branches de la législature, à des semblables dépenses imprévues pendant l'année courante.

N^o 6.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE À M. WINDHAM.*(Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 45.)**(Extraits.)*(N^o 6.)

YORK, HAUT-CANADA,
1er octobre 1806.

MONSIEUR,—Bien qu'à raison de mon court séjour ici, je ne puisse pas vous présenter un état exact de la position actuelle de cette province, cependant je pense convenable de vous rapporter à son sujet les faits particuliers que m'ont permis de recueillir mes propres observations et les informations sur lesquelles je crois pouvoir compter.

On me dit que les habitants de cette province peuvent être partagés dans les catégories qui suivent :

1. Les personnes et leurs descendants qui ont pris les armes pour la cause du roi pendant la guerre américaine, avec les autres personnes qui, à raison de leur fidélité, ont été obligées de venir se réfugier sous la protection du gouvernement britannique.

2. Les personnes qui ont émigré de l'Europe, principalement du nord de l'Ecosse.

3. Les émigrants des Etats-Unis d'Amérique.

On doit aussi ajouter un faible nombre d'Allemands et quelques émigrants français qui ont suivi le comte de Puisaye (Puyseaux ?).

Relativement à la première catégorie, on m'informe qu'en général ils vivent à l'aise et qu'un certain nombre sont relativement riches ; c'est parmi eux que se choisissent les magistrats, les greffiers de la paix et les autres fonctionnaires publics dans les districts de cette province ; et comme plusieurs d'entre eux sont Américains ils sont habiles à défricher la terre, genre de connaissance si avantageux dans ce pays.

On me dit que les habitants de la seconde catégorie ne sont que des cultivateurs médiocres, mais que grâce à une extrême économie la plupart ont acquis de l'aisance et de l'indépendance ; ils professent la religion catholique romaine, se laissant guider et beaucoup influencer par un prêtre missionnaire du nom de McDonell, autrefois aumônier du régiment des miliciens de Glengarry, et dont j'ai entendu très favorablement parler ; ce monsieur a, me dit-on, un plan à proposer, il consiste à établir quelques-uns des enfants de ces émigrants près du siège du gouvernement, projet qui me paraît très désirable.

Quant à la dernière catégorie, c'est-à-dire les émigrants des Etats-Unis d'Amérique, tous ne m'ont pas été représentés sous un jour aussi favorable ; il est bien vrai

qu'un certain nombre tels que des *Quakers*, et des cultivateurs hollandais de la Pensylvanie et plusieurs autres, sont, me dit-on, des colons paisibles et industrieux, mais on dit aussi qu'il y a un nombre considérable d'émigrants de ce pays d'une espèce différente, qui sont venus ici en aventuriers et qui y ont apporté avec eux les présages les plus mauvais de leur propre constitution, et qui d'après l'expérience que j'ai acquise moi-même malgré la courte durée de mon séjour ici, essaient de contrecarrer le gouvernement et de lui créer des embarras.

C'est peut-être une question digne d'attention, de savoir si on devrait continuer à distribuer des terres, peut-être trop libéralement, pour la maigre somme de six deniers l'acre, sous le nom impopulaire de "contribution", ce qui est la seule chose qui engage les personnes de la susdite catégorie à venir s'établir dans cette colonie; et de savoir s'il ne vaudrait pas mieux vendre les terres à prix fixe et modique, ainsi que la chose se fait, me dit-on, dans les Etats américains et aussi dans le Bas-Canada.

Relativement à ceux qui ont suivi le comté de Puisaye (Puyseaux?), leur nombre est tout à fait insignifiant: ils vivent paisiblement, mais quelques-uns ne sont pas très à l'aise; ceux d'entre eux qui se sont livrés à l'agriculture ont subi des revers à cause de leur manque d'habileté à défricher les terres.

Après avoir donné, sur les habitants du pays, les renseignements que j'ai cru nécessaires, je dois diriger mon attention sur les chemins, ou, plutôt, sur les voies de communication dans cette province, car la construction de ce qu'on peut véritablement appeler chemins, est au delà des forces et des moyens actuels de la colonie. A la dernière session, la législature provinciale a accordé seize cents louis à cette fin; on m'a fait remarquer à ce sujet que les colons ont offert une grande partie des communications sur les terres voisines, et que les grandes concessions de terres incultes qu'ont obtenues des personnes qui ne demeurent pas dans la province, offrent, à plusieurs endroits, une barrière insurmontable à ces améliorations très nécessaires.

En justice pour le gouvernement exécutif, je dois faire remarquer que M. le président Grant, sur l'avis de son conseil, a divisé l'étendue de terrains récemment achetés des Mississaguas en lots de 200 acres chacun, lesquels ont été concédés à la condition expresse qu'aucun colon n'obtiendra de lettre patente pour le lot qu'il pourra occuper, avant d'avoir construit une maison d'une certaine grandeur, défriché une certaine quantité de terre, ainsi que la partie d'un chemin ou voie de communication qui sera faite dans le voisinage immédiat de tel lot, et la position avantageuse de cette étendue de terrain est telle que déjà le gouvernement exécutif a trouvé des colons pour occuper presque chaque lot, et j'espère que bientôt elle pourra compter approvisionner le siège du gouvernement.

* * * * *

Pour ce qui est des sauvages, je me contenterai de remarquer pour le moment, que leur conduite est inoffensive, qu'ils comptent sur le gouvernement britannique pour être protégés, et à moins d'être induits en erreur par des personnes mal disposées, ils sont prêts à se conformer à tout ce que le gouvernement peut désirer; on me dit cependant qu'il ne manque pas de ces personnes pour les tromper.

Ainsi j'ai tâché de vous exposer fidèlement certains détails de ce que je connais présentement de cette colonie, en tant qu'ils sont venus à ma connaissance ou à mon observation, mais je ne puis terminer sans déclarer qu'on m'informe (car je ne puis encore parler que d'après informations) que de beaucoup la plus grande partie des habitants de cette province sont paisibles et industrieux.

En attendant, je me ferai un devoir, tout en faisant d'autres recherches, de découvrir les projets que feu le lieutenant-gouverneur entendait exécuter et aux efforts duquel, j'ai raison de le croire, tout désagréables qu'ils puissent avoir été à certains individus, cette province doit de très grandes obligations.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Avec grand respect,

Votre très obéissant serviteur,

FRANCIS GORE, *lt-gouv.*

N° 7.—LE JUGE THORPE À EDWARD COOKE, SOUS-SECRÉTAIRE.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 306, p. 86.)

YORK, HAUT-CANADA, 21 janvier 1806.

MON CHER MONSIEUR,—Pour la dernière fois je dois vous demander de m'accorder cinq minutes, car je crois de mon devoir de vous informer de l'état de cette colonie avant que le nouveau gouverneur ne vous quitte ; à la suite d'un examen minutieux de cinq mois, je constate que le gouverneur Hunter a presque ruiné cette province, tant son système a été un système de rapacité, il n'a songé qu'à accumuler des fonds par des concessions de terres ; le loyaliste qui avait droit à du terrain sans contribution ne pouvait en avoir, mais l'aubain qui pouvait payer était sûr de réussir ; injuste et arbitraire il a mécontenté la population et opprimé les fonctionnaires du gouvernement ; il avait auprès de lui quelques Écossais (M. McGill et M. Scott), ses instruments, il les faisait servir à ses desseins, et de tout autre, lui et ses agents étaient excéérés. Rien n'a été fait pour la colonie, on ne s'est pas occupé des chemins, des mauvaises communications par eau, de la poste, de la religion, des mœurs, de l'éducation, du commerce, de l'agriculture. M. McGill et M. Scott ont fait un personnage de leur propre président ; on suit les mêmes mesures et les effets se feront bientôt sentir, car tout ce que *vous désirez* sera défendu, et les Chambres d'assemblée se rendront compte de leur pouvoir, ce qui, dans les colonies, est toujours une mauvaise chose ; vous apprendrez bientôt tout ceci et bien plus encore ; c'est pourquoi, vu cet état de choses, je crois absolument nécessaire de commencer à concilier le peuple de toute façon. J'ai eu des occasions publiques qui ne m'ont pas échappé, et en particulier je cultiverai tous ceux qui le méritent, ou ce qui peut être utile ; ce par quoi je m'engage maintenant à vous assurer que quelque soit la personne qui vienne elle trouvera toute chose dans l'ordre, et que dans douze mois ou moins, je serai prêt à faire passer par la législature toute mesure que vous désirerez ; et je dis tout ceci en supposant que lord Castlereagh ne sera pas amené à mettre quelqu'un au-dessus de moi sur le banc, mais si ses occupations parlementaires devaient lui faire négliger mes efforts, je dois supplier mes amis de demander à Sa Seigneurie de me transmettre à tout autre endroit là où je pourrai faire mon devoir et rendre des services.

J'ai l'honneur d'être, mon cher monsieur,

Avec respect et déférence votre véritablement

Obligé, obéissant et humble serviteur,

ROBT. THORPE.

P. S. J'espère que, dans l'intérêt de l'Angleterre et l'avancement de cette colonie, le nouveau gouverneur sera un civil et un politicien, cela vaut quatre mille par année. La province inférieure six mille—on pourrait faire de bonnes nominations militaires, un lieutenant général en bas et un brigadier ici.

Par suite du retard du monsieur qui devait apporter la présente à New-York, j'ai l'occasion de vous dire que le greffier de la couronne est mort.

5 février 1806. Les Chambres d'assemblée siègent, et vu l'absence d'une personne pour diriger, la Chambre basse est très soulevée. J'ai pris tranquillement les rênes en mains de manière à empêcher des accidents, quoiqu'à l'exemple de Phaéton je m'en sois emparé précipitamment. Je ne me brûlerai pas et j'espère sauver les autres.

N^o 8.—LE JUGE THORPE À LORD CASTLEREAGH.*(Archives canadiennes, série Q., vol., 305, p. 90.)*

YORK, HAUT-CANADA, 4 mars 1806.

MILORD,—Je crois absolument nécessaire d'informer Votre Seigneurie de l'état déplorable dans lequel se trouve cette province; un gouvernement faible a rendu forte la Chambre d'assemblée, et au lieu de concilier et de reconcilier, une prorogation soudaine a provoqué une telle exaspération qu'un appel sera fait au peuple; la position d'un nouveau gouverneur sera très désagréable, et comme je suis certain que les membres vont revenir l'année prochaine animés de sentiments de la plus grande violence, bien heureux si le gouverneur n'a pas quitté Londres pour qu'il puisse lire les journaux de la Chambre et prendre l'avis de Votre Seigneurie sur les réclamations des loyalistes, sur les réclamants militaires, l'augmentation des contributions, la distribution de celles-ci, sur les comptes publics.

Le système du dernier gouvernement a été un système d'extortion et d'oppression, appliqué avec un bras de fer; le désir du gouvernement du jour était de le continuer, mais par suite de l'imbécilité de ceux qui dirigent, tout a été mis au jour; j'ai prévu, milord, ce qui arriverait, et j'ai cru de mon devoir de m'attirer la faveur du peuple et la confiance des représentants, afin de pouvoir mettre un frein à la violence et rétablir l'harmonie; en ceci j'ai réussi d'une façon si complète, que si le gouverneur veut retarder un peu, je promettrai à Votre Seigneurie d'assurer sa tranquillité.

Le secrétaire d'Etat a transmis un bill pour permettre aux étrangers d'obtenir des concessions royales; la chose a été si mal rédigée, que la Chambre d'assemblée n'a pas voulu en permettre la lecture, mais si Votre Seigneurie y tient, on peut le faire adopter ou le modifier légèrement; le gouvernement désire aussi depuis longtemps s'occuper de la culture du chanvre, mais on a négligé ceci comme toute autre chose de nature à servir la province ou à lui donner de la valeur pour l'Angleterre, c'est pour quoi, milord, la première démarche que j'ai faite, après avoir suffisamment gagné la confiance du peuple, a été d'établir une société d'agriculture, s'étendant à toute la province, et, comme Votre Seigneurie le verra, par les résolutions ci-incluses, j'ai eu soin dès le début d'attirer l'attention sur le chanvre; la chose dont il faut ensuite s'occuper c'est d'un chemin d'un bout à l'autre de la province, ce qui me semble avoir été négligé, dans le but de maintenir une marine très inutile et très coûteuse sur les lacs, fardeau qu'on pourra enlever à l'Angleterre dès que des chemins seront établis, et le seul mode certain et le seul mode d'y arriver est, à mon humble avis, au moyen d'une loterie dont les prix seraient de petites concessions de terre; ce moyen, je crois, augmenterait beaucoup la valeur des terres de la couronne; le fonds de la marine diminuerait considérablement, et la province verrait immédiatement sa population s'accroître et la prospérité se développer.

Maintenant, milord, une chose encore, et en écrivant sur cette question, je me réjouis à la pensée que je m'adresse à un avocat dont je me rappelle la cléricature sous le Dr Christian, et dont l'esprit a été formé et enrichi par le plus grand avocat et l'homme d'Etat le plus digne que l'Angleterre n'ait jamais eu; je n'ai donc qu'à dire à Votre Seigneurie qu'il n'existe pas de cour en chancellerie, et vous comprendrez bientôt combien doit être boiteuse et imparfaite la justice de la province; mais lorsque je vous rappellerai que toutes les terres sont tenues en franc et commun soccage qu'une simple dette chirographaire ne peut affecter et que le statut provincial met le débiteur à l'abri de la prison, à moins que le créancier ne puisse jurer que la personne en question est sur le point de quitter la province, vous constaterez immédiatement la nécessité d'ouvrir une cour dans laquelle on puisse attaquer une hypothèque en nullité; à la vérité, tant qu'on n'aura pas établi cette cour, personne ne pourra faire payer une dette, et le caractère de la province ne pourra se libérer de la plus grande ignominie; je dois remarquer ici que les terres du Bas-Canada sont soumises aux dettes, tout comme les meubles, parce qu'elles sont régies par le droit français, qui est basé sur le droit romain et qui soumet rentes et meubles aux dettes chirographaires.

Veillez, milord, pardonner cette longue lettre, la position de la province l'exigeait; un autre détail encore du domaine de mon département et j'ai fini; le

greffier de la couronne et de la cour du banc du roi est mort; M. Warren Baldwin qui en est le sous-greffier depuis plusieurs années, est dans la province la seule personne instruite et qui ait les qualités requises pour lui succéder; en conséquence, comme le greffier est un employé très important pour le tribunal, j'ai l'honneur de le recommander fortement à cette charge, à moins que Votre Seigneurie n'ait l'intention d'envoyer une personne compétente d'Angleterre, auquel cas je n'oserais pas intervenir, cependant la justice et l'humanité militent hautement en faveur de cet homme; comme ses admirables qualités lui en donnent droit et que la vie d'une nombreuse famille en dépend, ceci lui assurera la protection de Votre Seigneurie.

Un mot quant à moi; je suis en Amérique depuis quatre ans, pays où les juges et les jurés ne se sont jamais accordés, cependant deux jurés seulement ont jusqu'ici différé de mes conseils, et on en a jamais appelé d'une seule décision, ma conduite est connue dans votre bureau, et je suis personnellement connu de Votre Seigneurie; cependant, si quelque chose pouvait vous engager à me frapper au cœur en mettant quelqu'un au-dessus de moi, je vous conjure de me faire partir d'ici, où je ressentirais un chagrin perpétuel.

J'ai l'honneur d'être, milord, avec grand respect et estime,
de Votre Seigneurie le très obligé, le très reconnaissant
et le très humble serviteur,
ROBT. THORPE.

N° 9.—DÉLIBÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ COMMERCIALE ET D'AGRICULTURE DU HAUT-CANADA.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 96.)

YORK, HAUT-CANADA.

A une réunion de messieurs venus de différentes parties de la province, tenue à la taverne de Cooper, le samedi 22 février 1806, il fut

Résolu, que de l'industrie du peuple découle le pouvoir de l'Etat et la richesse du sujet; et comme l'agriculture est le mode le plus heureux d'appliquer l'industrie, nous croyons de notre devoir de nous unir dans le but de promouvoir son avancement et de la protéger davantage.

Résolu, conséquemment que nous, pour les fins susdites, nous formions maintenant en société sous le nom de

Société
Commerciale et d'Agriculture
du Haut-Canada.

Résolu, que pour les divers besoins de cette société, chaque membre verse une piastre lors de son admission et deux piastres chaque année.

Résolu, que l'honorable juge Thorpe soit président, John Small, écuyer, secrétaire, et Charles B. Wyatt, écuyer, trésorier.

Résolu, que pour accomplir pleinement le but de cette société et d'obtenir des informations générales sur l'agriculture et le commerce de cette province, une succursale de cette société soit formée dans chaque district, soumise aux mêmes règles et règlements, et qu'un comité de chaque succursale se mettra en communication à chaque trimestre avec le comité correspondant à York, sur les améliorations accomplies, et l'aide dont ont besoin les diverses branches de l'agriculture et du commerce dans le district, et que des succursales se forment partout où elles pourront être nécessaires et à propos.

Résolu, que l'honorable juge Thorpe,
L'honorable Peter Russell,
L'honorable juge Powell,
L'honorable Thomas Scott, procureur général,
D'Arèy Boulton, écr, solliciteur général, M.C.A.,
Wm. Weekes, écr, M.C.A., et le
Rév. M. Stuart,
constituent le comité de la correspondance de cette société.

Résolu, que chaque membre ci-après nommé pour les divers districts de cette province, soit prié de réunir les personnes qui ont les qualités pour former une succursale de cette société dans son district.

Pour le district de Niagara.

L'honorable Robert Hamilton.

Pour le district de l'Ouest.

L'honorable James Baby.

Pour le district de London.

Benajah Mallory, écr, M.C.A.

Pour le district de Midland.

Allan McLean, écr, M.C.A.

Pour le district de l'est.

John Crysler, écr, M.C.A.

Pour le district de Newcastle.

David McGregor Rogers, écr, M.C.A.

Pour le district de Johnstown.

Peter Howard, écr, M.C.A.

Résolu, qu'il y ait une assemblée générale annuelle à York, le second samedi de la session du parlement.

Résolu, qu'il y ait une assemblée trimestrielle le premier jour du terme des sessions, et plus souvent, selon que la société le jugera nécessaire.

Résolu, que le comité de la correspondance ait le pouvoir de former autant de sous-comités dans le district qu'il le jugera nécessaire, conformément au but et sous l'empire des règlements de cette société, et que le comité de la correspondance d'York soit autorisé à disposer du fonds général de la société pour les fins de l'institution, en rendant compte à l'assemblée annuelle.

Résolu, qu'aucun membre nouveau ne soit admis à l'avenir dans ce district qu'au scrutin, qu'une boule noire sur trois signifiera l'exclusion de la personne proposée, et que le nom du monsieur soumis au scrutin sera transmis au secrétaire de cette société par le membre qui doit le proposer un jour au moins avant le scrutin.

Résolu, que tous ceux qui ont signé la liste primitive de souscription de cette société soient considérés comme membres fondateurs.

Résolu, que les membres s'efforceront à engager leurs voisins et leurs connaissances parmi les cultivateurs, à cultiver tous les ans en chanvre une partie de leur terrain (quelque petit que ce soit), et de faire rapport des résultats au comité de la correspondance, indiquant l'étendue et la qualité du terrain, les frais de la culture et du nettoyage du chanvre pour le marché, et la quantité et la qualité du chanvre produit, etc., etc.

Résolu, que cinq cents copies des délibérations de ce jour soient imprimées, avec les noms des membres fondateurs, et qu'il en soit distribué une copie à chaque membre.

Résolu, que les remerciements unanimes de cette société soient présentés à l'honorable président pour le zèle louable qu'il a déployé pour l'établissement de cette société.

Ajourné au premier jour du terme des sessions trimestrielles de la paix.

JOHN SMALL,

Secrétaire.

MEMBRES FONDATEURS

L'honorable juge Thorpe
 L'honorable Peter Russell
 L'honorable juge Powell
 L'honorable Robert Hamilton
 L'honorable Thos. Scott
 L'honorable James Baby
 William Jarvis, secrétaire de la province.
 Thomas Durland, M. C. A.
 Allan McLean, M. C. A.
 Robert Nellis, M. C. A.
 Wm. Weekes, M. C. A.
 Solomon Hill, M. C. A.
 Peter Howard, M. C. A.
 Benajah Mallory, M. C. A.
 D'Arcy Boulton, M. C. A.
 Ebenezer Washburn, M. C. A.
 David Cowen, M. C. A.
 D. McG. Rogers, M. C. A.
 Ralf Clench, M. C. A.
 Joseph Willcocks, shérif.
 Quetton St. George,
 Samuel Ridout
 John Small, C. C.
 John Berkee,
 John Bennett
 Thos. Mosley
 John Cameron
 Richard Ferguson, J.P.
 William Willcocks, J.P.
 Wm. Allan, J.P.
 Robert Baldwin, J.P.
 Wm. Gilkinson
 Révérend G. O. Stuart
 William Cooper
 T. B. Gough
 Simon McNabb
 Révérend Rob. Addison
 George Lane,
 Wm. Stanton D. P.
 Robert Henderson
 Frederick Baron De Hoen
 John Ashbridge
 H. W. Baldwin, greffier en chancellerie.
 Wm. Chewett, J. P.
 C. B. Wyatt, arpenteur général de la province.
 Thomas Ridout, C. P.
 Elisha Beman, J.P.
 William Bond
 William Graham, J.P.
 Stillwell Willson.

N^o. 10.—LE JUGE THORPE À EDWARD COOKE.*(Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 103.)*

5 mars 1806.

MON CHER MONSIEUR,—J'espérais que l'avarice et l'imbécilité de notre gouvernement seraient très pernicieuses, mais elles ont de beaucoup dépassé mes craintes, la Chambre d'assemblée a été prorogée soudainement et le mécontentement va être retentissant dans toute la province. Nous ne connaissons que trop bien les misères qui s'élèvent lorsque le peuple se mêle d'intervenir, mais j'espère éviter la tempête si vous expédiez un gouverneur sensé, ayant un peu de discrétion.

J'ai écrit très à la hâte à lord Castlereagh. J'ai oublié une chose : Sa Seigneurie est-elle d'avis que les deniers prélevés au moyen des droits imposés sur les articles qui entrent dans la province, sous l'empire de l'acte 14 du roi, chapitre 88, et de l'acte 15 du roi, chapitre 40, devraient être appliqués par la Chambre d'assemblée à l'usage de la province? ou les sommes à prélever sont-elles à la disposition du gouverneur? Je crois qu'il est très important de connaître l'opinion et les désirs de lord Castlereagh sur ce point. Je vous transmets quelques résolutions qui vous feront voir que j'ai lancé l'agriculture dans le sentier du progrès; veuillez engager les sociétés en Angleterre à nous aider et à diriger notre attention sur ce qui peut servir à l'Angleterre. Lord Castlereagh nous aidera-t-il si nous en faisons convenablement la demande? J'ai soumis un projet relativement aux chemins que vous approuverez, je l'espère; si le gouvernement accordait une petite quantité de terre comme prix d'une loterie, on pourrait prélever une somme suffisante pour faire dans la province un bon chemin qui aidera prodigieusement le travail de chacun et donnera une grande valeur aux terres incultes. Je ne puis songer à d'autres moyens pour exécuter cette mesure nécessaire dans un pays neuf qui a été si longtemps l'objet d'une négligence criminelle.

Une cour en chancellerie est absolument nécessaire, la constitution est imparfaite sans elle, justice ne peut s'obtenir, et les concessions du roi, lorsqu'elles ont été acquises par fraude ou accordées à tort, ne peuvent être régulièrement annulées dans aucune autre cour. J'apprends que l'organisation de ce tribunal a été retardée parce qu'on réclamait quatre cents (louis) par an pour le juge, mais il est tellement nécessaire de l'établir que je l'entreprendrai, dans l'intérêt de la justice publique, sans émoluments et sans récompense. Je ne compte que sur mon propre travail pour me sortir d'embarras.

A moins que vous ne désiriez créer des misères au nouveau gouverneur, que rien ne puisse engager lord Castlereagh à faire quelque chose pour M. McGill ou M. Scott avant que le gouverneur ne les connaisse et ne se rende compte de l'état actuel de cette province.

M. Allcock est nommé pour le Bas-Canada, il est passé juge en chef de cette région, de la position que j'occupe maintenant sur le banc, mais je n'insiste pas sur cela pour engager lord Castlereagh à m'y mettre; j'espère que les connaissances dont j'ai fait preuve dans ma profession, le travail que j'ai fait pour le gouvernement, et la confiance que le public a en mon habileté et mon intégrité, auront leur entière valeur auprès de Sa Seigneurie; mais si quelque chose devait l'engager à me discréditer, en envoyant un autre au-dessus de moi, je vous prierai d'intercéder pour que je sois transmis ailleurs, car rester me tuerait.

Je suis, mon cher monsieur, avec grand respect et estime,

Votre serviteur véritablement obligé, obéissant et humble,

ROBERT THORPE.

P.S.—Sur les questions dont j'ai parlé à lord Castlereagh et à vous, si vous êtes trop pressé pour écrire, ayez l'obligeance de prier M. Gordon de me laisser savoir ce que vous en pensez; si vous avez l'intention que je sois juge en chef.

N° 11.—LE JUGE EN CHEF ALLCOCK À SIR GEORGE SHEE.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 113).

PICCADILLY, 14 mars 1806.

MONSIEUR,—Relativement à la question de la cour de chancellerie dans le Haut-Canada, au sujet de laquelle vous me demandez de vous communiquer ma manière de voir, j'ai l'honneur de remarquer, en outre de ce que déclare la lettre du général Hunter du 15 septembre 1804, que pendant toute la durée de mon séjour dans la province en 1798, il se présentait continuellement des cas où la justice était complètement frustrée à cause de l'absence d'une cour d'équité.

Mais, monsieur, il doit être évident pour quiconque réfléchit un instant sur cette question, que dans une colonie anglaise, où la législation a déclaré que la loi d'Angleterre est la loi du pays, les occasions doivent être très nombreuses où une cour de droit commun ne peut administrer la justice avec des effets réels.

Voilà quatorze ans que le Haut-Canada est érigé en province et on n'y trouve pas encore de cour d'équité.

Pendant que je siégeais à la cour du roi dans cette province nombre de verdicts ont été rendus contre des défendeurs, contrairement à l'équité de la cause, et dans laquelle une cour de justice ne pourrait apporter remède, particulièrement dans les causes en expulsion.

Il y a nombre de ces causes où très naturellement l'arrêt d'une cour d'équité aurait dû non seulement dégager la partie du verdict, mais régler plusieurs autres questions en litige entre les parties et qui, à raison du fait qu'une cour de justice ne pouvait intervenir, demeurent en ce moment sans décision, au grand préjudice d'une des parties et avec de graves conséquences par suite du manque de justice.

Les plaintes des sujets du roi dans le Haut-Canada de ce qu'ils n'avaient pas une juridiction équitable à laquelle ils pouvaient s'adresser, ont été de fait très nombreuses; feu le général Hunter en a beaucoup entendu parler, et moi encore plus; et d'année en année j'ai donné si souvent l'assurance (étant autorisé à le faire) qu'une cour d'équité serait bientôt établie qu'à la fin on a cessé, je le crains, de s'en occuper.

Les marchands du Bas-Canada qui ont des dettes hypothécaires exigibles très considérables dans le Haut-Canada ont fait très fréquemment de vives représentations de ce qu'il n'y avait pas de tribunal par lequel ils pouvaient faire valoir ces hypothèques, et je crois que plus d'une fois ils ont adressé les plus puissantes demandes aux ministres du roi en Angleterre, pour qu'un tribunal d'équité soit établi.

Sur la demande du général Hunter, j'ai préparé un système pour l'établissement d'un tribunal de ce genre ainsi qu'un tableau d'honoraires. Ces documents ont été transmis en Angleterre pour être soumis à l'approbation des ministres de Sa Majesté, et j'ai cru comprendre de M. Cooke que le tout avait été ou serait approuvé.

Dans tous les cas il fut réglé, avant qu'on connût la vacance dans le Bas-Canada, qu'une cour en chancellerie devait être ouverte à mon retour dans le Haut-Canada, et je devais siéger avec le lieutenant-gouverneur pour lui aider dans les affaires de ce tribunal.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant et très humble serviteur,

H. ALLCOCK,

Ex-juge en chef du Haut-Canada.

N° 12.—W. HARRISON À SIR GEORGE SHEE.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 119.)

TEMPLE, 1er avril 1806.

MONSIEUR,—J'ai examiné la lettre de M. Allcock au sujet de l'établissement d'une cour de chancellerie dans le Haut-Canada, question sur laquelle vous désirez connaître ce que j'en pense.

Il me semble extraordinaire qu'une cour n'ait pas été établie à l'époque où les lois anglaises ont été introduites. Le partage de nos tribunaux en cours de justice et

cours d'équité, fait de cette cour une partie très essentielle de notre organisation; et des griefs devront surgir et des circonstances où la justice est incompétente devront se présenter tant que ce tribunal ne sera pas établi.

Naturellement il faudra que le gouverneur reçoive des instructions positives sur cette question, à cause de ce long retard. Il me semble donc convenable que le secrétaire d'Etat lui ordonne d'établir immédiatement cette cour, en prenant lui-même la charge de chancelier et en appelant à son aide le juge en chef ou l'un des autres juges pour l'aider à établir les règlements des fonctionnaires et les détails de pratique, et aussi pour l'aider à l'instruction des causes sur lesquelles il voudra avoir leurs conseils.

Nombre de difficultés se présenteront au début de l'établissement d'une cour de ce genre avec des fonctionnaires et un barreau non habitués à une cour d'équité, mais ces difficultés disparaîtront à la longue, et il me semble plus opportun de mettre, à cet égard, l'organisation du Haut-Canada conforme à celle des colonies anglaises, que de nommer un fonctionnaire particulier comme juge en équité nécessitant augmentation de dépenses, sans avantage à l'avenir et probablement avec des inconvénients dont je n'ai pas besoin de parler.

La lettre de M. Allcock parle de documents qui ont trait à la question et qu'il serait opportun de consulter, et si, après examen, on constate que le procureur général et le solliciteur général, qu'on doit, il me semble, consulter en pareil cas, ont approuvé l'établissement de cette cour quant aux fonctionnaires et aux honoraires, on peut donner instruction au gouverneur d'établir ce tribunal conformément à ces documents.

J'ai l'honneur d'être, avec grand respect,

Votre humble et obéissant serviteur,

W. HARRISON.

N° 13.—LE JUGE THORPE À ADAM GORDON.

(*Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 124.*)

YORK, HAUT-CANADA, 2 avril 1806,

MON CHER MONSIEUR,—Par une lettre circulaire de l'espèce de gouvernement que nous avons ici, j'ai appris que vous aviez été nommé agent, ce qui m'a fait beaucoup plaisir; je connais les efforts que vous avez faits pour faciliter aux fonctionnaires du gouvernement le paiement de leurs comptes, et je suis, en conséquence, convaincu des services que vous rendrez et de la satisfaction que votre nomination va créer; il serait heureux que toutes les agences fussent remplies aussi vite de la même manière dès qu'elles deviennent vacantes, cela augmenterait la valeur de nos comptes et la certitude du paiement empêcherait des frais et des tracas.

Nous avons besoin d'un agent colonial pour faire les affaires de la province à Londres, et je pense (si vous croyiez devoir l'accepter) que je pourrais obtenir de la législature de vous nommer; le traitement ne sera que de quatre cents louis, mais il y a peu d'affaires à faire.

Je vous transmets un compte rendu des délibérations du dernier parlement, l'esprit de la population est très soulevé; le gouvernement du général Hunter a été un gouvernement militaire; il ne songeait qu'à percevoir des piastres; ces faibles individus ont essayé de continuer le système qui, mis au jour, a provoqué toute l'agitation; je me suis donné beaucoup de peine et j'ai réussi à obtenir la confiance de la population au delà de mes espérances; c'était absolument nécessaire pour épargner au nouveau gouverneur beaucoup d'ennuis, et, comme j'espère être juge en chef, c'était mon devoir et mon inclination.

Nous n'avons pas de service postal régulier, et j'entends rarement parler des incessantes gloires dont se couvre l'Angleterre; M. Lewis avait l'habitude de m'envoyer un journal, mais je ne reçois jamais rien ici.

Je suis, monsieur, avec un profond respect,

Votre humble et obligé serviteur,

ROBT. THORPE.

N° 14.—LE JUGE THORPE À EDWARD COOKE.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 127).

YORK, HAUT-CANADA, 1er avril 1806.

MON CHER MONSIEUR,—Quand je vous ai écrit la dernière fois, je ne croyais pas être obligé de vous importuner longtemps, mais l'état actuel des esprits dans les Etats américains fait qu'il est plus particulièrement nécessaire que vous ayez des informations exactes sur cette province. Avant la réunion de la législature je vous ai fait part de mes craintes, et après la prorogation je vous ai dit jusqu'à quel point elles s'étaient réalisées ; l'esprit du public est très agité. Le compte rendu ci-inclus des délibérations parlementaires (imprimé aux Etats), qui expose beaucoup de choses, va encore l'aggraver, et un journal que le public est sur le point de fonder va bientôt mettre le feu ; vous pouvez, cependant, être assuré que la population est bien disposée envers le gouvernement britannique et que la province a une grande valeur, si l'on rendait justice à l'une et si l'on faisait des efforts pour l'autre ; mais l'extortion, la partialité et la négligence du gouverneur Hunter, que ses faibles et malicieux instruments ont continués avec le président, et qu'ils ont exercés (sans aucun droit) pour leurs propres fins, ont été mises au jour et ont mis le peuple en fureur ; qu'un gouverneur s'enrichisse par le pillage des princes de l'est, cela peut être d'une grandeur vicieuse, mais la rapacité qui a arraché les pénibles piastres des pauvres de l'ouest est une chose misérablement vile et d'une perversité méprisable ; mais le général Hunter n'a pas même fait preuve d'une déférence ordinaire envers le secrétaire d'Etat, car il a créé des positions sans permission pour ses propres fins ; il a nommé M. McGill inspecteur général avec un traitement de quatre cents louis par année, parce que la chose lui était utile bien que ce fut une inutilité et une charge pour le peuple. J'espère qu'il ne sera rien fait pour les fonctionnaires du gouvernement ici avant l'arrivée du gouverneur, car il y aurait un très grand mal à ce qu'il fut lié à quelqu'un d'eux, particulièrement dans le conseil ; qu'il voie le pays, qu'il connaisse la population, qu'il tâte le pouls du public, et il pourra faire des représentations plus véridiques et plus avantageuses que celles que vous pouvez recevoir aujourd'hui ; si quelques hommes sensés faisaient partie de la suite du gouverneur cela donnerait un regain de vigueur à la province, chose absolument nécessaire, car la population ne veut plus souffrir un système militaire, non plus que les reptiles inférieurs qui ont servi d'instruments serviles pour l'appliquer.

Les dépenses de la marine inutile sur les lacs sont énormes, si vous examinez le budget de l'année vous serez étonné de la somme ; en ce moment le président est à faire construire pour son gendre un bâtiment qui coûtera trois mille louis. Assurément l'argent de l'Angleterre ne devrait pas être ainsi gaspillé dans un pays comme celui-ci en pareil moment ; comme prétexte de ce service de protection les chemins ont été oubliés ; mais même maintenant un seul navire sur chaque lac suffit.

J'appréhende que la population va se réunir dans tous les comtés pour adresser des suppliques au roi, et même les sauvages, pour exposer leurs griefs ; toutefois je vais essayer de maintenir la tranquillité, du moins jusqu'à l'arrivée du gouverneur. J'ai fait tout le travail de la cour criminelle et de la cour *nisi prius* pour le juge en chef depuis mon arrivée (en vérité c'était nécessaire pour la couronne et la population que quelqu'un qui connût quelque chose agissât, car le procureur général est tout aussi incapable dans sa profession que nuisible ailleurs), et j'espère que vous croirez que j'ai mis à profit les occasions qu'offre la position ; on m'a dit que la population était mécontente du gouverneur et que les jurés étaient toujours en désaccord avec le banc ; dans mon allocution j'ai parlé fortement de ce sentiment, afin de les rappeler au sentiment de leur devoir et à l'application juste du lien et de la constitution de l'Angleterre, ce qui provoque instantanément l'adresse ci-incluse du petit jury, événement unique ; vous pouvez donc facilement juger ce qu'il m'a fallu faire et ce que j'ai fait. Ayant accompli tout ce qui était nécessaire je vais me retirer à la petite ferme de la nouvelle ville, et y attendre la décision de lord Castlereagh ; dans le cas où Sa Seigneurie recommanderait toute autre personne comme juge en chef je rentrerai dans la retraite, n'accomplissant que mes devoirs sur le banc du roi, ou au circuit, jusqu'à ce que je puisse obtenir de Sa Seigneurie de changer ma position. J'espère

que vous approuvez mon plan concernant les chemins et que vous constatez la nécessité d'une cour de chancellerie.

Quoique je désire vivement recevoir des nouvelles d'Angleterre, il me faut rester dans l'incertitude, car nous n'avons pas de poste régulière, et je crois que mes lettres sont supprimées.

J'ai l'honneur d'être, cher monsieur,

Avec respect et considération,

Votre très obligé,

ROBT. THORPE.

N° 15.—LE PETIT JURY DU DISTRICT DE HOME AU JUGE THORPE.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 132.)

YORK, SAMEDI, 5 avril 1806.

Le lundi 27 mars dernier, le petit jury du district de Home a présenté l'adresse suivante à l'honorable juge Thorpe.

A l'honorable juge Thorpe.

HONORABLE MONSIEUR,—Profondément impressionnés des conseils paternels et salutaires que contenait votre bienveillante et instructive allocution à cette partie des sujets de Sa Majesté convoqués officiellement à cette présente cour, nous ne pouvons taire les sentiments de plaisir et de gratitude que nous fait éprouver votre nomination comme un des juges de Sa Majesté dans cette province. Convaincus comme nous le sommes de la haute supériorité du code judiciaire britannique, nous prenons la liberté de donner à Votre Honneur l'assurance que nous ne désirons qu'un exposé clair de nos devoirs afin de pouvoir rendre justice d'une façon entière et parfaite, en tant que les faits et nos pouvoirs comme jurés nous permettent de le faire.

Permettez-nous, honorable monsieur, de dire, en vous offrant ainsi nos hommages, que nous nous rendons parfaitement compte de la protection générale et particulière de la personne, de la propriété et des droits individuels, que le gouvernement britannique accorde à tous ses sujets; et que nos sentiments, notre loyauté et notre attachement sont unanimes.

Et nous avons l'honneur de nous souscrire, etc., etc., etc.

John Button
Joshua Millar
Isaac Secord Sen.
Daniel Dehart
Joseph Tomlinson
Samuel Lawrence
John Daniel
Garret Vangante
John Dehart
Joseph Vancise
William Jones
Samuel Reynolds
Benjamin Harrington
Samuel Piper
John Wurts
Philip Peck
Peter Degear
Abraham Herrington
John Moore
Isaac Secord, jeune
James Hamilton.

William Marr
John Remore
George Pingle
George Boyles
Henry Bartholomy
Robert Grains
Wm. Robinson
Ebenezer Cook
Andrew Thompson
Matthew Mills
Ezekiel Post
Archibald Thompson
Andrew Johnston
David Thompson
James Elliott
James Palmer
Uriah Lundy
Joseph Tumblestone
Peter Miller
James Mustard

Ce à quoi Son Honneur a bien voulu renvoyer la réponse suivante:

A messieurs les petits jurés.

MESSIEURS,—C'est un bonheur pour moi d'entendre exprimer les sentiments de votre adresse; ils sont flatteurs pour moi et ils vous font beaucoup honneur; ils ont

frappé la calomnie de honte, et ont posé les principes les plus nobles en dictant la conduite la plus droite digne d'être suivie par tous dans toute la province.

Ce sont là les voies qui conduisent à la prospérité publique, ce sont là les moyens de protéger la liberté et la propriété et de les conserver intactes pour vous-même et votre postérité.

Votre seule prétention sera savoir qui fera le plus pour maintenir le bien, la loi et la constitution de l'Angleterre, rendre à la province et la population les services les plus précieux.

Soyez assurés, messieurs, que je suis votre fidèle ami,

ROBERT THORPE.

YORK, 29 mars 1806.

N° 16.—LE JUGE THORPE A EDWARD COOKE.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 135.)

MON CHER MONSIEUR,—Je viens justement d'apprendre la mort de M. Pitt, et le changement de ministère; je soupçonne que vous ne resterez pas à votre poste si vos vieux amis s'en vont; c'est pourquoi je prends la liberté d'espérer, si vous l'apprenez, que vous transmettez au nouveau secrétaire la partie de mes lettres à lord Castlereagh et à vous-même, relative aux affaires, car je crois essentiel, non seulement pour la prospérité, mais aussi pour la tranquillité de la province, qu'on connaisse sa position et qu'un changement s'opère. C'est un malheur public que vous ne restiez pas au ministère, et c'est un système malheureux que de changer le sous-secrétaire juste au moment où il devient maître des affaires coloniales.

Avant que lord Castlereagh ne sorte du gouvernement, je présume qu'il va remplir les charges vacantes, et je ne doute pas de sa bonté et votre durable amitié pour moi.

Avec respect et estime,

Je suis votre très fidèle et très obligé serviteur,

ROBT. THORPE.

7 avril.

N° 17.—LE JUGE THORPE À ADAM GORDON.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 150.)

(Extrait.)

YORK, HAUT-CANADA,

14 juillet 1886.

* * * * *

On rapporte que M. Scott, le procureur général, est juge en chef; sous quelle fausse impression à l'égard de ce dernier ou à la suite de quelle rancune contre moi lord Castlereagh a-t-il fait cela, je l'ignore, mais vous apprendrez bientôt qu'il est tout à fait incapable de remplir la charge, que cette nomination va affreusement embarrasser le gouverneur, que la province va en être universellement mécontente, et je pense que vous constaterai bientôt que la province aurait été parfaitement satisfaite eussé-je été nommé, et si vous connaissiez la moitié de la situation, vous seriez convaincu que ce n'était pas le temps d'activer le feu et de mettre le nouveau gouverneur dans un état pitoyable; mais nous attendons le nouveau gouverneur de jour en jour, et je suppose qu'il donnera toutes les nouvelles au secrétaire; toutefois, si d'après les rapports, M. Windham approuve les plans que j'ai transmis à lord Castlereagh et à M. Cooke, ou s'il a quelque chose de neuf à proposer, et qu'il croit avoir besoin de mon aide, il devrait me nommer aux deux conseils, pour que la chose se fasse à temps avant la réunion de la législature; il sera le meilleur juge de ces questions; s'il y a une cour de chancellerie (et la province ne peut guère marcher d'avantage sans elle) je suppose que je n'aurai pas de concurrent, car je pense bien que personne de ces gens là n'aurait la folie de la demander; dans tous les cas je vois qu'il faut que quelque chose se fasse pour tranquilliser l'esprit de la population; quant à moi je vais me retirer autant que possible jusqu'à ce que je puisse rendre quelque service au gouvernement, car, quoiqu'il arrive maintenant, je comprends que je devrai compter sur moi pour que justice me soit enfin rendue; car soyez assuré

que le gouvernement ici ne peut être dirigé longtemps par un vieux prêcheur méthodiste faible et ignorant, et je déplore que vous ne soyez pas informé de l'état actuel des esprits et de la position précaire de cette province.

J'apprends que mon ami sir G. Shee est sous-secrétaire de M. Windham, il sait combien je suis actif et disposé à servir le gouvernement, il en apprendra davantage de mes ennemis (car j'en ai parce que je m'élève contre l'oppression); le secrétaire pourrait témoigner de ma compétence pour ma position, et que j'ai la faveur du peuple d'un bout à l'autre de la province. Sir George Shee sait comment les juges m'ont recommandé avant et lors de ma demande relative à la cour de chancellerie, le chancelier et le baron en chef d'Irlande témoigneraient de ma compétence.

Je me sens assurément froissé de ce que cette créature méprisante soit mise au-dessus de moi; j'espère que pour obtenir justice je ne serai pas obligé d'aller à Londres et de quitter ma famille sans secours pour y arriver.

Je suis, mon cher monsieur, avec grand respect,

Votre très obligé,

ROBT. THORPE.

N° 18.—LE JUGE THORPE À SIR GEORGE SHEE.

(*Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 173.*)

MON CHER SIR GEORGES,—Lorsque notre ami qui est maintenant au ciel (si jamais l'humanité n'est appelée à ce séjour céleste) me présenta à vous la première fois, vous me fîtes envoyer en Amérique, et vos dernières instructions furent que je devais m'appliquer à recueillir et à transmettre des informations au secrétaire; je n'ai pas cessé de travailler et je crois avoir rempli mon devoir envers la colonie et à la satisfaction du secrétaire. Lorsque j'arrivai dans ce pays je constatai que le général Hunter avait régné en despote militaire, non pas en gouverneur nommé pour gouverner une province avec une constitution britannique; la Chambre d'assemblée commença à se soulever et la fermentation chez le peuple devint plus violente; je compris la difficulté de la position du nouveau gouverneur, et supposant que je serais nommé juge en chef et obligé d'aider à son administration je cultivai les membres de l'Assemblée et calmai les esprits; mais on a mis au-dessus de moi et on a fait juge en chef un être qui n'a ni talent, ni connaissance, ni énergie, ni manières, et qui, méprisante dans l'esprit du peuple, ne peut avoir de poids sur les jurés et réduira conséquemment le banc à l'insignifiance; on a grand besoin d'une cour de chancellerie; on devrait en établir une; on dit que le juge en chef doit présider, il s'en suivra que l'esprit public va encore s'agiter et que la Chambre d'assemblée va présenter de violentes requêtes à l'encontre; les mesures du gouvernement seront traitées comme l'année dernière, alors que les bills mêmes du bureau du secrétaire n'étaient pas supposés être lus dans la Chambre d'assemblée, et cette riche province (qui pourrait être une des ramifications les plus précieuses de l'empire) continuera dans le bouleversement, et à être l'occasion de dépenses inutiles pour l'Angleterre; personne ne peut être plus misérablement posé; j'arrive justement du circuit, une vacance s'est faite dans l'Assemblée et la population a résolu de m'amener à la Chambre, je n'ai pas encore vu le gouverneur, mais je lui ai écrit pour lui dire que je n'accepterai aucune position à moins que je puisse lui rendre quelque service dans l'administration de son gouvernement; cependant comment la chose est-elle possible, car je ne pourrais m'accorder avec des hommes dont les mesures ont toujours été arbitraires et oppressives, d'un autre côté je ne voudrais pas forfaire à aucun principe pour tout ce qu'on pourrait m'accorder, en conséquence le seul moyen que je vois pour sortir de ce dilemme c'est de compter sur votre bonté, en me déplaçant, mon traitement ici, déduction faite, n'est que de sept cent cinquante louis, dont une partie est employée au circuit (l'indemnité n'étant pas suffisante), même avec ces appointements j'ai été obligé de payer cent louis par année pour une maison. Je n'ai pas un acre de terre, et cependant malgré une famille de quinze personnes je vis aussi dignement que je le puis, pendant qu'un avocat fait quinze cents louis par année; il va peut-être s'établir une cour au cap de Bonne Espérance et vous y m'en verrez peut-être; mais je quitterais ce délicieux climat et ce magni-

rique et fertile pays pour aller n'importe où dans le but d'y trouver du repos, pourvu que ce ne fut pas un climat qui exposerait bien vite la vie de mes chers enfants. Je puis dire avec vérité que je n'ai pas deshonorié votre protection, ni la mémoire de ces grands hommes qui sont volontairement devenus responsables de mes talents et de mes connaissances légales, et si vous pouviez voir les témoignages d'approbation qui me sont venus de toutes parts vous seriez convaincu et vous reconnaitriez que je n'ai pas mérité la négligence dont j'ai été l'objet, mais j'ai été frappé au cœur par les fonctionnaires haut placés, par ceux-là qui m'avaient témoigné le plus d'égards.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très reconnaissant et très humble serviteur,
ROBT. THORPE.

N° 19.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE A M. WINDHAM.

(Archives canadiennes, serie Q., vol. 305, p. 61.)

(N° 9.)

YORK, HAUT-CANADA,

27 octobre 1806.

MONSIEUR,—Dans ma dépêche du premier octobre (n° 6) j'ai essayé de vous donner une idée de l'état dans lequel j'ai trouvé cette province; je vous y ai fait entendre qu'il existait du mécontentement, et que je craignais que ces mécontentements étaient fomentés par des personnes qui, parmi nous, voulaient embarrasser le gouvernement de Sa Majesté. Comme j'étais presque complètement étranger, je n'osai pas alors en dire plus, connaissant bien le danger d'être induit en erreur par des représentations partiales.

Il convient maintenant que nous ne gardions pas le silence. Les adresses et les réponses qu'on a fait circuler dans cette province par moyen de journaux (et que je vous transmets sous ce pli) parlent par elles-mêmes et font voir les idées que, je suis peiné de le dire, cultive et appuie un juge de cette province, et à une époque où son influence doit avoir le plus d'ascendant sur l'esprit du public. Il n'y a guère plus de douze mois qu'il vit dans cette colonie, il n'a vu le lieutenant-gouverneur Hunter, à Québec, que quelque temps avant sa mort, un homme dont il a essayé de ternir, en public et en particulier, le caractère et la mémoire, et il ne peut connaître que d'après des rapports, nombre de faits dont il parle, au sujet du gouvernement de cette province. C'est à l'occasion de son premier circuit qu'il parle ainsi au public.

On a lieu de croire qu'il sera nommé membre de la Chambre d'assemblée; et l'année prochaine son circuit comme juge embrassera le reste de la colonie.

A quels griefs fait-il allusion, je l'ignore, les personnes les plus respectables avec lesquelles j'ai conversé n'en formulent aucune.

Ce n'est que justice pour le caractère du général Hunter que je n'ai pas eu l'honneur de connaître, de dire qu'en tant que je puis en juger, sa conduite a été ferme et énergique et semble avoir été dirigée de manière à favoriser le bien de ce pays. C'est avec la plus grande répugnance que je vous importune de ce sujet désagréable, mais mon devoir exige que je sois attentif et mon désir est de redresser les torts s'il y en a; et d'agir avec fermeté, mais avec modération, quoi qu'il arrive. De crainte, cependant, que ce monsieur ne continue à suivre la ligne de conduite qu'il a adoptée jusqu'ici, j'accepterais comme une faveur de votre part si vous vouliez bien m'honorer, aussitôt que possible, de votre manière de voir et de vos instructions, relativement aux mesures que vous jugerez les plus sages pour moi d'adopter en pareils cas.

Les personnes les plus respectables de cette province ont les yeux sur moi pour les protéger, et, de fait, elles m'ont demandé, dans l'intérêt de la tranquillité publique de contrecarrer et de combattre ces principes et leurs fauteurs, qui, en ce moment, agitent les classes inférieures de la société; j'admets que je suis inquiet dans cette circonstance, mais j'espère que vous me ferez la justice de croire que cette inquiétude a pour cause le désir de faire mon devoir et d'appuyer les intérêts de Sa Majesté dans cette colonie.

Permettez-moi d'ajouter que M. Thorpe m'a fait savoir qu'il a communiqué à M. Cooke tout ce qui a trait au gouvernement de cette province; pour ma part, je n'ai rien à cacher, mais en même temps la prudence et le respect que je me dois me font

désirer que les ministres de Sa Majesté reçoivent des informations complètes et qu'ils ne soient pas guidés par des représentations partiales.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,

FRANCIS GORE,

Lieutenant-gouverneur.

N° 20.—ADRESSE AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE.

(*Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 197.*)

YORK, 30 août 1806.

Le samedi, 23 courant, est arrivée ici Son Excellence Francis Gore, lieutenant-gouverneur de la province du Haut-Canada de Sa Majesté. Son Excellence a été reçue avec les honneurs dus à son rang; elle a prêté le serment d'office dans les édifices du gouvernement, lundi dernier.

Le mercredi, 27 courant, W. Weekes, écrivain, membre du parlement pour le comté d'York, Durham et Simcoe, a présenté à Son Excellence, au nom des habitants du district de Home, l'adresse suivante :

A Son Excellence FRANCIS GORE, lieutenant-gouverneur de la province du Haut-Canada, etc., etc., etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, les très fidèles et très loyaux sujets de Sa Majesté, les habitants du district de Home, avons l'honneur de féliciter Votre Excellence sur son heureuse arrivée dans cette province, et de vous exprimer la sincère assurance de notre loyauté et de notre attachement inaltérables envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté. Nous prenons aussi la liberté d'ajouter que nous éprouvons un très vif plaisir en remarquant dans la nomination de Votre Excellence la haute prérogative d'autorité royale détachée qui n'a pas de rapport avec un établissement militaire; et nous caressons l'espoir de ressentir, dans votre administration du gouvernement, la sollicitude paternelle d'un souverain bienveillant pour la prospérité de la province en union avec l'affection d'un peuple reconnaissant.

En nous approchant de Votre Excellence, animés d'un attachement zélé pour une constitution à laquelle des innovations ne peuvent porter atteinte et que l'anarchie ne peut détruire, nous déplorons d'être dans la nécessité de vous déclarer que, depuis l'établissement de cette constitution dans ce pays, son système n'a pas été compris, et son énergie mal employée. Dans des fonctions où la dignité et le devoir commandaient de favoriser le bien public, on n'a eu soin que des intérêts particuliers, et la prérogative et les privilèges ont été indistinctement sacrifiés au temple d'une volonté arbitraire.

Nous ferions volontiers disparaître de notre mémoire toute impression d'événements du passé, s'il était aussi facile d'oublier nos souffrances que de les réduire au silence; mais nous nous gardons, en ce moment, d'appeler l'attention de Votre Excellence sur leurs détails, heureux comme nous le sommes dans l'espoir que le souvenir du passé ne servira pas de contraste au bonheur que nous réserve l'avenir; et que, sous l'administration de Votre Excellence, aucun incapable ou aucun esprit erronné n'obtiendra d'influence ou d'ascendant dans les conseils de la province.

Il est inutile pour nous de déclarer, et d'un autre côté Votre Excellence n'a pas à apprendre que l'institution du gouvernement, duquel nous recevons notre protection héréditaire, a l'antiquité pour origine et la sagesse des âges pour appui; qu'il est devenu célèbre avec le temps et parfait avec l'expérience, et que toute déviation de ses principes doit signifier un acheminement vers notre ruine; mais nous osons croire qu'il n'est pas hors d'ordre de dire que nombre d'entre nous l'ont appuyé au risque de leur vie et aux dépens de leurs biens, que d'autres s'y sont consacrés par goût et ont donné à son établissement le travail de longues années et le fruit de leur industrie, et qu'il est de l'intérêt de tous de le transmettre intact d'âge en âge, jusqu'à ce que, dans l'appréciation de sa jouissance, la perpétuité et l'âge deviennent synonymes de notre postérité.

(Signée par 301 habitants du district de Home.)

Ce à quoi il a plu à Son Excellence de faire la réponse suivante :—

MESSIEURS,—Je vous remercie de vos félicitations à l'occasion de mon heureuse arrivée dans cette province, et j'ai reçu avec plaisir vos protestations d'attachement envers la personne et le gouvernement de Sa Majesté.

J'approuve hautement les sentiments que vous exprimez relativement à la constitution britannique. Je ferai tout en mon pouvoir pour l'administrer ici avec impartialité et la protéger contre l'anarchie et l'innovation.

FRANCIS GORE,

Lieut.-gouv.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
YORK, 27 août 1806.

N° 21—LE GRAND JURY DU DISTRICT DE LONDON AU JUGE
THORPE.

(*Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 201.*)

Le grand jury de London a présenté l'adresse qui suit à l'honorable juge Thorpe aux dernières assises.

A l'honorable juge Thorpe :

Nous le grand jury du district de London vous prions d'accepter nos remerciements les plus pressés pour l'excellente allocution que vous nous avez faite à ces assises. Nous en conservons l'impression parce qu'elle est une source d'avantage pour nous et de bienfait pour le public, et nous nous flattons qu'en nous en tenant à ce qu'elle comporte, l'animosité de parti dans tout le district disparaîtra devant le désir général d'obtenir l'ordre social et la tranquillité publique. Il nous a fait beaucoup plaisir de remarquer que, dans l'exercice de vos hautes et importantes fonctions, le caractère du juge ne souffre d'une affabilité de manières, et que les bons conseils de la cour produiront un effet plus soudain pour reconcilier les différends de la société qu'une application rigoureuse de la loi que des efforts âpres et mal digérés faits dans le but d'infliger une punition exemplaire. Nous apprenons avec beaucoup de bonheur qu'il a plu à notre souverain de nommer un gouverneur civil pour cette province, et nous espérons que, sous son administration il s'opérera un changement de mesures qui fera oublier le souvenir des procédés que l'autorité a sanctionnés dans le passé, et qui cependant ne sont pas moins dérogoires aux prérogatives de la couronne que pernicieux aux privilèges du sujet. Nous vous prions de mettre sous les yeux de Son Excellence les actes de cette nature qui sont venus à votre connaissance, avec l'espoir que nous avons sincèrement qu'après que Son Excellence en aura fait l'examen, la justice étendra son influence pure et sans mélange même jusqu'à cette partie éloignée des possessions de Sa Majesté, et que toutes les classes de son peuple bénéficieront avec impartialité de la sévérité et de la perfection d'une heureuse constitution. Nous vous prions aussi d'accepter nos souhaits les plus sincères pour votre santé et votre heureux retour dans votre famille.

Nous avons l'honneur d'être,

De votre honneur les très obéissants et très humbles serviteurs,

Au nom du grand jury,

JONATHAN WILLIAMS,

Président.

Salle du grand jury,
17 septembre 1806.

Ce à quoi Son Honneur a bien voulu répondre ce qui suit :

Au grand jury du district de London.

MESSIEURS,—Etre l'humble instrument du retour de l'harmonie et de la paix dans votre district, est un surcroît de bonheur.

L'acte de gouverner est une science difficile ; le savoir n'est pas intuitif et les jours d'inspiration sont passés ; conséquemment lorsqu'il n'y avait ni talent, ni éducation, ni renseignements ou même de manières dans l'administration, on pouvait espérer peu de chose et on n'a rien produit ; mais il y a un dernier degré d'abattement

comme il existe un dernier degré d'exaltation, d'où s'avancent ou s'éloignent naturellement toutes les affaires humaines ; nous pouvons donc espérer qu'en proportion de votre abattement, votre progrès dans la prospérité se développera avec une rapidité de plus en plus grande.

J'exposerai au gouverneur tout ce que vous désirez et je n'ai pas le moindre doute que je trouverai en lui cette puissance d'esprit, ces connaissances politiques, ces habitudes officielles, et ces bonnes dispositions qui sont propres à faire d'une jeune province un Etat supérieur, riche et puissant, abondant en bienfaits pour ses habitants et précieux pour ce grand empire duquel nous recevons tout ce qui est bon et auquel nous devrions prouver notre profonde reconnaissance.

Je suis, messieurs, votre très obligé, très obéissant et très humble serviteur,

ROBERT THORPE.

N° 22.—LE GRAND JURY DU DISTRICT DE L'OUEST AU JUGE THORPE.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 204.)

SANDWICH, 4 septembre 1806.

MONSIEUR,—Nous, le grand jury du district de l'ouest, profondément touchés de la haute sollicitude dont vous faites preuve pour le bien-être et la prospérité de ce district, désirons vous exprimer nos remerciements reconnaissants pour votre allocution bienveillante, et pour la manière digne avec laquelle vous nous avez indiqué les moyens d'augmenter nos richesses et de hâter notre bonheur futur ; et nous comprenons vivement que les sentiments que vous avez exprimés avec tant d'énergie, ne manqueront pas de produire un bon effet sur la société, et que la tranquillité et l'industrie seront les traits dominants d'un peuple qui jouit des bienfaits de notre heureuse constitution et qui désire la perpétuer à la postérité.

Nous avons aussi l'honneur d'ajouter que nous vous sommes très obligés pour l'intérêt dont vous avez fait preuve à l'endroit de nos intérêts agricoles ; et que nous sommes sincèrement déterminés à adopter toute mesure qui pourra favoriser leur progrès et mettre en activité l'énergie du pays.

Nous espérons qu'en partant vous apporterez avec vous nos plus sincères souhaits pour votre bonheur domestique et l'assurance de notre sollicitude pour que vous occupiez longtemps la fonction publique où vous vous distinguez si éminemment comme gardien des lois et ministre de la justice.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur, avec grand respect et estime,

Vos très obéissants serviteurs,

(Signé par le président et 19 autres.)

Au grand jury du district de l'Ouest,

SANDWICH, 4 septembre 1806.

MESSIEURS,—En vérité je m'intéresse à votre prospérité, et si j'avais besoin d'un motif pour m'engager à y travailler, vos bons égards m'en fourniraient un très puissant ; les louanges d'hommes eux-mêmes les plus dignes d'éloges, sont la plus précieuse source d'encouragement.

Nous ne devons pas cesser de travailler à l'agriculture, avec de l'industrie votre sol est une mine et sans travail un bien perdu ; bientôt nous aurons de l'abondance dans notre pays et du surplus pour l'étranger ; des chemins pour faciliter nos efforts s'ouvriront bientôt, je l'espère ; puisse notre gouverneur être la chaleur de Prométhée et animer la province du centre aux extrémités.

Je tâcherai de vous convaincre, messieurs, que votre confiance n'a pas été mal placée dans votre très obligé, très obéissant et très humble serviteur.

ROBERT THORPE.

N° 23—LE PETIT JURY DU DISTRICT DE L'OUEST AU JUGE THORPE.

*(Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 206.)**A l'honorable juge Thorpe :*

Nous les petits jurés du district de l'ouest, ayant assisté avec beaucoup de satisfaction à votre allocution aux grands jurés à l'ouverture des présentes assises, et ayant dans les diverses causes où nous avons été appelés à exercer les fonctions de jurés, reçu de vous des explications relatives à notre devoir, qui nous ont permis de distinguer entre le vrai et le faux, entre l'accusation et le crime, nous prenons la liberté de vous offrir nos sincères remerciements et de vous assurer de notre respect pour ces lois que vous nous avez si habilement expliquées et que nous avons essayé de mettre en vigueur.

Nous vous donnons l'assurance que non seulement nous nous souviendrons des leçons de moralité et des principes d'ordre social que vous avez bien voulu nous donner et nous inculquer, mais que nous les répandrons parmi nos parents et nos amis, et que nous ne cesserons de travailler à faire partager à toute autre partie de la société des sentiments si encourageants pour notre bonheur présent et si propres à nous conduire à la prospérité.

(Signé par le président et 25 autres.)

Aux petits jurés du district de l'ouest.

MESSIEURS,—Tous les sentiments qu'exprime votre bonne adresse me réjouissent, vous font honneur ainsi qu'à la société.

Vous respectez et maintenez la loi, vous aimez la moralité et la répandez, vous donnez l'exemple le meilleur quant à l'ordre social, et vous récompensez les efforts des autres par des éloges les plus chaleureux.

La pureté publique, la vertu dans la vie privée, et l'industrie active conduisent à la grandeur, au bonheur et aux richesses ; que vous puissiez jouir longtemps des bienfaits que vous méritez si bien, c'est le vœu ardent de votre très obligé, très obéissant et très humble serviteur,

ROBERT THORPE.

6 septembre 1806.

N° 24.—LE PETIT JURY DE NIAGARA AU JUGE THORPE.

*(Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 208.)**A l'honorable juge Thorpe :*

Nous les petits jurés du district de Niagara, avons l'honneur de vous offrir, à l'occasion de la clôture des assises, nos plus sincères remerciements pour les explications que vous nous avez données sur la question importante de nos devoirs, et aussi de vous assurer que nous nous rappellerons toujours avec reconnaissance l'enseignement dont vous nous avez fait part avec tant de clarté et d'urbanité.

Nous admirons la constitution dont vous avez si heureusement parlé—conformément à l'idée que nous nous faisons de son système et de l'influence qu'elle doit avoir pour nous assurer la jouissance de nos droits les plus chers et l'exercice de nos privilèges les plus sacrés.

Ce n'est pas pour nous une mince consolation, en retournant à nos foyers, de savoir que l'exécution des lois dont, par devoir et par goût, nous désirons le maintien, est confiée à un homme aussi capable d'en exposer le sens et si tenace à les maintenir inviolables ; et nous espérons que ni les efforts des esprits mal équilibrés, ni les représentations des ignorants, n'ébranleront jamais les règles de la preuve qui donnent au procès par jury la certitude dans la décision et une mesure équitable de justice.

(Signé par le président et 33 autres.)

Aux petits jurés du district de Niagara.

MESSIEURS,—J'ai désiré vous aider dans l'accomplissement fidèle de vos devoirs importants, et l'approbation que vous faites de mes efforts est plus qu'une récompense.

Votre admiration de la constitution, dont vous constituez une branche si précieuse, et votre vénération de ces lois que vous maintenez si énergiquement, témoignent de votre sagesse et de la sécurité publique.

Lorsque nous déplorons les malheurs de l'hémisphère oriental et que nous contemplons le bonheur de l'hémisphère occidental, nous devons remercier Dieu de cette abondance de bienfaits et prier avec ferveur pour que l'Angleterre soit un exemple et la France un avertissement pour notre postérité.

Soyez assurés, messieurs, que je conserverai la ligne de conduite qui m'a mérité votre respect et élevé dans votre estime.

Je suis votre humble et obéissant serviteur,
ROBERT THORPE.

6 octobre 1806.

N° 25.—REQUÊTE PRÉSENTÉE AU JUGE THORPE.

(*Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 210.*)

A une réunion de francs-tenanciers tenue sous la présidence de William Willcocks, écr, à l'hôtel Moore, le 20 octobre 1806, dans le but de faire le choix d'une personne convenable pour les représenter en parlement, il a été unanimement résolu que M. le juge Thorpe soit prié de représenter les comtés d'York, de Durham et de Simcoe, à la place de notre regretté représentant William Weekes, écr, décédé; et il a été aussi résolu que la réunion soit ajournée au 7 et qu'avis en soit publié dans le prochain numéro de la *Gazette*.

WILLIAM WILLCOCKS,
Président.

A une réunion tenue conformément au dit ajournement (le président étant inévitablement absent) l'adresse qui suit a été unanimement adoptée :—

A l'honorable juge Thorpe :—

MONSIEUR,—Accablés de douleur par la mort inattendu de notre regretté représentant capable et droit, nous, nous francs-tenanciers des comtés d'York, de Durham et de Simcoe, comprenons que nous avons négligé nos intérêts pendant cette époque d'épreuves. Maintenant que nous sommes revenus à nous-mêmes, c'est à vous que nous nous adressons; malgré la grande somme de consolation que nous donne le début d'une administration impartiale et énergique.

Pleinement persuadés que le grand désir de votre cœur est l'avancement de la prospérité publique, l'observation des lois et la pratique de la religion et de la morale, nous nous hâtons, avec l'assurance de notre plus chaleureux appui, de vous prier de sortir de votre retraite pour nous représenter en parlement.

Permettez-nous cependant de vous représenter que, comme sujets d'un roi clément et bien-aimé, comme partie de cette Grande-Bretagne qui est restée depuis si longtemps le boulevard de l'Europe et qui est maintenant le seul asile inaccessible de la liberté, comme fils d'Anglais, guidés, protégés et retenus par des lois anglaises, enfin en notre qualité de membres de cette société, comme pères et fils nous sommes portés à mettre cette confiance en vos vertus par le ferme espoir qu'également insensible à l'influence du sentiment populaire et à la puissance du pouvoir, vous ferez ce qui est juste; ceci a été la substance de vos décisions, puisse cela être aussi l'esprit de vos conseils.

(Signé par quarante-deux personnes demeurant dans la ville et le township d'York.)

Lorsque William Jarvis, écr, fut prié de se rendre auprès de M. le juge Thorpe (qui en ce moment arrivait de Niagara), pour connaître sa décision au sujet de l'adresse qui précède, M. Jarvis revint avec une réponse favorable que, depuis, M le juge Thorpe a communiqué dans les termes suivants :—

MESSIEURS,—Je me rends à votre désir avec plaisir; si vous faites de moi votre représentant je remplirai fidèlement mon devoir; votre confiance n'est pas mal placée, que le premier moment d'égarement soit le dernier de mon existence.

Je regrette du fond de mon cœur votre regretté et digne représentant; dans la vie particulière il était un ami sincère, un avocat habile au barreau et un patriote solide en parlement; il n'est que juste de puiser de la consolation auprès de notre gouverneur, alors que le premier acte de son administration a été d'accorder à ceux dont les noms se trouvaient sur la liste des U. E. et à leurs enfants ce que votre très regretté et valeureux député a tant travaillé d'obtenir; d'après cela, assurément, nous avons tout lieu d'espérer que les intentions libérales de notre souverain bien-aimé (dont la principale gloire est de régner triomphalement sur le cœur d'un peuple libre) seront exécutées, honorant ceux qui donnent et ceux qui reçoivent, enrichissant la province et fortifiant l'empire.

Chérissons cet espoir en fleur et qu'il ne soit pas frustré à sa maturité.

Je suis messieurs, votre très fidèle,

Très obligé, très obéissant et très humble serviteur,

ROBERT THORPE.

YORK, 7 nov.

P. S. Si on essayait d'exercer de l'influence, des menaces, de l'intimidation ou de l'oppression envers quelqu'un dans le but de contrôler la liberté de l'élection, qu'on m'en informe.

R. T.

N^o 26.—LE JUGE THORPE À SIR GEORGE SHEE.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 305, p. 189.)

YORK, HAUT-CANADA.

1er décembre 1806.

MON CHER SIR GEORGE,—J'éprouve en ce moment plus de véritable satisfaction d'avoir suivi les bons conseils que vous me donniez lorsque j'arrivai en Amérique, que dans tout ce que vous n'avez ou vous ne pourrez jamais faire pour moi; car dans les misères et dans les difficultés dont je suis entouré aujourd'hui, j'ai cette grande consolation, que quoi que j'aie fait, ou quoi que le gouvernement de la colonie où j'étais ait fait, ou quoi que j'aie cru préjudiciable ou avantageux, j'en ai fait un rapport fidèle au ministère des colonies dans toute la sincérité de mon âme. Après la prorogation de la Chambre d'assemblée j'informai M. Cooke de l'état d'esprit dans lequel se trouvait la Chambre, et de la fermentation des esprits dans le public, je promis de concilier la première et de calmer le dernier; je crois avoir tenu parole, les adresses ci-incluses en prouveront une partie, et feront voir que je m'étais donné de la peine pour engager la population partout où je suis allé à recevoir favorablement le nouveau lieutenant-gouverneur, mais, malheureusement, je ne suis arrivé des assises que vers la fin d'octobre.

Lors de notre première conversation je l'ai trouvé impérieux, suffisant et ignorant, imbu des principes de l'ancien système, entouré des mêmes colporteurs écossais qui s'étaient insinués dans les faveurs du général Hunter et qui depuis si longtemps ont irrité et opprimé le peuple; il existe un enchaînement de tous ces gens d'Halifax à Québec, Montréal, Kingston, York, Niagara, et ainsi de suite jusqu'à Détroit; cette aristocratie de boutiquier a étouffé la prospérité de la province et a irrité le peuple jusqu'au point de le détourner de la plus grande loyauté et créer chez lui le plus vif mécontentement. Le système suivi est simplement celui-ci: "Recueillez autant de piastres que vous pouvez pour le gouverneur au moyen des terres, etc."; conséquemment les requérants loyalistes et militaires qui n'ont pas à payer de contribution, ne s'en occupent pas, et les intentions et les promesses du roi se trouvent ainsi frustrées; à leurs proches, à leurs familles et à leurs amis ils donnent d'immenses étendues de terres les mieux situées, au prix qu'ils veulent, et ils échangent ces terres avec nos plus grands ennemis des Etats; puis ils cachent à la Chambre d'assemblée tous les comptes de la plus grande partie des deniers publics, lui niant ainsi le premier privilège qu'accorde l'Acte britannique du parlement, loi qui a établi la constitution; ils oppriment ensuite les fonctionnaires du gouvernement, et

par la contrainte à laquelle ils soumettent le peuple, je crois de mon devoir de déclarer ouvertement au secrétaire d'Etat que cette province est devenue non seulement inutile, mais bien un fardeau pour l'Angleterre, et qu'on est à la conduire à une séparation imminente avec l'empire, car s'il y avait des troubles dans les Etats, où une guerre avec l'Angleterre, je suis convaincu que le peuple ici y prendrait part. Or le lieutenant-gouverneur actuel semble poursuivre la même ligne de conduite, et la seule chose qu'il ait ajoutée c'est d'avoir ordonné à l'imprimeur de ne rien publier sans l'autorisation de son secrétaire, et la conséquence est que le public a fait venir une autre presse qui ne servira qu'à répandre davantage le mécontentement; alors que cette colonie était à ses premiers débuts et qu'il n'y avait pour habitants que des militaires indigents, on se soumettait facilement à tout ceci, mais soyez assuré que lorsqu'un travailleur occupe une terre depuis six ans il est indépendant, et au bout de dix années il a atteint l'aisance.

Mon système se résume à ceci: que le gouverneur et le conseil exécutif (car c'est là où le plus grand mal a été fait) concilient et contentent le peuple, qu'ils exécutent les intentions du gouvernement d'Angleterre envers les réclamants royalistes et militaires; que les contributions soient réglées sous la direction de M. Windham, par un acte de la province, que le peuple ait tout le bénéfice de la constitution britannique, ainsi qu'on en a eu l'intention, qu'on rende compte des deniers publics, et qu'on fasse en sorte de conserver entre les mains du gouverneur l'application de la plus grande partie de ces fonds, ce qui le mettra à l'abri de l'accusation constante de détournement et apaisera les esprits; que le département des sauvages et de la marine soit aboli et qu'il en soit de même de certaines positions inutiles qui ont été établies avec arrogance, et on pourra sauver à l'Angleterre vingt mille louis par année, on donnera plus de satisfaction aux sauvages et de la prospérité à la province, car des chemins seront ouverts; qu'on dirige de ce côté là cinquante mille pauvres misérables d'Allemagne, qu'on y encourage suffisamment la culture du chanvre, et en moins de dix années vous aurez plus de chanvre que l'Angleterre n'en a besoin et d'une meilleure qualité que la Russie n'en a jamais produit. Je déclare solennellement après examen minutieux que c'est une des plus belles et des plus grandes provinces du monde, interrompue par l'eau de manière qu'il est facile d'établir des voies de communication sur un parcours de milliers de milles, et si susceptible d'améliorations que dans cinq ans nous pourrions libérer l'Angleterre de toutes dépenses, nous approvisionner à ses manufactures et lui expédier des fourrures, du bois, de la farine et du chanvre, en abondance; la population, qui a des dispositions très loyales (bien qu'on les lui ait presque toutes enlevées), sera très soumise si vous vous contentez de la diriger (elle n'entend pas être menée davantage); la province, sous la direction d'un gouverneur sensé (non pas un aide de camp vide), avec la constitution et les lois anglaises, sera riche et heureuse, l'envie de l'Amérique, l'asile auquel accourront dès les premiers tumultes des milliers de personnes avec leurs biens, et dès les premiers troubles entre les Etats du Nord et les Etats du Sud cette province sera le poste où s'élèvera l'étendard royal, et le moyen de réunir de nouveau à l'Angleterre une partie considérable de l'Amérique.

Par cette lettre et ce qu'elle contient vous saurez tout ce que je pense, vous aurez un état véridique de la province, du gouvernement et de la population; vous aurez une idée de la façon dont on me reçoit et considère comme juge et comme citoyen; la population veut absolument m'envoyer à la Chambre d'assemblée, cette popularité m'opprime, parce que je ne puis rendre aucun service à l'Angleterre dans cette charge, je n'y ai aucun but, conséquemment pour l'amour de Dieu veuillez m'appeler, faites-le je vous en conjure, en souvenir de notre ami qui est maintenant au ciel, pour le bonheur de ma femme, de ma sœur et de mes sept enfants, qui épuisent leur jeunesse dans un désert, et pour l'amour de ma propre tranquillité d'esprit si mes efforts méritent quelque récompense; pardonnez-moi de vous importuner si longtemps, mais comme vous désirez vivement le bonheur et la tranquillité de la province et empêcher le gaspillage du revenu britannique, et en justice pour moi je suis sûr que vous ferez connaître à M. Windham (qui a des dispositions pour les grandeurs politiques) ce que contient cette lettre; et d'après les communications que je n'ai cessé de transmettre au ministère des colonies depuis 1802 il devra se convaincre de mes

bonnes intentions et reconnaître mes efforts infatigables, bien qu'il puisse ne pas approuver mes plans et sanctionner mon système.

Je regrette que ce pauvre M. Stanley vienne ici en qualité de procureur général, c'est au-dessous de lui et non en proportion de son entretien, outre qu'il est très peu convenable de passer du barreau à la judicature ici (car c'est là où il devrait être), vu que le conseil est toujours procureur en même temps, ce n'est pas comme en Angleterre ou en Irlande, conséquemment vous expédiez un homme pour juger des personnes et des choses alors qu'il a été pour ou contre en qualité de procureur actif. M. le juge Powell est retourné au pays pour demander, dit-on, sa retraite, ce n'est pas un bon avocat, et j'ai de fortes raisons de croire qu'il n'est pas un bon sujet, il a fait un long service et a une nombreuse famille, je crois qu'il désire demeurer aux Etats. Je crois qu'il sera considéré digne d'une retraite et M. Stanley pourrait venir prendre sa place, ce dernier serait une précieuse acquisition pour la province, car nous n'avons pas d'avocats ici, le solliciteur général n'était pas même un avocat ordinaire et il ne connaît absolument rien; si d'un autre côté vous me déplaciez pour M. Stanley et que vous expédiiez un homme sensé et actif comme procureur général ce serait un grand secours pour le gouverneur et le système pourrait se continuer pendant quelques années; mais je crains que je ne pourrais faire que fort peu de choses avec M. Gore, il semble faible, violent, préjugé, complètement inaccoutumé à gouverner, si ce n'est une compagnie de cavalerie, et maintenant le public s'est groupé tellement autour de moi que je crains être un obstacle pour lui, cependant je pourrais rendre tout autre homme comme gouverneur le plus heureux des heureux, et augmenter son revenu. Si quelqu'un doit aller au Cap de Bonne-Espérance ou à Buenos-Ayres ou se rendre pour remplir une vacance dans un bon climat, je vous prie de penser à moi, ou si M. Windham désirait m'avoir dans toute autre situation, il peut compter sur mon énergie, mon zèle, mon attachement et mes principes.

Il ne me reste qu'à vous dire maintenant que si vous désirez que j'agisse ici vous pouvez compter sur moi pour exécuter toute mesure que vous pourrez désirer parce que je sais que ce sera au bénéfice de l'empire, et de vous assurer que bien que je sois en ce moment dans un état très pénible, je suis votre très reconnaissant et votre très attaché ami,

et votre très humble et très obligé serviteur,

ROBT. THORPE.

P. S. Si vous désirez que M. Gordon examine les lettres que j'ai écrites à M. Cooke, vous y verrez mes craintes et les motifs que j'avais pour travailler à rallier le peuple au gouvernement.

R. T.

N° 27.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE À W. WINDHAM.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 306., p. 6.)

(Extraits.)

YORK, 19 janvier 1807.

* * * * *

Permettez-moi de remarquer que la situation actuelle de cette province exige une conduite ferme de la part de la personne qui administre le gouvernement, car je ne dois pas cacher qu'il existe un fort esprit d'opposition, encouragé par des personnes dont on pouvait s'attendre à une ligne de conduite différente, et qui, depuis la mort du général Hunter, par des représentations (que je sais sans fondement et fausses à la suite de preuves les plus positives) contre le caractère et la conduite de ceux placés à la tête de l'administration ici, ont essayé de contrecarrer, d'embarrasser et de défaire les mesures du gouvernement; dans de telles circonstances, un manque d'obéissance chez les fonctionnaires de la couronne doit produire les effets les plus pernicieux et les plus ruineux.

N° 28.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE À M. WINDHAM.

*(Archives canadiennes, série Q., vol. 306, p. 35.)**(Extrait.)*

YORK, HAUT-CANADA, 27 février 1807.

* * * * *

Peu de temps après mon arrivée dans cette province on m'informa de l'existence d'un parti dont M. le juge Thorpe, M. Wyatt, et M. Willcocks, le shérif, étaient les chefs, qui essayaient par tous les moyens possibles d'embarrasser et de contrecarrer le gouvernement du roi dans ses colonies.

Les lettres du solliciteur général (B) et de M. St. Georges (C) révèlent les invitations qu'ont faites M. le juge Thorpe et M. Wyatt en faveur du parti.

(B.)

LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL (D'ARCY BOULTON) AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE.

(p. 41.)

YORK, 20 décembre 1806.

MONSIEUR,—J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre de Votre Excellence faisant allusion au fait que M. le juge Thorpe m'a sollicité de me joindre à un parti en opposition au gouvernement du roi, lettre dans laquelle vous désirez que je mette par écrit les attraites que M. Thorpe m'a offerts pour me joindre à ce parti. Je vais m'empresse de me conformer au désir de Votre Excellence en faisant un court résumé des faits. Pendant la session du gouvernement provincial, l'hiver dernier, on fit une opposition quelque peu formidable aux mesures du gouvernement, préalablement au vote qu'on s'attendait à prendre dans la Chambre d'assemblée dont je suis membre, sur une question d'assez grande importance. M. Thorpe profita de ce que j'avais défendu le gouvernement quelques jours avant pour me demander ce que je voulais dire en essayant de défendre la conduite du gouvernement. Je l'écoutai avec mépris, mais à cause de sa haute position j'ai cru devoir lui dire qu'il aurait été le premier, aurais-je cru, à me blâmer si j'avais adopté une autre ligne de conduite. Il a répondu "qu'il ne pouvait s'empêcher de remarquer que si je ne me ralliais pas à l'opposition qu'il croyait que je risquais ma position comme solliciteur général." Il m'est difficile de dire si le sentiment qui s'empara de moi fut de l'indignation ou de la surprise. Je remarquai que si j'étais destitué pour être resté fidèle au gouvernement avec lequel je travaillais conjointement, ce serait du nouveau. Je traitai l'observation avec mépris et je n'ai pu m'empêcher de ressentir l'indignation en présence de ce que je considérais une insulte. Il continua son attaque en y ajoutant les réflexions les plus indignes, non seulement sur le gouvernement du jour mais sur feu le lieutenant-gouverneur. Sa présence journalière à la Chambre, jointe à la teneur générale de sa conduite, révélait une détermination de sa part à aider au renversement du gouvernement du jour et à jeter tout le blâme possible sur le précédent. Bien que sa conduite générale indiquât la désapprobation la plus déterminée de chaque acte du gouvernement, il est cependant difficile de citer des faits particuliers, car cette désapprobation se manifestait surtout par des *observations* ou des gestes. J'ai toutefois un cas dont j'ai pris mémoire dans la Chambre d'assemblée, où il fit des remarques pendant notre séance. L'orateur lui offrit poliment un siège dans l'enceinte même, vu qu'il n'était pas député. La Chambre travaillait à obtenir des informations concernant les contributions que doivent payer les concessionnaires de la couronne. Le greffier du conseil était à la barre; à une question qu'on lui posa il refusa de répondre déclarant que son serment d'office l'empêchait de subir un examen. M. Thorpe, quoiqu'il ne fût pas député, remarqua que la Chambre pouvait le forcer à répondre malgré son serment, et cita le cas de lord Stafford, où le membre du Conseil privé fut obligé de répondre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

D'ARCY BOULTON,

Solliciteur général.

(C.)

QUETTON ST-GEORGE AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE.

(p. 44.)

YORK, 22 décembre 1806.

MONSIEUR,—J'ai reçu tant de faveurs du gouvernement britannique que je me crois tenu par gratitude et comme loyal sujet du roi, et mon devoir m'oblige de vous faire connaître ce que je sais de certains individus de cet endroit.

Il y a quelques jours je fus prié de me rendre chez M. Wyatt, l'arpenteur général; une fois rendu M. Wyatt me dit que je devais, comme homme de moyen, me rallier à l'opposition du gouvernement; que si M. Thorpe arrivait dans la Chambre d'assemblée ils espéraient qu'il aurait une majorité et qu'alors le gouvernement irait au diable.

M. Thorpe m'a déclaré qu'il condamnait la conduite du secrétaire de la province en ne poursuivant pas le juge en chef.

Je ne répéterai pas les injures violentes que j'ai entendu lancer contre le gouvernement et Votre Excellence personnellement, car j'ai eu honte de moi-même de les avoir écoutées.

Je suis, monsieur, avec respect,

Votre obéissant serviteur,

QUETTON ST-GEORGE.

N° 29.—LE LIEUT. GOUVERNEUR GORE À M. WINDHAM.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 306, p. 48.)

(Extraits.)

YORK, HAUT-CANADA, 12 mars 1807.

* * * * *

Après la conduite violente et turbulente de la Chambre d'assemblée pendant l'administration de M. le président Grant, j'éprouve beaucoup de plaisir à vous informer que la Chambre d'assemblée n'a pas essayé de contrecarrer les mesures ou d'embarrasser le gouvernement exécutif.

N'ayant pas eu l'honneur de recevoir de vous des instructions au sujet de la dépêche n° 14 de M. le président Grant, j'ordonnai que la somme de six cent dix-sept louis treize chelins et sept deniers fut remise au trésor provincial, somme que feu le général Hunter avait appliquée à des fins publiques sans l'approbation des autres branches de la législature. Cette mesure a eu l'effet désiré en enlevant tout motif de plainte, et la Chambre d'assemblée manifesta sa satisfaction en retirant sa prétention de faire l'emploi de cette somme. La Chambre adopta une résolution à cet effet avec la seule voix dissidente de M. le juge Thorpe, qui s'opposa uniformément à toutes mesures qui pouvaient favoriser la paix ou fortifier les mains de ce gouvernement.

J'ai tout lieu de croire qu'à la prochaine session de la législature une somme d'argent, en proportion des ressources restreintes de la colonie, sera accordée à Sa Majesté pour le soutien du gouvernement civil de cette province.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, avec un profond respect,

Votre très obéissant et très humble serviteur,

FRANCIS GORE,

Lt-gouverneur.

N° 30.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE À M. WINDHAM.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 306, p. 59.)

YORK, HAUT-CANADA, 13 mars 1807.

MONSIEUR,—C'est un sentiment de mon devoir dans la position que j'ai l'honneur d'occuper et le respect que je porte aux intérêts de Sa Majesté, et j'ajouterai à la sûreté de cette province, qui m'ont engagé à vous importuner d'un rapport ennuyeux sur le caractère et la conduite de M. le juge Thorpe, un des juges de la cour du banc

du roi ; les détails que j'ai à signaler sont nombreux, quelques-uns sans importance à première vue, mais pris ensemble ils révèlent d'une façon la plus complète des faits relatifs à ce monsieur et à cette province que je me croirais coupable de cacher et que je juge très nécessaire de vous faire connaître. C'est pourquoi je sollicite sérieusement votre attention sur l'exposé qui suit :

Peu de temps après l'arrivée de M. Thorpe dans cette province sa conduite publique attira l'attention de tous les hommes raisonnables ; la publication de ce qui semblait être une adresse du grand jury du district de Home (A) lors de la première occasion où il exerça publiquement ses fonctions de juge, révéla une forte disposition de faire des cours de justice le théâtre de harangues politiques, et une adresse subséquente du petit jury (B) (chose inconnue jusqu'ici dans ce pays) donna une preuve suffisante du désir du juge d'encourager la critique sur le compte du gouvernement de la part de toutes espèces de personnes, quelque incompetentes qu'elles fussent pour se faire une opinion exacte sur la question, ou quelque étrangère que cette question fût à la circonstance qui motivait leur réunion.

Comme preuve que ces adresses n'étaient pas l'expression spontanée des corps auxquels on les attribuait, il est notoire que l'adresse du grand jury, comme on l'appelle, a été rédigée et présentée par six ou sept de ce corps, sans l'approbation des autres, non pas en cour mais à la résidence du juge, plusieurs jours après l'expiration du terme.

M. Weekes, bien connu pour ses principes révolutionnaires, devint bientôt l'ami le plus intime de M. Thorpe, ce personnage qui avait étudié le droit en Irlande, et subséquemment sous le fameux M. Aaron Burr, à New-York, fut admis au barreau de cette province quelque peu trop tôt et imprudemment.

Dans le cours de la session de la législature, tenue pendant l'administration de M. le président Grant, M. Weekes insista auprès de la Chambre d'assemblée pour qu'elle exprimât les prétentions les plus extravagantes et qu'elle eût recours aux procédés les plus violents.

Il fut proposé de déclarer illégale la nomination de l'inspecteur des comptes publics provinciaux et de sommer l'inspecteur devant la Chambre pour répondre de sa conduite dans l'exécution de sa charge ; et la Chambre alla jusqu'au point de s'enquérir réellement de plaintes portées devant elle par M. Wyatt, l'arpenteur général, et M. Jarvis, le secrétaire du gouvernement, dans l'administration et les émoluments de leur charge ; et dans le cours de cette enquête M. Wyatt poussa sa conduite à une extrémité tellement impardonnable qu'il produisit sa commission et les livres de son bureau, sans la permission ou la connaissance du président, et sans même le prétexte d'une demande de la Chambre d'assemblée (C).

On croit généralement, et sa propre déclaration au solliciteur général, et au premier commis du bureau de l'arpenteur général l'indique, que dans cette conduite extravagante, M. Thorpe était le conseiller qui était constamment dans l'enceinte de la Chambre d'assemblée (bien qu'il ne fût pas député), et chaque fois que les partisans de ces procédés déréglés étaient embarrassés, ils avaient l'habitude de quitter leurs sièges pour se consulter avec lui, et dans un cas particulier, lorsque M. Small, greffier du Conseil exécutif refusa à bon droit, à cause de son serment d'office, de répondre à des questions qu'on lui posait au sujet des transactions du conseil, M. Thorpe (qui n'était pas alors député) se leva sans qu'on le lui demanda pour dire à la Chambre que M. Small pouvait être forcé de répondre, et il eut l'effronterie de citer comme précédent le cas de lord Stafford (D).

L'intimité de M. Thorpe avec l'arpenteur général et l'influence qu'il avait évidemment sur lui le firent se tromper sur les fonctions de la Chambre d'assemblée et exagéra les pouvoirs de cette chambre, car lorsque je représentais à M. Wyatt que sa conduite avait été on ne peut plus inconvenante et offensante pour le gouvernement, il me répondit " que la Chambre d'assemblée était toute puissante et que c'était son devoir de lui obéir."

Dans le but de donner suite dans une certaine mesure à la haute idée d'autorité que lui avait inculquée le juge, la Chambre d'assemblée, pour imiter la Chambre des communes britanniques lorsqu'on croit que la sûreté ou la liberté de la nation est en danger, se forma en comité général de la Chambre sur l'état de la province. Cepen-

dant malgré tous les cris lancés par M. le juge Thorpe, M. Weekes et M. Wyatt, au sujet de griefs et d'oppression, mots qui se trouvent dans la bouche de nos démagogues provinciaux, le résultat de cette enquête fut tout simplement de recommander un prolongement de délais en faveur des royalistes et des réclamants militaires pour leur permettre d'obtenir leurs lettres patentes gratuitement, et d'accorder des moyens plus faciles aux fils de ceux qui étaient restés fidèles à l'unité de l'empire, relativement à leurs demandes de terres.

Lors du circuit de l'ouest, les dispositions et la conduite de M. Thorpe sont suffisamment mises au jour par l'adresse du grand jury du district de London (E), qui l'a livrée au public avec ostentation. L'impression générale relativement à cette adresse plus convenablement faite pour un comité de faction politique que pour une cour de justice, est que l'adresse du jury a été préparée par M. Weekes avec le concours du juge, et la réponse de M. Thorpe à cette adresse, s'il n'y avait pas d'autres preuves, semble fournir une preuve intrinsèque et que sur les sollicitations de M. Weekes, les personnes qui étaient des gens simples et ignorants ont été induits à signer l'adresse sans en connaître parfaitement la tendance dangereuse.

Au retour de W. Thorpe de Niagara le même langage scandaleux contre des personnes haut placées et les mêmes calomnies contre feu le général Hunter, contre M. le président Grant, contre le juge en chef Allcock et contre M. le juge Powell, bien que la chose n'eût aucun rapport avec la cause devant la cour, se firent entendre de nouveau au barreau et passèrent sans réprimande de la part du juge (F).

Pendant comme on permettait aux animosités personnelles d'arriver jusqu'à une cour de justice, un des avocats (retenu dans la même cause avec M. Weekes) ne laissa pas passer impunément la conduite scandaleuse de ce fielleux parti. Ceci eut lieu un lundi et ses critiques furent peu remarquées dans le temps par M. Weekes, qui le lendemain fit une promenade dans la campagne, et après avoir passé la soirée et une grande partie de la nuit de mardi dans une taverne avec le juge et quelques autres amis, le mercredi il envoya un cartel à son confrère, et en conséquence il tomba victime de sa propre turbulence et comme on le croit généralement, des conseils indiscrets des amis qui s'étaient réunis à la taverne.

M. Thorpe ne négligea pas l'occasion que ceci lui donnait de se déclarer ouvertement démagogue factieux; le parti de la démocratie le proposa comme étant une personne convenable pour succéder à M. Weekes dans la Chambre d'assemblée; et en faisant les déclarations les plus solennelles qu'il suivrait la même ligne de conduite il obtint son élection. La scène de moquerie solennelle pendant laquelle il invoqua, à l'ouverture du bureau de votation, l'ombre de son ami disparu, disant "que du haut du ciel il regardait leurs efforts pour la cause de la liberté"; l'emblème séditieux de son parti (une harpe avec une couronne) (G); les mots Thorpe et constitution écrits sur des insignes qu'il a distribués à ses partisans, et son allusion à la révolution américaine à la clôture de l'élection, allusion qui frise la trahison (H), sont certes d'amples preuves qu'il n'est pas un indigne successeur de M. Weekes.

Je fis comprendre à M. Thorpe qu'il ne convenait pas à un juge de se porter candidat pour un siège dans une assemblée populaire, et si jamais une pareille démarche a été douteuse les circonstances qui ont accompagné cette élection suffisent pour le démontrer de la façon la plus complète. M. Thorpe, dans les assemblées publiques, a fréquemment eu des altercations avec son adversaire et les électeurs, et souvent il a été en butte aux sarcasmes les plus virulents et les plus humiliants sur son caractère particulier et sur sa vie publique; il a perdu pour toujours ce respect que sa position sur le banc doit inspirer, et il est impossible de supposer que dans l'exercice de ses fonctions judiciaires il peut être indifférent entre ses amis et ses adversaires; qu'il peut oublier les hostilités et les injures des uns et l'appui des autres.

Deux ouvriers de bas étage et de la pire espèce sont au nombre des compagnons intimes de M. Thorpe, l'un deux (Eliphatt Hale) a fait l'objet d'une accusation de blasphème que le grand jury a trouvée fondée et il a échappé, me dit-on, à un verdict de culpabilité grâce seulement à la disparition d'un témoin.

La conduite de M. Thorpe, depuis qu'il a été élu membre de la Chambre d'assemblée, a été très incendiaire; on doit regretter cependant que le gouvernement n'eût pas une influence plus considérable dans la Chambre d'assemblée, car pendant la

la session qui vient de finir il n'a pu faire passer une seule mesure pour embarrasser le gouvernement. Il a proposé une adresse très insidieuse et très incendiaire, relativement aux personnes qui sont restées fidèles à l'unité de l'empire, et l'adresse a été rejetée. En proposant d'accorder à la Chambre d'assemblée au lieu du lieutenant-gouverneur le pouvoir de nommer les syndics des écoles publiques, il déclara après une sortie violente et injurieuse à l'adresse du gouvernement exécutif que le privilège de faire des nominations appartenait à la Chambre d'assemblée; et dans cette tentative il n'a eu l'appui que de deux; et sur une question relative aux droits imposés par l'acte 14 du roi (droits que M. Thorpe prétend être à la disposition de la législature provinciale) il est resté seul, et je suis heureux de remarquer dans cette circonstance où un juge de la cour du banc du roi a essayé de porter atteinte à l'autorité du parlement britannique, il n'a pu engager une seule personne à le suivre malgré ses allusions pathétiques à la révolution des colonies américaines.

Lorsque les affaires de la session furent sur le point de finir une adresse fut proposée dans la Chambre d'assemblée par laquelle elle se désistait de ses droits à une somme d'environ six cents louis qui avait été prise dans le trésor provincial et appliquée par feu le général Hunter à des fins coloniales particulières sans l'approbation des autres branches de la législature; M. Thorpe s'opposa à cette mesure avec sa violence ordinaire mais sans effet.

Je vous ai transmis pour votre information un rapport de ce qui s'est passé lors de la première entrevue que j'ai eue avec M. le juge Thorpe aussitôt après mon arrivée dans cette province, et mes observations sur ce qui a eu lieu à cette entrevue (n° 1).

Quelque absurdes et quelque malveillantes que puissent être certaines parties des assertions de M. Thorpe, et bien qu'elles puissent trahir l'ignorance et l'ardeur scandaleuse de ce monsieur, on pourrait passer par-dessus ces choses et les oublier s'il eut réservé ses observations pour moi seul, mais il est notoire que M. Thorpe désire anxieusement parler de ces sujets dans toutes les occasions, qu'il en a fait constamment non seulement le sujet de sa conversation dans toutes les réunions où il se trouve, mais aussi le thème de ses discours dans la Chambre d'assemblée et la règle de ses discours politiques.

M. Thorpe ayant accusé l'ancien gouvernement de péculat je le sommai de me déclarer par écrit les actes particuliers de péculat dont le gouvernement s'était rendu coupable; je transmets la réponse de M. Thorpe avec mes observations sur sa lettre (n° 2).

Telle est monsieur, la carrière et telle a été la conduite d'un homme dont la mission particulière est d'enseigner l'obéissance et de recommander et de mettre en vigueur le respect et la soumission au gouvernement. C'est ainsi que la confiance et la libéralité du gouvernement britannique ont été frustrées et perverties par certains de ses fonctionnaires dans cette colonie, et les amis du bon ordre ont vu avec regret et indignation des personnes envoyées dans cette province avec de gros salaires pour occuper de hautes positions officielles, s'étudier à ne faire que du mal; répandre le mécontentement parmi les habitants; pousser l'élément démocratique de la constitution à assumer les présomptions les plus extravagantes d'autorité et essayer par tous les moyens possibles à embarrasser et affaiblir le gouvernement qu'il avait pour mission d'aider et d'appuyer. Des émissaires envoyés par un ennemi pour séduire les affections du peuple seraient moins dangereux, leurs suggestions seraient reçues avec circonspection et écoutées avec suspicion, mais lorsque le commun du peuple entend un juge déclamer ouvertement contre le gouvernement du roi et qu'il le voit s'opposer à toutes ses mesures, il ne peut s'empêcher de penser qu'il doit y avoir quelque chose de mal; peu habitué à cette excentricité de caractère lorsque l'honneur, le devoir et même l'intérêt sont foulés au pied par la vanité, il lui est impossible de ne pas croire que cette conduite doit avoir un meilleur motif que le travail d'une suffisance perverse déterminé à se distinguer coûte que coûte.

La narration qui précède est longue et désagréable, je le sais; j'ai dit tous les faits de crainte que vous ne soyez induit en erreur par un exposé partial. Les documents que je cite parlent par eux-mêmes et corroborent ce que je dis.

Le prochain circuit s'ouvre au commencement d'août, alors que M. Thorpe aura une autre occasion de répandre ses idées; je vous prie donc très sincèrement de bien vouloir me transmettre vos instructions relativement à ce monsieur.

Je n'hésite pas à dire que s'il plaît à Sa Majesté de permettre à M. Thorpe de conserver sa position dans cette province on peut s'attendre aux plus grands maux. Et je ne vous cacherai pas que dans l'intérêt de la tranquillité publique des messieurs très respectables de cette colonie m'ont instamment prié de suspendre M. Thorpe de sa position de juge; j'ai refusé de suivre cet avis, ayant le temps de recevoir vos instructions avant le commencement du circuit; et me reposant avec confiance sur votre appui pour maintenir l'ordre et l'autorité dans cette province.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant et très humble serviteur,

FRANCIS GORE,

Lieutenant-gouverneur.

(A.)

ADRESSE DU GRAND JURY DU HOME DISTRICT AU JUGE THORPE.

(p. 72.)

A l'honorable juge Thorpe.

Nous, le grand jury du Home District, vous prions d'accepter nos plus sincères remerciements pour l'excellent résumé que vous avez eu la bonté de nous faire à notre première apparition devant vous depuis que vous êtes sur le banc; un résumé fait avec tant de complaisance et de dignité a excité en nous les sentiments de la plus vive satisfaction et de la plus agréable prévention.

L'énergie et la clarté avec laquelle vous nous avez exposé nos devoirs ont créé en nous un vif désir de les remplir et devront faire profondément entrer dans l'esprit du pays en général cette soumission qu'il doit aux lois qui le protègent, et l'aide et le secours qu'il doit accorder à ceux auxquels en est confiée l'exécution.

Dans un nouveau pays comme celui-ci, qui augmente rapidement en population, qui progresse et qui prospère, dans un pays où tous les rangs de la société devraient harmonieusement s'unir pour le bien-être et la sûreté générale et individuelle, il est pénible pour nous d'avoir été impérieusement obligés de vous présenter à notre première réunion une mise en accusation d'émeute et d'assaut contre l'autorité civile légalement constituée; mais nous espérons fermement que l'explication lucide de la loi, et l'indulgent avis que vous avez adressé avec tant de force au pays, empêcheront qu'il ne soit, sous prétexte d'ignorance ou de mauvais conseil, de commettre de nouveaux crimes. Et après la fermeté que nous avons constatée chez vous, nous nous réjouissons d'avance de la tranquillité qui en résultera; confiant que le glaive de la loi, tout en protégeant le paisible sujet, exercera sa juste vengeance contre les perturbateurs de la paix publique.

WM. JARVIS,

pour lui-même et ses collègues.

YORK, 30 octobre 1805.

Réponse.

MESSIEURS,—Dans l'exécution de mes fonctions, recevoir cette bienveillante et vraiment flatteuse marque de votre approbation m'est très agréable.

Un jeune pays demande des soins et une attention particulière; les mauvaises habitudes de l'enfance forment les misères de la vieillesse; mais instruits par votre énergie et votre zèle, nous arriverons à la maturité, chargés des bienfaits de la constitution et du commerce, les meilleurs témoignages de vos services, la riche récompense de vos efforts.

De même que nous aimons la liberté, nous devons soutenir la loi, car la liberté consiste dans l'absence de toute contrainte, excepté celle que la loi établie impose pour le bien de la société, par conséquent, lorsqu'on rejette toute contrainte imposée par la loi, l'anarchie règne jusqu'à ce que le peuple, las de combattre, succombe à la tyrannie et sent que le plus mauvais gouvernement vaut mieux que rien.

Soyez assurés que nous convaincrions le public que nous travaillons uniquement pour son bonheur; le désordre retournera honteusement vers la barbarie dont il est issu, en laissant le glaive de la justice rouiller dans son fourreau, tandis que le poli d'une civilisation paisible régnera dans la province.

Nous devons travailler ensemble dans la vigne, nous devons tailler, nous devons émonder, le peuple recueillera les fruits.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre obligé et très humble serviteur,
ROBERT THORPE.

(B.)

ADRESSE DU PETIT JURY AU JUGE THORPE.

(p 75.)

A l'honorable juge Thorpe.

HONORABLE MONSIEUR,—Profondément impressionnés des paternels et salutaires conseils contenus dans le résumé bienveillant et instructif fait pour les sujets de Sa Majesté assemblés comme jury devant cette cour, nous ne pouvons nous empêcher de témoigner du plaisir et de la gratitude que nous éprouvons de votre nomination comme l'un des juges de Sa Majesté dans cette province. Convaincus comme nous le sommes de la haute supériorité du code judiciaire britannique, nous osons assurer à Votre Honneur qu'il ne nous faut qu'une explication lucide de nos devoirs pour nous diriger dans la dispensation entière et parfaite de la justice, autant que les faits et nos pouvoirs comme jurés peuvent nous le permettre.

Permettez-nous, honorable monsieur, tout en vous rendant ce tribut d'hommages, de dire que nous comprenons d'une manière très vive la protection générale et particulière de la personne, des biens et des droits individuels que le gouvernement britannique accorde à tous ses sujets, et que nos sentiments, notre loyauté et notre attachement pour lui sont à l'unisson.

Tout en ayant l'honneur de nous souscrire, etc., etc., etc.

Réponse.

Aux messieurs du petit jury :

MESSIEURS,—Je me réjouis des sentiments contenus dans votre adresse; ils sont vraiment agréables pour moi et très honorables pour vous; ils ont fait reculer de honte la calomnie; et ont établi les principes les plus purs et une conduite des plus droites que la province toute entière devra imiter.

Voilà les voies qui conduisent à la prospérité publique, ce sont les moyens de conserver la liberté et la prospérité, et de vous en assurer la jouissance intacte ainsi qu'à votre postérité.

Votre seule contention sera, qui fera les plus grands efforts pour maintenir le lien, la loi et la constitution de la Grande-Bretagne, et rendre à la province et au peuple les services les plus précieux.

Soyez assurés, messieurs, que je suis votre ami sincère.

ROBERT THORPE.

YORK, 29 mars 1806.

(C.)

DONALD McLEAN, GREFFIER DE L'ASSEMBLÉE, à W. HALTON, SECRÉTAIRE.

(p. 77.)

BUREAU DU GREFFIER DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE,
YORK, 1er février 1807.

MONSIEUR,—En réponse à votre lettre datée d'hier, j'ai l'honneur de vous faire savoir, pour l'information de Son Excellence le lieutenant-gouverneur, que C. B. Wyatt, écuyer, l'arpenteur général, a comparu à la barre de la Chambre d'assemblée à la dernière session, et y a présenté sa commission (qui a été lue par un député de sa place) et les livres soi-disant appartenant à son bureau; la chambre siégeait alors

en comité général; aucun ordre n'avait été émis par le président du comité ordonnant à l'arpenteur général de se présenter et de produire soit sa commission soit les livres de son bureau.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant et très humble serviteur,

DONALD McLEAN,

Greffier de la Chambre d'assemblée.

M. WILLIAM HALTON,

Secrétaire de Son Excellence le lieutenant-gouverneur.

(D.)

M. D'ARCY BOULTON AU LIEUT.-GOUVERNEUR GORE.

28 décembre 1806.

(*Voir n° 28 de cette note, document inclus B.*)

(E.)

GRAND JURY, DISTRICT DE LONDON, AU JUGE THORPE.

17 septembre 1806.

(*Voir n° 21 de cette note.*)

(F.)

(p. 88.)

Copie d'une lettre de l'honorable Robert Hamilton, un des conseillers législatifs de Sa Majesté, lieutenant du comté de Lincoln, et magistrat pour le district de Niagara, et de Joseph Edwards, écuyer, aussi magistrat pour ce district, à Son Excellence François Gore, lieutenant-gouverneur de la province du Haut-Canada.

MONSIEUR,—Nous pensons qu'il est de notre devoir, attendu que nous avons eu l'honneur de siéger sur le banc avec M. le juge Thorpe, d'exposer à Votre Excellence les circonstances très extraordinaires qui se sont produites aux dernières assises de ce district, et qui, malheureusement, ont occasionné la mort d'un membre de la société. Dans une cause dans laquelle M. Weekes occupait comme avocat, il a profité de l'occasion, en plaidant devant la cour, pour attaquer avec la plus grande acreté, le caractère de notre digne lieutenant-gouverneur, feu le lieutenant général Hunter, de caractère de juge en chef Allcock, et de plusieurs autres très honorables membres du gouvernement de cette province. Il a stigmatisé le général Hunter de l'épithète de "barbare gothique que la providence de Dieu a retiré de ce monde à cause de sa tyrannie et de son iniquité."

Il a dit que M. le juge Allcock avait une animosité personnelle contre son client actuel, et avait été la cause de la mise en accusation de son client, et essaya de tourner son caractère en ridicule en racontant des histoires (à notre avis) aussi mal fondées que malveillantes.

Le juge qui présidait la cour a écouté avec la plus grande impassibilité ces injures, tout à fait étrangères à la cause alors portée devant lui, et s'il n'y a pas applaudi, il n'a certainement montré aucun signe sérieux de désapprobation.

Nous, ses collègues, indignés de cette conduite indécente du barreau et de cette apathie du juge, aurions quitté le banc pour montrer notre ressentiment, si le respect de la cour ne nous avait retenus, mais nous sommes cependant déterminés à ne plus jamais nous exposer à pareille chose, en déclinant de remplir ce devoir ou toutes autres fonctions, avec ce juge. M. le juge Thorpe avait, la veille, prié le premier signataire de cette lettre de se rendre à bonne heure, donnant pour raison que M. Weekes devait présenter des arguments très élaborés. Comme ces arguments étaient élaborés seulement sous le rapport de la malice et des fausses représentations, nous sommes tentés de croire que si le juge n'a pas aidé à la falsification, il connaissait certainement d'avance la portée de ces arguments, et qu'ils n'ont pas été produits à son insu et sans son consentement probable.

Votre Excellence a sans doute été informée que ce M. Weekes est depuis tombé victime de sa malice et de son obstination ; ici encore nous craignons que l'intervention du juge ou de quelqu'un de sa part a avancé ce dénouement malheureux. On nous assure que pendant quelques temps après la réplique de M. Dickson à ce discours, dans laquelle il avait réprouvé ce langage comme irrévérencieux au plus haut degré à l'égard d'une cour de justice, et comme provenant probablement d'une malveillance et d'une rancune personnelle, à son point de vue, M. Weekes n'a donné aucun signe particulier de ressentiment envers M. Dickson ; qu'il était même parti de Niagara pour retourner à York, lorsqu'il revint inopinément le lendemain et le provoqua (M. Dickson) sans qu'aucune explication raisonnable pût lui faire retirer sa provocation. Nous avons fortement raison de croire d'après le langage de cette personne, que peut-être quelque promesse inconsidérée faite pendant qu'il était échauffé a produit cette obstination qui lui a été fatale.

Dans l'exposé qui précède nous avons soigneusement rapporté les faits au meilleur de nos souvenirs. Sur les questions d'opinion nous vous prions d'excuser ce qui pourrait paraître erroné.

Et nous sommes avec un sincère respect, de Votre Excellence,
Les très obéissants et très humbles serviteurs,
R. HAMILTON,
JOSEPH EDWARDS.

(G.)

THOMAS B. GOUGH AUX ÉLECTEURS DE YORK, DURHAM ET SIMCOE.

(p. 87.)

Aux indépendants et respectables électeurs du comté de Durham, division est du comté d'York, et du comté de Simcoe, qui m'ont fait l'honneur de m'appuyer à la dernière élection.

MESSIEURS,—Permettez-moi de vous offrir mes remerciements les plus sincères et les plus reconnaissants pour les efforts que vous avez faits en ma faveur durant la récente élection ; efforts aussi honorables pour vous que flatteurs pour moi ; bien que vos efforts n'aient pas, dans cette occasion, obtenu le succès qu'ils méritaient, je m'engage à poursuivre la ligne de conduite que j'espère avec confiance devoir atteindre l'objet de vos vœux.

Vous êtes allés aux hustings, messieurs, sous la bannière de la liberté, de la loyauté et de l'union, avec le cœur animé du pur amour du Roi et de la constitution, et un grand nombre d'entre vous leur ont prouvé votre attachement en répandant leur sang pour les soutenir ; mais vos adversaires étaient précédés de l'étendard de la discorde, de l'anarchie et de la rébellion, qui dans une autre partie de l'Empire a conduit des milliers d'hommes à une mort prématurée, et un grand nombre qui ont échappé à l'horrible carnage du champ de bataille ont expié leur trahison dans leur vaine tentative de séparer la couronne de la harpe par une mort ignominieuse sur le gibet, et leur tête a été exposée en spectacle public comme avertissement à ceux qui se berçaient d'illusions ; mais la charité et l'honneur de ce pays me portent à espérer que ce n'était que l'indiscrétion inconsidérée des étourdis.

Je dois aussi des remerciements à un grand nombre de gens qui, à raison de ce que je me suis présenté si tard comme candidat, s'étaient tellement engagés auparavant qu'ils ne pouvaient logiquement retraiter, et bien que j'aie eu leurs vœux les plus sincères, je ne pouvais compter sur leur suffrage.

Persévérez, mes amis, dans votre attachement à votre Roi, maintenez le bon ordre auquel vous êtes habitués, poursuivez vos occupations et chérissez votre confort domestique, suivez les dictées de la raison, mais ne vous laissez pas bercer d'illusions par les démagogues mécontents, et quand d'autres parties du monde pourraient être affligées par les ravages de la guerre ou agitées par des commotions intestines, vous serez tranquilles et en sûreté.

Je suis, messieurs, avec gratitude et respect,
Votre fidèle et humble serviteur,
THOMAS B. GOUGH.

YORK, 8 janvier 1808.

Ce qui suit est la réponse à l'adresse de M. Gough (document inclus A). La réponse se trouve dans la série Q, vol. 310, p. 74.

A une assemblée des francs tenanciers indépendants de la division est du comté de York, et des comtés de Durham et Simcoe, tenue à Hoyle's Tavern, le 13 janvier 1807, William Willecocks, écr. président, les résolutions suivantes ont été unanimement adoptées :

Résolu,—Que vu qu'une partie d'une adresse signée par Thomas B. Gough, et publiée dans la *Gazette* du 10 janvier, tend à irriter et influencer l'esprit public, et comme elle pouvait servir d'instrument pour représenter sous un faux jour les efforts loyaux, indépendants et constitutionnels des francs tenanciers qui ont voté pour M. le juge Thorpe, nous sentons qu'il est de notre devoir de déclarer que la seconde partie de cette adresse est fausse, malveillante, propre à semer des éléments de mécontentement, et à répandre parmi le peuple des idées ayant une tendance des plus dangereuses.

Résolu, 2—Que les susdits électeurs n'étaient précédés par aucun étendard de discorde, d'anarchie ou de rébellion, mais étaient précédés des drapeaux les plus appropriés et les plus constitutionnels, ni empruntés ni loués pour l'occasion, mais faits par eux-mêmes. Le premier grand drapeau était bleu surmonté des lettres *G. R.* et de la *Couronne du Roi*, la croix de l'Union dans un coin et au bas la devise royale *Dieu et mon Droit*. Le second drapeau, rose, avec les mots *The Freedom of Election* brodés dessus, et trois plus petits drapeaux bleu foncé, portant la harpe (telle que prise sur une des parties de l'étendard britannique) entourée des mots "*The King, the People, the Law, Thorpe and the Constitution*," des symboles plus loyaux ou plus constitutionnels n'ont jamais été déployés en aucune occasion.

Résolu, 3—Que nous ne connaissons aucuns démagogues mécontents, et si nous en avons connu ils n'auraient pu nous bercer d'illusions, un grand nombre d'entre nous ont combattu, ont répandu leur sang et ont sacrifié leurs familles et leurs biens pour le gouvernement britannique; nous nous sommes efforcés et nous nous efforcerons toujours de conserver la liberté des élections contre toute influence indue, et jusqu'au dernier instant de notre vie nous serons prêts à soutenir notre Roi et la constitution.

Résolu,—Que les résolutions ci-dessus soient publiées dans la *Gazette* d'York.
W. WILLECOCKS, président.

L'imprimeur n'a pas eu la permission d'insérer les résolutions ci-dessus dans la *Gazette*, ni de les imprimer sous aucune forme.

Sur l'endos. La violente adresse de M. Gough, le candidat du gouvernement, dont le secrétaire a permis l'impression, et la bénigne réplique des électeurs indépendants qu'on a refusé d'imprimer.

Cela montrera les exaspérantes propensions arbitraires du gouvernement, et l'état de la presse dont on se sert comme d'instrument pour calomnier et représenter faussement des gens qui sont très loyaux et très attachés à l'Angleterre, bien qu'affreusement opprimés après avoir fait tous les sacrifices possibles pour le roi.

(H.)

WILLIAM ALLAN AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE.

(p. 89.)

YORK, 5 janvier 1807.

MONSIEUR.—Je considère qu'il est de mon devoir, en qualité d'officier-rapporteur lors de la dernière élection, d'informer Votre Excellence que M. le juge Thorpe a été élu député.

M. le juge Thorpe, après la fermeture du bureau de votation, a fait aux gens alors présents (la plupart étant ses électeurs) une longue harangue que je considère avoir une tendance à disséminer des principes nullement favorables au gouvernement de ce pays, leur disant "qu'ils ne connaissaient pas leur valeur pour la Grande-Bretagne; qu'il n'y avait aucune loi dans le pays pour empêcher leurs assemblées; que l'acte d'*habeas corpus* n'avait jamais été suspendu ici." Il leur rappela "la séparation des Etats-Unis d'avec la Grande Bretagne—Qu'il aimait le peuple" etc.,

ce qui me paraissait vouloir leur laisser entendre que leur situation dans ce pays pourrait les rendre indépendants de la Grande-Bretagne.

Comme magistrat et comme sujet loyal, je me sens forcé d'exposer les faits ci-dessus à Votre Excellence.

J'ai l'honneur d'être, avec grand respect,

De Votre Excellence le très obéissant serviteur,

WM. ALLAN.

N^o 1.—CONVERSATION ENTRE LE JUGE THORPE ET LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE.
(p. 99.)

Conversation qui eut lieu entre le lieutenant-gouverneur et M. le juge Thorpe, en présence de William Halton, écuyer, secrétaire particulier du lieutenant-gouverneur.

A. M. le juge Thorpe vint pour un rendez-vous et commença par exposer le grand avantage public (ainsi que l'avantage particulier pour le gouverneur) qui résulterait de l'achat par le gouvernement d'une étendue de terre des sauvages entre Sandwich et Malden, d'environ sept milles carrés, qu'on pourrait particulièrement affecter à la culture du chanvre.

B. Il présenta quelques certificats de personnes qui avaient cultivé le chanvre et n'avaient pu obtenir la gratification promise, ce qui causa du mécontentement, ainsi que des pétitions des grands jurés de London et de Sandwich au sujet du mauvais état de leurs prisons et chemins respectifs.

C. Il fit ensuite remarquer avec beaucoup de chaleur et d'emphase, que l'ensemble du gouvernement de l'ancien gouverneur Hunter n'avait été qu'un système de coercition, qu'alors on avait enseigné aux petits magistrats qui l'entouraient à user de violence; et que les gens avaient été traités comme s'ils eussent été des soldats.

D. Lorsque le gouverneur le pressa de préciser; il dit qu'une partie considérable du mécontentement provenait de la manière dont M. McGill avait traité les U. E., et que de fait c'était lui (M. McGill) qui avait gouverné la province, qu'un U. E. pouvait ne faire aucun cas du gouverneur ou de conseil, mais cela, M. McGill le mettait ou non sur la liste des U. E., juste comme cela lui plaisait.

E. Que cette charmante province qui était destinée à être un lit de duvet pour ceux qui avaient combattu et répandu leur sang pour leur roi et leur pays avait été dépouillée de son duvet et semée d'épines pour enrichir quelques individus.

F. Que les U. E., se sont aperçus avec le plus grand chagrin et mécontentement que les gens mêmes qu'ils avaient combattus et contre lesquels ils avaient lutté sur les champs de bataille, se procuraient des terres et vivaient confortablement, tandis qu'eux mouraient de faim.

Que les U. E. qui sont venus dans cette province ont été très dégoûtés de voir M. McGill dans une position si élevée, lorsqu'ils l'avaient connu dans une position si infime parmi eux en Amérique.

G. Que la nomination de M. McGill par le général Hunter à la charge d'inspecteur général a été impudente, illégale et une insulte au roi, attendu qu'il existait déjà deux départements pour cette fin, savoir, M. Russell, l'auditeur général, et le conseil exécutif.

H. Que la Chambre d'assemblée connaissait parfaitement l'illégalité de la nomination de M. McGill comme inspecteur général, et qu'elle avait intention de soulever un débat sur ce sujet, s'il ne se l'était conciliée et n'avait empêché la discussion.

I. Que la présence de M. McGill dans le conseil était illégale aussi, durant l'administration de M. Grant, attendu qu'il n'y siégeait qu'en vertu d'un mandamus qui spécifiait qu'il ne devait siéger dans le conseil que lorsque le gouverneur l'appellerait à y siéger comme surnuméraire.

K. Que les mêmes circonstances s'appliquaient exactement à la présence de M. le juge en chef Scott dans le conseil.

L. Que ces deux messieurs ont été les personnes qui ont fait M. Grant président, qu'ils avaient demandé son opinion (à Thorpe) sur cette question, et qu'il leur avait

répondit que ce n'était pas légal; comme la doyennté des conseillers dépendait de la priorité de leur prestation du serment, que M. Russell avait prêté serment le premier, mais qu'il n'y avait pas grand'différence quelle des deux vieilles femmes administrait le gouvernement.

M. Que M. Scott et M. McGill s'étaient élevés des positions les plus infimes et occupaient les plus élevées, au grand détriment de la communauté, et que ni l'un ni l'autre n'avait plus de droit de siéger au conseil que M. Holton ou lui (Thorpe).

N. Qu'il y avait au conseil un livre qui prouverait que M. McGill avait inscrit ou biffé des noms sur la liste des U. E., ou les avait changé, comme cela lui plaisait. Qu'il y avait un monsieur, un Anglais et un homme d'honneur, qui informerait le gouverneur de la vérité des faits ci-dessus, et que cet homme était M. Small. (Note en encre rouge: Voir la lettre de M. Small, marquée O.) Lorsqu'on lui demanda s'il tenait ses renseignements de M. Small, il répondit que non, mais qu'il avait parlé de ces choses à M. Small, qui s'étonna qu'il eût ces renseignements; secoua la tête et n'en contredit pas l'exactitude.

P. Que d'après le système uniforme de violence qu'on avait suivi les gens étaient très mécontents, et c'est pour cette raison qu'on a dit que deux cents Américains pouvaient s'emparer de la province d'un bout à l'autre, et il croyait que le gouvernement avait été si mauvais qu'il n'aurait pas duré plus de trois ans.

Que le dernier gouvernement n'avait pas d'influencé sur trois membres de la Chambre, pas même jusqu'au point de faire lire un bill ordinaire, et qu'on s'était adressé à lui (Thorpe) pour cela; que dans ses séances comme juge, le mécontentement du peuple contre le gouvernement était très fort, et que bien que son esprit (à Thorpe) fut convaincu de leur péculat et de leur nature vicieuse, il avait attribué tout cela à leur incapacité, et s'adressant avec grande sincérité au gouverneur il lui dit que si son souverain était là devant lui, il croirait de son devoir de l'informer de ces faits. (Note en encre rouge: Voir les remarques sur la lettre de M. Thorpe du 18 novembre 1806.)

Que tous les officiers avaient été maltraités; M. Wyatt, M. Jarvis et M. Small; qu'on avait imposé de grandes restrictions à M. Wyatt bien que sa commission l'investît de pleins pouvoirs, mais que tout dépendait du caprice, car les gens étaient riches aujourd'hui et pauvres demain, et que le taux des honoraires restait juste le même.

Q. Qu'une autre source de mécontentement était la scandaleuse multiplication des mises en accusations, pour des avantages particuliers; parce que le procureur général recevait sept louis dix chelins pour chacune d'elles.

R. Que tout ici devrait se faire comme en Angleterre; et que des dispositions de ce genre pourraient probablement attirer les États du Nord dans les bras de la Grande-Bretagne.

Il croyait que le général Hunter avait les mains nettes (note en encre rouge: Voir la lettre de M. Thorpe du 18 novembre 1806), mais comme les gens ignoraient à quoi servaient les vingt piastres de chaque honoraire pour un lot commun, cela laissait des doutes et des soupçons contre lui dans l'esprit public; et les gens en conversation se faisaient remarquer les uns aux autres qu'ils ne pouvaient comprendre comment on disposait de ces vingt piastres.

S. Que prendre des honoraires de cette manière était mal, et qu'avec une administration convenable ces honoraires pourraient être réglés et payés sous l'autorité d'un acte de la Chambre.

Qu'une mesquine réduction d'honoraires, de cinq louis, avait été faite en faveur de lord Selkirk, ce qui avait causé beaucoup de mécontentement.

Que M. Russell avait partagé son opinion que tout avait été fait de la plus scandaleuse manière et qu'il partageait aussi son opinion sur M. Scott et M. McGill, mais qu'il (Thorpe) ne savait pas si M. Russell reconnaîtrait cela maintenant.

T. Que la population de cette province était extrêmement bien disposée, et que le moindre acquiescement à leurs vœux ferait beaucoup de bien.

Que le gouverneur était arrivé dans la province à une époque très favorable; l'esprit public étant très irrité, et qu'avec une ligne de conduite différente il pourrait s'attacher la population avec enthousiasme. Lorsqu'on lui demanda de mettre

par écrit les points principaux de cette conversation il (Thorpe) refusa de le faire, et ne voulut proférer non plus aucune accusation spécifique par écrit contre M. McGill.

WM. HALTON.

REMARQUES SUR LA CONVERSATION QUI PRÉCÈDE.

(p. 91.)

A. Il n'est pas douteux que la culture heureuse du chanvre serait d'un grand avantage général pour cette province, et la législature aussi bien que le gouvernement exécutif se sont montrés tout à fait disposés à l'encourager, mais sans grand résultat jusqu'à présent. Comment l'étendue de terre visée pourrait être affectée à cette fin n'est pas expliquée—et l'amorce qu'il tend sous forme d'*avantage particulier* au lieutenant-gouverneur ressemble fortement à un désir de faire du tripotage.

B. Les certificats donnés aux personnes qui ont cultivé le chanvre et les ont reçu avant l'expiration de la loi, devaient en justice être payés, bien qu'ils n'aient pu être présentés à temps aux commissaires à York, et la législature votera probablement les crédits nécessaires à cet objet. Quant aux prisons et aux chemins, la loi y pourvoit au moyen de cotisations locales et de corvées pour ces deux objets. Mais la législature s'est trop hâtée d'établir de nouveaux districts à la demande des habitants, qui maintenant se plaignent de ne pouvoir supporter le fardeau de leur organisation. Le sujet est bien digne de l'attention de la législature, mais bien que Thorpe ait parlé assez légèrement dans la législature au sujet des chemins, il n'a rien dit au sujet des prisons, parce qu'il sait qu'un crédit sur les fonds de la province pour l'avantage d'un district particulier quelconque serait un sujet passablement impopulaire.

C. Jouissant de l'avantage complet des lois anglaises, le système de violence (s'il veut parler d'autre chose que d'une ferme disposition de faire observer les lois) attribué au général Hunter et aux magistrats d'un ordre inférieur, est impossible. De fait le général Hunter s'attendait et exigeait que chaque homme occupant une charge publique fit son devoir.

D. Quant aux réclamants, U. E. loyalistes et militaires, le gouvernement de la province, loin d'avoir fait des exceptions dans les gratifications de la couronne qui leur étaient destinées, leur a accordé beaucoup plus que ne le comportaient les ordres originaires en leur faveur. En 1788, un ordre du gouverneur et du conseil de Québec accordait, pour toutes sortes de services militaires, la quantité additionnelle de terres allouées aux officiers du 84^e régiment, et en 1789, un nouvel ordre comportait que les enfants des U. E. loyalistes, en atteignant leur majorité, recevraient gratuitement 200 acres de terres. Mais ces deux ordres étaient expressément limités aux personnes qui avaient dûment amélioré leurs premiers emplacements, ayant évidemment par là intention de restreindre le bénéfice de ces ordres à ceux qui étaient alors réellement dans la province; en partie sans doute d'après le principe évident que ceux qui avaient reculé devant les misères et les travaux ardu de la colonisation d'un nouveau pays, ne devaient pas, après qu'il aurait été cultivé et que les terres auraient atteint une plus grande valeur grâce au travail des autres, avoir les mêmes privilèges que les premiers colons. Mais au lieu de s'en tenir à un pareil principe, le gouvernement de cette province, jusqu'à l'époque de l'administration du général Hunter, s'écarta et de la lettre et de l'esprit de ces ordres, et en étendit les avantages à tous ceux qui étaient venus dans la province avant l'année 1798, époque à laquelle toutes les concessions sous l'autorité de la province cessèrent (excepté en faveur des enfants des U. E. loyalistes), conformément aux instructions de Sa Majesté. Cependant M. Thorpe et d'autres du même acabit, ne portant pas attention à ces faits ou les ignorant peut-être, poussent des cris contre le gouvernement pour y avoir mis fin, et se donnent beaucoup de peine pour persuader aux émigrants de la Nouvelle-Ecosse et autres colonies de Sa Majesté, où ils ont probablement obtenu des terres et autres gratifications originellement accordées aux loyalistes, qu'on leur fait dommage et qu'on les opprime, parce qu'ils ne peuvent même maintenant obtenir gratuitement des terres.

M. Les insinuations contre M. McGill et M. Scott au sujet de leur conduite antérieure dénotent la rancune d'un petit esprit. Même si c'était vrai, cela ne pourrait aucunement atteindre leur caractère respectable.

N. En préparant la liste des U. E. on a commis un bon nombre d'erreurs dans tous les districts ; on a inscrit les noms de personnes qui n'étaient que des réclamants militaires, ou qui avaient résidé dans des provinces non comprises dans la guerre américaine, ou même dans certains cas de celles qui avaient émigré des États américains depuis le traité de 1783. Il était sans aucun doute du devoir de M. McGill, en sa qualité d'inspecteur général, de faire rapport sur ces cas, (et ils étaient nombreux) d'empêcher le gouverneur d'être excusé d'avoir accordé des lettres patentes à des personnes qui n'avaient légitimement aucun droit d'en recevoir gratuitement.

F. Il faut, j'en ai peur, admettre que des personnes qui avaient encouragé la révolution américaine ont obtenu des terres dans cette province, et qu'en général on a trop donné aux émigrants venant des États américains, pour la paix future de la province ; c'est regrettable, mais ce n'est que trop vrai ; quant au reste, si la population est pauvre dans ce pays, ce doit être parce qu'elle n'est pas industrielle. Le travail et la paresse produiront partout le même effet, la différence n'est pas restreinte à un système politique quelconque.

E. Si cette province devient un lit d'épines, ce ne peut être qu'à raison des principes que M. Thorpe se donne tant de peine à disséminer. Il est de fait bien occupé à semer et à cultiver avec soin l'ingratitude et la déloyauté. Il est impossible de concevoir comment les arrangements faits par le département des concessions de terres peuvent avoir une tendance à enrichir quelques personnes au détriment de la majorité. Les officiers ont naturellement reçu des concessions plus considérables que les simples soldats, cependant ces derniers ont reçu des concessions plus étendues qu'ils n'avaient le droit d'en réclamer raisonnablement, et ceux qui n'ont pas le malheur d'avoir dans leur voisinage des gens comme M. Thorpe (pour leur faire croire à des griefs lorsqu'ils n'en ont pas) sont, comme ils ont raison de l'être, très satisfaits.

G. L'expérience a prouvé l'utilité de la nomination de M. McGill comme inspecteur général, et l'on peut douter si M. Thorpe a plus fait preuve d'ignorance ou d'indépendance, en parlant comme il l'a fait.

H. C'est lui qui a encouragé plutôt qu'empêché la ridicule tentative de persuader à la Chambre d'assemblée de contester la légalité de cette nomination.

I. Quant à M. Grant, il semblerait qu'en déterminant qui serait le doyen du Conseil exécutif, le fait que son nom se trouvait le premier sur la liste transmise et préparée en Angleterre, lors de l'organisation primitive de la province, doit être décisif.

Le Conseil exécutif n'a jamais consulté M. Thorpe à ce sujet.

J. K. La remarque que M. McGill et M. Scott ne siégeaient au Conseil que dans des circonstances particulières semble tout à fait futile. Cependant, M. Thorpe s'est donné toutes les peines possibles pour faire croire que M. Grant a été placé à la tête du gouvernement d'une manière inconvenante, et qu'en conséquence tous les actes de son administration étaient illégaux.

P. La vérité est toujours logique, mais que peut-on dire d'un homme qui, au cours d'une conversation, affirme que la population est si mécontente qu'on avait dit que "deux cents Américains pourraient s'emparer de la province" et (T.) un peu plus loin, que "la population était extrêmement bien disposée et que le moindre acquiescement à leurs vœux ferait beaucoup de bien"—ou en bon anglais, laissez-moi vous conduire et tout ira bien. *Moi, le peuple*, bien que ce ne soit pas absolument les mots dont il se sert, est en réalité la devise caractéristique de M. Thorpe et de tous les autres démagogues factieux.

Q. L'affirmation presque scandaleuse qu'un grand nombre de mises en accusation doivent être ici instruites devant les assises lorsqu'en Angleterre elles sont instruites devant les sessions de quartiers est une chose inévitable, car lorsqu'elles entraînent une question de droit il y a peu de magistrats dans le pays qui soient capables de se former une opinion correcte de la question, et même si leur décision était juste elle n'aurait pas le poids convenable.

R. Pour faire prévaloir l'idée que tout ici devrait se faire comme en Angleterre, M. Thorpe s'est efforcé de persuader à l'Assemblée de cette province d'agir comme si elle était un corps représentatif d'un état indépendant, et même de s'arroger le droit de disposer des biens de la couronne, droit que le parlement britannique ne s'est jamais arrogé.

S. Il y a une très insidieuse tentative d'introduire la Chambre d'assemblée dans l'administration et la disposition des terres publiques de la couronne.

FRANCIS GORE,
Lieutenant-gouverneur.

O. Copie d'une lettre de John Small, écuyer, greffier du Conseil exécutif, à William Halton, écr, secrétaire particulier du lieutenant-gouverneur, datée du bureau du conseil le 16 novembre 1806.

MONSIEUR, — Conformément à l'ordre du lieutenant-gouverneur, je vous informe qu'il y a dans le conseil un livre appelé liste des U.-E., dans lequel un grand nombre de noms ont été soit rayés soit suspendus; mais je ne sais pas jusqu'à quel point M. le juge Thorpe peut se croire justifiable de dire à Son Excellence que M. McGill a inscrit ou rayé ou changé des noms dans ce livre, selon son bon plaisir, mais je nie formellement lui avoir avoué qu'il disait la vérité en parlant ainsi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

JOHN SMALL,
G. C. E.

N^o 2.—LE JUGE THORPE AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE.

(p. 106.)

YORK, 18 novembre 1806.

MONSIEUR, — Bien que personne ait péremptoirement le droit d'exiger de moi de spécifier par écrit les actes particuliers qui aient porté la conviction dans mon esprit sur les affaires générales que je n'ai pas examinées judiciairement, cependant, comme je désire vivement être agréable à Votre Excellence, je spécifierai les actes dont j'ai entendu parler, et dont je peux me rappeler dans le moment, et qui m'ont donné la conviction qu'il y avait eu péculat de la part du dernier gouvernement.

Je dois rappeler au souvenir de Votre Excellence la conversation qui a donné lieu à une remarque, faite en passant, lorsque nous avons parlé de l'ancien gouvernement, j'ai fait remarquer qu'on avait insinué que je voulais l'embarrasser (vous savez d'après ce que je vous ai dit qu'il était de mon devoir de ne pas l'appuyer), mais je vous ai affirmé n'avoir jamais parlé ou écrit publiquement quoi que ce soit contre lui (le gouvernement) jusqu'à ce que l'adresse de Londres m'eût forcé de faire quelques remarques, et que je ne l'ai taxé (le gouvernement) que d'incapacité bien que j'aie été intimement convaincu qu'il y avait eu péculat; je vous ai aussi affirmé en toute vérité que j'avais empêché une enquête sur des sujets qui l'auraient sérieusement ennuyé, parce que je savais que ces sujets créeraient encore un plus grand mécontentement dans la province; j'ai exprimé ma surprise que le général Hunter (que je croyais un homme aussi pur que possible sous le rapport des deniers publics) ait pu s'exposer à l'insinuation d'avoir détourné des deniers publics, parce qu'il n'a jamais inscrit dans les comptes publics les deniers prélevés comme honoraires sur les terres, ou comme revenus envoyés du Bas-Canada, montrant ainsi que je n'avais pas intention d'insinuer quoi que ce soit contre feu le général Hunter; j'en viens aux choses que j'ai entendu dire si souvent que mon esprit a été frappé de l'idée qu'il y avait eu péculat de la part des officiers du gouvernement, d'immenses étendues de terres dans les meilleurs endroits concédées à eux-mêmes, à leurs familles, leurs parents et amis, lorsque d'autres qui y avaient droit, ont éprouvé des refus; le prélevement sur eux-mêmes, leurs familles, parents et amis d'honoraires moins élevés que sur d'autres y ayant également droit; l'exigence d'honoraires de certaines personnes et non d'autres dans de semblables positions; l'exigence d'honoraires de personnes dont ils n'avaient pas le droit d'en exiger, de les avoir gardés pendant des années et de les avoir remboursés après avoir été menacés de poursuites, et d'avoir

accepté des honoraires et n'en avoir pas rendu compte; j'ai aussi entendu parlé de divers comptes gardés complètement cachés aux yeux du public; voilà ce que je peux me rappeler dans ce moment et qui a formé ma conviction, mais je n'ai pu faire d'enquête sur ces faits ni en chercher la preuve, ni permettre à qui que ce soit de les raconter, parce que quelques-uns de ces faits devaient être portés devant la cour à ce dernier terme, et au cours du procès d'autres faits auraient pu être révélés; j'ai empêché mais n'ai pu contrôler les observations.

Permettez-moi maintenant de rappeler à Votre Excellence que notre conversation était privée et confidentielle, que la portée de mes remarques tendait à montrer que le système suivi par l'ancien gouvernement avait arrêté la croissance de la prospérité de la province, l'avait rendue sans utilité pour la mère-patrie, et avait failli la faire perdre à l'Angleterre; je me suis aussi efforcé de vous convaincre qu'au moment même où l'Angleterre avait besoin de tout l'argent qu'elle pouvait prélever pour subvenir à ses besoins dans la glorieuse guerre qu'elle faisait, ces deux départements inutiles et dispendieux ici auraient pu être abolis, qu'on aurait épargné à l'Angleterre une vingtaine de mille louis par année, et que la province aurait eu plus de justice et de satisfaction ici; j'ai cru qu'il n'était que de mon devoir envers mon roi et le gouvernement britannique de dire cela, et quand j'ai rapporté des pétitions des districts où j'avais passé en qualité de juge des assises, j'ai considéré qu'il était de mon devoir envers le gouvernement de Votre Excellence de faire des remarques qui pourraient être avantageuses pour la province, rétablir l'harmonie parmi le peuple, la conserver et la rendre précieuse pour la Grande-Bretagne, et je dois faire observer que je n'avais pas la moindre idée qu'une simple remarque faite en passant sur une impression que j'avais, dont je n'ai jamais pu vérifier les preuves ni permettre à personne de produire, serait le seul point noté, tandis que les grandes questions que je m'étais efforcé de faire prévaloir semblaient avoir échappé à votre attention.

Considérant Votre Excellence comme le représentant de mon souverain, à qui je n'avais rien à cacher, j'ai mentionné par écrit les actes spécifiques sur les points que vous désiriez, bien que votre désir me fût transmis sur un ton bien différent de celui dont notre gracieux souverain se serait servi envers n'importe quelle personne de son royaume, et très différent surtout du ton qu'il aurait employé à l'égard d'un des juges de son banc.

J'ai l'honneur d'être,
Avec grand respect, de Votre Excellence,
Le très obéissant et très humble serviteur,
ROBERT THORPE.

REMARQUES SUR LA LETTRE DE M. THORPE.

(p. 111.)

Bien que dans sa lettre M. Thorpe ne parle que d'après des rumeurs et sur des faits qui ont dû se passer huit ans avant sa venue dans cette province, je n'ai cependant perdu aucun temps avant de m'assurer de la réalité de ce qu'il disait. J'étais un étranger, je désirais obtenir des renseignements et voulais vivement découvrir à qui je pouvais me fier; je donnerai maintenant le résultat de mes investigations.

Les faits contenus dans la lettre de M. Thorpe, en ce qui regarde les opérations passées de ce gouvernement, paraissent être les suivants :

Premièrement. Que le général Hunter n'avait pas inscrit dans les comptes publics les honoraires reçus pour les terres, non plus que les revenus provenant du Bas-Canada, et que les officiers du gouvernement avaient reçu des honoraires dont ils n'avaient rendu aucun compte.

Secondement. Que d'immenses étendues de terres avaient été données aux officiers du gouvernement, à leurs parents et amis; et qu'on avait exigé d'eux des honoraires moins élevés que des autres personnes y ayant également droit.

Troisièmement. Que des honoraires avaient été exigés de quelques personnes et non de quelques autres dans de semblables positions, et d'autres personnes dont on aurait dû ne rien exiger, et que ces derniers honoraires avaient été remboursés lorsqu'on avait menacé de prendre des poursuites.

Quatrièmement. Que des matériaux de construction avaient été pris dans les magasins du Roi et employés à des usages particuliers.

Pour comprendre ce que dit M. Thorpe dans sa lettre, il est nécessaire de faire remarquer que le mot "honoraires" est appliqué non seulement à ce qui est payé aux différents officiers du gouvernement sur chaque patente délivrée pour des terres, mais aussi à un bien plus fort paiement fait à la couronne pour l'émission de ces patentes—c'est à ce dernier paiement que les observations de M. Thorpe peuvent seules s'appliquer.

Quant à la première accusation faite par M. Thorpe, je dois, dans cette explication, faire remarquer que d'après des documents déposés devant moi, il paraît qu'un compte régulier des honoraires payés à la couronne a été préparé semestriellement et transmis par le receveur général aux lords de la Trésorerie; de plus, que le revenu provenant du Bas-Canada a été annuellement inscrit dans les comptes publics déposés devant l'Assemblée législative; et je n'ai pu découvrir que les officiers du gouvernement n'aient pas rendu compte d'aucune partie des honoraires ci-dessus mentionnés.

Quant aux étendues de terres données aux officiers du gouvernement, comme il le dit dans sa seconde accusation, les faits sont comme suit, d'après l'enquête que j'ai faite: En l'année 1798, avec la permission de Sa Majesté, les personnes qui étaient alors membres du Conseil exécutif ont reçu certaines terres qui, avec les terres qu'ils avaient auparavant acquises en vertu d'instructions de la part du roi, atteignaient le chiffre de six mille acres; pour ces terres ils n'ont pas payé seulement les honoraires qui appartenaient aux officiers du département qui concédait les terres; depuis cette époque il a plu à Sa Majesté d'accorder à certains individus des terres sujettes seulement au paiement d'honoraires semblables à ceux payés par les membres du Conseil exécutif.

Il est vrai, comme le dit M. Thorpe, que les amis et les familles de quelques-uns des officiers du gouvernement ont obtenu des concessions de terres que le gouverneur en Conseil avait le droit d'accorder; mais il est également vrai que, relativement avec les honoraires de toutes sortes, ils étaient sur le même pied que les habitants de cette province, et ici je dois faire remarquer que depuis le commencement de l'administration du lieutenant-gouverneur Hunter, les membres du Conseil exécutif et les autres officiers du gouvernement (si ce n'est par ordre du roi) n'ont retiré aucun avantage comme tels, soit quant à la quantité de terres qu'ils ont reçue, soit quant à la somme des honoraires qu'ils ont payés.

Quant à ce que dit dans ce que je pourrais appeler la troisième accusation de M. Thorpe, au sujet de partialité dans le montant des honoraires exigés des différents individus, je dois dire que je n'ai rien découvert pour confirmer cette assertion.

Parmi le grand nombre de changements qui ont eu lieu, pour différentes causes, dans le tarif des honoraires, il serait téméraire de soutenir que le gouverneur ou le Conseil n'ont pu commettre d'erreurs de jugement à cet égard, mais je n'ai aucune raison de croire qu'ils aient, en aucune circonstance, agi malhonnêtement.

Quant à l'emploi des matériaux du Roi pour des usages particuliers, dont parle aussi M. Thorpe, l'accusation est fondée en fait, mais si mes renseignements sont exacts, c'est une accusation dont ceux qui étaient à la tête des affaires publiques n'ont pas lieu d'avoir honte; depuis huit ans que le siège du gouvernement a été transporté de Niagara à l'endroit actuel, qui était alors un lieu sauvage et désert, les difficultés qu'avaient à surmonter les personnes que leur position obligeait à résider ici, étaient extrêmes; dans ces circonstances on a pris dans les magasins du Roi des matériaux de construction qu'on ne pouvait se procurer nulle part ailleurs et on les a distribués à ces personnes, qui s'engagèrent à les remplacer lorsqu'on l'exigerait.

Il dit aussi que la province était sur le point d'être perdue pour la Grande-Bretagne. M. Thorpe a dû être malheureux dans ses associations pour en arriver à une semblable conclusion. Malgré son savoir faire et en suggérant et en grossissant les sujets de mécontentement, les effets ne sont ni aussi grands ni aussi considérables que ses amis et lui le supposent ou le désirent peut-être.

FRANCIS GORE,

Lieutenant-gouverneur.

N° 31.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE À M. WINDHAM.

(Archives du Canada, série Q., vol. 306, p. 119.)

YORK, HAUT-CANADA, 23 avril 1807.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que par suite de la mauvaise conduite notoire et générale de M. Joseph Willcocks, shérif du Home district dans cette province, j'ai considéré qu'il était de mon devoir impérieux de le destituer de cette charge, et j'ai nommé Miles McDonell, écuyer, ci-devant capitaine dans les Volontaires Canadiens, comme son successeur.

J'ai aussi l'honneur de vous transmettre des copies de cinq affidavits, au sujet de la conduite de M. Willcocks, qui, je l'espère, vous feront mieux comprendre la nécessité de la mesure que j'ai dû prendre, que n'importe ce que je pourrais vous dire sur ce sujet.

J'ai l'honneur d'être, avec grand respect,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

FRANCIS GORE,

Lieutenant-gouverneur.

AFFIDAVITS.

GEORGE RICHARD FERGUSON.

*(p. 120)**Haut-Canada.*

George Richard Ferguson, écuyer, de York, dans le Home district, étant assermenté, dit que le ou vers le vingt-septième jour de novembre dernier il était dans la demeure de M. John Mills Jackson, dans le township de York, en compagnie de Joseph Willcocks, écuyer, shérif du Home district, et de quelques autres personnes.

Le shérif entama le sujet de la politique avec beaucoup de chaleur, lorsque ce déposant le pria de cesser. Que le shérif ne cessa pas, mais continua en disant que le gouvernement essayait de l'écraser et de faire de lui un mendiant. Ce déposant lui fit remarquer qu'un tel langage était mal venu de sa part puisque le gouvernement lui faisait gagner son pain, et que même s'il était écrasé, il quitterait la province comme il y était venu, en mendiant. Le shérif répondit qu'il produirait quelques papiers officiels (qu'il prit dans sa poche) pour montrer combien le gouvernement était tyrannique. Ce déposant s'opposa à ce qu'il produisit là des documents officiels, parce qu'ils se trouvaient dans une société mixte. M. Jackson insista sur la production et la lecture de ces documents, qu'il était chez lui et qu'il appuierait le shérif, qu'il savait être en faveur du peuple. Le shérif répliqua qu'il était en faveur du peuple, et qu'il savait que ce dernier était prêt à tout, et qu'il (le shérif) était déterminé à l'appuyer. Ce déposant dit de plus qu'il y a dix-huit mois environ il se rencontra avec le shérif, qui lui dit alors que si Bonaparte vivait il ferait triompher le républicanisme dans le monde entier et que jusque là le monde ne serait ni heureux ni en repos, et qu'il réprimait souvent son admiration d'un gouvernement républicain, et que les pauvres rebelles d'Irlande n'étaient pas soutenus comme ils auraient dû l'être, mais qu'ils étaient sacrifiés. Après l'élection de M. Weekes il dit que ce parlement serait le plus fécond en événements que n'importe quel autre dans ce pays, et que bientôt il y aurait des chefs différents de ces mortels pusillanimes qui conduisaient aujourd'hui les affaires du gouvernement.

GEO. R. FERGUSON.

Assermenté devant moi, à York, dans }
le Haut-Canada, ce douzième jour }
de février 1807.

JOHN SMALL.

Juge de paix et greffier de la couronne, etc.

LIEUTENANT RANNY L. BESSERER.

(p. 122).

Home District, York,
Savoir :

Personnellement comparu devant moi Duncan Cameron, écuyer, un des juges de paix de Sa Majesté, dans et pour le dit district, Ranny L. Besserer, lieutenant dans le régiment du Nouveau-Brunswick de Sa Majesté, lequel étant régulièrement assermenté sur les saints Evangiles dépose et dit, que le vingt-septième jour de novembre 1806, se trouvant avec plusieurs autres personnes dans la maison d'une personne connue sous le nom de John Mills Jackson, gentilhomme, dans le township de York et dans le district susdit, Joseph Willcocks, écuyer, shérif du dit district, répéta plusieurs fois les expressions suivantes : qu'il exposerait au public sa correspondance avec le bureau du solliciteur général, pour montrer la tyrannie et l'oppression du gouvernement, que ce dernier essayait de l'écraser parce qu'il voulait défendre les droits du peuple, ce qu'il ferait de tout son pouvoir, et ce déposant ne dit rien de plus.

RANNY L. BESSERER.

Attestée sous-serment devant moi,
à York susdit, ce 31 décembre 1806. }
D. CAMERON, J. P.

TITUS GEER SIMONS.

(p. 123).

Titus Geer Simons, gentilhomme du township de Flamboro'-ouest, dans le comté de York, dans le Home District de la province du Haut-Canada, étant assermenté sur les saints Evangiles du Dieu Tout-Puissant, devant Duncan Cameron, écuyer, un des juges de paix de Sa Majesté dans et pour le district susdit, déclare que le 27^e jour de novembre dernier, étant allé avec plusieurs messieurs jusque chez M. John Mills Jackson, sur la rue Yonge, il y fut invité par le dit M. Jackson à diner chez lui avec quelques autres messieurs, savoir, le capitaine Richard Ferguson, M. le shérif Willcocks, le baron de Hoen, le lieutenant Besserer et M. Cheniquy. Nous nous mîmes à table à une heure avancée. L'élection qui était alors prochaine devint le sujet de la conversation à laquelle M. Jackson et M. Willcocks paraissaient vivement s'intéresser. Immédiatement après avoir enlevé la nappe, on but à la santé du Roi et à celle de plusieurs nobles d'Angleterre de l'amitié et de la confiance desquels M. Jackson se vantait. On me demanda de porter un toast, et je proposai la santé du lieutenant-gouverneur de la province. "A propos," dit le shérif, "dans quels termes parle-t-on du gouverneur dans votre voisinage?" (voulant parler de la tête du Lac). "Ceux," dis-je, "qui ont eu des affaires à régler avec Son Excellence sont revenus très satisfaits; pour ma part, je ne puis parler que de son caractère général que je crois être très aimable." "Moi aussi," répondit le shérif, "et afin de l'exonérer de l'imputation que la rumeur fait circuler dans le pays, que je m'oppose à lui très honteusement et très cruellement, pour des raisons inconnues de moi et mes amis —qu'il est mon implacable ennemi et que sa persécution ne cessera que lorsque j'aurai été destitué—afin d'acquitter Son Excellence de cette accusation, je lirai une lettre que j'ai reçue aujourd'hui du solliciteur général"—il tira alors de sa poche quelques papiers, lorsque le capitaine Ferguson se leva et le pria bien amicalement de ne pas lire ou exposer de "papiers officiels, parce qu'il considérait que nous formions une réunion publique ou mixte, et que ce n'était pas un endroit convenable pour montrer des documents officiels qui avaient trait à ses fonctions publiques, et bien plus, qu'il était très inconvenant de les commenter." Alors le shérif s'adressa à M. Jackson en disant: "Voilà comment on s'oppose toujours à moi, et je ne puis jamais dire un mot pour me défendre. J'ai offert comme cautions plusieurs messieurs de premier rang, des hommes ayant quinze cents louis sterling, mais on les a refusé; aujourd'hui j'en ai offert deux autres, M. Samuel Thompson et M. Addison, s'ils ne sont pas acceptés le pays est prêt à venir payer l'argent pour moi." M. Jackson s'écria, "lisez ce qui vous plaira, dites ce qui vous plaira, vous êtes à ma

table; je sais que le gouverneur vous a traité, ainsi que d'autres personnes de cette localité, comme un maudit coquin, mais que son séjour dans ce pays serait de courte durée, que son ami avait été rappelé, et que lui (le gouverneur) subirait bientôt le même sort, lorsque les choses seraient convenablement exposées en Angleterre." M. Cheniquy se fâcha et demanda à M. Jackson "s'il n'avait pas honte d'appeler le gouverneur un maudit coquin? Rappelez-vous," dit-il, "que vous parlez du représentant du Roi." "Maudit soit le Roi et lui aussi, qu'avons-nous à attendre de l'un ou de l'autre? Je n'ai pas demandé de faveurs depuis que je suis ici et je n'ai aucune intention d'en demander." "Si vous vous servez de semblables expressions," dit M. Cheniquy, "je partirai de la salle." "Allez-vous-en, et soyez maudit," répliqua M. Jackson, "je ne tiens pas plus à vous qu'au gouverneur ou à son maître." M. Cheniquy quitta la salle, M. le shérif dit alors "qu'il ne doutait pas que tout ce qui s'était dit serait rapporté à la garnison le lendemain matin à 10 heures." Le capitaine Ferguson remarqua "et ces paroles devraient être rapportées, mais je ne le ferai pas, et les observations que je vous ai faites au commencement de la soirée au sujet de vos documents publics l'ont été faites par amitié." "Maudite soit votre amitié, je la méprise autant que le digne M. Thorpe, l'ami du peuple, méprise les démarches que vous faites contre lui," dit M. le shérif; le capitaine Ferguson répliqua, "je n'ai fait aucune démarche pour ou contre lui." "Vous en avez fait," dit M. le shérif, "mais malgré toutes les démarches que votre faction écossaise a faites ou peut faire, M. Thorpe entrera à la Chambre." "Je ne connais aucune faction écossaise," dit le capitaine Ferguson, "je n'appartiens à aucun parti, et vos injures, M. le shérif, ne devraient pas passer sans impunité." "Oui," dit M. Jackson, "cette maudite faction écossaise, ayant le gouverneur à sa tête, s'efforce de tout renverser devant elle, ce pauvre M. Wyatt a été traité de la manière la plus honteuse et la plus coquine par le gouverneur; lui et M. le shérif ont été jetés hors de la demeure du gouverneur sans leur donner aucune raison, mais le temps n'est pas éloigné où M. Wyatt aura un siège dans le Conseil exécutif, M. Thorpe sera président de la Chambre et avant douze mois je serai élu par cette localité à laquelle on doit ajouter un autre député, ainsi qu'un autre au district de London—alors vive l'homme du peuple, il devra se maintenir et se maintiendra; mais le gouverneur, qui l'appuiera, lorsque le pays sera contre lui, il devra tomber et se mettre à genoux." M. le shérif dit alors: "Si M. Jackson le permet, je suis déterminé à lire cette lettre, quelles qu'en puissent être les conséquences, M. Simons, en sa qualité d'étranger, verra comment on m'oppose sans l'ombre d'une cause. J'ai écrit au solliciteur pour savoir quelle sorte de garantie il exigeait de moi et que je l'obtiens, et cette lettre que je vais lire est une réponse à la mienne." Le contenu de cette lettre était à peu près comme suit: "Monsieur,—Je vous écris pour vous dire que les deux messieurs dont vous donnez les noms comme devant être vos cautions sont considérés insuffisants; j'espère donc que vous vous hâterez d'en avoir d'autres. Je ne suis pas autorisé à accepter ou refuser aucune personne en particulier; les statuts de la province sont mes autorités." "Vous voyez messieurs," dit le shérif, "que le solliciteur général nie toute autorité au gouverneur de s'opposer ainsi, en refusant les messieurs dont j'ai donné les noms." "Maudits soient le gouverneur et le gouvernement," répondit M. Jackson, "passez la bouteille." "Eh! bien," dit le capitaine Ferguson, "j'avais intention de vous offrir mon nom, bien que je doute qu'il soit accepté, mais votre conduite imprudente ce soir m'empêche de le faire." "Soyez maudit vous et votre amitié, on ne peut compter sur elle, vous n'osez pas respirer sans en demander la permission à votre maudite faction," répondit M. le shérif. Le capitaine Ferguson lui sauta immédiatement à la gorge et ils se levèrent—nous nous interposâmes et les séparâmes, lorsque M. le shérif onleva son habit et sortit dehors en courant, le capitaine le suivit et le ramena bien paisiblement. M. le shérif reprit de nouveau son siège, et recommença immédiatement à parler politique; je le priai de garder sa promesse, c'est-à-dire, de ne plus parler politique vu que cela ne faisait que tenir la compagnie dans l'excitation. "Pour Dieu," dit-il, "le pays, par suite des empiétements répétés sur ses droits et ses libertés, est maintenant mûr pour n'importe quoi; que M. Wyatt avait envoyé en Angleterre 20 ou 26 pages de manuscrit exposant le mécontentement du peuple de la province, et la

“cruauté et les mauvais traitements que lui et ses amis avaient subis de la part du gouverneur—lorsque ces faits auront été convenablement exposés dans la mère-patrie, et lorsque nous aurons fait quelques autres arrangements dans le gouvernement, nous balayerons alors tout devant nous, par Dieu.”

TITUS G. SIMONS.

Attestée sous serment devant moi, à York, }
le 2e jour de février 1807. }

D. CAMERON, *J.P.*

JOSEPH CHENIQUY.

(p. 130)

Joseph Cheniquy, gentilhomme, de la ville de York, dans la province du Haut-Canada, étant assermenté, dépose et dit que le ou vers le vingt-septième jour de novembre dernier, le déposant était dans la maison de M. John Mills Jackson, dans le township de York, où le shérif du Home District, Joseph Willcocks, écuyer, était présent pour assister à un jury dans le but de tracer un chemin dans le voisinage. Que le dit John Mills Jackson était chez lui et invita à dîner le shérif et Richard Ferguson (un juge de paix qui assistait en qualité de magistrat pour assermenter le jury). Qu'après le dîner et avant d'enlever la nappe, le shérif commença à parler politique, lorsque ce déposant le pria de cesser—le shérif persista et employa les expressions les plus injurieuses à l'égard du gouvernement, disant que le gouvernement était tyrannique et oppressif, et qu'il s'attendait à être destitué de sa place parce qu'il supportait les droits du peuple. Le dit John Mills Jackson appuyait le shérif dans ses affirmations et se servit d'expressions si violentes à l'égard du gouvernement que le magistrat fut contraint d'intervenir. Que John Mills Jackson a dit que le gouvernement était composé d'une bande de coquins. Il a dit de plus que le Conseil exécutif et le général Hunter avaient pillé le pays. Et ce déposant dit de plus que le dit Joseph Willcocks (le shérif) à un autre moment a dit à ce déposant que s'il connaissait jusqu'à quel point le gouvernement était mauvais, il (le déposant) ne l'appuierait pas (le gouvernement).

JOSEPH CHENIQUY.

Attesté sous serment devant moi, }
à York, dans le Haut-Canada, ce }
12e jour de février mil huit cent }
sept. }

JOHN SMALL,

J. P. et greffier de la couronne, etc.

JOHN RICHARDSON.

(p. 132)

John Richardson, fermier, de la ville de York, dans la province du Haut-Canada, étant assermenté, dépose et dit qu'il connaissait Joseph Willcocks, écuyer, shérif du Home District, depuis plus de cinq ans, qu'il l'avait toujours considéré comme un sujet loyal du roi jusqu'à il y a environ quinze mois, et que depuis cette époque le déposant avait remarqué un changement considérable dans la conduite du dit shérif. Que depuis cette époque il avait souvent entendu le shérif décrier le gouvernement et la constitution de la Grande-Bretagne. Que le dit Joseph Willcocks avait souvent discuté avec le déposant les principes républicains et avait même parlé des succès glorieux des Français sur les tyrans, et admiré leur conduite en Irlande. Qu'il avait exprimé le désir que les Français eussent réussi en Irlande ou en Angleterre, et qu'il espérait qu'ils réussiraient partout où ils iraient. Le dit Joseph Willcocks raconta une histoire des rebelles d'Irlande qui avaient jeté un de ses frères en bas d'un pont, et faisait remarquer que les rebelles ne l'auraient pas traité ainsi. Et ce déposant dit de plus qu'à chaque occasion où la conversation le

permettait, le shérif avait exprimé son admiration pour le système de gouvernement républicain, qu'il espérait que ce système se répandrait dans le monde entier.

JOHN RICHARDSON.

Attestée sous serment, devant moi,
à York, dans le Haut-Canada,
ce quatorzième jour de février mil
huit cent sept.

JOHN SMALL,

J. P. et greffier de la couronne, etc.

CERTIFICAT SUR LE CARACTÈRE DE RICHARDSON.

(p. 134.)

QUÉBEC, 18 mai 1807.

MONSIEUR,—Votre Excellence ayant daigné me demander de transmettre un certificat sur le caractère de John Richardson, qui a demeuré chez moi en qualité de huissier, et de dire si je le considérais comme un homme croyable sous serment, j'ai l'honneur de vous dire, monsieur, en réponse à ces questions que John Richardson a été à mon service en qualité de huissier pendant près de trois ans, et que pendant tout ce temps, à ma connaissance, il s'est conduit à ma grande satisfaction et qu'il est, je crois, un très honnête homme. Je lui ai confié l'administration active de ma ferme, car bien qu'elle ne soit pas très éloignée de ma résidence, je l'ai même très rarement vue. Quant à le croire sous serment, je puis assurer à Votre Excellence que j'aurais la plus complète confiance dans tout ce qu'il pourrait dire sous serment. J'ai toujours accordé la plus absolue confiance à tout ce qu'il disait, et j'ai toujours trouvé qu'il disait la vérité (autant que j'avais le moyen de m'en assurer) lorsqu'il n'y était pas obligé par un serment. Il a été recommandé à la protection de feu le général Hunter par une très respectable famille en Angleterre, et je crois que depuis qu'il est au Canada il s'est toujours conduit très convenablement.

J'ai l'honneur d'être, avec grand respect,

de Votre Excellence le très obéissant serviteur,

H. ALLCOCK.

N° 32.—LORD CASTLEREAGH AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 306, p. 206.)

(Extrait.)

DOWNING STREET, 19 juin 1807.

MONSIEUR,—

* * * * *

Les détails divers que vous m'avez rapportés sur la conduite de M. le juge Thorpe, qui a outrepassé ses devoirs de juge en prenant fait et cause pour les partis politiques de la province et en encourageant l'opposition à l'administration, donnent d'excellentes raisons de croire qu'en le maintenant dans ses fonctions l'on discréditerait et desservirait le gouvernement de Sa Majesté, et pour ces causes instruction m'est donnée de vous signifier que c'est le plaisir de Sa Majesté que vous suspendiez M. Thorpe de sa charge de juge du Haut-Canada. Des mesures seront prises pour lui nommer un successeur.

Ce n'est assurément pas l'intention ni vous ne désirez, j'en suis certain, que cette mesure outre passe les limites de ce qui est nécessaire pour le service de Sa Majesté. En conséquence vous ferez comprendre à M. Thorpe que je pourrai, je l'espère, le recommander à quelque autre charge professionnelle, s'il donne l'assurance qu'il se tiendra dorénavant à l'exercice de ses fonctions et ne s'alliera plus à quelque parti dans la province. Je dois également vous informer que Sa Majesté approuve la suspension de M. Wyatt de la charge d'arpenteur général des terres. J'écrirai au commissaire des terres de la trésorerie relativement à sa conduite, mais je me réserve de prendre ultérieurement une décision à son sujet.

* * * * *

N^o 33.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE À LORD CASTLEREAGH.*(Archives canadiennes, série Q., vol. 306, p. 212.)*

YORK, HAUT-CANADA, 21 août 1807.

MILORD,—J'ai l'honneur de vous informer que j'ai cru de mon devoir d'omettre le nom de M. le juge Thorpe, dans la commission des assises délivrée dernièrement dans la province, et le Conseil exécutif a approuvé à l'unanimité cette mesure (n^o 1).

Il peut paraître étrange en vérité qu'un des juges de la cour du banc du roi de Sa Majesté puisse, par l'exercice de ses fonctions journalières, mettre en danger la paix de la colonie, mais c'est bien certainement le cas pour M. Thorpe, qui semble considérer sa réputation de juge comme chose secondaire et n'avoir que l'ambition de jouer le rôle d'un démagogue factieux.

Dans ma dépêche (n^o 20) adressée à M. Windham, j'apprenais à ce ministre la tendance dangereuse de la conduite de M. Thorpe, et je lui transmettais en même temps des documents corroborant mes rapports. J'ai aujourd'hui l'honneur d'attirer l'attention de Votre Seigneurie sur les documents que je lui transmets (nos 2, 3, 4, 5, 6, 7).

C'est l'opinion générale que l'adresse et la réponse (n^o 6) proviennent de M. Thorpe lui-même, car il n'y a jamais eu d'assemblée publique (n^o 7). Sheppard et Montgomery, les prétendus président et secrétaire, sont des cultivateurs ignorants, qui peuvent à peine signer leurs noms.

Pour donner plein effet aux efforts pernicieux de M. Thorpe, quelques-uns de ses partisans les plus actifs ont établi une presse typographique dirigée ostensiblement par un certain Willcocks, irlandais turbulent auquel j'ai cru nécessaire d'enlever sa charge de shérif. J'ai l'honneur de vous renvoyer aux documents (nos 8, 9 et 10) pour vous faire connaître les vrais motifs de l'établissement de cette presse, et les raisons et opinions d'après lesquelles elle est dirigée, et bien que l'on doive accepter avec la plus grande prudence des lettres anonymes, cependant, comme dans ce cas la lettre n^o 8 est corroborée par celle de M. Powell, n^o 10, et les renseignements fournis par un marchand honorable de New-York, n^o 9, ce fait, joint à la conduite des personnes en question, laissent peu de doutes sur l'exactitude de l'information.

Sans connaître entièrement jusqu'à quel point la conduite de M. Thorpe était inconvenante, mais à en juger par ce qui s'est passé au vu et au su de tous, des personnes de moyens et honorables m'ont exprimé leur étonnement de le voir occuper encore son poste actuel. J'eus été tout à fait justifiable de le suspendre de ses fonctions à la première tentative qu'il a faite pour empoisonner les esprits de la basse classe de la population, mais comme j'ai soumis au ministre de Sa Majesté un compte rendu de sa conduite, j'attends avec anxiété sa décision.

J'ai l'honneur d'être, milord, avec beaucoup de respect,

Votre très obéissant serviteur,

FRANCIS GORE, *lieut.-gouverneur.*

Documents transmis.

N^o 1.—RAPPORT DU CONSEIL EXÉCUTIF.

(p. 215.)

YORK, 4 juillet 1807.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous avons lu attentivement les documents qu'il vous a plu nous communiquer au sujet de la conduite de M. Thorpe depuis son arrivée dans cette province.

Après avoir examiné tout ce qu'ils contiennent nous observons avec profond regret que la conduite de ce monsieur a toujours eu pour tendance de dégrader, embarrasser-et vilipender les serviteurs de Sa Majesté et le gouvernement de cette colonie.

Les mécontentements que les mesures de ce gouvernement ont déjà provoqués par suite de ce qu'il a représenté aux classes inférieures d'individus avec lesquelles il est venu en contact, dans la partie du pays particulièrement où il a siégé en qualité de juge des assises, sont trop manifestes pour pouvoir les cacher, et il est impossible de prédire quelles en seront les conséquences.

Dans ces circonstances nous croyons à propos d'omettre le nom de monsieur le juge Thorpe dans la prochaine commission des assises et *Nisi Prius*, pour la sûreté et la tranquillité de cette province.

Le tout respectueusement soumis,

THOS. SCOTT	} <i>conseillers de l'exécutif.</i>
ALEX. GRANT	
PETER RUSSELL	
ÆNEAS SHAW	
JOHN MCGILL	

N° 2.—LE JUGE THORPE À JOSEPH WILLCOCKS.

(p. 217.)

CHER MONSIEUR,—J'ai vu descendre aujourd'hui votre ami M. Weekes dans sa fosse, et cette catastrophe soudaine et affreuse m'a beaucoup impressionné; par deux fois j'ai écrit à M. Wyatt à ce sujet, et je ne le puis plus car mon cœur est brisé.

Je vous transmets sous ce pli ma réponse au district de London, et je vous ai envoyé trois adresses et les réponses par le Toronto. Vous pourrez les publier dans le journal de York si vous croyez que ce soit utile, dans l'ordre et au moment que vous jugerez à propos. Mais veuillez ne permettre à personne, sauf M. Wyatt, de les voir. Je suis chagrin que cette dernière adresse m'ait forcé à élever la voix, mais j'ai dit la vérité tout en évitant les injures personnelles auxquelles je ne descendrai jamais, je l'espère. En effet je suis trop fortement convaincu de leur iniquité pour frapper légèrement.

J'ai écrit à M. Wyatt pour lui demander la maison de M. Weekes, et je vous prie de me procurer quelques cordes de bois. Le testament de ce pauvre M. Weekes dit bien son estime pour la population et la province; puissent ses vertus être imitées et sa violence évitée; ses principes étaient admirables, mais son sort a été déplorable.

Avec estime et considération,

Bien à vous,

ROBT. THORPE.

15 octobre 1806.

P. S. Je vous envoie ci-joint les représentations du district de London, que vous ne devez pas publier, mais me conserver; je les envoie parce que les noms des membres du grand jury s'y trouvent. Vous feriez mieux de les publier à la suite de l'adresse qui a été adoptée à l'unanimité, mais dont on pourrait contester l'authenticité si vous ne donniez les noms.

Ne montrez les représentations à personne. On est fort prévenu contre M. McKay, et c'est le désir que M. Wyatt dirige tout.

N° 3.—LE JUGE THORPE À JOSEPH WILLCOCKS.

(p. 219.)

MON CHER MONSIEUR,—Le sujet de notre pauvre ami est si douloureux, et je vous ai déjà écrit tant de choses sur ce misérable événement, ainsi qu'à M. Wyatt, que je ne puis rien ajouter, sauf de vous assurer qu'il a combattu et expiré bravement.

Je me réjouis à l'idée que vous irez chez le gouverneur et lui parlerez franchement, mais il connaîtra bientôt ces misérables flatteurs et il méprisera leur insignifiance et vulgarité.

J'espère que vous recevrez sûrement les quatre adresses et les réponses, elles auront un bon effet sur lui, je le crois, et vous verrez qu'il ne fera rien avant que j'y aille, ce qui arrivera, s'il plaît à Dieu, le 25 du mois courant.

Quant à la question de représenter le *Home District* j'ai écrit longuement à M. Wyatt, et je vous laisse, à vous ainsi qu'à lui, le soin de décider pour moi, à certaines conditions. Je ne me mêlerai pas à la population ni j'ouvrirai des maisons pour donner à boire, ni n'encourrai de dépenses, mais si la population se rassemble et veut bien me mettre en nomination à la presque unanimité, ainsi que nommer des comités pour parfaite l'élection sans embarras ni dépenses, je consacrerai au service public

mon temps et mon travail. Mes efforts incessants tendent à faire de notre population une nation aussi libre et aussi heureuse qu'il existe sur terre. A cet égard mes sentiments sont bien connus et je ne les changerai jamais. Je ne m'élèverai pas ni n'avancerai les intérêts de ma famille en faisant partie de la Chambre des représentants, et les peines, le travail, l'anxiété et la fatigue que cela me causera seront immenses. En conséquence, je devrais assurément éviter la chose, et si je l'accepte pour servir le public, ce ne doit pas être en faisant quelque chose de dérogatoire à la charge que j'occupe ou d'incompatible avec mes sentiments et mes principes. J'y vais pour moi mille causes d'ennui, et bien que cela puisse m'obliger à quitter la province d'ici à six mois, je crois que je pourrai servir le pays et jeter les bases d'un bien futur. Mon désir ardent toutefois c'est que le gouvernement m'approuve, et dans ce cas il est impossible de calculer les avantages que l'on pourra obtenir. Vous connaissez les personnes qu'il faudra consulter, amenez-les chez M. Wyatt et examinez ensemble ce qu'il est mieux de faire. Je travaillerai comme un esclave pour le peuple, et s'il m'appelle à le représenter, je combattrai sans relâche, mais vous le savez, votre ami est pénétré des plus vifs sentiments d'honneur et de noble fierté, vous voudrez donc les lui conserver puisqu'il est à la veille de sacrifier tout son confort et ses charges.

Je désire vivement vous envoyer ces quelques mots ce soir, vous assurant que je demeure.

Avec la plus sincère estime,

Bien à vous,

ROBT. THORPE.

16 octobre 1806.

N^o 4.—LE JUGE EN CHEF AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

(p. 222.)

YORK, 9 juillet 1807.

MONSIEUR,—J'ai passé à M. le juge Thorpe la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser hier. Après quelques instants de réflexion il me dit qu'on devrait lui permettre de retourner en Angleterre et d'y soumettre la question au roi et à son conseil.

J'ai répondu que vous n'aviez pas d'objection à la chose et que vous lui accorderiez un congé d'absence; j'ai alors sorti le mémoire à cet effet que vous m'aviez remis et je le lui ai lu. M. Thorpe m'a ensuite demandé de n'en rien dire avant quelques jours, et je lui ai promis de n'en parler qu'à vous.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

De Votre Excellence, l'obéissant et humble serviteur,

THOS. SCOTT.

N^o 5.—LE JUGE THORPE AU JUGE EN CHEF SCOTT.

(p. 223.)

CHER MONSIEUR,—Je dois sacrifier ma satisfaction sur l'autel du devoir. L'état de la province me défend de la quitter, le lieutenant-gouverneur n'en saura jamais rien par les gens qui l'entourent, mais ce qu'il fera sera à ses propres risques. De plus j'ai informé les ministres du roi que je suis prêt à soumettre au conseil d'Angleterre des accusations contre l'exécutif d'ici, qui ne pourront être repoussées; cependant comme je désire la paix je ne me presserai pas de le faire. Mais j'y serai forcé si l'on ne peut autrement obtenir un changement de système, changement d'absolue nécessité, sans quoi la province est perdue.

Vains sont les reproches qu'on m'adresse, car j'ai fait mon devoir rigoureusement et consciencieusement, et ce que j'ai pu faire en dehors de la ligne droite je l'ai fait par ordre. Je pourrais endurer de plus grandes persécutions et les mépriser patiemment. Votre lettre m'est parvenue tard et je n'aimais pas à retenir votre serviteur.

Bien à vous,

ROBT. THORPE.

8 juillet 1807.

Sept heures et demie. }

N^o 6.—LES ÉLECTEURS DE YORK AU JUGE THORPE.

(p. 224.)

A une assemblée des électeurs indépendants du comté de York, Durham et Simcoe, tenue à la ville de York, le 24 juillet 1807, l'adresse suivante à l'honorable juge Thorpe a été unanimement approuvée.

M. Joseph Sheppard présidait.

RESPECTÉ MONSIEUR,—Nous apprenons avec un chagrin réel qu'instruction a été donnée d'omettre votre nom de la Commission des Assises. La partie est de la province sera ainsi privée des leçons qui coulaient de votre bouche pendant que vous occupiez le siège de juge, de ces instructions philanthropiques qui vous ont placé si haut dans l'estime de nos frères de l'ouest, et qui nous ont rapporté les plus grands avantages. Cette omission, nous le craignons, vous fera perdre les émoluments qui étaient attachés à la charge. Cependant il existe un remède à ce mal temporaire, et comme preuve d'attachement à une personne mue par des principes aussi désintéressés et vertueux, nous vous prions humblement d'accepter une somme équivalente à ce que vous perdez en défendant notre cause et en consacrant vos plus nobles facultés à affirmer les droits et défendre les privilèges qui nous sont accordés par notre très aimable et bien-aimé souverain.

Comme nous, les sujets loyaux de Sa Majesté, n'avons reçu aucune information sur la cause ou la raison d'après laquelle ces instructions ont été données, nous croyons de notre devoir de vous assurer que, s'il est fait quelque tentative pour vous enlever ou pour diminuer votre traitement, nous contribuerons avec plaisir (et c'est notre conviction que les sujets de Sa Majesté dans toute la province seront d'accord sur ce point) pour alléger vos souffrances, vous notre bienfaiteur qui, dès votre arrivée dans la province, avez travaillé sans relâche pour établir dans cette partie éloignée des possessions de Sa Majesté la constitution et les lois de notre mère-patrie.

Nous vous supplions avec instance de ne pas vous laisser tenter à nous abandonner, car notre confiance repose en votre droiture et persévérance. Nous vous prions d'accepter la plus chaleureuse assurance de notre considération et nous vous implorons de vous mettre en garde contre toute attaque insidieuse, car votre vie privée comme publique est des plus précieuses.

ALEXANDER MONTGOMERY,

Secrétaire.

Il a plu à Son Honneur de faire à cette adresse la réponse suivante :—

MESSIEURS,—Il me faudrait être dépourvu de tout sentiment pour demeurer insensible à cette bienveillance. Je vous remercie de tout cœur, mais le serment d'office de juge m'empêche d'accepter votre généreux présent. Le juge en chef m'a informé que le lieutenant-gouverneur avait enjoint d'omettre mon nom dans la Commission des Assises. Le ministre de Sa Majesté devra décider en vertu de quelle autorité légitime il a pu exercer ce pouvoir sans précédent. La chose pour moi est de peu d'importance, mais elle affecte par moi les droits des juges de la cour du banc du roi. Quand j'ai eu l'honneur d'occuper un siège sur ce banc, les juges se sont portés volontairement garants de mes connaissances. Depuis ma nomination (il y a maintenant à peu près cinq ans) jamais une de mes décisions n'a été annulée et je n'ai jamais présidé une cour sans y recevoir l'expression la plus chaleureuse de la satisfaction publique. Le secrétaire d'État a approuvé ma conduite et mon Souverain a récompensé mes travaux. Cela (joint à l'espoir flatteur que je possède la confiance de la province) m'inspire de véritables sentiments de fierté, et je suis bien au-dessus de la calomnie.

Je continuerai mon travail jusqu'à ce que vous ayiez obtenu tous les privilèges que notre généreux monarque a accordés. Je me porte garant que cela arrivera bientôt. Unissons-nous constamment de tête et de cœur avec la ferme détermination de vaincre ou périr avec la Grande-Bretagne, car là sont la sagesse, la vertu, la sûreté et la gloire.

Je demeure, messieurs,

Votre très obligé, obéissant et humble serviteur,

ROBERT THORPE.

SPRINGFIELD, 1er août 1807.

N^o 7.—LES FRANCS-TENANCIERS, ETC., DE YORK.

(p. 328.)

Nous soussignés, francs-tenanciers, électeurs et habitants de la ville de York et du voisinage, considérant la violence et l'outrage faits à la vérité, au public et à nos sentiments individuels par la publication dans un journal de Niagara s'appelant *The Upper Canada Guardian* du procès-verbal d'une assemblée que l'on dit avoir été tenue en la ville de York, le 24 juillet dernier, et d'une adresse à l'honorable monsieur le juge Thorpe que l'on dit avoir été préparée lors de l'assemblée par les électeurs indépendants des comtés de York, Durham et Simcoe, déclarons solennellement que nous ne savons rien de cette assemblée, que nous n'avons pas entendu dire que c'était l'intention de tenir cette assemblée, ni qu'elle ait eu lieu, et qu'après nous en être enquis avec grand soin nous ne croyons pas qu'il ait jamais été projeté de tenir cette assemblée, ni qu'elle ait jamais eu lieu.

Ecrit de notre main,

York, 15 août 1807.

N^o 8.—LETTRE ANONYME À L'HONORABLE JOHN MCGILL.

(Les notes au bas de la lettre sont du lieutenant-gouverneur Gore.)

NEW-YORK, 17 juin 1807.

(p. 229.)

MONSIEUR,—Bien que l'auteur de la lettre suivante ait pris la liberté de nous l'adresser et que pour des raisons particulières il n'ait pas jugé à propos de faire connaître son nom *pour le présent*, il espère cependant que ces circonstances ne la rendront pas inacceptable ou inutile. Qu'il suffise de dire qu'il n'est pas étranger aux mesures ou à la politique qui a dicté ces mesures du gouvernement de Sa Majesté, ni qu'il ignore les vrais intérêts de la population de la province du Haut-Canada.

L'état de trouble dans lequel se trouvent les esprits dans la province provient de causes que Son Excellence le lieutenant-gouverneur comprend bien ainsi que vous-même. La continuation de cet état d'agitation est encouragée par un homme de haute position, qui, oubliant les devoirs que lui impose la nature même de cette charge, a fait preuve d'un abandon complet de tout principe d'honneur et de vertu!

Les motifs qui animent l'auteur de cette lettre ne seront pas mal interprétés, c'est son espoir. Ils viennent du désir qu'il a de promouvoir les vues du gouvernement de Sa Majesté et de conserver à la population de la province du Haut-Canada ces droits, privilèges et avantages dont elle jouit réellement, mais que dans son aveuglement elle est à la veille de perdre.

Un accident m'a dernièrement mis à même de connaître les vues d'un certain individu* qui occupait il n'y a pas longtemps un poste officiel dans la province, et comme ses vues sont les mêmes que celles de la personne mentionnée en premier lieu, il est important qu'on les fasse connaître. Elles ne sont rien moins qu'une tentative de révolutionner la province.

L'engin qui doit servir à mettre la chose à exécution consiste en une presse libre, comme on l'appelle. Une société s'est formée en cette ville entre le rédacteur du *Guardian* et plusieurs imprimeurs, parmi lesquels se trouve le rédacteur du *Citizen and Republican Watch Tower*, dont le nom est Cheetham. Ce dernier est notoirement l'ennemi du gouvernement britannique, et il emploiera tous ses talents à soutenir le journal appelé *The Guardian*. L'alliance faite entre les rédacteurs de feuilles proposant une politique contraire doit servir à cacher le véritable but que l'on se propose. Il y a eu échange de bons procédés entre le rédacteur du *Guardian* et Emmett et la Société d'Irlandais *alias* la Société des Irlandais Unis, et l'on attend d'importants résultats de cette liaison.

Il a été représenté que la population de la province était à la veille de se rebeller,† que les injustices étaient trop fortes pour les supporter plus longtemps, et que toutes provenaient de la tyrannie du gouvernement de Sa Majesté. On ajoutait qu'avant longtemps la population s'emparerait de la personne de Son Excellence ainsi que des

* Joseph Wilcocks, un Irlandais Uni et dernièrement un shérif.

† Rapport de M. Wyatt présenté à New-York.

autres fonctionnaires de la couronne et les renverraient dans les fers—s'il ne leur arrivait pire. C'était le plan arrêté, etc. La violence de ce langage porte naturellement à douter que l'on manque de la force nécessaire pour exécuter ce que l'on pourrait désirer, et en conséquence ne mérite pas qu'on s'en occupe. Cependant, il peut être important de connaître jusqu'où vont les desseins du parti en question. Il ne peut y avoir de doute qu'il ait pour principal objet de créer le désordre et la confusion pour la satisfaction de l'ambition personnelle ou de quelque autre passion plus mauvaise.

Le principal acteur dans cette scène, on doit le supposer, reçoit ses instructions d'une source † presque aussi puissante qu'elle est l'ennemie des intérêts de la Grande-Bretagne. L'auteur de la présente lettre vous écrit à cause de son attachement au gouvernement de Sa Majesté, à Son Excellence le lieutenant-gouverneur, en sa qualité de représentant de Sa Majesté, et aux intérêts et au bien-être de la population de la province en général. La position que vous occupez dans le gouvernement ‡ lui sert d'excuse pour vous adresser cette lettre, et par votre entremise à Son Excellence le lieutenant-gouverneur. Si ce qu'il vient d'écrire peut être de quelque façon utile à Son Excellence personnellement, ou au gouvernement en général, les vœux du très obéissant et très humble serviteur de Son Excellence seront exaucés.

FIDELITAS.

N° 9.—LETRE ANONYME.

(p. 233.)

Une certaine personne qui a été destituée il y a quelque temps d'une charge publique dans le Haut-Canada, a séjourné quelques semaines en cette ville au milieu d'une société renommée par sa turbulence. Les étrangers, de même que ceux qui sont nés dans cette ville et dans la partie ouest de l'Etat, projettent de réformer le gouvernement du Haut-Canada. La personne en question est retournée il y a quelques semaines emportant une presse typographique et emmenant des typographes; l'on a formé un comité de correspondance, lequel doit préparer *les esprits du peuple dans cet Etat à quelque grand changement*. La dénonciation recommande d'observer le plus soigneux silence, mais de surveiller rigoureusement les actes de quelques individus turbulents. On reviendra sur la matière.

NEW-YORK.

N° 10.—JOHN POWELL AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE.

(p. 234.)

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous transmettre, pour l'information de Votre Excellence, l'extrait suivant d'une lettre que j'ai dernièrement reçue de mon frère habitant les Etats-Unis: "J'apprends qu'un individu du nom de Willcocks est venu dans le voisinage avec le prospectus d'un journal qu'il doit publier à Niagara, lequel, déclare-t-il ouvertement, sera sous la protection et le contrôle du juge T——, dans le louable but de révolutionner la province; il a dit à un de mes amis qu'il s'attendait d'être arrêté avant six mois."

J'ai l'honneur d'être, avec grand respect,

De Votre Excellence le très obéissant serviteur,

JNO. POWELL.

NIAGARA, 13 août 1807.

N° 34.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE À LORD CASTLEREAGH.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 310, p. 15.)

YORK, HAUT-CANADA, 14 novembre 1807.

MILORD,—

*

*

*

*

Conformément aux instructions de Votre Seigneurie contenues dans la dépêche n° 2 j'ai fait signifier à M. Thorpe qu'il était suspendu de la charge de juge de la

† On suppose que c'est M. Genet, un Français au service du cabinet de Saint-Cloud.

‡ Conseiller de l'exécutif.

cour du banc du roi dans le Haut-Canada et lui ai communiqué l'extrait de partie de la dépêche qu'il plaisait à Votre Seigneurie lui donner connaissance.

J'ai l'espoir que la mesure qui a été prise, quelque pénible qu'elle soit, aura la plus salutaire influence pour empêcher le développement de cet esprit d'égalité et de ce défaut de subordination qui prévalent tellement dans les rangs inférieurs dans la province.

M. Thorpe connaissait le sort qui l'attendait avant la réception de l'avis officiel de sa suspension; M. le juge Powell, par humanité et avec mon approbation entière, lui avait communiqué ce qu'il avait entendu dire à son sujet pendant qu'il était en Angleterre.

Je n'aurais pas importuné Votre Seigneurie en lui parlant du résultat de cette lettre (A) si M. Thorpe n'avait positivement affirmé qu'il avait agi suivant les instructions du secrétaire d'Etat.

Relativement aux accusations que M. Thorpe porte contre les membres de l'exécutif, ces derniers sont prêts, désirent et peuvent, je le crois, y faire face: je dis la chose avec un peu d'hésitation, car ces accusations ont nécessairement trait à des transactions faites avant mon arrivée dans cette province et auxquelles je ne puis être personnellement intéressé.

Quant aux embarras pécuniaires de M. Thorpe on lui a fait savoir de ma part qu'il lui serait fourni les moyens de retourner en Angleterre, et dans ce but j'avais enjoint au receveur général de lui avancer, contre sa traite à tirer sur l'agent colonial, deux cents livres. On lui a aussi dit qu'il pourrait obtenir un congé d'absence de la province avant la réception de l'arrêté de suspension, mais il a refusé ces offres. M. Thorpe a quitté la province avant la signification de la suspension, mais ça été hors ma connaissance et sans ma permission, et seulement après avoir publié une adresse dans le journal (B) mentionné dans la lettre de M. Powell.

Voici la dernière observation que je me permettrai de faire à Votre Seigneurie. S'il est permis à M. Thorpe de produire des accusations contre le gouvernement de cette province, il est probable qu'il demandera à un M. Jackson demeurant aujourd'hui en Angleterre, je le crois, de les appuyer. Au sujet de cette personne je me permettrai de renvoyer Votre Seigneurie à ma dépêche (n^o 16) et aux déclarations assermentées transmises (n^o 22), dans lesquelles il est question de sa conduite et de sa réputation; j'ajouterai que la cause de l'hostilité de M. Jackson à l'égard du gouvernement vient de ce qu'on lui a refusé une certaine étendue de terres à raison de sa mauvaise conduite.

J'ai l'honneur d'être, milord, avec grand respect,

Votre très obéissant et très humble serviteur,

FRANCIS GORE,

Lieutenant-gouverneur.

(A.)

M. DUMMER POWELL AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE.

(p. 19.)

YORK, 26 octobre 1807.

MONSIEUR,—Votre Excellence m'ayant exprimé le désir que je profite d'une bonne occasion pour communiquer à M. Thorpe les renseignements que j'avais obtenus de M. Cooke avant mon départ d'Angleterre, la lettre que j'ai reçue de lui m'a permis d'avoir une entrevue que autrement j'aurais évitée pour différentes raisons. Ma carte l'a fait venir à ma chambre et j'ai l'honneur de soumettre, pour l'information de Votre Excellence, le document ci-joint contenant la substance de ce qui s'est passé lors de cette entrevue.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement,

De Votre Excellence l'obéissant serviteur,

WM. DUMMER POWELL.

Substance de ce qui s'est passé dans mon entrevue avec M. Thorpe, mercredi le 22 octobre.

Après quelques questions et réponses banales au sujet de mon fils, je dis à M. Thorpe que j'avais appris de M. Bond, avant de quitter l'Angleterre, qu'il était suspendu; que quelques jours avant mon départ M. Cooke, le sous-secrétaire d'Etat, m'avait communiqué une partie de sa lettre (de M. Thorpe) à sir George Shee ainsi que sa (de M. Cook) lettre privée en réponse énonçant qu'il plaisait à Sa Majesté de lui enlever sa charge dans cette province. Ayant observé que M. T. donnait à entendre dans sa lettre au secrétaire que ses embarras pécuniaires pouvaient l'empêcher de quitter la province, je croyais lui être utile en lui communiquant le résultat de sa correspondance avec le bureau du secrétaire d'Etat avant l'arrivée du procureur général et des dépêches officielles faisant connaître son renvoi, ce qui pouvait exposer sa personne, soit dans la province d'en bas, soit aux Etats-Unis, s'il cherchait à se rendre en Angleterre. M. Cook lui avait dit, ajoutai-je, que lord Castlereagh s'efforcera néanmoins de faire quelque chose pour lui, si M. T. lui en donnait les moyens par une conduite convenable. M. T. ne manifesta aucune surprise, car il avait déjà su la chose, mais il fit l'observation que M. Wyatt lui avait donné l'assurance que l'examen de cette question avait été remis. Et il ajouta qu'il ne pouvait être destitué avant de s'être défendu devant le Conseil privé. Je lui mentionnai alors que M. Cook l'informerait qu'on avait pris cette mesure à la suite de sa propre lettre, si violente et si indiscrette, qu'il ne restait pas d'autre alternative que de le renvoyer lui ou tous les membres de l'exécutif de la province. M. T. dit alors que lord Castlereagh avait habilement fait en se chargeant de la mesure et en enlevant ainsi à M. Gore l'odieuse d'un renvoi; qu'à un certain égard il n'en était pas fâché car ce devait le protéger ainsi que les misérables qui l'entouraient contre l'indignation de la population. Il me demanda si je savais ce que l'on comprenait par conduite convenable de sa part, qu'il n'avait rien fait, si ce n'est d'après les insinuations du secrétaire d'Etat et que l'on s'attendrait vainement à lui faire changer d'avis au sujet des accusations contre le conseil d'ici, et ce qu'il pourrait alors faire? Je lui répondis que l'expression comportait, il me semblait, qu'il devait accepter sa destitution avec discrétion et compter sur ses amis d'Europe, qui feraient quelque chose pour lui, et je croyais que s'il demandait en confiance au lieutenant-gouverneur un congé d'absence avant la publication de la mesure, il l'obtiendrait en même temps que les moyens de se rendre en Europe. C'est *une chose* qu'il ne fera jamais, me dit-il. Je lui fis l'observation que j'étais chagrin de voir tant d'irritation causée par les articles du journal. Il me répondit que la population avait été forcée de se procurer un journal, qu'il avait lui-même envoyé deux fois des écrits à la *Gazette*, que l'imprimeur avait refusé de les publier, d'après l'ordre, dit-il, de M. Halton, le secrétaire du lieutenant-gouverneur, et qui, dans ces circonstances, et par suite des injures graves lancées par la presse de l'Etat à certaines personnes, à M. Willcocks notamment, on avait cru devoir en établir un autre. M. T. m'a demandé à plusieurs reprises ce qu'il pourrait faire pour ne pas tromper l'attente du ministre; que s'il était destitué pour avoir rempli ses instructions c'était infiniment injuste, et que n'ayant rien dit que la vérité il ne pourrait jamais renier ce qu'il avait dit; qu'il avait compris de M. Wyatt que le motif allégué pour le suspendre et le seul dont il ait été question ici (violation des instructions) n'avait pas même été mentionné au secrétaire d'Etat; enfin il a répété qu'il ne pouvait être renvoyé sans s'être défendu. En me quittant il m'a dit qu'il me reverrait, de façon à me faire supposer qu'il penserait de nouveau à l'avis de demander un congé d'absence.

(B.)

ADRESSE DU JUGE THORPE AUX FRANS-TENANCIERS DE YORK, ETC.

(p. 24.)

Aux frans-tenanciers de la division est du comté de York et des comtés de Durham et Simcoe.

MESSIEURS,—Ma réponse quand vous m'avez demandé de vous représenter au parlement fut que si j'étais élu à la Chambre d'assemblée je remplirais mon devoir avec fidélité. Aujourd'hui je suis obligé de retourner à la hâte en Angleterre, car de faux rapports des plus perfides sur ma conduite ont engagé le secrétaire d'Etat à

me signifier le plaisir de Sa Majesté que je fusse relevé de mes fonctions judiciaires dans cette province. Toutefois le noble lord qui préside au département des colonies est mû par les plus hauts sentiments d'honneur et les plus stricts principes de justice; en conséquence, la vérité comme la divine verge d'Aaron aura promptement raison des machinations des magiciens.

Souffrant, jusqu'à l'agonie même, sous le coup de la prévention la plus légère, votre bien-être, votre bonheur et la prospérité de la province ne continueront pas moins à m'occuper et à animer mes efforts. Je laisse derrière moi les objets qui me sont les plus chers pour aller défendre ce qui m'est plus cher que la vie (mon honneur), mais s'il plaît au Très Haut de me favoriser et de me protéger, mon retour sera aussi rapide que mon départ était imprévu.

Je demeure, messieurs,

Votre obligé, obéissant et très humble serviteur,
ROBERT THORPE.

NIAGARA, 2 novembre 1807.

N^o 35.—LE JUGE THORPE À SIR GEORGE SHEE.

(*Archives canadiennes, série Q., vol. 310, p. 34.*)

CHER SIR GEORGE, — Vous auriez pitié de tout cœur de votre plus grand ennemi si vous le voyiez à ma place entouré des plus vils mécréants sur terre, qui se sont gorgés de pillages dans chaque département, et ont pressuré les malheureux habitants, qui depuis longtemps ont arrêté le développement de la province et l'ont maintenant conduite sur le bord de la ruine. Ces gens ont élevé et abaissé qui leur a plu et sont tous ligués contre moi, mais n'importe je n'en ferai pas moins ce que je dois à l'Angleterre, à la colonie, à votre patronage et à la recommandation du regretté ami qui m'a envoyé ici sous votre protection, dussé-je sacrifier ma vie, mon épouse et mes pauvres enfants. Les mécréants veulent monopoliser les cent mille dollars venant d'Angleterre tous les ans et espèrent en jouir jusqu'à ce qu'ils perdent la province. Je lutte pour sauver cette somme à l'Angleterre, pour lui conserver la province et lui donner de l'importance, tout en m'étonnant de ma propre persévérance, car mes représentations ont toujours été vaines. J'ai fait voir la nécessité de placer à la tête du gouvernement un homme ferme, mais raisonnable, et l'on y envoie un major des gardes à cheval violent, pédant et plein de suffisance, ayant toutes les idées de subordination militaire et bien convaincu qu'il peut humilier la population et régner en maître absolu. Les marchands qui ne l'ont pas quitté d'Halifax à Québec, à Montréal, à Kingston, à York, à Niagara en lui inspirant cette idée et en le flattant ont alimenté sa vanité et s'en sont servi pour soutenir leur propre pouvoir et rapacité. Ce dernier ne réfléchit pas que l'Angleterre est éloigné et que les Etats de l'Amérique sont proches, qu'il n'existe pas de fermiers ou de cultivateurs opprimés, que chaque homme vit sur sa propre terre et est indépendant, même sans posséder un dollar, que tous sont pleins d'assurance et expérimentés, qu'il n'existe pas dans ce pays de passage pour les troupes, si ce n'est en montant une rivière étroite, peu profonde et d'un cours rapide. J'ai également fait des représentations pour empêcher la nomination de M. Scott à la charge de juge en chef, parce qu'il était le procureur des marchands du Bas-Canada. Ces derniers ont rudement travaillé de leur côté, et grâce à leur ami et protecteur, sir W. Grant, l'archiviste de la chancellerie, lord Castlereagh l'a nommé à la présidence du banc du roi, et le seul pas à faire maintenant c'est de lui donner la chancellerie, puis les propriétés de la moitié des habitants seront sacrifiées aux marchands. J'ai dit que M. McGill avait été la principale cause du mécontentement dans toutes les classes, à raison de sa conduite en qualité d'inspecteur général, cependant c'est ce même homme qui dirige tout et poursuit l'ancien système avec une violence accablante. De plus tous ces gens sont parfaitement incapables et ne peuvent faire aucun travail, l'un était tout récemment un prédicateur, l'autre un charpentier. Mais ils sont soutenus par l'aristocratie des marchands qu'ils appuient à leur tour. Voilà qui suffit, et si je voulais me soumettre à dire : pilliez, prospérez et périsse la province, ils me considéreraient un dieu. J'ai dit tout ce que je pouvais dire et je ne vous écrirai plus qu'une fois,

après la prorogation de la Chambre d'assemblée. M. Wyatt, l'arpenteur général, s'en va en Angleterre et pourra vous faire un rapport complet et vrai de tout ce qui se passe ici, c'est un homme très honorable et digne. Le gouverneur a été assez lâche pour lui tendre un piège dans son propre bureau, puis il a commencé par l'invectiver et fini par lui demander pardon. Je dois vous donner d'autres traits de son caractère et de sa conduite. L'élection dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre a été retardée au delà des limites que la loi prescrit, et le lieutenant-gouverneur et les marchands ont travaillé de toutes leurs forces contre le peuple, ne ménageant aucune espèce d'influence indue; corruption, coercion, et oppression. Le lieutenant-gouverneur s'est même abaissé jusqu'à corrompre lui-même les grands et les petits. Je n'ai jamais sollicité un vote, je n'ai pas quitté ma maison; on m'a entraîné sur les hustings, l'élection a duré une semaine, et j'ai été élu par une majorité très étonnante (bien que j'eusse demandé d'empêcher les personnes éloignées et les vieillards de venir). Le peuple est retourné en triomphe, maudissant le gouverneur, et en réalité jamais on n'avait encore vu d'actes aussi inconstitutionnels et aussi illégaux. Je vous ai transmis dans ma dernière lettre une adresse que m'a présentée le district de London et ma réponse; le lieutenant-gouverneur a cru qu'il pourrait engager le grand jury à se rétracter, et il l'a rassemblé dans ce but. Je vous envoie présentement la réponse qu'il en a reçue, laquelle l'a tellement exaspéré qu'il lui a fait dire de se rétracter, sinon que la demi-solde serait retranchée (les membres du grand jury étant pour la plupart d'anciens officiers). La menace n'a rien fait et tous les membres du grand jury ont répondu qu'ils iraient plutôt travailler et bûcher dans la forêt. Voilà qui vous fera un peu connaître la conduite ainsi que (avec l'adresse du *Home district* ci-incluse) quelques-uns des griefs de la population. Dans le moment il travaille secrètement à détruire même la société d'agriculture que je me suis efforcé de protéger et qui devait servir à encourager la culture du chanvre et à faire infiniment de bien. Il a détruit la liberté de la presse et rien ne peut être imprimé sans la permission de son secrétaire. Par contre on publie des violences pour soulever la population, comme vous le verrez par l'adresse ci-jointe du candidat du gouvernement, M. Gough (que le secrétaire a envoyée). Mais ce dernier a refusé de laisser imprimer la réponse des électeurs. C'est là peu de choses de ce qui se fait, le gouvernement ose même approcher le banc du Roi, mais je vous renvoie à M. Wyatt et je ne vous retiendrai pas davantage. Cette province attend justice de M. Windham, et s'il ne se hâte de la rendre, tout est perdu. Je vous prie seulement de me placer dans une situation où je pourrai être utile.

J'ai l'honneur d'être, votre très obligé,

ROBERT THORPE.

P.S.—Je vous transmets une lettre que je viens de recevoir du capitaine Brant, laquelle vous prouvera un peu quel est l'attachement des sauvages au gouvernement. La division des sauvages enrichit quelques particuliers pour mécontenter la nation.

J'apprends à l'instant que des émissaires sont à soulever la population; qu'on en profitera pour faire de faux rapports; je le crois parce que je sais que toute leur habileté est consacrée au mal.

Documents transmis.

N° 1.—LE GRAND JURY DU DISTRICT DE LONDON AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE.

(p. 40.)

A Son Excellence Francis Gore, écuyer, lieutenant-gouverneur de la province du Haut-Canada, etc., etc., etc.

Conformément à la demande de Votre Excellence dans sa lettre à notre chef, nous, les membres du grand jury assermentés aux dernières assises tenues dans ce district, nous sommes assemblés et nous avons l'honneur de vous exposer les faits suivants, ceux particulièrement dont il est question dans cette partie de notre adresse à M. le juge Thorpe, qu'il a plu à Votre Excellence de remarquer.

La première et la principale chose que nous avions en vue et sur laquelle nous demandions d'attirer l'attention de Votre Excellence, c'était la situation malheu-

reuse des loyalistes américains qui n'avaient pu venir dans cette province avant l'année 1798. Bien des plaintes ont été faites parce qu'on les empêchait de participer à la prime et aux récompenses que Sa Majesté avait daigné gracieusement leur promettre pour leur loyauté, souffrances et pertes, et qu'il a toujours été son intention, nous le croyons humblement, de leur accorder. Ces plaintes, à notre avis, ne sont pas sans raison, plus particulièrement par suite du fait que les loyalistes n'ont jamais reçu d'avis d'avoir à présenter leurs réclamations pour des terres dans aucune période déterminée, et que l'on s'imagine et que c'est l'opinion générale que cette restriction générale a été apportée par l'exécutif de cette province sans en avoir reçu l'ordre immédiat de Sa Majesté, ou si la sanction de Sa Majesté a été obtenue à cet effet, cela a été à la suite de représentations fausses sur la situation de ce pays et des loyalistes. Votre Excellence comprendra facilement la position désagréable que cette restriction a faite à un certain nombre de cette malheureuse mais digne classe de sujets. Et quand nous vous apprendrons que plusieurs, qui comptaient sur l'exécution de la promesse de Sa Majesté à leur arrivée ici, n'ont pu payer les honoraires exigés, et en conséquence n'ont obtenu de terres à aucunes conditions, ont dû forcément travailler pour le compte d'autrui ou s'établir sur des réserves de l'Etat qu'ils n'ont aucune garantie de posséder pendant un terme plus long que vingt-un ans, Votre Excellence comprendra, nous en avons la confiance, que les plaintes ne sont pas sans motifs.

Tout d'abord nous nous permettrons de faire observer à Votre Excellence un sujet qui a occasionné bien des plaintes et dont nous comprenons aussi la grande injustice, nous voulons parler du mode suivi jusqu'à présent d'enlever de la liste E. U. les noms de certaines personnes qui s'y trouvaient précédemment; cela a été fait dans plusieurs cas, sans donner à la personne intéressée l'occasion de prouver qu'elle avait droit d'y demeurer, sur simple preuve *ex parte*, ou sans preuve du tout que le nom de la personne s'y trouvait irrégulièrement. La chose a souvent occasionné de graves inconvénients, pour ne pas mentionner les dépenses encourues par ces malheureux individus.

Une autre chose qui a donné lieu à des plaintes et que nous désirons mentionner à Votre Excellence, c'est qu'il a été accordé à plusieurs loyalistes et autres faisant la demande de terres, d'après les règlements de six pence l'acre, des minutes du conseil pour une certaine quantité; qu'on ne les a pas informés de l'existence de quelque ordre (s'il en existe) les obligeant à s'y établir dans une période déterminée, sinon que ces minutes du conseil seraient nulles, et qu'ils se sont imaginés que le gouvernement s'était engagé à leur donner la quantité de terre alors accordée aux conditions y spécifiées. Ne pouvant les occuper immédiatement faute de moyens pécuniaires ils sont partis avec la conviction qu'aussitôt après avoir, grâce à leur travail, obtenu l'argent nécessaire pour payer les six pence par acre on leur permettrait de s'établir sur les terres primitivement concédées. Mais quand ils ont fait une demande à cet effet il leur fut répondu qu'on ne pouvait agir d'après les minutes du conseil en leur possession et qu'ils devaient de nouveau s'adresser au conseil, et que s'ils obtenaient alors des terres ils devraient payer huit pence au lieu de six par acre, dans l'intervalle de trois ou quatre jours et avant de connaître l'endroit dans lequel se trouvait la terre. Il y a eu également plusieurs demandes de terres dans certains townships dans lesquels celui qui en faisait la demande demeurait ou voulait s'établir, et refus en a été fait sous le prétexte qu'il n'y avait pas de terres vacantes dans ces townships, et force a été de prendre une terre dans quelque partie éloignée de la province, qui ne valait peut-être pas les droits à payer. Plus tard les lots ainsi demandés particulièrement étaient accordés à des personnes plus favorisées et l'on a aussi donné beaucoup d'autres terres dans ces townships à des gens qui ne les avaient jamais vues et ne les verraient probablement jamais; en conséquence (indépendamment de la question de partialité) il y a dans cette province de grandes étendues de terres incultes qui autrement seraient cultivées et fourniraient à quelqu'un d'industriel une subsistance pour sa famille.

La distribution de certains crédits votés par le parlement provincial pour l'ouverture et l'amélioration des chemins forme un autre sujet de plaintes; on a toujours compris que les crédits en question étaient destinés à la société en général, et

que pour cette raison on les avait mis à la disposition de l'exécutif, mais ce dernier a permis qu'ils fussent dépensés plutôt pour la commodité et l'avantage d'un individu que pour le bien général.

Nous venons d'exposer à Votre Excellence les faits les plus saillants qui se présentent à notre esprit et auxquels nous avons fait allusion dans notre adresse à M. le juge Thorpe, et le sentiment et la connaissance de ces faits nous a engagé à dire ce que nous pensons en réalité, que c'est notre espoir de constater un changement de ces mesures pendant l'administration de Votre Excellence et une justice pure et sans mélange. Convaincus qu'il a toujours été l'intention de notre bien-aimé souverain d'accorder justice égale, et d'appliquer impartialement notre excellente constitution à ses sujets sans distinction, c'est avec un vrai regret que nous sentons la nécessité de faire remarquer que ces gracieuses intentions, nous le craignons, n'ont pas toujours été strictement observées dans cette province. Et nous ajouterons avec confiance que tant que l'on permettra à un loyaliste de participer à la prime accordée par Sa Majesté pour refuser à un autre la moindre récompense de ses longs et fidèles services; qu'un autre que l'on aura jugé digne de participer aux promesses de Sa Majesté sera tout à coup et hors sa connaissance privé de ces avantages qu'il croyait lui être garantis; que d'autres auxquels il aura été promis des terres à certaines conditions ne sachant pas qu'il en existât aucune autre, apprendront que la promesse n'a aucune valeur; que l'on refusera à un homme des terres dans certains endroits sous le prétexte qu'il n'y en a pas de vacantes pour les accorder à un autre, dont les droits à précisément les mêmes terres ne sont pas véritablement meilleurs, et que nos deniers publics seront employés à accommoder des particuliers sans égard au bien public, nous craignons que l'on continue à se plaindre et que peu de personnes puissent dire que la "justice est pure et sans mélange." Profondément imbus nous-mêmes des plus vifs sentiments de respect à l'égard de notre souverain, et sincèrement attachés à notre très excellente constitution nous désirons l'adoption de mesures tendant à concilier l'affection des sujets de Sa Majesté et à affermir leur attachement au gouvernement.

Nous remercions avec la plus grande sincérité Votre Excellence d'avoir condescendu à nous demander de vous soumettre nos griefs, nous assurant que vous les examinerez. Nous voulons également exprimer à Votre Excellence que nous l'entretenons de sujets de cette nature avec une vraie répugnance, et que nous éviterons toujours de le faire à l'avenir, sauf quand nous croirons avoir des plaintes sérieuses et bien fondées.

Nous observons avec plaisir que vous avez bien voulu déjà vous occuper de la situation des loyalistes dans cette province, et nous prions instamment Votre Excellence de ne pas oublier cette classe de sujets si dignes de votre humanité et de votre attention.

Nous demeurons avec des sentiments de respect,

De Votre Excellence les très obéissants et humbles serviteurs.

CHARLOTTEVILLE
1880.

N° 2.—JOSEPH BRANT AU JUGE THORPE.

(p. 48.)

BEACH, 24 janvier 1807.

MON CHER MONSIEUR,—J'ai regretté pendant mon dernier séjour à York que les circonstances m'aient privé du plaisir de vous rencontrer. Depuis l'été dernier nous avons un faible espoir de terminer nos affaires ici à notre satisfaction et le manque de moyens pécuniaires nous avait fait retarder une nouvelle tentative en Europe, car nous en sommes convaincus, c'est de là seulement que nous pouvons attendre raisonnablement justice. En conséquence nous sommes à faire les préparatifs du voyage et nous espérons être prêts à partir vers la fin du mois prochain. Ce nous sera une satisfaction particulière si vous voulez bien nous donner les lettres à vos amis que vous avez eu la bonté de nous promettre, leur faisant connaître, autant que vous le jugerez à propos, le traitement que nous avons reçu et l'impossibilité apparente pour nous d'obtenir satisfaction dans cette matière.

Nous partirons tous les deux ou M. Norton (Teyonihikarawen) partira seul, suivant que les circonstances le permettront. Ayant toujours compté pendant la guerre sur la bonne foi et l'honneur du gouvernement de Sa Majesté, je suis certain qu'il nous confirmera incontestablement ce que nous avons reçu du représentant de Sa Majesté, sir Frederick Haldimand, le témoin de notre fidélité, comme récompense méritée de notre loyauté et dédommagement de nos pertes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant et humble serviteur,

JOS. BRANT.

Sous enveloppe. Adresse présentée par le Home District au lieutenant-gouverneur à son arrivée et réponse faite par le district de London au lieutenant-gouverneur, lorsqu'il a de nouveau rassemblé le grand jury pour lui faire rétracter ce qu'il avait dit dans son adresse à M. Thorpe. Aussi, lettre personnelle du capitaine Brant à M. Thorpe. Ces documents feront connaître quelques-uns des griefs de la population, et l'état des sauvages qui sont mécontents pendant que l'Angleterre débourse pour eux des milliers de louis, mais cet argent est employé à emplir les poches de quelques individus.

N° 3.—LE JUGE THORPE AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE.

(p. 83.)

MONSIEUR,—Depuis que j'ai eu l'honneur de converser pour la dernière fois avec Votre Excellence, j'ai soigneusement étudié si je pouvais de quelque manière refuser avec convenance le poste de membre de la Chambre d'assemblée, et je n'ai pu trouver, ni en Angleterre ni aux colonies, d'autorité pour me justifier d'un abandon manifeste de principes. En effet, on attache beaucoup d'importance à posséder des juges dans la législature, et plusieurs pour cette raison ont été créés des pairs. De plus, tous les juges, sauf ceux qui doivent par la constitution aider les lords lorsqu'ils forment une cour de justice, ont siégé aux communes. J'ai connu un chancelier de l'échiquier qui siégeait en sa cour et dirigeait en même temps toutes les affaires de finances ; le juge de la cour des rôles, les juges de l'amirauté et des cours ecclésiastiques, les juges en chef Elly, Clutes et les juges du pays de Galles, etc., etc., ainsi que les juges du Canada et des autres colonies, ont constamment siégé dans la Chambre d'assemblée. Je ne crois pas que cela puisse diminuer ma respectabilité ou me rendre plus familier avec le peuple. Je n'ai pas l'intention de solliciter un vote. Je ne me suis jamais mêlé au peuple. Je connais très peu de monde, pas même ceux qui ont été les plus empressés à me présenter des adresses, et je suis convaincu que je n'en connaîtrai ni un de plus ni un de moins, qu'il vote pour ou contre moi. Le fait d'appartenir à la Chambre d'assemblée ne pourra me faire croire que je suis plus le serviteur du peuple ou moins celui de la couronne, et je ne serai pas tenu davantage d'être à leur service à tous deux en allant aux communes que je le suis par mon serment de juge. Rien sous les cieux, j'en suis sûr, ne pourrait m'engager à siéger une seule journée si l'on me demandait d'appuyer quelque acte qui pourrait tendre à diminuer les prérogatives de la couronne ou à restreindre les privilèges du peuple. Personne n'aura moins de profit que moi de cette charge qui m'apportera du travail, de l'anxiété et la diminution de ma félicité domestique, ce qu'il y a de plus heureux pour moi sur terre, et personne ne retirera plus d'avantages, si j'accepte cette charge, que Votre Excellence, car je suis convaincu que vous désirez remplir les promesses et donner suite aux bienveillantes intentions de notre bien-aimé souverain à l'égard de son peuple fidèle de la province ; j'ai confiance en vos bonnes intentions de maintenir et appliquer la constitution si libéralement accordée à cette province par le parlement anglais, et je suis bien persuadé de votre sincère détermination à travailler pour faire de cette province une possession précieuse à la Grande-Bretagne.

Pourquoi alors devr.-j-je inutilement ternir ma réputation en me rétractant ? Et abandonner une situation dans laquelle je pourrais rendre service à mon roi, à mon pays, à votre gouvernement, à la province et au peuple ?

L'idée de mon élection ne m'avait pas plus tôt été suggérée que je la communiquais à M. Walton, de Niagara, et ce dernier dans sa réponse ne parlait d'aucune

objection probable. Je n'étais pas descendu à cet endroit depuis une heure lorsque j'ai reçu une délégation des francs-tenanciers (assemblés là) me demandant d'être leur représentant. Je n'ai pas eu le temps de réfléchir et j'ai immédiatement répondu que si c'était le désir des électeurs de m'envoyer à la Chambre d'assemblée j'y remplirais mon devoir fidèlement. J'ai reçu la même demande et ai fait la même réponse à la colonie allemande et à d'autres personnes. Quelle serait ma situation si je devais me rétracter? On se dégoûterait de cette influence que j'ai travaillé à obtenir dans le but de faire du bien, le banc serait méprisé et les jurés deviendraient souverains.

Je me suis efforcé de vivre jusqu'ici en conservant mon honneur au plus haut sommet, et c'est ce que je me propose de faire jusqu'au dernier moment de mon existence. J'ai ainsi diminué mon avenir et amoindri ma situation, mais mes enfants apprendront à placer au-dessus de tout prix l'honneur privé et la vertu publique; ce sera peut-être tout ce que je leur léguerai ou ce dont ils hériteront de moi.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus haut respect,

De Votre Excellence, l'obéissant et très humble serviteur,

ROBT. THORPE.

N^o 4.—ADRESSE DES ÉLECTEURS DE YORK, DURHAM ET SIMCOE.

(p. 87.)

A tous ceux que cela peut concerner.

Attendu qu'un bon nombre des indépendants électeurs des comtés de York, Durham et Simcoe se sont assemblés dans la ville de York, le 24 juillet 1807, dans le but de prendre en considération les souffrances de l'honorable monsieur le juge Thorpe, dont plusieurs (n'étant pas de ses amis) représentaient la situation comme très déplorable, et après mûre délibération ont cru de leur devoir et ont exprimé leur vif désir de dédommager l'honorable juge de la perte qu'il avait subie en cédant à leurs instances et sollicitations réitérées de les représenter au parlement de la province de Sa Majesté du Haut-Canada; attendu qu'ils ont jugé préférable de faire connaître le résultat de l'assemblée par une adresse unanime à l'honorable juge dans laquelle ils lui exprimaient le plus profond chagrin sur la manière dont il avait été traité, les vives espérances que faisaient naître sa droiture et sa persévérance, et ils le sollicitaient finalement d'accepter ce qu'il aurait reçu de l'Etat s'il n'avait pas condescendu à les représenter; et attendu que depuis la réunion tenue dans le but généreux mentionné plus haut un certain nombre de personnes, dont quelques-unes sont des électeurs et d'autres ne le sont pas, ont pris sur elles de dire et publier qu'elles ne croient pas, après une enquête sévère, que cette assemblée ait jamais eu lieu, et que si oui, c'était une assemblée privée illégale; A ces causes, nous soussignés, libres et indépendants électeurs de ces comtés, qui étions présents, déclarons positivement que l'assemblée a eu lieu à l'époque et dans le but mentionnés plus haut, et que l'adresse à l'honorable monsieur le juge Thorpe y a été adoptée en la forme et manière publiées, et nous qui n'étions pas présents nous croyons fermement qu'une assemblée a été tenue à l'époque et dans le but mentionnés plus haut par les loyaux sujets de Sa Majesté, de libres et indépendants électeurs, et comme nous sommes très heureux et très contents de l'adresse adoptée à cette assemblée nous l'approuvons présentement de tout cœur; en foi de quoi nous y apposons nos noms.

Que Dieu bénisse Sa Majesté le roi George III et prospèrent ses loyaux sujets dans toutes leurs légitimes entreprises.

Joseph Shepard
Richd. Lippincott
Alexander Montgomery
Hiram Harrison
Michael Cotts
Adam Brinish
Reuben Wait
John Chilson
Joseph Cody

Daniel Deharr
Samuel Bentley
John Kennedy
James Kennedy
Sam. Bently, jeune
Elijah Bently
James Oborns
Josiah Hemingway
John Vicheller

Geo. Quanz
John Ney
J. H. Barmeister
C. F. Cornelius
Mart Rumohr
John Stohmm
John Stoper
Peter Stoper
Paul Kiessing

John Jens	James Osborne	Joachim Pingle, aîné
Ephraim Wheeler	John Roch, jeune	Joachim Pingle, jeune
Wm. Hughes	J. P. Radelmiller	John Baye
Stephen Barleere	John Krankheide	Jacob Evers
Jedediah Britton	Henrich Somerfeld	Jacob Keffer
Nath. Hastings	Johannes Koch	Johannes Oster
Asa Patrick	J. G. Wiehmr	Johannes Smith
T. Gilbert	J. W. Nanhults	Peter Graham
Sam. Fraser	N. H. Hubner	Peter Musselman
David Patterson	Abraham Orth	Johannes Fisher
Joshua Brigley	Jacob Burgman	Johannes Schneider
Elijah Hawley	Christian Steckley	Valentine Fisher
Francis Hover	Peter Musselman	Conrade Grom
John H. Hudson	Christian Heyse	Johannes Sprischer
William Jones	Chasper Sharg	Cornelius Van Nostrand
George W. Post	Peter Brillinger	John Wilson
William Knowles	Philip Lichte	William L. Wilson
Thomas Ray	Wm. Pip	James Van Nostrand
George Davis	Nicholas Steffens	Henry Clunes
John Smith	J. Nicholas Steffens	Henry Lamers
Adam Stevens	J. H. Bauer	George Cutier
David Stevens	John Heinke	Solomon Klauch
Jonathan Stevens	J. Philip Eckardt	Timothy Wheeler
John Stevens	J. Carl Ritter	Martin Holder
John McGahan	Moses J. Hemingway	Andrew Wilson
Eleazer Lockwood	Amos Smyth	Daniel Surles
David Thrasher	Henry Leopard	James Finch
Benjamin Wilson	John Tyrer	Richard Lawrence
William Morrison	John Martin	Anty. Hollingshead, jeune
John Burk	Matthias Browne	Ezekiel Benson
John Burk Jun.	Simon Malery	William Johnston
Josiah Burk	James Palmer	Anty. Hollingshead, aîné
Ebenezer Hartwell	John Jolin	Ebenezer Cook
John Wood	J. Lyndemen	Henry Bartholomew
Nathan Walton	John Dubery	George Limon
Samuel Willet	Frederick DeHoen	Gideon Orton
Nathaniel Haskill	Ullrich Borkholder	G. W. Patterson
Joseph Haskill	Nicholas Coper	George Tisler
John Jones	Nicholas Miller	William Macklen
Joseph Caldwell	Jesse Bennet	Osborne Cox
Myndert Harris	John Riemann	Cornelius Anderson
Myndert Harris, jeune	John Shank	J. Macklen
Samuel Gifford	John Trightner	George Taylor Denison
Daniel Crippen	Peter Frank	Thomas Mercer
David Crippen	Solomon Stump	Samuel Mercer
Asa Callender	Henry Kersteler	Jonathan Hale
Alexander W. Ross	Adam Rubert	Walter Moody
John Odel	Christian Christner	William Moody
Chatwell Persens	Leonard Bretz	W. Moody
Luke Smades	Johannes Lein	Jacob Perkman
Joshua Smades	Abraham Stump	George Bond
Robert Clarke, jeune	Michael Borkholder	Peter Whitney
Jonathan Bedford	John Enticott	Simon Morton
Sam. Marsh	John Van Zantee	Richard Powers
Wm. Dumont	Calven Emes	Christopher Teal
Martin Hoover	Colin Drummond	Timothy Millar
Martin Kurtz	Silas Emes	John Evans
Samuel Pfeiffer	Garret Van Zantee	Thomas Stoyles

Elijah Lang	Daniel Loughlan	Benjamin Davis
Daniel Hoover	Alexander Legg	John Haynes
Christian Weitman	Elias Anderson	Timothy Evart
Joseph Heyse	Thomas Mosley	John Berry
Henry Schenk	Daniel Herrick	Richard Wilson
Michael Schenk	Zachariah Galloway	Alexander Thompson
John Clendennan	Thoday Cole	Joseph Ogden
Peter Anderson	James Cole	Isaac Mitchell
John Stickle	W. D. Forest	John Smith
Elijah Millerd	Ch. Vanvalckenburgh	James Wilson
Weston Stephens	Wm. Knott	Samuel Giles
Ezra Pope	Wm. Smith	Isaac Wilson
John Slessor	Sam Wightsides	A. Lymberner
Peter Miller	Wm. Holloway	Andrew Clerk
Joseph Plumb	Thos. Jobbit	William Lyberner
Isaiah Booth	Thos. Smith	Joseph Haynes, aîné
Reuben Patrick	Wm. Lancaster	Joseph Haynes, jeune
Jacob Stover	John Stonar	Philip Haynes
Henry Lichty	Peter Stonar	Jacob DeLong
Jessy Teats	William Sterrett	Hugh McLuccy
Norman Milliken	John Hunter	Oliver Prentis
Peter Helier	John Duggat	Abraham Devins
Peter Brooks	John Hartwill	John Divor
David Wiemer	Silas Sargeant	John Buckholder
John Clendillon, jeune	Robert Lackie	Jacob McKay
Uzel Wilson	Ephraim H. Payson	Thomas Humberston
James Lundy	John Closson	Christopher Harrison
James Pettibone	Wm. Hunter	William Harrison
Azariah Lundy	Sam. D. Cozens	Thomas Denison
John Hamilton	Jacob Crawford	Seneca Ketchum
Peter Deagier	John Crawford	William March, jeune
James Deagier	Samuel Munzer	Benjamin Gerow
John Miller	Peter Winter	Michael Wright
Mathew Mills	Benjamin Corey	Thomas Gray
William Watson	John Moses	James Johnston
Jacob Miller	Caleb Crawford	John Slough
George Boils	Isaac Garow	John Houghgre
Michael Carter	John Lyon	Joseph Harrison
Joshua Miller, jeune	John A. Lawson	Alexander Gray, aîné
Henry Wideman	Andrew Lawson	Alexander Gray, jeune
Jacob Weedman	Samuel McCaffy	William Gray
Christian Hoover	James Ashley	Samuel Jackson
Henry Pingel	Abraham Van Horn	Silas Fletcher
George Pingel	Melger Quantz, aîné	Robert McMachan
Nicholas Hagerman.	Frederick Quantz	William Marr
John Keafer	John Earl	Samuel Reynolds
Joseph Phelps	Joseph Cogsell	Avery Stiles
Edward Clark	Stephen Howard	S. E. Howard.

Nous soussignés déclarons positivement que nos noms apparaissent dans un certain document signé d'abord par E. Hale, grand-connétable, contrairement à nos désirs, et que c'est là un malicieux libelle.

JOHN EDGILL
ROBERT LACKIE
WM. HUNTER
WM. STERRETT
JOHN HUNTER.

Je, soussigné, déclare positivement que je n'ai jamais mis mon nom sur un certain papier portant en tête Eliphalet Hale; et que je n'ai jamais non plus donné ordre à qui que ce soit de ce faire; j'atteste en conséquence que c'est là un faux scandaleux.

ANDREW CLARK.

AU PUBLIC.

(p. 100.)

Attendu qu'il est venu à notre connaissance que certaines personnes en fonction ont été activement employées pendant près de trois semaines à induire diverses espèces de gens à signer un papier comportant leur refus de croire à la tenue d'une assemblée de francs-tenanciers indépendants d'York, Durham et Simcoe le 24 juillet à l'auberge de Hoyle, à York, pour présenter une adresse à l'honorable M. Thorpe; nous nous sommes alors peu occupés de ce papier, parce que nous étions convaincus que le public comprenait parfaitement l'objet et le motif qu'avaient en vue les meneurs; cependant, comme nous voyons aujourd'hui que le contenu de ce papier a été publié dans la *Gazette* d'York, sous l'autorisation du grand connétable M. E. Hale, nous nous croyons obligés, comme président et secrétaire de l'assemblée, de déclarer qu'il n'y en a pas eu qu'une, mais qu'il y en a eu deux, la première tenue rue Yonge, la seconde à York; que le principal objet des francs-tenanciers était de cacher leur intention au juge jusqu'à ce que leur dessein fût mis à effet; et de ne convoquer à l'assemblée que ceux qui pouvaient y concourir sans nuire à eux-mêmes ni à leurs familles; et nous déclarons en outre que les francs-tenanciers voulaient bien que leurs noms fussent publiés avec l'adresse, mais que dans une entrevue du secrétaire avec le juge pour lui en donner copie la veille du jour de la présentation, le juge lui-même demanda que les noms ne parussent pas, parce que, dit-il, "trop avaient déjà souffert pour lui avoir témoigné leur attachement." Mais nous constatons maintenant que ceux qui ont alors signé, et d'autres qui n'ont pu être présents alors mais qui ont signé depuis, veulent que tous les noms soient publiés, et nous les enverrons en conséquence par la première occasion sûre pour qu'ils paraissent dans le *Guardian* du Haut-Canada.

JOSEPH SHEPARD,
ALEXANDER MONTGOMERY.

4 septembre 1807.

A JOSEPH WILCOX, ÉCR.

(p. 101.)

MONSIEUR,—MM. Shepard et Montgomery m'ayant envoyé la pièce ci-dessus pour la faire publier dans la *Gazette* d'York, je l'ai portée à M. John Cameron, qui a formellement refusé de la publier; je vous la transmets pour qu'elle soit insérée dans votre journal. Vous aurez sous peu des nouvelles de MM. Shepard et Montgomery, qui sont actuellement dans leurs récoltes.

JOHN VANZANTEE.

N° 36.—LE JUGE THORPE À SIR GEORGE SHEE.

(*Archives canadiennes, série Q, vol. 310, p. 113.*)

CHER MONSIEUR,—La session de la législature est finie maintenant, et il devient nécessaire de vous informer une fois de plus de l'état de cette province, mais comme cette lettre contiendra tout ce que je n'ai pas encore mentionné, j'espère que ce sera la dernière que je serai obligé de vous infliger.

Après que les électeurs m'eurent forcé d'entrer dans la Chambre d'assemblée, ils m'exposèrent leurs griefs: 1. Que le Conseil exécutif ne voulait pas rendre compte des deniers prélevés par les taxes. 2. Que le Conseil exécutif ne s'occupait pas des proclamations par lesquelles ils avaient été attirés ici. 3. Que les terres étaient données avec partialité, des droits perçus et imposés suivant bon plaisir, et qu'il n'était jamais rendu compte de l'argent. 4. Que leurs représentants étaient tous achetés avec les terres de la couronne, et qu'ils avaient une pétition prête pour le roi. Je promis de faire ici tout ce que je pourrais en y allant avec douceur et que je vous écrirais avec chaleur, à condition qu'ils abandonneraient leur pétition pour quelque

temps, ce à quoi ils consentirent. Je dois expliquer ces griefs. Par la 14e du roi, chapitre 88, il a été établi une taxe de £1.16 sur les licences d'auberges, et tout l'argent en provenant a été pris et employé par l'exécutif sans en rendre compte au parlement; de plus, par le susdit acte et par la 15e du roi, chapitre 40, des droits sont imposés sur le rhum, l'eau-de-vie, etc., etc., qui entrent dans le port de Québec; en outre, par un acte de cette province, la 41e du roi, chapitre 5, de pareils droits sont imposés sur les mêmes articles importés des Etats-Unis dans cette province; or l'exécutif prétend que ceci aussi est prélevé sous l'autorité d'actes britanniques, et se l'attribuent sans en rendre aucun compte à la Chambre d'assemblée ici; par la 18e du roi, chapitre 12, la Grande-Bretagne a généreusement renoncé à tout droit de taxer les colonies sauf quand ce serait nécessaire pour la réglementation du commerce, et en ce cas le produit de la taxe devait être affecté à l'usage de la colonie de la même manière que les deniers prélevés par la Chambre d'assemblée; ce statut est reproduit dans la 31e du roi, chapitre 31, qui donne à la province sa constitution; lors du passage de cet acte, M. Pitt dit que l'intention était de conférer la constitution anglaise à la province, parce que c'était la meilleure qu'il y eût au monde et qu'ainsi elle ne nous laisserait plus rien à envier à nos voisins, et M. Fox, avec sa grande sagesse politique, déclara en même temps "que cela lui ferait accepter toute imperfection dans le bill, attendu que le seul moyen pour l'Angleterre de retenir d'aussi lointaines colonies était de donner une semblable constitution et de reconcilier les sympathies du peuple," cependant, au mépris de toutes ces considérations, le gouvernement, pour garder le contrôle d'un misérable millier de louis par année (qu'il pourrait contrôler aussi aisément par l'entremise de la Chambre d'assemblée), continuera le système qui a fait perdre les Etats d'Amérique, jusqu'à ce qu'il ait conduit ce beau pays aux confins d'une pareille situation. J'ai le cœur navré de voir ce gouverneur faible, passionné, plein de suffisance, élevé dans l'armée, entouré de quelques capitaines à demi-solde, hommes de la plus basse origine, imbus de tous les préjugés américains et de toutes les idées de sujétion militaire, et dirigés par une demi-douzaine de boutiquiers, des gens qui se sont enrichis par le pillage de l'Angleterre, par le département des sauvages et tout autre département inutile, par le monopole du commerce et leurs extorsions aux dépens du peuple; cette aristocratie de marchands liée entre elle d'Halifax au Mississipi, se vante d'avoir tant d'influence en Angleterre qu'elle a fait M. Scott (son ancien procureur) juge en chef par son avocat sir Wm. Grant, qu'elle maintiendra le lieutenant-gouverneur Gore dans son emploi, qu'elle me chassera et tiendra le peuple en sujétion; mais ces ignorants, ces rapaces ne songent jamais que les habitants de cette province, bien que récemment encore pauvres et accoutumés à courber la tête sont à présent indépendants, et prêts à se tourner contre leurs oppresseurs; ils ne considèrent pas que, tout en donnant les terres de la couronne aux membres de la Chambre d'assemblée ils tiennent les choses tranquilles pour un peu de temps, ils ne font par là que jeter du combustible sur le feu, ce qui peut étouffer la flamme quelque temps, mais la fera éclater ensuite avec plus de violence; quand le comité des comptes publics fit rapport que l'exécutif n'avait pas rendu compte de l'argent perçu, comme je l'ai déjà dit, je demandai que le tout fût déféré à M. Windham, et j'étais convaincu que la province adhérerait à sa décision, mais rien en fait de conciliation ne saurait passer, ils s'assurèrent une majorité et les comptes furent écartés pour une année; c'est ainsi qu'ils s'imaginent pouvoir continuer à ouvrir et fermer leurs blessures chaque année; je désirais vivement qu'on fit quelque chose pour les loyalistes et les réclamants militaires, et je proposai l'adresse que je vous transmets: si modérée et si respectueuse que vous la trouverez, rien n'a pu engager le gouvernement à faire quoique ce soit qui pût concilier le peuple. J'ai tâché d'obtenir un acte pour faire de grands et bons chemins, mais par diverses manœuvres on a fait avorter ce projet; toute tentative de ma part pour favoriser l'agriculture ou encourager la culture du chanvre est déjouée; bref, il faut s'en remettre pour tout à M. Windham, et comment il peut être égaré par de fausses représentations, je l'ignore, mais voici ce que je sais; tout ce que ce grand corps de commerçants peut faire par intérêt, malice et mensonge pour me déprécier dans l'esprit de M. Windham sera mis en œuvre, mais j'ai de lui une trop haute opinion pour supposer que je ne serai pas entendu, je connais mon intégrité, je sais

comme j'ai fait laborieusement mon devoir, je connais la véracité des représentations que j'ai faites et mon attachement aux intérêts de l'Angleterre; mais si M. Windham n'est pas convaincu, je suis prêt à traverser l'Atlantique pour le convaincre, ou bien s'il est convaincu que l'ancien système est bon et sûr, qu'il me transfère avant que la tempête s'élève, je suis prêt à aller n'importe où avec ma nombreuse et pauvre famille; quoique je puisse faire le double de mon traitement au barreau et que le peuple souscrirait n'importe quelle somme pour me retenir ici, et dans la Chambre d'Assemblée, cependant, je dis: Envoyez-moi n'importe où, et à n'importe quel poste où je puisse rendre quelque service, je me mettrai à l'œuvre de bon cœur.

M. Wyatt, parce que c'est un homme de beaucoup d'honneur et d'une haute intégrité, a été chassé de cette province; je vous réfère à lui pour la vérité de ce que je dis.

Je sais combien votre temps doit être pris par la guerre, je sais comme vous pouvez en donner peu aux colonies, mais par pitié pour la malheureuse et accablante situation où je suis, veuillez écrire, ne serait-ce que deux lignes, pour exprimer quels sont vos désirs à l'égard de la colonie et de moi-même.

Je suis bien sincèrement, cher monsieur,

Votre très reconnaissant, très obéissant et très humble serviteur,
ROBERT THORPE.

YORK, HAUT-CANADA.

12 mars 1807.

J'ai déjà indiqué ce que vaudrait cette province par l'encouragement de la culture du chanvre et si on donnait au bois de construction l'attention voulue; j'ai fait voir comment l'Angleterre pouvait subvenir à tous les frais, et suis prêt à convaincre M. Windham qu'on pouvait économiser cent mille livres par an si l'on ne faisait pas dominer l'intérêt des boutiquiers (qu'ont tenue cette province comme un désert pour remplir leurs poches); de plus, si les habitants avaient les avantages que promettait la proclamation royale ainsi que la constitution que leur destinait le parlement anglais, les Américains envieraient bientôt cette province, tandis que nos meilleurs sujets les envient maintenant.

Pièce incluse dans la lettre précédente.

ADRESSE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE.

(p. 121.)

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:—

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Haut-Canada, assemblées en parlement, sommes bien aises de l'attention que vous témoignez à ces personnes vraiment méritantes qui se sont ralliées sous le royal drapeau de l'Empire Uni, avant 1783. Avec grande satisfaction nous apprécions aussi le désir philanthropique que vous avez de soulager la misère de leurs malheureux enfants, mais nous regrettons d'apprendre que des instructions des ci-devant ministres de Sa Majesté vous aient empêché de mettre complètement à effet vos libérales intentions; ces instructions, nous en sommes persuadés, doivent avoir été obtenues sur de fausses représentations de l'état de ces dignes sujets, et aussi sur une conception erronée de la situation politique de cette province.

Qu'il nous soit donc permis de nous assurer qu'il a été fait de grandes injustices à ces loyaux sujets et un mal extrême à la population en général. Mais c'est avec plaisir que nous exprimons notre confiance en Votre Excellence, et que nous nous reposons sur vous pour faire les représentations propres à engager notre magnanime souverain à retirer les restrictions, pour que les récompenses aillent à qui y a droit et que chacun soit traité suivant son mérite. Ainsi la libéralité de Sa Majesté s'exercera dans toute son étendue, et votre bienveillance sera satisfaite en donnant au mérite sa rémunération, à la province le bonheur et la tranquillité.

Nous désirons aussi appuyer auprès de Votre Excellence sur la malheureuse position des réclamants militaires qui, par suite de circonstances fortuites et d'une série de contretemps, n'ont pu être compris dans la proclamation royale, ni retirer

aucun bénéfice de la récompense promise qui les a poussés à s'établir en cette province.

Ces braves gens, après avoir supporté des fatigues et des dangers qui leur ont apporté les infirmités de l'âge avant d'avoir dépassé le terme de la jeunesse, ces braves gens que n'a pu subjuguier l'ennemi, à présent dans la décrépitude et l'indigence, tombent victimes de la négligence.

Mais nous somme sûrs que vos bienfaisants efforts s'étendront également à ces infortunés ; les restrictions qui vous lient les mains étant supprimées, vous tiendront la balance de la justice ; et en proportionnant la récompense au mérite vous ferez taire toute plainte légitime et vous rependrez une satisfaction universelle dans toute l'étendue de votre gouvernement.

N° 37.—JOSEPH WILCOCKS À M. WINDHAM.

(*Archives canadiennes, série Q, vol. 310, p. 126.*)

YORK, HAUT-CANADA, 1er avril 1807.

MONSIEUR,—J'étais haut-shérif du district de l'intérieur de cette province et je crois que personne ne peut m'accuser de la plus légère négligence dans l'exécution de mes devoirs. J'avais ma commission délivrée sous le grand sceau de la province, et je recevais cent louis par an du Trésor d'Angleterre, cependant, sans qu'on m'ait imputé de faute ni donné de raison, j'ai été destitué. Je pourrais fournir les témoignages les plus honorables de ma fidélité à mon souverain, et de mon attachement à la Grande-Bretagne, ainsi que les signatures de centaines de personnes pour vous attester ma ponctualité dans mon emploi ; mais la province est dans un tel état d'irritation à cause de la conduite arbitraire du gouvernement que je crois de mon devoir de rester parfaitement tranquille, et de m'en rapporter à votre sagesse, à votre justice et à votre humanité pour que, quand il sera nommé un nouveau lieutenant-gouverneur, vous lui donniez instruction de s'enquérir de mon affaire et de décider selon mon mérite.

La grande masse du peuple paraît être imbue de l'idée que vous êtes au fait de l'état de la province. Vos grandes connaissances politiques, vos talents et vos vertus privées sont aussi bien connues ici qu'à Londres, et en attendant avec impatience votre décision je garde ma tranquillité.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, avec le plus profond respect,

Votre humble et obéissant serviteur,

J. WILLCOCKS.

N° 38.—LE JUGE THORPE À SIR GEORGE SHEE.

(*Archives canadiennes, série Q, vol. 310, p. 130.*)

CHER MONSIEUR,—Sachant comme vous êtes accablé d'affaires, j'espérais n'avoir plus à vous occuper de moi, mais les oppressions s'accroissent si rapidement sur ma tête que je ne puis me dispenser de vous en faire part.

Pendant longtemps mes lettres ont été ouvertes ou supprimées ; enfin, le directeur de la poste m'en remettant une contenant plusieurs pièces en présence de nombre de personnes, je lui remarquai que je supposais qu'elle avait été ouverte, et en la pressant un peu, je tirai du côté toutes les lettres, puis, en les replaçant dans l'enveloppe, je lui demandai d'expliquer cela ; il me répondit qu'il ne le pouvait pas, vu qu'elle avait passé par plusieurs bureaux de poste avant d'arriver au sien ; quelques jours après, je lui écrivis cette note : "Monsieur, j'ai envoyé douze chelins, la somme que vous m'avez demandée, et je vous donne ici avis pour votre gouverne et celle des autres directeurs de poste ou adjoints, que si je reçois encore des lettres ouvertes, ou si je puis prouver que d'autres sont encore supprimées, je donnerai ordre qu'il soit institué contre vous les procédures prescrites par la loi." Or, pour cet acte sans aigreur et sans éclat, afin de découvrir où était la faute, le lieutenant-gouverneur m'a fait mettre en accusation ; il écrivit à son *savant* solliciteur général pour avoir une opinion juridique là-dessus, celui-ci l'informa que c'était un libelle et à la cour d'agir et terminer, le grand jury était préparé à adjuger en ce sens, et ce

un peu avant l'ajournement de la cour, pour que l'accusation fût suspendue sur ma tête pendant six mois. Quelques membres du jury étaient étonnés que cela fût un libelle, mais on envoya chercher le solliciteur général, qui leur dit que ce l'était; un ami m'envoya chercher, je me rendis aussitôt à la cour où j'exposai le cas à notre *sage* juge en chef, et lui demandai d'en finir, et de ne pas souffrir que le pays fût agité par une si méchante pièce d'ignorance. Il s'adressa au solliciteur général qui, sur-le-champ, déclara devant le public (quoique ce qui s'était passé dans la chambre du grand jury eût été divulgué et que l'acte d'accusation fût de l'écriture de son clerc) qu'il ne savait rien de l'affaire et demanda du délai; la cour lui donna jusqu'au lendemain; le lendemain, il déclara qu'il ne pouvait s'en occuper, et le tribunal fut ajourné pour près de trois semaines, mais dans l'intervalle un *nolle prosequi* fut inscrit au greffe et cela après avoir enflammé le pays et essayé de me flétrir, ils ont complètement mis à jour leur vilénie, et se sont rendus, si possible, plus méprisables qu'auparavant; j'ai obtenu copie de l'acte d'accusation, mais je crains d'entretenir l'irritation qui règne parmi cette faction, en intentant une action pour poursuite avec intention criminelle.

Le lieutenant-gouverneur a destitué le shérif et le geôlier sans qu'ils fussent coupables de la moindre faute, et quelle en est la conséquence? Eh bien! le peuple dit que tout est préparé pour composer subrepticement un jury, et que personne n'a la vie sûre; l'imprimeur est renvoyé, rendu fou et mis en prison, toute personne qui a été de mon intimité est persécutée; bref, je crois qu'il est de mon devoir d'avertir M. Windham que sous le système qu'emploie le lieutenant-gouverneur Gore, cette province continuera nécessairement d'être non seulement inutile, mais d'être à charge à la Grande-Bretagne pendant quelque temps, et qu'elle sera perdue à la première difficulté qui surgira avec les Etats; et aussi M. Gore est si dissolu dans la vie privée et si impoli et si extravagant en public qu'il s'est rendu méprisable et qu'il est tout à fait indigne de gouverner; tout ceci, et chaque mot que j'ai écrit précédemment, je suis prêt à le prouver à la barre du Conseil à Londres, pourvu qu'on m'alloue une faible somme pour les témoins, car je suis si pauvre après deux déménagements de ma très nombreuse famille que je ne pourrais même faire les frais d'un voyage en Angleterre; je suis intimement persuadé qu'il m'a représenté sous un faux jour, car il est si capable de toute espèce de mensonges qu'il a inventé à mon détriment des conversations, dont je n'ai jamais dit un mot, et avec des gens à qui je n'ai jamais dit une syllabe, mais quant à moi, je le défie et le monde entier. J'ai fait mon devoir non seulement avec la plus grande exactitude, mais j'ai aussi donné pleine satisfaction et, à moins que ce soit devenu un crime que de ne ménager ni mes peines, ni mes intérêts, quoique j'aie des difficultés au sujet de mes biens et que je suis à quatre mille milles de mes amis, je suis innocent de toute accusation que pourrait proférer la méchanceté la plus noire. Mes lettres à M. Cooke et à vous-même depuis le jour que je suis arrivé ici expliqueront les motifs qui m'ont engagé à prendre parti; j'ai trouvé une misérable faction qui s'agrandissait en ruinant la province, un conseil qui n'avait pas droit d'agir faisant un président sans droit; la promesse royale déniée au peuple, et la constitution anglaise déniée à la colonie; le conseil partageant les terres entre ses membres et ses favoris dans les meilleurs endroits, et presque sans droits, tandis que le peuple n'en pouvait avoir dans les pires localités sans payer des droits exorbitants, établis sans loi, tout département inutile maintenu, et toute dépense à la charge de l'Angleterre continuée parce que l'argent était englouti par cette faction; la province complètement négligée parce que la population devait être tenue dans la pauvreté et la sujétion; les griefs empêchés de parvenir en Angleterre, parce que les membres de la Chambre d'assemblée étaient achetés avec les terres de la couronne; mais je vis que le peuple était mûr pour l'indépendance contre toute opposition et qu'il ne se soumettrait plus longtemps. Je vis quelle grande valeur avait la province en fait de commerce de fourrures, en chanvre, en farine, en bois, et je ne vis pas de pouvoir qui pût la conserver autrement qu'en donnant au peuple une ferme racine dans le sol et en ne lui laissant rien à envier à ses voisins; de fait, je vis qu'en conférant aux habitants tous les privilèges que leur destinait la Grande-Bretagne, ils ne manqueront pas d'être le peuple le plus heureux et le plus digne d'envie qu'il y ait sur terre, ce qui non seulement les attacherait d'une manière indestructible

à l'Angleterre, mais ferait d'eux un instrument propre à rallier de nouveau à la Grande-Bretagne plusieurs des Etats septentrionaux d'Amérique. Je ne pouvais, par conséquent, abandonner mon devoir envers l'Angleterre, au moment de sa lutte glorieuse pour la liberté contre le despotisme français, bien qu'en ce faisant j'aurais eu toutes les terres, toute l'autorité et tous les serviles respects dont ces misérables auraient pu me gratifier; mais M. Gore, pour qui j'avais préparé la voie à tout bien-être et à toute popularité afin qu'il donnât de grands avantages à l'Angleterre, une prospérité absolue à la province, et à lui-même une éternelle renommée, a préféré servir cette faction, en appuyant tout son pouvoir et en augmentant son oppression ici à condition qu'elle le soutienne auprès du ministère en Angleterre, et pour compléter cette œuvre, on emploie tous les moyens ici et tous les intérêts en Angleterre pour m'écraser et pour m'opprimer, et pour ce qui est du mensonge et de la calomnie, toute la bande est incapable d'user d'autre chose, mais si jamais je trouve l'occasion de les exposer devant le roi et le conseil (car ici je n'ose pas dire ce que je pense de l'état de la province) on verra que ni les annales de Tacite, ni les vers de Cicéron ne présentent des misérables, ou un système plus méprisables ou plus oppresseur.

Lord North découvrit quand il était trop tard que les relations mensongères des gouverneurs et les fausses représentations sur l'indépendance, les dispositions et les ressources de la population ont fait perdre les Etats-Unis, mais si M. Windham veut maintenir M. Gore comme lieutenant-gouverneur, il peut facilement me transférer, et très volontiers je prendrai la résolution de ne jamais me mêler de politique; qu'il m'envoie seulement là où je pourrai rendre service dans quelque emploi que ce soit, et croyez-m'en, je n'y manquerai pas.

M. Russell, le receveur général, est vieux et très malade, M. Windham peut donc complètement renouveler ce poste, il peut aisément donner un gouverneur judicieux et un nouveau conseil, car M. Grant veut se retirer, M. Shaw avoir demisolle, et M. Baby devrait s'en aller, car il ne remplit pas son devoir, et si M. Wyatt s'en retourne M. Stanley vient, et avec un homme de sens comme receveur général, tout peut aller bien.

Je suis, cher monsieur, votre serviteur persécuté,
reconnaisant, bien obligé et très obéissant,

ROBERT THORPE.

YORK, 22 avril 1807.

P.S.—Les Américains ont fait de grands efforts pour détruire votre commerce de pelleteries. J'ai donné à M. Wyatt et au consul anglais à New-York un plan pour les déjouer; si vous le jugez praticable, vous en recommanderez l'adoption. Je me chargerai de le faire exécuter sans qu'il en coûte une guinée, ni plus de terres incultes qu'il ne s'en donne irrégulièrement pour corrompre la Chambre d'assemblée dans le cours d'une session. Je suis sûr que vous reconnaîtrez que je ne sommeille pas à mon poste, soit que vous me permettiez de faire bonne garde ou de veiller en vain.

R. T.

N° 39.—LE JUGE THORPE AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 310, p. 173.)

YORK, HAUT-CANADA, 12 juillet 1807.

Comme j'ignore qui est secrétaire d'Etat pour les colonies, je dois m'abstenir de toute adresse particulière, mais je suis forcé d'en appeler à l'honneur, à la sensibilité et à la justice de celui, quel qu'il soit, qui occupe cette importante situation, et je le ferai sans tenter aucun effort pour induire qui que ce soit à l'influencer, car je suis convaincu qu'il sera au-dessus de tout penchant à s'écarter de la voie droite de la justice, sous l'influence, ou à cause des relations ou de l'intérêt de qui que ce soit. Le lieutenant-gouverneur Gore, sans essayer de m'accuser de faute quelconque, sans avoir la hardiesse de me suspendre de mes fonctions (par quoi j'aurais droit d'appel au roi et au conseil), a osé m'entraver dans l'exercice de mon devoir, et au moment où je m'assois au banc du roi comme juge, une lettre arrive au juge en chef lui demandant d'arranger la tournée judiciaire d'après les instructions qu'il avait

données pour me faire mettre à l'écart de la commission des assises; avec grand respect j'ai l'honneur d'observer que ni sa commission ni les instructions royales ne l'ont investi du pouvoir de s'ingérer ainsi dans mes fonctions, de m'insulter de la sorte et d'autres avec moi, de me voler de deux cents livres, mais qu'est-ce qui peut justifier un acte qui soulera un mécontentement universel, qui retentira dans toute la province, et se répercutera à travers l'Atlantique jusqu'à ce qu'il éveille la justice aux portes de Saint-James, si vous n'intervenez pas d'une manière énergique? C'est ce que j'ai longtemps appréhendé, pendant huit mois, j'ai empêché le peuple d'envoyer une pétition au roi, parce que je connais les embarras qui sont souvent la suite d'une intervention populaire et parce que je sais que les populations d'Amérique sont d'opinion que quand on n'a pas égard à leurs remontrances elles sont justifiées de se révolter; dans ces circonstances, lorsque le juge en chef m'informa que j'aurais un congé, je lui dis que je n'osais pas m'en aller, parce que je savais quelle convulsion causerait mon départ; je vous conjure d'intervenir non seulement pour le bien de l'Angleterre et de la province, mais encore pour la cause de l'humanité; vous avez de moi des exposés complets de la situation; faites quelque chose pour concilier la population; dites-moi ce que vous voulez que je fasse, et si vous désirez que je parte d'ici, je tâcherai de me retirer sans irriter l'esprit public; en même temps je déclare que M. Gore est absolument incapable de gouverner cette province, il est faible, passionné, arbitraire et plein de suffisance; pour soutenir le pouvoir qu'il assume, il descend aux moyens les plus injustifiables, emploie les agents les plus vils, se livre aux plus grandes oppressions, intervient avec une présomption sans limites, est prodigue de promesses et de récompenses pour réaliser ses desseins, et paraît ne pas se soucier de la vérité même en conversation; il croit (parce qu'il le désire) que le peuple peut encore être trompé et tenu dans l'abaissement, mais c'est de la folie, le peuple garde mémoire de la promesse royale faite par proclamation, il sait ce que lui a donné le parlement anglais par statut, il a surmonté le poids de ses peines, est à présent indépendant et maintiendra ses droits; j'ai donné les renseignements les plus détaillés au département du secrétaire d'Etat, j'ai laborieusement rempli mon devoir, j'ai sacrifié tout bien-être, j'ai dédaigné tout avantage que le gouvernement ici pouvait accorder et j'ai souffert toute l'oppression qu'il pouvait infliger, et qui s'étendait presque jusqu'à priver même de pain ma famille, afin de conserver la tranquillité, d'empêcher l'envoi de pétitions et de les tenir attachés à l'Angleterre, en leur donnant toute assurance que leurs griefs seraient redressés sans remontrance et sans retard.

Je sais comme votre temps doit être occupé par la guerre, et par des colonies en apparence plus importantes, mais je vous supplie de donner une heure d'attention à ce pays en désordre; chargez quelqu'un de l'examen de mes représentations depuis 1805, et dont je suis prêt à prouver chaque mot (et beaucoup plus); voyez comme ils se tiennent étroitement unis, interrogez M. Wyatt et M. Jackson qui sont dernièrement partis d'ici, puis, examinez les fausses représentations de M. Gore, et s'il vous reste le moindre doute, faites appel à moi pour la preuve. J'espère qu'en tout ceci je ne suis pas animé de sentiments de vengeance, je ne chercherai pas à produire des accusations à moins que vous ne le désiriez. Je ne tiens pas à rester ici ni à intervenir que comme vous le désirez. Vous observerez par quels degrés insensibles j'ai été entraîné dans la situation où je me trouve à cette heure et vous pouvez juger combien je serais heureux d'en être délivré. Je prends Dieu à témoin que jamais, sur le Banc, soit dans un résumé au jury ou sous quelque autre forme que ce soit, je n'ai dit un mot de politique ni fait la moindre allusion au gouvernement; alors, comment cette attaque peut-elle être palliée? Mais à quoi ne puis-je pas m'attendre quand même mes lettres ont été ouvertes et supprimées au bureau du lieutenant-gouverneur?

Cette faction est capable de tout, je crois qu'ils vont m'assassiner. J'ai une femme, une sœur et sept petits enfants, à quatre mille milles de mes amis, ne les abandonnez pas dans leur détresse.

J'ai l'honneur d'être, votre obéissant serviteur.

ROBERT THORPE.

Excusez une grande partie de ceci. Je l'écris à la hâte et dans l'angoisse.

P. S.—Quand je vais en tournée de juge, je n'entre chez qui que ce soit; je connais très peu de personnes, et sauf une fois que je suis allé examiner la communication du lac Simcoe au lac Ontario, je n'ai jamais été à dix milles de chez moi, le peuple ne me connaît que d'après ma conduite publique, et volontairement il m'a offert un tribut d'approbation à chaque cour que j'ai présidée—c'est là mon crime.

R. T.

N° 40.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE À GEORGE WATSON.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 310, p. 223.)

HAUT-CANADA, 29 juillet 1807.

MON CHER MONSIEUR WATSON,—Je ne puis assez vous remercier de votre bonne et amicale lettre du 14 avril dernier; que j'ai reçue à mon retour du lac Huron, après une délicieuse excursion d'environ cinq cents milles. Peut-être vous enverrai-je mon journal, mais si je le fais, ce sera à condition que vous ne l'imprimiez pas.

Merci pour les admirables lettres que contenait la vôtre, elles ont clairement présenté à mes yeux toutes les circonstances d'une affaire récente, et l'auteur mérite l'estime de tout Anglais honnête et indépendant. J'aimerais à savoir si tous les talents y ont répondu; s'ils l'ont fait, ne m'oubliez pas.

Comme vous avez touché à la situation politique de cette province, ça me donne l'occasion de vous faire part de quelques détails particuliers qui, j'en suis convaincu, vous feront voir que je suis et ai été placé dans une situation embarrassante. J'ai dit, dans mes lettres précédentes, que l'opposition au gouvernement était conduite par monsieur le juge Thorpe, et il résulte de votre dernière lettre que vous craignez que je me laisse entraîner par mes sentiments au delà des limites de la prudence. Sans assistance comme je suis, j'espère que ma conduite paraîtra modérée. Vous aurez vu ma dépêche à M. Windham (n° 20) donnant à ce ministre une relation de la conduite et des procédés de M. Thorpe depuis son arrivée en cette province, accompagnée de quelques documents très forts. Dans cette dépêche je dis avoir résisté à l'avis de quelques-uns des hommes les plus respectables, qui me pressaient de suspendre M. T. de l'exercice de ses fonctions comme juge. Je pense avoir fait mon devoir en représentant la conduite de ce monsieur, et il reste à présent aux ministres, ou d'appuyer le gouvernement établi ou de permettre à M. T. d'ériger une république indépendante; de fait, si l'on n'a pas égard à ces représentations, je ne sais qu'est-ce que je puis dire pour attirer l'attention des ministres coloniaux de Sa Majesté. N' imaginez pas que je puisse souffrir qu'une faction me provoque à une discussion personnelle, quoiqu'on n'ait rien épargné (depuis que M. T. a vu que j'étais décidé à soutenir l'exécutif), en propageant les plus infâmes et les plus dégoûtantes calomnies, pour ternir ma réputation comme homme public et comme homme privé. Je les ai traités avec le mépris qu'ils méritent. J'affecterai de les regarder avec indifférence, mais ils seront surveillés de près, et quand le coup sera prêt à tomber, il ne sera pas frappé d'une main légère.

Je vous ai transmis copie d'une lettre anonyme reçue de New-York. Comme ces sortes de lettres méritent rarement une grande attention, je l'avais jetée au rebut; de fait, il me revint à l'esprit que c'était une ruse du parti de M. Thorpe pour me pousser à quelque démarche dont ils pourraient tirer parti. Le dernier courrier m'a mis en possession du nom de l'auteur (un marchand d'une haute respectabilité de New-York), qui a promis de continuer ses informations. J'ai en conséquence envoyé à New-York une personne de confiance qui, j'espère, grâce à ses relations en cette ville, pourra se faire présenter à Emmett et Cheetham, et s'il existe quelque correspondance séditieuse ou constituant une trahison, je crois que cette personne mettra la main dessus.

M. Wyatt, qui m'a poussé à l'acte désagréable de le suspendre de l'emploi d'arpenteur général, a fait circuler à New-York un écrit qui disait que, à en juger par la tyrannie et l'oppression de ce gouvernement, la colonie était à la veille d'une révolte. J'attends de M. Barclay, le consul, les détails de la conduite de M. Wyatt quand il était en Amérique.

J'ai jugé à propos de donner instruction que le nom de M. Thorpe fût omis de la commission des assises qui était sur le point d'être émise; en adoptant cette mesure j'ai consulté la paix et le bien de cette province. Certainement on ne m'approuverait pas de laisser à M. T. une autre occasion de dissiminer ses perverses et incendiaires doctrines du haut du siège sacré de la justice. Quand il a invité un jury à s'ingérer dans le gouvernement du pays en commençant son discours du Banc par ces paroles : "Les quinze années de mauvaise administration en cette province réclament hautement votre considération." Ça me rappelle le passage de la bible : "A vos tentes, ô Israël !" Ce digne juge est partie dans des procès ; une fois il a eu la modestie de quitter le banc pour plaider à la barre. Je vous ai transmis copie d'une lettre de M. T. à votre pauvre diable de juge en chef, que je lui ai demandé de traiter avec mépris. Cette lettre est une nouvelle preuve, s'il en était besoin, qu'il ne considère l'exercice de ses fonctions, comme juge, que comme une affaire secondaire. Son premier et grand devoir, paraît-il, est de contrecarrer et d'essayer de contrôler l'exécutif, et si, comme il a l'effronterie de le dire, presque en termes exprès, il a été envoyé avec instruction d'en agir ainsi, il a vraiment fait son devoir *strictement et laborieusement*. Je devrais ici observer que M. Thorpe a fait croire au public qu'il a reçu des ordres formels de notre ami Cook, à l'effet de surveiller les opérations de l'exécutif et de transmettre chaque mois au secrétaire d'Etat un compte rendu de la situation de la province. Bien que je sois convaincu de l'absurdité et de la fausseté de telles assertions, cependant il est difficile de détromper le public, et je désire que Cook contredise ses impudents mensonges, ou qu'il me permette au moins de le faire en son nom. Cook a trop de bon sens pour se fier à un homme dont il ne connaît pas la réputation.

Je vous ai administré une trop forte dose de politique du Haut-Canada, mais je désire que vous sachiez où j'en suis, car je ne doute pas que vous ayez des craintes que ma vivacité ou ma stupidité ne m'entraîne dans des erreurs.

Dites à Cooke (en confidence) que votre juge en chef se trouve si dépaysé, pour s'être embarqué dans des discussions politiques, que je *sais* qu'il résignerait s'il était assuré de £5 ou £600 par année. M. Scott est un homme honorable, un brave homme, mais est extrêmement timide et sur le banc et dans son rôle politique, de sorte qu'il ne se décide jamais. Vous pouvez aisément concevoir quelques-unes de mes difficultés quand je vous dis que j'ai été obligé d'écrire à M. Allcock pour avoir une opinion sur un acte provincial.

Ecrivez-moi en toute liberté, vous savez comme j'ai besoin de conseil et d'assistance. Quand vous verrez lord et lady Camden, présentez leur mes meilleurs respects. Dites à lord C. que le capitaine Givins est arrivé ici en mai, et que j'ai trouvé en lui un très utile et intelligent officier.

Rappelez-moi à Cooke, et croyez-moi,

Mon cher Watson,

Votre affectionné,

F. GORE.

La lettre anonyme, dont copie était transmise, est la pièce 8 du No 33 de cette dépêche (Gore à Castlereagh). Les notes au bas figurent dans la copie envoyée à Watson, pp. 230 à 234, et sont ajoutées dans la copie n° 8 du n° 33.

N° 41.—LE JUGE THORPE AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT.

YORK, HAUT-CANADA, 14 août 1807.

Sous le système actuel d'oppression arbitraire, toutes mes lettres sont arrêtées et ouvertes, et celles écrites par moi sont interceptées, de sorte que je ne sais ni qui est secrétaire d'Etat, ni s'il recevra jamais mon appel à sa justice.

Quand j'ai été d'abord informé que le lieutenant-gouverneur avait donné instruction d'omettre mon nom de la commission des assises, j'écrivis à l'instant avec indignation, et je suis honteux d'avoir montré tant d'excitation; veuillez pardonner une chaleur involontaire d'expression. Je vous transmets une adresse qui m'a été présentée par les francs-tenanciers des comtés circonvoisins avec six cents piastres; dans ce temps d'agitation de l'esprit public et au moment où l'on est menacé de

troubles, j'ai été obligé, pour apaiser et concilier, de me porter garant dans ma réponse que le redressement des griefs approchait rapidement.

Lorsque j'ai été primitivement envoyé en Amérique, je fus prié de faire parvenir au secrétaire d'Etat toutes les informations que je pourrais recueillir. J'ai été infatigable dans mes recherches. Je vis la grandeur de l'Amérique Britannique du Nord, s'étendant de Terre-Neuve au détroit de Nootka, du pôle nord au quarantième degré de latitude; je considérai ses avantages physiques et politiques, et la jugeai capable de devenir le plus grand empire du monde. Je la contempalai le sein gonflé d'abondance dans sa luxuriante jeunesse, nourrissant sa vénérable mère-patrie, et je me réjouis pour mon pays; je tournai ensuite mon esprit à l'étude minutieuse des ressources de la colonie où j'étais placé; je donnai mes soins à ce qui était dans l'enfance, fourrures, farine et potasse, et à développer ce qui était en embryon: le fer, le chanvre et les bois, et tout en travaillant à augmenter la valeur de cette province, j'indiquais les moyens de diminuer les frais qu'elle coûtait à la Grande-Bretagne; puis, je me représentai ses dangers, sa distance de l'Angleterre, sa proximité des Etats-Unis, ses ressources intérieures et les dispositions de sa population. Je compris que pour elle il n'y avait de sécurité que dans l'unanimité et l'affection de ses habitants, et je la trouvai radicalement compromise, parce que le peuple était indisposé contre le gouvernement; cependant, l'Angleterre avait les meilleures dispositions pour la rendre heureuse et prospère, avec tout ce qu'il y a d'enviable au monde à employer sur un sol riche et dans un climat tempéré; elle décréta que les terres fussent concédées d'après la tenure la plus honorable; elle ordonna l'application des lois et de la constitution anglaises. Elle envoya des instruments et des provisions pour ceux qui avaient souffert à cause de leur attachement à l'empire; elle donna sans frais des établissements et la protection nécessaire, le tout sans rentes, sans charges, sans dîmes ni taxes, et enfin elle invita les colons des Etats-Unis à venir augmenter la population et participer à ces bienfaits. C'était là des récompenses libérales et de la sagesse politique portées à l'extrême, mais cela a été empoisonné par le mode d'administration; les employés du département chargé de la concession des terres, avides d'obtenir de menus honoraires, ont fait toute sorte de difficultés sous les pas des loyalistes et des colons appelés, parce qu'il leur était promis par proclamation des terres sans droits à payer; ceux qu'ils n'ont pu frustrer ont été expédiés au loin dans le désert, à moins qu'ils ne fussent des favoris ou des créatures commodes. Les sections de valeur ont été concédées en grandes étendues, à eux-mêmes, à des membres complaisants de la Chambre d'assemblée, à ceux qui pouvaient payer des droits, ou à ceux qui pourraient servir aux projets les plus ignobles; bref, les terres de la Couronne ont été données si ouvertement pour faire des profits particuliers ou de la corruption publique, que le peuple en a été dégoûté; la constitution qu'il attendait avec tant d'espoir a été mise à l'écart; on n'a pas rendu compte de l'argent public à la Chambre d'assemblée, et il en a conclu que cet argent avait été détourné par les fonctionnaires de la Couronne. Il a entendu dire que le général Hunter avait envoyé près de trente mille livres en Angleterre; il a vu ce lieutenant-gouverneur chercher à déjouer le verdict d'un honnête jury, et essayer ouvertement d'étouffer la liberté des élections, en faisant des plus dignes citoyens des victimes, non seulement à cause de leurs votes, mais même des inclinations qu'il leur supposait; à cela ajoutez les efforts et l'oppression d'une aristocratie de boutiquiers qui gouverne l'Amérique Britannique du Nord avec une verge de fer, bande vorace dont les membres sont liés les uns aux autres depuis Terre-Neuve jusqu'au Mississipi, ayant une grande influence en Angleterre, et même des protégés au pouvoir; tout homme à son arrivée devient leur débiteur, et de peur qu'il ne réussisse à se tirer de leurs mains, ils font tout leur possible pour renverser tout projet qui pourrait développer l'énergie populaire; ils sont partout les magistrats et font droit aux réclamations les uns des autres; ils font tous les efforts pour empêcher la réduction des dépenses à la charge de l'Angleterre, parce que chaque déboursé passe par leurs mains et devient en définitive leur bien; les terres et les produits sont à leur merci; mais quand la population les vit devenir les amis, les compagnons et les conseillers du lieutenant-gouverneur, et toutes choses tomber sous le contrôle des gueux parvenus qu'il avait tout récemment connus dans les situations

les plus méprisables, elle fut prête pour la révolte, la coupe de l'amertume était pleine, et elle envisagea avec joie une rupture avec l'Amérique; en beaucoup de localités, les habitants se sont assemblés et ont fait l'exercice lors de l'anniversaire de l'indépendance américaine comme ils avaient coutume de faire au jour de naissance du roi, et ils voient les Américains construire des forts et enrôler leur milice de l'autre côté du Saint-Laurent comme autant de préparatifs pour secouer le joug. Mes lettres au secrétaire d'Etat montreront comme depuis longtemps j'ai représenté dans tous les détails la situation de cette province, ainsi que les causes qui ont donné naissance à ce mécontentement universel; elles prouvent pour quelles raisons et par quels degrés insensibles j'ai été amené de l'avant, j'ai détaillé chaque acte, chaque pensée; ce sont des documents qui témoignent de mes principes et de mes recherches, mais rien ne saurait vous dépeindre les coupables et méprisables tentatives qui ont été faites pour m'opprimer, m'écarter de tout principe du devoir et me forcer à entrer dans leur faction destructive. Je crains ce qui va s'ensuivre de la part de la partie est de la province, du fait que je ne vais pas en circuit, quoique je n'y sois jamais allé, ces gens s'imaginaient qu'ils seraient satisfaits de ma conduite, comme les autres parties de la colonie où j'ai présidé leur ont appris à l'espérer, et assurément ce n'était pas le moment pour le lieutenant-gouverneur de soulever l'indignation en faisant montre de sa puérite inimitié à l'égard d'un homme qui ne lui a jamais fait de mal! mais qui a travaillé à prévenir le public en sa faveur en donnant de lui l'idée la plus favorable même avant qu'il arrivât, jusqu'à ce que la violence, l'ignorance et les bassesses de sa conduite m'aient contraint de l'abandonner. Je sais qu'il ne se soucie pas de la vérité, et qu'il est capable d'employer le plus vil instrument pour lui faire répondre et jurer n'importe quelle calomnie; je suis persuadé que mes opinions sur les dépenses inutiles qu'on accumule à la charge de l'Angleterre, sur l'illégalité des droits perçus, sur les tripotages au sujet des terres, et sur le régime arbitraire qu'on exerce, m'ont fait une armée d'ennemis; mais je défie tout le monde de m'imputer un crime quelconque, soit dans ma conduite publique ou dans ma conduite privée, si ce n'est que je suis pauvre, et que ni moi ni ma femme (élevée au sein de l'abondance) ne connaissons le ménagement de l'argent, et en même temps je me fais fort de prouver la vérité de chaque ligne que j'aie jamais écrite à votre département, et de justifier tout ce que j'ai jamais fait ou dit, dans la province ou en ce qui la concerne, et si jamais j'ai la bonne fortune de paraître devant le roi et le Conseil, j'exposerai un tel spectacle de déprédation, d'oppression et de conduite vicieuse qu'il devait naturellement indigner le peuple, et que le système que j'ai toujours proposé est le seul qui puisse tranquilliser et concilier la population, conserver la province, empêcher qu'elle ne soit à charge et la rendre utile à la Grande-Bretagne. Un mot de plus et j'ai fini. Nous sommes à la veille de ce que j'ai souvent peint et de ce que je crains depuis longtemps; cependant, en cet état désespéré, je donnerais ma vie pour garant que je satisferai à tout grief et que j'unirai presque toutes les âmes dans une ferme détermination de conserver à la dernière extrémité cette province à la Grande-Bretagne, et dans un pareil désert si entrecoupé de nappes d'eau, cela pourrait se faire aisément si les cœurs étaient plus animés de zèle pour la cause, parce qu'ils aiment l'Angleterre et son gouvernement, mais ils se sentent foulés aux pieds par ceux qu'ils méprisent, ils se voient frustrés de la promesse royale qui, ils le savent, devait être tenue; ils voient que ni les lois ni la constitution anglaises ne leur sont appliquées et que là où ils s'attendaient à être libres ils sont traités en esclaves.

Je vous transmets la dernière adresse des chefs des sauvages à l'agent britannique, et dans laquelle vous verrez qu'ils accusent l'exécutif de s'approprier leur argent, ils désirent aussi que leur argent soit placé dans cette province, mais cet argent étant placé dans les fonds anglais, c'est là le lien le plus fort pour les attacher à la Grande-Bretagne, et mon influence est telle auprès de Brant et des autres chefs que j'entreprendrai de les faire consentir à ce que l'argent aille en Angleterre, si seulement on leur rend justice sur les autres points. Certainement leurs demandes sont modérées, et il n'est que juste, sage et politique de leur accorder ce qui les satisfera ou les conciliera.

Le digne et intelligent M. Cooke, quand il me félicita sur cette nomination, me dit qu'elle valait mille livres par an. Je pourrais aujourd'hui lui montrer que je n'en

reçois pas plus de six cent cinquante, et que j'ai été fraudé en deux ans de trois cents livres, représentant l'argent des tournées de juge; néanmoins, je dois vous prier instamment (comme marque de désapprobation pour avoir été empêché de servir comme juge des assises) de donner instruction au lieutenant-gouverneur d'émettre un mandat pour que je reçoive l'argent alloué pour le circuit où j'aurais dû aller à mon tour; ce sera pour moi justice et une satisfaction pour la province.

S'il vous plaît de continuer l'ancien système, je dois vous prier de me placer dans tout autre situation où je puisse rendre la justice en paix, ou de me donner du service en Angleterre sous quelque forme que ce soit, mais *ici* où l'on a tout essayé pour priver ma famille, même de sa subsistance, et où j'ai été en butte à toutes les indignités, il me serait impossible de rester, mais si le système est changé et qu'on nomme un nouveau gouverneur qui fasse de la justice la base de son administration, je puis lui assurer ainsi qu'au peuple bonheur, harmonie et prospérité.

J'ai l'honneur d'être (avec grand respect),

Votre bien obligé, bien humble et obéissant serviteur,

ROBERT THORPE.

Pièce incluse.

LES SAUVAGES DE LA GRANDE-RIVIÈRE À WILLIAM CLAU.

(p. 262.)

A William Claus, écr, agent des affaires des Sauvages, etc., etc., etc.

Frère,

Vous nous excuserez de vous déranger si souvent à propos du même sujet, mais ayant tenu dernièrement sur la Grande-Rivière un conseil de nos chefs où nous avons été unanimement de votre ancienne opinion et avons résolu que M. Penfield devait avoir la concession du township originellement vendu à Philip Stedman, et par P. Stedman à M. Hageboom et par Hageboom au dit M. Penfield, M. Hageboom nous ayant payé une somme considérable, nous regretterions qu'il perdit quoi que ce soit par nous, et par les rapports qui existent entre M. Penfield et lui, nous jugeons que M. Penfield est justement celui qui doit avoir la concession afin que personne ne perde rien, et que la société en général sache que nous regardons notre parole comme sacrée et que nous exécuterons toujours, si possible, un marché que nous aurons légitimement fait, comme nous l'avons certainement fait dans le cas actuel avec M. Daniel Penfield.

Frère,

Quant à la manière de disposer des sommes qui pourront être payées à l'avenir pour terres par nous vendues, c'est notre désir et notre volonté que les fidéicommissaires placent ces sommes en ce pays, parce que l'intérêt en provenant commencera à courir d'autant plus tôt et qu'il sera ainsi bien plus fort que si l'argent est envoyé en Angleterre, l'expérience nous a enseigné combien cette mesure est ce qui convient, puisqu'il s'écoule tant de temps avant que nous puissions recueillir le moindre bénéfice sur l'argent expédié en Europe, ce qui, naturellement, nous fait perdre beaucoup; par exemple, nous avons perdu, ou du moins on ne nous a pas compté l'intérêt de £4,602, cours d'Halifax, depuis le 23 mai 1804, et neuf mille piastres, au bas mot, sur une somme de plus de £4,000, cours d'Halifax, depuis mai 1805, sur laquelle nous nous attendions à un intérêt de six pour cent par année, or, au lieu de recevoir six pour cent, nous ne pouvons espérer que quatre pour cent, des fonds anglais. Nous désirons que les fidéicommissaires prennent tout cela en considération et qu'ils soignent nos intérêts, attendu que c'est pour cet objet que nous les avons nommés, et non le conseil exécutif qui maintenant paraît seul prendre sur lui de disposer de nos fonds.

Frère,

Comme depuis longtemps nous sommes dans l'incertitude au sujet d'un titre pour le restant de nos terres sur la Grande-Rivière qui n'a pas été confirmé par lettres patentes, nous désirons et nous demandons instamment de nous faire savoir si et jusqu'à quel point Son Excellence le lieutenant-gouverneur a le pouvoir de nous

venir en aide, s'il n'a pas le pouvoir de le confirmer par lettres patentes, nous voudrions le savoir, pour que nous ne jetions pas de blâme sur qui ne le mérite pas, et qu'alors nous puissions nous adresser ailleurs pour avoir un titre ou concession régulière de ces terres. Les chefs espèrent que, relativement aux terres pour lesquelles des lettres patentes ont été émises par autorité, les fidéicommissaires prendront immédiatement des mesures pour mettre nos intentions et résolutions à effet, en sorte que nous puissions recueillir les avantages résultant de la vente de ces terres.

Frère,

Nous répétons encore une fois qu'en justice et en équité le bloc de terre n° 1 est la propriété de M. Daniel Penfield, que notre désir est que la concession en sa faveur soit complétée aussitôt que possible, et que les fidéicommissaires prennent les mesures nécessaires à cet effet, attendu que nous ne voulons pas éviter, au moyen de faux-fuyants et d'arguties, de lui rendre justice égale comme à tout propriétaire dans le pays.

Frère,

Au conseil tenu récemment à la Grande-Rivière, j'ai été prié par les chefs assemblés de vous remettre cette adresse—la leur—parce qu'étant fort occupés chez eux à cette époque de l'année, ils ne pouvaient pas venir ici avec moi. J'ai, en conséquence, mis cela par écrit pour qu'il n'y ait pas de malentendu par la suite.

Niagara, 2 juillet 1807.

JOS. BRANT.

N° 42.—JOHN MILLS JACKSON À LORD CASTLEREAGH.

(*Archives canadiennes, série Q, vol. 310, p. 291.*)

AU TRÈS HONORABLE LORD CASTLEREAH.

BELLEVUE, SOUTHAMPTON,

5 septembre 1807.

MILORD,—J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 25 du mois dernier, pour laquelle je vous offre mes remerciements. Je crains de ne pouvoir pendant quelque temps faire visite à Votre Seigneurie à Londres, bien que je désire beaucoup avoir une entrevue avec elle au sujet d'affaires qui se sont passées dans la province du Haut-Canada. Je me contenterai donc de rapporter quelques-uns des griefs qui ont malheureusement produit des effets qui sont à appréhender dans ce pays.

A mon arrivée à York en août 1806, j'ai constaté beaucoup de mécontentement dans la majorité de la population, et quelques-uns des fonctionnaires du gouvernement se plaignent de la manière dont ils avaient été traités par le ci-devant lieutenant-gouverneur. Par la proclamation, ceux ayant servi dans l'armée anglaise en Amérique pendant la révolution devaient recevoir une certaine portion de terres en Canada pour leurs services, on les appelle les réclamants militaires, nombre d'entre eux ont été blessés au service de Sa Majesté, ce sont maintenant de bons sujets, mais ils n'ont jamais reçu cette compensation qui leur avait été promise par Sa Majesté, quoiqu'ils aient souvent fait des demandes à cet effet, jamais ils n'ont pu se procurer ce à quoi ils avaient si justement droit, et qui leur avait été si libéralement offert par la proclamation à cette époque.

Il y a aussi nombre de loyalistes qui, ayant perdu leurs biens dans les Etats par suite de leur attachement à la Couronne pendant la guerre américaine, ont reçu par la proclamation promesse d'être rémunérés par une concession de terres au Canada, une foule d'entre eux sont à présent établis avec leurs familles dans la province, mais ayant été trompés par l'administration en Canada, ils ont été obligés d'acheter ou de prendre des terres en payant les droits, tandis qu'ils auraient dû les recevoir comme don de la Couronne, sans impositions d'aucune sorte.

Il y en a aussi beaucoup dans ce pays qui, n'ayant pas les moyens de payer les droits et ayant droit également de posséder des terres, sont frustrés de leurs réclamations contre le gouvernement, bien qu'ils aient autant de droit d'avoir ces terres

que ceux qui, par faveur, sont en possession de quelques-unes des meilleures et des plus riches étendues de terre qu'il y ait dans la province.

Et, milord, vous serez surpris quand je vous dirai qu'un très grand nombre de ceux qui avaient des réclamations contre le gouvernement, n'ayant pas été traités avec justice et ne recevant pas la compensation que l'intention de Sa Majesté était de leur allouer pour leurs services, ont abandonné le drapeau britannique et se sont établis avec leurs familles aux Etats-Unis, devenant sujets d'un gouvernement étranger au grand détriment de la colonie et au préjudice des intérêts de Sa Majesté dans cette province.

La destitution par le lieutenant-gouverneur actuel de ceux qui avaient des fonctions sous le gouvernement, a contribué à créer beaucoup de mécontentement dans la population, parce qu'il appert que leur seul crime était leur attachement à la constitution et aux droits du peuple, et qu'ils faisaient une louable opposition à ceux qui foulaient aux pieds ses libertés, particulièrement celle des élections, et entravaient le choix de la majorité des francs-tenanciers quant à la nomination d'un représentant pour les servir en parlement; cela a fort mécontenté et a beaucoup affaibli l'influence du gouvernement dans chaque district, au point qu'aux élections générales qui auront lieu l'an prochain, on en trouvera peu décidés à donner leur appui à quelque mesure que ce soit que les ministres de Sa Majesté pourront juger à propos de recommander. Je suis bien sûr que le peuple enverra une pétition au roi, et s'il n'obtient pas le redressement de ses griefs, il est à craindre qu'il en résulte des maux très graves; le parti qu'a pris M. Gore contre un très digne homme et un des meilleurs sujets que compte Sa Majesté, un homme qui n'occupe pas une situation moindre que celle de juge de la cour du banc du roi, et dont l'attachement au roi et à notre excellente constitution est tel que pas même Votre Seigneurie n'en a pas davantage. J'apprends que lui aussi a été suspendu, et je crains que bien des fausses représentations n'aient été ou ne soient adressées à Votre Seigneurie sur la conduite de quelques-uns de ceux aux efforts desquels le gouvernement est grandement redevable pour la tranquillité qui a régné dernièrement dans la province, mais dont, sur mon honneur, je ne me porterais pas garant pour l'avenir, à moins que le gouvernement impérial ne fasse disparaître le mal, en persuadant à la population que ses griefs seront redressés et en accordant justice à tous, ce par quoi les habitants verront qu'on s'est occupé de leur situation dans la mère patrie; par ces moyens on peut regagner les sympathies populaires dans la colonie, et il en résultera des avantages infinis, grâce aux efforts d'une population rurale et laborieuse, par la culture d'un sol capable de produire tous les articles utiles à la métropole, spécialement par la production de grandes quantités de chanvre et de bois de construction, choses si essentiellement nécessaires à l'existence et au maintien de notre marine, et dont nous aurons bientôt grand besoin, je l'apprehende, vu que les ports du nord nous sont maintenant fermés.

La liberté de la presse, ce grand palladium de la liberté britannique, a été honteusement violée par le refus du gouvernement en Canada de permettre à la majorité des habitants de défendre leur honneur (j'entends dans le district de l'intérieur) contre la représentation la plus fausse, la plus éhontée et la plus perverse, publiée dans la *Gazette* d'York, l'accusation d'être des rebelles leur ayant été infligée dans un journal sous le contrôle du lieutenant-gouverneur, et quand le public se fût assemblé pour se laver de cette calomnie toute gratuite, on ne voulut pas que leurs résolutions fussent livrées à la presse, un procédé aussi arbitraire a produit une violente sensation dans les esprits contre le gouverneur. Il ne sera point mal à propos ici d'informer Votre Seigneurie que, il y a quelques années, une immense quantité d'approvisionnements de toute espèce a été envoyée par le gouvernement impérial pour l'usage et le bénéfice des colons à l'occasion de la première prise de possession des terres, et quand le gouvernement a été transféré de Niagara à York; ces approvisionnements ne leur ont jamais été donnés; on les laisse se détériorer, tandis qu'on devrait les vendre, on réaliserait ainsi une somme qui diminuerait les dépenses du prochain exercice.

Je prendrai maintenant la liberté de représenter à Votre Seigneurie qu'on pourrait épargner annuellement à la mère-patrie une somme considérable qu'on dépense aujourd'hui comme par le passé à soutenir une force navale inutile sur le

lac, qui ne peut être navigable pendant une moitié de l'année à cause des dangers qu'il offre, et parce qu'il n'y a point assez de matelots pour les équipages en été, de sorte qu'il y en a toujours au port. Cette force navale se compose de trois vaisseaux, un navire, un brigantin et une goëlette, lesquels (sauf la goëlette) ne sont d'aucune utilité réelle. Je puis convaincre Votre Seigneurie par des extraits de quelques lettres que le mécontentement de la province est monté à une hauteur alarmante. Je prie Votre Seigneurie de me pardonner la longueur de cette lettre, mais le sujet est d'une si haute importance que cela m'excusera, je l'espère, d'occuper si longtemps Votre Seigneurie.

Quelques-uns des sauvages établis dans la province et qui ont été nos fidèles alliés, aux services desquels le gouvernement anglais doit beaucoup, ont de graves motifs de se plaindre, et je crois qu'on fera bientôt connaître ces motifs à Votre Seigneurie.

Je pense qu'avec une réglementation approuvée on pourrait incontestablement épargner beaucoup d'argent à la mère-patrie, et que par de judicieuses dispositions, le pays, au lieu d'être une charge, deviendrait bientôt d'une valeur immense pour la Grande-Bretagne, et la province, grâce au progrès dont elle est susceptible, serait bientôt remplie d'habitants, qui la défendraient contre les tentatives, qui sans doute (si par malheur il éclatait une guerre entre la Grande-Bretagne et les États) seraient faites pour faire occuper cette partie de l'Amérique Britannique par les armées des États-Unis, mais maintenant à cause du mécontentement causé par les procédés des fonctionnaires civils de Sa Majesté, elle tomberait facilement aux mains des envahisseurs, car il est à craindre que le peuple n'apporterait pas grande ardeur à soutenir les intérêts britanniques, et ainsi cette belle province serait une conquête facile pour l'ennemi, tandis qu'elle aurait pu défier les États-Unis si l'on avait poursuivi une bonne politique en adhérant strictement à la constitution qui lui a été si libéralement octroyée par Sa Majesté, la population étant bien convaincue que sous le régime doux et équitable de la constitution anglaise, les citoyens d'aucun pays au monde ne sauraient jouir d'une plus parfaite liberté que ceux qui ont la bonne fortune de devenir les sujets de notre très gracieux souverain et qui goûtent le bonheur le plus parfait quand le bienfaisant système que comporte cette constitution est fidèlement observé. L'emploi (par le gouvernement) de l'argent prélevé dans la province, sans la sanction où le vote de la Chambre d'assemblée, a beaucoup augmenté le mécontentement populaire, et Votre Seigneurie doit reconnaître que c'est le procédé le plus inconstitutionnel qui pourrait être adopté, lequel naturellement a produit un grand mécontentement. J'apprends qu'on doit établir une cour de chancellerie dans la province; il peut résulter beaucoup de mal si l'on ne fait pas un usage judicieux de son fonctionnement, à présent la terre ne peut être prise pour dettes par un créancier, ce qui est une disposition très sage. Car s'il en était autrement, les terres tomberaient dans la possession d'un petit nombre d'individus, qui s'ingéneraient en faisant des prêts insignifiants, ou probablement par des moyens encore pires, à endetter beaucoup de propriétaires fonciers, avec ce résultat que la terre serait hypothéquée, pour une somme minime, que cette hypothèque pourrait être forclosée et la propriété enlevée au premier occupant. La législature a aperçu l'inconvénient d'un pareil système et n'a pas voulu que la terre fût sujette à être saisie pour dette. L'intention du gouvernement était de concéder les terres proportionnellement en lots de deux cents acres, de façon que le territoire, étant donné le nombre d'habitants, fût ainsi plus rapidement défriché et mis en culture.

A mon retour en Canada, je m'assignerai pour but de tâcher de rendre la colonie, dans la mesure de mes forces, avantageuse à la mère-patrie, et pour cet objet, avant de partir, je solliciterai l'honneur d'avoir une entrevue avec Votre Seigneurie. Maintenant, j'ai l'honneur de me dire,

De Votre Seigneurie le très humble et très obéissant serviteur,

JOHN MILLS JACKSON.

N° 43.—LE JUGE THORPE A EDWARD COOKE.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 310, p. 314.)

YORK, HAUT-CANADA, 18 septembre 1807.

CHER MONSIEUR,—Une lettre de M. Stanley (que j'ai reçue par hasard) m'apprend que vous êtes réinstallé avec lord Castlereagh au ministère des colonies. Pendant deux ans, j'ai vu avec douleur les dépenses que cette province occasionne à l'Angleterre. J'ai montré comment ces dépenses pouvaient être réduites et la valeur de la province augmentée, avec regret j'ai constaté le mécontentement qui y règne, j'en ai exposé les causes et indiqué le remède. M. Pitt et M. Fox étaient d'avis que le seul moyen de conserver le Canada, était de le rendre aussi avantageux que possible au colon, et de rendre les habitants si heureux qu'il ne leur resterait rien à envier ou à désirer chez leurs voisins, mais toute la bienveillance et la sagesse de l'Angleterre ont été déjouées, ces bienfaits n'ont pas été appliqués. La proclamation royale promettait des terres, des provisions et des instruments, à quelques-uns ces biens ont été donnés à profusion, au grand nombre ils ont été déniés et jusqu'à un certain point ils ont été vendus; de sorte que l'honneur anglais a été aussi bien apprécié ici que la foi numide à Rome.

Le ministre avait donné instruction que les terres fussent concédées en socage, cependant la population a été presque réduite à prendre les armes avant qu'elle pût obtenir autre chose que des baux. Le parlement anglais donnait à la colonie la constitution britannique, néanmoins, l'exécutif n'a jamais souffert qu'il fût rendu compte des deniers publics à la Chambre d'assemblée et pour le pitoyable patronage d'un millier de livres par année, on a privé le peuple de l'objet même dont il était appelé à jouir. La province a adopté les lois anglaises, mais le peuple s'est aperçu que le pouvoir influençait les décisions des tribunaux et renversait le verdict des jurés: Bref, la libéralité de la couronne, la sagesse du parlement et le système agréé par les plus grands politiques qu'ait jamais produits l'Angleterre, comme étant le seul mode par lequel pouvait être conservée la province, on a dédaigné tout cela et on a fait tout le contraire. On a agrandi et enrichi le petit nombre; le grand nombre devait être opprimé et appauvri, toutes les places devaient être maintenues et toutes les dépenses à la charge de l'Angleterre continuées parce que le petit nombre devait en tirer parti, mais il ne fallait rien essayer pour faire progresser la province, parce que le grand nombre devait être tenu dans l'abaissement, il fallait prodiguer au petit nombre les terres de la couronne et les refuser au grand nombre, parce qu'elles seraient inutiles au petit nombre si le grand nombre n'était pas forcé d'acheter. On donna au grand nombre l'ombre de la constitution, et on en retint la substance pour le petit nombre, les lois anglaises étaient au-dessus des observations de chacun, mais ceux dont il s'agit étaient l'objet de l'attention de tous, le résultat est celui qu'on pouvait attendre, toute la masse des habitants saluent avec joie la rupture qui est imminente, dans l'espoir d'échapper à la perfidie et à l'oppression. J'ai la mort dans l'âme, j'ai travaillé et fatigué, j'ai déployé une activité d'esprit continue, en faisant strictement et impartialement mon devoir, j'ai gagné la confiance et l'affection du peuple, et je m'efforçerai de les conserver, comme étant la seule chance de maintenir la tranquillité. Je n'ai pas l'intention de blesser, mais mon cœur est si plein qu'il faut que je dise la vérité; c'est peut-être pour la dernière fois. Quand le peuple vit que les marchands de Montréal, par l'entremise de sir Wm. Grant, pouvaient faire leur procureur juge en chef de la province, il ne fallait plus qu'une goutte pour faire déborder la coupe d'amertume, et elle fut promptement ajoutée lorsque M. Gore fut nommé lieutenant-gouverneur, un homme dont la conduite violente, arbitraire, vindicative, pleine de suffisance n'aurait pas été tolérable dans les régions du Bengale, et qu'un écolier d'une classe supérieure à Eton aurait été assez bon politique pour déclarer ruineuse dans une colonie qui n'est séparée que par le Saint-Laurent des Etats d'Amérique. Il peut être nécessaire de vous informer que ce puissant petit nombre de favoris se compose d'officiers à demi-solde qui ont des emplois, et de boutiquiers qui sont magistrats; ce sont là les exacteurs, les oppresseurs, les insulteurs du peuple, tels sont les conseillers, les compagnons et les amis de M. Gore, dont la volonté devait faire loi; pas un vote de leur part qui ne fût

comme il le désirait, et pour soutenir ce despotisme les terres de la couronne ont été distribuées pour tout projet pervers qu'on pût imaginer et pour nul bon dessein auquel elles étaient destinées. M. Gore est si faible, si téméraire et si sûr de la protection de lord Castlereagh, que je soupçonne qu'il m'aurait suspendu, pour ne lui avoir pas aidé à accélérer la ruine de la province; cela aurait été à souhaiter, car alors j'aurais eu l'occasion d'exposer tout le système devant le roi et le Conseil, mais la province a fini par se trouver dans un tel état que j'ai craint d'être obligé de la quitter, et je vais rester ici (à moins que le secrétaire ne m'ordonne de partir) tant qu'elle pourra être conservée à la Grande-Bretagne. Mais même il y a un an, si l'on avait suivi les intentions de M. Pitt au sujet du gouvernement de cette province, et qu'on eût envoyé un homme politique digne et sensé comme gouverneur, avec un homme actif, intelligent et libéral comme juge en chef, cette colonie se serait armée en masse et se serait défendue sans occasionner de dépenses à l'Angleterre contre toutes les forces des Etats, car c'est un désert tellement entrecoupé de nappes d'eau que rien ne pourrait y pénétrer; si le peuple avait intérêt à la défendre et que le gouvernement eût ses sympathies pour l'animer, tout serait en sûreté.

M. Gore est allé à London, Canada, a absolument abdiqué la province en violation de sa commission, sans que personne soit assermenté pour diriger le gouvernement. Quant à cette localité, elle n'est pas même protégée contre les Sauvages, et si la guerre éclate (ce qu'à Dieu ne plaise) ces Sauvages feront du mal, mais si le bon sens des deux nations maintient la paix, et que lord Castlereagh pense à souffrir que M. Gore reste et que son système se poursuive ici, j'espère qu'il me placera promptement là où je pourrai faire tranquillement mon devoir. Quel que soit le poste où il m'envoie, il trouvera toujours en moi intégrité et justice, ce qui est la règle de mes actions et la mesure de mon ambition.

J'ai l'honneur d'être, avec grand respect et estime,

Votre très humble et obéissant serviteur,

ROBERT THORPE.

P.S.—Je vous envoie deux documents, qui, avec d'autres envois déjà faits, contribueront à prouver la malignité impuissante de la conduite de M. Gore à mon égard, et l'insulte qu'il m'a faite (pour des fins électorales) en ordonnant que mon nom fût omis de la commission des assises, ce sur quoi j'en ai appelé à la justice du secrétaire d'Etat pour qu'il fasse droit; grand nombre de citoyens respectables ont souscrit une somme, qu'ils m'ont présentée avec une adresse, comme compensation pour ce que j'aurais dû recevoir en allant en circuit. M. Gore a dépêché ses sycophantes pour induire quelques personnes à insinuer qu'il n'y avait pas eu de pareille assemblée et à signer un papier, etc., à cet effet. Ce papier ayant été publiée a provoqué une réponse, qui, je crois, l'a suffisamment exposé ainsi que sa pitoyable manœuvre. Depuis que j'ai écrit ce qui précède je vois que je ne puis me procurer l'adresse avec les signatures d'ici à quelques jours, mais je l'inclurai dans le duplicata.

R. T.

N° 44.—LE JUGE THORPE À EDWARD COOKE.

(Archives canadiennes, série Q., vol. 310, p. 321.)

(Privée.)

CHER MONSIEUR,—Je regrette d'être obligé de vous déranger pour vous occuper de mes affaires, mais je viens d'apprendre que mes traites émises en janvier dernier sont protestées à cause de quelque formalité omise dans le certificat, et qui n'a jamais été déclarée nécessaire jusqu'en mai dernier. Comment devais-je rien savoir de cela, et la misère qui peut en résulter pour moi et ma famille, c'est ce que personne ne peut dire, parce que ça va ruiner mon crédit, et me coûter gros. Il y aura dix pour cent de frais, six pour cent en intérêt, protêts et frais de port, outre trois pour cent de perte sur chaque série de traites par le change; je n'ai jamais reçu un chelin d'honoraire, j'ai été fraudé de trois cents livres, de l'argent alloué pour tournée de juge. Je n'ai jamais eu une acre de terre, je n'ai pas les moyens d'envoyer mes enfants à l'école, car je prends Dieu à témoin que dans cette localité où la vie est chère sans maison ni rien qui soit à moi, je puis à peine m'habiller et faire vivre ma

famille, cependant, j'ai renoncé à ma profession et croyais devoir être heureux et dans l'abondance en Amérique, tandis que je travaille sans cesse et parce que je ne veux pas faire chorus avec ces gueux rapaces et oppresseurs, et leur demander des faveurs, je suis entraîné dans toute espèce de difficultés ici et les désagrémens me viennent en foule d'Angleterre.

Je suis, cher monsieur, sincèrement votre malheureux,
reconnaisant et humble serviteur,
ROBERT THORPE.

20 septembre 1807.

N° 45.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE À GEORGE WATSON.

YORK, HAUT-CANADA,
4 octobre 1807.

MON CHER WATSON,—N'ayant pas eu de vos nouvelles depuis le 14 avril dernier, je suis presque porté à croire que quelqu'un de notre faction démocratique a trouvé le moyen d'intercepter mes lettres; toutefois, comme on attend M. le juge Powell d'un jour à l'autre, j'espère que son arrivée me tirera d'inquiétude, et que j'aurai la satisfaction d'apprendre que mes amis d'Angleterre, que j'estime et respecte tendrement, sont en bonne santé et heureux.

Je profite, pour vous écrire, de l'occasion offerte par un certain lieutenant-Erskine, du 6^e régiment, qui part pour l'Angleterre; et comme j'estime la correspondance sûre, je m'étendrai peut-être sur ma situation ici, et sur celle de cette province, plus que je n'oserais le faire par le mode de communication ordinaire—laissant à votre discrétion de communiquer à nos amis communs les portions de ma lettre que vous jugerez à propos, mais avec cet avertissement que si mes communications privées ne sont pas faites avec réserve l'écho en reviendra dans ce pays.

Peu après la réception de la lettre anonyme de New-York, dont je vous ai envoyé copie, je reçus d'un respectable marchand résidant là, des renseignements qui corroborèrent pleinement ce que disait l'auteur de la lettre. J'envoyai donc un agent de confiance aux Etats-Unis recueillir des informations et surveiller les mouvements d'un parti formé en cette province et en relations avec les Irlandais-Unis d'Amérique, pour renverser la constitution anglaise en Canada. Cet agent a constaté les relations de Willcocks (le rédacteur de M. le juge Thorpe) avec Emmett et quelques-uns des républicains de New-York, mais ils agissent avec tant de précaution qu'il n'a pas encore été possible de convaincre personne ici.

La vénalité des directeurs de la poste aux Etats-Unis a fait que l'agent employé a facilement pu se procurer quantité de lettres adressées aux personnes en question en ce pays; et bien que M. Thorpe ait eu la précaution de faire mettre sous plusieurs enveloppes et adresser à d'autres personnes toutes les lettres qui lui étaient destinées, j'ai été informé de ses plans.

Les lettres nos. 1 et 2 de M. Wyatt à M. Thorpe et M. Baldwin ont été copiées en Amérique et m'ont été envoyées en chiffres. Comme ces lettres—quelles que puissent vous paraître la vanité et la folie de leur auteur—me concernent personnellement, je vous les passe, dans le ferme espoir que j'ai, en Angleterre, des amis qui ne me laisseront pas renverser par des faussetés, parce que M. Wyatt peut avoir du crédit à la cour et auprès de lord Wellesley. Je puis consciencieusement dire que je n'ai été animé par aucuns motifs personnels, que j'ai eu à cœur les intérêts du Roi seulement, et que j'ai toujours combattu et combattrai toujours les principes démocratiques.

Le journal—auquel il est fait allusion dans les informations de New-York—a commencé ses opérations; ce journal se distribue gratuitement dans le pays. Il est publiquement connu que M. Thorpe passe pour être l'auteur de ses violentes diatribes contre le gouvernement, aussi bien que des attaques personnelles qu'il contient; et bien que tout le monde dans le pays soit convaincu de ce fait, et qu'un concours de diverses circonstances le réduisent à une certitude morale, nous n'avons cependant pas assez de preuves pour l'établir devant une cour de justice. Une série de lettres signées "Un Loyaliste" sont de M. T., qui a eu la faiblesse d'en montrer le manus-

crit à quelques-uns de ses amis, avant que la première de ces lettres vît le jour. Je crains de ne pouvoir me procurer une série de ces journaux pour vous les envoyer, et le pourrais-je que je n'ai pas le temps d'entreprendre, par l'intermédiaire de M. Erskine, les explications qui seraient nécessaires pour vous les faire comprendre.

Je ne doute guère que M. Thorpe soit appuyé; le fait qu'il a eu de l'argent des personnes les plus suspectes m'autorise à en venir à cette conclusion (n° 3).

La femme de Wyatt a été tellement alarmée du chemin que M. Thorpe avait fait faire à son mari, qu'elle a secrètement fourni des informations (n° 4). Le renseignement relatif à l'imprimeur est parfaitement exact; M. Thorpe a envoyé plusieurs dépêches par l'Irlandais Uni Willcocks, pour l'induire à quitter le service de l'Etat et à imprimer pour le peuple, lui promettant que son influence lui vaudrait 2,000 abonnés. Il s'est vanté à plusieurs personnes de pouvoir renverser le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard.

Je ne doute pas que le gouvernement aura lieu de se repentir de ne s'être pas décidé avant ce jour à l'égard de ce digne homme. En mars dernier j'ai sollicité des instructions, mais on me laisse entièrement à ma propre discrétion. Je ne puis m'empêcher d'en ressentir du chagrin, non comme particulier, mais à cause du gouvernement du Roi, que cet homme et son parti ont toujours représenté au peuple comme méchant, tyrannique et méprisable. Dans cette censure générale sont comprises l'administration du général Simcoe et celle du général Hunter. Bien que M. Wyatt dise à son ami que M. Thorpe est suspendu, je ne puis pas tenir compte de ce fait avant d'en avoir été officiellement informé. Je crains que cette suspension n'ait pas l'effet désiré. M. T. est criblé de dettes, et il s'est conduit d'une manière si honteuse envers ses créanciers, que ces derniers sont *inexorables*. Je crains qu'il ne puisse quitter la province (qu'il devienne ce qu'il voudra, cela m'est parfaitement indifférent, pourvu que nous en soyons débarrassés). Il est triste de penser que le sort de cet homme est de tomber dans la misère et le besoin, mais telles sont généralement la conséquence et la fin des projets séditieux des démagogues.

Si M. Thorpe peut échapper aux nombreux créanciers qui l'assiègent. Je ne doute pas qu'il emporte en Angleterre une pétition signée par tous les mécontents de la province.

Ne vous imaginez pas que je craigne au sujet de ma propre conduite. Les représentations que j'ai cru de mon devoir de transmettre au secrétaire d'Etat, à l'égard des agissements d'une dangereuse faction en ce pays, je les ai accompagnées de documents à l'appui de mes dires. Je ne cherche pas l'appui du gouvernement de la mère-patrie comme une affaire de faveur ou d'intérêt. Il ne sera jamais empiété sur les intérêts du Roi, tant que me sera confiée sa commission. Je ne puis m'empêcher de vous raconter une anecdote, au sujet des opinions démocratiques de M. Thorpe et de son parti. La dernière entrevue que ce digne gentleman eut avec moi était au sujet de certaines questions agricoles; nous eûmes une longue discussion relative au chanvre. Il me dit alors: "*Nous* (c'était avant qu'il fût partie de la Chambre d'assemblée) allons préparer, pour la Chambre d'assemblée, une proposition de loi à l'effet de disposer de certaines terres et pourvoyant à ce que les deniers provenant de leur vente soient affectés à des fins particulières *par la Chambre*." Je répondis à M. Thorpe que comme je me considérais le gardien des biens du Roi, la partie démocratique de la nation ne devrait jamais, tant que j'aurais l'honneur d'administrer le gouvernement, s'arroger un pouvoir dont la constitution ne l'avait pas revêtu. Pendant l'administration de M. le président Grant, ce parti a poussé la Chambre d'assemblée aux actes les plus inconstitutionnels, cherchant même à convaincre ses membres qu'ils étaient au-dessus de l'exécutif. Ne soyez pas surpris que les ignorants puissent être trompés, quand deux officiers de la couronne tiennent un pareil langage (n° 5). Au cours de la dernière session j'ai fait passer toutes les mesures que j'ai voulu, malgré la violente opposition de M. Thorpe. J'ai eu soin de faire connaître à la Chambre d'assemblée ma détermination de lui résister, dans le cas où elle essaierait de s'arroger une autorité qui ne lui appartenait pas.

Si M. Thorpe retourne en Angleterre, je désire que Cooke lui pose quelques questions importantes, comme, par exemple, s'il a fait insérer dans les journaux les adresses et réponses des jurés. Je voudrais que Cooke lui fît cette question comme

s'il supposait que ces choses eussent été publiées hors de sa connaissance. J'ai actuellement en ma possession les lettres de M. Thorpe ordonnant la présentation de ces adresses.

Je vous prierai maintenant de m'écrire sans gêne et de me dire votre avis; nonobstant toutes les questions dont je souhaite que le règlement soit maintenant effectué en Angleterre, je désire *avoir votre opinion*, et, si c'est possible, celle d'autres personnes qui sont nos amis communs: cela pourrait réellement m'être utile pour ma gouverne, dans le cas où, plus tard, j'aurais à lutter contre de semblables difficultés.

Pour ce qui est de la suspension de M. Wyatt, j'ai certainement regretté qu'il m'eut forcé à prendre une pareille mesure. Sa résistance positive à l'autorité ne m'a pas laissé d'alternative. Il s'agissait pour les partis—c'est-à-dire, le gouvernement et MM. Thorpe et Wyatt—de mesurer leurs forces.

Vous verrez par la dernière lettre de M. Wyatt qu'il désire beaucoup faire voir qu'il ne s'entend pas avec M. Thorpe pour faire de l'opposition à l'autorité de l'exécutif. Le plan que M. Thorpe a proposé à Wyatt était de me poursuivre en Angleterre, dans l'espérance qu'un jury de Middlesex l'indemniserait amplement, et c'est dans ce but, je suppose, qu'il fait des efforts et met en œuvre *ses grands intérêts* pour se procurer des copies de mes dépêches.

Dans le cas où quelques-uns des événements qui se sont passés en Haut-Canada seraient portés à la connaissance de lord Camden, je suis certain qu'il verrait du meilleur œil qu'il lui serait possible le rôle que j'ai été obligé de jouer. Vous savez combien je respecte son opinion, et que je cherche toujours à me conduire de manière à ne pas perdre son amitié.

J'ai si peu de temps que je ne puis pas parler de nos situations relatives avec les Etats-Unis. A part de ce que m'apprennent les journaux j'ai peu de renseignements, et vous serez étonné d'apprendre que ni M. le président Dunn ni moi n'avons reçu de communications de notre ministre à Washington.

Les sauvages sont décidément du côté des Anglais, et j'ai beaucoup craint qu'ils ne fissent la guerre aux Grands-Couteaux (les Américains). J'ai donné instructions aux surintendants de les contenir, et en même temps de les concilier autant que possible. Je puis vous assurer que ces messieurs ne sont pas des alliés insignifiants.

Mme Gore est en très bonne santé, bien qu'il y ait eu beaucoup de maladie cette année. Il s'est répandu par tout le continent d'Amérique une espèce d'influenza qui, dans beaucoup de cas, a amené une fièvre dangereuse.

Il y a quelque temps, le général Moreau, désirant visiter les chutes de Niagara, sonda certains gentlemen, à New-York, sur la probabilité que je lui permisse de le faire. S'il se montre *maintenant* je l'enverrai en Angleterre; on suppose généralement qu'il intrigue avec M. Jefferson.

J'espère d'avoir de bonnes nouvelles de toute la famille d'Arlington Street. Je n'ai pas écrit à lord C. dernièrement. J'ai réellement peur de paraître trop importun. J'ai toutes les raisons du monde d'être reconnaissant à lord C., et si désireux que je sois d'aller dans la province d'en Bas (surtout à Halifax, s'il se présentait une vacance), je ne puis pas lui écrire à ce sujet.

Qu'est devenu notre procureur général? Il devait quitter l'Angleterre en juin. Imaginez-vous dans quelle situation je me trouve actuellement: le juge en chef à la cour de circuit, et pas de procureur général. Par suite de la maladie de deux de nos conseillers, je ne puis pas même avoir l'avis et l'aide du conseil exécutif, et je suis entouré de factieux qui ne se font aucune faute de profiter de la faiblesse du gouvernement.

En dépit de tous mes embarras, je suis en bonne santé et heureux, et j'ai peur que la longueur de cette lettre ne vous fasse regretter que je n'aie pas une attaque de goutte à la main droite.

Adieu, mon cher Watson. A vous de cœur,

F. G.

(Communication distincte.) Quoi que j'aie écrit dans les feuilles ci-jointes, je veux que vous y réfléchissiez; et si vous pensez que le tout ou quelque partie que ce

soit vaut la peine d'être communiqué à qui que ce soit de nos amis, naturellement vous ferez comme vous le jugerez à propos. Je n'aime pas à parler de moi-même, mais je suis sûr que vous me croirez quand je vous assure solennellement que je n'ai rien exagéré, que j'ai résisté aux conseils et aux désirs de *tout* propriétaire du Haut-Canada en n'ayant pas depuis longtemps suspendu M. Thorpe. Les marchands de Montréal et d'ici voulaient porter ses escroqueries à mon tribunal, ce à quoi je me suis opposé, parce qu'il ne fallait pas supposer que j'eusse le droit de me mêler de ses opérations, privées, si perverses qu'elles pussent être.

N'allez pas croire que j'oublie mon ami George, mais j'ai si rarement de vos nouvelles que je ne sais pas ce qu'il fait. Si jamais je le revois, je me sentirai vieux en le regardant. Dieu m'est témoin que je voudrais bien avoir un siège près de vous au tribunal de l'Accise. Je n'aime pas à écrire tout ce que je pense de ma situation ici. La sédition gagne du terrain plus vite que je ne le craignais. Les agents de M. T. parcourent le pays pour faire signer des adresses deux mois après que ces adresses étaient supposées lui avoir été présentées. En un mot, je suis dans une situation fort embarrassante; actuellement je n'ai personne de qui prendre conseil. Hâtez-vous de faire tous vos efforts pour me tirer de cette province; je désirerais même qu'il fût envoyé quelque autre personne dont l'administration eût bonne opinion.

Je crois qu'il serait possible de m'envoyer à Québec. N'importe quoi ferait mieux mon affaire, car avec tout le tourment que je me donne pour bien faire je n'ai rien pour m'indemniser: pas de société et un revenu non proportionné à la situation.

J'espère que les affaires de Cherry F. sont réglées, et que la famille de Farquhar est en aussi bonne santé et aussi heureuse que nous le désirons.

Adieu, mon cher W.

A vous de cœur, F. G.

Pièces.

N^o 1.—C. B. WYATT AU JUGE THORPE.

(p. 344.)

(Les chiffres entre parenthèse se rapportent aux "Observations" qui suivent la présente lettre.)

DUBLIN, 19 mai.

MON CHER MONSIEUR,—Lorsque je quittai le Haut-Canada je ne pensais guère de visiter Halifax et Dublin; mon voyage à partir des Etats-Unis, a été nécessairement lent et dispendieux. Mais au moyen de lettres à mes amis—lesquelles semblent avoir porté de bons fruits—j'ai pris toutes les précautions que j'ai cru les plus propres à empêcher les ministres de prendre une décision contraire à l'objet de mon entreprise. Il y a eu une semaine hier que je suis arrivé à Londres. Je trouvai mon père absent, et mon frère—sur le jugement et la médiation duquel vous savez que je compte beaucoup—partant pour l'Irlande; ce dernier occupe actuellement la charge de secrétaire privé de sir Arthur Wellesley, qui est premier secrétaire d'Etat. Mon frère a eu une entrevue avec lord Castlereagh, lord Sidmouth, lord Wellesley et autres grands hommes, qui ont promis toute justice pour moi. Je suis donc porté à croire qu'il ne saurait y avoir de doute sur mon succès; le premier de ces lords est secrétaire d'Etat à la place de Windham, et je suis persuadé que je puis avoir facilement accès auprès de lui, par divers intermédiaires et sur le meilleur pied que je puisse désirer. Il y a ensuite lord Wellesley, qui, à l'époque des dernières accusations, reçut de Sa Majesté trois messages l'appelant au poste de premier ministre, et qui, pour des motifs de délicatesse, refusa par deux fois la charge. Sa Seigneurie se rendit à la troisième invitation, fut de fait nommée, avait désigné mon frère pour être son secrétaire, mais donna ensuite sa démission. Il est entendu qu'il doit entrer dans l'administration, attendu que c'est son intention de le faire, et il a promis à mon frère de mettre dans mes intérêts votre ami Cooke (1) actuellement sous-secrétaire d'Etat, avec qui il est particulièrement intime. M. Henry Wellesley a aussi promis de faire des efforts pour notre succès; c'est un des secrétaires de la Trésorerie. Je pense donc que par l'intimité de mon père avec le duc de Portland et ses relations à la Cour je puis me faire écouter dans d'aussi bonnes conditions que nous (2)

pouvions le désirer, et j'espère que, au fait comme vous l'êtes de la politique du Haut-Canada, vous ne me trouverez pas trop confiant dans l'idée que j'ai de pouvoir réveiller assez d'intérêt pour assurer un honorable triomphe de la cause à laquelle certains d'entre nous se sont voués. Je réside actuellement avec mon frère dans un très bel et spacieux appartement du château de Dublin, dans le but de lui communiquer le sujet que je possède à l'appui de votre conduite et de la mienne, relativement aux intérêts réciproques du Haut-Canada et de l'Angleterre, aussi bien que d'arrêter avec lui, et, j'espère, avec sir Thomas Featherston, le meilleur plan à suivre pour moi. J'ai cru qu'il était mieux d'en agir ainsi, surtout quand je n'ai pas à craindre que la cause puisse souffrir d'un léger retard de ma part. Je vous envoie copie de ma lettre à sir Thomas F. que je suis décidé à pousser, ainsi qu'une esquisse du plan que j'ai l'intention de suivre, afin que vous puissiez entrevoir la victoire. Je suis persuadé que nous allons réussir, et que même nous pouvons aspirer à quelques changements favorables pour vous-même et pour moi. Je crois que M. Stanley est allé à l'Île du Prince de Galles (4). S'il n'est pas trop tard, je vais m'efforcer de faire nommer un bon procureur général à sa place. Lorsque mon frère eut sa dernière entrevue avec lord Castlereagh à mon sujet, ce dernier lui dit, dans le cours de la conversation qu'il venait de soumettre au chancelier une masse de documents, qui, je m'imagine, doivent probablement avoir trait à l'établissement d'une cour d'Équité, dont le Haut-Canada a tant besoin (5). Vous pouvez tenir pour certain que je servirai vos intérêts de mon mieux dans cet arrangement, aussi bien que chaque fois que j'en aurai l'occasion. D'après les documents officiels que j'ai déjà montrés à mon frère, relativement au Haut-Canada, et par ce que j'ai pu lui dire au même sujet, il paraît croire avec moi que certains personnages de distinction, avec lesquels je suis engagé, sont d'abominables coquins, et qu'une mauvaise direction seule pourrait mettre ma cause en danger. Il ne saurait m'être difficile de faire voir les effets désastreux du maintien du pitoyable système qui règne dans les colonies d'Amérique (6), et que les intérêts des individus comme du public ont été indistinctement sacrifiés sur l'autel du despotisme et d'un pouvoir mal entendu. Vous pouvez compter que je ferai un éclatant tableau montrant comment les intentions du gouvernement et les bienfaisantes promesses du souverain ont été trahies à l'égard des loyalistes et des soldats ayant servi dans la guerre, relativement aux instruments d'agriculture fournis pour leur usage, à quels abus cette affaire a donné lieu (8), les abus qui se commettent dans les départements de la marine et des affaires indiennes, le mécontentement des Cinq-Nations, l'atteinte portée à la liberté des élections, l'ingérence du pouvoir dans les cours de justice et l'adresse de Londres, tandis que les intérêts privés ont été soignés. Pour ce qui est des affaires de ce pauvre Weekes, je crains fort que dans l'agitation d'esprit où j'étais quand je quittai le Haut-Canada, je ne m'en sois pas autant occupé que je l'aurais fait dans d'autres circonstances. Je vous prie de consulter Baldwin à ce sujet, et si je dois à la succession quelque somme qu'il ne puisse couvrir, soit avec l'argent à moi appartenant et entre les mains de Mosley, soit par d'autres moyens, qu'il tire sur moi pour le montant; et je vous serais obligé si vous vouliez correspondre avec Mackay, ou quiconque se trouve être l'autorité compétente, relativement à la disposition de la maison, bibliothèque, etc., qui, à mon avis, devraient être vendues. Ce n'est pas mon intention de vous écrire aujourd'hui une longue lettre; j'ajouterai donc seulement qu'à l'égard du procédé inconvenable de Mme W., sa femme, le trouble de mon esprit lors de mon départ du Haut-Canada se comprendra plus facilement que je n'en puis décrire l'effet; à dire le vrai je ne fais que commencer à espérer que les incongruités et le souvenir du passé contrasteront avec une autre ligne de conduite et avec la félicité de futurs engagements. Je vous prie de me rappeler au bon souvenir de Mme G., et du reste de cette famille. Écrivez-moi bientôt. Je me permettrai à présent d'attirer votre attention sur le mémoire ci-joint destiné à guider mon exposé à lord Sidmouth et à beaucoup d'autres hauts personnages, en ce pays. Le préambule de ce mémoire est destiné à être débité sous forme de discours. Je me flatte de pouvoir sans difficulté prouver de la manière la plus claire les accusations suivantes, et si ce qui en ressort ne me conduit pas suffisamment à votre affaire vous pouvez compter que tout ce qui se rapportera à vous sera circonstancié; tout ce que je demanderai à vos amis sera de

dire ce qu'ils savent en hommes capables, intègres et honorables comme M. Sneyd pense qu'il en faudra. J'ai rencontré ce monsieur par hasard ici, et je me suis fait un devoir de tout lui communiquer de la manière la plus franche; il a bonne opinion de la cause et la servira de son mieux. Lord Ross, ci-devant sir L. Parsons, est attendu ici d'heure en heure; je me propose d'obtenir son influence, si c'est possible. En un mot, je puis me risquer à vous donner de brillantes espérances, tant je vois clair dans mon affaire. Dieu vous bénisse. Vous aurez encore de mes nouvelles bientôt; dites à Mme G. que j'ai délivré moi-même ses lettres à Dublin. Le Dr Richardson, au soin de qui était adressée la lettre de Miss— a été très poli pour moi. Je désire vivement vous voir tous en bonne santé et heureux. Vous montrerez probablement cette communication à Baldwin et à sa famille; ce sont de braves gens, et vous pouvez lui dire que s'il est en mon pouvoir de le servir (12) (il avait peu à attendre de lord Carleton) il peut compter que je n'oublierai pas de m'employer dans ses intérêts. Je porte le plus grand intérêt à votre prospérité, comme à celle de Baldwin, de sa famille (à l'exception d'un membre), de J. W. (13), d'un ou deux autres et de Sam Ridout. Je vide ma bouteille dans le département de mon frère, tout seul, en vous écrivant; le moins que je puisse faire, par conséquent, est de boire une rasade en souvenir de la digne portion de la société que j'ai laissée derrière moi dans le H.-C. Dieu vous bénisse. Adieu pour à présent.

Croyez-moi, etc., etc.

(Les papiers dont il est question n'étaient pas inclus.)

OBSERVATIONS SUR LA LETTRE QUI PRÉCÈDE.

(p. 342.)

N° 1. M. Cooke est-il un ami de M. Thorpe? Je ne le crois pas.

2. Vous remarquerez que M. Wyatt s'exprime au pluriel dans les deux lettres. Comme il paraît évident qu'il s'est joint à une faction pour harasser et embarrasser le gouvernement.

3. L'intérêt et non la justice, suivant le raisonnement de M. Wyatt, devra triompher du gouvernement ici.

4. Je supposerais, d'après ce paragraphe, que M. Wyatt est l'un des secrétaires d'Etat.

5. Je voudrais bien que M. Wyatt étendît sa protection jusque sur moi.

6. Il paraîtrait, d'après ce paragraphe, que le système actuel est mauvais non seulement dans le Haut-Canada, mais dans toutes les colonies américaines.

7. Ce jeune homme est très modeste; cela me représente un spectacle de marionnettes: "Maintenant, vous allez voir, etc."

8. Infâmes calomnies.

10. Une jolie conduite que M. W. a tenue là, en qualité d'exécuteur, et qui a donné lieu à plusieurs poursuites déjà instituées.

11. Très nécessaire, en vérité.

12. Encore du patronage, M. Wyatt.

13. Il s'agit ici de Joseph Willcocks, un Irlandais-Uni, qui s'est enfui de Thomas Street, est arrivé commis du receveur général en Haut-Canada, et a été chassé par ce dernier. Fut ensuite une sorte de serviteur de haut vol auprès de M. Allcock, qui le fit nommer shérif. A été démis par moi et est maintenant rédacteur du journal jacobin dans lequel M. Thorpe écrit.

NOTE.—Je rougis de vous envoyer de pareilles insanités, mais je veux vous faire connaître les gens auxquels j'ai affaire.

N° 2.—M. WYATT À M. BALDWIN.

(p. 352.)

LONDRES, FOLEY PLACE,

15 juin 1807.

CHER BALDWIN (1),—Depuis mon arrivée du Haut-Canada en ce pays j'ai été tellement occupé à travailler au succès de la lutte contre le gouvernement de cette province, que je n'ai pas pu m'occuper d'autres choses de moindre importance. D'abord j'ai pensé qu'il était opportun de voir mon frère, avec qui j'avais principale-

ment correspondu sur les sujets en question pendant mon séjour en Amérique; il était à Dublin, en qualité de secrétaire de sir Arthur Wellesley, qui est le premier secrétaire de cet établissement. Je partis donc par la malle-poste pour Holyhead et allai rejoindre mon frère en Irlande. Depuis mon retour j'ai été fortement recommandé à lord Castlereagh et au sous-secrétaire d'Etat de son département auquel j'ai la satisfaction de vous apprendre, pour l'information de nos amis, j'ai un très libre accès. Il y a quelques jours j'ai personnellement eu une longue conférence avec lord Castlereagh au sujet de l'accusation portée par le gouvernement colonial du Haut-Canada contre M. Thorpe et moi et d'autres. J'ai dû être près de deux heures avec lui. J'ai été très satisfait de Sa Seigneurie, bien qu'elle parût certainement être du côté du gouvernement provincial, ce dont, du reste, je ne fus pas du tout surpris, vu le caractère des faux rapports diffamatoires du gouverneur Gore (2).

Lord Castlereagh m'a lu au long ces accusations et dans le tas je vois que M. Boulton (3) a joué le rôle de dénonciateur. Lord Castlereagh m'a lu une communication de ce distingué personnage, écrite dans le but de mettre le gouverneur Gore en état de dire que Thorpe avait positivement fait des propositions au solliciteur général pour contrecarrer l'exécutif, sur quoi je ne pouvais manquer de faire des remarques personnelles; et sur ma demande lord Castlereagh m'a permis de lui fournir un exposé des faits par écrit (4). Je pense néanmoins qu'il est prudent de différer jusqu'à ce que j'aie obtenu, par la plus haute influence qu'il soit en mon pouvoir de mettre en œuvre, une copie des accusations portées contre moi par le gouverneur Gore, lesquelles, je n'hésite pas à le dire, sont les plus scandaleusement fausses; et lorsque j'en serai en possession de telle manière que le gouvernement colonial ne puisse reculer, je prendrai ces accusations séparément et je suis sûr, par ce que j'en sais, de les réfuter toutes de la manière la plus claire. Si quelqu'un de votre pays veut m'aider et parler, je remporterai la victoire. Pour votre gouverneur je vais vous faire connaître les accusations portées contre moi par le gouvernement du Haut-Canada. Il prétend que mes principes, comme fidèle sujet, laissent à désirer; que j'ai destitué M. Ridout parce qu'il avait voté pour M. Thorpe (5); que j'ai effacé le nom d'une certaine personne sur un plan, dans le bureau de l'arpenteur général, et lui ai substitué le mien *fraudemment* dans le but de m'assurer un bon lopin de terre, dont je me serais fait passer le contrat (6), et que j'ai *volontairement* porté mes livres au parlement provincial, sans y avoir été invité par une sommation, dans le but de censurer le pouvoir exécutif (7). Pour ce qui est de la première accusation elle est en termes généraux seulement; par la manière dont mes subordonnés et moi-même avons été traités—je fais ici allusion à ce pauvre Hamby (8) et à Stagman qui s'est noyé dans la Speedy, etc., etc., etc. Je me flatte de pouvoir démontrer d'une manière au moins probable que l'opposition déplacée a été de la part des représentants de Sa Majesté envers moi, et non pas que j'aie été, comme ils le disent, mécontent et en général ennemi du représentant de Sa Majesté et de ses mesures.

La deuxième accusation ne saurait m'embarrasser puisque M. Ridout avait démissionné avant que ne se produisît le fâcheux événement qui occasionna l'élection dans laquelle Thorpe fut candidat (10), et j'ai copie de ma lettre au gouverneur Gore, datée un mois avant l'élection en question et demandant, pour certaines raisons y énoncées que M. Ridout fût renvoyé de mon bureau. M. Jackson peut prouver (11) beaucoup à ce sujet.

Quant à la troisième accusation, il y a ma lettre à vous, suggérant de mettre la chose en arbitrage, comme aussi ma lettre à M. Clench (11), (qui me surprend beaucoup), offrant de renoncer à mon titre en faveur de son ami, s'il avait réellement quelque droit—auquel je ne crois pas encore, et le fait que Jackson m'a accompagné, avec M. Addison, chez M. Young, dans le but de lui demander des détails, alors que je dis à M. Young, en présence de ces messieurs, qu'il n'avait pas besoin d'être inquiet au sujet du terrain en question et que je ne lui ferais pas la moindre opposition s'il y avait droit. M. Young, je crois, n'a jamais fait enregistrer son titre, dont, à propos, je désirerais que vous prissiez un certificat au bureau du régistrateur du comté dans lequel est situé le lopin de terre en question, pour me l'envoyer. Et puis, Young a-t-il jamais porté sa revendication devant les commissaires institués pour s'enquérir de ces sortes de choses, ou a-t-il jamais demandé au bureau de l'arpenteur général ce

terrain d'une si grande importance pour lui, quand il a, de fait, choisi, dans ce bureau, 200 acres de terre, c'est-à-dire plus qu'il n'a jamais pu se faire allouer par arrêté du conseil. Le journal du parlement provincial témoignera en ma faveur à cet égard et fera tomber cette accusation.

Il n'y a pas de doute que les motifs d'opposition du gouvernement haut-canadien à mon égard (12) sont mon intimité avec Thorpe et mon amitié pour lui, choses qu'explique ma résistance aux efforts faits par le gouvernement du Haut-Canada pour m'induire à entrer dans une ligne qu'un tas de mécréants et d'accapareurs, sur le mérite desquels nous savons à quoi nous en tenir, ont formée pour entraver les zélés et habiles efforts que fait Thorpe pour rendre la justice dans le véritable esprit de la jurisprudence anglaise, et pour aider au gouvernement à améliorer la condition de toutes les classes de la société dans l'in vraisemblable (*sic*) Haut-Canada. En tant que j'ai eu occasion de le remarquer, je suis parfaitement convaincu et sais positivement que Thorpe s'est uniformément distingué comme excellent avocat, zélé patriote, fidèle sujet, et bon caractère.

Le mécontentement n'a pas pris origine chez lui ni chez moi; c'est le résultat naturel d'une administration partielle et vicieuse.

Les énergiques efforts de Thorpe, depuis son arrivée en Haut-Canada, ayant porté sur la réforme des injustices et des abus, il n'est pas difficile de supposer que grâce à un ferme attachement à ce qu'il regardait comme son devoir positif il soit considéré comme un père par une population opprimée, et que ses efforts soient récompensés par un tribut de gratitude et d'estime parmi le peuple de cette province, où, avant lui, on ne s'était guère senti du doux et bienveillant esprit de la loi et de la jurisprudence anglaises (13 *bis*). Il n'est pas du tout surprenant qu'avec un système de malversation comme celui qui a été adopté les intentions droites et philanthropiques de Thorpe et de quelques autres aient aussitôt excité la jalousie, l'indignation et la malveillance du pouvoir exécutif. Par l'expérience de deux années je suis sûr qu'il n'y a aucuns justes motifs d'accusation quelconque contre Thorpe, soit comme fonctionnaire public, soit comme particulier; que Thorpe n'est pas moins capable que zélé dans l'accomplissement de ses fonctions judiciaires; qu'il n'a pas d'inclination à contrecarrer la juste autorité du gouvernement; que, comme moi, il désire à bon droit empêcher un flagrant et criminel abus de pouvoir, et que sa sollicitude se porte exclusivement sur le bonheur de la population et l'intérêt du Haut-Canada dans ses relations avec la Grande-Bretagne.

La suspension de Thorpe a été décrétée par le gouvernement anglais (14) presque comme chose allant de soi; mais si je parlais de son affaire on me fermerait facilement la bouche en me demandant en quoi elle me concerne. De plus, une pareille ingérence pourrait être considérée comme la preuve que nous sommes ligués — ce qui n'est pas le cas — pour contrecarrer la légitime autorité des pouvoirs publics.

Il me paraît donc important, dans l'intérêt de Thorpe, qu'il vienne immédiatement; je le suggère à regret parce que je sais que cette démarche devra lui causer beaucoup d'ennui, à lui et à sa famille. S'il n'a pas encore quitté le Haut-Canada lorsque la présente lettre vous sera parvenue, montrez-lui ma lettre et pressez-le de partir. J'ai conviction que nous pouvons encore triompher, avec son aide sur les lieux.

Sir Thomas Featherston a été pour lui avec lord Castlereagh et M. Cooke, mais il n'est pas assez au fait des affaires coloniales pour défendre résolument sa cause, et je craindrais qu'il en résultât de fâcheuses conséquences si je devais paraître trop m'avancer. *Il faut* qu'il vienne; tout dépend de cela. Et s'il jugeait à propos de laisser Mme Thorpe et son aimable famille, votre raison et votre bienveillante attention (15) l'encourageront, j'en suis sûr, à se soumettre. Je souhaite sincèrement qu'il puisse les emmener tous avec lui, mais les frais seront très considérables. Je m'efforcerai de faire en sorte que le gouvernement contribue aux frais de son voyage en Angleterre, si c'est possible.

Quant à mes affaires personnelles je n'en parlerai pas aujourd'hui, et je vous serais obligé de vouloir bien tâcher de vous procurer, et de m'envoyer aussitôt que possible, un exemplaire de la proclamation du gouverneur du Haut-Canada,

lancée le 21 août '95, relativement aux billets et certificats d'occupation qu'elle prescrit de délivrer; cela pourrait servir contre Young. Je vous prie aussi de m'aider encore en me mettant en mesure de prouver, par le témoignage de personnes honorables, qu'après que le gouverneur Gore eut jugé à propos de me suspendre il n'hésita pas de dire en même temps du bien de moi à différentes personnes (17). M. Russell, au souvenir de qui, ainsi que de Miss Russell, vous voudrez bien me rappeler, m'a dit que le gouverneur Gore lui avait fait les plus grands éloges de moi. Il en est ainsi de MM. Jarvis et Small. Si vous pouviez obtenir de Jarvis la confirmation de ce témoignage—et d'après l'opinion que je me suis faite de son sentiment élevé de l'honneur, je suis persuadé qu'il la fournira volontiers—cela me permettrait de démontrer au gouvernement de la mère-patrie que l'opinion contraire du gouverneur Gore exprimée dans son accusation adressée au ministre de ce pays est probablement le résultat de la malveillance et de la fausseté plutôt que l'expression de la vérité.

La conduite du gouverneur Gore en cette affaire a été des plus honteuses, et je ne désespère pas de pouvoir lui faire repasser l'Atlantique. Vous pouvez croire toutefois que je suis en mesure de soutenir mes dires dans ce que j'affirme au sujet de Thorpe et à mon propre sujet.

Jusqu'à ce que le résultat de mes assertions me soit connu, j'éviterai certainement de mentionner le nom d'aucun de vous là-bas, dont le bien-être ou les intérêts pourraient avoir à souffrir d'un pareil scandale.

Lord Castlereagh a déjà donné à lord Wellesley l'assurance que justice sera faite, que ma réputation ne sera pas sacrifiée à la légère ici, et qu'on ira à la preuve, en Haut-Canada, sur tout ce que contient mon réquisitoire contre le gouvernement provincial. Et bien qu'actuellement lord Castlereagh paraisse être contre moi, lorsqu'il aura mon exposé, si je puis prouver—comme j'affirme que je le puis—des faits en ma faveur, il changera d'avis.

Je m'y prends de manière à faire convaincre le gouverneur autant que possible avant de commencer ma défense, qui, j'en suis persuadé, démontrera de la manière la plus claire et la plus inattaquable les faits que j'allègue. Pour ce qui est de ne pas donner de noms de personnes avant que le résultat de mes assertions me soit connu, je veux dire qu'avant que l'exposé que je pourrai faire ne soit admis comme preuve, dans le cas où je l'établirais, je tairai les noms, pour les raisons que j'ai dites.

Le gouverneur a dit que j'étais incapable de conduire mon bureau, et que je l'ai laissé dans le plus grand désordre; je ne crois pas qu'il soit supporté en cela, à moins que Chewett et Ridout ne se mettent avec lui.

Sam Ridout est un honorable garçon, et la bonne opinion que j'ai de sa capacité et de stricte intégrité, fait que je serais très heureux de lui rendre tous les services possibles. Exposez-lui l'état de choses auquel cette lettre a trait, et demandez-lui jusqu'à quel point je pourrais compter sur son appui, dans le cas où je désirerais le consulter. Je ne sais pas si j'aurai occasion de le faire, et, par égard pour lui, je n'en ai pas l'intention non plus; mais il pourrait, privément et dans votre confiance, aider à diriger l'investigation de certaines affaires officielles, auxquelles je pourrai faire allusion, dans le bureau de l'arpenteur général; et je désirerais particulièrement que vous obtinssiez de lui, et d'autres personnes, des renseignements sur le fait que des noms auraient été souvent effacés des plans, dans le bureau de l'arpenteur général, au profit de certaines personnes (20). Il me vient à l'esprit que deux lots précédemment choisis par un nommé Cozens ont été donnés, l'un à Allan par le président Grant, et l'autre au juge en chef Allcock, et que le général Hunter a, dans de semblables circonstances, donné quelque lot à M. Chewitt. Pour répondre à mon but vous n'avez qu'à me fournir assez de renseignements pour exposer les circonstances de ces cas comme si j'avais acquis la connaissance de ces choses dans l'exercice de mes fonctions en Haut-Canada—ce qui, j'en suis sûr, établira qu'il n'y a rien d'irrégulier dans le fait de substituer le nom d'une personne à celui d'une autre sur la carte, quand il ne se présente pas de difficulté—et à me prêter toute l'aide qui pourra vous venir à l'esprit comme étant utile dans une cause où vous savez comme moi que les meilleurs motifs nous animent. Nous pensons tous la même chose des mesures tyranniques et ruineuses d'une certaine clique du

Haut-Canada, et c'est là la cause commune. Nous désirons tous contribuer à faire échec à la tyrannie de ces gens et à déjouer leurs faux rapports sur le compte de ceux qui ne méritent pas un pareil traitement (21). Je ne désertai jamais la bonne cause tant que je vivrai, ni n'abandonnerai jamais aucun digne garçon de mes amis du Haut-Canada.

Vous pouvez avoir la certitude qu'en toutes occasions je mettrai le plus chaleureux zèle à servir vos intérêts comme ceux de Sam Ridout, du shérif, etc., etc., et que cet objet prédominera dans ma pensée.

J'apprends qu'un navire partira pour l'Amérique demain, ce qui m'oblige de clore un peu brusquement cette lettre. Mille amitiés de ma part à Mme Baldwin et à Mme Wilcox ainsi qu'aux autres membres de leur digne famille et à tous les amis. Dites à l'avocat Stuart qu'il aura bientôt de mes nouvelles relativement à ce que j'ai à faire pour lui en Angleterre, et croyez-moi, mon cher monsieur,

Votre fidèle ami et obéissant serviteur,

C. B. WYATT.

S'il y a des réclamations contre moi—bien que je ne croie pas qu'il puisse y en avoir—ou si vous avez besoin d'argent, tirez sur moi et voyez ce que Young a à montrer, soit par écrit, soit autrement, pour son droit au lot 161, etc., etc. Veuillez m'écrire sans retard et me prêter toute l'aide que vous pourrez pour déjouer les viles entreprises de certains personnages, ce que je réussirai à faire, j'en suis convaincu. Dieu vous bénisse. Je désirerais aussi avoir du receveur général un état indiquant quelles sommes D. W. Smith a eues de lui en sa qualité d'arpenteur général depuis le mois de juin 1784* jusqu'à l'époque de mon arrivée en Haut-Canada. J'ai entendu parler d'un cas où le terrain de Harriston, quelque part en haut de la rue Yonge, a été donné au colonel Ryerson, bien que le premier y eut fait des travaux utiles. Je vous prie de m'envoyer des détails sur ce cas, qui, je crois, prouvera tyrannie et pourra servir contre Young.

OBSERVATIONS SUR LA LETTRE QUI PRÉCÈDE.

(p. 352.)

(1). Un irlandais prêt à se jeter dans n'importe quel parti pour créer du désordre.

(2). Ces représentations sont des faits, tels que désobéissance à un ordre positif du lieutenant-gouverneur, refus de reconnaître son autorité, etc., etc.

(3). M. Boulton est solliciteur général, et en l'absence du procureur général il remplit les fonctions de ce dernier.

Quiconque ose s'opposer aux vilains plans de M. Thorpe et de M. Wyatt est stigmatisé par ces messieurs comme menteur et coquin. M. B. a été l'ami de M. W. pendant environ un an, mais à cause de la conduite violente de W. il a été obligé de renoncer à cette amitié.

(4). M. Thorpe a conseillé à M. Wyatt de me poursuivre à mon arrivée en Angleterre, pour l'avoir suspendu, l'assurant qu'un jury de Middlesex l'indemniserait largement. Je suppose que c'est dans ce but que M. W. va s'efforcer de se procurer des copies officielles de mes dépêches.

(5). M. Wyatt se trahit ici. Je n'ai jamais dit qu'il a destitué M. Ridout parce qu'il aurait voté pour M. Thorpe, bien que l'on croie communément que c'est pour cette raison, vu qu'il a essayé de destituer M. Ridout le matin après que ce dernier eut voté.

(6). Cela se prouve facilement.

(7). Ceci est prouvé par une lettre du greffier de la Chambre d'assemblée à mon secrétaire.

(8). Le compte de Hambly n'a pas pu être ordonné, faute de pièces justificatives.

* D. W. Smith a été nommé arpenteur général du Haut-Canada en 1792, avec les appointements d'un sous-arpenteur, la nomination ayant été faite par Simcoe, sous réserve de la décision du Roi. Voir pétition de Smith, série C, vol. 77, page 44. La date—1784—est probablement ici par erreur à la place de 1794.

(9). C'est du nouveau pour moi ; *l'opposition déplacée d'un gouvernement à l'un de ses serviteurs* se passe de commentaires.

(10). Parce que M. W. le maltraitait M. Ridout voulait quitter le bureau, mais lorsqu'il vit que je le protégeais et que je désirais le voir rester à son poste, afin que les affaires publiques ne fussent pas arrêtées, il consentit à demeurer.

(11). Ce M. Jackson est un séditionnaire, qui, en pleine rue, rappelait aux gens le sort de Charles 1^{er}, etc., etc.

(12). M. Church m'a déclaré que M. Wyatt était un vulgaire escroc. Tout cela peut être facilement prouvé.

Un arpenteur général dont le devoir particulier est d'empêcher les fraudes, est le premier à effacer le nom d'une personne sur un plan, dans son bureau, et à y substituer le sien ! Est-il besoin d'ajouter quelque chose.

(12). L'opposition du gouvernement à l'arpenteur général !!!

(13). Dans deux ou trois audiences que j'accordai à M. Wyatt je me suis certainement efforcé de lui signaler, avec toute l'énergie dont j'étais capable, l'indécence et l'inconvenance qu'il y avait pour un serviteur de la Couronne de prendre part à une opposition factieuse au gouvernement du Roi. Je lui donnai l'assurance que s'il pouvait se séparer d'un parti qui finirait par le sacrifier j'aurais tous les égards pour lui. J'avais de très fortes raisons de prêter une attention favorable à ses désirs. Je lui dis combien il me serait agréable de pouvoir reconnaître, par son intermédiaire, les obligations que j'avais envers lord Sidmouth, qui l'avait nommé arpenteur général. Naturellement ces conversations furent révélées par M. W. qui, avec M. Thorpe, ne se fit pas faute de donner à mes efforts une injuste et vulgaire interprétation.

(13 bis.) Les impudentes assertions contenues dans ce paragraphe ne sont pas dignes d'être relevées. Faut-il que des hommes comme le juge en chef Osgoode, C. J. Elmsley, C. J. Allcock soient traités de cette manière ?

(14). Si M. Thorpe est suspendu par le gouvernement de la mère-patrie, c'est la seule nouvelle que j'en aie.

(15). Ce M. Baldwin et le juge ne se parlent pas, le digne juge ayant attrapé son compatriote.

(16). Que pensez-vous de ce paragraphe ?

(17). Je n'ai jamais eu bonne opinion de M. Wyatt.

(18). Je connaissais si peu M. W. que je ne pouvais nourrir aucune malveillance à son égard.

(19). C'est d'après mes propres observations et les dires de MM. Chewett et Ridout que j'ai fait cet avancé.

(20). En supposant que mes prédécesseurs aient concédé des terrains irrégulièrement, s'en suit-il que je doive faire de même ? L'arpenteur général n'a ni le droit ni le pouvoir de faire choix des terrains ; cela est du ressort du lieutenant-gouverneur. Si l'arpenteur général—et un arpenteur général comme M. Wyatt—avait un pareil pouvoir, l'emploi rapporterait (grâce à la corruption) 2 ou 3 mille par année.

(21). La bonne cause signifie anarchie et républicanisme.

CORRESPONDANCE DE WYATT AVEC LE BUREAU DES COLONIES.

(*Supplément aux lettres de Wyatt à Thorpe et à Baldwin, 1 et 2 du n° 45, dans la série Q, vol. 310. La page suit chaque document.*)

(a) C. B. WYATT À LORD CASTLEREAGH.

(p. 159.)

FOLEY PLACE, 8 juin 1807.

MILORD,—Comme il est impossible que de la conversation que nous avons eue ensemble samedi dernier j'aie retenu la portée exacte des accusations qui ont été formulées contre moi par le gouvernement du Haut-Canada, j'espère que Votre Seigneurie ordonnera qu'il me soit fourni une copie de l'accusation précise dont j'ai parlé, afin que je puisse présenter une défense propre à écarter le stigmate qui actuellement, doit, dans l'esprit de Votre Seigneurie, s'attacher à mon caractère, et

qui mettra Votre Seigneurie en mesure de se faire une juste idée des motifs et des principes qui ont inspiré ma conduite en Haut-Canada.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Seigneurie,

Le très humble et obéissant serviteur,

C. B. WYATT.

(b) C. B. WYATT À LORD CASTLEREAGH.

(p. 164.)

FOLEY PLACE, 27 juin 1807.

MILORD,—C'est avec la plus grande répugnance que j'ose encore une fois faire perdre son temps à Votre Seigneurie; mais ayant en vain demandé à M. Cooke certains documents que je jugeais indispensables à la défense de mon honneur contre les accusations portées par M. Gore, je me vois dans la nécessité d'attirer l'attention de Votre Seigneurie sur mes désirs à cet égard. Les accusations portées contre moi attaquent très sérieusement mon intégrité comme particulier, aussi bien que la correction de ma conduite comme homme public; Votre Seigneurie ne sera donc pas surprise que je sois impatient de réfuter ces accusations à l'entière et satisfaisante conviction des autorités plus hautes sous le contrôle desquelles j'ai exercé mes fonctions. Pour cela il est évidemment indispensable que je sois mis en possession de la forme exacte des accusations elles-mêmes, et je supplie en conséquence Votre Seigneurie d'avoir la bonté d'ordonner qu'on me fournisse une copie *verbatim* des portions de n'importe lesquelles des lettres de M. Gore qui constituent des accusations contre moi, soit comme homme public, soit comme simple particulier. La note ci-jointe pourra servir de guide et épargner de la peine à Votre Seigneurie en donnant l'ordre que je demande. Je compte sur l'impartialité et la justice de Votre Seigneurie pour qu'elle suspende son jugement sur ces accusations jusqu'à ce que j'aie eu une chance raisonnable de vous présenter ma défense, et j'ai la plus grande confiance de pouvoir amplement convaincre Votre Seigneurie que *chaque et toute* accusation portée contre moi est *absolument sans fondement*, et que jamais ma conduite en Amérique n'a dans un seul cas mérité la censure du gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, milord,

De Votre Seigneurie, le très obéissant serviteur,

C. B. WYATT.

(c) NOTE JOINTE À LA LETTRE QUI PRÉCÈDE.

(p. 167.)

Une copie *verbatim* des accusations portées contre M. Wyatt par le gouvernement du Haut-Canada, savoir:—

Premièrement, celle concernant le fait que M. Wyatt aurait porté les livres de l'arpenteur général devant le parlement provincial.

Deuxièmement, celle concernant le fait que M. Wyatt aurait persisté à destituer le premier commis de son bureau, parce que ce commis aurait, dans une élection, voté à l'encontre des désirs de M. Wyatt.

Troisièmement, celle concernant le fait que la conduite de M. Wyatt aurait, en général, été en inimitié du représentant de Sa Majesté et de ses mesures, et prétendant que M. Wyatt était ligué avec des personnes qui encourageaient le mécontentement contre le gouvernement parmi la population de la province.

Quatrièmement, celle concernant le fait que M. Wyatt aurait frauduleusement effacé, sur une carte du bureau de l'arpenteur général, le nom d'une personne qui était établie et avait fait des travaux utiles sur un lopin de terre avantageux, dans le but de s'emparer de ce terrain pour son propre usage et avantage.

(d) C. B. WYATT À EDWARD COOKE.

(p. 169.)

FOLEY PLACE, 7 juillet 1807.

MONSIEUR,—J'accuse réception de votre lettre du 2 courant. Je ne serai pas lent à mettre devant lord Castlereagh les preuves et les observations que j'ai à offrir en défense de ma conduite sur les deux accusations mentionnés dans votre lettre,

mais j'espère que Sa Seigneurie n'interprétera pas défavorablement mon silence si je suis obligé de retarder cette communication de 5 ou 6 jours encore. J'ai beaucoup de pièces à mettre en ordre à ce sujet, et je ne vois pas que je puisse procéder à ma défense contre les partiales et vagues accusations qui m'ont été communiquées, aussi promptement et efficacement que si l'on m'avait fait connaître les chefs précis d'accusations allégués contre moi par le gouvernement provincial. Pour cette raison j'espère que Sa Seigneurie aura l'indulgence de me laisser le temps que je viens de dire pour préparer ma défense, et de rapporter à sa cause réelle tout manque de preuve qui pourrait provenir de ma part par le fait que je n'ai pas été mis mieux au fait des chefs précis d'accusations énoncés contre moi par M. Gore.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

C. B. WYATT.

(e) C. B. WYATT À LORD CASTLEREAGH.

(p. 196.)

FOLEY PLACE, 27 juillet 1807.

MILORD,—Voyant par la lettre de M. Cooke, en date du 2 du mois courant, qu'il plaît à Votre Seigneurie que je présente ma défense sur les deux accusations à moi communiquées dans une précédente lettre de M. Cooke, avant d'avoir reçu copie des autres accusations qui ont été portées contre moi par le gouvernement du Haut-Canada, je ne tarderai pas plus longtemps à présenter à Votre Seigneurie les observations et les preuves que j'ai à offrir sur ces deux points. Je sens néanmoins que j'éprouverai plus de difficulté à réfuter complètement des accusations partielles que je n'en aurais à me disculper et justifier de l'ensemble des accusations de M. Gore. Je suis persuadé qu'il est amplement en mon pouvoir de réfuter toute accusation que M. Gore pourrait porter contre moi sous une forme distincte et précise, et que je suis en possession de preuves très suffisantes pour défendre mon honneur contre toutes les accusations que, d'après ce qui s'était passé entre M. Gore et moi, j'avais la moindre raison de supposer qu'on pourrait porter contre moi à mon arrivée en Angleterre. En tout cas les deux accusations que je suis aujourd'hui invité à réfuter ne tombent dans ni l'une ni l'autre de ces catégories ; celle, nommément, qui concerne la suppression du nom d'un individu sur la carte, dans le département de l'arpenteur général, afin d'y substituer frauduleusement le mien, repose sur des transactions dont il n'a jamais été question comme matière à plainte pendant mon séjour à York, et desquelles je n'avais aucune raison quelconque de m'imaginer qu'on pût tirer, contre moi, un chef d'accusation criminelle qui a évidemment été fabriqué dans les intentions les plus malicieuses après mon départ de la province, et que, par conséquent, je ne suis pas aussi bien préparé à réfuter avec des preuves que je l'aurais certainement été si j'avais jamais pensé qu'il fût possible que mes accusateurs méditassent un aussi noir dessein contre moi.

Je veux bien supposer que M. Gore a été complètement induit en erreur à ce sujet, par plusieurs personnes que leurs desseins pervers avaient porté à représenter faussement au lieutenant-gouverneur chaque circonstance se rapportant au cas. Néanmoins, Votre Seigneurie, après avoir lu mon récit des transactions, sera convaincue, je n'en doute pas, qu'aucun blâme ne peut être jeté sur moi dans cette affaire, et que, comme de raison, vous exercerez votre propre jugement en imputant à ceux qui pourront paraître le mériter, la honte d'avoir inventé une atroce calomnie dans le but de nuire à ma réputation et de favoriser leurs propres desseins.

Malgré la difficulté que je crains d'avoir à surmonter en faisant ma défense, par suite du fait que je n'ai pas du tout été prévenu qu'une pareille accusation pourrait être portée contre moi, je ne désespère pas de prouver, de façon à convaincre Votre Seigneurie, que cette accusation est une calomnie sans fondement. La seconde des deux accusations en question, c'est-à-dire celle qui prétend que j'aurais fait une opposition générale au gouvernement de la province, elle est tellement vague et indéfinie qu'à cause de sa nature même il ne peut être facile de la réfuter. Si M. Gore indiquait distinctement des faits particuliers d'opposition, il ne me serait pas difficile de lui répondre par des explications précises et des preuves de circonstance, mais il doit

être évident pour Votre Seigneurie que je ne puis pas faire de mon caractère et de mes principes en général un tableau qui soit susceptible de vous prouver que je suis incapable d'agir d'après les motifs à moi imputés dans cette générale et vague accusation; et sans cet aperçu de mon caractère je ne vois pas comment l'accusation peut être réfutée, à moins que Votre Seigneurie ne soit d'avis qu'une accusation de cette nature doive être considérée comme invalide si elle n'est appuyée par une spécification des faits sur lesquels elle est fondée. Si elle était accompagnée d'une telle spécification de faits, j'ai la certitude que je ne pourrais pas avoir de peine de m'en laver complètement.

Comptant sur la justice de ma cause et sur l'impartialité de Votre Seigneurie, j'ai confiance qu'à l'encontre de toute difficulté je réussirai à convaincre Votre Seigneurie que mon caractère vous a été, ainsi qu'à M. Gore, représenté sous un faux jour, et que je n'ai été guidé dans ma conduite par aucun principe déplacé chez un sujet fidèle et un fidèle employé public, ou du moins que mes représentations seront suffisantes pour amener Votre Seigneurie à suspendre votre jugement définitif sur le sujet jusqu'à ce que vous receviez des témoignages plus concluants, et qu'à défaut de semblables témoignages vous jugerez que j'ai droit à un acquittement sans restriction.

A l'égard donc de la première des deux accusations ci-dessus mentionnées je prends la liberté d'attirer l'attention de Votre Seigneurie sur les faits suivants:—

Quelque temps après mon arrivée en Canada je demandai au gouvernement une concession de 1,200 acres de terre, privilège habituellement accordé aux fonctionnaires civils de la colonie; la concession me fut immédiatement faite comme chose allant de soi, et j'étais par conséquent libre, sauf la ratification du gouverneur, de choisir tout terrain inoccupé que je pourrais préférer. C'était mon désir de choisir une partie de la concession susmentionnée dans le voisinage de Niagara, et je consultai en conséquence le registre, appelé le grand-terrier, et autres pièces d'archives de mon bureau pour voir s'il n'y avait pas là quelque terrain inoccupé qui fit mon affaire. Je parlai de la chose à mon premier commis, M. Ridout, qui fut le premier à m'indiquer le lopin de terre qui fait l'objet de l'accusation portée contre moi, en disant que bien que le nom de Shubel Welton eût été inscrit sur la carte comme propriétaire de ce lot (de plus de 100 acres d'étendue) il n'avait jamais été délivré de lettres patentes de cette concession, et qu'il (M. Ridout) avait lieu de croire qu'aucune personne du nom de Shubel Weldon n'existait dans la province du Haut-Canada, et qu'il n'y avait aucun obstacle légal quelconque à ce que je possédasse le terrain en question si je jugeais à propos de demander à M. le président Grant la permission d'effacer le nom de Shubel Welton et d'y substituer le mien.

Vu l'expérience et la connaissance que mon premier commis avait de l'usage en pareils cas, j'aurais été justifiable, je crois, de suivre son avis; mais avant de faire aucune telle demande à M. le président Grant, je pris d'abord la précaution d'écrire à M. Robert Hamilton, l'un des conseillers législatifs de la province et lieutenant du comté dans lequel est situé le lot de terre en question, pour lui demander s'il pouvait me donner quelque renseignement sur le sujet. Je supposais que son long séjour, en qualité de magistrat, dans cette partie du comté et sa connaissance intime de la plupart des habitants devaient le rendre particulièrement compétent à me fournir les renseignements que je désirais avoir. M. Hamilton me répondit que ma lettre était arrivée dans un moment extrêmement favorable pour les recherches que je désirais qu'il fit, vu que, dans le temps, il était occupé à la session trimestrielle de juges de paix et entouré de personnes venues de toutes les parties du district; qu'il avait profité de la présence de ces personnes pour les questionner au sujet de ce dont je l'avais chargé de s'enquérir, et que le résultat de son investigation était qu'aucune personne du nom de Shubel Welton ne paraissait être connue dans les environs, et que si une telle personne avait jamais résidé dans cette partie du comté, elle n'y était plus depuis les 12 ou 14 dernières années, et cela à la connaissance positive de M. Hamilton lui-même.

Cela étant, je n'hésitai pas à exposer les faits sus-relatés à M. le président Grant, qui, se rendant à ma demande, m'autorisa à m'approprier le morceau de terre en question.

Il est peut-être bon de dire ici que la correspondance échangée entre M. Hamilton et moi à ce sujet est consignée dans les archives de mon bureau à York, mais comme je n'avais absolument aucune raison de soupçonner que je pourrais jamais en avoir besoin ici, je ne suis pas prêt à en fournir copie à Votre Seigneurie avec la présente lettre.

Je reçus de M. Grant la permission—à moi notifiée officiellement—de prendre le terrain en question, et j'en pris par conséquent possession. Peu de temps après que des lettres patentes m'eussent été délivrées pour cette pièce de terre, j'appris vaguement, par une voie indirecte, qu'il y avait un autre réclaman, lequel affirmait qu'il avait une hypothèque sur cette propriété. Aussitôt que cette nouvelle me fut parvenue, je résolus de saisir la première occasion qui se présenterait de voir sur quoi elle reposait, et justement quelques jours après je partis à cheval, avec M. Jackson, un respectable gentleman, frère aîné du député actuel de Southampton, pour Niagara (distance de 100 milles), afin d'examiner le titre du prétendu créancier. En arrivant sur les lieux je trouvai un nommé Young qui prétendit que la propriété en question lui avait été hypothéquée, mais reconnu n'avoir pas d'instrument par écrit pour témoigner de la vérité de son assertion. Après une complète et impartiale investigation faite sur les lieux par M. Jackson, le pasteur de la paroisse et moi-même, nous fûmes tous convaincus que M. Young n'avait aucun droit quelconque au terrain qu'il revendiquait. Je lui dis néanmoins alors, de la manière la plus distincte et la plus positive, que si par quelque moyen honnête il pouvait montrer qu'il avait réellement un juste droit au terrain, je le lui abandonnerais sans la moindre hésitation. Et pour confirmer l'assertion que je fais ici, je prends la liberté de renvoyer Votre Seigneurie à un extrait (marqué A) d'une lettre relative à ce sujet, que j'ai récemment reçue de M. Jackson, qui est maintenant en Angleterre. Je désire attirer particulièrement l'attention de Votre Seigneurie sur cette lettre, vu qu'elle sert à prouver combien j'ai pris de peine pour connaître la nature de la prétention de M. Young et combien j'étais peu disposé à garder le terrain, pourvu que M. Young pût montrer qu'il y avait droit.

Afin de décrire plus amplement à Votre Seigneurie la raison pour laquelle je crois fermement que M. Young n'a aucun droit valide quelconque au terrain en question, il peut être utile de parler des circonstances suivantes.

En l'année 1795 le gouvernement provincial lança une proclamation invitant tous ceux qui avaient des prétentions à certains terrains à produire leurs titres dans un délai donné et à prendre leurs lettres patentes pour ces terrains, faute de quoi les terrains auxquels ils pourraient avoir eu droit auparavant seraient considérés comme ne leur appartenant plus et le gouvernement en disposerait comme bon lui semblerait. Il est certain que ni Shubel Welton ni M. Young, le prétendu créancier hypothécaire, ne s'occupèrent jamais de l'avis contenu dans cette proclamation, ni ne demandèrent que des lettres patentes fussent préparées en leur faveur ; et il est également certain que cette omission de leur part était suffisante pour invalider toutes prétentions antérieures que l'un ou l'autre pouvait avoir eu à ce lopin de terre, même s'il y avait moyen de prouver aujourd'hui que ces prétentions étaient fondées dans l'origine ; mais je n'ai pu retrouver aucun signe quelconque que de pareilles prétentions aient jamais été entretenues par l'une ou l'autre des personnes en question.

En outre de ce fait, qui me paraît constituer une preuve concluante contre la prétention actuelle de M. Young, il est digne de remarque que bien que M. Young ait irrégulièrement et sans autorité légale pris à son nom 200 acres de terre de plus qu'il ne lui en avait jamais été concédé, il n'a pas essayé d'y inclure le lot que nous nous disputons, lui et moi, bien qu'il est impossible qu'il ait pu ignorer l'obligation dans laquelle la loi le mettait de faire substituer son nom à celui de Welton, dans le registre officiel, avant de pouvoir être légalement regardé comme le propriétaire de ce lot.

Au cours de la conversation que nous eûmes ensemble, M. Young me parla d'un M. Clinch, qui, dit-il, demeurait dans les environs de Niagara et qui pourrait me renseigner sur son droit. Il n'était pas en mon pouvoir de voir M. Clinch avant de retourner à York, mais dès que j'y fus arrivé je lui écrivis une lettre dont j'inclus une copie (B). Je n'ai reçu aucune réponse quelconque de M. Clinch, bien que je sois resté plusieurs mois à York après lui avoir écrit.

Après que j'eusse quitté York pour venir en Angleterre, M. Thorpe fit suivre une lettre, dont j'inclus un extrait, marqué C, portant qu'immédiatement après mon départ la prétention de M. Young avait été pour la première fois avancée et poussée, et me conseillant d'envoyer à York une procuration à l'effet de déférer la chose à un arbitrage. En réponse à cet avis de M. Thorpe, j'écrivis la lettre dont j'inclus une copie marquée D.

Dans ce qui précède je me suis borné presque entièrement à un exposé des faits, sans offrir d'observations sur ces faits, et cela parce que l'affaire me paraît parfaitement claire, et que les déductions qui en ressortent sont trop évidentes pour échapper au discernement de Votre Seigneurie.

Je n'insisterai pas davantage relativement à la première des deux accusations auxquelles je suis appelé à répondre; et pour ce qui est de la seconde, savoir, celle d'avoir persisté dans "une opposition générale au représentant de Sa Majesté et à ses mesures," il doit être évident pour Votre Seigneurie, comme je l'ai déjà dit, que cette accusation est d'une nature très vague et indéfinie, et qu'elle ne saurait être réfutée si elle n'est accompagnée de quelque spécification des cas particuliers d'opposition sur lesquels elle est fondée. Je suis persuadé que Votre Seigneurie ne jugera pas juste de me condamner sur cette accusation tant que je n'aurai pas été mis en possession de chaque fait particulier de nature à produire une mauvaise impression contre moi sur ce point, et tant qu'on ne m'aura pas donné une chance raisonnable de répondre directement et distinctement sur chacun de ces faits particuliers. En attendant je me proclame absolument innocent du délit en question, et je déclare que loin d'avoir cherché à faire de l'opposition au gouvernement, j'ai sincèrement désiré consolider son autorité par tous les moyens possibles.

De peur que Votre Seigneurie ne suppose que le désaccord existant entre le gouvernement provincial et moi puisse être venu du mécontentement et d'un penchant à la résistance chez moi, je prends la liberté d'assurer Votre Seigneurie que des plaintes semblables à celles que j'ai à alléguer ont été exprimées par des individus occupant les plus respectables emplois sous les ordres du gouvernement. Je n'aurai pas de difficulté, en quelque temps que Votre Seigneurie l'exige de moi, à prouver par des documents écrits et authentiques, ainsi que par les témoins les plus dignes de foi, que le mécontentement que j'exprime n'a pas pris naissance chez moi, mais qu'un semblable mécontentement a régné dans de nombreuses circonstances, avant comme après mon arrivée dans la province. Il s'en trouve un exemple frappant dans un mémoire (actuellement dans les archives de la Trésorerie) de M. Russell, l'un des membres du Conseil exécutif en Haut-Canada et receveur général de la province, en date de l'année 1803, et adressé aux lords commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté. Bien que j'aie déjà dit que je sens l'impossibilité de me défendre avec succès de l'accusation générale d'opposition au gouvernement en l'absence de renseignements sur les faits particuliers auxquels cette accusation a trait, je désire que Votre Seigneurie comprenne clairement que je ne veux nullement éluder le plus strict examen de ma conduite, et que je m'engage présentement, de la manière la plus positive et solennelle envers Votre Seigneurie, à donner les plus amples et les plus satisfaisantes explications sur chaque chef d'accusation qui pourra être porté contre moi, en quelque temps qu'il puisse paraître à propos à Votre Seigneurie que je sois mis au courant de ces faits particuliers.

Si après un complet et équitable examen de toutes choses se rapportant à ma conduite en Haut-Canada, il paraissait à Votre Seigneurie, comme je n'en ai pas le moindre doute, que mon caractère a été montré sous un faux jour et que les rigoureuses mesures prises contre moi par le gouvernement provincial ne sont pas justifiées par des motifs suffisants, je suis persuadé que Votre Seigneurie ne croira pas qu'il soit déraisonnable pour moi, dans ce cas là, d'espérer d'être réintégré dans mon emploi sur le même pied que celui sur lequel cet emploi était occupé par mon prédécesseur. Dans toutes les communications dont j'ai eu occasion d'importuner Votre Seigneurie depuis mon arrivée en Angleterre, je n'ai pas eu d'autre chose en vue que ce rétablissement, la défense de mon honneur contre des imputations déshonorantes, et, dans l'intérêt public, le bien susceptible d'être tiré des renseignements ou avis que mon expérience en Haut-Canada pourrait me mettre à même d'offrir à l'examen de Votre Seigneurie.

Avant de clore cette lettre je crois qu'il est juste de dire à Votre Seigneurie qu'en plusieurs occasions M. Gore m'a exprimé ainsi qu'à d'autres sa haute satisfaction de mon caractère, et cela, même après qu'il eût été induit à me suspendre de mes fonctions. Cela étant, je ne sais comment expliquer la conduite de M. Gore envers moi, si ce n'est en en venant à la conclusion qu'il a été entièrement induit en erreur par les faux rapports de certains intrigants sur mon caractère et mes principes. Si tel est réellement le cas, il est probable que M. Gore peut être à présent convaincu de l'erreur dans laquelle il a été induit, et peut ne pas avoir à mon égard des sentiments incompatibles avec un arrangement à l'amiable du différend qu'il y a entre nous. Pour ma part, je n'hésite pas à affirmer que je n'ai certainement pas de tels sentiments, et que, moyennant un arrangement qui me disculperait et me laisserait en possession des justes avantages de mon emploi, je serais cordialement et sincèrement disposé à reprendre mon poste sous le gouvernement de M. Gore et à travailler avec lui, par tous les moyens en mon pouvoir, au profit des intérêts et à la prospérité de l'importante colonie commise à ses soins.

J'ai l'honneur d'être, milord,

De Votre Seigneurie, le très humble et obéissant serviteur,

C. B. WYATT.

A. Extrait. Inclus dans la lettre (e).

(p. 215.)

J'ai été vraiment surpris d'apprendre que vous aviez été accusé d'avoir eu une intention criminelle en effaçant des livres du bureau de l'arpenteur général le nom d'un individu qui prétendait à un lopin de terre auquel il paraît clair qu'il n'avait pas de titre. Je me rappelle bien lorsque M. Addison nous a accompagné chez M. Young afin d'examiner le titre de ce dernier, et que M. Addison et moi avons été tous deux parfaitement convaincus, d'après ses propres dires, qu'il n'avait pas plus de droit au terrain en question que je n'en avais moi-même. Je me rappelle aussi fort bien vous avoir entendu dire que si M. Young pouvait montrer l'ombre d'un titre vous ne le troubleriez jamais dans sa possession.

JOHN MILLS JACKSON.

BATH, 29 juin 1807.

B. Inclus dans la lettre (e).

YORK, octobre 1806.

(p. 216.)

A—Clinch, Esquire.

CHER MONSIEUR.—J'avais bien l'intention d'aller vous voir pendant mon séjour à Niagara cette année, dans le but de causer avec vous au sujet des prétentions de M. Young au lot 161 du township où il demeure présentement, lot dont je possède le titre. Mais comme il m'a été impossible de le faire, vous me feriez une faveur en voulant bien aussitôt que vous le pourrez commodément me renseigner à ce sujet, car on me dit que vous savez ce qui en est. Soyez sûr que si la prétention de M. Young paraît juste je ne m'y opposerai pas, et je n'hésiterai pas un moment à abandonner mon titre en sa faveur.

Je suis, cher monsieur,

Votre obéissant et humble serviteur,

C. B. WYATT.

C. Extrait. Inclus dans la lettre (e).

M. Clinch a demandé à s'absenter de la Chambre. J'ai appris que c'était pour vous suivre au sujet de l'affaire de Young. Il a fait plus de bruit à ce propos que la terre ne vaut. Je lui ai persuadé que vous me donneriez une procuration pour mettre à exécution la sentence arbitrale. Je vous en envoie une que vous approuverez, je crois; veuillez la signer et la renvoyer. Soyez sûr que j'aurai soin que vous ne perdiez pas; mais si vous perdiez je sacrifierais plutôt la terre que votre caractère.

ROBT. THORPE.

6 février 1807.

7a—9½

D. Inclus dans la lettre (e).

RIVIÈRE CRÉDIT, 6 février 1807.

ROBERT THORPE, Esquire.

CHER MONSIEUR,—Ayant déjà donné une procuration à M. Baldwin pour agir en mon nom durant mon absence du Haut-Canada, si je donnais une autre procuration de même nature à une autre personne, je crains qu'elle annulerait la première et nuirait au règlement de quelques affaires de peu d'importance que j'ai laissées dans le pays.

En réponse à votre bonne lettre qui m'a été envoyée ici, je crois cependant devoir suggérer qu'après avoir fait les examens ordinaires au bureau de l'arpenteur général au sujet du lot 161 dans le district de Niagara dont je possède le titre, et après avoir pris connaissance de la copie ci-inclue d'une lettre que j'ai écrite à M. Clinch (voir B) au sujet du dit lot, M. Baldwin, comme mon agent constitué, verra à faire ce qui paraîtra le plus propre à rendre justice aux parties.

Je dois avouer que la conduite de M. Clinch me surprend aujourd'hui, attendu que je n'ai pas reçu de réponse à la lettre que je lui ai écrite en octobre dernier et dont copie ci-incluse, vu surtout qu'il a toujours depuis lors eu occasion de me voir sans qu'il m'ait jamais parlé ni de ce sujet ni d'autre. Si ma mémoire ne me trompe pas cependant M. Young a déjà pris possession de *deux cents acres de plus* que l'étendue qui lui a été accordée par l'arrêté primitif du conseil en sa faveur, et sur cette étendue il y a six cents acres pour lesquelles un ordre par écrit du général Hunter ne permet pas à M. Young de recevoir de lettres patentes. Bien loin d'avoir jamais prétendu avoir droit au lot de terre qu'il réclame aujourd'hui, M. Young ne paraît l'avoir jamais même demandé.

Etc., etc.,

C. B. WYATT.

(f) C. B. WYATT À LORD CASTLEREAGH.

(p. 220.)

FOLEY-PLACE, 28 juillet 1807.

MILORD,—J'ai l'honneur d'adresser à Votre Seigneurie ma réponse aux deux accusations auxquelles Votre Seigneurie désire que je réponde, et je regrette qu'il n'ait pas été en mon pouvoir de fournir plus tôt les présentes explications, mais, sans courir le risque de négliger mes propres intérêts, je me suis trouvé dans l'impossibilité de vous faire tenir la présente déclaration auparavant.

Si Votre Seigneurie était d'avis que ma défense ne me disculpe pas suffisamment des accusations portées contre moi pour lui permettre de me réinstaller dans les fonctions d'arpenteur général du Haut-Canada, sans investigation ultérieure, il me semble que Votre Seigneurie pourrait alors avoir l'intention d'envoyer une copie complète de ma déclaration à York afin que le gouvernement en connaisse le contenu et ait l'occasion d'y répondre. Dans ce cas Votre Seigneurie me permettrait-elle de la prier de me faire connaître les mesures que vous jugerez à propos de prendre, vu que je ne pourrais autrement être en état de m'acquitter de ce qu'il y aurait à faire pour prouver que je ne mérite pas les imputations déshonorantes qui ont été portées contre mon caractère.

J'espère que Votre Seigneurie aura raison de considérer ma défense telle que je la soumets aujourd'hui, comme de nature à engager Votre Seigneurie à me permettre de recevoir les arrérages de mon traitement et les allocations ordinaires depuis l'époque de mon départ du Canada jusqu'au 30 juin dernier, date de l'échéance de ces émoluments.

Les circonstances dans lesquelles je me trouve rendent impossible pour l'agent anglais d'avoir le certificat nécessaire du gouvernement du Canada pour payer mon traitement. En pareils cas ce certificat peut être remplacé par un ordre du secrétaire d'Etat. Je sollicite donc humblement de Votre Seigneurie qu'elle veuille bien m'accorder la faveur que je demande.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,

De Votre Seigneurie, le très obéissant et humble serviteur,

C. B. WYATT.

(g) C. B. WYATT À LORD CASTLEREAGH.

(p. 270.)

FOLEY-PLACE, 18 août 1807.

MILORD,—La confiance que je repose dans la justice de Votre Seigneurie et la foi que j'ai dans la pureté des motifs qui ont animé toute ma conduite au Canada, m'ont porté à espérer que l'explication que j'ai déjà envoyé à Votre Seigneurie au sujet des deux accusations auxquelles j'ai eu à répondre, sera assez satisfaisante pour prévenir la confirmation de ma suspension d'officier. Tout à fait confiant dans la force de mes moyens de défense, j'ose donc répéter à Votre Seigneurie mon humble et ardente prière de bien vouloir me permettre de recevoir les appointements et émoluments ordinaires de mon emploi, au moins jusqu'à ce que Votre Seigneurie ait constaté que je suis indigne de cette faveur. Je suis certain qu'une investigation amènera une toute autre conclusion, et je suis persuadé que Votre Seigneurie regretterait que j'eusse souffert une grande mesure de privations et d'inconvénients que ma conduite ne méritait pas.

En l'absence des certificats qui autorisent ordinairement l'agent à payer les appointements des officiers publics au Canada, et qui ne peuvent être fournis à un officier pendant sa résidence en Angleterre, l'autorisation qu'il est ordinaire de substituer à ces certificats, est une lettre du secrétaire d'Etat adressée à l'agent l'autorisant à payer les appointements en question à échéance. Mais en sus de mes appointements une grande partie des émoluments de mon emploi se compose de droits payés sur les lieux, et qu'il m'est impossible de recevoir à présent. Ces droits sont déposés entre les mains du receveur général du Haut-Canada, où ils doivent rester jusqu'à ce qu'il soit autorisé à se départir de leur montant.

J'espère que Votre Seigneurie aura la bonté de faire écrire une lettre à l'agent du Haut-Canada lui demandant instruction de me payer mes appointements en Angleterre jusqu'à nouvel ordre, et une autre lettre à York autorisant le receveur général à payer à mon agent le montant des droits maintenant dus à l'arpenteur général et qui me deviendront dus jusqu'à ce que la question ait été finalement décidée et jusqu'à nouvel ordre.

Je suis fâché de déranger ainsi Votre Seigneurie, mais les difficultés qui résultent de la position qui m'est faite, et qui ont été occasionnées par les frais considérables qu'il m'a fallu encourir pour amener ma famille du Haut-Canada et pour son entretien en Angleterre, me forcent à faire cet appel à l'indulgence de Votre Seigneurie.

J'ai l'honneur d'être, milord,

De Votre Seigneurie le très obéissant et humble serviteur,

C. B. WYATT.

(h) LORD CASTLEREAGH À C. B. WYATT.

(p. 274.)

DOWNING STREET, 28 août 1807.

MONSIEUR,—J'ai examiné votre défense, et relativement à l'accusation spécifique portée contre vous par le lieutenant-gouverneur Gore, d'avoir effacé des registres de votre bureau le nom d'un intéressé pour y substituer le vôtre, l'explication que vous donnez paraît satisfaisante; mais avant qu'un jugement définitif puisse être porté sur le sujet, il me faudra transmettre votre défense au lieutenant-gouverneur Gore pour qu'il y réponde. Au sujet de vos appointements, il me semble que vous ne sauriez être regardé comme ayant droit à aucun traitement pendant que vous êtes suspendu, et je ne me considère pas pour le moment en mesure d'ordonner votre réinstallation.

Je suis, monsieur,

Votre très obéissant et humble serviteur,

CASTLEREAGH.

(i) C. B. WYATT À EDWARD COOKE.

(p. 303.)

FOLEY-PLACE, 8 septembre 1807.

MONSIEUR.—C'est à mon grand regret je vous assure, que je fais un nouvel appel à votre attention. J'espère cependant que les considérations pressantes qui me forcent à le faire vous seront une excuse suffisante.

Comme j'ai compris, dans le cours de la conversation que j'ai eue avec vous hier, que lord Castlereagh a l'intention de transmettre au Canada une copie de la déclaration que j'ai eu l'honneur d'adresser à Sa Seigneurie au sujet des deux accusations auxquelles votre lettre du 2 juillet me demandait une réponse; et comme je sens que mon caractère et ma réputation dépendront pour le reste de mes jours dans une grande mesure de la confirmation complète et finale des faits que j'ai énoncés dans cette déclaration, j'ai à vous demander d'être assez bon de faire connaître à lord Castlereagh, que je prie ardemment Sa Seigneurie de bien vouloir faire qu'on me fournisse une autorisation écrite en double me permettant de me procurer par l'entremise de l'agent au Canada des ampliations certifiées conformes des documents officiels mentionnés dans la liste suivante, vu que ces papiers contiennent les seules preuves positives qu'à cette distance du Canada, je puisse offrir à l'appui de mes assertions au sujet de l'accusation d'avoir frauduleusement effacé de la carte qui se trouve dans le bureau de l'arpenteur général, le nom d'un intéressé pour y substituer le mien; et qu'en conséquence ces papiers constituent mes seuls moyens de défense, contre les graves imputations qui pourraient peser sur mon caractère, dans le cas où le gouvernement provincial n'admettrait pas la rigoureuse exactitude de la déclaration que j'ai déjà faite à ce sujet. Je suis convaincu que des principes de généreuse libéralité et de justice vous porteront, lord Castlereagh et vous-même, à accéder à la demande que je fais ici, et à me protéger autant qu'il vous sera possible contre des préjudices dont pourrait éventuellement souffrir ma réputation, et auxquels il me serait probablement impossible de me soustraire pour le reste de mon existence, bien que ma conscience n'ait rien à me reprocher de toute ma conduite dans l'exercice de mes fonctions officielles.

Je n'ai guère besoin de dire que les émoluments de ma charge au Canada me sont d'une grande importance, mais j'espère que vous me croirez si je vous dis que nonobstant ce que je souffrirais de la perte de ces émoluments, je tiens encore moins à les conserver qu'à laver ma réputation d'imputations qui pourraient porter atteinte à mon honneur. Animé de ce sentiment, et me rendant parfaitement compte de ce que me vaudraient les émoluments de ma charge, j'ai été grandement aise de vous entendre dire hier que lord Castlereagh et vous-même êtes aussi convaincus qu'on peut l'être par une preuve *ex parte* que je suis tout à fait innocent du seul chef d'accusation de nature à porter atteinte à mon intégrité et à mon honneur, et que lord Castlereagh, bien que sous le rapport de certains principes administratifs, il y ait des objections à ce que je reprenne mon poste à York dans l'administration de M. Gore, a l'intention de me recommander à la Trésorerie pour quelque autre emploi au lieu de celui que j'avais dans le Haut-Canada.

Il est clair que si je ne dois pas retourner au Canada, une nomination à quelque autre poste est le seul moyen par lequel ma réputation peut être sauvegardée contre le dégradant et pénible stigmata d'avoir été destitué d'un emploi lucratif et important dans le service public. J'espère donc que lord Castlereagh aura la bonté de retarder la confirmation définitive et officielle des mesures prises par M. Gore au sujet de ma suspension, jusqu'à ce que j'aie été nommé à un autre emploi.

Les frais (s'élèvent à environ £3,000) que j'ai dû inévitablement encourir pour le transport de ma famille et de mes serviteurs en Amérique et retour, pour l'achat de meubles et autres articles nécessaires pour mon séjour en ce pays; et la nécessité dans laquelle je me suis trouvé de revendre ces effets sur les lieux à grands sacrifices, représentent, indubitablement pour moi une perte d'argent considérable.

En raison de ce rigoureux contretemps et de ce que, si je ne retourne pas au Canada, ce n'est pas parce que je suis indigne de l'approbation officielle de lord Castlereagh, mais à cause de principes généraux d'administration qui semblent vou-

loir que le gouvernement provincial soit regardé comme ayant raison dans tous les cas de conflit avec ses officiers inférieurs, je suis porté à espérer que lord Castlereagh aura la bonté de me permettre de retirer le traitement de mon emploi dans le Haut-Canada jusqu'à ma nomination à un autre poste, et je dois vous demander la faveur de présenter à Sa Seigneurie mon humble supplique à cet effet.

Il est peut être à propos de faire remarquer que l'ordre de suspension ne fait que me suspendre expressément de mes fonctions, et assurément aucune autre personne ne saurait en recevoir les émoluments tant que l'autorisation n'en aura pas été obtenue du gouvernement métropolitain.

Je suis convaincu que, vu les circonstances qui m'ont été faites, lord Castlereagh sera disposé dans la mesure que le lui permettront ses devoirs envers le public, à m'accorder toute indulgence capable d'atténuer les grands inconvénients auxquels j'ai été soumis par ma suspension, et de me soustraire aux embarras pécuniaires les plus rigoureux.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très humble serviteur,

C. B. WYATT.

Endroit où ils se trouvent.	Liste des personnes mentionnées dans la lettre de M. Wyatt à M. Cooke, en date du 8 septembre 1807.
Bureau du greffier du Conseil exécutif.	<i>Premièrement.</i> —Copie d'une ordonnance du conseil accordant à C. B. Wyatt, Esquire, douze cents acres de terres inhabitées de la couronne dans le Haut-Canada, ainsi que copie de la quittance du receveur général pour le montant des droits payés par M. Wyatt pour trois cents acres formant partie de la concession ci-dessus, avec attestation des autorités compétentes.
Bureau du lieutenant-gouverneur ou de l'arpenteur général.	<i>Deuxièmement.</i> —Copie attestée de la lettre de M. Wyatt à M. le président Grant, en date du mois de juillet ou environ, de l'année 1806, lui demandant la permission de s'inscrire pour le lot de terre n° 161 dans le township de Niagara.
Bureau de l'arpenteur général.	<i>Troisièmement.</i> —Copie attestée de la lettre de M. Wyatt à l'honorable Robt. Hamilton, datée du mois de juillet ou environ, 1806, au sujet d'un nommé Shubel Welton dont le nom paraît sur la carte du bureau de l'arpenteur général et venu de la partie du pays où M. R. Hamilton a longtemps résidé en qualité de magistrat, etc., etc, ainsi que la réponse de M. R. Hamilton à la lettre ci-dessus mentionnée de M. Wyatt.
Bureau de l'arpenteur général	<i>Quatrièmement.</i> —Copie attestée du document officiel connu sous le nom de <i>Location paper</i> , en faveur de M. Wyatt pour le lot n° 161 dans le township de Niagara.
Bureau de l'arpenteur général.	<i>Cinquièmement.</i> —Un certificat attesté mentionnant si ce n'a pas été dans le Haut-Canada la pratique autorisée par le gouverneur ou l'administrateur du gouvernement, de rayer des noms sur les cartes du département de l'arpenteur général dans les cas où les premiers bénéficiaires ont négligé de prendre leurs lettres patentes ou pour autres causes, et d'y substituer les noms de nouvelles personnes s'inscrivant pour les mêmes terres, et spécifiant particulièrement si le nom de l'honorable H. Allcock, ci-devant juge en chef du Haut-Canada, n'est pas inscrit sur le 5e lot au nord de la ville d'York, du côté est de la rue Yonge, auparavant assigné à un nommé Cozens, ainsi qu'une copie de l'autorisation en vertu de laquelle le nom de M. Allcock a été substitué à celui de Cozens sur le lot en question.

Endroit où ils se trouvent.	Liste des personnes mentionnées dans la lettre de M. Wyatt à M. Cooke, en date du 8 septembre 1807.
Bureau de l'arpenteur général.	<i>Sixièmement.</i> —Certificat attesté mentionnant l'étendue et la situation de toutes les terres, dans le Haut-Canada, apparaissant au bureau de l'arpenteur général comme concession à M. C. B. Wyatt.
Bureau de l'arpenteur général ou du Conseil.	<i>Septièmement.</i> —Copie attestée de toutes les ordonnances en conseil en faveur de M. John Young, du township de Niagara, relatives aux terres qui lui ont été concédées dans la province du Haut-Canada.
Bureau de l'arpenteur général.	<i>Huitièmement.</i> —Certificat attesté spécifiant l'étendue et la situation des terres pour lesquelles s'est inscrit J. Young, et celles qui lui ont été expressément concédées avant le mois d'août 1806.
Bureau de l'arpenteur général.	<i>Neuvièmement.</i> —Copie attestée et verbatim de la lettre du général Hunter refusant la demande de M. Clinch d'inscrire M. Young pour une partie des terres à lui accordées par le conseil exécutif.
Bureau de l'arpenteur général.	<i>Dixièmement.</i> —Certificat attesté établissant s'il existe ou non dans le bureau de l'arpenteur général du Haut-Canada, quelque registre officiel qui permettrait de présumer que M. Young ait jamais antérieurement au mois d'août 1806 prétendu au lot 161 dans le township de Niagara, et s'il existe ou non quelque registre officiel où l'on voit que quelque individu (autre que le bénéficiaire primitif Shubel Welton) ait jamais eu quelque droit à ce lot de terre.
Greffier du Conseil, ou livre des lettres reçues au bureau de l'arpenteur général, n° 5, p. 1490.	<i>Onzièmement.</i> —Copie attestée d'une proclamation en date du 21 août 1795, décrétant que tous billets ou certificats d'inscription doivent être présentés ainsi que prescrit, etc. etc.
Bureau de l'arpenteur général ou du Conseil.	<i>Douzièmement.</i> —Rapport attesté d'examen des procès-verbaux de la commission établie par acte du parlement provincial pour assurer les titres fonciers dans la province du Haut-Canada, et disant si on y trouve trace de quelque prétention énoncée au nom de Young relativement au lot 161 du township de Niagara antérieurement au mois d'août 1806.

N° 3 (du n° 45).—EXTRAITS DE LETTRES AU JUGE THORPE.

(p. 372.)

Dans une lettre d'un nommé Le Favre, appartenant au parti des *United Irishmen*, et qui réside en Amérique, se trouve le passage suivant :

“ Avant de l'écrire (parlant d'une autre lettre) j'avais confié à M. Clinch deux cent cinquante belles piastres pour vous remettre.”

Le Favre vint en Amérique pour une spéculation foncière, mais le gouvernement, le regardant en défaveur n'accéda pas à ses désirs. Alors, à la façon de tous les mécontents, il s'adressa à ce juge. C'est au moins ce que j'ai le droit de conclure du paragraphe suivant de la même lettre :

“ Si vous approuvez l'idée, et j'espère que vous l'approuverez, je me propose de substituer à mon nom celui de mon gendre (M. Donohue de Streamstown) pour ces terres. Il est jeune et indépendant,” et plus loin, “ ce que vous me conseillerez gou-

vernera ma conduite, mais pour cela il faudra que vous continuiez à m'honorer de votre entière confiance."

Dans une lettre d'un rebel du nom de Thompson, se trouve ce qui suit :

"Le capitaine Brant me dit que les Hollandais ont remonté le lac avec l'argent. Il les attend demain avec M. Jones, et j'espère que vous aurez alors de l'aide en argent."

N^o 4.—RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR MME WYATT.

(p. 374.)

Ce fut M. Thorpe et son entourage qui persuadèrent les gens de faire une souscription pour payer ses frais d'élection "pour qu'il pût ennuyer le gouvernement, et si ces méprisables personnages, ces vieilles femmes (parlant du conseil exécutif) avait su un mot de la loi, ils auraient pu l'empêcher d'être élu pour cette session."

M. Thorpe s'est aussi efforcé de persuader à l'imprimeur engagé par le gouvernement d'abandonner son emploi, lui disant qu'il se chargerait de son avenir. M. Thorpe a dit qu'il n'avait rien eu à faire avec les élections; c'est faux, il était à la tête de toutes les assemblées qui ont eu lieu, et tout ce qui a été imprimé ainsi que toutes les résolutions qui ont été lues à ces assemblées avaient été écrits par lui-même. Il a déclaré que l'objet du discours de London était de taquiner le gouvernement, et il se vante constamment d'avoir renversé le gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard, et qu'il en ferait sans doute encore autant si on ne se conformait pas à ses principes.

N^o 46.—MME THORPE À EDWARD COOKE.

(Archives du Canada, série Q, vol. 30, p. 406.)

ALBANY, 15 décembre 1807.

MONSIEUR,—Une lettre de vous en double m'ayant arraché mon mari, je vous demanderai de lui remettre la lettre ci-incluse, vu que je ne connais pas son adresse.

En partant il m'a laissé des traites sur M. Adams pour cent louis; quelques jours après son départ plusieurs des traites ont été renvoyées pour défaut de forme dans le certificat. On disait de mon mari maintes choses injurieuses et on refusait de faire argent des traites qu'il m'avait laissées. N'étant pas accoutumé à tirer ma subsistance de donations et incapable de supporter l'insulte, j'ai dit adieu à un endroit où mon cœur avait été presque brisé.

Je ne sais guère comment je me suis rendue à Albany, mais à mon arrivée je me suis adressée à un marchand américain qui a fait argent de mes traites pour mes frais de voyage, et j'espère avec ferveur que pour rien au monde M. Adams ne renverra ses traites.

Je mentionne ces circonstances pour démontrer dans quelle ruine un simple défaut de forme a jeté une famille innocente.

Quand lord Castlereagh a jugé bon de suspendre mon mari, n'a-t-il jamais eu un soupir pour les sentiments d'une épouse ou la situation désespérée de sept enfants? Cependant Sa Seigneurie est époux et père de famille.

Mon cher mari ballotté sur la mer entouré de dangers, l'Atlantique entre moi et tout ami, dans un climat froid et sans moyen d'existence, sans même une connaissance. Quel changement de fortune pour une femme élevée avec délicatesse et dans l'affluence.

Il est impardonnable pour moi de vous ennuyer de ces choses; je n'en avais pas l'intention. Cela est contre toutes les règles, mais la détresse ne connaît pas d'étiquette.

Je suis, monsieur,

Votre obéissante et humble servante,

S. THORPE.

Je vous prie de ne pas parler de cette lettre à M. Thorpe. Le pauvre garçon a déjà assez d'ennuis.

N° 47.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR GORE À ADAM GORDON.

(*Archives du Canada, série Q, vol. 310, p. 409.*)

P.S. Vous vous ferez une belle idée de nos cours de justice dans le Haut-Canada, quand je vous dirai que les grands jurés de ce district ont trouvé matière à accusation, pour libelle, contre un des juges (M. Thorpe), qui a quitté le banc pour plaider sa propre cause comme prévenu.

NOTE E.

COURS DE JUSTICE POUR LE TERRITOIRE INDIEN.

N° 1.—LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES À LORD HOBART.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 89, p. 144.)

QUÉBEC, 30 octobre 1802.

MILORD,—1. J'ai l'honneur de mettre sous ce pli pour Votre Seigneurie copie d'une lettre du juge en chef et des juges puisnés de la cour du banc du roi pour Montréal, ainsi qu'une adresse qui leur a été récemment présentée par les grands jurés du même district, relativement à l'incompétence des cours de Sa Majesté dans cette province à connaître des délits commis dans le territoire indien. La circonstance qui a donné lieu à cette représentation est d'une conséquence si sérieuse, et le volume et l'importance du commerce qui se fait avec ce territoire sont si grands, que je me crois obligé de transmettre à Votre Seigneurie les renseignements les plus complets que j'ai pu me procurer à ce sujet, en vue de l'adoption des mesures les plus convenables et les plus efficaces.

2. Depuis longtemps le trafic des pelleteries a pris une grande importance, et aujourd'hui loin de diminuer, ce commerce semble augmenter; les marchands ont visité de nouvelles régions, et une grande partie des fourrures provenant de l'intérieur des territoires du Nord-Ouest et qui étaient autrefois expédiées par la baie d'Hudson sont maintenant exportées de Québec.

3. Sous la domination française ce commerce était très précaire. Quelquefois le rendement en était grand, tandis que d'autres années donnaient peu de profit.

4. Cela était en quelque mesure dû à l'action de la couronne. Personne ne pouvait faire le trafic avec les sauvages sans un permis annuel du gouverneur, et de cette façon sous un gouvernement comme celui de France, personne ne pouvait compter sur un permis pour l'année suivante; l'on ne suivait aucun système général, et il ne se faisait aucun établissement d'importance. Les gens achetaient leur permis pour l'année et chacun trafiquait où et comme il l'entendait, de sorte que le revenu tiré de ce commerce dépendait annuellement du nombre d'aventuriers qui se présentaient pour les permis, et le volume de la traite du nombre de ces traiteurs et du capital employé par chacun d'eux.

5. La compagnie française des Indes Orientales avait seule le privilège d'exporter le castor; à cette fin elle avait un agent dans chaque pays, un directeur et un contrôleur, et on payait un prix fixe aux traiteurs sauvages pour le castor, savoir: quatre livres la livre pour le castor d'hiver et une livre dix sous pour le castor d'été; mais la valeur de toutes les fourrures exportées n'a jamais dépassé £140,000 sterling et était souvent moindre, particulièrement en 1754 et en 1755, alors qu'elle n'atteignit respectivement que £64,000 et £52,000 seulement, et que le commerce était considéré comme déclinant.

6. Depuis la conquête l'esprit de commerce anglais a donné une forme régulière à ce trafic; on l'a systématisé, et un capital considérable y a été engagé par une compagnie de marchands depuis longtemps connue sous le nom de Compagnie du Nord-Ouest, et qui a étendu le commerce très loin dans l'intérieur des régions du nord-ouest du continent, où elle a établi de nombreux comptoirs.

7. Le succès de cette compagnie et les grandes et rapides fortunes que plusieurs ont amassées, ont donné naissance en 1800 à une seconde compagnie dont le capital égale celui de la Compagnie du Nord-Ouest, et comme ces deux compagnies font le même commerce par les mêmes procédés et dans les mêmes régions de l'intérieur, il

s'en est suivi des jalousies mutuelles, des plaintes ont été formulées contre l'une et l'autre et les employés de chacune, et les choses en sont venues à un point où la rivalité commerciale a fait place à une hostilité ouverte.

8. Mais tout dernièrement un commis de la Compagnie du Nord-Ouest à l'un des postes de celle-ci, sur les confins de la région connue sous le nom de Limites de la Baie-d'Hudson, a eu une dispute avec un commis de la nouvelle compagnie relativement à une quantité de pelleteries recueillies par un sauvage endetté aux deux compagnies. Le commis du Nord-Ouest prétendait que les pelleteries lui appartenaient parce que sa dette était la plus ancienne, et celui de la nouvelle compagnie déclara qu'il était en possession et qu'il ne se dessaisirait pas; le premier cependant persista dans son droit et avança en disant qu'il allait les prendre, sur quoi le deuxième tira un pistolet de sa poche et l'étendit mort.

9. Le jeune homme qui était ainsi la cause de cette mort descendit dans cette province en septembre dernier, et par l'entremise de ses amis offrit de se rendre pour subir son procès; mais il ne pouvait pas y avoir de procès parce que la chose avait eu lieu en dehors des limites de la province et qu'en conséquence les tribunaux ordinaires n'avaient pas juridiction. Il paraît aussi que le gouverneur n'a pas le droit de nommer une commission spéciale pour connaître des crimes commis en dehors de la province. Tel est ce qui a donné lieu à l'adresse des grands jurés de Montréal, dont j'adresse une copie (B) à Votre Seigneurie. Afin d'élucider la question davantage, je joins aussi un rapport qui m'a été fait par le procureur général (C).

10. Si le trafic des pelleteries se faisait dans les limites du Canada il y aurait peu de difficulté à contrôler les deux compagnies et leurs employés et à maintenir leur conduite dans les limites qu'il convient. Mais le champ de leurs opérations est à plusieurs centaines de milles de l'une ou l'autre des provinces, où il n'y a pas de postes militaires, pas d'officier du gouvernement, personne en un mot (à l'exception des sauvages), outre que les employés des deux compagnies, qui sont déjà hostiles les uns aux autres, exaspérés par de mutuelles agressions, et sans crainte de châtement pour leurs actes parce qu'ils savent que les tribunaux canadiens ne peuvent connaître des crimes commis dans leurs domaines.

11. Dans de pareilles conditions on peut craindre tous les crimes, depuis les empiétements jusqu'aux meurtres, on peut s'attendre aussi que la réputation des anglais en souffrira parmi les sauvages, et qu'en conséquence les nombreuses tribus indigènes seront plus faciles à gagner par les émissaires étrangers employés par les ennemis de la Grande-Bretagne.

J'ai l'espoir que Votre Seigneurie verra là, combien il est nécessaire d'établir aussitôt que possible un tribunal ayant juridiction sur tous les crimes commis dans les territoires sauvages en dehors des limites des deux Canadas. Le commerce augmente et le nombre des employés doit aussi augmenter. Afin de mettre Votre Seigneurie en état de former une opinion sur l'importance de cette industrie, je joins à la présente un état (D) du nombre des personnes employées dans le service de la Compagnie du Nord-Ouest. A ce nombre il faut en ajouter le tiers, qui représente à peu près celui des employés de la nouvelle compagnie.

13. Je joins aussi un état donnant la moyenne des exportations de fourrures du port de Québec dans le cours des neuf dernières années, avec indication des droits payés à leur arrivée en Angleterre et se montant annuellement à plus de vingt-deux mille livres. La présente est aussi accompagnée d'un état (F) indiquant les pelleteries expédiées de Québec, l'année dernière, ainsi que les prix auxquels elles se sont vendues à Londres, et qui s'élevaient à trois cent soixante et onze mille livres. Ces états donneront une idée de l'importance de ce commerce pour la métropole.

14. Savoir si l'assujétissement des personnes engagées dans ce commerce à prendre des permis servirait de frein aux maux que l'on appréhende, ou nuirait aux intérêts de la métropole dans ses rapports avec cette province ou dans son commerce en général, c'est une question qui demande le plus sérieux examen, les peaux et les pelleteries étant la matière première nécessaire à plusieurs de nos industries, et ne pouvant être achetées à l'étranger à des conditions aussi avantageuses qu'elles le sont dans cette colonie. Vu donc qu'il y a lieu d'espérer que l'établissement d'un

tribunal chargé de connaître des crimes commis dans les territoires sauvages serait suffisant, il sera peut-être à propos de ne pas prendre pour le moment d'autre mesure pour la réglementation du commerce en question.

Mais en même temps je suis d'avis, et je sou mets cette opinion à Votre Seigneurie, que s'il est passé un acte du parlement impérial pour établir un moyen d'assujétir à la justice les crimes commis en dehors de ces provinces, cet acte ferait bien de donner aussi aux gouverneurs (si la chose peut convenablement se faire) le pouvoir de nommer les personnes qu'ils jugeront à propos pour saisir et arrêter dans les territoires sauvages tout individu accusé de félonie et l'envoyer sous bonne garde subir son procès pour cette félonie dans la province à laquelle il appartient, ou d'où il est parti, pour se rendre dans les territoires sauvages. La proclamation de Sa Majesté, en date du 7 octobre 1763, donne un pouvoir à peu près semblable mais qui ne s'étend qu'à des officiers militaires ou des officiers du département des sauvages, mais il ne se trouve pas de tels officiers dans les territoires du Nord-Ouest.

Quant à ce que disent les juges dans la lettre qu'ils m'ont adressée à l'effet que " le procès des félonies commises dans les régions où il ne se trouve pas de tribunaux " compétents peut se faire dans la province voisine de l'endroit où la félonie a été " commise," je dois faire observer à Votre Seigneurie que les pelleteries sont pour la plupart descendues à Montréal par la rivière des Outaouais, qui de même que plusieurs des postes appartenant aux compagnies du Nord-Ouest sont plus près du Haut-Canada que du Bas, mais comme les canots s'en retournent par l'Ottawa, la distance qui sépare ces endroits du siège de l'administration de la justice, fait qu'il serait plus commode pour les intéressés de relever de Montréal; et si les témoins avaient à se rendre aux cours de justice du Haut-Canada, il leur faudrait d'abord souvent descendre à Montréal par la rivière des Outaouais et remonter le Saint-Laurent et les lacs, voyage long et incommode. Veuillez en conséquence me permettre de suggérer à Votre Seigneurie, qu'au lieu de faire ressortir les crimes à la province la plus rapprochée, il serait peut-être à propos de donner la même juridiction aux tribunaux des deux provinces dont on pourrait se servir suivant le cas, sans être forcé de s'adresser à ceux de la province la plus rapprochée de l'endroit où le crime a été commis.

J'ai l'honneur d'être, milord,
De Votre Seigneurie,
Le très humble et obéissant serviteur,
ROBT. S. MILNES.

Documents inclus.

(A.) LES JUGES DU BANC DU ROI, À MONTRÉAL, AU LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES.
(p. 153.)

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de présenter à Votre Excellence, une liste des prisonniers qui ont subi leurs procès, ont été condamnés, et contre lesquels sentence a été prononcée à la dernière session de la cour du banc du roi pour ce district.

* * * * *

En ce qui concerne les meurtres récemment commis dans l'intérieur ou les territoires sauvages, les grands jurés se sont occupés de représenter la grandeur des maux à craindre si on ne prend de promptes mesures pour contrôler les dangers que les circonstances ne signalent déjà que trop clairement.

Si le parlement impérial accorde aux gouvernements respectifs des deux Canadas une juridiction semblable à celle décrétée par un statut pour l'Amérique, passé en la 15^e année du règne de Sa Majesté, ch. 15, art. 29, à l'effet que le procès des félonies commises dans des régions où il ne se trouve pas de tribunaux compétents peut se faire dans la province voisine de l'endroit où la félonie a été commise, cela pourrait prévenir les crimes en autant que la crainte de la découverte et du châ timent aurait effet.

Mais Votre Excellence remarquera que la simple juridiction ne saurait garantir le gouvernement de Sa Majesté contre les commotions, les hostilités et les crimes à

craindre dans l'intérieur du pays où des intéressés conduisent *de cette province* le commerce des pelleteries qui se fait dans ces régions.

Toute mesure qui pourrait être adoptée pour atténuer la profonde animosité qu'engendre ce commerce parmi les quelques personnes entre les mains desquelles il se trouve, pourrait avoir l'effet d'amoindrir les luttes et les conflits, et en même temps que la juridiction susmentionnée, contribuer à la protection des personnes et au maintien de la paix du gouvernement et des sujets de Sa Majesté.

Le tout respectueusement soumis par les plus humbles et

Obéissants serviteurs de Votre Excellence.

J. MONK, *juge en chef.*

P. L. PANET, *juge du banc du roi.*

J. OGDEN, *juge du banc du roi.*

A. DAVIDSON, *juge du banc du roi.*

(B.) REPRÉSENTATIONS DU GRAND JURY, MONTRÉAL.

(p. 156.)

A l'honorable juge en chef et aux honorables juges de la cour du banc du roi, pour le district de Montréal, dans la province du Bas-Canada.

Le grand jury du dit district représente :—

Que ce qui s'est passé dans les territoires sauvages démontre l'existence dans ces régions d'un état de choses des plus graves, et bien que les faits soient généralement connus, le grand jury ne se trouve pas en mesure de s'en enquérir légalement parce qu'ils se sont produits en dehors des limites du district et de la province. Mais comme un pareil état de choses comporte des conséquences de la plus grande importance pour la sécurité et la liberté personnelles, ainsi que les biens de plusieurs des sujets de Sa Majesté appartenant à cette province, le grand jury ne peut résister à l'obligation qu'il sent lui incomber de porter la chose à l'attention du gouvernement de Sa Majesté, par l'entremise de cet honorable tribunal, afin qu'il y soit porté remède aussi promptement que possible.

Les provinces du Canada confinent toutes deux aux terres connues sous le nom de territoire de la Baie d'Hudson, où ces provinces font un commerce très étendu, principalement la province du Bas-Canada d'où partent tous les ans un certain nombre de personnes qui se rendent dans ces régions pour y demeurer une ou plusieurs années, employées en différentes capacités dans le commerce avec les sauvages, après quoi elles reviennent dans cette province. Les sujets de Sa Majesté appartenant au Bas-Canada sont donc des plus intéressés en la matière.

Il n'existe pas dans ce territoire de la Baie d'Hudson de tribunal compétent à connaître des crimes, et conséquemment dans les cas de crimes commis dans ces régions par des personnes venues du Canada ou d'ailleurs, leurs auteurs, (à défaut de pareil tribunal) ne peuvent pas subir leurs procès dans les territoires où le crime a été commis, non plus que dans l'une ni dans l'autre des deux provinces, bien que toutes deux avoisinantes, en conséquence de ce principe général de jurisprudence anglaise, que des crimes commis en dehors de la juridiction d'un tribunal ne sauraient faire le sujet de procès devant ce tribunal. Il s'ensuit qu'il ne paraît exister en pareils cas aucun autre remède que celui qu'offre le statut 33, Henri VIII, ch. 23, en vertu duquel Sa Majesté peut nommer une commission spéciale en Angleterre, où le procès peut être conduit devant un tribunal et un jury compétents.

Les conséquences du doute qui existe sur la juridiction des tribunaux, ou de la nécessité de porter les faits devant un tribunal aussi éloigné que l'est l'Angleterre, sont manifestes et alarmantes. Il ne peut manquer d'y avoir dans cela un encouragement pour le crime, qui peut ainsi déjouer la justice, tandis que d'un autre côté l'innocent injustement accusé n'a aucun moyen de se disculper légalement devant le pays et ses concitoyens.

Rien ne peut avoir une plus grande tendance à prévenir et réprimer le crime que l'idée d'une justice promptement administrée, et du châtement des coupables, de même que l'acquiescement sans retard de l'innocent fausement accusé; et tandis que l'importance du châtement du crime pour la société est plutôt dans ce qu'il sert d'exemple

que dans la peine qu'il apporte au coupable qui le subit, cette influence se trouve totalement perdue lorsque le procès et la punition ont lieu à grande distance de ceux auxquels l'exemple peut servir.

Les grandes dépenses qu'entraîne le transport des coupables du territoire de la Baie d'Hudson en Angleterre avec les témoins nécessaires des deux côtés, et les frais de la poursuite et de la défense, doivent nécessairement avoir pour effet soit d'empêcher qu'on ait recours au tribunal transatlantique, ce qui encouragera la retaliation et la vengeance, ou, lorsqu'on s'adressera à ce tribunal, de permettre au coupable d'échapper au châtement ou de mettre l'innocent en danger d'être sacrifié par suite de la distance, des retards et de l'endroit où se fait le procès, comme cela peut arriver quand un poursuivant se présente tard, alors que l'accusé peut-être sans ressources pécuniaires, ou que les témoins qui pourraient le disculper sont morts, ses preuves disparues ou autrement hors de sa portée; et fût-il finalement déclaré innocent, n'aurait-il pas subi, loin de sa famille, et de ses connaissances, un long et pénible emprisonnement qui peut-être sera la ruine de toutes les espérances de sa vie.

A ce malheureux état de choses, tant au point de vue de la justice publique qu'à celui des intérêts individuels, le grand jury croit qu'il pourrait être remédié par l'établissement de tribunaux ayant juridiction capitale dans les limites des territoires de Sa Majesté de ce côté de l'Atlantique, et à cette fin il est grandement à désirer que les tribunaux de Sa Majesté dans les provinces du Canada aient juridiction sur les crimes et actes criminels commis en territoire douteux, près des limites ou au delà des présentes limites de leur juridiction (de ce côté de l'océan), par des personnes appartenant à ces provinces respectivement ou au service d'autres personnes résidant dans ces provinces respectivement, ou y faisant commerce avec le territoire où a été commis le crime.

Pour ce qui est du Bas-Canada, cette extension de juridiction ainsi limitée sous le rapport des personnes, serait une application de l'excellent principe de droit criminel anglais, qui veut que l'accusé subisse son procès devant un jury de son voisinage, car la très grande majorité des personnes auxquelles elle s'appliquerait sont nées ou ont résidé dans cette province.

Le grand jury a l'espoir que votre honorable cour appuiera l'objet des présentes représentations de telles considérations que suggéreront les hautes connaissances légales de ses membres, et fera tenir les présentes ainsi appuyées, à Son Excellence le lieutenant-gouverneur, afin que l'état de choses en question soit porté à l'attention de la législature de cette province s'il lui appartient d'y porter remède, ou sinon, que Son Excellence prie les ministres de Sa Majesté de soumettre la matière au parlement impérial, dont la sagesse et la justice ne manqueront pas de faire disparaître la cause de plainte.

MONTRÉAL, 10 septembre 1802.

William Hunter
François Papineau
Jno. Blackwood
Jacques Hervieux
Fredk. W. Ermatinger
Samuel Gerrard
Pierre Berthelot
Pre. Guy
Isaac Todd
A. Auldjo
Jno. W. Kindlay

John Guil. Delisle
John Richardson
Silvin Laurent
Alex. Henry
Jno. Delisle
James Woolrich
Denis Viger
Etienne Guy
John Porteous
Charles Larivée.

(C.) RAPPORT DU PROCUREUR GÉNÉRAL.

(p. 162.)

A Son Excellence sir Robert Shore Milnes, baronnet, lieutenant-gouverneur de la province du Bas-Canada, etc., etc., etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE.—

En réponse à l'ordre de Votre Excellence, qui m'a été communiqué par la lettre de M. S. Ryland en date du 15 courant, de faire rapport de mon opinion sur

la question de savoir. "Si les personnes accusées de crimes commis dans les régions de l'intérieur du pays en dehors des limites de cette province, peuvent être amenées pour subir leur procès dans cette province, et si non, quelle serait la meilleure juridiction pour le procès de ces crimes." Je me suis sérieusement occupé de la question et je suis d'avis qu'aujourd'hui on ne saurait amener les auteurs de pareils crimes devant aucun des tribunaux ordinaires ni devant une commission spéciale nommée dans cette province, attendu que la juridiction des premiers est restreinte aux crimes commis dans les limites de la province, et que le gouverneur n'a pas le droit de nommer de commission spéciale pour le procès de crimes commis dans les limites de la province. On a bien prétendu autrefois qu'en vertu du statut 14 George III, ch. 83, le gouverneur a ce pouvoir, de même que Sa Majesté a par l'acte passé en la 33^e année du règne du roi Henri VIII, le droit de nommer une commission spéciale pour faire subir en Angleterre le procès de personnes accusées de meurtre commis en dehors du royaume, et deux personnes, James Eale et Alexander Henry Thompson, ont, en l'année 1788, subi leur procès à Québec pour un meurtre commis dans l'intérieur du pays, et ont été condamnés par une commission spéciale nommée à cette fin sous le grand sceau de la province. Des doutes ayant cependant été exprimés sur la légalité de ces condamnations, la question fut soumise au baron McDonald et à lord Eldon, alors procureur et solliciteur généraux, qui furent d'opinion que le gouverneur ne pouvait pas légalement donner pareille commission, et en conséquence de cette opinion, Eale et Thompson furent par les ordres de Sa Majesté tous deux relâchés.

Le procureur et solliciteur général exprimèrent en même temps l'opinion "qu'au lieu d'amener devant les tribunaux de cette province des personnes accusées d'avoir commis dans des circonstances particulières des félonies ou autres offenses en dehors de la province, il faut qu'un acte du parlement, si on le juge à propos, y pourvoie en donnant juridiction aux tribunaux ordinaires de la province à cette fin on donne au gouverneur le pouvoir de nommer des commissions spéciales pour le procès des accusés."

J'ai l'honneur de partager tout à fait cette opinion sur la nécessité d'un acte du parlement impérial, notre parlement provincial étant incompetent, mais je ne saurais que préférer ce dernier moyen au premier mentionné. Nos cours du banc du roi ne siègent que deux fois par année, et il sera souvent impossible de détenir des témoins venus des Etats-Unis ou des territoires sauvages jusqu'aux prochaines assises de la cour du banc du roi; et si ces témoins restent ce ne saura être qu'à des frais onéreux pour la couronne ou les prisonniers, tandis que s'ils s'en vont le coupable pourra échapper au châtement ou l'innocent souffrir à défaut de leur témoignage.

Avec une commission spéciale qui peut être nommée en tout temps, les juges peuvent au moyen d'ajournements accorder tout le temps nécessaire à la poursuite ou à la défense, selon les circonstances, et avoir égard à la convenance de chacune des parties de façon à répondre aux exigences de la justice.

J'observerai aussi que plusieurs endroits des régions intérieures où il peut se commettre des crimes, peuvent être regardées par les Etats-Unis comme dans leurs limites territoriales, et il paraît être judicieux de confier au gouverneur le pouvoir de procéder contre les crimes commis en dehors de notre territoire, pour être exercé par lui, selon l'avis du Conseil exécutif de Sa Majesté guidé par les circonstances et les exigences politiques.

C'est pourquoi je suis encore d'opinion qu'un statut du parlement impérial donnant au gouverneur et au Conseil exécutif de cette province le pouvoir de nommer des commissions spéciales pour le procès des félonies commises sur le continent d'Amérique dans les limites des provinces du roi et des Etats-Unis comme il est donné au roi et au Conseil privé par le statut 33 Henri VIII, ch. 25, pour le procès en Angleterre des personnes accusées de meurtre commis en dehors du royaume, établira la meilleure juridiction possible pour le procès de pareils crimes.

Le tout est néanmoins respectueusement soumis, par le très

humble et obéissant serviteur de Votre Excellence,

J. SEWELL,

Procureur général.

Québec, 23 octobre 1802.

(D.) ÉTAT des départements et postes occupés par la Compagnie du Nord-Ouest dans le territoire sauvage, avec indication du nombre d'associés, de commis et d'hommes employés dans ce commerce, à l'exclusion des postes du Roi.

Noms des départements.	Latitude.	Longitude.	Postes.	Associés.	Commis.	Autres employés.	Totaux.
Sainte-Marie	46 30	84 O.	1	2	12	14
Michipicotin	De 46 5 à 47 55	84 15 à 84 45	3	3	10	13
Kamanistiqua	48 25	89 20	1	2	18	20
Grand-Portage	48	90	2	3	8	11
Mille-Lacs	48 25	91 30	2	3	6	9
Pic	48 40	86 2	3	4	10	14
Lac Nipigon	49 à 53	86 à 91	2	2	7	9
Nipigon			7	1	10	55	66
Lac de la Pluie	48 9 à 49 20	91 50 à 94 30	6	6	28	34
Rivière Rouge et Assiniboine	48 25 à 51 45	97 à 103 15	10	2	16	90	108
Lac Ouinipique	50 à 54	94 50 à 99	7	2	13	65	80
Fort Dauphin	51 40 à 53	98 35 à 102 45	7	1	14	60	75
Rivière Shuskatchiouanne	53 10 à 54 30	99 47 à 115	9	2	16	80	98
Rivière des Anglais (Missinipi)	53 56 à 55 45	98 à 112	9	2	12	75	89
Athabasca	55 à 66	110 à 120	18	5	16	186	207
Haut de la rivière Athabasca	54 à 55	112 à 116	3	2	4	44	50
Côté sud du lac Supérieur et le Fond du Lac	46 à 48	84 à 95 30	12	1	15	68	84
Grande ou rivière Ottawa			102	18	141	822	981
Postes de Saint-Maurice			4	6	18	24
Rivière de l'Original, Baie d'Hudson			3	5	9	14
Témiscamingue			2	1	3	10	14
			6	1	6	18	25
Grand total			117	20	161	877	1058

Il est à propos de dire que sur ce nombre, sont employés sur le territoire des Etats-Unis, comprenant le sud du lac Supérieur jusqu'au partage des eaux qui se jettent d'un côté dans le Mississipi et de l'autre dans la baie d'Hudson ainsi que le Grand-Portage..... 95

Dans les eaux qui se versent dans le Saint-Laurent y compris le nord du lac Supérieur, le poste de Sainte-Marie, Kamanistiqua, le lac Témiscamingue et le Saint-Maurice..... 76

Dans les eaux qui se versent dans la baie d'Hudson, y compris la rivière Rouge, le Nipigon, le Fort Dauphin, le lac Ouinipique, la Shuskatcheouanne et la rivière des Anglais (Missinipi)..... 630

Et dans les eaux qui se jettent dans la mer du nord par le fleuve McKenzie..... 257

1,058

A part du nombre ci-dessus d'associés, commis et employés réguliers qui passent l'hiver, il y a de 80 à 100 chasseurs canadiens et iroquois, avec lesquels la Compagnie du Nord-Ouest a passé des marchés, mais qui ne sont pas regardés comme des employés de la compagnie, et qui se répandent par le pays selon qu'il leur semble bon.

La compagnie emploie tous les ans à voyager en canots par la rivière des Outaouais 540 hommes, dont 400 sont au lieu de rendez-vous sur le lac Supérieur, où ils passent 6 à 8 semaines, après quoi ils reviennent à Montréal avec les fourrures.

McTAVISH, ROBISHER ET C^{IE}.

(E.) Moyenne des pelleteries déclarées à la douane de Québec à destination d'Angleterre pendant neuf ans, de 1793 à 1801 inclusivement, avec indication des droits payés à leur arrivée en Angleterre, s'élevant annuellement à £16,071.15.4.
(p. 168.)

137,558	peaux de castors à	1d chacune	£ 573	2	4
38,368	“ martre	55s p. 40 ou 1s 4½ d..	2,656	7	3
18,349	“ loutre	1s 5d chacune.....	1,299	14	5
11,329	“ vison	16s 6d pour 40.....	233	13	6
5,483	“ pécan	1s 4½d chacune.....	399	5	2
10,141	“ renard	4½d chacune.....	190	2	10
19,286	“ ours	5s 6d chacune.....	5,303	13	“
169,811	“ orignal	2d.....	1,415	1	10
144,439	“ raton	13s 9d pour 100... ..	993	“	“
12,200	“ chat	11s pour 100.	67	2	“
843	“ cerf	4d chacune	14	1	“
6,885	“ loup	6s 4d chacune.....	2,180	5	“
778	“ glouton	3s 6d chacune	136	3	“
819	“ carcajou	3s 6d chacune	143	6	6
219	“ blaireau	7d chacune.....	6	7	9
9,140	“ renardeau	11s pour 100.....	50	4	3
1,978	“ phoque	2d chacune.....	16	9	8
2,835	“ écur. et lièvr.	11d pour 120.....	1	1	10
57,151	“ rat-musqué	13s 9d pour 100... ..	392	11	3
2	“ bison			
1	“ tigre		2	9
			<hr/>		
			16,071	15	4

Le calcul des droits ci-dessus indiqué est fait en conformité d'un acte passé en la 27e année du règne de Sa Majesté, lequel a consolidé tous les droits antérieurs, mais il paraît que depuis cet acte d'autres droits ont été ajoutés, et ces droits sur les peaux ci-dessus énumérées s'élèveraient à 5,950 “ “

Moyenne annuelle des droits payés..... £22,021 15 4

(F.) FOURRURES exportées de Québec, en l'année 1801, avec indication des prix moyens auxquels elles ont été vendues à Londres, s'élevant à £371,139.11.4.

Peaux de castor	179,947 liv. à	15s 6d la livre...£	139,458	8	6
“ martre	24,454	8s 6d chacune... ..	10,291	13	6
“ loutre	21,837	28s 6d	31,117	14	6
“ vison.....	10,689	4s 6d	2,405	“	6
“ pécan	5,422	7s	1,897	14	“
“ ours	25,299	55s	69,572	5	“
“ renard	19,290	18s	17,361	“	“
“ daim	227,205	6s	68,161	10	“
“ raton... ..	92,345	3s 4d	15,390	16	8
“ chat	18,704	10s 6d	9,819	12	“
“ élan	1,140	18s	1,026	“	“
“ loup.....	2,875	17s 6d	2,515	12	6
“ glouton	1,252	10s 6d	657	6	“
“ blaireau	219	10s 6d	114	19	“
“ renardeau	9,130	1s 8d	760	16	8
“ phoque.....	1,505	6s 6d	489	2	6
			<hr/>		
			£371,139	11	4

N° 2.—JOHN RICHARDSON À H. W. RYLAND.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 293, p. 230.)

MONTRÉAL, 21 octobre 1802.

MONSIEUR,—Je regrette que la presse des affaires à cette saison m'ait mis dans l'impossibilité d'avoir l'honneur de répondre plus tôt à votre lettre du 30 septembre, dans laquelle vous me demandez (en conformité d'un désir de Son Excellence le lieutenant-gouverneur) des renseignements sur le nombre des personnes employées dans le commerce qui se fait avec les régions de l'ouest, pour aider à la formation d'une idée plus exacte de la question traitée par le grand jury dans ses représentations à la dernière session de la cour du banc du roi, et permettre d'en faire valoir l'importance aux ministres de Sa Majesté.

L'objet de ces représentations ne se rapportant qu'à la situation des personnes employées dans cette partie des contrées de l'ouest, ou dans le commerce avec les sauvages, qui se conduit d'ici avec des régions situées dans les limites des possessions de Sa Majesté, en dehors, mais avoisinant la province du Canada et généralement appelées le Nord-Ouest, où règne l'état de choses dont on se plaint et qui demande un prompt remède, c'est-à-dire, l'absence d'une juridiction compétente à juger, de ce côté-ci de l'Atlantique, les crimes commis dans ces régions, je présume que ce sera me rendre aux désirs de Son Excellence que de m'en tenir à cette question seule, et ne pas entrer dans des matières qui concernent le commerce fait avec les sauvages dans des régions situées dans les limites territoriales des Etats-Unis où le même état de choses existe. Son Excellence comprendra mieux la nature et l'étendue du commerce qui se fait avec le Nord-Ouest si elle consulte le compte rendu explicite qu'en fait sir Alexander Mackenzie dans ses *Voyages*, qu'Elle ne pourrait en juger d'après tout ce que je pourrais en dire. Le commerce avec ces régions se fait par deux compagnies communément appelées l'ancienne et la nouvelle. La première, après avoir existé pendant plusieurs années, s'est éteinte en 1798 et a été renouvelée par quelques-uns de ses membres. La deuxième a pris naissance à peu près vers la même époque, mais indépendamment. Plusieurs des membres de la nouvelle institution étaient membres de la première. Le fait est que la compagnie primitive ou générale qui faisait ce commerce, s'est formée en deux compagnies qui datent d'à peu près le même temps. A chacune d'elles sont venues se joindre et se joignent encore plusieurs nouveaux membres; mais pour me conformer à la coutume qui prévaut, j'appellerai l'une l'ancienne et l'autre la nouvelle compagnie, la première contenant un plus grand nombre d'anciens associés que la deuxième.

Dès le commencement de ses opérations la nouvelle compagnie fut vue, par l'autre, avec une jalousie et une rancune indignes de sujets du même empire exerçant un commerce légal et libre, et il devint bientôt évident que cette nouvelle compagnie devait s'attendre à tous les obstacles que l'ancienne pourrait jeter dans son chemin.

Si ces obstacles avaient été ceux qu'une légitime et honnête concurrence peut susciter, il n'y aurait pas lieu de se plaindre; mais la nouvelle compagnie a à lutter contre ceux de la nature la plus grave et la plus provocante, parmi lesquels sont les suivants. Les impressions les plus fausses et les plus malicieuses ont été faites sur l'esprit des sauvages à son égard, par suite de quoi la vie de ses associés, commis et serviteurs, ainsi que ses biens, sont en danger. Les sauvages ont été poussés au pillage, et même à tirer sur les canots de la nouvelle compagnie. On a essayé de débaucher ses commis et serviteurs, et un commis ainsi amené à quitter son service fut ensuite traitreusement employé à y corrompre d'autres personnes qui ne soupçonnaient pas alors cette perfidie. Les effets de la nouvelle compagnie ont été pillés et volés dans les territoires intérieurs du pays, et ce, parfois, par des associés, commis et serviteurs de l'ancienne. Sa propriété a été détruite par une main cachée dans l'ombre.

Ce sont là des accusations graves mais strictement vraies, et la dignité du gouvernement, aussi bien que la sûreté d'un grand nombre de sujets de Sa Majesté, exige qu'il soit pris des moyens pour empêcher que qui que ce soit ne puisse commettre de nouveau impunément de pareils actes. La tentative de pillage ayant, une fois

rencontré une résistance opiniâtre, amena un résultat fatal, et plus particulièrement porta le grand jury à dénoncer en termes généraux les fâcheuses conséquences du manque de juridiction criminelle sur le pays où le fait s'était produit, quand il se vit incompetent à entamer une enquête légale sur ce fait particulier. Voici ce qui s'était passé. Un commis de l'ancienne compagnie, se fiant sur sa force et accompagné de serviteurs, voulut enlever à un jeune employé de la nouvelle compagnie, qui n'avait pas d'aide, des fourrures, que ce dernier avait précédemment eues d'un sauvage à titre de paiement. Le jeune homme représenta l'injustice de ce procédé et avertit l'autre de faire attention, attendu qu'il était résolu à protéger, à tout hasard, la propriété dont il avait la garde. Son antagoniste persista et mit la main sur les fourrures pour s'en emparer de force, quand le commis de la nouvelle compagnie tira sur lui et le tua pendant qu'il était en train de commettre ce qu'il jugeait être un vol à main armée. Des causes semblables peuvent amener de semblables effets. Les représailles peuvent devenir fréquentes. La force pourrait généralement primer le droit. Il peut résulter de là des conséquences terribles à envisager, et la traite des fourrures finira par être certainement anéantie s'il n'est pas établi, dans les Canadas, une juridiction compétente à connaître des crimes et délits commis dans la portion britannique des territoires occupés par les sauvages, au delà de leurs limites. Le jeune homme qui avait tué l'autre est venu se mettre à la disposition des autorités, mais comme elles n'ont pas juridiction il se trouve que ni son innocence ni sa culpabilité ne peut être légalement reconnue. Le nombre de personnes du Bas-Canada employées dans la traite au Nord-Ouest, qui passent l'hiver là, et souffrent par conséquent de ce manque de juridiction, varie, tous les ans, de 1,200 à 1,400, dont les deux tiers environ sont à l'emploi de l'ancienne compagnie et l'autre tiers à celui de la nouvelle. On peut donc, comme principe d'humanité et de justice, attribuer aux tribunaux d'ici le devoir de connaître des crimes et délits qui pourraient se commettre dans les cas comme celui dont il est question plus haut, chaque fois que le prévenu serait l'associé de personnes résidant en Bas-Canada ou à leur emploi. D'un autre côté, l'établissement d'un poste militaire à la Baie-du-Tonnerre, sur le lac Supérieur—où sera le dépôt du Nord-Ouest, et où le plus grand nombre des hommes employés dans l'intérieur se rendront tous les ans à la rencontre des canots venant de Montréal—contribuerait essentiellement à favoriser l'ordre et à inspirer le respect des lois aux personnes qui font la traite; et s'il pouvait aussi être nommé un magistrat civil devant résider là, cela aurait pour effet de faciliter grandement l'exercice du supplément de juridiction des tribunaux des deux Canadas. Mais je crois que là la commission civile devrait être donnée à une autre personne que celle pourvue d'une commission militaire à ce poste. De plus, il serait expédient et sage d'exiger des directeurs des compagnies actuelles et de toute autre qui pourrait, à l'avenir, faire la traite dans le territoire des sauvages, en pays anglais, au delà des limites de la province, une obligation d'un montant suffisant par laquelle ils s'engageraient à répondre de la bonne conduite de leurs associés, agents et serviteurs dans ce territoire, et portant pour condition que, sur plainte régulièrement portée sous serment, par-devant un magistrat, contre une personne à leur emploi, à raison de conduite illégale, le directeur devra (lorsqu'il en sera requis par le gouverneur, le lieutenant-gouverneur, ou la personne administrant le gouvernement, après communication à lui faite du dit serment) amener et représenter le prévenu, afin que le tribunal compétent puisse s'enquérir des faits, et que, s'il est reconnu coupable, le prévenu (outre qu'il subira la peine portée par la loi) ne pourra jamais retourner ensuite dans le territoire indien; mais que, dans le cas où il aurait été accusé à tort, le ou les directeurs de la personne ou des personnes sur la plainte de laquelle ou desquelles il aura été traduit en justice, sera ou seront punis d'une amende, à part du recours que l'accusé pourrait avoir, en pareil cas, par une poursuite contre ceux qui lui auraient ainsi fait tort,

En essayant de me rendre à la demande de Son Excellence, telle qu'exprimée dans votre lettre, il m'a été impossible de me borner à un simple relevé du nombre des hommes employés sans descendre dans quelque détail des causes de plainte qui existent et qui se rattachent essentiellement au sujet; et avec le cas qui, après avoir beaucoup occupé l'opinion publique, ainsi que je l'ai dit plus haut, amena une dénonciation spontanée de la part du grand jury, j'espère que dans cet exposé

des maux existants et dans le fait de suggérer des remèdes à ces maux, Son Excellence verra qu'il existe un vif désir de mettre un frein aux abus de toute espèce, quels que soient ceux qui les commettent.

Pour ce qui est du passé, la nouvelle compagnie a pour elle au moins cet argument *prima facie*, indépendamment de faits susceptibles de preuve, que ses membres étant, sous le rapport du nombre, dans la proportion d'un seulement pour deux de ses concurrents, elle n'a pas eu la force de commettre des abus, y eut-elle été disposée, tandis que l'ancienne compagnie en ayant indubitablement eu la force, les effets de cette force ne se sont que trop fait sentir pour la nouvelle.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, monsieur,

Votre très obéissant et bien humble serviteur,

JOHN RICHARDSON.

NOTE F.

PROJET D'UNE COMPAGNIE GÉNÉRALE DE PÊCHE ET DE PELLETERIE.

N° 1.—SIR ALEXANDER MACKENZIE À LORD HOBART.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 90, p. 37.)

NORFOLK STREET, 7 janvier 1802.

MILORD,—J'ai aujourd'hui l'honneur de transmettre ci-inclus à Votre Seigneurie, conformément aux ordres reçus, un projet des "Preliminaires de l'établissement d'une compagnie permanente de pêche et de pelleterie, etc., dans l'intérieur et sur la côte ouest de l'Amérique du Nord"—offrant le résultat de mon expérience et de mes méditations sur ce grand objet national.

Il faudra du tact pour arriver à obtenir la fusion des deux compagnies de Montréal de manière à arrêter le système d'entreprise nécessaire pour mettre à effet la combinaison de la pêche et de la traite des pelleteries, attendu que certains des plus anciens membres préféreront probablement suivre le sentier battu. Que ceux-là restent absolument libres de faire ce qu'ils voudront; mais si le gouvernement jugeait à propos de me confier les *licences* en question au profit de ceux qui consentiraient, et en même temps de recommander au gouverneur du Canada de me soutenir dans mes efforts pour faire réussir ce projet, comme une mesure approuvée par le gouvernement et qui sera protégée par lui, je n'ai pas le moindre doute que je viendrais à bout de tous ceux dont les efforts *personnels* seraient essentiels—même infiniment plus essentiels que le capital des autres, puisque les premiers ne peuvent être remplacés que par des jeunes s'élevant successivement dans le service, pendant une période de 6 à 10 ans, tandis qu'il y aurait moyen de trouver le dernier—et toute somme plus forte qui pourrait se trouver être nécessaire ou employée avec profit—en s'adressant à Londres, et que l'on pourrait le trouver dans Londres avant mon départ, si l'on ne pensait pas que les gens déjà dans le commerce à Montréal dussent avoir la préférence, et les autres ne venir qu'ensuite.

J'ai l'intention de m'embarquer vers la fin du mois pour retourner en Amérique; si l'y avait quelque service qu'on me jugeât capable de rendre là, je m'en chargerais avec plaisir.

J'ai l'honneur d'être, milord,

De Votre Seigneurie, le très dévoué et humble serviteur,

ALEX. MACKENZIE.

Inclus.

PRÉLIMINAIRES

de l'établissement d'une compagnie anglaise permanente de pêche et de pelleterie, etc., sur le continent et la côte ouest de l'Amérique du Nord.

(p. 39.)

Articles :

1.

Fonder un établissement civil et militaire suprême sur l'île (centralement situé et défendable par mer) de Nootka, dans le détroit du Roi-George, lat., 50° nord, avec deux subordonnés, l'un sur la rivière Colombie, lat. 46°, et l'autre à *Sea Otter Harbour*, lat. 55° nord.

Observations :

1.

La priorité d'occupation donnant la souveraineté au possesseur, il n'y a pas de temps à perdre.

Voir traité de 1790 avec l'Espagne.

2.

Ou abroger ce qui, dans les Actes du Parlement actuellement en vigueur, confère à la Compagnie des Indes ou à la Compagnie de la Mer du Sud, conjointement ou séparément, un droit exclusif de pêche et de navigation dans l'Océan Pacifique et sur la côte ouest de l'Amérique du Nord ;

ou

obtenir de l'une et l'autre ou de l'une ou de l'autre de ces compagnies une *licence* irrévocable et illimitée, permettant d'y faire la pêche et naviguer de leur chef ou de son chef et d'installer des facteurs ou agents à Canton, en Chine, et à tout autre port ou endroit situé dans les limites de leurs chartes, pour la vente et l'échange directes des exportations et importations provenant et à destination de la côte ouest de l'Amérique du Nord, à et avec la population de la Chine et autres gens y résidant ou y faisant le commerce dans le temps, et ce aussi amplement et librement que l'une et l'autre ou l'une ou l'autre de ces deux compagnies pourraient le faire, si elles exerçaient la dite industrie de la pêche et faisaient la dite navigation elles-mêmes, nommément, pendant la durée non encore expirée de leurs chartes—ces chartes ne devant pas être renouvelées, à moins que ce ne soit sauf entière exception des dites industries de la pêche et navigation, ou sous la réserve d'une obligation légale de conserver pendant tout le temps de leur durée, les licences à être accordées.

3.

Obtenir de la Compagnie de la Baie d'Hudson, si elle a légalement le pouvoir de l'accorder ou de le refuser, un *Permis de transit* irrévocable et illimité pour tous les objets, denrées et marchandises d'origine, de production ou de fabrication anglaise ou américaine, à destination du pays ou de l'étranger, par toutes les mers, baies, ports, rivières, lacs et territoires dans les limites de sa charte, dans leur passage *directement entre la Grande-Bretagne et l'Amérique du Nord*, sans être soumis à aucune visite ou perquisition, ni à aucun droit ou impôt auxquels ceux de la Compagnie elle-même ne sont pas assujétis—le consignataire, disons l'agent résidant des factoreries d'York et de Churchill, ou les conducteurs de chaque transport, délivrant au gouverneur, ou autre fonctionnaire représentant en chef la compagnie au premier port ou lieu de déclaration à l'entrée,

2.

Pour le motif que ni l'une ni l'autre de ces compagnies n'a exercé ce droit de pêche et de navigation, et que la compagnie des Indes est tenue, par la loi, d'accorder une pareille licence, à moins qu'elle ne puisse faire valoir quelque raison à ce contraire, reconnue valable par le bureau de contrôle.

V. acte du parlement, 33e Geo. III, chap. 52, art. 78.

Pour le motif que comme les bénéfices de ce commerce ne peuvent être réalisés en moins de 3 ou 4 ans, personne de ceux qui peuvent faire le dit commerce à l'avantage de la nation ne s'y embarquera à moins d'être ainsi assuré de sa durabilité.

3.

Pour le motif que le droit de transit entre la mère-patrie et ses colonies, est un attribut de souveraineté ni cédé, ni censé avoir été cédé à la Compagnie de la Baie d'Hudson suivant sa charte; l'exercice de ce droit ne saurait être refusé d'après quelque principe que ce soit d'économie politique, tandis que, d'un autre côté, il est nécessaire et serait grandement avantageux, en ce que c'est la route la plus courte pour aller vers le pays en dehors de ses limites et en revenir, dans le but de faciliter les relations entre la Grande-Bretagne et ces pays dans l'échange des objets manufacturés de la première, contre les produits bruts des derniers.

dans les limites ou le ressort de la compagnie, un manifeste des marques, numéros et contenus des divers colis, caisses, etc., sous le serment que lui fera prêter le dit gouverneur ou fonctionnaire-chef, lequel, dans les 24 heures après que ce manifeste lui aura été présenté, le rendra au dit consignataire ou conducteur, revêtu de son visa et de sa signature, sous le sceau de la compagnie, pour servir de passe-port productible, mais sans qu'il puisse être contesté, à tous autres postes de la compagnie, communément appelés *Trading Houses*, soit à l'entrée, soit à la sortie, par aucun gouverneur ou autre officier ou serviteur de la compagnie dans les limites de leur juridiction.

4

Accorder ces licences ou permis à une compagnie de marchands anglais, devant être établie à Londres sous le nom de "La Compagnie de Pêche et de Pelleterie"—laquelle compagnie, dans le but de réunir l'industrie de la pêche dans le Pacifique à la traite des pelleteries de l'intérieur depuis la côte est jusqu'à la côte ouest du continent de l'Amérique du Nord, armerait immédiatement des baleiniers en Angleterre, et, au moyen des établissements déjà créés et en opération, à Montréal dans l'est, et des postes avancés et *Trading Houses* dans l'intérieur, vers la côte ouest, jusqu'à laquelle ils pourraient être reculés et où d'autres établissements à être fondés, à l'île Nootka, dans le détroit du Roi George, sous la protection de l'administration suprême, ainsi qu'à la rivière Colombie et à *Sea Otter Harbour*, sous la protection de l'administration subordonnée de ces endroits, ouvriraient et établiraient une communication, à travers le continent de l'Amérique du Nord, entre les océans Atlantique et Pacifique, à l'incalculable avantage et avancement, pour l'Angleterre, de l'industrie de la pêche dans le Pacifique et de la traite des pelleteries en Amérique, partie directement et partie indirectement par la voie des possessions et factoreries de la Compagnie des Indes en Chine, etc.,—étant parfaitement entendu qu'aucun de ces établissements maritimes ou de l'intérieur ne serait fait sur un territoire déjà en la possession d'une autre nation européenne, ni dans les limites soit des Etats-Unis de l'Amérique du Nord soit de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

4.

Il y a actuellement à Montréal (*voir* les voyages de Mackenzie) deux compagnies engagées dans le commerce nord-américain des pelleteries, et se composant principalement toutes deux d'hommes qui, par des efforts personnels non moins hasardeux que pénibles et persévérants, ont contribué à étendre ce commerce jusque dans des régions jusque-là inconnues, et qui, s'ils ne sont pas les seuls hommes capables de le pousser jusqu'au Pacifique, sont au moins ceux qui sont le plus dans le cas d'y réussir, comme étant les plus aptes à l'entreprendre. Jusqu'ici ces compagnies n'ont eu aucune idée d'exploiter les pêcheries du Pacifique, mais si elles réussissaient à réunir la traite des pelleteries de l'Est à celle de l'Ouest, elles trouveraient grandement avantageux de combiner la dernière, sinon les deux, avec la pêche de la baleine; et pour ce qui est de n'avoir peut-être pas un capital suffisant pour à la fois exercer l'industrie de la pêche et faire la traite des pelleteries elle ne serait pas en peine d'avoir à Londres des associés qui trouveraient ce qui leur manque.

Les baleiniers pourraient emporter d'Angleterre tous les articles anglais vendables ou plutôt échangeables contre les pelleteries et autres produits de l'Amérique, et rapporter la partie de ces derniers qui conviendrait le mieux au marché anglais, tandis que d'autres navires—des dimensions et de la construction jugées le mieux adaptées—pourraient servir à transporter les échantillons à Canton et à ceux des autres comptoirs de la Compagnie des Indes qui offriraient le marché le plus avantageux, soit pour la vente soit pour l'échange.

Mais comme il est évident que les deux

compagnies de Montréal déjà engagées dans le commerce des pelleteries, y compris leurs différents correspondants de Londres, devront trouver leur intérêt à s'unir, peut-être que le grand objet national en vue, en premier lieu, sinon tout à fait hors de la portée sans cela, pourra du moins être plus facilement atteint par une fusion volontaire des deux compagnies en une seule, pour le nombre d'années et aux conditions dont elles pourront convenir. Il n'y a donc pas la moindre raison de douter que sous l'empire de pareils permis ou licences, 1° de pêche et de navigation, et 2° de transit, elles s'uniraient et trouveraient à cela du profit, en même temps que ce serait dans l'intérêt public.

LONDRES, 17 janvier 1802.

ALEX. MACKENZIE.

N° 2.—SIR ALEXANDER MACKENZIE À JOHN SULLIVAN.

(Archives canadiennes, série Q, vol. 293, p. 225.)

MONTRÉAL, 25 octobre 1802.

MONSIEUR,—Milord Hobart m'ayant fait l'honneur, quand j'ai pris congé de lui, d'exprimer le désir d'avoir de mes nouvelles, une fois que je serais de ce côté-ci de l'Atlantique, je prends la liberté de vous écrire et de vous passer copie de deux documents, qui, à en juger par leur substance, seront, je présume, transmis par l'intermédiaire du lieutenant-gouverneur, quoique pas immédiatement peut-être, et que je vous prie de vouloir bien mettre, avec la présente, sous les yeux de Sa Seigneurie. Les documents s'expliqueront d'eux-mêmes, et démontreront—je regrette d'avoir à le dire—que je n'ai pas réussi, comme ils feront voir aussi qu'il n'est pas probable que je puisse venir à bout d'effectuer entre les deux compagnies de pelleterie l'union que milord Hobart m'avait si fortement recommandée comme le premier pas vers l'accomplissement de mon projet favori. A moins que le gouvernement ne vienne à la rescousse en donnant les licences ou permis (que j'ai eu l'honneur de proposer) à l'une des parties rivales, avec la condition que l'autre partie aurait l'option de partager en proportion du commerce qu'elle pourrait faire dans cette partie des Etats du Roi, je ne vois pas de moyens d'amener une coalition d'ici à plusieurs années, au bout desquelles la traite des pelleteries sera peut-être bien diminuée, sinon ruinée, et l'occasion de fonder l'établissement de l'ouest peut-être perdue pour toujours.

J'ai parlé de la chose au général Hunter, et bien qu'il soit contre les monopoles de toute espèce il reconnut que le seul moyen de faire ce commerce avec avantage et de fonder les établissements projetés était par l'intermédiaire d'une compagnie investie de privilèges par une charte. Son Excellence ne m'a pas promis de faire part de son opinion aux ministres de Sa Majesté.

Comme il y a si peu de probabilité qu'on puisse effectuer, dans un délai raisonnable, une coalition volontaire des deux compagnies de pelleterie, peut-il m'être permis de soumettre à l'examen de Sa Seigneurie l'opportunité d'assurer, dans tous les cas au point de vue national, les moyens de réaliser plus tard le projet favori en question, ou tout autre projet que le gouvernement pourra juger avantageux de supporter, en fondant immédiatement un établissement militaire sur la côte ouest de l'Amérique du Nord, de manière à empêcher d'autres nations de nous devancer dans un objet dont il est impossible de prévoir, maintenant, l'importance dans toutes ses conséquences.

De plus, je ne saurais attirer trop fortement l'attention de Sa Seigneurie sur l'à-propos et la nécessité d'établir, aussi promptement que possible, une juridiction qui

puisse empêcher les compagnies rivales d'abuser du pouvoir que la supériorité du nombre ou la force peut accidentellement conférer, et qui, pour chacune d'elles semblera être une juste récompense de son travail.

Une juridiction possédant un contrôle judiciaire efficace comme celui-là, outre qu'il aurait les plus bienfaisants effets en général, pourrait aussi être le moyen de mener plus promptement à une fusion volontaire des compagnies, par le fait qu'elle empêcherait le retour de ces causes de croissante animosité qui contribuent à les tenir éloignées l'une de l'autre.

Il n'échappera pas à la perspicacité de Sa Seigneurie que, dans toute intervention législative à ce sujet, il sera essentiel d'éviter tout ce qui pourrait être interprété comme une ratification de la charte de la Compagnie de la Baie-d'Hudson en ce qu'elle peut offrir de douteux, ou qui pourrait donner à cette compagnie le droit d'entraver les entreprises commerciales d'ici qui atteignent, par les routes ordinaires de l'intérieur, les territoires que nos traiteurs ont coutume d'occuper, bien que nominale-ment ils soient compris dans les limites de la dite charte.

J'ai eu l'honneur de faire remarquer à milord Hobart que l'un des sociétaires de l'ancienne compagnie de pelleterie avait essayé de pénétrer jusqu'à la rivière Columbia en allant plus au sud que je ne l'ai fait, ce en quoi il échoua par suite de maladie. Un autre sociétaire de la même compagnie a tenté lui aussi la même entreprise, mais sans plus de succès, à cause d'une mutinerie de ses hommes, résultant, selon moi, du fait que leur chef n'avait pas la capacité voulue pour une pareille entreprise. J'ai été informé d'une manière croyable que l'astronome attaché à ces deux expéditions dit positivement que la chose n'est pas impossible.

La communication faite au lieutenant-gouverneur par l'intermédiaire de M. Ryland exprime avec clarté et énergie les sentiments des principaux membres de la nouvelle compagnie dont M. Richardson est l'un des sociétaires, en même temps que c'est un très digne, actif et respectable magistrat de cette ville.

J'ai l'honneur d'être, avec beaucoup de respect,

Votre dévoué et fidèle humble serviteur,

ALEX. MACKENZIE.

(Pour pièces, "John Richardson à W. H. Ryland," voir Note E, n° 2 et "Dénonciation spontanée de la part du grand jury de Montréal," Note E, pièce B.)

PAPIERS D'ÉTAT—BAS-CANADA.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES ET DIVERS—1800.

Q 85.

1795.
5 janvier,
Québec. Relevé des mandats pour les dépenses civiles du Bas-Canada, pour l'exercice expirant ce jour. Page 177
1799.
23 octobre,
Montréal. James McGill, Edward W. Gray, Simon McTavish et John Richardson —comité nommé pour recevoir et remettre les souscriptions volontaires pour la continuation de la guerre—à James Phyn, John Fraser et Lawrence Brickwood, les constituant agents aux fins de recevoir et employer les remises. Les souscriptions s'élèvent à £4,063 16s. 4d. sterling, dont la somme de £3,568 8s. sterling est remise. 321
- Inclus*: Résolution des souscripteurs nommant un comité. 323
1800.
6 janvier,
Holly Grove. Liste nominative des souscripteurs. 324
- George Rose à King (?). Envoie une demande de Thomas Dunn, qu'il croit raisonnable, et sollicite ses bons offices pour qu'il soit accédé à cette demande. 318
- Inclus*: Thomas Dunn à George Rose, demandant ses bons offices pour obtenir douze mois de congé. 319
- 31 janvier,
Québec. Ryland à King. Demandant qu'il soit obtenu un arrêté à l'effet de conserver l'indemnité ordinaire de logement au gouverneur ou lieutenant-gouverneur du Bas-Canada, à leurs secrétaires et aides de camp et aux commis du bureau du secrétaire. Cet arrêté a déjà été rendu par le général Hunter, mais il est désirable de le faire mettre sur un pied plus sûr. Attire l'attention sur le fait que le département des affaires indiennes en Haut-Canada est entièrement sous le contrôle du lieutenant-gouverneur. En Bas-Canada il est sous celui du commandant en chef—si bien que Deschambault, surintendant adjoint des affaires indiennes, a été destitué pour avoir accepté la place d'aide de camp provincial, (bien que les deux emplois soient parfaitement compatibles), et l'emploi a été donné à un officier des volontaires canadiens, dont le service ne permet pas qu'il remplisse les fonctions de surintendant. 328
- 8 mars,
Québec. Le révérend J. Bentick au même. Envoie copie du discours du lieutenant-gouverneur aux deux Chambres de la législature, et copie de leurs réponses. 330
- Discours du lieutenant-gouverneur (anglais, 335 ; français, 339). 335, 339
- Réponse du Conseil législatif. 331
- Réponse de l'Assemblée législative. 343
- 9 juin,
Québec. Ryland à King. Arrangements pour les dispositions, etc, qu'il faudra prendre lorsque la direction du département des affaires indiennes sera transférée au lieutenant-gouverneur. 362
- 22 juin,
Lincoln. L'évêque de Lincoln au même (?). Lors de sa visite il a essayé de trouver deux ministres comme il en faut pour le Canada, et il n'est pas sans espérance d'y avoir réussi ; ce sont deux vicaires : l'un nommé Rudd, homme marié, de 25 ans, à Grantham, l'autre nommé Saunders, célibataire, âgé d'environ 28 ou 29 ans. Avant de se décider ils voudraient savoir quel est le revenu d'un vicaire et quelles sont les chances d'avancement ; à quels endroits du Canada ils seront vraisemblablement envoyés ; quelle somme leur sera allouée pour le voyage et pour les livres, etc., qu'il pourrait être propre d'emporter au Canada. Tout autre renseignement serait encore utile. Ils n'ont pas de fortune ni d'amis capables de leur avancer des fonds.

1800.
26 juin,
Banque d'An-
gleterre. A. Newland à Portland. A reçu lettre de change pour £2,942 11s. 1d. à titre de contribution volontaire de la part du Bas-Canada. Lorsqu'elle sera payée il sera envoyé un certificat. Page 348
- 6 juillet,
Brodsworth. Le révérend James Sutherland Rudd à King. A l'intention d'accepter la charge en Canada; désire connaître les arrangements faits. 360
- 7 juillet,
Québec. L'évêque de Québec à Portland. Le plaisir qu'il éprouve d'avoir, jusqu'à un certain point, prévenu les désirs de Sa Grâce, relativement au choix, en Canada, de jeunes gens pour le ministère. Education et caractère du fils du Dr Stuart. L'a ordonné, ainsi que M. Jackson, un instituteur d'Angleterre, qui, depuis quelque temps, se préparait à l'ordination. M. Stuart sera placé à York, vu que l'on a abandonné tout espoir de voir revenir M. Raddish. M. Jackson sera prédicateur du soir à Québec. Ne voit pas d'apparence immédiate qu'il puisse être subvenu aux besoins de l'Eglise par un choix ultérieur de personnes pour le ministère sacré, attendu que peu de ceux qui sont nés en ce pays, et encore moins de ceux qui viennent s'y établir, ont reçu une éducation qui les rende propres au ministère. Il est impossible de rien faire d'efficace tant qu'on n'aura pas de meilleurs moyens d'éducation. Sans ces moyens, non seulement l'Eglise mais l'Etat sera très mal pourvu de personnes compétentes sous le rapport de la capacité et de l'éducation. Des considérations sur ce sujet ont été soumises au conseil. 374
- 20 juillet,
Grantham. Le révérend J. S. Rudd à King. Le secrétaire de la Société pour la propagation de l'Evangile l'a informé que sa nomination n'a pas été notifiée à la société. Les certificats voulus, etc. 363
- 22 juillet,
Gower Street. Le Dr Morice au même. La peine qui aurait pu être épargnée à la société, si la nomination de M. Rudd lui avait été notifiée. Ne doute pas qu'il lui sera alloué des appointements; il paraît être un homme compétent. On avait fait venir un autre ministre, diacre, mais il ne s'est pas présenté devant le Conseil, qui hésite à accepter ses services. 366
- 31 juillet,
Banque d'An-
gleterre. Newland au duc de Portland. Envoie certificat de dépôt de £2,942 11 s. 1 d.—souscription volontaire du Bas-Canada. 368
- 4 août,
Sheffield. J. Wilkinson à King. Demande des renseignements sur les conditions faites aux ministres qui vont au Canada, de la part d'un jeune homme qui voudrait y aller en qualité de missionnaire. 369
- 6 août,
Austin Friars. P. E. H. Lemesurier au même. Demandes de la part de Philip Robin, qui a envoyé un mémoire sur la culture du chanvre en Canada. Portrait de M. Robin. Nécessité d'une aide de la part du gouvernement, à cause de la longueur du temps que cela prend pour retirer un bénéfice pécuniaire de la culture du chanvre. M. Robin a £10,000 à placer dans cette industrie, s'il reçoit de l'encouragement; mais il faut que tous les arrangements soient faits avec le gouvernement anglais, attendu qu'il ne veut avoir rien à démêler avec une influence contraire en Canada. 371
- 7 août,
Québec. Milnes à Portland (n° 29). Envoie relevé (fait par le commissaire du port) des navires acquittés à l'entrée et à la sortie, à Québec, entre le 5 avril et le 5 juillet. 1
- 8 août,
Québec. Le même au même (n° 30). En conséquence de rapports concernant les récoltes et le grain qu'il reste à vendre, a renvoyé la chose devant le Conseil avec une pétition des principaux marchands. Inclut rapport du Conseil, etc. A recommandé que le convoi mette à la voile le 20 du présent mois. Bonne apparence de la récolte. 2
- Inclus: Ordre de renvoi de la pétition des marchands devant le Conseil. 4
- Rapport du Conseil sur cette pétition. 6
- 12 août,
Québec. Le même au même (n° 31). Forges de Saint-Maurice louées à Monro et Bell pour 5 ans, à raison de £850 courant par année. Partie du quai du Roi louée pour 30 ans, à raison de £310 par année; l'autre partie du

1800.

quai et les magasins sont réservés pour les fins militaires; économie de £400 par année. Le revenu des forges et du quai, qui ne produisaient pas £20 par année, peut maintenant être évalué à £1,500 courant, soit £1,404 sterling par année. Prendra de semblables mesures relativement aux postes du Roi, dont les revenus ont été abandonnés et affectés aux dépenses civiles de la province. Espère élever la valeur des postes à £2,000 ou £3,000 par année; les locataires actuels ne paient que £400. A en juger par les résultats de l'élection, il a lieu de croire que la Chambre sera bien composée.

14 août,
Québec.

Mills à Portland (n° 32). Envoie procès-verbaux du Conseil relatifs aux affaires d'Etat, depuis le 28 janvier jusqu'au 4 juin, et aux terres de la Couronne, depuis la même date jusqu'à ce jour. 11

Procès-verbaux, 3 mars. Rapport sur la pétition de Johnston et Purss, demandant le renouvellement de leur bail du quai du Roi. 12

Procès-verbaux, 22 mars. Pétition de Munro et Bell, demandant la prolongation du bail des forges de Saint-Maurice, soumise au Conseil, avec annonce projetée concernant les forges, renvoyée à un comité. 14

Rapport du comité des comptes publics avec délibérations, commençant le 19 octobre 1799, et détails. 15

Rapports: du grand voyer, recommandant la construction d'un pont sur la Montmorency; du grand voyer de Trois-Rivières, concernant le prix de revient de la maçonnerie d'un pont sur la rivière du Loup; lettre du commissaire recommandant qu'une partie du quai du Roi, à Québec, soit réservée, et représentations des magistrats de Montréal et de Québec au sujet de l'invasion de maladies contagieuses; renvoyés à la Chambre formée en comité. 36

Comptes du receveur général et du percepteur des taxes provinciales, etc., renvoyés à un comité du conseil exécutif. 37

Procès-verbaux, 13 avril. Etats, avec bilan du revenu et de la dépense de la province, soumis au bureau. 38

Procès-verbaux, 24 mai. Rapport du bureau sur le revenu et la dépense de la province. 40

Rapport sur la recommandation du commissaire général qu'une partie du quai du Roi soit réservée. 41

Rapport sur le pont de Trois-Rivières (p. 36). 43

Rapport sur le pont de Montmorency (p. 36). 44

Rapport concernant les forges du Saint-Laurent (p. 14), avec correspondance et offres de Munro et Bell et de la *Batiscan Iron Co.* 45

Recommandation qu'il soit pris des mesures pour construire des presbytères ou maisons curiales dans la province, conformément à l'établissement de l'Eglise anglicane. Liste des ministres de cette église dans la province, signée par l'évêque: Rév. Mountain, official de l'évêque, ministre à Trois-Rivières; S. J. Mountain, curé de l'église anglaise, à Québec; M. Tunstall, curé de Christ Church, à Montréal; M. Doty, ministre de William-Henry; M. Short, ministre à Saint-Armand; M. Montmollin, autrefois ministre de l'église anglaise à Québec, et encore à la solde du gouvernement, étant mis à la retraite; M. Veyssière, autrefois ministre à Trois-Rivières, aujourd'hui à la retraite et touchant encore des appointements. 53

Procès-verbaux, 28 mai. Rapport recommandant de payer cent guinées chacun aux Drs Longmore et Jones pour avoir soigné les familles pauvres atteintes de la récente fièvre contagieuse à Québec et à Montréal. 55

Proclamation à l'effet de dissoudre l'Assemblée actuelle et d'en convoquer une nouvelle, revue et livrée à la publicité. 56

Procès-verbaux relatifs aux terres de la Couronne, 14 août 1800. Rapport sur pétitions demandant des townships, avec le résultat dans chaque cas, et délibérations du comité. 61 à 164

1800.
14 août,
Québec. Milnes à Portland (confidentielle). A reçu du juge DeBonne une lettre de justification en réponse à la plainte du juge en chef l'accusant de manque d'assiduité aux cours de justice. Demande qu'il ne soit pas statué sur le cas avant que les documents soient envoyés. Page 165
- 14 août,
Québec. Milnes à Portland (à part). L'examen des pétitions demandant des townships est fini et le rapport fait, de sorte que la partie la plus difficile et exigeant le plus de travail de cette affaire des terres est maintenant terminée. Il n'y a pas eu moyen de satisfaire tous les pétitionnaires, mais tout ce qui lui a été soumis (à Milnes) a été marqué par une stricte intégrité. Le principal travail a retombé sur le juge en chef, en sa qualité de président, le lord-évêque, Finlay, Baby, Dunn et Young. Présence des autres membres. Recommande de concéder un township à chacun des six susnommés pour les raisons données. Si cela n'est pas approuvé, suggère de concéder un demi-township sans conditions, si ce n'est de payer les frais d'arpentage et les anciens droits. Enverra par la flotte d'automne son opinion sur les townships dont des portions ont été concédées. Finlay et Grant ont eu des concessions de townships aux conditions régulières, mais cela ne devrait pas les empêcher d'avoir la concession supplémentaire, en leur qualité de membres du conseil exécutif. 166
- 26 août,
Londres. S. Gale à Portland. Attirant l'attention sur la pétition de ceux qui demandent des terres, etc. 378
(Une pièce se trouve dans ce volume, page 354, dans la lettre en date du 7 juillet, page 349.)
- 1er octobre,
Québec. Ryland à King. Le lieutenant-gouverneur a reçu les dépêches de Portland, mais il n'y répondra pas à présent. 175
- 18 octobre,
Québec. Pétition du juge en chef Osgoode, demandant les arrérages de traitement occasionnés par le fait qu'il a été envoyé du Haut-Canada en Bas-Canada. 178
- 18 octobre,
Québec. Milnes à Portland (confidentielle). Transmet réponse du juge DeBonne à l'accusation portée contre lui par le juge en chef. Les mesures prises pour empêcher une enquête publique qui aurait ravivé l'esprit de parti en existence à l'époque de son arrivée. Envoie le registre de la cour supérieure pour 3 ans, dont parle DeBonne comme étant en sa faveur. Conduite loyale de DeBonne. Bien qu'il se soit montré négligent en ne faisant pas connaître au juge en chef les raisons de son défaut d'assiduité, cependant, tout bien considéré, il se contente d'exposer les points essentiels et d'attendre des instructions. 183
- Inclus* : Réponse (en français) du juge DeBonne, en date du 13 août. 183
Extrait de la plainte du juge en chef. 186
Registre de présence des juges pour les sessions de la cour en 1797, 1798, 1799 et jusqu'à avril 1800, indiquant le nombre de jours d'absence de MM. Dunn et DeBonne. 187
- 18 octobre,
Québec. Milnes à Hunter. Demandant si les dépenses du département des affaires indiennes ne devraient pas continuer à être payées, en Bas-Canada, à même l'extraordinaire de la guerre. 223
- 19 octobre,
Québec. Hunter à Milnes. Le département des affaires indiennes est entièrement sous le contrôle de la personne administrant le gouvernement du Bas-Canada, mais ne voit pas d'inconvénient à ce que les dépenses de ce département soient payées à même l'extraordinaire de la guerre. 224
- 25 octobre,
Québec. Milnes à Portland (n° 33). Envoie demande de marchandises pour les sauvages, pour les années 1801 et 1802. 191
Demande. 192
- 25 octobre,
Québec. Le même au même (n° 34). Envoie relevé (du commissaire de port) des navires acquittés à l'entrée et à la sortie, à Québec, entre le 5 juillet et le 10 du mois courant. 195
- 25 octobre,
Québec. Le même au même (n° 35). Transmet pétition des commissaires pour construire une église Métropolitaine ; les dépenses sont estimées à £4,925,-

1800.

19.6. non compris les articles auxquels il n'est pas pourvu. Les commissaires ont eu soin de mettre la dépense aussi faible que possible. En s'en tenant à la somme de £400 par année, allouée pour la construction, il faudra douze ans pour achever l'entreprise. La somme de £800 ayant été avancée pour l'année dernière et la présente année, les fondements sont jetés et les matériaux sont en partie achetés. Si l'on se rend aux représentations des commissaires la partie la plus essentielle de l'édifice sera achevée dans le cours de l'année prochaine. Page 196

Inclus: Pétition des commissaires pour la construction d'une église Métropolitaine. 198

Résumé du devis estimatif de la construction d'une église Métropolitaine anglicane à Québec—130 pieds de longueur, 60 de largeur et 34 de hauteur à partir du soubassement. 200

26 octobre,
Québec.

Le juge en chef Osgoode à Portland. Remercie Sa Grâce de sa bienveillance et Sa Majesté de son approbation. Désirait s'en retourner immédiatement en Angleterre, mais restera jusqu'à l'été prochain, conformément au désir du Roi; et, à son arrivée à Londres, rendra ses devoirs à Sa Grâce. 201

27 octobre,
Québec.

Ryland à King. Envoie copie de demande de Monro et Bell et réponse, concernant arrérages de traitement à Sinclair, lieutenant-gouverneur de Michilimakinak, depuis mai 1792. Les lettres de Long, en date d'avril 1798 et d'avril 1799, relatives à ce sujet, ont été emportées en Angleterre par Prescott; il n'en a été laissé, dans le bureau, que des copies sans attestation, lesquelles n'indiquent pas sur quel fonds ces arrérages peuvent être payés; et comme le traitement et les arrérages s'élèvent à £1,400, il sent qu'il est de son devoir de ne pas avancer l'argent. Attire l'attention sur le fait que la commission nommant Deschambault surintendant adjoint des affaires indiennes est encore valable. 203

Inclus:—Demande de Mouro et Bell, en date du 20 octobre, sollicitant l'émission d'un mandat pour le traitement et les arrérages dus au lieutenant-gouverneur Sinclair. 205

Réponse de Ryland, en date du 27 octobre, portant que les documents se trouvant dans le bureau du lieutenant-gouverneur ne justifient pas l'émission du mandat. 206

Ryland au major de Salaberry, en date du 4 octobre. Le lieutenant-gouverneur considère que la commission nommant Deschambault surintendant adjoint des affaires indiennes est encore valable, mais il renonce à toute prétention aux appointements pour le temps pendant lequel il (de Salaberry) a rempli les devoirs de cette charge, à la condition existante qu'il soit payé £30 par année à la veuve de M. Launière. 207

28 octobre,
Québec.

Milnes à Portland (confidentielle). Transmet liste des membres du conseil exécutif du Bas-Canada, avec note sur l'assiduité relative de chacun. Recommande la nomination de trois autres membres honoraires, pour les raisons données—les trois recommandés étant William, Craigie et Panet; exposé des aptitudes, etc., de chacun d'eux. 209

Liste en question. 213

Noms des gentlemen recommandés pour le Conseil. 215

29 octobre,
Québec.

Mark à Portland. Demande que son traitement de juge en chef soit augmenté. 216

30 octobre,
Québec.

Milnes à Portland (n° 36). A envoyé au lieutenant général Hunter l'instruction portant que la nomination des fonctionnaires du département des affaires indiennes en Bas-Canada est du domaine du gouverneur, du lieutenant-gouverneur, ou de l'administrateur; croyant que l'on continuerait de payer à même l'extraordinaire de la guerre, il s'est adressé à Hunter, lequel lui a répondu qu'en sa qualité de commandant en chef cela ne le regardait, attendu que c'est maintenant une dépense civile. Envoie liste de nominations. S'il ne vient pas d'ordre de payer

1800.

les appointements à même l'extraordinaire de la guerre, il émettra un mandat sur le receveur général. Désire aussi être informé s'il doit toucher des vivres et autres effets au magasin du roi pour le département des affaires indiennes. Dans le cas où il serait décidé que les fonctionnaires ne doivent pas avoir l'indemnité de logement, comme ne comptant pas dans l'effectif militaire, espère qu'ils recevront une allocation équivalente. La modification que le transfèrement apportera dans les comptes, mais non dans la dépense, ne fera pas une grande différence dans les prévisions budgétaires de la dépense civile. Le surcroît réel de cette dépense est dû à la construction de prisons et de palais de justice, entreprise sur l'ordre de Sa Majesté. L'augmentation des traitements des juges puînés sera presque compensée par celle du revenu des forges et du quai. L'allocation pour le combustible à l'usage du château, etc., ayant été supprimée par le duc de Kent, il l'a portée au compte des revenus de la province, et il a alloué une indemnité aux personnes du bureau du secrétaire.

Page 219

— octobre,
Whitehall.

Portland à Milnes (n° 10). Dépêches soumises au roi. L'approuve d'avoir refusé de se mêler du départ de la *Maidstone*, bien que le besoin de blé se fesse sentir en Angleterre. Il est heureux qu'il y ait apparence d'une abondante récolte en Canada. La manière dont les baux des forges de Saint-Maurice et du quai du roi ont été faits est approuvée sans réserve, de même que sa sollicitude pour les revenus publics. La lettre transmise à la Trésorerie.

170

— octobre,
Whitehall.

Le même au même (à part). Différera une première décision de l'affaire DeBonne jusqu'à l'arrivée de tous les documents (*voir* p. 165). Avant de rien décider relativement à la concession de terres demandée pour les membres du conseil exécutif (*voir* p. 168), désire être informé de la valeur relative d'un demi-township concédé sans telle condition. Sa Majesté s'en rapportera entièrement à son jugement (de Milnes) pour la distribution des concessions en question à ceux qui ont, comme à ceux qui n'ont pas assisté régulièrement aux séances du comité des terres. Ceux qui n'y ont pas assisté du tout ne peuvent pas espérer de participer à cette faveur.

172

1er novembre,
Québec.

Milnes à Portland (à part). Croit que les ministres de Sa Majesté ne connaissent pas la véritable situation des affaires en Canada. La base de la constitution doit reposer sur la proportion entre l'aristocratie et les basses classes. Plusieurs causes amoindrissent l'autorité du gouvernement. 1° La manière dont la province a été colonisée dans l'origine : le mode indépendant suivant lequel les cultivateurs tiennent leurs terres, le peu d'autorité qui reste aux seigneurs, leur répugnance à faire le commerce pour relever leurs fortunes, si bien qu'ils sont capables de vivre comme les simples "habitants," qui ont peu de relations avec les seigneurs à part de l'obligation de faire moudre leur blé aux moulins du canal, et d'en donner chaque quatorzième minot à titre de droit de mouture, ce qu'ils regardent plutôt comme une taxe oppressive que comme un paiement pour les terres par eux tenues à des conditions très faciles. 2° La prédominance de la religion catholique romaine et l'indépendance de l'Eglise, qui va plus loin que ne l'entendaient les instructions du roi, à ce point que tout le patronage est tombé entre les mains de l'évêque catholique romain. 3° La nécessité qu'il y avait, lors de la conquête, de désincorporer la milice. Ces faits sont plus importants depuis l'établissement de la nouvelle constitution. Autrefois une ordonnance rendue au nom du roi de France était suffisante pour assurer l'exécution d'une mesure sans discussion ni objection. Aujourd'hui les mesures sont discutées dans la Chambre d'assemblée, de sorte que l'autorité du pouvoir exécutif peut insensiblement se réduire à rien ; les seigneurs n'ont pas le pouvoir d'assurer leur propre

1800.

élection ni celle d'aucun de ceux qu'ils appuient; l'ignorant, qui ne sait peut-être pas signer son nom, a plus de chance de l'emporter que le premier fonctionnaire de la Couronne, lequel, une fois, a désespéré de pouvoir ouvrir la porte de l'Assemblée au procureur général. Les "habitants" sont laborieux, paisibles et bien disposés, mais susceptibles d'être égarés par des intrigants; et une fois qu'ils auraient le sentiment de leur propre indépendance, les pires conséquences pourraient s'en suivre, vu qu'ils sont les seuls propriétaires de presque toutes les terres mises en culture dans le Bas-Canada, les seigneurs et les corporations religieuses leur ayant concédé la plus grande partie des terres par morceaux de 100 à 200 acres, moyennant certaines conditions quant à la mouture du grain, etc., de sorte que les seigneurs sont, dans beaucoup de cas, réduits au-dessous de la condition de leur vassaux. Egalité de condition par tout le pays à cause de la façon de vivre des habitants, et peu ou pas de différence de richesse, si ce n'est dans les villes de Québec, Montréal et Trois-Rivières. Les comtés sont divisés en paroisses, dans chacune desquelles la personne la plus considérable est le curé, et celle qui vient après lui est le capitaine de milice. Comment l'influence du gouvernement pourrait être étendue; cela coûterait quelque chose, mais beaucoup moins que de réprimer une sédition. On pourrait faire beaucoup au moyen de concessions de terres en franc et commun socage, mais en attendant il y aurait moyen de faire beaucoup aussi par l'intermédiaire des prêtres catholiques et ensuite par celui de la milice. L'évêque actuel est extrêmement bien disposé; il a £200 par année du gouvernement et le loyer du palais pour les offices publics. Il a demandé une augmentation, disant que son traitement est maintenant insuffisant pour le rang qu'il occupe et ses exigences. Une augmentation de ce traitement pourrait aider à attacher l'évêque et les prêtres au gouvernement et les porter à exercer leur influence dans les paroisses; à encourager un esprit de fidélité en opposition à l'esprit de démocratie, qui n'a heureusement pas encore fait beaucoup de chemin en Canada. La population peut s'élever à environ 160,000 âmes, dont les neuf dixièmes résident dans les paroisses, et le nombre des miliciens à 37,904, avec 292 capitaines et 16 officiers d'état-major—ces derniers principalement des seigneurs. Influence des capitaines sous une domination française dont le sentiment reste bien que cette domination soit disparue; cependant ils en sont encore à ne voir dans le service qu'ils font pour le gouvernement que l'honneur d'être ainsi employés, ce qui n'est en aucune façon un résultat satisfaisant. Suggère que, par le moyen de quelque récompense honorifique et pécuniaire, et par quelque autre moyen, ces hommes pourraient être amenés à se considérer comme officiers de la Couronne; de cette manière serait répandu par toute la province un esprit de fidélité qui d'ailleurs est naturel aux Canadiens. Pourrait offrir d'autres avis, mais les différera. En attendant, attire l'attention sur les dépenses relatives du gouvernement civil et du service militaire; la dernière est hors de proportion avec la première, tandis qu'avec un système convenable non seulement les dépenses militaires seraient grandement diminuées et le pays mis à l'abri de toute agitation intérieure, mais on pourrait avoir l'aide des habitants pour la défense du pays. En moyenne, le déficit du revenu des cinq dernières années s'est élevé, tous les ans, à £12,000. Nous avons une dépense militaire d'environ £260,000, qui serait probablement doublée en cas d'insurrection, ou de guerre avec les Etats, de sorte qu'il importe d'examiner par quels moyens l'influence de la Couronne pourrait être augmentée. Comment il pourrait être obtenu une majorité dans la Chambre d'Assemblée. L'importance du fait que le revenu ne couvre pas la dépense, ce qui oblige le gouvernement de Sa Majesté à combler le déficit. Proposition de placer le produit des ventes de terres incultes en

1800.

fonds publics dont l'intérêt serait affecté à la dépense civile. Calcul de la richesse, de la puissance et de l'influence qui devront en résulter pour l'Etat lorsque ces terres seront colonisées. Bons effets de l'instruction sur la nouvelle génération, les jeunes gens étant maintenant envoyés dans les Etats voisins pour y faire leur éducation. Le pied respectable sur lequel l'Eglise protestante est sur le point d'être mise à Québec tendra à accroître le respect qui doit régner pour la religion établie Page 228

Inclus :—Mémorandum de la quantité de terres concédée en Canada avant la conquête, avec les parts proportionnelles concédées à l'Eglise et aux laïques :

Total.....	7,985,470.
<i>A l'Eglise.</i>	
Ursulines de Québec.....	164,615
Ursulines de Trois-Rivières.....	38,909
Récollets.....	945
Evêque et séminaire de Québec... ..	693,324
Jésuites.....	891,845
Sulpiciens.....	250,191
Hôpital général, Québec.....	73
do Montréal.....	404
Hôtel-Dieu, Québec.....	14,112
Sœurs Grises.....	42,336
	2,096,754
	5,888,716
	7,985,470

245

Etat des revenus et de la dépense de la province du Bas-Canada pour les cinq années commençant en 1795. 246

4 novembre,
Québec.

Milnes à Portland (n° 37). Importance d'avoir le plus haut prix possible pour les terres à être vendues en premier lieu; ce qui reste des townships en partie concédés est de la plus grande valeur par le fait que ces portions ont été arpentées et subdivisées et leurs environs colonisés. La concurrence qu'elles provoqueront devra influer sur la valeur des terres par toute la province. Recommande, au sujet d'une dépêche concernant les terres incultes, que le produit de leur vente soit placé en fonds publics dont l'intérêt aiderait à payer la dépense civile de la province. Proposition de former un comité de membres du conseil exécutif pour l'administration des réserves de la couronne et du clergé. Envoie documents relatifs au bail des postes du roi, qui seront mis en vente à l'expiration du bail actuel, en octobre 1802. Transmet copie des délibérations des commissaires des biens des Jésuites. Ils n'ont pas constaté leur valeur annuelle exacte, mais l'estiment à moins de £1,500. (?) 248

Inclus :—Memorandum, par Ryland, de la proposition de former un comité de membres du conseil exécutif pour l'administration des terres de la Couronne. 251

Renvoi au Conseil du bail des postes du roi. 252

Rapport du Conseil sur ce bail. 254

Résumé des délibérations des commissaires chargés de l'administration des biens des Jésuites. Les agents nommés étaient Michel Berthelot, pour le district de Québec, Maurice Blandeau, pour le district de Montréal, et M. Joseph Badeau, pour le district de Trois-Rivières, qui, pour garantir le fidèle accomplissement de leurs fonctions, devaient fournir un cautionnement, les deux premiers, de £750 chacun, avec deux répondants s'engageant chacun pour le même montant, et Joseph Badeau de £500 avec deux cautions du même montant chacune, avec la condition que 10 pour 100 des deniers perçus seraient alloués aux dits agents.

1800.

- Le rapport des délibérations, commencées le 9 juin et continuées jusqu'au 20 octobre 1800, couvre 16 pages. Pages 256 à 271
- 6 novembre, Québec. Lettre soumettant le précédent rapport. 272
- Milnes à Portland (n° 38). Transmet pétition du juge en chef de Montréal concernant son traitement. Dans sa dépêche n° 19 il n'a pas voulu recommander une augmentation. N'a pas de raison de changer d'avis. 274
- 15 novembre, Québec. Pétition du juge en chef. 276
- Ryland à King. Attire l'attention sur la nécessité de délivrer une commission de vice-amiral à Milnes. 275
- 22 novembre, Québec. Milnes à Portland (n° 39). Louis Conteulx récemment arrêté dans le Haut-Canada a été amené à Québec; envoie le rapport du procureur général sur son cas. A écrit à Liston pour obtenir des renseignements complets au sujet de Conteulx; comme c'est le prisonnier de Hunter il n'écrira plus à Sa Grâce. 278
- Sous pli.* Renvoi du cas de Louis Conteulx au procureur général. 280
- Rapport du procureur général concluant que l'on retienne Louis Conteulx comme prisonnier de guerre, et que son allégation qu'il s'est fait naturaliser citoyen des Etats-Unis n'affecte pas sa condition de sujet français. 281
- 26 novembre, Québec. Milnes à Portland (n° 40). Transmet les procès-verbaux du conseil sur des affaires d'Etat, du 5 juin au 10 septembre. 285
- Procès-verbal du 21 juillet. La pétition du steamer de Sa Majesté le *Maidstone*, en date du 10 août, de prendre sous convoi les navires chargés de grains est soumise au conseil, aussi relevés de l'exportation du grain de 1792 à 1799, et du commencement de la saison de navigation de cette année au 17 novembre, documents concernant les récoltes, etc., le tout est renvoyé à un comité. 286
- Procès-verbal du 28 juillet. Rapport du comité sur la question soumise au conseil qui lui a été renvoyée le 21 juillet, ainsi que la pétition des marchands au sujet des pertes encourues par suite du retard du convoi à faire voile; aussi documents concernant les récoltes et les grains. Le rapport sur la maladie contagieuse qui règne à Bécancour et à Nicolet et la pétition de Purss et des héritiers de feu J. Johnston concernant le quai construit par Johnston et Purss sont renvoyés à un comité. 287-288
- Procès-verbal du 14 août. Rapport d'un comité sur les affaires ecclésiastiques. 289
- Rapports concernant le départ du convoi. 292-293
- Baux des postes du roi sur la côte du Labrador et autres documents soumis au conseil. 295
- Procès-verbal du 10 septembre. Rapport sur la maladie contagieuse régnant dans les paroisses de Bécancour et Nicolet. 296
- Rapport recommandant de payer à J. F. Perrault la somme de £150 courant pour la préparation des dossiers au lieu de £561.4.8 qu'il réclame. 297
- La pétition de Jervais Lambert, inspecteur des sous-voyers, et d'autres habitants de la Rivière-du-Loup, ainsi que le rapport du grand-voyer au sujet du pont sur la Rivière-du-Loup sont renvoyés à un comité. 298
- 11 décembre, Québec. Ryland à King. Transmet la copie d'une lettre adressée au major Green, l'agent de Prescott, au sujet des honoraires d'office du gouverneur. Le lieutenant-gouverneur désire avoir des instructions sur la matière. 300
- Copie de la lettre adressée à Green dont il est question dans la lettre précédente. 302
- 28 décembre, Hawkhurst. Prescott à Portland. Contenant une lettre de Lymburner au sujet de la pétition qu'il a récemment transmise. 304

1800.

30 décembre,
Hawkhurst.

Sous pli. Pétition de Lymburner, en date du 12 avril 1800, concernant le refus des conseillers du Bas-Canada de l'admettre au conseil. Page 305
 Prescott à Portland. Contenant une lettre de Gale, le procureur des solliciteurs de terres lésés dans le Bas-Canada, ainsi que copie de la pétition mentionnée dans la lettre. Les faits allégués dans la pétition sont justes et vrais et les documents y mentionnés se trouvaient parmi ceux contenus dans le n° 87, du 23 octobre 1798. Ceux marqués E avaient trait à Oxford et Stukely; F ceux qui avaient trait à Shefford, G à Hatley. Les propositions de Gale sont toutes parfaitement raisonnables, y compris la quatrième demande, au sujet de laquelle il a eu des doutes pendant quelque temps. Recommandations favorables pour les raisons mentionnées. 307

Sous pli. Pétition de S. Gale, datée de Londres le 17 décembre 1800. 310

(Voir pour la pétition de Gale et les autres documents relatifs à ses plaintes, Q. 90, de la page 47 à la page 212.)

Copie d'une courte pétition au Conseil privé envoyée à Prescott, à la date du 28 novembre 1800. 316

Autres documents. 349, 354

LIEUTENANT-GOUVERNEUR R. S. MILNES—1801.

1801.

6 janvier,
Whitehall.

Q. 86—1.

Portland à Milnes (confidentielle et détachée). Enumère les cas d'influence populaire mentionnés dans la lettre de Milnes du 1er novembre, savoir: les intérêts distincts des seigneurs et des habitants, l'indépendance du clergé catholique romain, responsable qu'à l'évêque, et troisièmement la nécessité de licencier la milice canadienne. Est surpris du peu de succès dans l'organisation de la milice canadienne, si on avait montré quelque empressement à compléter le bataillon on aurait pu en former un deuxième ou un troisième. Relativement au clergé catholique romain il ne peut comprendre pourquoi on néglige l'observation des instructions. Ces instructions comportent: "Personne ne recevra les saints ordres ou n'aura charge d'âmes sans en avoir, au préalable, eu et obtenu le permis du gouverneur." La reprise de ce pouvoir est de première importance et l'on devra employer tous les moyens possibles que la prudence suggérera à cette fin, et il se peut qu'une augmentation des revenus de l'évêque contribue à la réalisation de ce projet. Comment l'on pouvait tirer parti de la milice. Il n'existe pas maintenant de loi pour rassembler les troupes, sauf pendant deux jours de l'année pour la revue. Il propose d'en réunir une partie chaque année pour lui faire faire les exercices pendant trois semaines ou un mois, de façon à ce que tous les officiers et soldats remplissent à tour de rôle leurs fonctions. Cela exigera la solde permanente d'un adjudant pour chaque régiment, et d'un certain nombre de sous-officiers, fifres et tambours, comme dans la milice du Royaume-Uni. On pourra faire d'autres nominations pour pourvoir à l'exercice annuel. Il ne fait que suggérer un aperçu de la législation qui devra vraisemblablement créer des rapports d'intérêt entre la milice et le pouvoir exécutif; s'il croit que la législature approuvera les modifications en question, le plus tôt on les adoptera régulièrement sera le mieux. L'effet qu'ont eu les concessions de terres de diminuer le degré d'influence populaire que possède maintenant cette classe de sujets canadiens de Sa Majesté, laquelle constitue présentement une si grande proportion des habitants de la province. 3

8 janvier,
Québec.

Milnes à Portland (n° 41). Transmet la pétition de Sewell, procureur général, et les documents annexés, au sujet des émoluments de sa charge. A toute raison de croire que la réclamation de Sewell est bien fondée; recommande de prendre en favorable considération la réclama-

1801.

tion, qui ne demande pas d'augmentation d'appointements mais seulement la confirmation de ce qui a été précédemment accordé. N'a pas l'intention cependant de s'occuper des réclamations faites par Monk ou Sewell avant la pétition actuelle. Les fonctions onéreuses du procureur général du Bas-Canada, par suite de la nature compliquée des lois. Il semble injuste que les émoluments de la charge ne soient pas au moins équivalents à ceux du même fonctionnaire dans le Haut-Canada, dont les fonctions ne sont d'aucune manière aussi difficiles et compliquées. Si Monk avait été aussi modéré dans ses demandes que Sewell il n'y a pas de doute que la rémunération serait fixée depuis longtemps. Comment régler la rétribution.

	Page 17
<i>Sous pli.</i> Pétition de Sewell, du 28 octobre 1801.	20
Cause du procureur général du Bas-Canada.	23
Commission, en date du 3 février 1795, nommant Sewell procureur général.	36
Mandement et commission à Monk, le 21 août 1776 et le 27 mai 1779.	39, 40
Commission de Suckling, du 24 août 1764.	43
Commission de Mazere, du 25 septembre 1766.	45
Commission de Kneller, du 30 septembre 1769.	47
Commission de William Grant, du 10 mai 1776.	49
Rapport d'un comité du conseil sur la charge de procureur général, en date du 29 avril 1788.	51
Rapport d'un comité du conseil sur les comptes publics, le 15 janvier 1780.	53
Extrait de l'ordonnance pour la réglementation des honoraires, 20me année George III, ch. 3 (1780).	55
Extrait d'un rapport du comité du conseil sur les comptes publics, en date du 20 juillet 1780.	57
Extrait d'un rapport du comité du conseil sur le traitement et les émoluments du procureur général, le 9 novembre 1780.	59
Extrait d'un autre rapport daté le 27 juillet 1781.	60
Lettre, en date du 2 janvier 1782, de Matthews, secrétaire d'Haldimand, adressée au comité du conseil sur les comptes, contenant la lettre des lords du commerce au sujet des émoluments réclamés par le procureur général.	62
Lettre des lords du commerce dont il est question.	63
Rapport d'un comité du Conseil, en date du 18 février 1782.	64
Nouveau rapport sur le compte du procureur général, en date du 24 octobre 1782.	66
Opinion, en date du 2 juin 1784, du comité du conseil, à l'effet de faire taxer par le juge ou les juges des cours dans lesquelles les affaires ont été jugées, les comptes des frais imprévus des officiers en loi.	68
Monk à Thomas Dunn, l'un des commissaires pour remplir la charge de juge en chef, à la date du 28 octobre 1784, faisant des représentations contre le retard à lui payer des émoluments.	69
Réponse, même jour.	70
Résolution du conseil, du 26 mai 1785, accordant à Monk les émoluments demandés.	72
Pétition du procureur général renvoyée à un comité du conseil, le 14 février 1788.	74
Rapport d'un comité, en date du 29 avril 1788, sur les réclamations du procureur général des honoraires d'office.	75
Extrait des procès-verbaux du conseil, en date du 20 janvier 1790, que l'on a retardé de rétribuer le procureur et le solliciteur général jusqu'à ce que Sa Majesté ait signifié son bon plaisir.	78
Procès-verbaux du conseil du 21 et du 28 et rapport en date du 21	

1801.

janvier 1799, concernant les réclamations du procureur général.

Page 79 à 82

Compte du procureur général (Sewell) contre l'Etat, de 1795 à 1800. 83
 Green, secrétaire militaire de Sewell, le 7 octobre 1800. Les appointements du procureur général du Haut-Canada sont de £300, et contenant son compte audité afin de montrer l'échelle des honoraires. 86

Compte en question. 87

Tableau des honoraires que le procureur général considérerait raisonnables. 90

10 janvier,
Québec.

Discours du lieutenant-gouverneur à l'ouverture de la législature. 118

Réponse de l'Assemblée, en date du 12 janvier. 123

Réponse du Conseil. 128

(Le journal de l'Assemblée imprimé en anglais et en français forme partie des archives.)

— janvier,
Whitehall.

Portland à Milnes (n° 11). Les dépêches ont été reçues et soumises au roi. Afin que les commissaires puissent poursuivre sans interruption la construction de l'église Métropolitaine à Québec, il pourra autoriser la dépense des sommes nécessaires en sus des £400 déjà spécifiés de l'allocation annuelle, mais on s'attend à ce que les habitants protestants contribuent autant que leurs moyens le leur permettront. On informera le général Hunter que ce n'est pas l'intention de faire quelque changement dans la méthode de faire face à la dépense de la division des sauvages dans le Bas-Canada. L'objet en la plaçant sous le contrôle des autorités civiles dans chaque province est de réduire la dépense en la soumettant à une attention plus minutieuse. On devra diminuer l'allocation faite aux officiers dans les deux provinces, autant que les circonstances le permettront. Approuve sa proposition de vendre au plus haut prix possible le reste des townships dans lesquels on a fait des concessions de terres; les mesures à prendre pour cela. Les sommes qui resteront, après en avoir défalqué les dépenses du service public, etc., seront mises dans le Trésor pour être placées. Le prix entier devra être payé avant que l'on accorde les lettres patentes. La constitution d'un bureau chargé de l'administration des réserves de la Couronne et du clergé; comment l'on devra remettre les recettes pour les placer dans le fonds destiné au service de la colonie pour ce qui a rapport aux premières, et en conformité de l'acte concernant l'attribution des dernières, les comptes devront être tenus d'une manière entièrement séparée, et comme les réserves du clergé sont exclusivement destinées au soutien d'un clergé protestant, elles lui appartiendront en conséquence en fidéicommis pour cette fin. Envoi le rapport qu'il a reçu du Conseil exécutif sur les conditions d'après lesquelles on a cru à propos de disposer des réserves de la Couronne, et il approuve ce rapport en tous points. L'amirauté a transmis des instructions au commandant de la marine à Halifax d'envoyer une frégate accompagner les batiments de commerce de Québec en Angleterre. 10

3 février,
Québec.

Milnes à Portland (n° 42). Transmet les rapports des commissaires chargés de l'administration des biens des Jésuites. Le premier (A) indique que le revenu, en 1781, s'est élevé à £1,245, 5s 4d. A part les propriétés de Québec et de Montréal; le deuxième (B), que ce revenu s'est accru à £1,358, 13s. 4d. La propriété peut être grandement améliorée et il y a 500,000 acres de terres non concédées, mais ces terres ont en général 20 lieues de profondeur sur pas plus de une ou deux lieues de front, et la grande partie couvre un pays montagneux et ne sera pas concédée probablement d'ici à longtemps, et ne croit pas en conséquence que la mesure proposée pour la division de la propriété soit avantageuse. Si l'on est décidé de donner suite à la proposition à l'égard de lord Amherst, le moment est particulièrement favorable, mais ce sera toujours un acte impopulaire, qui créera beaucoup de mécontentements. Dans

1801.

son (de Milnes) discours il a fait connaître l'intention de Sa Majesté d'établir des écoles gratuites, et cela a eu le plus heureux effet pour empêcher toute allusion aux biens des Jésuites. L'Assemblée prépare un bill pour seconder les vues de Sa Majesté et pour autoriser l'établissement, dans les paroisses, d'écoles sous le contrôle du gouvernement exécutif. Si le clergé catholique romain n'emploie pas son influence à combattre la proposition, le bill sera probablement adopté, mais ce dernier paraît avoir jusqu'ici empêché l'instruction dans la province. Les bâtiments et lots de ville dans Québec et Montréal, qui seront réservés à la Couronne, peuvent être considérés comme plus que l'équivalent de la dépense à encourir pour l'établissement d'écoles gratuites. Cela est démontré par le document (C) contenu sous ce pli, lequel mentionne que le collège des Jésuites à Québec, aujourd'hui en la possession de la division militaire, suffit pour loger de 1,500 à 1,800 hommes, sans compter des magasins pour une quantité immense de provisions. Il faut que les Canadiens perdent tout espoir de voir le bâtiment rendu à son but primitif; mais en déclarant que c'est l'intention d'établir des écoles publiques, on fait naître l'espérance d'un avantage équivalent. Soumettra au conseil la question de la quantité de terres de la Couronne qu'il faudra réserver pour les fins de l'éducation, et transmettra son rapport. Page 94

Sous pli.—Plan des biens des Jésuites dans la province de Québec. 98a
Rapports des commissaires et états tabulaires. 100 à 117

23 février,
Québec.

Milnes à Portland (n° 43). Attire l'attention sur l'absence de Joseph Bunbury, qui retire la solde de sous-agent des affaires indiennes à Montréal, bien qu'il soit absent depuis 1799. Rappelle la charge vacante et recommande la nomination du lieutenant-colonel Dechambault, sous-surintendant des sauvages Abénakis et de Saint-François pour le remplacer lui-même dans ce dernier poste par le major de Salaberry. Dans l'espérance que ces nominations seront approuvées, il va délivrer des commissions afin que l'on puisse transiger les affaires de ces divisions. 132.

24 février,
Québec.

Le même au même (n° 44). A reçu les dépêches. Prendra des mesures pour recouvrer de Finlay la balance due aux postes, mais craint qu'il n'ait pas assez de biens pour faire face à ce qu'il doit. Envoie une estimation de la valeur des terres incultes pour indiquer la proportion de terres qui devra être accordée aux membres du conseil exécutif. Un township de dix milles carrés, déduction faite des dépenses d'arpentage, etc., (énumérées) est estimé à une valeur d'un peu moins de £2,500. Explique comment le règlement concernant les concessions à des associés a été secrètement mis de côté, ce qu'il serait contre la dignité d'un conseiller de l'exécutif de faire; il recommande en conséquence qu'il ne soit fait de concessions qu'aux membres du conseil seulement, et non aux membres avec associés. 134

17 mars,
Québec.

Le même au même (n° 45). Attire l'attention sur le cas de Michel Kiatherati, sauvage trouvé coupable de meurtre en mars 1799 et condamné à être pendu le 22 du mois, mais dont l'exécution a été suspendue par Prescott jusqu'à ce que le roi ait signifié son bon plaisir. Le recommande à la clémence. 137

26 mars,
Québec.

Le même au même (détachée et confidentielle). Craint qu'il n'y ait plus d'unanimité dans le conseil, car il ne peut plus compter sur la franche coopération du juge en chef Osgoode. Sa conduite (de Milnes) conciliante à l'égard d'Osgoode jusqu'à ce qu'il eut adopté des manières et une tenue positivement irrespectueuses, et opposé violemment une mesure de grande importance pour la province. Sa conduite provient en partie de ce qu'il a refusé de démettre le juge DeBonne, dont la conduite, depuis qu'on a fait des plaintes, a été satisfaisante. Le désir d'Osgoode d'être le seul à conseiller et à pousser les mesures du gouvernement, et il est offensé si l'on écoute les autres membres du conseil. Il

1801.

ne garde plus aucun décorum et il montre son hostilité à son (de Milnes) administration. Son refus d'approuver les mesures proposées n'est pas considéré reprehensible, mais la conduite qu'il tient à cet égard l'est. Donne des détails au sujet du bill concernant le palais de justice à propos duquel le différend avec Osgoode s'est produit, ce bill donnait satisfaction et au Conseil et à l'Assemblée; il fait remarquer la position embarrassante du lieutenant-gouverneur par suite de la conduite du juge en chef.

Page 142

10 avril,
Québec.

Milnes à Portland (n° 46). Donne l'explication de sa manière d'agir relativement aux nominations dans la division des Sauvages, sa réponse aux représentations du duc de Kent que ces nominations sont du patronage du commandant en chef. Donne les raisons pour lesquelles il a nommé Dechambault et de Salaberry.

152

16 avril,
Québec.

Le même au même (n° 47). Envoie extrait du bill relatif aux LODS et VENTES et rapport du procureur général sur la matière; ce rapport est transmis par suite de l'opposition et du protêt d'Osgoode. S'accorde avec le procureur général lorsqu'il dit que ce n'est pas seulement une question de saine politique, mais que le bill fait un important pas vers l'abolition de la tenure féodale dans la province, ainsi que la chose est pleinement expliquée dans le rapport du procureur général. Peu seulement doivent les LODS et VENTES au roi, tandis qu'ils sont payés aux seigneurs et aux deux séminaires de Québec et de Montréal par 99 personnes sur 100; toute taxe que la Couronne aurait cherché à prélever sur la population en corps aurait pu paraître injuste tant que les LODS et VENTES dus par les seigneurs et les Séminaires ne seraient pas réclamés. N'a pas d'indice que la mesure soit impopulaire, et de plus elle a pris naissance dans l'Assemblée et non pas au Conseil exécutif, le message de Dorchester ayant donné la sanction de Sa Majesté à cette intervention. Le caractère respectable de la commission nommée d'après l'acte. On s'attend qu'il sera présenté à la prochaine session un bill pour changer les LODS et VENTES dans la censive de Sa Majesté, ce qui sera suivi, on l'espère, d'un changement semblable et qui obligera la Chambre à prélever cette somme, laissant le revenu territorial à l'usage des dépenses générales de la province.

157

Sous pli. Extrait de l'Acte pour venir en aide aux personnes tenant des terres ou propriétés immobilières de Sa Majesté EN ROTURE pour lesquelles des LODS et VENTES ou droits de mutation sont exigibles.

163

(L'Acte lui-même se trouve dans le troisième volume des Statuts 41, George III (1801), ch. 3.)

Protêt du juge en chef Osgoode.

172

Rapport du procureur général en date du 4 avril 1801.

175

Compte du revenu de la province depuis le commencement du nouveau régime jusqu'au 10 janvier 1794.

193

Extrait du journal de l'Assemblée en date du 26 janvier 1801, avec la résolution de considérer le message du 29 avril 1794, en tant qu'il a trait au revenu casuel, celui des domaines et les *lods* et *ventes* et les droits de quint dus à Sa Majesté.

197

Réponse des membres du Conseil au protêt d'Osgoode.

199

15 mai,
Québec.

Milnes à Portland (n° 48). Rendant compte de la conduite irrégulière d'Osgoode relativement à la résolution de préparer un *registre terrier* (registre de terre) des propriétés immobilières tenues *en roture* dans la censive du domaine de Sa Majesté, et les documents suivants.

205

Sous pli, A.—Adresse de l'Assemblée demandant la préparation d'un *registre terrier*, instruction donnée de le présenter. Renvoyée au procureur et au solliciteur général.

211

B.—Rapport du procureur et du solliciteur général.

212

1801.

C.—Ordre de renvoi dans le Conseil concernant la voie légale à suivre pour la confection du *registre terrier*. Page 215

D.—Rapport d'un comité du Conseil sur les moyens proposées par le procureur et le solliciteur général pour la confection du *registre terrier*. 217.

(Voir pour suite de la liste Q. 86-2.)

6 juin,
Whitehall.

Portland à Milnes. Sa dépêche (n° 42) relative aux biens des Jésuites a été transmise au conseil privé. Les nominations de Dechambault et de de Salaberry (n° 43, p. 132) sont approuvées. Par suite du calcul de la valeur des terres (n° 44, p. 132), les six conseillers qui ont assisté constamment aux assemblés du comité des terres recevront chacun un quart de township sans associés. On laisse à sa discrétion de décider la part à accorder à M. Gill et à M. Lee et s'il en doit être accordée aux autres conseillers. Il a plu à Sa Majesté de gracier Michel Kiathe-rati. 139

(Pour date (le jour ayant été laissé en blanc) voir page 138.)

4 novembre,
Québec.

Extrait de la lettre de Milnes à Portland (n° 37) publiée dans le vol. Q. 86, p. 248, comportant qu'on n'a pas encore déterminé exactement la valeur annuelle des biens des Jésuites. 2

LIEUTENANT-GOUVERNEUR R. S. MILNES—1801.

Q 86-2.

1801.
Du 8 janvier
au 8 avril.

Journaux de l'Assemblée législative pendant la première session du troisième parlement provincial. Page 353 à 458.

Journal de la Chambre d'assemblée pendant la même période, titre seulement. 459

Les statuts de la province du Bas-Canada, titre seulement. 460

(Le journal et les statuts qui se trouvent dans les archives, en imprimés, n'ont pas été copiés.)

15 mai.

Suite des documents ayant trait au *registre terrier*, etc., contenus dans la lettre de Milnes, n° 48, datés comme dans la marge E.—Copie de l'écrit annexé au rapport d'un comité du Conseil au sujet de la voie légale à suivre pour la confection du *registre terrier*, etc. 219

F.—Procès-verbal du Conseil relativement à la voie légale à suivre, etc. 221

G.—Rapport d'un comité du Conseil sur l'écrit annexé à son rapport. 223

H.—Procès-verbal du Conseil, lettre et rapport au sujet du protêt signé par le juge en chef. 227

16 mai,
Québec.

Milnes à Portland. Envoie les dépêches en duplicata par un navire chargé de maïs. 240

18 mai,
Québec.

Ryland à King. Demande les règlements de l'École de pilotes au sujet des pilotes. 241

10 juin,
Québec.

Milnes à Portland (n° 49). Envoie des ampliations des actes passés à la dernière session et des copies des journaux du Conseil. Observations sur deux actes. 1. Pour expliquer et modifier la loi relative aux dernières volontés et testaments. Transmet copie de l'opinion du procureur général, du protêt du juge en chef Osgoode, et des remarques par P. L. Panet. 2. L'acte relatif aux *lods et ventes* au sujet duquel il a déjà été donné des détails complets. Trois bills ont été réservés pour la sanction royale. 1. Acte à l'effet de déclarer le serment décisoire, ou *serment décisif*, admissible dans les causes commerciales comme dans les autres causes civiles dans cette province." Ne peut conseiller que le roi le sanctionne. 2. Le bill pourvoyant à l'établissement d'écoles publiques

1801.

n'est pas tout ce qu'il pourrait désirer, mais comme il pourra servir de base à un plan plus approuvé, il recommande que la sanction lui soit accordée. 3. Le bill de la muraille de Montréal, au sujet duquel il transmet tout ce qui a été fait en la matière au cas où il faudrait plus ample examen au point de vue militaire.

<i>Sous pli.</i> A.—Liste des bills sanctionnés.	Page 246
B.—Rapport du procureur général au sujet de l'acte pour expliquer et modifier la loi concernant les dernières volontés et testaments.	
C.—Protêt du juge en chef à l'égard de cet acte.	257
D.—Observations sur le protêt par le juge P. L. Panet.	259
E.—Liste des bills réservés.	269
F.—Rapport du procureur général sur le bill pour déclarer le serment décisoire admissible, etc.	270
(1). Rapport du colonel Gother Mann, en date du 3 août 1791, sur les murs d'enceinte de Montréal, leur enlèvement, etc.	277
(2). Extrait d'une lettre de Dundas à Dorchester, en date du 17 juillet 1793, au sujet des murs.	284
(3). Extrait du discours de Prescott en date du 26 janvier 1797 et copie de son message à l'Assemblée au sujet des murs.	286.
(4). Bill pour démolir et enlever les vieux murs et fortifications de Montréal (anglais 290; français 318).	290 à 318
(5 et 6). Extraits des lettres de Portland à Prescott, en date du 13 juillet et du 4 novembre 1797.	346 à 349
Liste des documents inclus.	350

—————
LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES—1801.

Q 87—1.

1801.
10 juin,
Québec.

Milnes à Portland (n° 50). A reçu les dépêches, et les questions qui y sont traitées ont été soumises au Conseil. Le rapport sur la pétition de Gale et les documents ont été reçus trop tard pour être transcrits afin de les expédier par le présent courrier. On a fait publier la proclamation concernant les titres royaux et les pavillons ou couleurs que doivent porter les navires sur vaisseaux anglais. (*Voir* pour ces proclamations la série C. du vol. 245, pages 19 et 20). A reçu l'acte ordonnant d'admettre Williams, Crigie et Panet membres honoraires du conseil exécutif; les deux premiers ont été assermentés, mais comme Panet est absent, en fonctions officielles, il ne peut dans le moment profiter de ses services. Page 5

10 juin,
Québec.

Le même au même (n° 51). Envoi les procès-verbaux du Conseil sur les terres non cultivées de la Couronne du 15 août 1800 au 28 février 1801. 7

Procès-verbaux du 10 septembre. Le rapport du 25 août sur le township de Stanstead est soumis au Bureau. (*Voir* pour les noms la liste alphabétique).

Procès-verbaux du 17 octobre. Rapport sur la demande de la milice anglaise qui a servi pendant le blocus de Québec, 1775. 6

Le township de Granby lui sera accordé d'après une proportion déterminée, suivant le grade de chacun. 13

Rapport sur le township d'Hereford. 15

Rapport sur le township de Stukely. 17

Rapport sur le township de Broughton. 20

Rapport sur le township d'Eaton. 23

(*Voir* pour les noms les listes alphabétiques des concessionnaires de ces townships.) Procès-verbaux du 29 octobre. Rapport sur la pétition de John Black. 31

1801.

Rapport des délibérations du comité des terres sur diverses pétitions. Page 32

(Voir la liste alphabétique).

Procès-verbaux du 29 novembre. Rapport au sujet de diverses pétitions. (Voir la liste alphabétique).

Procès-verbaux du 6 janvier 1801. Rapport sur diverses pétitions. 58
(Voir la liste alphabétique).

Procès-verbaux du 27 janvier. Rapport du comité des terres. 62

Sur le township de Shefford. 63

Sur le township de Barnston. 67

(Voir les listes alphabétiques).

Procès-verbaux du 28 février. Rapport sur le township d'Ascott. 72

Diverses pétitions. 77

Sur le township d'Orford. 84

Sur le township de Bury. 89

Sur le township de Stanstead. 90

(Voir les listes alphabétiques).

Ordres d'arpentage de différents townships. 91

10 juin,
Québec.

Milnes à Portland (confidentielle et détachée). Remarques sur les probabilités de l'abolition des *lods et ventes* (droits de mutation) par suite de l'effet de l'acte sur la matière et la facilité d'acquérir des terres en franc et commun socage qui s'en suivra, et l'union des Anglais et des Canadiens. Ne peut expliquer le peu de succès qu'à eu l'établissement du bataillon canadien. Avait compris que le patronage de ce corps appartenait à la division civile, mais constate qu'il est du ressort du commandant en chef. Si le patronage appartenait au gouverneur, comme c'est le cas dans les autres colonies, ce pourrait être un moyen d'attirer des Canadiens. S'efforcera d'obtenir un changement dans les rapports entre le clergé catholique romain et le gouvernement. Pour bien connaître l'état de la milice il fera le tour de la province, en imputant les frais du voyage au compte des dépenses imprévues. 93

Le même au même (n° 52). Transmet les relevés de l'officier de marine sur le nombre de navires arrivés à Québec, ou qui en sont partis, du 10 octobre 1800 au 5 janvier 1801. 97

12 juin,
Québec.

Le même au même (n° 53). Envoie lettre du colonel de Longueuil, du 1er bataillon des volontaires canadiens royaux, contenant une lettre de change de £500 sterling, la contribution volontaire des officiers et soldats du corps pour poursuivre la guerre. 98

Sous pli. Lettre de Longueuil, en date du 12 juin. 99

Réponse de Milnes, en date du 12 juin. 100

12 juin,
Québec.

Milnes à Portland. Envoie le rapport du procureur et du solliciteur général sur la pétition de Bell et Monro, de demander un loyer aux fermiers des mines de fer à Batiscan. 101

Sous pli. Rapport en question. 102

12 juin,
Québec.

Milnes à Portland (n° 54). Transmet la copie d'un nouveau protêt du juge en chef Osgoode et le compte rendu des circonstances dans lesquelles il a été présenté. Les autres membres du Conseil ne veulent pas l'admettre, et pour éviter une décision il a dit qu'il le transmettrait pour le faire soumettre à Sa Majesté. A examiné les registres pour connaître la pratique relativement à la réception des protêts. A l'époque d'Hamilton et de Hope on a permis ces dissentiments, mais depuis 1792 il n'est inscrit qu'un protêt, et dans ce cas le nom de la personne est simplement mentionné. A l'époque de Dorchester on a rayé les noms des membres pour ou contre un arrêté du Conseil, mais dans le cas d'un arrêté du Conseil concernant des honoraires il a été permis d'inscrire dans les procès-verbaux les mots "Sur division". Autres remarques sur les circonstances et sur le danger pour une colonie dans laquelle il existe des

1801.

opinions religieuses et politiques différentes, de permettre une ligne de conduite comme celle que demande le juge en chef. Page 105

Protêt d'Osgoode et ses raisons. 110

Note de différents devoirs concernant les protêts. 113 à 130

13 juillet,
Whitehall.

Portland à Milnes. Les dépêches 48 et 49 ainsi que votre lettre détachée et confidentielle du 29 avril ont été soumises au roi. (La date exacte de la lettre détachée et confidentielle est le 26 mars, voir Q. 86-1, p. 142.) Bien que l'acte pour venir en aide aux personnes occupant des terres *en roture* n'ait pas été présenté d'une manière strictement formelle, il était pleinement autorisé par le message de lord Dorchester. Veut bien croire que l'opposition d'Osgoode provient de motifs louables, mais ne peut que regretter qu'en refusant de communiquer avec lui il a empêché qu'il fut pris des mesures pour obvier à ses objections. La politique des mesures est une politique déclaratoire des droits de la couronne, et leur exercice est moins dangereux pour le sujet. L'application des sommes provenant de l'exécution de l'acte, étant laissée à Sa Majesté, il n'y a pas lieu à l'adoption d'un acte pour autoriser cette application. La Chambre d'assemblée devra naturellement rembourser l'argent qu'il est dit avoir été avancé dans la dépêche n° 48. La règle relativement à l'inscription des protêts dans les procès-verbaux du Conseil exécutif peut être celle suivie dans le Conseil privé, où il existe la plus grande liberté de parler, mais il n'est pas inscrit de protêts dans les procès-verbaux. N'a pas d'objection qu'il soit payé des honoraires au procureur général en sus de son traitement. 2

13 juillet,
Québec.

Milnes à Portland (n° 55). Envoie les procès-verbaux du Conseil au sujet des terres de la Couronne, du 1er mars au 5 juillet. Cuyler a reçu 10,000 acres pour lui-même et sa famille. 132

Procès-verbaux du 6 avril. La pétition de Cuyler est renvoyée à un comité du Conseil. La lettre concernant les seigneurs de Saint-Hyacinthe écrite à M. de Larue et le rapport sur la ligne postérieure limitant les townships de Milton et de Granby sont également renvoyés au comité. 133

Procès-verbaux du 14 avril. Rapport sur la ligne postérieure limitative de Saint-Hyacinthe. 134

Procès-verbaux du 25 mai. Rapports du comité des terres sur les pétitions. 138

(Voir pour noms la liste alphabétique.)

Rapport sur la seigneurie de Saint-Hyacinthe. 141

Rapport sur la pétition de Jeremiah, aîné et jeune, et Peleg Spencer. 142

Rapport sur le township de Brampton. 144.

Rapport sur le township de Newport.

(Voir pour les noms la liste alphabétique.)

1er août,
Québec.

Milnes à Portland (détachée et confidentielle). Envoie un rapport de Mr. Graham adressé à Burton et qui lui est maintenant soumis (à Milnes). Le défaut de précision dans les lettres personnelles de Graham au sujet d'une tentative de soulever une rébellion au Canada. Détails au sujet de Graham. Burton ni lui ne sont disposés à ajouter foi à ses dires, mais comme il était employé par l'Etat il ne peut négliger d'envoyer ses renseignements. Nouvelles reçues de Bolton, un gentleman anglais, au sujet d'une conversation entendue: qu'Ira Allen obtenait du Vermont de faux certificats que les armes prises dans "l'Olive Branch" étaient pour la milice de cet Etat. Un des hommes tenant cette conversation a fait une déposition, ci-jointe. Bolton s'est chargé de faire plus ample enquête. 151

Sous pli. Renseignements fournis par Graham (imprimés en entier dans le rapport sur les archives de 1891). 156, 158.

Dépositions de Jean Jagnar (Gagnon?) de Château-Richer, habitant autrefois avec Holgate à Swanton, Vermont, au sujet des assemblées tenues là dans le but de prendre des mesures pour s'emparer de la pro-

1801.

vince de Québec, assemblées qui avaient lieu deux ou trois fois, mais jamais moins d'une fois par semaine, et auxquelles assistaient McLane, exécuté depuis, Silas Hathaway, de St.-Albans, Ira Allen, de la Rivière-à-l'Oignon, et 30 ou 40 autres (dont plusieurs autres noms mentionnés). La proposition faite par Ira Allen d'obtenir des armes de la France, les moyens par lesquels on espérait détourner les soupçons et faire croire que les armes étaient destinées à la milice du Vermont. Page 161

2 août,
Hawkhurst.

Prescott à lord Pelham. Envoie copie de la lettre en date du 15 novembre 1799 au duc de Portland; l'enquête demandée, rien n'a encore eu lieu, renouvelle sa demande et se déclare prêt à reprendre son gouvernement 167

Copie attestée de la lettre en question à Portland demandant une enquête sur sa conduite et celle du Conseil exécutif, et un exposé des points en contestation relativement aux concessions de terres. 168

7 août,
Québec.

Milnes à Portland (n° 56). Envoie le dernier rapport des commissaires des biens des Jésuites et un sommaire des loyers perçus jusqu'en avril dernier. Dunn, le président de la commission, qui fait voile pour Londres par la présente occasion, pourra donner de plus amples renseignements. Il pourra aussi donner des renseignements concernant les LODS et VENTES et en général sur les affaires de la province. 176

Sous pli. Rapport. 178

Relevé des comptes. 180

11 août,
Québec.

Milnes à Portland (n° 57). Ne manquera pas d'observer tout ce qu'il pourra survenir d'important dans les procès-verbaux du Conseil exécutif; les procédés relativement à l'érection de paroisses protestantes ne sont pas encore terminés; le rapport du procureur général sera soumis au Conseil. Envoie les procès-verbaux concernant les terres de la Couronne du 26 mai au 6 juillet, contenant la pétition de Gale, etc. Ne peut donner d'opinion, car l'affaire a eu lieu avant son entrée en fonctions. Envoie un rapport sur la cause des héritiers de feu le révérend M. Toosey; l'injustice de forcer des sujets de naissance de Sa Majesté, qui peuvent se trouver dans quelque autre partie de ses possessions, de comparaître devant les commissaires pour prêter le serment d'allégeance, etc., avant d'obtenir des terres. Demande l'autorisation de dispenser de cette obligation. A attiré l'attention du Conseil exécutif sur la nécessité de poursuivre les affaires des terres aussi rapidement que possible; les retards causés par l'âge et les infirmités de l'arpenteur général. 181

Procès-verbaux du 6 juillet. Rapport sur la pétition de Gale, au nom de divers solliciteurs, avec preuve annexée, etc. 185

(Voir pour les noms la liste alphabétique.)

Rapport du comité des terres sur les pétitions. 228

(Voir pour les noms la liste alphabétique.)

Procès-verbaux du 26 août. Rapport sur les arpentages de certains townships. 231

(Voir la liste alphabétique.)

Rapport sur la pétition de Kenelm Chamber au nom de la veuve et des héritiers de feu Philip Toosey. 236

Autres rapports. 238 à 242

13 août,
Québec.

Milnes à Portland (n° 58). A soumis au Conseil la correspondance au sujet de la culture du chanvre. A fait faire des expériences dont le résultat sera soumis à la législature, et il a chargé Isaac Winslow Clark du soin de les faire. 243

Rapport du Conseil exécutif sur la culture projetée du chanvre. 245

13 août,
Québec.

Milnes à Portland (n° 59). Il a reçu les ordres de prendre les mesures nécessaires pour recouvrer £1,500 dus par Hugh Finlay aux postes; ses moyens; comment on pourrait obtenir une partie de la dette. 251

1801.

- Rapport du procureur général dans le cas de Finlay. Page 256
 Pétition de Hugh Finlay. 259
 Témoignage portant de nombreuses signatures en faveur de Hugh
 Finlay. 266
- 14 août, Québec. Milnes à Portland (n° 60). Envoie les relevés transmis par l'officier de marine du nombre des navires arrivés à Québec ou qui en sont partis, du 5 avril au 5 juillet. 269
- 14 août, Québec. Le même au même (n° 61). Envoie des documents pour montrer quelles mesures il a prises dans le doute concernant la formation de la cour criminelle en vertu de l'Acte de la Judicature. A demandé à M. le juge Williams de prendre la présidence dans le comité du Conseil exécutif par suite de la maladie de Finlay, qui remplissait cette fonction. 270
- Sous pli.* Représentations des juges-puînés du banc du roi, Québec concernant l'absence du juge en chef de la cour criminelle tenue à Trois Rivières. 271
- Ryland au juge en chef Monk, en date du 18 juillet, lui demandant de prendre des arrangements pour les termes criminels de Québec et de Trois-Rivières, par suite de l'absence du juge en chef Osgoode. 272
- Monk à Ryland, en date du 20 juillet, lui disant qu'il remplira les fonctions pendant l'absence d'Osgoode. 273
- Ryland au procureur et au solliciteur général, le 22 juillet. Leur demandant leur opinion sur la constitution régulière des cours durant les termes criminels en l'absence du juge en chef. 274
- Rapport commun du procureur et du solliciteur général sur le sujet. 275
- Le juge en chef Monk à Milnes, 12 août. Signale les objections à ce qu'on délivre la commission pour la tenue d'une cour d'Oyer et Terminer. 280
- Ryland à Monk, le 14 août, que le lieutenant-gouverneur désire ajouter son nom à la commission de la cour d'Oyer et Terminer, mais s'il y a quelque moyen de le dispenser de certaines fonctions, le lieutenant-gouverneur sera heureux de le prendre. 283
- 3 septembre Downing Street. Lord Hobart à Milnes. Accuse réception de dépêches. Comme Osgoode est ici il n'est besoin de rien ajouter au sujet de l'insertion des protêts dans les procès-verbaux du Conseil. Le témoignage de zèle et de loyauté donné par les volontaires canadiens royaux. La satisfaction de Sa Majesté en recevant du corps £500 de contributions volontaires. 131

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES ET DIVERS—1801.

Q 87-2.

1801.
22 juillet,
Postes.

Freeling à King. S'informant s'il a été reçu une réponse au sujet du montant dû aux postes par Hugh Finlay. Page 513

Sous pli. Lettre du directeur général des postes, le 6 octobre 1800, au duc de Portland, lui demandant de confier la réclamation contre Hugh Finlay aux officiers en loi de la Couronne afin de recouvrer les £1500 dus aux postes. 514.

22 août,
Hawkhurst.

Prescott à Hobart. Vient d'apprendre qu'il a remplacé Portland. Lui envoie une copie de la lettre adressée à ce dernier le 15 novembre 1799. (*Voir* Q. 87-1, pp. 167, 168.) 285

29 août,
Londres.

Gale à Sullivan. Transmet une pétition au nom des concessionnaires de terres dans le Bas-Canada qui n'ont pu obtenir de titres légaux. 293
 (*Voir* pour pétition, etc., Q, vol. 90.)

- 1801.
- 12 septembre, James Court à John Sullivan. Envoie la copie des règlements et instructions que les pilotes employés en vertu d'un permis de la corporation devront observer, et d'autres documents. Page 515
Ecoles de Pilotes, Londres.
- 16 septembre, Milnes à King. Rappelle que les renseignements fournis par Graham ont été jusqu'à un certain point confirmés et qu'un petit nombre d'Américains avaient formé à Montréal une société sur les principes du jacobinisme et de l'illuminisme, ayant un nommé Rogers à leur tête. Cinq ou six ont été arrêtés; Rogers s'est échappé. 297
Québec.
- 20 septembre, Prescott à Hobart. Envoie la correspondance, etc., au sujet des honoraires, afin que Sa Seigneurie puisse juger s'ils ne devraient pas être payés à son agent le major Green. 299
Star Green.
- 13 octobre, Hobart à Milnes (n° 2). A reçu les dépêches, auxquelles il répondra longuement prochainement. Le rapport sur la pétition de Gale a été transmis aux lords du Conseil. Recommandera le cas de Finlay au directeur général des postes. 290
Downing Street.
- 16 octobre, Milnes à Hobart (n° 1). A été informé que Sa Seigneurie avait pris le contrôle du département des colonies. A reçu les autres dépêches. Prendra des mesures pour accorder à Caldwell la moitié d'un township, ainsi que cela lui est recommandé. 303
Québec.
- 17 octobre, Sullivan à Milnes. Envoie les lettres et les documents de l'école des pilotes au sujet des pilotes. 396
Downing Street.
- 24 octobre, Milnes à Hobart (n° 2). Outre les documents déjà transmis, envoie une lettre de Monk et la réponse au sujet des mesures à prendre pour former une cour criminelle régulière. A délivré deux commissions, l'une pour la cour d'Oyer et Terminer, l'autre pour la cour pour l'évacuation des prisons, le nom de Monk se trouve dans les deux. 305
Québec.
- Monk à Milnes, 15 août, discutant la méthode régulière d'administrer les cours criminelles. 306
Réponse en date du 3 septembre. 309
(Voir pour les autres documents sur la matière Q 87-1 à partir de la page 270.)
- 24 octobre, Milnes à Hobart (n° 3). Envoie un duplicata de la lettre à Portland, qu'il a été pris des mesures pour obtenir les terres afin de faire face aux obligations de Finlay envers les postes. Transmet l'arrangement à cet effet. 311
Québec.
- Arrangement concernant le transfert et la note des terres échéant à Finlay. 312
- 25 octobre, Milnes à Hobart (n° 4). Contient la demande de marchandises pour les sauvages, nécessitées par la perte du *Sovereign*. 314
Québec.
- 27 octobre, Monk à Hobart. Demande la charge de juge en chef de la province, laquelle deviendra vacante si Osgoode demeure en Angleterre. 315
Québec.
- Documents accompagnant la demande. 318, 323
- 28 octobre, Milnes au même (n° 5). Envoie les relevés de l'officier de marine des navires arrivés à Québec ou qui en sont partis, du 5 juillet au 10 octobre. 325
Québec.
- Le même au même (n° 6). Envoie les procès-verbaux du Conseil sur les terres de la Couronne, depuis le 7 juillet jusqu'à date. 326
- Procès-verbaux du 21 juillet. Rapport sur la pétition de Jane, veuve de Moses Cowan. 327
- Rapport sur l'arpentage de Brampton, avec preuve, etc. 328
- Rapport sur l'à-propos de fixer une période pour l'achèvement des affaires des terres. 338
- Procès-verbaux du 14 août. Rapport concernant la publication d'une liste des demandes des solliciteurs, afin que ces derniers unissent leurs efforts pour presser les choses. 343

1801.

	Rapport sur deux lettres de l'arpenteur général.	Page 344
	Rapport sur les pétitions pour terres.	349, 358
	(Voir pour les noms la liste alphabétique.)	
	Procès-verbaux du 14 septembre. Rapport sur les pétitions pour terres, avec journal, etc.	359
	Rapport de la pétition d'Alexander Ellice pour l'arpentage de la partie non concédée de Clifton.	371
	Rapport sur le township de Shenley.	374
	Instruction d'arpenter les terres non concédées de Farnham et de Clifton	375
28 octobre, Québec.	Milnes à Hobart (No 7). Renvoie à la dépêche du 1er août à Portland, relativement à la dénonciation par Graham d'une conspiration, mais elle était si vague qu'elle méritait à peine qu'on s'en occupât. (Voir Q 87-1, p. 151) Envoie d'autres renseignements. (En substance ceux communiqués à King dans la lettre du 16 septembre, à la page 297.) La milice a été convoquée et a agi avec empressement, un changement pour le mieux, car dans une occasion précédente elle avait montré tant de répugnance que l'on avait cru à propos de ne pas donner suite à cet ordre; ne doute pas que cet empressement soit dû au fait qu'il a fait lui-même la revue de la milice, ce que n'avait encore jamais fait le représentant du roi, et la répétition annuelle de la revue aurait le meilleur effet. Il se forme à Montréal des associations de police composées des habitants les plus respectables; 600 fusils y ont été placés par Hunter, à l'usage de la milice. Thornton a reçu avis des desseins que l'on projette, dit-on, dans le Vermont, et on emploie une personne sûre pour surveiller Ira Allen et ses associés. Une correspondance est commencée avec les curés afin de connaître l'arrivée des étrangers ou des personnes suspectes dans les paroisses. Le gouvernement des Etats-Unis ne paraît pas avoir connaissance des projets, en sorte qu'il est à supposer que Ira Allen est à l'emploi des émissaires de la France.	377
	<i>Sous pli.</i> Rapport du procureur général (Sewell), en date du 21 septembre, concernant la Société Civile de Montréal. (Une société secrète pour renverser le gouvernement, dont il est donné un état détaillé des méthodes, etc.)	383
	Second rapport du procureur général, en date du 23 octobre, sur la société civile de Montréal, dont Ira Allen, le principal dans la conspiration de McLean, était le chef, et qui avait pour premier objet de piller Montréal. Détails sur les plans des conspirateurs.	392
	Extraits des parties essentielles des dépositions et documents relatifs à une société secrète formée à Montréal et à l'invasion projetée de la province du Bas-Canada de Sa Majesté.	400
	Proclamation en date du 15 octobre 1801, convoquant la milice.	418
5 novembre, Québec.	Milnes à Hobart (n° 8). Envoie un état des contributions volontaires pour poursuivre la guerre, avec lettres de change au montant de £385, 9 ch. 5 d. sterling, le montant net des souscriptions.	422
	<i>Sous pli.</i> Etat des souscriptions et des dépenses.	423
6 novembre, Québec.	Milnes à Hobart (n° 9). Avait informé Portland que M. Isaac W. Clarke faisait des expériences de culture du chanvre, envoie des échantillons de son chanvre et du chanvre cultivé par William Grant à Québec. Recommandera à la législature des mesures pour encourager la culture du chanvre dans la province.	424
16 novembre, Québec.	Le même au même (n° 10). Rapporte ce qu'il faudra faire pour le procès de Gerge Parrell, accusé de meurtre en pleine mer, par suite d'un jugement de la cour pour l'évacuation générale des prisons, rendu postérieurement au rapport (inclus) du procureur général. Demande qu'il soit délivré une nouvelle commission pour juger des délits commis sur mer.	426

1801.

Rapport du procureur général sur la commission de l'Amirauté pour juger des félonies sur mer en vertu du Statut 11 et 12 Guil. III, c. 7.

25 novembre,
Québec.

Page 428

Milnes à Hobart (n° 11). Conformément aux instructions de Portland de donner un demi-township à Caldwell, il en a donné avis à ce dernier, et il transmet sous ce pli copie de la lettre venue de lui (Caldwell) et la réponse. Lui a fait concession du quart du township de Westbury, mais ne peut donner de réponse définitive concernant Melbourne, car cela est soumis à un comité du Conseil. A part les deux quarts du township, Caldwell recevra 1,000 acres dans Granby et Milton, et sa proportion en sa qualité de colonel de milice pendant le siège de Québec. 437

Lettre de Caldwell, datée de Belmont le 10 novembre, discutant les conditions de la concession qui lui est faite et acceptant dans l'inter- valle le quart du township de Westbury. 439

Ryland à Caldwell, le 14 novembre, il lui sera délivré un acte pour le quart du township. 442

25 novembre,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 12). D'après tous les renseignements qu'il a obtenus, les projets de créer des troubles ont été abandonnés, et il espère que la chose ne se renouvellera plus. 443

3 décembre,
Downing
Street.

Hobart à Milnes (n° 3). A reçu les dépêches. La lettre en faveur de Finlay a été envoyée au directeur général des postes. La demande de marchandises pour les Sauvages a été envoyée au bureau de la Trésorerie. Approuve les moyens qui ont été adoptés à la suite de la découverte des plans d'Ira Allen et de ses associés, mais l'on devra surveiller avec une vigilance incessante tous les mouvements. Le roi l'approuve d'avoir reçu personnellement la milice, et il est heureux que ses sujets canadiens aient secondé ses mesures avec tant de zèle et de loyauté. Il ne paraît y avoir aucune objection aux actes transmis, sauf au n° 82, l'acte concernant les dernières volontés et testaments, lequel a été soumis à l'examen du Conseil privé. 419

11 décembre,
Kingston.

W. M. Pitt à Sullivan, sous-secrétaire. Demande une concession de 10,000 acres de terre à Mathew Scott, qui projette de s'établir dans le Haut-Canada. 516

11 décembre,
Postes.

Freeling à Sullivan. La correspondance relative à Québec devra être examinée par le Bureau. 519

14 décembre,
Whitehall.

King au même. Envoie la pétition du juge en chef Osgoode, adressée au duc de Portland en octobre 1800, et que l'on a omis de prendre en considération, cette pétition ayant été par accident séparée des autres documents officiels ayant trait à la province du Bas-Canada. 520

Sous pli. Pétition d'Osgoode. 521

Proclamation de 1763. 523

16 décembre,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 13). Caldwell désire obtenir sa concession à même le reste des townships déjà arpentés et subdivisés. Comprend que ces terres sont réservées pour prélever un fonds afin de payer la dépense du gouvernement civil. Demande des instructions. 444

23 décembre,
Québec.

Le même au même (n° 14). Envoie les procès-verbaux du Conseil sur les affaires d'Etat du 21 juillet au 1er octobre, et concernant les terres incultes de la Couronne, du 29 octobre au 11 novembre. 445

Procès-verbaux du 11 novembre. Rapport sur la pétition du Dr Holmes pour terres. 446

Rapport sur la pétition de Call et d'autres pour terres dans Hatley. 447

Rapport sur le township de Shipton. 452

Rapport sur Granby et Milton. 458

Rapport sur une proclamation et les annonces concernant les terres incultes. 460

1801.

Procès-verbaux du 21 juillet. L. P. Panet prête serment en qualité de conseiller et de juge de la cour d'appel.	Page 464
Procès-verbaux du 14 août. Rapport accompagné de documents concernant le <i>registre terrier</i> (registre des terres).	464
Rapport sur la pétition de John Purss, concernant les empiétements sur le quai du Roi.	468
Procès-verbaux du 14 septembre. Rapport sur les comptes publics pour les six mois finissant le 10 avril.	470
Rapport sur le nouveau bail projeté des postes du Roi.	490
Rapport concernant certaines personnes soupçonnées de trahison à Montréal.	504
Procès-verbaux du 1er octobre. Autre rapport concernant les personnes suspectes à Montréal.	508

NOMS DES PERSONNES QUI ONT DEMANDÉ DES TERRES DANS CE VOLUME.

(Les chiffres à la suite des noms indiquent les pages.)

A.—Abbott, Abiel, sen., 450, Abiel, jun., 449, John, 450; Adams, Henry, 17, Martin, 450; Allen, John, 51, 64, Richard, 52, 64, Thomas, 39; Allsopp, George, 61; Amand, M. dit Villeneuve, 23; Anns, John, 20, Josiah, 18; Antrobus, Catherine Betsy, 238, John, 79, 238.

B.—Barnard, George, 453, Henry, 453, John, 454, Samuel, jun., 144, Stephen, 453, William, 70, 71, 144, 149; Bartlett, Joseph, sen., 69; Joseph, jun., 69, Roswell, 176; Barry, Benjamin, 81, Patrick, 229, T., 229; Bacon, James, 19; Bailey, Abigail, 34, Christopher S., 27, 34, Ira, 34, Israel, 27, John, 34, Mary, 34, Orsamus, 27, Susannah, 34, Timothy, 8, Ward, sen., 33, 34, Ward, jun., 27; Ball, Jonathan, 76; Baldwin, Jabez, 28, Nathan, 29; Beach, Thomas, 30; Beaman, N., jun., 149; Bear, Jacob, 45; Beaujeu, Louis L. de, 47, 48; Bedard, Pierre, 80; Beech, Samuel, 29, Stephen, 449; Bellanger, Jean Bte., 23; Bell, Elias, 55, James, 53, 65, John, 55, 67, Samuel, 55, 67, William, 55, 67; Benedict, Benajah, 73; Bennet, Abel, 30, 42; Berrey, James, 66, 54; Bishop, Benjn., 29, Samuel, 145; Bisson, Clement, 22; Black, John, 31; Blackwood, J., 59; Jacob, 220; Blanchard, Peter D., 450; Blunt, David, 457, Ephraim, jun., 457; Bockes, John, 233; Bomhower, Jacob, 233, John, 233; Bonneau, Joseph, 139; Bonneville, F., 23; Bonney, James, 148; Bomton, François, 23; Bouthillier, Wm., 33; Boynton, Edmund, 90; Boydon, Edmond, 450; Boynton, Wm., 90; Brandon, 238; Broccas, John, 454; Broderick, Michael, 44; Brown, Jacob, 69; Brunson, Lyman, 11, Reuben, 15; Burke, James, 57; Burn, Oliver, 139; Buttolph, Elihu, 69.

C.—Cameron, Duncan, 44, John, 48; Carrigan, Patrick, 51; Carpenter, Stephen, 26; Carter, Stephen, 21; Carthing, James Asa Wait, 46; Cartwright, Almond, 236, Christopher, 235; Catlin, Amos, 457; Catling, John, 232; Carwell, Apthorpe, 30, A., 42, Jedediah, 146, Ozias, 147; Caw, Wm., 61; Chadsey, Job, 448; Chamberlain, David, 450, Timothy, 457; Chandler, K., 236; Chapman, George, 47; Charland, Louis, 47; Cheesman, Abijah, 53; Cheney, David, 85; Childs, Samuel, 145; Clappers, Adam, 234, Adam, jun., 235, Henry, 235; Clarke, Charles, 455; Clark, Ebenezer, 10, Harvey, 450; Coffin, N., 61; Colgrave, Uni, 76; Cook, Calvin, 85, George, 44, John, 27, Philip, 75; Cooper, Jesse, 29; Cosgrove, Henry, 15; Cowan, Jane, 40, 241, Moses, 40, 41, Mills, 239; Creller, Peter, 234; Croncklin, Abraham, 69; Cuyler, Abraham, 78; Cull, Henry, 59, 447, 448; Curtis, John, 11; Cushing, Elmer, 453, Job, 454; Cutler, Anthony, 52, 64, Chas., 30, Royal, 30; Cuyler, Abraham, 133.

D.—Daggit, Asa, 450; Dambourges, — 59; Danford, Samuel, 16; Danforth, Jacob, 229; Daw, Wm., 229; Davis, Joseph, 450; Day, James, 57; Dechambault, E., 140; Deen, Richard, 17; Decoigne, J. B., 139; Dening,

1801.

Jonathan, 18; Derrick, Conrad, 12, Philip, 10; Dewan, John, 56; de Lisle, Rosalie, 57; de Niverville, Jos. B., 79; Dickinson, Joel, 19; Dillon, Richard, 49; Dickinson, Samuel, 85, Stoughton, 18; Dillenback, Henry, 75, Philip, 75; Dolph, Joseph, 70; Dorman, Miles, 146, Samuel, 75; Douglas, Alex., 53, 65, Thomas, 236; Dounan, Ebenezer, 76; Doty, Rev. John, 79; Doying, Daniel, 454, James, 454; Drew, Clement, 68; Duchoquet, Pierre, 60; Dudley, Goodrich, 450; Dumas, Alex., 46; Dunham, S., 232; Durocher, Oliver, 139; Dustin, Wm., 455.

E.—Elderkin, Bela, 62; Ellison, Thomas, 456; Emuck, Henry, 12.

F.—Falls, Abraham, 12; Fanwell, John, 26; Feuilletau, T., 22, J. B., sen., 21, J. B., jun., 21; Ferguson, Alex., 12, A., 43, John, 47, 81, 229, John, jun., 235; Fesendon, Nathaniel, 452; Finlay, Hugh, 232; Filer, Samuel, 10, 11; Fish, Joseph, 448, Samuel, 448; Fortier, Charles, 23; Fosbury, Derrick, 55, Peter, 55; Forsyth, J., 140; Franks, Thomas, 52; Fraser, Daniel, 85; Fremont, Renette, 48; French, John, 28, Levy, 28, Luther, 30, 42; Fride, Dederick, 17; Friott, Abraham, 11, Joseph, 11, Abraham, jun., 10; Frobisher, Joseph, 35, 36.

G.—Gale, Samuel, 185, 186; Gamelin, Joseph, 457; Gautier, S., 48; Germain, Isaac, 81; Gill, Richard, 90; Gleazen, Joseph, 19; Glen, Jacob, 48; Goulder, Thomas, 78; Grant, Benoni, 10; Graves, Edward, 53, 65; Green, Daniel (ou David), 449, Major, 71, Robert, 457; Gregory, John, 35, 38; Griggs, Abraham, 52, Hannah, 57, Ermin, 51, 64; Guay, Andrew, 48.

H.—Hall, Wm., 21, 23; Hams, E., 49; Hardie, Henry, 52, 64; Harron, Alex., 138; Hart, Jonathan, 69; Hastings, Elijah, 453; Hawley, Amos, 10, 27, Asabel, 90, Burton, 90, Eli, 45, Ephraim, 12; Harwood, Elijah, 147; Haycock, Chanorsey, 449; Hayford, S., 145; Hayes, Peter, 53, 65; Heard, Edmund, 148, 149, William, 149; Heliker, Abraham, 70; Hetiker, Isaac, 69; Hicks, John, 454, Joseph, 454; Hide, Ira D., 146; Hill, Thomas, 455; Hitchcock, Ephraim, 449, Luke, 233, Paul, 450; Holmes, Wm., 230, 446; Hogan, Edward, 70; Hogle, John, sen., 235; Holbrook, John, 20, Sylvanus, 85; Herner, Frederick, 18; Hoskyns, Seth, 85, Timothy, 54, 65; Hovey, Chester, 449, Ebenezer, 59, 447, 448, 450; Hoyle, George, 10, John, 10; Hubbard, Bedard, 77, Israel, 450, Samuel, 77; Hudson, Elisha, 159, Wm., 149; Hugh, Joal, 27, Samuel, 27; Hunter, Nancy, 45; Hurlbut, Mary, 90; Hyatt, Abraham, 74, Cornelius, 77, Gilbert, 73, Isaac, 76, Jacob, 76, Joseph, 74; Hyer, Michael, 16.

I.—Ives, Eli, 449, Joel, Hall, 449, Joseph, 448.

J.—Jobert, Benj., 35, 38; Johnson, Sir John, 230, James, 140, Wm. 17; Jones, Thomas, 57; Jordan, John, 29, Philip, 30; Juncken, Henry, 21, 23.

K.—Katzeback, John, 55; Kee, Ephraim, 146, E., 147, S., 146; Keezer, Joseph, 455; Simon, 449; Keller, Hannah, 232; Kemble, Mathias, 233; Kent, Wm., 69; Kimball, George, 30, J., 42; Kilborn, Chas., 11, J., 61; Kinnesson, Al., 66, Isaac, 52, 65, Solomon, 53, 65, Wm., 54; Knapp, Ephraim 148, E., jun., 146, Moses, 73; Knowlton, Luke, 84, 91, 197, 198, Luke, jun., 18, Silas, 19; Koons, Peter, 235; Kreller, Philip, 235; Kutchback, J., 66.

L.—L'Abbé, J. B., 22, Rémi, 23; Lambert, Joseph, sen., 22, Joseph, jun., 22; Lampman, Michel, 235, Stephen, 70, 234; Lane, John, 230; La Mothe, Joseph, 230; Lawrence, Erastus, 19, Elijah, 54, 66, Henry, 18, Isaac, sen., 54, 66, Isaac, jun., 54, 66; Learned, Royal, 28; Lebanon, Jephath, 450; Lee, Wm., 139; Leet, Benjamin, 455; Le Blanc, B., 57; Le Bonnty, John B., 455; Lomis, Caleb, 450; Lennie J., 139; Lemue, T., 44; Lessard, Augustin, 22; Leiveston, David, 456; Lester, Robert, 67, 68, 71, John, 454; Lewis, Ezekiel, 52, 64, Silas, 53, 65; Liddel, James, 16; Little, Taylor, 449; Lobdell, Eben, 75, James, 73, Thomas,

1801.

75; Longmore, George, 229; Lonval, Charles, 47; Lothrop, Charles, 30, 42; Lucan, James, 30; Luther, James, 29.

Mc.—McAllister, Peter, 47, Wm., 30, 42; McBean, Angus, 52; McCarthy, John, 70; McCline, John, 457, Baptiste, 458; McFarlane, Malcolm, 53; McFarland, Malcolm, 65; McGillivray, J., 140, Wm., 35; Mackay, John, 46; McLean, Major L., 60; McNamara, John, 85; McPherson, Malcolm, 79; McTavish, S., 37.

M.—Magoon, Ephraim, sen., 455, Ephraim, jun., 455; Maillet, Chas., 139; Mantle, Joseph, 70, Peter, 90; Mark, John, jun., 55; Martin, Reuben, 449; Martindale, Aaron, 232, Edward, 232, James, 233; Martin, John, 457; May, Calvin, 89, 91; Mercure, Pierre, 48, P., jun., 229; Merrihen, John, 74, Joseph, 74, Thomas, 74; Merriman, Amasa, 450; Milton, 458; Mitchell, J., 54, M., 140; Mittleberger E., 79; Mix, Enos, 448; Mock, John, 53, 65, John, jun., 67, Joseph, 55, 67; Moe, David, 73, Elani, 75, Al., 76, John, 76, Joseph, 76; Moet, Richard, 52; Moffitt, Wm., 54, 66; Mondion, J., 140; Moulton, Benjamin, 456; Morehouse, Mathew, 70; Morrogh, Robt. 67, 68, 71; Morse, John, 19; Morton, Jonas, 449.

N.—Newton, John, 73.

O.—Oates, John, 457; Oakes, T., 79; Ogden, Isaac, 9; Osgoode, Abner, 28, Luke B., 19, John, 20; Osborne, Joseph, 138.

P.—Page, Samuel, 20; Partol, David, 233; Partridge, David, 19, Reuben, 19; Patterson, Andrew, 11; Peckham, Samuel, 76; Peasley, Philip, 450; Percy, John, 27; Pell, Margaret, 45; Perkins, Joseph, 456; Pennoyer, Jesse, 61, 71; Perrault, Francis, 22; Perry, Samuel, 46; Pierce, Joseph, 145; Pinard, J. B., 49; Plushing, John, 454; Plummer, John, jun., 85; Poelin, François, 22; Pollock, Wm., 139; Porter, Asabel, 70; Portier, Louis, 47; Powers, Abner, 29, Henry, 53, Richard, 51, 64, Wm., 52; Prangborne, Samuel, 15; Presbury, Levey, 75; Premmerman, Frederick, 235; Pierrejacque, Chas, 22; Proulx, J. B., 139.

R.—Rankin, James, 15, 17; Remmington, B., 84; Rexford, Abraham, 449, Benjamin, 449, Isaac, 449, Samuel, 448; Reynolds, Benjamin, 234, Clark, 232, Griffin, 233; Rice, Abner, 456, Calvin, 30, 42, Enoch, 145, Ephraim, 145, Jonathan, 145, Levi, 145; Richardson, Robert, 56; Richard Jeremiah, 45, John, 45; Robertson, James, 46; Robinson, John, 456; Rosenburgh, Peter, 235; Ruiter, Henry, 45, John, 234; Rutter, John, 19; Ryan, Thomas, 49; Rundlett, Wm., 456.

S.—Sanford, Ephraim, 46; Sargent, Luther, 20, Roswell, 20; Saume, Jean, 47; Savage, Abraham, 52, John, sen., 50, 51, John, 52, 55, John, sen., 63, 71, John, jun., 51, 64; Sawyer, Josiah, 70; Savage, Peter, 52, 64; Sawyer, G. P., 30, James, 44, Josiah, 24, 26, 42, P. G., 42; Sax, John, 54, Mathew, 234; Saxton, John, 48; Schalch, Major, 81; Schmidt, Louis, 139; Schoolcraft, Adam, 233, James, 440; Schudder, John 90; Schutt, Alex., 78; Scott, Moime, 74; Sears, James, 17; Searle, Benj. B., 84; Shattuck, Consider, 84; Samuel, 84, Seth, 84; Shearman, Libbens, 147; Oliver C., 147; Sheppard, James, 68; Shull, Alex., 53; Shuter, John, 139, J., 139; Simon, Reuben, 450; Smith, Jonathan, 456; Smith, Joseph, 139, 234, Willard, 233; Spalding, John, 54, 66; Spencer, Jeremiah, sen., 142, 143, Jeremiah, jun., 142, 143, Pelag, 142, 143; Squires, John, 149; Steel, David, 147, John, 80, Jonathan, 455; Stemhover, George, 90; Stevens, Artimas, 20, Samuel, 20, Theodore, 16; Stevenburgh, Stephen, 54; Steward, Amherst, 455, Stewart, John, 85; Stoddart, Eliakim, 57; Streight, Ludowick, 90; Stubinger, J., 50; Sturtevant, Caleb, 149; Stuart, Peter, 33.

T.—Taplin, Johnson, 11; Taylor, Wm., 16, 448; Terry, Samuel, 146; Thimball, Stephen, 85; Thohlep, Adam, 15; Tobyne, James, 457; Tod, Isaac, 35, 37; Toosey, James Bramall, 237, Mary, 237; Tonn, Silas, 16;

1801.

Towner, Athiel, 53, Benj., 54, Crosby, 12, 53, Wm., 53; Traver, Daniel, 229; Tree, Caleb, 233; Tripp, Robert, 45; Trueman, P., 149; Tryon, David, 16; Tuttle, Thadeus, 54, 66.

V.—Vanoliet, John 16; Vantine, Abraham, 74; Villeneuve, voir Amand; Vonden, Welden Wm., 79.

W.—Wadleigh, Jesse, 450; Wainwad, Thomas, 53; Wait, Nathaniel, 16; Wakefield, J., 147, Wm., 146, Wyman, 147; Ward, John 77, N., 147; Ware, James, 54; Weekes, Joseph, 16; Wehr, Christian, 78; Westover, Moses, sen., 234; Wetherell, Job, 453; Wetherall, Lot, 453; Wentzel, Adam, 81; Wheeler, Ephraim, 15, 17, Frederick, 234, Joseph, 16; White, Zeros, 17; Whitman, Robert, 46; Wickham, Benjamin, 225; Wightman, Thomas, 234; Wilcox, B., 145, Clement, 75, Francis, 74, John, sen., 75, 77, John, jun., 76, Joseph, 76, Thomas, 76; Willard, Longley, 148, Samuel, 18, 20, 198; Williams, Providence, 450; Willsie, Thomas, 140; Wilson, John, 90, Peter, 45; Wing, Thomas, 18; Wiseman, J. L., 53, John Lockhart, 65; Wood, Hezekiah, 51, 64, Israel, 11, Thomas, 52; Wrightman, Thomas, 46.

Y.—Young, Alex., 90, Andrew, 12, Caleb, 450.

TOWNSHIPS.

A.—Ascott 73.

B.—Barford, 71, 72; Barnston, 67; Bécancour, 79; Brompton, 144, 241; Broughton, 20; Bury, 89, 91.

C.—Compton, 79.

E.—Eaton, 23, 25, 42, 70.

F.—Farnham, 78, 230.

G.—Gayhurst, 34; Granby, 91, 133, 134, 458; Grenly, 89.

H.—Ham, 41; Hatley, 59, 447, 452; Hereford, 15.

I.—Ixworth, 83.

K.—Kingsley, 88.

M.—Melbourne, 88, 33, 34; Milton, 89, 91, 133, 134.

N.—Newport, 144, 148, 208, 209; Nicolet, 79.

O.—Orford, 197; Oxford, 84, 85, 86, 188.

P.—Potton, 71, 72.

S.—Shefford, 50, 63, 188; Shipton, 452; Simpson, 88, 89, 91; Stanbridge, 231; Stanstead, 8, 92, 62, 90, 143; Stoke, 33, 34, 40, 82, 239, 240; Stoneham, 237; Stukeley, 17, 188, 198; Sutton, 60, 71, 72.

W.—Wendover, 88, 89, 91; Wickham, 48; Windsor, 33, 34, 41, 88, 89, 91; Walton, 41.

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES—1802.

Q. 88.

Hobart à Milnes (n° 4). Accuse réception de contributions volontaires pour la guerre. Concernant les mesures pour la culture du chanvre. La lettre (n° 9) et les échantillons seront soumis au Conseil privé lorsque ces derniers auront été reçus. Les arrérages dus à Osgoode seront payés à même le revenu de la province.

Page 2

Milnes à Hobart (n° 15). A reçu les dépêches. La législature s'est réunie le 11; envoie copie du discours, des adresses et des réponses. La satisfaction de l'apparence d'unanimité dans les deux Chambres. Attire l'attention (dans un P. S.) sur les deux bills réservés, l'un pour l'établissement d'écoles publiques, l'autre concernant le mur d'enceinte de Montréal.

Sous pli. Discours à l'ouverture de la législature.

Adresse du Conseil.

6

8

13

1802.

6 janvier,
Downing
Street.

19 janvier,
Québec.

1802.

	Adresse séparée présentée à la même époque par le Conseil félicitant Milnes des marques de la faveur royale qu'il a reçues.	Page 16
	Réponse au Conseil.	18, 19
	Adresse de l'Assemblée.	20
	Réponse.	25
19 janvier, Québec.	Milnes à Hobart (n° 16). Envoie les procès-verbaux du Conseil sur les terres de la Couronne, depuis le 29 octobre jusqu'à date.	27
	Procès-verbaux du 11 novembre. Rapport sur la pétition du Dr Holmes.	28
	Rapport sur le towhsip de Huntley.	29
	Rapport sur le township de Shipton.	36
	Rapport sur Granby et Milton.	43
21 janvier, Québec.	Milnes à Hobart (détachée). Finlay, le membre doyen du Conseil exécutif et législatif, ainsi que le major Holland, l'arpenteur général, sont morts dans le courant du mois dernier. Recommande le juge Williams à la charge vacante dans le Conseil. Par suite de l'absence de deux des membres et des endroits éloignés où vivent les autres, il est nécessaire que la charge soit remplie le plus tôt possible ; si l'on considère que le juge DeBonne a le plus de droits au siège, il espère qu'on enverra dès qu'on le pourra commodément un <i>mandamus</i> à cet effet. Attire l'attention sur l'état de misère dans lequel se trouve la famille de Finlay. Holland, par suite de son mauvais état de santé, ne pouvait exercer régulièrement ses fonctions ; l'importance de la charge ; un comité du conseil a été chargé d'examiner l'état des documents et des registres. Craint que le système adopté par Gale, lorsqu'il était adjoint, ne conduise à bien des procès ; la nécessité de trouver une personne capable et intègre pour établir un système régulier.	51
	Liste des membres du Conseil exécutif du Bas-Canada.	55
1er mars, Québec.	Milnes à Hobart (privée). Représentations sur l'insuffisance du traitement pour soutenir la dépense nécessaire de la part de l'administrateur du gouvernement, si l'on doit réprimer les jalousies qui existaient autrefois. Ce que l'on exige d'un gouverneur, etc.	59
4 mars, Downing Street.	Hobart à Milnes (n° 5). La question relative à la nécessité d'une nouvelle commission de l'amirauté a été soumise aux officiers en loi. Les échantillons de chanvre n'ont jamais été reçus. Envoie des quittances pour le montant des contributions volontaires venant du Bas-Canada.	4
8 avril, Downing Street.	Le même au même (n° 6). Il a été fait un deuxième renvoi sur la question de délivrer de nouvelles commissions pour les procès des félonies commises sur mer ; ne peut encore envoyer de rapport final. Un congé sera accordé à sir George Pownall lorsqu'il désignera un substitut convenable.	68
22 avril, Québec.	Milnes à Hobart (n° 17). Nomination de Bouchette pour remplacer Holland en qualité d'arpenteur général, son intégrité et son habileté.	70
	<i>Sous pli.</i> Journal d'un comité du Conseil concernant la charge d'arpenteur général.	72
6 mai, Downing Street.	Hobart à Milnes (n° 7.) Trois actes ont été confirmés, savoir : le n° 85, pour déclarer l'acte décisoire admissible dans les affaires commerciales de même que dans les autres affaires civiles, le n° 86, acte pour enlever les anciens murs, etc., de Montréal, et le n° 87, acte concernant l'établissement d'écoles publiques. Il ne paraît pas y avoir d'objection aux autres actes.	85
6 mai, Downing Street.	Le même au même (n° 8). Son opinion sur les instructions concernant la concession de Caldwell est correcte ; il ne doit pas être permis de faire une concession à même les réserves déjà établies. Sa satisfaction de voir la cordialité qui règne entre les deux branches de la législature. Les juges Williams et DeBonne seront appelés à faire partie du Conseil.	

1802.

Approuve la nomination d'un comité pour examiner l'état des documents et des registres de la division de l'arpenteur général. Il sera expédié une nouvelle commission pour les procès des félonies commises en mer. Transmet la pétition de la veuve du capitaine Clarke, du 59^e régiment, pour une concession de terres. Page 56

17 mai,
Québec.

Milnes à Hobart (n^o 18). Envoie les procès-verbaux du Conseil sur les affaires d'Etat, du 2 octobre 1801 au 4 février 1802. 89

Procès-verbaux du 23 octobre. Opinion de Portland en la pratique d'inscrire les protêts dans les procès-verbaux, soumise au bureau. 90

Procès-verbaux du 11 novembre. Concernant le reste des townships dont il est donné instruction de disposer. 92

Au sujet des terres qui doivent être appropriées à l'établissement d'écoles publiques. 93

Le rapport du procureur général sur l'érection de paroisses protestantes est déposé sur la table. 94

Procès-verbaux du 10 décembre. Délibération et rapport concernent les personnes emprisonnées à Montréal sous le soupçon de trahison, et journal. 95

Procès-verbaux du 12 décembre. Délibérations relativement à la vente du reste des townships dans lesquels il a été fait des concessions. Renvoi, 106, lecture de l'ordre, 107, rapport, 109. 106, 107, 109.

Procès-verbaux du 5 janvier 1802. Proclamation de paix reçue et ordre donné de l'imprimer. 111

Rapport sur le tableau des émoluments accordés au procureur général, et journal des délibérations. 112

Procès-verbaux du 4 février. Rapport sur les comptes publics depuis le 11 avril 1801 et journal des délibérations, états, etc. 121

17 mai,
Québec.

Milnes à Hobart (n^o 19). Les commissaires nommés pour l'établissement d'une église Métropolitaine rapportent que le coût dépassera de beaucoup l'estimation. Le rapport ci-joint indique la cause du coût additionnel, l'augmentation du prix de la main-d'œuvre et des matériaux a été cause qu'il a été impossible de faire une estimation exacte, comme on le verra par le palais de justice, qui n'est pas encore terminé, mais qui a déjà coûté près du double de l'estimation primitive. L'avantage est si grand qu'il prendra la responsabilité d'avancer au besoin l'argent nécessaire pour poursuivre le travail. Une grande partie des habitants protestants n'appartiennent pas à l'Eglise d'Angleterre, et ceux qui professent cette foi ne peuvent contribuer largement, mais il est probable qu'en construisant l'église on les réunira tous en une même communion. Envoie les copies des actes passés pendant la dernière session, l'un pour remettre les £4,000 avancés pour les palais de justice. L'Assemblée demande une nouvelle avance de £5,000, et les revenus augmentent tellement qu'il n'y a pas de doute que la somme sera remboursée à la prochaine session. Les augmentations (mentionnées en détail) s'élèvent à £3,000, ce que l'on peut considérer permanent, et l'acte concernant les *lods et ventes* ne produira pas seulement cette année de £4,000 à £5,000, mais assurera aussi un revenu permanent. Fait observer que les fortes dépenses additionnelles ne sont que temporaires, tandis que le revenu sera permanent. Il a été passé un acte concernant la culture du chanvre. On s'est occupé de cette culture avec vigueur dans les districts de Québec et de Montréal, et des comités se sont formés à ce sujet; il envoie sous ce pli une copie de ce qu'ils ont fait ainsi qu'une copie de son propre discours lors de la prorogation. Les dépêches ont été reçues et il attire l'attention sur les matières mentionnées dans les lettres de Portland. 150

Pétition des commissaires de l'église Métropolitaine concernant l'excédant du coût sur l'estimation. 156

1802.

	Titre du volume des actes. (Les actes n'ont pas été copiés, car ils se trouvent dans le vol. III des Statuts du Bas-Canada.)	Page 160
	Adresse de la Chambre d'assemblée au sujet d'une avance de £6,000 pour les palais de justice de Québec et de Montréal.	161
	Instruction sur la manière de cultiver et de préparer le chanvre. (En anglais 162, 166 ; en français 171, 175.)	162 à 180
	Autres documents sur le même sujet en anglais et en français.	181 à 189
24 mai, Québec.	Milnes à Hobart (n° 20). Envoie la pétition de M. Baby demandant une allocation à raison de ses longs services et de la perte subie par lui par suite de la cessation du loyer des postes du Roi.	
	<i>Sous pli.</i> Pétition de François Baby (en français).	193
24 mai, Québec.	Milnes à Hobart (n° 21). Envoie des ampliations des actes passés pendant la session ainsi qu'une liste et une copie manuscrite du journal du Conseil législatif.	197
	<i>Sous pli.</i> Liste des actes.	198
	Titre des lois passées dans la deuxième session du troisième parlement. Elles ne sont pas copiées car elles se trouvent dans le volume III des Statuts du Bas-Canada.	
	Proclamations convoquant la législature, ainsi que les ajournements de temps à autre.	202, 204
	Procès verbaux du Conseil législatif.	205 à 287
9 juillet, Downing Street.	Hobart à Milnes. Ne peut recommander sa demande d'une augmentation de traitement, mais espère qu'il se décidera à rester à son poste encore quelque temps.	

NOMS DES PERSONNES QUI ONT FAIT LA DEMANDE DE TERRES, DANS
CE VOLUME.

(Les chiffres, qui se trouvent après les noms, indiquent les pages.)

- A.—Abbot, Abiel, jun., 31, 33, John, 33 ; Adams, Martin, 33.
 B.—Barnard, George, 37, Henry, 37, James, 38, Stephen, 37 ; Beech, Stephen, 52 ; Blanchard, Peter D., 33 ; Blunt, David, 41, Ephraim jun., 41 ; Brocas, John, 38 ; Boyden, Edmund, 33.
 C.—Catlin, Amos, 41 ; Chadsey, Job, 31 ; Chamberlain, David, 33, Timothy, 41 ; Clarke, Charles, 39 ; Clark, Harvey, 33 ; Cull, Henry, 29, 30, 31 ; Cushing, Elmer, 36, 37, 42, Job, 37, John P., 38.
 D.—Daggit, Asa, 33 ; Davis, Joseph, 33 ; Doying, Daniel, 38, James, 38 ; Dudley, Goodrich, 34 ; Dustin, Wm., 39.
 E.—Ellison, Thomas, 40.
 F.—Fish, Joseph, 31, Samuel, 31.
 G.—Gamelin, Joseph, 42 ; Green, Daniel, 32, Robert, 41.
 H.—Hastings, Elijah, 37 ; Haycock, Chaunsey, 32 ; Hicks, John, 38, Joseph, 38 ; Hill, Thomas, 39 ; Hitchcock, Ephraim, 32, Paul, 33 ; Hovey, Chester, 31, Ebenezer, 29, 30, 31 ; Holmes, Wm., 28, 29 ; Hubbard, Israel, 34.
 I.—Ives, Eli, 31, Joel Hall, 31, Joseph, 31.
 K.—Kezer, Joseph, 40.
 L.—Lebanon, Jephath, 33 ; LeBonnty, John B., 39 ; Leet, Benjamin, 39 ; Lester, John, 38 ; Leweston, David, 40 ; Lomis, Caleb, 34.
 Mc.—McClure, John, 42, John Baptiste, 42.
 M.—Magoon, Ephraim, 39, 40 ; Martin, John, 41, Reuben, 32 ; Merri-man, Amasa, 33 ; Mix, Enos, 31 ; Mortin, Jonas, 32 ; Moulton, Benjamin, 40.
 O.—Oaks, John, 42.
 P.—Peasley, Philip, 34 ; Perkins, Joseph, 40.
 R.—Rexford, Abraham, 32, Benjamin, 31, Isaac, 31, Samuel, 31 ; Rice, Abino, 40 ; Robinson, John, 40 ; Rundlett, Wm., 41.

1802.

S.—Schoolcraft, James, 34 ; Shipton, 36 ; Simon, Reuben, 33 ; Smith, Jonathan, 41 ; Steele, Jonathan, 39 ; Stewart, Amherst, 39.
 T.—Taylor, Wm., 31 ; Tesendon, Nathaniel, 38 ; Tobyne, James, 42.
 W.—Wadleigh, Jesse, 33 ; Wetherell, Job, 37, Lot, 37 ; Williams, Providence, 33.

TOWNSHIP.

C.—Clifton, 28.
 E.—Ely, 28.
 G.—Granby, 43.
 H.—Hatley, 29, 35.
 M.—Milton, 43.
 N.—Newport, 28.

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES ET DIVERS—1802.

Q. 89.

1802.

31 mai,
 Downing
 Street.

Hobart à Milnes (n° 9). Osgoode s'étant démis de ses fonctions de juge en chef du Bas-Canada, ordonne qu'il reçoive une pension viagère de £800 par année, à commencer du premier jour du présent mois de mai. Elmsley, le juge en chef actuel du Haut-Canada, lui succédera, et le traitement sera porté à £1,500 par année. Le traitement du juge en chef de Montréal sera augmenté pour les raisons données à £1,100. Elmsley sera aussi nommé membre des conseils exécutif et législatif. DeBonne devra faire partie du Conseil exécutif et Williams du Conseil législatif. Le contrôle des *maîtres des postes* (gardiens des postes aux chevaux) sera confié au sous-directeur des postes Hériot, de la même manière qu'il était exercé par Finlay. Mesures à prendre pour cette fin. Page 2

9 juin,
 Québec.

Milnes à Hobart (n° 22). Envoie les procès-verbaux du Conseil exécutif sur les terres de la Couronne, du 20 janvier au 28 mars, et sur les affaires d'Etat, du 5 février au 18 mars. 5

Procès-verbaux du 4 février. Rapport sur les pétitions et sur les conseils. 6

(Voir pour les noms la liste alphabétique.)

Procès-verbaux du 6 février. Rapport sur les pétitions, etc. 38

Procès-verbaux du 8 février. Rapport sur les pétitions, etc. 41

Procès-verbaux du 15 février. Rapport sur les pétitions, etc. 44

Procès-verbaux du 17 février. Rapport sur les pétitions, etc. 47

Procès-verbaux du 19 février. Rapport sur les pétitions, etc. 48

Procès-verbaux du 4 mars. Etat du revenu provincial. 58

Procès-verbaux du 18 mars. Projet de bail des postes du Roi, ainsi que procès-verbaux du Conseil exécutif du Roi à ce sujet. 58

Rapport du comité. 64

Rapport du comité au sujet de la pétition de James Irvine pour partie de la grève à la basse-ville, Québec. 65

Rapport sur l'état du revenu de la province. 69

Rapport sur la cause de Palmer et Dewey détenus sous le soupçon de trahison. 70

17 juin,
 Québec.

Milnes à Hobart (détachée et confidentielle). Il a émis un mandat pour £275, 17sh. 10d., les arrérages du traitement réclamés par Osgoode. Désire vivement connaître la décision au sujet de la charge de juge en chef d'Osgoode ; ses agents ont réclamé son traitement, mais il remettra la décision jusqu'après l'arrivée du courrier. Le juge en chef de Montréal (Monk) a présidé la commission d'Oyer et Terminer pour le district de Québec, et a été nommé orateur de la législature ; mais il

1802.

ne sera pas dans l'intérêt du service de Sa Majesté de le continuer dans ces dernières fonctions. L'importance de remplir la vacance de juge en chef, et quiconque sera nommé devra bien connaître le français. Page 75

Sous pli. Réponse à Lister, l'agent du juge en chef Osgoode, l'informant qu'il doit remettre la délivrance du mandat pour son traitement jusqu'après l'arrivée du courrier d'avril. 78

24 juin,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 23). Est chagrin qu'on n'ait pas reçu les échantillons de chanvre, en enverra d'autres. Les mesures prises pour vendre ce qui reste des townships dans lesquels on a fait des concessions de terres; on propose d'offrir en vente tout d'abord 82,000 acres à pas moins de deux chelins et six deniers, ce qui rapportera aux fonds de la province au delà de £10,000. La valeur des terres de la Couronne. 79

30 juin,
Québec.

Sous pli. Rapport concernant la vente de ce qui reste des townships. 81
Milnes à Hobart (n° 24). A envoyé de nouveaux échantillons de chanvre. Il envoie également par le même transport une certaine quantité de chanvre (2,584 livres) pour le commerce. 90

5 juillet,
Québec.

Le même au même (n° 25). Transmet la pétition des commissaires pour l'érection d'une église Métropolitaine. Ces derniers y expriment leur espoir que Sa Majesté fasse don d'un calice et d'une nappe d'autel ainsi que d'une bible et d'un rituel de l'Eglise Anglicane, à l'usage du gouverneur, du lieutenant-gouverneur, des membres du conseil privé et du célébrant; il n'en faudra pas plus de douze. 92

Pétitions. 94

31 juillet,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 26). La longueur du temps qui s'est écoulé depuis l'emprisonnement de George Parrell, sur une accusation de meurtre en pleine mer, lui fait désirer la nouvelle commission pour juger des félonies commises en mer. Powell aura son congé en le demandant. La proclamation annonçant la fin de la guerre et les règlements au sujet de la navigation des navires anglais en temps de paix ont été publiés, et il a été ordonné de célébrer un jour d'actions de grâces. Est heureux de constater que sa manière d'interpréter la concession faite à Caldwell était exacte. A toute raison d'espérer que les deux branches de la législature continueront à s'entendre. Est flatté que sa recommandation dans l'intérêt de DeBonne et de Williams ait été approuvée. A soumis au conseil la pétition de madame Clarke. 99

6 août,
Downing
Street.

Hobart à Milnes (n° 10). La minute des lords du commerce sur la pétition de Gale a été transmise; la nécessité d'adopter des dispositions législatives pour obvier aux difficultés concernant les titres de terres aux premiers colons. Consulter, prendre des mesures et faire rapport.

16 août,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 27). Avis a été donné au juge en chef de Montréal (Monck) que son traitement était augmenté. Avait émis un mandat pour le traitement d'Osgoode jusqu'au 30 avril. Sa satisfaction de la nomination d'Elmsly. Explication sur la cause qui a fait nommer Taschereau surintendant des postes aux chevaux, la nature des services rendus par ces postes, la classe des gens qui font les fonctions de *maîtres des postes* et leur situations indépendantes. L'erreur commise par Hériot en croyant que la charge de surintendant des postes était du ressort du sous-directeur général des postes, parce que Finlay était le titulaire des deux charges; l'influence que possède Taschereau et l'importance de s'assurer ses services en cette qualité de même qu'en sa qualité de grand voyer. 105

Sous pli. Extrait des ordonnances "établissant des règlements pour les personnes qui tiennent des chevaux et voitures de louage pour la convenance des voyageurs, lesquelles sont communément appelées et désignées *maîtres des postes*." 112 et 113

Demande d'Hériot, en date du 30 décembre 1801, d'être nommé conseiller législatif. 115

1802.

3 septembre,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 28). Transmet la petition de Lanaudière, mais comme les évènements auxquels elle fait allusion se sont passés avant son (de Milnes) arrivée, ne peut faire de recommandations à ce sujet. Lanaudière a été grand voyer depuis 1786 avec des appointements de £500 par année. Page 117

Sous pli. Pétition (en français) de Lanaudière et document annexé. Indique ses pertes, demande une concession de terres et énumère le nombre des propriétés situées sur le lac Champlain, appartenant à sa tante, dont on a injustement pris possession et que l'on a vendues au grand détriment des intérêts de sa famille. 118

Saisie de sa propriété par les Américains en 1775. 123

4 septembre,
Downing
Street.

Hobart à Milnes (n° 11). La satisfaction qu'éprouve Sa Majesté en voyant la confiance mutuelle des différentes branches de la législature, et l'amélioration progressive du revenu. Est heureux d'observer que l'on encourage avec tant de zèle la culture du chanvre. Approuve les avances qui ont été faites aux commissaires pour ériger l'église Métropolitaine. Soumettre au roi la demande du calice, de la nappe d'autel et des livres de prière. Il devra être accordé une allocation de £150 à Baby et à son épouse, si elle lui survit. Transmet l'opinion des lords du Conseil sur l'acte pour expliquer et modifier la loi concernant les dernières volontés et les testaments. 96

4 octobre,
Québec.

Milnes à Hobart (détachée et confidentielle). Bien que ses représentations (relativement à l'augmentation de son traitement) n'aient pas eu l'effet qu'il en attendait, il est cependant flatté de l'attention qu'on a porté à la matière. Il fera de son mieux pour diriger le gouvernement, tant que le gouverneur en chef sera absent. Attire l'attention sur ses services en réglant les dissensions qui existaient à son arrivée et sur la popularité dont jouit actuellement le gouvernement du roi, en sorte qu'on ne pourra croire que l'augmentation accordée à la suite de sa lettre de 1799, ait été faite à tort. Remarques sur l'augmentation du revenu depuis qu'il est en fonctions, et il parle du résultat semblable obtenu pendant qu'il commandait à la Martinique, lorsqu'il a diminué la dépense et augmenté le revenu en sorte qu'il y avait dans le coffre de la colonie, à son départ, une somme de £12,000, quand à son arrivée on ne pouvait prélever les taxes. Croit que l'augmentation demandée serait amplement compensée par l'influence additionnelle qu'il en obtiendrait, ce qui lui permettrait de poursuivre certains objets, entre autres le bill de milice et le changement de tenure. Nouvelles considérations sur la matière, sa situation non seulement n'était pas à l'avantage de sa famille, mais il ne pouvait même pas épargner ses revenus privés. 125

5 octobre,
Downing
Street.

Hobart à Milnes (n° 12). Il a été transmis une nouvelle commission pour faire le procès des félonies commises en mer. Des instructions ont été données d'envoyer un calice, une nappe d'autel et des livres de prières aux commissaires pour l'érection de l'église Métropolitaine, le roi ayant bien voulu accorder la demande qui lui en était faite. 102

5 octobre,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 29). Envoie le rapport de Taschereau sur les postes aux chevaux de la province. 131

Sous pli. Rapport sur les postes aux chevaux de la province accompagné d'observations sur leur état actuel et la condition des passeurs, etc. 132

Ordre par écrit adressé par Taschereau aux maîtres des postes. 136

27 octobre,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 30). Envoie les relevés de l'officier de marine du nombre des navires arrivés à Québec ou qui en sont partis, du 10 octobre 1801 au 5 janvier 1802. 139

Sous pli. Relevé des navires arrivés. 139a

Relevé des navires partis. 139b

1802.
27 octobre, Québec. Milnes à Hobart (n° 31). Envoie demande de marchandises pour cadeaux aux Sauvages. Page 140
Sous pli. Demande. 141
- 27 octobre, Québec. Milnes à Hobart (n° 32). Envoie les relevés de l'officier de marine du nombre des navires arrivés à Québec ou qui en sont partis, du 5 avril au 5 juillet. 143
Sous pli. Relevé des navires arrivés. 143a
Relevé des navires partis. 143b
- 30 octobre, Québec. Milnes à Hobart (n° 33). Envoie copie de la lettre des juges de la cour du banc du roi et de la dénonciation spontanée du grand jury relativement à l'incompétence des cours de la province de connaître des crimes commis dans le territoire des Sauvages. La grave conséquence de cet état de choses; envoie les plus complets renseignements qu'il a pu obtenir sur l'état du commerce des fourrures, dont il fait l'historique, ainsi que divers documents inclus. 144
Sous pli. A.—Lettres du juge en chef et des juges puisnés de Montréal, en date du 12 septembre, ainsi que liste des prisonniers convaincus, jugés, et contre lesquels sentence a été prononcée à la dernière session de la cour du banc du roi. Il est transmis deux dénonciations spontanées du grand jury, l'une concernant l'évasion des détenus de la prison du district, l'autre au sujet des meurtres commis dans l'intérieur du pays des Sauvages; les maux et dangers provenant de cette cause. Un acte à l'effet de pourvoir au jugement des délinquants dans la province voisine de la scène du crime aurait un effet préventif. 153
B.—Dénonciation spontanée du grand jury en date du 10 septembre concernant les crimes commis dans le territoire sauvage, au sujet desquels il n'a pas la compétence de s'enquérir, par suite de l'état de la loi. 156
C.—Rapport du procureur général sur la loi concernant le procès des personnes accusées de crimes commis dans le pays des Sauvages, en date du 23 octobre. 162
D.—Relevé général des départements et postes occupés par la Compagnie du Nord-Ouest, ainsi que le nombre des associés, etc. 166
E.—Quantité moyenne des pelletteries envoyées de Québec en Angleterre, de 1793 à 1801, et calcul des droits payés en les débarquant. 168
F.—Fourrures exportées de Québec en 1801 et prix moyens à Londres. 169
- 30 octobre, Québec. Milnes à Hobart (n° 34). A reçu les procès-verbaux des lords du commerce, et il s'efforcera d'obéir aux difficultés concernant la perfection des titres à certains colons primitifs. Arrivée d'Elmsley; il a prêté serment. Attire l'attention sur sa demande du pouvoir de dispenser les sujets de naissance qui ne peuvent comparaître devant les commissaires de prêter serment avant d'obtenir les terres qui leur sont accordées. A conseillé à M. Scott de préparer une pétition pour terres qui pourra être présentée au Conseil. Recommande de nommer Maurice de Salaberry enseigne dans une des compagnies régulières. L'importance de donner des commissions aux fils des gentilshommes canadiens. 172
- 1er novembre, Québec. Le même au même. Attire l'attention sur une erreur qui s'est glissée dans sa lettre du 4 octobre, marquée détachée et confidentielle, en disant que l'augmentation du revenu a été de £4,000 au lieu de £3,000, (en référant à la page 125 on verra que le montant réel, £3,000, était mentionné dans la lettre, et qu'elle a été probablement copiée d'une manière inexacte). L'allégation faite au duc de Portland dans la lettre du 16 avril 1801 (n° 47) que le produit des *lods et ventes*, en 1759, la dernière année du régime français, était d'environ £900, et que sans compter les £5,000 de l'année courante on peut s'attendre à un revenu

1802.

- permanent de £1,000 pour année (*voir* pour la lettre 47, Q. 86—1, p. 197). Page 176
- 10 novembre, Québec. Milnes à Hobart (n° 35). Envoie les procès-verbaux du Conseil sur les affaires d'Etat, du 4 mars au 27 mai, et sur les terres de la Couronne, du 29 mars au 25 juillet. 180
(*Voir* pour la liste du revenu de la province la page 58.)
Procès-verbaux du 29 mars. Rapport sur la pétition de John Young. 182
Rapport du comité sur les pétitions, etc. 186
Procès-verbaux du 28 mai. Rapport du comité sur les pétitions, etc. 208
(*Voir* pour les noms la liste alphabétique.)
- 16 novembre, Québec. Milnes à Sullivan. Lui présentant Usborne, intéressé au commerce du bois du Bas-Canada. 227
- 16 novembre, Québec. Le même à Hobart (n° 36). Envoie des documents ayant trait à la démission d'un *maître de poste* et à l'impossibilité de trouver quelqu'un pour remplir la vacance. L'augmentation du coût des provisions, etc. Il n'est pas pourvu, dans le cas des courriers, à la somme additionnelle des frais pour les voyageurs ordinaires. La nécessité de faire un arrangement. 230
Sous pli. Hériot à Taschereau, le 12 novembre, l'informant que le *maître de poste* de la Pointe-aux-Trembles s'est démis de ses fonctions, et que la communication entre Montréal et Québec se trouve interrompue. 235
Taschereau à Hériot, le 13 novembre. A reçu la lettre concernant les postes aux chevaux. La législature seule peut faire disparaître la difficulté. 236
Hériot à Milnes, le 14 novembre. La démission du *maître de poste* de la Pointe-aux-Trembles demande que le capitaine de milice de l'endroit reçoive instruction de se procurer des voitures pour transporter les malles. 238
Ryland à Hériot, le 15 novembre. Son Excellence n'a pas le pouvoir légal de commander aux capitaines de milice de fournir des chevaux ainsi que demandé. 239
Rapport (en français) de Taschereau concernant le transport des courriers de la malle et les engagements des *maîtres des postes* concernant le transport des malles entre Montréal et Québec.
- 18 novembre, Québec. Milnes à Hobart (n° 37). A avait envoyé des observations sur le commerce des fourrures dans le n° 33 (p. 144). Envoie aujourd'hui un résumé des importations et des exportations depuis 1793 jusqu'à la date actuelle, les deux années comprises, lequel indique un commerce d'exportation d'au delà de 35,000 tonneaux, près du double de celui employé pendant aucune des six premières années, et il y a eu une augmentation régulière et importante pendant les trois dernières années, ce qui prouve l'importance croissante de la colonie. On a construit des navires pendant la guerre, ce qui explique pourquoi le nombre des navires partis a excédé le chiffre de ceux arrivés au port.
La récolte de l'année est à peu près égale à celle de l'année dernière, le montant total des exportations a dépassé celui d'aucune période précédente et a été d'à peu près 1,200,000 boisseaux de grain. 246
Sous pli. Relevé des importations et des exportations. 247
Liste des navires et leurs cargaisons, partis depuis le 15 novembre. 249
- 18 novembre, Québec. Milnes à Hobart (n° 38). Il a reçu des représentations verbales de la part de membres de la Compagnie du Nord-Ouest qu'il pourra y avoir des représailles contre la nouvelle compagnie, parce qu'il n'existe pas de juridiction compétente pour le procès des crimes y commis; demande qu'on l'avertisse aussitôt que possible s'il y est établi une juridiction. 250

1802.

23 novembre,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 39). Transmet le rapport sur la pétition de madame Clarke et demande des instructions. Page 252

Rapport.

1er décembre,
Downing
Street.

Hobart à Milnes (n° 13). Approuve la nomination de Taschereau à la charge de surintendant des *maîtres des postes*. Par suite des espérances d'Hériot, il pourra le recommander pour une autre charge dont les émoluments équivaldront à ceux du surintendant des *maîtres des postes*. Ne peut accorder la demande de Lanaudière. S'occupera de suite des représentations relatives aux maux qu'il appréhende à raison de l'incompétence des cours de justice de connaître des crimes commis dans le territoire sauvage. 170

15 décembre,
Downing
Street.

Hobart à Milnes (n° 14). A reçu les dépêches ; la dépêche n° 31 du 21 octobre a été envoyée à la Trésorerie en même temps que la demande de marchandises pour les Sauvages. Il a nommé Elmsley juge en chef et membre des conseils exécutif et législatif. La question du commerce des fourrures a été envoyée aux inspecteurs de l'Etat. C'est une question à étudier s'il ne serait pas à propos d'établir une compagnie établie par charte pour la direction systématique du commerce. Ses avantages. 178

1803.
1er février,
Downing
Street.

Sullivan à Milnes. Par suite de l'importance de la question, il a présenté M. Osborne à l'amirauté, etc., et a fourni une copie de sa (de Milnes) lettre du 16 novembre. Le retard qu'ont éprouvé les personnes nommées à des sièges au Conseil à recevoir des copies du mandamus provient de la négligence de leurs agents. 228

NOMS DES PERSONNES QUI ONT DEMANDÉ DES TERRES DANS CE VOLUME.

(Les chiffres qui se trouvent après les noms indiquent la page.)

A.—Adams, Eliphalet, jun. 15, 17, Joel, 54; Allen, John, 54, 199; Aller, John, 199, Peter, 199, 203; Amory, John, 46; Andrews, Benjamin, 211, Catherine, 47, Eve, 211, George, 211, Nicholas, 211, Peter, 211, Samuel, 211, Sarah, 211; Antrobus, Catherine Betsy Isabella, 34, Catherine Cecelia Ann, 34, Clara Ethelinda, 34, Edmund William Romer, 34, Georgina Maria, 34, James Cuthbert, 34, John, 19, 32, 33, John Cochrane, 34; Arbour, Charlemagne, 222; Armstrong, Jesse, 47; Auldjo, Alex., 41, Alexander, 216, 218.

B.—Babcock, Jehabod, 199, Job, 199; Babuty, Christopher, 199; Ball, Jacob, 199; Bancroft, Samuel, 54; Beagle, Daniel, 199; Bear, Jacob, 199; Bell, James, 49, William, 199; Benedict, Ezra, 54, Samuel, 54; Best, Herman, 199, Jacob, 202; Bijould, M., 11; Blake, Dr. Charles, 209; Blaney, Mary, 223; Bochus, John, 199; Bohm, Lieut., 47, 48; Bois, François, 188, 189; Booth, John, 199; Bouthillier, Ann Sophia, 21, 35, Mary Ann, 21, 35, Peter, 21, 35, Wm., sen., 19, 20, 21, 32, 33, 35, Wm., jun., 21, 35, Thomas, 21, 35; Bowen, Edward, 45, 198, 199; Brisbain, Robert, 199, 203; Brunsen, Jabez, 199; Brown, John, 199, Samuel, 199; Bridge, John, 17, 18; Burghedt, Conrad, 199, Garret, 199; Busby, Alex., 223, Christiana, 223, Margaret, 223, Mary, 223, Thomas, sen., 223, Thomas, jun., 223; Butler, Col. John, 188.

C.—Caldwell, Hon. Henry, 10, 187, Henry, 13, James, 188; Cameron, Catherine, 223; Cannon, Edward, 194; Cameron, John, 199, Thomas, 23; Carboneau, Baptiste, 12; Carrigan, Patrick, 200, Philip, 200; Cary, Thomas, 45, 198, 199; Chamberlain, Seth, 54; Chatterdon, Nathaniel, 199; Cheesman, Abijah, 200; Child, Amos, 54, Solomon, 54; Chamberlain, Benjamin, 54; Choat, Samuel, 54; Coffin, John, 55, 56, Nathaniel, 45, N., 198, 199, Nathaniel, 216, 218; Comer, Jacob, 199, Peter, 199; Concklin, Abraham, 202; Conroy, Patrick, 199; Cook, George, 199, Jacob, 199, Jasper, 199, 203, John, 200, Philip, jun., 199, Thomas, 12; Corbin,

1802.

Henry, 43, Marie Ann P. Laurrain, 43; Clark, David, 199; Cull, Henry, 189.

D.—Dume, George, 220; Darrow, James, 200, Walter, 200; Davies, Solomon, 200; Deal, Adam, 200; De Chambault, Fleury, Lt. Col., 29; Desbarats, Pierre E., 11, 13; D'Estimauville, Jean B., 22; De Longueuil, Hon. Joseph, 206; Demevay, Samuel, 200; Dennie, Ely, 200; De Lotbiniere, Hon. Chartier, 206; De Montmollin, Rev. David Francis, 191; de la Valtrie, P. P. M., 222, 225; Dewar, John, 200; Donaldson, David, 9, Hugh, 9, James, 9, John, 8, 9, 11, Peter, 9; Dupré, J. B., 194; Dupré, Col., 198, 222, 225; Duel, Michael, 200, Philip, 200, William, 200.

E.—Eaton, Wm., 54; Elderkin, Bela, 24; Element, Thomas, 224; Ellison, John, 9.

F.—Festerdon, Joseph, 54; Finlay, Robert, 25; Fisher, James, 200; Fitch, Christopher, 24, Eleazer, 24; Fraser, Simon, jun., 182; Frobisher, Joseph, 30, 217; Fuller, Bill, 200, Silas, 200.

G.—Gallop, George, 9; Garlick, Daniel, 200; Genevay, Capt. Lewis, 188; Gibbs, Jeremiah, 200, Thomas, sen., 200, Thomas, jun., 200; Gibson, John, sen., 9, John, jun., 9, John, 200; Gill, Richard, sen., 200, Richard, jun., 200; Gould, Jane, 42; Grant, David Alex., 45, Thomas, 19, 20; Gray, Calel, 200; Gregory, John, 43; Gould, Elizabeth, 197, J., 47; Gregory, John, 187; Grenier, Hyacinthe, 188, 189; Griggs, Alexander, 200, John, 200; Grajon, Charles, 200; Grimes, William, 54; Guay, André, 12, Elizabeth, 12.

H.—Hadley, Thomas, 54; Haley, Peter, 199; Hall, Enoch, 200, Joshua, 17, Salmon, 17, Nathaniel, 200, Philo, 17; Hardy, Henry, 202; Hart, Jonathan, 200, Zechariah, 200; Hawley, Amos, 202, Asel, 199, Burton, 200, Ephraim, 200; Hayden, Abraham, 224; Henner, Frederick, 200, George, 202; Hensinger, Imanuel, 202; Hibbert, Augustin, 9; Hogel, John, 200; Holt, Daniel, 54; Hughes, James, 23, Major, 194; Hunt, Peter, 9; Huntingdon, Simon, 200, Wm., 200; Hyatt, Gilbert, 7, 24.

I.—Irvine, James, 19, 20.

J.—Jack, John, 196; Jeffries, John, sen., 44, John, jun., 39, 45, Samuel, 11; Jobert, Benjamin, 43, 187, 218, 219, Lewis, 200; Johnston, Barret, 28; Johnson, Sir John, 188; Johnston, —, 23.

K.—Kelley, Joseph, 208, Thomas, 209; Kendreik, Henry, 54; Kennedy, Wm., 22, 40, 42; Kilborn, Joseph, 216, 218; Kimmel, Martin, 200; King, George, 42, 47, 210; Kobatch, John, 12.

L.—Ladeu, John, 12; Ladeto, John, 200; Laforce, Widow, 220; Lampman, Michel, 200, Stephen, 202; Lancaster, Thomas, 9; Langan, Patrick, 187, 190; Laurrain, Marie Ann P., *voir* Corbin; Lay, John, 200; Lee, Eliza, 47, Thomas, 220, Wm., 42, 47; Lefèvre, Louis G., 197; Lefèvre, J. B., 224; Leanord, Zear, 200; Leret, John, 200; Lewis, James, 200; Liddle, Andrew, 200, James, 200; Limney, Wm., 200; Longmore, Dr., 194.

Mc.—McBear, Angus, 200; McCallum, Peter, 200; McCann, Michael, 39; McCarthy, John, 200; McCollen, Wm., 54; McCutchin, Peter, 201; McGill, James, 220; McGillivray, Wm., 43, 186, —, 217, 218; McKenny, Peter, 200; McKindlay, John, 223; Macleod, Roderick, 206, 207, McPherson, Daniel, 40, 42; McTavish, Simon, 30, 31, 43, 217, 219.

M.—Mabon, Andrew, 200; Maitland, Wm., 41; Manning, Gabriel, 200, John, 200, 203, Joshua, 201, 203; Mann, Gother, Col., 29, John, 193, Thomas, 192; Marsh, Jacob, 200, Randall, 200, Wm., sen., 200, Wm., jun., 200; Marstin, James, 201; Miller, Archibald, 9, Benjamin, 195, Charles, 200, Daniel, 9, Gilbert, 200; Millar, George, 11; Miller, George, 196, John, 9, Thomas, 224; Mitchell, Jacob, 209, 210; Moffit, Robert, sen., 16, Robert, jun., 17; Moe, Dudley, 54; Molloy, James, 46;

1802.

Montarville, Joseph La B., 29; Montour, Nicholas, 43, 186, 217, 219; More, Roger, 54, Wm., 201; Morin, Etienne, 40, 42; Morris, Sarah, 49; Moss, Thomas, 195, 196, 197; Mott, John, 200, Joseph, 200, Samuel, 200, Timothy, 201; Mudget, David, 9; Munro, Elijah, 200.

N.—Nevison, Richard, 42, 47, 197; Noxon, Thomas, 201.

O.—Odel, James, 200, John, 201, Joseph, sen., 201, Joseph, jun., 201, Joshua, 201; Osborne, Joseph, 23; Oxford, London, 54.

P.—Patterson, Andrew, 9, Alex., 201; Pearce, Oliver, 9, Willard, 9; Pendleton, Benaiah, 39; Pennoyer, Jesse, 216, 218; Perthius, Josephthe, 40, Louise, 40; Phillips, Rachael, 46, Samuel, 12, 45, 198, 199; Pickle, Jacob, 201, John, 201; Polsen, James, 12; Pimmerman, Frederick, 201; Pritchard, Azariah, 42, A., 47, 197; Purs, John, 19, 20.

R.—Reid, John, 47; Reynolds, James, 40; Richardson, John, 194; Robb, John, 214; Rodsall, Edward, 196; Rosenberg, Peter, 201; Ross, Alex, sen., 221, Alex, jun., 221, Donald, 221, Felice, 221, Helen, 221, Hector, sen., 221, Hector, jun., 221, Hugh, 221, John, sen., 221, John, jun., 221, Josephthe, 221, Lauchlin, sen., 221, Lauchlin, jun., 221, Mary, 221, Paul, 221, Sophia, 221, Wm., sen., 220, 221, Wm., jun., 221; Roxton, 45; Ruiten, Elizabeth, 45, Philip, 202; Ryan, Thomas, 201.

S.—Salls, Jacob, 201; Sandford, Ebenezer, 192, Elizabeth, 192, Ephraim, sen., 191, 192, Ephraim, jun., 192, Esther, 192, John, 192; Sawls, Hick, 201; Sears, Hezekiah, 201, James, 202, James, jun., 202, Jerod, 201, Lyman, 202, Nathaniel, 201; Sewell, Joseph, 201, Joseph, jun., 201, Taber, 202; Sexby, Garret, 224; Schut, Alexander, 201; Schutt, Mary, 201; Scott, Daniel L., 28, Thomas, 225; Shepherd, Richard, 201; Shorts, Philip, 209; Simonds, Ezekiel, 54, Jonathan, 54; Smith, Daniel, 201, George, 201, John, 201, John, jun., 201, Joseph, 201, Wm., 201; Soles, Joseph, 202; Sowles, David, 202, Stephen, 39, Timothy, 201, Wm., 201; Spencer, Benjamin, 201, Jeremiah, 201, Peleg, 201, Thomas, 201; Steel, John, 202; Stickney, John, 9, Jonathan, 9; Stimpson, Daniel, 9, Ephraim, 9, James, 9, John, 9, Joseph, 9; Stockhan, Anthony, 201; Stone, Calvin, 54, Isaac, 54, Simon, 201; Straling, Hemlis, 202; Streit, Ludowick, 202; Stuart, James, 19, 20, Jane, 19, 20, Margaret, 19, 20, Peter, 17, 18.

T.—Taylor, Alexander, 201, Nathaniel, 29, 220; Thomas, Ansil, 54, Otes, 54; Toalman, Humphrey, 201; Todd, Isaac, 30, 31, 43, 217, 219; Towner, Wm., 201; Townsend, Hazael, 54; Trueman, Peter, 202.

U.—Unisted, Gideon, 54.

V.—Vanderboghert, James, 201, 203; Vaughan, Josephus, 201.

W.—Wadleigh, Wm., 195; Wait, Nathaniel; Walker, —, 194; Wallace, Wm., 202; Ward, John, 23; Waywood, Nancy, 202, Thomas, 202; Weldon, Edmond, 202; Westover, Amos, 202, Asa, 202, David, 202, Isaac, 201, John, 202, Moses, 202; Wher, Christian, 201; Whitman, Robert, 202, 203; Whymere, George, 202; Williams, Jenkin, 36, 37; Woods, John, 202, Wm., 202; Wragg, Benjamin, 202, Elizabeth, 202, Richard, 201, Wm., 201; Wright, Abigail, 53, B. Hopper, 53, Betsy, 53, John, 53, Lucy, 53; Walker, Margaret, 49; Wright, Mary, 53, Philemon, 49, 50, 55, Polly, 53, Thomas, sen., 53, Thomas, jun., 54; Wurtele, Josiah, 47, 48, 211; Wyman, Joseph, 54.

Y.—Yeomans, H., 40; Young, James, 202, 203, John, 182.

TOWNSHIPS.

A.—Ascott, 7, 24; Acton, 49, 216, 218; Athabaska, 187, 222; Auckland, 29, 42, 46, 48, 185, 196, 211.

B.—Barford, 203, 204; Barnston, 43; Bulstrode, 187, 190.

C.—Chester, 217, 219; Clifton, 197; Compton, 216, 218.

1802.

- D.—Durham, 225.
 E.—Eaton, 87.
 G.—Granby, 208.
 H.—Halifax, 31, 187, 218; Hemmingford, 39, 185, 209; Hereford, 87; Hinchinbrook, 192, 209, 216; Hull, 49.
 I.—Inverness, 31, 186, 217, 219, 222; Ireland, 30, 216, 218.
 K.—Kilkenny, 183; Kildare, 223, 225; Kingsey, 195.
 L.—Leeds, 217, 219; Lindsay, Wm., 205.
 M.—Maddington, 37; Melbourne, 8, 10, 11, 46, 187; Milton, 10, 11, 208.
 N.—Newport, 87; Newton, 206.
 P.—Potton, 194.
 R.—Rawdon, 45, 191; Roxton, 46, 185.
 S.—Simpson, 220; Somerset, 194, 198; Stanford, 37, 222; Simpson, 225; Stanstead, 24, 43; Stoke, 13, 14, 17, 19, 20, 35; Stukely, 87; Sutton, 45, 198.
 T.—Templeton, 49, 52; Tring, 185, 216, 218.
 W.—Wendover, 194; Westbury, 18; Wickham, 203, 205, 213, 214; Windsor, 220, 225; Wolfstown, 186, 217, 219.

SEIGNEURIES.

- B.—Beauharnois, 185.
 D.—Delery, 185.
 L.—LaSalle, 185; Lotbinière, 222.
 St.—Ste. Croix, 222; St. Jean de Chaillon, 222.

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES ET DIVERS—1802.

Q. 90.

1802.

7 janvier,
Londres.

Sir Alexander Mackenzie à Hobart. Propositions pour l'établissement d'une pêcherie permanente et du commerce des fourrures, etc, dans l'intérieur et sur la côte occidentale de l'Amérique du Nord. Il faudra la même direction pour amener la coalition des deux compagnies à Montréal. Les membres des deux compagnies, qui ne voudront pas s'associer, seront libres de faire ce que bon leur semblera, mais il demande qu'on lui confie les permis dans l'intérêt de ceux qui consentiront. N'a pas de doutes de réussir, grâce aux personnes dont le travail est infiniment plus important que le capital d'autres gens, car ces dernières ne pourraient être remplacées que par de plus jeunes n'appartenant au service que depuis six jusqu'à dix ans, tandis qu'on peut en tout temps augmenter le capital. Se propose de partir vers la fin du mois. Page 37

Préliminaires à l'établissement d'une pêcherie anglaise permanente et du commerce des fourrures, etc., sur le continent et la côte occidentale de l'Amérique du Nord. 39

26 janvier,
Banque d'An-
gleterre.

A. Newland à Sullivan. Accusant réception d'une lettre de change de £385 9ch 5d. le montant des contributions volontaires du Bas-Canada, pour défrayer les dépenses de la guerre. 45

4 février,
Queenston.

Robert Hamilion à Charles Taylor, secrétaire de la Société des Arts. Concernant la culture du chanvre 349

9 février,
Downing
Street.

Hobart à Milnes (No 15). Des instructions ont été envoyées à Hériot d'augmenter le taux payé aux maîtres des postes pour les chevaux servant à transporter les malles. L'état satisfaisant du commerce du Canada depuis 1793. Est autorisé à accorder les terres demandées à l'Eglise d'Ecosse ainsi qu'à la Congrégation de Notre-Dame. Faire rapport de l'étendue des terres requises pour maintenir l'Eglise d'Ecosse dans le Bas-

1802.

Canada. Il est nécessaire qu'il soit passé un acte impérial pour autoriser le procès en Canada des félonies commises dans le territoire indien.

Page 20

13 février,
Banque d'Angleterre. Newland à Sullivan. Envoie certificat des contributions volontaires du Bas-Canada pour la guerre. 46

4 mars,
Whitehall. Rapport des Lords du Conseil sur la pétition de Gale, relativement aux concessions des terrains incultes. 47

(Les documents relatifs à cette réclamation continus dans ce volume, courant de la page 47 à la page 264, et ceux envoyés du Bas-Canada, commençant à la page 50, ont été transmis dans la lettre de Milnes, du 11 août 1801 (No 57). Voir Q. 87-1, p. 181.)

23 mars,
Londres. Thomas Dunn à Hobart. Est arrivé après avoir obtenu un congé de six mois dans le but de régler ses comptes publics, de même que ses affaires privées. Demande une prolongation de congé. Page 265

Copie du congé accordé par Milnes. 266

6 avril,
Londres. Rapport du procureur et du solliciteur général sur la question de savoir s'il est nécessaire de délivrer de nouvelles commissions pour le procès au Canada des crimes commis en mer. 267

Arrêté du Conseil confirmant les lois adoptées dans le Bas-Canada au sujet du serment décisoire, pour l'enlèvement des anciens murs, etc., de Montréal et pour l'établissement des écoles publiques. 270

28 avril,
Bureau de la Trésorerie. J. H. Addington à Sullivan. Transmet la demande faite à la Trésorerie par Prescott, pour une allocation à son secrétaire Gale, avec prière de la soumettre à Hobart. 272

1er mai,
Londres. Osgoode à Hobart. Il avait demandé il y a deux ans, de se démettre de ses fonctions, ce qui lui a été accordé, mais d'après le désir de Sa Majesté il a continué d'exercer ses fonctions pendant une année de plus. Renouvelle sa demande de lui accorder la permission de se démettre. 273

Lettre de la même date sur le même sujet adressée à Sullivan, et documents inclus. 274

Document inclus. Lettre de Portland, en date du 26 juillet 1800, l'informant que sa démission a été acceptée et qu'il aura une annuité viagère de £800 sterling. 275

4 mai,
Whitehall. King à Sullivan. Renvoie la copie de la lettre de Portland (p. 275); se rappelle parfaitement des circonstances se rattachant à la démission. 277

5 mai,
Bureau général des Postes. Le directeur général des postes à Hobart. Recommandant qu'Hériot remplace Finlay en qualité de surintendant des *Maîtres des postes* au Canada. 278

Sous pli. Demande d'Hériot au directeur général des postes de la place en question, datée de Québec, le 21 janvier 1802. 280

Hériot à Milnes, au même sujet, en date du 28 décembre 1801. 282

6 mai,
Londres. W. Tatham à Hobart. Offre ses services en général, et en particulier pour l'objet auquel les documents inclus ont trait. (La correspondance se rapporte à la culture du chanvre). 283

Sous pli. Correspondance depuis le 28 février jusqu'à date. 284 à 287

7 mai,
Whitehall. King à Sullivan. Transmet la lettre, et les documents qui l'accompagnent, de Simcoe en faveur de Bouchette du Bas-Canada, et demande qu'elle soit soumise à Hobart. 288

Sous pli. Lettre de Simcoe, datée Wolford Lodge, le 2 mai 1802. 289

Lettre de Joseph Bouchette, datée de Québec, le 16 février, au sujet de sa nomination. 291

26 mai,
Québec. William Grant à Joseph Taylor, secrétaire de la Société des Arts, concernant la culture du chanvre. 293

1802.

- 1er juin,
Downing
Street. Hobart à Elmsley. Sa Majesté l'a nommé juge en chef du Bas-Canada, charge vacante par la démission d'Osgoode; le traitement sera porté à £1,500 par année. Milnes a reçu instruction de le nommer (Elmsley) membre des Conseils exécutif et législatif. Page 298
- 8 juin,
Québec. Arrêté du Conseil nommant Elmsley membre du conseil exécutif. 299
Ryland à Scott (?) Il devra obtenir de lord Hobart un ordre spécial pour les 1,200 acres demandées pour lui-même et chacun des membres de sa famille. 333
- 10 juin,
Londres. Pétition d'Abraham Cuyler. Enumérant ses services et demandant le township d'Hemmingford, ou telle portion qui sera jugée convenable, pour pourvoir à sa famille composée de six membres. 333
- 16 juin,
Londres. Arrêté du conseil nommant Pierre Amable de Bonne membre du Conseil du Bas-Canada. 303
- juin. Description (avec illustration, 333A) de la méthode suivie pour la culture et la préparation du chanvre, d'après un papier préparé par John Taylor et soumis aux lords du Commerce. 334 à 345
- 2 juillet,
Whitehall. Les lords du Commerce (Fawkener, secrétaire) à Sullivan. Transmettant le procès-verbal sur la pétition de Gale au sujet des concessions de terres dans le Bas-Canada. Page 304
- 30 juillet.
Londres. Sir Joseph Banks à Lord Glenbervie. Détails de la culture du chanvre à certains endroits. 323
- 4 août, bureau
de la trésorerie Le Bureau de la Trésorerie (N. Vansittart) à Sullivan. Envoie des demandes de papeterie pour la division civile du Bas-Canada. 305
- 14 août,
Whitehall. Les lords du Commerce à Sullivan. Informer lord Hobart qu'ils ne voient pas d'objection à l'acte, etc., ayant trait aux testaments dans le Bas-Canada. 306
- 16 août,
Londres. Thomas Dunn à Sullivan. Transmets une pétition pour indemnité au lieu de la partie de ses biens en Canada dont il a été privé par le traité de paix. 308
- Sous pli.* Pétition. 309
- Lettre à Lady Hervey sur la matière et concernant son fils, en date du 13 juillet. 313
- Exposé des faits par Dunn au sujet de la seigneurie de Saint-Amand, sur le lac Champlain. 315
- 17 août,
Québec. Monk à Hobart. Le remercie pour l'augmentation de son traitement. 317
- 18 août,
Londres. W. M. Pitt à Sullivan. Concernant la concession faite à Mathew Scott, et demandant qu'il soit pris des mesures pour transmettre la décision. 318
- Sous pli.* Pownall à Pitt. Envoie renseignements sur la situation de Mathew Scott dans le Bas-Canada. 320
- 2 septembre,
Québec. Lanaudière à Hobart. Son encouragement à soumettre sa cause à Sa Seigneurie. Aait présenté une pétition demandant de l'indemniser de ses pertes et des services rendus pendant l'invasion de 1775 ainsi que pour la perte des biens de sa tante, Mlle de Ramsay. Renvoie à Dorchester et à d'autres personnes pour témoigner de ses services. Espère avoir 80,000 acres, savoir 10,000 acres dans Dudswell, 10,000 dans Bury, 10,000 dans Adstock (Ascot ?), 10,000 dans Stanstead, 10,000, dans Barnston et 20,000 dans Ditton; ce ne pourrait être considéré trop dans un temps où, par suite du mécontentement de ses compatriotes, il fallait tout ce que le sujet le plus zélé et le plus loyal pouvait faire pour conserver cette partie des possessions américaines de Sa Majesté. 346
- Pétitions (en français). 352
- Copie (en français) de la saisie pratiquée sur la propriété de Charles de Lanaudière, signée par Mathew Ogden, par ordre d'Arnold, en date du 21 novembre 1775. 356
- Observations (en français), soumises par Lanaudière à Hobart. 358
- Copie du titre de Mlle de Ramsay. 362

1802.

9 septembre, Haut-Canada. Elmsley à Hobart. Apprends avec reconnaissance sa nomination au poste de juge en chef du Bas-Canada. Serait parti de suite pour Québec, mais comme il fait partie du comité pour représenter et correspondre avec le général Hunter pendant son absence en service militaire, il ne peut quitter avant le retour de Hunter, ce qui aura lieu vers le 25.

Page 364

26 octobre, Bureau général des Postes. Freeling à Hobart. Lui envoyant extra-officiellement une copie de la lettre de Charles Long à lord Auckland, au sujet de la nomination du surintendant des *maîtres des postes* par Milnes. 366

Sous pli Charles Long à Auckland le 22 octobre 1802. Les charges de directeur général des postes et du surintendant des *maîtres des postes* ont toujours été remplies par le même titulaire, et cette nomination devrait être du ressort du secrétaire d'Etat. 367

2 novembre, Québec. F. Baby à Dorchester (en français). Milnes est satisfait de la condition de la milice et lui a donné avis (à Baby) qu'il sollicitait du ministre une pension pour Baby, en partie réversible sur sa veuve, à sa mort. Expose ses services et demande de les prendre en considération. 373

8 décembre, Québec. Milnes à Hobart (N° 40). A informé l'évêque de Québec que la demande d'un calice, etc., serait soumise au roi. Est heureux de constater qu'on a approuvé sa conduite d'avancer de l'argent aux commissaires pour leur permettre de poursuivre la continuation de l'église. Transmets les remerciements de Baby pour la libéralité de Sa Majesté. Envoie un relevé plus exact des importations et des exportations que celui envoyé dans la dépêche n° 37. La perception totale des *droits de quint* et des *lods et ventes* jusqu'au 10 octobre a été de £2,570. 8 ch. Attendra pour faire de nouvelles observations que les comptes publiés jusqu'au 5 janvier aient été livrés, et il croit qu'alors il pourra envoyer un état satisfaisant du revenu de la province. 2

Sous pli. Sommaire des exportations et des importations depuis 1793. 3a

13 décembre, Québec. Milnes à Hobart (n° 41). Envoie la pétition des membres de l'église d'Ecosse, Québec, pour un terrain sur lequel construire une église, et pour une somme qui leur permettra de payer les frais de construction et le soutien du culte religieux. A accordé £50 par année au ministre écossais à Québec, le même montant qu'à celui de Montréal. Si l'on attribue une portion des terres de la couronne à l'église d'Ecosse dans le Bas-Canada, on devra la soumettre au contrôle ordinaire du bureau chargé de l'administration des réserves, autrement cette église se trouvera sur un pied plus indépendant que l'église établie (l'église d'Angleterre). Envoie également une pétition de M. Plessis au nom des congréganistes de Notre-Dame pour un morceau de terre afin d'y ériger une église. On a accordé aux membres de l'église d'Ecosse l'usage d'une des plus grandes salles du collège des Jésuites (maintenant les casernes), mais ils l'abandonneront quand ils auront un bâtiment séparé. On devrait accorder les terres dans l'enceinte de Québec. Ce serait le moyen de contribuer plutôt que d'empêcher l'union des églises d'Ecosse et d'Angleterre.

Sous pli. Pétition de la congrégation de l'église d'Ecosse à Québec pour terre. Les noms des pétitionnaires (au nombre total de 150) sont mentionnés. 8

Pétition d'une délégation de la congrégation portant les signatures de Alex. Spark, pasteur, Adam Lymburner, John Lynd, Peter Stuart, William Grant, James Tod, John Mure, J. Blackwood, Francis Hunter, W. Holmes, John Purss. 15

Pétition (en français) du révérend J. O. Plessis, au nom de la congrégation de Notre-Dame. 18

1802.

- 14 décembre, Québec. Milnes à Hobart (n° 42). Transmet la pétition du Col. Mann pour une concession de terre ; ses services ; le rapport du conseil sur sa pétition est également transmis. Envoie, accompagnée de remarques, la pétition de Young, laquelle expose pourquoi il n'a pas observé l'ordre en sa faveur du 2 janvier 1796. Page 23
- Sous pli.* Pétition du colonel Gother Mann. 25
- Rapport d'un comité du Conseil sur la pétition de John Young, 27, 28
- Rapport du comité sur la même pétition. 31, 32
- 18 décembre, Londres. Procureur et solliciteur général. Recommandant d'adopter une législation afin de faire les procès des crimes commis dans le territoire des Sauvages dans le Bas-Canada. 371
- 27 décembre, Dawlish. W. M. Pitt à ———. N'a pas reçu de réponse au sujet de la charge de juge en chef de Gambier, lui demande de communiquer la réponse d'Addington. Désire savoir, si c'est le désir d'Hobart, d'empêcher les concessions de terres au Canada ou d'encourager des hommes utiles de s'y rendre. Si ce dernier désire ce qu'il mentionne d'abord, il n'a rien à dire, sinon il pourra recommander deux ou trois braves personnes qui pourraient y réussir parfaitement, d'anciens officiers de mérite, l'un particulièrement qui a tous les talents nécessaires pour cette fin, qu'il mentionne en détail, et qui a été réduit à la plus grande indigence, sans qu'il y eût de sa faute. Les autres ne sont pas dans des circonstances aussi déplorables. Si l'on pouvait lui procurer de l'emploi permanent, il ne doute pas que ses amis pourraient lui fournir de £300 à £400. Reconnaissance de Scott. L'évêque de Québec va l'ordonner. Lui, sa femme et huit enfants devront leur richesse future à la bienveillance d'Hobart. 377
- Pas de date. Liste demandée par M. Woodford, des officiers, etc., conduits par de Puisaye et certificat signé par W. Windham. La liste porte à l'endos : " mémoire, très honorable W. Windhan, M. de Puisaye, etc., etc. Habitants libres. Canada. 369

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES—1803.

Q. 91.

1803.
5 janvier, Québec. Milnes à Hobart (n° 43). La commission pour le procès des félonies commises en mer n'est pas encore arrivée. A informé les commissaires chargés de la construction de l'église métropolitaine, à Québec, de l'intention du roi de donner un calice, etc., et qu'instruction a été donnée à la trésorerie de se procurer et d'expédier ces articles. Demande qu'on y ajoute un tapis de chaire. Envoie les dimensions de ces articles. 2
- Sous pli.* Dimensions des articles : tapis de chaire, longueur, trois verges, largeur une verge, y compris la frange. Petit pupître, longueur une verge ; largeur, $\frac{1}{2}$ verge, y compris la frange. Parement pour le lutrin, longueur, trois verges ; largeur, un pied y compris la frange. Nappe d'autel, longueur, trois verges, largeur un pied, y compris la frange. 4
- 5 janvier, Québec. Milnes à Hobart (n° 44). Envoie les arrêtés du conseil sur les affaires d'Etat, du 28 mai au 29 août. 5
- Procès-verbaux du 28 mai 1802. Rapport concernant la vente du reste des townships dans lesquels on a fait des concessions et journal, 6
- Rapport sur les propositions de Philemon Wright sur la culture du chanvre avec journal. 15
- Rapport sur la pétition d'Alexander Mann, constructeur de navires, demandant bail du quai du roi. 20
- Procès-verbaux du 27 juillet. Rapport sur l'annonce projetée pour la vente des terres incultes et journal. 22

1803.

La communication de la signature et de la ratification du traité de paix a été soumise au conseil, et proclamation pour un jour d'actions de grâces. Page 24

Procès-verbaux du 11 août. Confirmation par Sa Majesté des trois actes passés pendant la dernière session et proclamations proposées. 28

2 février,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 46). La législature doit se réunir le 8 courant ; a appelé Elmsly et Williams au conseil législatif, mais par suite de la mort de Finlay et de l'absence d'autres membres, le nombre des membres anglais dans la province sera encore de deux de moins que d'habitude pendant la présente session. Le *Curéade* est arrivé à Halifax mais on n'a pas encore reçu la commission pour le procès des félonies commises en mer. 59

2 février,
Québec.

Le même à Portland (n° 45). Envoie les minutes du Conseil sur les terres de la Couronne, du 26 juillet au 11 août. 31

Procès-verbaux du 26 juillet. Rapport sur pétition et journal jusqu'au 7 août. 32

(Voir la liste alphabétique.)

9 février,
Downing
Street.

John Sullivan à Milnes. Demande pour l'information d'Hobart si, au cas d'un arrangement entre le gouvernement et Lord Amherst au sujet des biens des Jésuites, il y aurait quelque objection à mettre Amherst en possession de la seigneurie de La Prairie de la Madeleine, à condition qu'il renoncerait pour cette considération à toutes ses prétentions sur d'autres parties des biens. S'il y avait quelque objection importante pourrait-il désigner quelque autre Seigneurie qui serait réservé pour la fin mentionnée, dans ce cas la décrire et mentionner les raisons pour lesquelles il recommanderait celle-là et s'objecterait à l'autre. 61

(Voir pour la date à la marge la réponse de Milnes du 31 mai, p. 159.)

1er mars,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 47). Envoie des copies du discours à l'ouverture de la législature ainsi que des adresses et de ses réponses. 62

Sous pli. Discours à l'ouverture de la législature. 63

Adresse du Conseil. 66

Réponse. 68

Adresse de l'Assemblée. 69

Réponse. 72

1er mars,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 48). Envoie les procès-verbaux du Conseil sur les terres de la Couronne, du 12 août au 2 février. 73

Procès-verbaux. Rapports, avec journal, du comité sur les terres de la Couronne. 74 à 116

(Voir la liste alphabétique.)

30 mars,
Québec.

Milnes à Hobart (détachée et confidentielle). Envoie la correspondance relative à la demande d'Hériot d'être nommé à la charge de surintendant des *MATRES DES POSTES*, afin de lui permettre de répondre aux allégations qu'il fait ; la correspondance est jointe. 117

Sous pli. Lettre d'Hériot à Milnes, en date du 21 mars, que la seule méthode convenable pour transporter les malles était par la poste aux chevaux ; que Taschereau ne peut donner aucun aide sous ce rapport, et que la surintendance devrait lui être confiée (à Hériot). On pourrait trouver une meilleure situation pour Taschereau. 121

Autre lettre d'Hériot en date du 25 mars sur le même sujet du transfert de la charge de surintendant de Taschereau à lui (Hériot) 123

Lettre d'Hériot, de la même date, donnant les raisons pour lesquelles les courriers ne devraient pas payer aux *maîtres des postes* le même prix que les voyageurs ordinaires. Ils sont satisfaits des prix fixés. 125

Hobart à Milnes, 1er décembre 1802. Espère qu'on trouvera une situation avec des appointements équivalents à ceux de surintendant des postes aux chevaux pour Hériot. 128

1803.

J. Stuart à James McGill et John Lees, 26 mars 1803, demandant des renseignements concernant le mécontentement régnant, dit-on, parmi les *maîtres des postes*. Page 129

Réponse, à la même date, que les *maîtres des postes* sont mécontents. 1. Parce qu'ils n'étaient pas assez payés pour les courriers de la malle, lesquels emportent souvent des bagages d'un poids excessif. 2. Parce que les voyageurs ne les emploient pas lorsque les chemins sont bons, mais seulement quand ils sont mauvais, et qu'ils sont ainsi obligés de garder des chevaux inoccupés pendant une partie considérable de l'année. 130

Hériot à Milnes, le 21 mars. Propose de changer les heures du départ des courriers de la malle afin d'obtenir une expédition plus rapide. L'explication donnée par l'agent de New-York pour le retard à expédier les malles anglaises. 132

Extrait de la lettre de l'agent de New-York expliquant le retard à transmettre les malles au Canada, en date du 24 février. 133

Jas. Stuart à Hériot, le 21 mars. Son excellence n'a pas d'objection au changement projeté de l'heure du départ des malles. 134

Milnes à Hobart (n° 49). Envoie le discours prononcé lors de la prorogation de la législature avec une liste des actes passés pendant la session. Fera des commentaires dans une dépêche distincte sur l'acte concernant la milice. Cet acte autorise le gouverneur à dépenser £2,500 par année suivant qu'il le jugera à propos pour la formation d'une milice effective; d'autres et de nouveaux pouvoirs sont accordés. L'acte est limité à une période de quatre ans. Espère qu'il sera le fondement d'un système avantageux. 135

Sous pli. Discours lors de la prorogation. 137

Liste des actes passés pendant la session. 139

Milnes à Hobart (n° 51). A continué d'avancer des fonds pour la construction de l'église Métropolitaine, mais sans autoriser à faire aucun changement dans le plan primitif, qui pourrait en augmenter le coût. Les commissaires ont envoyé une deuxième représentation à l'effet que l'estimation s'est trouvé au-dessous de ce qui sera absolument nécessaire pour terminer la construction. L'impossibilité de faire une estimation exacte du coût de construction des bâtiments en pierres, même d'une qualité inférieure, par suite de l'enfance de la colonie. Soins pris par le Capitaine Role dans sa surveillance des travaux. 141

Sous pli.—Relevé fait par les commissaires de la dépense déjà encourue pour construire l'église, ainsi qu'estimation du montant encore nécessaire et description du bâtiment. Leur soin de réduire la dépense. 143

Ryland aux commissaires. Leurs représentations seront transmises à Sa Majesté. La difficulté d'évaluer le coût du bâtiment; est convaincu que l'on a pris tout le soin possible pour réduire la dépense. 146

Tableau indiquant la dépense réelle et le coût additionnel en perspective. 146a, 147 à 149

Description de l'église. 150

Milnes à Hobart (n° 52). Dépêches reçues. Etudiera avec soin la légalité d'établir une compagnie chartée pour le commerce des fourrures, mais il n'est pas encore en état de donner une opinion positive. A communiqué à Hériot le désir du directeur général des postes qu'il agisse de concert avec Taschereau. Hériot avait précédemment pris des mesures qui rendaient la chose inutile. Il n'y a pas dans l'enceinte des murs de Québec de terrain pour les emplacements de l'église d'Ecosse et pour la congrégation de Notre-Dame, sauf ceux faisant partie des biens des jésuites. Le site occupé par l'église des jésuites pourrait être donné aux deux, car la construction devra être démolie, elle tombe en ruines. L'abandon par ces deux corps d'adorateurs des salles dans les

26 avril,
Québec.

26 mai,
Québec.

31 mai,
Québec.

1803.

casernes des jésuites semble être une raison de leur accorder des terres sur lesquelles ils pourront ériger leurs églises respectives. Page 154

Ryland à Hériot. Co-opérer avec Taschereau relativement aux postes aux chevaux. 157

Réponse. Plan des biens des jésuites dans la cité de Québec. 158, 158 a

31 mai,
Québec.

Milnes à John Sullivan. Demande de nouvelles séries de permis sur la Méditerranée. S'occupera avec le plus grand soin de la question d'un arrangement entre le gouvernement et lord Amherst au sujet des biens des jésuites. Vient de recevoir des commissaires des relevés du produit que ces propriétés ont donné depuis que le gouvernement en a pris possession, en sorte qu'il espère pouvoir exprimer son opinion par la prochaine occasion. Regrette que le chêne canadien n'ait pas la qualité exigée par la marine. Espère cependant que le travail fait par Usborne pour établir le commerce de ce bois et du bois d'autres espèces aura pour effet d'augmenter sensiblement le commerce de la province. On a informé les messieurs dont les mandamus sont encore au bureau du secrétaire d'Etat qu'ils devraient donner instruction à leurs agents de les demander. 159

1er juin,
Québec.

Le même à Hobart (confidentielle). Contenant des documents concernant une attaque redoutée contre la province. Bien qu'il ne voit pas de motif d'appréhender aucune attaque grave, il se peut cependant que la faiblesse du corps militaire encourage les intrigants. 261

Sous pli, G. O. Bradford au procureur général, lettre datée de Montréal le 5 mai, l'informant qu'il est arrivé six ou huit hommes ayant des commissions de la république française, lesquels étaient dernièrement sous le commandement de Humber en Irlande; deux étaient français, deux écossais et les autres des irlandais. Leur langage indique qu'ils sont hostiles au gouvernement anglais. 163

Ryland à John Richardson, J. P. Il devra s'enquérir au sujet des rapports faits par Sullivan, avec lequel il pourra correspondre. 164

Faits importants rapportés par Daniel Sullivan, de Saint-Jean, communiqués à Ryland par lettre datée de Montréal le 12 juillet 1803 Répétant les conversations entendues et les renseignements qu'il a obtenus sur les projets d'hommes que le gouvernement français employait pour poursuivre des intrigues contre le Canada. Deux canadiens, Pailleur et Mezières sont allés rejoindre les officiers français à Concord, New-Hampshire. Description des deux français Lacroix, et Leclerc et de McGinnes et McDonald, tous quatre ayant des commissions de la république française. 169

Extrait d'une lettre de John Richardson à Ryland, en date du 16 mai, qu'il a reçu avis d'Auldjo de prendre garde à des émissaires envoyés de France au Canada par Bonaparte. Deux d'entre eux sont de Léry, un officier de l'artillerie française, et Villeray, canadien d'origine, le dernier venant sous le prétexte de visiter ses amis. 170

Le juge Parent à Ryland, le 24 mai 1803. Envoie des extraits de lettres de France pour montrer que la France a autant à cœur l'acquisition du Canada que de la Louisiane. 171

10 juin
Québec.

Milnes à Hobart n° 53. Envoie des ampliations des actes passés à la dernière session, et il en transmet une liste ainsi qu'un exemplaire des journaux du conseil législatif. Lord Dorchester, en 1796, (p. 223) a fortement recommandé à la législature le règlement de la milice. Remarques sur le bill passé présentement et ses résultats. Craint qu'il ne puisse être mis en complète vigueur pendant que la force militaire régulière n'est pas en nombre plus imposant. Le bon effet de passer la milice en revue, ce qu'il continuera de faire. A encouragé la formation de compagnies de volontaires; il s'en est formé trois à Montréal et les

1803.

soldats ont fournis leur propre habillement; trois autres sont à la veille de se former à Québec et une à Trois-Rivières. Espère que par ce moyen on parviendra peu-à-peu à faire disparaître ce défaut d'empressement à servir. Renvoie à la correspondance avec Portland en 1800-1801; il pourra être désirable, quand les choses en seront arrivées à un certain point, d'accorder une somme d'argent additionnelle; dans l'intervalle demande l'autorisation de ne recevoir des magasins de Sa Majesté que les armes dont la milice pourra avoir besoin, les accoutrements et l'habillement pour 1,200 hommes ayant déjà été fournis. Page 174

Sous pli. Index alphabétique des dispositions des actes passés pendant la dernière session. 179

Extrait du discours de lord Dorchester à la législature, le 20 novembre 1795, concernant la milice. 223

Extrait de la lettre de Portland à Dorchester, en date du 6 janvier 1801 au même sujet. 224

Proclamation pour la mise en vigueur de trois actes concernant l'acte décisoire, l'enlèvement des anciens murs, etc., de Montréal, et l'établissement d'écoles publiques, actes réservés et maintenant sanctionnés. 227

Proclamation prorogeant formellement et convoquant la législature. 229

Journal du conseil législatif. 221 à 295

13 juin,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 54). L'incendie destructeur à Montréal; quinze maisons dans les faubourgs ont été endommagées et le même nombre ont brûlé avec l'église anglaise, la prison, une petite chapelle dans le voisinage et le collège catholique romain. Une lettre des magistrats qu'il transmet sous ce pli contient des détails sur ce feu. 296

13 juin,
Québec.

Sous pli. Lettre des magistrats de Montréal à Ryland, en date du 9 juin 1803, contenant des détails au sujet du feu. 297

Milnes à Hobart (n° 55). Contenant la lettre d'Isaac Winslow Clarke et le rapport du comité du conseil sur cette lettre. Sa présente réclamation provient de la dépense encourue par lui en encourageant la politique du gouvernement concernant la culture du chanvre dans la province. Le peu de profit qu'on peut espérer de ses déboursés, qu'il a été encouragé à faire par suite de la recommandation à cet effet du duc de Portland; envoie l'extrait d'une lettre à cet effet adressée à Sa Grâce ainsi qu'un extrait du discours adressé à la législature. Clarke a reçu 200 des £1,200 pour faire l'expérience, mais peu à peu il lui a fallu faire une beaucoup plus grande dépense. Sollicite Sa Grâce d'approuver la recommandation du conseil, qu'en considération de son travail, Clarke obtienne une concession des terres de la couronne. Il a préparé beaucoup de terrains pour y semer du chanvre au printemps, mais il a été impossible de se procurer de la graine. 300

Sous pli. Clarke à Ryland, le 31 juillet 1802, lui rendant compte de des expériences faites pour cultiver le chanvre, et la cause de la forte dépense encourue. 303

Note des dépenses encourues pour cultiver le chanvre sur différentes pièces de terre dans le voisinage de Montréal pendant l'année 1801, ainsi que pour préparer cet article, l'expédier à Londres, et pour recueillir et nettoyer la graine, etc. 306

Procès-verbal du conseil du 29 avril 1803, recommandant d'accorder une concession de terre à Clarke pour les dépenses par lui encourues pour la culture du chanvre. 308

Milnes à Portland, le 13 août 1801, relativement à la culture du chanvre dans la province. Devait faire faire des expériences et a employé Clarke à cette fin. 311

Extrait du discours prononcé par Milnes à la Législature, le 11 janvier 1802, au sujet de la culture du chanvre. 313

1803.

NOMS DES PERSONNES QUI ONT DEMANDÉ DES TERRES DANS CE VOLUME.

(Les chiffres, qui suivent les noms, indiquent les pages.)

A.—Abbot, John, 52; Adams, Martin, 52; Aigle, Firman, 105; Anise, Joseph, 105; Allen, Ebenezer, 56, Nancy, 78; Anderson, Anthony, 104; Annett, John, 103; Austin, Moses, 98.

B.—Babuty, Christopher, 46; Badger, John, 43; Bangs, Reuben, 103; Bar, Dr Wm, 85; Barnett, John, 92, Wm, 92; Barron, Garret, 101; Bayard, Nicolas, 38; Beach, Stephen, 97; Beard, Elijah, 96; Bealeau, François, 105; Bebee, Zebe, 100; Becker, John, 107; Before, Joseph, 105; Belair, Louis Plessis, 33; Bellefeuille, A. L., 108; Bemau, Samuel, 108; Best, enseigne Hermanus, 88; Billings, Elijah, 83; Bingham, Abigail, 85, Abner, 85, Smandey, 85, Jettee, 85, Morey, 85, Nabey, 85; Blanchard, Peter D., 97; Bolton, — 42; Bowen, Edward, 99; Boynton, Edmund, 89, Wm., 89; Brimmer, Isabella, 47; Brisset, Joseph, 106; Bruyeres, Ralph Henry, 37; Brown, Alex., 56; Burke, Catherine, 41; Burns, James, 75, 76; Burroughs, Stephen, 94; Busby, George, 106.

C.—Callaghan, Darby, 93; Cameron, Alexander, 35; Campbell, Lt. Col. John, (veuve de) 90, Mme La Corne, 90; Carlisle, John, 35; Cartwright, John, 91; Chamberlain, David, 52; Chaboillez, Louis, 53; Chapelaine, Henry, 105, Joseph, 104, Michel, 105, Pierre, 105; Cheeseman, Abijah, 34; Christie, Sarah, 44; Clarke, Margaret, 110; Coderie, Pierre, 105; Coffin, Nathaniel, 80, 99, Thomas, 88, 109; Colegrove, Uri, 75; Collins, Francis, 106; Connell, James, 77; Cook, Philip, 75, 98, Thomas, 51, Wm, 39; Cruickshanks, Robert, 47; Cuthbert, James, 104; Cutting, Gersham, 93.

D.—Dagget, Asa, 52; Dame, Adolphus, 81, Amelia, 81, Armina, 81, Augusta, 81, Augustus, 81, Esther, 81, Frederick, 81, George, 80, Sophia, 81; de Beaujeu, Mde., 82; De Boucherville, Hon. A. 94; De Diemar, 37; De Grey, Mary Ann, 41; Demarrais, François, 107; Desbarats, Joseph, 52, P. Edward, 80; Devereux, Mary, 56; de Tennancour, Joseph Marie, (voir Tonnancour); Dewar, John, 101; Dezery, Charles, 40; Dillenbeck, Henry, 75, Philip, 75; Doty, Rev. John, 92; Dow, Henry, 40, Jonathan, 49, 99; Dudley, Goodridge, 97; Dumas, Nicolas, 105; Dunbar, Capt. Wm., 37; Dupré, Angélique, 104, Daniel, 47, Hypolite St. George, 47; Durham, Solomon, 98.

E.—Easterbrook, Caleb, 96.

F.—Fairbairn, James, 46; Farrar, Henry, 35; Fassett, Jonathan, 97; Ferguson, John, 43; Fisher, Duncan, 92; Fitzgibbons, Margaret, 106, 107; Fleming, Patrick, 101, 102; Fortune, Wm, 113; Foster, Geo. Wm, 85; Foubert, Gabriel, 53; Fraser, James, 77; Frasier, Joel, 42; Fredet, Athanas, aîné, 105, Athanas, jeune, 105; Fuller, Reuben, 79.

G.—Gaffé, Jean Bte., 85; Galloway, Benjamin, 91; Girard, François, 105; Gibson, John, 42; Glasgow, Col. George, 42; Gordon, Alex., 56; Gould, Jane, 36; Grant, Archibald, 45, Jane, 92; Grass, Charles, 106; Graves, John, 77, Martha, 77, Mary, 77, Nancy, 77, Richard, 77, Wm., 77; Gray, Edward Wm, 107, Jonathan A., 39; Green, Daniel, 97; Gregory, John, 78, 86.

H.—Hadden, Robert, 51; Hall, Elihu, 51, Enoch, 93, Jacob, 37, John, 37, Joseph, 37, Nathaniel, 93; Hard, James, 75; Hathaway, Alfred, 97; Hay, Alexander, 92; Haycock, Chaunsey, 97; Hayn, Philip, 107; Heliker, George, 96, Henry, 96, James, 96, John, aîné, 96, John, jeune, 96, Mary, 96, Rebecca, 96, Wm, 96; Hibbard, Augustin, 99; Hill, John, 44; Hitchcock, Ephraim, 50; Holt, Moses, 83, 84, (veuve), 97, Wm Johnston, 83; Hunter, Nancy, 40; Hyatt, Abraham, 57, Cornelius, 57, Gilbert, 57, 75, 113.

1803.

J.—Jack, John, 44; Jeune, Simpson, 108; Jewell, Nathaniel, 50; Jonas, Lyon, 44.

K.—Kelly, Joseph, 82; Thomas, 81, 86, Ker, James, 41, 44; King, George, 36, Godfrey, 36; Kipp, Samuel, 43, 99; Krun, George, 40, 85.

L.—Larivière, François P., 105, Victor Bte., 105; Larkin, John, 80; Lamontagne, Pierre, 45, 46; Lamoureux, François, 105; Lane, John, 42, Wm, 74, 94; Laurent, Hypolite, 105; Lay, Amos, jeune, 113; Lee, Wm, 36; Leonard, Joel, 75, 76; Lindsay, Wm, 39, 40; Linton, Chas., 108, George, 107; Loedel, Henry (chirurgien), 92; Loizeau, Anne, 103, Baptiste, 103, Dominique, 103, François, 103, Henriette, 103, Lisette, 103, Louis, 103, Mary, 103; Lord, Jeremiah, 50; Luck, Richard, 41.

Mc.—McBean, Angus, 34; McCallum, Peter, 34; McCarty, Francis, 102; McCutcheon, John, 89; McGregor, George, 96; McMillan, Elizabeth, 35, Lauchlin, 35.

M.—May, Calvin, 76; Mabon, Andrew, 103; Maitland, Wm, 44, 47; Marston, Elihu, 39, Jacob, 39, Jacob, jeune, 39, Jeremiah, 39; Mastin, Peter, 34; Manson, Wm., 37; Martin, Jonas, 97; Measam, Wm, 43; Merriman, Amasa, 52; Metchler, Wm. Joseph, 36; Merrishew, Joseph, 75; Merry, Ralph, 48, 97; Migreau, Augustin, 92; Miller, Benjamin, 44; Millar, George, 81, James, 32; Moe, John, 75; Moffit, Wm, 57; Morancy, Toussaint, 105; Morris, Michael, 99; Mott, Ephraim, 33, Jacob, 33, John, 33, James, 33, Richard S., 33, Samuel, sen., 33, Samuel, jeune, 33; Moss, Thomas, 44; Mount, Philip, 42; Muirhead, John, 77, 78.

N.—Nichols, John, 101; Nevison, John.

O.—O'Mara, Mathew, 40; Osborne, John, 49, Joseph, 49.

P.—Packard, Richard, 50; Panton, Timothy, 93; Paradise, Elizabeth, 40; Pastorius, Abraham, 102; Paule, Louis, 105; Peasely, John, 52, Philip, 94; Perron, Pierre, 105; Phillips, Samuel, 43, 79, Wm., 53; Pierce, Solomon, 50; Pinquet, Angélique, 96, Charlotte, 96, Geneviève, 95, Renette, 96, Thérèse, 96; Platt, John, 107; Porter, Asa, 49; Potevin, Joseph, 105; Powell, Joseph, 83, Wm, 48; Powis, Thomas, 35; Pritchard, Azariah, 36.

R.—Radenhurst, Amelia, 100, Caroline, 100, Catherine, 100, John, 100, Nancy, 100, Thomas, 100, Wm, 100; Ramage, John, 107; Red-sall, Edward, 44; Reynolds, Benjamin, 88; Réaume, Amable, 93; Rewohl, Margaret, 48; Reynolds, Wm, 77; Richardson, John, 35; Robertson, Alex., 56, Col. Daniel, 108, John, 56; Robinson, John, 84; Roi, Pierre, 105; Ross, Robert, 79; Rousseau, Dominique, 33; Ryan, Denis, 36.

S.—Sans-Soucis, Antoine, 105; Savage, James, 77, Peter, 77; Schieffelin, Jacob, 45, 46; Scott, Abraham, 95, Aby, 95, Hannah, 95, Mary, 95, Morine, 75; Seagar, Adam, 83, David, 83, Michel, 83, Peter, 83; Selby, George, 37; Sharp, John, 48; Shekleton, Chas. D., 88; Shelden, B., 56; Sheppard, Wm, 49; Shorts, Philip, 55; Shovendon, Francis, 37; Smith, David, 41, John, 47; Soles, Joseph, 54; Solomon, Elias, 97; Souci, François, 102; Spooner, Ralph, 34; Stewart, Rebecca, 96; St. Onge, Charles, 105; St. Ours, Charles, 104; Storm, John P., 33; Struthers, James, 93, John, 93, Wm, 93; Sunholm, Magnus, 46.

T.—Taplin, John, 102; Thompson, Alex., 75; Thomson, Wm, 41; Thorn, John, 46; Tittlemore, Jacob, 83, John, 83; Tonnacour, Joseph Marie de, 55.

U.—Udell, Mathew, 39.

V.—Velerien, Charles, 105; Vonden, Velden Wm, 79.

W.—Wadleigh, Jesse, 52; Waggoner, Catherine, 101, Christiana, 101, Charity, 101, Elizabeth, 101; Walker, James, 91, Kenneth, 107; Ward, Daniel, 75, 76; Waters, Abel, 98; White, Samuel, 77; Whales, John, 97; Whitlock, Capt. John, 90; Wilcox, Stephen, 75; Williams, Providence, 52; Winters, James Gordon, 39, Obadiah, 39; Woods, Robert, 80.

1803.

TOWNSHIPS.

- A.—Abercromby, 114, 116; Acton, 48; Ascott, 57, 75, 76, 113; Athabasca, 78, 86; Auckland, 36, 43, 97, 114.
 B.—Bolton, 42; Bristol, 43, 115; Buckingham, 113; Bury, 77.
 C.—Chatham, 45, 91, 98; Chester, 114, 116; Clifton, 40, 82; Clinton, 114, 116.
 D.—Ditchland, 98; Dunham, 96.
 E.—Eardley, 114; Eaton, 12; Ely, 113.
 G.—Gayhurst, 75.
 H.—Hatley, 83, 86, 97; Hemmingford, 35, 81, 82, 86, 93, 101; Hereford, 12; Hinchinbrook, 33, 36, 102, 103.
 I.—Ixworth, 113.
 K.—Kildare, 114, 116; Kilkenny, 114, 116.
 M.—Maddington, 108; Marston, 49, 99; Masham, 77; Melbourne, 99.
 N.—Newport, 12; Norfolk, 91.
 O.—Onslow, 114, 116.
 P.—Portland, 39, 103; Potton, 99.
 R.—Radnor, 88, 109; Rawdon, 37, 102; Roxton, 40, 51, 113.
 S.—Stanbridge, 88, 89; Stanford, 94, 109; Stanstead, 50, 96, 115; Shefford, 34; Stukely, 12; Sutton, 47, 54, 103.
 T.—Thetford, 109; Tingwick, 56; Ting, 40.
 W.—Wakefield, 77; Watford, 84; Wickham, 39.

LE LIEUTENANT GOUVERNEUR MILNES—1803.

Q. 92.

1803.
6 juin,
Sans Bruit.

L'évêque (anglican) de Québec à Milnes. Lui envoie avec répugnance un état des affaires ecclésiastiques de la province, non pas qu'il doute de l'importance, ou de l'urgence à lui soumettre ces questions, mais parce que le temps peut paraître mal choisi quand Sa Majesté contribue libéralement à la construction d'une église métropolitaine; il est cependant forcé de mettre de côté ses scrupules et de lui soumettre plusieurs questions d'une importance pressante. Les instructions et d'autres documents prouvent que l'on a toujours eu le désir d'établir l'église d'Angleterre au Canada. Cela, il n'a pas besoin de le faire remarquer, a été bien imparfaitement accompli. Comparée à l'église de Rome, l'église d'Angleterre n'est qu'une pure secte tolérée, n'ayant pas un chelin de revenu en propre, sans lois pour contrôler ses membres ou régler ses fabriques, sans aucune disposition pour l'organisation d'une cour ecclésiastique ou de pouvoir pour faire observer ses décisions, et ce qu'il y a de pire sans un clergé capable, ni en nombre ni en autorité pour maintenir sa propre utilité ou soutenir la dignité d'une église. Sait bien que c'est au parlement provincial à passer les lois locales, etc., mais l'Eglise d'Angleterre, telle qu'elle est présentement constituée, n'en peut attendre aucune aide importante, à moins qu'on ne tire cette église de sa présente condition et qu'elle ne reçoive de l'autorité régulière la force qui peut seule lui donner sa prépondérance constitutionnelle de religion établie du pays. Désire qu'il soit décidé:—1. Si l'église que l'on est à construire à Québec sera une église métropolitaine ou simplement paroissiale, si elle n'aura pas de chapitre, ou quelque autre partie de la dignité qui devrait constituer son caractère propre? Si c'est simplement une église paroissiale, si l'on ne renoncera pas entièrement au projet d'établir l'église d'Angleterre au Canada et d'y soutenir un siège épiscopal. Les

1803.

avantages de cette église établie, qui desservirait les protestants non seulement du Bas-Canada mais aussi ceux du Haut-Canada. La majorité des habitants des deux provinces sont des dissidents. Une église établie digne et respectable ferait beaucoup pour les réunir tous dans son giron. Sans parler des avantages religieux qu'elle procurerait, les avantages politiques seraient incalculables. Un autre avantage ce serait de pourvoir le clergé des membres nécessaires pour les raisons données. Les appointements des curés de Québec et de Montréal sont trop peu élevés, ils n'ont jamais été augmentés depuis qu'on les a d'abord fixés, bien que les articles nécessaires à la subsistance coûtent maintenant trois fois ce qu'ils coûtaient alors. La somme de £200 est aujourd'hui trop faible pour tenir un rang respectable dans ces villes, quand il y a de si nombreux appels à la charité, etc. A Trois-Rivières, les appointements qui sont les mêmes qu'à Québec et à Montréal peuvent suffire pour le présent, mais ceux (de £100) pour William Henry sont certainement trop bas. Puis l'évêque n'a pas assez de juridiction et il donne des exemples du mal que cela produit. Suggère que l'on constitue une corporation composée de l'évêque, du doyen et du chapitre et d'autres membres du clergé pour administrer les réserves du clergé, le revenu devant être à la disposition du gouverneur et du Conseil de chaque province, et que l'on dote l'évêque et le chapitre d'une partie des terres de la Couronne. Défend les motifs qui lui font faire la demande, quand il a déjà été amplement pourvu au soutien d'un clergé protestant, la perspective d'un revenu provenant des terres réservées est encore entièrement future et à mesure que ce revenu augmentera les appointements des membres individuels du clergé n'augmenteront pas. Parle des actes successifs adopter afin d'ériger les provinces en un siège épiscopal devant être appelé l'évêché de Québec, et défendant en même temps à toute personne professant la religion de l'église de Rome de prendre le titre d'évêque, ou d'exercer quelques fonctions épiscopales ou curiales dans la province, sauf ce qu'il est nécessaire pour le libre exercice de cette religion, et seulement après en avoir obtenu le permis du gouverneur. Cependant le surintendant de l'église de Rome jouit de tous les pouvoirs et privilèges de l'autorité épiscopale, en vertu desquels il visite non seulement cette province ou celle du Haut-Canada, mais les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick avec la sanction directe de la bulle du pape. Il a pris le titre d'évêque de Québec. Si la chose est reconnue publiquement que devient le diocèse que l'on se propose d'établir? L'anomalie et le danger d'avoir deux diocèses de différentes religions portant le même nom. La continuation d'un tel état de choses serait la reconnaissance virtuelle de l'évêque nommé par le pape, et une contravention aux lois et à la constitution du pays; ce serait perpétuer l'erreur et accorder aux Canadiens une faveur qui leur serait plus nuisible à eux-mêmes encore qu'aux habitants anglais. Le prie de ne le pas juger intolérant et non charitable, mais de le croire attaché à l'église d'Angleterre dont c'est son devoir de surveiller les intérêts. A moins qu'on en change radicalement les situations positives et relatives de l'église d'Angleterre, il faut perdre tout espoir de maintenir cette église, et la religion catholique romaine sera à toutes fins la religion établie du pays.

253

Sous pli. Annexe A. Actuellement il a été délivré des lettres patentes pour 1,300,000 acres, et bientôt probablement il y en aura pour 2,000,000 d'autres acres, en sorte qu'il était évident qu'avant peu les protestants de la province dépasseraient en nombre les papistes. La population du Haut-Canada est aujourd'hui de 60,000 à 80,000 âmes et s'augmente annuellement de 500 familles.

271

B. Concernant le titre pris ou attribué à l'évêque de Québec, et exemples des cas où le titre a été appliqué.

272

1803.

C. Recueil des épîtres et évangiles, avec approbation d'évêque, sous le titre "Approbation de monseigneur l'illustrissime, révérendissime Pierre Denaut, évêque de Québec." Page 274

D. Titres d'ouvrages religieux, à l'usage du diocèse de Québec. 274

21 juin,
Québec.

Milnes à Sullivan (n° 2). Donne son opinion relativement à l'arrangement entre le gouvernement et Amherst au sujet des biens des jésuites. Envoie sous ce pli le rapport des commissaires concernant l'administration de ces biens, un relevé des comptes des agents, du 16 juillet 1800 au 1er avril 1803, ainsi que le mémoire du produit des biens pendant cette période. D'après ce mémoire, il paraîtrait que le produit de la seigneurie de La Prairie de la Madeleine, pendant une année, est de £657 16ch. 5d., plus que le double de tout le reste mis ensemble; le produit moyen net de tous les biens est de £968 10 ch. 4d.; en déduisant la dépense qui, avec le temps, ne sera pas aussi considérable, et quand il y aura plus de terres concédées et que les moulins seront en meilleur état les propriétés augmenteront de valeur. Si c'est l'intention de pourvoir à un fonds pour l'instruction publique, ce qui restera, déduction faite de ce que rapporte La Prairie, ne suffira pas. En conséquence, il croit qu'il ne serait pas à propos de diviser la propriété, mais si les biens doivent appartenir à lord Amherst, le gouvernement pourra destiner une somme annuelle fixe à la fondation d'un séminaire public, dont il a souvent mentionné l'importance sous le rapport politique et autre. 2

Sous pli. A.—Rapport des commissaires des biens des jésuites.

B.—Relevé des comptes des agents. 9

C.—Mémoire du produit pendant trois années. 10

22 juin,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 56). Envoie pétition de Dunn demandant la permission de se démettre, et une pension. Recommande que la demande soit accordée. Dunn se propose de demeurer pendant une ou deux années de plus, mais désire avoir une décision pour lui permettre de faire des arrangements. 11

Sous pli. Pétition de Thomas Dunn. 13

24 juin,
Québec.

Milnes à Hobart (secrète). A reçu la circulaire et les messages envoyés au parlement et les adresses en réponse. Si la guerre recommence avec la France il prendra des mesures pour remettre le bill des étrangers en vigueur en convoquant la législature et lui demandant de renouveler cet acte et l'acte pour la conservation du gouvernement de Sa Majesté, le plus important à raison de l'arrivée d'espions. Suspendra dans l'intervalle toute mesure pour lever la milice. Croit que les Canadiens s'accoutument plus du gouvernement anglais qu'à toute autre époque antérieure, et il n'a pas de doutes que lorsqu'on appliquera l'acte de milice leur confiance augmentera et un lien se formera entre le pouvoir exécutif et la masse de la population, mais il serait hasardeux de faire un changement essentiel à une autre époque qu'en temps de paix profonde, et particulièrement aujourd'hui que la force militaire est si peu considérable, ne comptant pas plus de 1,000 hommes. Comment est distribuée la force. Au cas de guerre avec les Etats ne doute pas que les Canadiens se déclarent contre l'ennemi, mais avec la France ce pourrait être différent. La navigation du Saint-Laurent a été probablement jusqu'ici une sûreté, mais on doit s'attendre à cette tentative de la part des gouvernants actuels de la France; en outre par l'interruption, du commerce, la valeur des magasins militaires de Québec, qui est de plus d'un million sterling, leur servira de but, et il est probable qu'ils sont informés de ce fait, ainsi que de la faiblesse de la garnison. 16

30 juin,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 57). Envoie les procès-verbaux du conseil sur les affaires d'Etat, du 30 août 1802 au 17 février 1803. 20

Procès-verbaux du 30 août. Rapport et journal du comité nommé pour s'enquérir de la pétition d'Isaac McCallum et d'autres concernant des propriétés de Québec. 21

1803.

Rapport sur les comptes publics à partir du 11 octobre 1801, ainsi que journaux et détails. Pages 24 à 67

Procès-verbaux du 2 octobre. Le *mandamus* en faveur de DeBonne a été présenté quand il a prêté serment en qualité de conseiller de l'Exécutif et de juge de la cour d'Appel. 68

Instruction est donnée de grossoyer l'acte nommant des commissaires pour l'enlèvement des vieux murs de Montréal. 69

Procès-verbaux du 12 octobre. Le cas de George Perrell, matelot, emprisonné pour meurtre est renvoyé à un comité. 69

Il est rapporté que trois nègres sont aussi emprisonnés sur l'accusation de complicité. 70

Dépêche avec procès-verbaux des lords du commerce concernant la pétition de Gale. 70

Procès-verbaux du 26 octobre. Rapport du comité sur le cas de George Perrell, matelot emprisonné pour meurtre. 75

Procès-verbaux du 29 octobre. Le juge en chef Elmsley prête serment et prend son siège de membre du conseil exécutif et prête également serment en qualité de juge de la cour d'appel. 79

Procès-verbaux du 9 novembre. Instruction est donnée d'inscrire aux archives la liste des dettes échues aux derniers fermiers des postes du roi. 81

Milnes à Hobart (n° 58). Envoie les procès-verbaux du conseil sur les affaires d'Etat, du 18 février au 2 mars. 83

Le même au même (n° 59). Envoie quatre rapports et autres documents expliquant les événements qui ont donné lieu aux nouveaux règlements concernant les droits de mutation. La forte augmentation du revenu provenant de cette source, et le manque de contrôle de la perception des droits, ont donné lieu à des erreurs et omissions au préjudice dans certains cas, du revenu, et dans d'autres, du percepteur lui-même. Rapport fait par le conseil sur le remède à apporter. Le receveur général s'objecte à ce qu'il (Milnes) intervienne au sujet des droits de mutation, et l'objection est basée sur les instructions contenues dans sa commission (citée). Comme la rémission des amendes provient directement de la couronne, elle devrait être faite directement par la personne qui administre le gouvernement en qualité de représentant de Sa Majesté. A soumis la question au procureur général et transmets son rapport. Rapport du conseil à la suite des observations faites sur la matière par Coffin, l'inspecteur des comptes publics, relativement au manque de documents pour vérifier le compte des droits de mutation du receveur général. Le conseil rapporte que le pouvoir de vérifier d'abord les droits de mutation devrait appartenir à l'inspecteur des domaines du roi et que la rémission devrait être faite par la personne qui administre le gouvernement. Comme la charge d'inspecteur est devenue vacante dernièrement il l'a jointe à celle de greffier du *registre terrier* (greffier du registre des terres ou greffier des terres). L'apropos de réunir les deux charges. A donné instruction au receveur général de se mettre en communication avec le nouveau fonctionnaire M. Plante, Envoie divers documents et des explications des transactions en rapport avec les droits de mutation, etc. 84

Sous pli. Liste de documents. 99

A.—Rapport du comité et remarques de l'inspecteur des comptes publics sur l'état du receveur général, sa réponse et la lettre de l'inspecteur. 101 à 108

B.—Rapport du procureur général, du 28 décembre 1802. 109 à 114

C.—Instructions à l'inspecteur des domaines du roi, 10 mai 1803. 115 à 117

D.—Inspecteur des comptes publics, 7 mai. 118

30 juin,
Québec.30 juin,
Québec.

1803.

E.—Extrait du traitement du lieutenant-gouverneur envoyé au receveur général le 17 mai.	Page 119
F.—Rapport du comité du conseil, le 21 mai.	120, 121
G.—L'inspecteur des comptes publics au lieutenant-gouverneur le 9 juin 1803.	122 à 124
H.—Rapport du comité le 11 juin.	125
I. (1).—Le receveur général au lieutenant-gouverneur, le 16 juin.	126 à 130
I. (2).—Le même au même, 22 juin.	131 à 133
K.—Rapport du comité, le 23 juin.	134 à 137
L.—Pétition du receveur général au bureau de la trésorerie, le 16 mai.	138 à 141
M.—Le procureur général au lieutenant-gouverneur, le 26 juin.	142 à 145
N.—Rapport du procureur général le 20 juin.	146 à 148
O.—L'inspecteur des comptes publics au lieutenant-gouverneur, le 12 mars.	149 à 158

1er juillet,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 60). Envoie les bills proposés pour s'assurer les titres aux terres, quand la propriété a passé ou a été transférée à des acheteurs *bona fide* avant qu'aucunes concessions n'aient été faites. Le juge en chef croyait que l'on devrait d'abord régler la question de la loi concernant la transmission et le douaire, savoir: si ceux provenant des terres occupées en franc et commun socage devraient être régis par les lois d'Angleterre ou celles du Canada avant de présenter le bill projeté. A soumis la question aux juges du Banc du Roi de Québec et de Montréal. Cinq d'entre eux sont d'avis que les questions concernant les terres ainsi concédées sont régies par les lois du Canada. Faute d'unanimité il a transmis leurs opinions pour les soumettre aux officiers en loi ou autre autorité compétente. En attendant le bill sera remis. 159

Sous pli. Opinion du juge en chef Sewell et des juges Dunn et William sur la question de savoir si les terres concédées en franc et commun socage seront régies relativement à la transmission et au douaire d'après les lois d'Angleterre ou celles du Canada; les terres qu'ils occupent seront régies par les lois d'Angleterre. 161

Opinion du juge en chef Monk et du juge Panet que la loi du Canada régit la transmission, etc., de ces terres. 171

Opinion de De Bonne, semblable à celle qui précède immédiatement. 175

Opinion d'Ogden, que les lois du Canada ne régissent pas la transmission, etc., de ces terres. 182

Opinion de Davidson, que ce sont les lois d'Angleterre qui régissent. 196

1er juillet,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 61). A accordé au juge en chef la permission d'aller en Angleterre. Par le règlement de ses affaires la province y gagnera ses services dans l'avenir. 203

Sous pli. Elmsley à Milnes, le 6 juin, demandant congé. 204

5 juillet,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 62). Envoie rapport du conseil concernant l'attribution des terres de la couronne ou leurs revenus pour la fondation et la dotation des écoles, etc. Recommande l'adoption du plan projeté. 205

SOUS PLI. Extrait de la lettre de Portland, du 12 juillet 1808, concernant les dispositions prises pour l'instruction dans le Bas-Canada. 207

Rapport du conseil concernant l'étendue de terres qui devraient être destinées à la dotation des écoles, etc. 210

3 août,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 63). N'a pas reçu de l'Amirauté des nouvelles au sujet de l'émission des lettres de marque; a renvoyé la question au procureur général. A convoqué la législature en apprenant que les hostilités étaient recommencées. Envoie des copies des discours et des

1803.

adresses des deux Chambres qui se sont réunies hier. L'excellente disposition des deux Chambres. Page 225

Sous pli. Rapport du procureur général concernant l'émission des lettres de marque. 227

Discours du lieutenant-gouverneur à l'ouverture de la législature. 229

Adresse du Conseil législatif. 231

Réponse. 233

Adresse de l'Assemblée. 234

Réponse. 237

12 août,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 64). A prorogé la législature après avoir sanctionné les bills notés dans la liste. Envoie copie de son discours. Le bill concernant les étrangers, et celui pour la conservation du gouvernement de Sa Majesté, ont été passés avec empressement et on n'a jamais manifesté un esprit plus loyal. Incendies alarmants à Montréal. Croit qu'ils ont été projetés et n'étaient pas accidentels. D'après le désir des magistrats il a lancé une proclamation dans le but de découvrir l'incendiaire ou les incendiaires, offrant une récompense de £500, outre ce que les magistrats ont offert. 238

Sous pli. Liste des actes (au nombre de quatre) passés pendant la session. 240

Discours du lieutenant-gouverneur. 241

Les magistrats de Montréal, en date du 8 août, au sujet des incendies que l'on suppose avoir été causés délibérément. 243

Proclamation offrant une récompense pour la découverte des incendiaires. 245

Extrait d'une lettre, en date de 8 août, décrivant une autre alarme de feu. 247

15 août,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 65). Transmet la lettre de l'évêque (anglican) de Québec sur la situation des affaires ecclésiastiques dans la province. L'évêque traite la question si complètement qu'il reste peu à ajouter; de plus, comme il appartient à Sa Majesté de décider à ce sujet, il considère inutile de faire autre chose que de transmettre le rapport. Par suite du haut caractère de l'évêque il recommande sa demande. 251

(Le document du 6 juin, que l'on trouvera dans la liste, à la date indiquée.)

15 août,
Québec.

Le même au même (n° 66). Transmet la pétition du marquis Dubarail, qui s'est conduit d'une manière parfaite pendant qu'il a résidé dans la province. 279

Sous pli. Pétition (en français) du marquis Dubarail, exposant sa fidélité à son roi, sa retraite de la Guadeloupe, ses services pendant qu'il a été attaché à l'armée anglaise, et demande de l'emploi ou les moyens de vivre. 280

9 septembre,
Downing
Street.

Hobart à Milnes (n° 16). Autorise le Conseil à accorder 5,000 acres à Gother Mann. On ne devra pas donner suite à l'ordre d'accorder un demi-township à Young et ses associés, mais ce dernier pourra recevoir une concession aussi favorable que les règlements le permettent. L'emplacement sur lequel se trouve l'église des Jésuites sera donné aux membres de l'Église d'Écosse et aux congréganistes de Notre-Dame. La nécessité d'observer la prudence en appliquant les dispositions de l'acte de milice, mais à mesure qu'on le comprendra cet acte aura pour effet d'augmenter la confiance des Canadiens dans le gouvernement. L'étude qu'il (Milnes) a faite de la matière lui permettra de juger quand viendra l'époque convenable de présenter la mesure. Il a l'autorisation de recevoir des magasins de Sa Majesté, à Québec, les armes nécessaires pour la milice. L'établissement de corps de volontaires équipés à leurs propres frais pourra être avantageux si l'on fait soigneusement le choix des officiers, et si l'on n'admet que des personnes responsables; mais il ne faudra pas les multiplier sans certaines précautions. La recomman-

1803.

dition d'accorder un quart de township à Isaac W. Clarke, à raison des dépenses par lui encourues pour la culture du chanvre, a été approuvée. N'a pas de doutes que le bureau de la Trésorerie enverra au receveur général des instructions relativement aux droits de mutation. La question de savoir si les terres occupées en franc et commun socage doivent être régies relativement à la transmission et au douaire, d'après les lois d'Angleterre ou du Canada, a été soumise aux officiers en loi de la Couronne. Envoie une copie de l'acte étendant les pouvoirs des cours du Bas et du Haut-Canada, de façon à comprendre les poursuites contre les personnes accusées de crimes dans des parties du pays non considérées soumises à leur juridiction. Sa Majesté a consenti à ce qu'il soit fait des attributions de terres pour l'établissement d'un séminaire à Québec et d'un autre à Montréal.

Page 218

9 septembre,
Montréal.

Milnes à Sullivan. Transmet un document qui devra être soumis à Hobart et qu'il a reçu du chef de la Compagnie du Nord-Ouest, lequel a réussi à établir une voie de communication avec le Nord-Ouest sur le territoire anglais; en sorte que les commerçants ne sont plus obligés de transporter leurs pelleteries par les Etats-Unis, ce qui fera disparaître cette source de malentendus. La nouvelle Compagnie du Nord-Ouest, qui se compose de sir Alexander Mackenzie et d'autres personnes, a également ouvert une route à peu près parallèle au canal pratiqué par l'ancienne compagnie. Recommande McGillivray, membre de la première compagnie, qui va en Angleterre et pourra fournir des renseignements complets sur cette importante branche du commerce. Attire l'attention sur la promesse d'Hobart de créer un tribunal compétent pour le procès des crimes commis dans le territoire indien, hors les limites des deux Canadas.

283

Sous pli. Rapport de McTavish, Frobisher et Cie, en date du 1er septembre 1803. La ligne allant au Nord-Ouest, établie par le traité de 1783, obligeait les commerçants à se rendre jusqu'au lac des Bois, comme territoire des Etats-Unis, particulièrement au Grand-Portage et au détroit de Sainte-Marie. La formation de la Compagnie du Nord-Ouest pendant l'hiver de 1783-4; les explorations qu'elle a faites avec l'approbation d'Haldimand de la route par le lac Nipigon, que l'on a trouvé trop pleine de détours et difficile. Jusqu'à 1796 la Compagnie du Nord-Ouest n'avait pas été molestée au Grand-Portage, mais après la cession, il est devenu nécessaire, à cause des droits, etc, imposés par les Etats-Unis, d'établir des communications avec le Nord-Ouest par le territoire anglais. En conséquence on explora du côté nord et l'on construisit un canal pour les bateaux entre les lacs Huron et Supérieur, qui n'avait que l'obstacle d'une seule écluse. Avant le changement du lieu de rendez-vous général, et pour le placer sur le territoire anglais, les agents et associés firent plusieurs voyages afin d'explorer le pays, et définitivement la route fut déterminée au cours de l'été de 1802. Des hommes furent employés à ouvrir les chemins, etc, et les affaires se font aujourd'hui avec plus de facilités que par le Grand-Portage. Le nouvel établissement est situé à environ 50 milles au nord-est du Grand-Portage, à l'embouchure de la Kaministiquia, rivière qui se jette dans la baie du Tonnerre, sur le lac Supérieur. La rivière en face du fort a trois brasses de profondeur sur ses bords et mesure 200 verges de largeur. Les Français possédaient une petite station près de là, mais ils n'ont jamais pratiqué de route pour empêcher toute altercation avec les sauvages. La compagnie leur a acheté en l'année 1798, avec l'approbation du gouverneur du Haut-Canada, les terres situées au nord de Sainte-Marie et à l'embouchure de la Kaministiquia, mais le gouvernement n'a pas encore confirmé ces concessions, nonobstant les efforts de Simcoe. Les avantages que présentent la nouvelle route ainsi exposés:—"Pour rendre le commerce du Nord-Ouest

1803.

- “ tout à fait indépendant des Américains, la route a été établie à une
 “ grande distance sur notre propre territoire. Elle évite la forte dépense
 “ qu’entraînait le transport des marchandises à travers le Grand-Portage,
 “ car les portages n’y sont pas plus longs que par l’ancienne route, le Grand-
 “ Portage, de neuf milles de longueur, étant complètement mis de côté. Il
 “ y a moins de lacs ; en conséquence les canots seront moins exposés à
 “ des arrêts à cause des grands vents. Le pays a un sol plus fertile et
 “ est plus riche en animaux, et partant beaucoup plus agréable au
 “ voyageur. La route tombe dans l’ancien chemin dans le lac de la
 “ Croix, près du lac la Pluie, à environ 300 milles du lac Supérieur, et
 “ les canots de Montréal peuvent y naviguer, ce qui était impossible par
 “ l’ancienne route.” Page 286.
- Milnes à Hobart (n° 67). Envoie la demande de marchandises pour
 distribuer en présents aux sauvages. 291
- Sous pli.* Demande. 292
- Milnes à Hobart (n° 68). Envoie les procès-verbaux sur les affaires
 d’Etat, du 23 mars au 13 septembre, et sur les terres de la Couronne, du
 24 mars au 29 juillet. 295
- Procès-verbaux du 23 mars. Rapport sur la saisie pratiquée à Saint-
 Jean de deux charges de traîneau de marchandises transportées ici par
 Mathew Nurss et John White, citoyens du Vermont, et des marchandises
 transportées à Montréal par Mashir Martin. 297
- Rapport sur la pétition de James Tod concernant un lot dans la basse-
 ville à Québec. 299
- Sur une pétition concernant une partie de la grève dans la basse-ville,
 et pétition en opposition par les citoyens de Québec. 299
- Autre rapport concernant les marchandises appartenant à Nurss et
 White. 301
- Rapport sur la pétition de Philemon Wright demandant la concession
 de l’île de la Chaudière (*Kettle Island*). 301
- Procès-verbaux du 29 avril. Rapport sur la pétition de Simon McTav-
 ish et autres fermiers des postes du roi. 304
- Rapport sur la pétition de I. W. Clarke concernant la dépense par lui
 encourue pour la culture du chanvre. 306
- Procès-verbaux du 10 mai. Rapport sur deux pétitions de Joseph
 Papineau concernant la seigneurie de la Petite Martin. 308
- Procès-verbaux du 15 juin. Rapport sur la conservation des plans
 dans le bureau de l’arpenteur général. 310
- Rapport des commissaires pour l’enlèvement des murs, etc., à Mont-
 réal. 312
- Procès-verbaux du 27 juin. Rapport sur une lettre de l’inspecteur
 des comptes de la province concernant les comptes du receveur gé-
 néral. 315
- Rapport du comité sur les réserves de la Couronne et du clergé. 319
- Rapport du procureur général sur l’établissement d’une cure pour la
 paroisse de Québec. 320
- Rapport sur les réserves de la Couronne et du clergé. 321
- Le procureur général reçoit instruction de préparer un acte établissant
 une cure à Québec. 326
- Aussi formule des lettres patentes pour terres de la couronne vendues
 à l’encan. 327
- Rapport sur lettres du receveur général. 327
- Rapport concernant la nouvelle vente des terres non cultivées. 331
- Rapport concernant les écoles, etc. 334
- Ordre pour la saisie de tous les navires appartenant à la république
 française ou batave. 342

18 octobre,
Québec.18 octobre,
Québec.

1803.

Procès-verbaux du 29 juin. Rapport concernant les droits de mutation.	Page 344
Procès-verbaux du 5 août. Autre rapport concernant les droits de mutation.	346
Procès-verbaux du 10 août. Nouveau rapport concernant les droits de mutation.	347
Lettre concernant les derniers incendies à Montréal.	351
Procès-verbaux du 13 août. Arrêté du Conseil concernant les étrangers.	352
Procès-verbaux du 13 septembre. Liste des émigrants français dans la province.	355
Rapport sur le même sujet. Les ecclésiastiques français ont la permission de rester.	356, 357
Procès-verbaux sur les terres de la Couronne du 29 avril. Rapport sur la pétition du docteur George Longmor, demandant des terres dans Hinchinbrook.	359
Procès-verbaux du 10 mai. Le rapport sur le township de Hull sera examiné après réception du relevé d'arpentage.	361
Rapport sur le township de King.	362
(Voir pour les noms la liste alphabétique.)	
Procès-verbaux du 15 mai. Rapport sur les réclamations des soldats licenciés, que ces réclamations ne soient pas admises, et que quiconque possédera une réclamation valide devra comparaître personnellement.	365
(Voir pour les autres noms la liste alphabétique.)	
Procès-verbaux du 25 mai. Rapport sur la pétition de François Annance.	367
Procès-verbaux du 1er juin. Rapport sur la pétition des réclamants à Potton.	369
(Voir pour les noms la liste alphabétique.)	
Procès-verbaux du 27 juin. Rapport sur le township de Farnham.	373
Procès-verbaux du 19 juillet. Rapport sur pétitions, avec journaux des délibérations.	375
(Voir pour les noms la liste alphabétique.)	
Procès-verbaux du 29 juillet. Rapport sur les pétitions de Mathew Scott et d'autres.	378
Milnes à Hobart (n ^o 69). Envoie les relevés faits par l'officier de marine du nombre des navires arrivés à Québec ou qui en sont partis, du 5 juillet 1802 au 5 janvier 1803.	381

18 octobre,
Québec.

Relevés. 382 à 390

1804.
9 janvier,
Downing
Street.

Hobart à Milnes (détachée). Après avoir examiné les importants sujets mentionnés dans la lettre de l'évêque de Québec, et tout en étant disposé à donner suite à ce qu'il suggère, il n'est pas jugé à propos d'agiter des questions qui pourraient amener des différends entre les chefs des églises protestante et catholique romaine. Il est désirable qu'il (Milnes) fasse observer aux évêques l'à-propos de s'abstenir de tout acte propre à causer de l'irritation dans l'esprit des membres du clergé ou des personnes professant la religion qu'ils administrent respectivement. Il devra informer l'évêque catholique qu'il n'est pas à propos qu'il prenne de nouveaux titres ou exerce de nouveaux pouvoirs, et que l'on s'attend à ce qu'il y renonce, si la chose a eu lieu récemment. Les prêtres français émigrés devront comprendre qu'ils sont ici par tolérance, et que la faveur qui leur est faite peut leur être enlevée, s'ils ne montrent pas qu'ils la méritent. L'importance d'attirer tous les dissidents protestants dans le giron de l'Église d'Angleterre. On examinera la politique de placer le siège de l'Église protestante dans le Haut-Canada. Désire qu'il envoie un relevé des cures dans le Bas-Canada, accompagné de détails. Désire avoir de nouveaux renseignements sur le sujet de sa dépêche à Portland du 1er novembre 1800. Le plan concernant l'éta-

1803.

blissement et la dotation d'une grande institution pour l'éducation, par la construction de séminaires à Québec et à Montréal, aura pour effet de favoriser le but recommandé par l'évêque de Québec. Il paraît désirable de remettre à une occasion plus favorable l'étude des autres questions qu'il représente être d'un grand intérêt pour l'église protestante.

Page 275

DEMANDES DE TERRES, DANS CE VOLUME.

(Les chiffres à la suite des noms indiquent les pages.)

- A.—Able, Henry, 370; Annance, François, 367.
- B.—Baldwin, Heth, 373, 374; Barron, Garret, 370; Beman, Samuel, 367; Berry, aîné, 366; Bowen, Edward, 369; Brevort, Eleanor, 370; Brewer, Jeremiah, 370; Bridekirk, Wm., 376, 378; Brisbain, James, 370, Joseph, 370, Patrick, 370, Samuel, 370, Wm., jeune, 370; Brown, Edward, 370, Wm., 370; Brumley, Bethnel, 370; Brunson, Alex., 370, Daniel, 370, James, 370, J. Lewis, 370, Martin, 370, Mary, 370; Bryant, Isaac, 370, Leslie, 370; Burke, Catherine, 363, Tobias, 363, Wm., 363; Burton, Joseph, 370; Butcher, Thomas, 370.
- C.—Cameron, Duncan, 370; Campbell, James, 370; Christie, Sarah, 363; Church, Henry, 370, John, 370; Clarke, Isaac Winslow, 306; Coffin, Nathaniel, 369; Cutting, Gersham, 370.
- D.—Degrote, Joseph, 370.
- E.—Ellison, Joseph, 371.
- F.—Ferguson, John, aîné, 377; Filer, Samuel, 371; Fitch, Col., 367; Foubert, Gabriel, 364; Franks, Thomas, 370; Friot, Abraham, 371, Joseph, 371; Fripp, Robert, 362.
- G.—Garlick, Reuben, aîné, 370, Reuben, jeune, 370; Grenell, John, 370.
- H.—Hall, Elihu, 370; Nathaniel, 370; Haver, Christian, 370; Hawke, George, 370; Hay, John, 370; Hogle, George, 370, John, 370; Holbrook, Nathaniel, 370; Housinger, Michael, 370; Hughes, Major James, 372; Hunter, Nancy, 370.
- L.—Ladovie, John, 370; Lea, John, 371; Longmore, Dr. George, 359, 360, 361; Lovelet, Joseph, 370, 371.
- Mc.—McGregor, Duncan, 370; McTavish, Simon, 304; Martin, John, 371; Miller, Ralph, 370; Mills, John, 370.
- M.—Mount, Philip, 363.
- N.—Nichols, John, 370, 371; Noxon, Simon, 370.
- O.—Ostrum, Henry, 370, 371.
- P.—Papineau, Joseph, 308; Pendleton, Benaiah, 370; Phillips, Samuel, 369; Polson, James, 370.
- Q.—Quackenboss, Abraham, 370.
- R.—Ruiter, Abraham, 370, Henry, aîné, 370, Henry, jeune, 370, Jacob, 370, John, 370, Philip, 370; Rychart, Jeremiah, 371, Joseph, 371.
- S.—Salls, Abraham, 371; Savage, Abraham, 370; Scott, Mathew, 379, 380; Sexby, Garret, 370; Shepherd, Thomas, 371; Shufelt, Wm., 371; Simpson, Edward, 370; Slater, John, 371; Solomon, John, 371; Stott, Robt., aîné, 371, Robt., jeune, 371; Stauton, Wm., 371; Sullivan, Daniel, 371, Thomas J., 370.
- V.—Vandeck, Simon, aîné, 371, Simeon, jeune, 371; Voyer, Pierre, 366.
- W.—Wait, Joseph, 371; Walker, Margaret, 372; Waters, Able, 371; Watson, James, jeune, 371; Williston, Wm., 371; Wiltsie, Wm., aîné, 371, Wm., jeune, 371; Wood, Hezekiah, 371; Wright, Philemon, 301.

1803.

TOWNSHIPS.

- C.—Clifton, 377.
 F.—Farnham, 373, 374.
 H.—Halifax, 379, 380; Hemmingford, 377; Hinchinbrook, 360; Hull, 301, 362.
 K.—Kingsey, 361, 368.
 P.—Potton, 372.
 S.—Stanstead, 367.
 T.—Templeton, 301; Tingwick, 376; Tring, 362.
 W.—Warwick, 377; Wendover, 378.

SEIGNEURIES.

- L.—La Petite Nation, 309.

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR R. MILNES, etc.—1803.

Q. 93.

1803.
 19 janvier,
 Londres.

Le capitaine Isaac Coffin à Hobart. Les îles de la Madeleine lui ont été concédées en 1798, et les lettres patentes de cette concession lui ont été délivrées par le gouverneur de Québec. Les colons des îles croient qu'ils relèvent du gouvernement de Terre-Neuve au lieu de celui du Bas-Canada, vu que l'amiral de cette station a eu l'habitude d'exercer la juridiction territoriale. Demande qu'il soit signifié que ces îles font partie du Bas-Canada, et qu'il n'est pas permis au gouverneur de Terre-Neuve d'y exercer quelque autorité que ce soit. Page 119

29 janvier,
 Londres.

F. Freeling, hôtel des postes, à John Sullivan, sous-secrétaire. Il est évident que la récente séparation des fonctions de surintendant de la poste aux chevaux d'avec celles de sous-directeur général des postes a donné lieu à des inconvénients, et l'on peut s'attendre à en voir surgir davantage. Mal qui résulte de ce double service, s'il faut que les "maîtres de poste" se bornent à transporter des voyageurs, au lieu de prendre aussi les malles comme quand les deux sont sous le même contrôle—service qui revenait moins cher à l'État. Il sera probablement nécessaire d'allouer quelque chose de plus pour le transport des malles, mais c'est à son département (de Sullivan) de décider s'il a été donné de bonnes raisons pour séparer les deux services en question, ou s'il ne vaudrait pas mieux confirmer la vieille coutume de les avoir tous les deux ensemble. Le dernier cas échéant, les instructions à Hériot pourraient y être appropriées. 120

1er février,
 Londres,

Paul LeMesurier à Sullivan. A envoyé il y a environ deux ans une pétition de la part de Philip Robin, qui désirait mettre en culture une partie des terres non déboisées du Bas-Canada, et, particulièrement, entreprendre la culture du chanvre, et qui, dans ce but, demandait une concession de 20,000 acres de terre, en même temps qu'une aide pécuniaire. Il n'a pas été reçu de rapport à l'époque où les affaires des colonies ont été transférées des bureaux du ministère de l'intérieur; demande s'il en a été fait un depuis. Robin a depuis passé un autre hiver et un autre été en Bas-Canada, aux pêcheries, à son retour desquelles il renouvelle sa demande d'un township de 20,000 acres dans la baie Molle, immédiatement au sud de la baie de Gaspé, entre 48° 10' et 48° 12' de latitude nord. C'est le même terrain qu'il a déjà demandé dans sa première pétition, et il est encore en bois debout. Robin s'engage à déboiser, établir et cultiver la terre dans le délai que le gouvernement voudra. Le bon caractère de Robin, son énergie, etc. 124

1803.
15 février,
Québec. Elmsley à Hobart. Envoie pétition demandant que le gouvernement achète sa maison de York pour des fins publiques, et relate les causes qui ont amené la détérioration de sa fortune personnelle. Page 128
- Pétition. 133
- 20 février,
Québec. Elmsley à King. Encore à propos de la vente de sa maison de York. 134
- 21 février,
Londres. Thomas Dunn. Demande à être mis à la retraite, avec pension, après 40 ans de service. 137
- 23 février,
Londres. Les commissaires de la marine à Sullivan. L'échantillon de chêne envoyé par Milnes n'est pas propre à la construction ni à la réparation des bâtiments de la marine royale. 142
- Février,
Sheerness. Coffin à lord Saint-Vincent. Avait demandé que le gouvernement déclarât officiellement que les îles de la Madeleine faisaient partie du Bas-Canada. L'acte de concession et autres pièces sont à Halifax, ce qui l'oblige de recourir à ce moyen; demande que Sa Seigneurie rappelle ses services, etc., à lord Hobart. 143
- Février. Liste de seigneuries, etc. 139
- 18 mars,
Whitehall. Sir Stephen Cottrell à Sullivan. Envoie mémoire des lords du commerce sur les prétentions de D. Coxe à des terres mentionnées dans le *mandamus* de 1769. 145
- Inclus*: le mémoire en question. 146
- 17 mai,
Whitehall. W. Fawkenor à Sullivan. Rapport des lords du commerce sur l'Acte à l'effet de réglementer la police de Québec, Montréal et Trois-Rivières, faisant remarquer l'inconvénient de l'article déléguant aux magistrats le pouvoir d'imposer des amendes pour des infractions à la loi. Comme de précédents projets de loi ont conféré de semblables pouvoirs, il pourrait être inopportun de désavouer le présent acte; cependant il y a lieu d'attirer l'attention du gouverneur sur le sujet. 148
- 19 mai,
Londres. John Brickwood, fils, à John Sullivan. Transmet documents relatifs au chanvre et au bois de chêne canadiens. 150
- Inclus*: Observations sur le chanvre canadien, par W. et G. Fowler, fabricants de ficelle et de filets, de Bridgeport. 151
- Observations sur le chanvre canadien par Robert Rich, cordier, de Dockhead. 154
- Observations, par plusieurs constructeurs de navires, sur la qualité du bois de chêne canadien, et les usages auxquels il peut servir. 156
- 28 mai,
Québec. Elmsley à Sullivan. Envoie double de lettre du 15 février. •Était sous l'impression que la pétition (dont copie fut alors envoyée) aurait dû être transmise par l'intermédiaire du gouverneur, mais le général Hunter a refusé de l'envoyer. 157
- 4 juin,
Trésorerie. Sargent au même. Transmet lettre de Fawkenor, relative à une pétition de Daniel Coxe concernant des terres. 159
- 9 juin,
Trésorerie. Le même au même. Transmet pétition de James Monk, ex-procureur général de Québec. 160
- Inclus*: Pétition de Monk demandant a être rémunéré de services rendus par lui en qualité de procureur général. 161
- Exposé du cas de Monk. 166
- 22 juin,
Québec. Dunn à lady Hervey. S'il avait pu terminer ses affaires ici il serait retourné auprès de madame Dunn, qui serait resté avec les enfants, s'il y avait eu moyen de se permettre cette dépense. Avait envoyé à lord Hobart une pétition par laquelle il demandait à être mis à la retraite avec une pension, mais cette pétition aurait dû être transmise par Milnes. Espère que, si l'occasion s'en présente, elle dira un mot pour lui à Hobart. Comparaison de son traitement avec celui d'Osgoode et la pension de retraite qu'il a obtenue, ce qui peut servir à indiquer ce à quoi il (Dunn) pourrait prétendre. A acheté, pour son fils aîné, une commission d'enseigne dans le 14e régiment. 171

1803.

23 juin,
Whitehall.

Fawkener à Sullivan. Les lords du commerce approuvent la circonspection du Conseil exécutif relativement aux propositions de Philemon Wright pour la culture du chanvre. Son projet de semaille en sillons pourrait produire plus de graine, mais ce pourrait être au risque que la tige poussât des branches latérales au détriment de la fibre, qui devrait être droite.

Page 175

12 août,
Trésorerie.

Sargent au même. La Trésorerie transmet le mémoire d'Henry Caldwell, receveur général, qui demande des instructions.

177

18 août,
Londres.

Osgoode. Mémoire exposant ses services. Demande qu'on l'autorise à prêter en ce pays les serments nécessaires pour obtenir sa concession de terre à Québec.

178

7 septembre,
Québec.

Elmsley à Sullivan. Le désir qu'éprouve tout homme de retourner dans son pays natal. Il a été passé un acte à l'effet de donner une pension de £1,000 par année à ceux qui auront exercé pendant six ans les fonctions de juge de la cour de vice-amirauté en Amérique et dans les Indes occidentales. La charge de juge en chef dans l'un ou l'autre des Canadas n'est pas inférieure à celle de juge de la vice-amirauté. Importants devoirs d'un juge en chef, en sus de ses fonctions judiciaires. Les raisons qu'il a de conférer le privilège en question aux juges de vice-amirauté s'appliquent avec une égale force aux juges en chef. Demande qu'il lui soit permis d'espérer une loi comme celle qui a été faite pour les juges des cours de vice-amirauté. S'il faut renoncer à cette espérance, il le fera sans murmurer.

183

10 septembre,
Downing
Street.

Geo. Hammond au même. Renvoi la pétition originale de Dunn, avec copie d'une lettre de Liston, de laquelle il ressort qu'il n'y a pas d'espérance d'obtenir justice du gouvernement américain pour Dunn.

187

Inclus : Pétition de Dunn, datée à Londres le 16 août 1802.

188

10 octobre,
Amirauté.

Evan Nepean à Sullivan. A soumis au conseil de l'amirauté la demande de lettres de mer pour la Méditerranée, de la part de Milnes. Il en a été envoyé vingt en mars, pour lesquelles il a depuis été transmis un accusé de réception.

193

18 octobre,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 70). Envoie ampliations des actes passés à la dernière session, liste et journaux du Conseil législatif.

1

Liste.

2

Journaux du Conseil commençant par des proclamations convoquant la législature, etc.

4 à 44

21 octobre,
Québec.

Milnes à Sullivan, sous-secrétaire d'Etat (secrète). A reçu lettre autorisant Simon Bonsin, ci-devant du diocèse de Tours, à se rendre à Montréal, comme l'un des prêtres catholiques résidents, et l'a laissé libre d'y aller. Rapporte la ligne de conduite suivie par de précédents émigrants français, particulièrement deux ne figurant pas sur la liste de ceux qui restent : un M. Jacques de la Vairre, qui a exercé son ministère à Trois-Rivières, mais a quitté la province, emmenant avec lui une religieuse du couvent des Ursulines, et l'abbé Desjardins, qui, après avoir, avec d'autres, reçu des lettres de denization, s'en est retourné en France et est grand vicaire d'Antrim. Son père a été missionnaire chez les sauvages de Ristigouche et de Port-Daniel, et maintenant il est grand vicaire de Québec. Il est à propos d'examiner jusqu'à quel point l'élévation de l'abbé Desjardins à la dignité de vicaire général d'Antrim peut être due à l'évêque (Talleyrand), ou quelles sont ses relations avec lui. En 1797 Prescott attira l'attention sur le danger d'admettre des prêtres immigrants français, et Portland promit de s'occuper de cela. Appelle l'attention d'Hobart sur ce sujet, et signale le danger qui peut résulter de cette cause. Enverra un état des biens du séminaire de Montréal, dont les Sulpiciens français ont pris possession quand un ou deux seulement des membres primitifs de cette communauté étaient vivants. D'après un relevé fourni par M. Roulx, supérieur de la com-

1803.

- munauté, il paraît que ces biens donnent un revenu annuel moyen de £4,000. Enverra ce relevé avec un important rapport dressé en 1789 par le procureur et sollicitateur général au sujet de ces biens. L'introduction de prêtres de France a beaucoup contribué à affaiblir le sentiment de confiance du clergé canadien dans le gouvernement de Sa Majesté. Page 45
- Inclus* : Liste des prêtres qui ont émigré de France et sont arrivés en Bas-Canada depuis le 1er mai 1792. 52
- Serment d'allégeance prêté par le révérend Philippe Jean Louis Desjardins, le 20 octobre 1794, extrait des procès-verbaux du Conseil en daté du même jour. 53
- 22 octobre, Londres. Le procureur et sollicitateur général à Hobart. La loi anglaise concernant l'ordre de succession et le douaire doit régir la tenure par socage en Canada. 194
- 26 octobre, Québec. De Lanaudière à Sullivan. Attire l'attention sur sa pétition présentée à Milnes, et par lui transmise à Hobart. 196
- (Pour lettre et pétition en question, en date du 2 septembre 1802, voir Q. 90, pp. 346, etc.)
- 27 octobre, Québec. Milnes à Hobart (n° 71). Avait représenté le désordre du bureau de l'arpenteur général, et donné la commission d'arpenteur général à M. Bouchette. On a été si content de lui qu'il lui a été délivré une commission d'arpenteur général. Espère que Sa Majesté approuvera cette nomination. 54
- Inclus* : Procès-verbal du Conseil, 15 août 1803, relativement au bureau de l'arpenteur général. 56
- 30 octobre, Bas-Canada. Joseph Bouchette à Simcoe. Avait pris la liberté de lui demander d'user de son influence pour lui faire avoir la charge d'arpenteur général, et avait envoyé des pétitions, mémoires, etc., à ce sujet. Son espérance d'obtenir cette charge, et le bon effet de son influence (de Simcoe), s'il en use en sa faveur. 198
- 1er décembre, Québec. Milnes à Hobart (n° 72). Envoie procès-verbaux du Conseil, relativement aux affaires d'Etat, du 14 septembre au 24 octobre. 61
- Inclus* : Procès-verbaux, 24 octobre. Rapport sur une lettre du sous-arpenteur général. 62
- Rapport sur les comptes publics pour les 6 mois finissant le 10 avril 1803. 64 à 95
- 19 décembre, Halifax, N.-E. Mémoire d'Edmund Burke, l'un des vicaires généraux du diocèse de Québec, exposant qu'en septembre 1794 Mgr Hubert, évêque de Québec, l'a transféré des cures de Saint-Pierre et de Saint-Laurent, Ile d'Orléans, à la Rivière-au-Raisin, dans le territoire des Miamis, pour qu'il y déjouât les machinations des Jacobins parmi les colons et les sauvages—machinations qui auraient pu être fatales au 24^e régiment posté à Détroit, et aux Miamis séparés de ce dernier par une distance d'environ 80 milles, avec la colonie de la Rivière-au-Raisin entre les deux. A réussi à amener les colons à obéir aux lois militaires. Après la cession des postes, la cure de Sainte-Anne, Détroit, lui a été offerte, à condition qu'il devint citoyen américain. Croyant que cela en entraînerait d'autres à suivre son exemple, il refusa cette offre afin de pouvoir revenir dans les Etats du roi. A son retour à Québec, Prescott lui alloua £100 par année, à titre d'indemnité pour ses pertes. En 1801 l'évêque Denault l'envoya à Halifax, Nouvelle-Ecosse, apaiser des différends qui avait surgi parmi les membres de la Congrégation catholique romaine à cet endroit, ce à quoi il réussit. A cause de ce déplacement Milnes refuse d'émettre le mandat ordinaire pour sa pension. Envoie copie d'une lettre de Simcoe pour preuve de ses dires. Cite le duc de Kent et d'autres, qui peuvent témoigner de sa véracité, et demande qu'ordre soit donné au lieutenant-gouverneur d'émettre le mandat ordinaire pour que sa pension lui soit payée. 201

1803.

Inclus. Lettre de Simcoe à Burke, datée à Québec, le 5 septembre 1796, avec extrait de la lettre à Dorchester, recommandant qu'un prêtre fidèle soit envoyé à la Rivière-au-Raisin, et le choix de Burke par Dorchester. Page 206

24 décembre,
Québec.

Milnes à Hobart (secrète). Demande un congé, et que son traitement lui soit continué pendant son absence. 96

Inclus. Lettre confidentielle de Portland à Milnes, datée à Londres le 6 décembre 1795. Se soucie beaucoup de légaliser le congé que le roi lui donnerait. La preuve de cela est la confiance mise en lui par Sa Grâce; espère qu'il ne mettra pas sa vie en danger en continuant à lutter contre un climat qui paraît lui être si préjudiciable. Le roi et ses ministres sont entièrement satisfaits de toute sa conduite. La seule chose qu'on peut lui reprocher est de n'avoir pas accepté l'offre d'un emploi de plus, fait par l'île. Cette offre aurait dû être communiquée pour être soumise au roi; si elle est renouvelée il faudra en informer Sa Grâce. Bien qu'il soit juste d'exiger qu'il quitte la Martinique, le public n'en a pas moins droit à ses services lorsque l'occasion s'en présente. 100
(Ecrité lorsque Milnes était gouverneur de la Martinique.)

24 décembre,
Trésorerie.

Vansittart à Sullivan. Transmet demande de papeterie de la part de Milnes. 207

30 décembre,
Trésorerie.

Le même au même. Transmet réquisition de Milnes demandant des marchandises à être données en cadeaux aux sauvages. 208

30 décembre,
Horse
Guards.

R. H. Clinton au même. Il a été pris note du nom de M. Dubaril pour emploi dans un corps étranger. 209

31 décembre,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 73). Inclut lettre de sir John Johnston concernant une pension de £200 par année, qui, de 1785 à 1800, lui a été payée sur le trésor de l'armée. Ce paiement a été discontinué le 25 décembre 1800, alors que l'administration des affaires indiennes en Bas-Canada fut confiée à la personne administrant le gouvernement civil, avec l'entente que les fonctionnaires du département des affaires indiennes seraient payés sur son mandat. Soumet la lettre et demande qu'autorisation soit donnée de payer les arrérages et de continuer la pension. 110

Inclus. Lettre de sir John Johnston à Milnes, en date du 22 décembre 1803, au sujet de la pension dont il est question dans la lettre précédente. 112

Lettre de lord Sydney à sir John Johnston, en date du 20 août 1785, l'autorisant à tirer pour £1,000 de traitement, et disant que tous les efforts possibles seront tentés pour faire augmenter ce chiffre. 117

1804.
9 janvier,
Downing
Street.

Hobart à Milnes (n° 17). Dépêches (nos 63 à 71) reçues. Envoie rapport sur la question de savoir si les terres tenues en franc et commun socage sont assujéties aux lois d'Angleterre ou à celles du Canada, pour ce qui est de l'ordre de succession et du douaire. Le contenu du n° 13 du 1er décembre 1802 devra être communiqué à M. de Lanaudière. Autorisation donnée de payer à Dunn une pension de £500 par année, jusqu'à sa mort, sur et à même les revenus de la province. Envoie copie de la lettre du colonel Clinton à Sullivan concernant la pétition du marquis Dubaril. Envoie rapport des lords du commerce sur les actes à l'effet de réglementer la police de Québec et de Montréal. 58

Sans date.

Mémoire de sir George Pownall, secrétaire et registraire du Bas-Canada, demandant que sa commission soit renouvelée sans la clause qui exige la résidence, attendu que le gouvernement de la province est maintenant fermement établi. 210

LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES—1804.

Q. 94.

1804.
4 janvier,
Québec.

Milnes à Hobart (n^o 74). Envoie procès-verbaux du Conseil exécutif concernant les affaires d'Etat depuis le 25 octobre, et concernant les terres incultes de la Couronne depuis le 30 juillet jusqu'au 25 novembre.

Page 2

Procès-verbaux, 25 novembre. Rapport sur la pétition de Peter Pangman demandant la réduction ordinaire sur le paiement du "quint" pour l'achat de la seigneurie de La Chesnay.

2

Rapport sur la pétition des sauvages du village de Bécancour demandant des terres dans le township de Wendover, portant que toutes telles demandes doivent être transmises par l'intermédiaire du surintendant général.

5

Procès-verbaux, 12 novembre. Rapport sur pétition, etc.

6

Procès-verbaux, 23 novembre. Rapport sur pétition des sauvages de la tribu des Abénakis.

9

Rapport sur d'autres pétitions.

11 à 14

Hobart à Milnes (n^o 18). Avoir et transmettre un inventaire exact de tous les articles d'approvisionnement contenus dans les magasins publics. Pareille instruction a été envoyée à Hunter.

15

Milnes à Hobart (secrète). Envoie copie d'une lettre de Barclay, consul général à New-York. En réponse à invitation, Richardson, de Montréal, fait rapport que les personnes en question (Jérôme Bonaparte et Rous) ne sont pas dans le voisinage de Rouse ni n'ont passé par Plattsburg; ils ne sont pas non plus venus à Albany, bien que l'on crût là qu'ils avaient l'intention de visiter cette ville pendant l'hiver. A engagé Richardson à essayer de gagner Rous, qui pourrait être éminemment utile.

16

Inclus:—Lettre de Barclay à Milnes, datée à New-York le 2 décembre 1803. Jérôme Bonaparte a pendant quelque temps été dans ces Etats, particulièrement le Maryland. Arrivé à New-York vers le 20 novembre, il est ostensiblement parti pour le sud; mais il (Barclay) est informé qu'il (Jérôme) a l'intention d'aller à Albany pour communiquer avec les Français en Bas-Canada, et probablement, après cela, d'aller au lac Champlain, où demeure un Français du nom de Rous, qui passe pour prêter assistance aux déserteurs anglais. McLean, pendu pour trahison, était particulièrement intime avec Rous. Surveillance qu'il est désirable d'exercer sur les mouvements de Jérôme Bonaparte. Voici son signalement: "Jérôme Bonaparte paraît avoir environ 21 ans; taille, 5 pieds 6 " ou 7 pouces; délicatement charpenté, teint blême, menton pointu et " proéminent, cheveux bruns coupés courts (mais il ajoute quelquefois " une " queue " et est poudré), et yeux noirs. Un gentleman, qui se fait " appeler Alexander, le suit: taille, de 5 pieds 9 pouces à 5 pieds 10 " pouces, teint clair, un peu grêlé, épaisse chevelure d'un blond ardent, " et a une remarquable protubérance sur la partie de l'oreille gauche à " travers laquelle se pratique ordinairement le trou où suspendre un " anneau."

Milnes à Hobart (n^o 75). Envoie procès-verbaux du Conseil exécutif relativement aux affaires d'Etat depuis le 25 novembre jusqu'au 18 janvier. La remise ordinaire d'un tiers du "quint" à M. Pangman ayant été recommandée, a été accordée.

21.

Inclus:—Procès-verbaux, 25 novembre. Rapport sur les redevances de mutation dues par Pangman; recommande qu'il en soit remis un tiers lors du paiement.

22.

Rapport sur la demande des sauvages de Bécancour.

24.

9 janvier,
Downing
Street.

1er février,
Québec.

21 février,
Québec.

1804.

Procès-verbaux, 7 janvier. Rapport sur la pétition de Simon McTavish, concernant le "quint" dû sur son acquisition de Terrebonne. Page 25

Rapport sur les réserves de la Couronne et du clergé, procès-verbaux du 18 janvier. 28.

Rapport sur proclamation projetée d'un jour de jeûne et de mortification. 30.

24 février,
Québec.

Milnes à Hobart (secrète). Envoie copie de correspondance échangée avec Richardson concernant la visite appréhendée de Jérôme Bonaparte à Albany, au lac Champlain, etc. On ne sait pas encore positivement si le gouvernement français protège les mécontents de la province, mais les mesures prises ne peuvent guère manquer de faire découvrir une telle tentative. Renseignements envoyés à Hunter relativement à René Fouquet, dont il est question dans la lettre de Richardson. Son arrivée sur la frontière, alors que Jérôme Bonaparte était attendu, semble indiquer des relations entre eux. La faiblesse de la force armée nécessite l'emploi de moyens d'informations propres à découvrir et frustrer les plus secrètes entreprises de l'ennemi. 34.

Inclus: Ryland à Richardson, 26 décembre. Instruction de poursuivre les recherches à l'égard de Jérôme Bonaparte, etc. 37

Richardson au procureur général, Montréal, 20 février. Rapport du n° 2, qui croit que Fouquet est un émissaire français employé par le consul français de Boston. Il est sans doute l'auteur de l'histoire que les Américains ayant la Louisiane désirent étendre leurs frontières jusqu'au Saint-Laurent, ce en quoi ils seraient secondés par la France. Conduite hostile de Jefferson, mais il est trop lâche pour risquer une rupture ouverte avec l'Angleterre, à moins que cette dernière ne subisse des revers sérieux. Moyens pris pour s'assurer des services du n° 2. L'arrangement fait avec le n° 3 (Rous) devra durer seulement tant que la Grande-Bretagne et les États-Unis seront en paix. Il a été employé par Gronet, mais actuellement il n'a pas d'engagement et promet d'être fidèle. Le n° 2 et le n° 3 ne se connaissent pas. Le n° 3 croit que Fouquet est un émissaire; ne pense pas que le Canada soit envahi cette année, à moins que les Français ne soient très heureux de l'autre côté de l'océan. Il y a présentement deux émissaires en Canada. Ne croit pas que le parti de Jefferson pense sérieusement à se quereller avec la Grande-Bretagne. Exorbitantes demandes du n° 3, auxquelles il faut se rendre si l'on veut avoir des renseignements. Il a été envoyé quel-qu'un à la découverte de Duclos. Les renseignements de Butterfield, que l'on croyait politiques, se trouvent être à l'égard de billets américains contrefaits. S'il y avait moyen d'envoyer ces coquins subir un procès dans leur propre pays, cela pourrait amener les États-Unis à rendre le réciproque. 39

Ryland à Richardson, Québec, 24 février (secrète). Mandat émis pour le remboursement des £150 avancés par lui (Richardson). Le lieutenant-gouverneur convient qu'en pareil cas le gouvernement est exposé à s'en faire imposer par les agents secrets, mais ceux qui sont employés sachant maintenant qu'ils seront bien traités devraient être informés qu'ils recevront une ample récompense pour des services réels, mais que le gouvernement ne se laissera pas abuser au moyen de prétendus complots et conspirations. 47

24 février,
Québec.

Milnes à Sullivan. Concernant une somme de £775 provenant de droits perçus sur des concessions de terre en Bas-Canada; avait écrit à ce sujet à King, dont la réponse est incluse. 49

Inclus: Lettre de King à Ryland—Whitehall, 28 février 1801—portant que la 73e clause des Instructions, qui enseigne comment distribuer les droits de concessions de terre, n'étant pas suffisamment claire, le montant (£160) déjà perçu devra rester entre les mains du receveur général. 52

1804.

Portland à Milnes, Whitehall, 19 avril^e 1799. Décision concernant les droits de concessions de terre communiquée à Russell. Page 53

Portland à Russell, Whitehall, 10 janvier 1798. Les droits de concessions de terre revenant au gouverneur doivent, en son absence, aller au lieutenant-gouverneur ou à la personne administrant le gouvernement de la province. 54

25 février,
Québec.

Milnes à Hobart (n^o 76). Envoie discours d'ouverture de la législature et les adresses en réponse. Transmet pétition des paroissiens de la Christ Church, Montréal, demandant un emplacement sur lequel construire une nouvelle église, la première ayant été détruite par un incendie, et inclut un plan indiquant l'emplacement projeté. Le lot marqué "Old Prison" est le terrain dont la concession est particulièrement recommandée, l'ingénieur disant qu'on n'en aura vraisemblablement pas besoin. 55

Inclus. Discours à la législature. 57

Adresse du Conseil législatif en réponse. 61

Réponse. 62

Adresse de l'Assemblée. 64

Réponse. 67

Pétition des paroissiens de la Christ Church, Montréal, demandant un emplacement pour une nouvelle église. 68

Plan de partie de Montréal. 70a

(L'emplacement de la vieille prison a été concédé. Voir série C., vol. 63, p. 102.)

Rapport du colonel Gother Mann, Québec, 27 novembre 1799, sur les propriétés de l'Etat dans Montréal. 71

25 février,
Québec.

Milnes à Hobart (n^o 77). Transmet pétition de Le Maistre demandant la concession d'un township. Dorchester peut témoigner de ses services. 73

Pétition de Le Maistre. 74

Rapport sur une précédente pétition, extrait des procès-verbaux du Conseil exécutif, 26 octobre 1792. 76

10 mars,
Downing
Street.

Hobart à Milnes (n^o 19). Transmet pétition de Monk concernant sa créance à titre de procureur général. Régler avec lui d'après l'échelle fixée à l'égard de la pétition de Smith, nommé maître des requêtes à la chancellerie, demandant qu'un traitement suffisant soit attaché à l'emploi. Consulter la législature, et, s'il est jugé opportun, fixer un traitement à prendre sur les revenus coloniaux. A accordé à Smith un congé supplémentaire de 6 mois. Envoie pétition du vicaire général Burke, afin qu'il puisse être fait rapport de la raison qui a motivé la suppression de sa pension de £100 par année, et être dit jusqu'à quel point il peut être opportun de la payer comme de coutume, à partir du 1er mai 1802. 77

2 mai,
Quebec.

Milnes à Hobart (n^o 78). Envoie procès-verbaux du Conseil exécutif relativement aux terres de la Couronne, depuis le 26 novembre 1803 jusqu'au 7 mars dernier. 80

Procès-verbaux, 1er mars, avec journal des débats et rapport sur pétitions. 81 à 87

(Pour les noms, voir liste alphabétique).

16 mai,
Québec.

Milnes à Hobart (n^o 78—numéro double). Envoie copie de son discours à la prorogation de la législature, avec liste des actes passés. Les projets de loi à l'effet d'empêcher les accidents par le feu et pour la construction de prisons n'ont pas été passés, mais leur importance locale fait qu'il n'y a pas de doute qu'on les prendra en délibération à une session future. 88

Discours prononcé lors de la prorogation de la législature. 90

Liste des actes passés dans la cinquième session du troisième parlement provincial du Bas-Canada. 93

1804.

17 mai,
Québec.

Milnes à Hobart (n° 79). Dépêches reçues. Communiquera aux juges le rapport des juriconsultes sur la question de la loi qui devrait régir les terres tenues en franc et commun socage. Informera Dunn de la libéralité du roi, et Dubarail de la décision du commandant en chef dans son affaire. Ne connaissait pas les objections à l'acte de la 42e George III, chapitre 8, présentées par les lords du commerce le 17 mai 1803; exposera les raisons particulières qu'il y avait de passer cet acte. Communiquera au Conseil les observations des lords du commerce sur les délibérations relatives à la proposition de Philemon Wright. Transmettra le compte de Monk quand il l'aura reçu de lui. Lorsqu'il a été nommé maître des requêtes en chancellerie, Smith a été informé que pendant quelque temps, au moins, cet emploi ne serait pas rétribué. Recommandera une rétribution lorsque l'occasion s'en présentera. Avait discontinué de payer la pension du vicaire général Burke parce qu'il avait été, sans avis, retiré de sa mission chez les sauvages d'Amherstburg pour être envoyé à Halifax, N.-E., mais par suite de représentations de sa fidélité et de ses services, avait recommencé à la payer, ce qu'il continuera de faire, à moins d'instructions contraires. Enverra des observations sur l'état des affaires ecclésiastiques dans la province; la bonne entente entre l'évêque anglican et l'évêque catholique romain. Ordonnera qu'il soit fait un inventaire de tous les effets appartenant au département civil en Bas-Canada, lesquels effets consistent seulement en marchandises destinées à être données en cadeaux aux sauvages, et en ce qui reste de l'habillement et des fourniments militaires envoyés ici à la demande de lord Dorchester en 1796.

Page 99

(Le n° 80 est un double de cette lettre, et, par conséquent, non copié.)

17 mai,
Montreal.

Richardson à Ryland. Le n° 3 est revenu des Etats, où il était allé le 20 mars; son entrevue, à 5 milles d'Albany, avec Genet, qui se dit sorti de la politique; conseille au n° 3 de voir Pichon, à Washington, concernant les desseins du gouvernement français sur le Canada, attendu que les consuls, auxquels on ne se fie pas, n'en connaissent rien; son voyage à Washington, etc., sa conversation avec Pichon, qui lui dit que le projet à l'égard du Canada était abandonné pour le moment, l'Angleterre étant encore trop puissante sur mer; il est recommandé aux amis de la France en Canada de se tenir tranquilles, afin d'éviter les soupçons; on les avertira quand l'idée d'une invasion sera reprise. Il (Pichon) s'attendait à être bientôt remplacé par un ambassadeur, auquel il recommanderait le n° 3 (Rouse). Un certain nombre des embarcations à destination de Saint-Domingue avait eu l'intention d'envahir le Canada, mais pour différentes raisons le projet fut abandonné. Remarques au sujet de l'invasion de la Grande-Bretagne, desseins de Bonaparte, etc. Ne doute pas que le n° 3 a été où il dit et qu'il fait un rapport fidèle, mais il n'est pas certain que Pichon ait dit toute la vérité. Le n° 3 croit sincèrement dans ce qu'il rapporte, et la tranquillité du Bas-Canada sera une preuve de cette sincérité. Les récits des infamies commises par les soldats français à Saint-Domingue l'ont complètement guéri du désir de les voir en Amérique ou en Canada. Le n° 3 demande de l'argent; veut des instructions sur ce point.

108

23 mai,
Québec.

Milnes à Hobart (secrète). Envoie copie d'une lettre de Richardson, avec le résultat des mesures prises pour découvrir, dans les Etats-Unis, les personnes que le gouvernement français pourrait employer pour troubler la paix de la province.

107

(Lettre de Richardson inscrite à sa date, le 17 mai).

7 juin,
Downing
Street.

Lord Camden à Milnes (n° 1). Bien que rien ne paraisse confirmer la supposition qu'il y a des émissaires français dans la province, il n'en devra pas moins continuer à faire surveiller les étrangers ou les personnes suspectes. Le lot marqué "Old Prison" concédé à la Christ Church, de

1804.

Montréal, comme emplacement d'une nouvelle église. Ne peut recommander une concession aussi étendue que celle demandée par LeMaistre, mais on peut lui accorder la concession que le gouverneur en conseil jugera proportionnée à ses services, pourvu que l'intérêt public n'en souffre pas. Recommande que la pétition d'Antrobus, de Trois-Rivières, demandant la permission d'occuper et améliorer certains lots de grève contigus à sa propriété dans Québec soit favorablement accueillie, pourvu que le gouverneur en conseil n'y voie pas d'inconvénient. Le roi autorise le paiement (à lui Milnes) de la moitié des droits de concessions de terres perçus depuis son administration, actuellement entre les mains du receveur général. Recommandera qu'il lui soit accordé (à Milnes) un congé, quand il pourra l'être sans que le service en souffre. Page 96

(Il y a dans la série C, vol. 245, p. 100, une lettre n° 1 accusant réception des dépêches 46 et 47 et disant que des doubles de récentes dépêches d'Hobart avaient été envoyées. Il semblerait que la dépêche portant ici le n° 1 devrait porter le n° 2, et l'on remarquera qu'il n'y a pas de dépêche de ce dernier numéro parmi les pièces d'archives du bureau des colonies, le n° 3 y suivant le n° 1. Les deux dépêches n°s 1 sont de la même date—7 juin 1804. La dépêche n° 3 porte la date du 2 août, et est à la page 105 de ce volume. Il y a apparence que la véritable dépêche n° 1 n'a pas été copiée dans le bureau des colonies. Milnes a accusé réception des nos 1 et 2 le 14 août; voir ce volume, à la page 231).

Milnes à Hobart (n° 81). Transmet procès-verbaux du Conseil relativement aux affaires d'Etat, depuis le 11 janvier jusqu'au 7 mars. 117.

Procès-verbaux, 1er mars. Rapport sur les comptes publics pour le semestre commençant le 11 avril 1803, avec journal, tableaux et détails. 119 à 174.

Procès-verbaux, 7 mars. Etat du revenu et de la dépense de la province, du 6 janvier 1803 au 5 janvier 1804. 175.

Rapport sur les comptes publics approuvé. 179.

Milnes à Hobart (n° 82). Envoie le rapport du procureur général exposant les raisons du passage de l'acte à l'effet de réglementer la police de Québec, Montréal et Trois-Rivières. A toujours pris l'avis des jurisconsultes avant de sanctionner les actes provinciaux. Les bons effets qu'a produit l'Acte de la Police. 182

Rapport du procureur général. 184

Milnes à Hobart (n° 83). Envoie procès-verbaux du Conseil relatifs aux affaires d'Etat depuis le 18 mars jusqu'au 13 juin, et concernant les terres de la Couronne depuis le 8 mars jusqu'au 30 mai. 188

Procès-verbaux, 30 mai. Rapport sur le mémoire de Peter Desbarats concernant l'impression du premier volume des édités français. 189

Rapport sur deux pétitions de Simon McTavish relativement à son droit de construire un barrage entre l'île du Moulin et l'île Viger. 191

Rapport sur pétition de William Burns concernant commission sur vente. 192

Rapport concernant réserves de la Couronne et du clergé. 193 à 198

Rapport sur la pétition de Thomas Munn, shérif de Gaspé. 199

Rapport sur la pétition de J. G. Beek, inspecteur de la douane à Montréal, demandant une augmentation d'appointements. 199

Lettre concernant la culture du chanvre soumise au Conseil. 200

Correspondance échangée avec le receveur général au sujet des comptes publics. 203

Proclamation projetée pour dissoudre le parlement actuel du Bas-Canada, complétée, approuvée et devant être lancée. 205

Procès-verbaux relatifs aux terres de la Couronne. Journal des délibérations du comité des pétitions. 210 à 221

20 juin,
Québec.25 juin,
Québec.18 juillet,
Québec.

1804.

- (Pour les noms voir liste alphabétique.)
- 19 juillet, Québec. Milnes à Hobart (n° 84). Envoie inventaire des effets destinés à l'usage des sauvages du Bas-Canada, lesquels sont présentement en magasin. L'inventaire comprend tous les articles d'approvisionnement, à l'exception de certains effets militaires qui figureront dans l'inventaire du commissaire général. Page 223
- 2 août, Downing Street. Inventaire des effets à l'usage des sauvages. 224
Camden à Milnes (secrète). Les avis secrets contenus dans la lettre du 25 mai (23, voir p. 107) sont confirmés par des renseignements recueillis ici (à Londres). Il faudrait, par conséquent, qu'il ne perdît pas l'intermédiaire actuel, attendu qu'il peut devenir d'une réelle importance. 116
- 2 août, Downing Street. Le même au même (n° 3). Dépêches reçues. Transmet pétition d'Abraham Cuyler, exposant ses services et ses pertes, et demandant une concession de terre à titre d'indemnité. Lui donner un lopin de terre dans Montréal, et, en sus de celles déjà reçues par lui, telles concessions ultérieures qui fassent en tout 20,000 acres, à moins qu'il n'y ait à cela de fortes objections. En reconnaissance des services extraordinaires de H. W. Ryland, il devra toucher une allocation supplémentaire de £300 à compter du 24 juin dernier et devant continuer jusqu'à nouvel ordre. 105
- 2 août, Downing Street. Le même au même (n° 4). Le roi lui accorde un congé, mais il devra être prêt à partir pour le Canada par l'un des premiers navires, le printemps suivant. 228
- 12 août, Québec. Milnes à Hobart (n° 85). Envoie liste (fournie par le commissaire de port) des navires déclarés et acquittés à Québec, du 5 avril au 5 juillet. 229
Liste. 238 à 240
- 14 août, Québec. Milnes à Camden (n° 1). Reçu circulaire du 17 mai, annonçant la nomination de Sa Seigneurie au bureau des colonies. (La circulaire originale est dans la série C, vol. 245, page 99.) Ne perdra aucune occasion de communiquer toutes choses se rapportant aux intérêts de Sa Majesté dans la province. 230
- 14 août, Québec. Le même au même (n° 2). La concession d'un lot pour y construire une église, dans Montréal, sera regardée comme une insigne faveur par les paroissiens de la *Christ Church*. Communiquera au Conseil la décision concernant une concession à Le Maistre. L'église Métropolitaine de Québec sera achevée à temps pour être consacrée dans ce mois-ci. L'évêque a demandé l'autorisation de nommer un bédeau auquel l'Etat paierait £30 par année. Le cadeau de vases sacrés, etc., de la part de Sa Majesté, n'a pas encore été reçu. Envoie les dimensions du drap qu'il faudra pour l'autel, la chaire et les pupitres. 231
Inclus : Dimensions des tapis, etc., en question. 234
- 18 août, Québec. Milnes à Camden (n° 3). Recommande la nomination de John Lees au Conseil, à la place de Pierre Panet, décédé. La promotion de de Bonne et de Lees laissera une vacance parmi les membres honoraires du Conseil ; demande que John Richardson, de Montréal, soit ajouté au nombre. L'intention était de le nommer il y a quelques années, mais ses affaires privées l'ont empêché d'accepter. A sa demande (de Milnes), il a posé sa candidature pour l'Assemblée, et Montréal l'a élu à l'unanimité. Comme cela l'amènera à Québec, il (Milnes) désirerait l'avoir dans le Conseil exécutif. Services confidentiels de Richardson dans l'intérêt de la province. Les dernières élections ont produit la plus respectable liste de députés dont il ait encore été fait choix. 237
Camden à Milnes (n° 6). Dépêches reçues et soumises au roi. 222
- 4 octobre, Downing Street.

1804.

DEMANDES DE TERRES, DANS CE VOLUME.

(Les chiffres à la suite des noms indiquent les pages.)

- A.—Abénakis, sauvages de Saint-François, 9 ; Adams, Richard, 7, 8 ;
 Allsopp, George, 11, 13, 86, 218, 220, Robert, 86, Sarah Morris, 86.
 B.—Baldwin, Heth, 11, 13, 218, 219 ; Bondfield, John Taylor, 86.
 C.—Coffin, John, 83 ; Coit, Wm., 84 ; Cuyler, Abraham, 11, 13, 218.
 D.—Desbarats, Peter Edward, 82.
 G.—Greene, Benjamin, 84.
 H.—Higgins, Dorcas, 220 ; Holt, Moses, 218, 220.
 J.—Johnson, sir John, 218.
 Mc.—McNaughton, Duncan, 87.
 M.—Mann, Gother, 82, 85 ; Morris, Sarah (*voir* Allsopp).
 S.—Scott, Mathew, 12, 13, 14.

TOWNSHIPS.

- A.—Abercromby, 82 ; Acton, 82, 86.
 B.—Blandford, 86.
 C.—Chester, 83.
 D.—Durham, 10.
 E.—Ely, 221.
 F.—Farnham, 11, 218, 219.
 G.—Godmanchester, 87.
 H.—Hatley, 218, 220 ; Hemmingford, 12, 13, 87.
 K.—Kildare, 83 ; Kilkenny, 82.
 N.—Nelson, 7, 8.
 R.—Rawdon, 82 ; Roxton, 84.
 S.—Somerset, 8 ; Stanhope, 7 ; Stanstead, 7, 8.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES—1804.

Q. 95.

Milnes à Camden (n° 4). Transmet ampliation des Actes passés, exemplaires de ces actes, et journaux du Conseil législatif. Observations sur l'Acte à l'effet d'encourager ceux qui arrêtent les déserteurs, et le bon effet que cet acte a produit. Raisons pour lesquelles il a été passé un acte à l'effet de ratifier certains mariages. Confusion que causera la décision des tribunaux, à savoir: qu'il n'y a de valides que les mariages célébrés par le clergé de la religion d'État (l'Eglise anglicane) et par l'Eglise de Rome. Avait demandé l'opinion (incluse) du procureur général sur le sujet.

Page 2

(La liste étant déjà copiée dans Q. 94, page 93, est omise ici.)

Opinion du procureur général sur l'Acte à l'effet de ratifier certains mariages, avec un exposé des raisons qui ont motivé le passage de cette loi.

Le titre du volume des statuts inscrits se trouvant aux archives en imprimé, ils ne sont pas copiés. Le titre.

Journaux du Conseil législatif.

10 à 150

Milnes à Camden (à part). Considère qu'il est légitimement en droit de s'approprier la somme provenant des droits de concession de terre, actuellement dans la caisse du receveur général. L'expression dont il est fait usage dans la lettre, savoir *half fees*, a laissé quelque ambiguïté, vu que la somme entre les mains du receveur général, depuis le 25 juillet 1799, comprend la totalité des droits, et qu'il est possible que la moitié ait pu en être autrement affectée. Détails des raisons pour lesquelles il avait été ordonné de retenir ces droits. Croyait que la demande faite

7a—15

1804.

18 août,
Québec.20 août,
Québec.

1804.

par lui de ces droits ne serait pas regardée comme déplacée vu qu'il s'était trouvé dans la nécessité de prendre tous les ans £1,000 de son revenu personnel pour ajouter à son traitement. S'il s'était trompé en s'appropriant la totalité des droits en question, il remboursera la somme touchée en trop en en recevant l'ordre. Le remercie de la prompte attention donnée à sa demande d'un congé; espère que sa famille ne souffrira pas du retard nécessité par le règlement de ses affaires privées. Sa situation actuelle a été une perte pour lui, mais il n'en tirera pas avant qu'un état de choses convenable le permette. Page 151

Inclus. Lettre de Ryland à King, datée à Québec le 11 décembre 1800. Inclut lettre au major Green, agent de Prescott, concernant le titre de ce dernier aux émoluments attachés aux fonctions de gouverneur. Le lieutenant-gouverneur étant autorisé à toucher, sur les revenus de la province, assez pour se faire un traitement de £4,000, demande si la moitié des émoluments ne devrait pas aller au trésor public, bien qu'il soit statué dans le 73e article des Instructions Royales qu'aucune partie des émoluments du gouverneur ne doit être payée au lieutenant-gouverneur, pendant l'absence du premier. La totalité des émoluments accumulés depuis que le gouverneur est absent s'élève à £160. 155

Lettre de Ryland à Green, datée à Québec le 10 novembre 1800. Le lieutenant-gouverneur, en conséquence de l'ordre qui l'autorise à recevoir, sur les revenus de la province, un montant suffisant pour porter son traitement à £4,000, trouve nécessaire de soumettre la question des émoluments au secrétaire d'Etat. 156

LISTE GÉNÉRALE des concessions de terres faites dans la province du Bas-Canada au moyen de lettres patentes revêtues du grand sceau, depuis le 25 juillet 1799 jusqu'au 15 août 1804, inclusivement, avec indication des émoluments de Son Excellence le gouverneur sur ces concessions.

Concessions de terres dans les townships de

		£	s.	d.
1799.				
27 nov.	Buckingham.....	1	0	0
30 déc.	Dorset.....	26	10	0
1800.				
21 mai.	Upton.....	12	12	0
29 avril.	Hunterstown.....	11	10	0
24 mai.	Stoneham	12	0	0
14 "	Tewkesbury.....	12	0	0
14 "	Grantham	13	10	0
27 sept.	Stanstead	13	17	3½
18 "	Tewkesbury.....	0	12	7
29 avril.	Québec, lot de grève dans la basse-ville de.....	2	6	8
3 nov.	Stukeley.....	11	16	3
20 oct.	Broughton.....	11	11	0
6 nov.	Hereford	11	11	0
4 déc.	Eaton.....	12	6	2
1801.				
10 fév.	Shefford	17	15	0
11 avril.	Barnston	11	11	0
5 mai.	Orford.....	7	2	8
4 juillet.	Newport.....	5	15	6
31 août.	Stanbridge	20	17	9½
26 nov.	Brompton.....	20	7	6
4 déc.	Shipton.....	29	7	0

1804.

Concessions de terres dans les townships de

		£	s.	d.
1802.				
13 fév.	Stoke.....	21	16	2
15 avril.	Barford.....	13	17	2
15 juillet.	Windsor.....	25	9	0
17 "	Simpson.....	21	1	4
"	Chester.....	5	15	6
9 août.	Halifax.....	5	15	6
9 "	Inverness.....	5	15	6
14 "	Leeds.....	5	17	7
14 "	Woolfstown.....	5	15	6
31 "	Wickham.....	11	17	6
30 "	Durham.....	10	19	10½
20 "	Ireland.....	5	15	6
31 "	Compton.....	13	4	7
31 "	Sutton.....	19	19	0
30 sept.	Athabasca.....	5	15	6
10 nov.	Thetford.....	11	10	6
13 "	Ely.....	5	15	6
22 "	Ixworth.....	0	12	7
23 "	Stoke.....	0	18	10
1803.				
6 janv.	Granby.....	16	6	6
8 "	Roxton.....	12	6	9
22 "	Buckingham.....	7	9	1
1er fév.	Milton.....	12	5	2
5 mars.	Clifton.....	11	15	5
21 avril.	Ascot.....	10	1	10
14 mai.	Ditton.....	5	15	6
27 "	Clinton.....	5	15	6
27 "	Bulstrode.....	12	4	7
7 juin.	Kingsey.....	5	16	10
21 "	Hemmingford.....	4	5	4
24 "	Kildare.....	5	14	10
11 juill.	Hatley.....	11	14	11
23 "	Clifton.....	3	10	4½
29 "	Potton.....	13	15	9½
4 août.	Newport.....	6	6	0
31 "	Bury.....	5	15	6
8 déc.	Stanstead.....	0	12	7
1804.				
25 janv.	Tingwick.....	11	17	3½
25 "	Warwick.....	11	19	4
13 mars.	Westbury.....	6	2	7
27 "	Hemmingford.....	0	4	2½
21 avril.	Nelson.....	18	4	1
21 "	Somerset.....	18	8	6
17 mai.	Windsor.....	0	4	0
20 juill.	Tring.....	11	9	11

Sauf erreurs.

 £694 4 5½

Québec, Bureau du secrétaire.

NATH. TAYLOR, sous-sec. 158

1804.

Lettre de Milnes à Sullivan, datée à Québec le 24 février 1804. (*Voir* Q. 94, p. 49). Dans cette lettre le montant est donné comme étant de £775; la présente copie dit qu'il est de £639, et dans l'état détaillé (page 158) il est effectivement de £694.4.5½. La lettre est inscrite dans Q. 94, p. 49.

6 septembre,
Downing
Street.

Camden à Milnes (n° 5). Envoie liste des actes provinciaux, auxquels le Conseil privé ne voit pas d'objection. Les actes (au nombre de 6) sont résumés dans la lettre. Page 167

18 octobre,
Québec.

Milnes à Camden (n° 5). Envoie procès-verbaux du Conseil relatifs aux affaires d'Etat depuis le 14 juin, et concernant les terres de la couronne depuis le 31 mai jusqu'au 11 août pour les deux sujets. 169

Procès-verbaux, 30 juin. Examen de la pétition de J. G. Beek, de la douane de Montréal. 170

Rapport du comité des comptes publics, soumis au conseil, avec journal des délibérations, tableaux, etc. 171

Procès-verbaux concernant les terres de la couronne. 198
(Pour les noms voir liste alphabétique.)

18 octobre,
Québec.

Milnes à Camden (n° 6). Envoie liste (fournie par le commissaire du port) des navires déclarés et acquittés à Québec entre le 5 juillet et le 10 du mois courant. 206

Liste.

206a, 206b, 206c

26 octobre,
Québec.

Milnes à Camden (confidentielle). Son chagrin de ne pouvoir répondre sur certains points importants à lui référés par Hobart, tels que l'église établie, en Bas-Canada, les biens du séminaire de Montréal, et les réclamations de Monk à raison de services par lui rendus en qualité de procureur général, à cause de la cruelle fièvre bilieuse qu'il a contractée aux Antilles, à laquelle il était sujet, et dont la violence augmente. Il lui serait pénible de ne pas recevoir l'indulgence que demande l'état de sa santé. Chose qui n'est pas sans importance, il n'a pas pu songer à sa famille. Avait compté d'obtenir congé cette année, mais comme il lui faut abandonner cette espérance, espère qu'il sera pris des mesures pour qu'il puisse partir sur la frégate qui doit convoyer la flotte du printemps. Il est heureux que sa santé le force de passer quelques mois en congé, attendu que la fatigue du voyage lui ferait plus de tort que de bien si le congé devait être restreint. 207

27 octobre,
Québec.

Le même au même (n° 7). Envoie demande de marchandises pour approvisionner les magasins de cadeaux destinés aux sauvages du Bas-Canada, pour l'année 1805, et pour former un approvisionnement complet destiné aux mêmes sauvages, pour l'année 1806. 211

Demande de marchandises. 212

12 novembre,
Québec.

Milnes à Camden (n° 8). Conformément aux ordres contenus dans la lettre d'Hobart, il a invité Monk à présenter un compte détaillé de sa créance, sur le pied de la rétribution actuellement attachée à l'emploi. Transmet ce compte, ainsi que deux mémoires de Monk relatifs à son compte. Il n'est pas exact que Monk ait rempli la charge de procureur général sans interruption de 1779 à 1794, attendu qu'il a été destitué en 1789 et n'a été réinstallé qu'en 1792, à la mort de Gray, qui avait été procureur général dans l'intervalle. Observations sur des articles du compte, etc. Pour les raisons données, juge à propos de différer le paiement du compte de Monk jusqu'à ce qu'il ait reçu de nouveaux ordres de Sa Seigneurie. 213

Inclus : Comptes présentés par Monk, marqués A, 1 à 15. 220 à 236

Détails du compte n° 3 dans A, pour examen des titres de seigneuries, etc. 237 à 241

Détails du compte n° 4 dans A. Examen de titres de seigneuries. 242 à 244

Détails du compte n° 5 dans A. Semblable examen. 245

1804.

	Comptes marqués B. 1 à 10.	Pages 246 à 298
	Liste des documents auxquels il est fait allusion dans les comptes.	299
	Mémoire et autres documents concernant la réclamation d'honoraires, en date du 14 septembre 1804.	300
	Autre mémoire, en date du 6 octobre 1804.	303
	Autre documents, de diverses dates, sur le même sujet.	305 à 308
6 ^e décembre, Downing Street.	Camden à Milnes (n ^o 7). Dépêches reçues et soumises au roi. Il sera nommé, pour l'église Métropolitaine de Québec, un bédeau qui touchera £30 par année. La recommandation de nommer Lees au Conseil à la place de Panet, décédé, et de nommer Richardson membre surnuméraire, a été référée au Conseil privé. Les actes provinciaux ont été soumis aux lords du commerce. Transmet copie de lettre du duc de Kent, recommandant Monk, actuellement juge à la Nouvelle-Ecosse, pour être juge et membre du Conseil à la place de Dunn, qui, croit-on, est sur le point de se retirer. La question lui est renvoyée (à Milnes) pour qu'il en décide. Envoie copie de lettre de la cour des comptes demandant les pièces nécessaires à l'approbation du compte du receveur général. Il (Milnes) est autorisé à s'approprier tous les émoluments accumulés dans la caisse du receveur général.	164

 LIEUTENANT-GOUVERNEUR R. MILNES—1804.

Q. 96.

1804.	Le Maistre à Hobart. Expose ses services et l'insuffisance de ses appointements, à l'appui de sa demande d'une concession de terre.	32
4 janvier, Québec.	Pétition d'Osgoode, ex-juge en chef, exposant les mesures qu'il avait prises pour empêcher les terres de la couronne d'être abusivement concédées. Demande la permission de prêter, en Angleterre, les serments qui sont nécessaires pour lui permettre de profiter de la munificence du roi.	34
10 ^e janvier, Inner Temple.	Deuxième pétition au même sujet, sans date.	37
11 janvier, Biggleswade.	J. Pownall à Hobart. Recommandant d'accéder à la prière de son neveu, sir George Pownall, qui a demandé, par pétition, qu'il lui fût permis d'exercer les fonctions de son emploi par l'intermédiaire d'un délégué, et qu'il soit délivré une nouvelle commission sans la clause exigeant résidence personnelle.	41
	Pétition de sir George Pownall.	44
17 février, Londres,	Smith à Sullivan. Lui demandant de présenter à Hobart la pétition qui a été présentée par le général Maitland. Espère qu'il sera donné suite à cette pétition.	50
18 février, Londres.	L'évêque Douglas à Hobart. Présente pétition du révérend Edmund Burke, vicaire général de Québec.	51
	Pétition, datée à Halifax, le 23 décembre 1803 (<i>Voir</i> Q—93, p. 201.)	52
	Lettre de Simcoe à Burke, datée à Québec le 13 septembre 1796, avec extrait de recommandation à Dorchester qu'un prêtre fidèle fût envoyé à la colonie de la Rivière-au-Raisin, et l'envoi—qui s'en est suivi—du révérend M. Burke à cette mission.	55
14 mars, Québec.	Pétition du lieutenant-colonel Mackintosh, exposant ses services et demandant une concession de terre dans un des townships de l'est du Bas-Canada.	56
26 mars, Trésorerie.	Sargent à Sullivan. Envoie représentations de Caldwell, receveur général, au sujet des obstacles qu'il rencontre de la part du lieutenant-gouverneur.	59
	(Les pièces dont il est question dans cette lettre ont été renvoyées à la Trésorerie).	

1804.

7 avril,
Londres.

Paul Lemesurier à Sullivan. Recommande LeMaistre et demande instamment qu'il soit fait droit à sa pétition. Page 60

12 avril,
Trésorerie.

Sargent au même. Transmet représentations d'Antrobus au sujet de la nomination de son frère à la charge de percepteur à Montréal, et relativement à sa concession du township de Brandon et des terrains incultes sur le fleuve, à Québec, pour être soumises à Hobart.

Inclus: Pétition de John Antrobus, en date du 23 mars 1803.

20 avril,
Londres.

Hannah Van Kamp à Hobart. Est propriétaire, en Bas-Canada, de terrains que l'on dit couverts du plus beau bois qu'il y ait dans la province pour la construction des navires, et qu'elle désirerait soit vendre, soit louer moyennant une rente qui lui serait servie pendant que l'on y couperait du bois pour l'Etat. 66

Inclus.—Description des terrains, dans le township de Bedford, avec calcul de la valeur du bois, etc. 68

Lettre à Adam Gordon le priant de présenter la lettre et le plan ci-dessus à lord Hobart. 76

26 avril,
Québec.

Henry Caldwell à Hobart. Avait protesté contre les règlements prescrits par le gouverneur en conseil au sujet de la perception des droits de mutation, etc., comme étant une atteinte portée aux termes de sa commission, mais s'était résigné en attendant que la décision de ses supérieurs fût connue. Comme il plaît aux lords de la Trésorerie que le désagréable devoir de poursuivre pour des arrérages ne lui incombe pas, bien que sa commission le veuille, espère qu'à l'avenir il ne sera pas tenu responsable s'il n'est pas pris des moyens pour contraindre au paiement de ces droits. 77

4 juin,
Londres.

Le vicomte de Vaux à Camden. Demande avec instance que la promesse à lui faite par Pitt et Dundas d'une concession de terre, en Canada, égale à celle qui a été accordée à Puisaye, soit mise à exécution, et que le gouverneur reçoive des instructions à cet effet. Inclut lettres d'Hobart au général Hunter, en date des 10 mars et 29 avril 1804. 100

Inclus.—Les lettres en question. 103, 104

24 juin,
Londres.

Lord Spencer à Hobart. Envoie lettres et autres documents de Ryland qui expliqueront son cas. M. King ou Portland pourrait fournir de plus amples renseignements. 79

Inclus:—Lettre de Ryland à Spencer, Québec, 28 décembre 1803, disant qu'il s'est adressé, par pétition, à Portland, pour faire augmenter son revenu, par deux méthodes indiquées, mais n'a reçu de réponse ni de Sa Grâce ni d'Hobart. Transmet une pétition adressée à Hobart, et le prie (Spencer) de la présenter. Pourquoi il (Ryland) a accepté un emploi en Canada au lieu de celui qui lui était offert à la Jamaïque. 80

Pétition de Ryland à Hobart concernant sa situation et son désir d'avoir un revenu plus considérable, pour les raisons exposées. 83

Extrait d'une lettre de Milnes à Portland, 5 janvier 1803, en faveur de Ryland. 87

28 juin,
Londres.

A. Cuyler à Cooke, bureau du secrétaire. Transmet pétition, et demande qu'elle soit soumise à Camden, avec les lettres de lord Howe et du général Cuyler. Espère que sa demande de terres pourra être réglée favorablement sans être référée au gouverneur en conseil du Canada, car elle aurait le même sort qu'une précédente demande que le conseil fut déclaré incompetent à accorder, vu que c'est le gouvernement impérial qui est investi de ce pouvoir. Le profit que sa famille retirerait de cette concession, etc. 88

Inclus:—Pétition. Cuyler à Camden. 90

Divers témoignages en faveur de Cuyler. 94 à 99

30 juin,
Londres.

Le conseil d'agriculture à Camden. Envoie une liste de primes pour l'encouragement de la culture, surtout du chanvre, pour être transmise

1804.

aux gouverneurs du Haut et du Bas-Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Page 105

Inclus :—Liste des primes. 106 à 124

3 juillet,
Londres.

A. Cuyler à Cooke. Indique les terres dont il désire avoir la concession, dans les townships de Dunham, Stanbridge, Farnham, Shefford et Stanstead, ou bien dans les territoires non encore concédés d'Hemmingford et Stanstead, etc. Enverra une description détaillée des terrains demandés, pour qu'il n'y ait pas d'erreurs. 125

Inclus :—Autres documents relatifs à la demande de terres de la part de Cuyler. 127 à 161

23 août,
Londres.

Le juge de la cour des rôles à Cooke. Désire savoir si lord Hobart a fait quelque chose relativement à la pétition de LeMaistre. 162

1er octobre,
East Bourne.

Le général Maitland à Sullivan (?) Envoie pétition de W. Smith, qu'il recommande. A reçu de longues lettres d'Amérique. Pense qu'on essaie mollement d'acquérir en ce pays plus d'influence que nous n'en avons actuellement. 47

17 octobre,
Londres.

Les commissaires chargés de la vérification des comptes publics du Canada, attirent l'attention sur le manque de pièces justificatives comme il en faudrait pour les comptes de Caldwell, receveur général, et indiquent comment il peut être remédié à cette lacune. 163

22 octobre,
Castle Hill
Lodge.

Le duc de Kent à Camden. Recommande Monk, frère du juge en chef de Montréal, et maintenant juge à la Nouvelle-Ecosse, pour succéder à Dunn comme juge et membre du Conseil exécutif. 165

23 octobre,
Montréal.

Pétition de James Monk, demandant le paiement des émoluments auxquels il croit avoir droit. 167

24 octobre,
Québec.

L'évêque (anglican) de Québec à Camden. Désire sortir de la pénible et fautive situation qu'il occupe en Canada, où il a passé onze ans sans être venu à bout d'aucun des desseins pour lesquels il y a été envoyé, si ce n'est de construire une cathédrale sans dotation ni constitution. Renvoie, sur ce point, à une lettre du 6 juin 1803, dont copie est jointe. Chaque jour, depuis, démontre la croissante influence de l'Eglise catholique romaine et le désir de résister à l'établissement de l'Eglise anglicane. Nie qu'il soit mû par un sentiment d'inimitié professionnelle ou personnelle, étant animé seulement par le sentiment de son devoir. Comment l'esprit d'intolérance de Rome affecte le caractère entier de la population, et affecte aussi leur fidélité, comme l'ont prouvé les débats de l'Assemblée, à sa dernière session. Il s'agissait des lois rendant valides des mariages irréguliers, et à l'effet de faire droit aux dissidents protestants professant la religion de l'Eglise d'Ecosse. La seule objection au passage de ces lois est venue de la part d'un membre canadien influent, qui, tout en reconnaissant que ces bills étaient opportuns et raisonnables, "se voyait cependant obligé par sa conscience (en d'autres termes, par les représentations de son curé) et comme catholique de refuser de consentir à leur passage. Modifications que l'Assemblée a essayé d'introduire dans les bills. Envoie copies des bills primitifs et tels que modifiés. Réflexions sur la manière dont le privilège de célébrer les mariages a été refusé aux ministres de l'Eglise d'Ecosse. Obstacles que les membres canadiens du Conseil exécutif ont mis à l'érection de paroisses. "C'est ainsi que les catholiques qui, grâce à la libéralité sans égale de Sa Majesté, ont tout eu pour leur église, s'opposent, autant qu'il dépend d'eux, à tout ce qu'il demande pour la sienne." Remarque sur le titre de "Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Québec," pris par le supérieur du clergé canadien, la publication de livres à l'usage du diocèse de Québec, le fait de porter des soutanes, etc., de couleur pourpre, et le soin que le clergé a d'éviter, soit en parlant, soit en écrivant, de lui donner (à lui, l'évêque anglican) le titre d'évêque de Québec. Attire l'attention sur le fait de "porter le bon Dieu," etc.,

1804.

chose que le clergé a parfaitement le droit de faire s'il ne viole aucune stipulation des ministres de Sa Majesté. Croit que le fait de prendre des titres, etc., constitue une contravention aux instructions de Sa Majesté, vu que ces titres ne sont pas reconnus par les gouverneurs. Compare la position et les pouvoirs du chef du clergé canadien avec ceux de l'évêque (anglican) de Québec. Le gouvernement devrait reprendre possession des biens auxquels il a droit—ceux de la communauté de Saint-Sulpice, à Montréal, dont jouissent actuellement des émigrants français. Serait-il jugé opportun de faire un compromis pour la reprise de ces biens en confirmant l'évêque et son coadjuteur dans leurs magnifiques titres et juridiction épiscopale? Leur donner des sièges au Conseil et des pensions de la Couronne? D'un autre côté de pareils privilèges ne seraient-ils pas une violation de la constitution, et de nature à ruiner les meilleures espérances de progrès pour le pays? (L'auteur s'étend quelque peu au long sur ce sujet.) Discute la question de sa propre position publique sans profit personnel pour faire contrepoids aux désavantages publics, etc. Deux appendices, dont l'un (marqué D) montre que la juridiction de l'évêque catholique romain de Québec s'étend au Haut-Canada, à la Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick, à l'Île du Prince-Edouard, etc., et l'autre (marqué F) fait voir que le gouverneur ne tire aucun revenu des licences. Pages 171 à 187

Inclus :—Lettre de l'évêque au lieutenant-gouverneur, datée à Sans-Bruit, le 6 juin 1803, sur le même sujet que la précédente lettre. 188

Documents à l'appui de ses dires :

A.—Comparaison entre la population protestante et la population catholique dans les nouveaux townships. 201

B.—Extraits de la *Gazette* de Québec, montrant que l'évêque catholique romain s'est servi du titre d'évêque lui-même. 201

C.—Copie du titre des mandements, etc., avec l'approbation officielle de l'évêque. 202

B.—Livres de dévotion portant semblable approbation. 203

Extrait des procès-verbaux du conseil exécutif concernant l'établissement de l'Eglise d'Angleterre en Canada, 24 mai 1800. 204

Extrait des procès-verbaux du 14 août 1800 sur le même sujet. 206

Extrait des procès-verbaux concernant l'érection de paroisses, 11 novembre 1801 et 27 juin 1803. 208

Exemplaire d'un Acte à l'effet de ratifier certains mariages y mentionnés, et de pourvoir temporairement à la célébration des mariages dans certaines parties de cette province (Bas-Canada). 209

Exemplaire d'un Acte à l'effet de ratifier certains mariages. 213

Exemplaire d'un Acte pour faire droit aux dissidents protestants qui professent la religion de l'Eglise établie d'Ecosse. 215

Exemplaire d'un Acte à l'effet de lever tous doutes au sujet de l'établissement de la religion de l'Eglise d'Ecosse dans la province du Bas-Canada. 219

Congé donné par Milnes à l'évêque anglican de Québec le 23 décembre 1803. 221

15 novembre,
Québec.

Milnes à Camden (n° 9). Envoie, au nom d'un apprenti du nom de John Queen, enrôlé de force et emmené à bord du vaisseau de Sa Majesté l'*Orpheus*, une pétition demandant qu'il soit rendu à son patron. Le mal que la presse, ou enrôlement forcé, fait au commerce du pays. Le danger de la navigation du Saint-Laurent, dont le cours est de plus de 400 milles depuis son embouchure jusqu'à Québec, exige un certain nombre de marins capables à bord des navires marchands. S'il est permis à la frégate d'enlever, par une ardente poursuite, un grand nombre des matelots avant que les navires marchands mettent à la voile, ces derniers sont obligés de partir avec trop peu d'hommes d'équipage, ce qui

1804.

augmente les risques du voyage, en même temps que la saison avancée ajoute aux difficultés de la navigation. Autres raisons contre la coutume de la presse des matelots. Les mauvais effets de plus qu'un pareil système produit dans un pays conquis, au point de vue des sentiments à l'égard du gouvernement. Un fils de M. le juge Panet a été enrôlé de force à Londres, il y a deux ans, et sert actuellement comme simple matelot sur la flotte de la Méditerranée. Demande que Sa Grâce intervienne dans ce dernier cas.

Page 2

Inclus: Pétition de Frédéric Diganardon, demandant qu'on lui rende son apprenti, John Queen, qui a été enrôlé de force et emmené à bord du vaisseau de Sa Majesté l'*Orpheus*.

5

Copie de l'engagement du jeune John Queen, pour prouver qu'il est bien un apprenti, comme le dit la pétition.

7

(Pour réponse de l'amirauté au sujet de Queen et de Panet, voir Q. 699, p. 68.)

19 novembre,
Québec.

Milnes à Camden (n° 10). Envoie journaux de la Chambre d'assemblée.

10

(Le volume imprimé se trouvant parmi les archives, les journaux n'ont pas été copiés.)

28 novembre,
Québec.

Le même au même (n° 11). Dépêches reçues. Les originaux des trois premières ne sont pas parvenues et il n'en a pas été reçu qui fussent marquées n° 3. Les dépêches ont mis un mois de plus que de coutume à venir et ne sont pas arrivées assez vite pour lui permettre de partir par la flotte d'automne, eut-il voulu le faire. S'enquerra auprès du sous-directeur général des postes au sujet de la transmission de dépêches publiques par des voies privées. Sa satisfaction de voir que ses démarches pour avoir des renseignements secrets sur les desseins des ennemis du roi sont approuvées. Est reconnaissant du congé qui lui est accordé, mais dont il ne profitera pas cet hiver, à moins que l'état de sa santé ne l'exige, attendu qu'il sait l'importance du fait qu'il n'y ait pas de changement d'administration si près de la réunion d'une nouvelle Chambre d'assemblée. Envoie copie de lettre demandant un congé plus long que celui qu'on paraît avoir voulu accorder.

11

Inclus: Milnes à Camden, Québec, 26 octobre 1804.

14

(Pour *calendar*, voir Q. 95, p. 207.)

1er décembre,
Québec.

Milnes à Camden (n° 12). Envoie copie de la lettre écrite au sous-directeur général des postes, avec sa réponse, concernant le sujet de la dépêche circulaire du 2 août dernier, savoir, l'envoi de dépêches officielles par des voies privées.

19

(La circulaire originale est dans la série C, vol. 283, p. 196.)

Inclus: Milnes à Hériot, Québec, 30 novembre 1804, le priant de citer tous les cas dans lesquels des dépêches officielles ont été envoyées par des voies privées.

20

Hériot à Milnes, même date. Son rapport officiel, sur lequel il est probable que la circulaire a été basée, avait trait à la Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick, au Haut-Canada et au département militaire du Bas-Canada seulement. Il n'a pas été envoyé de dépêches du lieutenant-gouverneur du Bas-Canada autrement que par la poste.

22

5 décembre,
Québec.

Milnes à Camden (secrète). Envoie copie de lettre de Merry et de réponse concernant renseignements fournis par un individu se nommant Matthew Wing. Avait désiré avoir des renseignements plus certains sur le sujet, et d'après ce qu'il a constaté par Rouse il ne paraît pas y avoir le moindre lieu d'ajouter foi à ce que dit Wing.

23

Inclus:—Ant. Merry à Milnes, Philadelphie, 27 septembre 1804, transmettant rapport—de Matthew Wing—d'un soulèvement projeté en Bas-Canada, avec détails des mesures prises pour avoir des armes, etc.

24

1804.

- Milnes à Merry, Québec, 15 octobre 1804. S'enquerra de ce que rapporte Wing. En justice pour les Canadiens il doit dire que le pays n'a jamais été plus tranquille, et il croit qu'il serait impossible d'amener les habitants à se défaire de leurs bêtes bovines et de leurs chevaux pour les fins mentionnées par Wing. Non seulement il n'y a pas d'exportation remarquable de chevaux cette année, mais au contraire cette exportation est peu de chose en comparaison des autres années. Page 27
- 16 décembre, Londres. Pétition de W. Smith demandant qu'il soit attaché un traitement à la charge de maître des requêtes en chancellerie, à laquelle il a été nommé. 48
- 17 décembre, Londres. La Trésorerie (W. Sturges-Bowine) à Edward Cooke. Transmet lettres de Milnes, datées à Québec le 18 octobre 1803, avec allocation indienne projetée pour 1805, et avec demandes de cadeaux destinés aux sauvages —le tout soumis à lord Camden. 222
- 19 décembre, Londres. Arrêté du conseil nommant John Lees membre du conseil exécutif du Bas-Canada. 223
- Arrêté du conseil, de la même date, consentant à ce que John Richardson soit nommé membre honoraire du conseil exécutif. 224
- 26 décembre, Québec. Milnes à Camden (n° 13). Concernant congé à l'évêque anglican de Québec. La pétition de Cuyler transmise dans le double de la dépêche n° 3, a été renvoyée au conseil, mais ne peut être prise en délibération avant que le juge en chef soit assez bien pour présider le comité. 29
- 16 février, Downing Street. Camden à Milnes (n° 8). La créance de Monk en sa qualité de procureur général devrait être payée, pour le service public, suivant le tarif d'honoraires actuellement en usage, mais non pour des procédures faites au profit de particuliers, telles que celles qui se rapportent aux Actes de foi et hommage. Payer la créance de Monk, moins ce compte. A envoyé à l'amirauté la dépêche relative à l'enrôlement forcé de Queen et Panet; réponse incluse. John Lees succédera à Pierre Panet au conseil, et John Richardson sera nommé membre honoraire. Prendre des mesures pour renouveler, en faveur de madame Lynd, le bail d'une ferme appelée Belleville tenue par son défunt mari, David Lynd, à moins qu'il n'y ait à cela quelque objection sérieuse. Approuve sa résolution de rester dans la province jusqu'après la réunion de la législature. 17

LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES —1805.

Q. 97.

1805.
2 janvier,
Québec.

Milnes à Camden (n° 14). Envoie procès-verbaux du conseil concernant les affaires d'Etat et les terres de la Couronne, depuis le 12 août jusqu'au 31 décembre. 2

Procès-verbaux, 26 octobre. Rapport sur le pont de la rivière Jacques-Cartier. 3

Procès-verbaux du 26 octobre concernant terres de la Couronne. 5
(Pour noms, voir liste alphabétique.)

3 janvier,
Québec.

Milnes à Camden (secrète). Envoie copies de lettres. La deuxième lettre de Merray concernant les troubles que Wing prétend être en cours de fomentation montre qu'il (Milnes) avait raison de croire que l'histoire de Wing était un mensonge. Toutefois, à cause de l'arrivée d'un nouveau ministre—Thuriot—à Washington, a jugé à propos que Rouse fût envoyé là pour s'assurer si Thuriot ne méditerait pas quelque plan pour exciter des troubles dans la province, afin que l'on puisse concerter les mesures voulues pour déjouer un pareil plan. 8

Inclus: Merry à Milnes, Philadelphie, 24 novembre 1804. L'importation des chevaux et des bêtes bovines du Canada n'a pas pris de proportions inusitées, et il n'a pas été fait d'achats d'armes à Springfield. 10

1805.

Ryland à Richardson, 24 décembre 1804. Il devra envoyer Rouse à Washington s'assurer si Thuriot, le nouveau ministre de France, nourrit des desseins contre les provinces. Page 12

6 janvier,
Québec.

Milnes à Camden (à part). Avait oublié de dire que le lot demandé par Cuyler dans Montréal, est celui que la dépêche n° 1 du 7 juin dit avoir été réservé pour servir d'emplacement à une église protestante. Avait informé Cuyler de ce fait. A référé au conseil la question d'accorder à Cuyler un lot à la place de celui déjà réservé. L'état de la santé du juge en chef pourra causer du retard; envoie copie de la correspondance échangée avec Cuyler sur le sujet. Reconnaissance de Ryland pour la libéralité du roi. 13

Inclus: Ryland à A. Cuyler, Québec, 29 novembre 1804. Le prie d'expédier les dépêches qu'il avait apportées de la part de Camden. Le terrain, dans Montréal, pour lequel il dit qu'il avait reçu une ordonnance, a déjà été réservé comme emplacement d'une église protestante. 15

Cuyler à Ryland, Québec, 5 janvier 1805. Sollicite un règlement définitif au sujet du terrain dont il avait obtenu la concession dans Montréal. 16

Ryland à Cuyler, Québec, 5 janvier 1805. Reçu sa lettre de ce jour au sujet du terrain qui lui avait été accordé dans Montréal. Le lieutenant-gouverneur regrette qu'il attende à Québec la décision du conseil, mais il désire que le juge en chef soit présent à la réunion. Renvoie à une lettre précédente pour ce qui est de la question du terrain dans Montréal, pour lequel il considère qu'il a une concession. N'était le fait qu'il a retenu les dépêches de Camden, il aurait été obtenu sans retard une décision au sujet de ce terrain. 19

28 janvier,
Québec.

Milnes à Camden (n° 15). Envoie procès-verbaux du conseil et rapport concernant le bureau de l'arpenteur général. Ce dernier constitue à lui seul tout le personnel; il lui est permis d'employer un dessinateur et un commis, pour lesquels, ainsi que pour d'autres besoins imprévus, il est admis à demander paiement. A cause de l'importance des devoirs de cette charge, le conseil a recommandé que deux commis et un garçon de bureau soient nommés par l'administrateur du gouvernement, mais sous les ordres de l'arpenteur général, à la condition que ces commis soient tous deux capables d'agir comme dessinateurs—l'un devant recevoir 10 chelins par jour et l'autre £150 par année. En Haut-Canada le personnel est le même que celui actuellement proposé pour le Bas-Canada. 20

Inclus: Les procès-verbaux et le rapport en question. 22

28 janvier,
Québec.

Milnes à Camden (n° 16). Envoie copie du discours d'ouverture de la législature, ainsi que des adresses et des réponses. 27

Inclus: Discours. 28

Adresse du Conseil législatif. 31

Réponse. 33

Adresse de l'Assemblée. 38

Réponse. 36

14 février,
Québec.

Milnes à Camden (n° 17). L'état de la santé du juge en chef empêche le comité de compléter le rapport sur les prétentions de Cuyler. Il a été tenu, au domicile du juge en chef, une assemblée à laquelle un rapport (inclus) a été dressé. A depuis ordonné l'émission de lettres patentes pour 3.600 acres de terre, dans le township de Farnham, concédées à la femme et aux deux filles de Cuyler, en sus d'une égale quantité concédée à lui-même et à d'autres membres de sa famille, dans le même township, en 1798. A informé Cuyler de la teneur du rapport, afin de lui éviter l'inconvénient d'attendre à Québec. Il est désirable que le juge en chef participe à la préparation du rapport final, mais en cas qu'il ne prenne pas bientôt des forces, a engagé le conseil à compléter le rapport sans lui. 39

1805.

Inclus: Délibérations et rapport du comité du Conseil sur les prétentions d'Abraham Cuyler. Page 41

16 février,
Downing
Street.

Camden à Milnes (n° 9). Transmet quatre actes de la législature provinciale, passés en 1803, auxquels il ne paraît pas y avoir d'objection. 37

18 février,
Québec.

Milnes à Camden (à part). Annonce le décès de Le Maistre, gouverneur de Gaspé, etc. L'état de sa santé depuis quelques années l'avait empêché d'aller à Gaspé, où les intérêts publics ont souffert de l'absence d'un agent reconnu du gouvernement. Importance qu'il y a de lui donner un successeur qui réponde au but; recommande Alexander Forbes, capitaine retraité des Gardes, qui est actuellement en Angleterre, et à qui il écrira de se présenter à Sa Seigneurie. 43

Inclus: Copie de la commission de lieutenant-gouverneur de Gaspé à Le Maistre. 45

26 mars,
Québec.

Le même au même (n° 19): A tardé à envoyer le relevé des revenus des cures de l'Eglise protestante, ayant attendu du supérieur de l'Eglise catholique un relevé des cures de cette dernière, avec des propositions à l'effet d'en donner le patronage à la Couronne, conformément à l'intention des instructions de Sa Majesté, qui, sous ce rapport, n'ont été accomplies par aucun des gouverneurs. Il n'a pas pu non plus aborder le sujet des biens du séminaire, mais il se flatte de pouvoir le faire avant de quitter le Canada. Convient avec l'évêque que la rétribution du clergé de l'Eglise établie est insuffisante, surtout à cause du renchérissement de toutes choses, qui coûtent un tiers de plus qu'à l'époque où les appointements ont été fixés. La généralité des curés catholiques romains ont deux fois, et beaucoup d'entre eux même quatre fois le revenu des ministres protestants, ce qui a un mauvais effet. Il y a lieu d'espérer que les réserves de l'Eglise deviendront productives, mais en attendant il recommande qu'une somme en sus de celle actuellement allouée soit affectée au soutien de l'Eglise anglicane en Bas-Canada. 47

Relevé des revenus des cures de l'Eglise en Bas-Canada, avec remarques. 50

27 mars,
Québec.

Milnes à Camden n° 21). Envoie copie du discours de prorogation de la législature; dix-sept bills passés, dont quelques-uns d'une importance considérable. En enverra des ampliations, avec remarques. La besogne de la session a été poursuivie avec beaucoup de zèle et d'attention, ce qui justifie amplement son opinion précédemment exprimée. 56

Copie du discours prorogeant la législature. 57

12 avril,
Québec.

Milnes à Camden (n° 22). Envoie liste des actes passés à la dernière session, avec copie de l'Acte pourvoyant à la construction de prisons dans les districts de Québec et Montréal. Nécessité de ces prisons, à cause de l'insuffisance des maisons de correction actuelles. Envoie document ayant trait à ce sujet. A Montréal la prison a été en partie détruite par le feu en 1803, et bien qu'ils aient été réparés les murs ne sont pas sûrs. Comment le bill a passé à la législature; discussions sur les voies et moyens de faire face au coût de l'édifice. Pétition lui demandant de réserver le bill, à raison d'inconstitutionnalité. Envoie copie de cette pétition et du rapport du procureur général sur la pétition, avec sa recommandation que le bill passât. Discours et objections aux différents modes proposés pour lever les fonds nécessaires pour couvrir le coût des édifices. 59

Inclus. Liste des pièces jointes. 67

Liste des actes passés. 69

Copie de l'Acte autorisant la construction d'une prison commune dans chacun des districts de Québec et de Montréal. 73

Représentation du grand jury de Québec, 17 décembre 1802, sur l'état de la prison du district. 88

Représentation du grand jury de Montréal, 10 septembre 1796, sur l'état de la prison. 93

1805.

- Le juge Monk à Ryland, Montréal, 10 mars 1804, transmettant représentation du grand jury de Montréal sur l'état de la prison. Page 95
Représentation, même date. 96
- Ryland au shérif Gray, Québec, 15 mars 1804, demandant des explications au sujet de la représentation du grand jury sur l'état de la prison. 98
- Le shérif Gray à Ryland, Montréal, 19 mars 1804. Explication au sujet de l'état de la prison. 99
- Pétition des marchands de Québec (sans date), exposant des objections au principe du bill pour la construction de prisons, et demandant que ce bill soit réservé. 101
- Rapport du procureur général Sewell sur l'Acte concernant la construction de prisons, etc. 108
- 12 avril, Québec. Milnes à Camden (n° 23). A cause de l'état de sa santé, le juge en chef a obtenu un congé. Espère qu'il pourra revenir avant qu'il (Milnes) ne s'embarque pour l'Angleterre. A dû délivrer des commissions d'*oyer* et *terminer* (audition et jugement), mais cela n'a pas eu d'inconvénient. 112
- 23 avril, Québec. Milnes à Camden (n° 24). Envoie procès-verbaux du conseil concernant terres incultes de la Couronne. 113
Inclus. Procès-verbaux, 8 janvier, concernant terres de la Couronne. 114
(Pour noms, voir liste alphabétique).
- 25 avril, Québec. Milnes à Camden (secrète). La mort probable du juge en chef Elmsley; observations au sujet de son successeur. La nomination qu'il a faite d'un comité chargé de faire un examen—avant son départ du pays—et rapport de toutes choses en délibération.—N'a pas eu de nouvelles de l'agent secret envoyé à Washington. A retenu une goélette à marche rapide; espère que ses instructions au directeur du pilotage, faisant fonctions de capitaine, seront approuvées. Il y a maintenant 200 hommes de la milice anglaise complètement habillés à leurs propres frais et régulièrement exercés. Un nombre égal de miliciens canadiens apprennent l'usage des armes à feu, mais ne sont pas encore habillés. 121
Inclus: Procès-verbal du conseil, 18 février, au sujet de la constitution d'un comité chargé de faire examen et rapport de toutes choses actuellement en délibération. 124
- Instructions au directeur du pilotage sur la manière d'en user avec les pilotes, pour prêter assistance aux navires en détresse, et empêcher des pilotes d'aller à bord des vaisseaux de l'ennemi dans le cas où il en viendrait. 126
- 25 avril, Québec. Milnes à Camden (n° 25). Dépêches reçues; des réponses seront envoyées au plus tôt possible. 129
- 2 mai, Downing Street. Camden à Milnes (n° 10). Dépêches reçues et présentées au roi. L'établissement futur du bureau de l'arpenteur général est approuvé.
- 13 mai, Québec. Milnes à Camden (secrète). Mort du juge en chef Elmsley, le 29 avril, à l'âge de 42 ans, laissant une nombreuse famille. Discute les aptitudes de ceux qui, en Canada, sont dans le cas de demander la charge. Inaptitude de Monk, pour les raisons exposées. Ne croit pas qu'Allcock puisse remplir les fonctions de cette charge avec la dignité voulue. Qualités que doit posséder un juge en chef. Le seul homme ici qu'il pourrait recommander est le procureur général actuel Sewell; mais s'il était fait juge en chef il serait difficile de le remplacer dans l'emploi qu'il occupe actuellement. 130
Inclus: Milnes à Hobart, en date du 17 juin 1802 (résumé), représentant l'inaptitude de Monk à exercer les fonctions de président du Conseil législatif. 135

1805.

- 21 mai,
Québec. Milnes à Camden (secrète). Rapport, par Richardson, des renseignements recueillis par Rouse à Washington. Les Français ne désirent pas présentement attaquer le Canada, et il n'entre pas dans leurs intentions de risquer jamais une flotte dans le Saint-Laurent autrement que pour débarquer des troupes et reprendre immédiatement la mer. Nouvelles de Rouse corroborées; afin de tenir ouverte cette voie d'information, a envoyé un mandat pour lui payer £100 courant, en sus de ce qu'il a déjà touché. Page 136
- Inclus*: Richardson à Ryland, Montréal, 9 mai 1805. Envoie rapport de Rouse sur ce qu'il a découvert à Washington. Réflexions sur la créance que méritent ses rapports. 138
- 5 juin,
Québec. Milnes à Camden. Envoie copie certifiée des taux du change et des prix courants à Québec, pour avril dernier. 142
- Inclus*: Prix courants, à Québec, pour avril 1805. 143
- 11 juin,
Québec. Milnes à Camden (n° 26). Envoie copies des journaux, actes, etc. Les chapitres 6, 9 et 12 se rapportant à l'amélioration de la navigation intérieure sont d'une importance très considérable, surtout celui qui régleme-
tente le pilotage et sous l'autorité duquel il doit être créé une école de pilotes. Raisons de cette fondation. L'acte à l'effet d'établir une barrière de péage entre Montréal et Lachine, étant le premier du genre, se trouve important en ce qu'il donne un exemple à d'autres. Nouvelles observations sur l'Acte concernant la construction d'une prison dans chacun des districts de Québec et Montréal. L'Acte à l'effet d'autoriser Thomas Porteous à construire un pont sur un bras de l'Outaouais procurera le moyen de faciliter le commerce dans une partie de la province où, à cause de sa population nombreuse et de sa situation géographique, une communication facile est de la plus haute importance. Une revue de tous les actes passés à la dernière session fera voir que la colonie progresse peu à peu. 146
- 18 juin,
Québec. Milnes à Camden. Transmet copie certifiée des taux du change et des prix courants pour mai dernier. 150.
- Inclus*: Prix courants. 151.
- 18 juin,
Québec. Milnes à Camden (n° 27). Dépêches reçues; accuse aussi réception de dépêches antérieures. Difficulté qu'il y a à obtenir les prix courants demandés par le duc de Portland; le marchand qui a certifié ceux-ci ne peut en garantir l'exactitude. Monk, recommandé par le duc de Kent, est actuellement juge à la Nouvelle-Ecosse, était, pour commencer, marchand à Halifax; il fit faillite et s'établit dans un village de campagne (Windsor), où il lui fut permis d'exercer la profession de procureur. Il a été major du régiment de la Nouvelle-Ecosse, et lorsqu'il donna sa démission il fut nommé juge. On dit que c'est un homme honorable. Mais il n'y a pas de vacance dans le moment, Dunn n'ayant pas résigné sa charge de juge puisné. La nature particulière des lois civiles rend délicat et important le choix d'un juge. Voit avec plaisir qu'il a bien interprété la lettre de Sa Seigneurie concernant les émoluments. Délivrera un mandat pour le paiement des émoluments de Monk dès qu'il aura reçu un rapport de la vérification de ses comptes. Désire que la pétition de Mme Lynd demandant un renouvellement de son bail d'immeubles des Jésuites ne soit pas prise en considération maintenant. 154.
- 4 juillet,
Québec. Le même au même. Envoie copie de la lettre de sir G. Pownall demandant congé. Comme il avait nommé un bon adjoint, il n'y avait pas moyen de refuser le congé. Le présente et le recommande. 157.
- Inclus*: Pownall à Milnes, Québec, 1er juillet. Son oncle l'ayant laissé héritier de ses biens, demande congé pour soigner ses affaires. 158.
- 4 juillet,
Québec. Milnes à Camden (n° 28). Pour l'intelligence de la présente lettre, renvoie à la dépêche du duc de Portland, en date du 4 janvier 1801. Tout le chemin qu'il a pu faire auprès du clergé catholique a été de préparer l'esprit de

1805.

l'évêque catholique romain à la condition à laquelle il serait acquiescé à la demande d'une augmentation de son traitement, à savoir, qu'il se conformera à l'article 49 des instructions de Sa Majesté, voulant que personne n'ait charge d'âmes sans une licence du gouverneur—article qui n'est pas appliqué, mais que le duc de Portland avait donné instruction de s'efforcer de mettre à effet par tous les moyens prudents. Le coadjuteur, en l'absence de l'évêque, avait consenti à une discussion, et il fut convenu qu'une entrevue aurait lieu entre lui et le procureur général (Sewell). Inclut rapport de la conversation. La question reste en suspens jusqu'à l'arrivée de l'évêque catholique romain, qui, croit-il, viendra conclure l'affaire, si c'est possible. Ne doute pas que l'évêque et son coadjuteur accepteraient tous deux les conditions offertes, n'était la crainte que le public ne se récrie. Les corporations religieuses sont en possession d'étendues de terre égales au quart de toutes les seigneuries concédées avant la conquête, et tout le patronage des cures de l'Eglise catholique est resté sans contrôle entre les mains de l'évêque. La question est donc de première importance, et ce, pour les raisons exposées. Envoie documents relatifs aux biens du Séminaire à Montréal. Le supérieur du séminaire, M. Roux, dit que le revenu est de £3,700 courant; l'honorabilité de Roux ne lui permet pas de douter de sa parole, mais on suppose généralement que les revenus sont beaucoup plus considérables. Envoie rapport concernant les biens en question, dressé en 1799, et un autre du procureur général actuel. Le premier a été occasionné par une pétition des ecclésiastiques à Dorchester en 1788; il est si complet qu'il n'y a rien à y ajouter, et ses conclusions sont que les biens appartiennent à Sa Majesté et que le séminaire n'en est que le fidéicommissaire—opinion que le procureur général partage pour les raisons énoncées, vu qu'il lui a été demandé de traiter le sujet à fond. Comment prendre possession avec la plus grande douceur possible. Des 22 personnes nommées dans l'exposé de M. Roux 15 sont des prêtres français immigrés, et pas un seul des sept autres ne faisait partie du séminaire au temps de la conquête. Il ne devrait pas être admis de nouveaux membres au séminaire, et il faudrait ensuite déterminer les moyens de se rendre compte de l'établissement et de voir quels sont ses revenus, aussi bien que l'utilité du séminaire pour l'instruction de la jeunesse, le nombre de prêtres que demande cet établissement, le nombre nécessaire pour la desserte de Montréal et ses environs et pour la mission du lac des Deux-Montagnes—toutes choses auxquelles il faut qu'il soit pourvu. Avant que le gouvernement ne s'empare des biens il faudrait s'arranger à l'amiable avec les prêtres dont on n'a plus besoin, et qui se retireraient avec une pension viagère prise sur le revenu des biens, ou seraient pourvus de cures à mesure qu'il y en aurait de vacantes. Suggère qu'une partie des revenus restants pourrait servir à payer des traitements à l'évêque ou au coadjuteur, dans le cas où ils acquiescraient à la proposition énoncée dans la première partie de la lettre, et le surplus affecté à la création de moyens d'éducation—maintenant insuffisants—dans la province, ce qui mettrait fin à la nécessité d'envoyer les enfants au loin, empêchant ainsi la propagation de principes pernicieux et le "mécontentement que pourrait autrement produire " le fait d'ôter les biens en question aux personnes qui en sont insensiblement devenues les possesseurs, et dont l'influence, grâce à l'étendue " des droits dont elles ont joui, ne saurait manquer d'être considérable, " bien que ces droits sont certainement affaiblis par le fait que ce sont des " immigrés et non des Canadiens qui s'en trouvent investis." Insiste sur la précaution à prendre pour mettre ses propositions à exécution, attendu qu'autrement il pourrait en résulter plus de mal que de bien. Transmet les procès-verbaux de la commission des biens des Jésuites, pour la période comprise entre le 26 mai 1800 et le 14 mai 1805, avec le

1805.

rapport montrant, pour la période comprise entre le mois de juillet 1800 et l'époque actuelle, un revenu net de £5,221 15 ch. courant, soit £4,699 11 ch. 6d. sterling. Pour faciliter l'investigation il a envoyé des extraits de ces communications relatives aux biens en question, vu que le sujet se rattache à l'éducation et que les renseignements se trouvent éparpillés dans tant de dépêches. Grande importance d'une maison d'éducation, dont la nécessité augmente tous les jours, attendu que les jeunes gens qui promettent le plus doivent soit rester sans instruction, soit aller la chercher aux Etats-Unis, peu de gens ayant les moyens d'envoyer leurs garçons en Angleterre. Funestes effets dont les Canadiens se sentent le plus, attendu qu'avant la conquête le collège des Jésuites fournissait d'amples moyens d'instruction, et qu'en outre les jeunes gens trouvaient dans l'armée une carrière qui n'est plus si encouragée maintenant, sans compter qu'ils n'ont pas les moyens d'acheter des commissions. Envoie extraits de correspondance antérieure et le rapport du conseil exécutif. Rapporte les obstacles qu'il y a à exécuter les ordres concernant l'établissement de séminaires, parce qu'il est difficile de vendre des terres même aux bas prix auxquels elles ont été mises à l'enchère. Envoie copie d'adresse et de sa réponse, mars 1800, au sujet de l'affectation des biens des Jésuites aux fins de l'éducation. Il faudrait s'occuper de cela, afin d'enlever à ceux qui veulent combattre le gouvernement un prétexte de le faire. A la mort du Père Cayot, il (Milnes) a pris possession des biens des Jésuites, et en a confié l'administration à une commission non rétribuée, qui reçoit la rente et constate la valeur des terres, mais n'a pas fait de concessions ni passé de baux. Si les revenus des biens sont pour être affectés à l'éducation, demande s'il ne pourrait pas être à propos de les donner à une corporation contrôlée par la personne administrant le gouvernement de la province.

Inclus: Portland à Milnes (extrait), Whitehall, 6 janvier 1801, concernant un supplément d'allocation à l'évêque catholique romain de Québec. Page 174

Compte rendu—26 avril—de la première conversation entre l'évêque Plessis et le procureur général Sewell, dont il est question dans la lettre n° 28. 175

Compte rendu de la deuxième conversation entre les mêmes. 188

Etat, 19 février 1800, par M. Roux, supérieur du séminaire de Montréal, remontant à 1795. 194

Observations et remarques—21 mars 1789—du procureur et solliciteur général, concernant les Sulpiciens de Montréal, avec extraits d'actes, de concessions, etc. 204

Rapport, 2 juillet 1804, du procureur général Sewell, sur le document qui précède. 245

Copie d'acte translatif de propriété du séminaire de Saint-Sulpice de Paris au séminaire de Montréal, en date du 29 avril 1764, dont il est question dans le rapport du procureur général, en date du 2 juillet 1804. 264

Procès-verbaux de la commission d'administration et d'amélioration des biens des Jésuites, pour la période comprise entre le 26 mai 1803 et le 14 mai 1805. 271

Rapport. 305

Resumé de comptes. 306a

Extrait de dépêche, Milnes à Portland, 31 janvier 1800, concernant les biens des Jésuites. 307

Extrait, Portland à Milnes, 12 juillet 1800, concernant l'établissement d'écoles et de séminaires. 309

Autres documents relatifs aux biens des Jésuites et à l'éducation. 311 à 323

1805.

DEMANDES DE TERRES, DANS CE VOLUME.

(Les chiffres à la suite des noms indiquent les pages.)

- A.—Abénakis de Saint-François, 117; Ayers, Wm., 118.
 C.—Clarke, Isaac Winslow, 6; Cuyler, Abraham, 118.
 G.—Gautier, Chas., 116; Grece, Chas. Fredk., 6.
 L.—Le Maistre, Francis, 116; Lock, James, 117.
 Mc.—McMillan, Archibald, 7.
 S.—Sanford, Ephraim, 7; Scott, Matthew, 114, 115; sauvages de Saint-François (*voir* Abénakis); Suffolk, 7.

TOWNSHIPS.

- E.—Ely, 6.
 H.—Halifax, 114, 115.
 N.—Newton, 6, 7, 117, 118.
 S.—Stanstead, 117.

SEIGNEURIES.

- S.—Saint-Hyacinthe, 119.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR MILNES.—GOUVERNEUR PAR INTÉRIM.

T. DUNN—1805.

Q. 98.

Milnes à Camden. Envoie copie certifiée des taux du change et des prix courants. Page 1

Inclus: Prix courants à Québec, pour juin 1805. 2

Milnes à Camden (n^o 29, secrète). A le plaisir, avant de partir, d'envoyer la pétition de M. Denaut, qui, espère-t-il, va ouvrir la voie aux arrangements définitifs relativement au clergé catholique romain, arrangements auxquels il songe depuis plusieurs années. A trouvé M. Denaut uniformément sincère et franc et véritablement attaché au gouvernement. On remarquera qu'il signe "Evêque de l'Eglise catholique romaine," et demande que le titre d'"Evêque de l'Eglise catholique romaine de Québec" soit reconnu—ce qui n'est pas fait dans les instructions du roi, où il est appelé *Superintendent*. Cependant, ce titre lui a toujours été donné par courtoisie, excepté dans les lettres officielles. Comme ses prédécesseurs, il a toujours été appelé "Monseigneur," et vu que M. Denaut a toujours eu l'habitude de signer comme évêque il n'a pas insisté pour qu'il signât différemment sa pétition, ne voulant pas blesser un homme de son âge avancé et qui s'est conduit si correctement. Comme son départ est fixé au premier du mois, ne peut discuter d'autres affaires. 5

Inclus: Pétition (en français) intitulée "Requête de Pierre Denaut, évêque de l'Eglise catholique romaine," exposant que l'évêché de Québec a été érigé en 1664, et a été successivement occupé par des évêques, dont le 6e est mort en 1760, au temps de la conquête; que depuis cette dernière époque les catholiques ont continué à avoir des évêques qui, après avoir prêté le serment d'allégeance, ont toujours exercé leurs fonctions avec la permission de Sa Majesté et, sous la protection des différents gouverneurs, le pétitionnaire étant le quatrième depuis que le Canada est heureusement passé sous la couronne d'Angleterre. Que l'agrandissement de la province et l'accroissement de la population exigent plus que jamais que les évêques soient revêtus des privilèges et dignités jugés convenables par Sa Majesté, pour guider et contenir le clergé et la population, et imprimer plus profondément dans leur esprit les principes d'attachement et de fidélité à leur souverain et d'obéissance aux lois.

1805.

17 juillet,
Québec.27 juillet,
Québec.

1805.

Que, cependant, ni le pétitionnaire ni ses prédécesseurs depuis la conquête, ni les curés des paroisses n'ont eu de Sa Majesté l'autorisation qui pouvait empêcher des doutes dans les cours de justice au sujet de leurs fonctions civiles. Demande en conséquence qu'à lui et ses successeurs soit reconnue civilement la qualité d'évêque de l'Eglise catholique romaine de Québec, avec jouissance des privilèges, droits et émoluments que Sa Majesté pourra gracieusement attacher à la dignité.

30 juillet,
Québec.

Milnes à Camden (30). Envoie copie des procès-verbaux du conseil exécutif concernant les affaires d'Etat, du 16 mars au 24 juillet, et concernant les terres de la Couronne, du 24 avril au 13 du mois courant; recommandation de la part du conseil d'envoyer un commissaire et un arpenteur à la Baie-des-Chaleurs pour régler certains différends à propos de terres. Croit que quel que soit celui qui sera nommé lieutenant-gouverneur de Gaspé, il devra d'abord s'occuper de la chose; n'a pas, par conséquent, donné suite à la recommandation.

Page 11

Inclus: Procès-verbaux, 26 avril. Rapports de comité 3, 4, 5, 6 et 7 adoptés. 13

Rapport sur la demande d'une augmentation de salaire de la part de Beek. 14

Rapport sur la pétition de Jean Bouthillier et Louise Perthuis, au sujet de la pension de madame Perthuis, les déchargeant de toute accusation d'avoir essayé de frauder l'Etat en touchant la pension après la mort de madame Perthuis. 16

Rapports sur mémoire de sir George Pownall au sujet de papeterie, parchemin, etc. 18

Procès-verbaux, 13 mars. Pétition demandant des réserves de la Couronne et de l'Eglise. 19

(Pour noms, voir liste alphabétique.)

Procès-verbaux, 29 mars. Septième rapport d'un comité spécial sur la pétition du shérif demandant une indemnité pour les exécutions capitales. 26

Procès-verbaux, 1er avril. Pétition des habitants de divers townships. 27

(Pour noms, voir liste alphabétique.)

Rapport sur pétition de Robert Jones, M.D., de Montréal. 27

Avis concernant lots réservés. 29

Procès-verbaux, 22 mai. Rapport concernant le bail des forges de Saint-Maurice, avec détails. 30, 32

Ordre de lancer une proclamation annonçant que l'Espagne a déclaré la guerre. Proclamation au long. 41

Procès-verbaux, 13 juillet. Journal et rapport de la Chambre formée en comité sur la plainte contre le shérif Blackstone. Les accusations, la substance des réponses et le jugement sont énoncés au long. 44 à 46

Rapport sur la pétition de Jonathan Hart, demandant à être rémunéré de ses services. Il lui a été alloué £50 pour solde. 67

Rapport sur la pétition de James Irvine, demandant à être confirmé dans son empiètement sur la grève, en arrière de sa propriété de la rue Saint-Pierre, Québec. Décision différée jusqu'à ce que la question d'empiètement soit mise en délibération. 68

Rapport sur la pétition de Burns et Woolsey, demandant que leur commission sur la vente des postes du roi, etc., soit fixée. Recommande que la commission soit fixée suivant la coutume suivie en Angleterre pour les baux des propriétés du roi, ou que la somme de £100 courant soit payée à Burns et Woolsey s'ils l'acceptent comme solde de tout compte, et qu'à l'avenir la commission soit fixée avant la vente. 69

Examen de la créance du Dr Jones. 71

Annonce projetée concernant les forges de Saint-Maurice. 72

1805.

Conditions de vente.	Page 74
Procès-verbaux, 24 juillet. John Lees nommé membre du conseil exécutif et juge de la cour d'appel; il prête serment et prend son siège.	77
Le lieutenant-gouverneur informe le conseil qu'il a obtenu congé, et que Dunn, le doyen des conseillers, remplira les fonctions de gouverneur à sa place. Proclamation ordonné en conséquence.	78 à 86
Procès-verbaux au sujet des terres, 26 avril. Les 1er, 2e, 3e et 4e rapports présentés.	
Premier rapport.	88
Deuxième rapport.	91
Troisième rapport.	95
Quatrième rapport.	101
(Pour noms, voir liste alphabétique.)	
Observations sur les rapports.	102
Procès-verbaux, 13 juillet. Rapport sur la pétition de Benjamin Reynolds.	103
Cinquième rapport.	105

1er août,
Québec.

Envoie rapport du comité sur des sujets d'importance pour les nouveaux établissements, en ce qu'ils se rapportent aux concessions faites par lui depuis qu'il a pris les rênes du gouvernement exécutif. Ce rapport a résulté d'une pétition des habitants de 16 townships nouvellement établis, contenant plus de 5,000 âmes—principalement des protestants des Etats-Unis qui possèdent leurs terres sous un système de tenure différent de celui du temps de la domination française. La première clause du rapport—celle ayant trait à la division des townships en comtés pour les fins de représentation, est de la plus haute importance. Précaution dont il faut user en amenant une pareille mesure. Depuis que la pétition a été présentée, la milice a été organisée et placée sous le commandement de sir John Johnson; il est aussi nommé des magistrats. Inclut rapport du procureur général sur la pétition. Le rapport comporte les sujets suivants à être pris en considération plus tard: 1°, La formation de nouveaux comtés, avec le privilège d'élire des députés pour les représenter dans la Chambre d'assemblée; 2°, la détermination de limites exactes entre le district de Trois-Rivières et les districts de Québec et Montréal; 3°, l'établissement de cours de circuit pour l'audition des causes n'excedant pas vingt louis; 4°, la modification de l'acte actuel des chemins, de façon à ce qu'il réponde aux besoins des nouveaux townships; 5°, l'établissement de bureaux dans chaque comté pour l'enregistrement des actes de vente, etc; 6° l'établissement d'un bureau de douane et d'un port d'entrée sur la ligne entre la province et les Etats-Unis, en outre de la douane de Saint-Jean; 7°, l'établissement d'un clergé protestant dans les townships; 8°, la nomination de magistrats et l'organisation de la milice selon que la population l'exigera.

Rapport de comité, 26 juillet, dont il est question dans la précédente lettre.

Opinion du procureur général Sewell, 10 mai.

1er août,
Québec.

Milnes à Camden (n° 32). A reçu du sous-ordonnateur en chef un compte de combustible et de chandelles délivrés à l'hôtel du gouvernement, Québec. Envoie copie de la lettre contenant le compte, avec la réponse. Envoie aussi lettre au secrétaire King et extrait de dépêche à Portland portant que l'allocation pour le château devrait être continuée. Depuis octobre 1803 la dépense de combustible a été prise sur les revenus civils, et bien que plus de trente foyers aient été constamment alimentés durant tout l'hiver la consommation a été, pendant les six dernières années, d'un tiers de moins que du temps de Dorchester et de Prescott. Demande que l'ordre donné par Hunter aux magasins militaires de fournir le com-

1805.

bustible, etc., soit ratifié, ou bien qu'instruction soit donnée de le payer à même les revenus de la province. Page 133

Inclus: Craigie à Milnes, avec compte de combustible, etc., 26 juillet. 136, 138

Hunter à Craigie, 24 juillet, le priant d'envoyer compte de combustible, etc., à Milnes. 137

Réponse de Ryland (secrétaire) à Craigie, au sujet de combustible. 139

Extrait, Ryland à King, 31 janvier 1800. 141

Extrait, Milnes à Portland, 30 octobre 1800. 143

1er août,
Québec.

Milnes à Camden (n° 33). Envoie extrait de dépêche d'Hobart, 9 septembre 1803, l'autorisant à recevoir, des magasins de Sa Majesté à Québec, les armes nécessaires pour la milice, ainsi que copies de lettres au même sujet et comment les armes ont été reçues. Quatre compagnies de milice anglaise formées, avec les armes ainsi fournies, composées des plus beaux jeunes gens du bataillon anglais de Québec, la plupart desquels se sont habillés, et, grâce à une constante attention à l'exercice, valent les réguliers sous le rapport de l'aspect; il y a 275 simples soldats, indépendamment des compagnies canadiennes, qui se sont présentés de même, sauf que peu d'entre eux ont le moyen de s'habiller. Comment les compagnies sont commandées; il a été préparé des locaux où déposer les armes, etc., afin d'éviter l'effet désagréable que cela produirait si on les laissait entre les mains de particuliers. Difficulté d'obtenir d'autres armes, et conditions du général Hunter relativement à celles déjà distribuées, d'où il conclut que le général n'entend pas s'occuper davantage de la dépêche de lord Hobart, en date du 9 septembre 1803, portant qu'il devra être fourni des armes selon qu'il en sera besoin pour le service de la milice. Ne sait comment il se fait que les sentiments du général Hunter soient changés. Se trouve dans la désagréable nécessité de soumettre le cas, pour instructions ultérieures. Situation embarrassante dans laquelle il se trouve placé. Si les armes actuellement en la possession de la milice lui étaient retirées, cela causerait un dégoût qu'il n'y aurait plus moyen de surmonter, et mettrait fin à l'esprit qu'il a constamment eu soin d'encourager vu qu'il ne peut que donner de la force au gouvernement, surtout dans un temps où il y a si peu de troupes régulières en garnison à Québec. 144

Inclus: Extrait, Hobart à Milnes, 9 septembre 1803, l'autorisant à recevoir des magasins du roi des armes pour la milice. 151

Milnes à Hunter, 11 novembre 1803, expédiant l'extrait qui précède. 152

Hunter à Milnes, 9 décembre. Avait donné instruction à Mann de délivrer les armes. 154

Ryland à Brock, 11 avril 1805, demandant 80 fusils et accessoires pour la milice. 156

Brock à Milnes, même date. N'est pas autorisé à délivrer les armes; transmettra la demande au général Hunter. 157

Autre correspondance sur le même sujet, en juillet. 158 à 166

3 août,
Québec.

Milnes à Camden (n° 34). Envoie deux demandes de papeterie. 167

Inclus: Demande de papeterie pour le bureau du secrétaire. 168

Demande de papeterie pour le département des affaires indiennes. 170

3 août,
Québec.

Milnes à Camden (n° 35). Envoie demande de marchandises à être données en cadeaux aux sauvages. 171

Inclus: Demande. 172

3 août,
Québec.

Milnes à Camden (n° 36). Il s'embarquera demain sur le vaisseau de Sa Majesté, l'*Uranie*. Demande que la somme ordinaire soit allouée, pour ce service, au commandant, le capitaine Herbert. 173

3 août,
Québec.

Le même au même (n° 37). Envoie journaux du Conseil législatif et ampliations des actes passés à la dernière session. 174

1805.

4 août,
Québec.

Milnes à Camden. Avait oublié de dire, dans sa lettre annonçant son départ, que l'administration du gouvernement écherrait à Thomas Dunn. Caractère de ce dernier. Page 175

4 août,
Québec.

Le même au même. Envoie copie de lettre adressée à Hériot, sous-directeur général des postes, et de réponse. Croyant sa conduite de nature à nuire au service public, ne peut éviter de suggérer qu'elle soit dénoncée au directeur général. Inconvénient qu'il y a de laisser à la discrétion du sous-directeur de renvoyer des lettres déposées après que la malle est fermée pour aller à un vaisseau de guerre qui peut encore être dans le port, ou de les expédier par l'occasion qu'il juge à propos. Et il n'a pas non plus suivi la coutume invariable jusque-là d'en donner avis au gouverneur quand une malle est pour être faite, 176

Inclus : Ryland à Hériot, 4 août. Les dépêches envoyées hier après-midi pour être expédiées par la poste ont été renvoyées avec la remarque verbale que la malle était fermée. Comme la frégate est encore dans le port le gouverneur ordonne qu'une autre malle soit faite et expédiée par elle. 178

Hériot à Ryland, même date. Le fait d'envoyer des dépêches sept heures après que la malle est fermée, sans requête par écrit, est fort peu respectueux ; il n'est pas obligé d'envoyer les dépêches à bord des vaisseaux, et ne peut recevoir d'ordres que par l'intermédiaire du directeur général des postes. 179

14 août,
Québec.

Dunn à Camden (n° 1). Milnes s'est embarqué le 5 sur l'*Uranie*, qui a fait voile le même jour. Comme administrateur, il (Dunn) fera de son mieux pour maintenir l'ordre et la tranquillité qui règnent actuellement dans la colonie. Envoie liste des membres du conseil exécutif, avec notes de présence pour chacun, et, ainsi qu'il en a reçu instruction, transmettra une pareille liste par chaque paquebot, et enverra les plus prompts avis de toutes choses relatives à ce gouvernement. Le lieutenant-gouverneur a émis des commissions d'*oyer and terminer* avant de partir ; en émettra aussi, si le service public l'exige. 180

Inclus : Liste des membres du conseil exécutif, avec notes sur leur assiduité. 182

14 août,
Québec.

Dunn à Camden (n° 2). Envoie copie certifiée des taux du change et prix courants à Québec pour juillet. 183

Inclus : Prix courants. 184

21 août,
Québec.

Dunn à Camden. Le renvoie à la lettre n° 1, dans lequel il est dit que Milnes était parti et qu'il (Dunn) avait pris la direction des affaires. Mort du général Hunter à 4 heures dans l'après-midi de ce jour. Le commandement des forces écherra, présume-t-il, au colonel Bowes, du 6e régiment. Les deux provinces sont actuellement sans officier général, sans lieutenant-gouverneur et sans juge en chef. 187

21 août,
Québec.

Le colonel B. Ford Bowes au même. Rapport officiel sur la mort de Hunter, et portant qu'il (Bowes) a pris le commandement des forces. Hunter étant mort subitement, il n'est pas parfaitement au fait de ses intentions, mais comme il s'était proposé de retourner en Haut-Canada, lui laissant (à Bowes) le commandement en Bas-Canada, il en a une connaissance générale, de sorte qu'il espère pouvoir continuer le service d'une manière satisfaisante. A envoyé la nouvelle, par exprès, à Russell, doyen du conseil du Haut-Canada. 188

5 septembre,
Downing
Street.

Castlereagh à Milnes (n° 1). Transmet copie de lettre et mémoire sur la culture du chanvre en Canada. Le mémoire devra être traduit en français, et, avec la gravure qui l'accompagne, être répandu dans la province du Bas-Canada. 190

Circulaire, datée 10 juillet 1805, dans série C, vol. 245, p. 107, dit que Castlereagh avait succédé à Camden au ministère des colonies et de la guerre.

1805.

11 septembre,
Québec.

Dunn à Camden (n° 3). Circulaire à Milnes reçue; la plus stricte attention sera donnée aux communications du conseil de santé. Il n'y a pas d'apparence de maladies malignes ou infectueuses dans la province, et elle en est exempte depuis plusieurs années. Envoie liste des membres du conseil exécutif. Page 191

Pour liste, voir page 182.

11 septembre,
Québec.

Bowes à Camden. A ouvert les lettres de Sa Seigneurie adressées à Hunter. Les lettres des 30 juin et 3 juillet (n° 8) ayant trait à des affaires civiles, ont été envoyées à Russell, avec extrait de ce qui, dans la lettre n° 9, portait sur le même sujet. Avant la mort de Hunter ordre avait été donné de prendre des mesures pour mettre les munitions de guerre en sûreté. Il paraît être trop tard pour construire les petits magasins, mais on se prépare à faire l'ouvrage de bon printemps. 192

25 septembre,
Québec.

Dunn à Camden (n° 4). Envoie procès-verbaux du conseil exécutif relatifs aux affaires d'Etat pour la période comprise entre le 25 juillet et le 18 courant. 194

Inclus: Procès-verbaux, 31 juillet. Le 10e rapport du comité spécial présenté. 195

(Transcrit à la page 113.)

Onzième rapport. 197

Rapport de comité sur les pétitions de Thomas Faunce, C. G. Stewart, William Wilson, Augustus Willing et Hugh McDonald. 198

Rapport sur les comptes publics, avec journal et procès-verbaux. 200 à 216

229 à 240

28 septembre,
Downing
Street.

Castlereagh à Milnes (n° 4). Envoie liste des actes qui ne paraissent pas susceptibles d'objections. 217

8 octobre,
Québec.

Dunn à Camden (n° 5). Transmet copie certifiée des taux du change et des prix courants à Québec pour août. 220

Prix courants. 221

9 octobre,
Québec.

Dunn à Castlereagh (n° 1). A reçu circulaire annonçant que Sa Seigneurie a succédé à Camden au ministère des colonies et de la guerre. 224

24 octobre,
Québec.

Bowes au même. Envoie copie de correspondance échangée avec Dunn au sujet des déficits du revenu civil auxquels il a refusé de suppléer, sans le certificat de Milnes. En cela il agit conformément à la décision de Hunter. Croit qu'il ne résultera pas d'inconvénient de ce refus, attendu qu'il ne sera pas besoin d'autres fonds avant le mois de mai prochain. 225

Inclus: Demande en question de Dunn, datée 21 octobre. 227

Dépêches de Portland, en date du 19 avril 1803, autorisant de suppléer au déficit du revenu civil par ordre du commandant en chef en Canada. 228

Lettre de Bowes à Dunn, 23 octobre, disant qu'il ne peut suppléer au déficit du revenu civil sans le certificat de Milnes. 241

26 octobre,
Québec.

Dunn à Castlereagh (n° 2). Transmet le rapport sur les réclamations de Monk pour services rendus pendant qu'il remplissait les fonctions de procureur général. Raconte les mesures qui ont été prises par Monk pour obtenir un règlement que Dorchester a laissé en suspens. La difficulté pour le comité d'en venir à une décision. La division du compte, commente sur les observations du comité. Le président expose la difficulté d'obtenir la preuve des fonctions exercées par Monk, et suggère que ce serait un règlement équitable que d'accorder une somme de £690 par année pour la période comprise dans les comptes, déduction faite des appointements et frais imprévus déjà payés. Cela laisserait une balance d'environ £1,000. Le rapport devait contenir cette proposition, mais le comité n'a pas cru qu'il pouvait le présenter, d'après les termes du renvoi. 244

1805.

Sous pli.—Les réclamations de Monk sont renvoyées le 10 juin 1805 à un comité chargé de les examiner. Page 250

Journal des délibérations du comité. 251

Etat des réclamations de Monk. 257

26 octobre,
Québec.

Dunn à Castlereagh. Expose les services qu'il a rendus pendant plus de quarante ans, et renvoie à Dorchester pour son opinion sur leur valeur. Remplit actuellement les fonctions d'administrateur; la dépense occasionnée. Propose de tirer pour un montant de \$500 à compte, jusqu'à ce qu'il connaisse le bon plaisir de Sa Majesté relativement à l'allocation. 261

26 octobre,
Québec.

Le même au même (n° 3). Concernant la quittance du déficit dans le revenu civil par le commandant des forces. (En substance la lettre de Bowes et les documents inclus, pp. 225, etc.) 263

28 octobre,
Québec.

Le même au même (n° 4). Envoie les relevés du commissaire du port relativement aux navires arrivés à Québec, ou qui en sont partis, du 10 octobre 1804 au 10 courant. 266

1806.

Sous pli.—Les relevés détaillés au nombre de huit. 267 à 274

4 avril,
Downing
Street.

Windham au commandant des forces dans le Haut et le Bas-Canada. Pendant l'absence du lieutenant-gouverneur, le déficit dans le revenu civil sera comblé par le certificat de l'administrateur du gouvernement. 243

NOMS DES PERSONNES QUI ONT DEMANDÉ DES TERRES, DANS CE VOLUME.

(Les chiffres qui suivent les noms indiquent les pages.)

A.—Allard, Augustin, 92.

B.—Baker, Oliver, 27; Baujeu, veuve, 99; Bédard, Pierre, 21; Bell, James, 96; Brimmer, Isabella, 97.

C.—Chiniquy, Charles, 90, Louis, 90, Marguerite, 90, Marie, 90, Martin, 89; Church, John, 32; Clark, Chas., 21; Connell, James, 97; Creamer, Peter, 106; Cross, Margaret, 98.

D.—Dunn, Henry, 100.

F.—Fairbairn, James, 97; Ferguson, John, 97; Fraser, James, 97; Frasier, Joel, 96.

G.—Gautier, Chas., 88; Grant, Archibald, 97.

H.—Hard, James, 97; Harris, Wm., 99.

J.—Jeune, Simpson, 98; Johnson, Sir John, 89; Jones, Dr. Robert, 27.

L.—Lake, Richard, 96; Lamontange, Pierre, 97; Le Blanc, Joseph, 92.

Mc.—McCallum, James, 26; McCullough, James, jeune, 99; McMillan, Elizabeth, 91.

M.—Moore, Wm. Sturge, 22; Mount, Philip, 96; Muirhead, John, 97.

P.—Pattee, Levi, 20.

R.—Reynolds, Benjamin, 104, Wm., 97; Robertson, Alex., 107; Robinson, John, 98.

S.—Sanford, Ephraim, 24; Schieffelin, Jacob, 97; Scovel, Stephen, 23; Seager, Adam, 98, David, 98, Michael, 97, Peter, 98; Shufelt, George, 23; Smith, David, 96; Steel, John, 20; Sunholm, Magnus, 97.

T.—Tripp, Robert, 90.

W.—Wade, Joshua, 22; Wadley, Wm., 20, Wm., aîné, 21, Wm., jeune, 21; Walker, John, 23; Wentworth, Melzar, 20; White, Samuel, 97.

TOWNSHIPS.

A.—Ascott, 27; Auckland, 100, 106.

B.—Barnston, 27; Bolton, 97; Brompton, 27; Buckingham, 24; Buckland, 88.

C.—Carleton, 92; Compton, 27.

1805.

- D.—Dudswell, 27, 101; Dunham, 22, 23.
 E.—Eaton, 27.
 H.—Hatley, 27; Hemmingford, 26, 99; Hereford, 27.
 K.—Kinsey, 20.
 M.—Maria, 92; Melbourne, 27, 99, 106
 N.—Newport, 27; New-Richmond, 92.
 O.—Orford, 27.
 S.—Shefford, 96; Shipton, 21, 27; Stanbridge, 104; Stanstead, 20, 27, 100; Stone, 27; Sutton, 91.
 W.—Wendover, 101; Westbury, 27; Windsor, 21, 27.

LE GOUVERNEUR INTÉRIMAIRE T. DUNN ET DIVERS—1805.

Q. 99.

1805.
 3 janvier,
 Downing
 Street.

Camdem à l'évêque (anglican) de Québec. Recommandera que sa demande de congé soit accordée. Sera heureux de converser avec lui, à son arrivée, sur les matières en question dans ses lettres, mais ne peut lui donner l'espoir qu'il recommandera au roi qu'il lui soit permis d'abandonner son diocèse, bien qu'il travaillera à le débarrasser des soucis qu'il lui donne.

Page 66

3 janvier,
 Amiraute.

Barron à E. Cooke. Les lords de l'amirauté ont décidé qu'instruction soit donnée de renvoyer John Queen (Q. 96, p. 2) et—Panet (p. 4), si les circonstances sont telles que représentées.

68

8 janvier,
 Londres.

(Voir pour le renvoi de Panet à la page 183.)

Lord Harrowby à—. Contenant la lettre de Grece pour qu'il l'examine, car le sujet n'est pas de sa compétence.

69

Sous pli. John W. Grece à Harrowby, lettre datée de Surrey, le 20 décembre 1804. En 1801, à l'époque de la confédération des puissances du nord, qui a défendu l'importation du grain, il a adressé à Sa Seigneurie une lettre dans laquelle il exposait un plan afin de se procurer un approvisionnement de grain, et en conséquence des quantités considérables furent expédiées malgré l'opposition. Le haut prix payé en Prusse par lui, ainsi que le taux du fret et des assurances nécessaires pour surmonter ces obstacles. Pendant qu'on apportait le blé la victoire de Copenhague et la soumission des puissances du nord, etc., eurent pour effet d'en déprécier tellement la valeur que le prix tomba de 126 ch. à 105 ch. le quart à Londres. Il y avait une indemnité accordée si le prix tombait au-dessous de 100 ch., mais cela ne lui a pas profité, et il ne pouvait s'adresser au parlement, car c'eût été rendre public un arrangement qui devait être gardé sous silence. Il projette de se rendre dans le Bas-Canada, pourvu qu'on lui fasse une concession suffisante, et il s'efforcera d'y commencer la culture du lin et du chanvre. Demande qu'il soit recommandé qu'on lui accorde un township ou 50,000 acres de terres non réservées sur le bord de la rivière des Outaouais, dans les deux, ou l'une ou l'autre, des provinces du Haut ou du Bas-Canada. Sauf pour le commerce des fourrures ces provinces ne peuvent devenir précieuses que proportionnellement aux entreprises comme celles auxquelles il se propose de se livrer. Pour surmonter les difficultés de défrichement, etc., (énumérées) il faudra amener des travailleurs à des frais considérables, et il allègue ces considérations pour justifier sa demande d'une immense étendue de terres, affirmant de plus qu'en 1801, tout en croyant erronément faire avancer ses intérêts personnels, il a rendu de grands services à ses concitoyens.

70

1805.
9 janvier, Surrey. Grece à Camden. Il a écrit à lord Harrowby. La lettre transmise à Sa Seigneurie (Camden) contenait les motifs d'après lesquels il sollicitait une concession. Il a toujours l'espoir qu'il pourra contribuer à l'avancement des provinces. Page 75
- 12 janvier, Whitehall. *Sous pli.* Pétition pour une concession de terres. 77
Les lords du commerce par Fawkener à Edward Cooke. Demande qu'on l'informe des mesures que le conseil exécutif des provinces du Haut et du Bas-Canada à prises pour y encourager la culture du chanvre. 81
- 12 janvier, Londres. Rashleigh, Fils et Lee à Cooke. Demande qu'après avoir parcouru les papiers de Monk on leur accorde une entrevue afin de faire régler la question; envoie des extraits des remarques de Monk. 82
Sous pli. Extrait des lettres de Monk à Rashleigh, Fils et Lee. 83
- 26 janvier, Rolls House, Londres. W. Grant à Camden. Envoie la pétition de Québec (de madame Lynd). Peut témoigner de la situation et des services du feu mari de la pétitionnaire, et de la dépense faite sur la ferme en question. 94
Sous pli. Pétition de madame Lynd, veuve de David Lynd, autrefois protonotaire de la cour du banc du roi, Québec, pour bail emphytéotique de 99 années de la ferme occupée par son mari. 95
- 31 janvier, Londres, — février, Montréal. Arrêté du conseil sanctionnant l'acte réglementant la police, passé par la législature du Bas-Canada. 98
Pétition des marchands de Montréal au Conseil législatif contre la proposition d'imposer une taxe d'importation sur les marchandises dans le but de construire des prisons, et demandant qu'il leur soit permis de comparaître à la barre de la Chambre pour s'y opposer. 100
Semblable pétition a été envoyée par les marchands de Québec à sir R. S. Milnes; le titre seul est donné. 109
- 2 mars, Montréal. A. Cuyler à Cooke. A appris à son retour que c'était l'intention d'approprier pour l'emplacement d'une église un lot de terre à lui assigné au lieu de faire reconstruire l'église sur l'ancien emplacement comme le demandaient le curé et les paroissiens. Afin de ne pas être privé de ce lot et des terres incultes à raison du mauvais vouloir du gouvernement à son égard, il a informé par lettre le gouverneur que Camden lui avait envoyé un ordre pour les terres et le lot. Les mesures qu'il a prises pour établir ses prétentions, les obstacles mis dans son chemin. Il donne des détails de lots vacants, etc., qui pourraient servir pour l'église sans prendre ceux qui lui sont assignés, mais il veut bien en prendre un hors les murs. Ses services, les pertes qu'il a faites, etc. 110
Sous pli. Copie de la pétition de Cuyler. 116
Réponse faite par Milnes, par l'entremise de Ryland, le 29 novembre. 120
Autres documents sur la matière. 121 à 180
- 18 mai, Londres. Pétition de John Briggs demandant de remplacer Thomas Dunn en qualité de juge puîné du district de Québec. 181
- 22 mai, Amiraute. Marsden à Cooke. Il paraîtrait, d'après une lettre de lord Nelson, que—Panet, enrôlé de force et emmené à bord de l'*Excellent*, a été congédié. 183
(Voir Q. 96, p. 4 et Q. 99, p. 68.)
- 25 mai, Londres. Bureau de l'artillerie par Crew à Cooke. A correspondu avec les officiers d'artillerie et les officiers du génie, Québec, et bien qu'on ne puisse faire aucun arrangement complet pour la défense jusqu'à ce que le système soit adopté, cependant il faudrait, à tout événement, placer les munitions en sûreté, et dans ce but, réparer la citadelle et bâtir de petits magasins pour approvisionner les batteries à l'entour de la ville. Demande qu'on charge Camden d'envoyer des instructions au lieutenant général Hunter pour l'exécution de ce service. 184
- 28 mai, Québec. Observations de J. Ker, juge de la cour de vice-amiraute du Bas-Canada sur "Un acte pour établir de meilleurs réglemens concernant

1805.

les pilotes et la marine marchande dans le port de Québec, et dans les havres de Québec et de Montréal pour améliorer la navigation du Saint-Laurent et pour établir un fonds pour les pilotes devenus incapables, leurs veuves et orphelins. Page 186

12 juin,
Rolls House,
Londres.

Sir W. Grant à Camden. Demande que le vicomte de Vaux obtienne, si cela se peut, ce qu'il désire, car ce serait un acte de charité, autrement il perdra tous les avantages qu'il attendait de sa concession de terres. 194

16 juin,
Londres.

Le vicomte de Vaux à Grant. Il emploiera son influence sur Camden pour se faire envoyer immédiatement au Canada et y recevoir pour lui et sa famille la même allocation qu'il recevrait à Londres, ce qui avec les arrérages s'élèverait maintenant à £3,000. Qu'il faudrait régler la question de la quantité de terre, un township qu'il demande, avant son départ. De Puisaye a eu pour lui-même seul plus d'argent qu'il en a demandé pour tous ses gens, au nombre de 20. Il borne cependant ses désirs à être envoyé immédiatement au Canada après avoir obtenu les moyens de payer ses dettes. 195

(Il paraît y avoir une erreur dans les dates de ces lettres, celle du juge de la cour des rôles, sir W. Grant, du 12 juin, ayant trait en apparence à la lettre de Vaux en date du 16.)

2 juillet,
Banc du roi.

Pétition de Charles de la Garde. Il a reçu une concession de terres au Canada; comment il n'a pu en prendre possession; ses pertes ont été la cause qu'il a été envoyé à la prison du banc du roi; prie le gouvernement de racheter les terres qui lui ont été accordées, de façon à ce qu'il puisse être libéré et s'en retourner en Russie. 197

Sous pli. Copie de la lettre de sir Joseph Banks au sujet de l'aide donnée par le commandant russe à Kamschatka aux navires sous les ordres du capitaine Cook, quand ils y ont touché en 1779. A sa retraite sa plus jeune fille s'est mariée à Charles de la Garde, chambellan du roi de Pologne, mais la révolution polonaise l'a dépouillé de toute sa fortune. Dans ces circonstances son beau-père, l'ancien commandant de Kamschatka, lui a recommandé de se rendre en Angleterre et de demander des terres au Canada; si la demande est accordée le beau-père fournira deux bons serviteurs ainsi qu'un nombre suffisant de personnes pour cultiver la terre. Demande instamment que les terres soient accordées. 200

Portland à Prescott. Transmet la lettre de Banks et désire qu'il donne à de la Garde une portion de terre favorable sous le rapport de la situation et de l'industrie. 203

Traduction d'un certificat de l'identité de de la Garde. 204

5 juillet,
Londres.

Chatham à Camden (confidentielle). A reçu les lettres de Hunter et les plans, etc., de Mann pour avoir son opinion. Différence d'opinion sur la matière entre Hunter et Mann d'un côté et le comité des officiers du génie de l'autre relativement aux dépenses de la cité de Québec. Envoie la réponse faite par Mann au rapport du comité. Suggère que le projet du comité (et l'esquisse) pour la citadelle de Québec soit envoyé à l'ingénieur commandant par l'entremise de Hunter pour faire tracer sur les lieux mêmes les travaux projetés et rapporter si le terrain est propre et s'il n'y a pas les inconvénients que Mann appréhende. Dans ce cas le plan du comité serait préférable, mais si les inconvénients que Mann appréhende existent, le plan de ce dernier devrait alors être adopté. Incline fortement à occuper les hauteurs des plaines d'Abraham comme le propose Mann, car il ne pourrait être fait contre Québec d'attaque qui ne rendrait la mesure d'une utilité particulière, mais on pourrait en même temps y suspendre des travaux considérables jusqu'à ce qu'on ait terminé ceux de la citadelle. Il ne peut y avoir de doute sur l'à-propos des réparations projetées à la basse-ville, etc., de façon à garantir l'endroit contre un *coup de main*. On peut suspendre pour le présent l'étude

1805.

de ces travaux et d'autres. La dépense devra être faite sous la direction de Hunter, de la même manière que cela a été fait depuis longtemps, avec profit. Ne peut envoyer à Québec un officier expérimenté comme Mann, mais Bruyères est très capable et a beaucoup de valeur. Il n'appartient pas aux ingénieurs de décider de l'occupation de Saint-Jean et de l'île aux Noix, c'est une question de concurrence générale au point de vue militaire. N'a pas à faire sur les réserves de Québec d'autres observations que celles contenues dans le rapport. Page 206

Sous pli. Observations en date du 22 mars 1805 sur le rapport du comité des ingénieurs sur les défenses de Québec. Les observations sont très détaillées et techniques. 211

Rapport en question, daté du 14 mars. 221

Plan avec les différentes propositions marquées par des lignes jaunes et rouges; les vieilles constructions sont indiquées par les lignes noires. 225a

10 juillet,
Trésorerie.

Trésorerie par W. Sturges Bourne à Cooke. Transmet la pétition de George Law demandant la rétribution de ses services en qualité de commissaire pour l'évaluation des biens des Jésuites à Québec. 226

25 juillet,
Whitehall.

Cottrell à Cooke. Transmet la copie de la minute des lords du commerce sur la culture et la fabrication du chanvre au Canada pour la soumettre à Castlereagh pour l'information de Sa Seigneurie et enjoignant aux gouverneurs du Haut et du Bas-Canada de promulguer la partie des minutes qui a trait à la production, etc., du chanvre, et de la lire de temps à autre dans les églises après l'office divin. 227

Sous pli. Minute en question. 229

27 juillet,
Trésorerie.

Bourne à Cooke. Conformément à la recommandation des lords du commerce, la Trésorerie a enjoint aux commissaires du transport d'acheter du chanvre pour l'envoyer au Canada. 236

Sous pli. Le rapport des lords du commerce en question. 237

2 août,
Québec.

Sewell à Adam Gordon. Envoie copie de la pétition présentée récemment à Milnes, laquelle, il l'avait suggéré, devait lui (à Gordon) être envoyée. Sir Robert Milnes, à son arrivée à Londres, donnera tous les renseignements nécessaires. 239

Sous pli. Exposant les termes de sa commission et demandant qu'il soit délivré un mandat pour les émoluments qui lui sont dus depuis sa nomination. 240

3 août,
Québec.

Heriot à Camden. Un fonctionnaire public attaqué par un lieutenant-gouverneur est justifiable de ne pas prendre la voie ordinaire de correspondance pour se défendre le plus tôt possible. Dans le cas de la plainte de n'avoir pas transmis les dépêches, il doit dire que l'heure de la fermeture des malles avait été annoncée. Sept heures après que la malle eut été fermée un individu faisant le service de garçon d'hôtel est venu chez lui (Heriot) pendant qu'il était à dîner, a apporté ce qu'il appelait des dépêches, et sans aucune demande écrite lui a dit qu'on désirait qu'elles fussent envoyées à bord du navire, ce qu'il n'était aucunement obligé de faire. Le lieutenant-gouverneur, qui doit s'embarquer sur ce navire, pouvait aisément commander qu'on les apportât avec lui. Espère que si l'on a porté plainte contre lui il ne sera pas permis que cela lui fasse du tort. 244

15 août,
Weymouth.

Arrêté du conseil que dans certains cas les concessionnaires des terres de la couronne peuvent être dispensés de prêter le serment prescrit devant les commissaires. 247

17 août,
Trésorerie.

Huskisson à Cooke. En réponse à la demande de Castlereagh d'accorder des primes pour la culture du chanvre, la seule mesure que les lords de la Trésorerie croient nécessaire, dans le moment, c'est d'ordonner une avance de £400 à Campbell et à Grece, avec garantie de remboursement si les conditions ne sont pas remplies. 249

24 août,
Whitehall.

Cottrell pour les lords du commerce à Cooke. On devrait engager Castlereagh à obtenir l'autorisation du roi de faire connaître au lieute-

1805. nant-gouverneur son désir de destiner 150 acres de terres défrichées, sur les 300 accordées à Campbell et à Greece, pour la culture du chanvre. Page 250
- 2 septembre, Cottrell pour les lords du commerce à Cooke. Transmet document
Whitehall. préparé par Taylor, secrétaire de la société des arts, etc., sur la culture
du chanvre, ainsi qu'une gravure des instruments nécessaires pour le
préparer. 252
- Sous pli.* Remarques de Charles Taylor. 254
- Plan en question. Méthode recommandée pour la préparation du
chanvre au Canada. 274 a.
- 13 septembre, Huskisson à Cooke. Transmet la demande de Milnes de marchandises
Trésorerie. à donner en presents aux sauvages. (Q. 98, pp. 171, 172.) 275
- 20 octobre, A Cuyler au même. Nouvelle lettre au sujet de sa réclamation d'une
Montréal. concession de terres de la Couronne. 276
- Sous pli.* Ryland à Cuyler, le 5 octobre, lui recommandant d'écrire à
Milnes, qui doit être maintenant à Londres, au sujet de sa concession de
terres; il (Ryland) ne peut rien faire et le président du conseil, qui ne
connaît pas les intentions du lieutenant-gouverneur, laissera à Milnes et
aux ministres de Sa Majesté de décider la question. 280
- 4 novembre, Petition de William Holmes, M.D., à Castlereagh lui demandant une
Québec. concession de terres en paiement des dépenses qu'il a encourues pour
soigner les indiens pendant les années 1790 et 1791, alors qu'il était
stationné à Détroit. 281
- 10 novembre, Dunn à Castlereagh (n° 5). Dépêches reçues. L'avis aux officiers
Québec. reformés sera imprimé et publié dans toute la province, et il fera distri-
buer une traduction du document traitant de la culture du chanvre.
L'attention publique s'est dernièrement portée sur la matière par suite
de l'encouragement que lui a donné la législature. A reçu l'envoi de la
graine de chanvre mise à bord du *Lydia*, qui est arrivé à Québec. Fera
distribuer la graine pour le plus grand profit. 2
- 16 novembre, Le même au même (n° 6). A transmis à Merry, le ministre de Sa
Québec. Majesté à Washington, la pétition des marchands faisant le commerce
avec les sauvages du territoire des Etats-Unis. Envoie une copie de sa
lettre accompagnant la pétition, laquelle contient les motifs de plainte
des marchands. Le surintendant des affaires indiennes, dans la Loui-
siane Supérieure, ne paraît pas avoir suivi les instructions de son gou-
vernement. 4
- Sous pli.* Dunn à A. Merry, ministre à Washington, le 15 novembre
1805, ainsi que copie de la pétition, etc. 6
- Pétition des marchands de Montréal faisant le commerce avec les sau-
vages des territoires des Etats-Unis. Signatures. 8
- Proclamation de James Wilkinson, surintendant des affaires indiennes
pour la Louisiane, Saint-Louis, 26 août 1805, défendant aux citoyens
ou sujets d'une puissance étrangère de venir sur le Missouri dans le but
de faire le commerce avec les sauvages. 15
- 27 novembre, Dunn à Castlereagh (n° 8). Transmet la copie attestée des taux du
Québec. change et les prix courants à Québec pendant les mois de septembre et
d'octobre. 19
- Sous pli.* Prix courants en septembre. 20
- Même chose pour octobre. 23
- 27 novembre, Inglis à Castlereagh. Envoie la pétition des marchands de Londres
Londres. faisant le commerce au Canada au sujet de la loi récemment passée par
la législature du Bas-Canada sur la matière dont ils désireraient entrete-
nir Sa Seigneurie. 284
- Sous pli.* Une pétition, de la même date, attire l'attention sur un acte
passé récemment dans le Bas-Canada et imposant des droits additionnels
sur les spiritueux, vins et thés, ainsi qu'un nouveau droit sur les ventes
à l'encan, afin d'ériger des prisons à Québec et à Montréal, respective-

1805.

ment. Les raisons contre la politique de l'acte sont mentionnées en détail. Les pétitionnaires prient afin que l'acte ne soit pas sanctionné. Page 285

9 décembre,
Trésorerie.

Harrison à Cooke. Demande que Castlereagh exprime son opinion relativement à l'ordre donné par le colonel Bowes au sous-payeur général de tirer des lettres de charge sur le payeur général au montant de £10,000, ainsi qu'au sous-ordonnateur en chef de tirer sur le Trésor pour une somme de £20,000 pour les services ordinaires et extraordinaires dans le Haut et le Bas-Canada et pour combler le déficit dans la dépense du gouvernement civil. 291

9 décembre,
Londres.

Rashleigh, Fils et Lee au même. Attirant de nouveau l'attention sur la réclamation pour paiement des émoluments dus à Monk pendant qu'il était procureur général. Envoie les documents et demande une entrevue. 293

Sous pli. Pétition, datée de Québec le 20 octobre 1805, de Monk au sujet des émoluments qui lui sont dus. 295

Cas des émoluments du procureur général. 305

Autres documents ayant trait à la réclamation de Monk. 320, 322, 324, 328

24 décembre,
Québec.

Dunn à Castlereagh (n° 9). Envoie une copie attestée des taux du change et les prix courants pour novembre. 26

Sous pli. Prix courants. 27

24 décembre,
Québec.

Dunn à Castlereagh (n° 10). Envoie les procès-verbaux du conseil sur les affaires d'Etat à partir du 19 septembre, et sur les terres de la Couronne à partir du 1er août, et depuis ces deux dates jusqu'au 9 courant. 30

Sous pli. Procès-verbaux du 30 septembre, journaux et délibérations du comité dans l'affaire de Monk. 31 à 41

Rapport sur la demande du sous-secrétaire et du registraire concernant le bail projeté des terres de la Couronne et du clergé. 42

Rapport sur la pétition de J. Hill demandant le salaire de crieur public. 44

Sur une lettre de I. W. Clarke qu'il soit fait une allocation à Erma-tinger, secrétaire du comité sur la culture du chanvre. 44

Procès-verbaux du 25 novembre. John Richardson est assermenté en qualité de conseiller exécutif. 46

Mandamus en sa faveur. 47

Procès-verbaux du 9 décembre. Rapport sur les livres, etc., dont il est besoin pour la maison de correction à Montréal. 49

Sur la pétition de Philemon Wright demandant une terre comme l'équivalent du chanvre cultivé dans le Bas-Canada. 50

Il est recommandé qu'il lui soit accordé 1,200 acres additionnelles. 51

Procès-verbaux sur les terres de la Couronne. 53

Voir pour les noms la liste alphabétique.

4 avril,
Downing
Street.

Castlereagh à Dunn (n° 1). Dépêches reçues et soumises au roi. Comment il a été décidé que l'on paierait la note de Monk. Il (Dunn) a le pouvoir de régler d'après le rapport du comité, car on a suivi la règle posée pour l'examen des comptes de Monk. Il ne peut y avoir d'objection à l'alternative de lui payer £600 par année pendant la période comprise dans ses comptes, déduction faite des appointements et frais imprévus déjà payés, s'il préfère ce mode de règlement. Espère qu'il n'y aura pas lieu de soumettre de nouveau cette question. Le commandant des forces sera autorisé à combler le déficit du revenu. En consultant les instructions données par le roi il verra qu'il est approprié une somme de £1,500 par année pour le lieutenant-gouverneur, somme qui sera payée au membre du Conseil à qui l'administration pourra être confiée, mais sans autre allocation ou émoluments. Envoie la copie de la pétition de Holmes demandant une terre dans le Bas-Canada.

1805.

NOMS DES PERSONNES QUI ONT DEMANDÉ DES TERRES, DANS CE VOLUME.

(Les chiffres qui suivent les noms indiquent les pages.)

- G.—Green, Benjamin, 57, 60; Gagy, Louis, 59.
 H.—Hart, Moses, 58; Hoyt, Sanford, 57.
 S.—Sanford, Elizabeth, 54, Ephraim, 53, Esther, 54; Saul, Elizabeth
 Hanna, 58, John, 58, 60, Thomas, 58.
 W.—Wright, Philemon, 59; Wurtele, Joseph, 58.

TOWNSHIPS.

- A.—Ashton, 56, 60.
 E.—Eardley, 54.
 F.—Frampton, 56, 60.
 H.—Hull, 55, 59.
 M.—Milton, 58, 60.
 R.—Roxton, 57, 60.

SEIGNEURIES.

- S.—Saint-Maurice, 59.

LE GOUVERNEUR INTÉRIMAIRE T. DUNN—1806.

Q. 100.

1806.
 22 janvier, Québec. Dunn à Castlereagh (n^o 11). A reçu les dépêches n^o 1 et 4 adressées à Milnes, mais les nos 2 et 3 ne lui sont pas parvenus. Mort du révérend M. Denaut le 18 courant. Enverra plus tard les détails ayant trait à la vacance. Page 2
- 22 janvier, Québec. Le même au même (n^o 12). Envoie une copie attestée des taux du change et les prix courants. 4
Sous pli. Prix courants. 5
- 15 février, Québec. Le même au même (n^o 13). A informé Sa Seigneurie de la mort du révérend M. Denaut, l'évêque titulaire de Québec. Demande de Mgr Plessis, le coadjuteur, de prêter le serment d'allégeance avant de prendre la charge et lui succéder, et il est également demandé que le révérend Bernard Claude Panet le remplace comme coadjuteur. A fait des recherches dans les archives du conseil et a convoqué les membres pour le 27 janvier, pour faire prêter les serments, suivant la pratique indiquée par les archives du conseil. A décidé que Panet serait coadjuteur, car il le connaît depuis quarante ans comme bon et loyal sujet, et son père a été l'un des juges des plaids communs et a rendu service lors de l'administration de la justice civile par les tribunaux militaires. Le 8 courant il a prêté serment d'allégeance en qualité de coadjuteur. 8
- 18 février, Québec. Le même au même (n^o 16). Envoie copie attestée des taux du change et les prix courants à Québec pendant le mois de janvier. 16
Sous pli. Prix courants pendant le mois de janvier. 17
- 19 février, Québec. Dunn à Castlereagh (n^o 14). A reçu la dépêche n^o 3 par Grece qu'il aidera de toutes les manières possibles. Lui a donné 75 boisseaux de graine de chanvre et 100 exemplaires des "Remarques" de Taylor, qui ont été traduites en français pour la distribution. Il n'y a pas de terres non concédées de la Couronne défrichées pour la culture du chanvre. A conseillé à Grece de s'assurer s'il ne serait pas possible de se procurer, par achat, de ces terres dans un endroit convenable, de façon à ce qu'il puisse commencer la culture sans perdre de temps. 10
- 19 février, Québec. Le même au même (n^o 15). Envoie copie de la pétition de la veuve d'O'Hara, ancien juge de la province à Gaspé, exposant que son mari

1806.

n'a pu rien mettre de côté pour elle avec les faibles appointements de £200 par année, et qu'elle est tout à fait sans ressources par suite de son âge très avancé et d'infirmités, et demandant une annuité. Croit que les allégations sont vraies, feu le juge O'Hara a été un serviteur très intègre et fidèle de la Couronne.

Page 12

Sous pli. Pétition de madame Mary O'Hara. 14

Dunn à Castlereagh (n° 17). Envoie le discours à la législature et les adresses. Il paraît y avoir dans les deux chambres la disposition d'encourager ce qu'il a recommandé. Le bill pour la meilleur conservation du gouvernement de Sa Majesté et pour la réglementation du commerce avec les Etats-Unis a déjà été passé par l'Assemblée à l'unanimité. Le bill des étrangers a subi deux lectures. A reçu la Gazette et le compte rendu de la victoire remportée sur la flotte alliée et la mort de Nelson. 20

Sous pli. Discours à l'ouverture de la législature, le 20 février. 22

Même discours en français. 25

Adresse du Conseil législatif. 28

Adresse de l'Assemblée. 30

Réponse. 35

Adresse de l'Assemblée en français et réponse (44). 36, 43

Dunn à Castlereagh (n° 18). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants à Québec en février. 45

Sous pli. Prix courants de février. 46

Dunn à Castlereagh n° 20. Transmet la pétition et le mémoire de l'Assemblée au sujet de l'acte passé pour la construction de prisons à Québec et à Montréal. Les procédés dans ce cas sont sans précédents et non parlementaires, mais il a cru préférable d'expédier la pétition pour ne pas causer d'irritation par un refus à un moment où il peut être important pour les intérêts de Sa Majesté de préserver la tranquillité. 62

Sous pli. Adresse de l'Assemblée au roi donnant les raisons pour lesquelles a été passé l'acte pour construire des prisons, et pour pourvoir aux moyens de ce faire, et demandant que l'acte ne soit pas désavoué. 64

Motifs qui ont engagé l'Assemblée à adopter le mode de taxation établi dans l'acte pour la construction de prisons, de préférence à une taxe sur la terre. 67

Pétition à Durn lui demandant de transmettre la pétition et le mémoire au roi. 76

Réponse de Dunn que la pétition et le mémoire seront transmis suivant la demande. 78

Dunn à Castlereagh (n° 19). Envoie la pétition de la veuve de N. Taylor, un loyaliste américain qui a quitté Boston pour Québec en 1776. Ses services et sa conduite méritoire. La misérable situation de madame Taylor, sa fille et sa petite fille. Les pertes subies par les parents de madame Taylor par suite de la révolution américaine. Recommande de faire quelque chose pour elle et renvoie aux précédents gouverneurs (Dorchester, etc.) pour plus amples détails.

Sous pli. Pétition de madame Taylor. 55

La pétition de Nathaniel Taylor, ancien commissaire de port de la province de la Baie du Massachusetts aux commissaires chargés de s'enquérir des réclamations des loyalistes américains, en date du 28 janvier 1786. 58

Dunn à Castlereagh (n° 21). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants à Québec en mars. 80

Sous pli. Prix courants. 81

Dunn à Castlereagh (n° 22). A prorogé la législature le 29 avril. Envoie le discours et la liste des bills passés, l'un desquels "pour autoriser Jacques LaCombe à construire un pont sur la rivière L'Assomption" a été

18 mars,
Québec.19 mars,
Québec.6 avril,
Québec.15 avril,
Québec.16 avril,
Québec.12 mai,
Québec.

1806. réservé, après avoir obtenu l'opinion du procureur général, laquelle on trouvera sous ce pli avec le bill. L'objet en lui-même est digne d'être encouragé, mais la disposition du revenu n'est pas conforme aux instructions royales. Page 84
- Sous pli.* Discours lors de la prorogation. 86
- Liste des actes passés. 88
- Rapport du procureur général sur le "bill pour autoriser Jacques LaCombe à construire un pont sur la rivière L'Assomption." 91
- Copie du bill. 93
- Titre du volume de la statistique, non copié, le volume se trouvant dans les archives. 114A
- 13 mai, Québec. Dunn à Castlereagh (n° 23). Envoie la pétition de W. S. Moore, membre de l'Assemblée. Une précédente pétition de Moore pour terre, renvoyée au conseil exécutif, a été rejetée parce qu'elle avait été reçue trop tard. Son utilité; n'hésite pas à soumettre cette pétition à Sa Seigneurie pour autoriser le conseil, si elle le croit à propos, d'examiner les pétitions et d'accorder à Moore et à sa famille les terres demandées. 115
- Sous pli.* Pétition de W. S. Moore. 117
- 14 mai, Québec. Dunn à Castlereagh (n° 24). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants à Québec, en avril. 120
- Sous pli.* Prix courants. 121
- 30 mai, Québec. Dunn à W. Windham (n° 1). Il transmettra les nouvelles qui devront être envoyées. Il donnera la plus grande attention à ce que suggère le conseil de santé afin d'empêcher l'introduction de maladies contagieuses, dont il n'y a pas ici la plus légère apparence. La graine de chanvre envoyée l'automne dernier n'était pas bonne; croit que le plus sûr moyen de se procurer de la bonne graine, c'est de l'obtenir dans les Etats voisins. 124
- 5 juin, Downing Street. Windham à Dunn. A reçu les dépêches et les a soumises au roi. Outre la correspondance concernant l'encouragement à donner à Campbell, Grece et autres, qui s'occuperont de la culture et de la préparation du chanvre, il envoie des copies de la correspondance entre la Chambre de commerce, l'Amirauté, la Trésorerie et la Marine, indiquant que Clarke, le sous-commissaire de Montréal, et non pas Grece et Campbell, doit être nommé inspecteur du chanvre, l'autorité de Clarke devant lui être donnée par le conseil de la marine. Transmet la copie de la lettre des lords du commerce concernant l'acte pour la construction de prisons à Québec et à Montréal et les moyens de défrayer les dépenses, avec représentations sur la matière. Il n'a pas été pris de dispositions concernant l'emploi des échantillons qui peuvent être cultivés dans ce but, après que l'on aura défrayé le coût de ces prisons. Le surplus ne sera employé qu'après avoir reçu des instructions spéciales. 49
- 11 juin. Dunn à Windham (n° 2). Dépêches reçues. A communiqué aux marchands la substance de sa lettre du 2 avril, comme il en a eu l'instruction, et il prendra les mesures nécessaires pour payer définitivement les réclamations de Monk. Le commandant en chef a reçu l'ordre de combler le déficit du revenu civil, mais la balance que le receveur général a, à sa disposition, rend la chose inutile dans le moment. 127
- 11 juin, Québec. Bowes au même. Accuse réception de l'ordre de combler le déficit du revenu civil. 128
- 25 juin, Québec. Dunn au même (n° 3). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants à Québec en mai. 129
- Sous pli.* Prix courants. 130
- 3 juillet, Downing Street. Windham à Dunn (n° 4). Vu le misérable état dans lequel se trouvent les veuves d'O'Hara et Taylor il est fortement disposé à les recommander au roi, mais le revenu provincial a déjà de lourdes charges à acquitter. Si le roi exerce sa libéralité à l'égard des pétitionnaires, il

1806.

- (Windham) ne se croit pas justifié de recommander plus de £50 par année à chacune. Page 79
- 14 juillet, Québec. Dunn à Windham (n° 4). Envoie la liste et les ampliations des actes passés pendant la dernière session, ainsi que l'exemplaire des journaux du Conseil législatif. Envoie également la copie de l'acte réservé pour autoriser Jacques LaCombe à construire un pont sur la rivière l'Assomption; les raisons ont déjà été données. 133
Sous pli. Liste. 88
 Journaux du Conseil législatif du Bas-Canada pendant la deuxième session du quatrième parlement. 135
- 15 juillet, Québec. Dunn à Windham (n° 5). Envoie les relevés du commissaire de port du nombre des navires arrivés à Québec, ou qui en sont partis, du 5 avril au 5 juillet. 204
Sous pli. Relevés. 203 a, b, c.
- 24 juillet, Québec. Dunn à Windham (n° 6). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants à Québec en juin. 205
Sous pli. Prix courants. 206
- 5 août, Québec. Dunn à Windham (n° 7). Transmet la pétition de la veuve de Le Maître et copie de la pétition antérieure adressée à Milnes. Services de Le Maître; la déplorable situation de sa veuve, laquelle est dans un absolu dénument, le produit de la vente de ses biens n'ayant pas suffi à payer les dettes de son feu époux. 209
Sous pli. Les pétitions. 211, 213
- 5 août, Québec. Dunn à Windham (n° 8). Il n'y a pas de maladies contagieuses dans la province; il fera rapport s'il s'en déclare. 215
- 6 août, Downing Street. Windham à Dunn (n° 5). Dépêches reçues. Ne s'objecte pas qu'on examine la pétition de Moore. Un extrait de lettre exposant que la graine de chanvre a manqué, a été envoyé au comité du Conseil privé et à la Trésorerie. Il est autorisé à faire payer une allocation de £50 aux veuves d'O'Hara et de Taylor respectivement. 126
- 11 août, Québec. Dunn à Windham (n° 9). Il a reçu la dépêche concernant les officiers réformés ainsi que les formules dont ils devront se servir et qu'il publiera dans une proclamation. Objections à nommer des magistrats spéciaux pour faire prêter les serments prescrits; il devrait être permis au magistrat demeurant le plus près de l'officier de faire prêter ce serment. Ne peut envoyer les signatures des différents magistrats; envoie la liste de ceux du Bas-Canada. 216
Sous pli. Liste des juges de paix pour le district de Québec. 221
- 12 août, Québec. Dunn à Windham (n° 10). Arrivée d'Alcock; sa nomination à la charge de juge en chef et son admission comme membre du Conseil exécutif. 236
- 16 août, Québec. Le même au même (n° 11). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants à Québec en juillet. 237
Sous pli. Prix courants. 238
- 22 août, Québec. Dunn à Windham (n° 12). Envoie le rapport d'un comité sur la culture du chanvre. Il n'y a pas de terres défrichées qui puissent être cédées; en conséquence le comité recommande qu'il soit accordé une somme suffisante pour affermer une étendue de terres convenables afin de faire l'expérience. Campbell n'est pas encore arrivé. Grece est arrivé l'automne dernier et est maintenant établi dans le voisinage de Montréal. Envoie copie de la correspondance qu'il a eue avec lui et des rapports du comité du Conseil relativement à l'achat de terres pour la culture du chanvre. Grece a été rétribué au taux de £200 par année depuis la date à laquelle il s'est embarqué, le 17 octobre. Cela devra-t-il se continuer? Il n'aurait pu être choisi de personne plus capable qu'Isaac W. Clarke pour recevoir et inspecter le chanvre. On n'emploiera aucun surplus provenant de la taxe pour l'érection de prisons

1806.

- avant d'avoir reçu des instructions spéciales. A reçu une lettre de Clarke l'informant qu'il n'a reçu ni lettre le nommant, ni d'instructions de la marine l'autorisant à remplir les fonctions d'inspecteur. Page 241
- Sous pli.* Liste des documents annexés. 245
- Les rapports et la correspondance en question dans la lettre précédente, du 12 mars au 12 mai, et la lettre de Clarke du 25 août, tous au sujet de la culture du chanvre. 246 à 266
- 28 août, Québec. Gazette contenant les règlements pour prévenir les fraudes dans la réception de la demi-solde ou de l'allocation aux officiers demeurant dans les provinces. 226
- En français. 231
- 2 septembre, Québec. Dunn à Windham (n° 13). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants à Québec en août. 267
- Sous pli.* Prix courants. 268
- 12 septembre, Québec. Dunn à Windham (privée). Attire l'attention sur l'insuffisance de son allocation pendant qu'il administre le gouvernement. 272
- 15 septembre, Québec. Le même au même. Espère qu'on enverra l'autorisation de payer une allocation annuelle aux veuves d'O'Hara et de Taylor. 275
- 15 octobre, Québec. Dunn à Windham (n° 15). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants à Québec en septembre. 276
- Sous pli.* Prix courants. 277
- 16 octobre, Québec. Dunn à Windham (n° 16). Soumettra au Conseil exécutif, comme il en a obtenu la permission, la pétition de Moore pour terre, et délivrera des mandats pour le paiement de £50 aux veuves d'O'Hara et de Taylor respectivement, lesquelles sont sincèrement reconnaissantes. 280
- 27 octobre, Québec. Le même au même (n° 17). Envoie les relevés du commissaire du port sur le nombre des navires qui sont arrivés à Québec, ou en sont partis, du 5 juillet au 10 courant. 181
- Sous pli.* Relevés. 281 a à d
- 28 octobre, Québec. Le colonel Isaac Brock à Windham. Attire l'attention sur les inconvénients de louer des maisons à Québec pour les hôpitaux militaires, et transmet le plan d'un bâtiment destiné à faire disparaître toutes les difficultés. 282
- Sous pli.* Estimation de la dépense pour construire une rangée de casernes pour servir d'infirmerie, coût £3,183.13 ch. 2½ d. 284
- Plan. 285 a
- 5 novembre, Québec. Dunn à Windham (n° 18). Envoie les demandes de marchandises pour être employées à faire des présents aux sauvages. 286
- Sous pli.* Demandes. 287 et 293
- 5 novembre, Québec. Dunn à Windham (n° 19). Envoie les copies attestées des taux du change et les prix courants à Québec en octobre. 294
- Sous pli.* Prix courants. 295
- 5 novembre, Québec. Dunn à Windham (n° 20). Envoie la lettre de renvoi à un comité du conseil relativement à la vente du bail des Forges Saint-Maurice ainsi que rapport du comité. Le rapport recommandait de remettre la vente du bail au 1er courant, et il en a été disposé à cette date à Monro et Bell, les anciens fermiers, à £60 courant par année. La perte subie, car le loyer n'est pas proportionné à la valeur, mais il ne s'est pas cru justifiable de refuser le bail après une vente honnête et publique. 298
- Sous pli.* Renvoi au conseil concernant la vente du bail des Forges Saint-Maurice le 10 juin. 300
- Rapport du comité à ce sujet. 302
- 6 novembre, Downing Street. Windham à Dunn (n° 6). A reçu les dépêches; celle ayant trait à la publication des règlements concernant les officiers et les officiers réformés a été envoyée au payeur général; celle contenant les délibérations concernant la culture du chanvre dans le Bas-Canada a été transmise aux lords du commerce. 271.

1806.

NOMS DES PERSONNES QUI ONT DEMANDÉ DES TERRES, DANS CE VOLUME.

(Les chiffres qui suivent les noms, indiquent les pages.)

- B.—Bachelder, Jonathan, 83; Bailey, Ward, 82; Bamard, George, 88, James, 87, 88; Barret, Oliver, 219; Barnard, Wm., 87; Bigelow, Joseph, 84; Blair, David, 86; Bodwell, James, 84, 131; Brimmer, Isabella, voir Simpson; Burns, James, 180; Burt, John, 83.
- C.—Caswell, Ezra, 84; Clark, Samuel, 83 Wm., 83; Crane, Josia, 82; Creeseey, Daniel, 85, 87; Cushing, Elmer, 87.
- D.—de Boucherville, Pierre Amable, 216, Verchère, 216; Dessein, Michel, 219.
- F.—Fingland, Thomas, 218; Forbes, John, 204.
- G.—Gaulin, Jean Bte., 214; Glenly, Alex., 208, Bridget, 208, Elizabeth, 207, George, 206, 209, James, 207, 209; Glidden, Asa, 84, 131; Godwin, Jacob, 82; Gouin, Louis, 212, 221; Green, Benjamin, 218.
- H.—Hebbard, Benjamin Dolittle, 219; Hendee, Boswell, 87; Hildrith, Timothy, 81; Holmes, Dr., 218; Hyatt, Gilbert, 85.
- J.—Jones, J., 86.
- K.—Kilborn, Charles, 131; Kipp, Charlotte, 216, Elizabeth, 216, James, 216, Samuel, jeune, 216; Knapp, Thomas, 85, 87.
- L.—Lalanne, Leon, 131; Lee, Jediah, 83; Leet, Levi, 180; Levitt, Jeremiah, 85; Lord, Bemsley, 84; Lyford, Zebulen, 84.
- Mc.—McCrelis, Robt., 87, 144; McGoon, Jonathan, 84; McGaugh, John, 204; McIntyre, Archibald, 208; McLean, Capt. Hector, 221, 222; McMillan, Archibald, 213.
- M.—Marsh, John, 86; Menuet, Mary, 131; Moffit, Robert, 142, 179; Moore, Wm. S., 203, 210.
- N.—Nicols, Samuel, 82.
- P.—Pattee, Levi, 83; Petry, Frederick, 219; Phillips, Samuel, 213.
- R.—Rean, Alexis, 211; Rix, Nathaniel, jeune, 82; Rogers, Joseph, 83; Ruiter, Henry, 203.
- Sawyer, Elliott, 84; Scott, Wm. T., 221; Simpson, Isabella, 200, Isabella, (veuve de John), Brimmer, 199, John, 200, Margaret, 200; Stevens, Nathaniel, 85; Stickney, James, 82, 85; Stimpson, Ephraim, 85; St. Louis, Charles, 221, 222; Stone, Benjamin, 87; Swan, Israel, 86, Joshua, aîné, 86, Joshua, jeune, 86.
- T.—Taylor, Siliass, 82.
- V.—Vankamp, Hanna, 154; Vondenvelden, Wm., 210.
- W.—Wadleigh, Wm., 132; Wait, Seth, 218; Walsworth, Daniel, 83; Ward, Felix, 154, Osgood, 131; Wentworth, Melzar, 81; Whitcher, Isaac, 83; Whitney, Solomon, 82; Williams, Jenkin, 219, 221; Wright, Jason, 86, Philemon, 180; Wurtele, Josiah, 87, 131, 204.

TOWNSHIPS.

- A.—Acton, 206; Ascot, 85, 86, 87, 180.
- B.—Barford, 154; Broome, 86; Buckingham, 84; Buckland, 214, 215.
- E.—Eardley, 216.
- F.—Frampton, 216.
- G.—Granby, 200, 201.
- H.—Hereford, 82; Hull, 180.
- K.—Kingsey, 81, 86, 131, 132.
- L.—Lingwick, 210, 222, 223.
- M.—Maddington, 221, 222; Melbourne, 85, 86, 87, 212.
- O.—Orford, 88, 154.
- P.—Potton, 205.
- R.—Roxton, 219.

S.—Shefford, 131; Shenley, 206; Shipton, 87, 180; Simpson, 82; Stanfold, 219; Stanstead, 82, 83, 84, 85, 131; Stoke, 87, 143, 179; Suffolk, 213.

T.—Templeton, 213.

W.—Wendover, 84; Wickham, 131; Windsor, 87, 131.

LE GOUVERNEUR INTÉRIMAIRE T. DUNN ET DIVERS—1806.

Q. 101-1.

1806.
6 novembre,
Québec.

Dunn à Windham (n^o 21). Les commissaires de la marine ont offert à Clarke par une lettre (qui a été montrée à Dunn) la somme de £2.10 pour chaque tonne de chanvre net expédiée de Montréal ou de Québec par lui ou par son député en récompense de la peine qu'il se donne en qualité d'agent. Clarke désirait refuser, mais il a ensuite accepté la position d'agent, mais il ne croit pas la rémunération suffisante. Partage la même opinion et recommande une augmentation, car Clarke est l'homme le plus compétent de la province; de plus il s'est donné beaucoup de mal et a beaucoup travaillé depuis plusieurs années pour encourager la culture du chanvre. Arrivée de Campbell, lui fournira toute l'aide possible.

Page 2

7 novembre,
Québec.

Le même au même (n^o 22). Envoie la copie des délibérations des commissaires administrant les biens des Jésuites.

5

Sous pli. Délibérations des commissaires du 14 mai 1805 au 30 octobre 1806.

6 à 72

8 novembre,
Québec.

Dunn à Windham (n^o 23). Envoie les copies des procès-verbaux du conseil exécutif concernant les affaires d'Etat, et aussi concernant les terres de la Couronne, du 10 décembre 1805 au 27 octobre dernier, et d'autres documents.

75

Sous pli. Liste des membres du conseil exécutif.

225

Procès-verbaux du 27 janvier. Rapport du comité sur la lettre de l'arpenteur général concernant la papeterie et les émoluments d'office.

76

Rapports sur la demande du receveur général d'une allocation à un agent de Montréal, employé à percevoir les droits des encanteurs, premier rapport.

78

Idem, deuxième rapport.

79

Rapport sur la pétition de certains officiers concernant les émoluments pour concessions de terres.

80

Sur diverses pétitions pour les baux des réserves de la couronne et du clergé.

81

(*Voir* pour les noms la liste alphabétique.)

L'évêque Plessis prête le serment d'allégeance.

88

Procès verbaux du 8 février. Rapport sur les comptes publics du semestre commençant le 11 avril 1805, ainsi que détails, tableaux, etc.

89

Le révérend Bernard Panet, coadjuteur, prête le serment d'allégeance.

115

Procès-verbaux du 17 mars. Rapport concernant le phare sur l'île Verte.

116

Rapport concernant la goélette de l'Etat *Hazard*.

117

Rapport concernant la formule du bail des réserves de la couronne et du clergé.

120

Procès-verbaux du 21 mars. Etat du revenu provincial de la couronne.

124

Rapport à ce sujet.

127

Procès-verbaux du 26 avril. Autre rapport sur la formule de bail des réserves de la couronne et du clergé.

129

1806.

Nouveau rapport concernant le <i>Hazard</i> .	Page 130
Rapport sur les pétitions pour baux des réserves de la couronne et du clergé.	130
(<i>Voir pour les noms la liste alphabétique.</i>)	
Rapport concernant les bouées de navire pour la Traverse.	132
Rapport sur l'ouverture d'un chemin du Connecticut à la rivière Chaudière.	134
Autre rapport sur le même sujet.	134
Rapport concernant une allocation à P. E. Desbarats, secrétaire du comité de Québec sur la culture du chanvre.	137
Autre rapport concernant la formule du bail des réserves de la couronne et du clergé.	138
Procès-verbaux du 16 juin. Rapport concernant l'achat de terres pour la culture du chanvre.	139
Rapport sur des demandes de renseignements par le sous-secrétaire, la forme du bail des terres de la couronne et du clergé.	142
Renvoi concernant l'ajournement de la vente du bail des Forges Saint-Maurice.	145
Rapport sur le même sujet.	147
Rapport sur le protêt de Moses Hart contre la vente du bail des Forges.	149
Ordre d'annoncer et copie de l'annonce de la vente.	150
Procès-verbaux de 15 juillet. Rapport sur la dépense d'impression des formules de baux pour les terres de la couronne et du clergé.	152
Représentations de la part des fonctionnaires sur la négligence de personnes à prendre leurs lettres patentes et à payer leurs droits.	152
Pétition de divers fonctionnaires employés à délivrer les lettres patentes pour terres.	153
Rapport sur la lettre de Monro et Bell concernant un chemin conduisant aux Forges Saint-Maurice.	155
Ordre concernant une clause additionnelle au bail des Forges Saint-Maurice.	157
Procès-verbaux du 12 août. Le juge en chef Allcock prête serment en qualité de membre du conseil exécutif.	158
Procès-verbaux du 13 septembre. Rapport sur les comptes publics, ainsi que journal contenant les délibérations et détails et tableaux.	159
Rapport sur les pétitions pour baux des réserves de la couronne et du clergé.	179
(<i>Voir pour les noms la liste alphabétique.</i>)	
Procès-verbaux du 4 octobre. Rapport sur l'ouverture de chemins et annonce projetée.	181
Comptes de Monk renvoyés à un comité.	191
Rapport sur le même sujet.	193
La pétition des Ursulines des Trois-Rivières demandant du secours à la suite de l'incendie de leur couvent est renvoyée à un comité.	196
Rapport sur le même sujet.	196
Procès-verbaux sur les terres de la Couronne.	198 à 224
Windham à Dunn (n° 7). Regrette que, par suite des circonstances, on ait vendu à un si bas prix le bail des Forges Saint-Maurice. A envoyé la copie de la lettre (n° 21) relativement à la nomination de Clarke en qualité d'agent pour recevoir le chanvre. Transmet la lettre du bureau des postes relativement au serment que doivent prêter les officiers réformés.	73

1807.
8 janvier,
Downing
Street.

LE GOUVERNEUR INTÉRIMAIRE T. DUNN ET DIVERS—1806.

Q. 101—2

1806.
11 janvier,
Amirauté.
- Marsden à Cooke. Envoie les lettres des capitaines Wood et Hubert au sujet d'une boîte de documents à l'adresse de Camden qui ne lui a pas été remise. Page 361
- Sous pli.* Note du capitaine Wood que le commis du capitaine Hubert a débarqué à Deal tous les paquets, publics et privés, apportés par l'*Uranie*. 362
- Le capitaine Hubert. Il a été reçu à bord de l'*Uranie* de nombreuses réponses, paquets, publics et privés; la plus grande partie des paquets publics ont été apportés par le lieutenant-gouverneur et n'étaient pas sous ses (Hubert) soins. Son commis avait une liste de tout ce qui lui avait été confié, mais il a été congédié et il a gardé cette liste. Croit que tout a été débarqué à Deal 363
- 24 janvier,
Trésorerie.
- Huskisson à Cooke. La moitié de la quantité de graine de chanvre envoyée au Canada, l'année dernière, devra être expédiée cette année à Dunn, avec six machines mues à bras et six sérançoirs pour servir de modèles. 365
- 20 février,
Whitehall.
- Fawkener à Shee. Les lords du commerce désirent savoir, relativement à la plainte faite par les marchands de Montréal qu'on a tenté de les empêcher de parvenir au Mississipi, afin d'y commercer avec les sauvages à moins qu'ils abjurent leur allégeance, quelles représentations les lieutenants-gouverneurs du Canada ont fait sur le sujet. 366
- 20 mars,
Londres.
- Rashleigh, Fils et Lee. Nouvelle enquête concernant les comptes de Monk. 367
- 10 avril,
Trésorerie.
- King à Shee. Il a été envoyé au Canada pour la préparation du chanvre six machines à bras et six sérançoirs. 369
- 15 avril,
Whitehall.
- Procès-verbaux des lords du commerce. Grece et Campbell ne seront pas compétents à recevoir et inspecter le chanvre cultivé au Canada pour l'expédition, tant qu'ils seront eux-mêmes des producteurs. 370
- Sous pli.* Amirauté contenant une lettre du bureau de la marine qu'on ne doit expédier que du chanvre net, car le chanvre inférieur ne vaut pas le prix du transport. Tant que Grece et Campbell seront des producteurs ils ne sont pas compétents à recevoir et inspecter le chanvre. 372
- Bureau de la marine. Les arrangements pour recevoir et inspecter le chanvre; on devrait nommer Clarke à la charge avec des appointements de £250, et £150 pour un aide, etc. 373
- 17 avril,
Whitehall.
- Les lords du commerce à Shee. Ils ne voient pas de raisons de recommander le désaveu de l'acte du Bas-Canada pour l'érection de prisons. Comme il n'a pas été pris de dispositions pour l'application d'un surplus le lieutenant-gouverneur n'en devra permettre aucune application sans des instructions spéciales. 377
- 18 mai,
Londres.
- Milnes à Shee. L'abbé de Calonne se trompe en représentant qu'il (Milnes) a jamais admis volontairement des prêtres émigrants pendant qu'il administrait le gouvernement du Bas-Canada. Deux seulement se sont présentés à cette époque, l'un un jésuite italien, qui n'avait pas ses lettres de créance régulières reçut l'ordre de quitter la province; l'autre a été admis d'après l'ordre de Sullivan au temps d'Hobart et eut la permission de se rendre à Montréal pour y faire partie du clergé de l'endroit. A fait observer les graves conséquences d'admettre des prêtres émigrants français dans le Bas-Canada. Renvoie à cette lettre dans laquelle on verra que Prescott avait également fait des représentations au même effet en 1791. A constaté à la Martinique, de même que dans le Bas-Canada, que l'on a de la difficulté à empêcher les prêtres émigrants à se mêler des questions politiques, ce qui porte le clergé canadien à suivre l'exemple. Jusqu'à ce qu'on ait décidé la question d'une Eglise catholique

1806.

établie dans le Bas-Canada il ne peut être désirable d'envoyer de nouveaux candidats. Page 379

Sous pli. J. Beecourt à—(en français), lettre datée le 25 avril. Contient la lettre et la pétition que l'abbé de Calonne lui a envoyées. A reçu plus de 100 lettres et demandes à soumettre, mais il n'a pas cru devoir se montrer importun, néanmoins la présente lettre d'une personne ayant des droits est de telle nature qu'il croirait manquer en la supprimant; en effet la décision prouvera aux Canadiens que le gouvernement n'est pas préjugé comme ces derniers pourraient être portés à le croire. 382

L'abbé de Calonne à de Puisaye (en français). Pas de date. Rappelle l'ancienne amitié et invoque cette raison pour lui demander de faire présenter une pétition à Windham. Sa charge à l'Île du Prince-Edouard en 1799; il y a été employé pendant six années parmi les sauvages et les catholiques, qui y sont très nombreux. L'évêque de Québec, content de ses services, l'a nommé le directeur des Sœurs Ursulines à Trois-Rivières, n'ayant pas de personnes convenables parmi les membres de son propre clergé. Avait envoyé ses livres et se préparait à partir quand l'évêque l'informa que le gouverneur Milnes ne lui avait pas accordé la permission de venir au Canada, refus basé sur la règle générale de ne pas admettre d'émigrants français. A la même époque il a dû, par suite de la mort de son frère, partir pour l'Angleterre, où il est arrivé l'année dernière. L'évêque de Québec lui a écrit plusieurs fois qu'il espérait que, pendant son séjour en Angleterre, il obtiendrait la permission d'aller à Trois-Rivières, et qu'il comptait qu'il y irait. Avant de présenter une requête au ministère il a cherché à influencer Milnes par des amis, et Dillon a promis d'être sa caution et de presser l'affaire, cependant il n'a pas réussi, bien qu'on ait permis à d'autres de s'établir au Canada. Expose ses droits plus grands à cause des services rendus par son frère et lui-même, et il s'étend sur ces raisons et d'autres. 383

Pétition (en français) non datée, demandant permission d'aller à Trois-Rivières. 388

Milnes à Sullivan (secrète), du 21 octobre 1803, concernant les prêtres émigrants (voir Q. 93, p. 45.) 390

2 juin,
Trésorerie.

Harrison à Shee. Transmet les copies des lettres de la Trésorerie aux commissaires de la marine et au secrétaire de l'amirauté concernant les appointements accordés à Clarke pour recevoir et expédier le chanvre qui doit être cultivé au Canada. 397

Sous pli. Lettres, de la même date, aux commissaires de la marine (398) et au secrétaire de l'amirauté (400), au sujet des appointements de Clarke. 398, 400

14 juin,
Allerton.

Milnes à Shee. Regrette profondément la mort de M. Denaut, un sujet loyal et fortement attaché au gouvernement. A son arrivée, en septembre, il avait présenté la pétition de M. Denaut ainsi que deux dépêches à l'adresse de Camden, et toutes les informations qu'il (Milnes) a pu se procurer relativement à l'Eglise catholique, auxquelles il renvoie. S'il avait été à Québec, lors de la mort de Denaut, il n'aurait rien fait pour faire nommer évêque M. Plessis, le coadjuteur, avant d'avoir soumis la chose au gouvernement de Sa Majesté, particulièrement parce que Plessis avait déjà prêté le serment d'allégeance en qualité de coadjuteur et évêque titulaire de Canat (Canath en Palestine), et en conséquence avait les qualités pour toutes les principales fonctions du défunt évêque. Ne peut dire que du bien de M. Panet, mais aurait hésité à le nommer coadjuteur à cause des prétentions de son frère, l'Orateur de l'Assemblée. 401

20 juin,
Québec.

Pétition de A Cuyler. Demande qu'on donne suite à l'ordre pour sa terre et qu'il en obtienne des lettres patentes. 410

1806.

Sous pli. Ordre en date du 31 juillet 1804 qu'il devra obtenir des terres jusqu'à concurrence de l'étendue qu'on lui a accordée, soit 20,000 acres.

Page 412

28 juin,
Québec.

Mercator à —. Envoie des observations sur un pays peu connu, sauf par ceux qui l'ont visité, dans le but de promouvoir les intérêts de la Grande-Bretagne. Le même officier possède à la fois l'autorité civile et militaire, ce qui lui permet de faire promptement face à un événement politique imprévu. Au départ d'Haldimand, en 1784, on avait nommé deux fonctionnaires, mais les inconvénients ont été tels que le gouvernement a été de nouveau remis à un officier militaire. Un nouveau changement eût lieu en 1799, et depuis cette époque le pays a été dans un état languissant et les chefs des divisions civiles et militaires sont jaloux, l'un de l'autre. Les désavantages de la séparation, laquelle diminue l'énergie du gouvernement et limite l'hospitalité, une chose essentielle pour assurer le respect. Par suite de leur éducation les Canadiens ne respectent pas la personne placée à la tête des affaires qui ne commande pas également les troupes; ne payant aucunes taxes, sauf pour les articles de consommation, ils ressentent à peine le fardeau du gouvernement. Le vif désir qu'une personne de haut grade militaire soit nommée gouverneur.

404

11 août,
Trésorerie.

Harisson à Shee. Envoie lettre du colonel Bowes qu'il a tiré pour £30,000 afin de payer les services extraordinaires du Haut et du Bas-Canada, et demandant l'opinion de Windham à ce sujet.

408

27 août,
Trésorerie.

King au même. Le payeur général a reçu des instructions de remettre \$100,000 au commandant des forces au Canada.

409

20 août,
Trésorerie.

Thomas Crafer au même. Envoie pétition, etc, de Cuyler pour être soumise à Windham.

413

(Pétition, en date du 20 juin, que l'on trouvera en consultant la liste à cette date.)

26 octobre,
Liverpool.

L'amiral Coffin à Windham. Se plaint qu'il y a aux îles de la Madeleine quarante-deux familles françaises ennemies du roi, qui s'y sont réfugiées à l'époque de la prise de Saint-Pierre et Miquelon. Ces familles y vivent au mépris de la loi et font le commerce de contrebande. En sa qualité de propriétaire de ces îles il demande qu'on prenne des mesures immédiates pour déloger ces gens.

414

10 novembre,
Horse Guards.

Stephenson à Shee. Le payeur ne voit pas la nécessité de nommer des magistrats ou notaires publics afin de faire prêter le serment aux officiers réformés habitant le Canada, ou de faire quelque changement dans le règlement concernant la nomination des magistrats.

415

15 novembre,
Camberwell.

John Black au duc de Kent. Pétition exposant ses services et demandant de l'emploi dans un des arsenaux maritimes du Royaume-Uni, en Asie, au Cap de Bonne-Espérance, à Buenos-Ayres, à Malte, Gibraltar, Lisbonne, ou à tout autre endroit où l'on pourra avoir besoin de ses services.

416

18 novembre,
Québec.

Lamberton à Dyer (extrait). Nous n'avons encore ni gouverneur ni commandant en chef, et j'ai peur qu'il ne s'allume beaucoup d'animosités entre les Anglais et les Français, ce qui aurait pu, je crois, être facilement empêché si l'on avait un homme capable à la tête du gouvernement, mais je ne m'occupe pas de la politique de ce pays.

421

20 novembre,
Whitehall.

Les lords du commerce à Shee. A transmis aux commissaires de la marine l'information de Dunn qu'Isaac W. Clarke n'a pas reçu sa commission d'inspecteur du chanvre, et il envoie présentement la réponse.

422

Sous pli. Réponse, en date du 18 novembre, que la commission a été envoyée le 16 juin, et les duplicatas le 29 juillet.

423

3 décembre,
Portsmouth.

Coffin à Windham. Attire l'attention sur la lettre précédente (p. 44) au sujet des Français sur les îles de la Madeleine. Désire vivement envoyer des instructions à son agent.

424

1806.

4 décembre,
Québec.

Dunn à Windham, (n^o 24). Envoie le rapport du conseil sur les réclamations de Monk pendant qu'il était procureur général. Il a été émis un mandat de £1,638, 9 ch. 11 d. en règlement final. Envoie également les rapports sur les comptes de Sewell et des copies de ces comptes. Le comité rapporte que la somme due à Sewell s'élève à £2,099. 0 ch. 2 d. Renvoie à la lettre de Milnes sur le sujet des réclamations non réglées. Un mémoire de M. le juge Williams sur des réclamations pour avoir rempli les fonctions de procureur général pendant qu'il était solliciteur général est aujourd'hui à l'examen; les rapports seront envoyés dès qu'ils seront prêts.

Page 227

Sous pli. Rapport sur les réclamations de Monk et état de compte.

230

Minutes du conseil sur les réclamations de Sewell et autres documents.

233, 239, 241

(Les causes jugées, etc., sont mentionnées en détail.)

5 décembre,
Québec.

Le juge en chef Allcock à Shee. Le bail des Forges Saint-Maurice, qui rapportait autrefois £850 par année, a été vendu, faute de précautions de la part de Dunn, pour £60 par année pendant 21 ans. Les murmures et le mécontentement que cela a provoqués, car Sa Majesté avait donné ce revenu pour l'appliquer aux dépenses du gouvernement civil. Monro et Bell n'ont pas encore eu leur bail, et il veillera à ce qu'il ne l'obtiennent pas jusqu'à ce qu'il soit convaincu que la vente peut être ratifiée par une cour de justice, et en attendant il procédera lentement. Dans l'intervalle le président ne le signera pas, il croit, jusqu'à ce qu'il (Allcock) soit convaincu que la Couronne est engagée. Il y a beaucoup à faire ici pour le juge en chef; les cours de justice étaient dans une grande confusion à son arrivée, et il doit être fait quelque chose pour les réorganiser. Il y a d'autres sujets intéressant la Couronne qui demandent beaucoup de soins, mais il faut attendre jusqu'à l'arrivée du gouverneur, et si c'est un nouveau gouverneur, les renseignements seront prêts. Si c'est Milnes, cela changera les choses, car il n'a pas raison de croire qu'ils seront en bons termes; Milnes l'a (Allcock) traité avec une grande froideur en Angleterre; la seule raison à cela c'est que Milnes voulait faire nommer une autre personne, mais il mettra tout cela de côté si Milnes vient. A examiné les anciens comptes de Sewell et de Monk en qualité de procureur général; les comptes des derniers sont payés mais ceux de Sewell réservés; ils sont justement dus cependant. Rumeur de la nomination de lord Elphinstone comme capitaine général; s'il en est ainsi il espère qu'il ne s'engagera pas au sujet des nouvelles nominations. Les juges puînés actuels Dunn et Williams sont tous deux très âgés, mais ils ne parlent pas de se démettre. Milnes, dit-on, avait l'intention de recommander le solliciteur général actuel à la charge de juge; il est trop jeune et inexpérimenté et n'a pas les moindres prétentions à s'attendre à telle chose.

425

15 décembre,
Londres.

Le chevalier de la Garde à——. Envoie les documents concernant ses titres à une concession de terre au Canada. Son retour en Russie après avoir obtenu l'ordre de la concession afin de faire des arrangements pour emmener sa famille; il n'a pu partir par suite de l'ukase obligeant tous les voyageurs à revenir à une certaine date. La faillite de l'agent qui avait pris possession de sa fortune l'a laissé sans ressources pour cultiver la terre, mais il a quelqu'un en vue, lequel possède des capitaux, si la concession est renouvelée, le montant spécifié, etc.

414

Sous pli. Preuves de son droit à la concession, savoir: lettre de sir Joseph Banks à Portland en date du 5 juillet 1798.

437

Réponse de la même date.

433

Déclaration de son beau-père, Von Behen, en date du 19 mars 1798, et certificat officiel.

438

1806.

18 décembre,
Québec.

Allcock à Shee. Décès, le 16, de Duchesne (Duchesnay), l'un des conseillers de l'exécutif, et la dernière malle apporte la nouvelle que de Longueuil, un autre conseiller, est à l'article de la mort. Cela fera peu de différence car c'étaient des vieillards qui assistaient rarement au conseil. De Longueuil recevait £100 par année comme conseiller, et cette somme passera au membre honoraire le plus ancien. Duchesne n'avait pas de traitement. Espère qu'on remettra la nomination à ces vacances jusqu'à l'arrivée d'un gouverneur. On devrait étudier la question de remplacer ces conseillers par des Anglais. Espère qu'il arrivera un gouverneur au printemps; il peut, en attendant, empêcher qu'il soit fait quelque chose de mal, mais il y a plusieurs choses qui devraient être réglées immédiatement.

Page 440

20 décembre,
Londres.

Sir Joseph Banks à Shee (?). Renvoie les papiers concernant les réclamations de de la Garde pour les terres. A dû garder le lit. 442

22 décembre,
Québec.

Dunn à Windham (24). Envoie la liste des membres des conseils législatif et exécutif, avec note de la présence des membres. Mort de Duchesnay et condition critique de Longueuil. Recommande de le remplacer par Saint-Ours; son caractère et ses services. Un post-scriptum du 23 rapporte qu'il n'y a pas et n'y a pas eu de maladies contagieuses dans la province. 351

14 décembre,
Québec.

Sous pli. Liste des conseillers législatifs. 354

Liste des conseillers de l'exécutif. 355

Dunn à Windham (n° 25). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants à Québec en novembre. 356

Pas de date.

Sous pli. Prix courants. 357

Pétition de la veuve de La Corne, St-Luc, demandant une pension, la même que celle accordée aux autres veuves des colonels défunts. 444

LE GOUVERNEUR INTÉRIMAIRE T. DUNN—1807.

Q. 102.

1807.
20 janvier,
Québec.

Dunn à Windham (n° 26). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants en décembre. Page 2

Prix courants. 3

21 janvier,
Québec.

Dunn à Windham (détachée). A accordé six mois de congé à Young; ce dernier a toujours assisté fidèlement aux réunions de l'exécutif et rempli avec soin les fonctions de directeur du collège des pilotes. Mort de de Longueuil à Montréal le 18 courant.

30 janvier,
Québec.

Le même au même (n° 27). Envoie la copie de son discours à l'ouverture de la législature et les adresses en réponse. Espère que l'on poursuivra les affaires avec zèle et unanimité, mais il observe avec chagrin que cinq membres seulement, y compris l'Orateur, ont assisté jusqu'ici aux séances du conseil, et il ne s'attend pas à ce qu'il y vienne plus de deux ou trois autres membres, malgré les représentations faites à chacun d'eux personnellement. 8

Sous pli. Copie de l'avis envoyé par Isaac W. Clarke qu'il est nommé l'agent du gouvernement pour recevoir lui-même à Montréal et à Québec, par l'entremise de Lewis Foy, tout chanvre net et recevable produit au Canada, 10, en français, 15, aussi 20 et 28. 10, 15

Discours de l'administrateur, 11, en français, 16. 11, 16

Adresse du Conseil en réponse au discours, 21, en français, 30. 21, 30

Réponse, 24, en français, 32. 24, 32

Adresse de l'Assemblée, 25, en français, 33. 25, 33

Réponse, 27, en français, 35. 27, 35

12 février,
Québec.

Brock à Windham. Transmet une proposition du lieutenant-colonel John McDonald (McDonell, voir lettre de Brock (original) du 28 janvier, transmettant la proposition, dans la série C, vol. 795, p. 58),

1807.

pour lever un corps d'infanterie *Highland Fencible* dans Glengary. Les avantages qu'on en retirerait. Le petit nombre de soldats qu'il y a dans le pays, lequel n'est pas suffisant pour défendre Québec. Ce corps, qui se trouverait sur les confins de la province du Bas-Canada, serait toujours prêt et utile à réprimer toute sédition. Au cas d'invasion il serait facile de l'envoyer à Québec. Il faudra un état-major et un sergent. Ce sera prudent de nommer le révérend Alexander McDonald (McDonell), aumônier, car tous les soldats sont catholiques; son zèle et son attachement au gouvernement. Grâce à ses efforts le corps sera bientôt complet et formera une pépinière de braves recrues pour l'armée.

Page 36

Sous pli. McDonald (McDonell), lieutenant du comté de Glengarry, à Windham, en date du 9 janvier. Propositions pour lever un corps d'infanterie *Highland Fencible* dans Glengary. Le comté est presque entièrement habité par des montagnards écossais; les précieuses terres qu'ils doivent à la munificence du roi sont de forts motifs pour les engager à faire preuve de leur loyauté. L'augmentation rapide de la population et la situation entre l'Outaouais et le Saint-Laurent permet au corps de réprimer toute sédition ou machination générale contre le gouvernement de Sa Majesté. Le corps sera également prêt à faire un service plus général et d'une nature plus étendue, si le gouvernement le croit à propos, même s'il est jugé expédient de lever un corps permanent parmi les montagnards de ces établissements pour la défense de la province, épargnant ainsi la dépense d'envoyer des troupes et d'empêcher de nombreuses désertions aux Etats-Unis.

39

Propositions.

41

17 février,
Québec.

Dunn à Windham (n^o 28). Avait suggéré de payer des appointements à Clarke au lieu d'un pour-cent sur le chanvre expédié.

Lewis Foy, autrefois le secrétaire militaire de Dorchester, a été nommé l'adjoint de Clarke; a la plus grande confiance en lui. Pour concentrer les affaires Foy prendra la charge de tout le chanvre et la graine de chanvre cultivés dans le district de Québec, en conséquence de l'acte provincial de 1804, par lequel le gouvernement est autorisé à appliquer une somme de £1,200 pour l'avancement de la culture du chanvre. Clarke s'est chargé des mêmes fonctions dans le district de Montréal. Le plus grand obstacle c'est la difficulté d'obtenir de la graine de chanvre; on fait tous les efforts possibles pour s'en procurer une approvisionnement dans les Etats voisins. On verra donc que les agents devront travailler et prendre beaucoup de soins. Il est pris des mesures afin de fournir à Campbell une étendue suffisante de terres défrichées pour commencer les opérations.

44

18 février,
Québec.

Le même au même (n^o 29). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants en janvier.

48

Sous pli. Prix courants.

49

16 mars,
Québec.

Dunn à Windham (détachée). A fait rapport de la mort de Duchesnay (appelé Duchesne par Allcock, voir Q. 101-2, p. 440) et de de Longueuil. Doit aujourd'hui faire rapport de la mort de Lees, aussi conseiller de l'exécutif, laquelle est arrivée à Montréal le 3 courant. Il y a donc actuellement trois vacances dans le conseil. A déjà recommandé que Charles Saint-Ours remplace de Longueuil; recommande aujourd'hui pour les autres vacances Mathew Bell et Lewis de Salaberry. Le premier est un marchand de la plus haute respectabilité, un candidat à Trois-Rivières pour l'Assemblée, et il y a peu de doute qu'il y soit élu. Caractère élevé de M. de Salaberry. Envoie la liste des membres actuels du conseil exécutif.

52

Sous pli. Liste des conseillers de l'exécutif.

55

8 mars,
Québec.

Dunn à Windham (n^o 30). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants en février.

56

1807.

- Sous pli.* Prix courants. Page 57
 15 avril, Dunn à Windham (n° 31). Envoie la copie attestée des taux du change
 Québec. et les prix courants en mars. 60
Sous pli. Prix courants. 61
- 15 avril, Dunn à Windham (détachée). Pour remplir les vacances dans le
 Québec. conseil exécutif, la coutume invariablement suivie a été de choisir les mem-
 bres honoraires les plus anciens. Dans le cas des décès de de Longueuil
 et de Lees les plus anciens sont Young et Williams, qu'il recommande.
 Répète sa recommandation de nommer Charles St-Ours, Mathew Bell
 et Louis de Salaberry membres honoraires, ce qu'approuveront de tout
 cœur, croit-il, le gouverneur Prescott et le lieutenant-gouverneur Mil-
 nes. 64
- 6 mai, Le même au même (n° 32). A la mort de Lees le garde-magasin gé-
 Québec. néral de la division indienne a fait faire un inventaire de toutes les mar-
 chandises en magasin avant de les livrer au successeur de Lees. A
 nommé à sa place son beau-fils, Thomas Fargues; ses aptitudes. Thomas
 Douglass remplira les fonctions jusqu'à son arrivée. 66
- 8 mai, Brock au même. Avait proposé à Dunn d'utiliser le jardin des Jésuites
 Québec. comme terrain de parade, ce à quoi Dunn n'a pas voulu consentir officiel-
 lement, mais il a promis de fermer les yeux. Le terrain a été nettoyé et
 les troupes ont paradé, mais il est de suite venue une instruction officielle
 que le terrain ne devait pas être ainsi employé. Croit que Dunn a agi
 d'après les représentations de gens intéressés, qui espèrent profiter de la
 division du terrain et sont mécontents dès qu'il est fait quelque chose
 qui semble toucher à leurs intérêts, quelque bien qu'en retire le service
 public. L'espoir de ces gens que par suite de l'âge du président et de
 son intimité avec les habitants ils l'influenceront probablement par les
 représentations que leur avarice les portera à soumettre. Renvoie à
 la lettre du général Hunter sur le sujet à lord Hobart, à la date du 10
 août 1804, et contient un plan (pour plan voir Q. 106-2, p. 432 a). In-
 dique les changements proposés. 68
- 10 mai, Dunn au même (n° 33). Transmet copie de la correspondance entre
 Québec. lui et Brock. Au sujet de l'église des Jésuites, dont il connaît la condition,
 mais qu'il n'a pas résolu de faire démolir avant que les commissaires en
 aient fait faire l'examen, et qu'il ait reçu un rapport. N'a pas cru qu'il
 devait rendre compte au commandant des troupes, car elles ne sont pas
 plus exposées au danger que tous les autres passants. A envoyé une
 copie du rapport au colonel Brock, laquelle se trouve sous ce pli avec la
 lettre d'envoi et réponse. Description de la situation. L'esplanade où
 les troupes peuvent s'exercer n'est pas à cinq minutes des casernes, et la
 grande parade récemment agrandie est encore plus rapprochée. Le jar-
 din des Jésuites est d'une telle étendue qu'on pourrait le diviser, ce qui
 fournirait une nouvelle étendue de terrain considérable pour les fins
 militaires, et donnerait encore un espace de valeur pour les fins publi-
 ques. Au sujet des termes irrespectueux dont s'est servi Brock à l'égard
 des commissaires chargés d'administrer les biens des Jésuites; leur
 caractère respectable. Le reste de la lettre contient une critique du
 ton de la correspondance de Brock. 77
- Sous pli.* Liste des documents inclus. 87
- Plan figuratif du collège et du jardin des Jésuites, etc. 88a
- La correspondance mentionnée dans la lettre de Dunn. 89 à 119
- 10 mai, Dunn à Windham (n° 34). Renvoie à la dépêche n° 24, du 4 décem-
 Québec. bre dernier, concernant le compte de Williams pour services en qualité
 de solliciteur général; contient la lettre permettant les comptes,
 copies des comptes et copie du rapport du comité, recommandant le
 paiement de £519, 9 ch. à Williams, mais conseille de transmettre le
 rapport aux ministres de Sa Majesté avant de faire le paiement. Le

1807.

compte de Williams a été suspendu de temps à autre jusqu'à ce que Sa Majesté ait fait connaître son bon plaisir relativement au compte de Monk. Ce compte étant réglé peut maintenant recommander de payer celui de Williams, dont la réclamation paraît à tous égards bien fondée.

Page 120

<i>Sous pli.</i> Williams à Dunn le 12 décembre 1806, transmettant son compte.	122
Comptes détaillés.	124 à 139
Extrait du journal du comité sur les comptes publics, du 10 avril 1789.	140
Sommaire du compte de Williams.	145
Extrait du journal du comité sur les comptes publics du 10 octobre 1789.	148
Sommaire du compte.	153, 155
Extrait du journal, pour le 10 avril 1791.	158
Détails du compte.	161 à 186
Rapport du comité, le 14 avril 1807.	187
Dunn à Windham (n° 35). Envoie copie de son discours lors de la prorogation de la législature. L'Assemblée a montré un degré de zèle, de loyauté et d'unanimité plus grand que d'habitude. Sept membres du conseil seulement ont assisté aux séances, et il n'y en a jamais eu plus de six présents à la fois. Remarques sur le bill pour secourir les aliénés et les enfants trouvés, et terminées au conseil. L'Assemblée a refusé d'adopter les modifications et transmet une adresse dont copie et la réponse se trouvent sous ce pli. Dans l'intervalle a fait faire des avances pour faire face aux dépenses d'absolue nécessité. N'a pas de doutes que la législature pourvoira à cette dépense à sa prochaine réunion; ce serait le comble de la cruauté que de rejeter sur le public les objets auxquels pourvoit le bill. Contient la liste des actes passés à la dernière session.	190
<i>Sous pli.</i> Avis en date du 16 avril, de la nomination d'Isaac W. Clarke à la charge d'agent, et de Lewis Foy à celle d'adjoint pour l'achat du chanvre.	193
Notes sur la culture du chanvre en Russie.	194
Les mêmes documents en français.	201, 202
Bill sanctionné le 16 avril.	209
Discours lors de la prorogation.	213
Rapport que les adresses, etc., ont été remises, au président (du 10 au 15 avril).	215
Les mêmes documents en français.	218 à 231
Liste des actes passés pendant la session.	232
Bill réservé.	237
Bill pour secourir les aliénés et supporter les enfants trouvés, tel que passé par l'Assemblée.	238
Modifications faites par le Conseil législatif.	247
Délibérations sur le bill et rejet par l'Assemblée des modifications.	245
Adresse de l'Assemblée demandant que l'on réserve £1,200 courant pour secourir les aliénés, etc., l'Assemblée s'engageant à voter cette somme.	247
Réponse de Dunn qu'il transmettra l'adresse, et dans l'intervalle qu'il autorisera de faire les avances nécessaires.	249
Dunn à Windham (n° 36). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants à Québec en avril.	250
<i>Sous pli.</i> Prix courants.	251
Dunn à Windham (n° 37). A reçu les dépêches. Se conformera aux instructions s'il y a une vacance à la douane. Nommera des commissaires pour faire prêter le serment aux officiers réformés. Mort de	

11 mai,
Québec.13 mai,
Québec.

13 mai.

1807.

France, commissaire du port de Québec; a nommé à la charge Lewis Foy. Suppose qu'il n'est pas nécessaire d'avoir de garanties; dans le cas contraire Foy fournira des cautions. Page 254

25 mai,
Québec.

Dunn à Windham (n° 38). Envoie copie de la correspondance entre Brock et lui relativement au paiement de la division indienne de la province, étant d'opinion qu'il sera nécessaire de donner de nouvelles instructions pour éviter les malentendus. 261

Sous pli. Liste de la correspondance. 262

La correspondance du 15 avril au 20 mai en question, six lettres en tout. 263 à 275

27 mai,
Québec.

Brock à Castlereagh. Rapporte la perte des malles du Canada des mois de février et mars, par suite du chavirement du canot dans la rivière Saint-Jean, sur la route entre Québec et Halifax. 276

6 juin,
Québec.

Dunn à Windham (n° 39). Remarques sur la correspondance contenue dans la dépêche n° 38 du 25 mai, au sujet du paiement des dépenses de la division indienne, concernant lequel il y a différencé d'opinion entre lui et Brock; détails précis mentionnés. 277

Sous pli. Autre correspondance du 3 au 5 juin. 290 à 297

10 juin,
Québec.

Dunn à Windham (n° 40). Attire l'attention sur les circonstances relatives à l'administration de la justice dans la province. La maladie et la mort du juge Davidson, et le malheur soudain arrivé au juge en chef Monk ont empêché la réunion de la cour du banc du roi à Montréal, en mars dernier; il a délivré une commission pour une cour d'Oyer et Terminer et pour l'évacuation générale des prisons. Pendant le terme du 12 au 15 mai, John Smith et Joseph Barbary ont été convaincus de crimes entraînant la peine capitale et condamnés à mort. Le juge en chef Monk n'a remis personnellement que la liste des prisonniers à juger à Québec (copie envoyée), au lieu des détails des procès et de la procédure ainsi que prescrit par la loi, dont les articles sont cités. Consultés, le solliciteur et le procureur général ont émis des opinions diamétralement opposées, et le cas a été soumis au juge en chef. Sa réponse non satisfaisante. En présence de ces opinions contradictoires il demande que les questions soient soumises aux officiers en loi de la couronne. Les crimes pour lesquels Smith et Barbary ont été condamnés n'exigent pas une exécution immédiate, en sorte qu'il les graciera d'après l'autorité d'une opinion du juge en chef. Dans un post-criptum il est dit qu'à la mort du juge en chef Davidson, James Reid a été nommé juge puîné du district de Montréal; c'était le choix de Milnes. 298

Sous pli. Commission en date du 20 avril d'une cour d'Oyer et Terminer. 308

Commission d'une cour pour l'évacuation générale des prisons, de la même date. 313

Liste de tous les prisonniers jugés et contre lesquels sentence a été prononcée lors du terme de la cour d'Oyer et Terminer et pour l'évacuation générale des prisons du district de Montréal du 12 au 15 mai. 316

Renvoi, en date du 18 mai, au procureur et au solliciteur général pour avoir un rapport sur la question de savoir si le président doit nécessairement donner son approbation spéciale pour sanctionner les sentences mentionnées dans la liste qui précède. 318

Opinion du procureur général que l'approbation n'est pas nécessaire. 319

Opinion contraire du solliciteur général. 322

Renvoi au juge en chef. 326

Opinion du juge en chef que si le président doit gracier les prisonniers il n'est pas nécessaire qu'il y ait approbation préalable de la sentence. 329

1807.

19 juin,
Downing
Street.

• Castlereagh à Dunn (n° 2). Envoie des copies des pétitions de sir Alexander Mackenzie et des maisons intéressées au commerce avec le Canada, demandant qu'il soit pris des dispositions afin que les terres des provinces répondent pour le paiement de simples dettes. Envoie aussi la copie de l'opinion des officiers en loi de la couronne sur la matière.

Page 335

4 juillet,
Downing
Street.

Castlereagh à Dunn (n° 3). A reçu les dépêches. Il est autorisé à accorder à Sewell un mandat pour le paiement de la somme déterminée par le comité du Conseil exécutif. Semblable autorisation de payer Williams. La dépêche (n° 28) relativement au chanvre a été envoyée aux lords du commerce. Mesures à prendre pour ne pas manquer de parole à Grece. Il sera demandé à Sa Majesté son bon plaisir relativement à la nomination de Young et de Williams aux vacances du conseil. La nomination de tous membres honoraires sera remise pour le présent. On avertira les membres du conseil, ayant un traitement, qu'on s'attendra à ce qu'ils assistent régulièrement aux séances. N'approuvera la nomination de Fargues en remplacement de Lees que lorsqu'il aura reçu un rapport satisfaisant sur la location des Forges Saint-Maurice à £60 par année au lieu de l'ancien taux de £850 que les fermiers voulaient continuer à payer. On aurait pu facilement obtenir £1,500, et il se faisait un mouvement pour offrir £2,000. Au lieu de nommer Foy en remplacement de France à la charge de commissaire du port on aurait dû remplir la vacance provisoirement jusqu'à ce que Sa Majesté ait fait connaître son bon plaisir. N'a pu intervenir dans la désagréable querelle survenue entre lui et Brock, mais a lu suffisamment des rapports pour exprimer le regret que Brock se soit permis d'employer un langage inconvenant. Est d'avis qu'il est justifiable de retirer son traitement de juge pendant qu'il remplit les fonctions de président de la colonie. Désire savoir, comme on lui a déjà accordé une pension lorsqu'il a quitté le banc, s'il a l'intention de reprendre son siège à l'arrivée du lieutenant-gouverneur, ou de se démettre. 256

8 août,
Downing
Street.

Windham à Brock. A reçu le rapport de la querelle entre lui et le lieutenant-gouverneur au sujet du jardin des Jésuites, ainsi que des représentations de Dunn sur le même sujet. A exprimé à Dunn son chagrin qu'il (Brock) se soit servi d'expressions non respectueuses à l'égard du représentant de Sa Majesté. La question sera bientôt décidée, car on enverra prochainement à Québec un gouverneur ayant pleines instructions. Dans l'intervalle Dunn est autorisé d'accorder aux troupes l'occupation temporaire du jardin des Jésuites. Il devra payer les dépenses de la division indienne, comme cela se faisait avant qu'il fut chargé du commandement, le gouvernement civil étant responsable de la dépense. 74

8 août, |
Downing
Street.

Castlereagh à Dunn (n° 4). A reçu les dépêches. A accusé réception du n° 33, et depuis lors il a reçu une lettre de Brock sur le même sujet. Partage son opinion (de Dunn) relativement à l'occupation comme lieu de parade du jardin des Jésuites par les troupes, et qu'aucun transfert ne peut se faire sans avoir consulté le secrétaire d'État, et qu'il y a plus d'objections à son occupation temporaire qu'on en a mentionnées. Le sujet a été renvoyé aux généraux Hunter et Mann et à Milnes; ce dernier doute de la nécessité d'accorder tout le terrain aux militaires; les deux premiers sont positifs qu'il est essentiel pour la défense générale de Québec que presque tout le terrain appartenant au collège des Jésuites soit approprié aux fins militaires. Il sera envoyé un nouveau gouverneur en remplacement de Prescott; il ne paraît pas y avoir d'objection à permettre à Brock d'employer le jardin pour des fins militaires. Il envoie des instructions concernant l'émission des mandats pour faire face aux dépenses de la division indienne. Surprise naturelle de Brock à ce sujet. 331

LE GOUVERNEUR INTÉRIMAIRE PRÉSIDENT DUNN—1807.

Q. 103.

1807.
24 juin,
Québec. Dunn à Castlereagh (n° 1). Accuse réception de la circulaire, etc. Lui communiquera tout ce qu'il devra faire examiner. 4
- 27 juin,
Québec. Brock au même. Il ne devra être émis aucuns mandats en paiement d'avance aux officiers de l'état-major, sauf dans les cas d'absolue nécessité. Page 3
- 28 juin,
Québec. Le même au même. Fournira, suivant instructions, aux ordonnateurs de Québec et de Montréal, des relevés trimestriels du nombre des troupes approvisionnées, pour accompagner leurs comptes. 4
- 11 juillet,
Québec. Dunn au même (n° 2). Attire l'attention sur la correspondance concernant le fait qu'il retire son traitement de juge pendant qu'il remplit les fonctions d'administrateur, à propos de quoi il n'a pas encore été rendu de décision. (Pour la décision voir la lettre de Castlereagh du 4 juillet, Q. 102, p. 260.) Fait valoir la justice de sa réclamation. 5
- 11 juillet,
Québec. *Sous pli.* Copie de la lettre à Windham du 12 septembre 1806 au sujet de ses appointements. 7
- 11 juillet,
Québec. Dunn à Castlereagh (n° 3). Envoie la pétition de Crawford, juge à Gaspé, ainsi que rapport du conseil recommandant une allocation de £100 par année pour frais de voyage, et qu'on recommande d'augmenter ses appointements. Les appointements de juges puînés du banc du roi dans le Bas-Canada ont été élevés en 1800 de £500 à £750; ceux des juges provinciaux de Trois-Rivières de £300 à £500, tandis que ceux du juge du district de Gaspé sont demeurés à £200. Les fonctions remplies par Crawford sont de telle nature que sa pétition mérite d'être accordée. 10
- Sous pli.* Pétition. 12
- 11 juillet,
Québec. Rapport du comité de la pétition. 16
- 11 juillet,
Québec. Dunn à Castlereagh (n° 4). Transmet la copie des procès-verbaux du conseil exécutif sur les affaires d'Etat et sur les terres de la Couronne, du 28 octobre 1806 au 19 juin dernier. 17
- Sous pli.* Procès-verbaux du 4 décembre. Rapport sur la rémunération projetée à P. C. Desbarats en qualité de secrétaire du comité sur la culture du chanvre de Québec. 18
- Rapport sur pétition pour baux. 19
- (Voir pour les noms la liste alphabétique.)
- Rapport sur les dépenses encourues par James Campbell en venant d'Angleterre et en affermant des terres pour cultiver le chanvre. 20
- Rapport sur la demande du collègue des pilotes, de Québec, pour une avance d'argent afin de terminer les phares sur l'île Verte. 23
- Ordre enjoignant au collègue des pilotes d'acheter des réflecteurs, etc., pour terminer le phare. 24
- Rapport sur les comptes du procureur général Sewell dont on avait remis le paiement jusqu'à ce que Sa Majesté eût fait connaître son bon plaisir à leur égard. 24
- Procès-verbaux du 20 décembre. Rapport sur pétitions pour baux. 28
- (Voir pour les noms la liste alphabétique.)
- Rapport sur le bail projeté des Forges Saint-Maurice. 30
- Nouveau rapport sur le même bail recommandant qu'on soumette le cas au procureur et au solliciteur général pour avoir leur opinion si la Couronne, dans les circonstances, est tenue d'accorder le bail à Monro et Bell. 31
- Procès-verbaux du 17 janvier 1807. Rapport sur la pétition du colonel Robertson demandant de le rembourser de ses dépenses pour avoir arpenté et subdivisé le township de Chatham. 32
- Rapport sur la lettre de Taylor, sous-secrétaire, concernant les baux des terres de la Couronne et du clergé. 34

1807.

Rapport sur la pétition de F. Ward demandant la permission d'acheter des terres de la couronne dans Wendover.	Page 35
Autre rapport concernant les terres accordées à Campbell pour la culture du chanvre.	35
Rapport sur la pétition de J. Morgan concernant la saisie de marchandises lui appartenant et à un autre.	37
Procès-verbaux du 4 mars. Rapport sur l'achat projeté de la ferme de Héon à Bécancour.	39
Deuxième rapport sur le même sujet.	44
Rapport sur le revenu provincial pour les douze mois terminés le 5 janvier 1807.	46
Procès-verbaux du 21 mars. Rapport sur les comptes publics, ainsi que journal des délibérations depuis le 21 octobre 1806, détails et tableaux.	49
Procès-verbaux du 29 avril. Rapport sur les comptes du juge Williams, précédemment remis à plus tard.	67
Rapport sur le louage du sloop <i>Rover</i> .	69
Rapport sur les termes proposés par J. Lambly pour faire naviguer un navire que le gouvernement pourra louer afin de croiser dans le Saint-Laurent pendant la saison de navigation.	70
Rapport sur la proposition de nommer des juges de paix, fonctionnaires de la douane, etc, pour les îles de la Madeleine.	70
Rapport sur la proclamation projetée déclarant qu'il sera prélevé la somme de £5,000 pour la construction du palais de justice à Québec et à Montréal. Proclamation.	72
Procès-verbaux du 30 avril. Rapport sur la pétition du juge Crawford, de Gaspé, demandant une augmentation de traitement.	75
Rapport sur la pétition de W. S. Moore au nom de divers pétitionnaires de lots réservés.	76
(Les noms ne sont pas mentionnés.)	
Rapport sur la lettre de George McBeath au sujet d'une erreur dans le compte des droits perçus.	76
Rapport sur la lettre du sous-secrétaire concernant les baux des réserves de la couronne et du clergé.	77
Procès-verbaux du 14 mai. L'annonce proposée au sujet des réserves de la couronne et du clergé est adoptée.	81
Procès-verbaux du 27 mai. Rapport sur la demande de George McBeath et de William Lindsay pour émoluments supplémentaires à raison de travail accompli après les heures de bureau à la douane de Saint-Jean.	82
Rapport sur la pétition de W. F. Scott concernant les baux des réserves de la couronne et du clergé.	84
Rapport sur le compte des dépenses de passage et transport de Campbell d'Angleterre à Québec.	84
Rapport sur la dépense du <i>papier terrier</i> .	86
Rapport sur les réclamations de M. Planté, l'inspecteur du domaine du roi.	86
Rapport sur la lettre d'Isaac Ogden concernant les lettres patentes pour terres achetées du gouvernement à une vente publique.	87
Rapport sur la réclamation de J. Lambly pour articles fournis au <i>Caldwell</i> .	87
Journal des délibérations du comité des terres, du 4 décembre 1806 au 30 avril.	89 à 96
Procès-verbaux sur le même sujet, 27 mai.	90 à 100
(Voir pour les noms mentionnés dans les deux derniers documents la liste alphabétique.)	
Dunn à Castlerough (n° 5). Envoie les relevés du commissaire du port du nombre des navires arrivés à Québec, ou qui en sont partis du	

16 juillet,
Québec.

1807.

10 octobre au 5 avril. (Le titre mais pas d'inscription pour le trimestre de janvier à avril, la navigation étant fermée. La première inscription pour le trimestre suivant est à la date du 29 avril, voir Q. 104, pp. 6a et b.) A la mort de Faunce il a nommé Lewis Foy à la position de commissaire du port; ses aptitudes. Page 101

Sous pli. Relevés. 101a à d

18 juillet,
Québec.

Dunn à Castlereagh (n^o 6). Envoie les ampliations des actes passés à la dernière session ainsi qu'une copie du journal du conseil. A réservé le bill pour autoriser l'association de personnes sous le nom de Société de Bienfaisance de Québec. Attire l'attention sur l'Acte pour empêcher la désertion des matelots, le renouvellement de l'Acte des étrangers avec modifications et l'Acte des pêcheries. 102

Sous pli. Liste des actes passés à la dernière session du parlement provincial. 104

Les statuts de la province. 108

(Le titre seul est mentionné, les statuts imprimés sont déjà aux archives).

Journaux du Conseil législatif. 109 à 258

NOMS DES PERSONNES QUI ONT DEMANDÉ DES TERRES, DANS CE VOLUME.

(Les chiffres qui suivent les noms indiquent les pages).

- B.—Bachelor, Abel, 29; Beckwith, Joshua, 19.
 C.—Cloutier, Joseph, 97.
 D.—Dessein, Michel, 97.
 E.—Elder, Joseph, 19.
 F.—Fraser, Dr. Simon, 94, 95.
 G.—Green, Benjamin, 89.
 H.—Hadley, Jacob, 29.
 Mc.—McGill, Hon. James, 98.
 M.—Maclean, A. M., 99, J. J., 99; Moffit, Jane, 98, William, 98; Moore, Harriet Harper, 96, Jane Harper, 96, Joanna Harper, 96, John Harper, 96, Louisa Harper, 96, William, 96, William Rowly, 96, William S., 95, 96.
 R.—Randall Robert, 19, 35; Roberts, Francis, 28; Robertson, Col. Daniel, 33, 92, 94, 95; Roy, François, 99.
 S.—Sawyer, Gardner, 29; St. Louis, Charles, 99.
 T.—Towner, Benjamin, 29; Tracey, Bela, 29.
 W.—Ward, Felix, 35; Wells, Chester, 29; Williams, Hon. Jenkin, 97, 99.

TOWNSHIPS.

- B.—Barnston, 19; Broome, 29.
 C.—Chatham, 33, 92, 93, 94.
 D.—Dunham, 28, 29.
 F.—Farnham, 97.
 H.—Ham, 98, 99; Hull, 19, 35.
 M.—Maddington, 99.
 S.—Suffolk, 90.
 T.—Templeton, 90.
 W.—Wendover, 35.

LE GOUVERNEUR INTÉRIMAIRE T. DUNN—1807.

Q. 104.

1807.
18 juillet,
Québec.

Dunn à Castlereagh (n° 10, la note dit que ce devrait être 7). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants à Québec en juin. Page 2

Sous pli. Prix courants. 3

24 juillet,
Québec.

Dunn à Castlereagh (n° 11, la note dit que ce devrait être 8). Envoie les relevés des commissaires du port du nombre des navires arrivés à Québec, ou qui en sont partis, du 5 avril au 5 courant. 6.

Sous pli. Relevés. 6 a à e.

24 juillet,
Québec.

Dunn à Castlereagh (n° 9). A préparé les copies des procès-verbaux relatifs au bail des forges Saint-Maurice, à la suite du renvoi au conseil du 10 juin 1806, et au rapport sur le sujet transmis à Windham dans la dépêche n° 20 du 5 novembre dernier. Ne peut exposer les motifs secrets de l'état non officiel envoyé à ce sujet. Le fief et la seigneurie de Saint-Maurice, y compris les forges, ont été à l'origine affermés à Conrad Gagy, en 1783, pour seize ans, au prix de £18 15ch. sterling, suivant la représentation du conseil. En 1787 le reste du terme du bail, avec les articles nécessaires pour poursuivre les travaux, ont été vendus par le shérif à Alexander Davison et John Lees, moyennant £2,300 courant. En juin 1793 le reste fut vendu par Alexander Davison à son frère George, David Monro et Mathew Bell, moyennant £1,500 courant. Ces derniers ont occupé les forges d'après le bail primitif, jusqu'à son expiration en 1799. En 1798 le bail a été étendu aux mêmes conditions jusqu'au 1er avril 1800, le rapport (en date du 13 avril 1798) recommandant en même temps qu'à l'expiration du bail prolongé la seigneurie, les forges, etc., devraient être affermées pour 99 ans au plus haut prix offert à l'enchère publique, mais la chose ne fut pas adoptée, et Milnes prolongea le terme jusqu'au 31 mars 1801. La Compagnie des Forges de Batiscan offrit £500 par année pour un, deux ou trois ans, et les locataires d'alors offrirent le même loyer, et même plus pour cinq années, si le bail devait être offert aux enchères publiques. Le 17 avril Monro et Bell offrirent £550, s'obligeant de livrer à l'expiration des cinq années, quand le bail prendrait fin, les bâtiments en bon état, ainsi que de nouveaux bâtiments ou des améliorations d'une valeur de £1,500. Le parti opposé offrit £600, et quand il fut informé que la dépense projetée de £1,500 était une offre volontaire il porta le loyer projeté à £800. Les deux partis désiraient soumettre leurs propositions par écrit, et Monro et Bell ayant offert de payer £50 de plus que toute somme que la compagnie de Batiscan pouvait offrir, le bail leur fut adjugé à £850. Ces détails sont mentionnés afin de montrer comment les partis rivaux ont été amenés à offrir des conditions aussi fortes. Avant l'expiration du bail, avis public fut donné que les forges seraient affermées pour un terme de 21 ans par encan public le 11 juin 1806, aux conditions mentionnées, l'une desquelles était que les nouveaux fermiers devaient payer aux anciens, une somme qui serait fixée, pour les biens meubles, laquelle n'excéderait pas £4,000. Avant la vente il (Dunn) demanda l'avis du conseil, s'il serait donné instruction à l'encanteur de ne pas vendre au-dessous d'un certain loyer, mais le conseil recommanda simplement que la vente fut remise du 11 juin au 1er octobre. Ce jour là il y avait un plus grand concours que d'habitude, mais le bail fut accordé à Monro et Bell, les plus hauts enchérisseurs, moyennant £60 par année. Ordre fut donné de préparer le bail, puis vint l'interposition du juge en chef Allcock, le renvoi au conseil et le rapport de ce dernier qu'il ne peut conseiller d'accorder le bail avant d'avoir reçu des instructions des ministres de Sa

1807.

Majesté. A reçu l'ordre de Sa Seigneurie de faire faire par le conseil un examen de tous les faits et de transmettre un rapport complet. La copie des représentations faites sur la matière par Monro et Bell est transmise avec les autres documents. Page 7

Sous pli. Sept documents, à savoir :—

A.—Copie du renvoi à un comité du conseil de la question du bail des forges Saint-Maurice, le 10 juin 1806.

B.—Copie du renvoi et rapports du 13 et du 17 décembre 1806.

C.—Copie de la cause préparée par le juge en chef Allcock.

D.—Copie de la première opinion du procureur et du solliciteur général, le 2 mars 1807.

E.—Copie de la deuxième opinion, le 14 mai 1807.

F.—Copie de la minute du conseil du 20 juin 1807 contenant les rapports du 5 et du 20 mai.

G.—Copie de la pétition de Monro et Bell, en date du 8 juillet 1807.

La liste qui précède se trouve à la page 14, les documents sont de la page 15 à la page 53. 14 à 53

25 juillet,
Québec.

Brock à Castlereagh. Transmet la correspondance échangée entre lui et le président relativement à la situation militaire de ce pays. Les procès-verbaux du conseil indiqueront l'insuffisance de la loi de milice pour aider à l'armée régulière, et le degré de confiance à placer dans la population. D'après ses propres observations, il peut assurer Sa Seigneurie que l'on pourrait instruire et rendre utile une armée respectable, si l'on donnait le moindre encouragement à l'esprit qui règne dans la classe des volontaires. Des armes pourraient être confiées à ces derniers, mais il serait dangereux de les distribuer à l'aveugle. Son opinion relativement au peu de valeur des constructions est conforme à celle des officiers du génie et de l'artillerie. A refusé de distribuer la solde et les provisions à la milice lorsqu'elle est convoquée, comme dans le cas actuel, par les provinces. Le fait qu'il y a une balance de £30,000 dans le coffre civil et la facilité avec laquelle on pourrait remédier à son erreur s'il en commettait une à ce sujet, l'a porté à se montrer aussi définitif. 54

Sous pli. Brock à Dunn (en date du 17 juillet). Ne peut songer aux nouvelles reques par la dernière malle, sans calculer les moyens de défense, s'il y a rupture entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Le dernier gouvernement a déjà adopté des mesures hostiles à la Grande-Bretagne, et le résultat de la discussion sur certains points sera de décider de la question de paix ou de guerre. Comme il est possible au moins que la guerre se produise, il croit de son devoir d'attirer l'attention sur la position militaire du pays. La milice armée actuellement et possédant quelque instruction n'excède pas le chiffre de 300, et l'on pourrait choisir facilement plusieurs milliers de personnes et en former des corps. Ces derniers, joints à ceux de la province voisine (Haut-Canada) et les troupes régulières, formeraient une armée qui, si elle ne pouvait arrêter effectivement l'ennemi, empêcherait au moins l'approche de Québec, et dans un climat comme celui-ci le délai est tout. Sans une armée de ce genre les réguliers ne pourraient quitter Québec et l'ennemi marcherait sans être molesté. Pendant que tous les journaux américains sont remplis de résolutions violentes et hostiles, et qu'il se forme des associations dans chaque ville pour attaquer les provinces, tout sujet loyal devrait venir de l'avant pour montrer son zèle. Des mesures de précaution ne peuvent qu'incommoder les particuliers, mais il a confiance que ces derniers sont prêts à faire des sacrifices pour une cause aussi sacrée. Un sujet de plus grande importance, qui ne peut être mis à plus tard, c'est celui des défenses de Québec, qu'il se propose de faire réparer avant la fin de l'année. 56

Procès-verbaux du Conseil du 22 juillet relativement aux propositions contenues dans la lettre précédente de Brock. 60

1807.

28 juillet,
Québec.

Brock à Dunn, 23 juillet. N'avait pas l'intention de s'occuper de politique. Son seul objet était de constater l'aide qu'il fallait à la division militaire. Est désappointé des renseignements envoyés dans la réponse à sa lettre, mais croit qu'un grand nombre offriront volontairement de servir, et actuellement même, plusieurs personnes sont prêtes à venir de l'avant et à s'enrôler dans les compagnies. Page 63

Dunn à Castlereagh (n° 10). Envoie copie du rapport du Conseil concernant les forges Saint-Maurice. 65

Sous pli. Rapport du conseil faisant connaître les circonstances se rattachant au bail. 66

Avis de la note (voir page 44). Le titre seul est mentionné ici. 73

28 juillet,
Québec.

Dunn à Castlereagh. Envoie la copie du bail des forges Saint-Maurice mentionné dans le rapport contenu dans la lettre n° 10 de cette date, mais qui n'a pas été préparé à temps pour l'y inclure. 74

Sous pli. Copie du bail. 75

Dunn à Castlereagh (n° 11). Transmet la copie des procès-verbaux du Conseil sur la représentation de Brock demandant de l'aide extraordinaire pour pouvoir mettre les fortifications de Québec en bon état de défense. 84

Sous pli. Rapport du conseil (en date du 25 juillet), que, sans renseignements définis au sujet de la probabilité d'une guerre, le conseil ne peut former de jugement sur les propositions de Brock. Le Conseil ne doute pas que si les circonstances l'exigent le conseil exécutif coopère avec Brock. En attendant il doit connaître les moyens qu'il possède en sa qualité de commandant des troupes pour engager des journaliers et des ouvriers dans le cas où les besoins du service l'exigent sans avoir l'approbation du gouvernement civil, et l'aide volontaire, comme Brock le suggère, lui sera cordialement donnée, et il n'y a pas de doute que le gouvernement exécutif accepte les offres de cette nature. 85

Le renvoi et les procès-verbaux du Conseil sur le sujet. 88 à 103

3 août,
Québec.

Dunn à Castlereagh (n° 12). Transmet les copies de documents concernant le procès intenté à feu William Grant pour des sommes qu'il a reconnues avoir à sa disposition provenant de lettres de change négociées pour le gouvernement en sa qualité d'adjoint de sir Thomas Mills, receveur général. Enumère les documents envoyés. Le procureur général rapportera naturellement les faits à l'agent de la Trésorerie 104

Sous pli. Le procureur général Sowell à Ryland, le 26 juin. A obtenu jugement au montant de £8,756 contre les représentants de feu William Grant pour balance due par lui sur lettres de change négociées en sa qualité d'adjoint du receveur général, mais la réclamation de l'amende sur l'obligation a été renvoyée, en sorte que le jugement est pour £10,000 de moins que ne le comportait la demande. N'est pas mécontent du jugement, cependant si l'on croit à propos d'en appeler, demande que la chose lui soit signifiée. 107

Ryland à Sewell, le 29 juin. On ne croit pas qu'il soit désirable d'appeler, mais comme Richardson, l'exécuteur de Grant, a présenté une pétition qu'il (Dunn) se propose d'envoyer aux lords de la Trésorerie par l'entremise du secrétaire d'Etat, demande qu'il (Sewell) dresse un état spécial de la cause pour le transmettre avec la pétition. 109

Etat préparé par Sewell ainsi que demandé dans la lettre qui précède. 110

Pétition de Richardson, exécuteur de Grant. 119

3 août,
Québec.

Dunn à Castlereagh (n° 13). A lancé une proclamation nommant certains juges de paix, pour faire prêter le serment exigé des officiers réformés. Envoie la liste de ces derniers ainsi que des officiers qui ont donné leurs noms au secrétaire du gouvernement. 125

Sous pli. Liste des juges de paix, 126 ; français, 128. 126, 128

1807.

Relevé des officiers réformés qui ont présenté leurs réclamations au secrétaire du gouverneur.

Page 129a

Règlements adoptés par le payeur général, en anglais 130, en français 135.

130, 135

5 août,
Québec.

Dunn à Castlereagh (détachée). Attire l'attention sur la lettre de Brock au sujet de la milice et du renforcement projeté des fortifications de Québec. Sa surprise d'apprendre de Brock, qu'après un travail constant depuis nombre d'années, ces fortifications se trouvent dans un état tel qu'on ne peut les défendre. L'impopularité qu'entraînera la convocation de la milice pour travailler aux fortifications, cependant bien dirigée la milice non seulement résistera effectivement aux tentatives hostiles, mais contribuera d'une manière importante aux opérations offensives. La milice a montré une forte aversion d'être réunie en 1795; la chose a été rapportée à Brock pour le mettre sur ses gardes, en même temps qu'il lui était demandé s'il soutiendrait le gouvernement pour mettre à exécution les mesures commandées. L'a également informé que la milice, une fois incorporée, avait droit d'après la loi à la même solde et aux mêmes allocations que les troupes du roi, et que le gouvernement civil n'avait pas de fonds à sa disposition pour cette fin. Brock n'a tenu aucun compte de cette dernière considération, mais croyant à une aversion possible pour la milice de faire le service spécial projeté, il a paru abandonner l'idée d'obtenir de l'aide de la milice, acceptant comme chose réglée que la population irait plutôt grossir le nombre des ennemis. En conséquence le conseil a expliqué que la convocation d'un certain nombre des miliciens n'exciterait pas un esprit de résistance général, mais que, dans quelques cas simplement, il pourrait y avoir des retardataires. Cite et commente la clause de l'Acte de la milice qui autorise de convoquer 1,200 hommes seulement, et qu'il n'a pas de renseignements pour le justifier de dépasser ce chiffre. Quant il aura reçu des colonels de milice des réponses à sa circulaire il donnera les ordres nécessaires pour faire exercer 1,200 hommes, tel que pourvu par l'article 40 de l'acte.

140

6 août.

Castlereagh à Prescott. Dans les circonstances actuelles, c'est l'intention de Sa Majesté d'envoyer un officier pour le remplacer (Prescott) au gouvernement des provinces de l'Amérique du Nord. Espère qu'il comprendra la nécessité de faire un arrangement qui pourra lui faire perdre ses émoluments.

147

20 août,
Québec.

Brock à Castlereagh. A reçu la circulaire de discontinuer le louage de cantines au bénéfice des officiers ayant le commandement militaire. La chose ne se pratique pas ici.

148

24 août,
Québec.

Dunn au même (n^o 14). Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants.

149

Sous pli. Prix courants.

150

27 août.

Note de sir J. H. Craig. En lisant la correspondance de Québec il n'a observé que bien peu de questions sur lesquelles il a besoin d'instructions particulières. Il préfère attendre qu'il ait une connaissance plus parfaite de sa situation, afin de soumettre son opinion au ministère. Les seuls points sur lesquels il désirerait avoir des instructions sont ceux concernant la situation précaire des Etats-Unis, car une crise pourrait se produire avant qu'il ait pu se mettre en communication avec Sa Majesté. Le peu de probabilité que l'on puisse offrir une résistance effective à tout autre endroit qu'à Québec dans le cas d'une attaque contre la province. Même là, Castlereagh paraît douter de l'a-propos d'une résistance prolongée. Serait heureux d'avoir des instructions sur le sujet. Approuvera-t-on la levée de compagnies indépendantes? Est au fait de l'insuffisance de la milice constatée pendant la dernière guerre; l'on pourrait donner de la valeur sous le rapport du nombre aux compagnies

1807.

qu'il propose, mais il faudra l'expérience pour dire ce que vaudront leurs services. Jusqu'à quel point devra-t-il poursuivre l'achèvement des défenses de Québec. S'il a une plus grande latitude que ce n'est l'habitude sous ce rapport, il peut promettre qu'il observera la plus rigoureuse économie, se bornant à faire ce qui sera nécessaire. Sa position à l'égard du lieutenant-gouverneur du Haut-Canada; jusqu'à quel point ce dernier devrait-être sous son contrôle (de Craig). Page 153

Deuxième note non datée. Concernant le contrôle de la division des Indiens, lequel est confié au lieutenant-gouverneur du Haut-Canada. Les rapports avec ces gens ne devraient-ils pas être considérés plutôt militaires que civils, et dirigés comme partie d'un système uniforme. L'importance de la question dans certaines éventualités. 158

31 août,
Downing
Street.

Castlereagh à Craig (n° 1). Envoie commission le nommant capitaine général et gouverneur en chef du Haut et du Bas-Canada, avec instructions. 159

31 août,
Downing
Street.

Le même au même (n° 2). A même les £6,000 pour le soutien du gouverneur général et du lieutenant-gouverneur du Bas-Canada il (Craig) recevra £4,500, ce qui laissera £1,500 au lieutenant-gouverneur. Alexander Forbes sera le lieutenant-gouverneur de Gaspé. 160

— août,
Downing
Street.

Le même au même (secrète). Il a été nommé dans les circonstances actuelles gouverneur général et commandant des forces dans l'Amérique du Nord. C'est l'espoir que, par une administration ferme et modérée, il engagera les Etats-Unis à garder la paix et il devra faire tout ce qu'il pourra avec honneur pour empêcher une rupture. Si l'espoir est déçu il adoptera des mesures rigoureuses pour amener les Etats-Unis à la raison. Les mesures à adopter et les points à sauvegarder. 161

5 septembre,
Downing
Street.

Castlereagh à Craig (n° 3). L'économie effectuée pendant l'absence de Milnes sur le traitement du lieutenant gouverneur lui sera accordée au taux de £1,000 par année, depuis le 5 janvier 1805 jusqu'à la date de son arrivée (de Craig). 168

15 septembre,
Québec.

Dunn à Castlereagh (n° 15). Transmet d'autres procès-verbaux du Conseil concernant la convocation de la milice. Demande qu'on s'occupe du procès-verbal. Sommaire de la correspondance avec Brock sur le sujet dont copie est ci-jointe. Les raisons pour avoir fait la discussion par lettre plutôt que verbalement; de cette façon les raisons des deux côtés seront enregistrées. Sur l'assurance que Brock donnerait des armes il a convoqué la milice pour une revue générale, et il a enjoint qu'un cinquième fut prêt pour le service actif. La conduite des miliciens, sauf quelques exceptions, a mérité les plus grandes louanges, et il espère que Sa Majesté donnera quelque marque de son approbation, car rien ne serait aussi flatteur pour les sujets canadiens de Sa Majesté. N'a encore eu vent d'aucune disposition hostile de la part des Etats-Unis, en sorte qu'il n'a pas donné ce motif pour convoquer la milice, ce qui eut été un nouveau stimulant au zèle et à l'énergie des Canadiens. Insiste cependant pour que l'on réunisse promptement les commandements civil et militaire; autrement, on laissera échapper le moment le plus favorable d'appliquer la loi de milice, Fera les plus grands efforts pour affermir les dispositions de loyauté actuelles. C'est pourquoi il a spécialement convoqué les membres du conseil exécutif pour le 25 courant, afin d'examiner les meilleurs moyens à adopter et décider quelle dépense il sera à propos de faire pour incorporer et donner l'instruction militaire à une certaine partie de la milice. Dans un post-criptum en date du 16, il est dit que par une dépêche venant de l'amiral Berkeley, la guerre paraît inévitable. (Copie de cette dépêche se trouve dans C. 676, p. 19.) 169

Sous pli. Rapport du conseil exécutif en date du 12 août 1807, sur les allégations et représentations du colonel Brook, dans sa lettre du 17 juillet. (Voir pour les procès-verbaux antérieurs du conseil sur cette

1807.

lettre à la réunion du 25 juillet, la page 85.) Les procès-verbaux contiennent la lettre aux colonels de milice et les réponses des copies de la correspondance avec Brock, les observations faites par Dunn au conseil sur le même sujet, etc (p. 176); continuation du procès-verbal du 19 août (p. 190), concernant l'à-propos d'exportation de la poudre à canon et d'abroger certaines parties de l'acte réglementant le commerce avec les États-Unis. Pages 176, 190

Dunn à Brock, 18 août. A combien de miliciens peut-il fournir des armes? 199

Brock à Dunn, le 18 août. Il sera distribué 5,000 fusils des magasins du roi aussitôt qu'il aura reçu l'information que ce nombre de miliciens, ou aucune partie de ce nombre, sera incorporé. Un grand nombre d'armes ont été distribuées précédemment, 1,200 dès 1801 et 1804, et il suppose que ces dernières ont été sûrement placées. Il est désirable qu'il soit pris des mesures pour faire remettre les armes distribuées quand on croira la chose nécessaire. 200

Ordre du 20 août 1807 convoquant la milice pour la passer en revue. 201

Ordre du 9 septembre au même effet, 202; en français, 204. 202, 204
Dunn à Castlereagh. Envoie la copie attestée des taux du change et les prix courants à Québec en août. 206

30 septembre,
Québec.

Sous pli. Prix courants. 207

3 octobre,
Québec.

Dunn à Castlereagh (n° 16). A, conformément aux instructions, émis des mandats pour le paiement des sommes dues à Sewell et Williams. A chargé une commission d'examiner les progrès faits par Grece dans la culture du chanvre; enverra son rapport. Les comptes seront examinés; libéralité avec laquelle Grece a été traité. Réflexions sur le rapport disant que le bail des forges de Saint-Maurice aurait pu être vendu pour £1,500 ou £2,000 par année. Le public doit être félicité de ce que le complot de payer la dernière somme ait échoué. Envoie l'acte de société et décrit le caractère de chaque associé individuellement, avec ses moyens pécuniaires. 210

Inclus. Acte notarié de société (en français) dont il est question dans la lettre, avec les conditions d'association. 218, 234

3 octobre,
Québec.

Dunn à Castlereagh (détachée). Le remercie de sa libéralité à l'égard de son traitement de juge; aurait donné sa démission si ce n'eût été de lourdes pertes d'argent, qui feraient d'une diminution de son revenu un sérieux désavantage pour sa famille. La baisse de ses actions dans les usines de Batiscan a aussi réduit ses moyens, mais il prendrait immédiatement sa retraite si la moitié de sa pension devait être, après sa mort, continuée à madame Dunn. Recommande George Hawdon pour la place vacante de commissaire garde-magasin du département des affaires indiennes. 235

10 octobre,
Downing
Street.

Castlereagh à Craig (n° 4). Transmet extrait de lettre de Cottrel, secrétaire du Conseil privé, portant que l'acte à l'effet d'autoriser Jacques LaCombe à bâtir un pont sur la rivière l'Assomption n'a pas été soumis à Sa Majesté. Vingt-quatre actes (dont les titres sont au long) ne paraissent susceptibles d'aucune objection. 238

14 octobre,
Québec.

Dunn à Castlereagh (n° 17). Dépêches reçues. Consultera les juges et les jurisconsultes sur la nécessité d'obtenir des dispositions législatives pour que, dans la province, les terres répondent du paiement des dettes mobilières. Cela, cependant, a été de coutume en Bas-Canada. A envoyé à Brock extrait de dépêche disant que c'était l'intention d'envoyer un gouverneur général. 244

GOUVERNEUR INTÉRIMAIRE T. DUNN—1807.

Q. 105.

1807.
16 octobre,
Québec.

Dunn à Castlereah (n° 18). Transmet copie des procès-verbaux du conseil exécutif relativement aux affaires d'Etat à partir du 13 mai, et au sujet des terres de la couronne depuis le 27 mai jusqu'au 25 septembre dans les deux cas.	Page 2
Procès-verbaux, 20 juin. Cas soumis au conseil relativement au bail des forges de Saint-Maurice.	2
Opinion du procureur et solliciteur général.	7
Rapport de comité au même sujet, soumettant cette opinion aux juriconsultes.	10
Le 27 mai le conseil décida qu'il ne pouvait pas recommander d'accorder le bail avant que de nouvelles instructions eussent été reçues des ministres de Sa Majesté, ce qui fut agréé.	11
Mémoire du greffier du conseil exécutif concernant ses émoluments.	12
Rapport à ce sujet.	14
Rapport sur une pétition de l'inspecteur des domaines du roi demandant une augmentation d'appointements.	18
Rapport sur la pétition de W. Barnard et de C. Gee au sujet de réserves de la couronne et du clergé.	19
Rapport sur pétition du capitaine Cheshire, du 49 ^e régiment, demandant à être relevé d'une peine pécuniaire.	20
Autre rapport sur lettres patentes d'Ogden pour des terres.	20
Procès-verbaux, 20 juillet. Rapport sur la pétition commune de Louis Dunière et Peter Brabant, au sujet des "lods et ventes" qu'ils doivent à la couronne.	21
Autre document concernant lettres patentes d'Ogden pour des terrains, avec correspondance.	22 à 28
Arrêté rendu en conseil au sujet de l'école de pilotes de Québec.	28
Rapport sur la pétition de G. Chapman, commis du marché, à Québec, demandant un salaire.	29
Relevé des déboursés faits par l'école de pilotes de Québec.	29
Concernant communication de Brock, en date du 17 juillet, au sujet de possibilités de guerre. (Pour correspondance, etc., voir Q. 104, pages 56 à 63.)	31
Procès-verbaux, 22 juillet. Encore au sujet de Brock et de préparatifs de guerre.	37
Autres procès-verbaux au même sujet.	37 à 58
Autre rapport, en date du 25 juillet, sur les forges de Saint-Maurice.	59
Rapport sur la réclamation de Campbell relativement à la culture du chanvre.	65
Ordonnance à l'effet de réglementer la livraison de la poudre appartenant à des particuliers et qui a été logée par eux dans les poudrières de Sa Majesté.	66
Rapport concernant la convocation d'une partie de la milice (70).	70, 74
Correspondance avec Brock (74).	70, 74
Procès-verbaux, 18 septembre. Jacques Delezenne emprisonné pour intrigues criminelles.	76
Procès-verbaux, 19 septembre. C. Baptiste Bouc traduit devant le conseil, et, le 25, mis en prison sous la même prévention.	77
Procès-verbaux, 25 septembre. Rapport sur la pétition de Foy, commissaire du port, demandant une aide.	78
Rapport sur la demande de la permission d'acheter dans Wendover faite par F. Ward.	78

1807.

Rapport sur le rapport de Penoyer au sujet du tracé d'un chemin.

Page 79

Rapport sur les progrès faits par Grece dans la culture du chanvre, avec procès-verbaux. 80 à 86

Procès-verbaux relatifs aux terres de la couronne. 87 à 95

16 octobre,
Québec.

Dunn à Castlereagh (n° 19). Envoie états—fournis par le commissaire du port—des navires déclarés et acquittés à Québec, entre le 5 juillet et le 10 courant. 97

Inclus : Etats. 98 à 102

DEMANDES DE TERRES, DANS CE VOLUME.

(Les chiffres à la suite des noms indiquent les pages.)

B.—Banct, Oliver, jeune, 95 ; Barnard, Wm., 19.

F.—Fingland, Thomas, 95.

G.—Gee, Christopher, 19 ; Green, Benjamin, 95.

H.—Hibbard, Benjamin Doolittle, 95.

L.—Laforce, Pierré, 90.

Mc.—McGill, James, 89, 90.

S.—Sévigny, Etienne, 93.

W.—Ward, Félix, 78.

TOWNSHIPS.

H.—Hamilton, 91, 92, 94.

M.—Melbourne, 93.

S.—Stanfold, 91 ; Staustead, 91.

W.—Wendover, 78.

GOUVERNEUR CRAIG ET DIVERS,

Q. 106—1.

1807.
6 janvier,
Horse Guards.

Gordon à Shee. Par ordre du commandant en chef, transmet pétition du colonel Bowes demandant d'être indemnisé de la forte dépense qu'il a été obligé de faire lorsqu'il a exercé le commandement après la mort de Hunter, avec recommandation à Windham de l'accueillir favorablement. Page 32

Inclus : Pétition du colonel Bowes. 3310 janvier,
Trésorerie.

La Trésorerie (Geo. Harrison) à Cockburn. Inclut lettre de la Trésorerie en réponse à celle du ministre de la guerre, au sujet d'une pétition de Mme LaCorne Saint-Luc demandant une pension. 36

Inclus : Lettre en question du ministre de la guerre, portant que comme il n'a pas été transmis de documents pour établir que le mari de Mme Lacorne Saint-Luc avait été colonel de plusieurs tribus de sauvages, il ne sache pas qu'elle ait de juste titre à une pension. 3731 janvier,
Chatham.

Chevalier de la Garde à Cockburn. A cause de sa position de gêne, il a été forcé d'accepter une place de professeur d'allemand. Demande que la quantité de terre qu'il doit recevoir soit fixée. 38

31 janvier,
Québec.

Allcock à Adam Gordon. Présente Bouchette et demande qu'il lui soit ménagé une entrevue avec Shee au sujet de son traitement. 39

1er février,
Québec.

Le même au même. Les papiers concernant la créance de Sewell ont été envoyés il y a quelque temps. Sewell a souffert du retard. Espère qu'il viendra un ordre de le payer. 40

6 février,
Londres.

Le duc de Kent à Shee. Transmet quatre documents de la part de Black, 1, sa demande ; 2, une courte récapitulation des principaux points de son affaire ; 3, note du lieutenant-colonel Vesey, alors secré-

1807.

taire de Son Altesse Royale; 4, assurance du roi que Portland avait approuvé et ratifié ce qu'il (le duc de Kent) avait recommandé pour Black. Soutient énergiquement les réclamations de Black, qu'il estime beaucoup, et regarde sa position de gêne comme presque une honte pour le gouvernement. Le salaire pour la place de surveillant des chantiers de construction navale et mesureur de bois ne serait pas à la charge de l'Etat.

Page 41

Inclus: Pétition de Black demandant la place de surveillant des chantiers de construction navale, etc. 43

"Lettre explicative de ma pétition (de Black) et de ma position actuelle." Expose ses services, etc. Le document est adressé au général Wetherall. 45

Copie de la lettre du lieutenant-colonel Vesey. 50

Copie de la réponse du roi à Vesey—que Portland a donné des instructions qui ne peuvent manquer de profiter à Black. 53

(Les deux dernières lettres portent la date de 1798.)

10 février,
Londres.

Recommandation de de Salaberry, par le duc de Kent, pour succéder à Duchesnay en qualité de membre des conseils législatif et exécutif. 58

Expose ses services.
Pétition des marchands faisant des affaires avec le Canada, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de rendre les terres responsables des dettes mobilières. 51

11 février,
Londres.

Une seconde pétition, en date du 12, dit que les lois touchant la responsabilité des terres pour le paiement des dettes mobilières ne sont pas les mêmes dans les deux provinces. En Bas-Canada, la loi française, encore en vigueur, assujétit la propriété foncière au paiement des dettes mobilières après que les biens meubles sont épuisés; mais il est difficile de l'appliquer. En Haut-Canada il y a tant de doutes que plusieurs causes sont pendantes; et si les tribunaux déclaraient la propriété foncière exempte, cela ruinerait le crédit jusqu'ici accordé, à l'incalculable perte, et de la mère-patrie et de la colonie. La pétition demande qu'il soit passé une loi pour que la propriété foncière réponde des dettes mobilières, etc. 54

20 février,
Londres.

Black à Gordon. Sir George Shee l'a renvoyé à lui pour mettre la question de ses droits aux deux îles (l'île Ronde et l'île Degrasse, vis-à-vis de Sorel) en bonne voie de solution—ces îles lui ayant été concédées il y a 8 ans. La Grande île est située dans la partie inférieure du lac Ontario entre Kingston et l'île Carleton, et pour celle-là les lettres patentes doivent venir de Gore, gouverneur du Haut-Canada. Comment une autre île a été concédée à une autre personne qui n'avait pas rendu de services. S'il était désigné pour surveiller les chantiers de construction navale de Sa Majesté, mesurer le bois, etc., il en résulterait une économie de £5,000 par année. Demande les trois îles et l'emploi en question. 60

Inclus: Liste de documents (64), les documents eux-mêmes (65 à 78). 64 à 78

Procès de David McLane, accusé de haute trahison, à Québec, 7 juillet 1797. (Le procès, les témoignages, etc., sont au long). 79 à 320

dans Q. 106-2

20 octobre,
Québec.

Craig à Castlereagh. Envoie demande de papeterie pour les départements civils du Bas-Canada. 2

Inclus. Demande. 3

9 novembre,
Québec.

Craig à Castlereagh (n° 1). Comme il était malade lorsque la malle a été faite pour la flotte, le 26 du mois dernier, il n'a pu écrire qu'une note personnelle pour annoncer son arrivée. Est maintenant mieux. A débarqué le 18, mais ne put prêter les serments que le 24, et encore fût-ce dans sa chambre à coucher. Aurait préféré une cérémonie plus solen-

1807.

nelle, n'eût été le risque possible de déranger les affaires publiques. L'appel d'effectif de la milice, appelé revue, a eu lieu, et il a eu l'assurance qu'à l'exception de quelques-uns tous les hommes étaient dans de louables dispositions; ne peut encore juger lui-même jusqu'à quel point les premiers peuvent déprécier la valeur des autres. Il n'a pas été dressé d'états du nombre de ceux qui se sont présentés; le 5e, qui a reçu ordre de se tenir prêt, compte près de 7,500 hommes, ce qui porte le total à environ 37,000. L'ordre n'a pas été donné d'appeler le 5e sous les drapeaux; il ne paraît pas possible de mettre la mesure à exécution, cet automne, avec le moindre espoir de profit pour ce qui serait de rendre les hommes plus utiles qu'ils ne le seraient au printemps; leur convocation en ce moment entraînerait une forte dépense et causerait probablement du mécontentement. Connaît peu le sujet, mais il lui paraît être plein de difficultés. En attendant, demande un approvisionnement de choses nécessaires; la quantité de fusils disponibles est d'environ 7,000; il en faudrait considérablement plus; le Haut-Canada en a récemment reçu 4 ou 5,000 de cette province, qui ne saurait s'en passer. Il en faudrait 7,000 de plus pour les deux provinces. Il n'y a pas de fourniments, et sans fourniments il n'est pas de corps de milice d'élite qui puisse faire un service effectif. Le Haut-Canada est probablement dans la même position, il faudrait au moins 10,000 fourniments. Autres effets d'équipement mentionnés. A vu avec plaisir, en arrivant, que Brock n'avait pas hésité à ordonner l'achèvement d'un mur autour du précipice qui sépare la haute-ville de la basse-ville. Avant que ne revienne la saison des travaux il pourra voir ce qu'il faut et en fera rapport. La considération et estime en lesquelles Dunn est tenu, surtout par Brock, qui parle de lui en termes fort élogieux. Pense que dans l'affaire du bail des forges de Saint-Maurice la conduite de Dunn est inattaquable. Il n'est pas surpris qu'à son âge (77 ans) il n'ait pas, dans sa dernière dépêche, exposé sa cause sous le meilleur jour. Il est vrai que des aventuriers étaient convenus d'offrir £1,500 à £2,000, mais ils ont abandonné le projet et ne se sont pas montrés à l'encan. Manière honorable dont Brock a exercé le commandement militaire; son désaccord avec Dunn a été un sujet de regret pour les deux, et il les a trouvés dans les meilleurs termes l'un avec l'autre. Este a présenté son *mandamus* comme commissaire de port; regrette le désappointement de Foy, qui est un homme de mérite et dont on a été content. A reçu avis de la nomination de Forbes à la charge de lieutenant-gouverneur de Gaspé. Fargues ayant refusé la place de commissaire garde-magasin au département des affaires indiennes, il a nommé Hawdon, qui est dans le bureau du secrétaire depuis sept ans et qui a les aptitudes voulues pour l'emploi en question. A annoncé son arrivée au ministre de Sa Majesté aux Etats-Unis, mais n'a pas encore eu de ses nouvelles, ni de celles du lieutenant-gouverneur du Haut-Canada. Page 5

10 novembre;
Québec.

Le même au même (n° 2). Envoie demande d'un approvisionnement de marchandises pour les sauvages. 13

Inclus. Demande. 14

10 novembre,
Québec.

Craig à Castlereagh (n° 3). Envoie demande de papeterie pour le département des affaires indiennes. 16

Inclus. Demande. 17

10 novembre,
Québec.

Craig à Castlereagh (n° 4). Envoie copie certifiée des taux du change et des prix courants, à Québec, pour octobre. 19

Inclus. Prix courants. 20

17 novembre,
Québec.

Craig à Castlereagh (n° 5). Transmet pétition de madame Le Maistre, veuve de feu le lieutenant-gouverneur de Gaspé. Elle est dans la dépendance absolue d'une mère âgée, veuve du lieutenant-gouverneur Cramahé, et de deux filles mariées à des officiers de l'armée. Recommande de lui faire une pension suffisante. (Mme Cramahé a reçu une pension de £150,

1807.

dont le brevet porte qu'elle lui est donnée "en sa qualité de veuve de feu Hector Theophilus Cramahé, lieutenant-gouverneur de Détroit, conformément à un ordre des lords de la Trésorerie, signifié par la lettre de M. le secrétaire Rose, en date du 31 mai 1790." Cramahé prêta le serment d'office le 12 octobre 1785, mais, autant qu'il peut être constaté, n'est jamais entré dans l'exercice de ses fonctions de gouverneur de Détroit. Le dernier mandat pour son traitement porte la date du 1er mai 1787.

Page 23

Inclus. Pétition de madame LeMaistre. 2514 décembre,
Québec.Craig à Castlereagh (n^o 6). Envoie copie certifiée des taux du change et prix courants, à Québec, pour novembre. 27*Inclus.* Prix courants. 28

GOUVERNEUR CRAIG ET DIVERS—1807.

Q. 106-2

1807.

(La première partie—de la page 292 à la page 320—contient la fin du procès de McLane.)

7 mars,
Lincoln's Inn.

Le procureur et solliciteur général à Windham. Ne peut recommander présentement au parlement de passer une loi pour que la propriété foncière réponde des dettes mobilières. Dans le cas ou une pareille législation serait nécessaire, il faudrait demander aux législatures provinciales d'adopter les mesures les plus propres au but en vue. Page 321

9 mars,
Québec.

Sir John Johnson à Windham. Transmet correspondance échangée avec le président Dunn au sujet de la nomination qu'il recommande pour remplir la vacance causée par la mort de Lees, garde-magasin général du département des affaires indiennes. 324

Inclus. Sir John à Dunn, 7 mars. Recommande son fils pour succéder à Lees, et Patrick Langan pour l'emploi de secrétaire du département des affaires indiennes. S'il y a des objections à ce que son fils soit nommé recommande que Langan soit commissaire garde-magasin. 327

Dunn à sir John, 8 mars. Il a nommé son gendre, Fargues, à l'emploi vacant. 330

14 mars,
Trésorerie.

Trésorerie (Harrison) à Cockburn. Transmet autres documents concernant pension à la veuve de LaCorne Saint-Luc. 332

Inclus : A. Lennox au ministre de la guerre, 19 février, avec la commission de LaCorne Saint-Luc. 333

Le ministre de la guerre à Harrison, 5 mars. A reçu commission, etc., mais comme il n'a pas été informé de la mort, etc., de LaCorne, ne peut décider de la réclamation de la veuve. 334

16 mars,
Cockglade.

Milnes à Shee (confidentielle). A reçu correspondance relative aux réclamations de Black. Ce dernier avait eu la concession du township de Dorset, s'élevant à 53,000 acres de terre, qu'il a vendues, croit-on, pour une somme considérable; mais il a été malheureux en affaires. A toujours compris qu'il était satisfait de sa rémunération, mais si le besoin dans lequel il se trouve actuellement, etc., pouvait lui faire obtenir quelque chose de plus, n'a qu'une chose à ajouter : c'est que ses services ont été de la première importance. Les choses indiquées dans la pétition de Black sont toutes dans la division territoriale militaire, y compris la seigneurie de Sorel. Pour ce qui est de la position de feu M. Duchesnay, le duc de Kent a été mal informé, vu qu'il n'était que membre honoraire du conseil. Composition du conseil; importance du choix de ses membres, vu que c'est le tribunal en dernier ressort dans la province. La position particulière qu'il occupe à l'égard de la recommandation pour la charge de lieutenant-gouverneur de Gaspé. Les raisons

1807.

pour lesquelles il a recommandé Forbes. Les influences sous lesquelles il (Milnes) a agi à Québec. Page 335

Inclus. Extrait des instructions du roi pour ce qui est de remplir les vacances dans les conseils. 342

Milnes à Camden, 18 février 1805. Annonce la mort de LeMaistre, lieutenant-gouverneur de Gaspé, de la maladie duquel les affaires ont souffert, et recommande pour son successeur Alexander Forbes, des capacités duquel il peut répondre. 343

17 mars,
Chatham.

De la Garde à Cockburn. Concernant sa demande d'être informé du nombre d'acres de terre auxquelles sa concession lui donne droit. 345

18 mars,
Downing
Street.

Substance d'une lettre de Windham à Milnes. Portant qu'il ne peut entretenir aucun espoir d'une allocation rétroactive, ni d'un supplément de traitement pour l'avenir, dans le cas où il retournerait au Canada. 347

19 mars,
Londres.

Black à Gordon. Dans le cas où quelque partie de ses réclamations ne serait pas clairement comprise, l'expliquera à fond avec plaisir. (Les points à rendre clairs sont exposés en détail.) 348

20 mars,
Londres.

Le même au même. Demande avec instance que son affaire ne soit pas renvoyée aux opinions discordantes et jalousies qui existent généralement entre les gouverneurs et les commandants des forces militaires, attendu que c'est là la principale cause pour laquelle les gracieuses intentions de Sa Majesté n'ont pas été mises à exécution longtemps avant aujourd'hui. 350

Inclus. Extrait de lettre de Portland à Prescott, 1er août 1798, l'autorisant à faire une concession de terre à Black suivant ses services. 351

11 avril.

L'abbé Calonne (en français). Demande que la permission d'aller au Canada, à lui accordée au commencement d'août, mais dont il ne pouvait pas profiter avant le printemps, soit renouvelée. A envoyé tous ses effets au Canada, et comme le navire à bord duquel il a pris passage doit faire voile le 15, demande une prompt réponse. 352

Inclus. L'abbé Calonne à lord Castlereagh (en français). Le marquis de Hertford avait promis de parler pour lui. Son frère est connu de Portland, et il lui a été concédé des terres dans l'Île du Prince-Edouard. Demande renouvellement de permission d'aller au Canada pour y finir ses jours, l'évêque catholique l'ayant invité à se rendre là, où l'on suppose qu'il pourrait être utile. Milnes s'opposait à ce qu'il y allât, mais Windham, tout bien considéré, a jugé bon d'accorder la permission. Autres considérations à l'appui de sa demande. 353

Calonne à Hertford, 7 avril (en français). Lui demande d'user de son influence auprès de Castlereagh pour qu'il obtienne la permission d'aller au Canada et continuer de toucher son allocation. 356

13 avril,
Horse Guards.

Gordon à Cooke. Par ordre du commandant en chef, transmet, pour être soumise à Castlereagh et bien accueillie, une seconde pétition du colonel Bowes au sujet de sa prétention d'être indemnisé du surcroît de dépense et de responsabilité qui lui a incombé pendant qu'il a eu le commandement des troupes dans les deux Canadas. 359

Inclus. Bowes à Gordon, 12 avril. Envoie une seconde pétition, vu que le 1er bataillon du 6e régiment, qu'il commande, a reçu ordre d'embarquer. 360

Pétition. (Introduction seulement; le reste de la pétition—répétition de la première—se trouve dans Q. 106-1, page 33.) 361

14 avril,
Londres.

Thomas Edouard Brown à Castlereagh. Deux jeunes chefs des Iroquois du village du Lac des Deux-Montagnes, et le fils d'un chef de Lorette, sont arrivés pour présenter une pétition demandant des terres qui appartenaient autrefois à ces villages. Il n'ont consulté personne au sujet de cette demande, et sont venus à l'adresse d'un de ses amis de Liverpool, qui les lui a envoyés. Ils manquent de tout et regardent le roi comme leur père et le protecteur de leurs tribus. Le jeune homme de Lorette est personnellement connu du duc de Kent. 363

1807.

16 avril,
Londres.

Note au sujet de trois Iroquois qui sont arrivés pour réclamer des terres au Lac des Deux Montagnes et à Lorette. Ils n'ont ni argent ni vêtements. Leurs seules lettres de créance consistent en un document censé être le résultat d'une assemblée de chefs. Page 362

17 avril,
Londres.

Brown à Cooke. A fait comprendre aux sauvages que le seul moyen de leur faire rendre justice est de renvoyer l'affaire au gouvernement exécutif du Canada. Si le roi avait le pouvoir d'accéder à leur demande, les terres, croyait-il, ne seraient concédées que pour être subdivisées de façon à ce que chaque famille eut son lot distinct, incessible pendant un certain temps à être fixé. Cela éloignerait les vagabonds, et s'il n'y avait pas moyen de vendre pour de la boisson, cela tendrait à améliorer leurs mœurs aussi bien que leurs habitudes de travail. Si les terres réclamées ne pouvaient pas leur être données, à cause de concessions antérieures, on pourrait leur en donner d'autres ailleurs, aux mêmes conditions. Les sauvages parurent contents de ces explications, et dirent que les villages en seraient satisfaits. Ces sauvages sont autorisés à agir pour les autres, et lui ont demandé de proposer au gouvernement de Sa Majesté n'importe quelle chose qui pût servir l'intérêt général de leurs tribus. Ils sont accoutumés à la culture du sol, et si les terres en question leur étaient rendues, ils n'auraient besoin que d'une aide insignifiante, tandis que si on leur donnait des terrains vierges il leur faudrait la même aide qu'aux colons européens. 366

Exposé de leur affaire par les sauvages. 369

Milnes à Gordon. Demande que l'assemblée soit différée jusqu'à ce qu'il puisse consulter des notes. 371

18 avril,
Londres.

Neville à Stewart. Le rapport de Mann sur les défenses de Québec a été soumis, avec les plans, à une commission du génie royal, et transmis à Camden, avec une lettre de Chatham, le 5 juillet 1805. 372

28 avril,
Horse Guards.

Gordon à Cook. Par ordre du commandant en chef, transmet documents relatifs au Canada. 373

Inclus: Lettre de Mathews au colonel Gordon, en date du 25 avril. 1807. Envoie extrait d'une lettre de Québec, venant d'un homme bien renseigné et qui connaît bien la population. Pourquoi serait-il maintenant publié des journaux français pour la première fois depuis la conquête, après 40 ans d'assimilation? Le père du deLéry mentionné dans la lettre est un vieux militaire français, et fait partie depuis plusieurs années du Conseil législatif, où il s'est toujours conduit comme il faut. Son fils aîné a servi en France et occupé un emploi auprès de la personne de Louis. La famille Perrault a toujours été favorisée par le gouvernement, ainsi que les avocats dont il est question, mais il y a longtemps qu'ils ont montré leurs vraies couleurs. A vu un grand nombre des plus respectables négociants, qui avouent la croissante défection, poussée même jusqu'à l'insolence, des Canadiens; dans le Vermont il y aurait moyen de ramasser 10,000 vagabonds en trois jours. Le Haut-Canada peut également être envahi. Il y a beaucoup de bons sujets dans la nouvelle colonie, mais il y en a des mauvais aussi. Craint que dans les circonstances actuelles, les Canadas seraient une proie facile pour une armée considérable. 375

Extrait d'une lettre de Québec, sans signature et datée 27 janvier. Moyens pris pour aliéner les Canadiens. Il a dernièrement été fondé, dans ce but, deux journaux français dont les rédacteurs sont des avocats, brandons de discorde. Le général Turreau, ministre de France, a essayé, mais sans succès, de fonder un journal français à New-York; on soupçonne qu'il a été plus heureux ici, attendu que les caractères d'imprimerie pour l'un des journaux susdits, sinon pour les deux, sont venus des Etats. Le jeune deLéry est parti au commencement de l'hiver dernier pour aller, disait-il, en Angleterre, mais on dit depuis qu'il a pris du

1807.

- service en France. Un fils de Perrault, le "greffier," est absent depuis deux ans, et l'on dit qu'il a servi à bord d'un vaisseau de guerre français. Il est revenu et a fait un éloge flatteur de Turreau. On rapporte que chaque navire de France amène de 12 à 20 soldats, et que New-York est plein d'officiers français. Perrault dit que les Antilles françaises sont leur destination, mais il n'est pas dans leurs secrets. Ne serait pas surpris de voir un second Miranda ou Burr se mettre à la tête de ces gens et marcher sur le Canada; ils trouveront assez de Vermontois prêts à se joindre à eux pour l'amour du pillage, car le gouvernement des Etats-Unis n'a pas assez d'énergie pour empêcher ses citoyens de former de pareilles expéditions. Importance d'avoir l'autorité civile et l'autorité militaire réunies dans la même main. Page 376
- 19 mai,
Londres. John Young à Cooke. Envoie pétition par laquelle il demande d'être nommé percepteur de la douane à Québec, avec prière de la transmettre à la Trésorerie. 379
- Inclus.* Pétition. 380
- 23 mai,
Trésorerie. Harrison à Cooke. Envoie copie du rapport des contrôleurs des comptes de l'armée, concernant la créance du colonel Bowes, pour des dépenses qu'il aurait faites pendant qu'il commandait les troupes en Canada. La Trésorerie approuve la recommandation des contrôleurs qu'un officier de l'état-major, n'étant pas un officier général, succédant au commandement à l'étranger, touche, pendant qu'il exerce le commandement, la solde et les appointements du grade venant immédiatement au-dessus de celui qu'il occupe dans l'armée. 383
- Inclus.* Rapport, 30 avril. 384
- 24 mai,
Québec. Alcock à Castlereagh. A l'occasion du changement de ministère, croit de son devoir d'informer Sa Seigneurie de la situation de ce gouvernement. Dunn, le président, est mis à la retraite; sa mémoire s'est affaiblie, et l'on ne peut s'imaginer le mal que fait à la colonie le manque de gouverneur. Le changement de ministère étant survenu si vite avant le départ de la flotte, il suppose que les dispositions nécessaires pour cette province n'ont pas pu être prises; mais s'il est nommé un lieutenant-gouverneur il espère que la présente information ne sera pas regardée comme une indiscretion. Ne croit pas à la nouvelle que le juge Thorpe doit passer du Haut-Canada à la cour du banc du roi, à Québec. Les mauvais effets de sa conduite en Haut-Canada n'ont pu être empêchés que par les mesures sages et fermes de Gore. Le mal que Thorpe ferait dans Québec. 386
- 28 mai,
Bureau de
l'artillerie. Crève à Cooke. Sur une recommandation de Brock pour un hôpital à Québec, renvoyée à Morse, inspecteur général des travaux; transmet rapport, avec plans, préparés par Morse et Mann, du génie royal. Le grand-maître et le comité de l'artillerie partagent entièrement l'avis de ces officiers relativement à la construction de la rangée projetée de casernes à Québec. 389
- Inclus:* Morse à Crewe. Il a transmis la proposition de Brock d'une rangée de casernes pour servir d'hôpital sur le cap Diamant à Québec. La modification suggérée par Mann, pour avoir des casemates dans l'étage d'en bas, est d'un grand prix. Recommande qu'il soit envoyé des ordres pour faire exécuter l'entreprise. Espère que le surcroît de dépense ne devrait pas être une objection. 390
- Rapport de Mann, en date du 28 février. 392
- Plan. 394a.
- 2 juin,
Whitehall Fawkenner à Cooke. Comme il n'y a pas de terre défrichée jusqu'à concurrence de 150 acres, qui puisse être concédée à Grece pour la culture du chanvre, les lords du commerce désirent que le gouverneur du Bas-Canada reçoive instruction que, si Grece a rempli ses engagements de cultiver le chanvre autant que les circonstances pouvaient le lui

1807.

permettre, il lui soit acheté 150 acres de terre ou donné une indemnité pécuniaire à la place. Page 395

Inclus: Documents relatifs à la réclamation de Grece. 397 à 405

8 juin,
Stanmore.

L'évêque (anglican) de Québec à Canning. Lui demande d'user de son influence auprès de Castlereagh pour faire prendre sa pétition en délibération. 406

Inclus: Lettre à Castlereagh, même date, avec pétition à soumettre au roi. 408

Pétition exposant les désavantages dont souffre l'Eglise anglicane en Canada et demandant qu'il soit remédié à cet état de choses. 409

22 juin,
Trésorerie.

Harrison à Cooke. Transmet lettre de Dunn, en date du 15 avril, avec compte courant du receveur général allant jusqu'au 13 octobre 1806, et rapport d'un comité de tout le conseil, pour l'information de Castlereagh. 415

3 juillet,
Trésorerie.

Harrison à Cooke. Les lords de la Trésorerie désirent avoir copie de la nomination et des instructions de Guy Carleton en 1775, aussi bien que de celles données à Haldimand pour les commissaires chargés de la vérification des comptes publics. 416

4 juillet,
Horse Guards.

Gordon au même. Transmet, pour être soumise à Castlereagh, une dépêche de Brock relative à un morceau de terre inculte attenante aux casernes de Québec, et exposant l'avantage qui en résulterait si l'usage de ce terrain était donné aux troupes. 417

Inclus. Roche à Gordon, 4 mai, Québec. Avantage qui résulterait de la possession du terrain qui entoure les casernes des Jésuites si ce terrain était approprié à l'usage des troupes, pour leur récréation aussi bien que pour l'exercice et la discipline militaire. Joint de précédentes représentations sur le sujet, savoir: lettre de Hunter à Hobart, 10 août 1804; rapport de Gothe Mann à Hunter, 11 novembre 1802, et un autre rapport de Mann à Hunter, 15 janvier 1800. 418, 422, 424, 429

Plan de la caserne des Jésuites et du terrain en dépendant, avec rues attenantes et place du marché, 1807, en couleur. 432a

7 juillet,
Stanmore.

L'évêque (anglican) de Québec à Castlereagh. Le presse de s'occuper de sa pétition. 433

9 juillet,
Dublin.

Harding Gifford à Cooke (?). Il n'est pas exact que la charge de juge en chef soit devenue vacante par le décès de Monk; c'est probablement la mort d'un neveu du même nom qui a donné naissance à cette rumeur. Les émoluments d'un juge puisné l'ont conduit d'abord à ne pas faire attention à une pareille vacance, mais pense maintenant que s'il avait l'assurance d'être promu à la charge de juge en chef, un précédent accomplissement des fonctions de la charge inférieure pourrait servir de préparation. 440

10 juillet,
Londres.

Pétition de Joseph Bouchette, exposant ses services et demandant que ses appointements soient augmentés. Il est venu à Londres pour représenter au ministère le défaut de fixité de la frontière entre les Etats-Unis et le Bas-Canada, ainsi que le font voir un exposé joint à la pétition et un extrait d'un discours du gouverneur du Vermont. 434

Inclus. Exposé faisant voir le défaut de fixité de la frontière entre le Vermont et le Bas-Canada. 437

Extrait du discours en question du gouverneur du Vermont. 439

10 juillet,
Trésorerie.

Harrison à Cooke. Solliciter de Castlereagh une opinion sur ce qu'il y a à faire au sujet de la pétition de madame La Corne demandant une pension. 442

11 juillet,
Trésorerie.

Le même au même. Avoir l'avis de Castlereagh sur la demande de Scott, Idle et Cie, que l'étendue des entreprises de la marine ne soit pas énoncée dans les licences. 443

14 juillet,
Londres.

J. Brown au gouverneur Bentinck. Envoie pétition de Joshua H. Smith. Extrême misère de cet homme et de sa famille. L'espérance

1807.

qu'avait Smith de se faire rendre justice a été désappointée par le fait que le ministère est resté peu longtemps au pouvoir. A ses autres infortunes vient s'ajouter la perte de £5,200 par la faillite de son agent. Un extrait d'une lettre fait un tableau frappant de la misère à laquelle le pétitionnaire et sa famille ont été réduits. Page 444

Inclus: Supplique de Joshua H. Smith, demandant que sa pétition au roi soit présentée. 447

Pétition au roi, exposant qu'il descend d'une ancienne famille anglaise, qui a rempli des emplois distingués en Amérique pendant près de 100 ans, jusqu'au démembrement de l'Empire par la révolution américaine. Son frère a été le dernier juge en chef de Sa Majesté à New-York, et il est récemment mort dans une pareille charge en Canada. Ses services et ses souffrances; comment ses droits sont devenus périmés, à cause de la mort de son agent, etc., par suite de quoi il languit, à l'automne de la vie, dans une pauvreté et une misère trop cruelles pour être exposées aux yeux de Sa Majesté. 448

Documents accompagnant la pétition. 452

17 juillet, Londres. Liste—envoyée par Joseph Bouchette—des instruments astronomiques qu'il faut pour le bureau de l'arpenteur général à Québec. 454

18 juillet, Londres. Pétition de Charles Noël, de la nation huronne, et de Levant et Lewis, tous deux de la nation iroquoise, tous du Bas-Canada, délégués par leurs nations respectives. Exposent les services de leurs nations comme alliées du roi, et demandent des terres sur lesquelles faire la chasse, et qu'ils pourront cultiver peu à peu, attendu qu'on ne saurait espérer qu'ils puissent changer leur mode d'existence en s'appliquant tout de suite rien qu'à l'agriculture. 456

20 juillet, Londres. Joseph Bouchette à Cooke. Comme il ne peut pas obtenir une augmentation d'appointements, envoie une pétition à Castlereagh, par laquelle il demande un quart de township. Désappointement que lui cause son échec, etc. 459

(Pour la pétition, voir page 434.)

21 juillet, Londres. Freeling à Cooke. Envoie copie de lettre du bureau de poste, Québec. 462

Inclus: Boutillier à Freeling, Québec, 27 mai. Perte de la malle de mars par le chavirement d'un canot, environ 93 lieues en bas de Québec. 463

Récit du chavirement du canot et de la perte des malles, à environ quatre lieues des Grandes Chutes. 464

22 juillet. Milnes à Cooke. A dû quitter la ville sans le voir, à cause de la maladie de lady Milnes. L'idée erronée qu'a Young de Québec, de ce qui a été fait dans le conseil, en 1799 et 1803, à l'égard des biens des Jésuites dans Québec et Montréal. A tous les documents, qu'il peut montrer, de sorte qu'on puisse avoir une connaissance approfondie des choses qui se rapportent à ces biens. Pense que la demande de la part des militaires résulte plus de la jalousie entre le commandant et le président, attendu que les précédents gouverneurs réunissaient les départements civils et militaires. N'a pas cru nécessaire d'affecter le jardin des Jésuites, à Québec, à des usages militaires, bien que le collège ait toujours servi de caserne. A toujours pensé qu'il ne pouvait pas y avoir de nécessité immédiate d'abandonner tout le jardin aux militaires, et ce pour les raisons exposées. Les documents feront voir l'extrême ombrage des Canadiens au sujet des biens des Jésuites, et s'il y avait de nouvelles mesures à prendre, ce devrait être de confier ces biens à des personnes d'un plus haut rang que celles actuellement sur les lieux. Lui rappelle la promesse relativement à la nomination de Forbes au poste de lieutenant-gouverneur de Gaspé. 465

22 juillet, Bristol. Joseph A. Small au même (?). Attire l'attention sur le mémoire et les plans de William Bond, et demande qu'il soit obtenu, pour ce gentile-

1807.

man, une entrevue avec Castlereagh. Profit que le pays retirerait de l'acceptation de ces plans. Page 468

24 juillet,
Londres.

Bouchette à Cook. Le défaut de fixité de la frontière entre les Etats-Unis et le Bas-Canada fait qu'il est nécessaire de faire vérifier la ligne 45° et constater la hauteur des terres. Comme un ordre à cet effet pourrait être envoyé dans un temps où il ne serait pas pourvu des instruments astronomiques nécessaires, soumet le cas et envoie liste des instruments voulus. Offre d'envoyer à Londres des cartes de la province et des villes, si on le désire, et cite les sujets d'informations qu'elles contiendraient. 470

Inclus: Liste d'instruments astronomiques pour l'usage du bureau de l'arpenteur général, mais plus particulièrement pour déterminer la frontière entre les Etats-Unis et le Bas-Canada. Liste datée le 24 juillet. 472

(Une précédente liste, du 17 juillet, se trouve à la page 454.)

29 juillet,
Kensington
Palace.

Le duc de Kent à Cooke. Faute d'un changement de gouverneur à Québec, recommande le major Robertson, du 60e régiment, pour la position de secrétaire particulier. 474

31 juillet,
Trésorerie.

Harrison au même. Avoir l'opinion de Castlereagh sur le contrat de Scott, Idle et Cie pour la fourniture de mâts, etc. 476

5 août,
Londres.

Arrêté du conseil autorisant l'émission d'un mandat pour la nomination de Young et de Williams au conseil exécutif du Bas-Canada. 477

8 août,
Rosegreen.

Prescott à Castlereagh. Vu ses longs services, espère qu'un dédommagement quelconque pourrait n'être pas considéré comme déraisonnable pour le peu de temps qu'il lui reste à vivre. 478

9 août,
Londres.

Bouchette à Cooke. Etant obligé de partir pour Portsmouth afin d'obtenir passage pour le Canada, a exposé au long ses services et ses droits dans l'espérance qu'ils seront regardés d'un bon œil. Il n'a pas pu accomplir ce qu'il suggérait; essaiera de le faire à Portsmouth, et enverra de plus amples renseignements du Canada. 479

Inclus. Mémoire exposant ses services et demandant que ses appointements soient augmentés. 481

Documents de différentes dates se rapportant aux services de Bouchette. 486 à 498

14 août,
Portsmouth.

Louis, Loren et Charles, les trois délégués sauvages à Cooke. Se plaignant de ne pas trouver le traitement qu'ils espéraient à bord du bâtiment de transport, et demandant £30 afin de pouvoir se procurer les mêmes choses que les autres passagers. 499

14 août,
Portsmouth.

V. Chabot à Stewart. Attire l'attention sur le cas des trois sauvages à bord du bâtiment de transport. Ne vaudrait-il pas la peine d'envoyer l'ordre de les bien traiter, afin de gagner la bienveillance des indigènes quand il pourra en être besoin? 501

16 août,
Portsmouth.

McLean, capitaine du 10e "Veteran Royal Battalion," à Cooke. Dé- sappointement que cause aux sauvages le traitement qui leur est réservé à bord du transport. La somme demandée (£30) ne serait pas mal placée. Conduite décente et convenable de ces sauvages. 502

19 août,
Londres.

Arrêté du conseil approuvant la commission et les instructions de Craig, et autorisant Castlereagh à préparer un mandat en conformité de ces choses. 503

20 août,
Horse Guards.

Le duc de York à Castlereagh. Donner des instructions pour la préparation d'une commission de général et commandant des troupes du Haut et du Bas-Canada à Craig. 505

24 août,
Amirauté.

Pole à Cooke. Un détachement de l'artillerie royale pour le Canada devra être reçu à bord de l'*Horatio*. 506

24 août,
Plymouth.

Bouchette au même. Son désappointement concernant son passage pour Québec; a manqué le convoi et est actuellement à bord de la *Pallas* en destination de Saint-Jean, N.-B. S'il ne peut embarquer sur le *Canada*—bâtiment marchand—il lui faudra aller à Saint-Jean et se rendre

1807.

- à Québec à travers le pays, voyage dispendieux, mais qui lui fournira l'occasion d'acquérir une connaissance plus exacte de cette voie de communication. Espère que sa pétition pourra être mise en délibération et sa demande accordée avant que Craig ne quitte Londres. Raison pour laquelle il demande un siège au conseil. Observations sur l'expédition projetée de Moreau contre le Canada, dans le cas d'une guerre, et le peu d'espoir de son succès, à moins qu'il ne soit envoyé une armée beaucoup plus forte que celle qu'on se propose de mettre sur pied. Avec les dispositions militaires voulues, les Américains trouveraient que c'est une tâche très difficile que de prendre l'une ou l'autre des provinces, surtout le Bas-Canada. Une très énergique résistance peut être opposée même en Haut-Canada, et le temps fera voir que le Canada n'est pas une proie aussi facile que les Américains se l'imaginent. Page 501
- 25 août, Londres. Craig à Stewart. Concernant le passage de son personnel pour le Canada. 512
- 27 août, Amiraute. Barron à Stewart. Les mandats ordinaires en faveur de Craig sont prêts. 514
- 28 août, Lincoln's Inn. V. Gibbs et Thomas Plumer à Castlereagh. Opinion du conseil sur les pouvoirs de la cour tenue en vertu d'une commission d'*oyer and terminer* et en vertu d'une ordonnance d'évacuation générale des prisons. Les sentences ne prendront pas effet, avant que l'approbation de la personne administrant le gouvernement ait été obtenue, mais cette dernière n'accordera pas de pardon avant qu'il ait été fait rapport de la cause. Dans les circonstances exceptionnelles de la cause au sujet de laquelle il est demandé une opinion, il était prudent de la part de l'administration d'accorder un sursis. (Pour les pièces ayant trait à cette cause, voir Q. 102, pages 298 à 329.) 515
- 5 septembre, Londres. John Maitland à Cooke. Demande avec instance que l'affaire relative à ses terres soit réglée aussitôt que possible. 518
- 9 septembre, Québec. Ordre général du président Dunn adressé à Baby, adjudant général de la milice du Bas-Canada, le priant de faire connaître aux officiers, sous-officiers et soldats de la milice sa plus chaleureuse approbation de leur conduite, en ordonnant que le présent soit lu par les officiers commandants à leurs corps respectifs, et portant que le président enverra un rapport destiné à être mis sous les yeux de Sa Majesté. En anglais, 536, en français, 538. 536, 538
- 28 septembre, Whitehall. Fawkener à Cooke. Les lords du commerce s'occupent de la question de la culture du chanvre, à laquelle il a consacré beaucoup d'attention. Leurs Seigneuries ayant bonne opinion des capacités de Bond, etc., recommandent à Castlereagh de donner au gouverneur du Haut ou du Bas-Canada instruction de lui concéder 1,200 acres de terre, si Sa Seigneurie n'y voit pas d'objection—la moitié de cette terre devant être défrichée, si elle est vacante, sinon, un quart devant être de la terre défrichée à être achetée pour lui. 528
- 29 septembre, Chelsea. Madame Hamilton à Castlereagh. Envoie pétition de sa fille, la veuve de Francis LeMaistre, lieutenant-gouverneur de Gaspé, demandant une pension. 520
- Inclus : Pétition de madame LeMaistre. 522
- Recommandation du duc de Kent, 2 août. 524
- Dorchester, 26 août. 526
- 3 octobre, Whitehall. La lettre du bureau du conseil de ce jour concernant la culture du chanvre par Campbell et Grece ne paraît pas avoir été reçue ni mise à effet par le ministère des colonies. 529
- 26 octobre, Montréal. A. Cuyler à Cooke. Lui avait écrit, avant qu'il ne se retirât du département du secrétaire d'Etat, au sujet d'une concession qu'il avait obtenue de lui (Cuyler). Lui rappelle la promesse et envoie une autre pétition à lord Camden (Castlereagh), demandant la ratification de cette concession. Entre dans des détails au sujet de la terre, etc. 530

1807.

- Inclus.* Pétition à Castlereagh, même date. Page 533
- 28 octobre, Trésorerie. Harrison à Cooke. Transmet documents relatifs au contrat avec Scott Idle et Cie, pour l'information de Castlereagh, et demande ses instructions à ce sujet. 552
- Inclus.* Documents concernant le contrat de Scott, Idle et Cie pour la fourniture de mâts, etc. 553 à 558
- 24 novembre, Québec. Proclamation de sir J. H. Craig adressée à l'adjudant général Baby, au sujet de la milice. Anglais, 540 ; français, 546. 540, 546
- 9 décembre, Québec. Sir John Johnson à Windham. Double (non transcrit ici) de lettre du 9 mars, avec pièces (*voir* pages 324, 327, 330). 571
- Pas de date. Mémoire de John Black au duc de Kent, ou observations sur le gouvernement et la politique du Canada (559), contenant un précédent mémoire (561) sur le même sujet, en date du 9 octobre 1806. 559, 561

PAPIERS D'ÉTAT—HAUT-CANADA.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR HUNTER ET DIVERS—1801.

Q. 291-1.

1801.
28 mai au
9 juillet.

12 juin,
York.

Journaux du Conseil législatif et de l'Assemblée législative du Haut-Canada. Page 39 jusqu'à Q. 291-2, p. 302

Allcock à Hunter. Observations sur le projet de loi concernant les "femmes couvertes" (dans la dépêche n° 34 de Hunter, p. 1). L'objet de ce bill est de permettre aux femmes mariées d'aliéner soit un usufruit soit un droit de pleine propriété avec vraiment très peu de cérémonie, au lieu d'être obligées de faire ce qu'exige la loi d'Angleterre. Craint que la législature, dans un malheureux moment, supprimerait la frêle protection procurée contre l'influence du mari. Son expérience lui a prouvé que la cour, au lieu de se montrer disposée à faciliter les moyens par lesquels une femme pouvait se dépouiller de ses droits, s'appliquait à garder et protéger cette dernière contre une imprévoyante aliénation de biens. Croit, par conséquent, que si les tribunaux avaient été consultés ils se seraient opposés à la mesure proposée. Observations générales sur l'inopportunité de cette loi. 3

(Dans la dépêche n° 34 de Hunter, p. 1.)

12 juin,
York.

Le même au même. Son opinion sur le bill concernant les ventes de terres par le shérif. Ce projet de loi paraît avoir été présenté par suite d'une différence d'opinion dans la cour sur la question de savoir si un demandeur ayant obtenu un jugement pouvait ou ne pouvait pas obtenir exécution contre les terres, question qui a été décidée dans l'affirmative, Allcock dissident. Expose les motifs de la décision de Powell et de son propre dissentiment. Le juge en chef (Elmsley) enverra sans doute son opinion. Expose au long les avis contraires sur le sujet. 9

(Dans la dépêche n° 34 de Hunter, p. 1.)

11 juillet,
York.

Rapport du juge en chef Elmsley sur certains projets de loi présentés au conseil législatif du Haut-Canada, savoir : 1. "Un acte pour permettre aux "femmes couvertes" ayant des immeubles ou quelque intérêt dans "une propriété foncière d'en disposer avec plus de facilité." 2. Un acte "à l'effet de maintenir l'acte passé dans la 37e année du règne de Sa Majesté, intitulé : 'Acte pour mieux protéger la province contre les "ennemis du roi.'" "3. Un acte à l'effet d'allouer un certain temps pour "les ventes de terres et de maisons par le shérif." "4. Un acte pour "empêcher les actes de la législature d'entrer en vigueur à partir d'une "époque antérieure au passage de ces actes." 17

(Dans la dépêche n° 34 de Hunter, p. 1.)

4 août,
York.

Opinion de Scott, procureur général, sur le bill relatif à l'aliénation de propriété foncière par des "femmes couvertes," laquelle s'accorde avec celle de M. le juge Allcock, de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'exposer le raisonnement au soutien de l'opinion arrêtée, et sur le bill à l'effet d'allouer un certain temps pour les ventes de terres et maisons par le shérif. Il divise les opinions sur ce bill en la question de forme et de fond, qu'il traite au long. 32

27 août,
York.

Hunter à Portland (n° 34). Envoie copies des actes auxquels la sanction royale a été donnée. Envoie opinion du juge en chef Allcock et du procureur général sur deux actes réservés. 1

(Pièces inscrites à leurs dates respectives.)

LIEUTENANT-GOUVERNEUR HUNTER ET DIVERS—1801.

1800. Q. 991-2.
 1er janvier au 31 décembre. (Journaux du Conseil législatif et de l'Assemblée législative continués de Q. 291-1.)
 Liste des articles frappés de droits par le Bas-Canada qui sont passés à Coteau-du-Lac en montant, du 1er janvier au 30 juin 1800. Page 303
 Même liste pour la période du 1er juillet au 31 décembre. 312
 Liste des articles frappés de droits qui sont passés à Coteau-du-Lac en descendant, du 1er janvier au 30 juin. 319
 Même liste pour la période du 1er juillet au 31 décembre. 320
 (Les certificats portent qu'aucunes marchandises de cette nature n'ont descendu le fleuve.)
1801.
 19 janvier, Québec. Ryland à Fraser. Le lieutenant-gouverneur désire être informé si certain tabac qui a passé à Coteau-du-Lac était en feuilles ou en carotte, et, s'il était en feuilles, savoir si le droit dont ce tabac est frappé a été acquitté. 321
 Suit la correspondance relative au tabac, montrant qu'au lieu de 150 quintaux, c'est 150 livres qui sont passées, et que tout a été fait en règle. 321 à 323
- 5 avril, Québec. Etat de revenus provenant des licences d'auberges et de magasins en Haut-Canada, pour l'exercice expiré le 5 avril. 324
 Liste des personnes autorisées à avoir des alambics en Haut-Canada, pour l'exercice expiré à la même date. 328
 Compte courant de Peter Russell, receveur général, pour la période comprise entre le 7 juin 1800 et le 27 mai 1801. 329
 Compte de licences d'aubergistes, etc. 330
- 16 mai, Skitteewas-baa. Thomas Talbot au duc de Cumberland. Est arrivé sain et sauf à son établissement favori et trouve sa situation satisfaisante. Simcoe, avant de partir, a négligé de délivrer les lettres patentes pour ses terres; de nouveaux règlements rendent la possession des terres plus dispendieuse et difficile à obtenir qu'en 1794. Demande au duc d'obtenir du roi, en son propre nom, mais pour lui (Talbot), la concession d'un township, franche de redevances et d'obligations d'établissement. Lorsque les actes translatifs provinciaux auront été obtenus, la concession pourrait alors lui être transportée (à Talbot); comment envoyer les instruments de transport, etc. Contentement qu'il espère avoir dans la province. 517
- 29 juin, Whitehall. Les lords du commerce (Fawkener, secrétaire) à King. Au sujet d'une pétition demandant une concession de terre pour Berczy. Demandent que cette pétition soit soumise à Portland pour voir si Sa Grâce ne jugerait pas à propos de donner au gouverneur et au conseil du Haut-Canada—dans le cas où les allégations, etc., seraient vraies en substance—instruction d'accorder la concession demandée de 64,000 acres de terre. 503
- 23 juillet, Londres. Edward Law et Spencer Percival. Opinion que, sous l'empire de la loi en général, de Puisaye et ses associés, étant des aubains, ne peuvent pas acquérir des terres en Canada, mais cela peut être modifié par la proclamation du roi, dont ils demandent copie. 506
- 5 août, Londres. Berczy à King. Envoie copie de lettre du 8 juillet, au sujet de sa demande de terre, vu qu'il apprend que cette lettre n'a pas été reçue. 508
- 15 août. *Inclus*: Lettre en question du 8 juillet 510
 L'évêque de Léon à Portland (en français). Au sujet d'un prêtre, M. Zocchi, devant être envoyé au Canada, en qualité de missionnaire des sauvages du Saint-Laurent. 512
- 2 septembre, York. Hunter au même. A reçu autorisation de creuser un nouveau canal à travers la langue de terre en amont des Cascades. Toute précaution sera prise pour rendre l'entreprise profitable et aussi peu coûteuse que

1801.

possible. Envoie liste—fournie par de Puisaye—des grades militaires des royalistes français maintenant établis à Windham. Envoie note de la quantité de terre à être assignée aux militaires et loyalistes de la province, suivant leur grade, par les instructions du 7 août 1783 et 23 août 1786, et les modifications de 1787 et 1788. Désire savoir si les terres assignées aux royalistes devront être concédées en conformité des instructions de 1783 ou de 1786. Transmet pétition de Mathew Elliott, renvoyé du département des affaires indiennes. Prescott ayant envoyé au secrétaire des colonies les papiers relatifs à cette affaire, cela l'empêche (Hunter) d'agir. Page 332

Inclus: Pétition d'Elliott (335). Autres documents se rapportant à l'affaire d'Elliott, savoir: Simcoe à Elliott, 4 avril 1800 (336); Russell à Elliott, 27 juin 1801 (337); certificat de Thomas Ridout, N. P., York, portant que ces pièces sont des copies conformes (339). 335 à 339

Liste des grades militaires autrefois occupés par les royalistes français. 340

30 septembre,
Québec.

Hunter à Porland (n° 36). A reçu dépêche concernant une concession de 64,000 acres de terre à Berczy; copies des documents relatifs à cette affaire envoyées au conseil exécutif du Haut-Canada, avec instruction de faire rapport. Enverra le rapport aussitôt que possible, avec tous autres renseignements qu'il pourra recueillir sur le sujet. 342

30 septembre,
Québec.

Le même à King. Au sujet de la concession de 64,000 acres de terre à Berczy. 344

8 octobre,
Québec.

Le même à Porland (37). Envoie demandes d'habillement pour les 1er et 2e bataillons des volontaires canadiens royaux, pour 1801, en remplacement de celui envoyé par le *Sovereign*, qui a fait naufrage au Cap-Breton le 17 mai dernier. 345

11 octobre,
Castle Hill
Lodge.

Inclus: Demandes. 346, 348, 350, 352
Le duc de Kent à Hobart. Relativement à la concession de terre au colonel Talbot, en Haut-Canada. Il a demandé qu'un township fût concédé au duc de Cumberland et ensuite transporté à lui (Talbot), mais le duc ne veut pas que son nom paraisse dans l'affaire. Demande qu'il soit accordé à Talbot un township franc de redevances à l'Etat. Motifs de cette demande. 514

Inclus: Talbot au duc de Cumberland. Sollicite son influence pour obtenir une concession de terre—le township de Houghton, dans le comté de Norfolk, sur le lac Erié, ou, de préférence, un autre adjacent—au nom du duc, pour lui être ensuite transportée, sans redevances. 517

17 octobre,
Québec.

Hunter à Hobart (n° 1). Accuse réception de circulaire annonçant qu'il (Hobart) a été nommé au ministère des colonies. 354

17 octobre,
Québec.

Le même à King. Accuse réception de circulaire avec dépêches de Portland. 355

26 octobre,
Québec.

Le même à Hobart (n° 2). Envoie demande de marchandises à être données en cadeaux aux sauvages. 356

Inclus: Demande. 357

28 novembre,
Trésorerie.

Addington à King. Transmet demande de marchandises à être données en cadeaux aux sauvages, afin d'avoir l'avis de Hobart là-dessus. 521

3 décembre,
Downing
Street.

Hobart à Hunter (n° 4). Dépêches reçues et mises sous les yeux du roi. Enverra, par une autre occasion, des ordres au sujet de terres aux royalistes français, avec l'opinion des juriconsultes sur la question de savoir s'il peut être légalement fait des concessions de terres à ces personnes, vu qu'elles sont étrangères et non naturalisées. Pour ce qui est d'Elliott, envoie copie de la représentation faite par Prescott en 1797, en conséquence de laquelle Elliott fut destitué. Si les circonstances paraissent vouloir que l'on revienne sur son affaire, il (Hunter) devra faire faire une enquête et faire rapport de son résultat. Les demandes de marchandises ont été transmises à la Trésorerie. 362

1801.

27 décembre,
Québec.

Hunter à Hobart (n° 3). Transmet rapport du conseil exécutif sur l'affaire de Berczy; croit que le rapport est parfaitement exact. Page 364
Inclus. Rapport du conseil exécutif, en date du 31 octobre 1801, signé par le juge en chef Emsley, entrant dans de minutieux détails et critiquant les dires de Berczy. 366 à 406

Diverses
dates.

Divers documents relatifs à la capitulation de Québec, etc., déjà en imprimé sur les rayons. 408 à 502

LIEUTENANT-GOUVERNEUR PETER HUNTER—1802.

Q. 292.

1802.
5 janvier,
Québec.

Hunter à Hobart (n° 4). A reçu dépêche annonçant que les préliminaires de la paix ont été signés entre Sa Majesté et la République française. Page 2

8 janvier,
Québec.

Le même au même (n° 5). A reçu l'information de la ratification des préliminaires de la paix, avec des exemplaires de ces préliminaires. 3

15 janvier,
Québec.

Le même au même (n° 6). Recommande une concession de terre à Powell, l'un des juges de la cour du banc du roi. 5

4 février,
Downing
Street.

Hobart à Hunter (n° 5). Transmet copie d'un mémoire de Mackenzie, qui a visité les lacs du Canada et donné considérablement d'attention à la question d'ouvrir une communication plus praticable avec le Saint-Laurent, par la voie de ces lacs. L'objet est très désirable et assurerait d'immenses avantages aux provinces canadiennes. Est d'autant plus porté à recommander le projet que, bien que de plus vastes proportions il s'accorde avec le plan transmis par lui (Hunter) et autorisé par Portland, pour améliorer la communication entre le Haut et le Bas-Canada, en perçant un nouveau canal à travers la langue de terre en amont des Cascades. Faire rapport à ce sujet, avec indication du coût probable, etc. Aide dont lui sera l'habileté professionnelle de Mann. Envoie pétition de madame Van Allen, demandant une concession de terre. 9

20 février,
Québec.

Hunter à Hobart (n° 7). Recommande que Henry Allcock, l'un des juges du banc du roi, soit nommé au Conseil législatif, pour remplir la vacance causée par la mort de John Munro. 12

22 mars,
Québec.

Le même au même (n° 8). A reçu l'ordre d'acheter de D. W. Smith, pour £2,250, sa maison avec les dépendances, près du Fort George, pour être transformées en quartier pour les officiers. A son retour à York il donnera ordre de faire préparer les actes translatifs nécessaires. A désigné le révérend Richard Pollard pour être le ministre résident de l'Eglise d'Angleterre à Sandwich. 14

8 avril,
Downing
Street.

Hobart à Hunter (n° 6). Transmet rapport sur la question d'accorder des terres aux royalistes français et copie d'un arrêté du conseil approuvant le bill à l'effet d'établir une cour de chancellerie en Haut-Canada. Il n'est que juste de concéder les terres promises aux royalistes français, mais faut qu'ils soient naturalisés par un acte du parlement; il faudra leur expliquer cela et prendre une liste de ceux à être compris dans un semblable arrangement. En attendant il peut leur être assigné des terres sur le même principe qu'aux loyalistes américains primitifs, conformément aux instructions déjà données. 16

Inclus: Opinion d'Edward Law et de Spencer Percival, en date du 23 juillet 1801, sur les concessions de terres aux aubains. 19

Arrêté du conseil, daté à Saint-James le 24 mars 1802, portant qu'à l'égard d'une cour de chancellerie projetée pour le Haut-Canada, le gouverneur est déjà revêtu du pouvoir de juger les causes en équité et peut demander de l'aide, et que la cour projetée ne devrait être établie qu'après mûr examen.

1802.

6 mai,
Downing
Street,19 mai,
York.

Hobart à Hunter (n° 7). A soumis au conseil privé le rapport sur la pétition de Berczy demandant 64,000 acres de terre. Concession de terre à faire à M. le juge Powell. Page 7

Russell au même. Avait dit, dans une lettre du 16 février à Green, que la lettre de change de Goddard pour £800 pour construction d'églises avait été renvoyée protestée. Narre les circonstances de la subvention de £1,000 à cette fin, et les mesures prises pour faire construire les églises par les localités intéressées, avec l'aide de subventions prises sur les £1,000 destinés à cette fin. Le district de l'ouest—le premier qui se soit conformé aux conditions, a reçu £200 pour l'église de Sandwich. L'intention étant d'avancer de l'argent à mesure qu'il serait nommé des marguilliers pour Newark, York, New-Johnstown et Cornwall, la Trésorerie a donné ordre de tirer sur Goddard, entre les mains de qui les deniers avaient été avancés. Comment la lettre de change tirée sur Goddard a été protestée, et ce que cela a coûté. 27

20 mai,
York.

Hunter à Hobart (n° 9). Lorsqu'il a été tiré pour £800, balance du montant affecté à la construction d'églises dans le Haut-Canada, la lettre de change a été protestée, parce que cette balance avait été remise à l'agent actuel. La répartition avait été ainsi faite : pour Sandwich, £100; Niagara, £100; York, £300; New-Johnstown, £200; Cornwall, £200. Il a été construit une église à Kingston. Dans les localités susmentionnées la population est à construire ou se prépare à construire des églises, et demande sa part. Demande qu'il soit pris des mesures pour lui permettre d'obtenir les montants votés par le parlement. Envoie copie de lettre de Russell. Toute perte par le fait que la lettre de change a été protestée devrait être supportée par Russell, attendu qu'il avait reçu des instructions particulières pour empêcher cela. 24

31 mai,
Downing
Street.

Hobart à Hunter (n° 8). Nomination d'Elmsley appelé à succéder à Osgoode dans la charge de juge en chef du Bas-Canada, et celle d'Allcock pour succéder à Elmsley dans la même charge en Haut-Canada. 33

31 mai,
Downing
Street.

Le même au même (n° 9). Les Actes (énumérés) dont il est question dans la lettre du 27 août 1801, ne paraissent susceptibles d'aucune objection. Celui qui se rapporte à une aliénation plus facile de leurs biens fonds par les "femmes couvertes" est encore en délibération. 35

3 juin,
York.

Hunter à Hobart (n° 10). Il faut qu'il soit informé en quelles portions concéder des terres aux royalistes français. Il ne reste plus que treize de ceux qui sont venus avec M. de Puisaye. A délivré des passeports au comte M. d'Allege pour retourner en Angleterre. Ne pense pas qu'il faille revenir sur l'affaire d'Elliot. 39

8 juin
York.

Le même au même (n° 11). Envoie son discours d'ouverture de la législature avec adresses en réponse et sa réplique. 41

Inclus. Discours. 42

Adresse en réponse par le Conseil. 43

Réplique. 46

Adresse par l'Assemblée. 46

Réplique. 48

23 juin,
York.

Hunter à Hobart (n° 12). Ne manquera pas de consacrer une attention particulière au mémoire concernant un canal projeté, par les Etats américains, d'Albany au lac Ontario, et un canal entre le lac Ontario et Montréal. A donné instruction à Mann de faire un rapport sur le sujet; transmettra ce rapport aussitôt que possible, avec ses propres observations. La pétition de Mme Van Allen, demandant une concession de terre, a été soumise au Conseil. Les volontaires de New-Jersey, dont faisait partie feu le mari de Mme Van Allen, ont été envoyés au Nouveau-Brunswick, où ils ont été licenciés et ont reçu des terres; et il y a tout lieu de croire que Van Allen a eu sa part dans cette province-là. Si, toutefois, Sa Seigneurie pense que la veuve devrait avoir une concession

1802.

en Haut-Canada, toutes les instructions qu'Elle pourra donner seront accomplies. Page 49

Inclus. Pétition de Mme Van Allen. 52

Renvoi de cette pétition au Conseil, et rapport sur la pétition. 54

17 juillet,
York.

Hunter à Hobart (n° 13). Envoie copie de baux projetés pour les réserves de la couronne et du clergé, et copie du rapport sur les honoraires à payer pour ces baux—lequel est approuvé; mais aucune partie des honoraires ne sera perçue avant que l'approbation de Sa Seigneurie soit reçue. Envoie aussi relevé des concessions de terres faites entre le 1er janvier et le 31 décembre 1801, avec copie de son discours de prorogation de la législature. 59

Inclus. Bail projeté, pour 21 ans, de 200 acres des réserves de la Couronne. 61

Pareil bail de 200 acres des réserves du clergé. 66

Rapport du Conseil au sujet des honoraires à payer pour les baux. 72

RELEVÉ des concessions de terre qui ont été faites en Haut-Canada, sous le grand sceau de la province, entre le 1er janvier et le 31 décembre 1801.

Comtés.	Nombre des concessions.	Districts.	Nombre d'acres.	Nombre total des concessions.	Nombre total d'acres accordés.
Durham.....	89	} Home.	30,396	} 430	121,867½
Northumberland.....	127		37,795		
York.....	214		53,676½		
Lincoln.....	192	Niagara.	39,590½	198	39,590½
Glengarry.....	12	} De l'est.	2,600	} 142	40,362
Dundas.....	73		20,769		
Prescott.....	20		9,400		
Russell.....	34		8,440		
Stormont.....	3		1,243		
Grenville.....	161	} Johnston.	42,150½	} 326	83,011
Carleton.....	31		7,650		
Leeds.....	134		34,111		
Essex.....	46	} De l'ouest.	13,454	} 68	23,160¾
Kent.....	22		9,706¾		
Middlesex.....	23	} London.	5,920	} 171	73,154
Norfolk.....	99		47,447		
Oxford.....	49		19,787		
Frontenac.....	80	} Midland.	19,605	} 401	98,472
Hastings.....	112		36,480		
Addington et Lennox....	128		22,107		
Prince-Edouard.....	81		20,280		
			Total.....	1,736	479,618½

PETER RUSSELL, *auditeur général.*

1802.

Pour les concessions ci-dessus la foi du gouvernement était engagée par des certificats du bureau des terres ou des arrêtés rendus en conseil, antérieurement à l'administration du lieutenant-gouverneur Hunter.

Page 75

Discours de prorogation. 77

Journaux de l'Assemblée, du 25 mai au 7 juillet 1802. 80

4 septembre,
Downing
Street.

Hobart à Hunter (n° 10). Concernant actes réservés, auxquels la sanction royale a été donnée, et autres actes approuvés. 57

LIEUTENANT-GOUVERNEUR PETER HUNTER ET DIVERS—1802.

Q. 293.

1801.
24 décembre,
York.

Allcock à King. Lui rappelle les conditions auxquelles il est venu au Canada. Il accepterait la charge de chancelier de la cour projetée de la chancellerie si les dotations étaient égales à celles du juge en chef, mais la charge de juge en chef est infiniment préférable. Page 128

1802.
5 janvier,
Londres.

Rapport du procureur et solliciteur général au sujet des concessions de terres aux royalistes français, qui sont des aubains. 124

8 février,
Londres.

King à Sullivan. Au sujet de lettre incluse (lettre d'Allcock, en date du 24 décembre 1801, page 128—inscrite à sa place, par ordre de date). 127

25 février,
Trésorerie.

Addington au même. Envoie lettre du duc de Kent, avec pétition de Connolly, nommé sous-directeur des affaires indiennes pour le Haut et le Bas-Canada, mais suspendu par Hunter, demandant qu'elle soit soumise à lord Hobart pour savoir si la nomination avait été dévolue au commandant en chef de l'Amérique britannique du Nord, ou au gouvernement civil. 130

2 mars,
Londres.

W. M. Pitt à Hobart. Lui rappelle l'affaire de Mathew Scott, et demande une concession de terre pour lui en Haut-Canada. 132

12 mars,
Londres.

Le duc de Kent à Sullivan. Entre dans une explication détaillée des raisons de la nomination du lieutenant-colonel Connolly à la charge de sous-directeur des affaires indiennes, et envoie copie des instructions données à lord Dorchester et autres documents, comme justification de croire qu'il avait le droit de faire cette nomination. Demande que la lettre et les pièces soient soumises à Hobart. 135

24 mars,
St. James'.

Inclus : Documents mentionnés dans la lettre. 141, 147, 150, 153
Arrêté du conseil concernant le bill à l'effet de créer une cour de la chancellerie en Haut-Canada, avec observations. Le comité du conseil fait rapport que la nomination d'un juge de la chancellerie, distincte du chancelier, ne devait être faite que pour des raisons très sérieuses. "Le gouvernement de la province par sa commission et les pouvoirs qui tiennent à sa charge, est déjà revêtu d'une autorité suffisante pour exercer une juridiction d'équité dans toute l'étendue indiquée par la lettre du lieutenant-gouverneur Hunter", et doit être autorisé à requérir l'aide de l'un quelconque des juges ou juriconsultes de Votre Majesté dans la province.....pour dresser des règlements et des formules pour la conduite des affaires et le mode de procédure dans une cour de la chancellerie." Pareillement il devra préparer un tarif d'honoraires. 155

4 avril,
Londres.

Selkirk à Pelham. Envoie l'exposé de ses idées au sujet du choix de la situation géographique de la colonie projetée. Explique les motifs pour lesquels il compte sur un nombre considérable d'émigrants. Si la colonie réussissait une fois, un grand nombre de gens iraient rejoindre leurs amis ; il n'y a guère de limite au nombre de ceux qu'on pourrait décider à partir en leur offrant des gages avantageux pour un certain nombre d'années. A constaté dans toutes les parties de l'Irlande que les journaliers s'engageraient pour servir presque n'importe où. Sa longue

1802.

expérience en agriculture lui permet de dire que le travail obtenu serait équivalent aux gages payés. Son offre de procurer une fourniture annuelle de chanvre. Page 169

Inclus : Proposition ayant pour but la sécurité de l'Irlande, faite par le comte de Selkirk dans un mémoire adressé au secrétaire d'Etat de Sa Majesté, etc., etc. Propose de fonder une colonie distincte dans quelque partie de l'Amérique britannique du Nord, de manière à pourvoir au sort d'un grand nombre d'émigrants irlandais, dont il propose que l'Etat paie le passage. Ce mémoire porte la date du 31 mars 1802. 172

Observations supplémentaires, 3 avril. 178

11 avril,
Londres.

Le duc de Kent à Sullivan. Inclus lettre de Prescott ayant trait au patronage dévolu au commandant en chef relativement au département des affaires indiennes en Canada. Chose pénible pour Connolly. 158

Inclus : Lettre de Prescott au duc de Kent, disant qu'à son avis le patronage, dans le département des affaires indiennes, était dévolu au commandant en chef. 160

14 avril,
Londres.

Le duc de Kent à Sullivan. Demande des renseignements au sujet d'un régiment suisse pour Gibraltar, et inclut pétition d'une veuve demandant des terres dues à son mari en Canada. 162

25 mai au
7 juillet.

Journaux et procès-verbaux du Conseil législatif du Haut-Canada, pour la pétition inscrite en marge. 1

26 mai,
Trésorerie.

Addington à Sullivan. La Trésorerie ne peut rien faire pour Connolly. 164

27 mai,
Whitehall.

Notes de King sur le plan d'émigration de lord Selkirk (*voir page 166*). Désapprouve l'émigration "en masse," et voit beaucoup de difficulté à ce que le gouvernement essaie de transporter et établir des gens d'Irlande ou d'ailleurs dans l'un ou l'autre des deux Canadas. Aucune nouvelle province ou colonie ne pourrait y être formée; en arrivant là, chaque colon doit se soumettre aux lois et autorités existantes, et tout projet de colonisation qui tenterait de mettre des colons dans une catégorie à part, ou de leur conférer des privilèges autres que ceux accordés à tout sujet anglais qui va là pour s'établir, se trouverait impraticable. Le duc de Portland a pris des moyens pour encourager la culture du chanvre en accordant tant d'acres de terre pour chaque acre de chanvre. Aurait de la répugnance à mettre des entraves à la traite de la pelletterie, qui a bien soin d'elle-même, grâce à une négligence salutaire. 167

31 mai,
Londres.

Selkirk à Hobart. Désire avoir l'avis de Sa Seigneurie sur un mémoire adressé à lord Pelham, mais renvoyé à lui (Hobart) comme ayant trait aux colonies. 165

Note, sans date, de lord Pelham à Hobart : dit qu'il lui envoie le projet de Selkirk, avec observation de King sur ce projet. 166

2 juin,
St-James.

Arrêté du conseil nommant Allcock membre du conseil exécutif du Haut-Canada. 186

9 juin,
Londres.

Selkirk à Hobart. Demande une décision sur sa proposition. Si elle n'est pas agréée, ainsi que semblerait l'indiquer le silence de Sa Seigneurie, demande que son mémoire lui soit renvoyé, attendu qu'il ne saurait être engagé à des services que le gouvernement n'a pas l'intention d'accepter. 188

17 juin,
Whitehall.

King à Sullivan. Envoie copie de la correspondance concernant l'envoi projeté d'émigrants des montagnes de l'Ecosse au Canada. 189

Inclus : Addington à King, 16 juin. Envoie lettre des commissaires de la douane pour l'information de Belham. 190

Les commissaires de la douane, 5 juin. Transmettant à la Trésorerie copie de lettre du receveur et contrôleur des douanes au Fort-William. 191

Le receveur et contrôleur des douanes, Fort-William, 24 juin. Concernant navires qui doivent transporter des émigrants au Canada—les uns devant être engagés à ce fort et d'autres ailleurs pour échapper à la visite. 193

1802.

- Commissaires de la douane, Edinbourg 5 juin. Instructions sur ce qu'il y a à faire relativement aux navires servant à transporter les émigrants. Page 195
- 18 juin, Londres. John Brickwood à Hobart. Renvoie les papiers du comte de Selkirk, avec notes. Importance de sa proposition. Fera en sorte de le voir (Hobart) bientôt. 197
- 6 juillet, Kirkcudbright. Selkirk au même. Demande à être informé de ce que le gouvernement a décidé relativement à son projet de colonisation. S'il n'est pas agréé, demande l'intermédiaire de Sa Seigneurie pour obtenir une concession de terre aux chutes de Sainte-Marie, avec les mines et minéraux qu'il pourra découvrir sur la côte nord des lacs Supérieur et Huron. Se conformera aux conditions qui pourront être jugées nécessaires pour garantir que les terres ne resteront pas incultes. Si, comme on le donne à entendre, il est ouvert des terres dans l'Île du Prince-Edouard, il y demandera des concessions. Il pourra ainsi consacrer tout son temps et toute son attention à la colonisation des deux endroits, ce qu'il ne pourrait pas faire s'il n'avait à s'occuper que de l'un des deux. 201
- 30 juillet, Québec. Hunter au même. A reçu, par l'intermédiaire de M. Scott, instruction de lui accorder une concession de terre, ce qui sera fait. 61
- 31 juillet, Québec. Le même au même (n° 15). A reçu un numéro spécial de la *Gazette* annonçant l'arrivée de Moore, avec le traité de paix signé à Amiens le 27 mars. Reçu aussi les proclamations qui ont été les conséquences de la paix. 62
- 31 juillet, Québec. Le même à Sullivan. A reçu aperçu des besoins du gouvernement civil du Haut-Canada. 64
- 2 août, Québec. Le même à Hobart (n° 16). En conséquence de l'opinion du procureur et solliciteur général, que les royalistes français doivent être naturalisés pour pouvoir obtenir des terres, enverra liste de ceux qui veulent être compris dans un bill de naturalisation. En attendant, leur situation leur sera expliquée. 65
- 4 août, Québec. Le même au même (n° 17). A reçu dépêche portant que le rapport sur la prétention de Berczy à 64,000 acres de terre a été soumis au Conseil privé, et exprimant le désir qu'une concession de terre, aux mêmes conditions que celles faites aux conseillers exécutifs, soit accordée à M. le juge Powell. 67
- 11 août, Londres. Freeling à Sullivan. Concernant l'augmentation de traitement accordée à Ridout, et la perte que lui a occasionné un retard dont il n'aurait pas dû souffrir. 203
- Inclus.* Extrait d'une lettre de J. G. Ridout, en date du 6 août, relative au salaire de son frère. 206
- 13 août, Québec. Hunter à Hobart (n° 8). A donné six mois de congé à D. W. Smith, arpenteur général. Envoie ampliations des actes passés pendant la dernière session. Aptitudes et caractère de Smith. 68
- 14 août, Whitehall. Rapport du comité du Conseil privé recommandant le désaveu d'un acte à l'effet d'affirmer les droits de certains concessionnaires de terres incultes de la Couronne, et qu'il soit recommandé à l'Assemblée du Haut-Canada de passer un nouveau bill semblable au premier, mais contenant d'autre chose. 208
- Rapport sur l'Acte permettant aux "femmes couvertes" d'aliéner leurs biens. Recommande qu'il soit approuvé, avec certaines dispositions pouvant soit exiger un nouveau bill soit être réglées par des ordonnances des tribunaux. 211
- Arrêté du conseil, en date du 16 août, désavouant l'Acte à l'effet d'affirmer les droits de certains concessionnaires de terres incultes, etc. (213), et autre arrêté du même jour ratifiant deux autres actes (215). 213, 215
- 15 août, Québec. Hunter à Hobart (n° 19). A reçu information que Elmsley est nommé juge en chef du Haut-Canada; que Allocock aura la charge de juge en

1802.

chef du Haut-Canada, avec un siège aux conseils exécutif et législatif, et que Cochrane, juge en chef de l'Île du Prince-Edouard, sera juge puisné en Haut-Canada. Page 72

16 août,
Québec.

Hunter à Hobart (n° 20). Accuse réception de lettre portant que les actes (mentionnés) n'ont pas soulevé d'objections, et que les actes réservés sont encore en délibération. 74

21 août,
Edimburgh.

Selkirk à Adam Gordon. Envoie une personne, actuellement à New-York, aux Chutes de Sainte-Marie pour étudier certaines localités. Demande des lettres officielles pour les commandants de postes, etc. Il se nomme Richard Savage. 217

21 août,
Edimburgh.

Le même à Hobart. Expose les circonstances locales relatives à la concession qu'il demande; n'objecte rien aux règlements, mais il y a des cas exceptionnels. Position importante des Chutes de Sainte-Marie; le commerce de pelleterie passe par le détroit, et c'est la seule voie de communication, en pays anglais, entre le Nord-Ouest et les provinces de l'est. Mais il n'y a pas là d'avantages pour attirer les colons, de sorte qu'il faut en offrir pour encourager ces derniers; c'est pour cela qu'il a demandé la concession des mines et minéraux en compensation des frais qu'il lui faut faire pour déterminer les colons à dépasser leur champ habituel. Classe de gens qu'il espère attirer; mais ne peut dire au juste, avant d'être informé des conditions, combien de personnes il pourrait établir. Si ces conditions n'étaient pas défavorables, suppose qu'il pourrait, dans le cours de quelques années, établir de 800 à 1,200 familles d'Écosse et d'Irlande, et si la concession des minéraux était accordée il n'hésiterait pas à entreprendre encore davantage. 219

29 août,
Kirkcud-
bright.

Le même à Gordon. N'a pas reçu les lettres recommandant Richard Savage, de sorte qu'il lui faut écrire par cette malle sans elles. Suggère qu'il pourrait envoyer les lettres directement à New-York. 223

30 août,
Québec.

Hunter à Hobart (n° 21). Envoie demande de cadeaux pour les sauvages. 78

Inclus. Demande. 79

4 septembre,
Downing
Street.

Hobart à Hunter (n° 11). Lord Selkirk propose de fonder en Haut-Canada une colonie qu'il veut mettre aux Chutes de Sainte-Marie. Il a commissionné Richard Savage de se rendre là et d'examiner la localité; demande pour lui aide et protection de la part des officiers commandant les postes militaires à Niagara, Détroit, et surtout à l'île de Saint-Joseph. 83

4 septembre,
Downing
Street.

Le même au même (n° 12). La veuve d'Arnold a présenté une pétition au sujet des redevances sur les 13,400 acres de terre concédées à ce dernier et à sa famille. Il paraît que les 5,000 acres à la famille devaient se trouver dans la même avantageuse position que les 8,400 acres concédées à lui-même. Se rendre à la demande de Ridout, à moins qu'il n'y ait des raisons d'en agir autrement. 85

La pétition est datée Londres, 1er juillet 1802. 198

15 septembre,
Québec.

Hunter à Hobart (n° 22). Transmet rapport sur mémoire de sir Alexander Mackenzie concernant le canal que les Américains projettent de construire entre Albany et le lac Supérieur, et un canal entre le lac Ontario et Montréal. Le rapport de Mann s'accorde avec ses idées (de Hunter). Mackenzie n'est pas encore revenu du Nord-Ouest. 86

Inclus: Rapport de Mann sur le canal. 88

Mémoire de Mackenzie. 120

21 septembre,
Québec.

Hunter à Sullivan. En réponse aux demandes de renseignements sur la question de se procurer de la viande fraîche et autres choses nécessaires sur les lieux pour diminuer la demande d'approvisionnements d'Angleterre, envoie rapport de Craigie, commissaire général. 96

Inclus: Calcul approximatif des provisions qu'il faut pour 4,000 hommes de troupe en Canada, du 25 juin 1802 au 1er octobre 1804. 97a

1802.

Craigie à Hunter, en date du 18 septembre, entrant dans des détails relativement aux approvisionnements. Page 98

5 octobre,
Downing
Street.

Hobart à Hunter (n^o 13). Dépêches reçues. Les projets des baux de réserves de la Couronne et du clergé, ainsi que les tarifs d'honoraires, ne paraissent pas susceptibles d'objection. Mathew Scott aime mieux s'établir en Bas qu'en Haut-Canada, et il a en conséquence été recommandé à Milnes de lui accorder la même portion de terre et la même protection qu'il aurait reçues de lui (Hunter). 70

25 octobre,
Montréal.

Sir Alexander Mackenzie à Sullivan. Envoie, pour Hobart, deux mémoires dont la substance sera probablement communiquée par le lieutenant-gouverneur. Ils font voir qu'il n'a pas réussi à effectuer entre les deux compagnies de pelleterie l'union qu'Hobart recommandait, et n'y réussira pas à moins que le gouvernement n'accorde des permis à l'une des compagnies, avec droit pour l'autre de partager en proportion du trafic. Ne voit pas de moyens d'effectuer une coalition d'ici à plusieurs années; dans ce temps-là le commerce de pelleterie sera peut-être ruiné et nous aurons perdu l'occasion de fonder les établissements de l'ouest. Hunter, bien qu'ennemi des monopoles, convenait que ce commerce ne pouvait être fait qu'au moyen d'une compagnie investie de privilège par une charte. Expose l'opportunité de créer un établissement militaire sur la côte de l'ouest afin d'empêcher d'autres nations de devancer le pays dans un objet aussi important. Demande avec instance le prompt établissement d'un pouvoir judiciaire pour empêcher les compagnies de pelleterie rivales d'abuser de la force que le nombre pourrait accidentellement donner à l'une d'elles. Autres bons effets d'un pareil pouvoir judiciaire. Dans l'intervention législative il faudrait éviter tout ce qui pourrait confirmer la Compagnie de la Baie-d'Hudson dans ce que sa charte a de douteux, ou tout ce qui pourrait lui donner le droit d'enrayer le mouvement commercial cherchant d'ici sa voie par les routes ordinaires de l'intérieur, nominalement comprises dans la charte. Parle de deux infructueux efforts qui ont été faits pour atteindre la rivière Colombia par une route allant plus au sud que celle qu'il (Mackenzie) avait suivie, mais l'astronome dit que la chose n'est pas impossible. 225

Inclus: Richardson à Ryland, Montréal, 21 octobre. Lacunes de la loi à l'égard des crimes commis en dehors des limites provinciales. 230

Représentations du grand jury de Montréal, septembre 1802, sur les maux résultant du manque de pouvoir judiciaire dans les territoires des sauvages. 239

27 octobre,
Londres.

Le colonel Talbot à Sullivan. Envoie certains documents. 245

Inclus. Extrait d'une lettre de Simcoe portant qu'il aurait donné 5,000 acres de terre à Talbot s'il en avait eu le pouvoir. Comment procéder sous le nouveau système à l'égard des terres de la Couronne. 246

27 octobre,
Londres.

Talbot à Sullivan. Projet d'établissement en Haut-Canada. Attire l'attention sur l'état actuel du pays; son service de secrétaire particulier auprès de Simcoe l'a mis à même de se renseigner. La fertilité du sol et l'excellence du climat ne sont généralement pas connus des européens, qui attachent au nom du Canada l'idée d'une contrée froide et inhospitalière. La population, qui se compose de réfugiés venus de partout, mais surtout des Etats-Unis, peut se classer ainsi: 1. Ceux qui ont été attirés par l'offre d'une concession gratuite de terre, sans qu'ils eussent de prédilection pour la constitution anglaise. 2. Ceux qui se sont enfuis des Etats-Unis après avoir commis des crimes ou pour échapper à leurs créanciers. 3. Des républicains dont la principale raison pour s'établir en ce pays est l'espérance qu'il secouera le joug de la Grande-Bretagne. C'est de ces trois classes de personnes dont se compose, à peu d'exception près, la population actuelle. Caractère de la magistrature et désagréments souvent causés par elle. Pour remédier à quelques-uns de ces maux,

1802.

demande une concession de terre franche de redevances, afin que son capital puisse servir en entier à l'établissement de travaux agricoles, surtout la culture du lin. Il importe de diriger le courant d'émigration vers le Canada, mais ce serait une tâche trop lourde pour les moyens d'un particulier dont le capital n'est pas très gros. Si le gouvernement se chargeait de l'entreprise, il trouverait volontiers des gens pour conduire les émigrants à leur destination. Il faudrait que leur passage fût payé, et que des outils, etc., leur fussent fournis. Si le gouvernement ne consent pas à cela, il espère que cela ne l'empêchera pas d'obtenir sa concession.

Page 248

3 novembre,
Downing
Street.

Hobart à Hunter (n° 14). Dépêches reçues. Les demandes de cadeaux pour les sauvages ont été transmises à la Trésorerie, de même que la lettre de Russell touchant la lettre de change de £800 à compte de la subvention pour construction d'églises. 95

18 novembre,
York.

Hunter à Hobart (n° 23). Envoie tarif projeté d'honoraires pour les fonctionnaires de la cour de chancellerie, et lettre d'Allcock sur le sujet. Propose que tous les émoluments pouvant revenir au chancelier aillent au juge en chef, et ce pour les raisons énoncées. De Puisaye étant revenu en Angleterre, il a envoyé chercher le comte de Chalus et son frère le vicomte, et leur a lu un extrait de sa lettre (d'Hobart) du 8 avril, touchant la nécessité, pour les Français, de se faire naturaliser pour pouvoir obtenir des concessions de terres, et leur a expliqué la chose à fond. Ils ont promis de fournir une liste de ceux qui désireraient être compris dans l'arrangement. Cette liste sera expédiée sitôt reçue. 105

Inclus: Tarif d'honoraires pour la cour de chancellerie. (Une note porte que "Tous les honoraires figurant au tarif qui précède sont calculés sur l'idée que les fonctionnaires de la cour ne recevront pas d'appointements.") 108

Observations d'Allcock sur le tarif d'honoraires en question. 111

30 novembre,
Edinburgh.

Selkirk à Hobart. Conformément à la lettre du 30 juillet, a pris des renseignements particuliers sur les gens qui se proposent de partir l'année prochaine. A cause de l'habitude qu'ont les montagnards écossais d'émigrer où sont leurs amis, il y en a beaucoup qui iront dans la Caroline ou New-York. Ses efforts pour les diriger vers les possessions de Sa Majesté n'ont pas été en vain, mais la tâche n'était pas facile et il (Selkirk) lui a fallu promettre d'aller avec eux. Demande de l'aide au gouvernement. 256

1er décembre,
Downing
Street.

Hobart à Hunter (n° 15). Mettre à exécution l'ordre d'une concession de terre à la veuve et aux enfants du feu procureur général (White), et comme cette concession sera la principale ressource de la famille, la prendre dans la localité la plus avantageuse. 113

2 décembre,
Downing
Street.

Sullivan au même. A envoyé à la Trésorerie rapport sur la question de se procurer en Canada des approvisionnements pour les troupes. Instructions données que les approvisionnements pouvant être obtenus pour les troupes des Antilles devront être tirés du Canada et de la Nouvelle-Ecosse. 115

2 décembre,
York.

Hunter à Hobart (n° 24). Envoie liste de royalistes français, dressée par le comte de Chalus. Le nom d'Ambroise de Farcy de Roseray a été retranché à la demande de Quetton St. George. 116

Incluse: Liste en question. 118

22 décembre,
Trésorerie.

Sargent à ——. Envoie, pour l'information de lord Hobart, l'exposé du fait que la balance de £800 du montant de £1,000 affecté à la construction d'églises ayant été remboursée à la Trésorerie, il faut que cette somme soit ajoutée aux prévisions budgétaires de cette année pour la même fin. 259

23 décembre,
Kempshot.

Dorchester à Pelham. Ne peut éviter d'attirer l'attention sur les services de sir John Johnson et de Baby, bien qu'il ait refusé de se mêler des affaires du Canada depuis qu'il a quitté le commandement. 261

1802.

	<i>Inclus</i> : Sir John à Dorchester, 14 décembre.	Page 263
	Avec deux pièces.	265, 268
Pas de date.	Madame White, veuve du feu procureur général du Haut-Canada, à Hobart, avec les principaux points de sa pétition—la pétition elle-même ayant été égarée.	271
	<i>Inclus</i> : Principaux points de la pétition en question.	273, 274

LIEUTENANT-GOUVERNEUR HUNTER—1803.

Q. 294.

1803.		
3 janvier, York.	Hunter à Hobart (n° 25). Observations sur les bills réservés et que le Conseil privé a pris en délibération.	Page 1
5 janvier, York.	Le même au même (n° 26). Le projet de colonisation de lord Selkirk en Haut-Canada recevra tout l'encouragement possible. Les instructions portant que les 8,400 acres à la famille d'Arnold doivent être sur le même pied que les 5,000 à lui-même seront strictement suivies. Le traitement de Ridout sera augmenté ainsi qu'ordonné; ses services méritoires. Attire l'attention sur le besoin d'une réponse au sujet de la balance de £800 pour construire des églises.	5
25 janvier, York.	Le même au même (n° 27). Envoie mémoire des fonctionnaires du service de concession de terres au sujet des droits, et rapport d'un comité du conseil. Partage l'avis du comité et montre d'où est venu le malentendu au sujet des droits.	7
	<i>Inclus</i> : Mémoire.	9
	Tarif de droits.	13
	Renvoi au conseil.	14
	Rapport.	15
	Tarif de droits.	21, 22
5 février, York.	Hunter à Hobart (n° 28). Dépêches reçues; les baux proposés pour les réserves de la couronne et du clergé sont approuvés. Envoie discours prononcé à l'ouverture de la législature, le 27 janvier.	23
	<i>Inclus</i> : Discours à la légisture.	25
	Adresse du Conseil en réponse.	28
	Réplique.	30
	Adresse de l'Assemblée en réponse.	30
	Réplique.	33
15 février, Downing Street.	Hobart à Hunter (à part). A son arrivée Selkirk devra recevoir une concession de 1,200 acres de terre dans n'importe quel township non déjà approprié, et le reste du township sera réservé; pour chaque famille établie il pourra lui être accordé 200 acres, à condition qu'il rende 50 acres pour chaque telle famille.	35
15 février, Downing Street.	Le même au même (n° 16). Concernant l'établissement projeté de Talbot dans le township de Yarmouth, dans le comté de Norfolk, sur le lac Erié. Il devra recevoir 5,000 acres de terre, et une partie du township suivant contigu à la concession sera réservée pour lui être assignée suivant les circonstances. Demande son avis sur l'idée de faire d'autres concessions pour la prompte colonisation du pays.	37
1er mars, Downing Street.	Le même au même (n° 17). Arrivée prochaine d'un groupe de montagnards écossais—des Macdonnell pour la plupart et en partie des soldats licenciés des ex-Glengarry Fencibles; leur mérite et leurs services. Ils sont accompagnés de M. McDonnell, leur ex-aumônier. Ce dernier devra recevoir 1,200 acres, et chaque famille emmenée en aura 200.	41
20 mars, York.	Hunter à Hobart (n° 29). Observations sur les actes passés par la législature. Envoie discours de prorogation.	43
	<i>Inclus</i> : Discours.	49

1803.

13 avril,
York.

Hunter à Hobart (n° 30). Règlements concernant quarantaine reçus. Page 51

18 avril,
York.

Le même au même (n° 31). A appris que la demande de cadeaux pour les sauvages a été envoyée à la Trésorerie, comme l'a aussi été la lettre concernant la lettre de change de £800 pour construction d'églises, qui avait été renvoyée protestée. 52

15 mai,
York.

Le même au même (32). Accuse réception de lettre par Talbot, portant qu'il devra recevoir une concession de 5,000 acres de terre. Il a été pris des mesures à l'effet de réserver une quantité additionnelle de terre pour être ultérieurement concédée, à mesure qu'il arrivera des colons. Est d'avis que s'il était fait de nouvelles concessions à des personnes en moyens et respectables, cela développerait la prospérité de la province et la colonisation des terres incultes, mais il y aurait des précautions à prendre contre les spéculateurs en biens-fonds, et à cette fin il faudrait faire observer la condition de défricher une certaine étendue de terre et de s'établir sur le bien-fonds avant que des lettres patentes ne soient délivrées. Il y a aussi le fait que les droits de six pence sterling et d'un penny et demi courant par acre approche presque la valeur de la terre, de sorte qu'en payant un peu plus, les spéculateurs peuvent s'affranchir de toutes conditions. Néanmoins, cette différence et la protection du gouvernement amèneraient plusieurs personnes à préférer les concessions de la Couronne. Ce qu'il est fait des droits. 54

20 mai,
York.

Hunter à Hobart n° 33). Envoie lettre d'Allcock et témoigne de l'exactitude de ce qu'il dit. Il y a eu autrefois beaucoup de confusion dans les bureaux où se géraient les affaires publiques, et cela au préjudice des intérêts d'un grand nombre de concessionnaires. Il a beaucoup été fait et il reste beaucoup à faire pour remédier à ce mal. Zèle dont Allcock a fait la preuve sous ce rapport. Aide qu'il a prêtée avant d'être promu à la charge actuellement occupée par lui. Il a bien mérité la faveur qu'il demande. 59

Inclus: Allcock à Hunter, 14 mai. Demande un supplément de traitement, pour les raisons énoncées. 62

24 mai,
York.

Hunter à Hobart (n° 34). Envoie ampliations des actes auxquels il a donné la sanction royale, et aussi des journaux du Conseil et de l'Assemblée. 66

Inclus: Journal du Conseil, du 27 janvier au 5 mars 1803. 67

Liste des actes sanctionnés. 140

LIEUTENANT-GOUVERNEUR HUNTER—1803.

Q. 295.

1803.

10 juin,
York.

Hunter à Sullivan. Accuse réception de lettre concernant la fourniture d'approvisionnements du Canada aux troupes de la province et à celles des Antilles. Consacrera à cette question toute l'attention qu'il pourra. A aussi reçu ordre concernant lettres de mer méditerranéennes. Page 1

17 juin,
York.

Le même à Hobart (n° 35). Concernant les terres à être concédées à la famille du feu procureur général White, la cause du retard, et la décision que la quantité ne devra pas excéder 6,000 acres, montrant qu'il ne reste plus que 4,600 acres à concéder. 3

20 juin,
York.

Le même au même (n° 36). Envoie procès-verbaux du conseil exécutif relativement aux affaires d'État, du 13 juillet 1801 au 29 juin 1802, et au sujet des terres de la couronne, du 1er juillet 1799 au 29 décembre 1801. 6

Inclus: Procès-verbaux, 13 juillet. Examen des comptes publics. 8 à 11

Autorisation, de la part du duc de Portland, d'augmenter les appointements des commis dans les bureaux publics. 12

1803.

- Procès-verbaux, 17 juillet. Thomas Scott prête serment en qualité de procureur général. Page 13
- Opinion du procureur général sur les droits de madame Mary Rogers par l'effet du testament de feu son mari. 13
- Opinion du même qu'il peut être délivré un titre translatif de biens-fonds sur la foi d'un affidavit portant que le certificat du bureau des terres est adiré. 16
- Procès-verbaux, 18 août. Lecture de lettres de Green, secrétaire privé du lieutenant-gouverneur, adressées à Small, greffier du Conseil—la première notifiant la nomination de McGill au poste d'inspecteur général et contrôleur des comptes, avec instructions sur la manière de préparer ces derniers, et l'autre portant que toutes les délibérations du conseil exécutif doivent être soumises au lieutenant-gouverneur dès que l'affaire de laquelle il a pu être délibéré est arrivée à sa conclusion. 21
- Procès-verbaux, 30 septembre. Lettre des Mohawks, se plaignant de la conduite de Brant, soumise au conseil. 22
- Lettre du procureur général du Bas-Canada faisant l'histoire d'une société organisée en Bas-Canada pour renverser le gouvernement de Sa Majesté. 22
- Les droits de Berezy feront l'objet d'un examen et d'un rapport. 23
- Procès-verbaux, 14 octobre. Autorisation de payer l'équipage du yacht *Toronto*. 24
- Procès-verbaux, 20 octobre. Rapport de Givens, agent pour les affaires indiennes, sur le meurtre d'une jeune sauvagesse par un traiteur blanc. 24
- Rapport de Claus disant que les différends des Six-Nations à propos de terres sont réglés. 26
- Procès-verbaux, 31 octobre. Rapport du conseil sur les prétentions de Berezy. Ce rapport fait l'histoire des opérations de Berezy. 28
- Procès-verbaux, 10 novembre 1801. Demande, de la part de McGill, de copie de toutes les réclamations admises par les commissaires et de tarif des droits à payer sur les concessions de terre; demande accordée. 70
- Procès-verbaux, 7 janvier 1802. Autorisation de payer l'équipage du yacht *Toronto*. 71
- Procès-verbaux, 19 janvier. Examen des comptes publics. 72
- Procès-verbaux, 2 février. Compte supplémentaire du solliciteur général approuvé. 76
- Procès-verbaux, 16 février 1802. Demande de registres pour les concessions de terres, de la part de Jarvis, registrateur; autorisé à se procurer les livres nécessaires. 77
- Procès-verbaux, 6 avril. Instructions du lieutenant-gouverneur au comité permanent transcrites au long. 78
- Rapport de Claus sur une tentative qu'a fait un nommé Gilbert pour avoir des terres des Missisaugas. Ordre à Givens de s'enquérir de l'affaire. 82
- Procès-verbaux, 13 avril. D. W. Smith se plaint de l'insubordination de certains gens de la rue Yonge, et de leur manque de respect pour les fonctionnaires civils et officiers militaires. Tentatives que quelques-uns d'entre eux ont faites pour corrompre l'esprit de la jeunesse. 83
- Procès-verbaux, 27 avril. Autorisation de payer l'équipage du yacht *Toronto*. 85
- Procès-verbaux, 4 mai. Jarvis autorisé à se procurer des boîtes pour mettre les lettres patentes. 86
- Rapport de Givens au sujet des transactions de Gilbert avec des Missisaugas, sur la rivière Crédiit. 87
- Procès-verbaux, 11 mai. Autorisation à Peter Russell, receveur général, de se procurer de la papeterie pour son bureau. 88

1803.

Rapport du conseil sur l'opinion du procureur général au sujet de l'affaire de madame Mary Rogers. Page 89

Procès-verbaux, 9 juin. Pétition demandant libération de l'obligation garantissant le paiement des droits sur le tabac provenant des États-Unis, attendu que d'après le traité de 1794 il ne peut pas être exigé de droit. Le conseil fait rapport que la question devrait être laissée aux tribunaux. 96, 101

Une semblable pétition présentée par Thomas B. Gough est aussi laissée à la décision des tribunaux. 102

Rapport sur demandes de bail du moulin du Roi dans Ernest-Town. 103

Rapport approuvé par le lieutenant-gouverneur. 111

Procès-verbaux, 15 juin. Le lieutenant-gouverneur désire avoir un rapport sur les honoraires à demander en passant les baux des réserves de la Couronne et du clergé. 111

Procès-verbaux, 29 juin. Le lieutenant-gouverneur transmet bail projeté, pour 21 ans, de 200 acres de réserves de la couronne, et même bail de réserves du clergé, tels que dressés par le procureur général. 112

Procès-verbaux relatifs à des affaires de terres, du 1er juillet 1799 au 29 octobre 1800. 114 à 402

(Pour noms, voir liste alphabétique.)

DEMANDES DE TERRES, DANS CE VOLUME.

(Les chiffres à la suite des noms indiquent les pages.)

- A.—Abbes, Nathaniel, 129; Abbot, Wm., 146; Addison, Rév. Robt., 258, 259, 296, 334; Aitkin, Wm., 315; Albertson, David, 339; Alexander, David, 381; Alger, Elias, 141; Algyre, Daniel, 283, Martin, 283; Allan, Ebenezer, 401, Phebe, 375, Sarah (voir Mosher), Western, 375, Wm, 339; Allen, Ebenezer, 137; Arnau, Margaret (fille de Jacob Countryman), 285; Amy, Abraham, 281, Nicholas, 281; Anderson, John, 148, Peter, 267; Ansley, Amos, 269, 280; Arnold, Benedict, 212, Edward, 212, George, 212, Henry, 212, 217, 218, James, 212, John, 345, Mme, 212, Richard, 212, 217, Rowley, 344, Sophia, 212, Wm., 212; Arquart, Alexi, 311; Ash, George, 128, 129, James, 130, Joseph, 132, Samuel, 128; Ashford, veuve, 126; Askin, John, père, 174, 198; Attwell, Levi, 297; Augusta, Episcopaliens d', 230; Averill, Paul, 269, 270, 340, 341.
- B.—Babishon, Pierre, voir Labadie; Baby, James, 119, Hon. James, 168, 178, 306, Susanne, 377; Badishon, Charlotte, 324; Baker, George, 137; Baldwin, Robert, 162, W. Warren, 162, W. W., 373; Ball et Cie., 258; Ball, George, 334, Jacob, 345, 354; Barnhardt, Wm. Geo., 167; Barberce, Stephen, 201; Barberce, Stephen, 207; Barberce, Stephen, 241; Bardman, Stephen, 135; Bamer, Jacob, 148; Bawell, James, 190; Barron, Alexander, 355; Barthol, Keephart, 327; Barton, 360, Helche, voir Hazleton, John, 285, 284, Rachael, voir Wiley, Thomas, 284, Wm., 285, Irnis, voir Shatford; Baxter, Daniel, 167; Beach, Amos, 141; Beasley, Richard, 171; Beatys, Jeremiah, 138; Bedford, Jonathan, 127; Belcher, John, 140, 322; Belland, Toussaint, 222; Bender, George, 167; Bennet, James, 221; Bentley, Elijah, 343, Reuben, 343, Samuel, 343; Berrigan, James, 153; Berezy, Wm., 124; Bestado, Jacob, 282; Bissell, Anna (fille de Walter Davies), 373, David, 381, Jehiel, 381; Blacker, John, 185; Bocton, Captain, 369; Bollard, Nicholas, 383; Bonkett, Wm., 211, 212, 240, 241; Bolton, Elsea Curry, 176; Boughner, John, 379, Mathias, 379, Bordman, Gideon, 136; Booth, Bethir, voir Terry; Botger, Honce N., 122, J., 123; Bouchette, Jean B., 386; Boutellier, Anthony, 173; Bonman, Henry, 250, Hannah, 252; Bowers, J. 124; Bowen, Mary, alias Dimond, 148? Mary, alias Post, 148, Wm., fils, 149, Wm., père, 149; Boye, —, 122; Bradt, Adrian, 263; Brady, Elizabeth, 284, Luke, 284, Nathan, 137; Brakenridge, James, 362, Mme, 362; Brayley, Wm.,

1803.

218; Bridgeman, Thomas, 273, Wm., 273; Brooking, Lieut. A. D., 226; Brunson, Amasa, 243, 244, Amos, 144, Barnabas, 143, 243, 244, Wm., 139, 384; Brown, Abraham, 375, 376, Allen, 136, Edward, 375, James, 179, John, 135, Rhoda, 179; Buchannan, Margaret, 167; Buel, Martha (fille d'Andrew Naughton), 376; Burger, Dennis, 393, 394; Burges, Dorothy (fille de Lewis Mabee), 394, Noah, 394; Burdick, Freeman, 233; Burgart, Moses, 131; Burke, Rev. Edmund, 235, 257, 260, 334, 335; Burch, Zachariah, 272; Burmester, —, 122; Burnham, Asa, 134; Burns, Joel, 134; Burritt, Daniel, 263, Lecta (fille de Samuel Landen), 203, 208; Burrit, Lois, *voir* Hund, Urania, *voir* Philips, Sarah (fille de Moses Reid), 379, Stephen, 379, 184; Bush, Charles, 287, Frederick, 123, 260, Eliz. (fille de David Jacocks), 286, Rachael (fille de Warner Casleman), 301; Burton, Arthur, 316, Henry, 316, John, 316; Burtch, Edsé, 327; Butler, lieut.-col. (héritiers du), 233, John, lieut.-col., 274, Johnson, 274, 275, 294, Thomas, 185.

C.—Caldwell, Capit., 150; Cameron, Archibald, 173, John, 368, Mary (fille de John Christie), 283; Campbell, Isabella, *voir* McLaughlan, 37, James, 244, Jane (fille de Thos. Peters), 302, John, 138, 321, Margaret, *voir* Paterson, Oliver, 138, Stephen, 139, Wm, 138; Canby, —, 352; Cane, Barnabas, 114; Camfield, Samuel, 201; Carle, Wm., 141; Carral, Isaac, 358, John, 272, 358; Carter, John, fils, 135, John, père, 136, Wm., 135; Casleman, Rachael, *voir* Bush; Carswell, Wm., 237, 392; Chalus, comte de, *voir* de Chalus; Chaplain, Joseph, père, 132, Joseph, fils, 132; Chaverland, Gardner, 142, Resolved, 143; Chew, W. Johnson, 250; Chisholm, Anne, *voir* Christie; Christie, Anne (fille de de Hugh Chisholm), 373, John, père, 285, John, fils, 385, Mary, *voir* Cameron; Church, Joseph, 393, Mary, 382; Churchill, —, 127; Clandenning, James, 250; Clark, Alex. T., 336; James, père, 356, Mary, 252, Robt., fils, 280; Clarke, Robert, 281, Wm., 166; Classen, Nancy, *voir* Gilchrist; Claus, Wm., 251; Clawson, Wm., 339; Clearey, Abraham, 268, 298; Cline, Dorothy (fille de Jacob Snider), 284, John, 286, Michael, 286; Coarcen, Benj., 304; Cockrel, Richard, 250; Cohoe, Andrew (veuve de), 189, Asa, 189; Cole, Daniel, 147; Collins, Pamela (fille de Samuel Landen), 378; Collver, Ann, 208, Eliz., 208, Marrian, 207, Martha, 207, Timothy, 207, 208; Coltman, John, 119; Conolly, Eliz. (fille de Benoni Wiltse), 383, John, 393; Cook, Christina, 162, Margaret, 165, Silas, 223; Caon, Jane, 205; Cooper, Peres, 239; Cornelius, Frederick, père, 124; Cornwall, John, 308, 309, 312; Coste, Michael, 152; Cough, Catherine, *voir* Shaver; Countryman, Margaret, *voir* Arnau; Covell, James, 200, John H., 384, Simeon, 374; Cowell, James, 204; Cox, Mary, 347; Cozens, Daniel, fils, 235, Samuel, 193, Samuel D., 178; Crandle, Palmer, 141; Crawford, Elizabeth (fille de Nicholas Selmser), 284; Crippen, Samuel, 393; Cron, James, 337, 381, John, 337, 381; Cronkrite, Jane, 222, Wm., 222; Crowder, Catherine (fille de Sharus Masselus), 284; Culbertson, Samuel, 342; Cunningham, George, 369; Curtis, Thomas, 347, Wm., 138; Culter, George, 273.

D.—Danforth, Asa, 134; Darling, John, 136; Davidson, Mary, 252; Davies, Anna, *voir* Bissell, Wm., père, 203, 212, Wm., fils, 203; Day, John, 298; Dayton, Nathan, 383; Dean, John, 325, Perez, 293, Thomas, 204; Deane, Erastis, 133, Gamis, 133, Noah, 131; de Chalus, comte, 219, 220, 369; Decon, John, 352; Dederick, Lucas, 362; De Groate, Mary, 167; De Hoen, Frederick, 252; De Paret, John, 205, 220; de St. George, Quetton, 369; Dexter, Elisha, 209, 233, 267; Dickson, Eliza, 253, Wm., 262, 263; Dicky, John, 238; Dimond, Mary, *voir* Bowen; Dingman, Jacob, 143; Donnet, Francis, 120; Dopp, Peter, 202; Douglas, Alex., 250; Downs, Eliz. (fille de Elijah Whitney), 376; Duirborer, John, 120; Dulittle, Moses, 133; Dunbar, Alex., 222; Durham, James, 342; Dutchman, Frederick, 122.

1803.

E.—Eamer, Dorothy, *voir* Gallinger; Eastman, Elizabeth (fille de John Philips), 283; Easton, John, fils, 206, Rufus, 206; Eastwood, Abel, 380; Eckhardt, Peter, 124; Eddy, Bays, 133; Edwards, Joseph, 330; Elliot, Abraham, 375, John, 217, Thomas, 375, Wm., 377; Elizabethtown, habitants d', 230; Elmsley, juge en chef, 120, l'Hon. J., juge en chef, 151, 157; Elsworth, Elizabeth, 170; Emer, Catherine, 166; Entecott, John, 247, 250, 264, 331; Ermatinger, George, 188; Ernst, Peter, 121; Everson, —, 121; Everitt, Cyrus, 173, John, 281.

F.—Fader, Elizabeth (fille de John Hartell), 301; Fairbairn, James, 287; Fairchild, Anna, *voir* Tryon; Fairfield, Wm., père, 313, Wm., fils, 313, Nabby (fille de Jos. Lockwood), 320; Falkner, Mary, *voir* Seeley; Fanning, Barclay, 386; Farmer, 265; Farris, David, 131; Farrington, Joseph, 133; Fraser, Elizabeth, *voir* Warren; Feder, veuve, 302; Fell, Charity, *voir* Nettleton, 284, Christian, *voir* Walliser, Daniel 374, David, 374, Frederick, 374, Mary, *voir* Rood, Ruth (fille de Jonathan Tuttle), 374; Ferguson, Eliz. (fille de John Yates), 374, Frederica, 114, 158, Resewall, 136; Fike, Henry, 286, John, 286; Field, Charles, 157; Fields, Chas., 260; Fisher, Catherine, 209, 233, Eliz. (fille de Staats Overholt), 343, Jacob, père, 233, 209, John, 209, Jacob, 344, Wm., 344; Fitzgerald, Wm., Capit. 258, Wm., 334, 335; Fitzpatrick, Elizabeth, *voir* Presley, Peter, 283, Wm., 283; Flamboro', West, 263; Forrest, Henry, 165; Forsyth, Joseph, 221, Richardson & Co., 150; Foster, John, 204; Fowler, Jonathan, 358; Freeman, Wm., 339; Frelick, Christian, 222; Frint, Henry, 141, Martin, 140; Fulford, Nancy, 179; Fuller, Samuel, 115, 126.

G.—Gaffield, Nathan, 141; Graham, Edward, 331; Gallinger, Dorothy (fille de Philip Eamer), 283, 284; Galloway, Submission (fille de Parshall Terry), 244; Gamble, N., père, 202, N., fils, 202; Gastin, Thomas, 142; Geisingir, Jacob, 321; Gerome, Asabel, 128; Gibbons, Mary, 221; Gifford, Ephraim, 127, Humphrey, 130, Samuel, 130; Gilbert, Isaac, 118, Ronolin, 117; Gilchrist, Nancy (fille de Caleb Clussen), 375, Peter, 216; Gohen, Thomas, 131; Goose, Dorothy, *voir* Sheets, Nancy, *voir* Moore; Gordon, Mary (fille de Nathaniel Pettit), 260; Grange, Nancy (fille de Jas. McKim), 308; Grant, Alex., 119, Angus, 301, Catherine (fille de Donald McArthur), 373, Duncan, 301, John, 165, Lewis, 391, Mme John, 165, Oner (fille de Wm. Lehy), 382; Gray, Mme, 253, Rachael (fille de John Warte), 285, R. J. D., 253, 255, 273; Greeley, Aaron, 134; Greetman, John, 120; Griffen, David, 127, Wm., 131, Obadiah, 277; Gont, Ferdinand, 136; Groven, John, 133.

H.—Haggerman, Isaac, 130, Abraham, 130; Hall, Ichobed (Ichabod ?) 272; Hale, Elizabeth, 227; Hall, Isaiah, 115, 139; Hagerdom, John, 286; Haines, Barnabas, 118, 241; Harris, Bolton, 131; Hames, Gilbert, 149; Hains, Joseph, 130; Heamis, Minard, 127; Harrison, Nathaniel, 129; Hamilton, l'Hon. Robt., 258, 259, Wm., 263; Hare, Daniel, 136, Stephen, 137; Hamblin, Francis, 284, Silas, 285; Harlow, Wm., 148; Hartell, Elizabeth, *voir* Fader; Harrow, Alex., 336; Harp, —, 262; Hartman, David, 264, 385; Haskill, Joseph, 126, Nathaniel, 126; Hastings, Nathaniel, 241; Hatton, John, 379; Haveland, John, 134; Hayward, Edward, 170; Hazleton, Helche, 285 (fille de Thos. Barton); Helmke, J., 124; Henderson, Wm., 215, Caleb, 215; Heron, Andrew, 169, Samuel, 193; Herrick, Daniel, 251; Heward, Hugh, 360; Hewitt, Jennet (fille de Wm. Reid), 373; Hinman, Thos., 134; Hix, Johna, 131; Hodgkins, Sarah (fille de Wm. Martin), 285; Hodges, Chloe, *voir* Van Volkenburgh; Holts, Peter, 121; Honeywell, Rice, 135, Daniel, 137; Holden, Martin, 380; Hopkins, Silas, 395; Hood, Madame Hugh, 258, 259; Hough, Barna, bas, 305, Elijah, 305; Hosier, Abigail (fille de Jonathan Tuttle), 216; Howe, Daniel, 222; Huacké, John, 286; Hubner, Claus H., 120; Huff,

1803.

John, 277; Hughes, Wm., 314, 329; Hull, Eli, 129; Hund, Lois (fille de Daniel Burrit), 380; Huntley, Benj., 393, Enoch, 393; Hurd, Isaac, 379, Ledach, 139; Hurlburt, Deborah, *voir* Nettleton, Hannah (fille de Nicholas Mosher), 203, Herman, 203, Heman, 300, Moses, 300; Hunter, Wm., 158; Hutchinson, Asa, 214; Hyland, Wm., 297.

I.—Ingersoll, Thomas, 256, 291; Irish, Peter, 135, Robinson, 185.

J.—Jackson, Samuel, 127, 128, Eliz., *voir* Bush; Jarvis, Hannah, 251, Wm., 152, 251; Jessup, Edward, fils, 114; Johnson, Larrance, 224, Wm., 262; Joncaire, F. Chabert, 227; Jones, Asa, 331, Charles, 137, Daniel, 381, Elias, 129, Eliz., 392, George, 330, James, 392, John, 200, 330; Josdivine, Peter, 321; Judd, Ann, 209, Wm., 208; Judson, Ruth (fille de Augustus Seebye), 337, Lyman, 374, Silas, 374; Julian, John, 270.

K.—Kapp, John Ross, 307; Kary, Arthur; Kelley, John, 134, 136; Kelsie, Mary, *voir* Philips; Kempf, Burgoyne, 386; Kendall, Abel, 377; Kendrick, Hiram, 368; Kennedy, Wm., 208, 241; Kerr, John, 142, Robert, 352, Sarah, *voir* McEween; Ketchum, Joseph, 368, 382; Kilborn, Benjamin, 381, James, 381, Joseph, 395, 401; Kitchen, Andrew, 391; Knapp, Amos, 285, Joseph, 285; Knowles, Richard, 368; Koopman, —, 124.

L.—Labadie, Anthony Desompte, 176, Pierre, *alias* Badishon, 174; Laforce, Hypolite, 274; La Force, Pierre, 314; Lambert, Anna, *voir* Overholt; Lamb, Daniel, 380; Landen, Pamela, *voir* Collins; Landman, George, 258, 335; Landon, Lecta, *voir* Burritt; Lane, Sarah (fille d'Amos Nettleton), 374; Langanhorst, —, 121; Laraway, Jonas, 329; Lawrence, John, 193, 196; Lawson, —, 298; Legit, Sarah, 157; Lehy, Oner, *voir* Grant; Leith, James, 211; L'Etourneux, René, 329; Lenie, Peter, 222; Lent, Ruth (fille de John Williams), 320; Levy, —, 123; Lee, Washington, 393, Wm., 306, 315; Lincoln, Elihu, 143; Linderman, Peter, 122; Lipps, John, 262; Littlehales, Edward B., lieutenant, 356; Livingston, Lydia (fille de Joseph White), 375; Lockwood, Nabby, *voir* Fairfield; Losee, Joseph J., 384; Lotridge, Robt., Capit., 273; Lott, John, 299; Loucks, Abraham, 399, George, 399, 400, Jacob, 399, 400, Margaret, *voir* Powers; Luddington, Levy, 271; Lundy, Samuel, père et ses fils, 303; Lurma, Evahom, 120; Lutz, Mary (fille de Parshall Terry), 248; Lymburner, Alex., 293, James, 293, Mathew, 293.

Mc.—McApin, George, 185; McArthur, Catherine, *voir* Grant; McAulay, Mordecai, 328; MacAulay, Robert, 276; McBeth, John, 235; McBride, John, 188, Wm., 293; McCaulpin, George, 133; McCartney, Wm., 227; McCaulay, John, 117; McCool, Margaret, 115; McCrae, David, 307, Eric, 307, Wm., 324; McCready, Wm., 185; McDonell, Alex., 139, 164, Angus, 257, 334, 335, Arm, 167, Donald, 222; McDougall, John, 186; McEwen, Sarah (fille de Wm. Kerr), 283; McGan, Eliz., *voir* Ross; McGill, John, 119, 352; McGregor, John, 247; McGuire, Barnabas, 166; McIntire, Amasa, 205, Charlotte, *voir* Rose, Jesse, 205, Salmon, 205, Sophia, 167; McIvay, Dennis, 206, 340; McKarley, John, 250; McKelvy, Edward, 346; McKeys, Daniel, 130; McKim, Nancy, *voir* George; McLauchlan, Elizabeth, 167, Isabella (fille de Daniel Campbell), 373; McLeod, Robert, 172; Macklimes, Hugh, 382; McMurtrie, James, 314, Joseph, 257, Simon, 257; McNab, Simon, 227; McNish, Susannah, *voir* Wright, McNutt, Garrad, 155, James 261; McVey, Catherine, *voir* Stotts, Nancy, *voir* Stotts; McWilliams, Eliz., *voir* Paupets.

M.—Mabee, Dorothy, *voir* Burges; Mainhart, Jenny, 179; Maisonville, Alexis, 326, 356, 357, 369 —, 311; Maiville, Louis, 280; Manhardt, Eliz, *voir* Seeley; Markland, Thomas, 276, 279, 280; Marriell, Christopher, 128; Marsh, Benjamin, 126, Robert, 261, Samuel, 126; Marther, Samuel, 186; Martin, Daniel, 141, Moses, 130, Phebe, *voir* Spicer, Samuel 271,

1803.

Sarah, *voir* Hodgkins; Marvene, Samuel, 132; Masselus, Catherine, *voir* Crowder; Mathews, Thomas, 250; Mattice, John, 393; Maxwell, Thompson, 343; Mead, Richard, 357; Merrill, Roger, 143; Merriman, Joel, 142; Meyers, Christian, 166, Godfrey, 166; Michael, Nathaniel, 133; Middack, Henry, 318, John, 319; Middock, Polly, *voir* Sipes; Milliken, Norman, 298; Millross, Andrew, 286, John, 286; Mills, John, 316, Joseph, 316, Parker, 250; Misner, —, 123; Mitchell, Jehiel, 359; Mix, John, 140; Mochesky, —, 121; Montague, les habitants de, 204; Moore, Dudley, 202, Mary, (fille de Fred Goose), 285, Patrick, 132, Rebecca, 203; Morden Richard, 114; Morgan, Lucius, 256; More, Giles, fils, 304; Morris, Mathias, 136, 239; Morton, John, 346; Mosher, Hannah, *voir* Hurlburt, Nicholas, 203, Sarah (fille de Weston Allan), 203; Muirhead, James, 274, 279; Munro, St. Hugh, 319, Hugh, père, 319, Hugh, fils, 319; Murchison, Jenny, 167, Netty, 166; Murphy, Wm., 351.

N.—Nare, Catherine, *voir* Walker; Nash, James, 368, Samuel, 368; Naughton, Martha, *voir* Buel; Neilson, —, 120; Nettleton, Amos, 202, 204, Barnabas, 203, Charity (fille de Fredk. Fell), 284, Daniel, père, 203, Daniel, fils, 204, Daniel, 202, David, 300, Deborah, 300, (fille de Moses Hurlburt), Mary, 202, Sarah, *voir* Lano; Neward, Hugh, 324; Nickerson, Eleria, 129; Nighton, John, 172; Cie du Nord-Ouest, 338; Notre-Dame de l'Assomption, marguillers de l'église de, 118; Nugen, John 130.

O.—Odell, John, 127; Ogden, John, 139, 322, Richard, 140; Oldcott, Timothy, 140; O'Neil, Eliz., 292; Osborn, Eunice (fille de James Parks), 376, Samuel, 396; Overholt, Anna, (fille de Cornelius Lambert), 385, Eliz., *voir* Fisher; Overholt, Isaac, 385, Jacob, 384, Staats, 384, Susannah, *voir* Singer.

P.—Page, Ann, 165; Palmer, George, 141; Parker, Mary, *voir* Rees, Samuel, 129; Parks, Eunice, *voir* Osborn; Parmely, Thos. J., 206; Parsons, Chatwill, 319; Patterson, Margaret (fille de Wm. Campbell), 376, Whitefield, 393; Pattison, Daniel, 376, Wm., 376; Pattinson, A., 317, Richard, 157, R., 317; Paupt, Elizabeth (fille de John McWilliams), 284; Pearson, Benj., 395; Peck, Hezekiah, 287, Lewis, 346; Peek, Helmus, 126, Lewis 126; Pell, Joseph, 353; Perring, Frederick, 129, Rany, 134; Perry, Daniel, 320, Robert, 320; Peters, Jane, *voir* Campbell; Petit, Samuel, 304, Mary, *voir* Gordon, Timothy, 135; Philips, Isaac, 304, 328, Joseph, 136, Mary (fille de James Kelsie), 382; Philips, Philip, 328, Urania (fille de Daniel Burrit), 378; Philipson, John, 120, John H., 121; Phillips, Elizabeth, *voir* Eastman; Pitts, James, 218; Playter, Watson, 253; Poret, John, 226, *voir* de Poret, 220; Porter, Timothy, et autres, 320; Post, Mary, *voir* Bowen; Potter, Philip, 127; Powers, Margaret (fille d'Abraham Loucks), 209; Powell, John, 229; Pringle, E., 125, George, 125; Presley, Elizabeth (fille de Peter Fitzpatrick), 283; Price, John, 165, 260, 330; Purdy, Gilbert, 128, 280, Joseph, père, 132, Micajah, 281, 282.

Q.—Quant, Jacob, 239, 270; Quarteze, Milquaker, 120; Quick, John, 310.

R.—Raddish, Rev. Thos., 151; Randall, Moses, 393, Comby, et trois fils, 303; Ray, John, 357; Raymond, John, 373, Josiah, 279; Réaume, Charles, 178; Rees, Mary, *alias* Parker, 168, 169; Reid, Jennet, *voir* Hewitt, Sarah, *voir* Burrit; Richardson, Benjamin, 116, 138, Edward, 188, James, 138, Wm., 203; Richert, John, 118; Richmon, Cyrus, 141, Ichabod, 133, Silvester, 141; Ridout, Anne, 391, George, 391, Mary, 391, Thomas, 391, Thomas Gibbs, 391; Ritter, John, 121; Riven, Hannah, 251; Robbins, John, 130; Robertson, Polly, *voir* Watson; Robinson, Anthony, 275; Robins, Caleb, 217; Robinson, Christopher, 221, Mary, 347, —, 262; Rock, John, 250; Rogers, Timothy, 276, 277, 278, 303; Romoke, Honce, 124; Rood, Mary (fille de Fredk. Fell), 374; Rose, Charlotte (fille de Jesse McIntire), 378, Cloe, 145, Maria, 214,

1803.

Samuel, père, 378, Samuel, fils, 378; Rosebrugh, John, 391; Ross, Eliz. (fille de Patk. McGan), 379; Rousseau, J. B., 239; Ruggles, James, 193, 380, Rumohre, Marks, 123; Russell, l'hon. Peter, 119, 183, 257, 265; Ryart, George, 360; Ryckhart, John, 352; Ryckman, Tobias, 222.

S.—Sage, Allen, 359; St. George, Quetton de, voir de St. George; Salmon, George, 351; Savage, Roger, 382; Sayles, —, 341; Schofield, Thomas, 115, 173; Scholt, Home, 122; Schroder, Con., 121; Schultz, John George, 122, W. New, 125; Scott, Ezekiah, 360, John, 215, 376, Wm., 215; Scripture, Jeremiah, 138, 384; Seeley, Eliz. (fille de David Manhard), 375, Justus, 382; Seelye, Ruth, voir Judson; Seeley, Mary, alias Falkner, 214; Selby, Prideaux, 262, 323; Sellock, Chas., 298; Selmser, Elizabeth, voir Crawford, 284; Servos, Catherine (fille de John Shaver), 301; Servis, John, 319, Thomas, 319; Sharpe, Richard, 143; Sharpstone, Peter, 373; Sharpe, Guisbert, 320, Tiney, 320; Shatford, Irnis (fille de Thos. Barton) 206, Moses, 206; Shaver, Catherine (fille de John Cough), 301, Catherine, voir Servos, Conrad, 319, Mathew, 308, Philip, 319; Shaw, Æneas, 119, Alexander, 148, Angus, 341; Shehan, W. B., 229; Sheldon, John, 393; Sheets, Dorothy (fille de Fredk. Goose), 283; Sherwood, Sarah, 286, Thomas, 232; Shipman, Elizabeth, 179; Shop, Abraham, 321; Sickler, John, 321; Sills, Jonathan, 219; Silver, Abner, 143; Simons, Titus G., 155; Simson, Obediah, 140; Simpson, Alex. Russell, 245, James, 248; Singer, Susannah (fille de Staats Overholt), 380; Sipes, Polly (fille de John Middock), 318; Skinner Timothy, 312, 342; Slaght, Job, 340; Slealey, Martin, 302; Smades, Joshua, 331, Lukes, 131; Smith, Anne, 394, Ann, 161, D. W., 119, 161, Francis, 121; Smyth, Henry, 360; Smith, —, 126, Elias, 128, Frederick, père, 250, John, 266, 267, Peter J., 266, Peter, 385, 390, Wm., 240; Smyth, Thomas, 231; Snider, Dorothy, voir Cline; Snow, John, 296; Snyder, Christian, 359; Somerfeldt, J. H., 125; Soper, Lenard, 126, Pell, 127, Seth, 127; Spalding, Justus, 143; Spanhouse, E., 124; Sparkman, John, 297, Susannah, 297; Spicer, Phebe (fille de Wm. Martin), 300; Spencer, Abner, 136, Hazleton, 274; Stafford, Abel, 293, Frederick, 293; Stamm, J., 123; Standelip, Stanborough P., 129; Stanton, Eldridge, 139; Stark, James, 116; Starks, Joseph, 134; Stedman, Philip, 297; Stegmann, John, 355; Stegman, John, 360; Stephen, Abner, 128, James, 127; Stephens, N., 124, J., 125, Shadrack, 208; Stephenson, Shadrack, 241; Stevens, Aaron, 306, 307, Abraham, 393, Abel, 235, 236, Abel, fils, 393, Nicholas, 306, Uriah, 393; Stone, Joel, 317; Stotts, Catherine (fille de John McVey), 215, Mary (fille de John McVey), 215; Stober, N., 224; Stoner, John, 126; Stover, Peter, 120, Valentine, 305; Street, John, 313, Lockwood, 313, Phebe (fille de Peter Van Camp), 301, Timothy, 313; Stingerlandt, Walter, 275, Stuart, George, 183; Sweet, Barton, 271; Sumner, Benj., et associés, 362; Sunderlin, Wallis, 361, 364; Sweeny, Hugh, 386; Sweet, Barton, 344, Robert, 271, 344.

T.—Tayles, Mordecai, 270; Taylor, Eliza, 353, Jeremiah, 339, Nathaniel, 253; Ten Brook, Peter, 325, 328, 329, 346; Terry, Bethir Booth (fille de John Booth), 394, Mary, voir Lutz, Parshall, fils, 266, Submission, voir Galloway; Thompson, Archibald, 115; Thomson, Robert, 206; Thurber, Catherine, 382; Tice, Frederick, 168; Tip, —, 122; Titus, John, 321, Polly, 394; Tool, Aaron, 304; Topham, Edward (épouse de), 189; Towsley, Ariel, 297; Tramblé, Charles, 161, 176; Trompouir, Paul, 320; Trull, John, 126; Tryon, Anna (fille de Eleazer Fairchild), 375; Tubbs, Daniel, 129; Frederick, 129; Tucker, Abraham, 247; Turner, David, père, 139, David, fils, 139, Elias, 142, John, 140; Tuttle, Eliphalet, 393, Jonathan, voir Hosier, Ruth, voir Fell, Stephen, 130; Tyler, Wm., 208, 241.

U.—Underwood, Dute, 233.

1803.

V.—Valliere, Jean B., 355; Van Camp, Phebe, *voir* Street; Vandecar, Rudolph, 127; Vanderburgh, Peter H., 245, Richard, 314; Van Gillick, Otto, 351; Van Netten, 120, 122; Van Volkenburgh, Chloe (fille de Timothy Hodges); Van Wyckull, Paul, 142; Vanzante, John, 389, 392; Vaughan, Jacob, 321; Vaughn, John, 128; Velie, Barnet, 245; Velzon, John, 121; Vernatt, John, 131; Vogel, Charles, 123; Vollock, Isaac, 329; Vowers, John, 395.

W.—Wagener, Conrad, 122; Waits, Benjamin, 138; Wait, Isaac, 135; Waits, Fincks, 137; Walker, Catherine (fille de Peter Nare), 343; Wallace, Aaron, 139; Walter, James, 304; Walliser, Christian (fille de Fredk. Fell), 301; Ward, John, 139, Patrick, 340; Walton, Hugh, 127, Jonathan, 159, Nathaniel, 126, —, 126; Warffe, Richard, 316, 347; Warren, Elizabeth (fille de Hugh Fraser), 301; Warte, Rachel, *voir* Gray; Waters, Wm., 156; Watson, David, 373, John, 358, Polly Gray; Weakes, Wm., 248; Weatherhead, (fille de Jos. Robertson), 380; Webster, Abraham, 304, Joseph, 323; Weekes, John, 165, Samuel, 302; Welch, Thomas, 191, 193, 199; Weichur, John, 123; Weiasch, —, 123; Weit, Samuel, 396; Weller, Eliakim, 241, Asa, 185, Eliabim, 146; Wells, Rufus, 238; Well, Rufus, 144; Wheeler, Daniel, 312, Joseph, 132; Whitaker, John, 304, Jos., 304; White, John, procureur génér., 348, Lydia, *voir* Livingston, Thomas, 376; Whitsell, Nicholas, 221; Whitney, Eliz., *voir* Donns; Whiting, Ebenezer, 256; Whyatt, Peter, 135; Willard, Levi, 367; Widifield, John, 304, Henry, père, 304, Henry, fils, 304; Willcocks, Eugenia, 258, 264, 183, 160, Joseph, 328, 339, 390, Maria, 246, 258, 264, Phebe, 258, 264, Wm., 257, 263, 298, 334, Mde, 257; Williams, David, père, 281, David, fils, 281, John, 222, 305, Joshua, 305, Ruth, *voir* Lent, Samuel, 135; Wilson, John, 342; Wilmot, Saml. S., 352; Wiley, Rachael (fille de Wm. Barton), 285; Wilson, George, 250, Moses, et deux fils, 303, Peter, 304, Robert, 268; Wintermute, John, 220, Margaret, 220, Philip, 228, 229; Winters, Christopher, 137; Wiltse, Eliz., *voir* Conolly, Mary, 179, Susannah, 179; Wing, Gersham, 216, 337, Hannah, 337, Mathew, 236, 336; Wood, Israel, 117, Platt, 116, Robert, 304, 328, Samuel, 117; Woodworth, Ezed, 143; Wolcott, Roger, 132; Woolman, John, 188; Wright, Edward, 187, Samuel, 215, 360, Samuel, père, 381, Samuel, fils, 381, Susannah (fille de Joseph McNish), 375, Sylvester, 215, David H., 132.

Y.—Yates, Eliz., *voir* Furguson.

TOWNSHIPS.

- A.—Ameliasburgh, 320; Augusta, 230, 286, 302.
 B.—Bastard, 236, 368, 370; Bertie, 228; Blenheim, 271, 272; Burgess, 379.
 C.—Caistor, 273; Camden, 276; Clarke, 222; Clinton, 344; Colchester, 308, 310, 311, 312; Cramahé, 116, 126, 138, 139, 140, 141, 142, 144, 222, 322, 336, 384.
 D.—Darlington, 325, 326; Delaware, 401; Dereham, 245, 249, 257, 265, 333; Dorchester, 207, 248, 272, 340.
 E.—Elizabethtown, 216, 230; Ernest Town, 305, 313; Escot, 214.
 F.—Premier sur le lac Erié, district de Hesse, 188; Flamboro'-Est, 263; Fredericksburg, 149, 181, 261, 400.
 G.—Gwillimbury, 226, 278, Est, 368, 369; Gosfield, 308; Grantham, 325, 345.
 H.—Haldimand, 116, 126, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 144, 222, 274, 321, 322; Hamilton, 115, 116, 126, 128, 129, 130, 131, 132, 185, 351; Hope, 126, 127, 128, 144, 159, 225, 346, 389, 390, 392; Howard, 239.
 K.—King, 278; Kingston, 163, 221, 280, 281, 282, 370, 393.

1803.

- L.—Lansdown, 201, 237, 393, 336 ; Leeds, 359, 370, 371, 393 ; Longue Pointe, colonie de la, 1er township, 362 ; Louth, 325 ; Luneburg, 164.
 M.—Malden, 150, 178, 306 ; Markham, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 201, 202, 343 ; Matilda, 302, 319 ; Montague, 230 ; Murray, 146, 186, 243, 268.
 N.—Newark, 275, 296, 342 ; Newcastle, 115 ; Norwich, 245, 249, 257, 264, 265, 333, 335.
 O.—Oxford, 202, 232, 256, 272, 291, 292, 358.
 P.—Percy, 116, 126, 142, 143, 144, 145, 222, 238 ; Pittsburgh, 370, 371, 393.
 R.—Richmond, 180, 181.
 S.—Saltfleet, 315 ; Sandwich, 357, 377 ; Scarborough, 221 ; Sidney, 222, 243, 281 ; Stamford, 312.
 T.—ThurLOW, 222 ; Townsend, 340, 385.
 V.—Vaughan, 209, 210.
 W.—Walpole, 363 ; Whitechurch, 279, 303, 305 ; Windham, 279 ; Wolford, (habitants de) 204, 206, 212, 379.
 Y.—York, 114, 197, 252, 254, 356, 386.

SEIGNEURIES.

- A.—Assomption, paroisse de l', 357.

VILLES ET VILLAGES.

- A.—Adolphustown, 320.
 C.—Cornwall, 317, 347.
 D.—Déroit, 326.
 K.—Kingston, 219, 279, 385 ; (scieries de Kingston), 359.
 N.—Newark, 235 ; Niagara, 264, 293, 346, 385, 330.
 S.—Sandwich, 211, 247, 336.
 Y.—York, 234, 235, 239, 246, 260, 328, 339, 355, 368, 373, 380.

RUES.

- D.—Dundas, rue, 223, 224, 271, 272, 273, 293, 297, 298, 313, 328, 339, 354, 351, 358, 359, 395.
 Y.—Yonge, rue, 239, 240, 247, 252, 257, 260, 261, 267, 272, 273, 276, 278, 298, 313, 328, 334, 339, 342, 343, 344, 345, 371, 384, 391, 395.

DÉTROITS.

- Détroit de Sainte-Marie, 338.
 Isle à la Pêche, 326.

RIVIÈRES.

- D.—Rivière Déroit, 357.
 G.—Rivière Gananoque, 236, 361, 364 ; Grande-Rivière, 327.
 H.—Rivière Humber, 367.
 N.—Rivière Niagara, 312, 343, 352, 253.
 R.—Rivière Rideau, 231 ; rivière Ruscomb (Ruscom), 325.
 T.—Rivière Thames, 239, 248, 272, 340.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR PETER HUNTER—1803.

Q. 296.

1803. Continuation des procès-verbaux relatifs aux questions de terres.
Procès-verbaux du 4 novembre 1800 au 29 décembre 1801. Pages 2 à 242.
- (Pour les noms voir liste alphabétique.)
- 13 janvier, Serjeants' Inn. M. Serjeant Samuel Shepherd à Hobart. Que lors du décès de White, procureur général du Haut-Canada, il lui revenait le salaire de six mois (£150), appointements qui n'ont pas été retirés vu qu'on n'a pas reçu de procuration subséquemment à cet événement. Il demande qu'un ordre soit émis pour le paiement des arrérages, l'exécuteur testamentaire ayant transmis la procuration. 282
- 26 janvier, Londres. M. le juge Cochrane à Hobart. Il a été nommé juge puisné dans le Haut-Canada, mais comme il a reçu des ordres positifs de ne pas quitter l'île du Prince-Édouard avant l'arrivée de Thorpe, son successeur, il n'a pu se rendre dans le Haut-Canada et ne peut maintenant y arriver avant le printemps. Il demande que comme il n'est pas à blâmer pour ce retard, son traitement comme juge dans le Haut-Canada compte à partir de la date de sa nomination. 284
- 11 février, Londres. Simcoe à Hobart. Il donne un rapport des services, etc, de Talbot, et ses capacités pour coloniser les terres du Haut-Canada. Le succès qu'il a obtenu dans la culture du chanvre l'a engagé à choisir les townships éloignés d'Yarmouth comme étant propres à cette culture et il se propose de cultiver tout le township en chanvre. Il recommande qu'on lui accorde 5,000 acres dans les townships d'Yarmouth et que le reste du township lui soit réservé pour qu'il le colonise avec des sujets de son choix. Talbot ne devant pas être tenu de payer plus que la moitié de la contribution pour les concessions. 286
- 17 février, York. Russell à Hobart. Il envoie un mémoire concernant son traitement et son indemnité comme membre du conseil exécutif et comme receveur général qui ne peuvent être autorisés antérieurement au 1er juin 1792 sans la permission du Trésor. Il demande à ce qu'il soit payé à compter de la date à laquelle on lui a signifié sa nomination. 293
- 22 février, Londres. Pièces que contient la dépêche: mémoire 295
D. W. Smith à Sullivan. Il envoie sa commission pour démontrer qu'il est autorisé à agir par fondé de pouvoir, à l'appui de sa demande de congé. Il ne profiterait pas de cette clause n'était le rétablissement de sa santé, et prie qu'on donne suite à sa demande. 299
- Pièce contenue dans la dépêche: la commission. 301
Lettre de Green, secrétaire particulier de Hunter, en date du 14 juillet 1802, adressée à Smith, qui approuve le choix de Chewett et Ridout comme substitués. 303
- 5 mars, Londres. Wentworth Brinley à Sullivan. Il a reçu instruction de payer le traitement à Cochrane comme juge dans le Haut-Canada, mais il ne peut le faire avant d'avoir reçu la date exacte à laquelle Allcock est entré en fonctions. 304
- 12 mars, Ministère de la guerre. Le Ministère de la guerre (Lewis) à Sullivan. Le capitaine Sinclair n'a reçu sa demi-solde que jusqu'au 24 juin 1801; le montant du 1er mai jusqu'à cette date est de £814 6s. 11d. 314
- 16 mars, Devizes. Smith à Sullivan. Il répète sa demande de congé. 304
Pièce que contient la lettre: 306
Mémoire en date du 20 janvier 1803. 306
- 18 mars, Londres. Brownrigg à Sullivan. Il transmet, avec la permission du duc de York, un mémoire de la veuve du major Fearon qui est mort dans les Antilles, laissant sa famille dans l'indigence. Le duc a placé deux

1863.

enfants dans l'armée; c'est dans l'espoir de pourvoir aux autres membres de la famille que la veuve a demandé une concession de terre dans le Haut-Canada. Page 315

Pièce que contient la dépêche:

Mémoire de Margaret Fearon, veuve du lieutenant-colonel Fearon, major au 31^e régiment. 316

21 mars,
Trésorerie.

Sargeant à Sullivan. Les lords du Trésor ne voient pas d'objection à ce qu'il soit accordé 12 mois de congé à D. W. Smith. 318

7 avril,
Londres.

Lady Johnson à Sullivan. Concernant le versement de £200 entre les mains de sir John Johnson, y compris deux années d'arrérages de solde. 319

10 avril,
Londres.

De Lancey à Sullivan. Il n'a pu le voir concernant la suspension du paiement de la somme de £200 en faveur de sir John Johnson, car il s'est élevé des doutes sur l'autorité en vertu de laquelle cette somme doit être payée. Il demande que Hobart donne des instructions au lieutenant-gouverneur ou au commandant des troupes pour le paiement de cette somme. Il transmet une lettre de lady Johnson à ce sujet. 321

28 avril,
Londres.

Brindley à King. Concernant l'indemnité de £100 par année au révérend M. Rudd, un des quatre *clergymen* auquel autorisation a été donnée de verser cette somme. 322

3 mai,
Londres.

Morice, secrétaire de la Société de la Propagation de la Foi, certifie que M. Rudd a réellement exercé son ministère pendant la période pour laquelle le compte est fait. 324

6 mai,
Londres.

Alured Clarke à Hobart. Il n'a pu trouver les documents relatifs au paiement de la somme de £200 à titre de traitement supplémentaire à sir John Johnson. Il n'a pas de doute que l'autorisation a été donnée avant ou durant le gouvernement de Dorchester, et pour services rendus par sir John, lequel, d'après Clarke, a encore les droits les plus justes à la libéralité du gouvernement. 325

30 mai,
Whitehall.

Fawkenor à Sullivan. Rapport du Conseil Privé sur les bills adoptés par la législature du Haut-Canada. 327

1^{er} juin,
Trésorerie.

Vansittart à Sullivan. Traitement semi-annuel de £150 qui devra être mis dans le budget pour l'ancien procureur général (White). 329

8 juillet,
Québec.

Hunter à Hobart (n^o 37). Dépêches reçues; remerciement pour la nomination de Cochrane comme un des juges puisnés. Il transmet un extrait des livres de l'auditeur qui contiennent les concessions de terres accordées du 1^{er} janvier au 31 décembre 1862. 243

Pièces que contient la dépêche:

L'extrait en question. 245

1803.

Extrait des livres de l'auditeur qui contiennent les concessions de terre dans le Haut-Canada, accordées sous le grand sceau de la province, du 1er janvier au 31 décembre 1802.

Comtés.	Numéro de la concession	Districts.	Nombre d'acres.	Nombre total des concessions.	Nombre total d'acres concédées.
Durham.....	96	} Home.	26,088	} 517	133,417
Northumberland.....	194		51,791		
York.....	227		55,538		
Lincoln.....	307	Niagara.	65,337	307	65,337
Glengarry.....	116	} Est.	21,561	} 353	93,933
Dundas.....	59		15,829		
Prescott.....	56		25,540		
Russell.....	43		12,913		
Stormont.....	79		18,090		
Grenville.....	187	} Johnston.	48,613	} 381	93,126
Carleton.....	10		2,584		
Leeds.....	184		41,929		
Essex.....	46	} Ouest.	12,150	} 138	28,976 $\frac{3}{4}$
Kent.....	92		16,826 $\frac{3}{4}$		
Middlesex.....	39	} London.	14,593	} 280	83,218
Norfolk.....	157		45,245		
Oxford.....	84		23,380		
Frontenac.....	111	} Midland.	20,414	} 516	107,121
Hastings.....	145		26,310		
Addington et Lennox....	133		29,189		
Prince Edouard.....	127		31,208		
			Total.....	2,492	605,128 $\frac{3}{4}$

PETER RUSSELL,
Auditeur général, H.-C.

8 avril 1803.

Sur les concessions qui précèdent la parole du gouvernement était engagée pour 2,266 antérieurement à l'administration du lieutenant général Hunter. Les autres 226 concessions ont été subséquemment autorisées par des arrêts du conseil. 171

Hunter à Hobart (n^o 38). Il a reçu une lettre circulaire ordonnant la détention de tous les vaisseaux ou navires appartenant aux sujets des républiques Française ou Hollandaise qui arrivent dans un port ou havre quelconque de toute colonie, etc..... 247

Le même au même (n^o 39). Il a reçu la dépêche déclarant que par suite de différend avec la France, il faut exercer la plus grande vigilance dans le Haut-Canada. Il a aussi reçu une circulaire que l'ambassadeur

20 juillet,
Québec.3 août,
Québec.

1803.

anglais s'est retiré de la France et que la chose doit être publiée. Il a aussi reçu les documents concernant les différends. On exercera la plus grande vigilance. Mouvement des troupes; le nombre en Canada n'est pas suffisant pour le service militaire ordinaire. Page 248

4 août,
Québec.

Hunter à Hobart (n° 40). Il a nommé le révérend John Strachan ministre résident de l'Eglise d'Angleterre à Cornwall, à la place du révérend James Sutherland Rudd, envoyé à une cure dans la province de Québec. 251

12 août,
Londres.

Sir F. D'Ivernois à—(en français). L'inquiétude qu'éprouvent les Suisses qui se rendent au Kentucky en apprenant qu'à leur arrivée ils se trouveront probablement au milieu d'une guerre. Il croit que Shoemaker devrait passer par Rotterdam pour en avertir les autres. Et si la chose paraît possible pour les amener à abandonner l'établissement de Kentucky et pour les engager à aller s'établir dans le Haut-Canada, il peut se faire que par sympathie pour elle on pourrait accorder à ces 80 familles des terres gratuitement, on pourrait leur faciliter le transport et les recommander à la protection du gouvernement du Canada. Si ces considérations ont suffisamment d'importance, les Suisses devraient envoyer à Londres une personne qui devra s'adresser à lui (D'Ivernois), ce dernier s'engageant à faire de son mieux pour obtenir pour elle une bonne réception. Une faible somme devra être accordée pour les dépenses d'une mission. Il demande d'être autorisé d'avancer, à titre de prêt, la somme de £20 ou au moins de £18, auquel cas il enverrait, ce soir même, un messenger remonter le Rhin pour rencontrer les gens venant de Basle pour les avertir. 330

13 août,
Québec.

Hunter à Hobart (n° 41). Il transmet une réquisition pour des effets destinés aux sauvages. 252

Pièce incluse: La réquisition. 253

17 août,
Québec.

Le même au même. Il transmet un rapport sur le fort Erié préparé par le colonel Mann, en y joignant le plan. Le fort est complètement en ruine, de sorte qu'un nouvel établissement est nécessaire. On évalue le coût des travaux à £9,649 3s cours d'Halifax; tous les travaux et les édifices seront faits avec des matériaux durables, de sorte qu'on évitera les réparations annuelles. On se propose d'exécuter les travaux au fur et à mesure que le besoin s'en fera sentir. Il approuve les propositions de Mann. Prescott a été autorisé en 1797 à faire des travaux où c'était nécessaire, le fort Erié est une de ces constructions. Le rapport explique pourquoi on n'a rien fait à ce dernier fort. 257

Pièces incluses: Rapport de Mann en date du 1er août 1803. 260

Plan. 265

12 octobre,
York.

Hunter à Hobart (n° 43). Il accuse réception des circulaires concernant le rappel de Liston de la république Hollandaise, l'émission de lettres de marque, etc. 266

12 octobre,
York.

Hunter à Sullivan. Il est heureux de voir qu'on a remis dans le budget du gouvernement civil du Haut-Canada la somme de £800 pour des églises. Il va donner instruction à Russell, receveur général, de tirer pour ce montant et le fera distribuer. 270

1er décembre,
Londres.

Le vicomte de Vaux à Hobart. Il demande que la concession de terre qui lui a été faite en 1794 lui soit confirmée, etc. 333

3 décembre,
Londres.

Le même à Sullivan. Il a appris que Hobart n'a pas d'objection à renouveler la concession de terre. Il transmet une seconde lettre qu'on lui a demandé d'écrire à ce sujet. Pour plus amples informations il renvoie au greffier de la cour des rôles. 334

10 décembre,
York.

Hunter à Hobart (n° 44). Il accuse réception des instructions concernant la réserve de terres en faveur du comte de Selkirk, instructions contenues dans la lettre d'Hobart en date du 28 février. Il attire l'attention sur les lettres auxquelles on n'a pas encore répondu. 272

1803.
10 décembre,
Downing
Street. Hobart à Hunter (n° 19). Il désire qu'on transmette un rapport concernant l'usage qu'on peut faire pour des fins publiques de la maison d'Elmsley à York, ainsi qu'une estimation de son parc et de ses lots de ville, dans le cas où l'on pourrait acheter la propriété avantageusement pour le compte du gouvernement. Page 274
- 28 décembre,
York. Hunter à Hobart (n° 45). Il a reçu une lettre d'Alcock qui demande un congé de six mois. Il recommande que la requête soit accordée. 275
Pièce incluse : Copie de la requête d'Alcock en date du 20 décembre. 277
- 9 janvier,
Downing
Street. Hobart à Hunter (n° 20). Il autorise un changement dans le tableau des contributions du département des concessions de terres. Il ne peut recommander une augmentation du traitement d'Alcock. Il autorise Hunter à exécuter les travaux au fort Erié d'après le plan qu'il a approuvé. 268
- 4 mars,
Downing
Street. Le même au même (n° 22). Alcock aura un congé de six mois. L'indemnité de £200 par année accordée à sir John Johnson et qui a cessé à raison d'un changement dans la direction du ministère des sauvages, devra se continuer à compter de décembre 1800. 279
- Pas de daté. Lettres, etc., concernant la demande d'une concession de terre en faveur de la veuve de White, ancien procureur général du Haut-Canada. 336 338 329
- Pas de date. Exposé des réclamations du lieutenant-colonel Johnson, fils de sir John, et petit-fils de sir William; il demande une position au ministère des sauvages dans le Haut-Canada. 340

LISTE DE CEUX QUI ONT DEMANDÉ DES TERRES DANS CE VOLUME.

(Les chiffres après les noms indiquent les pages.)

A.—Adams, Isabella (fille de David Prentice), 57; Algire, Hannah, voir Jacocks; Allan, Jonathan, 10, William, 93; Alcock, —, 95; Allen, John, 10, Rachael, 10; Andrews, capit., 55, Colin, 55; Armstrong, Edmund W., 132; Arnold, Eliz. (fille de Samuel Brunson), 138; Asley, Henry, 2; Asselstine, Hannah (fille de Peter Davy), 212; Atkinson, Mary, 111.

B.—Babcock, David, 44; Baby, —, 96; Baldwin, W. W., 30; Banta, Elizabeth, 98, Sarah, voir Van Wyck; Barkely, Barbara, voir Shell; Barke, Francis, 95; Barnhart, Mary, voir Stinehoof; Barlow, Samuel, 178; Bartley, Ellinda, voir Jayne; Barton, Rosannah, voir Thomson; Bartholomew, Henry, 218; Bates, Levi, 14; Battger, J. H. J., 2, 158; Battiger, Hans H., 158; Bauer, Henry, 158; Bawtinhimer, John, 5; Beam, Hanna (fille de John Mills); Bearcraft, (Beacraft?) Eliz. (fille de Anthony Westbrook), 40; Beasley, Richard, 217; Becker, Henry, 120; Becklett, Samuel, 170; Belchard, Ann (fille de John Green), 132; Bell, Catherine, voir Hess, Eliz., 139, Jonathan, 54, Thomas, 61, 139; Beikie, John, 53, Penelope, 64; Bentley, Ira, 192, Samuel, 197, William, 228; Berdau, Albert, 32; Bender, John, 22, Philip, 22, 23; Berczy, Wm., 159, Mme, 96; Benner, Jacob, 2; Betron, Lucretia, voir Stewart; Beigalon, Joel, 67; Bissell, David, 39, Catherine, voir Clark, Edward, 37; Birney, Joseph, 155; Blakely, Ann, voir Murrison; Blancher, Joseph, 144; Boid, Martha (fille de Jesse McIntire), 113; Boils, George, 211, Sarah (fille de John Millis), 211; Boiton, voir de Boiton; Bottum, Elijah, 127, 128, 129; Boulton, Mary (fille de David Elliott), 103; Bowling, Edward, 105; Boye, John, 158; Brackenridge, Hester (fille de Samuel Wright), 113; Brady, John, 118; Bradt, Susannah, voir Ferguson; Brekenridge David, 128, 129; Brant, Mary, 130; Brooks, Samuel, 170; Brown, Benajah, 167, Benjamin, 125, Caty (fille de Coonrade Van Dusen), 9, Desire (fille de Moses Halabut), 113; Jacob, 142, James, 227; Bowen, Peggy, voir Fralick; Brunson, Eliz., voir Arnold; Bryant, Catherine (fille de John McDonell), 113, Bryan, John, 124, William,

1803.

124; Buchanan, Robert, 122; Buckner, Daniel, 40, Eliz., 39, Henry, 198, John, 198; Buel, Bemslie, 42, Lois, 42; Buell, William, 130; Burgess, Betsey, *voir* Huntly, Dennis, 193, 202, 203, James, 59, Josiah Dennis, 193; Burk, Mary, 229; Burham, Joanna (fille de Jacob Ferguson), 137; Burmester, Johann H., 158; Burns, Alex., 36, 96, 116, David, 36; Burrit, Lois, *voir* Hurd; Burtsh, Charles, père, 231, Charles, fils, 231; Busch, William, 158; Button, John, 222; Byrne, William, 196.

C.—Cairns, Jacob, 120; Calder, Eliz. (fille de John Mustard), 147; Camell, Wm., 141; Cameron, Eliz., *voir* Grant, Hugh, 95, Isabella, 45, John, père, 146, John, fils, 146, John, 109, 189, Mary, 45, William, 45; Campbell, Alex., père, 21, Alex., fils, 21, Alex., 72, 128, 129, Ann, 113, Christy (fille de John McArthur), 222, James, 113, 128, 129, James E., 21, John, 224, Margaret, *voir* Russell, Mary (fille de Dougall McMullin), 49; Carpenter, John, 21; Carral, Joseph, 115; Carson, Eleanor, *voir* Nugen; Carter, Thadeus, *voir* Miller; Cary, (ou Carey), George, 177, 192, John, 148; Case, Ephraim, 196; Cashen, Mary (fille de Hugh McCourtney), 49; Cavers, Ebenezer, 214; Chaff, Elizabeth (fille de John Everson), 206; Chalus, vicomte, 183; Chamberlain, Jacob B., 116, 143, 144; Chambers, William, 25, 54; Chapman, Amos, 170; Chisholm, Alex., père, 47, Alex., fils, 47, Alex., 12, 57, Archibald, 45, Hannah (fille de John McDonnell), 49, Hugh, 45, John, 57, Mary (fille de Angus McKay), 47; Clark, Bela, 67, 77, Catherine (fille de David Bissel), 103, Eliz., *voir* Seymour, James, fils, 96, Reuben, 212, Robert, 212; Clendenning, Adam, 215, John, 216; Cline, Mathias, 6, Philip, 142; Closson, Ruth (fille de Gersham Wing), 103; Clow, Duncan, 225; Cockell, George, 83; Cogsel, Job, 86; Colder, John, 57, William, 57; Cole, Daniel, 10, Jacob, 10, John, 10; Collier, Levi, 167; Collison, John, 120; Coltman, John, 68; Conolly, John, 202, 203; Cook, John, 6; Coolige, Josiah, 175; Coon, John, 95; Cornelius, Catherine, *voir* Sinclair, Charles F., 158; Cowan, David, 112; Cozens, Benj., 16, Daniel, fils, 16, 71, Jacob, 96, 97, Joshua Y., 16, 71, Samuel, 188, 190; Crawford, Benj., 16, Jenny (fille de Thomas Main), 113; Creutzmacher, John, 42; Creppen, Darias, 21, Samuel, 198, 202, 203; Crones, Henry, 65, 66; Cronk, Wm., père, 218; Crookshanks, George, 22; Crowder, James, père, 90; Crysdale, Else, *voir* Sherrard, John, 175, Rebecca, 175; Cunningham, Anne, *voir* Greenway; Cutter, George, 228.

D.—Davidson, Andrew, 81, 82; Davis, Hall, 221, Isaac, 98, Mary (fille d'Anthony Doherty), 56, Thadeus, père, 222; Davy, Hannah, *voir* Asselstine; Day, Daniel, 49, Jeremiah, 49, John, 207, Joseph, 50; Deane, Thos., 40; DeBoiton, —, 96; DeFarey, —, 95; Defreist, Abraham, 146, Mary, 146; DeGeer, Peter, 218; DeGroot, Cornelius, 229; DeGoot, Staats, 229; Dehart, John, 228; DeHoen, Fredk., Baron, 51, 96; DeJardin, Antoine, 96, 97; Dell, Rebecca, *voir* Green; Delong, Jacob, 123; deMarceuil, 96; Demorest, James, 67; Dennis, John, 51, 95, 97; Depue, Charles, 118, Mary, 118; Depui, John, 110, Marianne, *voir* Williams; de St. George, Quetton, 183; Detlor, Jerusha (fille de Titus Simons), 138; Dewett, John, 63; DeWolf, Samuel, 40; Dexter, Elisha, 210; Dibbel, Asa, 52; Dies, Mathew, 116; Dingwall, Catherine (fille de Alex. Ferguson), 48, John, 46, Sophia, 46; Diver, John, 121; Dixson, Eliz., *voir* Snider; Dixon, Jane (fille de James Forsyth), 124, Margaret (fille d'Adam Johnston), 124; Doherty, Mary, *voir* Davis; Doria, John, 120; Dougall, James, 114, William, 114; Drummond, Colin, 225; Dubry, John, 158; Dukland, Stephen, 125; Dulyea, Peter, 114; Samuel, 114, Duncan, John, fils, 120, Hon. Richard, 119, 137, William, 120; Dunham, John, 76.

E.—Earle, Hugh, 60, 95; Eckhardt, Philip, 158; Edgell, John, 224; Edmons, David, 21; Elliott, Aaron, 102, Catherine, *voir* McKue, David,

1803.

102, Jane (fille d'Augustus Seeleye), 211, Mary, *voir* Boulton, Rebecca (fille de John German), 229, 239, Stephen, 238, Thomas, 238; Embury, John, père, 139, John, fils, 139; Emerson, John, 53; England, Catherine, *voir* Snyder, Mary, 125, William, 125; Entecolt, John, 70; Ernst, Peter, 158; Everson, Eliz., *voir* Chaff, John, 81, 86, 94, Samuel, 81; Eves, John, 149, 181.

F.—Fagan, Thomas, 8; Fairchild, Eliz. (fille de Donald McCall), 5, Noah, 5; Fairfield, Abigail, *voir* Ripsome, Nabby (fille de Jephtha Hawley), 10, William, fils, 13; Falkner, Charlotte, 48, James, 124, Ralph, 48, 124; Farley, James, 160; Farr, John, 168, Nathan, 65, 67, Richard, 168; Fleming, David, 95; Ferguson, Alex., 48, Catherine, *voir* Dingwall, Lieut. Israel, 228, Joanna, *voir* Burnham, John, 123, 130, 134, 140, Magdaleine, 123, 130, Margaret, 48, Mary (fille de Daniel Pettit), 115, Richard, 197, 227, Susannah (fille de John Bradt), 46; Fierhiler, John, 198; Finch, Humphrey, 66, 67, 70, James, 70, 91, Titus, 85, 181; Fink le Eve, *vor* Lott; Finney, Jane, *voir* West; Fisher, James, 26; Fisk, John, 115; Forfar, James, 36; Forrester, Wm., 135; Forsyth, Jane, *voir* Dixon, Robert, 148; Fortier, —, 96; Foster, Edward, 119, Elias, 21; Foyea, John, 33; Fralick, Peggy (fille de Luke Bowen), 114; Franklin, Lydia, 197; Fraser, Abraham, 138, Daniel, 39, 138, Eliz., *voir* Stevens, Isaac, 39, William, 148, 186; Freel, Litey (fille de John Woolly), 229, 239, Peter, 238, Thomas, 229, 238; French, Catherine (fille de John McIntyre), 124; Fulford, Abel, 170, Jonathan, 170.

G.—Gager, Nathaniel, 66, 76; Gaban, Edward, 17; Galloway, Zachariah, 206, 222; Gamble, Richard, 37, R., 96; Gander, Michael, 189; Geister, John, 158; German, Rebecca, *voir* Elliott; German Settlers, *voir* Markham, au titre des townships; Gibbard, John, 151, 175, 188, William, 151, 175, 188; Gilbert, James, 240; Gilchrist, Duncan, 213, Neal, 213, Peter, 213, William, 213; Gilles, Ann, 58, Catherine, *voir* McDougall, Donald, 58; Givens, Angelica, 55; Goode, William, 140; Gordon, Abraham, 223; Graham, Capt., 96, Isabella, *voir* McDonell; Grange, John, 111; Grant, Angus, 57, 72, 223, Ann (fille de Donald McDonell), 46, Catherine, 223, Catherine, *voir* McDougall, Donald, père, 57, Donald, fils, 57, Duncan, 72, Eliz. (fille de John Cameron), 57, Eliz., *voir* Murchison, Jannet, *voir* Ross, John, 57, 223, Margery (fille de John Murchison), 48, Mary (fille de John McMartin), 149, Nancy, *voir* Haines; Gray, Anne, *voir* Purvis, John, 103, Mary, 86, R. J. D., 173, Samuel, 103; Green, Alex., 132, Ann, *voir* Belchard, Henry, 207, James, 110, John, 132, Maria, 110, Rebecca (fille de Barsnet Dell), 215; Greenway, Anne (fille de John Cunningham), 94, John, 94; Gretmann, John, 158; Griffin, Isaac, 66, 213, 216, Joseph, 63, Obadiah, 66, 87; Grover, John, 64; Gunn, David, 223, Jennet (fille de Ranald McDonell), 45, 47, Ranald, 223.

H.—Haacke, John, 206; Hagerman, Abigail, *voir* LaRue, Hannah (fille de Joseph Griffin), 103, John, 102, Margaret, *voir* Whitley; Hainer, Jacobus, 33, John, 33; Haines, Ann (fille de James McLaughlin), 226, Nancy (fille de Peter Grant), 226; Halabert, Desire, *voir* Brown; Hale, Eliphalet, 64, William B., 123; Halm, Mary (fille de Michael Myers), 124; Hamilton, James, 210, Thomas, 60; Hampton, Jonathan, 90, Thomas, 90; Hare, Jacob, 160, James, père, 160, James, fils, 160, John, 160, William, 160; Harris, John, 142; Harrison, Anne, *voir* Humberstone, Joseph, 104; Harson, Felix, 41; Hartwell, John, 81; Haskins, Magdalene, *voir* Weatherhead, Tabitha, *voir* Livingstone; Hatt, Richard, 7, 79, Samuel, 26, 79; Havell, Christopher, 158; Havens, George, 92, William, 92; Hawley, Hannah (fille de James Johnston), 212, Nabby, *voir* Fairfield; Hect (ou Heecht), Christopher, 96, 97; Hederick, Frederick, 104; Helmke, John, 158; Hemingway, Josiah, 239; Henderson, Robt., 3, 4; Herns, Gilbert, 67, John, 100;

1803.

Heron, Samuel, 188, 190; Hess, Catherine (fille de Thomas Bell), 212; Heward, Ann, 28, Hugh, 28, Stephen, 166; Hewitt, Margaret, *voir* Steel; Hicock, Trueman, 198, 203; Hide, Nehemiah, 66, 67; Hill, Isabella, 55, Joseph, père, 31, Joseph, fils, 31, Thomas, 38, Thomas, Sergt., 56; Hilton, William B., 86; Hodgson, John, 76; Hoen, Baron de, *voir* de Hoen; Hoff, Eliz. (fille de George Kintner), 143; Holder, Martin, 193; Hollingshead, Anthony, père, 39, Anthony, fils, 39; Holly, Jesse, 198; Holm, Neils, 158; Holst, Peter, 158; Honeywell, Rice, 74; Hopkins, Lydia, *voir* McMartin, Moses, 78, Silas, 7; Hopper, Abraham, 120; Horsfall, Joseph, 140; Howard, Stephen, 67, 76, William, 65, 67; Howell, John, fils, 8; Hubener, Henry, 158; Huff, Obadiah, 65, 66, William, 65, 66; Huffman, Nancy (fille de William Reide), 138; Hufnail, Barbara, *voir* Mabee; Hull, Hezekiah, 141; Hummerstone, Anne (fille de Christopher Harrison), 171, Thomas, 78; Humphrey, Caleb, 224, Jas., père, 113, Jas., fils, 113; Humphreys, Isaac, 68; Hunter, William, 96; Huntley, Bethal, 66, Betsey (fille de Dennis Burgess), 194, Enoch, 21, 50; Hurd, Lois (fille de Daniel Burrit), 229, 238; Hushing, Paul, 158; Hustin, Robert, 193; Hutchison, Alex., 154, 182; Hutchison (ou Hutchinson), William, 153, 181.

I.—Inman, John, 193.

J.—Jackman, Richard, 240; Jackson, David, 186; Jacocks, Hannah (fille de Jacob Algire), 211, Mary, *voir* Philips; Jarvis, Samuel, 14, Seymour, 13, William, 207; Jayne, Ellinda (fille d'Isaiah Bartley), 212; Jessup, Edward, père, 147, 149; Johnson, Jacob, 66, 67, Lawrence, 198, Mary, 194, William, 198; Johnston, Hannah, *voir* Hawley, Margaret, *voir* Dixon; Jones, Andrew, 22, Daniel, 101, George, 211, James, 22, John, 135, Sarah, *voir* Mann.

K.—Karr, David, 77, John, 14; Keefer, Mary, *voir* Lundy; Keisniger, Jacob, 218; Kemp, Mathew, 50; Kendrick, Hiram, 205; Kennedy, Alex., 56, John, 52, 56, 121; Kern, John, 5; Kerr, Alex., 206; Ketchum, Elijah, 80; Kintner, Eliz., *voir* Hoff; Kipp, Isaac, 169; Kitchen, Henry, 213; Kitley, Isaac, 87; Knapp, Joseph, 114, William, 114; Knowlton, Hannah (fille de Simon Story), 229; Kremer, George, 158; Kuhn, Peter, 161.

L.—Lakin, David, 229; Lamb, Isaac, 229; Lamont, Neil, 173, 174; La Palme, Antoine, 211; La Rue, Abigail (fille de John Hagerman), 102; Laurence, Effingham, 71, John, 188, 190; Leach, Joshua, 159; Leahy, Eliz., *voir* Turnbull, John, 102, Robert, 103, William, 102, 103; Legg, Alexander, 225; Leith, James, 149; Lepard, Abraham, 66, 67; Lewis, Adam (Negro), 61; Lindemann, John P., 158; Livingstone, Tabitha (fille d'Abiel Haskins), 102; Lorimier, Chevalier, 22, Francis, 22; London, Bartholomew, 86; Long, Christian, 205, Martha, *voir* McKerlie; Lott, Baltes, 161, Eve (fille de Geo. Finkle), 161, John, 161, Peggy, 161; Loomis, Benjamin G., 28; Loucks, Margaret, *voir* Powers; Loux, George, 120, Richard, 120; Loyd, William, 60; Lunan, Joachim, 158; Lundy, Eliezar, 169, James, 170, Mary (fille de George Keifer), 171, Thomas, 170.

Mc.—McArthur, Charles, 114, Christy, *voir* Campbell, Donald, 124, Eliz., 124, John, 114; McAulay, Dr., 96, Mark, 78, Mme, 96; McBeath, John, 225; McCaffity, Sarah (fille de Mathias Rose), 10; McCall, Catherine, *voir* Munro, Donald, 101, Donald & Sons, 241, 242, Donald, 101, Eliz., *voir* Fairchild, Mary, *voir* Weeks; McClennan, Eleanor (fille d'Alex. McDonell), 58; McConaig, John, 122; McCool, Archibald, 194, Margaret, *voir* Walker, Martha, 194; McCourtney, Mary, *voir* Cashen; McDougal, Archibald, 121, John, 122; McDougall, Catherine (fille d'Alex. Grant), 48; McDougall, Catherine (fille de Donald Gilles), 57; McDonald, Alexander, 122, Archibald, 122, Catherine, 47; McDonald, Chloe (fille de David Williams), 175, Donald, 122, Eleanor, 47, Francis, 121, Hugh, 122, John, 47, Kenneth, 122, Lachlin, 121,

1803.

- O.—Olmstead, Russell, 227; Orton, Gideon, 224; Osborn, Samuel, 7.
- P.—Paddock, Solomon, 135; Palmer, David, 153, Eliz., *voir* Skinner, Hannah, 153; Parish, Chloe, *voir* Stevens, Joel, 40, 50; Parks, Cyrenus, 139, Joseph, 139; Park, William, 195; Pattinson, Richard, 9; Pearson, Joseph, 78; Pegg, Isaac, 154, William, 239; Penet, Apulet, 120; Pennock, Albelee, 102, Samuel, 102; Peters, John, 132, Thomas, 229; Petry, Mary, *voir* Wilman; Petit, Mary, *voir* Ferguson; Philips, Henrich C., 158, Mary (fille de David Jacocks), 143; Phillips, John, 41, 158, Philip, 154, 216, William, 155; Philips, Peter G., 158; Picard, John, 224; Pier, Edward, 2, 7; Pipher, Samuel, 218; Plate, Anne (fille de John Wragg), 39; Playter, George, 6, Sarah, 6; Pollard, Richard, 11; Porter, George, 96, 97; Post, George, 225; Powers, Margaret (fille de Nicholas Loucks), 155, William, 92, 182; Prentice, Isabella, *voir* Adams; Prentis, Oliver, 121; Price, Thomas, 5, Thompson, 219; Pingle, George, 158, Hans Hinrick, 158, Joachim, 158; Procter, Henry, 65, 66; Purvis, Anne (fille de John Gray), 215.
- Q.—Quantz, Melchior, 158; Quincy, Samuel, 99, Thomas, 99.
- R.—Rabbit, Levi, 62; Ramsay, David, 95; Randall, Joseph, 167; Randolph, Benjamin, 102, Moses, 102; Rapelje, Abraham, 34; Read, Moses, 103, Obidiah, 103; Reide, Wm., *voir* Huffman; Reilly, John, père, 90, John, fils, 89; Reynolds, Samuel, 222; Rice, Reuben, 225; Richardson, Dr., 95; Ridout, Samuel, 17, 36; Riggs, Reuben, 93; Ripsome, Abigail (fille de William Fairfield), 10; Ritter, John, 158; Robins, Richard, 13; William, 139; Rogers, Asa, 66, 73, Armstrong, 175, David McGregor, 133, Isaac, 66, 87, James, 66, 73, James, fils, 134, Major James, 132, 133, 134, Margaret, 134, Mary (fille de John Williams), 175, Obadiah, 66, 76, Rufus, 66, 91, Timothy, 65, 66, 185, Wing, fils, 66, 73, William, 175; Rorison, Basil, 228, 229, —, 95; Rose, Sarah, *voir* McCaffity; Ross, Eleanor, 45, Jannet (fille de John Grant), 146, John, 52, Thomas, 45; Royce, Evan, 20; Ruggles, James, 18, 188, 190; Rumohr, John, 158, Marx, 158; Russell, Margaret (fille d'Alex. Campbell), 21; Ryckman, Mme, 110.
- S.—St. George, Quetton, 38, —, 95; Sanders, Mathias, 25; Schmidt, Franz A., 158; Schram, Peter, 137; Schroder, Christian, 158; Schutze, John George, 158; Scott, Thomas, Proc. Gén., 116; Scovill, James, 178; Scriver, Eliz., 10; Sculthorp, Catherine, 73; Secleye, Jane, *voir* Elliott; Selby, Thomas, 76; Sellick, Charles, 19; Seymour, Eliz. (fille d'Alex. Clark), 139; Sharpe, Richard, 95; Sheehan, Eliz. P., 55; Sheldon, Gideon, 21, 50; Shell, Barbara (fille d'Averhart Barkely), 114; Sheppard, William, 149; Sherrard, Else (fille de John Crysedale), 175; Sherwood, Daniel, 178, Justus, 101, 117, Lucius P., 101, Reuben, 101, Samuel, 128, 149; Short, Thomas, 209; Shultze, H. J. H., 158; Silverthorne, George, 215; Simons, Jerusha, *voir* Detlor; Sinclair, Catherine (fille de John Cornelius), 139; Skinner, Eliz. (fille de David Palmer), 171, Rachel (fille d'Adam Vrooman), 175; Slackbein, Ludwick, 209; Smades, Diana, 171; Smith, Hon. D. W., 18; Mary Eliz., 18, Mrs., 18, Thomas, 42, 227, Zebulon, 66; Smyth, Terence, 200; Smythe, Thomas, 199; Snider, Conradt, 146, Eliz. (fille de John Dixon), 46, John, 10, 146, Peter, 10; Snyder, Catherine (fille de William England), 49; Sommerfelt, Hinrick, 158; Sommers, John, 226; Spencer, Carey, 180; Spring, Albright, 153; Springstein, Gasper, 56; Stamm, John, 158; Stanhoff, Jennet (fille de Finlay Malcolm), 171; Steel, John, 155, 206, Margaret (fille de Jacob Hewitt), 170; Steffens, Johann N., 158; Stegman, John, 22; Steinhoff, Joseph, 86; Stevens, Abel, 20, 50, 75, 191, Abel, fils, 202, 203, Abraham, 75, Chloe (fille d'Ezekiel Parish), 196, Elihu, 14, 74; Stevens, Eliz. (fille de Donald Fraser), 149, Stevens, Roger, 13, 20, 50, Sarah, 113, Uriah, 20, 202, 203; Stewart, James,

1803.

121, Lucretia (fille de David Betron), 238; Stiffens, Claus, 158; Stinehoof, Mary (fille de John Barnhart), 59; Stone, Joel, 42; Stooks, Edward, 210, Richard, 210; Story, Hannah, *voir* Knowlton; Stover, John, 158, Peter, 158; Street, John, 206, Samuel, 144, Timothy, 193; Stuart, George, père, 226, George, fils, 225, Rév. John, 180, John, 125, Robert, 196; Summers, Andrew, 16, Eliz., 16, Nancy (fille de John Cameron), 73; Sunderlin, Wallis, 177, 199; Sutherland, Joseph, 76, Maria Ann, *voir* McKay, Walter, 101; Swain, Isaac, 226; Sweet, Barton, 74; Sybes, Godfrey, 148.

T.—Talbot, Ephraim, 66, 76; Talbot, Thomas, 89; Tally, Thomas, 8; Templar, Peter, 5; Templeton, Andrew, 95, 97; Ten Broeck, John, 32, Peter, 37; Terry, Nathan, 175; Thiede, Henry, 158; Thirston, Jason, 2; Thompson, Archibald, 29, John, 23; Thomson, Rosannah (fille de Thomas Barton), 112; Tilleback, Martin, 115; Titus, John, 211; Tool, Aaron, 90; Tousley, Sikes, 74; Traviss, Jeremiah, 218; Treaky, Mary (fille de Zebeda Miller), 171; Troyer, John, 33; Turnbull, Eliz. (fille de William Leahy), 102; Turner, Edward, 240.

U.—Ulsen, John, 158; Underwood, Peleg, 219.

V.—Valiere, J. B., 96, 97; Valliere, Mal., 100, Margaret, 194; Van Allen, Henry, 45; Van Alstine, Ursula, 11; Vancise, Joseph, 215; Van Horne, Abraham, 105; Van Kleeck, Simon, père, 131, Simon, fils, 131; Van Order, Ann (fille de Daniel McGuin), 139; Van Volkenburgh, Cornelius, 222; VanWyck, Sarah (fille de Weart Banta), 217; Vogel, Charles, 158; Vollock, —, 37; Vrooman, Rachel, *voir* Skinner.

W.—Wagener, Conradt, 158; Walker, Margaret (fille d'Archibald McCool), 194, Thomas, 115, William, 115; Walter, Lemuel, 192; Walton, Abraham, 13, William, 13; Wardell, Michael, 23; Warffe, Richard, 43; Washburn, Calvin, 76; Watson, Edward, 71, Robert, 166, Thomas, 71; Watts, John, 209; Weatherhead, Magdalene (fille d'Abel Haskins), 229, Samuel, 229; Weddel, John, 76; Weegar, Jacob, 130; Weess, John, 212, William, 212; Weiant, James, 121; Weidman, Philip, 218; Weller, Eliakim, 104; Wells, Mary (fille d'Archibald McCall), 39; Wert, Janet (fille de Peter Finney), 146; Westbrook, Eliz., *voir* Bearcraft; Westbrooke, Isaac, 222; Westphal, F. W. E., 158; White, Augustus, 96, 97; Whitley, Margaret (fille de John Hagerman), 102; Whitsides, Samuel, 239; Wicher, John, 158; Widdelfield, Henry, 169; Wilkie, Christian, 58; Willard, Levi, 225; Willcocks, Anne, 95, Charles, 96, Joseph, 30, —, 96; Wilcox, Daniel, 6; Williams, Chloe, *voir* McDonald, John, 219, Marianne (fille de John Depui, père), 39, Mary, *voir* Rogers; Willman, Mary (fille de Joseph Petry), 217; Willson, David, 77; Wilmot, Isaiah, 194, 240, Samuel S., 17; Wing, Ruth, *voir* Closson; Winn, Theodore, 67, 73; Wood, Benjamin, 70; Woolf, Conrad, 192; Wragg, John, *voir* Plate; Wright, Hannah, *voir* Yeomans, Hester, *voir* Brackenridge, Samuel, fils, 229; Wunsch, John George, 158; Wurts, John, 222.

Y.—Yates, William, 153; Yeigh, John, 70; Yeomans, Hannah (fille de la veuve de Wright), 212; Young, Henry, 140, James, 46, James, père, 46, James, fils, 46, John, 46, Phebe, 141, Thomas, 87.

TOWNSHIPS.

A.—Adolphustown, 72; Ameliaburg, 61; Ancaster, (Coots' Paradise, 2), 218; Augusta, 40, 117, 127, 147, 149.

B.—Barton, 110, 140, 142, 218; Bastard, 20, 49, 50, 75, 191, 198; Blenheim, 71; Burford, 70, 166; Burgess, 101.

C.—Camden, 241; Charlottenburgh, 196; Chatham, 240; Clinton, 61, 141, 142, 192; Colchester, 241; Cramahé, 134.

D.—Dundas St., *voir* rues.

1803.

- E.—Edwardsburg, 115; Elizabethtown, 63, 101, 131, 228, 229; Elm-
sley, 101, 199; Ernesttown, 186.
F.—Flamboro' Ouest, 117; Fredericksburg, 134.
G.—Gossfield, 241; Grantham, 92, 99, 142, 192; Grimsby, 118, 218;
Gwillimburg, 90, 132, 183, 211, 213, 216.
H.—Haldimand, 74; Hallowell, 12, 72, 132, 133, 134; Hamilton, 26, 77;
Hawkesbury, 3, 131; Hope, 14.
K.—King, 52; Kingston, 139; Kitley, 42, 92, 191.
L.—Lancaster, 101; Lansdown, 14, 178; Leeds, 74, 75, 120, 198; Lough-
borough, 8, 60; Louth, 141.
M.—Malden, 61, 135, 182; Markham, 6, 88, 104, 115, 121, 123, 132, 159,
206, 209, 211, 215, 216, 217, 218, 219, 221, 222, 224, 227, 228, 240; Mark-
ham (colons Allemands, 176); Matilda, 118, 119, 120; Murray, 89.
N.—Newark, 173, 196; Niagara, 144, 222; Norwich, 11.
O.—Osnaburg, 90; Oxford, 74, 120, 128, 131.
P.—Pittsburg, 75; Portland, 8.
R.—Richmond, 116.
S.—Saltfleet, 85, 226; Scarborough, 29; Sidney, 135, 140; Stamford,
18, 86, 93, 94, 207, 215, 217, 218, 222; Stedman's, 29.
T.—Thorold, 215; Thurlow, 180; Townsend, 23, 40.
W.—Walpole, 18, 23; Walsingham, 33; Whitechurch, 52, 90;
Williamsburgh, 63, 120, 130, 135; Willoughby, 144, 226; Winchester,
120; Woodhouse, 86.
Y.—Yonge, 40, 50, *voir* rues; York, 17, 51, 52, 53, 71, 78, 93, 121,
206, 207, 209, 218, 219, 225.

VILLES ET VILLAGES.

- C.—Charlotteville, 4, 5, 68; Coots' Paradise, (Ancaster), 2, 7, 26, 79;
Cornwall, 42, 64, 70, 78.
G.—Grimsby, 142, 211.
H.—Humberstone, 52.
J.—Johnstown, 118.
K.—Kingston, 8, 44, 60, 61, 111, 112, 123, 125, 140, 148, 151, 198.
N.—Niagara, 50, 83.
S.—Sandwich, 21, 24, 148, 149, 195.
T.—Thorold, 31, 209.
Y.—York, 2, 3, 14, 22, 26, 36, 60, 64, 70, 71, 81, 93, 94, 97, 98, 100, 109,
110, 116, 173, 185, 189, 205.

DISTRICTS.

- J.—Johnstown, 128.
N.—Niagara, 141.

LACS.

- C.—Champlain, 179.
O.—Ontario, 79.

RIVIÈRES.

- G.—Grande, 53, 68.
H.—Holland, 183; Humber, 51.
S.—St-Laurent, 179.

RUES.

- D.—Dundas, 2, 5, 16, 26, 52, 68, 70, 74, 86, 115, 141, 153, 166, 167, 169.
Y.—Yonge, 6, 7, 18, 19, 42, 54, 59, 64, 70, 78, 80, 82, 86, 88, 104,
109, 141, 169, 170, 185, 186, 209, 215, 221, 222, 224, 227, 231, 239.

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR PETER HUNTER—1804.

Q. 297.

1804.
9 janvier,
Downing
Street.
- Hobart à Hunter (n° 21). Il demande qu'on fasse un rapport exact de tous les articles d'approvisionnements emmagasinés dans les dépôts publics avec détails. (Des instructions semblables sont envoyées à Milnes.) Page 1
- 11 février,
York.
- Hunter à Hobart (n° 46). La législature s'est réunie le premier cou- 2
rant. Il transmet le discours d'ouverture. 3
Pièces incluses : discours. 5
Adresse en réponse du Conseil législatif. 8
Réponse. 8
Adresse en réponse de l'Assemblée législative. 10
Réponse. 10
- 10 mars,
Downing
Street.
- Hobart à Hunter (n° 23, le n° 22 de la même date se trouve à la série Q. 296, p. 279). Le vicomte de Vaux a obtenu une concession de terre en 1794 dans le Haut-Canada, mais il n'a pu en profiter. Il a de nouveau l'intention de s'établir et il devra obtenir une concession de terre conformément à son grade militaire, ce pourquoi la présente est une au- 12
torisation. 12
- 12 mars,
York.
- Hunter à Hobart (n° 47). Il se conformera aux instructions qui lui enjoignent d'accorder des terres aux membres de la famille de Barclay, consul général dans les Etats de l'Est d'Amérique, qui ont l'intention de s'établir dans le Haut-Canada. 13
- 7 avril,
Downing
Street.
- Hobart à Hunter (n° 24). Les soldats licenciés des Glengarry Fencibles n'ont pu se rendre encore au Canada, ainsi qu'ils en avaient l'intention. M. Macdonnell, un des ministres de leur Eglise, désire rejoindre ses compatriotes qui sont déjà établis à Glengarry ; il devra obtenir à son arrivée une concession de terre aussi favorable que peuvent 16
le permettre les règlements. 16
- 10 avril,
York.
- Hunter à Hobart (n° 48). Il transmet une adresse de la législature à Sa Majesté afin d'obtenir de l'aide pour l'érection d'édifices convenables pour la conservation des archives publiques, pour les réunions du Conseil législatif et de l'Assemblée législative, pour les cours de justice et la transaction d'autres affaires publiques. Un acte qui doit être soumis à la législature porte £400 par année au compte du revenu provincial pour l'érection de ces édifices. L'insuffisance de cette somme et les progrès lents qu'on pourrait faire déjoueraient le but qu'on se propose. Il n'existe pas un seul édifice pour les bureaux publics. Les divers bureaux se tiennent dans les maisons particulières des fonctionnaires qui remplissent les différentes charges, et le conseil exécutif se réunit dans une petite pièce de la maison du greffier où la discussion peut être entendue. Les maisons sont toutes construites en bois et offre peu de sûreté aux archives ; le public verse à titre de loyer une somme de £350 annuellement. L'édifice consacré aux réunions des deux chambres de la législature, aux séances de la cour d'appel, de la cour du banc du roi, de la cour de district, et des sessions trimestrielles, se compose de deux pièces érigées il y a huit ou neuf ans comme devant faire partie d'un Hôtel du gouvernement. On se sert aussi de l'édifice comme d'église. Ses grands désavantages. L'octroi de £400 annuellement, bien que faible, est tout ce que le revenu de la province peut permettre d'accorder à cette fin. L'adresse a été présentée par suite de l'aide libérale accordée au Bas-Canada pour lui permettre de construire des cours de justice à Québec et à Montréal et une église à Québec. On n'a pas encore préparé une estimation de ce que coûtera la construction de ces édifices. Il fera préparer une estimation par Mann et l'expédiera. Les habitants d'York ont

1804.

souscrit libéralement pour une église et en construiront une cet été. La prorogation de la législature aura lieu le 9 mars. Il transmet copie de son discours. Page 17

Pièces incluses : Adresse du Conseil législatif et de l'Assemblée législative au roi. 23

Adresse à Hunter. 26

Réponse de Hunter qu'il transmettra l'adresse. 28

Discours lors de la prorogation. 29

25 avril, York. Hunter à Hobart (n° 49). Il transmet copie de 11 actes adoptés pendant la dernière session, avec remarques. 31

Pièces incluses :

Journal du Conseil législatif. 43

Journal de l'Assemblée (il n'y a que le titre de donné, le journal étant déjà parmi les archives). 144

7 juin, Downing Street. Camden à Hunter (n° 1). Les dépêches adressées à Hobart ont été soumises au roi. Il transmet des doubles des lettres de Hobart qui n'étaient pas arrivées. 15

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR PETER HUNTER—1804.

Q. 298—1 et 2.

1804.
16 mai,
York.

Hunter à Hobart (n° 50). Il recommande M. Scott, procureur général, comme membre honoraire du conseil exécutif à raison de l'absence de plusieurs des conseillers. Page 2

20 mai,
York.

Le même au même (n° 51). Il transmet les procès-verbaux du conseil exécutif sur des questions d'Etat, à compter du 2 juillet 1802 au 28 janvier 1804, et relativement aux affaires de terre à compter du 5 janvier 1802 au 27 décembre 1803. 4

Pièces incluses :

Procès-verbal du 2 juillet 1802. Comptes publics vérifiés. 5

Procès-verbal du 6 juillet. Rapport sur les honoraires qui doivent être accordés pour les baux des réserves de la couronne et du clergé. 8

Procès-verbal du 7 juillet. Question soumise par le lieutenant-gouverneur au sujet des contributions qu'on doit exiger pour les concessions de terres faites aux loyalistes. 11

Rapport sur le même sujet. 13

Convention en date du 11 juillet, signée par Peter Russell, auditeur général, D. W. Smith, arpenteur général, Thomas Scott, procureur général et John Small, greffier du conseil exécutif, se désistant de toutes prétentions aux contributions pour des concessions de terres additionnelles accordées aux loyalistes. 25

Procès-verbal du 16 juillet. Examen d'une lettre du secrétaire Jarvis concernant les contributions. 25

Décision du comité à ce sujet. 27

Procès-verbal du 19 juillet. Le lieutenant-gouverneur fait savoir qu'il se rend à Québec, que le comité permanent du conseil reprendra l'exercice de ses fonctions avec cette différence que John McGill au lieu d'être appelé de temps à autre formera partie du comité permanent. 28

Procès-verbal du 31 août. Ordre est donné de publier certaines proclamations. 29

Procès-verbal du 14 octobre. Allcock, juge en chef, prête serment et prend son fauteuil. 30

Procès-verbal du 26 octobre. Lettre des marchands de Sandwich concernant le port d'inscription du fort Erié, et ils demandent qu'il y ait un port d'inscription à Chippawa, attirant en même temps l'attention sur diverses questions relatives à la perception des droits, etc. 31

1804.

	Page 35
Rapport du Conseil.	
Mémoire de Johnstown en faveur d'un port d'inscription à l'embouchure de la rivière Gananoque.	35
Le conseil est d'avis d'accéder à la requête.	36
Procès-verbal du 30 octobre. Rapports concernant la chaussée de la rue Dundas.	37
Rapports concernant les demi-contributions sur les lettres patentes des terres.	38
Procès-verbal du 10 novembre. Requête de l'imprimeur du gouvernement demandant une augmentation des prix convenus. Le conseil recommande une augmentation d'un tiers.	42
Avis est donné que les personnes qui prétendent avoir un droit à la Grande-Ile seront poursuivies en recouvrement de cette propriété.	43
Avis est donné que les baux accordés par les sauvages ne seront pas reconnus ou permis.	44
Procès-verbal du 17 novembre. Demande relative à la distillerie du gouvernement à la pointe de Gibraltar; rapport et recommandation.	45
Procès-verbal du 29 novembre. Le procureur général expose les difficultés qu'il y a à émettre des <i>fiats</i> relativement aux terres par suite de la description imparfaite des concessionnaires.	47
Rapport du conseil à ce sujet.	49
Procès-verbal du 17 décembre. Requête demandant l'établissement d'un marché à York.	51
Rapport du conseil recommandant l'établissement d'un marché hebdomadaire qui se tiendra le samedi.	52
Procès-verbal du 31 décembre. Le conseil recommande qu'un pont soit construit sur le Don pour une somme ne dépassant pas £77-10s.	53
Procès-verbal du 30 décembre. Requête du procureur général demandant que les mêmes honoraires qui sont accordés au procureur général du Bas-Canada lui soient aussi accordés.	55
Rapport recommandant d'accéder à cette requête.	58
Procès-verbal du 4 janvier 1803. Le paiement du compte pour l'affichage des proclamations est recommandé.	59
Examen des comptes publics.	60
Cet examen se continue le 5 (62) et le 7 (64).	62-64
Procès-verbal du 10 janvier. Examen de la question des contributions des terres.	64
Rapport.	65
Procès-verbal du 12 janvier. Examen des comptes des demi-contributions.	68
Procès-verbal du 15 janvier. Vérification des comptes publics.	68
Procès-verbal du 17 janvier. Le lieutenant-gouverneur soumet une lettre des fonctionnaires du département des concessions de terres.	69
Rapport sur cette question.	70
Procès-verbal du 1er février. Extraits des dépêches de Hobart soumis au conseil. 1, concernant les contributions sur la concession de 13,400 acres d'Arnold; et 2, concernant les baux qu'on se propose de faire des réserves de la couronne et du clergé et qui sont approuvés.	75, 76, 77
Procès-verbal du 10 février. Andrew Mercer prête serment comme commis dans le bureau du conseil.	78
Procès-verbal du 13 juin. La correspondance concernant les concessions de terres faites aux loyalistes de l'Empire-Uni est soumise au conseil.	79
Procès-verbal du 15 juin. Examen des comptes publics du 1er janvier au 30 juin 1803.	84

1804.

La lettre de l'inspecteur général concernant le paiement des honoraires pour les commissions émises sous le grand sceau est soumise au conseil. Page 85

Nomination de John Beikie comme premier commis du conseil exécutif, à la place d'Alexander McDonnell, démissionnaire, et d'Andrew Mercer comme gardien des archives à la place de Mercer, promu. 87

Procès-verbal du 16 juin. Vérification des comptes. 88

Les réclamations des Cinq Nations concernant les terres sur la Grande-Rivière sont soumises au conseil. 88

Procès-verbal du 17 juin. Vérification des comptes. 90

Procès-verbal du 18 juin. Vérification des comptes. 91

Procès-verbal du 20 juin. Vérification des comptes. 93

Procès-verbal du 21 juin. Vérification des comptes. 94

Procès-verbal du 24 juin. Vérification des comptes. 95

La lettre de lord Hobart concernant des terres en faveur de la veuve de White, procureur général, est soumise au conseil. 95

Rapport sur les réclamations des sauvages de la Grande-Rivière. 97

Procès-verbal du 28 juillet. Thomas Cochran admis comme juge puis-né du Haut-Canada. 106

Procès-verbal du 22 septembre. La question des rentes des réserves de la couronne et du clergé est soumise au conseil. 109

Rapport à ce sujet, avec liste. 110

Procès-verbal du 30 septembre. Motion pour accorder au juge en chef et aux autres conseillers qui y sont nommés le morceau de terrain, à York, réservé pour un marché, et que les concessionnaires garderont en fidéicommis pour l'avantage du public, et la motion déclare en outre que le marché soit établi par proclamation. 117

Rapport sur la proposition de William Smith pour la construction d'un pont. 118

Procès-verbal du 4 octobre. Rapport sur la requête d'Andrew Clark demandant la permission de construire un moulin sur l'emplacement du gouvernement, situé sur la Humber. 119

Procès-verbal du 25 octobre. Modification de la proposition de Clark concernant un moulin. 119

Procès-verbal du 22 novembre. Rapport concernant les terres devant être accordées à De Puisaye (Puyseaux) et aux émigrants français. 122

Procès-verbal du 4 janvier 1804. Examen des comptes publics. 124

Procès-verbal du 16 janvier. Continuation de l'examen. 125

Procès-verbal du 21 janvier. Continuation de l'examen. 127

Detlor est appelé et assermenté comme commis surnuméraire dans le bureau du conseil. 127

Procès-verbal du 28 janvier. L'examen des comptes se continue. 128

Requête de Jarvis demandant la permission de corriger les blancs de livres d'enregistrement qui a été accordée. 130

Procès-verbal sur les affaires relatives aux terres, du 5 janvier 1802 au 27 décembre 1803. Pétitions prises en considération. 132 à Q 298-2, p. 675

LISTE DE CEUX QUI ONT DEMANDÉ DES TERRES DANS CE VOLUME.

(Les chiffres après les noms indiquent les pages.)

A.—Abraham, Daniel, 188; Adams, Daniel, 516; Adcock, John, 187; Albertson, David, 493; Aldhouse, Lucretia (fille de Mde John Duzenberry), 506; Aldridge, Rachael (fille de Richard Dingman), 472; Allan, Wm., 522, Wm., 570; Allen, Ebenezer, 534, Sarah (fille d'Adam Colé), 505; Alpin, James, 187; Althouse, George, 493; Anderson, Alexander, 183, John, 185, Thomas G., 365, Samuel, Capt., 365; Andrew, Wm., 186; Anzman, Henry, 349; Applegarth, John, 404,

1804.

Joshua, 404, Wm., 404; Arkland, Dedrick, 603; Arnold, Edward, 623, George, 623, Henry, 623, James, 623, John, 623, Mde, 623, Richard, 623, Sophia, 623, Wm., 623; Ashley, Wm., 183; Asselstine, Abraham, 465, Isaac, 464, John, 464; Averill, Paul, 154, 155; Avery, Nehemiah, 252, B.—Backet, Peter, 640, 652; Backhouse, Samuel, 536; Bagderow, Justen, 355, Martinus, 355; Baker, Asa, 167, Jacob, 350, 352, John, 353; Baldwin, Wm. Warren, 581; Ball, Shadrack, 646; Ballinger (ou Baringer), Michael, 638; Barnheart, George, 311; Barnum, Nancy (fille de John Crysedale), 282; Barton, Dennis, 590, Stephen, 171; Bassell, John, 351, 354, 512; Basse, David, 231, Robert, 231; Bates, James, 673; Batiger, John Henry, 611, 613, 619; Batty, Wm., 181; Bauer, John Henry, 620, Henry, 611, 614; Bause, Dederick, 613, 688; Baxter, Elizabeth, 306; Bayman, James, 183; Beach, Catherine (fille d'Ezekiel Spicer), 477, David, 591, Stephen Todd, 545; Beard, Eliz. (fille d'Henry Strada), 505; Beasley, Richard, 643, 644; Bechtel, Jacob, 513; Bechtell, William, 519; Bedford, Edward, 185, Jonathan, père, 344; Beek, Philip, 160; Beikie, John, 650; Bender, John, 646; Bennett, John, 230; Benth, John, 188; Berczy, Wm., 606; Berger, Frederick, 212; Bethune, Angus, 257, Cecelia, *voir* Wilkinson, Mary, 257; Betzner, Samuel, 514; Bibby, Richard, 185; Bickham, Eliz., 244, 245 (fille de John Lawrence), Robert, 245; Bigelow, Joel, 287; Binker, Wm., 185; Bird, Henry, 185; Birdsall, Jacob, 169, Samuel, 169; Black, Jonathan, fils, 473; Bladderly, Michael, 186; Blake, Charles, 372; Blakely, Mary, *voir* Tappin, Samuel, 453, Wm., 426; Blanchard, Wm., 187; Boetger, Jacob, 610, 613, 619; Bogard, John, 365, Martin, père, 366, Martin, fils, 366; Bohmeltzer, John, 618; Boice, Elizabeth, 458, Eliz., *voir* Coghill, John, père, 458; Boid (ou Bird), Thomas, 243; Bonnell, Henry, 287; Book, John, 606; Borman, Sigismund, 188; Bostwick, Lawson, 322, Susannah (fille d'Ezekiel Spicer), 505; Bouwette, Jean Bapte, 183; Boughner, Anna, 524; Boulton, D'Arcy, 239; Bouslauch, Peter, 491; Bowen, Cornelius, 511; Bowkett, Wm., 138; Bowling, Edward, 427; Bowman, Mary, 462; Boyd, Thomas, 652; Boye, John, 608, 618, 622; Boyes, Henerey, 590; Brackenridge, James, 217, 225, Rebeckah (fille de John Lawrence), 247; Brady, Mathew, 674; Brame, Isaac, 590; Brant, Mary, 535; Brass, Henry, 505; Brayley, Wm., 459; Bready, Margaret, *voir* Briht, Mathew, 631; Brewer, Elazarus, 536; Bricker, John, 512, Samuel, 513; Bridge, Wm., 186; Bright, Margaret (fille de Luke Bready), 450; Mary, Brillhard, Christian, 614, 619; Brillinger, Peter, 492; Briscoe, (fille de Joseph Huffman), 498; Brockway, Israel, 591; Brooks, James, 308; Brouse, Catherine (fille de Michael Carman), 504; Brown, Benjamin, 465, John, 183, Joseph, 640, 300, Rebecca (fille d'Henry Johnston), 262, Rebeckah, 457; Browning, Joseph, 640; Bruce, David, 667; Brumstedt, Francis, 610, 612; Brunson, Levi, 329, Seba, 329; Buck, George, 640, 652; Buckendahl, Peter, 608, 615, 618; Bungler, Conrad, 188; Bunker, Henry, 187; Burgess, Dennis, 234, 237, 250, 251, 253; Burghman, Jacob, 354, 362; Burhmeister, John Henry, 609, 613, 619; Burritt, Stephen, 304; Burrit, Stephen, 551; Burtch, Jane, *voir* Carlis, Martha, 301; Burton, Joseph, 629; Busch, Frederick, 613, 620, Wm., 610, 613, 617; Bush, Frederick, 611; Butler, Ann, 160, Johnson, 148, 329, 554; Byrns, John, 185.

C.—Cain, Francis, 543; Cameron, Allan, 498, 541, Duncan, 235, Elizabeth, 462, Isabella, *voir* McIntosh, John, père, 256, John, fils, 256, John, 257, Peter, 257; Campbell, Catherine (fille de Wm. Urquhart), 258, Donald, 276, 277, Hugh, 183, Nancy, *voir* McKay, Richard, 185; Canada, Alex., 649; Canby, Benjamin, 209, 643, 644; Cannon, James, 406; Carey, Bernard, 271; Carfrae, Hugh, 398, 624; Carlis, Jane (fille de Charles, Burtch), 139; Carman, Catherine, *voir* Brouse; Carnes, Nicholas, 544;

1804.

Carns, Jacob, 633; Carpenter, Gersham, 212, John, 212; Carscallen, Archibald, 477, Elizabeth, *voir* Neely; Carsen, Wm., 186; Carter, John, 301, 539, Thadeus, 540; Cartwright, Hannah, 564, James, 564, Mary, 564, Hon. Richard, 562, 563; Cashin, John, 389, 391; Castor, Leonard, 168; Case, Ephraim, 153; Chabert, Philip, *voir* de Chabert; Chambers, James, 248; Charasey, James, 185; Chartier, Jacques, 332, 333; Chisholm, Alex., 300, Archibald, 164, 165, Catherine, 461, Nelly, *voir* Ferguson; Chrysler, Adam, 511, John, 255, 640; Church, Eliz., 498, Oliver, capit., 635, Wm., 146; Churchill, Joseph, 251, 253; Claprood, Ernest, 188; Clark, Andrew, 160, David, 652, Charles, 473, George, 506, 529; Clarke, Alex., 585; Claus, Gasper, 188, Gotleb, 188; Cleem, Peter, 210; Clemens, George, 513; Clement, John, 430, 431, 432; Clements, John, 469; Cline, Adam, 330, 492, John, 491, Philip, 330; Clinton, David, 652; Clock, Jacob, 384; Cloudy, Henry, 187; Clow, Elizabeth (fille d'Elias Smith), 460, Peter, 499; Clubine, Andrew, 317; Cochenour, Jacob, 162; Cochner, Jacob, 212; Cochran, Thomas, 603; Coghill, Eliz. (fille de John Boice), 261; Cole, Sarah, *voir* Allen; Collard, Hannah, *voir* Taylor, Margaret, 666; Collier, Peter, 184; Collins, Alex., 256, Catherine (fille de Patrick McGan), 256, Edward Taylor, 506; Colt, Isaac, 327; Connatt, Mary (fille de Daniel Lighthouse), 153; Conner, Hannah, 665; Conolly, Elizabeth, 470, John, 182, 251; Conway, Michael, 591; Cook, Ebenezer, 158, 275, Eliz., 246, James, 317, Michael, 246, Thomas, 183, 331, 537; Coulée Reservée, 405; Coon, Catherine, 640; Coons, Jacob, 630; Cooper, Perez, 325, 403; Copp, John, 212; Cornelius, Chas. F., 615, 620, Christian Frederick, 611; Cornwall, John, 514; Corter, Margaret (fille de Bathael Bunker), 504; Conlor, Michael, 183; Coult, Isaac, 374, 375; Covell, James, 635, J. Hurd, 635, Simeon, 634, 635; Covenhoven, Julia (fille de Cornelius Lambert), 665; Cox, Osborne, 166; Cramer, Henry, 643; Crammer, Frederick, 184; Crane, Elisha, 186, Jacob, 582; Crawford, David, 170, N. R., Capt., 635, Wm. Bedford, Capt., 543; Crippen, Samuel, 251, 253; Crooks, Wm., 522; Cronston, Jane (fille de Narazeth Hill), 504; Crow, John, fils, 347; Crowder, Nelly, 473, Wm., 361; Crysdale, John, 255, Nancy, *voir* Barnum; Cuthbertson, Samuel, 224, 229; Cumming, John, 331, 341, 400, 402, 406; Cummings, John, 784; Currey, Wm. S., capit., 481; Curry, Morris, 640, veuve, 640; Curtis, Thomas, 172; Cuthbert, Donald, 461; Cutler, Abraham, 168.

D.—Dalhanty, John, 186; Damderf, John, 188; David, Henry, 188, Moses, 498; Davies, Isaac, 306; Davis, Elizabeth (fille de Nicholas Philips), 671, Joseph, 346, Loyal, 490, Thomas, 212; Day, Barnabas, aîné, 635, Nathan, 591; Dayton, Abraham, 475, Rose (fille de Peter Freel), 474; Deacon, Thomas, 332, 506; Dean, Erastus, 532, Ganis, 532; DeChabert, Julia, 539, Margaret, 539, Philip L. J., 539, 578, Phillis, 539; Deen, Samuel, 142; DeGear, James, 172; Dehart, John, 355; de Long, Nicholas, 345; Denhardt, James, 188; Dennis, John, 157, Wm., 187; De Reimer, Samuel, 648; de Reitzenstine, G. B., 188; Detlor, George, 496, Jerusha (fille de Titus Simons), 496, John, 494, 495; Dexter, Thomas, 306; Dick, John, 187; Dickson, Wm., 603; Dietzman, John, 608, 615, 618; Dingman, Eve, *voir* Hill, John, 332, Mary, *voir* Everts, Rachael, *voir* Aldridge; Dingwall, Isabella, 462; Dirk, Joseph, 492; Ditman, Peter, 427; Doan, Wilson, 385; Donaldson, James, 629, 651; Donnelly, Henry, 640; Downey, Cornelius, 186; Donovan, Florence, 630; Dorshimer, George, 170; Dougherty, Anthony, 585; Dreder, Martin, 188; Drummond, Mary (fille de John McLellan); 257; Duberry (ou Dubrey), John, 583, 584, 618, 610, 614; Dubrey, *voir* Duberry; Ducolon, Harriet (fille de Peter Freel), 475, Stephen, fils, 475; Duer, Eliz. (fille d'Alex. Ferguson), 149; Dulmage, Sarah (fille de Solomon Huff), 155; Dunbar, Dana, 329;

1804.

Duncan, John, 183; Dunham, Thomas, 287; Dunn, Terence, 183; Dunne, Francis, 608, 618; Durham, Jeremiah, 595, Joseph, 232, 596; Duzenberry, Lucretia, *voir* Aldhouse.

E.—Eadus, William, 525; Earl, Hugh, 586; Eastman, Mary, *voir* Waggoner; Ebers, Jacob, 609, 612, 618; Eckhardt, Philip, 611, 614, 620; Edwards, James, 184; Eldam, Laurence, 182; Elliott, Janet (fille d'Archibald Thompson), 450; Ellis, Andrew, 184; Elmke, Engelhard, 614; Emery, Peter, 365; Emons, John, 302; Engelhard, John, 492; Ernst, Peter, 609, 613, (maintenant Berezy) 618; Etzell, Gasper, 186; Evans, Henry, 173; Everson, James, 548; Everts, Mary (fille de Richard Dingman), 472.

F.—Fairfield, Benjamin, 647; Fairman, Hugh, 478, John, 164, 165; Falkener, Samuel, 461; Farr, Catherine, 464; Farrand, Jacob, 357, 359; Farris, Rosannah (fille de Felix Harsen), 504; Fauckler, George, 343; Feader, John, 504; Fearman, John, 184; Frightner, John, 166; Ferguson, Donald, 276, 277, Eliz., *voir* Duer, John, 466, 535, Mary, 597, Nelly (fille de Duncan Chisholm), 153; Ferrier, John, 183; Fields, Ann, *voir* McDonald, Charles, 509, George, 653; Finney, Jenny, *voir* Wert; Fisher, Frederick, 184; Fisk, Ebenezer, 383, 424; Flack, John, 538; Fletcher, John, 650; Flynn, John, 653; Forner, John, 186; Forsyer, Peter, 641; Forsyth, Agnes (fille de John McNarin), 665, Alice, 405, Joseph, 141, Thomas, 368; Foster, Edward, 634, Samuel, 447; Fox, Philip, 332, 333; Fraser, Adjudant, 562, William, 143; Frasher, Peter, 641; Frederick, Christian, 170; Freel, Harriet, *voir* Ducolon, Rose, *see* Dayton; Frees, John, 641; Freke, Eachd., 188; French, Lieut. Gersham, 364, 373; Frister, Andrew, 640; Froom, Chloe (fille de Samuel Rose), 245, David, 247, James, père, 247; Fuller, James, 223; Fulman, Nicholas, 335; Fulton, James, 485, 489.

G.—Gagin, James, fils, 348; Galbreath, Mary, *voir* Galer; Galer, Mary (fille de John Galbreath), 476; Gallagher, Hugh, 185, 428, 454, 456; Gamble, Richard, 509; Gants, Christopher, 188; Gardner, Rachel, 665; Gasan, Joachim, 615; Gastman, Conrad, 280, 293; Gates, Mary, 139; Geister, John, 609, 613, John Christian, 619; Genevay, capit. Louis, 180; George, John, 278, 279; Georgen, Christopher, 183; Gerberg, Wm., 188; Gervall, Christopher, 186; Gifford, Ephraim, 287, 289; Sarah (fille de David Williams), 504; Giles, Samuel, 452, 452; Gleeson, Daniel, 634; Goasine, Joachim, 611; Goldsmith, Joshua, 150, Stephen, 664; Goodyear, Edward, 330, 507, 510; Gordanier, Henry, 341, Jacob, 341; Gordon, Thomas, 472; Grant, Angus, fils, 153, Angus, père, 153, Archibald, 182, Donald, 177, James, 185, 590, Jenny, *voir* Mill, John, 135, 137, 187, 240, 386, 389, 463, Mary, *voir* McDonell, Peter, sous-lieut., 319, 340, 463, Widow, 640, William, 666; Gass, Michael, 267; Graves, Adam, Capt., 641, George, Lt., 641; Gray, John, 392, 393, Robert J. D., 631; Green, James, 209; Gretmann, John, 612, 618; Grey, John, 183; Grooms, Hannah, *voir* Smith; Grout, Theodore, 627, 841; Gwincy, Hugh, 184.

H.—Hagermann, John, 610, 615, Nicholas, 613, 620; Haight, Samuel, 160; Hainer, Catherine (fille de Jacob Dedrick), 479; Hall, Davis, 489, George, 611, 615; Hamblin, Nancy, *voir* Knapp, Silas, père, 259, Silas, fils, 259; Hamilton, John, 167; Hancock, John, 185; Hann, Nathan, 641; Hannery, Michael, 186; Hanshaw, Richard, 588; Harkman, John, 519; Harley, James, 183; Harris, Gilbert, 212, Joseph, 564, Peggy, *voir* Jones; Harrison, Joseph, 651, Thomas, 186, Wm., père, 186, Wm., fils, 186; Harson, John, 503, Rosannah, *voir* Farris, Wm., 478; Hartman, Wm., 187; Haskins, Ithmar, 478; Hauser, Michael, 611, 615; Havard, Charlotte (fille de Thos. Richardson), 458; Heald, Nathl., 185;

1804.

Hebner, Nicholas H., 618; Heck, Gotleb, 188; Helmke, Engelhard, 611, 620, Fred. H. C., 613, 619; Hembro, John, 560, 561; Henderson, Robert, 518; Hendrichsen, John Christian, 611, Christian, 615; Hendrick, James, 343; Herche, Benjamin, 651; Herchst (ou Hecht), Christopher, 413, 414; Herm, Ann, *voir* Thomas; Herofee, John, 185; Herrick, Frederick, 663; Hesse, Andrew, 186; Hewitt, Jacob, 146; Hickcox, Abraham, 329; Higgins, Samuel, 186; Hill, Eve (fille de Richard Dingman), 503, Jane, *voir* Cronston, John, père, 236, Joseph, 236, Thomas, 352, William, 187, 352; Hilts, Godfrey, 349, 586; Hixon, Nathan, 172; Hoag, Russell, 350; Hogan, David, 186; Hogeboom, Peter, 363; Hollingshead, George, 595; Holm, Neils P., 618; Holmes, James, Lt. Col., 635, Neils, 608, 612; Holst, Peter, 609, 612, 618; Honeywell, Price, 538; Hooford, Joseph, 641; Hooker, David, 457; Hoover, Jane (fille de Solomon Huff), 282; Horton, Edmond, 263, 264, Isaac, 166, John, 166; Hoshal, George, 172; Hough, Barnabas, 293, 319, 320, 321, Hannah (fille de Joseph Huffman), 663, Jotham, 503, Samuel, 664; House, Hermanus, 262, John, 262; Howard, Abijah, 160, Mathew, 258, Wm., 258; Howell, Wm., 338; Howton, James, 585; Hubbard, Jasper, 354; Hubner, Nicholas Henry, 608, 612; Hudson, G. J., 186; Huff, Catherine, *voir* Maybee, Eliz., see Wright, Jane, see Hoover, Sarah, see Dulmage; Huffman, Joseph, 294, Joseph, fils, 503, Ludowick, 187, Mary, *voir* Brisco; Huffnail, Catherine, 503; Hughes, Reuben, 184; Hunter, David, 471, Marvin, 471, Sarah, 471; Huntley, Bethnel, 160; Hurd, Jehiel, 247, 249; Hurley, John, 185; Husing, Paul, 610, 614, 620; Hutchinson, Asa, 589, David, 641.

I.—Sauvages de Saint-Régis, 391; Inglehart, Bernard, 188; Imendoe, Christian, 188.

J.—Jackman, Richard, 240; Jackson, Abigail, 456, Jethro, 217, Margaret, 666, Nathaniel, 350, Rachel, *voir* Spicer; Jarvis, Hannah Owen, 141, A. Honoria, 141, M. Lavina, 141, Wm., 643, Wm. Monson, 141; Jessup, Edward, fils, 298; Johns, David, 496, Edad, 637, 655, Hugh, 637, 655; Johnson, David, 371, 590, 591, 629, Hannah, 497, Isaac, 365, Sir John, 220, 222, 644, Margaret (fille de Peter Montross), 143, Wm., 582; Johnston, Rebecca, *voir* Brown, Thomas Ridout, 231; Jones, Andrew, 162, 212, Ann, 470, 502, Augustus, 546, Charles, 258, Ephraim, 258, James, 162, John, 472, 673, Peggy (fille de Myndert Harris), 531.

K.—Kahman, Sophia, *voir* Temple; Kaitting, Wm., 427; Keaming, John, 188; Keller, Philip, 188; Kelly, Patrick, 187; Kenard, John, 185; Kerler, Michael, 188; Kerr, David, 421; Ketchum, Joseph, 212; Kief, Imanuel, 186; Kilborne, Eli, 591; Kilts, George, 537; Klynn, George, 247; Koepke, Frederick, 609, 615, 619; Koopmann, George, 610, 613, 619; Koth, Lewis, 182; Kraemer, George, 619, 610, 615; Kraigil, John, 188; Knapp, Nancy (fille de Silas Hamblin), 259, Rachael (fille de Jacob Vancamp), 246.

L.—Laferté, Alexis, 283; Lake, James, 274, John, 664, Sarah, *voir* Ward, Thomas, 547; Lambe (ou Lambert), Jesse, 641, 649, Lambert, Julia, *voir* Covenhoven; Lamerty, John, 187; Langenhorst, John, 609; George, Henry, 613, 619; Laraway, Peter, 141; Laughlin, Daniel, 212; Laurence, Eliz., *voir* Bickham, Rebeckah, *voir* Brakenridge, Samuel, 345; Lebar, George, père, 523, George, fils, 523, Wm., 523; Ledwick, Frederick, 187; Lee, Washington, 251; Leech, Mary, 641, 649; Legg, Alex., 672; Lehincter, Nicholas, 188; Lemon, George, 346; Lenox, Samuel, 649; Leode, Godfrey, 641; Leppard, John, 422; Liebich, Rev. Geo. S., 610, 615, 620; Liger, Eliz. (fille de Samuel Ryerse), 211; Garrison, 210; Lighthouse, Mary, *voir* Connatt; Lindeman, Peter, 610, 613, 619; Link, Jacob, 641; Lockhart, Abigail, 647; Loder, Job, 146; Long, Dennis, 318, Jacob, 343, Patrick, 628, Zachariah, 317, 336; Losee, John, 384; Lot, Peggy, 598; Lotz, John, 188; Loucks, E., 642; Love,

1804.

David, 172, James, 172, John, 172; Lovelle, John, 185; Loyd, John, 183, Thomas, 185; Lukes, Dennis, 274, Nathaniel, 274; Lunan, Joachim, 608, 612, 618.

Mc.—McArthur, John, 329, 549; Macaulay, Robert (*voir aussi* McCaulay), 485, 489; McBean, Alexander, 465; McBeath, John, 604; McCall, Donald, 224, 262, James, 262, John, 374; McCargan, Joseph, 590, Thomas, 590; McCarger, Joseph, 185; McCarthy, James, 187, Michael, 184; McCaulay, James, 649; McCord, Thomas, 367, 398; McCoy, Moses, 493; McCrae, Thomas, 240; McCrimmen, Donald, 186; McCulloch, Charles, 183; McCurdy, James, 187; McDonald, Abraham, 152, Allan, 138, Ann, 138; McDonell, Alex., 184, 185, 369, Angus, 267, Donald, 629, 650, Evan, 642, Finnan, 473, Hugh, 267, John, père, 139, John, fils, 139, John, 184, 187, 641, 643, 462, Lauchlin, 474, Mary (fille de Donald Grant), 292, Nancy, 641, Ranald, 462, 481, Wm., 182; McDougall, Allan, 637, Catherine, 597, Malcolm, 605; McDowall, Hannah (fille d'Ebenazer Washburn), 261, Robert, 582; McDuff, Charles, 185; McEnleer, Patrick, 297; McFarland, Margaret (fille d'Irish John Wilson), 502; McGan, Catherine, *voir* Collins; McGarvin, James (épouse de), 639; MacGerson, Thomas, 186; McGilles, Ann, 463, Donald, 139, 463, John, 139; McGin, Timothy, 477; McGovern, Thomas, 184; McGregor, Eliz., 664, Jane (fille de Donald Ross), 463, Nancy, *voir* Shannon; McGruer, Mary, *alias* McIntyre; McIntire, Alex., 666, *voir aussi* McIntyre); McIntosh, Angus, 269, 563, Donald, 186, Hannah (fille de John Doring), 665, Isabella (fille d'Alex. Cameron), 461, John, 512, Lauchlin, 184; McIntyre, Margaret, *voir* McMartin, Mary, *voir* McGruer; McKay, Catherine, 263, Donald, 263, John, 187, 369, Nancy (fille de Daniel Campbell), 257, Wm., 182; McKeachie, John, 264; McKenny, Amos, 647; McKenzie, Elizabeth (fille de McPeter Seard), 465, Wm., 184; McKindlay, John, 641, Thomas, 550; McKindley, Robert, 557; McLaren, Peter, Lieut.; McLaughlin, James, 669; McLean, Allan, 183, Hector, 182, 296, John, 184, Neil, 182, Stephen, 183; McLein, Samuel, 493; McLellan, Duncan, 257, John, 257, Mary, *voir* Drummond; Macklem, James, 240, Lydia (fille de John Smith), 240; McMartin, Barbara (fille de Daniel Robertson), 292, Duncan, 292, Malcolm, 292, Margaret (fille de Duncan McIntyre), 292; McMillan, Allan, 295, John, 295, 324, 647, John Roy, 295, 324, Neil, 221, 222, 223; McNabb, Isabella, 630, John, 630, Mary (fille de Titus Simons), 348; McMarin, Agnes, *voir* Forsyth.

M.—Mace, Henry, 644; Machessky, John, 613, 619; Macklein, Wm., 275; Main, James, 591; Mainville, Benjamin, 135; Major, John, 170; Mank, Gasper, 188; Manly, John, 643; Mann, Darius, 157, Richard, 157; Maracle, Hennesey, 638; Marchessky, John, 609; Marigan, James, 154; Markle, Rebecca (belle-fille de Frederick Williams), 273; Marlet, Adrian, 624; Marr, Alem, 354; Marsh, Ann, *voir* Woodcock; Martin, J., 643; Master, James, 641; Matchcosky, Hannah, 413, John, 480; Mattison, Philip, 252; Maybee, Catherine (fille de Solomon Huff), 453; Mead, Benjamin, 143, James, 655; Meissner, Jacob, 609, 613, 619; Meloch, Simon, 652; Menske, John, 188; Mercer, Andrew, 422; Merckell, John, 188; Merkil, Jacob, 342; Merrick, Wm., 305, 552; Mervin, Justus S., 425; Metch, Jacob, 189; Meyers, J. W., capit., 480; Middach, Gilbert, 150; Middleton, Robert, 184; Mill, Jenny (fille de James Grant) 502; Millar, Isaiah, 511; Millard, Noah, 548; Miller, Andrew, 187, David, 668, Nicholas, 149, Peter, 259, 346, Wm., 297; Mills, Jacob, 591, John, 187, Jonathan, 591, Mathew, 624; Mine, George, 642; Minicker, Frederick, 188; Mitchel, Harvey, 150, Talmon, 297; Moody, Mary, 588, Walter, 367; Moor, John, 184; Moore, Jeremiah, 604, Jonathan, 597, Robert, 403, Samuel, 366, Wm., 351; Morrison, Wm.

1804.

502; Morton, Simeon, 140; Moseley, Chas., 299; Mosher, Rachel, 538; Most, John, 183; Mosure, John, 587, 672; Montgomery, John, 173, Alexander, 530, Montigny, Capit., Louvigny, 298; Montross, Anderson, 143, Fanny, *voir* Price, Levey, 143, Margaret, *voir* Johnson, Peter, 143; Muckle, Eleanor, *voir* Walker, Mucklewain, Margaret (fille d'Ezekiel Younglove), 262; Muirhead, John, 640; Mulloy, Wm., 185; Mundschaer, Balthaser, 615; Mundshaver, Baltasar, 611; Munro, Catharine (fille de Philip Ross), 464, Cornelius, 572, Hugh, fils, 315, James, 548; Murdoff, George, 294, 319, 320, 321; Mustard, George, 350; Myers, 183; Myncker, John, 188.

N.—Nebling, Ernest, 186; Neddoe, Lewis, 371; Neely, Elizabeth (fille de John Carscallen) 477; Neuschultz, Wm., 609, 613, 619; Neville, Anthony, 562; Newaldt, Frederick, 188; North, James, 186; Nuckle, Thomas, 349.

O.—O'Brien, John, 185; O'Harra, Catherine, 642; Oldfield, Mary, 218, 219, 224, Nathan, 219, 220, 225, Wm., 220; Omstead, Gideon, 311, James, 312; Omsted, Jonas, 300; Orr, Thomas, 642; Orth, Wm., 533; Orval, Conrad, 183; Ostrom, Ruliph, 312; Overholt, Christopher, 523, Staats, 179.

P.—Paeppe, Gustus, 187; Palmer, David, 294, 319, 320, 321; Parish, Ezekiel, 326, Mary, 326, Veuve, 147; Park, Wm., 423, 539; Parks, Wm., 577; Parnal, Abraham, 591; Patterson, Whitfield, 251, 254, 318; Paxton, Thos, 312; Pearson, Nathaniel, 348, William, 347; Pelton, Benjamin, 591, Phineas, 591; Perry, David, 453; Peters, Bemsley, 136, 137, John, 516, Timothy, 179, 318; Phelps, Davenport, 265, 669; Phillibere, Michael, 642; Pheler, Frederick, 185; Philpsen, Peter Godfield, 614, 688; Phillippsen, Henry Christian, 613, John, 614, John Henry, 608, Paul, 609, Paul Henry, 614; Philips, Godfried, 618, Henry; Christian, 618, John, 618, Wm., 642; Pickle (ou Pickel), John, 293, 319, 320; Pierce, Patrick, 186; Pilchard, Stephen, 185; Pilkington, Isaac, 593, Robt., Capit., 650; Pingel, George, 614, 620, Henry, 614, 619, Joachim, 610, 615, 620, John Henry, 611, 614, 620; Pinnig, Peter, 608, 612, 618; Playter, Mary, *voir* Ward; Porter, Lebbens, 158; Potter, Richard, 185; Powell, Joseph, 585, W. Drummer, 417, 419; Powis, Edward, 185; Preston, Benham, 514; Price, Fanny (fille de Peter Montross), 132, Thomas, 184; Prindle, Nancy (fille de John Defoe), 156, Timothy, père, 256, Timothy, fils, 256; Pringel, George, 610; Prosser, —, 311; Purdy, Micajah, 412; Putman, Seth, 233; Putney, Susannah, 502.

Q.—Quackenbush, Peter, 590; Quantz, Melchior, 608, 612, 618.

R.—Randall, Asa, 349, Moses, 251; Rapelje, Abraham, 171; Rasbeck, Peter, 518; Rattan, Peter, 173; Reed, George, 591, North, 187; Rees, Jacob, 604; Reide, Elizabeth, *voir* Robertson; Reitzenstine, G. B., *voir* de Reitzenstine; Reno, Charles, 537; Reynolds, Wm., 669; Rice, Evan, 241, Thomas, 603; Richards, Wm., 167; Richardson, Catherine, 462, Charlotte, *voir* Havard, James, 175, 177, James Mariner, 183, Jenny (fille de Wm. Schermerhorn), 460, Reuben, 287, Thomas, 289; Ritter, John Charles, 609, 613, 620; Roberts, Thomas, 184, 185; Robertson, Barbara, *voir* McMartin, Elizabeth (fille de George Reide), 464; Robins, Blakely, 649, Daniel, 649, Stephen, 649; Robison, Elizabeth (fille d'Irish John Wilson); Roched, Andrew, 268; Roe, Coleman, 585; Rogers, Mary, 415; Root, Wm., 637, 655; Rose, Chloe, *voir* Froom, John, 237, Samuel, 245, 246; Ross, Alexander, 186, Catherine, *voir* Munro, Charity, 346, Colin, 187, Hugh, 257, Jane, *voir* McGregor, Mary, 643, Nancy, 643, Thomas, 345, Thomas Bain, 257, 345, 346, Walter, 186, Widow, 640, Wm., 185, 186; Rolt, Jacob, 179, Mary, 179; Rouse, Benejah, 384; Rousseaux, J. B., 212; Rowshorn, John, 183; Rumohr, John, 609, 620, Marcus, 610, 615, 619, —, 614; Russell, Isaac, 539, Hon. Peter, 520, 574; Ryckhart, John, 171; Ryerse, Eliz., *voir* Liger.

1804.

S.—Sauvages de Saint-Regis 391; Salmon, George, 334; Saltberger, Philip, 514; Sanders, Henry, 185; Sarvis, Peter, 335; Saupe, Gotleb, 189; Saver, Esther, 259, Hannah, 259, John, 259, 335; Scheltzer, John Henry, 609; Schind, Francis, 609; Schmeltzer, John, 615; Schmerhorn, Jenny, *voir* Richardson; Schmid, Francis, 613, 618; Schrider, Simon, 642; Schribner, Aaron, 422, 426; Schroeder, Christian, 609, 614, 619; Schultze, John, 610, John George, 613, 619, John Henry, 609, 613, 619; Scott, Thomas, 209, 555; Scovell, Champion, 530; Seager, John, 644; Secord, Daniel, 460, Eliz., *voir* McKenzie, John, fils, 460; Seelye, Joseph, 258, Kezia, 258; Segus, John, 185; Seiffer, Daniel, 608, 614, 618; Selkirk, comte de, 626; Selleck, Charles, 371, 405, 518; Servis, Peter, 325, Lanah (fille de Peter Miller), 259; Shaffer, Ferdinand, 186; Shannon, Daniel, 506, Nancy (fille de John McGregor), 664; Shaw, Hugh, 216; Sheets, Jacob, 395, 396; Sheldon, John, 251, 253; Sheriff, Wm., 183; Sherwood, Abel, 232, Livins P., 425, 662, Samuel, 232, 248, 524; Shipman, Daniel, fils, 243, Margaret (fille de Thomas Boid), 243; Short, Thomas, 178; Simons, Elizabeth, 522, Jerusha, *voir* Detlor; Simpson, Alex., 635, Israel, 187, John, 185; Wm., 230; Singleton, capit. George, 630; Shuvenburgh, Henry, 187; Small, Eliza, 587; Smiddles, Abraham, 642; Smith, Abraham, 304, 547, 548, Anna, 241, Anne, *voir* Turney, Elias, 289, Eliz. (fille de John Steacy), 132, Elizabeth, *voir* Clow, Frederick, 187, 210, Hannah (fille d'Elijah Grooms), 471, Henry, 184, John, 240, 241, 268, 272, 596, Lydia, *voir* Macklem, Richard, 393, Sarah, 596, Susannah (fille de David Williams), 155, Wm., 138; Snider, John, 590, Philip, 502, Tobias, 186; Snyder, Hannah (fille de James Young), 345, Jacob, père, 258, Jacob, fils, 258, Susannah, *voir* Young; Summerfeldt, Frederick, 610, John Henry, 613, 620; Spalding, Jonas, 212, Thomas, Major, 334; Spazmans, Christopher, 615, 620, John Christian, 611; Sparham, Thomas, 640; Spencer, Elijah, 423, Hazleton, 339, Sarah (fille d'Ebenezer Wright), 636, 655; Spicer, Catherine, *voir* Beach, Ezekiel, 423, Jabez, 423, Rachel (fille de Henry Jackson), 501, Susannah, *voir* Bostwick; Spitler, Joseph, 268; Stacey, Eliz., *voir* Smith; Staff Andrew, 351; Springer, Daniel, 531, 540; Stacey, Eliz., *voir* Smith; Staffens, Nicholas, 619; Stamm, John, 613; Stanion, Frederick, 610; Starts, Jacob, 185; Staunton, Aldridge, 304, John, père, 591; Staunn, John, 619; Steaphy, Bartholomew, 185; Stedman, Philip, 643; Steel, John, 596, 599; Steffens, John, 610, John Nicholas, 610, 613, 615, 620; Stevens, Ens. Roger (veuve et enfants de, 304), Abel, 234, 237, 250, 251, 254, Abraham, 251; Stevens, Mrs., 551, Roger, 553, Uriah, 251; Stevenson, Alex., 239; Stieneman, Henry, 189; Stoeber, John Nicholas, 608, 614, 618, Peter, 610, 613, 619; Stone, Ann, 450, John, 450, Henry, 305; Stoner, John, 482, 483; Storms, Jeremiah, 186; Strada, Eliz., *voir* Beard; Streats, Peter, 186; Strobe, Gaspé, 183; Stewart, Francis, 647, James, 338, John, 184, Robert, 184, Taylor, 649; Stuart, Simon, 647; Sutherland, John, 187; Sunderlin, Wallis, 327; Swarth, Frederick, 570; Swarths, Frederick, 303; Swartz, Samuel, 287, Simon, 647.

T.—Talbot, —, 487; Tappin, Mary (fille de John Blakely), 450; Taylor, Amy (fille de Major Watson), 474, Hannah (fille de John Collard), 261; Temple, Hannah (fille de Christopher Lake), 663; Teide, Henry, 609, 613, 619; Tempel, Frederick (veuve de), 609, Sophia, 618, Sophia, maintenant Kalman, 615; Thatcher, David, 403; Thomas, Ann (fille de Michael Hern), 463, Wm., 500; Thompson, Alex., 494, Andrew, 581, Janet, *voir* Elliott, Robert, 184, Timothy, 267, 515; Tierce, Daniel, 614, 619; Tiffany, Gideon, 629, 651; Tillinback, Martimus, 335; Timons, Mary, *voir* McNabb; Tindall, Robert, 183; Tisdale, Ephraim, 275, Joseph, 275, Lot, 275, Wm., 275; Tomlinson, Joseph, 159; Townsend, Abraham, 403; Traviss, Daniel, 287, Wm., 287; Trumpour,

1804.

John, 266; Tully, Thomas, fils, 643; Turner, Edward, 240; Turney, Anne (fille d'Elias Smith), 261, John, fils, 511; Tuttle, David, 628; Tyler, Gerard, 178, Salmon, 178, Wm., 425.

U.—Ulsen (ou Ulzen), John, 609, 613, 619; Urquhart, Catherine, *voir* Campbell.

V.—Vallop, John, 187; Van Allen, Hannah, 226, Wm., 226; Van Alstine, Widow, 642; Van Arnun, —, 437; Van Burrough, Henry, 591; Van Camp, Rachel, *voir* Knapp; Vancarnum, Richard, 212; Vanderbarrow, Gilbert, 514; Vanderlip, Wm., 540; Van Every, Andrew, 161, Daniel, fils, 166, David, 162, 163, 166, McGregor, 161, Peter, 162, 163, Samuel, 666; Vankleecck, Levy, 152; Vankoughnet, John, 461, Michael, 461; Vanzant, Garrett, 240; Vanzante, Garret, 583; Vent, Philip, 500; Viger, Gasper, 189; Vogel, Charles, 610, Charles Henry, 613, 618; Vogley, John, 184; Vonnelten, John, 608, 614, 618; Vullicar, Conrad, 181.

W.—Waggoner, Mary (fille de Benjamin Eastman), 457, Conrad, 610, 613, 619; Walbridge, Asa, 263; Waldenberger, Jacob, 481; Waldroff, John, 642, Martin, 643, Mme., 642; Walker, Eleanor (fille de John Muckle), 241, John, 241; Wallace, Wm., 643; Walter, Philip, 369; Walton, Jonathan, 389; Warren, David B., 314, John, 370, John, fils, 399; Ward, Mary (fille George Playter), 501, Sarah (fille de Christopher Lake), 282, Thomas, 316; Warfle, Richard, 356, 368; Warner, Christian, 556, 557, John, 183; Wartman, Hannah, 634; Washburn, Hannah *voir* McDonall; Watson, Amy, *voir* Taylor, Veuve, 640; Weatherhead, Samuel, 326, 661; Weaver, John, 156, Mary, 169; Webster, Joseph, 513; Wees, Peter, 501; Weidman, Ludwick, 352, Philip, 352; Weishuhn, Henry, 265; Weller, Ebenezer, 167, Eliakim, 236; Welles, Ebenezer, 541; Wells, John, 595; Wert, Jenny (fille de Peter Finney), 260; West, John, 150; Westphalen, Emile N. F., 611, F. N. Emile, 614; Westpal, F. N. Emile, 620; Wheeler, Ephraim, 366, Peter, 366; White, John, 591, Samuel, 591, Jacob, père, 247, 249, John (famille de, 411), Mde (et enfants, 428), Joseph, fils, 250, Silas, 591; Whiteman, David, 183; Whitemarch, Thomas, 590; Whitner, Henry, 634; Whitney, Mary, 500; Whitsell, Nicholas, 183; Wichur, John Gotlieb, 610, 613, 619; Wilders, Daniel, 186; Wilkins, Robert, 189; Wilkinson, Cecelia (fille de John Bethune), 501, John, 239, Walter B., 501; Will, Philip, 355; Wilcox, David, 591, Isaac, 143, 560; Willcocks, Wm., 187; Williams, Edward, 275, Frederic, 167, Frederick, 273, John, 299, Robert, 183, Sarah, *voir* Gifford, Susannah, *voir* Smith, Thomas, 299; Willsey, John, 252; Wilson, Hugh, 465, Samuel, 591, James, 590, Benjamin, 141; Willson, Andrew, 262, Richard, 299, Wm., 581, Margaret, *voir* McFarland, John, 464, 358, 364, 357, Irish John, 262, Daniel, 237, Hugh, 491, Elizabeth, *voir* Robinson, Andrew, 464; Wilsey, Solomon, 252; Wiltsie, Joseph, 471; Winter, Christopher, 334, Jacob, 611; Winterbottom, Samuel, 149, 189; Winters, Christopher, 532; Wismer, Isaac, 179; Wixon, Joseph, 422; Wolf, Lodwick, 649, 655; Wood, Joab, 590, Nathaniel, 454; Woodcock, Ann (fille de Joseph Marsh), 498; Wright, Daniel, 184, David, 310, Eliz. (fille de Solomon Huff), 282, James, 186, John, 232, 642, Joseph, 184, Malcolm, 526, Nancy, 342, Sarah, *voir* Spencer, 655, Sarah, *voir* Spencer; Wumch, John, 609, John George, 614, 619.

Y.—Yeanrex, Wm., 642; Young, Hannah, *voir* Snyder, James, 345, Susannah (fille de Jacob Snyder), 149, Thomas, 345; Younglove, Margaret, *voir* Mucklewain, Mary, *voir* Bowman, 462.

Z.—Zimmerman, Henry, 184, 189.

TOWNSHIPS.

A.—Ameliasburg, 293, 294, 319; Ancaster, 159, 160, 168, 241; Augusta, 239, 247, 248, 258, 259, 301, 425, 640, 642, 661, 662, 663.

1804.

- B.—Barton, 273, 421; Burford, 139, 425.
- C.—Charlottenburg, 139, 257, 258, 292, 329, 359, 386, 389, 390, 391, 473, 605, 630, 647; Charlotteville, 304, 327, 374, 385; Chatham, 240; Camden, 240, 635; Clinton, 232; Colchester, 333; Cornwall, 310, 357, 359, 371, 629, 640, 641, 643, 650; Cramahé, 230, 322, 330, 403, 508; Crowland, 385, 634.
- D.—Darlington, 154, 611, 616; Delaware, 531; Dover, 585, 629, 651; Dundas St. (*voir rues*).
- E.—Ernest Town, 278, 279, 293, 453; Edwardsburg, 243, 246, 652, 662; Elizabethtown, 217, 258, 259, 297, 298, 635, 637, 640, 643, 662.
- F.—Flamboro' est, 273, 404; Flamboro' ouest, 161, 182; Fredericksburg, 217, 495, 496, 562, 630.
- G.—Gosfield, 332, 585; Grantham, 210, 231, 232; Grimsby, 143; Gwillimbury, 142, 143, 149, 152; Gwillimbury, est, 160; Gwillimburgh, 422.
- H.—Hamilton, 531, 564; Harwick, 653; Hawkesbury, 179, 314, 317, 337, 372; Hope, 287, 297, 482, 484; Humberstone, 511.
- K.—Kenyon, 390, 640, 642, 643; Kingston, 182, 587, 642.
- L.—Lancaster, 144, 149; Lancaster, habitants de, 157; Lancaster, 257, 258, 277, 295, 324, 359, 640, 642; Lansdown, 327, 634, 635, 644; Leeds, 392, 393, 394, 519, 641; Loughborough, 640, 643.
- M.—Maidstone, 652; Malden, 224, 229, 239; Markham, 140, 142, 143, 149, 152, 172, 343, 584, 608, 612, 616; Marlborough, 554; Marysburg, 184, 187, 188, 189, 256, 282, 454; Matilda, 246, 259, 260, 325, 335, 633, 634, 642; Montague, 552; Murray, 236, 427.
- N.—Newark, 556, 640; Niagara, 232, 261, 265, 431, 511, 638.
- O.—Osnabruck, 260, (anciens de la congrégation de Luther, 313), 359, 396, 397, 640, 642, 643; Osnaburg, (*voir Osnabruck*); Oxford, 158, 223, 233, 306, 554, 635.
- P.—Pelham, 237; Percy, 332, 334; Pittsburgh, 412, 641; Portland, 634.
- R.—Richmond, 218, 641; Roxborough, 640.
- S.—Saltfleet, 142, 167, 546; Sandwich, 565; Scarboro', 631, 644; Stamford, 157, 170, 172, 218, 219, 224, 261, 499, 511, 556; Sydney, 635.
- T.—Thorold, 511; Thurlow, 163, 164, 255, 263, 300, 524; Townsend, 154, 312.
- V.—Vaughn, 172.
- W.—Wainfleet, 256, 634; Walsingham, 603; Whitechurch, 348, 586; Williamsburgh, 264, 641, 642; Willoughby, 237, 651; Winchester, 303, 571; Wolford, 245, 552, 554.
- Y.—Yonge, 326, 425, 538, 640, 641; Yonge St. (*voir rues*); York, 173, 178, 587, 615.

DISTRICTS.

- E.—Est, de l' 381, 605.
- H.—Home, 381, 631.
- J.—Johnstown, 222, 381.
- L.—London, 381; Luneburgh, 394.
- M.—Mecklenburgh, 394; Midland, 381.
- N.—Newcastle, 381; Niagara, 381, 421.
- W.—Ouest, de l'382.

VILLES ET VILLAGES.

- C.—Charlotteville, 146, 171, 260, 381; Cornwall, 256, 356, 368, 381.
- D.—Detroit, 566.
- J.—Johnstown, 381.

1804.

- K.—Kingston, 135, 136, 175, 230, 267, 331, 381, 400, 402, 459, 466, 586, 599, 635.
 N.—Newark, 149, 555; Newcastle, 316, 371, 381, 515, 516, 518; New Johnstown, 357; Niagara, 148, 156, 262, 263, 381, 669.
 Q.—Queenstown, 158.
 S.—Sandwich, 269, 382, 423, 499, 560.
 T.—Thorold, 236.
 Y.—York, 138, 157, 160, 271, 306, 381.

RUES.

- D.—Dundas, 343.
 Y.—Yonge, 138, 142, 143, 146, 149, 166, 237, 343, 536, 611, 615.

RIVIÈRES.

- A.—Aux Raisins, 361, 389, 474, 647.
 C.—Cataracoui, 175.
 D.—Détroit, 565.
 G.—Gananoque, 221, 394; Grande ou Ottawa, 180; Grande ou Onze, 363.
 H.—Humber, 299.
 M.—Mohawk, 268, 537.
 N.—Niagara, 651.
 O.—Ottawa, 280, 281.
 R.—Rideau, 552.
 S.—Saint-Laurent, 425.
 T.—Thames, 158; Trent, 596.
 W.—Welland, 301.

Liste des personnes dont les noms ont été extraits de la liste des loyalistes de l'Empire-Uni, telle que recommandée par le rapport du conseil en date du 23 mai 1802. Ces noms ne sont pas inclus dans la liste alphabétique ordinaire, et ils se trouvent dans la série Q, vol. 198-1, pp. 192 à 208.

A.—Abbot, Joseph; Alexander, Hugh; Algire, Jacob, fils; Allan, John, Jonathan; Aman, John, Jacob; Amery, John; Anderson, George, James, John, Joseph, Richard, Thomas G.; Appleby, William; Asselstine, Isaac.

B.—Badderly, Michael; Baker, Adam, fils, John; Burton, John; Barton, Joseph; Basteder, David; Beardsley, Crammel B.; Bell, William; Bender, Tunis; Benson, Cornelius; Benth, John; Berton, David; Bird, Thomas, fils; Birdsall, Jeremiah; Blakely, Margaret, *alias* Flynn; Blanchard, William; Boice, John; Booth, Charles, Isaac, Phebe, Samuel, Vincent; Boss, Elizabeth; Bowen, fils de William Victor; Brannan, William; Brants, Henry; Brewer, Lazarus; Birscoe, Nathan; Brown, Edward, Jesse, fils, Nathaniel; Bruce, David, Margaret, Margaret, fils, Sally, William; Buck, Mehitable; Buel, Jonathan; Bull, Berer ou Briar; Burch, Martha; Burges, Dennis; Burley, John; Burritt, Daniel; Bush, Henry; Butler, Freelove, fils.

C.—Cadman, Alphus; Cain, John; Campbell, Alexander, fils, Elizabeth, Hugh, William; Cameron, Alexander, fils, Donald, Hugh, Jacob, John, John, fils, (3) William; Carman, Michael; Carr, David, fils, Josiah, fils; Cashin, John; Casselman, Suffrenus, fils; Chambers, James; Chisholm, Alexander, Archibald, Lewis; Christie, Abijah, John, fils; Church, Oliver, fils; Clandennen, Abraham, John, —; Clark, Matthew; Cline, George, John; Coghill, George, fils; Cole, Bernard; Collins, John; Conlon, Michael; Cook, Michael; Corben, Daniel; Colter, James, fils; Countryman, Conrodt, Jacob, fils; Cox, Samuel; Crippen, Darius;

1804.

Crowder, William C., fils; Cruickshank, Widow; Cryderman, Widow, Catherine, Hermanus, Joseph; Crysler, John, fils; Cummings, Mde Jane; Curry, George, John, *alias* Picard, M.

D.—Danley, Christopher; Davis, Henry, Isaac, Richard; Decon, Jacob; Deforest, Rebecca; Denault, Joachim; Detlor, John, Samuel; Diamond, Jacob, fils; Dickson, Francis; Dies, Matthew, fils; Disman, Timothy; Dixon, Robert, fils; Donahore, John; Dougall, William; Dulmage, Elias, Philip; Dunn, James, fils; Dulyea, Peter, fils; Duynes, Martin.

E.—Elliott, Jacob; Emery, William, fils; Empey, William, fils.

F.—Fairfield, Jonathan, Stephen, William; Falkner, Joseph; Farlinger, John, fils, Nicholas; Farrington, Samuel; Fearman, John; Ferguson, Alexander, fils, Peter, Rozel; Ferrier, John; Finch, James; Finney, George; Fisher, Daniel; Fitzpatrick, William; Flynn, John; Fortune, Joseph; Francis, Mde Catherine; Franklin, Joseph, fils; Fraser, Angus, Daniel, John, *alias* McNeal, Mary, Thomas, William, fils; Freke, Everhart; French, Albert; Frey, Philip; Fulford, Jonathan, fils.

G.—Gilchrist, Archibald; Graham, John, *alias* McDonell, Isabella, Murdoch; Grant, Alexander (2), Donald, fils, Duncan (2), James, John, Lewis, Peter (3), William; Grass, maintenant Wartman, Eve, John, Lewis, Mary; Grunep, or Gulep, —; Grey, John.

H.—Hamblin, Francis; Harrison, Benjamin; Hardy, John; Hare, Barney, William; Harlow, William; Harris, David; Haskins, David, Nicholas; Hatt, Samuel; Havens, Robert; Haveiland, Herman, fils; Hawley, Davis, Russell, Sheldon; Henderson, David; Herchmer, *alias* Markland, Catherine, *alias* Anderson, Jane, Jacob, Joseph, Lawrence, Nicholas, *alias* Hamilton, Mary; Hesse, Andrew; Hewitt, Jacob; Hicks, Daniel, David, Joseph; Hill, John, fils; Hilts, Joseph; Hoffman, Elias, Jacob; Hoyle, Boston, James; Hoskins, Leda; Hover, Jacob, Henry; Hough, Isaac; Howard, John, fils, Peter; Hubert, Thomas; Huffman, Christopher; Hunter, David.

I.—Irish, Peter.

J.—Johnson, Daniel; Johnston, James, Magdalene, Margaret; Jones, David, Mde Jane, Mary, mère, Mary, fille; Judson, Silas.

K.—Kellar, Philip Martin; Kelly, Patk.; Kelsey (ou Calsey), William; Kelsie, James; Kemp, John; Kenny, James; Kestler, Michael; Kilburn, Benjamin; Kirby, Elizabeth.

L.—Lake, John, fils; Law, Mde Elizabeth; Leaky, William, fils; Livingston, John, *alias* Muchmore, Mary, Neal; Lockwood, David; Loeny, Edward, Samuel, William; Lorimer, Chevallier; Lovell, John; Lucas, George.

Mc.—McBane, Richard, John; McCaulay, Ann; McCuin, David, fils; McDonell, Alexander (2), capit. Allen, Allen (2), Angus (2), Duncan, James, John (2), lieut. Ranald, enseigne Ranald, Roderick, William; McGilles, Donald, fils, Duncan; McGloghlin, David, Robert; McGregor, Hugh; McGruer, Alexander; McIntosh, Benjamin, Donald, John (2), McLauchlin; McIntire, Duncan, fils, Jesse; McKay, John, William; McKenzie, Collin, fils, John; McKimm, James, fils; McLean, Donald, fils, John, William; McLeland, John, fils; McLeod, William; McNeal, John; McNeil, Archibald; McRobert, Mary.

M.—Maine, Thomas, père, Thomas, fils; Mallory, Nathaniel; Marsh, Jeremiah, William, fils; Mattice, John; Meddough, John, fils; Merce, Jacob, fils; Myers, George W.; Millard, caporal Daniel, Jesse; Miller, Jebida ou Jebul; Millross, John, Thomas, William; Mitchell, George, Harvey, Zalmon; Moor, Dudley; Most, John; Mott, Edmund; Munro, Henry, John; Murchison, William; Murdoff, George, fils, John; Murray, Lieut. Duncan, Quartermaster John.

1804.

N.—North, Thomas.

O.—O'Brien, John; Ogden, John, Orser, Arthur, Gilbert, Isaac, Solomon; Otto, Gotlep; Overholt, Mde Elizabeth.

P.—Palmer, David, John; Parish, William; Parks, Nathan, fils; Parlow, John; Puttingae, Jacob; Pell, Jonathan, Joseph; Pennock, Philemon; Perry, Robert, fils, William, fils; Phifer, Frederick; Phillips, maintenant Merritt, Mary; Plato, Peter; Powley, Jacob; Prescod ou Prescot, John, fils.; Proctor, Joseph; Prunner, ou Brunner, Peter, fils; Putman, Cornelius; Purdy, Gilbert.

R.—Ramburgh, David; Reddick, Adam; Reddie, Philip; Reide, Moses; Richard, John, fils; Richardson, Henry, Thomas; Rimmerman, Henry; Richner, Henry (2), Robertson, James; Robins, William; Roblin, Owen P., Owen, fils; Rose, David, Samuel; Ross, Alexander, Donald, George, Rossell, Rosewell.

S.—Sacheverell, Mde Jane; Saunders, Henry; Saunderson, Thomas; Secord, Peter, fils; Shaver, William; Sheek, David; Shehan, Lieut. Walter Buller; Shew, Ezekial, fils; Shoeman, Martin; Shorey, David, père, David, fils, Rufus; Shutler, Andrew; Sills, George, John, Lawrence; Silmesmer, Nicholas; Simmon, David; Simmons, Caleb; Simpson, John, Obadiah; Slack, Joseph; Slonter, Cornelius; Slusenburgh, Henry, ou Schlusenburgh, Henrick; Smith, Henry, James, John, fils, Peter (2), Terence, Thomas, Thomas Yonge; Sowils, ou Soles, John, William, père; Spencer, John (2); Stacey, John; Stamp, Giles; Stark, James; Starks, Jacob; Steward, John, Thomas; Stewart, George, Gilbert, Henry; Stinson, John, fils; Storey, Solomon; Storms, Henry, Jacob; Strents, Peter; Summers, David; Swazee, Caleb, Richard, Samuel.

T.—Taylor, William, fils; Thompson, John, Robert; Thresser, Laddock; Throop, Daniel; Tillibough, Christian, fils, Peter; Tuttle, Jonathan.

V.—Valentine (veuve C.); Vanalstine, Alexander, Cornelius, Isaac; Vanderlip, Elizabeth, Mary; Vanduser, Caspems ou Gasper; Vent, Mary.

W.—Waggoner, Henry, Jacob, fils; Walker, Daniel; Weiden, William; Walliser, Anthony, fils; Warner, George, Michael, fils; Welch, William; West, John, fils; White, Joseph, fils; Whitsell, Nicholas; Willcocks, Hagud ou Hagard; Williams, Elijah, James, John, fils, Rachael; Wing, Gersham; Wintermute, Mary; Wood, Jonas, Nathan, Roger, William; Woodcock, John; Wright, Asel, David, Daniel, James, Samuel, fils, Sylvester, William.

Y.—Young, George, Henry, fils. (2), John, fils, Peter, fils.

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR PETER HUNTER ET DIVERS—1804.

Q. 299.

1804.
2 janvier,
Fermay.

W. Johnson, lieutenant-colonel au 28^e régiment, à Hobart. On lui a promis une réponse dans six mois au sujet de sa demande d'emploi au Canada; on devrait écrire au gouvernement à ce sujet. Son père, sir John Johnson, a écrit que le gouverneur n'a pas entendu parler de sa requête. Les sacrifices que sa famille a faits. Lui-même pendant 11 ans il a fait son service dans l'armée au détriment de ses affaires particulières. Il désire maintenant retourner au Canada et espère être nommé à une position officielle. On a dit qu'on avait envoyé des instructions de payer à sir John Johnson les £200 par année dont on avait suspendu le paiement pendant 3 ans, et de continuer à lui payer cette indemnité, mais sir John n'a rien reçu. Il transmet un extrait d'une lettre de son père concernant ses services.

Page 177

12 janvier,
Taggards.

D. W. Smith à Sullivan. Le compte qu'il a présenté pour son traitement semi-annuel n'a pas été accepté, vu que l'agent a désiré avoir une

1804.

autorisation nouvelle pour le paiement, croyant que les premières instructions ne s'appliquaient alors qu'aux traitements alors échus. Il demande qu'on transmette les instructions nécessaires. Il aurait fait la demande en personne mais l'état de sa santé l'en empêche. Page 182

16 février,
Downing
Street.

Camden à Hunter (n° 7). Dépêches reçues. Il sera en état d'envoyer des instructions sur plusieurs questions, lorsque Allock retournera au Haut-Canada. Il est affligé de la perte de Cochrane, de Gray, et des autres sur le lac Ontario. 175

28 mars,
Londres.

Le vicomte de Vaux à Sullivan. Remerciements pour la sanction de sa concession; il espère partir le 29 avril, et demande des lettres de recommandation pour qu'il puisse obtenir la même aide qu'on a accordé à De Puisaye (De Puysaux?). Il transmet un mémoire adressé à lord Hobart et demande une réponse favorable. 186

— mars,
Edimbourg.

Pièce incluse: Mémoire de la même date. 188
Le révérend Alexander Macdonell à Sullivan. Conformément au désir que les Écossais catholiques en Canada soient sous la direction spirituelle de pasteurs choisis parmi leurs propres compatriotes et instruits en Angleterre, il est prêt à partir par le premier vaisseau qui fera voile de la Clyde pour Québec ou Montréal, et il n'attend que les lettres adressées au gouverneur Hunter. Dans le cas où les dépenses d'un instituteur seraient payées, il pourrait amener une personne compétente pour cette charge importante. Il laisse à Sullivan et aux rapports favorables de Hunter la question d'aider à la construction d'une maison et d'obtenir d'autres douceurs. 184

14 avril,
Londres.

D. W. Smith à Sullivan. Il transmet de nouveaux certificats sur l'état de sa santé, et il demande que ses certificats soient soumis à Hobart avec d'autres documents antérieurement expédiés. 190

Pièces incluses: Copies des certificats du major Hill, du capitaine Pilkington et de A. Auldjo. 191 à 193

21 avril,
Trésorerie.

John Sargeant à Sullivan. Il désire obtenir l'avis de Hobart sur une requête du vicomte de Vaux demandant de l'aide pour lui permettre de se rendre en Canada. 194

30 avril,
Londres.

Le duc de Kent à Sullivan. Il transmet un mémoire de Davidson et de Walker, chirurgiens, pour le paiement des arrérages qui leur reviennent sur leur solde, qui a été réduite lors du licenciement des volontaires loyaux canadiens. Il recommande que le paiement soit fait à même le fonds militaire par le général Hunter. 195

Pièces incluses: Mémoire de James Walker et de James Davidson, chirurgiens. 196

Lettres à Walker lui disant qu'il a été nommé en date du 11 mai 1795. 200

Instructions quant au mode de rendre compte, en date du 21 janvier 1799, adressées à Taylor paie-maître de l'ancien 2e bataillon V. C. R. 202

Lettres du ministère de la guerre à Davidson, en date du 4 janvier 1803 déclarant que les V. C. R. n'appartiennent pas à l'organisation militaire qui tombe dans le domaine du ministère. 204

Substance de la lettre de Windham du 6 juillet 1797 concernant la solde et l'indemnité des chirurgiens. 205

James Davidson au secrétaire de la guerre, en date du 31 décembre 1802, au sujet de sa solde et demandant le paiement des arrérages. 206

Certificat de Taylor, paie-maître de l'ancien 2e bataillon V. C. R., établissant le paiement de la subsistance à Davidson, chirurgien. 208

mai,
Londres.

D. W. Smith à Sullivan. Sa gratitude pour la bonté dont il a fait preuve à son égard, il continuera à mettre en pratique les sentiments qui ont guidé sa ligne de conduite, etc. 180

12 mai,
Trésorerie.

Sargeant au même. D. W. Smith a obtenu la permission de se démettre de ses fonctions d'arpenteur général et il devra recevoir £200 par année à compter de la date de sa démission. 211

1804.

- 24 mai,
Bath. Mémoire des demoiselles Clarke, filles de feu le major John Clarke, qui demandent des terres en Canada. Elles parlent de la pauvreté dans laquelle elles se trouvent depuis la mort de leur mère, époque où a cessé sa retraite. Page 213
- 15 mai,
Bath. Les demoiselles Clarke à Sullivan. Elles transmettent un mémoire demandant des terres et le prient de leur accorder son influence. 215
- mai. Madame White, veuve du procureur général, qui déclare que les terres qui ont été accordées à sa famille et à elle ne peuvent ni être louées ni vendues. Elle demande qu'une indemnité annuelle ou autre lui soit accordée en proportion de la valeur ultérieure des terres. 209
- 2 juin,
Edimbourg. Lord Moira à Camden. Il présente Morton, chef des sauvages des Six-Nations, et il transmet une lettre de recommandation en faveur de Morton de la part de Joseph Brant. 216
- Pièces incluses*: Lettre de Brant à lord Moira en date de Niagara, 20 février 1804, présentant Morton. 217
- Mémoire de la part des sauvages des Six-Nations pour que le transport des terres soit réglé de manière qu'ils puissent en obtenir les bénéfices. 218
- Autre mémoire demandant que la concession faite par Haldimand soit confirmée dans toute son étendue. 226
- 4 juin,
Québec. Hunter à Hobart (n° 52). Relativement à la requête d'Elmsley, qui offre de vendre sa maison au gouvernement, il remettra à plus tard un rapport à ce sujet, et pour ce qui est de l'évaluation de son parc et de ses lots de ville, à York, il attendra aussi l'aide du capitaine Nicholls, du corps du génie, maintenant à l'île Saint-Joseph. 2
- 5 juin,
Québec. Le même à Sullivan. Il accuse réception du discours du roi et des adresses en réponse à ce discours. 8
- 6 juin,
Québec. Le même à Hobart (n° 53). Il a donné des instructions au sujet des modifications des contributions de terres, telles qu'ordonnées dans la lettre n° 20 du 9 janvier. Il ne se fera aucunes dépenses au delà de ce qui est absolument nécessaire pour les travaux au fort Erié. Il transmet un extrait des concessions de terres faites à compter du 1er janvier au 31 décembre 1803. 4

1804.

EXTRAITS des livres des concessions de terres dans le Haut-Canada qui ont été délivrées sous le grand sceau de la province du 1er janvier au 31 décembre 1803.

Comtés.	Nombre de concessions.	Districts.	Nombre d'acres.	Nombre total de concessions.	Nombre total d'acres concédées.
York.....	214	Home.	47,339½	214	47,339½
Durham.....	28	} Newcastle.	6,053	} 90	20,382
Northumberland.....	62		14,329		
Lincoln.....	147	Niagara.	32,771	147	32,771
Glengarry.....	142	} De l'est.	25,604	} 427	92,860
Dundas.....	114		29,269		
Prescott.....	25		10,650		
Russell.....	42		11,550		
Stormont.....	104		15,787		
Grenville.....	248	} Johnston.	55,185	} 470	100,743
Carleton.....	7		2,800		
Leeds.....	215		42,758		
Essex.....	58	} De l'ouest.	12,658	} 109	27,460
Kent.....	51		14,802		
Middlesex.....	6	} London.	1,300	} 86	35,955
Norfolk.....	35		10,192		
Oxford.....	45		24,463		
Frontenac.....	104	} Midland.	15,619	} 422	80,558
Hastings.....	40		13,500		
Addington et Lennox....	171		30,288		
Prince-Edouard.....	107		21,151		
			Total..	1,965	438,068½

Sur les concessions qui précèdent la parole du gouvernement a été engagée pour 1673 antérieurement au commencement de l'administration du lieutenant général Hunter. Les 292 concessions qui restent ont été autorisées subséquemment par des arrêts du conseil.

PETER RUSSELL,
Auditeur général, H.-C.

Hunter à Hobart (n° 54). Il a donné des instructions pour préparer une liste de tous les articles d'approvisionnements emmagasinés dans les dépôts publics ; il faudra beaucoup de temps avant de pouvoir obtenir tous les comptes. En attendant, il transmet des informations générales

1804.

et il expédie des demandes pour l'année 1804 qui indiquent la nature des approvisionnements. Page 9

Pièces incluses. Demande de vivres pour les divers services militaires, savoir :

Pour le corps du génie. 14

Pour la marine. 19

Pour le service des bateaux. 22

Etat des vêtements, etc., pour la milice canadienne, importés en 1796. 25

Etat des vêtements, etc., pour les volontaires canadiens royaux, importés en 1802. 27

Ce qui reste des approvisionnements d'infirmerie, importés en 1797. 31

Etat de la literie pour les marins. 36

Etat de la literie des hôpitaux, des vêtements, etc., reçus le 2 novembre 1803. 37

Etat des médicaments, etc., reçus à la même date. 38

Estimation de l'avitaillement de 3,500 hommes en Canada du 25 avril 1803 au 1er octobre 1805. 43

De Vaux à Cooke. Il demande que le terrain qu'il doit obtenir soit déterminé et d'avoir une lettre à Hunter, déclarant définitivement la quantité de terre qu'il doit avoir et les autres conditions. 228

Le même à Camden. Sur le même sujet. 230

Hunter à Hobart (n° 55). Il accuse réception d'une dépêche qui autorise un congé à Allcock et le paiement de l'indemnité supplémentaire de £200 par année à sir John Johnson, laquelle devra se continuer à compter du 24 décembre 1800. Depuis le changement qui a eu lieu dans le département des sauvages, on n'a pu trouver d'autorisation pour payer ces £200 additionnels. On en a maintenant ordonné le paiement. 45

Le même au même (n° 56). Dépêche n° 23 du 10 mars reçue, autorisant une concession de terres en faveur du vicomte DeVaux, dans le Haut-Canada. Il n'a pas encore été informé de la naturalisation des émigrants français qui sont venus de Puisaye (de Puyseaux), de sorte qu'il ne peut émettre des lettres patentes pour leurs terres. Les règlements relatifs à la concession de terres ne s'étendent pas à un grade au delà d'un officier supérieur ; il doit conséquemment demander des instructions spéciales pour le cas du vicomte DeVaux. 47

Le même au même (n° 57). Il a reçu la dépêche annonçant que certaines circonstances ont empêché les *Glengarry Fencibles* de venir s'établir en corps en Canada, mais que M. Macdonell, ministre de leur église, désire rejoindre ses compatriotes qui sont déjà établis dans le district de Glengarry. M. Macdonell sera l'objet de toutes les attentions. Il regrette que les Fencibles ne viennent pas ; leur bonne conduite alors qu'ils étaient sous son commandement en Irlande en 1798. 49

Alexander Davidson à King. Il lui demande de prêter à Morton l'aide qu'il pourra convenablement lui donner relativement aux terres que les Six-Nations occupent. 225

Hunter à Hobart (n° 58). Il transmet une demande d'effets afin de mettre dans les magasins les présents destinés aux sauvages. 56

Pièce incluse : Réquisition. 57

Hunter à Hobart (n° 59). Il transmet une lettre de Mann relativement à la somme que nécessitera la construction d'édifices publics ; l'estimation s'élève à £15,120 sterling. Si la mesure était approuvée les dépenses annuelles se résumeraient à ce qui est nécessaire pour le paiement de travaux réellement exécutés. 61

Pièce incluse. Mann à Green, secrétaire militaire, en date du 16 juillet. Il donne un aperçu général de ce qu'il faudra dans les édifices publics qu'on se propose de construire, avec le coût probable. 63

13 juin,
Londres.

13 juin,
Londres.
18 juin,
Québec.

19 juin,
Québec.

20 juin,
Québec.

2 juillet,
Londres.

18 juillet,
Québec.

25 juillet,
Québec.

1804.

26 juin,
Londres.

Hugh McDonell à Cooke. Il relate ses services dans les volontaires canadiens royaux, et il demande que la solde qu'on lui a retirée, comme adjudant général de la milice, lui soit payée jusqu'à l'époque où Hunter est arrivé pour prendre le commandement. Page 231

Simcoe à Hobart, en date de Wolford Lodge, 1er mai. Au sujet des services de McDonell, les arrangements relatifs à la solde, etc. 234

2 août,
Downing
Street.

Camden à Hunter (n° 3). Dépêches reçues. On devra transmettre une estimation des dépenses pour la construction d'édifices publics avant d'arriver à une décision relativement à l'aide qu'on demande. Il a transmis la recommandation en faveur de la nomination de Scott comme membre honoraire du Conseil. Il espère recevoir un état détaillé des approvisionnements publics en Canada. Il ignore la quantité de terres concédées à de Puyseye (de Puyseaux?) à son arrivée en Canada, mais on devra en accorder la même quantité au vicomte de Vaux. Pour permettre aux émigrants français d'obtenir des lettres patentes pour leurs terres, on propose d'autoriser Hunter à délivrer des lettres de petite naturalisation, si on jugeait la chose suffisante. Il l'autorise à payer au capitaine Hugh McDonell la somme de 5 chelins par jour à compter du 1er juin 1795, jusqu'à la date de l'arrivée de Hunter, en 1799, alors que McDonell a cessé d'être adjudant général. Il transmet copie des représentations de Morton au nom des Six-Nations, au sujet desquels il devra faire parvenir les renseignements les plus complets possibles. 51

7 août,
Québec.

Hunter à Hobart (n° 60). Il transmet des rapports et des plans préparés par Mann, savoir :

1. Rapport sur la position et la condition du poste militaire de Saint-Jean, sur la rivière Chambly, dans le Bas-Canada, avec un projet pour la construction d'un nouveau fort et des édifices nécessaires; le plan est joint au rapport.

2. Rapport sur les moyens de défense de la ville de Québec, le présent état des fortifications et une explication des nouveaux travaux et des modifications qu'on se propose de faire, y compris quatre plans et sections. Remarques sur le rapport. L'état de ruine du poste de Saint-Jean. L'estimation des dépenses à faire en cet endroit est de £20,233 sterling mais on ne fera de ces travaux que pour la somme qu'il sera nécessaire pendant l'année. Il recommande fortement que ce que propose Mann relativement à Québec soit exécuté, comme il approuve entièrement ce qu'il déclare. On ne peut atteindre le but à moins de l'estimation de £86,485 sterling, pour les raisons énoncées. Il recommande fortement d'employer Mann pour l'exécution des travaux, vu que son expérience et sa compétence le rendent tout à fait propre à cette charge. 67

Pièces incluses: Lettre de Mann, 1er juillet, concernant les fortifications à Saint-Jean, donnant des détails et renvoyant à des rapports antérieurs. 72

Plan des travaux à Saint-Jean. 81a

Plan de la ville et des fortifications de Montréal (1802). 81b

Rapport sur les moyens de défense de Québec, l'état actuel des fortifications, etc. 82 à 105

Opinion du procureur général concernant le nivellement des terrains qui avoisinent les fortifications de Québec, en date du 1er août 1804. 107

10 août,
Québec.

Hunter à Hobart (N° 61). Il transmet des rapports du commandant du corps du génie au sujet des réserves, pour des fins militaires, nécessaires à Montréal, et relativement aux terres et aux édifices à Québec et dans les alentours, appartenant à l'ancien ordre des Jésuites et dont on a besoin pour les mêmes fins. Il approuve les rapports et a ordonné que des copies en soient transmises à sir Robert Shore Milnes, afin de prendre les mesures nécessaires, mais comme il s'est écoulé beaucoup de temps il croit nécessaire de soumettre l'affaire à Sa Seigneurie afin d'en obtenir

1804.

des instructions à ce sujet, de manière que le terrain autour du collège des jésuites, qui sert aujourd'hui de caserne, soit converti en champ de parade. Page 111

Pièces incluses. Rapport de Mann en date du 11 novembre 1802, concernant l'enlèvement des murs, etc., autour de Montréal, et les réserves dont on a besoin. (Pour les plans voir p. 81 B.) 114

Rapport de Mann en date du 15 janvier 1800, concernant les biens des jésuites et les parties qu'on devrait réserver pour fins militaires. 119

18 août,

Arrêt du conseil nommant Thomas Scott, procureur général du Haut-Canada, membre honoraire du conseil exécutif. 321

22 août,
Londres.

DeVaux à Camden. Au sujet, de nouveau, de la concession de terres dont il ne peut aller prendre possession sans aide, et il demande qu'il soit ajouté à ce que dit Hobart dans sa lettre à Hunter les mots: "Ou à toute personne venant de sa part et en son nom." Il pourrait ainsi obtenir une avance sur les terres. 322

2 septembre,
York.

Hunter au même (n° 1.) Il a reçu une circulaire annonçant que le sceau du ministère des colonies a été mis entre les mains de Sa Seigneurie. 123

3 septembre,
York.

Le même au même (n° 2.) Dépêches reçues, parmi lesquelles il s'en trouve une qui fait savoir que les actes passés à la dernière session de la législature ont été soumis au roi en conseil, et qu'ils ne semblent pas offrir matière à objection. 124

5 septembre,
Londres.

Morton à Cooke. Comme il y a apparence d'invasion, il restera jusqu'à ce que la saison avancée la rende impossible. Il demande un double de la lettre qu'on lui a écrite pour le transmettre en Canada. Il attire l'attention sur la promesse d'une indemnité. 325

6 septembre,
Downing
Street.

Camden à Hunter (n° 4.) 11 actes adoptés par la législature du Haut-Canada ont été soumis au conseil et on y a pas trouvé matière à objection. 125

10 septembre,
Fulham.

Morton à Cooke. Il a reçu une réponse à sa lettre, dont le sujet principal se rapportait aux quelques mots concernant une indemnité. La raison pour laquelle il est resté c'est qu'il veut offrir ses services dans le cas d'une guerre. Le but pour lequel il a traversé la mer était d'obtenir pour les Six-Nations la jouissance paisible de leurs biens et de resserrer de nouveau les liens d'amitié. Il est raisonnable de supposer qu'avant de retourner il désirerait savoir jusqu'à quel point il a atteint son but. 326

12 septembre,
York.

Hunter à Camden (n° 3.) Il transmet un rapport du conseil exécutif sur les modifications qu'on se propose de faire aux honoraires du département des concessions de terres, ainsi qu'un tableau complet d'honoraires, etc. 126

Pièces incluses. Extrait d'une lettre de Hobart à Hunter au sujet de contributions, en date du 9 janvier 1804. 130

Rapport du conseil exécutif sur le même sujet, en date du 6 juillet 1804. 131

Tableau des contributions. 135 à 139

15 septembre,
York.

Hunter à Camden (n° 4.) Il parle de la correspondance de 1801 et de 1802 concernant l'établissement d'une cour de chancellerie, ce qui n'a pas été approuvé. Pas de réponse à des lettres subséquentes; il parle d'Alcock, qui part pour Londres dans le but d'avoir des informations à ce sujet. La nécessité de l'établissement d'une cour de chancellerie est devenue de plus en plus grande depuis la première lettre adressée au duc de Portland. Il transmet aussi un rapport sur les terres des sauvages que l'administration (Russell) avait consenti à vendre antérieurement à l'arrivée de Hunter dans le pays. 140

Pièces incluses. Rapport du conseil exécutif du 24 juin 1803 sur les terres des sauvages. 144 à 163

1804.		
18 septembre, Londres.	Morton à Camden. Il n'a pas prévu l'obstacle produit par l'absence de l'acte de concession des terres sur la Grande-Rivière, il aurait pu en apporter une copie certifiée par le secrétaire du Haut-Canada. On lui a dit qu'on avait transmis des ordres aux fins de remédier à tous les torts faits aux Mohawks, mais il a été témoin d'ordres antérieurs au même effet dont on ne s'est pas occupé. Il hésite conséquemment de quitter avant de savoir précisément jusqu'à quel point il a réussi. Il désire que la concession faite par Haldimand soit confirmée ou qu'on ordonne à l'administration du Haut-Canada de consentir un acte légal conformément à l'intention et à la signification entières de l'acte consenti par Haldimand. S'il en est autrement, on doit alors supposer que la libéralité du gouverneur Haldimand n'a pas été jugé convenable. Les Six-Nations espèrent que ce n'est pas là le sentiment qui existe. La lettre continue dans le même sens.	Page 336
20 septembre, York.	Hunter à Camden. Il présente le juge en chef Allcock; les services de ce dernier. Il recommande qu'on accorde l'augmentation de traitement qu'il demande.	164
	<i>Pièces incluses</i> : Copie d'une lettre de Hunter à Hobart en date du 20 mai 1803, concernant les services d'Allcock.	166
	Copie d'une lettre d'Allcock à Hunter en date du 14 mai 1803, concernant une augmentation de son traitement.	168
30 septembre, Battlé.	Prescott à Cooke. Concernant le renvoi d'Elliott, qui a eu lieu il y a sept ans. Il examinera les documents à ce sujet et les apportera à Downing Street vers le 5 octobre.	342
— septembre, Londres.	Morton au Conseil privé. Exposé de l'affaire des sauvages des Six Nations.	329
2 octobre, Trésorerie.	Sturges Bourne à Cooke. Il transmet une lettre de Hunter, contenant des réquisitions, à soumettre à Camden.	343
	<i>Pièces incluses</i> : Demande de vivres.	345
	Service du génie.	351
	Service de la marine.	355
	Service des casernes.	357
	Bureau du secrétaire militaire.	358
	Bureau de l'inspecteur général.	359
	Garde-magasin général.	360
	Service du génie.	361
	Salle de dessin.	362
	Officiers commandants.	362
	Majors de ville.	383
	Sous-quartier-maître général.	363
	Intendant des comptes.	364
	Intendant général.	366
	Sous-payeur général.	366
	Receveur général, H. C.	267
	Arpenteur général, H. C.	368
	Département des affaires indiennes, H.-C.	369
	Sous-officier général du casernement.	
4 octobre, Downing Street.	Camden à Hunter (n° 5). La réquisition demandant des articles pour faire des présents aux sauvages est transmise à la commission du Trésor. Il communiquera avec la commission au sujet des édifices publics pour le Haut-Canada.	166
6 octobre, York.	Hunter à Cooke. Il a reçu la lettre qui lui fait savoir que la chambre de commerce a accordé £8,050 pour l'organisation civile du Haut-Canada.	171
— octobre.	Mathew Elliott à Camden. Il transmet des certificats de sir John Johnson, qu'il prie de mettre au nombre des autres documents.	240

1804. *Pièces incluses* : Certificats et correspondance concernant les services d'Elliott, ses querelles avec McLean, commandant à Amherstburg, etc. Pages 241 à 320
- 6 novembre, Gardes à cheval. J. W. Gordon à Cooke. Il transmet une lettre du lieutenant général Morse qui en contient une autre du major général Mann, recommandée à l'attention favorable de Camden. 372
- Pièces incluses* : Morse à Gordon, avec la lettre de Mann. 373
- Mann à Morse, 3 novembre. Il demande la solde d'un brigadier général à compter de l'époque où le major général a cessé de la toucher (24 décembre 1801), jusqu'à l'époque où Mann a quitté le Canada, le 20 août 1804. 374
- 6 novembre, Londres. Le vicomte de Vaux à Camden. Concernant la concession qui lui a été promise; les pertes qu'il a subies en conséquence. Il demande de nouveau de recevoir la même indemnité que celle qu'on a accordée à de Puisaye (Du Puysaux ?) 401
- Pièce incluse* : Extrait d'une lettre (en français) qu'il a reçue d'un propriétaire lui faisant voir les difficultés que rencontre la colonisation, etc. 407
- 8 novembre, Ile de Wight. Mémoire de John Cockburn, de la part de son frère et de lui-même demandant une concession de terre à la Baie des Chaleurs. 386
- 12 novembre, York. Hunter à Camden (n° 5). Le juge Cochran, Gray, solliciteur général, et d'autres personnes au nombre d'environ 20 en tout, y compris l'équipage, sont partis dans la goélette de Sa Majesté la *Speedy* le 7 octobre, et on n'en a plus entendu parler. Il n'y a pas de doute qu'ils ont tous péri sur le lac Ontario, mais personne n'a survécu pour rapporter comment la chose était arrivée. Il demande qu'une personne compétente soit envoyée pour remplir la charge de juge, et il est opportun que cela se fasse aussitôt que possible. Le juge en chef Allcock sera à Londres quand cette lettre arrivera, et il est très en position de donner les renseignements nécessaires à ce sujet. 172
- 14 novembre, Gardes à cheval. Gordon à Cooke. Il transmet une lettre du lieutenant général Hunter concernant Mann ainsi qu'un mémoire de Mann. 378
- Pièces incluses* : Hunter au colonel Clinton en date de Québec, 10 août 1804. Concernant les services de Mann, etc. 379
- Mémoire de Mann au duc d'York, en date de Québec, 9 août 1804, demandant la solde de brigadier général à l'état-major du Canada. 382
- 15 novembre, Downing Street. Cooke à Gordon. Conformément au mémoire, au rapport, etc., des instructions seront données pour faire toucher au major général Mann la solde d'un brigadier général à l'état-major du Canada, à compter de l'époque où le major général Burton a cessé de toucher ses appointements en qualité de brigadier général. 376
- 29 novembre, Bath. Les demoiselles Clarke à Camden. Elles exposent leur état de pauvreté et demandent une concession de terres pour les sortir de leur dénûment. 392
- 6 décembre, Downing Street. Camden à Hunter (n° 6). Dépêches 49 et 51 reçues. Les actes transmis ont été soumis à la commission du commerce. La solde d'un brigadier général en activité sera servie au major général Mann à compter de l'époque où le major général Burton a cessé de toucher cette solde en qualité d'officier d'état-major. Il transmet un mémoire de la part de P. Cockburn au nom de son frère et de lui-même, qui demeurent à la Baie des Chaleurs, afin d'obtenir des terres. 54
- 15 décembre, Bath. Les demoiselles Clarke à Camden. Elles le remercient pour sa bonté; elles réitérent leur demande d'une concession de terres. 396
- 18 novembre, Londres. Le vicomte de Vaux à Camden (en français). Il transmet une épreuve de ses travaux littéraires; il explique l'usage des colonnes cosmographiques, qui serviront aux navigateurs ainsi qu'aux étudiants. Il serait heureux de recevoir une réponse aux mémoires antérieurs. 399

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR PETER HUNTER—1805.

Q. 300.

1805.

5 janvier,
York.15 janvier,
York.

- Hunter à Camden (n° 7). Il a reçu la dépêche qui dit que les actes adoptés à la dernière session n'offrent pas matière à objection. Page 1
- Le même au même (n° 8.) Dépêches reçues. Des deux dépêches que Hunter a envoyées et qui n'ont pas été reçues, l'une (49) contenait des copies d'actes, etc., et l'autre (51) renfermait des procès-verbaux du conseil exécutif; les deux ont été mises à bord du vaisseau de Sa Majesté *Eurydice*. Il transmet des rapports des approvisionnements pour le service public tels que requis. Remarques sur les terres concédées à de Puisaye (De Puyseaux ?) sur l'indemnité, etc. A son arrivée De Vaux recevra la même quantité de terre que celle qui a été concédée à de Puisaye (de Puyseaux ?), soit 1,000 acres à lui-même et 50 acres pour chacun de sa famille. Ordre a été donné de remettre à l'agent de Hugh McDonell un mandat de \$1 par jour à compter du 1er juin 1795 jusqu'au 2 août 1799. Les raisons pour lesquelles ce paiement ne lui a pas été fait se trouvent au rapport de John McGill, inspecteur des comptes de la province. 2
- Pièces incluses.* Etat général de l'artillerie, etc., à la garnison de Québec. 9 à 55
- Ce qui restait de vivres à York, a été expédié à London en 1792 et 1794. 56 à 63
- Etat des vivres sous la garde de McGill expédiés de London pour les loyalistes en 1792 et transmis de Kingston à York en mai 1803. 64-65
- Etat des vivres distribués à des personnes à York qui devront en rendre compte en nature ou en argent. 67-68
- Extrait d'une lettre de Hunter à Portland, 2 septembre 1801, avec une liste des quantités de terres qui doivent être concédées aux officiers, soldats, etc., de de Puisaye (de Puyseaux ?) 70
- Grade des officiers, etc., de de Puisaye (de Puyseaux ?). 72
- Autre correspondance concernant les royalistes français. 74-76
- Copies d'actes concernant les règlements de la milice, transmises par McGill, relativement à la réclamation de Hugh McDonell. 77
- Etat général des vivres qui restaient à divers postes de garnisons, dans le Haut et le Bas-Canada, au 24 décembre 1803. Les postes nommés sont: Québec, William-Henry, Montréal, Saint-Jean, Kingston, et Fort George (avec les dépendances de ces quatre postes), York, Armherstburg, et leurs dépendances. 82 à 105
- Etat des vivres à Québec le 24 décembre 1803, à l'exclusion de ceux que contient l'état précédent. 106 à 112
- Etat des effets de casernement aux postes et garnisons dans le Haut et le Bas-Canada, le 24 décembre 1803. 113 à 116
- Etat général des provisions et des vivres aux postes du Haut et du Bas-Canada, le 24 décembre 1803. 117
- Délibérations d'une commission d'enquête sur l'artillerie, etc., à York, 5 juillet 1804. 119 à 122
- Délibérations d'une commission d'enquête sur l'artillerie, etc., à Saint-Jean, 26 juin 1804. 123 à 130
- Etat de l'armement, etc., pour terminer la goélette *Maria* à Saint-Jean. 131
- La même chose pour le *Royal Edward*. 132
- La même chose pour la galère *Tickler*. 134
- Etat de l'artillerie, etc., qui doit rester à Saint-Jean pour des fins maritimes. 135
- Procès-verbal d'une commission d'enquête tenue à Chambly le 30 juin 1804. 138
- Rapport d'une commission à Kingston, 3 juillet. 143 à 159

1805.

	Rapport d'une commission à Montréal, 27 juin.	Pages 160-165
	Rapport d'une commission à Amherstburg, 12 août 1804.	166-183
	Rapport d'une commission à Saint-Joseph, 8 août.	184-186
	Rapport d'une commission à Fort-George, 9 juillet (ce qui comprend le lac Marine).	187-209
16 février, York.	Hunter à Camden (n° 10). Dépêches reçues, ouverture de la législation; il transmet discours et adresses.	210
	<i>Pièces incluses.</i> Discours à l'ouverture de la législation.	212
	Adresse du Conseil législatif en réponse.	214
	Réponse.	216
	Adresse de l'Assemblée législative.	217
	Réponse.	218
2 avril, York.	Hunter à Camden (n° 11). Prorogation de la législation; il transmet le discours et la liste des actes adoptés et sanctionnés.	219
	<i>Pièces incluses.</i> Discours de prorogation.	221
	Liste des bills adoptés.	223
10 avril, York.	Hunter à Camden (n° 12). Il a jugé nécessaire de nommer un nouveau membre du conseil exécutif pour les raisons énoncées en détail. Il a nommé Scott procureur général et il recommande que la nomination soit confirmée.	226
7 mai, York.	Hunter à Camden (n° 14). Il transmet la démission du lieutenant-colonel Shaw comme membre du conseil exécutif, le traitement de £100 par année étant incompatible avec la demi-solde qu'il touche en qualité de capitaine des <i>Queen's Rangers</i> . Il recommande John McGill comme son successeur; ses qualités.	228
	<i>Pièce incluse.</i> Lettre de démission de Shaw, en date du 29 avril.	230
17 mai, York.	Hunter à Camden (n° 15). Dépêche reçue. Il remettra, tel qu'ordonné, la solde d'un brigadier général en activité à Mann, à compter de la date où Burton a cessé de toucher cette solde. Il a transmis à Milnes le mémoire de Cockburn demandant des terres à la Nouvelle-Ecosse. Il n'a pas encore appris la décision relativement à la requête afin d'obtenir de l'aide pour la construction d'édifices public.	232
18 mai, York.	Le même au même (n° 16). Il a reçu la circulaire contenant les instructions aux fins de donner une liste de tous les vaisseaux espagnols qui se trouvent dans les limites de tous ports, etc., des possessions étrangères de Sa Majesté.	234
23 juin, Québec.	Le même au même (n° 17). Il a reçu la circulaire concernant la déclaration de guerre à l'Espagne, cette déclaration devant être rendue publique.	236
24 juin, Québec.	Le même à Cooke. Il a reçu la dépêche contenant le discours du roi à l'ouverture du parlement le 15 janvier, et les adresses en réponse. Il a aussi reçu une circulaire concernant le commencement véritable des hostilités entre l'Espagne et l'Angleterre, ainsi qu'une lettre annonçant que £8,379 6. s. 3½ d. ont été accordés pour l'organisation civile du Canada à compter du 1er janvier au 31 décembre 1805, avec copie de l'estimation.	237
25 juin, Québec.	Le même à Camden (n° 18). Il a reçu une lettre disant que des instructions complètes seraient transmises par Allcock sur des questions relatives au Haut-Canada et qui exigeaient une décision, et l'informant que d'Arcy Boulton a été nommé pour succéder à Gray en qualité de solliciteur général.	239
3 juillet, Downing Street.	Camden à Hunter (n° 8). Il transmet copie d'un rapport du solliciteur général relativement à une loi coloniale pour permettre à Sa Majesté de concéder des terres aux aubains dans le Haut-Canada, et lui demande de donner des instructions au procureur général de la province de préparer un bill qui sera présenté à la législation.	240
	(Ce rapport se trouve dans la série Q. 303, p. 88).	

1805.		
3 juillet, Downing Street.	Camden à Hunter (n ^o 9). Il devra prendre des mesures pour la sûreté des munitions à Québec, jusqu'à ce qu'on ait pris une décision concernant les plans pour la défense de la ville.	Page 241
25 juillet, Québec.	Hunter à Camden (n ^o 19). Il transmet une demande d'effets devant servir de présents aux sauvages.	242
	<i>Pièce incluse.</i> La réquisition.	243
1er août, Québec.	Hunter à Camden (n ^o 20). Il transmet copies d'actes auxquels il a donné la sanction royale, aussi copies des journaux du Conseil et de l'Assemblée.	247
	<i>Pièces incluses.</i> Journaux du Conseil législatif à compter du 1er février au 2 mars.	248 à 327
	Journal de l'Assemblée législative. (Il n'y a que le titre.)	328

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR PETER HUNTER—1805.

Q. 301.

1805.		
1er août, Québec.	Hunter à Camden (n ^o 21). Il transmet les procès-verbaux du conseil exécutif concernant des affaires d'Etat, à compter du 28 février au 13 décembre 1804, et concernant les affaires des terres à compter du 4 janvier au 18 décembre 1804.	Page 1
	<i>Pièces incluses.</i> Procès-verbal du 28 février. Certificat établissant que William Smith a convenablement terminé le pont à Pickering, et ordre de payer.	2
	Copie de contrat pour le port.	3
	Détails du compte.	7 et 8
	Procès-verbal du 10 mars. Adresse de l'Assemblée législative concernant le paiement de la graine de chanvre que Isaac Swayze a achetée, paiement que l'Assemblée remboursera à la prochain session.	9
	Réponse qu'un mandat sera délivré.	10
	Le compte vient ensuite.	10
	Procès-verbal du 14 mars. Adresse de l'Assemblée législative demandant que des mandats soient émis pour payer certaines sommes pour le compte du Conseil et de l'Assemblée, ces sommes devant être remboursées à la prochaine session.	11
	Demande accordée et suivent les détails.	13
	Procès-verbal du 22 mars. Deux actes sont soumis à l'opinion du conseil, l'un pour protéger la province contre des tentatives séditeuses et l'autre à l'effet d'accorder une subvention dans le but d'encourager la culture et l'exportation du chanvre.	14
	Rapport du conseil.	15
	Comptes examinés et approuvés.	17
	Procès-verbal du 28 mars. L'Acte relatif à la réparation des chemins publics est soumis au conseil.	18
	Rapport.	19
	Procès-verbal du 17 avril. La question d'employer certaines sommes pour la construction d'un phare à la pointe Missisauga est soumise au conseil.	28
	Estimation du coût.	29
	Rapport.	30
	Procès-verbal du 1er mai. Instructions données aux commissaires chargés de la réparation des chemins et des routes dans le district de Home.	32
	Correspondance concernant l'achat et l'exportation du chanvre.	35
	Rapport avec la correspondance.	45
	Procès-verbal du 8 mai. Le comité permanent du conseil est autorisé, durant l'absence du lieutenant-gouverneur, à exécuter les contrats passés	

1805.

par les commissaires des chemins, la somme ne devant pas dépasser £500 en tout.	Page 49
Procès-verbal du 11 mai. Instructions transmises aux commissaires chargés d'ouvrir et de réparer des chemins dans les districts de l'ouest, de London et de Niagara.	50
Instructions : district de l'ouest, 51; de London, 54; de Niagara, 58.	51 à 60
Comptes vérifiés.	61
Procès-verbal du 14 mai. Avis de la dissolution de la présente législature; le conseil est prié de dire quand les brefs des nouvelles élections seront rapportables.	65
Proclamation.	66
Le conseil recommande que les nouveaux brefs soient rapportables le 2 juillet.	68
Procès-verbal du 15 mai. Concernant l'hypothèque de Beasley en faveur des Six-Nations.	69
Détails de la somme due.	70
Procès-verbal du 28 mai. Rapport concernant l'hypothèque de Beasley.	71
Rapport des délibérations d'un conseil des Cinq-Nations tenu à Fort-George, le 15 août 1803.	80 à 99
Procès-verbal du 14 juin. Vérification des comptes.	101
Procès-verbal du 3 juillet. Continuation de l'audition.	102
Procès-verbal du 6 juillet. Examen de la question des contributions des concessions de terres.	103
Rapport.	104
Tableau des contributions annexé.	108
Distribution de ce tableau.	113, 114
Procès-verbal du 13 juillet. Audition des comptes.	115
Procès-verbal du 23 juillet. L'audition se continue.	116
Procès-verbal du 24 juillet. L'audition se continue.	118
Rapport fait par Claus des délibérations d'un conseil tenu avec les Six-Nations de la Grande-Rivière au village des Mohawks.	120 à 136
Procès-verbal du 27 juillet. Rapport sur les chemins à partir de l'embouchure de la rivière Humber jusqu'à l'auberge de Bate, dans le township de Flamboro'-ouest.	137
Ordre est donné de demander par des annonces des soumissions pour la réparation, etc., des chemins susmentionnés.	142
Procès-verbal du 3 août. Les divers rapports sur les livres, etc., du bureau du secrétaire-régistrateur, sont mis de côté pour être examinés.	143
Les rapports au complet.	145 à 163
Rapport du conseil à cet égard.	164
Audition des comptes.	169
Procès-verbal du 16 août. L'audition des comptes se continue.	173 à 189
Rapport sur le compte du secrétaire pour droits perçus pour les licences de boutiques, d'auberge et de distilleries jusqu'au 5 avril 1803.	189
Procès-verbal du 1er septembre. Rapport sur la somme qu'on doit porter au compte pour de la papeterie qui doit servir aux actes.	191
Requête de John Bennett demandant une augmentation d'indemnité pour impressions.	194
Audition des comptes.	196
Procès-verbal du 4 septembre. Instructions à tous les adjoints de l'arpenteur général de dire là où sont déposés tous les originaux des autorisations, etc., pour servir de pièces justificatives à l'arpenteur général, ainsi que toutes les cartes, etc.	197

1805.

Report des arpenteurs adjoints conformément à ces instructions.	Page 198
Procès-verbal du 8 septembre. Audition des comptes.	200
Procès-verbal du 19 septembre. Rapport des commissaires des chemins pour le district de London.	201
Rapport du conseil à cet égard.	205
Procès-verbal du 20 septembre. Propositions relatives à l'ouverture et à la réparation du chemin et à la construction de ponts entre York et la rivière Humber.	208
Rapport à cet égard.	209
Rapport concernant la disparition d'actes du bureau du secrétaire.	211
Procès-verbal du 3 octobre. Délibérations des commissaires des chemins du district Midland et une lettre du juge en chef, soumises au conseil.	228
Rapport à cet égard.	232
Audition des comptes des impressions du gouvernement.	235
Procès-verbal du 9 octobre. Rapport de Chewett sur les ponts, etc., et l'abattage des arbres et des broussailles dans le township de Clarke.	236
Convention faite avec Jacob Truman relativement à ces travaux.	238
Rapport du conseil à cet égard.	241
Comptes dont il est question dans le rapport.	243-244
Les plans soumis au conseil pour des ponts sur la Nouvelle-Rivière ou Rivière-Rouge, feront l'objet d'un rapport.	245
Détails des matériaux, etc.	246 à 248
Rapport à cet égard.	248
Procès-verbal du 6 novembre. La demande d'un congé de six mois de John Small est renvoyée au conseil.	250
Mémoire.	251
Demande accordée.	252
La circulaire à l'adresse des greffiers de la paix, concernant les demandes des personnes qui se disent fils des loyalistes de l'Empire-Uni est soumise au conseil.	253
Certaines réclamations demandant des terres devront être soumises au procureur général.	254
Ordre quant à la manière dont on doit préparer les rapports du conseil exécutif ayant trait à des arrêts du conseil.	255
Procès-verbal du 27 novembre. Le rapport des commissaires du district de l'est est soumis au conseil.	256
Procès-verbal du 13 décembre. Le mémoire d'Elmsley, ex-juge en chef, concernant sa maison à York, est soumis au conseil pour en obtenir un rapport sur ce que vaut cette propriété et jusqu'à quel point elle convient à des bureaux publics.	258
Mémoire d'Elmsley.	259
Correspondance relative à cette question et estimation de la valeur de la maison.	261 à 265
Rapport du conseil.	266
Les procès-verbaux concernant les affaires des terres se trouvent à la série Q. 302.	

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR PETER HUNTER—1805.

Q. 302.

1805.
1er août,
Québec.

Le procès-verbal concernant les affaires des terres se trouve dans la lettre n° 21, dans la série Q. 301, de Hunter à Camden, portant la même date que celle qui est en marge.

1805.

Procès-verbaux à compter du 4 janvier au 18 décembre 1804. Examen des pétitions. Page 3 à 423

(Les noms se trouvent dans la liste alphabétique).

3 août,
Québec.

Hunter à Camden (n° 22). Il transmet un extrait des concessions de terres du 1er janvier au 31 décembre 1804. Les articles destinés à faire des présents aux sauvages sont arrivés, mais sans facture et sans connaissance, de sorte qu'on n'a pu faire l'examen ordinaire. En attendant ils sont sous la charge du garde-magasin général du département des sauvages. 424

EXTRAITS des livres des concessions de terres dans le Haut-Canada qui ont été délivrées sous le grand sceau de la province du 1er janvier au 31 décembre 1804.

Comtés.	Nombre de concessions.	Districts.	Nombre d'acres.	Nombre total de concessions.	Nombre total d'acres concédées.
York.....	157	Home.	35,672½	157	35,726½
Durham.....	17	} Newcastle.	5,297	} 46	11,221
Northumberland.....	29		5,923		
Lincoln.....	76	Niagara.	19,673½	76	19,673½
Glengarry.....	55	} de l'est.	11,623	} 182	41,952½
Dundas.....	21		5,147		
Prescott.....	15		5,193		
Russell.....	5		1,626		
Stormont.....	86		18,354½		
Grenville.....	64	} Johnston.	9,439	} 190	48,178¾
Carleton.....	2		500		
Leeds.....	124		38,239¾		
Essex.....	49	} de l'ouest.	9,145½	} 72	19,409½
Kent.....	23		10,264		
Middlesex.....	18	} London.	16,890	} 87	37,360
Norfolk.....	28		9,500		
Oxford.....	41		10,970		
Frontenac.....	40	} Midland.	5,873½	} 236	39,797¾
Hastings.....	33		7,758		
Lennox et Addington.....	86		12,103¾		
Prince-Edouard.....	77		14,062		
			Total... 1,046		253,264½

N.B.—Sur les concessions qui précèdent la parole du gouvernement est engagée pour 697 antérieurement au commencement de l'administra-

1805.

tion du lieutenant général Hunter. Les 349 concessions qui restent ont été subséquemment autorisées par des arrêts du conseil, sauf les erreurs.

PETER RUSSELL,

Auditeur général, H.C.

5 septembre,
Downing
Street.

Castlereagh à Hunter (n° 1). Il transmet un mémoire du major Henry Bird, du 5e régiment, demandant d'être indemnisé pour la perte des terres qu'on a enlevées à son père. Page 427

(Une circulaire de Castlereagh à la série C, volume 245, p. 107, en date du 10 juillet, déclare qu'il a succédé à Camden dans les ministères des colonies et de la guerre.)

5 septembre,
Downing
Street.

Castlereagh à Hunter. Il transmet des renseignements sur la culture du chanvre, renseignements qu'on devra faire traduire en français et répandre. 428

7 septembre,
York.

Russell à Camden. Décès de Hunter à Québec le 21 août. Il a réuni le conseil, qui a décidé de remettre l'administration entre les mains d'Alexandre Grant, conseiller le plus ancien. Il a expédié par un courrier spécial à Grant, à Amherstburg, une copie du procès-verbal avec prière de revenir à York pour administrer le gouvernement. Il a lui-même rempli cette position pendant 4 ans, et il favorisera le service du roi de son mieux, bien qu'il se sente naturellement humilié d'être appelé à agir dans une position inférieure à celle qu'il a occupée autrefois. 429

Pièce incluse. Procès-verbal du conseil dont il est question dans la lettre précédente. 431

8 septembre,
York.

Le même au même. Les raisons pour lesquelles il n'a pas pris immédiatement les rênes de l'administration, bien qu'il ait été reconnu comme président par les ministres de Sa Majesté. 433

Pièce incluse. Lettre de Russell à King, sous-secrétaire, en date du 22 septembre 1799, au sujet du fait qu'il occupe le poste de président du conseil. 436

LISTE DE CEUX QUI ONT DEMANDÉ DES TERRES DANS CE VOLUME.

(Les chiffres après les noms indiquent les pages.)

A.—Abraham, Christian, 104; Adkins, Daniel, 311; Ainsly, Johannah, voir Bongner; Aley (ou Haley), George, 364; Allcock, Catherine H., 299, Henry, 299; Allan, Western, 364; Allen, Ebenezer, 211, 321, 322, E., 224; Anderson, Susannah, 64; Angle (ou Engle), George, 364; Armstrong (ou Rudderback), Mde, 364, Thos., fils, 364; Arnold, Margaret, 301, Richard, 243, 301, 315, 328; Ashley, Williams, 103; Askin, John, 402; Asselstine, Isaac, 104, John, 104, Peter, père, 104; Atkinson, Mary, 364; Augustine, George, 219; Ault, Margaret (fille de Frederick Bonk), 63; Austin, veuve, 333; Avery, Nehemiah, 390, 399, 405, 406, 407.

B.—Babbit, Levi, 71, 133; Babcock, Eliz., 387; Badger, John, 355; Badgeley, Mary, voir Atkinson; Bailey, Chloe, voir Sawyer, John, 364; Bairden, juge, 228; Baker, Elisha, 364; Baldwin, père, 129, Dr., 129, Phineas, 364; Ball, Solomon, 103; Banks, Joseph, 174; Bare, Stephen, 135; Barker, Jacob, 261; Barkley, Mary (fille d'Adam Bonk), 64; Barnhart, veuve, 332; Barnet, Alex., 103; Barthe, Jean-Bte, fils, 261; Basse, Robert, 364; Bauer, Henry, 75; Baxter, Thomas, 18, 20; Bayeux, Abigail, voir Vincent; Beach, Stephen Tod, 364; Beakon, Hannah (fille de John Johnson), 65; Beal, Barzillai, 356; Beam, Hannah (fille de John Mills), 95; Beardsley, Crannel B., 364; Beatys, Jeremiah, 249; Beauchamp, Joseph, 310; Beck, Philip, 135; Beckett, Stephen, 281; Bedford, Stephen, 241; Beemer, Abraham, 356, Eve (fille d'Adam Bowman), 34; Bennett, Jesse, 124, Joshua, 57, 163; Benton, Richard

1805.

Chas., 230; Berezy, Wm., 73, 298; Berry, John, 73; Berminger, Christopher, *voir* Beygar; Bertrand, Antoine German, 420; Bessey, Abigail (fille de John Clark), 387; Brewer, Henry, 308; Beygar (ou Berminger), Christopher, 364; Bessell, Joseph, 364; Bissinet, Lewis, 180; Blakely, Mary, *voir* Tappin; Bogart, Martin, père, 10; Boice, Mary, *voir* Cushman; Boils, Sarah (fille de John Mills), 118; Bolton, Henry, 232; Bomer, Gasper, 106; Bongner, Johannah, 364; Book, Conrad, 260; Booth, Abner, 364, Joshua, 104; Borelli, Joseph, 17; Bostwick, Henry, 338, John, 336, John, père, 354, 395, John, fils, 354, 395, Lardner, 355, 395, Nathan, 419; Bolton, Elijah, 106; Bottger, John Henry, 76; Boak, Margaret, *voir* Ault, Mary, *voir* Barkly; Bowen, Abraham, 364, Peter, 364, Wm., 364; Boycede, Ichada, 364; Boye, John, 75; Boyle, John, 174; Boyd, James, 364, Thomas, 364; Bradshaw, David, 364, Jas., 364, Joel, 229; Brady, John, 64, 134; Brenner, Adam, 166, George, 166; Brewort (ou Brevort), Elias, 364; Brigham, Moses, 321; Bridgman, Thomas, 280; Brindley, Edward, 403; Brink, Mary (fille de Philip Chrysler), 65; Brock, Francis, 331; Bruce, Margaret, 199; Brundridge, James, 215; Brunner, Peter, fils, 364; Bowman, Dorcas (fille de Ezekiel Younglove), 33, Eve, *voir* Beemer; Brown, Catherine, *voir* Dennis, James, 195, veuve, 332, Wm., 422, Magdalen, *voir* Miller, Nancy, *voir* Sager, Nathaniel, 106; Buchanan, Wm., 176; Buchner, Jacob, 57; Buhrmester, John Henry, 76; Buell, Bemslee, 104 Buis, Stephen, 105; Burdick, Isaac, 313, Freeman, 134; Burgess, James, 134, 376; Burges, Dennis, 399, 407; Burnet, John, 106; Burrit, Lois, *alias* Hurd, 135; Burton, Nathaniel, 221; Burch, Zachariah, 133, Elise, 134, Nathan, 387; Butler, Johnson, 133; Bush, Charles, 365, Wm., 387; Bursch, Wm., 75; Busby, Thomas, 365.

C.—Cadieu, Baptiste, 282; Cadman, Asa, 365; Calder, veuve, 332; Cameron, Alex., 24, 25, Donald, 24, 25, 61, Duncan, 25, John, père, 24, John, 25, Mary, 136, Susannah, 64; Campbell, Alex., 103, Archibald, 365, Duncan, 365, Hugh, 105, James, 365, John, 25, John Law, 365, Samuel, 232, Thomas, 62; Carnahon, Aaron, 61; Carnell, Wm., 296; Carns, Christian, 365; Cannon, John, 106; Carman, Jacob, 365; Carley, Bartholomew, 103; Carpenter, James, 231, John, 365; Carroll, Isaac, 137; Carral, John, 137; Carscallen, James, 106, John, 106, Luke, 106; Carter, Thadeus, 365; Carty, Thomas, 365; Casner, George, fils, 281; Case, Walter, 365; Castalion, John, 305; Caster, Leonard, 137; Chambers, Patrick, 255; Charters, Eliz., *voir* Williams, Sarah, *voir* Hoffman; Chatterden, John, 104; Sheldon, Churchill, 399; Chew, Joseph, 206; Chisholm, Alex., 103, Archibald, 59; Christopher, John, *voir* Crydmoger; Chryster, John, fils, 333; Churchill, Joseph, 394, 401, 407, —, 407; Church, Oliver, 202, 203; Clarke, Abigail, *voir* Bessey, Sarah, *alias* Davis, 387; Clement, John, 218; Clendenny, John, 29; Clerk, Andrew, 137; Cline, Mathias, 137; Clinton, Wm., 137; Clow, Wm., 103; Cockel, George, 392; Cocker, George, 282; Cockley, John, 282; Colerick, Peter, 125; Comerfort, Philip, 173; Comfort, Robert, 342; Comer, Thomas, 104; Conolly, John, 399; Conelly, John, 407; Cornell, Joseph, 365; Cook, John, 137; Cornelius, Carl Fred., 76; Crippen, Abigail, 405, Samuel, 399, 407; Cottier, Wm., 309; Coughnett, Wm., 106; Covill, John, 365; Cox; Osborne, 136; Cozens, Daniel, fils, 137, Joshua Y., 21, 97; Creamer, Samuel, 283; Crawford, David, 137, James, 357, John, 105, Wm., Ens., 307; Cronk, John, 137; Crydmoger (ou Christopher), John, 365; Crysler, Mary, *voir* Brink; Curry, James, 365, veuve, 333; Cushman, Mary (fille de John Boice), 33; Cuthbertson, Samuel, 175; Cutler, George, 182.

D.—Dafoe, Mary, *voir* Rickley; Dailey, Peter, 105; Danis, Wm., 104; Davis, John, 169, Walter, 365, Sarah, *voir* Clark; Dawson, James, 106; Davey, Henry, 387, Peter, 105; Day, John, 138; Dayton, Abraham,

1805.

242, Rose, 242; Dean, Peleg, 138; De Boyce, *voir* Boyce; Defields, Peter Wm., 262; Delong, Jacob, 138; De Cow, Catherine (lieut. Dochsteder), 66; De Cow, Catherine (fille du lieut. Dochsteder), 117, Edmund, 118; Dennis, Catherine (fille de John Burn), 34, Jane (fille de Jonas Larraway), 34; Denyke, Andrew, 105; Detlor, George, 365, John, 8, 81, 123, 309; Dewberry, John, 337; Diamond, John, 365; Dibbell, Asa, 72, 138; Dickson, Thomas, 323; Dils, Adam, 263, Peter, 264, John, 365, Wm., père, 165; Dimond, Catherine, *voir* Sager; Disher, Elizabeth (fille de Michael Henn), 35, Mahatable (fille de Bartholomew London), 245; Dixon, Francis, 104; Doan, Aaron, 263, Samuel, 262; Dochsteder, Catherine, *voir* De Cow, John, père, 365; Doishimer, George, 138; Dolsons, Eliz., *voir* Forsyth; Dolson, Simon, 261, Isaac, 351; Dorin, David, 365; Dorn, Hannah (fille de Luke Fowler), 65; Dubry, John, 76; Ducolon, Harriet (fille de Peter Freel), 242; Dugal, Wm., 365; Dulmage, David, 61, Jacob, 165; Dulyea, Samuel, 365; Dumel, Anthony, 365; Duncan, John, fils, 310, Richard, 259; Dunbar, Alex., 104; Dunham, John, 263, Danie!, 103; Dyer, Silas, 365; Dulyea, Joseph, 365.

E.—Earl, Ann, 314, 315, Hugh, 314; Eaarl, John, 264; Easter, John, 188; Eastman, Hannah (fille de Simeon Sherman), 21; Easton, Joseph, 365; Eckhardt, Philip, 75; Ederick, Peter, 265; Edgar, John, 105, 387; Ellerbeck, Emanuel, 106, Emanuel, lieut., 257; Elliott, John, 173; Elsworth, John, 264; Embrie, David, 366; Embury, George, 62, Samuel, 366; Emerig, John, 366; Empy, Henry, 366; Emery, Mary, 405; Emons, John, 181, 265; Engle, George, *voir* Angle; English, Andrew, 253; Episcopaliens dans Augusta et Elizabethtown, 138; Ernst, Peter, 75; Everitt, Jeremiah, 226; Evertson, John, 366; Eyer, John, 187.

F.—Fairfield, Benjamin, 366, William, père, 103; Fairchild, Eliagar, 104; Farlinger, John, 332; Fairman, Edward, 353, James, 352; Fell, Frederick, 366; Ferguson, William, 366; Fero, Margaret, 387; Ferris, Elijah, 357, John, 104; Finch, Humphrey, 236; Finkle, Jacob, 366, John, 366; Fisher, Daniel, 284; Fish, John, 138; Fitchett, Catherine (fille d'Abraham Peterson), 63; Flack, Richard, 366; Fleming, William, 411; Foot, John, 265; Forsyth, Eliz. (fille d'Isaac Dolson), 246; Forsith, Wm., 353; Force, Philip, 366; Fox, Adam, 168, George, 169, Michael, 167; Fowler, Hannah, *voir* Dorn, Timothy, 283; Fraser, John, 366, William, adjt., 307; Frederick, Courad, 103; Freel, Harriet, *voir* Ducolon, James, 387; Freighton, John, 139; Freeman, Thomas, 103; Frelick, Jacob, 208, John, 207, 208, 209, Martin, 105, Peter, 105, 365, Zachary, 208; French, Benjamin, 366, Henry, 103, 366; Friend, George, 176; Frey, Bernard, 343; Froom, David, 366; Fyke, John, 366.

G.—Gannis, Timothy, 285; Gallinger, Christopher, 184, Christian, 387, Dorothy, 139, Michael, 366; Garlough, Peter, fils, 366; Gamble, Nathaniel, 139; Gellmore, Henry, 266; Geister, John, 75; German, John, 144; colons allemands à Markham, pour les noms sur le plan *voir* pp. 75, 76 (les noms de la pétition sont sur la liste alphabétique); Gilber, William Pitt, 284; Gilchrist, Niel, 366, William, 366; Glaister, John, 284; Glassford, Paul, 366; Goodhue, Ebenezer, 266; Gordineer, Henry, 105, Jacob, 105; Gouin, veuve, 251; Grass, Daniel, 64, 366, Michael, 105, Peter, 366; Graham, Robert, 104, Richard, 18; Grant, Phon. Alex., 411, 413, 415, Catherine, 348, John, 246, Robert, 266; Grey, Robert, 159, Thomas, 387; Green, Henry, 139, Reuben, 285; Gretman, John, 76; Griffin, Isaac, 30, Joseph, 104.

H.—Hagan, David, 269; Hagerman, Hannah (fille de Nicholas Lake), 351; Haggerman, John, 367; Hagler, Bostien, 285; Haight, Samuel, 139; Hall, Eliphalet, 375; Haley, George, *voir* Aley; Hamilton, John, 17, 139; Hancock, John, 366; Hands, Wm., 96; Handershot, Sarah, *voir* Hann; Hann, John, 289, Sarah (fille de Peter Handershot),

1805.

shot), 245; Hardison, Benjamin, 236; Harns, John, 366; Harris, Charles, 267, Joseph, 366, John, 35, Peter, 366, Wm., 220; Harrison, Joseph, 140; Hathaway, Ebener, 224, 393; Halter, Margaret, *voir* Sheffield; Hatt, Richard, 140, Samuel, 140; Hebner, Henry, 75; Hederick, Fredk., 139; Helmke, John, 75; Henn, Eliz., Disher; *voir* Herchmer, Jacob, 330, 331, Mary, 103; Herms, John, 140; Hern, Josiah, 104; Heron, Harriet, 317, Samuel, 243; Haskins, Carry, 286, Lemuel, 286; Hess, George, 268; Hesse, Dist., 252, Jacob, 105; Hicks, Joshua, 366, Lewis, 105; Hick, Samuel, 366; Hiock, Trueman, 390, 406; Hill, Nazareth, 105, Deborah, 31, Carney, 366; Hixon, Timothy, 306; Holmes, Elias, 268; Holm, Neils, 76; Hossack, Christina, 256; Hoffman, Sarah (fille de George Charters), 387; Hoople, Henry, 387; Hopkins, Silas, 140; Hoshall, Henry, 159; Hotchkiss, Eliz., 399; Holz, Peter, 75; Hough, Bruin, 200, Samuel, 367; Houghtarling, Abraham, 268; House, Joseph, 367; Howard, Abigail, 139, James, 267; Howe, Margaret, 105; Howell, Mathew, 103; Hubbard, Jonas, 267; Hoff (ou Huff), John, 233; Huffman, Mary, *voir* Near; Huff, John, 104, 286, John, *voir* Hoff, Solomon, 367; Hunter, John, 140; Hurd, Jonathan, 286, Lois, *voir* Burrit; Husley, John, 367; Huson, Nathaniel, 367; Huston, Elijah, 367; Hutchins, Wm., 285; Hutchinson, Wm., 308; Hussing, Paul, 75; Hyland, Wm., 139.

I.—Ingraham, Eliezar, 287, Inshan, Richard, 231.

J.—Jacob, John Henry, 75; Jackson, David, 105, James, 271, Thomas, 106; Jarvis, Wm., 222; Jobbett, Thomas, 99; Johnson, Andrew, 367; Eliz., 367, Frederick, 367, George, 367, Hannah, *voir* Beakon, sir John, 206, John, 367, Wm., 367; Jensley, John, 269; Jessup, Edward, père, 92; Jones, Asa, 269, Daniel, 270, Ebenezer, fils, 187, Ephraim, 103, James, 243, John, 235, Richard, 367, Wm., 270.

K.—Kahn, Henry, 271; Kenny, James, 297; Kennedy, John, 141; Ker, Alex., 141; Kerr, Oliver, 279, Robt., 204; Ketchley, 399; Ketchum, Elijah, 141, Jesse, 98, Zebulon, 18; Kilborn, Joseph, 140; Kitchen, Andrew, 140, Henry, 141; Knapp, Daniel, fils, 172, John Ross, 141, —, 399; Knappin, Truman, 387; Knight, Mahlon, 104; Knowles, Richard, 140; Knowlton, Enoch, 297; Koch, Joseph, 271, Nicholas, 279; Kramer, George, 76; Krister, Christian, 141.

L.—Lafleche, Hyacinthe, 297; Lake, Abraham, 241, James, 240, John, 105, Nicholas, 103, Hannah, *voir* Hagerman, Sarah, *voir* Robinson; Lamont, Neil, 142, 153; Landon, Bartholomew, 367, Samuel, 367; Lapp, Jeremiah, 105; Larraway, Isaac, 106, Jane, *voir* Dennis; Leavens, Rosewell, 272; Lee, Washington, 399, 407; Leonard, John, 106; Seppard, Jacob, 99; Lerock, Peter, 288; Levingston, John W., capit., 108; Lewis, Levy, père, 256; Lindeman, John Peter, 76, Lipscomb, Hannah (fille d'Allan McDonald), 37; Lippincott, Jacob, 287, Wm., 287; Lockhart, Abigail, 304; Lockwood, Benjamin, 288, Sarah, *voir* Wagstaff; London, Mahatable, *voir* Disher; Long, Jacob, 272; Losse, Joseph, 142; Lottridge, Mary, 61; Lott, John, 367; Loucks, Catherine, 106; Henry, 106; Lovell, John, 106, 121; Lowenstem, Fredk., *alias* Ferdinand, 161; Lucas, Amos (héritiers de), 106; Lunan, Joachim, 75; Lusier, Joseph, 412, 413; Lyons, Seth, 273, Wm., fils, 273.

Mc.—McArthur, Charles, 25, Peter, 367; McBeath, John, 361; McCar, gar, Joseph, 234; McCarty, James, 288; McCaulay, James, M.D., 377, 379; McCloud, George, 27; McCool, Archibald, 368, William, 368; McCrae, Duncan, 24, Gilchrist, 25, Wm., 143; McCuen, Sarah, 142; McCulloch, James M., 221; McDonald, Alex., 25, George, 164, Hannah, *voir* Lipscomb, John, 289; McDonell, Alex., 239, Allen, 399, Angus, 142, Capt. C., 202, Duncan, 25, Hector, 387, James, 387, John, 224, Wm., 334, 368; McDougall, John, 106; McDougal, Robt., 410, 416; McFarlane, John, 274, 275; McGill, James, 273; McGlashaur, Andrew, 376; McGregor,

1805.

Mary, 368; McGuinn, Anthony, 368; McGuinn, *alias* Vanoull, Ann, 368; McIntosh, Angus, 235, 417, Laughlin, 105; McIlmoyle, Archibald, 368, John, 368, Thomas, 368; McIntire, Daniel, 368, Duncan, 332; McIvay, Dennis, 142; McKay, Angus, 24, Samuel, 368; McKenzie, Colin, fils, 105; McKimm, Wm., 368; McLean, Alex., 258, 368, 380, 371, Keneth, 25; McLeany, John, 368; McLellan, Donald, 25; McLeod, Alex., 291, Thomas, 368; McLaren, veuve de Peter, 103; McMillan, Alex., 24, 25, 26, 28, Allan, 25, Angus, 24, Donald, 24, 25, 26, Dougald, 25, Duncan, 25, 26, John, 24, 25, 28, Margaret, 25, James, 25, Ewen, 24; McMaster, Mary, 24; McMurtrie, Joseph, 142; McNeill, John, 258; McNabb, James, 368, Simon, 153, Alex., 368; McPherson, Murdoch, 25, Peter, 104; McVean, Donald, 300.

M.—Mabee, Abraham, Capt., 9, Leah, 387; Main, James, 367; Mabee, John, 104; May, John, 290; Maisonville, major Alexis, 143; Maley, Lavinia, 367; Manhart, David, 367; Mansfield, Mary, 129; Markland, 371, 372; Markle, Catherine (fille de John Shell), 63; Marlett, Thomas, 367; Marsh, Samuel, 367; Martin, John, 183, Samuel, 142, Wm., 367; Mattison, Philip, 390, 399, 405, 407; Maull, James, 143; Merritt, Isaac, 274; Mersereau, Daniel, 289; Meyers, Christopher, 367; Millard, Thomas, *voir* Miller; Millard, Margery (fille de Peter Secord), 390; Miller (ou Millard), Thomas, 255, George, 367, Magdalen (fille de John Brown), 33, Andrew, 104, Jacob, 105, John, 367; Mills, Hannah, *voir* Beam, Sarah, *voir* Boils; Minor, James, 290, John, 142; Minthorn, John, 179; Mitchell, Isaac, 373, Jehiel, 143, 404, 409; Montrose, Silas, 367; Moody, Mary, 231; Moore, John, 106; Morrison, Mary, 307, Norman, 24, Wm., 367; Mosely, John, 18; Mosher, James, 290; Mosure, Daniel, 218; Muchmore, John, 61; Mucklemiles, Hugh, 143; Muirhead, James, 133; Mulholland, George, 289, John, 289; Murdoff, George, 106, Thomas, 367; Murphy, Timothy, 17, Wm., 142; Murray, John, 311; Myers, Frederick, 274, John Walden, 103, 308.

N.—Napping, John, 368; Nash, Samuel, 11; Near, Mary (fille de Nicholas Huffman), 67; Nellis, Abraham, 368, Warner, 368; Nettleton, Amos, 368, Mary, 143; Neuschultz, John Wm., 76; Norrins, James, 144.

O.—Oakley, Jonathan, 221; O'Brien, John, 291; Oliver, Cornelius, 368, John, 368; Omsted, Gideon, 358; O'Neill, Cornelius, 252; Orbel, Conrad, 13; Orser, Isaac, 104; Orton, Gideon, 325, 326; Ostrom, Isabel, 160; Overholt, Jacob, 127; Oustone, Frederick, 303, 319; Owen, Asa, 275.

P.—Paar, George, 292; Palmer, John, 237, Joseph R., 237, Mary, *voir* Robins; Papot, Adam, 387; Parker, Robert, 369; Park, Wm., 349; Parish, Eliada, 210; Parsons, Chatwell, 83; Paterson, Allan, 96, W., 399; Peterson, Nicholas, 369; Patterson, Margaret, 144, Whitfield, 399, 407; Patrick, Jermyn, 227, Wm. Poyntz, 229; Paul, Wm. P., 275; Paxton, Thomas, 214; Pearse, John, 369; Peer, Jacob, fils, 158; Pember, Philip, 105, 369; Perry, Daniel, 369; Peterson, Catherine, *voir* Fitchett; Petry, John, 75, Peter Gotfried, 75; Phillips, Elisha, 106; Phrymire, Philip, 387; Pierson, Benjamin, 144; Pierpont, Richard, 368; Pier, Edward, 144; Pingel, George, 75, John Henry, 75, Joachim, 75; Pitchard, Stephen, 369; Poncet, Catherine (fille d'Adam Vent), 62; Poncett, John, 292; Pope, Ezra, 276; Porter, Dorothy (fille d'Harmanus Van Alstine), 387; Post, Jordan, 88; Powley, Jacob, 104; Presson, Samuel, 35; Prentis, Oliver, 144; Price, James, 421, Thomas, 105, Wm., 312; Prise, John, 291; Prindel, Joel, 106; Prindle, Huldah, 106; Proper, Samuel, 292; Purdy, Joseph, 119, Mary, 104; Putman, Francis, 17.

1805.

Q.—Quick, Cornelius, 172, John, fils, 171, Joseph, 172.

R.—Rambough, Amos, 387; Randall, Moses, 399; Rankin, James, 328; Ransier, Wm., 105; Rattan, Peter, capit., 9, Peter, 369; Read, Obadiah, 104, Simon, 142; Réaume, Claude, 79; Reynolds, Samuel, 293; Reyley, Delia (fille de Joseph Petry), 63; Richards, Daniel, 369, Owen, 369, Wm., 145; Richardson, Wm., 369; Rickley, Mary (fille de John Dufoe), 357; Ridout, Samuel, 88; Ritter, John, 75; Road, Wm., 369; Robbins, Timothy, 98; Robinson, Jeremiah, 226, Richard, 31, Sarah (fille de Thomas Lake), 13; Robins, Mary (fille de David Palmer), 244, Richard, 369; Robitaille, Jean-Bte., 281; Rodden, John, 293; Roehhead, Andrew, 201; Rogers, James, 369, Timothy, 145; Root, Azariah, 276; Rorback, Andrew, 389; Roseburgh, John, 144; Ross, John, 144, James, 276; Rows, Benajah, 349; Rudderback, Mde, voir Armstrong; Ruggles, James, 145; Rumohr, Mark, 76; Rupart, Adam, 220; Rupart, Peter, 387; Rush, Andrew, 104; Russell, James, 369; Ruttan, Peter, capit., 82; Ryckhart, John, 145; Ryerson, Joseph, 225.

S.—Sacket, Filer, 230; Sage, Williard, 294; Sager, Adam, 30, Catherine (fille de Jacob Dimond), 31, Nancy (fille de Luke Brown), 30, Sants F., 30, Wm., 30; Sawyers, Chloe (fille de Levi Bailey), 21; Scamerhorn, John, 369; Schiöder, Christian, 75; Schmidt, Francis Andreas, 76; Scratch, Peter, 177; Schultz, Hans J. H., 76; Schültze, John G., 75; Schofield, James, 393, 396, 397; Schofield, James, 401, 402; Scott, Ann, 387, Eliz., 387, Margaret, 387, Mary, 387, —, 399; Scripture, Jeremiah, 249; Sea, Herman, 105; Servos, Eliz., 249; Sell, Abraham, 145; Sevick, Philip, 370; Secord, Margery, voir Millard; Sharp, Lt. Gysbart, 105, John, fils, 369; Shaver, Adam, 369, Conrad, 369; Sheets, Samuel, 369; Sheffield, Margaret (fille de Thomas Hatter), 387; Shell, Benjamin, 369, Catherine, voir Markle, Daniel, 369; Shelden, Stephen, 277, —, 407; Sheriff, Wm., 105; Sherman, Hannah, voir Eastman; Sherwood, Livins P., 73; Sherrard, Wm., père, 293; Shibley, John, 104; Shipman, Daniel, 369; Shoeman, Baultis, 369; Shorts, Mary, alias Van Duger, 387; Sickler, John, 146; Simmonds, John, 369; Simmons, Henry, 103; Simons, Sophia A., 241; Simpson, James, 145; Smades, Joshua, 72, Joel, 369; Smalley, Wm., 183; Smith, Cornelius, 228, Encrease, 369, Charlotte, voir Wright, David, 37, Jacob, fils, 370, John, 37, 103, 369, 370, John George, 370, Philip, 106, Richard, 103, Wm., 145; Smyth, Patrick, 329, 330; Snider, John, 370, Peter, 65; Snetsinger, Mathias, 387; Somerveldt, Fredk., 75; Sparham, Thomas, 370; Spencer, Hazleton, 106; Spicer, Daniel, 370; Staats, Philip, 370; Stafford, Fredk., 145; Stamm, John, 76; Starr, James, 420; Stanes, Job, 370; Steffens, Claus, 76; Stephens, Pemuel, 370; Stevens, Abel, 146, 399, 407, Abraham, 407, Daniel, 278, Elisha, 370, John Nicholas, 75, Jonathan, 277, Uriah, 399, 407; Stewart, Alex., 24, Daniel, 164; Stober, John, 75, Peter, 75; Storms, Gilbert, 105; Stoner, John, 189, 219, Peter, 189, 277; Strachan, John, 31; Stratford, Moses, 369, Thomas, 369; Street, John, 146; Stuart, John, 104, Simon, 306; Suiger, John, 278; Sunderlin, Wallace, 88; Sutherland, John Johnston, 370, John Stewart, 370, Silas, 278, veuve, 333, Wm., 219; Sweet, Oliver, 185, 193, 195; Swena, Benj., 226.

T.—Talbot, Thomas, 122; Tappin, Mary (fille de John Blakely), 387; Taylor, Agnes, 106, John, 103, 104, John J., 233, Obadiah, 188; Teetzer, Solomon, 228; Ten Breeck, Peter, 146; Templar, Peter, 146; Triston, Jason, 146; Thorn, John, 279; Thompson, Eliz., 239, Wm., 106; Tice, Christina, 114, Jacob, 280; Tiede, Henry, 76; Tiffany, Gideon, 223, 321; Tomlinson, Joseph, 146; Toustey, Ariel, 146; Treen, Peter, 370; Trueman, Jacob Luther, 352; Trull, Reuben, 237; Trumpour, Paul, fils, 62; Tufflemier, Abraham, 170, Jacob, 280; Troyer, John, 146.

U.—E.-U., Liste. Noms des personness ur la liste dont les réclamations

1805.

sont douteuses et qui sont à considérer, sont aux pages 363 à 370. Underwood, Dute, 147.

V.—Valentine, John, 370; Vanalstine, veuve, 333, Dorothy, *voir* Porter; Van Camp, Wm., 318; Vanderburgh, Peter, 147, Richard, 147; Van Horne, Abraham, 147; Van Kleick, Levy, 147; Van Koughnet, Michael, 184; Van Duger, Mary, *voir* Shorts; Van Every, Wm., 59; Van Scott, Deborah, 387, John, 104; Van Mostrand, James, 294; Vanzant, James, 294; Velie, Bernard, 147; Vent, Catherine, *voir* Poncet; Vincent, Abigail (fille de Thomas Bayeux), 118; Vogel, Charles, 75.

W.—Wager, Thomas, 106; Waggoner, Conrad, 76; Waldropp, Mde, 333; Walters, Jesse, 296; Walton, Jonathan, 38; Warffe, Richard, 148, 201; Washburn, Ebenezer, 311; Wade, Barney, 387; Ward, Charles, 370, 381; Warner, John, 105; Wartman, Barnabas, 258, 370, John, 370, Peter, 370; Wagstaff, Sarah (fille de Josiah Lockwood), 33; Watson, Major, 370; Weatherhead, Samuel, 89, 298; Webster, William, 159, Asa, 296; Webber, Horis, 294; Weesham, Henry, 148; Welch, Peter, 295, W., 148; Weller, Ebenezer, 148; Westphal, Fred Ulrick E., 76; Weyman, Asabel, 69; White, John, 370, Sally, 295, Mrs., 340; Whitney, Elijah, 370; Wichordt, John, 75; Widal, John, 170; Wiley, Christefer, 177; Willard, Levi, 148; Willery, Henry, 370; Williams, David, 370, Eliz. (fille de George Charters), 387; Willis, Isaac, 317; Willmot, Allan, 370; Willson, Aaron, 99, 192, John, 370; Wiltsie, James, 209, John, 401; Wilsee, John, 406, Solomon, 406; Wilsey, John, 399, 407, Solomon, 399, 407; Wilson, Anne, 399, John, 399, Robt., 147; Wing, Mathew, 148; Wingell, Adam, 333; Winn, Jacob, 419; Winterbottom, Samuel, 148; Wood, Thomas, 166; Woodard, John, 296; Woolley, John, 370; Worth, Henry, 227; Wragg, John, 370, Richard, 370; Wright, Charlotte (fille de Jacob Smith), 34, John, 25, Samuel, 387, Vester, 387, Wate, 106; Wunsch, John George, 75.

Y.—Young, John (pour les presbytériens à Newark, 251), John, 346, Joseph, 35; Younglove, Dorcas, *voir* Bowman.

TOWNSHIPS.

A.—Adolphustown, 8, 81, 309; Alnwick, 387; Augusta, 90, 193, 226, 243, 332 (Épiscopaliens dans, 138).

B.—Bastard, 405; Bertie, 19, 20, 253, 255, 346; Blenheim, 387; Burford, 387.

C.—Caistor, 387; Camden, 305, 205; Charlottenburgh, 332, 333; Charlotteville, 19, 225, 387, 390; Clarence, 387; Clarke, 312; Cornwall, 18, 213, 332, 333; Cramahé, 123, 249; Crowland, 57, 255.

D.—Delaware, 321; Dereham, 154; Dorchester, 143; Dover, 252; Dundas, rue (*voir* Rues).

E.—Elizabethtown (épiscopaliens dans, 138), 258, Ernest Town, 306; Etobicoke, 73, 374, 421.

F.—Finch, 28; Flamborough-Est, 204; Flamborough Ouest, 230; Fredericksburgh, 307.

G.—Gainsborough, 69; Gwillimbury, 150, 269, 325, 326; Grimsby, 257; Gosfield, 166, 168; Grantham, 227.

H.—Haldimand, 72, 387; Hallowell, 205; Hawkesbury, 246; Hope, 10, 39, 129, 190; Howard, 387; Huntingdon, 387.

K.—Kingston, 257, 405; Kenyon, 333; Kitley, 387.

L.—Lancaster, 26, 333; Leeds, 390, 394, 395, 397, 401, 405, 406; Louth, 207.

M.—Markham, 12, 17, 29, 73 (colons allemands dans, pour noms et plan, *voir* pages 75, 76; les noms sur pétition sont dans la liste alphabétique), 137, 138, 142, 150, 157; Marysburgh, 121, 205; Matilda, 259; Montague, 387; Mountain, 387; Niagara, 346, 392.

1805.

- N.—Norwich, 154.
 O.—Osnabruck, 333 ; Oxford, 237, 313, 387.
 P.—Pickering, 88, 422 ; Pittsburgh, 405 ; Portland, 13 ; 130, 387.
 R.—Rainham, 303 ; Rawdon, 387 ; Richmond, 308 ; Roxboro' 332.
 S.—Saltfleet, 254, 346, 403 ; Sandwich, 79, 310, 349, 410, 418 ; Stamford, 59, 114 ; Sydney, 387.
 T.—Thurlow, 60, 387 ; Tilbury, 402 ; Townsend, 359.
 W.—Whitby, 347, 387 ; Whitechurch, 10, 269, 420 ; Williamsburgh, 206, 333, 387 ; Willoughby, 57 ; Winchester, 387 ; Woodhouse, 57.
 V.—Vaughan, 387.
 Y.—York, 148, 387, 387, 349 ; Yonge, 210, Yonge, rue (*voir* Rues.)

DISTRICTS.

- J.—Johnstown, 92, 94, 185, 390, 400, 406.
 M.—Midland, 9, 205, 308.
 N.—Nassau, 216 ; Niagara, 133, 207, 215, 256.
 W.—Western, 147, 235, 402, 411.

VILLES ET VILLAGES.

- C.—Coots' Paradise, 140, 352 ; Cornwall, 199.
 D.—Village Delaware, 393.
 K.—Kingston, 314, 329, 331, 372.
 J.—Johnstown, 134, 151.
 N.—Newark (presbytériens à, 251) ; Niagara, 214, 236, 239.
 S.—Sandwich, 17, 96, 353.
 Y.—York, 137, 201, 282.

RUES.

- D.—Dundas, 72, 133, 135, 138, 150, 228.
 Y.—Yonge, 133, 135, 138, 144, 147, 148, 150, 220, 231, 377, 378, 379.

RIVIÈRES.

- D.—Détroit, 79.
 H.—Humber, 349, 357.
 G.—Ganaoque, 89.
 N.—Niagara, 221.
 S.—Fleuve Saint-Laurent, 90.
 T.—Thames, 252, 271.

LIEUT.-GOUVERNEUR INTÉRIMAIRE A. GRANT ET DIVERS—1806.

Q. 303.

1805.
11 janvier,
Londres. Daniel Coxe à Camden. Il a reçu la nouvelle de Barclay, consul général à New-York, que le juge Cochran et Gray, solliciteur général du Haut-Canada, ont péri sur le lac Ontario. Il recommande la nomination de William Taylor comme successeur de Cochran ; ses qualités, ses services, etc. Page 65.
- 21 janvier,
Trésorerie. (Un compte-rendu du naufrage se trouve à la série Q. 299, p. 172.)
Sturges Bourne à Cooke. Il transmet un rapport du vérificateur des comptes de l'armée dans une lettre de Hunter en date du 16 septembre 1804, renfermant les comptes publics du Haut-Canada. Le rapport devra être soumis à lord Camden. 67
- 23 janvier,
Londres. Edward Fisher à ———. Il transmet un état de la balance qu'il a en main pour le service public. 68
Pièce incluse. Etat des sommes qui restent entre les mains d'Edward Fisher, en qualité d'agent du Haut-Canada, sur les sommes versées pour l'organisation civile de cette province. 69
- 1er février,
Devizes. D. W. Smith à Adam Gordon. Il prie que sa retraite et les arrérages ne soient pas oubliés dans les estimations budgétaires de l'organisation civile du Haut-Canada. 71
- 13 février,
York. Mémoire de John Small, demandant une augmentation de traitement. 73
(Le mémoire ne porte pas de date, mais il est indiqué à la marge qu'il a été reçu à cette date.)
Pièce incluse. Procès-verbal du conseil exécutif du Haut-Canada au sujet des appointements des fonctionnaires. 76
- 14 février,
Londres. C. B. Wyatt à Camden. Il demande que son traitement compte de la date de sa nomination comme arpenteur général des terres de la couronne du Haut-Canada, vu qu'à partir de la date du mandat il n'a pu s'embarquer sur les vaisseaux de la dernière saison. 78
- 18 février,
Québec. Elmsley à Adam Gordon. Il demande que le rapport de Hunter relativement à sa maison soit confirmé. Des embarras par suite du manque d'argent. Il lui a fallu acheter une maison à Québec qu'il a payée 4,000 guinées, et il paie les intérêts pour les trois quarts de cette somme. Les loyers des maisons à Québec sont le double de ce qu'ils sont à Londres. 80
- 29 mars,
Londres. J. A. Vesey à Camden. Il désire apporter avec lui en Canada les mandats pour les terres qui lui sont promises, et comme le gouvernement et le conseil du Canada n'ont pas le pouvoir d'accorder la quantité en question (10,000 acres), il demande une lettre l'autorisant à recevoir cette quantité. 83
- 2 avril,
Londres. Le duc de Kent à Cooke. Il présente le lieutenant-colonel Vesey et demande que sa requête relative à une concession de terre soit prise en considération. 85
- 8 avril,
Londres. C. B. Wyatt à Camden. Il est sur le point de partir pour aller prendre sa charge d'arpenteur général des terres de la couronne dans le Haut-Canada, et il demande l'autorisation d'obtenir une concession de 1,200 acres dans ce pays. 86
- 11 avril,
Londres. Rapport du procureur général et du solliciteur général relativement à une loi coloniale pour permettre à Sa Majesté de faire des concessions de terres aux aubains en Canada. 88
(La lettre qui contenait ce rapport se trouve à la série Q. 300, p. 240.)
- 21 avril,
Worcester. Alcock à ———. La manière dont sont appliquées les contributions des concessions de terres dans le Haut-Canada. Le traitement de deux commis dans le bureau du conseil est payé à même les fonds prélevés par ces contributions. Une augmentation du traitement de Small pour-

1805.

rait être prise à la même source, pourvu que le montant perçu soit suffisant. Page 91

4 mai,
Londres.

Small à Camden. Il insiste pour qu'on arrive à une décision dans son affaire de manière qu'il puisse retourner à l'exécution de ses devoirs dans le Haut-Canada. 93

11 mai,
Londres.

Le capitaine Norton à Cook. Il a attendu dans l'espoir d'apprendre qu'on avait reçu du Canada une copie de la concession (sur la Grande-Rivière) de façon à ce qu'on put régler les demandes des Cinq-Nations. Il a appris que Dorchester est dans le pays; ce dernier connaît toutes les réclamations des Cinq-Nations, leurs services, etc. Il est assuré que Sa Seigneurie donnerait ample satisfaction à toute demande de renseignements qu'on pourrait juger nécessaire de faire. Smith, ancien arpenteur général, est aussi en état de répondre à toutes questions à ce sujet, étant un fidécommissaire de cette partie des terres dont la vente a été confirmée par le gouvernement, pour que les Cinq-Nations puissent en retirer un revenu. Les raisons qu'il a quant à l'importunité. On lui a conseillé de présenter une requête au parlement, mais il n'est pas disposé à tomber dans des irrégularités à raison d'un zèle ignorant. 95

14 mai,
Londres.

Small à Camden. Ses remerciements pour la réponse à sa requête, mais il faut un ordre catégorique à l'adresse du gouverneur avant que des terres puissent lui être concédées, en sus des 1,200 acres qui constituent la limite du pouvoir de concession du gouvernement. 98

16 mai.

Le même à Cooke. Sur le même sujet que la lettre adressée à Camden le 14. 100

28 mai,

Norton au même. Par suite de longs retards, il demande s'il doit attendre la décision du secrétaire d'État, ou retourner au Canada et transmettre de là les documents nécessaires. 102

Pièce incluse. Extrait d'une lettre de D. W. Smith à Norton concernant la concession d'Haldimand aux Cinq-Nations. 104

6 juin,
Bath.

Les demoiselles Clarke à Camden. Concernant de nouveau les terres auxquelles avaient droit leur père et leur frère. 105

15 juin,
Terre-neuve.

Thorpe à Cooke. Il demande de succéder à Elmsley, ou, si cet avancement a été donné à Allcock, de succéder à ce dernier dans le Haut-Canada. 109

18 juin,
Bristol.

Small au même. Il se rendra en ville pour s'embarquer pour le Canada. Comme il est porteur de dépêches, il lui obtiendra un passage gratuit. Gordon ne dit pas quand commencera le traitement additionnel; il espère que les arrérages seront payés à compter de l'époque accordée au greffier du conseil du Bas-Canada. 111

22 juin,
Londres.

Norton à Cooke. Il s'est rendu auprès de Dorchester; Sa Seigneurie est d'avis que: "Serait-il nécessaire pour satisfaire les Cinq-Nations d'étendre les conditions de la concession de terres qu'elles ont obtenue de sir Frederick Haldimand. Sa Seigneurie l'approuverait volontiers, mais il ne faut pas les restreindre pour aucune considération;" il ne voit pas de raison pourquoi les Cinq-Nations n'auraient pas le même droit de louer que les sauvages de Caughnawaga ou du lac des Deux-Montagnes. L'importance de l'opinion de Dorchester à raison de la position qu'il a occupée autrefois et de sa connaissance des faits. 113

26 juin,
Londres.

Le même à Camden. Il désire obtenir une réponse à sa requête et transmet un mémoire au Conseil privé. 117

28 juin,
Londres.

Allcock à Cooke. Claus a fait la remise de la somme de £2,950 provenant de la vente des terres des sauvages. La manière dont doivent être placées cette somme et d'autres sommes au bénéfice des sauvages. 118

16 juillet,
Berry Hill.

Norton au même. Concernant les réclamations des Six-Nations qu'il désire faire régler. Commentaires sur les moyens qu'on emploie pour obtenir de prétendues déclarations de personnes illettrées. Il désire voir

1805. le document qu'on dit signé par quelques-uns des chefs, afin de pouvoir s'assurer si les sauvages ont réellement changé d'idée depuis son départ. Page 120
- 19 juin, Londres. Mémoire de Small à Castlereagh. Lui demandant une augmentation de ses honoraires et de son traitement et paiement de ses arriérés. 122
- 20 juillet, Londres. Norton à Camden. Il a été informé que des dépêches du Canada disent qu'à deux conseils des Six-Nations les chefs ont déclaré que lui, Norton, n'a pas été autorisé à entreprendre une mission quelconque en leur nom et qu'ils ont désavoué tout ce qu'il a fait. Il raconte au long et en détail l'histoire de sa nomination, etc. 125
- 23 juillet, Londres. Le même à Castlereagh. Sur le même sujet qui a fait l'objet de la lettre à Camden en date du 20. 132
- 24 juillet, Whitehall. Cottrell, de la part de la commission du commerce, à Cooke. Il transmet, pour l'examen de lord Castlereagh, un mémoire de la part des Six-Nations demandant des terres sur la Grande-Rivière. 139
- Pièce incluse.* Mémoire de Norton de la part des Six-Nations, adressé au Conseil privé. 140
- 31 juillet, Dingwall. Sir George MacKenzie au secrétaire des colonies. Il demande s'il peut obtenir une concession de terres dans l'Île du Prince-Edouard ou en Canada, où il pourra aller établir un certain nombre de ses fermiers dont les baux expirent bientôt et à l'endroit desquels il éprouve une inquiétude. 160
- 1er août, Québec. Vesey à Camden. Ses remerciements pour l'attention qu'on a apportée à sa demande d'une concession de terres dans le Haut-Canada. Hunter a promis que la concession de 5,000 acres serait faite dès qu'il recevrait les instructions de Sa Seigneurie, mais on doit ordonner que ces concessions se fassent aux mêmes conditions que celles accordées aux royalistes, car autrement les contributions seraient très considérables. Il demande qu'il en soit fait ainsi. 147
- 27 août, Colchester. Le capitaine Henry Bird à Castlereagh. Nouveau mémoire concernant les terres concédées à son père près de Détroit. 149
- 13 septembre, York. A. Grant à Camden (n° 1). Dès qu'il a appris la nouvelle de la mort de Hunter, il est venu à York pour prendre en mains les rênes de l'administration en sa qualité de plus ancien membre du conseil; il est arrivé le 10; il a prêté serment le 11. 2
- 13 septembre, Trésorerie. Huskisson à Cooke. Il transmet une lettre du 20 juillet et une réquisition de Hunter demandant des effets pour les sauvages, de la papeterie, etc. 153
- 18 septembre, York. Russell au même. Les doutes qu'il a et les motifs de ces doutes, relativement à la question de savoir s'il ne devrait pas être administrateur plutôt que Grant. Il a écrit à Grant pour lui demander de convoquer une réunion du conseil au complet. Le refus du conseil d'examiner la question, vu qu'aucun ordre n'a été donné de la lui soumettre. Il ne formule pas de plainte, mais il expose les faits pour se soustraire à la censure d'avoir approuvé la décision du conseil et aux conséquences qui peuvent en résulter. 4
- Pièces incluses.* Lettre à Grant en date du 16 septembre au sujet de leur ordre d'ancienneté et lui demandant de convoquer une réunion du conseil pour examiner la question. 8
- Réponse, de la même date, lui disant que Grant a convoqué le conseil. 10
- 20 septembre, York. Scott à Camden. Il demande sa promotion par suite de la mort d'Elmsley, car on lui a donné raison de l'espérer lorsqu'il a accepté la charge de procureur général. La perte énorme que la province a subie par la mort de Hunter. 155
- 25 septembre, East Sheen. A. Macdonald au baron principal. Il transmet une lettre de sir George Mackenzie et demande qu'on s'en occupe. 158
(Lettre de sir George Mackenzie du 31 juillet.)

1805.

- 26 septembre, Ile de Wight. Cockburn à Cooke. Il renouvelle sa demande de concession de terre, et transmet un extrait d'un procès-verbal du conseil de Québec et copie d'une lettre de son frère, John Cockburn. Page 163
Pièces incluses. Mémoire et correspondance. 164 à 174
 Extraits des procès-verbaux du conseil du 30 juillet. 175
- 28 septembre, Downing Street. Castlereagh à Hunter (n° 3). On a examiné les actes adoptés par la législature du Haut-Canada, et ils ne semblent pas offrir matière à objection. (Les titres des actes, au nombre de onze, sont donnés.) 11
- 30 septembre, York. Grant à Camden (n° 2). Il a reçu une circulaire lui demandant de transmettre des renseignements sur les maladies contagieuses qui peuvent exister dans ces gouvernements respectifs. Il y en a davantage dans le Haut-Canada. Les principales maladies sont : les fièvres intermittentes causées, croît-on, par le fait qu'il n'y a pas assez de défrichements auprès des établissements. 14
- 1er octobre, York. Le même au même (n° 3). Il a reçu des instructions de faire préparer un bill qui sera présenté à la législature à l'effet de permettre à Sa Majesté de concéder des terres aux aubains dans le Haut-Canada, à raison du préjugé universel contre les colons aubains de toute sorte; il a de grands doutes que ce bill puisse passer. 16
- 1er octobre, York. Thorpe à Cooke. Il s'attendait à ce qu'il y eût une vacance sur le banc ici par suite du déplacement de Allcock à Québec. Dans la province, il n'y a pas de gouverneur, pas de général, pas d'évêque, et pas de juge en chef; le conseil a nommé un président, mais à la suite d'une cabale il a nommé un homme qui ne semble pas être le plus ancien membre et qui est incompetent; on désire vivement avoir un homme sensé et actif. L'inconvénient de faire du général qui commande les deux provinces le gouverneur de celle-ci, car elle est abandonnée pendant plusieurs semaines chaque année. La proclamation de la prorogation de la législature était datée du 31 août et le général a expiré le 21, c'est une preuve des inconvénients. Les dépenses que Thorpe a faites pour amener sa famille sur une distance aussi longue. Il est heureux d'avoir été rappelé de l'île du Prince-Edouard; les pires gens du monde se trouvent là et il craint qu'ils ne donnent plus de tracasseries que l'île ne puisse offrir de dédommagements. 177
- 2 octobre, York. Grant à Camden (n° 4). Il a demandé au commandant des forces une somme de £2,500 sterling pour pourvoir aux dépenses civiles de la province. 18
- 3 octobre, Downing Street. Cooke au président Russell. Pour obvier aux inconvénients auxquels peuvent être exposés les fonctionnaires du gouvernement civil qui touchent leur traitement depuis le décès de Fisher, l'agent, Adam Gordon, a été autorisé de payer ces comptes jusqu'à ce qu'un nouvel agent soit nommé. 19
- 9 octobre, York. Grant à Camden (n° 5). Il transmet un mémoire de M. le juge Powell avec une lettre qui l'accompagnait. La compétence de Powell. 20
Pièces incluses. Mémoire de William Dummer Powell demandant une indemnité pour avoir rempli tous les devoirs de la judicature en l'absence du juge en chef. 22
- Powell à Grant, 6 octobre. Hunter avait promis de transmettre la requête avec sa recommandation. Il espère que la mort de Hunter n'affectera pas l'opportunité ou la valeur des représentations. 23
- 10 octobre, Colchester. Bird à Cooke. Il transmet des documents concernant des réclamations relatives aux terres, propriété de son père. 180
Pièces incluses. Documents dont il parle dans la lettre. 182 à 194
- 11 octobre, Trésorerie. Sturges Bourne à Cooke. Il transmet, du Trésor, une lettre des commissaires de la marine déclarant que Robertson, Forsyth et Cie, de Greenock, peuvent fournir de très grands mâts en pin, s'ils peuvent obtenir la permission de les abattre. Il le prie de transmettre des instructions à cet effet au gouverneur du Haut-Canada. 195

1805.

	<i>Pièce incluse.</i> Lettre du ministère de la marine concernant la demande de Robertson, Forsyth et Cie.	Page 196
16 octobre, Londres.	Le duc de Kent à Castlereagh. Il transmet, mais sans recommandation aucune, une requête de sir John Johnson demandant d'être nommé lieutenant-gouverneur du Haut-Canada.	198
	<i>Pièce incluse.</i> Requête de sir John Johnson en date de Point Oliver le 20 août 1805.	200
10 novembre, York.	Grant à Cooke. Dépêches reçues. Il transmet des réponses en double. Il a reçu du colonel Bowes avis de la nomination de Thorpe comme juges de cette province.	26
11 novembre, York.	Le même au même. Il a reçu le discours prononcé à la prorogation du parlement.	30
11 novembre, York.	Le même à Castlereagh (n° 6). Il a communiqué par la première occasion la mort de Hunter. Il s'occupera de la circulaire et transmettra toutes les dépêches à Sa Seigneurie.	28
14 novembre, York.	Le même au même (n° 7). Il a reçu instruction de donner à Small, greffier du conseil, £100 en sus de son traitement ordinaire, et de lui accorder aussi 2,000 acres de terre.	31
	Castlereagh à Grant (n° 1). Il transmet la lettre, etc., du major Henry Bird, relativement à sa réclamation à l'endroit des terres de son père, avec instruction de donner des renseignements et de faire rapport sur cette question.	33
21 novembre, York.	Thorpe à Castlereagh. Demande de succéder à Allcock comme juge en chef du Haut-Canada, et il expose sa compétence, etc.	206
28 novembre, Londres.	Allcock à Cooke. La somme que MM. Coutts ont maintenant en mains à placer au bénéfice des sauvages est de £3,967-17s. 8d.	208
30 novembre, York.	Grant à Castlereagh (n° 8). Hunter avait donné des ordres d'acheter une lisière de terres entre Etobicoke et la baie de Burlington, propriété des Mississaugas, pour ouvrir des chemins, et établir une communication entre le siège du gouvernement et les régions occidentales de la province. Une convention provisoire pour l'achat est incluse; seule la mort de Hunter a empêché le règlement final. Il n'y a pas de doute que la somme mentionnée à la convention provisoire est telle que celle dont parle le sous-surintendant général dans sa lettre du 8 août 1805. Il considère que l'achat devrait être terminé, mais il ne se croit pas libre d'aller au delà de la somme mentionnée, sans instructions. Vu d'autres achats, la valeur des terres, etc., il recommande que £1,700 soient donnés pour la présente acquisition. La somme qu'on pourra en prélever par les contributions des colons. La somme en sus de celle stipulée à la convention provisoire semblera provenir de la libéralité du gouvernement britannique, et l'achat constituera pour la province un bienfait de longue durée. Pour d'autres informations il transmet copie d'une lettre du sous-surintendant général.	35 38
	<i>Pièces incluses.</i> A. Convention provisoire.	41
	Requisition demandant des effets pour payer les terres.	41
	B. Lettre de W. Claus, en date du 8 août, à Green transmettant un acte consenti par les Mississaugas, pour être soumis à Hunter.	44
	C. 1. Délibérations d'une réunion tenue avec les Mississaugas à la rivière	46
	Crédit le 31 juillet.	50
	2. Délibérations du 1er août.	55
	3. Délibérations du 2 août.	55
	D. Lettre de Claus en date du 16 novembre recommandant une augmentation de la somme stipulée à la convention provisoire.	58
22 décembre, York.	Grant à Castlereagh (n° 9). Il a reçu la circulaire annonçant la mort du duc de Gloucester.	60
	(La circulaire en date du 27 août se trouve à la série C, vol. 245, p. 110.)	

1805.
23 décembre, York. Grant à Castlereagh (n° 10). Il a reçu des documents concernant la culture du chanvre. Il est douteux qu'une traduction française soit nécessaire dans cette province; il est plus que probable qu'une traduction hollandaise aurait plus d'utilité. Il fera tout ce qu'il pourra pour favoriser la culture du chanvre. Page 61
- 29 décembre, York. Le même à Cooke. Il a reçu copie des règlements que doivent observer les officiers en demi-solde pour obtenir leur indemnité, et il a émis un avis en conséquence. 63
- 31 décembre, Londres. Inglis à Castlereagh. Il transmet une proclamation, sur laquelle il attire l'attention de Wilkinson le gouverneur américain de la Louisiane supérieure, qui défend aux étrangers d'entrer dans le Missouri pour y faire le commerce ou toute autre chose. Si cette proclamation est justifiable, dans ce cas la prohibition peut s'étendre à toute la rive occidentale du Mississipi, ce qui priverait le Canada d'une partie considérable du commerce des fourrures. Des représentations devront être faites par l'entremise du ministre anglais. La conduite que tiendra probablement le gouverneur américain. 209
- 31 décembre, Londres. *Pièce incluse.* Proclamation en français de Wilkinson. 211
- 4 avril, Downing Street. Sir Rupert George à Cooke. Il demande qu'on obtienne un ordre pour le paiement du traitement du juge Cochran, qui s'est noyé dans le lac Ontario en octobre 1804, et en conséquence de la mort de Hunter on ne peut émettre l'ordre ordinaire à l'agent pour permettre à ce dernier de payer. 213
1806.
4 avril, Downing Street. Castlereagh à Grant. Dépêches reçues. François Gore a été nommé pour succéder à Hunter comme lieutenant-gouverneur, et il est prié de quitter les Bermudes aussitôt que possible. 25

LE GOUVERNEUR INTÉRIMAIRE À GRANT.—1806.

Q. 304.

1806.
3 janvier, York. Grant à Castlereagh (n° 11). Il a reçu, dans une dépêche adressée à Hunter, un mémoire du major Henry Bird concernant les terres concédées à son père. Il a ordonné qu'on prenne des renseignements, mais il ne peut encore en communiquer les résultats. Page 2
- 21 février, York. Le même au même (n° 12). La charge de greffier des plaidoyers communs est devenue vacante par la mort de David Burns. Il y a mis William Warren Baldwin (qui remplissait les fonctions de greffier adjoint) jusqu'à ce qu'il plaise au roi de faire connaître sa volonté. 4
- 3 mars, York. Russell à Cooke. Il a reçu, relativement aux fonctionnaires du gouvernement civil, la nouvelle qu'Adam Gordon est autorisé à acquitter les comptes de leurs traitements, et sur réception de la lettre il l'a transmise à Grant, l'administrateur actuel. Il ne répétera par les raisons qu'il a eues de ne pas agir comme administrateur en apprenant la mort de Hunter. 6
- 5 mars, Downing Street. Castlereagh à Gore. Il transmet la commission qui le nomme lieutenant-gouverneur du Haut-Canada. Le brigadier général Hodgson lui succédera au gouvernement des Bermudes, mais il n'a pas besoin d'attendre son arrivée. 8
- 6 mars, York. Grant à Castlereagh (n° 13). Il a reçu la dépêche adressée à Hunter disant que les actes adoptés par la législature du Haut-Canada ont été examinés et qu'ils ne semblent pas offrir matière à objection. 9
- 14 mars, York. Le même au même (n° 14). Il transmet une adresse de l'Assemblée législative avec une liste de comptes et sa réponse. Remarques sur les revenus de la province. 10
- (La lettre avec les documents sont publiés au long dans ce rapport).

	1806.		
15 mars,	York.	Grant à Castlereagh (n° 15). Le bill à l'effet de permettre aux aubains de posséder des terres dans le Haut-Canada a été présenté, mais les préjugés de l'Assemblée législative étaient trop forts et il a été rejeté. Page 27	27
15 mars,	York.	Le même au même (n° 16). La législature s'est réunie le 4 février et a été prorogée le 3 courant. Il transmet copie des discours, des réponses, etc., ainsi qu'une liste des actes adoptés.	29
		<i>Pièces incluses.</i> Discours à l'ouverture de la Chambre.]	31
		Adresse du conseil en réponse.	34
		Réponse.	37
		Adresse de l'Assemblée législative en réponse.	38
		Réponse.	41
		Discours de prorogation.	42
		Liste des bills qui ont reçu la sanction royale le lundi 3 août 1806.	44
28 mars,	York.	Russell à Castlereagh. Il a transmis les dépêches qui lui étaient adressées par Grant, qui administre maintenant le gouvernement. Remarques sur son élection par le conseil.	47
3 avril,	York.	Grant au même (n° 17). Nouvelle de la brillante victoire de feu lord Nelson sur la France et l'Espagne (bataille de Trafalgar). La mort de Nelson mêle la douleur à la joie.	49
8 avril,	York.	Le même au même (n° 18). Il transmet des documents (avec remarques) au sujet du mémoire du major Bird concernant la réclamation de son père à l'égard de terres près de Détroit.	51
		<i>Pièces incluses.</i> Délibérations du conseil exécutif, en date du 24 mars, sur le mémoire du major Bird. Autres délibérations en date du 7	59
		avril.	61
		Copie de la lettre d'Haldimand à Hay, en date du 14 août 1784.	61
		Plan indiquant l'emplacement du poste militaire d'Amherstburg.	65
		Rapport du conseil sur le mémoire de Bird, avec la correspondance, etc.	68 à 91
28 avril,	York.	Grant à Castlereagh (n° 19). Il transmet copies des actes qui ont reçu la sanction royale, et aussi copies des journaux du Conseil législatif et de l'Assemblée législative.	92
		<i>Pièces incluses.</i> Journaux du conseil, du 4 février au 3 mars.	94 à 145
		Journaux de l'Assemblée législative, 1806 et 1807 (il n'y a que les titres).	146-147

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR FRANCIS GORE ET DIVERS.—1806.

Q. 305.

1806.			
6 janvier,	Londres.	Powell. Mémoire de ses services et traitement auquel il a raison de s'attendre. La façon dont il a été traité en comparaison de ce qu'on a fait pour Alcock.	Page 82
		<i>Pièces incluses.</i> Autres documents concernant son traitement et sa réclamation pour arrérages.	83 à 84
24 janvier,	York.	Thorpe à Cooke. Il désire l'informer de la situation de la colonie avant que le nouveau gouverneur ne quitte Londres. Hunter a presque ruiné la province par sa rapacité à accumuler de l'argent au moyen des concessions de terres; il a mécontenté le peuple et opprimé les fonctionnaires du gouvernement, etc. <i>Post-scriptum</i> du 5 février.	86
		Lettre à Castlereagh, en date du 4 mars, sur le même sujet.	90
		(Ces lettres, ainsi que d'autres subséquentes de Thorpe, sont publiées au long à la note D de ce rapport. Les dates et les pages de ce volume sont: 5 mars (p. 103), 2 avril (p. 124), 1er avril (p. 127), remarques du petit jury sur son allocution, et réponse (p. 132), lettre à Cooke du 7 avril (p. 135), lettre à Adam Gordon, 14 juillet (p. 150), 22 octobre (p. 173), 1er décembre (de la p. 189 à la p. 214).	

1806.

10 février,
York.

W. Dummer Powell à Cooke. Il demande que la charge de greffier des plaidoyers communs, devenue vacante par la mort de Burns, soit donnée à son fils, John Powell. Il relate ses propres services et ceux de son fils et mentionne les promesses du lieutenant-gouverneur. Page 140

22 février,
York.

Résolutions à l'effet de former une Société Commerciale et d'Agriculture du Haut-Canada, avec règles et règlements pour sa gouverne. 96

5 mars.

Thorpe à Cooke: "Je m'attendais bien à ce que l'avarice et l'imbécillité de notre gouvernement seraient très préjudiciables, mais elles ont "de beaucoup dépassé mes craintes," etc. 103

(Pour la lettre voir note D.)

14 mars,
Londres.

Allcock à Shee. Rapport sur les terres des sauvages situées sur la Grande-Rivière. 107

14 mars,
Londres.

Le même au même. La nécessité d'avoir une cour de chancellerie dans le Haut-Canada. Les plaintes qu'on a formulées relativement aux injustices que les intéressés ont souffertes à cause de l'absence d'une cour d'équité. On a compris qu'au retour d'Allcock dans le Haut-Canada une cour de chancellerie serait ouverte. 113

31 mars,
Northumber-
land.

Mémoire de D. W. Smith à Windham. Les autorisations d'arpentages et les autres documents qu'il a réunis en sa qualité d'arpenteur général, sont considérés comme sa propriété particulière devant servir au règlement de ses comptes. Le lieutenant-gouverneur du Haut-Canada désire les avoir, comme ils ne lui (à Smith) sont d'aucune utilité, si ce n'est qu'en rapport avec ses comptes, il les transmettra au gouverneur pourvu que Windham le permette et l'autorise. 116

(Pour le résultat de cette demande, voir la lettre de Harrison, du 30, transmettant le rapport de la commission du Trésor du 20 juin, pp. 147-148.

1er avril,
Londres.

W. Harrison à Shee. Conformément à la demande qu'on en a faite il transmet son opinion sur l'établissement d'une cour de chancellerie dans le Haut-Canada. Il est surpris qu'une cour de chancellerie n'ait pas été établie à l'époque de l'introduction des lois anglaises. On devrait transmettre maintenant au gouverneur des instructions à cet effet, car vu le retard des instructions spéciales sur la question semblent nécessaires. 119

1er avril,
Londres.

Le même au même. Relativement au rapport d'Allcock, au sujet des terres des sauvages et les deniers qui sont maintenant déposés au nom d'Antrobus, tout semble avoir été fait pour garantir le paiement des deniers dus sur des ventes et les remises. Il recommande de suivre la suggestion que contient le rapport au sujet du recouvrement de ce qui reste et du remplacement de ce reliquat. La question de nouvelles ventes dépend de la question de savoir jusqu'à quel point elles peuvent se faire, de la classe des personnes qui en deviendront probablement les acquéreurs et les colons, et des quantités que devront contenir les lots avec le produit probable. Comment les deniers devraient être transférés des mains d'Antrobus pour les placer collectivement en son nom et au nom de Windham, ce qui les garantirait suffisamment sans avoir recours à un acte en fidéicommiss. Ce qu'on fera à l'avenir du principal et de l'intérêt. 121

1er avril,
York.

Thorpe à Cooke. Il ne croyait pas être obligé de l'opportuner longtemps. 127

(Pour la lettre et ce quelle contient voir la note D.)

2 avril,
York.

Thorpe à Gordon. Il a été informé que Gordon a été nommé agent. 124

(Pour la lettre voir note D.)

5 avril,
Londres.

Allcock à Shee. Il a donné des instructions à Antrobus de transférer £9,244, 5s., 11d. de valeurs à 3 pour 100, au nom du secrétaire d'Etat et en son nom (Antrobus) conjointement, et il a reçu une note de MM. Coutts lui disant que ce transfert a été fait. 126

- 1806.
- 7 avril,
York. Thorpe à Cooke. Il a appris la mort de Pitt, etc. Page 135
(Pour la lettre, voir note D.)
- 30 avril,
York. Thorpe à Castlereagh. Il transmet des résolutions de la Société
d'Agriculture du Haut-Canada, etc. 136
(Pour la lettre et l'avis de réunion, voir note D.)
- 30 avril,
Londres. Inglis à King. Il transmet une lettre d'un monsieur auquel il s'inté-
resse (W. Dummar Powell) adressée à une personne qui n'est plus au
pouvoir. Powell dans sa position s'est conduit d'une manière très conve-
nable, et il (Inglis) espère que King en aura soin comme d'un vieux et
fidèle serviteur de la couronne. 139
(La lettre de Powell en date du 10 février est incluse.)
- 5 mai,
York. Grant à Castlereagh (n° 20). Il transmet un mémoire du révérend
Alexander McDonell; s'il convient aux intérêts politiques de la mère-patrie
de permettre l'émigration d'Ecosse, on ne trouvera pas de classe d'hommes
plus utiles que les industriels *Highlanders*. 2
- 10 mai,
Downing
Street. *Pièce incluse.* Mémoire du révérend Alexander McDonell sur l'absence
de l'aide promise du gouvernement dans le but de se procurer des pasteurs
et des instituteurs pour les colons montagnards. 4
- 10 mai,
Downing
Street. Windham à Gore (n° 1). Il doit présenter au conseil le mémoire
d'Allcock relativement aux terres qui lui ont été concédées et faire déli-
vrer une lettre patente pour mettre sa concession sur un pied d'égalité,
quant à la quantité, avec celle des autres membres du conseil et aux
mêmes conditions. 12
- 10 mai,
Downing
Street. Le même au même (n° 2). Pour compléter la convention provisoire
pour l'achat des terres des Mississaugas. Le prix stipulé était de £1,000,
mais on devra payer £1,700 pour les raisons énoncées. 13
- 16 mai,
Londres. Allcock à Shea. Il transmet une lettre de Windham au sujet d'un
ordre concernant les terres d'Allcock dans le Haut-Canada. Les diffi-
cultés du conseil du Haut-Canada concernant les fonds reçus pour les
terres des sauvages. Il se rendra auprès de lui demain à ce sujet et au
sujet d'autres arrangements concernant les fonds qui ont été récemment
déposés aux noms de Windham et d'Antrobus. 143
- 16 mai,
Londres. Le même à Windham. Il demande que des instructions soient trans-
mises au lieutenant-gouverneur et au conseil du Haut-Canada afin
d'obtenir une lettre patente pour la proportion de terres qui complètera
en sa faveur la quantité qu'ont les autres membres du conseil exécutif.
Le lieutenant-gouverneur Hunter avait promis de solliciter une conces-
sion plus considérable que les autres n'en avait reçu, à cause des travaux
extraordinaires d'Allcock. 144
- 17 mai,
York. Grant à Castlereagh (n° 21). Il transmet une réquisition demandant
des effets pour payer les terres achetées des Mississaugas. 9
- 2 juin,
Trésorerie. *Pièce incluse.* Réquisition.
Harrison à Shee. Il demande s'il y a des terres dans le Haut-Canada
qu'on pourrait concéder à Kempe pour remplacer celles qu'il a perdues
en Amérique. 10
- 5 juin,
Downing
Street. Windham à Gore (n° 3). Il transmet copies de lettres, etc, con-
cernant la culture et la préparation du chanvre; il devra prendre des
mesures pour l'encouragement de cette culture. 15
- 30 juin,
Trésorerie. Harrison à Shee. Il transmet le rapport que les auditeurs ont fait à
la commission du Trésor sur les comptes de D. W. Smith. 147
- Pièce incluse*: Le rapport dit que les comptes de D. W. Smith ne sont
pas encore examinés, et comme on ne connaît pas exactement quelles
sont les autorités qui sont requises à titre de pièces justificatives, il devra
transmettre les copies certifiées des mandats et des autres documents en
Canada, en conservant les originaux. 148
- 13 juillet,
York. Grant à Windham (n° 22). Il a reçu avis de la nomination de Windham
aux ministères des colonies et de la guerre à la place de Castlereagh. 16

1806.

- 14 juillet,
York. Grant à Windham (n° 23). Il a reçu la nouvelle de la prise du Cap de Bonne-Espérance. Page 17
- 14 juillet,
York. Thorpe à Gordon. Il a tiré sur lui en sa qualité d'agent colonial pour son traitement. 150
(Pour lettre voir note D.)
- 15 juillet,
York. Grant à Windham (n° 24). Il a été informé de la nomination de Gore au poste de lieutenant-gouverneur du Haut-Canada. 18
- 16 juillet
York. Le même au même (n° 25). Il a reçu la circulaire concernant l'encouragement des pêcheries de Terre-Neuve. La position à l'intérieur du Haut-Canada fait que les détails ne peuvent s'appliquer à cette province. 19
- 17 juillet,
York. Le même au même (n° 26). Il accuse réception de la nouvelle d'une brillante victoire de l'amiral Duckworth. 20
- 18 juillet,
York. Le même au même (n° 27). Il obéira aux ordres de Sa Majesté concernant la concession de 5,000 acres de terre au lieutenant-colonel Veseey, de la même manière que la concession faite en faveur de Talbot. 21
- 18 juillet,
York. Le même à Shee. Il a reçu les estimations budgétaires pour l'organisation civile du Haut-Canada. 22
- 19 juillet,
York. Le même à Windham (n° 28). Il obéira aux ordres de Sa Majesté concernant la concession de 5,000 acres de terre à l'honorable M. Jones, frère de lord Ranelagh. 23
- 20 juillet,
York. Le même à Windham (n° 29). Il a reçu des documents concernant les maladies contagieuses, etc. Il n'existe pas de maladies de cette nature, mais si la chose devenait nécessaire on ne négligera rien pour mettre en vigueur les règles établies par le conseil de santé. 24
- 23 juillet,
Trésorerie. Harrison à Shee. La commission du Trésor désire avoir l'opinion de Windham sur la question de savoir si la compensation en faveur du révérend Edward Kempe doit être payée en espèces, à raison de 2s. 6d. de l'acre, ou en terre avec les restrictions ordinaires. 153
- Pièce incluse.* Procès-verbal du conseil du commerce sur les pertes de Kempe. 154
- 26 juillet,
Trésorerie. Harrison à Shee. Il transmet une réquisition du président Grant demandant des effets pour payer les terres achetées des Mississaugas, dans le but d'obtenir l'opinion de Windham à ce sujet. 156
- 29 juillet
York. Grant à Windham (n° 30). Il transmet un extrait des concessions de terres à compter du 1er janvier au 31 décembre 1805. 25

1806.

EXTRAITS des livres des concessions de terres dans le Haut-Canada qui ont été accordées sous le grand sceau de la province du 1er janvier au 31 décembre 1805.

Comtés.	Nombre de concessions.	Districts.	Nombre d'acres.	Nombre total de concessions.	Nombre total d'acres.
York.....	221	Home	47,192 $\frac{2}{3}$	221	47,192 $\frac{2}{3}$
Durham.....	9	} Newcastle.	4,050	} 42	11,934
Northumberland.....	33		7,884		
Lincoln.....	49	Niagara.	10,126	49	10,126
Glengarry.....	6	} De l'est.	1,313	} 33	6,656
Dundas.....	12		2,224		
Prescott.....	3		800		
Russell.....	4		1,000		
Stormont.....	8		1,319		
Grenville.....	24	} Johnston.	5,318	} 95	21,666
Carleton.....	0		0		
Leeds.....	71		16,348		
Essex.....	30	} De l'ouest.	5,198	} 33	5,818
Kent.....	3		620		
Middlesex.....	10	} London.	3,300	} 45	19,052
Norfolk.....	31		7,791		
Oxford.....	4		7,961		
Frontenac.....	27	} Midland.	5,176 $\frac{2}{3}$	} 69	15,719 $\frac{2}{3}$
Hastings.....	7		1,700		
Addington et Lennox.....	24		4,051		
Prince-Edouard.....	11		4,792		
			Total.....	587	138,163 $\frac{1}{3}$

Les erreurs exceptées.

PETER RUSSELL,
Auditeur général.

30 juillet.

Grant à Windham (n° 31). Il transmet un état de la milice pour 1805, sauf pour les comtés de Glengarry et de Prescott dont on n'a pas encore reçu les rapports. 28

1806.

ÉTAT de la milice dans la province du Haut-Canada pour l'année 1805.

District.	Comtés.	Colonels.	Lieut.-colonels.	Majors.	Capitaines.	Lieutenants.	Sous-lieutenants.	Trompettes.	Aumôniers.	Adjudants.	Quart.-maîtres.	Chirurgiens.	Sergents.	Tambours.	Soldats.
De l'est.	} D'après le dernier rapport.	1	1	1	7	10	10	1	1	1	1	1	30	...	686
		1	1	1	6	12	3	3	1	1	1	1	4	...	85
		1	1	1	5	7	6	7	1	1	1	1	26	...	305
Johnstown.	}	1	1	1	9	12	12	1	1	1	1	1	14	...	261
		1	1	1	11	10	12	12	1	1	1	1	33	...	415
		1	1	1	5	6	6	6	1	1	1	1	39	...	686
Midland.	}	1	1	1	9	12	7	1	1	1	1	1	24	...	256
		1	1	1	5	6	6	6	1	1	1	1	12	...	273
		1	1	1	6	8	5	5	1	1	1	1	21	...	380
Newcastle.	}	1	1	1	6	6	6	1	1	1	1	1	19	...	220
		1	1	1	9	12	9	9	1	1	1	1	33	...	405
		1	1	1	8	8	8	8	1	1	1	1	22	...	288
Home.	}	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	6	...	80
		1	1	1	15	20	19	19	1	3	3	1	46	...	703
		1	6	5	49	47	35	35	1	5	5	5	123	...	1,498
Niagara.	}	1	1	1	5	7	4	1	1	1	1	1	16	...	313
		1	1	1	4	3	3	3	1	1	1	1	12	...	153
		1	1	1	10	15	14	14	1	2	2	2	28	...	247
De l'ouest.	}	1	1	1	4	4	2	1	1	1	1	1	8	...	158
		1	1	1	4	4	4	4	1	1	1	1	8	...	158
		1	1	1	4	4	4	4	1	1	1	1	8	...	158
	Total.	16	21	21	171	202	169	4	3	21	18	6	516	29	7,402

YORK, 24 juillet 1806.

ALEX. GRANT,
Président.

1806.
22 août, Trésorerie. Harrison à Shee. Les Lords de la Trésorerie approuvent l'opinion de Windham, dans ce sens que la somme de £1,035 3s. 1½d. soit accordée à Kempe, laissant au gouvernement du Haut-Canada de déterminer des terres pour cette somme. Page 157
- 25 août, York. Gore à Windham (n° 1). Il est arrivé le 2 courant, mais il n'a atteint York que le 23, ayant été retenu à Kingston par des vents contraires. Le 25 il a pris en mains l'administration du gouvernement. 30
- 28 août, Trésorerie. Harrison à Shee. Les commissaires du transport croient qu'il est impossible à cette époque avancée de la saison d'expédier les effets pour payer les terres des Mississaugas, mais qu'ils seront expédiés par un des premiers vaisseaux du printemps; il demande si Windham a des objections à cela. 159
- 30 août, Londres. Selkirk à Castlereagh. Il transmet des documents concernant la proposition de lever un corps de milice de Montagnards dans le Haut-Canada. 161
- Pièces incluses:* Proposition datée de Glengarry, Haut-Canada, 9 juillet 1806, de John McDonell, lieutenant du comté, pour lever un corps de milice de montagnards. Il peut lever à court avis un corps de 500 hommes, indépendamment de la milice, qui se compose de 730 hommes. 162
- Il y a deux projets; l'un porte le titre de rapport modifié communiqué par Miles McDonell. 164
- L'autre: "Projet pour l'organisation d'un corps de volontaires à Glengarry, H.C., par le colonel J. McDonell". 166
- 31 août, York. Grant à Windham. Comme l'administration est maintenant entre les mains de Gore il désire régler le traitement qu'il doit toucher pour la période qu'il a été administrateur à compter du décès de Hunter. 31
- Pièce incluse:* Certificat du conseil exécutif déclarant que Grant a prêté le serment d'office en qualité d'administrateur le 7 septembre 1805, pendant la vacance causée par la mort de Hunter. 33
- 1er septembre, York. Gore à Windham (n° 2). Circulaire et double reçus. Grant a reçu les originaux de ces derniers et a répondu. 34
- 1er septembre, York. Le même à Shee. Il a reçu le double avec les estimations. Grant a reçu ces dernières dans l'original du 31 mars. 35
- 8 septembre, York. Le même à Windham (n° 3). Par un malentendu Bowes a pris possession de la résidence temporaire du lieutenant-gouverneur pour en faire une caserne. La manière dont les matériaux ont été fournis. Il prendra possession des lieux à moins de recevoir des ordres à l'encontre. 36
- 10 septembre, York. Russell au même. Il dit qu'il a fait du service dans l'armée et dans l'administration à compter de l'époque où il a quitté l'université de Cambridge; il pourrait fournir des certificats d'officiers distingués, mais il se contente de la lettre du duc de Portland du mois d'avril 1799. Cette lettre d'approbation lui avait fait espérer que ses services ne seraient pas oubliés, et que cet espoir serait solidifié par les recommandations de Clinton et de Simcoe. Il a été conséquemment désappointé de ce qu'on n'a rien fait pour empêcher l'administration de passer à tout autre membre du conseil exécutif, après qu'il (Russell) avait été choisi avec l'approbation du roi. La crainte de laisser sa famille exposée aux embarras de sa situation l'a engagé de demander à Camden une autre position équivalente qui pût lui permettre de se démettre de sa charge de receveur général. Il parle de sa requête et il demande d'être nommé à une autre charge avec un traitement égal, de manière à être dégagé des labours considérables, de la détention et des responsabilités de la charge de receveur général. 167
- 10 septembre, Trésorerie. Harrison à Shee. En conséquence de l'opinion de Windham, la commission du Trésor a autorisé les commissaires du transport à retarder au printemps prochain les articles commandés pour le Haut-Canada. 171

1806.

- 12 septembre, York. Gore à Shee. Il présente le juge Powell. Page 172
- 20 septembre, Downing Street. Windham à Gore (n° 4). On devra accorder un autre congé de six mois à Givens, agent des sauvages. 39
- 24 septembre, Kingston. Adresse du grand jury à Powell pour la manière digne et impartiale avec laquelle il a rempli ses fonctions judiciaires dans le district. 217
- 27 septembre, York. Gore à Windham (n° 4). Il demande comment doit se faire entre lui et Grant le partage des honoraires du bureau à compter du 22 janvier, époque où il a été nommé lieutenant-gouverneur, jusqu'au 25 août, date où il a prêté le serment d'office. Contrairement à ce qui s'est fait dans le passé, on a exigé de lui le prix de transport de ses effets de Montréal à York. Il demande qu'ordre soit donné de porter cette somme au compte public au lieu de la porter à son compte personnel. Les officiers militaires stationnés en Canada peuvent transporter gratuitement une certaine quantité d'effets dans les bateaux du roi, de Québec et de Montréal, aux postes du Haut-Canada. 40
- 28 septembre, York. Le même au même (n° 5). Dépêches reçues. Le paiement de £700 aux Mississaugas en sus de la somme convenue avec Claus pour leurs terres aura un effet salutaire; en outre, il se trouve que les terres, au lieu de contenir 70,784 acres contiennent plus de 80,000 acres. Il se trouvera dans des embarras à la prochaine réunion de la législature s'il ne reçoit pas de réponse concernant certains articles de dépenses faites à même les taxes et les droits imposés par l'autorité provinciale. Il ne voit pas de difficulté à mettre en exécution les règlements établis pour empêcher la fraude dans la réception des demi-soldes ou indemnités. 43
- 1er octobre, York. Le même au même (n° 6). Il donne une description du caractère de la population, de l'état des chemins, de la conduite des sauvages, etc. 45
(Un extrait citant la partie importante de la lettre est publié à la note D.)
- 8 octobre, York. Gore à Windham (n° 7). Il transmet une réquisition demandant des articles devant servir de présents aux sauvages. 55
Pièce incluse. Réquisition. 56
- 11 octobre, York. Gore à Windham (n° 8). Dépêche et circulaire reçues. 60
- 22 octobre, Niagara. Thorpe à Shee. Il n'a pas cessé depuis son arrivée en Amérique de recueillir et de transmettre des informations au secrétaire. 173
(Pour la lettre voir note D.)
- 20 octobre, York. Gore à Windham (n° 9). Il a déclaré dans sa lettre n° 6 du 1er octobre qu'il existait du mécontentement fomenté par des personnes qui désiraient embarrasser le gouvernement de Sa Majesté, mais comme il était étranger il n'a pas osé en dire davantage. Il transmet maintenant un journal pour faire voir les opinions qu'un juge de cette province appuie et encourage. 61
(Pour la lettre voir note D.)
- 6 novembre, Downing Street. Windham à Gore. Il transmet copie d'un document venant de Selkirk qui indique les inconvénients qui ont fait surgir les circonstances dont sa concession de terre est entourée, et qui suggère certaines modifications qui lui permettront de se servir de la concession. Il demande aussi la permission de faire un traité avec les Mohawks pour l'achat d'une lisière de terre sur la Grande-Rivière. Il le prie de soumettre ces questions devant le conseil afin d'en obtenir un rapport au complet. 67
- 14 novembre, York. Gore à Windham (n° 10). Il a accordé six mois de congé à M. le juge Powell. Le nom de la personne nommée agent pour la province à la place de Fisher, décédé, n'a pas encore été annoncé. 68
- 14 novembre, Trésorerie. Harrison à Shee. Il transmet une lettre de Grant contenant les comptes publics du Haut-Canada vérifiés et approuvés en conseil, pour que Windham les examine. 177

1806.
20 novembre, York. Gore à Windham (n° 11). Nécessité d'avoir un aviseur légal dans les cas où il ne serait pas convenable de s'adresser aux juges. Il demande que le procureur général reçoive instruction de revenir au siège du gouvernement sans délai. Page 69
- 30 novembre, York. Wyatt, arpenteur général, à Windham. Il explique la réduction des honoraires de sa charge et d'autres règlements faits par le lieutenant-gouverneur, sans la sanction du conseil, gênant ainsi l'efficacité de son service. Il demande qu'on examine le sujet de ses griefs et la menace de Gore de le suspendre de ses fonctions. 179
- 1er décembre, York. Thorpe à Shee. Il relate ce qu'il fait en faveur du gouvernement, etc. 189
- Pièces incluses.* Adresses, etc. 197 à 214
(La lettre et ce qu'elle contient, se trouvent à la note D.)
- 3 décembre, York. Gore à Windham (n° 12). Il transmet une réquisition pour obtenir les articles nécessaires à un autre paiement des terres achetées des Mississaugas. 70
Pièce incluse. Réquisition. 71
- 6 décembre, York. Gore à Windham (n° 13). Il transmet la correspondance échangée avec Brock au sujet du paiement des dépenses du département des sauvages et une copie de l'ordre du duc de Portland à ce sujet. 73
- Pièces incluses.* Brock à Gore en date du 9 octobre qui dit que, comme le département des sauvages dans le Haut-Canada est sous le contrôle unique du lieutenant-gouverneur, toute intervention militaire doit cesser, mais pour obvier aux inconvénients d'un changement subit il avancera les fonds nécessaires au service, et les portera au compte du gouvernement civil du Haut-Canada. La bonne impression que lui a faite l'administration habile de Claus. 74
- Gore à Brock, 20 novembre, il transmet un extrait d'une lettre du duc de Portland, en date du 13 décembre 1796, contenant des instructions qui ordonnent de solder les dépenses du département des sauvages à même le fonds militaire. 76
78
- Portland à Prescott. (Extrait.)
(Cette dernière se trouve au long à la série Q. 77, p. 222.)
- 11 décembre, Downing Street. Windham à Gore (n° 6). Il n'a pas lieu de croire que la maison temporaire, réservée au logement du lieutenant-gouverneur, était destinée à des fins militaires. (Voir la lettre de Gore n° 3, en date du 8 septembre, p. 36, à ce sujet.) Il n'a pas lieu de désapprouver qu'on s'en serve pour la résidence temporaire du lieutenant-gouverneur. 38
- 15 décembre, Londres. Mémoire de W. Dummer Powell demandant la moitié du traitement du juge en chef (£1,050), vu qu'il a exercé ces fonctions pendant son absence. 215
- 30 décembre, Trésorerie. Harrison à Shee. Il transmet une lettre de Grant contenant les comptes du Haut-Canada, pour l'examen de Windham. 219
- 30 décembre, Trésorerie. Le même au même. Il transmet une lettre de Grant contenant des extraits des mandats sur le revenu général du Haut-Canada pour l'examen de Windham. 220
1807.
5 janvier, Downing Street. Windham à Gore (n° 7). La partie des honoraires revenant au gouverneur ou au lieutenant-gouverneur pendant l'administration temporaire du président, consiste ordinairement en la moitié des honoraires que ce dernier a reçus à compter de la date de la commission du gouverneur. Il recommandera que les frais de transport de ses effets à bord des vaisseaux du roi lui soient accordés, et qu'il lui (à Gore) soit aussi accordé de transporter une certaine quantité d'effets sur ces vaisseaux chaque année. Il transmettra des instructions concernant l'application des deniers que le receveur général a en main. 65
- Sans date. Mémoire de Mary, veuve du juge en chef Elmsley, déclarant que feu son mari, par suite de son déplacement, d'abord à New-York et ensuite

dans le Bas-Canada, s'est trouvée dans l'obligation de faire de grands frais pour l'achat de maisons à York et à Québec, en sus d'une maison qu'il s'était fait construire à Newark, et demandant que le gouvernement achète les maisons à York et à Québec pour des fins militaires ou pour d'autres fins publiques.

Page 221

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR F. GORE.—1807.

Q 306.

1807.
19 janvier,
York.

Gore à Windham (n° 14). Il a suspendu Wyatt de ses fonctions d'arpenteur général. La démission de Thomas Ridout n'a pas été acceptée, et sa destitution par Wyatt n'a pas été sanctionnée. Les documents concernant ce bureau et son administration sont inclus. La nécessité d'être ferme à cause de l'opposition qui existe présentement dans la province. 2

Pièces incluses : Extrait d'une lettre de Wyatt, en date du 30 novembre 1806, recommandant la promotion de Thomas Ridout et que Charles Willcock succède à la position de commis, devenu vacante. 8

Rapport du conseil en date du 19 décembre 1806, qui déclare qu'on ne doit pas accéder au désir de Wyatt de déplacer Chewett et Ridout de leur position dans le département des concessions de terres. 9

C. B. Wyatt à Ridout, 31 décembre 1806. Il lui dit qu'après le présent semestre il ne relèvera plus du département de l'arpenteur général. 11

Rapport du conseil du 2 janvier 1807, qui dit que Ridout ne peut être déplacé que par ordre du lieutenant-gouverneur, et que Wyatt reçoive instruction d'exposer les raisons qu'il a pour démettre Ridout. 13

Halton, secrétaire particulier du gouverneur, à Wyatt, 2 janvier 1807, le prie de faire connaître les raisons qu'il a pour démettre Ridout. 15

Wyatt à Halton, 3 janvier 1807. Il transmet copie de sa commission, qui lui donne le pouvoir d'administrer son département. 16

Gore à Wyatt, 3 janvier 1807. Ridout devra continuer à remplir les devoirs de sa charge; dans le cas où il y aurait des accusations contre lui, elles devront être formulées par écrit. 18

Wyatt à Gore, 5 janvier 1807. Il ne peut permettre que Ridout continue à garder sa place. 19

Le rapport du solliciteur général, 5 décembre 1806, déclare que sous l'empire de sa commission les pouvoirs de Wyatt sont limités, et que la nomination des employés de son département est faite par le roi ou le lieutenant-gouverneur comme son représentant. 20

Le rapport du conseil du 5 janvier déclare que la lettre de Wyatt est une désobéissance directe de l'ordre positif de Son Excellence. La commission de Wyatt ne lui donne pas le pouvoir de destituer des commis de son département. La circonstance actuelle en est une qui impose à Son Excellence l'obligation d'exercer son autorité. 23

Small à Gore, 16 janvier. Il dit que Wyatt refuse absolument de faire des concessions. 25

Gore à Windham (n° 15). Lettre circulaire reçue. 26

19 janvier,
York.

Le même à Shee. On a reçu une lettre déclarant qu'on devrait envoyer \$100,000 en Canada en conséquence des représentations de Craigie. 27

19 janvier,
York.

Le même à Windham (n° 16). John Miles Jackson demandera peut-être une concession de terres. Il transmet un rapport du solliciteur général sur la conduite de Jackson, qui est sur le point de partir pour l'Angleterre. Il a conséquemment ordonné au solliciteur général de ne pas procéder dans une action contre lui. 28

24 janvier,
York.

Pièce incluse. D'Arcy Boulton, solliciteur général, à Gore, 23 janvier. Les discours séditieux de John Miles Jackson le rendent passible de poursuite et de punition. La politique veut qu'on se relâche un peu, et le système de Son Excellence fera graduellement disparaître les principes séditieux. Conséquemment, il ne procédera pas contre Jackson. 29

1807.
27 janvier,
York. Gore à Windham (n° 17). Il recommande la nomination du juge Powell comme membre du conseil exécutif. Les personnes qui composent actuellement le conseil. Les services de Powell. Page 31
- 27 février,
York. Le même au même (n° 18). Autres raisons pour la destitution de Wyatt comme arpenteur général. L'importance de soutenir le lieutenant-gouverneur dans ce qu'il fait. 34
- 7 mars,
Downing
Street. *Pièce incluse.* (Le document concernant Wyatt et l'état politique du pays se trouve à la note D.) Windham à Gore (n° 8). Il ordonne de dire dans un rapport si la maison d'Elmsley convient à un édifice et si on en a besoin, et d'en faire faire une évaluation. 46
- 12 mars,
York. Gore à Windham (n° 19). La législature s'est réunie le 2 février pour la dépêche des affaires; il transmet copie de son discours aux deux chambres et de la réponse de ces derniers. La prorogation a eu lieu le 10 courant; il transmet copie de son discours et des adresses. Après la conduite violente et turbulente de l'Assemblée pendant l'administration de Grant, il éprouve la plus grande satisfaction de constater qu'on n'a pas essayé à gêner les mesures ou à embarrasser le gouvernement exécutif. La somme de £617 13s. 7d. a été remise au Trésor provincial; il a fait disparaître tout sujet de plainte et la Chambre s'est désistée de sa prétention à faire l'application de cette somme; la résolution a été adoptée avec la seule voix dissidente du juge Thorpe, qui s'est uniformément opposé à toute mesure qui pouvait favoriser la paix ou fortifier la position du gouvernement. Il croit qu'à la prochaine session une somme sera votée pour le soutien du gouvernement civil. 48
- Pièces incluses.* Discours d'ouverture. 50
Adresses. Conseil législatif, 52. Assemblée législative, 53. 52-53
Discours de prorogation. 57
- 13 mars,
York. Gore à Windham (n° 20). Rapport sur le caractère et la conduite du juge Thorpe. La lettre avec les documents qu'elle contient. 59 à 115
(Ces documents se trouvent au long à la note D.)
- 1er avri,
York. Gore à Shee. Les dépêches envoyées par voie d'Halifax arrivent rarement avant cinq mois; il demande qu'elles soient adressées au soin de Thomas William Moore, agent des paquebots anglais à New-York; par ces vaisseaux les lettres particulières de Londres arrivent ordinairement dans 7 ou 8 semaines. 116
- 22 avril,
York. Gore à Windham (n° 21). Il a nommé William Chewett arpenteur en chef et Thomas Ridout premier commis pour exécuter les devoirs du département de l'arpenteur général, par suite de la suspension de Wyatt. 117
- 23 avril,
York. Le même au même (n° 22.) Il a été obligé, à cause de la mauvaise conduite générale et notoire de Joseph Willcocks, shérif du district de Home, de le destituer et de nommer à sa place Miles McDonell, ancien capitaine dans les volontaires canadiens. Il transmet cinq affidavits concernant la conduite de Willcocks. 119
- Pièces incluses.* 1, Affidavit de George Richard Ferguson; 120
2, Ranney L. Besserer; 122
3, Titus G. Simmons; 123
4, Joseph Chiniquy; et 130
5, John Richardson. 132
Certificat de H. Allcock concernant le bon caractère de Richardson. 134
- 24 avril,
York. Gore à Windham (n° 23). Il transmet une lettre et un mémoire de William Claus, sous-surintendant des affaires des sauvages, et il recommande fortement qu'on accède à sa demande. Les dépenses que lui imposent constamment les sauvages qui se servent de sa maison, où ils logent et vivent chaque fois qu'ils viennent à Niagara. 136
- Pièces incluses.* W. Claus à Gore. Fort George, 14 septembre 1806. Il transmet un mémoire concernant sa position actuelle comme sous-

1807.

surintendant général des affaires indiennes, son traitement, ses de-
voirs, etc. Page 138

Mémoire de la même date. 141

Copie d'une lettre de James Green, secrétaire militaire, en date du 15
décembre 1800, concernant sa nomination et disant que le général Hunter
ne voyait pas de difficulté à obtenir, lorsque l'occasion s'en présenterait,
une augmentation de son traitement de manière à le rendre égal à celui
de son prédécesseur. 144

7 mai,
Downing
Street.

Castlereagh à Gore (n° 1). Les actes (dont suit l'énumération) adoptés
dans le Haut-Canada en février 1805 ont été examinés et ils ne semblent
pas offrir matière à objection. 145

11 mai,
York.

Gore à Windham (n° 24). Il transmet un extrait des livres de l'audi-
teur concernant les concessions de terres faites dans le Haut-Canada à
compter du 1er janvier au 31 décembre 1806. 148.

EXTRAITS des livres des concessions de terres qui ont été faites dans le
Haut-Canada sous le grand sceau de la province du 1er janvier au 31
décembre 1806.

Comtés.	Nombre de conces- sions.	Districts.	Nombre d'acres.	Nombre total de conces- sions.	Nombre d'acres concedés.
York	155	Home.	32,007 $\frac{3}{4}$	155	32,007 $\frac{3}{4}$
Durham	10	} Newcastle.	2,146	} 30	7,600
Northumberland	20		5,454		
Lincoln	48	Niagara.	11,022	48	11,022
Glengarry	18	} De l'est.	3,379	} 101	19,520
Dundas	41		7,900		
Prescott	2		600		
Russell	1		200		
Stormont	39		7,441		
Grenville	17	} Johnstown.	3,454	} 69	14,243
Carleton	3		600		
Leeds	49		10,189		
Essex	52	} De l'ouest.	12,313	} 66	16,957
Kent	14		4,144		
Middlesex	11	} London.	4,524	} 54	16,715
Norfolk	27		7,471		
Oxford	16		4,720		
Frontenac	31	} Midland.	4,500 $\frac{9}{10}$	} 88	21,910 $\frac{9}{10}$
Hastings	15		4,676		
Lennox et Addington	30		8,158		
Prince-Edouard	12		4,576		
			Total	611	139,975 $\frac{9}{10}$

Les erreurs exceptées.

PETER RUSSELL,
Auditeur général.

1807.
23 mai,
York.

Gore à Windham (n° 25). Il transmet une liste des officiers en demi-solde et des personnes qui touchent des indemnités militaires dans la province, ainsi que des listes des magistrats qui ont été nommés commissaires pour administrer le serment aux dits officiers. Page 150

LISTE des personnes nommées commissaires dans le but d'administrer le serment aux officiers en demi-solde et qui reçoivent des indemnités militaires, et dont la résidence se trouve dans la province du Haut-Canada, accompagnée de la signature de chacun, écrite de sa propre main; liste faite conformément aux ordres et règlements d'une lettre circulaire du très honorable William Windham, un des principaux secrétaires d'Etat de Sa Majesté au lieutenant-gouverneur Gore, datée de Downing Street 1er juin 1806.

Noms des commissaires.	District dans lequel ils ont juridiction.	—	Signatures de leur propre main.
John McDonald, de Glengarry House.	De l'est.	a	On n'a pas reçu de réponse à la lettre en triplicata pour sa signature. Marques de renvoi sur leurs signatures transmises sous ce pli sur des morceaux de papier séparés.
John McDonell, de Schohouse.....		b	
John Stuart.....		c	
Edward Jessup.....	Johnstown.	d	
William Fraser.....		e	
Joel Stone.....	Midland.	f	
Thomas Dorband.....		g	
Archibald MacDonell.....		h	
Hazleton Spencer.....	Newcastle.	i	
Alexander Chisholm.....		j	
John Bluchère.....		k	
Robert Baldwin.....	Home.	l	
William Allan.....		m	
Alexander Wood.....		n	
Richard Hall.....	Niagara.	o	
John Warren, père.....		p	
Robert Kerr.....		q	
Richard Beasley.....		r	
Samuel Street.....		s	
Thomas Cummings.....	London.	t	
Joseph Edwards.....			
Thomas Talbot.....	De l'ouest.		
Samuel Ryerse.....			
Nathan B. Barnum.....			
Angus Mackintosh.....			
Gregor McGregor.....			
Alexander Duff.....			

FRANCIS GORE,
Lieut.-gouverneur.

YORK, HAUT-CANADA,
23 avril 1807.

1807.

LISTE des officiers réformés et des personnes qui reçoivent des indemnités militaires dans la province du Haut-Canada, compilée d'après les rapports de des dits fonctionnaires, conformément aux ordres et règlements de la lettre circulaire du très honorable William Windham, un des principaux secrétaires d'Etat de Sa Majesté, au lieutenant-gouverneur Gore, datée de Downing Street, 1^{er} juin 1806.

Numéro.	Noms.	Grade et corps, etc.	Age.	District dans lequel ils résident.	Périodes à compter desquelles ils touchent la demi-solde.
1	Anderson, Samuel...	Capitaine, King's Royal Reg., New-York, 1 ^{er} bataillon...	67	De l'est	25 déc. 1783
	Anderson, Joseph...	Lieut. do do	45	do	25 do 1783
	Adams, Gideon...	Lieut., Royal Rangers...	52	Johnstown...	En 1783
	Adams, Samuel...	Indemnité militaire	77	do	Depuis 1783
5	Anderson, Peter...	Enseigne, Roger's Rangers	65	Home	En 1783
	Arnold, Henry...	Lieut., Amer. Legion of Caval.	34	Johnstown...	En 1783
7	Arnold, Richard...	do do	37	do	En 1783
8	Ball, Jacob...	Lieut., Butler's Rangers...	73	Niagara	25 juin 1784
	Bowen, William...	Lieut., div. des sauv. Six-Nations	66	Midland	25 do 1784
10	Butler, Johnson...	Enseigne, 102 ^e régim. d'inf.		Niagara	1783 ou 1784
	Bradt, Andrew...	Capitaine, Butler's Rangers...	57	do	En 1784
	Ball, Peter...	Lieut. do do	51	do	25 juin 1784
	Brant, Joseph...	Capitaine, dép. des sauvages...	62	Home	En 1787
	Brass, David...	2 ^e lieut., Butler's Rangers...	56	Midland	En 1784
15	Breakenridge, David	Enseigne, King's Rangers...	43	Johnstown...	En 1783
	Breakenridge, Jas...	Lieut. do	50	do	En 1783
	Bottum, Elijah...	Enseigne, Loyal Rangers...	48	do	En 1783
	Buell, Wm...	Enseigne, King's Rangers...	55	do	En 1783
	Burns, Alex...	Payeur, Queen's Rangers...		Home	24 fev. 1803
20	Butler, Thomas...	Lieut., Butler's Rangers	51	Niagara	25 juin 1784
	Bethune, John...	Aumônier, 84 ^e régim., 1 ^{er} bat.		De l'est	25 do 1784
	Campbell, Donald...	Capitaine, York Rangers...		Niagara	25 do 1784
	Chapman, Amos...	Quartier-maître, British Legion	50	do	24 oct. 1783
	Clement, Joseph...	Lieut., div. des sauv. Six-Nations	55	do	Juin, 1784
25	Crawford, Wm...	Enseigne, King's Royal Regt., New-York, 2 ^e bataillon...	38	Midland	25 juin 1784
	Church, Oliver...	Lieut., do do	50	do	25 do 1784
	Campbell, Jas...	Enseigne, Loyal Rangers...	55	Johnstown...	En 1783
	Clement, John...	Lieut., div. des sauv. Six-Nations	47	Niagara	25 juin 1784
	Caldwell, William...	Capitaine, Butler's Rangers...	52	De l'ouest	24 juill. 1784
30	Clench, Ralfe...	Lieut. do	43	Niagara	24 juin 1784
	Dusenbury, John...	Enseigne, corps de Jessup...	53	Midland	En 1784
	Drummond, Peter...	Capitaine, Loyal Rangers...	56	Johnstown...	En 1783
	Dulmage, John...	Lieut. do	61	do	En 1783
	Diemarde, Augustus	Enseigne, Loyal Am. Regt...	40	do	25 oct. 1783
35	Elliott, Matthew...	Capit., div. des sauv. Six-Nations	55	De l'ouest	En 1784
36	Funiamore, Richard	Enseigne, West Jersey Volunt'rs	64	London	En 1783
	Fravies, William...	Quar. maître, dragons Amér.	52	do	24 oct. 1783
	Frey, Bernard...	Capitaine, Butler's Rangers...	57	Niagara	25 juin 1784
	Fraser, Thomas...	Capitaine, Loyal Rangers...	58	Johnstown...	En 1783
40	Fraser, William...	Capitaine do	60	De l'est	En 1783
	French, Jeremiah...	Lieut., King's Royal Amer., New-York, 12 ^e bataillon...	63	do	24 juin 1784
	Fulton, Thomas...	Capit., dragons amér. du roi...	47	Home	Oct., 1783
	Fanning, Barclay...	Lieut., rég. amér. de fantassins	44	Niagara	24 oct. 1783
	Gamble, John...	Chirurgien, Queen's Rangers...		Midland	24 déc. 1802
45	Graham, William...	Capitaine, régim. prov. du D. de Cumberland...	51	Home	25 août 1783
	Herschfeldt, John...	Officier provincial...	62	Midland	2 juin 1786
	Hare, Peter...	Capitaine, Butler's Rangers...	60	Niagara	En 1784
	Hutchinson, William	Capit., volont. du New-Jersey	61	London	25 oct. 1783
	Johnston, William...	Lieut., div. des sauv. Six-Nations	46	Etat N.-York.	En 1783
50	Johnston, William...	Capitaine do do	68	Midland	En 1784
	Jessup, Edward...	Major, Loyal Rangers	70	Johnstown...	24 déc. 1783
	Jessup, Edward, jun.	Lieut. do	40	do	24 do 1783
	Johnson, Brant...	Lieut., div. des sauv. Six-Nations	62	Niagara	En juin 1784
	Jessup, Joseph...	Capitaine de loyalistes...	69	Johnstown...	24 déc. 1783

1807.

LISTE des officiers réformés et des personnes qui reçoivent des indemnités militaires, etc.—*Fin.*

Numéro.	Noms.	Grade et corps, etc.	Age.	District dans lequel ils résident.	Périodes à compter desquelles ils touchent la demi-solde.
109	Young, Henry.....	Lieut., King's R. R., N. York.	68	Midland	24 juin 1784
110	Young, John.....	Lieut., départ. des sauvages..	64	Niagara	Depuis 1784

FRANCIS GORE,

YORK, HAUT-CANADA,

23 avril 1807.

*Lieut.-gouverneur.*15 juin,
York.

Gore à Windham (n° 26). Recommandant qu'une rémunération soit donnée au colonel Shaw, qui a perdu sa solde complète lorsque les Queen's Rangers furent licenciés en 1803, et qui devait ou perdre sa demi-solde ou sa position au conseil exécutif, laquelle il avait abandonnée, mais qu'il a reprise sans traitement sur demande spéciale.

Page 162

16 juin,
York.

Le même au même (n° 27). Il transmet les actes qui ont reçu la sanction royale à la clôture de la troisième session du quatrième parlement du Haut-Canada.

166

Pièce incluse. Liste des actes adoptés.

167

17 juin,
York.

Le même au même (n° 28). Il transmet la signature de John McDonell, l'un des commissaires chargés de faire prêter le serment aux officiers réformés.

170

18 juin,
York.

Le même au même (n° 29). Il transmet un mémoire de John McGill, inspecteur général des comptes publics, qui est si raisonnable qu'il approuve le rapport du conseil exécutif à ce sujet, et qu'il a permis à l'inspecteur général de porter dans ses comptes une somme pour un commis et le loyer d'un bureau. Le traitement n'est pas en proportion de l'importance des devoirs. La satisfaction qu'il éprouve après s'être plaint de la conduite de certains fonctionnaires de présenter McGill à l'attention de Windham comme étant un serviteur diligent, capable et fidèle de la couronne, et comme un homme très honorable et très digne.

171

Pièce incluse. Rapport du conseil exécutif déclarant que la demande que formule le mémoire de McGill est raisonnable et juste, et que le traitement, en outre, n'est pas en proportion du travail et de l'importance de la charge.

173

Mémoire de McGill.

175

19 juin,
Downing
Street.

Castlereagh à Gore (n° 2). Les raisons bien fondées qui ont motivé la suspension de Thorpe comme juge dans le Haut-Canada; on devra lui dire toutefois qu'on trouvera pour lui une autre position professionnelle à la condition bien arrêtée qu'il se contente de l'exercice de ses devoirs professionnels. La suspension de Wyatt est approuvée; il ne peut comprendre les objections de Brock à continuer de payer les dépenses du département des sauvages. L'adresse de l'Assemblée législative concernant certains deniers qui ont été pris à même le revenu de la province, conjointement avec d'autres documents, ont été soumis au solliciteur général et au procureur général; leur opinion est transmise sous ce pli. Il est heureux de constater qu'il a suivi la ligne de conduite recommandée par les officiers en loi. On a fait la demande nécessaire des articles destinés

1807.

aux sauvages. Il a soumis au roi la recommandation de donner à Powell une place dans le conseil exécutif. Firth, nommé procureur général, remettra cette dépêche. Page 206

19 juin,
Downing
Street.

Castlereagh à Gore (n° 3). Il transmet deux mémoires demandant qu'une loi soit passée pour rendre les terres en Canada soumises au paiement des dettes chirographaires. 209

22 juin,
York.

Gore à Windham (n° 30). Il recommande McGill comme successeur de Sbow dans le conseil exécutif, et que M. le juge Powell soit nommé membre honoraire. 178

26 juin,
York.

Le même au même (n° 31). Les inconvénients qui peuvent résulter du fait que le service public de la marine des lacs est sous le contrôle militaire. Il demande que le lieutenant-gouverneur ou l'administrateur ait le pouvoir de donner des ordres spéciaux aux commandants des vaisseaux pour fixer le moment de leur départ ou pour les faire partir dans des cas imprévus pour des affaires publiques. La grande distance qui les sépare de Québec empêche de communiquer avec le commandant en chef dans un délai raisonnable, lorsqu'il s'agit de cas imprévus, tandis que les vaisseaux sont à l'ancre à Kingston. 180

28 juin,
York.

Le même au même (n° 32). Il transmet un mémoire de Jarvis, secrétaire de la province, et un rapport du conseil, et il est convaincu que la réclamation est juste. Comment on peut y pourvoir. 183

Pièces incluses. Rapport du conseil sur le mémoire de Jarvis. 185

Mémoire qui accuse une perte pour Jarvis de £715 sur des lettres patentes accordées pour des concessions de terres. 187

Question soumise au conseil. 191

1er juillet,
York.

Gore à Windham (n° 33). Il accuse réception des dépêches. Le courrier du mois de mars s'est perdu sur la rivière Saint-Jean. 192

1er juillet,
York.

Le même au même (n° 34). Il transmet un rapport du conseil exécutif sur un mémoire de lord Selkirk concernant certaines terres réservées en sa faveur dans le Haut-Canada. Il cite le rapport relatif aux conditions posées par Hobart et le danger de changer les règles générales en faveur d'un individu. 193

Pièce incluse. Rapport du conseil exécutif sur le mémoire de Selkirk, qui entre dans des détails minutieux des conditions, l'effet de changer les principes généraux qui régissent la concession des terres, etc. 196

14 août,
York.

Gore à Cooke. Ce serait rendre service à la province si on préparait et on transmettait les mandamus destinés à McGill et à Powell, dont les nominations au conseil exécutif sont recommandées. En ce moment les affaires sont tranquilles, mais il est impossible de s'imaginer ce que jugera à propos de faire le peuple souverain d'Amérique. Emmett est très occupé et a de très chaleureux admirateurs dans la province. 210

21 août,
York.

Le même à Castlereagh (n° 2). (La lettre n° 1 se trouve à la série Q. 308 p. 1.) Concernant les conditions du juge Thorpe avec dix pièces incluses. 212 à 234

(La lettre avec les pièces qu'elle contient est imprimée au long à la note D.)

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR F. GORE. JOURNAL DU CONSEIL LÉGIS-
LATIF, 1807.

Q. 307.

Journal du Conseil législatif du Haut-Canada, du 2 février au 10 mars
1807. 2 à 70

Statuts du Haut-Canada, même date. 71 à 127

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR F. GORE—JOURNAUX DU CONSEIL EXÉCUTIF,
1807.

Q. 308—1. Q. 308—2.

1807.
14 août,
York.

(Q. 308—1 contient 238 pages; Q. 308—2 commence à la page 239.)
Gore à Castlereagh (n° 2). Il transmet les procès-verbaux du conseil exécutif sur des questions d'Etat du 2 janvier 1805 au 25 août 1806, et sur des questions relatives aux terres du 2 janvier 1805 au 19 août 1806.

Page 2

(Pour la lettre n° 2 du 21 août 1807, voir la série Q. 306, p. 212.)

Procès-verbal du 2 janvier 1805 concernant les contributions sur les terres non payées.	3
Rapport du conseil sur les contributions non versées.	5
Avis à ceux qui ont des arrérages.	6
Procès-verbal du 28 janvier. Audition des comptes.	7
Procès-verbal du 29 janvier. L'audition des comptes se continue.	10
Procès-verbal du 31 janvier. Ordre de remettre au gouvernement certaines sommes erronément portées dans les comptes par des fonctionnaires du département des concessions de terres.	12
Procès-verbal du 9 février. Projet de proclamation offrant une récompense de \$400 pour la découverte de ceux qui ont attaqué la maison et la personne de Benajah Mallory, du township de Burford.	13
Projet de proclamation qui déclare que :	
“ Le 28 janvier dernier une attaque des plus audacieuses et des plus atroces a été faite contre la maison et la personne de Benajah Mallory, écri, du township de Burford, dans le district de London, par certaines personnes malicieuses et malintentionnées qu'on ne connaît pas encore, en déchargeant par la fenêtre de la dite maison des armes à feu chargées à plombs et à balles, ce qui fait que la vie du dit Benajah Mallory qui se trouvait alors dans la dite maison a été mise dans un danger imminent,” et offrant une récompense de \$400 pour la découverte des auteurs du crime.	14
Rapport du conseil approuvant cette proclamation.	16
Procès-verbal du conseil du 2 mars. Audition des comptes.	17
Procès-verbal du 12 mars. L'audition des comptes se continue.	20
Convention passée avec William Smith, charpentier de York, pour la construction d'un pont sur la rivière Nouvelle ou rivière Rouge, dans le township de Pickering.	20
Procès-verbal du 15 mars. Audition des comptes.	23
Procès-verbal du 10 avril. Commission nommant Thomas Scott membre du conseil exécutif.	25
Lettre contenant une proposition des districts de Midland et de l'est, aux fins d'appliquer les deniers qui leur sont accordés pour réparer les chemins pour la reconstruction d'un pont sur la rivière Rouge, ce qui a été refusé.	27
Examen relatif aux comptes semi-annuels des demi-contributions dans le but de les changer en comptes trimestriels.	28
Examen d'une erreur dans les contributions des lettres patentes des terres.	29
Rapport du conseil à ce sujet.	30
Projet de proclamation avertissant ceux qui occupent des terres sans permis d'avoir à déguerpir s'ils ne veulent pas s'exposer à une pénalité.	31
Le conseil recommande que la proclamation soit publiée.	33
Procès-verbal du 15 avril. Audition des comptes.	35
Examen des comptes des demi-contributions.	38
Procès-verbal du 16 (40) et du 17 (41) avril.	
Audition des comptes.	40 et 41

1807.

Observations sur les comptes des demi-contributions.	Page 42
Procès-verbal du 18 (43) et du 19 (44) avril. Examen du bordereau de solde d'Hambly.	43-44
Rapport à ce sujet concernant les articles de compte pour l'arpentage de Gwillimbury-est et ouest, dont le paiement a été suspendu par l'examen du conseil du 16 août dernier.	45
Procès-verbal du 22 avril. Examen des observations de l'inspecteur général sur le compte des demi-contributions.	49
Procès-verbal du 29 avril. Autorisation est donnée à John Beikie de continuer à agir comme greffier-adjoint du conseil, bien que le congé de six mois de Small soit expiré.	51
Audition des comptes.	52
L'examen des observations de l'inspecteur général sur les comptes des demi-contributions se continue.	53
Procès-verbal du 30 avril. L'examen des observations de l'inspecteur général se continue.	57
Procès-verbal du 2 mai. L'examen ci-dessus se continue.	60
Procès-verbal du 3 mai. L'examen ci-dessus se continue.	65
Procès-verbal du 15 mai. Prise en considération d'une lettre de la commission du Trésor concernant le traitement de Russell, receveur général.	66
Procès-verbal du 24 mai. John McGill et Thomas Scott sont nommés pour examiner les livres du conseil, et Thomas Scott est ajouté au comité du conseil exécutif.	68
Procès-verbal du 25 mai. Autorisation est donnée d'avancer la somme de £25 aux commissaires (William Allan et Duncan Cameron, d'York) pour réparer les chemins dans le district de Home.	70
Procès-verbal du 27 juin. Audition des comptes.	71
Procès-verbal du 17 juillet. Spécification et distribution de toutes les contributions soumises au conseil.	74
Procès-verbal du 6 août. La commission de C. B. Wyatt comme arpenteur général et le certificat qu'il a prêté le serment d'office sont soumis au conseil.	76
Examen des comptes de l'inspecteur général, avec détails.	79 à 87
Procès-verbal du 27 août. Audition des comptes.	87
Procès-verbal du 29 août. L'audition des comptes se continue.	89
Procès-verbal du 7 septembre. Le grand sceau sera apposé à la commission de Thorpe en qualité de juge de la cour du banc du roi dans le Haut-Canada.	95
Production de la commission de Thorpe et prestation du serment d'office.	97-98
Mort du lieutenant-gouverneur Hunter; choix de Grant comme administrateur en sa qualité de plus ancien conseiller.	99
Procès-verbal du 9 septembre. La question de savoir comment remédier à l'erreur légale de la date de la prorogation, la proclamation ayant été datée dix jours après la mort du lieutenant-gouverneur Hunter, est soumise à Thorpe, le seul homme de loi maintenant à York.	102
Procès-verbal du 11 décembre. Grant arrive et prête serment comme administrateur de la province.	105
Rapport de Thorpe qu'il ne peut surgir d'inconvénients à cause de la date que porte la proclamation de la prorogation.	105
Procès-verbal du 17 septembre. Proclamation annonçant que Grant est devenu administrateur et que tous les fonctionnaires du gouvernement doivent continuer dans leurs charges.	107
Proclamation pour la réunion de la législature.	109
Audition des comptes.	110
Procès-verbal du 25 septembre. Ordre que tous les règlements, etc.,	

1807.

promulgués par Hunter pour la conduite des affaires devront se continuer.	Page 111
Audition des comptes.	112
Procès-verbal du 8 octobre. Nomenclature des concessions dont le receveur général a reçu les contributions au complet.	112
Audition des comptes.	113
Procès-verbal du 30 octobre. Observations de l'inspecteur général des comptes publics, soumises au conseil, avec documents et rapports du conseil.	114 à 121
Procès-verbal du 6 novembre. D'Arcy Boulton, nommé solliciteur général, produit son <i>mandamus</i> et prête serment.	121
Procès-verbal du 19 novembre. Audition des comptes.	124
Procès-verbal du 10 décembre. Lettre de Camden autorisant une augmentation de traitement de Small et prolongeant son congé.	125
Procès-verbal du 9 janvier 1806. Audition des comptes.	126
Spécification et distribution des contributions.	127
Procès-verbal du 14 janvier. Examen des comptes de l'arpenteur général avec remarques.	128
Procès-verbal du 16 janvier. L'examen se continue.	144
Procès-verbal du 21 janvier. Audition des comptes.	148
Procès-verbal du 29 janvier. L'audition des comptes se continue.	149
Observations de l'inspecteur général.	153
Procès-verbal du 11 février. L'audition des comptes se continue.	155
Procès-verbal du 18 février. Proclamation offrant une récompense pour la découverte des personnes qui ont commis "des voies de fait sur la personne et un vol avec effraction dans la maison d'Isaac Swazy, éer, dans le township et le district de Niagara, les dites personnes étant déguisées et inconnues, dans la nuit du 28 janvier dernier, en assaillant violemment, en blessant et en meurtrissant le dit Isaac Swazy, et en prenant félonieusement des sommes considérables d'argent de sa dite maison, dans laquelle elles s'étaient introduites avec effraction." Le conseil recommande que la récompense soit de \$600.	156
Procès-verbal du 1er mars. L'audition des comptes se continue.	158
Procès-verbal du 3 mars. L'audition des comptes se continue.	159
Procès-verbal du 7 mars. Pétition du secrétaire et régistrateur demandant d'être remboursé du prix de casiers et de tables à l'usage du bureau.	159
Propositions relatives à l'ouverture de chemins, soumises au conseil, mais ce dernier ne s'en occupe pas vu que l'acte y pourvoit.	161
Procès-verbal du 11 mars, renvoi au conseil de certains rapports, etc., de l'inspecteur général des comptes.	162
Rapport du conseil à ce sujet.	163
Audition des comptes.	169
Les adresses de l'Assemblée législative concernant les réclamants militaires, les loyalistes de l'Empire-Uni, etc., sont soumises au conseil pour en obtenir son avis.	169
Procès-verbal du 12 mars. Rapport sur ce qui précède.	177
Procès-verbal du 15 mars. L'audition des comptes se continue.	180
Procès-verbal du 31 mars. L'audition des comptes se continue.	181
Procès-verbal du 2 avril. L'audition des comptes se continue.	182
Procès-verbal du 3 avril. L'audition des comptes se continue.	184
Procès-verbal du 15 avril. Spécification et distribution des contributions complètes.	185
Procès-verbal du 6 mai. L'audition des comptes se continue.	186
Observations de l'inspecteur général des comptes publics.	188
Examen de la correspondance relative à l'achat de terres sur la	

1807.

Grande-Rivière, par David Penfield, d'Elisha Welles, et d'une lettre d'Alexander Stewart, agissant pour les sauvages de la Grande-Rivière.	Pages 190 à 196 197
Rapport du conseil à ce sujet.	197
Procès-verbal du 16 mai. Revision du rapport du 12 mars en tant qu'il a trait aux fils des loyalistes de l'Empire-Uni, etc.	201
Procès-verbal du 5 juin. Lettre du conseil à l'administrateur concernant l'enregistrement des actes des terres.	205.
Procès-verbal du 19 juin. L'administrateur transmet une convention provisoire pour acheter des Mississaugas des terres à la tête du lac Ontario.	206 207
Convention provisoire.	210
Procès-verbal du 8 juillet. Audition des comptes.	211
Procès-verbal du 9 juillet. Rapport de l'arpenteur général et du receveur général transmis concernant les contributions qui n'ont pas encore été payées et dont l'échéance est tombée le 1er juin 1805.	212
Lettre de l'arpenteur général.	213
Lettre du receveur général.	215
Rapport du conseil sur la question et les lettres qui précèdent.	217
Procès-verbal du 10 juillet. Audition des comptes.	223
Procès-verbal du 11 juillet. Mémoire d'Alexander Burns, administrateur de David Burns, soumis au conseil pour en obtenir un rapport.	224
Rapport sur le mémoire.	226
Audition des comptes.	228
Opinion de l'inspecteur général sur les paiements erronés soumis au conseil.	228
Procès-verbal du 12 juillet. Mémoire d'Alexander McDonell, frère d'Angus McDonell, décédé, concernant des terres de feu Angus McDonell qu'on lui avait accordées à Walpole et à Woodhouse, en échange des sources salées à Louth.	230 233
Audition des comptes.	234
Rapport sur la pétition d'Alexander McDonell.	236
Procès-verbal du 22 juillet. L'audition des comptes se continue.	236
Procès-verbal du 29 juillet. L'audition des comptes se continue.	236
Procès-verbal du 30 juillet. Demande de Thomas Scott, procureur général, d'être remboursé des deniers qu'il a déboursés pour le compte du gouvernement.	238
La règle de cour ordonnant le paiement qui accompagnait la demande de Thomas Scott. (Voir série Q. 308-1, p. 238.)	241, 242.
Mémoire de frais.	243
Recommandation du conseil pour qu'un mandat émane en faveur de Scott pour la somme en question.	243
Procès-verbal du 4 août. Rapport des magistrats de Niagara conformément à la proclamation concernant les réclamants militaires et les loyalistes de l'Empire-Uni, soumis au conseil.	244 245
Rapport du conseil à ce sujet.	245
Requête de Thomas Scott, procureur général, demandant le remboursement des honoraires de shérif payés par ordre de la cour pour le compte du gouvernement.	247 248.
Règles de cour.	249
Le conseil recommande qu'un mandat émane pour cette somme.	249
Mandamus nommant Thomas Scott membre honoraire du conseil.	250
Procès-verbal du 13 août. Lettre de Claus concernant les terres des Six-Nations soumise au conseil.	252 255
Rapport du conseil sur la lettre de Claus.	255
Lettre de Wyatt, arpenteur général, concernant le plan erroné des terres mentionnées dans la convention provisoire avec les Mississaugas, soumise au conseil.	257

1807.

Rapport du conseil sur la lettre de Wyatt.	Page 259
Audition des comptes du receveur général.	261
Procès-verbal du 14 août. Commission nommant Thomas Scott juge en chef.	263
<i>Mandamus</i> nommant Scott membre du conseil exécutif.	265
Prestation du serment d'office.	267
Procès-verbal du 15 août. Rapport de Wyatt, arpenteur général, de la quantité de terres dans les townships de Toronto, de Trafalgar et de Nelson, en sus des terres réservées pour les sauvages, soumis au conseil.	268
Rapport du conseil sur le rapport de Wyatt et sur le traité provisoire avec les sauvages.	271
Procès-verbal du 25 août. Le mandat nommant Gore lieutenant-gouverneur est produit et lu, et le titulaire prête le serment d'office.	272
Procès-verbal du conseil sur les affaires des terres, du 2 janvier 1805 au 25 février 1806.	275 à 485
(Les noms se trouvent sur la liste alphabétique.)	

LISTE DE CEUX QUI DEMANDENT DES TERRES DANS CE VOLUME.

(Les chiffres après les noms indiquent les pages.)

A.—Achbaugh, Frederick, 406; Alger, Elisha, 302; Anderson, Mary, 471; Armitage, Amos, 402; Armstrong, Eliz., voir Marlett; Austin, Solomon, 389.

B.—Baby, Anthony, 334, Daniel, 334, Dupéron, 334, Francis, 334, l'hon. James, 334, John Baptiste, 334, Lewis, 334, Peter, 334, Susan, 334; Ball, Jacob, 290; Banks, Richard, 406; Barnhart, Katherine, voir Pelkie; Bartholomay, Philip, 327, 355; Bates, Levi, 417; Beach, Eliz. (fille de Nicholas Huffman), 347, Stephen Todd, 310, 311, 324; Bender, Elenor, voir Burch, Eliz., 376; Benson, Mary, 469; Beswick, Christopher, 405; Bice, Nancy (fille de James Emphrey), 291; Billing, Eliz. (fille de Reuben Mott), 400; Bird, Major Henry, 448, 449, 450, 457; Bleeker, John, 299; Boid, Rose, 292; Bowen, Catherine, voir More, Luke, 472; Bowman, Mary, voir Schram; Bradt, Peter, 478; Bremick, Adam, 386; Briggs, Robt., 327; Brooke, Benjamin, 404; Brown, Benejah, 275, 279, Mary (fille de Peter Hare), 326; Burch, Elenor (fille de Philip Bender), 375; Buck, Eliz., voir Hibbard, George, 410, Philip, fils, 411; Butler, Thomas, 463; Burdick, Levinah, 414; Burkholder, Ulrick, 413; Burns, David, 371; Burnet, Catherine, voir Rood, Mary, voir Krun; Bunting, Mary (fille de Peter Thompson), 395.

Campbell, James, 297, 298; Caryl, Benjamin, 277; Chalus, Chevalier, 334; Chapman, Charles, 471, Isaiah, 431, Stephen, 402; Chêne, Isidore, 334; Chewitt, Wm., 351; Chisholm, George, 359, 362; Ciapp, Eliz. (fille de Philip Roblin), 465; Classon, John, 386; Clause, Leonard, 476; Clinger, Philip, 349; Collard, Elijah, 394, Margaret, 357; Collins, Elijah, 419, Joseph, 403; Conger, Peter Designa, 309; Corbet, John, 431, 437; Cornell, Wm., 355; Crandford, James, 433; Crawford, John, 424; Croisdell, Rebecca, 474; Crossman, Joshua, 275; Crippen, Samuel, 368; Crosby, —, 316; Crumb, Sarah (fille d'Isaac Pollock), 477; Crysdale, Ely, voir Sherrard; Cumming, James, 280.

D.—Davies, Walter, 478; Dellinger, Joseph, 432; Dequindre, Fontenoy, 334, Francis, 334; Doan, —, 358; Doyle, Margaret, voir Lewis; Drouillard, Louis, 320; Dunham, Wm., 326.

E.—Earll, Wm., 348; Elliott, Mathew, 314; Emery, Peter, 410; Everton, Thomas, 455; Evans, John, 408; Everingham, Wm., 348.

F.—Fennel, Jane, 418; Feulter, Christian, 300; Fisk, John Dean, 462, 468; Flannagan, Lea, 426; Frederick, Catherine, voir Redock, Polly, voir Silver; Frewell, —, 338.

1807.

G.—Gaffield, Irnis, *voir* Mix; Gamble, Moses, 349; Gahagan, Oliver, 380; Garner, Wm., 409; Gaffield, Sarah, *voir* Halsted; Gilbert, Thadeus, 470; Gold, Wm., 349; Gonie, Robt., 429; Grant, Ann, *voir* McCrady; Gray, Sarah, *voir* Munro; Gunn, Isabella (fille de Walter Sutherland), 473.

H.—Hack, John, 433; Hagt, Abigail, 295, Henry, 295; Hagerman, Tunis, 329; Halsted, Sarah (fille de Nathaniel A. Gaffield), 294; Hamilton, l'hon. Robt., 299; Hainer, Dorothy, *voir* May; Harrold, Wm., 466; Hatt, Richard, 383; Hawn, Sarah (fille de Timothy Skinner), 395; Hazard, Thomas, 348; Henn, Sarah, *voir* Overholt; Heisse, Christian, 475; Herchmer, Lawrence, 462, 468; Hershy, Christian, 408; Hibbard, Eliz. (fille de Philip Buck), 374; Hicoock, Trueman, 368; Hoag, Russell, 288; House, Augustus, 410; Howard, Allen, 288, Mathew, 315, Stephen, 288; Hughes, Amos, 403, James, 430, Job, 403; Hugh, John Godfrey, 440; Huber, Henry, 406.

I.—Ingersoll, Thomas, 476; Innis, Robert, 317.

J.—Jackson, Samuel, 407; James, Ezekiel, fils, 402; Johnson, Stephen, 350; Jones, Charlotte, *voir* Sherwood, Deborah, 292, Ezekiel, fils, 400, Sophia, *voir* Stewart.

K.—Kincely, Christian, 369; King, Charles, 359; Kilman, Catherine, *voir* Weishahn; Knapp, Eliz., *voir* Wyatt; Krun, Mary (fille de Thos. Burnet), 473.

L.—LaMotte, Wm., 334; Larne, Mary, 399; Lebar, Abraham, 408, John, 409; Leopard, Henry, 466; Lewis, Margaret (fille de Sarah Doyle), 294; Lichte, Henry, 356; Loucks, Hannah (fille de Philip Walter), 485, Adam, 281; Love, James, 432; Lundy, Enos, 419, Israel, 404, Jeremiah, 420, John, 414; Lutes, George, 427.

Mc.—McDonell, Rev. Alex., 429, 431, 437, Alex., 371, 431, 437, 469, Allan, 431, 437, John, 431, 437, Ann, *voir* McDiarmid, Helen, *voir* Wilkinson; McDiarmid, Ann (fille de Hugh McDonell), 406; McDonald, Flora, 294; McCall, James, 479; McCausland, Wm., 419; McCrady, Ann (fille de Allan Grant), 396, John, 396; McCready, Mary, 347; McKay, John, 282, 385; McKenzie, sir Alex., 474; McLean, Anne (fille de Jos. McNish), 347, Hannah, 346; McMicking, Thomas, 350; McNish, Anne, *voir* McLean, Sarah, 346; McNeil, Jane, 290; McPhee, Allan, 463.

M.—Mabee, John, 365, Lewis, 441, 443; Madden, Robert, 329, 345; Marlett, Eliz. (fille de Thomas Armstrong), 292; Marsh, Robert, 386; May, Dorothy (fille de Richard Hainer), 390; Mercer, Andrew, 480; Miers, John, 300; Millard, Timothy, 407; Milton, John, 383, 384; Mix, Irnis (fille de Nathaniel A. Gaffield), 293; Moore, Andrew, 454, Charles, 283; More, Catherine (fille de Luke Bowen), 292; Morgan, David, 377; Mott, Eliz., *voir* Billing; Muckle, John, 277; Munro, Sarah (fille de John Gray), 415.

O.—Orton, Gideon, 332; Óstrom, Ruliph, 322; Overholt, Sarah (fille de Michael Henn), 329.

P.—Palmer, David, 366, Samuel, 472; Park, Wm., 427, 334, 336, 435; Parry, Eliz. (fille de George Playter), 418; Patrick, Jermyn, 301; Pelkie, Katherine (fille de John Barnhart), 375; Penrose, Isaac, 455; Piper, Caleb, 390; Playter, Eliz., *voir* Parry; Pollock, Sarah, *voir* Crumb; Prindle, Easter, *voir* Vanfradenburgh, Eliz., 411; Powley Jacob, 305.

R.—Radelmiller, John Paul, 380; Reaume, Charles, 334, 336; Reaman, John, 476; Redock, Catherine (fille de Conrade Frederick), 329; Rickman, Cornelius, 471; Ridnor, Henry, 307; Robison, Mary (fille de Stephen Secord), 291, Richard, 301; Roblin, Eliz., *voir* Clapp; Rood, Catherine (fille de Thos. Burnet), 473; Rose, Rachael, 295; Row,

1807.

Michael, 297; Roy, Hooks, 481; Ryckman, Cornelius, 475; Ryerse, Samuel, 356.

S.—Satterly, Absalom, 401; Schram, Mary (fille de Adam Bowman), 410; Scruler, David, 426; Scram, John, 277; Scott, Hen. Thomas, 371; Secord, Mary, *voir* Robison; Selkirk, vicomte de, 469; Sherrard, Elsy (fille de John Crysdale), 474; Sherwood, Charlotte (fille de Ephraim Jones), 294; Showers, Catherine, *voir* Stewart; Siddons, John, 455; Silver, Polly (fille de Conrade Frederick), 329; Skinner, Sarah, *voir* Hawn; Small, John, 444, 445; Smith, Patrick, 280; Smyth, Patrick, 324; Soper, Hannah (fille de Minard Harris), 325; Sovereign, Philip, 277; Sprague, Frederick, 355; Steel, John, 440; Stewart, Charles, 389, Catherine (fille de Michael Showers), 389, Sophia (fille de Ephraim Jones), 400; Stiles, Avery, 407; Storing, George, 392, 394, Hannah, 393; Strackbein, Ludowick, 370; Striker, Mercy, 405; Stover, Jacob, 356; Stuart, rév. Geo. O'Kill, 454, rév. John, 301; Swayze, Benjamin, 373; Sutherland, Isabella, *voir* Gunn, Joseph, 314.

T.—Taylor, El za, 462, 468; Terry, Benjamin, 409; Thomson, Mary, 326; Thompson, Mary, *voir* Bunting.

U.—Umphrey, Margaret, 291, Nancy, *voir* Bice.

V.—Van Allan, Henry, 328; Vanfradenburgh, Easter (fille de Timotheus Prindle), 465.

W.—Walker, Peter, 284, Wm., 281; Walter, Hannah, *voir* Loucks; Webb, George, 430, Job, 404; Weed, Wm., 388; Weishahn, Catherine (fille de Jacob Kilman), 377; Wheaton, John, 481; Weidman, Jacob, 357; Wilkinson, Helen (fille du capit. McDonell), 318; Williams, Wynant, 363; Willson, John, 327, 354, Joseph, 286, 375, Robert, 403; Wilson, James, 357, —, 357; Wright, Samuel, 296; Wyatt, Eliz. (fille de Joseph Knapp), 293.

TOWNSHIPS.

A.—Augusta, 297.

B.—Bertie, 443; Beverly, 479; Burford, 388.

C.—Charlottenburgh, 438; Clinton, 281; Cornwall, 433, 463; Cramahé, 455.

D.—Dorchester, 334.

E.—Elizabethtown, 300, 316, 346; Ernest Town, 330.

F.—Flamboro-Est, 359.

G.—Gainsborough, 350, 480; Glengarry, 431; Grimsby, 283, 286; Gwillimbury-Est, 416, 466.

H.—Hamilton, 393; Harwick, 334; Humberstone, 369, 443.

K.—King, 430; Kenyon, 438; Kingston, 468; Kitley, 397.

L.—Lancaster, 437, 463; Louth, 479.

M.—Malden, 334, 336; Marysburgh, 424; Murray, 299.

O.—Oxford, 275, 279, 390.

P.—Pelham, 454; Percy, 455; Petite-Côte, 320.

S.—Sandwich, 334, 336, 429; Stamford, 381, 382; Pain de Sucre ouest, maintenant Wainfleet.

T.—Townsend, 295.

V.—Vaughan, 426.

W.—Wainfleet, 378; Willoughby, 286; Whitechurch, 414, 430, 455; Woodhouse, 363.

Y.—York, 336; Yarmouth, 334.

SEIGNEURIES.

F.—Fredwell, 338.

1807.

VILLES ET VILLAGES.

K.—Kingston, 280, 301.
 S.—Sandwich, 427, 481.
 Y.—York, 299, 371, 372, 426, 454, 468.

RUES.

Y.—Yonge, 468.

RIVIÈRES.

H.—Humber, 434.
 S.—Saint-Laurent, 449.
 T.—Trent, 299.

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR F. GORE. PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
 EXÉCUTIF, 1807.

Q. 309—1, 2.

1807.

Continuation des procès-verbaux du conseil sur les affaires des terres,
 du 25 février au 19 août 1806. (3 à Q. 309—2). Page 293
 (Les noms se trouvent dans la liste alphabétique).

31 août,
 Downing
 Street.

Castlereagh à Gore. Sir James Henry Craig nommé commandant et
 gouverneur en chef du Haut et du Bas-Canada, du Nouveau-Brunswick,
 de la Nouvelle-Ecosse, de l'Île du Prince-Edouard et du Cap-Breton.
 Copies de sa commission et de ses instructions sont transmises pour sa
 gouverne en tant qu'il s'agit du Haut-Canada. 294

(La commission et les instructions ne se trouvent pas avec cette
 lettre).

6 septembre,
 Montréal.

Gore à Castlereagh (n° 3). A la mort de Hunter le colonel Bowes a
 pris le commandement des troupes dans le Haut-Canada, et après le départ
 de Bowes ce fut Brock. En conséquence de certains événements dans
 les Etats-Unis il est venu à Montréal pour s'entendre avec Brock, dans le
 but de faire des arrangements pour la protection du Haut-Canada.
 Comme il a été décidé que Gore est responsable, il a pris le commande-
 ment des troupes dans le Haut-Canada et fera rapport des mesures qu'il
 croira nécessaire d'adopter dans les circonstances. 295

1er octobre,
 York.

Gore à Castlereagh (n° 4). Il transmet les procès-verbaux du conseil
 sur des affaires d'État du 4 septembre 1806 au 5 août 1807. 297
 Procès-verbal du 4 septembre. Conditions auxquelles Jarvis gardera
 ou transportera les terres situées sur la Grande-Rivière et qu'on a ache-
 tées des sauvages. 298

Procès-verbal du 8 septembre. Examen des honoraires fortuits qu'on
 doit raisonnablement accorder aux fonctionnaires respectifs du départe-
 ment des concessions de terres. 299

Examen de la question relative aux faits que l'arpenteur général retient
 2½ par 100 de tous les deniers reçus pour le compte des arpentages. 300
 Procès-verbal du 9 septembre. Autre examen de la question des
 honoraires provenant des concessions de terres. 301

Procès-verbal du 12 septembre. Le rapport au sujet du fait que
 l'arpenteur général retient 2½ pour 100 dit que la chose n'est pas permise
 par l'arrêt du 13 janvier 1804. 303

Procès-verbal du 30 septembre. Rapport du conseil sur les honoraires
 fortuits. 304

1807.

Procès-verbal du 31 octobre. Spécification des concessions et distribution des honoraires soumise au conseil.	Page 309
Procès-verbal du 28 octobre. Le conseil examine si les noms d'une certaine classe de personnes doivent être mis dans la liste de l'Empire-Uni.	311
Rapport du conseil à ce sujet.	312
Procès-verbal du 31 octobre. Proclamation basée sur le rapport du conseil relativement à la question examinée le 28 octobre.	314
Procès-verbal du 11 novembre. Le conseil examine l'acte de transport des terres vendues par les Mississaugas dans le district de Home.	318
Suivent l'acte et autres documents.	319 à 347
Requête de Thomas Ingersoll, demandant de louer l'hôtel du gouvernement ainsi que le terrain à Port-Crédit pour en faire une auberge.	348
Conditions du bail.	349
Procès-verbal du 18 novembre. Audition des comptes.	350
Procès-verbal du 2 décembre. Etat des honoraires reçus par le secrétaire du 1er juillet au 30 septembre 1806.	353
L'inspection des bureaux des concessions de terres est ordonnée et le mode de procéder est indiqué.	354
L'inspection du bureau du secrétaire est remise.	356
Ordre est donné d'examiner la garantie des fonds que doivent se partager les sauvages et qui proviennent de la vente à Philip Stedman des terres sur la Grande-Rivière.	357
Rapport du conseil à ce sujet.	358
Procès-verbal du 4 décembre. Mandat nommant John Small greffier de la couronne et des plaidoyers communs.	360
Lettres patentes de la nomination.	361
Serment d'office de John Small.	363
Procès-verbal du 19 décembre. La proposition de Wyatt à l'effet de remercier Chewett et Ridout de leurs services dans le bureau de l'arpenteur général est soumise au conseil.	364
Rapport à ce sujet.	365
Procès-verbal du 2 janvier 1807. Lettre de Wyatt à Ridout le destituant, soumise au conseil.	367
Lettre.	368
Le rapport dit que Ridout ne peut être destitué que par le lieutenant-gouverneur, et qu'on doit sommer l'arpenteur général de donner les raisons qu'il avait pour écrire la dite lettre à Ridout.	369
Procès-verbal du 5 janvier. Une réunion du conseil sera convoquée pour examiner une lettre de l'arpenteur général, C. B. Wyatt, et faire rapport.	371
La lettre qui déclare que Ridout ne peut conserver sa position.	371
Rapport du conseil qui dit que la lettre de Wyatt est une désobéissance directe aux ordres. Sa commission ne lui donne pas le pouvoir de destituer les commis de son bureau, vu qu'ils sont nommés et payés par la couronne. La lettre contenant l'ordre de conserver Ridout dans sa position vient ensuite.	372
Procès-verbal du 13 janvier. La nomenclature et la distribution des honoraires sont soumises au conseil.	375
Audition des comptes.	376
Procès-verbal du 27 janvier. Requête demandant la permission d'ériger un moulin à farine et une scierie à Kingston; elle n'est pas recommandée par le conseil.	377
Procès-verbal du 28 janvier. Examen des comptes du receveur général.	378
Examen d'autres comptes.	381
Procès-verbal du 5 février, correspondance relative à l'arpentage de Gosfield et de Colchester soumise au conseil.	386 à 396

1807.

Rapport du conseil que l'arpentage de Colchester, de Gosfield et de Mersea ne peut être recommandé au prix élevé des journaliers qu'on emploie.	Page 397
Procès-verbal du 9 février. Audition des comptes.	398
Procès-verbal du 11 février. Lettre de McGill, inspecteur général des comptes, soumise au conseil.	399
Lettre exposant la nature de ses travaux, qu'à même son traitement il a été obligé de payer un commis et le loyer d'un bureau, et demandant que le conseil pourvoie à ces dépenses et qu'il soit mis sur le même pied que l'inspecteur général du Bas-Canada.	400
Rapport du conseil que ce que demande le mémoire de McGill est juste et raisonnable et que, quand bien même on y accéderait, les appointements de la position n'y suffisent pas.	403
Procès-verbal du 17 février. Requête de William Bates demandant de louer pendant 21 ans l'hôtel du gouvernement à la tête du lac Ontario.	404
La pétition.	405
Le conseil ne peut recommander de louer.	407
Procès-verbal du 21 février. Audition des comptes.	408
Procès-verbal du 26 février. Discours des Cinq-Nations de la Grande-Rivière, qui désirent qu'on permette à Thomas Clark, de Queenston, d'acheter le <i>bloc</i> 4 situé sur la Grande-Rivière, soumis au conseil.	409
Affidavit de William Dickson, déclarant que le discours ci-joint a été prononcé par Joseph Brant, au nom des sauvages de la Grande-Rivière, à leur conseil public.	410
Discours.	411
Rapport du conseil recommandant qu'une concession soit faite en faveur de Clark.	417
Procès-verbal du 4 mars. Rapport du conseil recommandant d'accorder à Thomas Smith (<i>voir</i> pages 386-396) le supplément pour frais extraordinaires qu'il dit avoir faits pour des rations, en considération uniquement des circonstances spéciales, mais ceci ne doit pas servir de précédent.	419
Procès-verbal du 11 mars. Rapport du conseil recommandant de payer à Thomas Smith un supplément pour le salaire des journaliers employés à l'arpentage de Mersea.	420
Procès-verbal du 13 mars. Audition des comptes.	421
Procès-verbal du 17 mars. L'audition des comptes se continue.	422
Procès-verbal du 20 mars. Mémoire du secrétaire Clark soumis au conseil.	423
Rapport du conseil que le secrétaire a droit à la recommandation qu'il demande, et à un dédommagement pour les pertes qu'il a éprouvées (<i>voir</i> p. 427) en complétant un certain nombre d'autres lettres patentes qu'on a jugées nécessaires de modifier. On devrait aussi le rémunérer des dépenses additionnelles qu'il fait pour fournir du parchemin au lieu du papier lorsqu'il est ordonné de grossoyer les lettres patentes.	429
Procès-verbal du 24 mars. Le conseil prend en considération la requête d'Alexander McDonell et recommande qu'on lui concède les sources salées à Louth, tel que requis.	431
Requête.	432
Rapport du conseil recommandant qu'on prenne des renseignements auprès du rév. M. Addison afin de savoir en vertu de quel titre il possède les sources salées en question.	435
Procès-verbal du 14 avril. Discours et lettre des sauvages de la Grande-Rivière. N° 1. Discours du 23 septembre 1806.	436
N° 2. Discours du 9 novembre 1806.	454
N° 3. Lettre du 25 mars 1807.	465

1807.

N° 4. Lettres du 14 avril 1807.	Page 468
Acte par lequel Jarvis s'engage à faire abandon des terres achetées des sauvages sur le remboursement à lui fait de £600.	470
(Les discours, les lettres, etc., ont trait aux réclamations des sauvages relativement à des terres situées sur la Grande-Rivière.)	
Lettre du rév. Robert Addison au sujet de son titre à l'endroit des sources salées.	471
Ordre de délivrer des lettres patentes pour certaines terres sur la Grande-Rivière.	472
La patente en faveur de Thomas Clark, de Queenston, pour le bloc 4, est approuvée et ordre est donné d'émettre une lettre patente.	473
Correspondance relative aux lots entamés 10 et 11 sur le Humber.	
Ordre de les vendre avec le moulin du roi à cet endroit.	474 à 476
Les lots n'ayant pas l'importance qu'on croyait, l'ordre du 25 juin 1799 est rescindé.	477
Procès-verbal du 17 avril. En conséquence de l'abandon du bloc 5, les sauvages devront nommer une personne au nom de laquelle une lettre patente sera émise pour cette propriété.	477
Procès-verbal du 28 avril. Requête d'Isaac, de Jacob et de Daniel Fraser demandant de louer pour 21 ans le cours d'eau du moulin de Kingston aux conditions énoncées dans la requête.	478
Dès que les requérants auront donné des garanties pour l'exécution des conditions, etc., le bail sera accordé.	480
Liste des actes de contributions complètes soumise au conseil.	480
Il est ordonné à Small, greffier du conseil exécutif, de payer les commis au moyen de mandats sur le receveur général.	481
Concession des terres situées sur la Grande-Rivière et délaissées par Jarvis.	482
Procès-verbal du 1er mai. Audition des comptes.	484
Procès-verbal du 4 mai. Mémoire de David Penfield demandant une lettre patente pour des terres situées sur la Grande-Rivière et achetées des héritiers de feu Philip Stedman, et au compte desquels de l'argent a été versé en 1802.	487
Sur l'exécution des conditions relatives aux £8,841, cours d'Halifax, sur le paiement de l'intérêt sur cette somme à compter du 5 février 1805, tel que proposé par le requérant, et comme les sauvages réunis en conseil au complet recommandent le requérant comme acquéreur, le conseil recommande d'accéder à la demande de la requête.	491
Procès-verbal du 25 juin. Le lieutenant-gouverneur a accordé à l'inspecteur général des comptes £140, cours d'Halifax, pour le traitement d'un commis, et £40, du même cours, pour le loyer d'un bureau.	492
Rapport d'un conseil de sauvages tenu à Fort George le 29 mai 1807 relativement à des terres.	493
Il est recommandé de préparer une lettre patente en faveur du comte de Selkirk pour le bloc 5, contenant 30,800 acres de terres, propriété des Cinq-Nations sur la Grande-Rivière, conformément aux conditions spécifiées dans le conseil ci-dessus.	498
Procès-verbal du 30 juin. Audition des comptes.	499
Procès-verbal du 2 juillet. L'audition des comptes se continue.	500
Procès-verbal du 4 juillet. L'audition des comptes se continue.	502
Procès-verbal du 7 juillet. L'audition des comptes se continue.	505
Procès-verbal du 21 juillet. L'audition des comptes se continue.	506
Procès-verbal du 6 août. L'audition des comptes se continue.	507
Nomenclature et distribution des contributions au complet.	510
Requête d'Andrew Clark et d'Alexander Lymburner demandant de louer un emplacement de moulin à Humber, recommandée.	512
Etat des contributions.	513.

1807.

PÉTITIONNAIRES POUR TERRES DANS CE VOLUME.

(Les chiffres après les noms indiquent les pages).

A.—Acker, Eliz., *voir* Brown; Acre, Mary, *voir* Trowbridge; Adair, Abigail, *voir* Ward; Adams, Mary (fille d'Ebenezer Washburn), 30; Aker, Amelia, *voir* Jones; Albrant, Mary, 6; Allair, Magdalin (fille de Benj. Faalick), 37; Allan, Joseph, 39, William, 71; Anderson, Chas., 282, Elias, 213, Jane, 151; Arishow, Mary (fille de John Sheelar), 229; Arnold, Dorothy (fille de Geo. Storing), 189; Atkinson, Thomas, 177; Ault, Catherine (fille de Richard Loucks), 6, Sophia, *voir* Snyder; Ayres, Thomas, 64, 72.

B.—Baby, Duperon, 106; Baker, Burgess, 171, Eliz., *voir* Campbell, Hannah, *voir* Empey, Reuben, 171; Barber, Catherine (fille de Jas. Campbell, 32, William, 208; Barnhart, Catherine, *voir* House, Mary, *voir* Phillips; Barnum, Ezra, 219, Nathan, 168, 169; Bastedo, Gilbert, 149; Bates, Wm., 212; Beam, Jacob, 283; Beemer, Eliz. (fille de Jacob Smith), 36; Belcher, Ann (fille de Geo. Green), 227; Bennett, Eliz. (fille de Chas. Depue), 173; Bigger, Chas., 208; Bird, Henry Major, 95, 121; Black, Nancy (fille de John Pickle), 13; Bond, Wm., 151; Bonk, Catherine, *voir* Reed; Boyce, Jenny, *voir* Pedge; Bradt, Eliza (fille de Peter Hare), 248, John, 248, Thomas, 248; Brant, Capt. Joseph, 220; Bray, Mahlon, 189; Brewer, Margaret, *voir* Worden; Brooker, Susannah (fille de John Smith), 116; Brooner, Henry, 18; Broughton, Asa, 282, Mary, 247; Brown, Aaron, 74, Alex., 186, Deborah, *voir* Mixter, Donald, 153, Eliz. (fille de Lambert Acker), 174, Jean, *voir* Young, Nancy (fille de Efron Putman), 5; Brownell, Hannah (fille de Michael Clyne), 6; Brundridge, James, 114; Buchanan, John, 158; Buck, Eley (fille de Henry Buckner), 284; Buckner, Anna, *voir* Boice; Bulsome, *voir* Pettit, Eley, *voir* Buck; Buis, Stephen, *voir* Boice; Bulsome, Cornelius, 217; Bunting, John, 207; Burch, John, 284, Martha, 142; Burke, Rev. Edmund, 87; Burr, Reuben, 207; Bushnell, Richard, 211.

C.—Caldwell, capit. Wm., 107; Calvert, George, 171; Cameron, Allan, 86, Alex., 282, Chas., 171, Dougal, 153, John, 86, 211, Paul, 86; Campbell, Abby, *voir* Myres, Ann, *voir* Scott, Catherine, *voir* Barber, Deborah, *voir* Reilly, Eleanor, *voir* Ryckerson, Eliz. (fille d'Adam Baker), 15, George, 49, James, 251; Carn, Nicholas, 289; Cartwright, l'hon. Richard, 26, 118; Casselman, Charity, 5, Margaret, *voir* Hickey, Mary (fille de Severus Marselles), 32; Cawthra, Joseph, 177; Chabere, Joncaire, 107; Chabert, capit., 106, 107; Chalus, vicomte de, 202, 255, 261; Chamberlain, Jacob B., 43; Chambers, James, 168; Chapman, Amos, 55, Tryphena, (fille de Finley Malcom), 251; Chene, Isadore, 106, 107; Chishalm, John, 172, Mary, *voir* Land; Clandennan, Wm., 55; Clark, Daniel, 209, Edward, 209; Clausen, Sarah, *voir* Davies; Cleaver, John, 177; Clyne, Hannah, *voir* Brownell; Cockerel, Mary (fille de Chas. Stewart), 172; Cohoe, Andrew, 250; Collard, Sarah, *voir* Millard; Conat, de Jas. O'Neal), 17, Andrew, 171, Thomas, 62; Coons, Catherine, *voir* Hitchcock, Margaret, 4; Cooper, Wm., 186; Corner, Paul, 61, 67, Thomas, 186; Covenhoven, Peter, 208, Samuel, 171; Coyle, Wm., 20; Cramer, Nicholas, 178; Crumb, Sarah, 88; Cryderman, Catherine, *voir* Elsworth; Crysler, Nancy (fille de Richard Loucks), 9; Culberton, Samuel, 47; Culp, Margaret (fille de Philip House), 174; Cumming John, 113; Cutler, Benj., 150.

D.—Davidson, Mary (fille de John Reilly), 210, Samuel, 48; Davies, Jerminah, *voir* Hall, Mary, 210, Sarah (fille de Caleb Clawsen), 35; Davies, Hezia, *voir* Kline, Jonatnan, 284, Wm., fils, 150; Davy, Catherine, *voir* Smith; Day, John, 208; Solomon, 282; DeCow, Abraham,

1807.

284, Edmund, 172; DeFarcy, Ambrose, 244, 259; Defields, Joseph, 208; DeLong, Benjamin, 177; Denning, Rebecca, 116; Demills, Anthony, 53; Demont, Wm., 285; Dennis, Ann, 247, Eliz., 247, Joel, 282, John, 282; Depue, Eliz., *voir* Bennett; Desonier, Lewis, 152; Dickson, Thomas, 140, Wm., 170, 272; Dies, Mathew, 43; Dingman, Aannah (fille de Jacob Powlie), 173; Dogharty, John, 171; Doyle, Michael, 177; Drus, Mary (fille d'Henry Haun), 9; Duff, Wm., 23; Dulmage, Mary, *voir* Roblin.

E.—Ealigh, Mary (fille de Philip Walter), 9; Eddy, Sarah, 240; Elliott, Mathew, capit., 107, Wm., 23, 39; Ellison, Jabez, 209; Elsworth, Catherine (fille de Nicholas Cryderman), 29; Emerick, John, 20; Emes, Calvin, 209; Emons, John, 240; Empey, Catherine, *voir* Haines, Hannah (fille d'Adam Baker), 9; Everitt, John, 59.

F.—Faalick, Magdalin, *voir* Allair; Fairfield, Sarah, *voir* Overfield; Farlinger, John, 217; Feero, Sarah, *voir* Grant; Feers, Henry, 172; Fell, Chas. Kuisey, 250; Fencebaugh, Christian, 253; Ferguson, Ann, 79; Flagh, John, G., 248, 249; Flanleback, Nathaniel, 282; Fletcher, Silas, 244; Fillabough, Dorothy (fille de John A. Shwertfeger), 33; Fillman, Jacob, 208; Finch, Wm., 137; Fisher, Hermanus, 209, Jacob, 208; Fonger, David, 178; Fortier, Pierre, 113; Fowler, Catherine (fille de Randal McDonell), 211; Fox, Henry, 18; Jacob, 382, Mary (fille de C. Warner), 250, Philip, fils, 19; Framere, Alex., 149; Fraser, Catherine, *voir* McLeod, John, 61, 67, Samuel, 244, Wm., 89; Freel, Hugh, 238; French, Eliz., 35; Fry, Philip R., 106; Fryday, François, 289; Frymire, Nancy, 8; Fulton, James, 188, 196.

G.—Gage, John, 243; Gales, James, 252; Gamony, John, 177; Gardner, Ira, 244; Gerald, Margaret (fille de David Jacocks), 8. Gilbert, Caleb, 48, Sarah (fille de Nicholas Outhouse), 210; Gilkison, Wm., 23; Girty, Simon, 106, 107; Glans, Frederick, 208, Goring (fille d'Herman Hosteder), 35; Gonie, Robert, 46, 86; Orace Oliver, 250; Graham, Betsy, 79; Grant, Jennet, 80, Margaret, 80, Margaret (fille de John McDonell), 116, Sarah (fille de Peter Feero), 173; Grey, Alex., 227; Green, Ann, *voir* Belcher; Grobb, Abraham, 219; Gunn, John, 22.

H.—Hoache, John, 181; Hagar, David, 207; Hagle, Sebastian, 71; Haines, Catherine (fille de Wm. Empey), 16, Philip, 224, Samuel, 224; Hall, Jerminah (fille de Walter Davies), 226; Halloway, Wm., 186; Hamilton, l'hon. Robt., 43; Hare, Eliza, *voir* Bradt, Margaret, *voir* Smith; Harris, Daniel, 244, Eliz. (fille d'Abraham Maybe), 12, John, C., 171; Hartley, Jonathan, 41; Haun, Mary, *voir* Drus; Haverland, Hermauus, 204; Hawley, Elijah, 250; Hayes, John, 252; Hazen, John, 216, Lydia, 248; Helmer, Eliz., *voir* Levans; Hemmingway, Josiah, 198, 199; Henderson, Ann (fille de Solomon Jones), 38; Henton, James, 244; Herrington, Wm., 219; Heron, Richard, 186; Heward, Hugh, 189 (ou Howard), James, 21; Hickey, Margaret (fille de Suffrenus Casselman), 7; Hicks, Ann (fille de John Lake), 12; Hill, Catherine, *voir* McMullin, Chas., 148, John, 244; Hitchcock, Catherine (fille de Jacob Coons), 7; Hixon, Levy, 282; Hogel, Sebastian, 67; Holtze, John Andrew, 224; Hopkins, Ephraim, 224, Joseph, 183, Mary, *voir* Seely; Hosteder, Ann, *voir* Goring, Catherine, *voir* Westover; House, Daniel, 179, Catherine (fille de George Barnhart), 7, Conrad, 209, Herman, 210, John, 275, 276, Margaret, *voir* Culp, Mary, *voir* Stafford; Howell, Samson, 171; Howey, Anna (fille de Henry Buckner), 285; Howey, David, 283; Huckleburry, Philip, 24; Huff, John, 291; Huffman, Conrad, 141, Henry, 189, Jane (fille de John Shibley), 11; Hunbrow, John, 136; Hunt, Rynear, 209.

J.—Jackson, Henry, 252; Jacocks, Margaret, *voir* Gerald, Nancy, *voir* Millross; Jennings, Wm., 219; Johnson, Isabella (fille de John Pescod), 280, 281, John, 270; Johnston, Isabella, 115; Jones, Abijah, 56,

1807.

- Amelia (fille de Lambert Aker), 211, Ann, *voir* Henderson, David, 207, John, 137, 163, 224, 238, Joseph, 208, Peter, 243, Hon.—, 263, 264.
- K.—Kaitling, John, 177; Karr, John, 189; Kemp, Burgoyne, 269; Kenyon,—, 94; Kerr, Mary Margaret, 147, Nancy, 147, Robert, 147, Robert Joseph, 147, Walter, 147, Wm. Johnson, 147; Kester, Benj., 243; Kilburne, James, 24; Kilman, Philip, 172; Kindree, Thomas, 208; King, George, 171; Kintner, Barbara, *voir* Runnels, Mary, *voir* Latrass, Sarah, 4; Kirby, John, 71; Kline, Hezia (fille de Wm. Davis, 173; Knight, Mahlon, 242; Knott, Wm., 252.
- L.—Lake, Ann, *voir* Hicks; Lamb, Jesse, 142; Lambert, Fanny 251; Lamothe, Wm., capit., 106, 107; Land, Mary (fille de George Chisholm), 173; Larkin, James, 178; Latrass (fille de George Kintner), 3; Laughlan, Eliz. (fille de Martin Stover), 11; Laurance, Wm., 283; LeBugle, Julian, 190; Lepard, Christian, 207, John, 207; Levans, Eliz. (fille de John Helmer), 3; Lippincott, Esther, 135; Lockman, Abraham, 208; Loucks, Catherine, *voir* Ault, Nancy, *voir* Crysler.
- Mc.—McArthur, Archibald, 230; McBride, James, 207; McCallum, Sarah (fille de Justus Sherwood), 38, Donald, 158; McCarty, James, 285; Macaulay, James, 76; McCaulay, Robert (héritier de), 42; McClure, James, 177; McCoy, Amarilla, 184, William, 186; McCraney, William, 208; McDonald, Alexander, père, 158, Alexander, fils, 158, Angus, 158, Donald, père, 158, Donald, fils, 158, Peter, 158; McDonell, rév. Alexander, 84, 111, 113, 117, Alexander, 57, 159, 165, 167, 170, 200, 77, Angus Roy, 216, 217, Catherine, *voir* Fowler, Donald, 63, 113, Flora, 115, George (ou McDonald, 286, 288, 289, Margaret, *voir* Grant, Mary, *voir* Parry, Roderick Og, 234; McDougall, John, 158; McGrath, George, 177; McIntire, Daniel, 225; McIntosh, Donald, 50; McKay, Hector Sutherland, 22; McKee, Alex., capit., 107, Thomas, 106, 107; McKenzie, John, capit., 94, John, 158, Nancy (fille de Donald Rose), 172; McKinley, George, 209; McLaren, Hugh, 177; McLaughlan, Catherine, 81; McLean, Allan, 158, John, 52; McLeod, Catherine, 81, Catherine (fille de John Fraser), 174; McMartin, Jennett, 173, Malcolm, 160; McMillan, Alexander, 86, Ann, John, 86, J. B., 86; McMullin, Catherine (fille de Nazareth Hill), 173; McNabb, Allan, lieutenant, 228, Mary, 60, Simon, 60; McNaughton, Alexander, 271; McNeil, Daniel, 177, John, 26; McPhale, Archibald, 234; McPherson, Alexander, 158.
- M.—Magee, Henry, 186; Malcom, Tryphena, *voir* Chapman; Mann, Nathan, 209; Marele, Abraham, 177; Marian, Paul, 177; Markland, Thomas, 52, 111; Markle, Abraham, 207; Markley, Elizabeth (fille de Henry Stadt), 17; Marlatt, Joseph, 208; Marsales, Nancy, 16; Marsh, Benjamin, 56; Martelles, Nancy, *voir* Casselman; Mason, Isaac James, 177; Maybe, Elizabeth, *voir* Harris; Méran, Jean-Bte., 152; Merritt, Joseph, 81; Mickle, William, 166; Millard, Sarah (fille de John Collard), 211; Miller, Jonathan, 66, Rachael, 60, 65; Milliken, Norman, 221; Millross, Nancy (fille de David JACOCKS), 3; Milmine, Alex., 266, 269; Minthorn, Joseph, 219; Mitchell, David, 252; Forbes, 243, James, 285; Mixter, Deborah (fille de Thomas Brown), 174; Montgomery, Alexander, 225; Montross, Simon, 136; Moody, Dorothy (fille de Christufee Zeron), 15; Moody, Farewell, 177; Moore, Thomas, 282; Morrison, Charles, 185; Mosly, Benjamin, 251; Munger, Joseph, 34; Munn, Daniel, 207; Munsell, Benjamin R., 72; Murdoff, George, 48; Murney, Catherine, 47, Henry, 69; Murray, John, 261; Myres, Abby (fille de James Campbell), 14.
- N.—Neelham, George, 283; Neher, Peter, 209; Nellis, Abraham, 223; Nelson, William, 282; Nichol, Robert, 82; Nicholls, Gustavus, 141, 153, 155, 156.
- O.—Ogden, Lucretia, 60, 65; O'Neal, Alice, *voir* Cook, William, 18;

1807.

Outhouse, Sarah, *voir* Gilbert ; Overfield, Manuel, 207, Sarah (fille de William Fairfield, père), 211 ; Overholt, Mary, *voir* Rogers.

P.—Parent, Julien, 82 ; Park, Wm., 221, 222 ; Parry, Mary (fille de Donald McDonell), 38 ; Patrick, Asa, 244 ; Peck, Lynus, 171 ; Pedge, Jenny (fille de John Boyce), 15 ; Pell, Joshua, 138 ; Pescod, Isabella, *voir* Johnson ; Pelters, Thos., 40 ; Pettibone, James, 281 ; Pettit, Catherine (fille d'Henry Buckner), 136, Jonathan, 244 ; Phenix, John Read, 172, Margaret (fille de Wm. Read), 173 ; Phillips, Jane, 14, Mary (fille de George Barnhart), 14 ; Pickle, Nancy, *voir* Black, Susuanah, 12 ; Pickelt, Daniel, 244 ; Playter, George, père, 112, Hannah, 220 ; Post, Ezekiel, 209 ; Powers, Richard, 243 ; Powlic, Hannah, *voir* Dingman ; Pringle, Alex., 22 ; Putman, Nancy, *voir* Brown ; Putney, Nancy (fille d'Henry Stradd), 16.

Q.—Quick, David, 21.

R.—Racey, James, 140 ; Read, Clementine (fille de Solomon Seacord), 173, Margaret, *voir* Phenix ; Reaume, Chas., Capt., 106, 107 ; Reed, Catherine (fille d'Adam Bonk), 13 ; Reilly, Daniel, 172, Deborah (fille de Robt. Campbell), 173 ; Reilly, Mary, *voir* Davidson ; Reynolds, Thomas, 73 ; Richardson, John, 162 ; Robinette, Allan, 172 ; Robinson, John, 177 ; Robison, Thomas, 28, 54 ; Roblin, Mary (fille de David Dulmage), 29 ; Rogers, James, 269, John, 224, Mary (fille d'Abraham Overholt), 37 ; Rose, Nancy, *voir* McKerlie, 172, Wm., 220 ; Rouse, Robert, 178 ; Runchy, Robt., 273, 274 ; Runnels, Barbara (fille de George Kintner), 5 ; Russell, Stephen, 171 ; Rykerson, Eleanor (fille de James Campbell), 31 ; Rymal, John, 178.

S.—St. George, Quetton, 214, 215, 258, 269 ; St. Martin, Anthony, 106, 107 ; Sampson, Theophilus, 59 ; Schackleton, John, 178 ; Schiller, John, 229 ; Schooley, Levi, 150 ; Scott, Ann (fille d'Alex. Campbell), 39 ; Seacord, Clementine, *voir* Read ; Secord, Davie, fils, 283 ; Seely, Jonas, 178, Mary (fille de Silas Hopkins), 184 ; Selby, Prideaux, 290, Selkirk, Earl de, 157, 167, 200 ; Sencebaugh, Christian, 278 ; Shaine, Conrad, 209 ; Shannon, Lanty, 208 ; Sharp, Guysbart, 74 ; Shaver, Catherine, 36, Laney, (fille d'Anthony Walliser), 29 ; Shaw, John, 177 ; Sheelar, Mary, *voir* Arishow ; Sherwood, Daniel, 90, James, 114, Sarah, 49, Sarah, *voir* McCallum ; Shibley, Jane, *voir* Huffman-Shuck, Henry, 171 ; Shwertfeger, Dorothy, *voir* Fillabough ; Silverthorne, Joseph, 171 ; Simons, Bildad, 177 ; Small, John, 163 ; Smith, Ann, 46, Benjamin, 161, Catherine (fille de John Davy, 10 ; Catherine, 46, Elias, père, 174, Elias, fils, 283, Eliz., *voir* Beemer, Isaac, 219, Joseph, 119, 171, 290, Margaret (fille de Peter Hare), 248, Othenial, 177, Susannah, *voir* Brooker, Thomas, 90, Wm., 149, 162, Wm., fils, 177 ; Snyder, Catherine, *voir* Southworth, Hannah, 32, John, 40, Sophia (fille de John Ault), 31 ; Sones, Thomas, 135 ; Southworth, Catherine (fille d'Adam Snyder), 30 ; Stadt, Eliz., *voir* Markey ; Stafford, Mary (fille de Daniel House), 174 ; Steel, John, 246, 254 ; Stephenson, Francis, 144, Samuel, 208 ; Stevens, Bela, 177, Stiles, 178 ; Stewart, Mary, *voir* Cockerell ; Stockwell James, 33 ; Storing, Dorothy, *voir* Arnold ; Storms, Sarah, *voir* Stover ; Stooks, Richard, 248 ; Stover, Eliz., *voir* Laughlin, Sarah (fille de Gilbert Storms), 11 ; Stradd, Nancy, *voir* Putney ; Stringer, Margaret, 284 ; Stuart, Daniel, 287, 288, Rev. John, 44, Lucy, 140 ; Summerman, Mathias, 282 ; Sytes, Peter, 253, Peter, 277.

T.—Talbot, Thomas, 119 ; Taylor David, 209 ; Teeple, Jacob, 171, Christopher, 170 ; Teeter, Moses, 207 ; Thompson, James, 210 ; Thomas, Peter, 178 ; Tuller, Philip, 181 ; Trowbridge, David, 219, Mary (fille de Lambert Acre), 219 ; Tufflemier, Jacob, 19 ; Tyler Wm., 246.

U.—Utter, David, 250 ; Uttler, John, 243.

V.—Vandecar, Lanah, *voir* Conat ; Vanduser, Conrad, 56 ; VanEvery, David, 83 ; Vanzantee, Sohn, 247 ; Vrooman, Solomon, 283.

1807.

W.—Walliser, Laney, *voir* Shaver ; Walter, Mary, *voir* Ealigh ; Ward, Abigail (fille de John Adair), 174 ; Warner, Mary, *voir* Fox ; Washburn, Archibald, 20, Mary, *voir* Adams ; Washly, Francis, 207 ; Welch, Eliz., 10 ; Welles, Wm., 171 ; Westover, Catherine, (fille d'Herman Hosteder), 37 ; Wheaton, John, 51 ; Whitemarsh, Thomas, 47 ; White, Joseph, 53 ; Whittingham, Richard, 177 ; Whittle, John, 19 ; Wideman, Ludwick, 177 ; Wigle, Joseph, 282 ; Wilkinson, John, père, 54 ; Wilkins, Rebecca, 284 ; Wilcox, Abraham, 244, Aey, 33, 41, Maria, 186, Richard, 282 ; Wilcock, Benjamin, 50, Elisha, 21, 34, Isaac, 207 ; Wilson, John, 172, Joseph, 134 ; Will, John, 186 ; Woods, James, 184 ; Worden, Margaret (fille d'Aaron Brewer), 148 ; Wright, Archibald, 64, Malcolm, 178, Peter, 171.

Y.—Young, Daniel, 210, Jean (fille de Nathan Brown), 173, Joseph, 251, Peter, 210, Philip, 27.

Z.—Zeron, Dorothy, *voir* Moody.

TOWNSHIPS.

A.—Ameliasburg, 26, 66 ; Augusta, 38, 49, 53.
 B.—Bertie, 82, 148, 150 ; Blenheim, 143.
 C.—Chatham, 158, 167 ; Charlotteville, 168 ; Charlottenburg, 84, 94, 160, 216, 217, 230, 234, 270, 271 ; Clinton, 247 ; Cornwall, 35 ; Colchester, 19, 21, 33, 41, 73 ; Cornwall, 74.
 D.—Dover, 57, 158, 160, 167 ; Dundas St. (*voir* rues) ; Dunwich, 120.
 E.—Elizabeth ville, 72 ; Elmsley, 287, 288 ; Etobicoke, 287, 288, 289.
 F.—Flamborough-Ouest, 83 ; Fredericksburg, 28, 66.
 G.—Grantham, 37 ; Gosfield, 18, 19, 20, 24 ; Grimsby, 81 ; Gwillimbury, 198, 265.
 H.—Hallowell, 39, 66 ; Hanages, 211 ; Harwich, 167 ; Hope, 174.
 K.—Kingston, 59, 62, 242 ; King, 256, 257 ; Kitley, 137.
 L.—Lancaster, 79 ; Leeds, 110 ; Louth, 37, 290.
 M.—Malden, 41, 54 ; Markham, 198, 245, 256, 257, 260 ; Mathilda, 29 ;
 O.—Osnabruck, 32 ; Oxford, 27, 43.
 P.—Pickering, 185.
 Q.—Queenston, 27.
 R.—Raleigh, 167, 201 ; Richmond, 43, 45.
 S.—Saltfleet, 151, 212, 261 ; Sandwich, 23, 82 ; Scarborough, 162 ;
 Simcoe, 265 ; Stamford, 138, 149 ; Sydneh, 48, 67.
 T.—Thurlow, 68.
 U.—Uxbridge, 292.
 V.—Vaughan, 215, 245, 257, 260.
 W.—Walsingham, 168 ; Whitley, 423 ; Whitechurch, 245, 260 ; Williamsburgh, 32, 36 ; Willoughby, 136 ; Winchester, 280 ; Windham, 142, 170, 273 ; Woford, 35.
 Y.—Yonge, rue (*voir* rues) ; York, 265.

VILLES ET VILLAGES.

C.—Chatham, 166, 201 ; Cornwall, 249.
 K.—Kingston, 47, 63, 69, 118, 149, 151, 153, 228,
 S.—Sandwich, 23, 51, 139, 221.

RUES.

D.—Dundas, 187, 267.
 Y.—Yonge, 151, 190, 215, 245, 256, 257, 260.

1807.

RIVIÈRES.

- B.—Black, 64, 72.
 C.—Cataragoui, 238.
 D.—Détroit, 97, 106.
 M.—Moirs, 26.
 R.—Raisin, 80, 94 ; aux Raisins, 161, 270.
 S.—Saint-Laurent, 217.
 T.—Thames, 201.

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR F. GORE ET DIVERS—1807.

Q. 310.

1807. 3 janvier,	Mémoire de Sarah Margaret Clarke demandant du secours. Page 27 Une lettre sans date vient ensuite remerciant sir George Shee et Windham pour leur bienveillante attention. 29
12 janvier, Londres.	Powell à Windham. Il demande la position d'officier de marine pour son fils John. 30
15 janvier, Londres.	Mémoire de Powell sur l'établissement d'une cour de chancellerie. 31
12 février, Londres.	Mackenzie à Shee. Il a transmis un état et une décision écrite disant que les immeubles ne pouvaient être soumis au paiement des dettes mobilières. 103
12 mars, York.	Thorpe à Shee. Concernant les griefs qui existent dans le Haut-Canada. 113 <i>Pièce incluse.</i> Adresse de la Chambre d'assemblée à Gore. 121 (La lettre et l'adresse sont imprimées à la note D.)
24 mars, Trésorerie.	Harrison à Shee. Il transmet une requête de Gore demandant qu'on lui accorde les frais du déménagement de son mobilier des Bermudes en Canada. Réquisition pour papeterie, etc., le tout devant être soumis à Windham. 124
1er avril, York.	Willcocks à Windham. Concernant sa destitution comme grand-shérif. 126 (Imprimé à la note D.)
13 avril, Trésorerie.	Harrison à Cooke. La commission du Trésor a recommandé de payer au rév. Edward Kempe la somme de £1,035 3s. 1½d. pour le dédommager de ses pertes, et elle a donné des instructions en conséquence. 128
22 avril, York.	Thorpe à Shee. Nouvelle lettre concernant les griefs. 130 (Imprimée à la note D.)
23 avril, Trésorerie.	Harrison à Shee. Il transmet une réquisition demandant des effets pour payer les terres achetées des Mississaugas, pour obtenir l'avis de Windham. 139
1er mai, Londres.	Requête de Gilkison et Mills, concernant leur succès dans la culture et la fabrication du chanvre dans le Haut-Canada, et demandant qu'on les emploie pour fabriquer les cordages destinés aux vaisseaux de Sa Majesté dans cette province, avec une liste (p. 148) des prix relatifs de l'article importé et de l'article fabriqué à Amherstburg. 144
6 mai, Downing Street.	Castlereagh au procureur général et au solliciteur général pour obtenir leur avis sur la lettre du président du Haut-Canada, en date du 14 mars 1806, contenant une adresse de l'Assemblée législative déclarant que le lieutenant-gouverneur avait employé des fonds pris à même les revenus de la province. Il explique comment le revenu se prélève, il désire savoir quelles instructions donner au lieutenant-gouverneur à ce sujet. 149
12 mai, Londres.	Opinion du procureur général et du solliciteur général. Le revenu provincial doit être appliqué conformément aux stipulations du statut, et que la somme appliquée à tort dans l'autorisation de la législature doit

1807.

être remboursée, mais comme cet emploi de deniers a été fait pour des fins provinciales, il ne serait pas inconvenant de s'attendre à ce que la législature l'autoriseât. Page 152

23 mai,
Trésorerie.

Harrison à Cooke. Il sera accordé à Gore £100 pour frais de déménagement des Bermudes en Canada. 155

8 juin,
Londres.

Wyatt à Castlereagh. Il demande copie de l'accusation spéciale pour laquelle il a été destitué. 159

16 juin,
Trésorerie.

Harrison à Cooke. Il transmet une requête de Russell demandant de toucher les arrérages de son traitement, dans le but d'obtenir l'avis de Castlereagh à ce sujet. 161

25 juin,
Londres.

F. Freeling au même. Il le remercie pour l'attention qu'on a portée à Ridout; il apprend que Chewett et lui ont été nommés collectivement arpenteurs généraux. 162

27 juin,
Londres.

Wyatt à Castlereagh. Il désire connaître l'accusation précise portée contre lui pour qu'il puisse revendiquer son caractère. 164

Document intitulé "Copie verbatim des accusations portées contre M. Wyatt par le gouvernement du Haut-Canada," apparemment en réponse à Wyatt. Pas de date. 167

7 juillet,
Londres.

Wyatt à Cooke. Il accuse réception de la lettre relativement aux accusations portées contre lui. Il s'écoulera six ou sept jours avant qu'il puisse répondre, car il a plusieurs documents à disposer. 169

11 juillet,
Londres.

Thomas Fetherston à Castlereagh. Les inconvenients et les dépenses auxquels s'exposera Thorpe en venant à Londres pour se défendre. Il demande la position de juge de l'amirauté à Halifax, ou une position dans le Bas-Canada, ou la rescision de la suspension, ou au moins un passage gratuit pour sa famille et pour lui-même. 171

12 juillet,
Londres.

Thorpe au secrétaire d'Etat pour les colonies. Il demande justice. 173
(Document imprimé à la note D.)

16 juillet,
Londres.

Powell à Cooke. Il demande que les 6,000 acres de terre qui lui ont été concédées pour ses services dans le Haut-Canada lui soient données au complet sans déduire les 3,000 acres concédées dans la province de Québec avant le partage. 142

16 juillet,
Londres.

Mémoire du juge Powell. Il demande d'être rémunéré pour le travail supplémentaire qu'il s'est imposé pour régler les réclamations auxquelles ont donné lieu les concessions royales. Il croit que £1,000 ne seraient pas trop considérables. 179

Suit une note disant qu'il se propose de partir le ou vers le 1er août, et demandant que sa requête soit réglée dans le sens favorable ou dans le sens défavorable. 182

Autre correspondance et autres copies de mémoires, etc. 183 à 195

27 juillet,
Londres.

Wyatt à Castlereagh. Il se défend contre les accusations portées par Gore, et pour lesquelles il a été suspendu de ses fonctions. 196

28 juillet,
Londres.

Pièce incluse. Correspondance, etc., concernant la défense. 215 à 219
Le même au même. Il présume qu'une enquête aura lieu sur les accusations portées contre lui. Il demande un ordre du secrétaire d'Etat pour lui permettre de toucher son traitement. 220

29 juillet,
York.

Gore à George Watson. La situation politique. 223
Pièce incluse. Communication de New-York, en date du 17 juin 1807, concernant ce qui se passe dans le Haut-Canada. 230

5 août,
Londres.

(La lettre et les documents qu'elle contient sont imprimés à la note D.)
Arrêt du conseil, déclarant qu'un bill relatif à l'établissement d'une cour de chancellerie ne peut être approuvé vu que le gouverneur possède déjà suffisamment de pouvoir. 235

Tableau des honoraires annexé à l'arrêt du conseil. 239

7 août,
Trésorerie,

Harrison à Cooke. Relativement à la lettre de l'intendant général Coffin, la commission du Trésor désire connaître l'opinion de lord Castlereagh sur la question de savoir s'il ne serait pas mieux de déposer à

1807.

- Montréal les effets destinés au paiement des terres achetées des Mississaugas. Page 243
- 7 août, Londres. Mémoire de William Bond. Il a été employé par la Société d'Agriculture du Haut-Canada pour soumettre à la Chambre des Arts un plan pour l'encouragement de l'agriculture, de la culture du chanvre, etc., dans le Haut-Canada. Il désire retourner et demande une rémunération. 245
- 7 août, Londres. William Bond à Cooke. Il transmet une requête pour qu'elle soit présentée. 249
- 13 août, Londres. Powell à Adam Gordon. Il le remercie pour sa bonté, un succès de la mission de Powell. Il fait des instances pour obtenir le paiement de ses arrérages, qui lui permettront de se sauver de la misère où l'ont jeté des malheurs domestiques. 250
- 14 août, York. Thorpe (pas d'adresse). Nouvelle lettre sur ses griefs. 252
- Pièces incluses.* Brant à Claus, Niagara, 2 juillet. 262
- Assemblée des électeurs des comtés d'York, de Durham et de Simcoe, le 24 juillet 1807. 266
- (La lettre et les documents qu'elle contient sont imprimés à la note D.)
- 18 août, Londres. Wyatt à Castlereagh. Il demande de toucher son traitement comme arpenteur général, ainsi que les émoluments ordinaires, jusqu'à ce qu'on puisse s'assurer qu'il est indigne de cette faveur. 270
- 18 août, Londres. King à Cooke. En examinant la correspondance relative à l'augmentation du traitement de Powell, il croit que c'était l'intention d'augmenter son traitement quelque temps avant que la chose n'a eu lieu; on n'a pas promis que l'augmentation devait dater du 1er janvier 1797, et on s'objecta à ce que cette augmentation fut mise dans les estimations budgétaires avant le premier mars 1799. 276
- Pièce incluse.* Copie de la correspondance dont il est question dans la lettre. 277
- 19 août, Oldham. Pétition des journaliers de Lancashire demandant de l'aide pour émigrer dans le Haut-Canada, où ils devront recevoir des concessions de terres. Si les requérants sont encouragés, il y en aura un grand nombre d'autres. 279
- août, Londres. Powell à Gordon. Il transmet un état de la population d'un des districts du Haut-Canada, avec une estimation approximative du nombre probable des miliciens. 282
- Pièces incluses.* Etat de la population du district de Midland. 283
- Etat général de la propriété imposable de ce district. 284
- 26 août, Londres. Rapport du Conseil privé approuvant un acte pour autoriser les shérifs à prélever tous les frais nécessaires dans les procès devant les cours de justice du Haut-Canada. 286
- 28 août, Downing Street. Castlereagh à Wyatt. L'explication de l'accusation d'avoir effacé le nom d'un concessionnaire pour y substituer le sien semble satisfaisante, mais elle doit être transmise à Gore pour que celui-ci l'examine et y réponde. Pendant la durée de la suspension il n'a pas droit à son traitement. 274
- 28 août, Trésorerie. Harrison à Cooke. Pour demander à Castlereagh d'envoyer des ordres au gouverneur du Haut-Canada de fournir des effets pour payer les terres achetées des Mississaugas. 288
- 4 septembre, Hounslow. De Puisaye à—— Il ne peut en ce moment se rendre auprès de lui. M. Dallègre peut expliquer l'état des affaires concernant la colonisation dans le Haut-Canada. Il demande son influence pour lui obtenir une concession royale des terres acquises des Mississaugas. 289
- 5 septembre, Southampton. John Mills Jackson à Castlereagh. Les griefs du Haut-Canada. (Document imprimé à la note D.) 291
- 8 septembre, Londres. Wyatt à Cooke. Il demande la permission d'obtenir des copies certifiées des documents officiels indiqués dans une liste, car c'est la seule preuve qu'il peut se procurer à cette distance, du Canada, pour reven-

1807.

diquer son caractère. Le paiement de son traitement est important, mais bien moins que ne l'est la question de dégager son caractère des accusations qu'on porte à sa probité. Il espère que la suspension ne sera pas confirmée tant qu'il n'aura pas été nommé à une autre position. Il attire l'attention sur les dépenses énormes qu'il a faites pour le transporter lui et sa famille en Canada et du Canada; il espère conséquemment qu'on lui permettra de toucher son traitement jusqu'à ce qu'il obtienne une autre position.

Page 303

Pièce incluse. Liste dont il est question dans la lettre. 309

18 septembre,
York.

Thorpe à Cooke (?). Continuation de la correspondance au sujet des affaires du Haut-Canada. 314

(Document imprimé à la note D).

20 septembre,
York.

Le même au même. Il attire l'attention sur le protêt des mandats qu'il a tirés en janvier dernier pour son traitement, à cause de l'absence d'une formalité qu'on n'a jamais dit nécessaire avant. La ruine de son crédit, les dépenses légales, etc.; sa condition désespérée. 321

22 septembre,
Londres.

Wyatt au même. Il désire le voir au sujet de son traitement. 323

28 septembre,
Whitehall.

Fawkener au même. Les lords du commerce recommandent que William Bond reçoive soit dans le Haut-Canada 200 acres de terre pour diriger la culture du chanvre. 325

1er octobre,
Fort George.

Claus à Coutts et Cie. Il a tiré pour une somme de £400 d'intérêts sur les deniers déposés entre leurs mains pour le compte des sauvages. 327

4 octobre,
York.

Gore à Watson. Sur les affaires du Haut-Canada. 328

Pièces incluses. White à Thorpe, datée de Dublin 19 mai 1807. 344

Remarques de Gore. 342

White à Baldwin, en date de Londres 15 juin, avec remarques de Gore. 352

Renseignements donnés par Mme Wyatt. 374

(La lettre avec les documents qu'elle contient est imprimée à la note D.)

4 octobre,
York.

Une liste des membres de la Chambre d'Assemblée du Haut-Canada se trouve dans la lettre de Gore (p. 328), conformément à la date en marge. 375

7 octobre,
York.

Gore à Castlereagh (n° 5). Il a dit qu'il avait pris le commandement des troupes dans le Haut-Canada, Brock ayant refusé d'assumer la responsabilité des mesures prises à l'avenir dans cette province. Il transmet copie d'une dépêche du vice-amiral Berkeley. Il a déposé des provisions dans les postes d'Amherstburg et de St-Joseph, vu que les sauvages qui avaient négligé leurs champs de maïs s'attendaient à être appelés en guerre par le gouvernement britannique. N'eut été la conduite de Claus et des autres fonctionnaires du département des sauvages, ceux-ci auraient entré en guerre contre les Américains depuis quelque temps déjà. Il a convoqué un conseil général de tous les sauvages de l'ouest qui se tiendra à Amherstburg. Lorsque la date de l'Assemblée arrivera il croit qu'on pourra connaître alors la décision des deux gouvernements. Il signale le nombre insuffisant d'armes pour la milice. Il n'a pu retenir de Brock que 4,000 fusils et accessoires. C'est pourquoi il s'est privé d'appeler la milice afin que les Américains ignorent cette faiblesse. Il n'y a pas plus de 400 hommes de troupes réglées. 2

Pièces incluses. Le vice-amiral Berkeley à Gore. Halifax, N.-E., 17 août 1807. Les nouvelles qu'il reçoit de Washington indiquent la probabilité d'une guerre entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Il existe une convention secrète que si les chances de la guerre mettaient les Américains en possession des colonies britanniques en Amérique, ils les transporteraient à la France ou les érigeront en un royaume séparé, sous la gouverne d'un Français. 5

Claus à McKeek. York 7 octobre. Conformément au désir de Gore, les sauvages de l'ouest devront être réunis en conseil aussitôt que possible. 7

1807.
8 octobre, York. Gore à Castlereagh (n° 6). Il transmet une réquisition demandant des articles destinés aux sauvages. Page 9
- Pièce incluse.* Réquisition de 9a à 9c (la réquisition est datée du 8 et la lettre originale du 1er, c'est une erreur évidente qu'indiquent son numéro et la date de la réquisition). 10
- 10 octobre, Downing Street. Castlereagh à Gore (n° 3). La sanction royale est donnée à l'acte qui a été réservé. Les autres actes (dont les titres sont indiqués) n'offrent pas matière à objection, 10
- 13 octobre, York. Gore à Castlereagh (n° 7). Le mécontentement des sauvages de ce qu'ils n'ont pas reçu leur dividende et l'usage qu'en ont fait des personnes rusées. Claus tirera sur les banquiers pour les intérêts. Il demandera que l'effet soit protesté. Cette somme a été avancée aux sauvages avec l'approbation de Gore. 13
- 28 octobre, Londres. W. D. Adams à Cooke. MM. Chewett et Ridout ont tiré sur lui pour la moitié du traitement de l'arpenteur général du Haut-Canada, mais il ne peut payer l'effet sans un ordre de Castlereagh. Il demande que cet ordre soit transmis. 377
- 11 novembre, Gloucester. Joseph A. Small à Cooke. Il apprend que 1,200 acres ont été concédées à Bond dans le Haut-Canada. Ceci lui permettra de cultiver le chanvre et d'élever des lapins; dès que sa concession sera prête il retournera en Canada. La santé de Castlereagh; il espère qu'elle sera rétablie bientôt parfaitement. 379
- 14 novembre, York. Gore à Castlereagh (n° 8). Concernant la destitution de M. le juge Thorpe. 15
(Cette lettre avec les documents qu'elle contient jusqu'à la page 25 est imprimée au long dans la note D.)
- 16 novembre, Trésorerie. Harrison à Cooke. Il transmet un rapport sur les comptes publics du Haut-Canada au Trésor pour qu'il le soumette à Castlereagh. 381
- 21 novembre, Londres. H. Thornton à Cooke. Il transmet un mémoire de madame Da Costa demandant une pension. 382
- Pièces incluses.* Mémoire de madame Da Costa relatant les services de son mari. 383
- Autre mémoire. 388
- Copie des instructions secrètes que le général James Murray donna au capitaine Costa à Minorque le 7 décembre 1781. 390
- Certificat de Murray attestant le zèle et la bravoure du capitaine Costa au siège du chateau St. Philippe, Minorque, daté de Londres le 6 décembre 1783. 391
- Autres documents concernant les services du capitaine Da Costa. 392 à 396
- 22 novembre, Londres. Le lieutenant-colonel W. Johnson à Castlereagh. Il transmet un mémoire de lady Johnson. Sir John Johnson désire qu'il se rende en Canada, ce qu'il est lui-même anxieux de faire afin de pouvoir rendre des services en ce moment. 397
- Pièce incluse.* Pétition de dame Mary Johnson, épouse de sir John Johnson, baronnet, relatant les services et les pertes de sir John Johnson. 399
- 15 décembre, Albany. Mme Thorpe à Cooke. Au sujet de la position dans laquelle elle se trouve en conséquence de la suspension de son mari. 406
(Ce document est imprimé à la note D.)
- Sans date. Thorpe à Shee. Il se plaint de la conduite de l'administration. 34
- Pièces incluses.* Adresse du grand jury de London à Gore. 40
- Brant à Thorpe 24 janvier 1807. 48
(La lettre, ce qu'elle contient ainsi que d'autres documents à la page 102 sont imprimés à la note D.)
- Sans date. Correspondance et décision au sujet du paiement des demi-contributions privilégiées par le lieutenant-gouverneur Hunter en 1804. 104 à 112
- Sans date. Extrait d'une lettre de Gore à Gordon. 409
(Cet extrait est imprimé à la note D.)

